
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01663483 4







OKSELLERS AND BINDERS,
19 Rue Scribe, PARIS;
Beaver Street, NEW YORK.

LA

POLICE SECRÈTE

DU

PREMIER EMPIRE

LA POLICE SECRÈTE DU PREMIER EMPIRE

BULLETINS QUOTIDIENS ADRESSÉS PAR FOUCHÉ A L'EMPEREUR

1804-1805

PUBLIÉS PAR

ERNEST D'HAUTERIVE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX INÉDITS
DÉPOSÉS AUX ARCHIVES NATIONALES

PRÉFACE DE LOUIS MADELIN

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1908

caractère policier. Et de fait on ne connut jamais une police plus savamment organisée que sous l'Empereur. Jamais, il est vrai, il n'avait été plus nécessaire d'en posséder une fortement constituée et ingénieusement dirigée. Après une Révolution qui avait surexcité les passions, jeté les uns contre les autres les citoyens français, engendré vingt formidables émeutes à Paris, dix ou douze soulèvements en province, vu promener le drapeau rouge au Champ-de-Mars et se dresser le drapeau blanc en Vendée, en Anjou, en Normandie, en Bretagne, à Toulon, à Lyon, il demeurait dans le pays, bien après que le Premier Consul eut imposé son arbitrage souverain et bienfaisant, ce que M. Albert Vandal a si heureusement appelé l'écume rouge et l'écume blanche : le pays restait à écumer. Le brigandage était actif, toujours prêt à renaître; se couvrant du masque politique, il se mettait, de fait, fort souvent au service des conspirateurs que l'Angleterre entretenait, excitait, débarquait chez nous. Des querelles religieuses comme des querelles politiques il subsistait des traces encore profondes : le clergé concordataire, tout en acceptant loyalement le traité de 1801 et l'oubli des querelles, était cependant porté à sortir des étroites lisières où le tenait le pacte conclu ; les prêtres ci-devant constitutionnels étaient mal vus; des Pyrénées au Rhin, dans mille communes de minuscules conflits étaient, de ce fait, toujours sur le point d'éclater. Enfin les propriétaires de biens nationaux cachaient mal leurs craintes; les intrigues des émigrés, rentrés grâce à l'amnistie de 1802, pour ne pas être patentes, n'en étaient pas moins inlassables, et les acquéreurs parvenaient parfois à faire partager leurs appréhensions aux préfets du nouveau régime.

Empereur, Napoléon entendait maintenir dans le pays, hier troublé, cette « paix nationale » que, consul, il lui avait imposée à la satisfaction des bons citoyens. Pour ce faire, il importait d'étouffer dans l'œuf — pour n'avoir pas à les réprimer violemment par la suite — les complots, les tentatives de brigandage, les conflits, petits, mais innombrables que faisait naître la situation politique, religieuse et sociale de la France. Les étouffer était un jeu pour un gouvernement aussi fort, dirigé par une main qui savait être à la fois rude et souple. Mais encore ces complots, les fallait-il connaître. Le *Bulletin de police* venait tous les soirs présenter à l'Empereur, par cent, de ces « faits précis » qu'il exi-

geait de Fouché et de Savary, l'état moral et matériel de son immense empire.

« Le ministre de la police, disait Talleyrand, est un homme qui se doit mêler de ce qui le regarde — et surtout de ce qui ne le regarde pas. » Fouché traduisait en un style plus solennel cette plaisante formule : « Le ministre de la police a la surveillance de toutes les parties de l'ordre public. » Cela revenait à dire la même chose. Cet ordre public, en effet, il le fallait surveiller des faubourgs de Paris — fussent-ils sous le patronage de saint Germain (qui était blanc) ou de saint Antoine (qui était rouge) — aux châteaux de Vendée et de Provence ; il le fallait surveiller des cabarets où se réunissaient des sous-officiers réformés, aux salons où se concertaient — à « voix basse » — les sénateurs et généraux mécontents ; il le fallait surveiller des « caches » de chouans aux palais des ambassadeurs, des presbytères de campagne aux loges maçonniques ; il le fallait enfin surveiller des Pyrénées à la Baltique, de l'Atlantique au golfe de Naples, partout où s'étendit peu à peu l'action de la politique française. Que dis-je ? il le fallait surveiller, avec une particulière adresse, dans les « agences » de Londres, les cercles d'Altona, les salons de Pétersbourg, les « sociétés » de Vienne. Et c'était dès lors de l'Oural à l'Atlantique que le ministre se mêlait de ce qui le regardait et de ce qui ne le regardait pas.

∴

Il consignait dans le *Bulletin* le résultat de sa prodigieuse enquête. Ce bulletin n'était pas seulement un multiple rapport à l'Empereur : il était pour le ministre lui-même un précieux mémorandum. Il fixait et rapprochait les faits : il obligeait le cabinet du ministre à un travail de condensation qui, éliminant le fatras des faits insignifiants, dégageait les incidents essentiels, et constituait au ministre de la police de formidables mémoires où il lui était loisible de chercher, pour l'opération du lendemain, les indications essentielles.

Fouché s'était réservé la confection du *Bulletin* : informe, incomplet, imprécis avant sa rentrée au Ministère, en messidor an XII, il devient soudain à cette date le véritable « journal » du Ministère ; dans ce journal peu ou point de commentaires : des

dépêches de l'étranger, des nouvelles de Paris et de la province, les cours de la Bourse et des Halles, les mouvements de la Rivière, les faits divers, la chronique de l'Empire. Aussitôt en possession des rapports du préfet de police et des « conseillers d'État chargés des arrondissements de police», des notes de ses « indicateurs » secrets, à l'étranger ou dans les provinces, des lettres des préfets, commissaires généraux et spéciaux, colonels de gendarmerie et autres agents, le ministre distribue à droite et à gauche les coups de crayon qui indiquent ce qui, dans les documents qu'il vient de lire, doit être retenu par le *Bulletin*. Desmarest, homme de confiance, se met au travail, compose la minute, la soumet encore au ministre et derechef celui-ci raye, supprime, résume en marge, ajoute : la minute est souvent ainsi d'aspect extrêmement rébarbatif ; c'est un « devoir » corrigé par un terrible maître. La petite écriture pointue de Fouché qui est celle d'un policier, la grosse écriture de Savary, qui est celle d'un gendarme, se reconnaissent dans les observations en marge. Et rien n'est plus précieux pour celui qui veut étudier la politique de Fouché ou celle de Savary, que de constater ce qu'ils suppriment ou maintiennent.

La minute ainsi corrigée est copiée en deux exemplaires. Le premier reste au Ministère de la police ; le second va à la Secrétairerie d'État impériale, que Maret, son chef, soit aux Tuileries ou à Schœnbrunn ou à Vilna. Mais cette dernière pièce, le ministre de la police la revoit encore. Elle ne doit plus passer sous les yeux des employés de la police : le ministre peut donc y insérer une note toute personnelle : il s'y défend — s'il y a lieu — contre les attaques de ses adversaires politiques ou essaye de les démolir par des faits divers particulièrement scandaleux dont le héros est un ministre en vue, un conseiller d'État fort connu ou un général illustre. C'est le trait du Parthe que le ministre lance avec son *Bulletin* au moment où il l'expédie.

∴

On conçoit quel intérêt présente ce *Bulletin* pour ceux qu'occupe l'histoire du premier Empire et plus particulièrement pour ceux qui entendent l'écrire. Pour toute époque un pareil

document serait précieux ; mais en un temps où la presse est bâillonnée et la tribune muette, où tout ce qui, spécialement, attache l'historien et son lecteur, les incidents politiques petits et grands, sont bannis des journaux, voilà vraiment une gazette qui en vaut cent. Certes il serait imprudent d'en faire le document unique à consulter lorsqu'il s'agit d'écrire l'histoire intérieure de l'Empire; cette chronique est parfois inexacte; car la police n'est pas toujours bien informée et il est par surcroît des faits qui, signalés au ministre, sont pour certains motifs supprimés du *Bulletin*. Il n'en va pas moins que dans ces trois mille sept cents cahiers à faveurs vertes il y a de quoi éclairer des milliers de faits obscurs. Aussi bien, si tous les faits ne sont pas exacts, il n'en est pas moins vrai que nous jugeons, d'après ceux que retient Fouché et Savary, ceux qu'il leur paraît essentiel de dénoncer et c'est là un précieux indice de leurs préoccupations du moment, préoccupations de ministre, ou préoccupations de politicien. Enfin ces faits, ce sont ceux que connaît l'Empereur; ces cahiers, son doigt impatient les a feuilletés, son œil pénétrant s'est posé sur eux, c'est d'eux qu'a jailli la lumière et, partant, la décision prise. C'est à eux qu'il se réfère, c'est à leurs allégations qu'il répond lorsqu'il envoie ses ordres à Fouché ou à Savary. Et c'est donc eux qu'il faut avoir lus pour comprendre telle lettre, tel acte, tel décret de l'Empereur.

Mais où les aller chercher ? Minutes et copies dorment — réveillées parfois, plus souvent depuis quelques années, par un chercheur courageux — dans les cartons des Archives de la Police et de la Secrétairerie d'État, à l'hôtel de Soubise. Ils forment une masse quelque peu décourageante. Ces soixante cartons de la Police générale, ces vingt ou trente cartons de la Secrétairerie d'État contiennent une formidable matière dont le maniement est singulièrement difficile et l'étude fort longue. Et cependant il y faut aller et si l'on veut trouver la trace d'une affaire politique ou comprendre telle décision prise, y recourir. Mais quel travail ! Que de lectures inutiles avant de trouver la piste d'un conspirateur ou le secret d'une décision ! Chaque *Bulletin* est un petit opuscule. On y trouve : 1° la correspondance ministérielle, extraits ou résumés de lettres, rapports, notes secrètes adressés au ministre concernant les étrangers de passage, les jugements des commissions militaires, la situation des diffé-

rentes régions de l'Empire, le brigandage, les faits divers, les prisonniers de guerre, la conscription, les incendies, les émigrés rentrés, les prêtres et leurs « abus », les ambassades, les « sociétés », les assemblées, enfin, avec notes à l'appui, les nouvelles de l'étranger expédiées par les agents de Londres, Hambourg, Berlin, Vienne, Rome, Naples, Lisbonne, etc. ; 2° les bulletins des conseillers d'État contenant les nouvelles de la province ; 3° le bulletin du troisième arrondissement, autrement dit Paris et la Seine, réunions publiques et privées, ambassades, cercles politiques suspects, culte, commerce, conduite des militaires, passeports, halles et marchés, travaux publics, spectacles, journaux, brochures, « événements de la Rivière », suicides, vols, assassinats, faillites, arrestations, cours de la Bourse ; 4° le bulletin de l'extérieur, surveillance des Cours et Cabinets étrangers, des princes Bourbon, des agents anglo-royalistes, avec des extraits de lettres d'agents diplomatiques ou de policiers pour l'usage externe ; 5° enfin le relevé des délits commis le mois précédent. Ce n'est pas tout, car on trouve annexés souvent au *Bulletin* des interrogatoires, rapports, copies de pièces saisies. Après mars 1810, Fouché y ajoute un bulletin de la librairie, et Savary, après juin 1810, une traduction résumée des articles publiés par les journaux européens (source souvent intéressante à exploiter).

On sait avec quel succès certains historiens ont fait usage des *Bulletins* ; M. Thiers les avait dédaignés, affirmant qu'ils étaient brûlés ; mais pour ne citer que deux œuvres fort différentes, on se rappelle quels renseignements M. Henry Houssaye a tirés des *Bulletins* pour l'état de l'opinion en 1814, et quel profit M. de Lanzac de Laborie en fait actuellement dans sa belle publication sur *Paris sous Napoléon*. On leur doit être reconnaissant, car pour s'engager dans la lecture de ces quelques milliers de cahiers, il faut quelque ferveur.

∴

M. d'Hauterive a voulu épargner aux historiens de l'Empire les fatigues et les travaux que leurs aînés ont connus. Un jour, il me fit l'honneur de me venir consulter au sujet d'une publication des *Bulletins de police* qu'il projetait fort généreusement.

C'est là un travail qu'une de nos Sociétés historiques eût dû depuis fort longtemps avoir entrepris. Pour l'aborder, il faut à un simple particulier, beaucoup d'abnégation, de courage, d'ardeur et de persévérance. Je n'avais pas causé un quart d'heure avec M. d'Hauterive que je jugeai qu'il avait de l'abnégation, du courage et de l'ardeur : ce qui était beaucoup. Et c'est pourquoi, tout en jugeant l'entreprise fort ardue, je me permis de l'y encourager. En la menant à bien pour une année — soit trois cent-soixante-cinq bulletins — M. d'Hauterive vient de faire preuve, par surcroît de persévérance. Et la façon dont il a conçu, exécuté et parfait son travail prouve qu'il avait tout pour être un parfait éditeur de pièces historiques. Je reste vraiment plein d'admiration et de gratitude — je parle, je crois, au nom de tous les travailleurs — devant la conscience et l'intelligence qu'a apportées M. d'Hauterive à cette publication. Il ne pouvait purement et simplement copier les *Bulletins* ; chaque année eût exigé dix volumes; publier *in extenso* les articles importants, d'un intérêt politique certain ou même relatif, résumer d'un mot les faits moins essentiels, mais toujours de façon à mettre le chercheur à même de savoir où trouver le détail qui le peut intéresser, voilà la seule méthode raisonnable, acceptable, et c'est celle que nous avons été, il y a deux ans, d'accord pour concevoir. Il fallait beaucoup de tact, de connaissance de l'histoire du temps, d'ingéniosité même pour l'appliquer. Et qu'on en croie quelqu'un qui a, il y a quelques années, beaucoup trituré les *Bulletins*, le travail a été fait tout de suite de main de maître.

Mais l'entreprenant éditeur ne s'en est point tenu là. De très bonnes notes, des index minutieusement établis ne lui ont point paru suffire. Avec l'aide des archivistes dont j'ai moi-même éprouvé le dévouement, il a su rapprocher des bulletins eux-mêmes les dossiers individuels où l'on retrouve une partie des pièces qui fournissaient la substance du *Bulletin* à ses rédacteurs. Et voilà vraiment une bonne, une excellente œuvre. Un tel travail fait de ce recueil des *Bulletins* un instrument que les futurs historiens de l'Empire mettront au premier plan et dont le public comprendra facilement la valeur. C'est pourquoi, prié seulement d'expliquer en tête de cette publication ce qu'était le *Bulletin de la Police générale*, j'ai cru de mon devoir de remercier son dévoué et consciencieux éditeur.

Il m'eût, entreprenant plus tôt ce travail, épargné beaucoup de temps et de peine. C'est pourquoi je juge qu'il en va épargner à nos futurs confrères. Ainsi publié, le *Bulletin* sera un des documents essentiels de l'histoire intérieure du premier Empire.

Louis Madelin.

Raon-l'Etape, 15 septembre, 1907.

AVANT-PROPOS

Le *Bulletin* existait avant la seconde nomination de Fouché au ministère de la Police : cependant, nous en commencerons la publication à partir de ce jour seulement, et nous n'en présenterons aujourd'hui au public que la première année (du 23 messidor an XII au 22 messidor an XIII). Notre intention est bien de continuer cette publication, mais l'abondance des matières nous a forcé à fixer cette limite pour le premier volume, comme elle nous a obligé à adopter certaines règles que nous demandons la permission d'exposer brièvement.

* * *

Le *Bulletin* est déposé aux Archives Nationales en trois expéditions:

1) Les minutes [1];

2) La copie de ces minutes destinée aux Archives du ministère de la Police [2];

3) Une autre copie, semblable à la précédente et remise chaque jour à l'Empereur [3].

Cette dernière série est celle qui a passé sous les yeux de l'Empereur et qui contient les notes particulières ajoutées de la main même du ministre. Aussi l'avons-nous choisie de préférence aux autres pour cette publication. Presque tous ces *Bulletins* existent encore. Parfois cependant, au cours surtout des campagnes, quelques-uns de ces précieux cahiers se sont égarés, mais le plus souvent on peut combler les lacunes à l'aide des autres séries. Sauf indication contraire, les *Bulletins* publiés ici sont donc ceux de la série AF^{IV}. On signalera ceux qui ont disparu dans les trois séries : ils sont peu nombreux. Enfin, prévenons immédiatement le lecteur que les dimanches et jours de fête le *Bulletin* n'était pas rédigé, même avant que le vieux calendrier eût repris ses droits sur le calendrier républicain.

* * *

Comme vient de le dire M. Louis Madelin, nous avons dû nous bor-

1. F^{7} 3705 et suivants.
2. F^{7} 3746 et suivants.
3. AF^{IV} 1490 et suivants. Tous les *Bulletins* sont classés par ordre chronologique dans des cartons qui renferment généralement ceux d'un trimestre.

ner à copier intégralement les articles intéressant l'*histoire générale* et spécialement l'histoire de la chouannerie et des innombrables complots qui n'ont pour ainsi dire pas cessé de menacer la vie de l'Empereur. Nous y avons joint les articles sur certains personnages importants et les récits curieux à reproduire par suite de leur côté pittoresque. On retrouvera aussi toujours citées intégralement, en notes, les observations particulières écrites par Fouché en marge de certains articles. Elles sont précédées des mots : « En marge, de la main de Fouché. » D'autres observations existent parfois, écrites par une autre personne, par Desmarest très souvent : nous les avons reproduites avec la simple mention : « En marge. »

Les articles se succèdent dans le même ordre que dans le *Bulletin* et, autant que possible, avec le titre même qu'ils possèdent [1]. Chacun d'eux a reçu une cote particulière qui permet de s'y reporter sans tenir compte de la pagination.

A la suite de chaque *Bulletin*, sous le titre de *Evénements divers*, nous avons résumé, aussi brièvement que possible, les articles de moindre importance, en respectant également l'ordre dans lequel ils se trouvent. Toutefois, pour ne pas surcharger la publication, nous avons groupé à la fin de certains résumés, sous le titre *Faits divers*, une série de faits sans importance générale, tels que suicides, accidents, incendies et tous les crimes de droit commun, dont il fallait cependant conserver la trace, car leur multiplicité présente un intérêt pour l'histoire. Dans tous les cas, d'une façon absolue, nous avons cité sans aucune exception *tous* les noms propres d'individus figurant dans le *Bulletin*.

Autant que possible, le résumé de chaque article porte le titre même de l'article dans le *Bulletin*. Exception a été faite pour les titres trop longs. Ainsi, les articles intitulés : « Renseignements à suivre et adressés à MM. les conseillers des.... arrondissements, » sont mis sous la simple rubrique *Renseignements*. De même, les décisions du ministre sur certains individus ont conservé le titre de *Ordres du Ministre* [2] qu'elles possédaient d'abord et qui nous a paru présenter plus de

1. Signalons une exception : les rapports du préfet de police sont inscrits le plus souvent sous la rubrique : « Rapport de M. le Conseiller du IVe arrondissement. » A ce titre, qui pourrait surprendre le lecteur non averti, nous avons substitué celui de *Rapport du préfet de police*. Quelquefois aussi, pour ne pas allonger démesurément le titre d'un article, nous l'avons légèrement simplifié.

2. Nous avons résumé de la façon suivante ces *Ordres du Ministre*, dont l'importance est considérable, surtout pour les biographies individuelles :

1° Indication de la décision du ministre ;

2° Nom de l'individu ou noms des individus en question ;

3° Entre parenthèses, indication très sommaire des motifs qui ont provoqué la décision.

clarté que celui de « Dispositions. Exécutions » qu'on leur donna dans la suite.

La même cote s'applique à l'ensemble des résumés de chaque jour. Le peu d'étendue de ces résumés permettra, en effet, rapidement au travailleur de retrouver le fait ou le nom qui l'intéresse. Chaque nombre entre parenthèses renvoie à l'article portant cette cote.

Certains *Bulletins* sont accompagnés de pièces spéciales, souvent fort intéressantes, mais ne faisant pas partie du *Bulletin* proprement dit. Nous les signalons sous le titre *Pièces annexées au Bulletin*, en citant les principaux noms propres qu'elles contiennent[1].

* * *

La table se divise en deux parties :

1° Table analytique ;

2° Table des noms de personnes.

La *Table analytique* est une suite de groupements avec des subdivisions dans ces groupements. Le titre du groupement indique la matière générale traitée. Ceux des subdivisions, classés par ordre alphabétique, permettent de retrouver les matières particulières qui se rattachent à cette matière générale. Prenons un exemple. Une personne étudie une question concernant le clergé. Au mot *clergé* elle trouvera, à la table, une série de sous-titres, qui lui indiquent exactement les cotes des articles dans lesquels sont traitées ces questions particulières. Elle évitera ainsi l'immense perte de temps qu'aurait entraînée le fait de citer les cotes sans établir des subdivisions.

Dans la *Table des noms de personnes*, le nom de famille, accompagné autant que possible des prénoms, est suivi d'un mot caractérisant la situation de l'individu ou indiquant à quel propos il est question de lui. Pour quelques-uns seulement, revenant fréquemment, il a paru utile d'établir des subdivisions.

En ce qui concerne l'orthographe de ces noms, nous avons conservé la plus usuelle pour les personnages connus ; quant aux autres, qui constituent la grande majorité, nous avons adopté celle du *Bulletin*, sauf lorsqu'il a été possible de trouver des indications plus précises dans leurs dossiers particuliers.

Souvent le même nom se présente sans qu'on puisse décider s'il se rapporte à un même individu ou à des individus différents : en cas de doute, nous avons toujours agi comme s'il s'agissait d'individus différents. Il nous a paru préférable de risquer une erreur dans ce sens que d'amener une confusion dans l'autre.

1. La liste en figure à la Table analytique sous le titre : *Annexes au Bulletin*.

On sait que très souvent les chouans cachaient leur identité sous des faux noms qui compliquaient beaucoup les recherches de la police. Aussi, avons-nous cru utile de signaler, avec les prénoms, ceux des surnoms ou noms supposés que nous avons pu découvrir, en ayant bien soin de les faire figurer dans la Table à leur ordre alphabétique pour que l'on retrouve les personnages à qui ils se rapportent.

Comme notre but est de venir en aide aux travailleurs, quand il nous a été possible de retrouver des sources *manuscrites* sur certains individus, nous les avons indiquées dans cette table sous la rubrique *Sources*. Il s'agit principalement des dossiers individuels [1], réunis par ordre de Fouché et classés, aux Archives Nationales, dans la série F^7. Nous n'avons pas la prétention d'avoir indiqué tous les dossiers [2] : souvent la similitude des noms nous a empêché de déterminer si tel dossier appartient à tel ou tel individu, et, devant l'impossibilité de compulser tous les cartons pour trancher la question, nous nous sommes borné à signaler ceux pour lesquels il n'y a aucun doute. Il est possible cependant que quelques-uns des dossiers ainsi signalés et *qui existaient du temps de Fouché* aient disparu depuis ce temps, soit qu'ils aient été joints à d'autres dossiers, soit qu'à la Restauration les intéressés en aient eu connaissance et en aient obtenu la disparition. Ce ne seraient là que des exceptions dont nous avons tenu à prévenir le lecteur. Ajoutons que pour le même individu nous signalons souvent plusieurs dossiers, qui ne sont pas tous inscrits à son nom, mais dans lesquels on retrouvera des documents intéressant le personnage en question. Le fait se présente surtout quand le carton indiqué renferme l'ensemble des pièces se rapportant à une affaire spéciale.

Si malgré nos soins des erreurs s'étaient glissées dans cette publication, nous serions infiniment reconnaissant aux travailleurs de bien vouloir nous les signaler.

Ernest d'Hauterive.

9 octobre 1907.

1. Nous remercions vivement MM. les archivistes, et spécialement M. Daumet, qui, par leur bonne grâce, nous ont facilité la recherche de ces dossiers.
2. Nous indiquons les dossiers d'environ 900 individus.

LA

POLICE SECRÈTE

DU

PREMIER EMPIRE

1804-1805

BULLETIN DU 23 MESSIDOR AN XII

Jeudi 12 juillet 1804.

1. — D'Andigné [1]. **Évasion.** — Le commandant de la citadelle de Besançon se plaint, par une lettre du 16, de ce qu'il a été suspendu et mis aux arrêts, par suite de l'évasion de d'Andigné, dans la nuit du 14 (*Bulletins* des 17 et 18 messidor XII). Il entreprend de prouver que cet événement a été l'effet d'une force majeure ; qu'il avait pris pour la prévenir toutes les mesures que les localités pouvaient exiger.

On a constaté par procès-verbaux et informations que les barreaux de la fenêtre de la chambre occupée par d'Andigné, ainsi que leurs traverses, avaient été sciés. On ignore comment l'instrument nécessaire à cette opération est parvenu au prisonnier.

Le commandant présume qu'il a été caché dans ses aliments, que le caporal de garde a négligé de vérifier ; qu'une fille chargée de les apporter a été l'intermédiaire de toutes les dispositions faites pour assurer l'évasion.

Il n'y avait point de sentinelles sous la fenêtre, mais pendant les trois nuits des 12, 13 et 14, il y a eu des orages continuels qui ont forcé les sentinelles à se tenir dans leurs guérites.

Il observe qu'il a quarante-trois ans de service, qu'il est couvert de blessures, qu'il a été chargé de la garde de plusieurs prisonniers beaucoup plus importants, notamment Bourmont.

1. D'Andigné, surnommé le « Grand Chouan », avait pris une part très active aux principales campagnes de l'Ouest. Arrêté une première fois (1801), il fut enfermé au Temple, puis au fort de Joux d'où il s'évada, en 1802, avec Suzannet. En 1804, au moment du procès Cadoudal, il fut enfermé de nouveau, dans la citadelle de Besançon, cette fois.

Le 14 messidor an XII (3 juillet 1804), ses gardiens s'aperçurent, le matin, qu'il avait scié un barreau de sa fenêtre et que, profitant de l'obscurité d'une nuit d'orage, il s'était évadé (*Bull.* du 17 messidor XII).

Peu de temps après, grâce au récit d'un postillon, on apprit qu'il courait la poste, sur la route de Dijon, à cheval et les pieds dans des pantoufles. La gendarmerie se lança à sa poursuite, mais les six heures d'avance qu'il avait sur elle lui permirent de lui échapper. La police prit aussitôt des mesures pour le rechercher partout où elle supposait qu'il viendrait, spécialement auprès de son frère, officier du génie à Versailles (*Bull.* du 18 messidor XII. A.N. AF-iv, 1490).

Le Préfet du Doubs, qui a transmis à la même date du 15 le procès-verbal de l'évasion, pense que d'Andigné, ne connaissant pas l'intérieur de la citadelle et n'étant pas sorti de la chambre voûtée dont il s'est évadé, a été guidé jusqu'au pont de secours, dans les différents détours et ouvrages, où il a dû passer, par quelque employé infidèle qui n'est pas encore connu.

2. — **Cadoudal** [1]. — Le Préfet du Morbihan a prévenu, au commencement de ce mois, que deux Cadoudal, père et frère de Georges, étaient partis par la diligence de Vannes et Rennes, annonçant le projet de se rendre à Paris, et qu'ils devaient y arriver le 13.

Sur cet avis, on présuma que le but de ce voyage était de savoir si les fonds considérables que possède Léridan ne provenaient pas de Georges et si ce complice du chef des conjurés qui lui survit n'était pas son fidèle commissaire.

Le préfet de police, chargé de surveiller avec soin leur arrivée, marque, à la date du 21, qu'aucun individu du nom de Cadoudal n'a paru à Paris, ni à l'époque citée ni à une autre voisine.

(En marge) « Communiqué au préfet du Morbihan pour vérifier s'ils sont retournés dans leur foyer. »

3. — **Strangulation.** — Le préfet de la Roer avait annoncé le suicide de Rondeau, économe de l'hôpital militaire d'Aix-la-Chapelle (*Bull.* 18 messid. XII). Il vient d'adresser au grand juge les procès-verbaux authentiques des 13 et 14 messidor, qui constatent que le suicide a été l'effet d'une strangulation exactement semblable à celle de Pichegru. Rondeau a employé pour lien trois cravates de batiste et pour tourniquet le manche d'un martinet, dont les cordons ont été trouvés entrelacés dans les cravates.

On a rappelé, tant dans le *Bulletin* du 18 messidor que dans ceux des 5 et 15 floréal, deux autres exemples de pareille strangulation.

4. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Moreau. Passage de M. et Mme Moreau à Perpignan. Mme Moreau refuse toute fête. (Écrit par Jué à Cabanis.)

Lajolais conduit au fort de Bellegarde.

Fausses dénonciations, comme lieu de réunion de chouans (B. 18 floréal XII) des châteaux de Kérouzéré et Kerjean, et de la maison de Troujoli (Finistère) habitée par Percevaux, appartenant à de Kermenguy, chouan amnistié. Résultat de vengeance. Le Finistère est tranquille.

BULLETIN DU 24 MESSIDOR AN XII

Vendredi 13 juillet 1804.

5. — **Clergé.** — Il y a eu quelques mouvements à Lure (gros bourg de Haute-Saône), dont le nouveau curé était le sujet.

L'autorité locale demandait une force militaire pour rétablir l'ordre. Le Préfet a préféré s'y rendre seul ; il y est arrivé samedi soir, 11 de ce mois, incognito. Le dimanche, avant la messe, il est entré dans l'église

1. Georges Cadoudal avait été exécuté le 25 juin 1804. Voir sur son exécution et celle de ses complices un rapport de police, annexé au *Bulletin* du 6 messidor XII (AF-IV, 1490).

en grand costume, a prévenu le curé qu'il se chargeait du sermon de ce jour. Son discours a produit une telle impression que l'église a retenti des cris unanimes : « Vive l'Empereur Bonaparte !! » ils ont été répétés et prolongés... Depuis cette journée, la paix a régné dans cette commune.

Le président du canton de Lure, qui a rendu compte de cet événement par une lettre du 19, ajoute que le desservant d'une autre paroisse cherche à aigrir les esprits contre des fonctionnaires publics, et qu'il se propose d'user du même moyen pour annuler son influence.

6. — Valois (Famille de). — Le 19 prairial dernier, un anonyme signala quatre frères de Valois, de Troyes, dont trois émigrés, comme ennemis du Gouvernement. Deux, portait cette lettre, sont à Livourne : ils ont servi à l'armée de Condé. Ils disent qu'ils attendent, pour rentrer avec honneur, la culbute de Bonaparte. Le troisième parcourt la France comme espion. Le quatrième, aîné de la famille, peut être rangé dans la classe des conspirateurs.

Le Préfet de l'Aube, chargé de vérifier ces faits, a répondu le 17 messidor. Voici l'extrait de sa lettre :

Quelques années avant la Révolution, M[me] de La Motte de Valois, célèbre par l'affaire du Collier, parvint à faire reconnaître la famille signalée comme descendant des Valois. Le père, savetier obscur dans une échoppe, sexagénaire, prit l'épée et les cordons, se mit à la tête de la noblesse de la Province. Plusieurs des fils furent placés dans des collèges de nobles. Le père est mort en 1793. L'aîné des fils n'a pas quitté Troyes. Il y a épousé la fille d'un tanneur, a entrepris ce commerce, est sourd, très étranger à la politique, et même incapable d'y prendre part. Trois autres à Livourne : un, prêtre dans cette ville depuis 1793 ; un autre, qui demeure avec lui. Le troisième est rentré avec passeport, chargé de quelques intérêts de fortune pour M. d'Hendicourt de Senoncourt, émigré rayé qu'il n'a pu suivre. Il est commis de la maison Worms et Sommariva à Romilly. Point de plaintes sur lui.

7. — Tentative contre l'Empereur. — On a demandé au Préfet d'Ille-et-Vilaine des renseignements détaillés sur Berthois, arrêté à Paris dans le mois dernier, et convaincu, par ses propres aveux, d'avoir conçu le projet de se procurer accès auprès de l'Empereur pour le poignarder, disant que c'était pour sauver Moreau. Par une première lettre du 17 de ce mois, le préfet rapporte que Berthois était révolutionnaire exalté. Il annonce qu'un frère du détenu est parti de Vitré pour Paris, le 4 de ce mois, en donnant pour motif de son voyage l'arrestation de son frère. Par une seconde du 20, il explique que Berthois, détenu, âgé de vingt-huit ans, en sortant du collège, s'était destiné au génie..., qu'il a été forcé de servir dans un bataillon de France, envoyé à Saint-Domingue, ensuite réformé ; qu'il a passé deux ans à Paris étudiant en droit, est revenu à Vitré depuis un an ; reparti pour Paris le 7 prairial, sous prétexte d'y continuer l'étude du droit. Toujours exalté en principes révolutionnaires, et ne fréquentant que les hommes de même opinion.

Dans un premier interrogatoire, ce fanatique a désigné, comme son confident et son complice, James, qu'il a dit à l'armée, ignorant dans quel corps.

Dans un second du 14 de ce mois, il a dit que les dernières nouvelles qu'il avait reçues de lui, il y a six mois, étaient datées de Morlaix. On a écrit au délégué de le rechercher.

8. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Esprit public. Bordeaux, signalé comme mécontent (*Bull.* du 4 messid. XII) à cause du Sénatus-consulte et du procès Moreau, est, au contraire, très tranquille et approuve l'avènement.

Inguerville (*Bull.* 6 et 24 prairial XII)[1], avocat, ardent révolutionnaire qui avait dénoncé son père, écrit *Les babioles du Père Havé*, ouvrage insignifiant.

Bourmont[2] demande l'autorisation de soigner sa femme, qui a fait une fausse couche en retournant à Paris (*Bull.* 15 mess. XII). Il reviendra en prison. Avis favorable du préfet. Craintes pour sa santé.

Lettre anonyme promettant récompense à qui tuera Napoléon, trouvée et transmise par Perrico, employé au Trésor public.

BULLETIN DU 25 MESSIDOR AN XII

Samedi 14 juillet 1804.

9. — **Wright**[3]. — Le capitaine Wright ayant proposé de donner avec franchise des explications, dont il avait cru devoir s'abstenir pendant le procès, et de lui envoyer au Temple un officier de confiance avec lequel il pût conférer, le ministre de la guerre a chargé de cette commission l'adjudant commandant Curto.

(Permis délivré à Curto par Fouché).

10. — **Complices de Cadoudal.** — Cinq brigands de la bande de Georges s'étaient enfuis dans l'ouest.... on a suivi leurs traces, tous ont été arrêtés et jugés. On a su qu'ils avaient passé les journées des 14 et 15 ventôse à Glos (Orne), d'abord chez Lebas, aubergiste, ensuite chez l'huissier Morin qui les avait guidés depuis Glos, jusqu'à la station suivante (*Bulletin* du 21 germinal). Les deux premiers, Lebas et Morin, ont été arrêtés, traduits à Paris, jugés et acquittés..., point de preuves qu'ils les avaient connus en leur donnant asile. Morin, présumé leur complice, avait confirmé cette présomption en prenant la fuite. La police l'a fait rechercher avec activité. Le préfet de l'Orne annonce, par une lettre du 22, qu'il vient d'être arrêté dans ce département : il est dans la prison d'Alençon.

11. — **Boulogne.** — Le commissaire général de police à Boulogne écrit le 22: «Un ouragand d'une violence extrême a forcé la flottille à rentrer. Les Anglais tiennent encore la mer; ils paraissent inquiets et nous croient au moment de partir. On attend l'Empereur le 23. Deux prises faites par un corsaire de Boulogne sont entrées depuis peu de jours. »

12. — **Théâtre.** — Il résulte des rapports unanimes de divers observateurs qui ont assisté à la seconde représentation d'*Ossian*[4], qu'on a

1. A.N. F7 3705

2. Le comte de Bourmont, un des principaux chefs de la chouannerie, avait fait sa soumission à Bonaparte (fév. 1800) et s'était installé à Paris, où sa liaison avec Fouché ne laissa pas que d'être utile à certains chouans. Arrêté le 17 janvier 1801, après l'affaire du 3 nivôse, il fut incarcéré au Temple, puis transféré dans la citadelle de Besançon, où sa femme reçut l'autorisation de venir le visiter avec ses enfants.

3. Ami et secrétaire de Sidney Smith, il fut pris avec lui, en 1796, et enfermé au Temple, d'où ils parvinrent à s'évader par une ruse hardie (1798). Arrêté une seconde fois, en 1804, au moment où il cherchait, croit-on, à sauver les complices de Cadoudal, il fut enfermé de nouveau au Temple et, pendant le procès de Georges, refusa de répondre à toute question.

4. *Ossian* ou *Les Bardes*. Opéra en 3 actes, de Deschamps, musique de Lesueur. 1re Représentation le 10 juillet 1804 (V. *Bull.*, 22 messidor XII).

marqué dans toute la salle une vive satisfaction de l'accueil honorable que Leurs Majestés Impériales ont fait à l'auteur de la musique... On l'a considéré comme une juste récompense d'un talent distingué.

13. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rochelle, condamné à mort (affaire Cadoudal), gracié, envoyé au château d'If, se promène à Marseille, seul avec un gendarme, au milieu d'une affluence considérable et couche à l'hôtel. Homme dangereux. Détails sur son arrestation par Veyrat (an VII).

Déserteurs. Arrestation (Basses-Pyrénées) de deux Milanais déserteurs des gardes wallonnes.

Libelles. Arrestation à Herdt (Cologne) de Thourin et de Frankin : papiers, chansons, etc. Citation de huit vers contre l'Empereur.

BULLETIN DU 27 MESSIDOR AN XII

Lundi 16 juillet 1804.

14. — Lettre de Francfort. — Une lettre confidentielle, datée de Francfort 10 juillet, renferme divers faits intéressants. D'abord, sur le Roi de Suède, ce correspondant s'explique en ces termes : « Bien loin « d'avoir des intentions hostiles, Sa Majesté, très pacifique, même un peu « tremblante, n'ose pas retourner dans ses Etats, crainte d'éprouver le « sort de son père [1]. Il a un fort parti contre lui dans la noblesse, à la « tête duquel est son oncle, le Duc de Sudermanie. Il est question d'élire « son-fils sous la régence du Duc, et de lui faire une pension pour qu'il « ne revienne jamais. Il n'est pas éloigné d'y consentir, il demande seu- « lement que sa pension soit fixée à 1.200.000 florins, ce qui ne lui est « pas encore accordé. »

Un autre passage de cette lettre porte : « Qu'aucun émigré n'est plus « souffert sur la rive droite du Rhin. Un seul est à Manheim, il est de « Bordeaux, se nomme Demestre, a servi dans la Vendée, reçoit de Fren- « zel des leçons de violon, et paraît chercher à se perfectionner. »

Outre les divers libelles allemands qui ont été signalés ci-devant, il en circule quatre autres :

« *Bonaparte peint comme homme, gouvernant et héros.* » — *Voyage de Dresde* à *Syracuse.* » — « *L'Allemagne et l'Europe* ». — *Lettres de Paris* », de Reichardt.

On s'occupe de savoir si ces ouvragee pénètrent en France, par qui ils sont envoyés, à quelles adresses.

15. — Dambly. — M. Roussel, magistrat et président du canton de Port-sur-Saône (Haute-Saône), a dressé procès-verbal le 18 de ce mois, de propos injurieux et séditieux qu'il dit avoir été tenus chez lui, à table, par l'émigré Dambly. Il n'indique comme témoin que la propre sœur de cet émigré. Les propos sont extrêmement repréhensibles et donneraient lieu à une punition sévère s'ils étaient constatés.

16 — Bruits. — *Boulogne.* — Les bruits les plus absurdes circulent à Boulogne :

« L'Empereur est venu jusqu'à Amiens, mais il est retourné à Paris, « parce qu'il a été assailli sur la route des cris : « Vive l'Empereur... mais la paix ! »

1. Gustave III, assassiné en 1792.

« Les parisiens ont fermé à l'Empereur les barrières de la capitale. Il a essayé, sans succès, d'arriver à la route de Boulogne.

Ces bruits, dit le commissaire général [1], par sa lettre du 24, naissent et se propagent parmi les employés des administrations de la guerre et de la marine. Ils font peu d'effet sur le soldat. On s'occupe néanmoins de les faire cesser par une punition exemplaire.

17. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lettre anonyme, réclamant le retour des Bourbons, adressée à diverses personnes (*Bull.*, 24 prairial et 14 messid. XII) avec d'autres sur Moreau et Cadoudal. On recherche l'auteur. « Cette intrigue paraît coïncider avec la protestation publiée par Louis XVIII.»

Bruxelles. Réclamation du maire contre un article du *Moniteur* (*Bull.*, 21 mes. XII), accusant Bruxelles d'être le foyer des fausses nouvelles anglaises. Il demande une enquête pour découvrir le correspondant qui est peut-être Fiocardo, en surveillance à Pont-à-Mousson.

Peste. Crainte au sujet de ballots suspects trouvés sur la côte de Bonnes, près Toulon.

Cavaignac, commissaire français des relations commerciales à Mascate, revient à Paris par Calais après avoir échappé aux visites anglaises.

De Chamborant, ancien lieutenant général, résidait à Hanau. Expulsé par l'arrêt qui chasse tous les émigrés réfugiés à Hesse Cassel, on demande, en raison de son âge, de ses infirmités et de son alliance avec l'archichancelier de l'Empire, de l'autoriser à résider à Hanau.

De La Roche-Rochefort, émigré, lié avec les d'Orléans, vient à Paris avec un passeport danois. Le surveiller.

BULLETIN DU 28 MESSIDOR AN XII

Mardi 17 juillet 1804.

18. — Surveillance de la côte. — On a remarqué que, depuis plusieurs jours, l'ennemi côtoie de plus près dans les environs de Fécamp. On a pensé qu'il se proposait de mettre à terre quelques espions pour se procurer des renseignements utiles sur les mouvements des flottilles et autres opérations des côtes. Ils sont privés de ces renseignements depuis que les neutres sont retenus dans les ports, et par les mesures qui ont dissipé les agences de Boulogne et d'Abbeville. Des surveillants intelligents ont été placés dans les points les plus importants pour observer les croiseurs. Suivant un rapport du 22, ils continuaient de louvoyer, et on présumait qu'ils cherchaient à communiquer par des signaux de convention. Les officiers des douanes qui concourent avec zèle à cette surveillance, désirent que les nouveaux employés, surtout les célibataires, servent dans les villes, et qu'on ne destine au service des côtes que les anciens, dont la fidélité est plus éprouvée.

19. — Bordeaux. Esprit public. — L'opinion d'une cité aussi importante que Bordeaux a fixé l'attention de la Police générale : il en a été question dans les *Bulletins* des 4 et 24 messidor. Voici un résumé de divers rapports qu'on s'est procurés à cet égard. Trois classes distinctes :

1. En marge : « Ce commissaire est chargé par la réponse de se concerter avec les chefs de ces employés sur les mesures à prendre contre eux. »

royalistes, mécontents, amis du gouvernement. La première est peu nombreuse, et ne compte que quelques nobles. Les derniers événements les ont consternés... presque tous se sont ralliés aux mécontents. La seconde existait depuis le Consulat à vie, mais n'osait se montrer. Elle se compose des hommes qui n'ont pas obtenu les emplois qu'ils désiraient, et de quelques anarchistes. Ils se sont montrés à l'occasion de la dernière conjuration, prenant pour prétexte, l'intérêt que les services militaires de Moreau devaient inspirer, moins par attachement sincère à ce général, que par un esprit d'opposition au gouvernement. Ils avaient mis dans leur parti la foule d'habitants simples et crédules qu'on entraîne facilement par des déclamations et des faux bruits. Le jugement a détruit l'impression qu'ils avaient produite, et le nombre de leurs partisans a sensiblement diminué. La troisième classe est extrêmement nombreuse, mais peu active. L'assurance donnée aux acquéreurs par le Sénatus-consulte a affermi la confiance. La stagnation du commerce multiplie les oisifs, et ceux-là sont plus susceptibles des insinuations de la malveillance et de la première impression que causent les fausses nouvelles. En général, c'est l'opinion de Paris qui forme celle de Bordeaux. Tout y est calme en ce moment.

20. — **Votes.** — Le préfet du Cher a adressé, le 23, le relevé des votes de ce département sur l'hérédité : 37.678 pour, 2 contre. La population est de 219.000. Le préfet n'a pas désigné les deux particuliers dont les votes ont été négatifs.

21. — **Agents anglais.** — La police recherche avec soin les moyens qu'emploie le ministère anglais pour faire parvenir en France les fonds destinés à l'entretien de ses agents. On sait que la maison Betmann est publiquement chargée de toutes les opérations financières du gouvernement anglais. Mais, il paraît que M. Chamot, chef de la maison Sveitzen, l'une des plus riches de Francfort, est particulièrement chargé du payement des pensions, que ce gouvernement continue de payer secrètement à divers émigrés rentrés, et d'autres versements clandestins. Sur cet indice, on a fait quelques recherches. On a découvert qu'un des frères Sveitzen, beau-frère et associé de M. Chamot, est actuellement à Paris. Il paraît peu propre à toute affaire politique et ne s'occupe, jusqu'à présent, que d'achats de marchandises en France. Il jouit d'un grand crédit, principalement à Lyon : on continue de l'observer. On sait aussi que M. Chamot, qui a de l'esprit et de l'instruction, réunit fréquemment chez lui, à Francfort, tous les agents diplomatiques, parmi lesquels plusieurs sont dévoués à l'Angleterre ; qu'aux foires, il reçoit et traite honorablement les principaux négociants anglais qui s'y trouvent, presque tous naturellement portés à se charger de toutes les commissions des ministres. On s'occupe de découvrir quels sont les correspondants habituels de M. Chamot tant à Paris que dans les autres villes de France.

22. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. La flottille reprend la mer. Inquiétude des Anglais. Signaux adressés à un navire ennemi qui y répond. Un bateau de pêche disparu a pu servir à une évasion ou à un espion.

Envoi d'armes à l'étranger. De Gourcy, émigré, à Nancy, envoyait à des amis, en Hongrie, des fusils de chasse (*Bull.*, 13 prairial et 9 messidor XII). Depuis trois ans, on a envoyé de Saint-Étienne, pour 50.000 francs de fusils en Allemagne, à Lothringen émigré.

Librairie. Plainte des libraires de Cologne qui ignorent quels livres sont interdits. On propose d'établir à Leipsick, centre de ce commerce, un agent pour acheter et signaler les libelles.

Moreau, arrive à Barcelone (13 messidor) avec Henry, chef d'escadrons de la garde impériale, et y attend sa femme pour aller à Cadix.

Rey, arrêté à Naples. On demande son extradition.

Gohin, émigré, se bat en duel, à Angers, avec Chamorin, aide-de-camp du général Girardon. Plainte du général (*Bull.*, 20 messidor XII). Affaire exagérée. On propose de le relâcher.

Fausse dénonciation, portée contre Bonneau par le maire de Saint-Sulpice (*Bull.*, 27 floréal et 2 messidor XII) pour propos séditieux. La haine contre Bonneau vient de ce qu'il a acheté le presbytère.

Théâtre « Tancrède ». On applaudit les passages pouvant s'appliquer à Moreau. Cabale.

BULLETIN[1] DU 29 MESSIDOR AN XII

Mercredi 18 juillet 1804.

23. — Esprit public. Légion d'honneur. — La décoration nouvelle sera pendant quelque temps le sujet des sarcasmes et des querelles. On rapporte que M. de Lalande a dit : « Des 12.000 étoiles nouvelle- « ment découvertes, il n'en est pas une fixe. » Au boulevard, dit Coblentz, des jeunes gens portent à la place de la croix un œillet ponceau. Dans les sociétés, en style familier et amical, les décorés sont qualifiés de chevaliers. Un grenadier, qui a reçu la croix dimanche, a été provoqué et tué en duel, le même jour, par un de ses camarades, qui n'avait pas reçu cette décoration. Un voyageur, arrivant de Lyon, assure qu'il y aura aussi des rixes dans cette ville pour le même sujet. Les anciens chevaliers de Saint-Louis demandent s'ils ne sont pas autorisés, de droit, à reprendre cette décoration militaire. On leur répond que s'ils l'ont méritée ils obtiendront, sur les preuves de service réel, celle qui vient d'être adoptée. On a remarqué, près le bureau de la recette du Pont des Arts, un militaire décoré de la croix, employé à demander aux passants le payement du droit établi. Cette fonction a paru contraire au but de l'institution. On a vu quelques militaires décorés ivres dans les rues et accompagnant des prostituées.

24. — Théâtre. — Une troupe de comédiens passant à Périgueux y a donné une représentation de : *Crispin tout seul*. Le directeur s'est permis d'employer pour tableau le portrait de l'Empereur. Un passage de cette pièce était ainsi conçu : « Si l'original de ce portrait me surprenait « ainsi seul, je finirais par jouer un vilain rôle. » Quelques spectateurs qui ont reconnu le portrait ont ri. L'opinion du plus grand nombre a cependant fait justice de cette inconvenance. La police locale l'a considérée comme une injure à Sa Majesté Impériale et incarcéré le directeur. Le préfet en rend compte par une lettre du 23.

25. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Trente-quatre arrestations, dont celle d'Herbouville, acteur de la Porte Saint-Martin. Un ivrogne crie « vive les Bourbons! »

Boulogne. La flottille de cinquante voiles sortie du port. Quelques coups de

1. C'est le premier bulletin signé « Le ministre de la police : Fouché. »

canon. Le bateau disparu (22) a servi à deux déserteurs. Surveiller Vénard, commandant la 9e compagnie de canonniers : a fait longtemps la contrebande avec Gromard (d'Eu). Ordre d'exiger des aveux complets de Duviquet, dit baron d'Ordre, supposé complice de l'abbé Delporte, agent principal des princes.

Carfort, ancien chef de chouans, que Georges faillit faire fusiller (*Bull.*, 24 prairial. an XII) est emprisonné à Saint-Brieuc et sera transporté à Lourdes.

Institutrice fanatique. Me Rostardet, à Voide, blâme le concordat : elle est prévenue qu'au premier mot elle sera enfermée.

Spencer Smith, et son valet de chambre, italien, venu d'Angleterre avec des lettres, sont surveillées.

Husum. Bruits sur la guerre.

Francfort. Les bruits sur le roi de Suède (14) sont confirmés par le baron de Weissembourg. Les émigrés réfugiés à Offenbach, pensionnés par l'Angleterre, vont à Ratisbonne depuis l'expédition d'Offenbourg : colonel de Baschy, dit Duchayla, vicomte de Choiseul, vidame de Varé, etc. Restent à Offenbach : de Mintière, abbé de Villeton, ancien aumônier du Prince de Condé.

Simon du Fossé. signalé de Salzbourg, pour propos, est fou. Le surveiller à son arrivée. Doit différer de Caboche du Fossé (L. M.) arrêté à Anvers (15 germ,).

BULLETIN DU 30 MESSIDOR AN XII

Jeudi 19 juillet 1804.

26. — Légion d'honneur. — Un agent secret rapporte que M. Soulès, homme de lettres, traducteur de plusieurs ouvrages anglais, qui fut électeur en 1789, se plaint de ce que, tant lui que ses collègues, surtout ceux qui ont servi dans les nuits des 12 et 13 juillet, n'ont pas été nommés membres de la Légion d'honneur. Depuis deux ans M. Soulès est noté à la police générale. Il a été signalé, à cette époque, comme ayant servi une police secrète de Lord Whitworth. Suivant le même rapport, les vainqueurs de la Bastille projettent de se réunir, dimanche, pour rédiger une adresse à Sa Majesté Impériale, tendant également à leur admission dans la Légion. Les mesures sont prises pour les surveiller.

27. — Angleterre. — La correspondance entre le comte de Lille et Pichegru annoncée dans le *Moniteur* de ce jour, article Angleterre, se trouve dans la *Gazette* du 30 juin intitulée « *The Courrier* », article Louis XVIII et Pichegru. Ce sont les lettres des 24 mai et 9 juin 1796, qui se trouvent dans le mémoire de M. de Montgaillard, pages 147 et 151. *Le Courrier* donne ces deux lettres comme extraites de l'*Ambigu*, de Peltier, de la veille (29 juin). Il est probable que Peltier n'a fait que les transcrire dans Montgaillard. Loin de contredire cette correspondance, le journaliste anglais la donne comme constante et en fait l'apologie. Il y joint un extrait de la lettre du comte de Lille à l'archiduc Charles, du 30 juin (même année, page 141) par lequel il fait principalement ressortir les passages où le comte de Lille présente à l'archiduc la correspondance de Pichegru comme preuve authentique des grands avantages de sa présence sur les frontières de France.

28. — Événements divers.

Ordres du Ministre. Renvoyer de France : Montanclos de Princeu, émigré. — A 40 lieues de Paris et des côtes : Gilbert (a quitté la France en 1787). — En liberté et en surveillance chez eux : Broyard (détenu un an pour lettre anonyme), Saunier (propos), Dupac de Baden (pris chez Puivert), Larcignerais (passeport irrégulier),

Fournier (chouan), Decougny (expulsé), Desclos La Mollière (émigré), Quérié (propos), La Barberie Saint-Front (ex-aide de camp de Wimpfen, a dit avoir vu à Paris quelqu'un ressemblant au duc de Montpensier), Longagne (propos), Lacourière (vente d'un livre). — Un mois de prison, puis en surveillance : Lebours (libraire, vend le mémoire de Victor Moreau).

Dénonciations. 1) Contre Demarre, ancien écuyer du comte d'Artois : propos contre l'Empereur. 2) A Villeneuve (Ardèche), le suppléant au juge de paix dénonce Garidel comme chef de cent cinquante brigands, restes des rebelles de Jalès, et la femme Larivière, qui réunissait des femmes et parlait contre le gouvernement. Il se rétracte.

Prisonniers anglais. Deux capitaines, conduits d'Avranche à Ville-Dieu, s'évadent et sont repris.

Rixe à Melun. Ibrahim, capitaine des mamelucks, est insulté dans un café en voulant protéger une femme arabe. La foule veut l'étrangler avec le châle de son turban. Deux officiers, dont le lieutenant Eliasse, le délivrent.

Placard affiché à Gassino. Bricca soupçonné.

Faux bruits répandus à Turin, attribués à d'ex-nobles, Castellengo, Birago, Cardan, Tarin, Bozdzotazan, officiers Sardes.

D'Affiny veut venir de Mons à Paris tuer d'Espienne. Lui refuser un passeport.

Moreau et sa femme. Leur départ de Barcelone pour Cadix a été retardé par des indispositions. Lettre de Mme Moreau au grand juge. Henry revient en France.

Francfort (Lettre du 14 juillet). De nombreux ouvrages séditieux arrivent de Hambourg, Nuremberg et Augsbourg, malgré la méfiance des libraires et la surveillance de l'envoyé spécial Hirsinger. Deux nouveaux ouvrages (14).

Renseignements sur des émigrés arrêtés sur la rive droite du Rhin : marquis de Thumery (colonel de Berchiny, compagnon de chasse du duc d'Enghien, pensionné d'Angleterre), Vauborel (fanatique), Grunstein (intrigant), l'abbé d'Aimard, son ennemi Weinborn (dévoué au cardinal de Rohan), Demougé (escroc).

BULLETIN DU 1er THERMIDOR AN XII

Vendredi 20 juillet 1804.

29. — Paris. Bruits. — Il circule que S. M. l'Impératrice part lundi prochain pour Aix-la-Chapelle.

30. — Légations étrangères. — M. de Munich-Hausen, chambellan du roi de Prusse, a perdu chez Livry, outre l'argent qu'il avait sur lui, 40.000 francs sur parole.

31. — Maternité. — Trois femmes sont accouchées cette nuit dans la maison de la Maternité, une de trois enfants, les deux autres de deux chacune.

Toutes les mères admises dans cette maison se louent des soins qu'elles y reçoivent et disent qu'elles y sont mieux traitées que chez des sages-femmes.

32. — Nevers. Bruits. — On avait rapporté que, pendant le procès des conjurés, il y avait eu à Nevers des rixes sérieuses. Le Préfet de la Nièvre a été chargé d'en rendre compte. Voici l'extrait de sa réponse du 27 messidor : « Toutes les opinions qui se sont manifestées dans les lieux « publics ont été en faveur du Gouvernement. Dans les salons des Bour- « boniens il en était autrement. On y faisait circuler qu'il y avait des « duels fréquents entre les militaires de l'armée d'Italie et ceux de l'ar- « mée du Rhin. Les nouvelles se colportaient comme données par des « voyageurs venant de Paris... on n'y croyait pas, mais on paraissait dési- « rer qu'elles se réalisassent. Le Magistrat de sûreté a été chargé d'en

« poursuivre les auteurs et les distributeurs. Cet ordre, rendu public, a « suffi pour faire cesser tous ces faux bruits. Le plus grand calme règne « dans Nevers et dans le département de la Nièvre. » Le Préfet ne désigne pas, par cette lettre, ces Bourboniens; il les présente tous indistinctement comme incorrigibles, constamment attachés à l'ancienne dynastie, se livrant sans réserve à leurs illusions, toujours trompés, et ne trouvant des consolations que dans leurs rêves.

33. — **Prêtres dissidents Vendôme.** — On a rapporté, dans le mois dernier, qu'un habitant de Vendôme avait été enterré par un prêtre rebelle, nommé Thoinier, sans l'intervention du curé; que M. de Boisrichard, maire de cette ville, avait toléré cette cérémonie et était notoirement le protecteur des dissidents; que sa femme était à la tête de leurs partisans. Un mandat d'arrêt a été décerné contre le réfractaire Thoinier dont le délit était public. On a demandé confidentiellement au Préfet de Loir-et-Cher des renseignements sur M. et Mme de Boisrichard. Voici l'extrait de sa réponse du 27 messidor : « M. de Boisrichard jouit d'une « considération méritée, est sincèrement attaché au Gouvernement, d'une « trop saine philosophie pour soutenir des fanatiques. Mais les dissidents « sont effectivement protégés par sa femme, et, par complaisance pour « elle, il ne met pas à leur poursuite tout le zèle qu'il montrerait s'il était « dégagé de cette influence. L'événement de l'enterrement est exact : « c'est celui du nommé Adam. Ce jour, le maire était absent. Les dissi- « dents en ont profité pour faire publiquement cette cérémonie. Le com- « missaire de police n'y a mis aucun obstacle: il sera remplacé. » Le Préfet observe que toutes les familles riches de Vendôme et Blois soutiennent les prêtres rebelles au concordat; que ce fanatisme empêche l'enlèvement de deux ou trois de ces prêtres, qui suffirait pour que tous rentrassent dans l'ordre; que cette exécution nécessaire est d'autant plus difficile qu'il n'y a point de troupes. Il propose d'envoyer cent hommes, de les distribuer dans ces deux villes, de les placer chez les principaux partisans de ces perturbateurs, et d'annoncer qu'ils y demeureront jusqu'à ce que ceux signalés soient livrés.

34. — **Rébellion.** — A Viabon (Eure-et-Loir), une brigade avait arrêté un jeune homme, neveu du maire. Conduit chez lui et reconnu, il lui a été laissé à sa réquisition. En sortant de sa maison, un attroupement nombreux a assailli les gendarmes à coups de pierres. Ils ont été forcés de se faire jour avec leurs sabres. Le maire et l'adjoint ont refusé de dissiper cet attroupement. Sept des principaux coupables sont arrêtés.

35. — **Guernesey.** — Le chevalier de Péronne, un des principaux agents de la correspondance entre l'ouest et l'Angleterre, est à Guernesey. Il y occupe la maison du nommé Duport, prisonnier de guerre à Verdun. Duport a marqué ce fait à l'un de ses correspondants en Normandie, en ajoutant qu'il avait reçu récemment des nouvelles de M. de Péronne. On s'occupe de vérifier quels sont les objets de la correspondance qui paraît exister entre le prisonnier anglais et l'émigré Péronne.

36. — **Lalande** (Note écrite de la main de Fouché et signée par lui). — « Le *Bulletin* d'hier (23) rapportait une plaisanterie sur la Légion d'hon- « neur attribuée à M. Lalande. Je sais positivement aujourd'hui que « M. Lalande est à Nevers depuis quelque temps. Comme le quolibet « dont il s'agit avait une couleur scientifique, il était naturel qu'on en fît « honneur au greffier en chef de l'astronomie. »

37. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dénonciation anonyme et fausse contre deux prêtres de Saint-Malo qui devaient aller à Paris assassiner l'Empereur. Le clergé est très fidèle.

Toulon. Une attaque des Anglais à Louvadour, près Bormes, est repoussée (21 messid.).

Prêtre réfractaire. Bétourné, prêtre de Muneville-le-Bingard, réfractaire, est accusé par le maire d'empêcher le vote sur l'hérédité. On le recherche. Très malade, pour ne pas en faire un martyr, on ne l'arrêtera pas mais « on recherchera son asile avec discrétion. »

Émigré amnistié. Mort de Paulo, ancien chef de bande (Aveyron).

Angleterre. On cherche un *Éloge funèbre du duc d'Enghien* qui circule, dit-on, à Londres et à Paris.

Faits divers. Vol en Côte-d'Or. — Assassinats : à Angoulême, par Brunet ; dans l'Aisne, par Demarle; en Sésia, du fermier de Sandilliau. — Éboulement à Breteuil.

BULLETIN DU 2 THERMIDOR AN XII

Samedi 21 juillet 1804.

38. — **Note du Ministre.** — Envoi au Préfet de police du signalement du nommé de Laroche-Rochefort, émigré, qu'on a vu plusieurs fois à Londres dans la société de d'Orléans fils aîné, et qui doit être actuellement à Paris avec un passeport suédois sous le nom de Winclaven.

Fitz-James, ventriloque, est de retour à Paris. Il voyait à Londres les ennemis les plus déclarés de la France, notamment l'ex-général Danican, employé maintenant en Allemagne à des recrutements pour l'Angleterre. Le Préfet de police est chargé de l'arrêter et de transmettre copie de l'interrogatoire qu'il lui fera subir.

39. — **Livraison de Toulon.** — Invitation à M. le conseiller d'État, préfet des Bouches-du-Rhône, de chercher à recouvrer un acte en vertu duquel, lors de la livraison de Toulon aux Anglais, l'amiral Hood s'était engagé avec les autorités à faire restituer tout ce que les Anglais prendraient dans la ville et les arsenaux, dès que les Français auraient un gouvernement légitime. M. Labat, négociant de Marseille, est indiqué comme pouvant faciliter les moyens de retrouver cette pièce.

40. —**Attaque d'un courrier.** — Le 28 messidor, la malle, partie de Paris le 25, a été attaquée à une lieue et demie de Lamballe (Côtes-du-Nord), par dix brigands armés de fusils. Ils ont volé l'argent du courrier et d'un voyageur qui l'accompagnait. Ils n'ont visité que les dépêches de Broons pour Saint-Brieuc. Le maire de Lamballe qui rend compte de cet événement, ne dit pas s'ils en ont enlevé quelque lettre ou paquet. La gendarmerie et la garnison de Lamballe sont à la poursuite de ces brigands.

41. — **Vaucluse. Situation.** — Le 16 messidor, le Préfet de Vaucluse a rendu le compte le plus satisfaisant de la situation de ce département pendant le dernier trimestre. L'esprit public y est généralement bon : tous les vœux se portent vers Sa Majesté Impériale. La tranquillité n'a été troublée par aucun événement remarquable. Le culte s'exerce publiquement. Dans les communes mixtes, les protestants jouissent de la même liberté que les catholiques. Les Juifs ont deux synagogues, l'une à Avi-

gnon, l'autre à Carpentras. Dans l'une et l'autre, ils se livrent à la pratique de leurs rites avec tranquillité.

42. — Boulogne. — Le Commissaire général rapporte que quelques bâtiments anglais, chassés par le courant, se sont rapprochés de très près de la ligne de la flottille, dans la matinée du 30. Un feu très vif les a forcés de se porter au large : ils ont exécuté ce mouvement avec difficulté. Le même jour, 30, le maréchal Moncey et le général Junot sont arrivés à Boulogne, quelques heures avant Sa Majesté qui a paru dans le port à 3 heures.

43. — Lettre de Francfort (16 juillet). — Tous les émigrés partis d'Offenbach sont dans les Etats du prince de Reuss, oncle du prince d'Isembourg, sur la frontière de Saxe. (Il est probable que l'oncle, qui leur donnait asile à Offenbach, a engagé son neveu à leur accorder la même protection). « Il n'en reste que trois à Offenbach : M. de Mintière, l'abbé « de Villeton (déjà signalés dans le *Bulletin* du 29) et M. de Saint-Robert, « instituteur du duc d'Enghien. On voit aux eaux de Baden, près Rastadt, « un Français nommé Laberge, qui se dit officier au service de l'Autriche « et ne l'est pas ; à Offenbourg, M. Morellet, très âgé, frère du membre « de l'Institut. » Il est probable, d'après ces renseignements, dont la source est pure, que toutes les intrigues, que l'Angleterre entretient sur la rive droite du Rhin, sont rompues.

44. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vannes. La protestation de Louis XVIII a été répandue sans effet.

Southonax. Sa femme demande sa liberté. Appuyé par le Prince Impérial.

Ordres du Ministre. Renvoyer dans leur pays : Lesueur (Vve Gallery (servit les chouans), Milard (propos). — En liberté sous caution : Vve Durand (propos, 2 mois prison). — En surveillance : Bertrand de Molleville (frère du ministre, arrêté pour son neveu), Mallet (propos étant ivre), Houdaille (propos). — Hors de France : Jouffin (émigré non amnistié). — A quarante lieues de Paris et des côtes : Quesnette (chouan, propos), Herbouville (25) (couplets, 3 mois à Bicêtre), Guillemon (officier d'artillerie, turbulent), Saint-Léger (femme, écrits), Laignel (escroc cherchant des valets de pied pour S. M.). — Détenu j. n. o. : Ducoin-Moussière (intrigant, propos). — Vérifier si Cornu Palméri détient un faux pouvoir du capitaine Vautrin. — Surveiller Bachmann, père et fils, arrivés à Paris après avoir vu le roi de Suède. — Chercher l'auteur de l'écrit donné par Perrico (8).

Correspondance. Lettres à divers fonctionnaires au sujet des fonds provenant des conspirateurs et qui doivent être distribués.

Rébellion contre la gendarmerie pour favoriser l'évasion d'un déserteur (Landes).

Vengeance. A Causse (Hérault), on dévaste les propriétés du maire qui s'est opposé au défrichement de terrains communaux.

Hambourg. Lettre (11 juillet). Arrivée à Husum de quatre paquebots anglais. Un italien rejoint Spencer Smith (25). Départ de trente Hanovriens. Les pêcheurs déposent à Harwich les lettres de Hollande. La correspondance se fait par Lacôte, en Hollande, aidé par Sidney Smith et Right. Un autre agent de cette correspondance, Larose, est arrêté en Hollande.

Faits divers. Assassinat dans les Landes.

BULLETIN DU 4 THERMIDOR AN XII

Lundi 23 juillet 1804.

45. — Vainqueurs de la Bastille. — On a fait vérifier le rapport qui annonçait une prochaine réunion des vainqueurs de la Bastille qui résident dans le faubourg Antoine, pour rédiger une adresse à Sa Majesté Impériale, afin d'exposer leurs titres, pour être admis dans la Légion d'honneur (26).

Cette réunion n'a pas eu lieu hier. On s'est assuré que beaucoup d'entre eux avaient déjà remis des pétitions individuelles pour cet objet. Ils s'appuient sur le Décret de l'Assemblée constituante du 19 juin 1790, où le dévouement, qu'ils ont montré le 14 juillet 1789, à la prise de la Bastille, est considéré comme un service important qui doit leur garantir toute la reconnaissance nationale. Un nommé Perrier, ci-devant instituteur des sourds et muets, sous l'abbé Sicard, doit rédiger une adresse collective qui sera présentée par une députation de douze d'entre eux. L'agent qui donne ces renseignements a la confiance des habitants du faubourg. Cette adresse doit même lui être communiquée pour y faire les changements qui seront jugés convenables. Il a remarqué un excellent esprit parmi ceux des vainqueurs de la Bastille qui lui ont fourni ces détails, et l'intention où ils sont de s'isoler de ceux qui, précédemment admis dans leur bataillon, se sont fait remarquer par leur agitation turbulente ou criminelle.

46. — Boulogne. — Le commissaire général écrit de Boulogne, à la date du 1er, que l'arrivée de Sa Majesté Impériale y a produit une vive impression et que l'allégresse publique s'est manifestée par des acclamations unanimes. Quelques soldats ont tenu des propos. Le commissaire général les a signalés à leurs chefs.

47. — Attaque du courrier de Paris (40). — Le maire de Lamballe a transmis le procès-verbal de l'attaque de la malle, annoncée par le *Bulletin* du 2 (40). Il porte que l'attaque a eu lieu à 5 heures du matin, à une lieue et demie de Lamballe, par dix inconnus armés de fusils et pistolets. Ils ont demandé trois fois au courrier s'il portait de l'argent. Sur sa réponse négative, ils ont visité la voiture, mais n'ont pu en découvrir le fond. Ils lui ont pris douze louis qu'il avait sur lui, et à M. Aliot, voyageur seul porté sur la feuille du courrier, tout ce qu'il avait (on ne dit pas combien). Ils ont demandé au courrier ses dépêches. Il a répondu qu'il les avait laissées à Broons, et a évité, par cette réponse, de les leur livrer. Ils ont visité celles de Broons pour Saint-Brieuc (On ne voit pas dans le procès-verbal s'ils en ont soustrait quelques lettres).

Observations. — Les autorités ne présentent aucun trait qui puisse caractériser ce délit; on porte quelques soupçons sur les coupables, mais, si on considère que De Bar est errant dans cet arrondissement, sans pouvoir trouver moyen de se rembarquer; que Pénanster et autres échappés de Paris, ou qui n'y étaient pas encore venus, sont dans le même cas; que Jean-Marie, qui est venu de Londres pour recueillir les fuyards, n'a eu aucun succès, et que la prise de la corvette *Le Vincejo*, qui était sans doute pour le même objet, n'a pas permis à ces scélérats de reprendre la mer, ces diverses circonstances feraient supposer que le vol du courrier

a été exécuté par cette bande, obligée d'errer dans le pays et ayant épuisé ses moyens pour subsister.

48. — Communautés religieuses. Blois. — Le procureur général de Blois signale trois communautés de religieuses établies dans cette ville, comme elles l'étaient avant la Révolution : Carmélites, Ursulines, Sainte-Marie. Elles suivent exactement leurs anciens règlements, ont toutes les mêmes vêtements. Elles reçoivent des novices, leur font prendre le voile. Le fanatisme soutient ces réunions : les autorités locales paraissent hésiter pour les dissoudre et mettre à exécution le décret impérial du 3 messidor. Elles en sont chargées expressément et itérativement.

49. — Confréries. Aubusson. — Le ministre de la Guerre a communiqué, le 29 de ce mois, un rapport qui lui a été adressé par le commandant de la Creuse, suivant lequel il y a à Aubusson des Confréries de Pénitents blancs et noirs, dont les processions publiques ont occasionné quelques troubles. On ajoute que ces processions se sont renouvelées au mépris des défenses de l'autorité. Le Préfet est chargé de donner des renseignements sur ces faits.

50. Allemagne. — Le roi de Suède est arrivé à Francfort, incognito. Il ne va point aux fêtes de Darmstadt, qui ont commencé le 16, pour le mariage du Prince avec une princesse de Prusse. Il a notoirement toute la noblesse de Suède contre lui, ce qui l'empêchera de retourner dans ses États, quoique le peuple paraisse le désirer.

51. — Angleterre. — On a transmis de Hambourg, à la date du 13 juillet, quelques nouvelles particulières, apportées par les derniers paquebots d'Angleterre. M. Pitt a offert au Prince de Galles le titre de maréchal de camp d'Angleterre (field mashall of England) à condition de quitter la minorité. Le Prince a refusé avec dédain. On croit que leur réconciliation est devenue presque impossible.

L'or qu'on introduit en Angleterre ne sort pas de la banque. Il est converti en guinées que l'on conserve. L'argent seul est mis en circulation ou envoyé aux Indes. Botton, célèbre ouvrier de Birmingham, a trouvé le moyen de donner aux piastres d'Espagne, dont l'effigie avait reçu en Angleterre une altération ignominieuse, une nouvelle empreinte, dont on dit le type très beau : d'un côté, la figure d'Angleterre, Britannia, sous celle d'une femme, de l'autre, celle du roi. Elles valent six schellings en Irlande et cinq seulement en Angleterre et en Ecosse.

52. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Réunion de chouans, à Gaillefontaine (Seine-Inférieure). Dix se réunissent chez la Veuve Lesueur, arrêtée pour avoir donné asile aux complices de Georges. Parmi eux on remarque Gambu, Lelong et Lallemand qui eurent des rapports avec les conjurés (Rapport du capitaine Froment au commandant Thouvenot, de la gendarmerie).

Placard séditieux, affiché à Troyes, par Geoffroy, instituteur, qui pousse un élève de dix ans à accuser M. Dupont, ancien professeur de l'Empereur.

Rébellion de Bontemps, ivre, à Saint-Patrice, contre la gendarmerie. — A Bourbourg, les gendarmes sont frappés après la cérémonie d'une confrérie.

Allemagne. Conversation entre diplomates étrangers chez Betmann, banquier, consul russe : l'Autriche et la Russie demandent des explications amicales sur la violation de Baden ; Drake est en Angleterre, interdit des affaires.

De Bentinck, ministre protestant remarquable, prisonnier de guerre, mort en prairial, disait qu'en cas de descente en Angleterre, celle-ci provoquerait un soulèvement en Hollande.

Faits divers. Assassinats : de Séjourné dans l'Oise, et de Pietrois en Seine-et-Marne. — Vol d'église à Bellicourt. — Faux billets : arrestation de Chupel, à Laigle (Orne). — Divers : enfant de deux ans mort sur la route de La Ferté à Meaux. Femme noyée à Toury. — Incendie à Izeure.

BULLETIN DU 5 THERMIDOR AN XII

Mardi 24 juillet 1804.

53. — **Paris. Esprit public.** — Un agent secret rapporte que ce matin, à 9 heures, un grenadier de la garde impériale, passant sur le Pont Neuf, à côté d'un jeune homme qui avait à sa boutonnière un œillet ponceau en forme de croix, le lui a enlevé, en lui disant que, s'il n'était pas content, il lui donnerait son adresse. Le grenadier a été applaudi par les spectateurs.

54. — **Vannes. Maisons de charité.** — L'évêque de Vannes a acheté un ancien couvent de cette ville, dans lequel on a établi, depuis un an, une maison de charité, où les élèves sont occupés à une fabrication de dentelles. Mme de Lamoignon et Mme de Molé, sa fille, sont à la tête de cette maison. Le Procureur impérial demande, par une lettre du 27, si ces dames sont dans le cas du décret impérial du 3 messidor. On a répondu qu'elles devaient déclarer la nature et l'objet de leur institution ; si les institutrices ou les élèves formaient une corporation ou communauté ; si elles ont des supérieurs français ou étrangers.

55. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. En liberté, à 40 lieues de Paris et des côtes : Verdet, Denan, sa femme, Dubuisson, sa femme. — En liberté en surveillance dans leurs appartements : Raguet-Brancion, Esprit Carré, Me Klingin-Dessers, Floirac, Schmalzigang (soupçonnés d'intrigues avec le général Desnoyers); Fauverge fils (liaison avec les ennemis du gouvernement. Sans preuve).

Placide Louverture, détenu à Belle-Isle-en-Mer, est autorisé à rejoindre sa mère en surveillance à Angers. Quelle surveillance exercera-t-on?

Sallion, ancien huissier à la cour des Comptes de Nantes. Cet émigré, royaliste mais isolé, en rapport avec les émigrés Pombelle et Behague, dit dans ses lettres que « Bonaparte ne s'est emparé du pouvoir que pour mettre les Bourbons sur le trône. »

Fête du 14 juillet célébrée avec ordre à Alençon.

BULLETIN DU 6 THERMIDOR AN XII

Mercredi 25 juillet 1804.

56. — **Paris. Rapport du Préfet de Police.** — L'Ambassadeur des États-Unis, suivant le rapport du Préfet de police du 5 de ce mois, a laissé entrevoir que son gouvernement ne serait pas éloigné de confier au général Moreau le commandement de ses provinces. Il a eu des conférences avec le Tribun. Il parle avec enthousiasme des avantages que pourraient remporter les armées américaines sous un tel chef. Le consul américain à Barcelone l'a accueilli.

Vingt soldats du 2e régiment de la garde de Paris et vingt cuirassiers

se sont battus au sabre, il y a eu plusieurs blessés. Deux femmes publiques ont été le sujet de leur rixe ; elles sont arrêtées.

Le Préfet de police a fait arrêter la femme Boniface pour distribution de couplets séditieux (la copie de ces couplets est jointe au rapport). Il est probable que c'est la femme de l'ancien concierge du Temple, déporté par le Sénatus-consulte de nivôse, an IX. La police générale a, depuis longtemps, des notes sur cette femme. Anarchiste exaltée, dévouée à Robespierre, Marat et autres chefs de ce parti, elle est ennemie irréconciliable de tout gouvernement autre que celui de 1793. On tint pour constant, à l'évasion de Sidney Smith et Wright, qu'elle l'avait secondée de tous ses moyens. A cette époque, elle n'habitait plus le Temple, s'étant pourvue en divorce, cependant, ce fut elle qui y introduisit les deux officiers déguisés porteurs du faux ordre du Ministre. On la vit même, en sortant de la chambre des deux Anglais, déposer sur une table un mouchoir qui était rempli d'argent ou d'argenterie, qu'elle déclara avoir reçu d'eux.

57. — Bourse. — Deux partis de spéculateurs s'entre-choquent. L'agent de change Martinet travaille pour les joueurs à la hausse. Ses commettants ont, dit-on, pris des engagements avec des maisons d'Amsterdam qui reçoivent les rentes à raison de 60 0 0, et il a retenu des sommes considérables. Il a en outre emprunté 8 millions sur la place de Paris : on assure que la caisse d'amortissement a un intérêt dans cette opération. Le plus fort opposant est l'agent de change Nicolas Coindre. On prétend qu'il travaille pour Saint-Didier, capitaliste qui a gagné une fortune considérable dans la chute des mandats. L'esprit de la place est incertain, mais incliné un peu à la baisse.

58. — Le Havre. Bombardement. — Le 4 de ce mois, à 10 heures, une division de l'ennemi, de seize toiles, s'est approchée du Havre. Trois bombardes ont tiré sur la ville pendant près de deux heures. Cinq maisons sont presque détruites, deux autres très endommagées, dont celle du sous-préfet. Cinq blessés ; une femme a eu la cuisse fracassée et a subi l'amputation. Les pompiers ont servi avec activité et empêché la communication des flammes. Tous les fonctionnaires ont déployé le plus grand zèle et ont porté des secours provisoires aux blessés. Le 5, date de la lettre du secrétaire général de la préfecture qui rend compte de cet événement, on prévoyait au Havre que la haute mer, favorable à l'ennemi qui veut détruire les propriétés particulières, durerait encore cinq jours. On craignait, en conséquence, de nouvelles attaques. Le Préfet est parti de Rouen pour le Havre, dans la nuit du 3 au 4, pour faire dresser, conformément aux instructions du Ministre, l'état des pertes éprouvées par cet événement, et procurer les secours convenables. On s'attendait, depuis plusieurs jours, à cette entreprise de l'ennemi.

59. — Barcelone. Moreau. — Extrait d'une lettre particulière datée de Barcelone, 11 juillet. « Le public a paru satisfait de l'arrivée de Moreau dans cette ville. Dès que l'intendant en fut instruit, il alla le visiter et lui offrir argent, voitures et tous les services qui pourraient dépendre de lui. Le général lui envoya l'adjudant Marot, pour le féliciter. Le gouvernement fit de même. Le lendemain de son arrivée, Moreau se fit présenter au capitaine général par le commissaire des relations commerciales. Dans la même journée, il se rendit, accompagné du commissaire, du sous-commissaire et de M. Henry, près la porte de Saint-Carloz, du côté de Barcelonette, pour voir manœuvrer un bataillon de gardes espagnols, qui faisait l'exercice à feu, en présence de tout l'État-Major.

Moreau assista à cette manœuvre jusqu'à la fin. Les Catalans et les militaires qui l'entouraient montraient un grand enthousiasme. Lorsque la troupe se retira, le capitaine général envoya l'ordre au commandant, par un adjudant, de faire défiler devant le général Moreau qui se tint constamment à côté de lui. Les Catalans parurent extrêmement satisfaits du procédé du capitaine général envers cet étranger. Moreau fut suivi par la foule jusqu'à son auberge ; on disait de lui toutes sortes de biens et de louanges. Le lendemain, il dîna chez le Commissaire avec Gautier, Reigbedert et M. Stanbov. Mme Moreau est arrivée trois jours après son mari et a été fêtée par les mêmes personnes. Si l'on peut ajouter foi à ce qu'ont dit l'adjudant Marot et un particulier, Moreau va prendre un logement à Barcelone, y demeurera jusqu'à ce que sa femme soit accouchée, et ira ensuite à Cadix, où l'on pense qu'il cédera aux instances du gouverneur, son ami (le général Solano). Il dîne aujourd'hui, en grande compagnie, chez le jeune Manning. Les Français lui ont aussi marqué un vif intérêt. Il avait accepté l'invitation que lui avaient faite ceux qui se trouvaient dans son auberge, le jour où il se trouva incommodé. Il s'amuse autant qu'il en trouve l'occasion, va souvent au spectacle dans les loges de ses connaissances. Comme la saison est fort avancée, on peut croire qu'il demeurera à Barcelone jusqu'au printemps prochain. »

60. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Correspondance du Ministre avec divers fonctionnaires (envoi de signalements, d'interrogatoires ou d'ordres de recherches) : Besançonnay (ami de Guillemot, le chercher à Boulogne et partout où ira l'Empereur), Stevenotte (doit être près de Dinan), Durand (agent de Frotté et de Georges), Berthois (7), James (complice de Berthois), de La Valette (émigré, à Bréda, va en Angleterre), Rouffigny (émigré, à Ham); attaque du courrier de Lamballe (40, 47) (au 18 messidor les brigands sont encore en Bretagne, sans pouvoir s'embarquer).

Morbihan. Léridan, Georges. Léridan n'a pas de fonds à Georges (2). Il y a cinq ans, sa mère acheta à Botherel Pontsac (près Vannes) pour 40.000 francs dont 25.000 payés par elle et 15.000 par Léridan sur ses bénéfices de brigandage. Terreur inspirée par Georges dans le Morbihan. Excellent effet produit par sa mort.

Brigands. La bande des frères Alleton blesse les gendarmes Gérard et Lesourd, entre Chantenay et Vallon (Sarthe). Alleton aîné est tué. Il portait un chapelet au côté. La forêt de Charme est l'asile habituel de ces brigands qu'excitent les ministres de « la Petite Église », prêtres réfractaires.

Mazuïer, professeur de médecine à Strasbourg, lié avec Carnot, vota contre l'hérédité. La haine contre lui vient de ce qu'avec Coze il défendit Stein, accusé d'avoir empoisonné sa femme.

Hambourg. Lettre (16 juillet). Bruits : les troupes danoises quittent Rendsbourg. Le blocus de l'Elbe, très nuisible à la Compagnie des Indes, exaspère les négociants de Hambourg contre l'Angleterre. On espère la paix. L'émigré Sian est parti pour Paris. La Russie accueille les émigrés nobles et repousse les autres.

BULLETIN DU 7 THERMIDOR AN XII

Jeudi 26 juillet 1804.

61. — Vainqueurs de la Bastille. — Un rapport indiquait positivement que la réunion des vainqueurs de la Bastille devait se faire aujourd'hui pour la signature de leur pétition. Ils paraissent avoir renoncé au

projet de la faire présenter à Sa Majesté Impériale par une députation. Perrier, chargé de la rédaction, a dit ce matin. à une personne qu'on lui a envoyée, qu'aussitôt qu'elle serait faite, il l'adresserait à Son Excellence le Grand Juge, avec invitation de la soumettre à Sa Majesté. Le bataillon des vainqueurs de la Bastille était de neuf cent quatre-vingts hommes lorsqu'il fut organisé : il n'en reste plus à Paris que soixante-trois. Depuis qu'il est question de cette pétition, ils se sont aperçus que leurs démarches étaient observées, et on a remarqué qu'ils mettaient, dans l'expression de leur vœu, beaucoup de prudence et de circonspection. Ils craignent même que les malveillants ne se glissent parmi eux, ce qui, disent-ils, pourrait provoquer quelques mesures de sévérité. Des hommes prudents, qu'on a jetés parmi eux, maintiennent cette impression, leur suggérant qu'une pétition en nom collectif est contraire au bon ordre. Rien n'annonce que la malveillance ait cherché, jusqu'à présent, à profiter de cette légère fermentation. Les vainqueurs de la Bastille, qui se sont présentés le 5 à l'audience du Grand Chancelier de la Légion d'honneur, se louent beaucoup de l'accueil qu'ils ont reçu. On remarque déjà quelques dissentiments dans leurs prétentions ; car, tandis que les uns aspirent à l'honneur d'être admis dans la Légion, d'autres bornent leur ambition à porter la couronne murale qui leur a été décernée par l'Assemblée Constituante et qu'ils avaient cessé de porter.

62. — Détenus. Mesures de sûreté. — Tous les condamnés à détention dans les châteaux forts sont arrivés à destination. Le commandant de Bellegarde annonce, par une lettre du 20 messidor, que Lajolais a été déposé, le 14, dans cette forteresse, et qu'il exercera la plus scrupuleuse surveillance pour prévenir son évasion. On avait reçu précédemment les mêmes avis sur chacun des autres. Le Grand Juge avait prescrit toutes les mesures convenables pour que la garde de chaque détenu fût faite avec tout le soin possible. Le Ministre a pareillement donné des ordres pour que la correspondance active et passive de ces détenus soit exactement surveillée. Chaque Conseiller d'Etat vient d'être invité, par le Ministre, à s'assurer que ses ordres et ceux du Grand Juge sont ponctuellement exécutés dans tous les châteaux forts de son département où ces prisonniers se trouvent. Entretenir à ce sujet avec chaque Préfet une correspondance assidue ; connaître toutes les précautions prises et celles qu'on pourrait y ajouter, suivant les circonstances et les localités ; demander aux commandants des renseignements confidentiels sur les militaires qui servent sous leurs ordres ; s'en procurer sur les commandants mêmes ; transmettre les uns et les autres avec exactitude et sans réserve ; enfin rendre compte au Ministre des résultats.

63. Individus qui ont logé des conspirateurs. — Ils doivent être tous éloignés de suite à 40 lieues de Paris et des côtes. Le Préfet de police est chargé de veiller à l'exécution de cette mesure. Tout individu renvoyé de Paris sera arrêté s'il y revient sans autorisation. On ne doit pas laisser rentrer dans Paris les hommes qui ont tenu aux partis, quand ils auront reçu ordre d'en sortir. Le Préfet de police est chargé d'assurer l'exécution de ces dispositions.

64. — Brest. Esprit public. — Le Commissaire général de police à Brest fait au Ministre, à la date du 1er, le rapport suivant : « Le départ de Moreau a fait renaître la fomentation dans cette ville... On y répand des insinuations malignes : « *On ne l'a pas fait périr à la Saint-Jean* « (*Baptiste*), *on le fera à la Toussaint* (*Louverture*). » Tantôt une partie de Paris s'est soulevée, tantôt on a retenu de force dans le sud-ouest le

vainqueur de Hohenlinden. On ajoute (et ceci fait impression, dit le commissaire) que le gouvernement fait vendre les biens de Moreau pour le payement des frais du procès, qu'on fait monter de 600.000 francs à 2.000 000 francs. » Sa lettre se termine en ces termes : « Cette affaire a produit des effets bien déplorables sur l'opinion qu'on aura de la peine à ramener. »

65. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. — En liberté, en surveillance dans leurs départements : Nicodeau, Legros (fausses déclarations pour gagner de l'argent) ; Gasté (envoi d'une selle à Lahaie-Saint-Hilaire. C'était pour un parent) ; Le Roy La Coudraye (émigré, lié avec les agents des princes, à 40 lieues de Paris et des côtes).

Vol des antiques [1]. Ordre à Gohier, commissaire des relations extérieures à Amsterdam, d'arrêter Charlier, complice de Giraud et de la femme Minet, et de demander l'extradition des coupables.

Déserteurs. Roquez, conscrit déserteur, a dit que les conscrits désertent avec de faux congés et passent de ferme en ferme hors du cordon de surveillance. Le rechercher.

Rochelle (13). Lui demander qui lui a remis en Angleterre son poignard et les fonds. L'interroger sur Berthelier et sur sa lettre apportée de Londres.

Individus suspects par leur exagération viennent du Midi à Paris.

Larrazet a reçu, dit-il, des propositions de Rumbold, ministre anglais à Hambourg.

Libelles. La protestation du prétendant et *l'oraison funèbre du duc d'Enghien* seront distribuées prochainement.

Roër. Embauchage. Cordier, douanier, a dénoncé Pfeiff, de Venloo, qui voulait l'engager dans un parti nombreux contre l'Empereur. Pfeiff arrêté.

Toulouse. Agitation. Daguin suscite des troubles au théâtre. Ordre d'éloigner les émigrés perturbateurs.

Allemagne. Lettre de Francfort : le roi de Suède va à Vienne par Munich. On l'observe.

Moreau. Détails journaliers sur sa vie à Barcelone, dîner chez Manning.

Attaque du courrier de Lamballe (40, 47), est attribuée à des chouans venus à Paris pour rejoindre Georges. De Bar, Pénanster et Guillemot sont en Bretagne.

Bourse. Le 5 0/0 est à 59 fr. 60. Bruits pour amener la baisse.

Faits divers. Incendies à Vauréas et Beaumont (Vaucluse). — Arrestation de Dalot, receveur général du Tarn (vol de 173.000 fr. au Trésor) et de Allengrin, sa caution.

Pièces annexées au *Bulletin* :

Note sur les ordres de religieuses.

Note. — Les Conseillers d'État, chargés des trois premiers arrondissements de la police, organisent leurs bureaux. Demande d'argent pour eux.

BULLETIN DU 8 THERMIDOR AN XII

Vendredi 27 juillet 1804.

66. — Bourse. — Les faits qui s'y sont passés, méritent de fixer l'attention de Sa Majesté. On doit d'autant plus compter sur l'exactitude des

(1) Giraud, Charlier et la femme Minet avaient volé au cabinet des antiques, à la Bibliothèque Nationale, divers objets parmi lesquels la grande sardoine, dite agate de la Sainte-Chapelle, une plaque en ivoire, trois vases de cuivre. Charlier fut arrêté en Hollande, sur la déclaration d'un bijoutier auquel il offrit la sardoine (Voir *Bulletin* du 22 messidor an XII. A. N. AF iv 1490).

renseignements qu'ils sont puisés dans deux rapports faits par des observateurs absolument étrangers l'un à l'autre, et qui, néanmoins, se rencontrent avec une étonnante précision, dans ce qu'ils disent sur les opérations ayant eu lieu, sur les hommes qui les ont faites, ainsi que sur les résultats qui peuvent en être la suite. On s'attendait pour la Bourse du 7 à une hausse un peu marquée, parce que ce jour était le jour de rigueur à la livraison des rentes provenant de la liquidation du mois précédent, et que, la veille, le Syndicat avait fait afficher de fortes parties de rentes que des agents vendeurs étaient en retard à livrer. Le cours s'est ouvert à 59 fr. 70 et il a baissé subitement à 59 fr. 15 et, à minuit (?), il était tombé à 59 fr. 05. Les deux observateurs se réunissent pour annoncer que c'est moins encore cette baisse subite que la manière scandaleuse dont elle s'est opérée qui doit fixer l'attention. Depuis près d'un mois, une forte opération montée à la hausse attirait les regards des capitalistes, et la rente, partie de 57 fr. 50, était arrivée à 59 fr. 70, et la confiance dans l'effet se faisait remarquer surtout par beaucoup de petits placements de 200 francs et 400 francs. A la même époque, une espèce de coalition se monta contre la hausse. La presque totalité des agents bien connus pour jouer pour leur propre compte se réunirent. Les agents Ferrand, Bresson, Lorraine, Petit jeune, Boisson, Maunel, etc., et surtout l'agent de change Coindre, inondèrent la place de ventes à terme. Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on a vu Porteau qui, comme agent de la caisse d'amortissement, jouit d'une très grande influence, se réunir à ceux qui viennent d'être nommés, et vendre 60 à 80 mille livres de rentes, au moment où le cours s'élevait. Enfin les hommes qui voulaient la baisse avaient été obligés de céder à la confiance des acheteurs, et l'effet s'était maintenu contre toutes les intrigues. Le 7 était un jour décisif; tous les moyens, toutes les intrigues ont été employés. Obligés de fournir les rentes qu'ils avaient vendues, les joueurs à la baisse avaient intérêt d'avoir à bon compte celles dont les noms étaient livrables de suite. Pour les obtenir à bon marché, il fallait éloigner les capitalistes de leur acquisition. Pour obtenir ce dernier résultat, ils ont offert la rente à terme, non seulement au même prix, mais encore à un prix inférieur à celui de la rente vendue au comptant. Les capitalistes qui, dans cette opération, avaient la rente à meilleur prix, en gardant leur argent, n'avaient aucun intérêt à approcher de la rente au comptant, qui leur aurait coûté plus cher et aurait exigé la livraison de leurs fonds, et conséquemment peu d'acheteurs ont demandé la rente au comptant. Par cette opération, outre ce résultat, les joueurs à la baisse en obtenaient un plus dangereux, ils jetaient l'épouvante parmi les propriétaires de rentes, forçaient les trembleurs à se défaire de leurs rentes, et se faisaient aider par eux dans les mouvements de baisse que les nouvelles ventes à terme, qu'ils venaient de faire, les mettaient dans la nécessité de provoquer et d'obtenir, à peine d'être ruinés.

Ces ventes à terme se sont toutes faites scandaleusement. Coindre, qui vend depuis un mois, voyant que les yeux se fixaient trop sur lui, n'a point voulu paraître pendant qu'on frappait le grand coup, et, après avoir donné le signal, il est disparu. En même temps que, de tous côtés à la fois, les coalisés offraient la rente, ils appelaient les vendeurs par des nouvelles qu'ils répandaient avec audace. On colportait une lettre de Martin Schwatz, du Havre, qui annonçait quatorze maisons détruites et plusieurs personnes tuées. On annonçait une grande perte devant Boulogne, et S. M. l'Empereur avait failli périr... On avait tiré un coup de

pistolet à Sa Majesté, et la personne qui était à côté d'elle avait été tuée. L'agent de change Bresson répandait le bruit du départ de l'envoyé de Russie. L'agent de change Laffitte, qui se flatte de savoir tout ce qui se fait aux relations extérieures, parlait d'une demande en satisfaction faite par l'Empereur d'Allemagne et tellement exagérée qu'elle devait être suivie de la guerre, et mille autres nouvelles plus absurdes les unes que les autres. Les deux observateurs craignent que ce premier succès ne donne de la hardiesse aux joueurs à la baisse et ne leur procure une baisse plus marquée. Tous les deux pensent qu'il faut enfin en imposer aux agents de change, qui violent audacieusement la loi qui les a créés, jouent pour leur propre compte, et qu'un exemple, une suspension, une interdiction, ramèneraient ces agents à leur devoir, la tranquillité à la bourse, et la sécurité dans le cœur des capitalistes qui font des achats réels et dans le cœur des rentiers.

67. — Nantes. Prêtres. Émigrés. — Le préfet de la Loire-Inférieure rapporte, à la date du 27 messidor : « Que les prêtres sont en général mal « disposés et ennemis du gouvernement actuel, que les amnistiés sont plus réservés, mais doivent être observés. » Répondre de continuer une surveillance exacte, et d'en rendre compte.

68. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Subsistances. L'augmentation du pain (un sol les 4 livres) eut lieu, dit-on, après une entrevue entre le syndic des boulangers et le préfet de police. A la préfecture, on a dit aux commissaires, non prévenus, de fermer les yeux. Le Ministre demande des explications au préfet.

Bertrand de Molleville (44), Inspecteur des jeux, détenu cinq mois. Informer sur ses propos qu'on cite, d'après une dénonciation anonyme.

Ordres du Ministre. En liberté : Millet (lettre pour lui dans les papiers de l'agent anglais d'Abbeville); Kuget (colportage, pamphlets, défense d'en vendre). — En liberté en surveillance : Deymar (correspondance avec son frère l'abbé); Degain Montagnac (correspondance avec un agent du prétendant); Romangin (accusé de propos non tenus, mais mauvais renseignements); Mangiot (propos, ivre, bons renseignements); Liébaud (émigré amnistié); Guillard (suivait Sa Majesté à Boulogne; enfermé comme fou). — Maintenus en détention : Quidor Duperray (ancien inspecteur de police. N'est pas sorti de l'Empire. Réclamé par le comte Dubuquois, chambellan de l'Empereur d'Allemagne); Rivoire (ancien officier de marine, détenu à Lourdes, donne des renseignements sur plusieurs individus) ; Gohin (22) : Donzelle (beau-frère de Charles Bertin); Prijean (arrêté pour Prigent. Mauvais sujet. Demande à servir. Le mettre à la disposition du ministre de la guerre).

Livrées. Rennes. Des ex-nobles donnent une livrée semblable à l'uniforme des gardes forestiers. Faire cesser cet abus.

Morin (10), fut condamné à mort avant la Révolution. Renseignements sur lui.

Mayenne. Amnistiés demandent des passeports : prudence.

Esprit public. Pas-de-Calais : unanimité pour le vote de l'hérédité. — Nancy : bon, la police se fait bien. — Toulon : Les partis divisés. Pamphlets et caricatures.

Bordeaux (8 et 19). Le jugement de Moreau a calmé les esprits. Par une lettre adressée à Levasseur et remise par erreur à un chef de bataillon du même nom, on apprend qu'à Bordeaux on engage des nègres pour Saint-Domingue.

Boulogne. Les individus signalés (60) n'ont pas paru.

Faits divers. Arrestation de Lepelletier, prêtre, pour faux billets (Manche).— Tentative d'assassinat dans l'Oise.

BULLETIN DU 9 THERMIDOR AN XII

Samedi 28 juillet 1804.

69. — **Vainqueurs de la Bastille.** — Le mémoire des vainqueurs de la Bastille est terminé. Il a été lu avant-hier dans un cabaret vis-à-vis la rue Au Maire, et sa rédaction a été approuvée. On le communiquait hier dans le faubourg Saint-Antoine. Il doit être présenté mercredi prochain au grand chancelier de la Légion d'honneur. On s'est procuré au Ministère une copie de ce mémoire; il est d'un style respectueux et soumis. Il résulte des renseignements que l'on a recueillis que, depuis un mois, on annonçait dans le faubourg Saint-Marceau un mouvement favorable aux patriotes; que l'admission des vainqueurs de la Bastille dans la Légion d'honneur avait été une occasion pour exciter quelque fermentation parmi ceux qui résident dans ce faubourg; qu'on avait cherché, dans deux réunions, à exciter un esprit de mécontentement et de défaveur contre le Gouvernement; que des hommes sages, qui avaient fait partie de ce bataillon, avaient pris le parti de confier au grand chancelier de la Légion d'honneur l'objet de leurs prétentions, et que, leur démarche ayant été approuvée, ils s'étaient occupés de se rapprocher des vainqueurs du faubourg Saint-Marceau, afin de les diriger d'une manière convenable. En effet, quatre de ces vainqueurs, qui se sont rendus hier chez l'auteur où se trouvait le général Elie, sont convenus que des agitateurs s'étaient glissés parmi eux pour exciter leur mécontentement, et ils ont promis de les faire connaître.

70. — **Turin. Situation.** — Le Préfet du Pô rend compte de la situation de ce département, pendant le trimestre de germinal. Le brigandage a été moins fréquent... c'est probablement la destruction des bandes Valpiano et Leyni. Cependant, il y a encore plusieurs vols à main armée. Cent cinquante-cinq arrêtés dans ce trimestre, dont douze brigands et assassins. Quelques banqueroutes, dont trois considérables. Il reste quelques malveillants qui cherchent à corrompre l'esprit public: ils sont peu nombreux. L'ordre et la tranquillité ont régné dans les assemblées cantonales.

71. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Kéravenan, vicaire de Saint-Sulpice, avait engagé Caron à donner asile à Barco (parent de Karavenan) et à Joyaux (Affaire Cadoudal). L'évêque Bernier le reçoit. Il se fixe à Villermain (Loir-et-Cher).

Ordres du Ministre. En surveillance à quarante lieues de Paris et des côtes : Marie Esnault (correspondance galante avec Dutheil).

Simonnet va à Rouen préparer une attaque de courrier. Le surveiller.

Saint-Valery. Le *Saint-André*, navire espagnol, capitaine Salvo, ayant à bord Danery (20 ans), arrive d'Angleterre et porte quatre lettres cachetées non suspectes.

Gaillefontaine (52), Gambu et Lelong sont repartis.

Larose (44) (Hollande) est conduit à Anvers.

Melun. Alaine, prêtre, demande un passeport pour l'Allemagne. Il est préférable de l'enfermer.

Haute-Saône. Détestables renseignements du préfet sur Mesmey, qui a réuni des chouans chez Clermont et qui annonce qu'il va à Paris pour le sacre.

Pièce annexée au *Bulletin* :

Rapport sur Liénard, médailliste, bijoutier, orfèvre.

BULLETIN DU 11 THERMIDOR AN XII

Lundi 30 juillet 1804.

72. — **Bourmont.** — On avertit le Conseiller d'État chargé du deuxième arrondissement que l'on est informé que ce détenu a des moyens de s'évader, quand il le voudra, de la forteresse de Besançon.

73. — **Prisonniers d'Etat.** — Par une lettre du 23 messidor, le ministre de la guerre annonce qu'il a fait déposer provisoirement dans les cachots et les prisons militaires de Besançon quinze prisonniers d'Etat transportés, par l'ordre du gouvernement, du Morbihan au fort de Joux. Il explique que ce fort ne peut contenir que quinze prisonniers, et qu'il était déjà rempli, lorsque ceux du Morbihan sont arrivés. On s'occupe, au premier arrondissement, de fixer leur destination ultérieure.

74 — **Chouannerie. Ille-et-Vilaine.** — Le nommé Lalande, de Dourdain, a dit publiquement à Vitré qu'on était venu dans la commune qu'il habite pour organiser une nouvelle chouannerie. Il ajoute que déjà il avait fait arrêter plusieurs chouans enrôlés. Le préfet marque, à la date du 4 de ce mois, que Lalande, dans l'interrogatoire qu'il a subi à ce sujet, a rétracté cette déclaration sous prétexte qu'il était ivre au moment où il l'avait faite. Il ajoute qu'un chouan du Finistère, nommé Devillers, devenu suspect par les propos véhéments qu'il a tenus en Ille-et-Vilaine, ainsi que par son extrême pénurie, a été arrêté. En répondant au préfet, on lui observe que la déclaration de Lalande ne doit pas être négligée : parce qu'il est constant que tous les conjurés qui n'ont pas été atteints, se sont réfugiés dans l'ouest ; que cette déclaration, faite confidentiellement, et dans un moment de liberté, n'a pu être rétractée que par crainte, lorsque l'auteur a paru devant l'autorité. On l'engage à approfondir ses recherches et à rendre compte du résultat. On approuve la mesure prise contre Devillers.

75. — **Finistère. Clergé.** — On avait rapporté que le clergé du Finistère montrait un esprit d'opposition au gouvernement : le grand juge en avait donné avis au ministre des cultes, qui a recueilli des informations. Il les a transmises le 6 de ce mois. Il en résulte que les prêtres de ce département sont calomniés par des ennemis prononcés de la religion et du gouvernement qui la protège ; que tous ont manifesté leur approbation pour l'avènement de l'Empereur, et voté unanimement pour l'hérédité.

76. — **Amiens. Pères de la Foi.** — On a demandé au préfet de la Somme de quelle manière pouvait s'opérer la dissolution de l'ordre des pères de la Foi, tenant à Amiens l'école publique dite l'Oratoire, sans que l'éducation des élèves y réunis en souffrît. Il répond qu'en ayant conféré avec le procureur général, ils pensent unanimement : « que le titre d'école secondaire que porte cette maison doit être supprimé; que les pères doivent déclarer, par acte authentique, qu'ils sont prêts à obéir et à se retirer; qu'il conviendra de différer jusqu'aux vacances leur retraite effective et le retour des élèves chez leurs parents. » Cette réponse est transmise au conseiller d'Etat Fourcroy.

77. — **Fécamp. Navire anglais.** — Le préfet de la Seine-Inférieure annonce, à la date du 7 de ce mois, qu'un vaisseau anglais et un cutter se sont présentés, le 4, devant Fécamp, avec un pavillon parlementaire et

un grand nombre de passagers sur le pont, qu'on a crus des prisonniers français que le parlementaire voulait débarquer. On n'a pas répondu à ses signaux, il a reviré et s'est éloigné.

78. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Libelle. Le Code civil, en quatre-vingt-douze couplets. Libelle atroce, pas encore imprimé.

Spectacle. Adélaïde Duguesclin. Calme. On paraît renoncer aux allusions contre le gouvernement.

Ordres du Ministre. Laforest (émigré amnistié, revenu à Paris) peut sortir de France.—En liberté, en surveillance dans leurs communes : Devonshire (ex-militaire, propos) ; Bloz, Parelle (droit commun, les détenir, les réprimander, puis en surveillance) ; Rutteau frères (fausses dénonciations, escroqueries, quatre mois à Bicêtre, puis en surveillance à Auxerre); Dumont (joueur, à Strasbourg); Truck (échappé de Fénestrelles, an VIII, Ile de Ré) ; Alexandre, Dufayet, Blanchet, Charpentier, Moruchasse, Godelle, Nicolin, Cavarote, Péré, Bonjour dit Longchamp, Dabin (détenus pour l'affaire de la pétition au Tribunat). — En liberté : Jeulain.— En suveillance à quarante lieues de Paris et des côtes : Deneuilly (accusé avec Dagoust d'avoir voulu débaucher des ex-gardes du corps du roi); Beauvilliers (ex-chouan).— A Sainte-Pélagie : Coin (arrêté, an X, excitation d'officiers réformés). — A Bicêtre : Clément (id.), — Aux Madelonnettes quatre mois, puis à quarante lieues de Paris et des côtes : Fleurot (femme divorcée de Boniface, ex-concierge du Temple qui favorisa l'évasion de Sidney Smith). — Lauze Duperret (ex-inspecteur de police, département de Tanaro), deux plaintes : droit commun et prévarication de fonds secrets ; s'il est absous pour la première, le poursuivre pour la deuxième.

Rochelle. Sa mère, son frère et sa sœur sont recommandés à la vigilance du préfet de police.

Émigrés. Le ministre demande au préfet de Maine-et-Loire des explications sur la publication dans un journal d'une circulaire les concernant.

Prêtre rebelle. Arras. On demande la liberté de Cuvelier arrêté pour l'influence dangereuse exercée sur les matelots. Mauvais renseignements du ministre de cultes.

BULLETIN DU 12 THERMIDOR AN XII

Mardi 31 juillet 1804.

79. — Aisne. Clergé. — Le préfet de l'Aisne rapporte, à la date du 6 de ce mois, que les hommes de tout parti, royalistes ou émigrés et anarchistes, ont voté unanimement pour l'hérédité. Parmi les prêtres, la même union ne s'est pas manifestée. Ce vote a été émis par tous les constitutionnels... les autres ecclésiastiques, ayant refusé ou rétracté le serment, approuvent l'avènement à l'Empire, pour Bonaparte personnellement. Il a rétabli l'ordre et la religion, la justice règne par ses bienfaits, la France ne peut être qu'heureuse sous son gouvernement. Par ces motifs, ces prêtres déclarent qu'ils lui jurent une fidélité inviolable, un dévouement sans bornes. Mais ils n'approuvent pas l'hérédité, parce qu'elle fonde une nouvelle dynastie, et que c'est, selon eux, une usurpation du droit des Bourbons. Cependant, point d'opposition de leur part au Concordat, et le département jouit de la plus grande tranquillité. Transmis au ministre des cultes avec invitation à se procurer des renseignements positifs sur ces ecclésiastiques.

80. — Var. Flotte anglaise. — Le Préfet du Var rapporte, à la date du 22 messidor, que l'ennemi s'est emparé de l'île du Levant et occupe

le canal entre les îles et le continent... On y voit cinq vaisseaux de ligne et plusieurs petits bâtiments. Toutes les marchandises destinées pour la foire de Beaucaire sont retenues dans le port. On sait qu'il y a beaucoup de malades dans cette flotte. Le Préfet ajoute que les canonniers garde-côtes désertent et abusent de l'amnistie.

Communiqué au ministre de la marine.

81. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du ministre. Au fort Urbin : Hémerard et Malherbe (prêtres réfractaires). — Au fort de Joux : d'Hauteroche (acquitté, mais dangereux). — Au fort de Bitche, quatre mois, puis en surveillance : Égon (assassinat d'un gendarme. Acquitté par le jury en haine de la gendarmerie). — En liberté, en surveillance : Silly (émigré amnistié).

Brest. Faux bruit d'attentat contre l'Empereur.

Carfort (25). Transféré à Lourdes.

Dordogne. Émigré amnistié. Goyon d'Arzac reçoit un passeport pour Paris.

Faits divers. Incendie dans le Pas-de-Calais.

BULLETIN DU 13 THERMIDOR AN XII

Mercredi 1er août 1804.

82. — Général Macdonald. — Il circulait hier que le général Macdonald était exilé et parti, pour avoir défendu Moreau avec trop de zèle. Quelques contradicteurs assuraient qu'il avait, au contraire, contribué à le perdre, et que l'Empereur prouverait bientôt, par une distinction éclatante, qu'il le croyait digne de sa confiance. On rapporte que ce général est parti volontairement pour Aix-la-Chapelle, où son épouse est atteinte d'une maladie de poitrine jugée incurable.

83. — Réunion de malveillants. — On signale la tabagie du nommé Beaudoin, dans les fossés des Champs-Elysées, comme un rendez-vous dont les habitués tiennent des propos très injurieux contre Sa Majesté Impériale. Avis au préfet de police.

84. — Prêtres intolérants. — Une personne, arrivant de Lyon, annonce que cette ville est tourmentée par l'intolérance des prêtres, et cite, à l'appui de sa déclaration, le fait d'un septuagénaire remarié, après divorce, depuis plus de huit ans, à qui un prêtre, appelé dernièrement pour le confesser, a fait promettre sur l'Evangile qu'il répudierait sa femme, en le menaçant de lui refuser les derniers sacrements, s'il ne se conformait pas à cet ordre, attendu que son mariage devant la municipalité était réprouvé par l'Eglise. Avis au conseiller d'Etat chargé du troisième arrondissement.

85. — Esprit public. Nevers. — On rapporte qu'une troupe de comédiens a donné dernièrement, à Nevers, une représentation de *Châteaux en Espagne*, pièce à laquelle il a été fait de nombreuses additions que l'on attribue à Hyde, aîné. Entre autres choses, le maître dit au valet, que « de général, il est devenu empereur. » Le valet répond que « le voilà aussi en chemin de devenir grand seigneur : qu'il aura bientôt des terres et des châteaux à sa disposition, qu'il fera partie de la belle basse-cour de l'Empereur. » Ces passages ont été applaudis avec fureur : seul, M. Chevalier-La-Genissière, sous-inspecteur des forêts, osa siffler. Un brigadier de gendarmerie et six gendarmes le firent sortir de la salle,

le maltraitèrent, dit-on, vivement et le conduisirent chez le magistrat de sûreté, qui lui donna le nom de « terroriste », de « révolutionnaire », et enfin le relâcha. On ajoute que la plupart des fonctionnaires publics de Nevers n'ont cessé, jusqu'à présent, de favoriser Hyde, pour le soustraire aux recherches de la police. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement est chargé de vérifier.

86. — Émigrés. Dordogne. — Un rapport de la gendarmerie, du 9 de ce mois, signale les émigrés de la Dordogne, comme opposés à l'établissement d'une nouvelle dynastie. Les uns espéraient le retour des Bourbons, les autres, la restitution de leurs biens. Ils voient leurs illusions détruites, et manifestent leur mécontentement. Leur nombre est de 2.400. Quelques-uns avaient rédigé pour tous une pétition, en nom collectif, dont le but était de supplier Sa Majesté de faire cesser la surveillance à laquelle ils sont assujettis, et de les faire jouir de tous les privilèges des lois, sous la promesse d'un dévouement entier à la famille Impériale. On a fait circuler cette pétition pour réunir des signatures, mais, suivant ce rapport, elle a été mal accueillie par le plus grand nombre de ces émigrés, les signatures refusées. Le conseiller d'Etat du troisième arrondissement est chargé de vérifier.

87. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bourse. Fausses nouvelles répandues pour amener la baisse. Cours : 58 francs.

Mingaud, agent de l'Angleterre, arrêté en Hollande, est transféré à Paris. Ses dénégations. Cependant Larivière, émigré français à Londres, l'a conseillé. Continuer à l'interroger. On espère qu'il parlera.

Libelle. Le Code civil en vaudeville (78), attribué à Me Doubledent.

Rixe. Melun (28). Nouveaux détails. Aucune suite.

Ham. Prisonniers. Lhannard, chef de chouan, très dangereux, transféré à Paris. Ramel, suisse, commissionnaire de d'André, longtemps détenu, est conduit en Suisse.

Pô. Agitation. Laturbie et Hauteville sont soupçonnés de faire circuler des listes de proscription en Piémont.

Barcelone. Moreau. Détails sur sa vie quotidienne. Lié avec Viot.

BULLETIN DU 14 THERMIDOR AN XII

Jeudi 2 août 1804.

88. — Bateau pour l'espionnage de Jersey. — Le préfet de la Manche avait demandé l'autorisation de faire l'acquisition de ce bateau pour la somme de 6.000 francs. Il lui est accordé provisoirement celle de 1200 francs, attendu l'insuffisance des fonds disponibles qui restent en caisse, pour continuer de faire surveiller la côte ennemie. On lui fait observer d'ailleurs qu'il est à craindre que les agents employés à cet espionnage ne deviennent aussi ceux de l'ennemi.

89. — Emigration de conscrits. — Le préfet de la Haute-Garonne se plaint d'une émigration considérable de jeunes gens. Il assure que tous les conscrits de l'an XII sont passés en Espagne, et que ceux de l'an XIII commencent à s'y rendre. Les familles de ces jeunes gens vont les joindre pour se soustraire aux poursuites qu'elles ont à craindre. Il a été écrit aux préfets des départements limitrophes, pour leur recommander la plus grande surveillance sur les voyageurs, etc... Il sera fait à Sa Majesté Impériale un rapport particulier sur cette affaire.

90. — Larose. Evasion. — Larose, l'un des principaux agents de la correspondance de Ratel, La Porte et autres, après de longues recherches, fut arrêté à Utrecht, dans le mois dernier (*Bulletin* du 17 messidor). Sur l'avis que la police générale en reçut, on écrivit au général Vignol qu'il importait de prendre les plus grandes précautions pour éviter l'évasion de ce prisonnier, attendu que lui-même et plusieurs de ses complices avaient résidé en Hollande, pour le service de la correspondance, et devaient y avoir beaucoup de partisans. D'autre part, le commissaire général de police à Boulogne, ayant aussi reçu l'avis de cette arrestation, envoya un courrier extraordinaire au même général, pour en faire connaître toute l'importance, et recommanda la plus stricte surveillance. Le 1er de ce mois, ce général a annoncé (71) (*Bulletin* du 9), que ce prisonnier partait pour Anvers, sous escorte sûre, et qu'il y serait mis à la disposition du préfet, qui prescrirait les mesures convenables pour sa translation à Paris. Par un rapport du 13, le maréchal Moncey annonce que Larose s'est évadé de la prison de Rotterdam, dans la nuit du 4 au 5. Il explique qu'il avait été confié au lieutenant de gendarmerie Dugué-Dassé, pour le conduire jusqu'à Anvers, et que ce lieutenant s'est fait accompagner par deux chasseurs du 8e; qu'arrivé à Rotterdam, le 4, à 7 heures du soir, ce lieutenant a remis son prisonnier au geôlier et l'a chargé de prendre les plus grandes précautions pour sa sûreté. Dans la nuit, on a brisé un barreau, et l'on présume que c'est par cette ouverture que Larose est sorti (point d'autres preuves qu'on ne lui a pas ouvert la porte). On soupçonne que la sentinelle a favorisé cette évasion. Il est surprenant que le lieutenant ait livré ce prisonnier à la seule fidélité du concierge hollandais, dans une ville où il savait que cet agent avait tenu longtemps le centre de leurs intrigues. On était fondé à espérer que Larose, arrivé à Paris, éloigné de ses commettants, aurait fait des révélations importantes.

91. — Poitiers. Clergé. — Le ministre des cultes transmet le rapport qui lui a été fait par l'évêque de Meaux, chargé par l'Empereur d'une mission confidentielle pour le diocèse de Poitiers. Suivant ce rapport, il avait eu quelques succès dans Poitiers même et s'était rendu dans les Deux-Sèvres. Là, le procureur général de la Vienne lui a écrit de lui signaler tous les prêtres incorrigibles de ce département, et cette lettre, par une indiscrétion, dont la source n'est pas connue, a eu quelque publicité. L'évêque lui a répondu que sa mission n'était pas de dénoncer, et que, pour tout ce qui le concernait, il devait correspondre directement. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement a écrit à ce sujet au procureur général.

92. — Angoulême. Anarchistes. — Le Préfet de la Charente rapporte qu'il existe encore à Angoulême des partisans de l'anarchie de 1793, dont le général Malet, nouvellement rappelé, entretenait l'effervescence; que depuis son départ, ils ont répandu des écrits séditieux ; qu'ils se réunirent quelques jours avant le 14 juillet, et dans une orgie chantèrent des chansons contre l'ordre actuel ; que l'un de ces énergumènes, chef de bataillon Trapier, tint ce propos : « Si les républicains se montraient « partout comme ils viennent de le faire à Valence, la bonne cause « triompherait bientôt. » Le préfet demande le changement de la garnison.

93. — Hambourg. Husum. — Un observateur fidèle, qui a séjourné quelque temps à Husum, rend compte de ses observations par une lettre datée de Hambourg, 23 juillet. On a embarqué à Husum, à diverses épo-

ques, environ sept mille soldats Hanovriens et cent officiers. Presque tous sont destinés à servir au delà des mers. C'est pour le ministère anglais la lie de l'Allemagne. Parmi ces soldats, on a vu quelques déserteurs de toutes les puissances continentales. Plusieurs brigands ensuite se sont embarqués à Husum, gratis, avec des passeports du ministre anglais à Hambourg (ce rapport ne le nomme pas).

On embarquait chaque semaine, tant à Husum qu'à Tonning [1], environ 500.000 francs en numéraire, pour l'Angleterre. Il est probable que dans les ports d'Italie et autres les embarquements d'espèces, pour la même destination, ne sont pas moins considérables. On voit avec inquiétude l'importation dans cette île de tout le numéraire du continent, qui ne cause au gouvernement aucune dépense réelle et augmente seulement le poids de sa dette. Il achète en Angleterre les marchandises qu'il exporte, à des prix quelconques, qu'il acquitte avec son papier monnaie. Il les vend dans le continent à des prix beaucoup inférieurs, mais ils lui sont comptés en espèces métalliques transportées en Angleterre. Suivant la même lettre, la *Gazette* de Peltier s'envoie gratis à plusieurs particuliers de Hambourg. Il est probable que les mêmes envois se font dans d'autres points du continent, et que Peltier est indemnisé par les Anglais qui emploient peut-être la médiation des Princes ou de leurs agents.

94. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. — S'informer de Colonna (émigré qui livra la citadelle d'Ajaccio aux Anglais). — Arrêter Florimond Inseau à son arrivée (trois frères dangereux que la gendarmerie n'ose arrêter ; accorder le passeport demandé pour Paris) ; La Turbie et Hauteville (87). — En liberté en surveillance : Saint-Guiron (voyage en Espagne). — En réclusion : Caillois (prêtre vagabond). — En liberté : Melon, Baudin, Moreau (6 mois à Ham, brochure : *Publication de Monsieur*, frère du roi) ; Danglas (comédien (24), n'avait comme gravure que le portrait de l'Empereur). — En liberté, après deux mois de prison : Bonnefoi (chirurgien à Bordeaux, lettre anonyme à l'Empereur).

Réclamations de : Septeuil (levée de surveillance, appuyée par Bougainville, sénateur); Mlle de Rivière (prévenue par Lefebvre, commandant du fort de Joux, que son frère lui a écrit et qu'il envoie ses lettres à la police. Elle réclame ces lettres. Pourquoi Lefebvre rend-il publique cette mesure de sûreté?); Bescher (évita la déportation (nivôse IX), vit sous le nom d'Alexandre. Sa femme demande sa grâce).

Boulogne. Espion. Un marin étranger, arrêté à Dunkerque sur un navire prussien, pris pour un espion, est interrogé et envoyé à Boulogne pour un nouvel interrogatoire.

Oise. Pamphlet, composé des bruits qui courent.

Mayenne. Brigands. Un vol est commis à Saint-Brice par trois brigands, reste, croit-on, de la bande Alleton.

BULLETIN DU 15 THERMIDOR AN XII

Vendredi 3 août 1804.

95. — Deux-Sèvres. Brunet, dissident. — Le 4 prairial, le Grand-Juge avait décerné des mandats contre treize prêtres du diocèse de la Rochelle, réfractaires et perturbateurs. Brunet, l'un d'eux, fut arrêté le 25 aux

1. Tonningen.

Aubiers (Deux-Sèvres). Un attroupement de femmes procura son évasion, suivant le procès-verbal des gendarmes chargés de cette exécution (*Bulletin* du 6 messidor [1]). Le général Dufrêne fit au Grand-Juge un rapport différent sur cette évasion (*Bulletin* du 8 messidor [1]). Il se plaignit de ce que les gendarmes avaient laissé à Parthenay un détachement de vingt-cinq chasseurs qu'il leur avait adjoints pour assurer cette exécution, connaissant l'influence de ce prêtre sur les habitants de sa commune. Cette plainte a été transmise au maréchal Moncey, qui a demandé compte au colonel Noireau de la conduite des gendarmes dans cette exécution. Le colonel répond qu'ils se sont séparés du détachement, parce qu'ils ont craint que l'emploi d'une force aussi considérable ne causât une émeute générale...qu'il est content de leur service... que les mesures sont prises pour atteindre bientôt le prêtre évadé.

96. — Orne. Brigands. — Le Préfet de l'Orne rapporte, à la date du 9, qu'il avait introduit un espion fidèle parmi les brigands de ce département et de la Sarthe, mais qu'il leur est devenu suspect et s'en est séparé. Il a rendu compte des différents vols qu'ils ont commis en sa présence. Ils avaient formé le complot de voler la recette de Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe). Mais, le versement a précédé de quatre jours celui où ils devaient l'exécuter; ce qui a rendu vaine l'embuscade de la gendarmerie qui en avait été prévenue.

97. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. Autoriser la promenade : Bouvet de Lhozier et Armand Gaillard (détenus à Bouillon). — Pension accordée aux gendarmes Gérard et Lesourd (60) (blessés par Alleton et Hussel dit Brisebleu). — En prison jusqu'à ce que l'on puisse l'expulser de France : Mensel (Saxon, professeur, séduit une fille). — En liberté : Mayer et Daac (arrêtés par erreur au Cateau). — Monmonier (rapports avec Primaversi, achats d'armes), demande de lever la surveillance obtenue grâce à Mathieu de Montmorency : s'assurer d'abord s'il n'est pas l'ex-secrétaire du Prince de Bouillon à Jersey.

Réclamations. Les habitants de Roquebrun réclament leur ancien curé Boulot. — Tirler, condamné à mort, à Nancy, demande sa grâce. — Les détenus d'Aix (Bouches-du-Rhône) demandent collectivement leur liberté.

Iles de Ré et Oléron. Vingt-trois déportés, dont l'écrivain Duval.

Mont-Tonnerre. Rébellion. Deux cents habitants essayent de forcer la prison et d'arracher à la gendarmerie Guérin, auteur de troubles à Reichembach. Le président de l'assemblée électorale le fait relâcher.

Bouches-du-Rhône. Révélations. Devoulx, ancien avocat de Marseille, offre de faire à Sa Majesté des révélations sur « un plan infernal des philosophes ». On se renseigne sur lui.

Brigands. Arrestation en Morbihan de Collet, reconnu, croit-on, à l'attaque du courrier de Lamballe (40). Recherche d'autres brigands dans le Var et à Commer (Mayenne).

Lettre de Francfort (27 juillet). Voici cinq nouveaux libelles. Les quatorze, venus de Francfort, avec *l'oraison funèbre du duc d'Enghien* composée à Londres, portent des titres allemands. Fontaine, de Manheim, et les autres changent les titres pour les introduire. — La princesse de Monaco envoie gratis à tous les émigrés la feuille de Peltier (93). — Swartzeoph, gendre de Betmann, est envoyé d'Hanovre à Francfort comme rédacteur de la *Gazette de Hambourg*. — Vechter, envoyé de la noblesse, est un intrigant.

Faits divers. Incendies : à Hersin, dans le Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Nord, Ardennes et Vaucluse. — Vol d'église dans l'Escaut. — Évasion de six prisonniers à

(1) A. N. AF IV 1490.

Ensisheim. — Contrebandier Baumat, de la Sarre, tué par un douanier. — Un percepteur de barrière (Dyle) insulte le général Belliard et est arrêté. — Assassinats : d'Ogier dans les Basses-Alpes, dans le Puy-de-Dôme, de Woraht en Rhin et Moselle, de Daunoux dans la Drôme, de Joseph-Julie dit Besson dans le Tarn. — Noyés : deux en Haute-Garonne, un dans la Drôme.

BULLETIN DU 16 THERMIDOR AN XII [1]

Samedi 4 août 1804.

98. — Paris. Athénée. — On lit dans le rapport d'un agent : « Il ne « circule aucune fausse nouvelle aujourd'hui, pas même à l'Athénée où « on en fabrique le plus. »

99. — Ostende. Esprit public. — Le Procureur général de la Lys, en rendant compte du malheureux événement d'Ostende, où soixante-quinze militaires se sont noyés dans le chenal du port, observe qu'on a montré, à cette occasion, des sentiments peu favorables à l'armée ;... que cette altération de l'esprit public s'est manifestée, à Ostende, dans plusieurs circonstances antérieures; qu'aux dernières époques où les flottilles ont triomphé des croisières anglaises, on n'a loué que les manœuvres de l'ennemi, exagéré nos pertes, affaibli nos succès... On ne devait qu'aux faveurs du vent l'entrée dans le port... On manifestait même quelques regrets de ce que la flottille n'avait pas été entamée.

100. — Rhin et Moselle. Esprit public. — L'unanimité et l'empressement des habitants de Rhin et Moselle, dans le vote recueilli sur la question de l'hérédité, sont une preuve, dit le préfet, de l'attachement du peuple à la personne de l'Empereur. Les anciens souvenirs s'effacent. Les nouvelles institutions sont suivies. Les mœurs règnent.

101. — Pau. Esprit public. — Le préfet rapporte, à la date du 5, que le parti des Bourbons est presque anéanti. Celui des anarchistes est beaucoup plus nombreux. Ils ont des rassemblements à Pau, Bayonne et autres villes. On les surveille. On sait aussi qu'ils communiquent avec des Français établis à Madrid. L'ambassadeur en est prévenu.

102. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Russes arrivés à Paris et à surveiller : Serbvesky, comte de Bielinsky, lieutenant-colonel Dehilkoff, comte Demikorky. Mingaud déclare que l'Angleterre emploie souvent des espions russes, suédois ou espagnols.

Ordres du Ministre. Renvoyer en surveillance : Talmé (ex-chef d'escadrons, relations avec les conspirateurs non prouvées); Rességuier (émigré, signalé comme agent royaliste, sans preuve); Arnaud (fou, 69 suppliques à S. M.); Le Roy (émigré, correspondance, non prouvée); Legris (émigré, rupture de résidence); femme Gruau-Darvillé (ex-maîtresse de Willot, cacha Morel). — En liberté, à 40 lieues de Paris et des côtes : Desmaillot (anarchiste); Voisin (libelles); Hérisson de Beauvoir (officier de Cadoudal). — Maintenir en détention Berrurier (suspect).

Émigation fréquente dans le département de Mont-Tonnerre, est attribuée à l'attachement des habitants pour le prince de Limange qui les attire.

Libelles. Ballot venant de Francfort, saisi à Coblentz.

Légion d'honneur. Belloc, préfet du Cher, demande la croix et se fait appuyer par trois délibérations du Conseil général.

1. Ce bulletin a disparu dans la série AFIV. On le retrouve à F^7 3705 et à F^7 3746.

Biens nationaux Condamnations, à Provins, d'un colporteur, disant que les acquéreurs rembourseront en numéraire ce qu'ils ont payé en assignats.

Embauchage (65). Renseignements sur Cordier et Pfeiff. Fausse dénonciation.

Anvers. Exportation de piastres (93). Simon, à Anvers, est chargé par Hervas de recevoir les piastres que le gouvernement permet d'exporter en Hollande seulement.

Le Havre. Un nouveau bombardement (58) a causé quelques dégâts (13 et 14 thermidor). Une canonnière s'est distinguée. L'esprit public est excellent.

Bordeaux. Arrivée de lord Elgin allant à Bagnères. Il a reçu Lally Tollendal et Bronkins. En Bourse, on annonce la guerre prochaine avec la Russie et la Suède. Opérations commerciales nulles.

Affiche séditieuse à Marseille.

Cadix. Nouvelles. — Des voyageurs reviendront en France dans deux mois. — Surveiller les farines venant des États-Unis. — Des Génois et des déserteurs français passent avec des passeports de neutres. — Des Piémontais et des Italiens sont à Gibraltar.

Bâle. Les habitants s'exercent au maniement des armes. — Renseignements sur Schneider, Dareggeu et l'émigré Bourville (voyageant sous le nom d'Ochstadt), signalés comme agents anglais.

Faits divers. Assassinats : par Saive (Ourthe) ; par Chevalier, en Seine-et-Marne ; en Rhin et Moselle. — Vols : dans le Nord ; à Pignerol (Bellardi volé par trois brigands) ; arrestation de Pascal Petit (Var) et Krais (Rhin et Moselle). — Rixe dans l'Oise. — Gerbeau tué en duel à Vrécourt. — Suicide à Seyne. — Mort d'un chanoine sur la route à Beauvais. — Accidents en Vendée. — Deux incendies dans la Creuse. — Inondations de la Meuse à Pommereu et Cardeu. — Chantage par Heurard (Sambre-et-Meuse).

BULLETIN DU 18 THERMIDOR AN XII

Lundi 6 août 1804.

103. — Seine-et-Oise. Agitation. — Un arrêté du préfet de ce département, relatif au glanage et chaumage, a excité quelque agitation en la commune d'Arnouville. On a adressé à M. Arthus, adjoint, un billet anonyme ainsi conçu : « On fait savoir à tous les habitants d'Arnouville que « toutes les fermes de la paroisse seront brûlées après la moisson. Nous « prétendons que le glanage soit libre, le chaume, la chasse et les pigeons « détruits. MM. Arthus, Russier, Lebigre, Laurent et le curé, c'est tous « coquins ! » Le préfet est chargé de faire faire les recherches les plus actives contre les auteurs de cette rébellion.

104. — Finistère. Prêtres. — On avait rapporté que les prêtres de Saint-Pol-de-Léon, toujours soumis à l'influence de l'ancien évêque de La Marche, avaient refusé leur vœu sur l'hérédité. Le préfet, chargé de prendre des renseignements, s'est adressé au maire de Saint-Pol qui a répondu que tous, sans aucune exception, avaient signé pour l'hérédité. Il transmet cette réponse, et il observe qu'il a la certitude que M. de La Marche continue de donner ses ordres dans son diocèse par ses grands vicaires. « Au su (porte cette lettre du 8 de ce mois) de M. l'évêque de Quimper, « qui ne paraît pas convaincu que Sa Sainteté ait pu lui conférer le gou- « vernement d'un évêché dont le titulaire n'a point abdiqué. » Communiqué au ministre des cultes.

105. — Var. Marine. — Le préfet rapporte qu'à la date du 8, la croisière ennemie, forte de onze voiles, ne s'est encore emparée d'aucune des îles d'Hyères. On a fait des visites nocturnes dans toutes les maisons publiques de Toulon. Des marins déserteurs y ont été saisis, on en a arrêté plusieurs aux portes de la ville. Ces mesures font présumer que l'escadre est sortie.

106. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Faux congés. Le tribunal spécial (Paris) condamne à deux ans de fers Vauvasseur (secrétariat de Junot) pour vente de faux congés à des conscrits.

Maine-et-Loire. Émigrés (78). La circulaire du préfet a été insérée dans un journal par étourderie.

Saint Valery. Flottille, armée à Saint-Valery (28 bateaux), a pris la mer.

Plaintes contre un maire. Millet, de Lagny, écrit au Ministre que le maire de Saint-Denys-du-Port calomnie son ménage et veut le forcer à dire où il a mis sa fille, qui est en pension à Paris pour empêcher un mariage inconvenant.

Agents de De Bar. A la Pentecôte, a passé à Guesleguin un inconnu répondant au signalement de De Bar. Accompagné de Corolles frères (de Sérignac), il prit le cheval de Kharo. Corolles, le maire de Sérignac et le juge de paix du Huelgoat sont signalés comme partisans des brigands.

Le Havre. Nouveaux détails sur le bombardement (102). Trois cents bombes. Défenses insuffisantes.

Libelles allemands, saisis à Coblentz : « Bonaparte et le peuple français », « Bonaparte craint, Moreau estimé », « Bonaparte et César ».

Buonarotti demande la levée de sa surveillance (à Sorpeletto).

Barcelone. Moreau (lettre de Viot au Grand Juge). Moreau et sa femme se sont embarqués pour Cadix. Ils ont accepté des invitations seulement chez quelques négociants qui leur fournissaient des fonds.

Faits divers. Gerbeau tué en duel à Vrécourt (102).

BULLETIN DU 19 THERMIDOR AN XII

Mardi 7 août 1804.

107. — Espions de l'Angleterre. — Il paraît que le cabinet de Saint-James emploie particulièrement pour espions en France des Russes, des Suédois et des Espagnols. On provoque, en conséquence, l'attention du préfet de police sur plusieurs officiers russes qui viennent d'arriver à Paris.

108. — Correspondance anglaise. — Pendant la dernière guerre, il a existé deux correspondances secrètes, l'une de Guernesey avec Cherbourg, l'autre de Jersey avec Saint-Malo. On présume qu'elles continuent. On transmet au conseiller d'Etat du premier arrondissement tous les renseignements qu'on a pu se procurer sur les anciens agents de ces correspondances, soit à Guernesey et Jersey, soit à Cherbourg et Saint-Malo.

109. — Espionnage anglais. — On est informé qu'aux mots empruntés de la musique et de la botanique, dont se servaient les espions dans leurs rapports, il y a ordre d'en substituer d'autres tirés de l'horlogerie, de la cuisine et du métier de traiteur. On communique cet avis aux quatre conseillers d'Etat.

110. — Croix et statues. Loir-et-Cher. — Le préfet de Loir-et-Cher annonce, par une lettre du 14, qu'on a élevé dans ce département près de huit cents croix et statues, à l'occasion du Jubilé et des Rogations; que les habitants ont été portés par les curés et desservants à multiplier ces signes extérieurs d'un culte dominant. Transmis au ministre des cultes.

111. — Blois. Religieuses. — Trois nouvelles communautés à Blois, suivant avec exactitude leurs anciens règlements. Carmélites, Ursulines, Sainte-Marie (48) (dénonciation du procureur général). On a demandé des

renseignements au préfet sur ces communautés. Voici l'extrait de sa réponse du 13: « Elles se sont formées à la promulgation du Concordat. « L'évêque d'Orléans a déclaré que le gouvernement les tolérait ; qu'il y « en avait de pareilles à Orléans et dans d'autres villes; qu'en conséquence « il donnait le voile aux novices, lorsqu'il en était requis, et faisait admi- « nistrer ces communautés par ses prêtres. » Le préfet ajoute qu'il a dénoncé ces abus au procureur général. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement en a écrit à l'évêque d'Orléans et communiqué de tout au ministre des cultes, avec ses observations de faire cesser cet abus des lois.

112. — Metz. Prêtres. — Le Grand Juge a transmis un rapport qui lui a été fait sur les prêtres de Metz. On les accuse d'intolérance, inquisition, persécution des constitutionnels et acquéreurs, troubles dans les familles.

113. — Séditieux. Marne. — On avait arrêté et traduit au tribunal de Châlons-sur-Marne un chirurgien nommé Boy, accusé de sédition. En l'arrêtant, on a trouvé chez lui des couplets intitulés : « Les postiches » d'un style séditieux. Il est d'ailleurs extrêmement dangereux. Les mesures sont prises pour qu'il soit retenu en prison par mesure administrative, s'il est absous par le jugement.

114. — Midi. Willot et autres. — Il résulterait d'une confidence, faite par un ancien agent de Willot et de Puivert, que Willot est venu dans le Midi avant l'arrestation de Georges, avec un M. Alciator, de Marseille, retiré à Londres. Ils sont venus par Naples, ont descendu à la tour du Bouc. Willot est resté à peine trois jours à terre et s'est rembarqué à Aigues-Mortes, pour Naples. On va se procurer dans cette dernière ville quelques éclaircissements sur ce fait, en y faisant observer la famille de Sapio, fameux claveciniste, qui a épousé la sœur d'Alciator et qui est retiré à Londres, où il est dans l'intimité de Willot, qui aura pu être adressé par lui à quelqu'un de sa famille à Naples. On a la certitude, par une autre voie, que Francoul, agent principal de Willot et de Puivert, a été vu à Paris, il y a sept ou huit jours. C'est un ancien garde du corps, fils d'un avocat de Marseille, très avant dans l'intrigue du Midi, et dont la présence à Paris n'est rien moins qu'indifférente pour la police. On a donné des indications au préfet de police pour découvrir cet individu, recherché inutilement depuis quatre ans. Enfin on a lieu de penser que le second frère du général Willot est à Paris ou dans les environs. C'est lui qui, ayant tué en duel, à Mahon, un officier anglais, son supérieur, a été forcé de quitter le service et les États de l'Angleterre. Il était en Italie, il y a peu de temps. On place une observation à Poissy, chez sa mère, et auprès de son troisième frère, pour trouver sa trace. Le troisième frère de Willot est tout à fait étranger aux intrigues de ses deux frères. L'aîné Willot s'est fait un principe de ne pas le compromettre afin qu'il restât près de leur mère.

115. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Signalés au préfet de police : Bertrand (a peut-être aidé Cadoudal. Inquiet depuis) ; Lebrun (ennemi, dangereux par sa fortune et ses connaissances) ; Fortia (lettres de Londres) ; femme Montagne (émigrée, revient de Russie avec des ouvrages prohibés).

Libelles (reproduction de l'article 97).

Francoul, agent principal de Willot et Puivert, a été vu à Paris. Ordre au préfet de police de l'arrêter.

Brigands. On signale à Commer cinq ou six brigands armés, reste probable des bandes d'Alleton.

Vol public : des plombs de l'église de Bourbourg.

Prêtre dissident, à Herlone, on force la porte de l'église pour l'introduire.

Kénack, greffier de Toul, arrêté et remis en liberté deux fois.

Evasions, à Gravelines : parmi les prisonniers évadés et repris, sont trois Français venant de la frégate anglaise « la Sybille ». Demande de renseignements.

Exactions d'un prêtre. Papin, curé de Dave, exige un droit aboli et la réhabilitation des mariages.

Moreau est parti de Barcelone, favorisé par les Anglais. Nelson savait son séjour. A l'exception de Gautier, tous ses amis, dont Gabarrus, s'opposaient à son départ par mer. Il n'a pas emmené de sage-femme.

Berthaud, dit comte de Comminges. Ce fou fut arrêté (an IX) et remis en liberté (an XI). Un Berthaut, soldat de Ruthinau, dit à Beurnonville qu'il est Limoélan et a préparé la machine infernale. On reconnait le même individu.

BULLETIN DU 20 THERMIDOR AN XII

Mercredi 8 août 1804.

116. — Attaque de courrier. Jugement. — La Cour de Justice criminelle d'Alençon a terminé, le 10 de ce mois, le procès des accusés du vol de la diligence, commis le 1er frimaire dernier, à la frontière de l'Orne. Rouillon, père et fils, Landais, Bisson et Bouard, condamnés à mort. Sursis à l'exécution de Bouard jusqu'à ce que Sa Majesté ait statué sur la demande en commutation. Sursis au jugement des six autres accusés, jusqu'à ce que le procès incident de treize faux témoins soit achevé. L'émigré de La Papotière, son frère et ses deux fils ont été acquittés. Il y avait contre eux de fortes présomptions; huit autres coupables sont morts avant le jugement... On pense qu'ils auraient été condamnés. Presque tous étaient habitants de l'Eure et d'Eure-et-Loir. On espère découvrir d'autres complices, par des révélations que la terreur qu'inspiraient les brigands empêchait.

117. — Evasion de Bourmont et d'Hingant de Saint-Maur (Besançon). — Dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, Bourmont et Hingant de Saint-Maur se sont évadés. Voici l'extrait du rapport de la gendarmerie sur cet événement. Pendant le jour, ces deux prisonniers étaient ensemble. La nuit, ils étaient fermés dans leurs chambres, séparées par la grande salle de leurs gardes. Le 14, ils ont placé des mannequins de paille dans leurs lits, coiffés d'un bonnet de nuit et d'un mouchoir. Aux inspections du même soir et du matin du 15, on les a cru couchés. Ce n'est qu'à 10 heures du matin du 15 qu'on a reconnu les mannequins et l'évasion. Visite faite, on a vu que, dans la chambre de Bourmont, au fond d'un placard fermé, on avait percé le mur, qu'on était entré de là dans un cabinet contigu, non habité; qu'on avait enlevé la serrure de la porte. C'est par cette ouverture que les deux prisonniers sont arrivés à la place intérieure. Ils ont descendu à la contr'escarpe par une corde, qu'on a nécessairement tenue au haut du mur, et de la contr'escarpe, par une autre corde fixée à un crampon planté dans le mur. Ainsi ils ont été nécessairement secondés de l'intérieur. Le Ministre observe qu'ayant reçu, le 11, une lettre de Besançon, par laquelle on l'informait que Bourmont pourrait s'évader quand il le voudrait, il a communiqué cet avis le même jour au conseiller d'Etat Miot (72), en lui observant que l'évasion récente de

d'Andigné le rendait très vraisemblable. Du 11 au 14, les ordres donnés par le conseiller d'Etat, d'après cet avis, n'ont pas pu parvenir. Dans le *Bulletin* du 7 de ce mois (62), on a rendu compte des instructions données par le Ministre, tant aux conseillers d'Etat chargés des divers arrondissements qu'à la gendarmerie, pour la surveillance et la sûreté de toutes les forteresses qui renferment des prisonniers d'Etat.

118. — Emigration. Mont-Tonnerre et Bas-Rhin. — Plusieurs habitants du Mont-Tonnerre quittent le territoire français et vont s'établir dans les tats du Prince de Linange, auquel ils sont extrêmement attachés. C'est à son invitation expresse qu'ils s'y rendent. D'autres du Bas-Rhin, dont on porte le nombre à quinze cents, se font également expatrier pour se rendre en Pologne... mais, plusieurs sont revenus.

119. — Exportation de piastres. — Une lettre de Husum, analysée dans le *Bulletin* du 14 (93), portait qu'on embarquait chaque semaine pour l'Angleterre 500.000 francs en espèces métalliques, presque toutes en piastres. Par une note insérée dans le *Bulletin* du 16 (102), le ministre du trésor public, prévenu de cette exportation par la police générale, a déclaré que le gouvernement avait permis à M. Hervas d'envoyer des piastres en Hollande, et que leur destination était au service du trésor public. Il a ajouté que la maison Simon, d'Anvers, était l'intermédiaire de la maison Hervas pour cette exportation. L'Ambassadeur Sémonville s'est occupé de rechercher en Hollande l'emploi qu'on faisait de ces piastres. Suivant sa lettre du 12, il avait d'abord fait arrêter un nommé Wachter, qui avait fait en Angleterre plusieurs envois de piastres venues de France. Sur la déclaration du ministre du trésor public que ces opérations intéressaient son ministère, il a été remis en liberté. Plusieurs maisons se sont livrées à ce commerce. Il est presque nul en ce moment, parce que les achats de la Banque de Londres et de la Compagnie des Indes ont cessé. Pour l'empêcher entièrement, on ne peut compter que sur l'activité des douaniers français. Le gouvernement Batave seconde difficilement les mesures qui peuvent mettre des entraves au commerce, quel qu'en soit l'objet.

120. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prêtre intolérant. Le curé de Saint-Rémi (Nord) refuse les sacrements aux acquéreurs de biens. Il a affolé une femme qui veut divorcer.

Russes. Le secrétaire de la légation russe a engagé ses compatriotes à quitter la France. Bielinsky est parti.

Anglais. Nord. Bame demande à être naturalisé français.

Acquéreur de biens de l'émigré Chalais se plaint de ses vexations (Nièvre).

Évasion. Tentative d'évasion de neuf prisonniers à Fontenay (Vendée).

Arrestation à Beaucaire d'un escroc se disant Délon, puis Lagoutte-Grésieux. Faux papiers militaires.

Escadre anglaise. Var. Onze voiles au Cros de Caignes, observées par le général Guillot. La flotte de Toulon a dû partir le 10.

Vol des antiques (65). Giraud et la femme Minet seront extradés.

Marquis de La Valette, à Bréda, a été passer quinze jours en Angleterre (60) Demande de renseignements.

Faits divers. Incendie à Gentelle.

BULLETIN DU 21 THERMIDOR AN XII

Jeudi 9 août 1804.

121. — Abbé Rougier [1]. — ... Pendant ce séjour momentané à Lyon, il rencontra, par hasard, dans une société, un émigré qui n'y était connu que sous le nom de Picot. Il n'a su que plusieurs mois ensuite que c'était le marquis de Puivert. Sur le point de repartir pour Gap, au commencement de floréal, Picot lui confia que, jusqu'à la chute du Directoire, les princes avaient eu en France un parti nombreux;... que tous les projets avaient été renversés par le nouvel ordre; qu'on avait d'abord espéré que Bonaparte agissait pour le Roi ; qu'on lui avait fait des propositions à ce sujet, mais qu'il n'y avait plus d'espoir. D'après cette ouverture, sur laquelle Rougier ne demanda aucun développement, Picot lui dit qu'il avait été l'un des agents des Princes, qu'il devait leur rendre ses comptes; que cette queue d'affaires serait le sujet d'une correspondance de quelques mois par le Piémont ; qu'il le priait d'en être l'intermédiaire à Gap. Rougier y consentit : pendant trois mois (floréal, prairial et messidor), il reçut et transmit en Piémont les dépêches de Picot. Réciproquement, il lui fit parvenir celles qu'il reçut pour lui du Piémont. Au commencement de thermidor, il reçut de Lyon un paquet qui était probablement destiné pour Picot, mais, la première enveloppe ouverte, il reconnut qu'on avait oublié la seconde, ainsi que l'adresse. Il examina ce manuscrit; c'était un tableau sur grand papier, contenant des espèces de dénombrement, par communes. Dans chacune, la désignation des hommes sur lesquels on pouvait compter, la fonction à laquelle chacun était propre. L'ouvrage était très long, divisé en forme de carrés, et concernait le département de la Drôme; il ne l'a pas assez analysé et étudié pour pouvoir indiquer, avec plus de détails, tout ce qu'il renfermait. Craignant qu'au lieu d'une queue d'affaires, ce ne fût un nouveau complot contre le gouvernement, il écrivit sur-le-champ à M. Picot, qui était alors à Marseille, qu'il partait pour Lyon et ne pourrait plus recevoir ses lettres. Avant son départ, il reçut encore deux ou trois paquets pour lui et les brûla.

Il arriva à Lyon à la fin de thermidor an VIII, y demeura jusqu'au commencement de brumaire an IX. M. de Floirac se rendit chez lui à son arrivée, lui déclara qu'il était le correspondant de M. de Puivert, vrai nom de M. Picot; qu'on venait d'arrêter à Paris M. de Caylus, qui était l'agent chargé de faire des propositions à Bonaparte ; qu'actuellement tout était terminé sans retour; qu'il était bien résolu à ne plus se mêler de rien et engageait M. de Puivert, ainsi que tous les autres de ce parti, à cesser définitivement. Il le vit encore plusieurs fois pendant son séjour et lui parla dans le même sens. A son départ, M. de Floirac lui confia 20.000 francs pour les remettre à M. de Lacoche, ancien officier de génie à Grenoble. Il s'acquitta de cette commission. Huit jours après son arrivée à Gap, il fut arrêté par ordre du ministre. Il demanda sur-le-champ à être transféré à Paris, pour y faire ses déclarations: le Ministre le permit. Son frère, ignorant son sort parce qu'il était tenu au secret le plus rigoureux, retira du

1. L'article commence par sa biographie très détaillée. D'après ses déclarations, il fut lié avec Collot, Lacube et la famille Saint-André. En Italie, il fut persécuté par le comte de Vintimille, par Lascasas, par d'Antraigues et par M[me] de Saint-Huberty, femme de celui-ci. En l'an VIII, il vint à Lyon.

receveur du département, 20.000 francs que l'abbé lui avait prêtés, les confia à son domestique, nommé Pizelet, qu'il croyait lui être attaché, le chargea de le suivre à Paris, d'y tenir cette somme à sa disposition, et de lui rendre les services que les circonstances permettraient. Au lieu de remplir ce mandat, Pizelet s'entendit avec trois brigands, qui enlevèrent Rougier à une lieue de Lyon. Pizelet lui remit ensuite un compte de frais par lequel il absorbait, à peu près, le dépôt qui lui avait été confié. L'abbé Rougier lui marqua son mécontentement. Pizelet l'en punit bientôt; sachant qu'il avait encore 15.000 francs à Lyon, il concerta, avec les mêmes brigands et quelques agents de police, une seconde arrestation fictive et un nouvel enlèvement, à la suite duquel on le tint en charte privée et on lui fit souscrire des mandats à vue sur le dépositaire de ce capital, qui furent acquittés. Ces faits sont prouvés par écrit : les agents de police les ont avoués et ont été punis. Ainsi, ces enlèvements ont coûté à Rougier près de 40.000 francs. Depuis cette époque, pluviôse an IX, Rougier a été continuellement caché dans le département de l'Ain, sollicitant de temps à autre, près le commissaire général de police à Lyon et au Ministère, la révocation d'un mandat décerné contre lui. Telle est la substance des déclarations de Rougier. Elles paraissent exactes et conformes à d'autres renseignements qu'avait la police sur les intrigues du Midi, interrompues par la victoire de Marengo.

122. — Bourmont (8). — L'indisposition de Mme de Bourmont n'a pas été longue ; elle est à Paris. Le préfet de police est chargé de faire surveiller, avec tout le soin possible, la maison qu'elle habite et toutes ses démarches, étant vraisemblable que son mari lui donnera bientôt avis de son évasion et de sa retraite actuelle. Son départ de Besançon avec leurs enfants, après avoir passé avec lui tout le temps de sa détention, fait présumer qu'elle a eu connaissance du projet d'évasion, et qu'elle a pu en préparer les moyens d'exécution.

123. — Bruits. Rapports d'agents. — Un agent rapporte qu'hier des étrangers disaient en allemand que des lettres de Vienne annonçaient qu'un envoyé de cette cour, dont l'agent n'a pu saisir le nom, venait à Paris pour féliciter l'Empereur sur son avènement. — Un autre rapporte que Perronard fils, attaché à un seigneur russe, écrit de Pétersbourg à son père, luthier à Paris, que leur correspondance ultérieure sera moins fréquente, que tout ce qui vient de France est suspect en Russie, que l'empereur des Français y est calomnié. Le même homme avait écrit à son père, il y a six mois, que M. de Markoff intriguait de toutes manières pour brouiller l'Empereur avec le Premier Consul. — La chaîne est partie de Bicêtre ce matin et a passé dans le faubourg Saint-Martin. Le bruit s'est répandu à l'instant qu'elle allait à Boulogne et que tous les galériens des différents bagnes seraient envoyés dans ce port et autres pour y être embarqués.

124. — Manche. Correspondance de l'ennemi. — Par une lettre du 13 de ce mois, le préfet de la Manche expose que chaque nuit les péniches de l'ennemi s'approchent de la côte, même à portée de fusil; que les points de débarquement vis-à-vis des îles de Jersey et Guernesey sont fort étendus et leur garde difficile ; que les douaniers font ce service avec le plus grand zèle, mais ne sont pas assez nombreux ; qu'il est urgent de les augmenter au moins de quarante.

125. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Brigands. Orne. La gendarmerie, prévenue de l'attaque projetée d'une maison isolée, près d'Alençon, s'y transporte. A la suite d'un combat, un brigand est tué, quatre blessés, le sixième en fuite.

Approvisionnements suspects. On dit que l'on envoie des vivres de Dinan à Cancale pour l'ennemi.

Émigrés. Maine-et-Loire. Arrivée à Angers de Walsch, Sérent (qui fait sa soumission), d'Autichamp (chef de chouans) et de Contades aîné. Quinze émigrés revenus.

Prêtre dissident. Croizetières se soumet et est autorisé à accepter une cure de campagne (diocèse de La Rochelle).

Rébellion contre des forestiers à Spire (Mont-Tonnerre).

Faits divers. Harmant, ancien chanoine de Beauvais, mort dans un fossé. — Suicide de Morel, maire de Montagny (Oise).

BULLETIN DU 22 THERMIDOR AN XII

Vendredi 10 août 1804.

126. — Voyage de l'Empereur. Surveillance. — L'observateur, chargé d'une surveillance spéciale près la personne de l'Empereur, suit sa marche avec exactitude. Il n'a rien remarqué d'intéressant à Calais. Il est arrivé à Dunkerque près d'une heure avant Sa Majesté. Il y a vu quelques émigrés, a remarqué Saint-Aubin, peintre, qui a été détenu au Temple dans la dernière affaire et renvoyé dans son pays. Il n'a découvert aucun des complices de Georges, qui se sont réfugiés dans l'Ouest.

127. — Bruits. Paris. — Les bruits qui ont circulé pendant plusieurs jours sur la maladie de l'Empereur, cause unique, disait-on, du voyage de son médecin à Boulogne, se sont évanouis à la nouvelle de son départ pour Calais. D'autres ont succédé... le plus remarquable est que Son Altesse Impériale le prince Joseph est à Paris pour tenir les rênes du gouvernement, pendant que Sa Majesté dirigera en personne la descente en Angleterre, qu'on croit très prochaine et que la grande majorité paraît désirer avec ardeur. Le voyage du sénateur Garat est aussi le sujet des conversations et de plusieurs conjectures.

128. — Alaine (71). Prêtre de Meaux, demande un passeport pour aller en Allemagne. Les autorités de son département pensent qu'il serait contraire à l'humanité d'accorder un passeport à un homme qui, non seulement est privé de la raison, mais qui se trouve dans le dénuement le plus absolu. Ordre [1] de placer ce prêtre dans un hospice où il sera nourri et soigné aux frais du gouvernement.

129. — Désertion. — Le 15 de ce mois, le ministre de la guerre adressa, de Boulogne, les copies de plusieurs lettres du Maréchal commandant le camp de Bruges, portant : « Que les habitants de l'Eure exci-
« tent à la désertion les militaires du 33e de ligne. Que le style et les
« expressions de leurs lettres indiquent que ces paysans sont mus par une
« impulsion étrangère. Des maires (suivant les mêmes lettres) encoura-
« gent à la désertion, en promettant leur protection à ceux qui revien-
« dront, et indiquant les moyens de mettre leur responsabilité à couvert. »
Le préfet de l'Eure ajoute que le ministre de la guerre est prévenu. On

1. Ordre de Fouché.

observe qu'au commencement de prairial, la police, ayant été informée que la désertion était fréquente au camp de Montreuil et secondée par les habitants des campagnes voisines, chargea le commissaire général à Boulogne de rechercher la source de ces provocations et de prendre les mesures convenables pour en arrêter les progrès. Le commissaire se rendit à Montreuil pour l'exécution de cet ordre. Suivant son rapport, analysé dans le *Bulletin* du 10 prairial, la désertion n'était pas excitée par l'ennemi. Les habitants des campagnes étaient naturellement portés à la seconder. Il avait pris des moyens pour combattre ce penchant et détruire la confiance que les habitants avaient dans les déserteurs. Il a fait déguiser des gendarmes en déserteurs, qui ont été accueillis et secondés dans plusieurs fermes. Les principaux fauteurs ont été arrêtés et mis en jugement. — Autre fait. Le 1er de ce mois, le préfet de Seine-et-Marne a informé le Ministre que le nommé Roquez, menuisier, conscrit de Melun, avait passé récemment dans cette ville, avec plusieurs autres conscrits, venant de Boulogne, d'où ils avaient déserté; qu'il se rendait à Paris pour y travailler de son métier; qu'il avait dit à Melun (65) que beaucoup de conscrits désertaient; qu'ils empruntaient des congés obtenus par d'autres ; qu'ils étaient protégés et guidés dans les fermes voisines des camps jusqu'au passage de la ligne de surveillance; qu'enfin, on assurait les conscrits qu'après leur désertion, ils avaient six mois pour rejoindre. Le Ministre a chargé le préfet de police de rechercher ce Roquez et de l'interroger. Tous ces renseignements ont été communiqués au conseiller d'Etat chargé du premier arrondissement.

130. — Ouest. Mouvements. — Le général Bonnard donne avis de quelques mouvements qui ont été marqués dans sa division, sur l'étendue de seize à vingt communes. Entre Pouancé et Segré (Maine-et-Loire) il y a eu, en prairial et messidor, des communications très actives entre quelques habitants qui ont marqué dans les derniers troubles : on les observe avec soin. Le Ministre demande des détails circonstanciés. Le général Girardon a rapporté à ce sujet au général Bonnard qu'il avait fait diverses autres remarques. Un amnistié, qu'il ne nomme pas, s'était rendu à Paris pour attendre l'issue de la conspiration. Il en est revenu dès qu'elle a été découverte, et a dit qu'il avait fait ce voyage pour ses affaires personnelles. D'autres ont eu, à la même époque, huit chevaux... ils les ont vendus depuis... ils n'en avaient point auparavant... ils disent qu'ils en font commerce. On a porté le deuil du Duc d'Enghien (l'habit noir est de mode, disent ces royalistes). Quant au crêpe, ils nient l'avoir eu, quoiqu'on l'ait vu à leurs chapeaux. Margadel, amnistié à Nantes, a reçu de Guérande des lettres portées par exprès. (L'objet n'est pas connu). Le général Girardon déclare que, quoiqu'il n'y ait aucune certitude sur la véritable cause de ces divers mouvements, il est assuré qu'ils se lient à la conspiration, et que le gouvernement actuel a les mêmes ennemis que la Convention et le Directoire. Le général Bonnard a donné des ordres pour activer la surveillance dans tous ces points.

131. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Spectacle. Paris. Adélaïde Duguesclin. On applaudit les passages relatifs à la perfidie anglaise.

Ordres du Ministre. En liberté : Morbello (capucin, suspecté d'espionnage); Orsi (napolitain suspect); Gatecher (espion). — En liberté en surveillance : Pelou (Amé-

ricain, transports de nègres ; peut quitter Bordeaux; surveiller son navire); Sallion (55); Guezno Pénanster (rapport avec les conspirateurs, non prouvés); Lecaillet et Carpentier (vagabonds); Cuvelier (78) (réclamé par un fonctionnaire) ; Fenouillot (agent subalterne, première conspiration de Pichegru, signalé au mémoire de Montgaillard). — Maintenir en détention : Sazy Delisle (intrigant, l'interroger) ; Blanc et Brun (brigands) ; Boulanger, Hervin et Delbart (vagabonds, dans une maison de travail) ; Planchon (Haute police à Arras) ; Lostis Khor fils (rapports avec De Bar).

Rébellion (Isère) de la famille Pélore, empêchant une contrainte par corps ordonnée par le tribunal de Lyon.

Vol des antiques. Détails sur l'arrestation de Charlier, Giraud et femme Minet, et sur les objets volés.

Faits divers. Assassinats : de Grinbert, par Goudel, dans l'Orne ; dans l'Escaut, par Benoot. — Incendies : Pas-de-Calais et près Toulouse.

BULLETIN DU 23 THERMIDOR AN XII

Samedi 11 août 1804.

132. — Orne. Brigandage. — On a rendu compte dans le *Bulletin* du 21 (125), par extrait d'une lettre du préfet de l'Orne, du combat qui a eu lieu, dans la nuit du 17, près d'Alençon, entre les gendarmes de cette ville et une bande de brigands. Le maréchal Moncey a transmis hier le rapport qui lui a été fait sur cet événement... Il renferme quelques nouveaux détails et à peu près les mêmes résultats. L'affaire a eu lieu chez Mme Badoire, à Domigny, à une demi-lieue d'Alençon. Le colonel Cavalier, averti du complot formé par les brigands de piller cette maison, s'y est rendu lui-même avec le lieutenant Davois et des gendarmes. Il a placé le lieutenant et quatre gendarmes dans l'intérieur, les autres dehors. A onze heures, les brigands se sont présentés, et, pour pénétrer dans la maison, se sont dits chargés par le préfet d'y rechercher de la fausse monnaie. Sur le refus d'ouvrir, ils ont enfoncé une croisée, et cinq sont entrés. On leur a remis un sac de 600 francs. Ils ont versé cette somme sur une table : à l'instant, le lieutenant et les quatre gendarmes ont paru. Les brigands ont engagé le combat par deux coups de feu, dont aucun gendarme n'a été atteint. L'un d'eux, nommé Seilly, légèrement blessé, est sorti par une fenêtre. Le gendarme, qui était en faction à l'extérieur, l'a tué d'un coup de carabine. Un autre, nommé Dubreuil, a été blessé grièvement et est en danger. Des trois autres, un seul s'est échappé : on ne le nomme pas. Les deux derniers, Langevin et Elie, ont été arrêtés. Un sixième complice, Pierre Masson, attendait à quelques pas avec quatre chevaux. Les gendarmes s'en sont également saisis. On désigne pour chefs de cette bande Gérard et Gabouilly. La brigade est sur leurs traces. Le maréchal des logis Cotte et deux gendarmes, sous divers déguisements, s'étaient introduits parmi ces brigands et ont procuré le succès de cette exécution. Par une nouvelle lettre du 20, le préfet de l'Orne annonce que celui de ces brigands qui s'était évadé pendant le combat, poursuivi sous la direction d'un des espions, agent de police, a été atteint et arrêté, ainsi que deux autres de la même bande. Tous sont dans la prison d'Alençon.

133. — Seine-Inférieure. Attaque d'une diligence. — Le 9 de ce mois, un nommé Planty informa le Ministre que plusieurs brigands devaient voler la diligence de Rouen, et l'avaient voulu engager dans l'entreprise. Un de ces brigands, Simonnet (71), étant très connu à la police, comme un agent disposé à monter des coups, on en prévint l'in-

dicateur, pour qu'il eût à l'observer. On le chargea, du reste, de suivre tout le complot et d'en rendre compte. On en instruisit, le même jour, le préfet de police et le préfet de la Seine-Inférieure, dans les deux hypothèses, ou Simonnet serait mis en avant par la police ou bien serait véritablement dans le dessein de faire le vol. Le 21 de ce mois, Doucet et Lamur (les deux autres brigands) emmenèrent brusquement Planty, en lui disant que tout était prêt, que la diligence de Rouen portait 85.000 francs ainsi que Simonnet le leur avait certifié, etc., etc... En conséquence, ils partent pour se rendre dans la forêt d'Ecouis. Simonnet était avec eux, ayant apporté des armes et tout ce qui était nécessaire pour l'expédition. Planty, à qui on n'avait pas laissé le temps de faire aucune disposition en partant de Paris, désirant faire saisir les trois brigands, contrefit le malade et resta dans une commune à quelques lieues d'Ecouis, tandis que ses compagnons poursuivirent l'exécution de leur projet. En effet, lorsque la diligence parut, Simonnet, Lamur et Doucet se présentèrent pour l'attaquer, en déclarant qu'ils ne feraient point de mal aux voyageurs. Des gendarmes étaient dans la voiture, avec le secrétaire de la police de Rouen. Le feu s'engagea. Doucet fut tué sur place. Lamur est mort, après quelques heures, de ses blessures. Simonnet qui avait prévenu du tout la police de Rouen, se tint à l'écart et fit arrêter Planty, resté à quatre lieues en arrière. Celui-ci, qui avait sollicité du maire de la commune d'envoyer la gendarmerie pour saisir Simonnet, Lamur et Doucet, se trouva lui-même arrêté par les soins de Simonnet. Doucet et Lamur étaient de vrais coquins qui marchaient de bonne foi pour voler une diligence. Planty et Simonnet servaient la police chacun de leur côté, se croyant respectivement des brigands. Mais, le premier est sans expérience; le second en a peut-être trop. La femme de Simonnet était entretenue par Lamur; elle était à quelques pas de là dans une auberge.

134. — Surveillance générale du Midi. — Les mouvements de la Russie, le départ brusque du Roi de Sardaigne de Rome, donnent lieu de croire que quelques manœuvres se pratiquent dans le Midi et dans le Piémont. Le Ministre signale en détail les divers moyens et agents dont l'Angleterre pourra se servir. — 1° Les anciens agents de Willot et d'André. — 2° Les Toulonnais réfugiés dont un nombre sont rentrés, d'autres sont restés à la solde de l'Angleterre. Les uns et les autres sont signalés nominativement à M. le conseiller d'État du troisième arrondissement. — 3° Les Barbets. — 4° Le nommé Froment, de Nîmes, agent des Princes en Espagne et en Russie, qu'on présume devoir être le moteur général, si l'intrigue se développe dans le Midi. La surveillance sur le port de Toulon est recommandée très particulièrement. On forme l'état général des Toulonnais rentrés. Il est à remarquer, à ce sujet, que, dans plusieurs de ces familles, les uns ont été amnistiés et sont rentrés, tandis que leurs parents sont restés en Angleterre. Ainsi Commandaire, père, est amnistié et demeure dans le Var, et son fils vient d'être arrêté à Milan comme espion anglais. Les communications entre l'Italie et nos côtes se font sur des felouques, par Nice. Le résultat de la surveillance déterminera s'il ne conviendrait pas d'éloigner de cette partie des côtes et des départements voisins ceux des Toulonnais rentrés qui sont dans le cas d'entretenir des correspondances avec les agents anglais ou de susciter quelques manœuvres dans l'intérieur.

135. — Extérieur. — La gazette allemande de Hambourg, intitulée le *Correspondant*, annonce que Louis XVIII est parti de Varsovie, le 26 juillet, avec le Duc d'Angoulême, pour se rendre en Russie, où il

attendra plusieurs autres membres de la famille pour y délibérer sur des points importants.

136. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : Renaud (anarchiste); Desmaillot (102); Custine (faux et propos. Son frère est capitaine d'artillerie); Marcour (fausses nouvelles); Beaudrillier La Cottière (chanoine de Meaux, disant que Louis XVI et le Dauphin ne sont pas morts, en surveillance à Meaux); Constant (propos); Ducoudray (propos, à 40 lieues de Paris, dans un endroit où il puisse gagner sa vie). — Renvoyer hors de France : Sebeville (français au service de l'Autriche); Jean (Russe, vola son maître Doulibischeff). — Reconduire de force à leur destination : Verdet, Denan et sa femme (55). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Adry, père et fils (escroqueries, sortilèges, nécromancie, détenus depuis prairial an XI); Du Sommerard (ex-aide de camp de Frotté). — Au Temple : Berry (agent des princes, vol de diligences, faux assignats). — En détention : un mois, puis interdiction de colportage : Victoire Petit, Jeanne Lamothe, Veuve Maréchal et trois colporteurs (Pamphlets); deux mois à la Force : femme Queslin (brutalité); deux mois, puis en surveillance : femme Dutouchet, Raoul dit Champmanoir, Lagrenée (libelle fausse dénonciation).

Légion d'honneur. Le préfet de Seine-et-Oise donne des renseignements sur de Gauve, maire de Saint-Leu, qui demande la croix.

Officiers espagnols: (Pyrénées-Orientales) de Blendel (gardes Valonnes) se rend à Bruges.

Faits divers. Incendies à Pressoir et à Gentelles (Somme).

BULLETIN DU 25 THERMIDOR AN XII

Lundi 13 août 1804.

137. — Voyage de l'Empereur. — Sa Majesté Impériale était attendue à Ostende le 21. Les troupes du camp de gauche étaient sous les armes. La flottille avait fait ses dispositions pour sortir. Le bruit a circulé, tant à Ostende qu'à Dunkerque, que Sa Majesté irait jusqu'à Aix-la-Chapelle, et serait cependant de retour à Boulogne pour la cérémonie du 27. L'observateur n'a vu aucun individu suspect dans les deux villes de Dunkerque et Ostende.

138. — Nouvelles de Russie. — On se confie mystérieusement que l'Empereur de Russie a écrit à Louis XVIII, pour l'engager à se rapprocher de sa personne avec le Duc d'Angoulême; que sa lettre était adressée au Roi de France et dans le style de l'ancien protocole : « Mon Cousin, » etc. On ajoute que la copie de cette lettre a été envoyée à Paris. Les mêmes nouvellistes assurent que l'Empereur de Russie vient de former une légion, dite d'Enghien. Ils n'en désignent pas encore le commandant.

139. — L'abbé Rougier [1]. — Signalé comme ayant été l'agent principal du comité royal établi à Lyon (121). Le mandat décerné contre lui en l'an IX est révoqué, d'après les déclarations qu'il a faites, et il est autorisé à résider à Paris.

140. — Espionnage anglais. — On est informé que le gouvernement anglais doit envoyer pour espions des femmes, des négociants, et

1. En marge, de la main de Fouché : « Il sert mon ministère. »

surtout des marchands forains, des colporteurs et des Juifs. Ceux de l'intérieur doivent adresser leurs rapports à ceux qui séjournent sur les côtes, pour être transmis aux bâtiments anglais en croisière. Les préfets et les commissaires généraux de police seront chargés d'exercer à ce sujet une surveillance particulière, etc.

141. — Maine-et-Loire. D'Andigné. — Le général Girardon écrit, à la date du 21, qu'il présume que d'Andigné a passé en Maine-et-Loire, parce qu'un domestique allemand, qu'il avait laissé dans son château, a disparu récemment. Il a pu, dit ce général, se retirer dans la Vendée, chez Suzannet : on y a établi une surveillance exacte. Suivant la même lettre, on remarque une correspondance plus active entre les amnistiés de la Mayenne et de Maine-et-Loire, surtout dans les environs de Segré et de la Pommeraye.

142 — Manche. Prêtre. — Le préfet de la Manche annonce, par une lettre du 20, que l'évêque de Coutances présente, pour la cure de Lessay, un prêtre qui arrive d'Angleterre, nommé Leroux. Il observe que cette commune est située vis-à-vis Jersey; que ce prêtre ayant été entretenu pendant dix ans par le gouvernement anglais, il est à craindre qu'il ne se croie obligé, par reconnaissance, à servir sa correspondance, ou seconder ses vues, suivant les circonstances. L'évêque est invité à confier l'administration de cette paroisse à un prêtre dont la fidélité soit plus éprouvée. Le ministre des cultes est prévenu.

143. — Evasion de Bourmont et d'Hingant de Saint-Maur. Détails. — Le préfet de Besançon, par une lettre du 20, donne quelques détails sur Bourmont et Hingant de Saint-Maur, après leur évasion de la citadelle. A 3 h. 1/2 du matin, ils étaient entre les deux portes, à quelque distance l'un de l'autre, paraissant ne pas se connaître. Ils se sont dirigés vers Beurre, route de Lyon... se sont séparés à Mont. Bourmont a passé le bac à Thoraise, loué un cheval, et s'est fait conduire par un fermier jusqu'à Orchamps. Là il a pris la poste pour Dôle, à 10 heures du matin. Point de donnée sur sa marche ultérieure. On présumait à Besançon qu'il s'était rendu à Auxerre, où une fausse couche avait retenu sa femme pendant quelques jours : il est plus probable qu'il la savait guérie et arrivée à Paris.

144. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Réclamation. Ravel et Bost demandent le retour de leur associé Tourton, envoyé en surveillance au clos Vougeot.

Ordres du Ministre. Suspendre la surveillance de Walke (sans passeport, cru Anglais, réclamé comme Américain). — En liberté en surveillance : Me de Montpezat (rapports avec Desnoyers. L'envoyer se soigner à Montpellier) ; Égon (81).

Forêts (Département des). Beaucoup de vagabonds voleurs. Stevens, prêtre réfractaire, continue à répandre des libelles contre le pape.

Renseignements [1]. Comte de Clermont : quittera Finières pour s'établir en Russie. Se renseigner. — Rivière : au fort de Joux. Des amis vont chercher à communiquer avec lui. Surveiller ceux qui viendront à Pontarlier. — Mozer : de Strasbourg, servit l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Peut venir sur le Rhin. Le surveiller — — Abbé Ratel : on le croit à Paris ou dans les environs. — Bruslart : on croit l'avoir

1 Le titre exact de l'article est : « Renseignements à suivre et adressés à MM. les conseillers d'Etat. » Même observation pour les bulletins suivants.

vu hier, place des Vosges, en officier de dragons. — Étrangers suspects : Russes, Suédois et Espagnols employés souvent par les Anglais.

Bourmont. Avant son évasion, il avait une correspondance secrète avec Hulot, marchand de Vernon.

Faux timbres de mairie, saisis chez Vacheran, à La Charité, servant peut-être à de faux passeports, comme ceux d'Hyde.

Nègres, transportés à Haïti, d'après une lettre de Delair à Levasseur (68). Renseignements sur Levasseur.

Brigandage. Trois brigands attaquent un officier, près de Croutelles (Gironde) et lui laissent les 15 francs qu'il a, en disant qu'ils attendent mieux. Le maire et la garde municipale escortent la diligence de Bordeaux.

Extérieur. A Cell (Hanovre), Bernadotte arrête quinze voitures de marchandises anglaises. Goldsmith, juif de Hambourg, perd 50.000 marcs à cette saisie. — La flotte russe est sortie de Revel pour croiser dans la Baltique et la mer du Nord.

Faits divers. Inondation de l'Aar, à Audernau. — Délits dans le Pas-de-Calais. — Le courrier de Paris tombe dans la Meuse à Flone. Sauvé. — Assassinat à Saint-Barthélemy (Isère). Antoine Mistral arrêté, Joseph Mistral poursuivi. — Incendie à Luc (Var).

BULLETIN DU 26 THERMIDOR AN XII

Mardi 14 août 1804.

145. — Voyage de l'Empereur. — On écrit d'Ostende que Sa Majesté Impériale n'y était pas encore arrivée le 22 à 9 heures du soir. Dans cette journée, les chevaux de poste ont été commandés cinq fois. Toutes les troupes se sont tenues constamment sous les armes. On a dû faire sortir, le 23, beaucoup de bâtiments. L'escadre anglaise, composée de dix-sept navires, s'était retirée le 22 à 3 heures.

146. — Quérelle. — Ses lettres de grâce sont enregistrées. Il est mis en liberté : cet homme essentiellement compromis ne peut qu'être utile à la police.

147. — Vienne. Mission de l'Évêque de Meaux. — L'évêque de Meaux s'étant plaint au ministre des cultes (91) de ce que le procureur général de la Vienne lui avait demandé la note des prêtres incorrigibles de ce département, sur l'avis qu'a donné ce ministre, on a écrit au procureur général. Sa réponse du 22 de ce mois porte qu'il a demandé cette note à l'évêque de Meaux, chargé d'une mission dans ce département, parce qu'il a remarqué que sa modération ne servait qu'à augmenter l'audace des dissidents ; que l'évêque lui a répondu qu'il ne connaissait point de prêtres incorrigibles, et qu'il ne devait compte de sa mission qu'à l'autorité qui la lui avait confiée ; que tout le clergé est animé du même esprit d'indépendance et d'intolérance ; que le curé de Saint-Savin vient de refuser la sépulture d'un acquéreur... Même refus d'un curé de Poitiers de baptiser le fils d'un comédien.

148. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bachmann (44). Renseignements sur eux.

Ordres du Ministre. Surveiller : Claudon et Chachay (prêtres déportés) ; Perrigney (hostile). — En surveillance : Hinsac (amnistié, violence contre sa femme divorcée, à Chassigny). — En liberté : Kina et son fils Zamore (chefs nègres, détenus au fort de Joux). — Rayer de la liste des émigrés : Me Chastel d'Ambly. — Garde natio-

nale : le préfet des Forêts peut former une garde nationale dont une députation figurera au sacre.

Willot. Envoi de renseignements sur lui (114) à notre ambassadeur à Naples. S'il est à Naples, s'assurer de lui.

Renseignements. Queillet, émigré rentré, va à Boulogne comme inspecteur des vivres. L'éloigner des côtes. — Lancenay, recruteur de Georges à Guernesey. Son signalement.

Boulogne. Des militaires ont pillé des épaves (tempête du 22).

Brest. Un capitaine anglais se vante de venir à Brest et de communiquer avec la ville. On croit ce rapport de police faux.

Manche. La présence d'une division, amenée très près de Granville, fait redouter une attaque. Le fort de Saint-Germain-de-Vaux a canonné un navire (Rapport du préfet).

Libelles (Meuse-Inférieure). Poursuites sans effet. Buxeu, magistrat de sûreté à Simineu, dit pouvoir saisir les coupables et demande un congé de six mois pour cela.

Faits divers. Assassinats : d'un gendarme, à Mont-de-Marsan, par Bernardon Coulon, forçat évadé (tentative); de la femme Laclotte à Saint-Martin (Lot-et-Garonne). — Rieutard, sergent au 22e de ligne, frappe un paysan de deux coups de sabre à Veyre (Puy-de-Dôme).

BULLETIN DU 28 THERMIDOR [1], AN XII

Jeudi 16 août 1804.

149. — Voyage de l'Empereur. — Des lettres d'Ostende, des 23, 24 et 25, donnent les détails de tout ce qui s'est passé dans cette ville, depuis l'arrivée de Sa Majesté Impériale, et de l'enthousiasme universel que sa présence y a causé. On a remarqué que Sa Majesté a paru dans la foule les 23 et 24, s'occupant peu de sa sûreté personnelle. On n'a vu aucun étranger suspect et aucun des complices de Georges, tous connus de l'observateur.

150. — Nevers. Esprit public (85). — Lorsque M. Chevalier siffla, le maréchal des logis l'invita à se taire. Le calme se rétablissait, lorsque le capitaine de recrutement, nommé Lamour, survint et ordonna aux gendarmes d'arrêter M. Chevalier. La salle retentit d'applaudissements... M. Chevalier fut conduit devant le magistrat de sûreté, et un procès s'instruit actuellement contre lui, au tribunal. Le préfet a fait quelques observations aux juges... Il a été traité de protecteur des Jacobins par les partisans des Bourbons très nombreux à Nevers. Ils ne sont pas convertis, dit ce préfet, ils sont ce qu'ils ont toujours été.

151. — Roër. Achats d'armes. — Vagner, anglais résidant à Wesel, a fait quelques achats d'armes et les a envoyés en Angleterre par différents moyens. Il a été fait des représentations à ce sujet à Berlin. Le maréchal Moncey annonce, à la date du 26, que cet Anglais vient de quitter Wesel, par ordre du gouvernement prussien. Il ajoute qu'un autre agent de l'Angleterre fait également des achats d'armes sur la rive droite du Rhin ; qu'on connaît les points sur lesquels il agit ; qu'on cherche à l'attirer sur la rive gauche pour s'en saisir.

1. Pas de bulletin le 27 thermidor (15 août).

152. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. Surveiller : Alsaciens (établis en Pologne, autorisés à rentrer en France). — Autoriser à retourner à Bruxelles : Fiocardo (rédacteur de l'*Oracle*, cinq mois de surveillance à Besançon). — En liberté en surveillance à Avignon : Costaing (prêtre, écrits) — En liberté : Gaudard (instituteur à Lacenas, écrits fanatiques). — Accorder l'extradition et livrer à l'Espagne : Castillo (assassin).

Renseignements. Bruslart (on a vu dernièrement son domestique, Bernard, qui s'occupe de maquignonnage et est connu des marchands de chevaux Gervaise et Constant. Si Bruslart est à Paris, il doit voir Mme Lavaquerie, Vve du général Berruyer, et Lesbros de La Versanne). — Lubeck : un navire américain a dû livrer aux Anglais toute sa correspondance pour la France. — Grouin de La Maisonneuve, émigré amnistié, lié avec le secrétaire de Cobentzel, annonce la rupture prochaine entre la France et l'Autriche. Le surveiller.

Déserteurs (Morbihan). Arrestation de deux déserteurs ayant peut-être pris part à l'arrestation du courrier de Lamballe (40).

Rébellion à Hantay, pour arracher aux gendarmes le conscrit réfractaire Hennebois.

Crétin, ancien lazariste, acquitté à Montaigu (propos), est gardé au dépôt de mendicité d'Amiens jusqu'à nouvel ordre.

Propos séditieux, tenus par Trottebat, huissier à Courcelles (Moselle).

Perturbateurs à Chatenois (Haut-Rhin).

Extérieur. Enoul, agent de l'Angleterre, signalé de Hambourg, auteur d'un libelle *La descente de Bonaparte aux enfers*, tentera, croit-on, de rentrer en France. — Le commerce a augmenté pendant que les petits bateaux pouvaient circuler à l'embouchure de l'Elbe.

Brigands à Bouché (Drôme).

Faits divers. Incendie à Vitry-le-François. — Assassinat de Mlle Pommier à Vicherey ; Ratassy, accusé d'assassinat en Marengo.

BULLETIN DU 29 THERMIDOR AN XII

Vendredi 17 août 1804.

153. — Manche. Surveillance de la Côte. — Le préfet de la Manche annonce, par une lettre du 24, qu'il va parcourir la côte de ce département pour examiner si les mesures de surveillance, prescrites pour empêcher toute communication avec l'ennemi, sont observées. La pêche de nuit paraît le moyen le plus dangereux. Celle en bateau est prohibée depuis l'an VIII... on se conforme à cette défense... point de réclamation. Il y a plus de difficulté pour celle qui se fait sans bateau, et dont une grande partie des habitants de la côte paraissent avoir besoin pour leur subsistance. Les douaniers cherchent à l'empêcher, parce qu'elle est également un moyen de communication qu'ils ne pourraient surveiller. Les pêcheurs se réunissent, portent des armes, et peuvent opposer une résistance efficace, étant beaucoup plus nombreux. Dans la nuit du 15 au 16, les préposés de Régneville ont couru les plus grands dangers ; l'un d'eux a été blessé à la main. Le préfet désire que le gouvernement statue sur un projet de règlement qu'il a proposé le 9 de ce mois, tendant à ce que la pêche de nuit, sans bateau, soit permise à ceux dont la fidélité sera certifiée par les autorités locales, reconnue par les préposés de la douane, et sous leur surveillance.

154. — Mayence. Tombeau de Hoche profané. — Le préfet du Mont-Tonnerre marque, à la date du 25, qu'il a appris qu'on avait rompu, il y a quelques mois, un barreau de la grille du tombeau du général Hoche, qui se trouve près de celui du général Marceau, également profané [1]. Il ajoute qu'on a gravé sur le marbre funéraire une inscription très offensante pour Sa Majesté l'Empereur. « J'ignore, dit ce préfet, s'il « fut fait alors des poursuites; mais ce fait, dont j'ai la certitude, n'a été « suivi d'aucune punition, qui ait fait quelque éclat, puisque je n'en ai plus « entendu parler. »

155. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ernest, secrétaire de Bruix, employé à 15 ans par Bourmont, fut élevé par M[me] de Longpré, maîtresse de l'avoué Ratel, frère de l'abbé.

Ordres du Ministre. Apposer les scellés sur les papiers de Bourmont, d'Andigné, Hingant de Saint-Maur. — Renvoyer à 40 lieues de Paris la mère et la sœur de Rochelle.

Renseignements. Leriche de Brulepont : en relation avec Bourmont et Hingant, habite l'Eure, est à Paris actuellement. — Latour-Saint-Hilaire fils, dit Léman (en Suisse) et Deschroles : à Moulins, inquiets depuis la découverte de la conspiration. Se renseigner sur eux. — Rochelle : cherche à s'évader. Le gouverneur du château d'If accorde sa confiance au détenu Lacaumé, son secrétaire, intrigant. — Daubigny : convois militaires, réclame 600.000 francs au gouvernement, en l'accusant de n'employer que des jacobins. A vérifier.

Évasion. Un brigadier, ivre, maltraite deux conscrits qu'il vient d'arrêter. Le maire de Brezolette (Orne), armé, et son adjoint les délivrent.

Brigandage sur les routes : Cinq habitants attaqués, Saluces (Pô). — Genevori, de Pig (Alpes-Maritimes), dévalisé.

Lettre de Hambourg. La flotte russe entre dans la Baltique. — Le colonel Hoghton apporte des nouvelles des Grandes Indes. — L'évêque de Bouvet a passé à Husum. — On attend l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

BULLETIN DU 30 THERMIDOR AN XII

Samedi 18 août 1804.

156. — Prisonniers d'Etat. Mesures de sûreté. (62). — Le maréchal Moncey a transmis hier au Ministre les premiers renseignements qui lui sont parvenus sur le château de Joux, d'où Suzannet et d'Andigné s'étaient évadés. Il les a reçus du lieutenant de Pontarlier et du colonel Laborie, officier digne de confiance. Il en résulte que le commandant de Joux et son épouse paraissent intéressés et « avides d'argent ». (Expression littérale du rapport, mais jusqu'à présent, point de preuve de séduction). La garnison est changée tous les trois mois : celle qui s'y trouve dans ce trimestre paraît d'un bon esprit... Mais, quelques officiers sont sujets à s'enivrer. Le château n'offre aucun moyen d'évasion, on ne peut craindre que la corruption.

157. — Voyage de l'Empereur. — Dans la nuit du 27 au 28, l'observateur chargé de suivre la marche de Sa Majesté Impériale, a appris, à Calais, qu'on avait trouvé sur le bord de la mer, devant Gravelines, un petit canot anglais, qu'on présumait avoir débarqué quelques passagers suspects. Il est arrivé à Boulogne dans la matinée du 28, a surveillé avec soin pendant toute la cérémonie, et n'a vu aucun des individus

1. Bulletin du 8 messidor XII. AF[IV] 1490.

qu'il est chargé de surveiller. Le commissaire général de police rapporte que tout s'est passé dans le plus grand calme et sans accident.

158. — Disparition de Ségur. — On sait que M. Octave Ségur, sous-préfet à Soissons, n'a point reparu depuis le 16 de ce mois. Voici une lettre que son père a reçue hier 29 thermidor : « Vous devez présen- « tement connaître les angoisses qu'un père endure de la perte de son « fils ; comparez celles qu'ont dû souffrir les malheureux princes et ducs « de Bourbon de l'assassinat de leur fils, commis par ton monstre de « maître, à qui tu sers de marchepied : tremble scélérat ! » On cherche à connaître l'auteur de cette lettre par l'écriture qui ne paraît pas déguisée.

159. — Mayenne. Inconnus armés et suspects. — Le Ministre est informé qu'il y a quelques jours, vers 3 heures du matin, trois inconnus sont entrés chez M. le curé de Grazay, y ont fait beaucoup de questions sur la tranquillité du pays et sur l'esprit qui y règne, et sont sortis précipitamment, ayant vu passer beaucoup de personnes qui se rendaient au marché. Le même jour, quatre hommes armés se sont présentés dans une forge voisine de Grazay, s'y sont fait donner à déjeuner, assurant qu'ils n'étaient pas des voleurs, et, après leur repas, se sont fait remettre, de force, deux fusils qui étaient dans la maison. Ordre [1] de tâcher de connaître quels sont ces hommes et de les arrêter. Mêmes renseignements transmis à M. le maréchal Moncey dans une lettre particulière.

160. — Russes quittant Paris. — On sait qu'en général les individus de cette nation ne se piquent pas de délicatesse sur l'article de leurs dettes. Il importe de s'assurer que ceux qui quittent Paris en ce moment ne partent pas sans avoir satisfait leurs créanciers.

161. — Désertion. — La désertion paraît être considérable sur plusieurs points. Des parents provoquent leurs enfants à quitter leurs corps, des maires même les encouragent et promettent leur protection à ceux qui reviendront.

162. — Creuse. Esprit public. — Le préfet de la Creuse rapporte que les votes recueillis dans ce département pour l'hérédité sont de 15.000. Ils ne furent que de 10.000 pour le consulat à vie.

163. — Brest. Ouvriers. — Le commissaire général de police à Brest écrit, à la date du 23, que l'administration maritime vient de supprimer, dans le port, un jour de travail par semaine ; que cette mesure est le sujet de beaucoup de plaintes, et que la tranquillité publique peut être troublée ; qu'on atteindrait le même but et maintiendrait l'ordre, si on diminuait le nombre des ouvriers, en renvoyant ceux employés par réquisition.

164. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ordres du Ministre. — En liberté : Fournier (prêtre, défendit le prêtre Rémond); Vauversin (bijoutier à la Force (sénatus-consulte 14 nivôse an IX) avec Saulnois et Lefranc libérés); Sornet (copiste de Léon). — Renvoyer à leur destination : Cressonnier (sorti de la Chartreuse de Valsaintes) ; Veuve Gallery (44) détenue aux Madelonnettes, refuse de quitter Paris). — A 40 lieues de Paris : Léon (placards, anarchiste, à Bicêtre depuis floréal, XII). — Six mois de Bicêtre et expulser de Paris : Pitois, Poidevin et Jolivet (escrocs). — Se renseigner sur Coulot (se plaint des vexations

1. Du ministre.

de Talleyrand-Périgord-Chalais dont il a acquis les biens. Chalais est protégé par les autorités).

Renseignements. Enoul : (152), né à Liège, se dit conseiller de l'électeur de Trèves : l'arrêter. — Lapierre : juge à Vigan, vient à Paris sans autorisation : le conduire au grand-juge. — Caire : ex-gendarme, a vu Bourmont à Besançon et l'a peut-être aidé à s'évader. Il vient à Paris : y est-il ? — Larose : sa sœur est arrêtée. Il a pu se réfugier à Rotterdam où on lui adressait ses lettres. Avis à M. de Sémonville.

Mingaud : (87) s'informer près de Sémonville.

Moreau (Morlaix). Le tribun Moreau s'oppose à la réimpression de la défense de son frère et écrit une lettre qui améliore l'opinion à Morlaix.

Brigands. Orne. (132). Les deux chefs de bande Gérard et Gabouilli n'étaient pas de l'expédition. Ils sont arrêtés ainsi que Tonnellier; le sixième brigand, en fuite

Désertion (Eure). (129). Le préfet a mis des affiches et intenté trois procès pour provocation : acquittés faute de preuve.

Révolte de prisonniers, à la prison de Montpellier.

Faits divers. Plusieurs lettres de chantage (Nord et Pas-de-Calais) attribuées à Bakoffin, arrêté. — Incendies: Dyle, Sambre et Meuse, Haut-Rhin. — Suicide de la femme Lambreetz dans la Meuse-Inférieure. — Un habitant de Mérindol est tué et pillé.

BULLETIN DU 2 FRUCTIDOR AN XII

Lundi 20 août 1804.

165. — Prisons d'État. — Par suite des mesures prises par le Ministre pour la sûreté des prisons d'Etat (*Bulletins* des 7 et 30 thermidor) (62 et 156), le maréchal Moncey transmet le rapport qui lui a été fait sur le château de Ham par le capitaine Bullemont. Le château offre des moyens de sûreté suffisants; mais il a besoin de quelques réparations... La garde n'est composée que de quelques vétérans... la caserne pourrait contenir un détachement plus nombreux. Le commandant n'a pas la confiance de ses subordonnés. Ils disent qu'il les traite avec trop de dureté. Mme de Polignac et d'autres étrangers, dont les noms ne sont pas connus du capitaine, communiquent deux fois par jour avec les prisonniers. Le commandant paraît rechercher la protection de Mme de Polignac qu'il croit très puissante. Le maréchal Moncey charge le capitaine de recueillir secrètement des détails plus circonstanciés.

166. — Dieppe. Pajot, complice des conjurés. — Le nommé Pajot, habitant de Guilmécourt, près Dieppe, avait reçu chez lui, à leur débarquement, plusieurs des assassins envoyés de Londres. A leur arrestation, il s'était enfui, avec son fils, et leur asile avait été toujours ignoré. Ils ont osé reparaître dans leur maison, croyant probablement que toutes poursuites sur cette conjuration étaient terminées. L'un et l'autre sont arrêtés et en prison à Dieppe.

167. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Courrier de Londres. Polémique entre *l'Oracle* et *le Courrier de Londres* (Peltier) au sujet du pamphlet allemand « Épitre à Bonaparte », rédigé par un de ses anciens partisans. — A propos de l'affaire Drake, le comte Duprat, maréchal de camp, pensionné de l'Angleterre, annonce un nouveau libelle : « Exposé succinct des dernières horreurs du gouvernement français ».

Renseignements fournis au Ministre. Les bruits répandus sur Bertrand, Lebrun, Fortia et la femme Montagne (115) sont faux. — Mme de Bourmont (122) et son frère

Becdelièvre semblent avoir été à Nantes. Leriche de Brulepont ignore probablement l'évasion.

Renseignements. Delafare : émigré, agent de Condé à Turin. Est-ce le marquis de la Fare arrêté à Lugano ? Si oui, l'arrêter.

Correspondance. Avis à Sémonville et au général Marmont de rechercher en Hollande Enoul (164).

Désertion. Crambert, d'Oisel (Eure), est condamné à trois mois de prison pour avoir engagé son frère à déserter.

Rébellions, à Gilly (Jemmapes), quarante personnes délivrent deux conscrits. — A Chatenois (Haut-Rhin), pour délivrer trois habitants arrêtés.

Faits divers. Tentative d'assassinat à Tilloy, par Gilbert, du 3e cuirassiers. — Assassinat : à La Rochelle, Dubois, déserteur amnistié, tue la femme chez qui il est logé. — Incendies : dans la Haute-Saône; par la foudre, dans la Roër.

BULLETIN DU 3 FRUCTIDOR AN XII

Mardi 21 août 1804.

168. — Prisonniers d'État. — Le capitaine de gendarmerie Manginot, qui a conduit Rusilion et d'Hozier au château de Lourdes, rapporte qu'au dernier relai (Estelle) le maître de poste, croyant que le capitaine allait voir Rivoire, détenu dans ce château, lui dit qu'il avait tenté de s'évader et qu'il était bien malheureux qu'il n'eût pas réussi... qu'il était resserré ; que cependant on n'avait pas encore perdu l'espoir de le délivrer. Il ajouta qu'il y avait, dans l'intérieur, une femme qui s'occupait de cette évasion, et, au dehors, un particulier qui faisait les préparatifs ; que la chose serait déjà consommée si ce particulier n'avait craint que son écriture ne fût reconnue ; que deux voitures étaient prêtes, l'une pour conduire Rivoire jusqu'aux frontières d'Espagne, l'autre pour le conduire de là en Portugal où il devait s'embarquer. En arrivant au château de Lourdes, le capitaine a communiqué au commandant ces confidences du maître de poste. Ce commandant lui a paru surveiller avec soin tous les prisonniers, ainsi que le capitaine en second et le lieutenant des vétérans. Il a remarqué que la garde n'était composée que de vétérans; qu'il y en avait plusieurs que leur vieillesse et leurs infirmités rendaient peu propres à ce service; que leurs femmes paraissaient presque toutes dans l'indigence. Il a aussi remarqué que, dans une nuit obscure, on pourrait escalader sans danger les murs du château.

169. — Bourmont et Hingant de Saint-Maur. — Le colonel de gendarmerie écrit d'Angers, à la date du 26 thermidor, que Mme de Bourmont est arrivée dans cette ville le 23, avec son frère (Becdelièvre), trois enfants et deux femmes de chambre. Becdelièvre était allé à Besançon avec un passeport très ancien qu'il a changé à Orléans, à son retour. Ce nouveau passeport et celui de Mme de Bourmont, accordé par le préfet de police, étaient pour Angers... Ils n'y ont pas été visés. Ils se seront rendus d'Angers à Sallerais, arrondissement de Nantes. Le colonel termine son rapport par une plainte générale contre les maires des campagnes qui, presque tous émigrés ou chouans amnistiés, sont plus disposés à soustraire les hommes de ce parti aux recherches de la gendarmerie qu'à les seconder.

170. — Dyle. Situation. — Le préfet a adressé un rapport général pour le dernier trimestre : L'esprit public est excellent... quelques lenteurs pour la conscription... et l'usage des nouveaux poids. Plus de men-

diants. Deux gardes forestiers sont accusés d'avoir causé la mort d'un enfant, en le faisant mordre par leur chien, et d'autres cruautés.

171. – Extérieur. — On lit dans *l'Abeille*, gazette française d'Altona, à la date du 10 août, un article conçu en ces termes : « Le comte de « Lille, qui devait quitter cette ville le 26 de ce mois, n'est parti qu'au- « jourd'hui pour Grodno. Un événement, qui aurait consterné la ville de « Varsovie, si malheureusement il avait été mis à exécution, a retardé le « départ de ce prince. Il a eu la preuve complète que quelques individus « habitant actuellement cette ville, ont voulu non seulement attenter à sa « vie, mais à celle de sa famille et de ses fidèles serviteurs. Il ne s'agis- « sait de rien moins que de les empoisonner tous avec de l'arsenic. Le « comte de Lille a recueilli toutes les preuves de cet attentat, en a fait « dresser un procès-verbal, et le tout a été remis à la justice, qui sévira « vraisemblablement contre les coupables, si toutefois ils n'ont pas déjà « quitté la ville. »

172. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Francoul (114 et 115), agent de Willot et Puivert depuis l'an VIII, avait été vu au Palais-Royal où il a été arrêté hier.

Brigandage. Sommano, adjoint de Frabouse-Supérieure (Sture), est enlevé par des brigands qui traitent de sa rançon avec son frère et le prêtre Vinay.

Rébellion contre la gendarmerie, à Tourduson (Tanaro). Le maire et le chirurgien Vial semblent les principaux fauteurs.

Anglais, autorisés à résider à Jemmapes, s'y conduisent bien et ont établi des manufactures intéressantes.

Mme Pommier, assassinée (152), avait été la femme du sénateur François de Neufchâteau.

Évasions. Six déserteurs évadés de l'hôpital de Suse.

Ordres du Ministre. Rébellion à Gilly et Chatenois (167) : mettre garnison dans ces communes jusqu'à ce qu'on livre les coupables.

Renseignements. Mingaud (87) : se renseigner sur ses derniers actes. — Hayez : émigré rentré, lié avec Maillard (agent anglais à Hambourg, ennemi : à vérifier. — Espions de l'Angleterre : débarqués, dit-on, à Auray : s'en assurer. — Vandeman et Bernasconi : venus à Paris de Stockholm et Hambourg, habitent ensemble : interroger Vandeman à Calais sur le but de leur voyage. — Libelle : « Épitre à Bonaparte » (167). — Espion de l'Angleterre : musicien allemand, à Paris. On ignore son nom. Il a fait hier des courses en voiture avec un compagnon. On donne leurs deux signalements : le retrouver. — Smith : irlandais, entrepreneur des fontaines épuratoires. Propos : se renseigner. — Violet : ex-capitaine, fait des dupes : à surveiller. — Dervieux : aida à livrer Toulon aux Anglais, servit parmi eux, royaliste : à surveiller.

Faits divers. Accident en Seine. — Vol en Seine-et-Marne. — Incendie dans le Haut-Rhin. — Le maire de Herlisheim noyé dans la rivière de Meubach, cause inconnue. — Arrestation de Bierta, brigand, à Rivazolo.

BULLETIN DU 4 FRUCTIDOR AN XII

Mercredi 22 août 1804.

173. — Château de Ham (165). — Par une seconde lettre du 3, le maréchal Moncey transmet d'autres détails plus circonstanciés, envoyés par le même officier : « Mme de Polignac vient tous les jours au château, « à des heures différentes... La voiture entre dans la cour. On en a « observé une autre, construite en forme de malle fort élevée, de manière

« qu'on ne peut voir ce qu'elle renferme. Elle arrive communément le « soir, et ne sort du château que vers 10 ou 11 heures, quelquefois « minuit. Il existe une liaison très intime entre le commandant actuel, « son secrétaire, l'ancien commandant et les Polignac. Léridan ne jouit « pas de la même liberté que les deux frères, et on n'a pour lui aucun « des égards qu'on leur prodigue. » Le Ministre a ordonné que la voiture désignée fût visitée avec soin à la sortie, pour constater si elle sert au transport de quelques individus, soit pour sortir, soit pour entrer. Aussitôt après cette visite, les frères Polignac seront mis provisoirement au secret. La permission accordée à Mme de Polignac de communiquer avec eux sera retirée.

174 — Château de Lourdes (168). — Un rapport du capitaine Salorgnes, commandant la gendarmerie des Hautes-Pyrénées, porte que les localités intérieures et extérieures du château de Lourdes n'offrent aucun moyen d'évasion; que le commandant joint à une excellente moralité un dévouement entier à Sa Majesté Impériale ; que la consigne et le service journalier ne permettent aucune tentative. Le maréchal Moncey, en transmettant ce rapport, observe qu'il dissipe les inquiétudes qu'avait fait concevoir un rapport précédent du capitaine Manginot (*Bulletin* d'hier).

175. — Désertion. Forçats. — Le colonel Mignotte rapporte, à la date du 27 thermidor, que la désertion est fréquente dans les ports de Lorient et de Brest ; que la gendarmerie, dont le service est très actif, a arrêté cette année plus de six cents déserteurs marins. Le colonel se plaint du peu de surveillance qu'on exerce dans ces ports, tant sur les marins que sur les forçats. Il arrive souvent que ceux que la gendarmerie arrête et y reconduit lui sont signalés quinze jours ensuite, comme étant de nouveau en fuite. Les déserteurs se réunissent quelquefois pour leur sûreté, et traversent les campagnes en troupes de huit ou dix. Quelques personnes peuvent croire que ce sont des chouans ou autres émissaires de l'ennemi. Ce rapport est transmis au conseiller d'État du 1er arrondissement.

176. — Loire-Inférieure. — Le préfet annonce, par une lettre du 26 thermidor que, depuis quinze jours, les anciens nobles paraissent satisfaits des bruits de guerre ; que plusieurs amnistiés des départements voisins demandent et obtiennent la permission de se rendre dans celui de la Loire Inférieure. Le conseiller d'Etat a fait suspendre les permissions. Le préfet ajoute qu'il va parcourir les communes de ce département ; qu'il fera arrêter tous les individus qui paraîtront correspondre avec l'ennemi ; qu'il se procurera des renseignements exacts sur les maires, et remplacera ceux dont la fidélité sera douteuse.

177. — Ouest. Mouvements (130). — Sur un rapport du général Bonnard, annonçant des communications suspectes sur une étendue de seize à vingt communes, entre Pouancé et Segré (*Bulletin* du 22 thermidor), on a demandé des renseignements, tant au général Girardon, qu'au préfet de Maine-et-Loire. Leurs réponses des 29 et 30 sont formellement opposées. Suivant le général, il y a des communications plus fréquentes entre les amnistiés de Maine-et-Loire, des réconciliations d'hommes brouillés depuis longtemps, des sourires ironiques lorsque l'on parle du couronnement. On soulève contre la conscription, en disant que de la descente en Angleterre dépend la fortune de l'Empereur ou le retour des Bourbons. Le préfet dit au contraire que le meilleur esprit règne dans tout le département ; que toutes les lois sur les impôts, la conscription

et autres sont exécutées ; qu'il y a plus de 40.000 votes pour l'hérédité ; que tous les prêtres chérissent l'Empereur, effet d'un supplément alimentaire qu'ils reçoivent de chaque commune. Il ajoute que l'an XIII, cent soixante percepteurs à vie feront autant d'agents secrets et fidèles disséminés dans le département.

178. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lord Elgin se tient fort tranquille aux eaux de Barèges [1], très heureux d'avoir cette permission.

Rixe. Des douaniers prennent des gendarmes d'Arrendonck pour des contrebandiers, les attaquent et blessent Hancelin.

Moreau. Plus de nouvelle depuis son embarquement à Barcelone. On l'attend à Valence pour le fêter. En marge, de la main de Fouché : « L'ex-général Moreau est « à Cadix depuis le 1er août avec son épouse. Son projet est d'y attendre ses couches « avant de s'embarquer pour l'Amérique. »

Allemagne. Quelques vaisseaux russes à Copenhague, pour l'instruction des jeunes marins. — Au vauxhall de Hambourg on a chanté le « God save the king ». Pas d'officier hanovrien dans la salle. — Brochure : *Coup d'œil sur les relations politiques de la Russie avec la France*, suivie d'une « notice sur le duc d'Enghien. »

Ordres du Ministre. Troubles à Nevers (150) : arrêter Lamour qui fit arrêter La Génissière. Envoyer en surveillance « dans quelque petite ville de la Côte-d'Or », Prévet-Lacroix, mêlé à cette affaire. En marge, de la main de Fouché : « Pour amé« liorer l'esprit public de ce pays, il suffirait de faire quelques déplacements dans « l'autorité militaire qui s'y conduit fort mal et dont le préfet se plaint. »

Faits divers Suicide, dans la prison de Toul, de Catillard.

Extérieur (Reproduction de l'article 171).

BULLETIN DU 5 FRUCTIDOR AN XII

Jeudi 23 août 1804.

179. — Saint-Valery. Surveillance. — Le commissaire de police de Saint-Valery rapporte que les pêcheurs et pilotes ont des communications continuelles avec les neutres. Dès qu'ils les aperçoivent sur mer, ils vont à leur rencontre, sous pretexte de les engager à entrer dans quelque port de cette côte. Presque tous refusent, continuent leur route et sont bientôt abordés par quelque bâtiment anglais. Ces communications peuvent avoir des objets secrets et contraires à l'intérêt de l'État. On en donne avis au ministre de la marine, qui jugera s'il convient de les interdire.

180. — Château d'If. — Le capitaine de gendarmerie Lenglet, en résidence à Marseille, lié avec le commandant du château d'If et inconnu des prisonniers, a visité le château, en habit bourgeois. Il a conféré avec quelques-uns des détenus qui se promenaient sur le donjon, notamment avec Rochelle qui lui a paru content de son sort, espérant qu'à la paix, il obtiendrait sa liberté. Il a examiné avec soin l'état de cette forteresse, et n'a reconnu aucune possibilité d'évasion. M. Dumiez, qui est chargé de ce commandement, depuis sept ans, est inaccessible à tout genre de séduction.

181. — Rapport sur la Martinique (Le Havre). — Le Maire du

1. Barèges ou Baguères (102)?

Havre rapporte, à la date du 29 thermidor, qu'un négociant, arrivé le 28 de la Martinique, a déclaré que les chefs, les troupes et les habitants de l'île étaient tous sincèrement attachés au gouvernement actuel.

182. — Nord. Culte. — Sous le prétexte de la tolérance du gouvernement, et sans égard aux défenses des maires, on établit dans les campagnes, sur les routes et places publiques du département du Nord, les anciens signes du culte catholique, comme dominant. Les croix, calvaires, madones se multiplient... On craint qu'il n'en résulte des abus dangereux... Les sous-préfets et l'évêque de Cambrai s'en plaignent unanimement.

183. — Extrait d'une lettre de Vienne (11 août).—...« J'ai vu hier « l'évêque de Nancy. Il est absolument comme ministre de Louis XVIII, « et c'est une caricature que les bureaux de son ministère, composés de « trois vieux prêtres. Il m'a reçu avec empressement, à raison de mon « arrivée de France, et m'a accablé de questions auxquelles je ne savais « ce que je devais répondre. Il m'a engagé à venir le voir souvent ; et « sur ce que je lui ai dit que je devais bientôt retourner en France, il « m'a prié de le prévenir de mon départ. Je crois que je serai chargé de « commissions de sa part. Il m'a dit que Louis XVIII avait convoqué à « Pétersbourg tous les princes de la maison de Bourbon, et qu'ils devaient « y être ou arriver sous peu. L'Empereur de Russie leur a fait préparer « un palais superbe. »

184. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Naufrage. Un bateau chargé de bombes et obus pour Rennes se brise sur un rocher à Samoreau (Seine-et-Marne) par suite d'un vent violent.

Evasion, à La Palice, de trois conscrits qui terrassent le concierge de la prison.

Poudre (Douai). 200 kilogs de poudre remplacés par de la terre.

Bourmont. D'après ce que Mme de Bourmont a dit à une femme de chambre, elle doit être près de Nantes. Elle y est effectivement avec Becdelièvre (169).

Vol des antiques. Charlier arrivé à Anvers.

Turin. Des fausses nouvelles y circulent On y voit des officiers du génie autrichiens.

Lourdes. Rivoire, qui a tenté de s'évader (168), est enfermé dans la tour avec Rusilion et d'Hozier.

Ouvrage politique. Analyse d'une brochure allemande *Rome et la France* (1804) qui circule sur la rive droite.

Moreau est arrivé à Cadix.

Suzannet s'est fixé près de La Haye parce qu'on y parle généralement français. Le ministre l'envoie en Allemagne.

Ordres du Ministre. En liberté : Renaud (ex-curé de Ville-en-Sallaz. Plaintes exagérées contre lui. Le tribun Pictet le recommande : révoquer l'ordre donné de s'éloigner) ; Martin (curé de Saint-Martin-de-Valmeroux, à l'hospice d'Aurillac, faussement accusé de rébellion au concordat) ; Seguin (sur son vote a ajouté « Point de tyran » était ivre). — Calossi (sonnet satyrique. Le maréchal Jourdan le considère comme peu dangereux : qu'il en fasse ce qu'il voudra). — Trois déserteurs étrangers (condamnés par le tribunal à être renvoyés en Espagne : exécuter ce jugement). — Arrêter Lambert (exalté, propos, à Vienne) (Isère).

Renseignements. Déserteurs de la Marine (175): arrêter ces déserteurs. — Rivoire : tentative d'évasion (168). — Chevalier : doit être l'agent secret d'un ministre étranger. On dit qu'il reçoit des appointements mensuels chez un banquier (non cité) : à vérifier. — Comte de Belleval : se dit envoyé de l'hospodar de Valachie, fréquente les ambassades étrangères : s'assurer du but de son voyage. — Réunions suspectes de napolitains chez le marquis Tupsati et d'émigrés au restaurant Véry : les surveiller.

Faits divers. Naufrage d'un bateau de pêche (Côtes-du-Nord).

BULLETIN DU 6 FRUCTIDOR AN XII

Vendredi 24 août 1804.

185. — Paris. Bruits. — On cherche à inquiéter par divers bruits propres à produire cet effet. Il y aura incessamment, dit-on, une levée générale des conscrits de toutes les classes. La proposition en a été faite au Sénat, secrètement.... On a besoin de ce recrutement pour résister aux puissances continentales qui se réunissent à l'Angleterre. On va aussi créer un papier monnaie qui sera hypothéqué sur les propriétés particulières, par forme de subside de guerre. Tel a été le but du voyage du ministre des finances à Boulogne.

186. — Barras. — M. Barras est arrivé à Paris, le 3 de ce mois, au soir. Il revient de Spa par Bruxelles, où il a vendu tous les chevaux. Il a annoncé qu'il resterait seulement six jours à Paris. Il part ensuite pour le Midi. Il a fait plusieurs visites.

187. — Nevers. Esprit public. Extrait d'une lettre particulière (85, 150 et 178). — « On ne poursuit au Tribunal M. Chevalier [1] que « parce qu'il a toujours été bon citoyen et ami du gouvernement. C'est « le parti de Hyde qui triomphe [2]. On répand que le maréchal Moncey a « spécialement chargé la gendarmerie de suivre cette affaire avec acti- « vité. » Le conseiller d'Etat observe que si le maréchal Moncey a donné cet ordre, il l'a laissé ignorer au Ministère. La gendarmerie n'a même fait aucun rapport quelconque sur cet événement, et donne cependant chaque jour avis de divers faits beaucoup moins importants.

188. — Hautes-Pyrénées. Etablissements thermaux. — Le préfet des Hautes-Pyrénées a parcouru les établissements thermaux de ce département : il a reconnu dans tous, un bon esprit. A Cauterets une octogénaire, qui fut maîtresse du duc de Richelieu, débitait dans son salon quelques contes absurdes. « La société en a fait justice, dit le préfet; le « salon est devenu désert, et tout le monde est aux pieds de Mlle Tas- « cher, cousine de Sa Majesté l'Impératrice. »

189. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Indiscipline. Des soldats, des différents corps de Turin, enfoncent les portes de La Martinette, hôpital des vénériennes, et font évader quarante-huit femmes. Quatre sont reprises.

Vol dans un chalet du parc de Saint-Leu, demeure du prince Louis.

Faux bruits, concernant l'escadre de Toulon, répandus à Marseille par Gazel, constructeur de navires. Devant l'émotion, on affiche un démenti à la Bourse.

Ordres du Ministre. En liberté : Pierre (journalier, Côtes-du-Nord, sept enfants. Un des vingt-cinq arrêtés pour relations avec De Bar. Relâché comme Guezno Penanster). — En liberté en surveillance : Simono (espagnol, offrait au maréchal Soult des plans de fortification. Peut venir à Paris). — En liberté à 40 lieues de Paris : Rémond (prêtre, détenu à Nevers (floréal XII), parla contre les acquéreurs. Rien

1. En marge, de la main de Fouché : « Chevalier est un homme dévoué, mais c'est un indiscret ».
2. En marge, de la main de Fouché : « Il n'y a point de parti qui triomphe à Nevers, mais il n'y a pas un bon esprit, et c'est la faute des préfets qui s'y sont succédé. »

dans ses papiers. Ne plus l'employer à Nevers). — A la citadelle de Luxembourg : Andriaux (déserteur, bandit).

Faits divers. Infanticides à Clichy et à Savigny. — Inondation à Bohain.

BULLETIN DU 7 FRUCTIDOR AN XII

Samedi 25 août 1804.

190. — **Paris. Jeux** [1]. — M. Davelouis, qui a la ferme des jeux depuis deux ans, s'est associé MM. Basouin et Maurice, membres de l'ancienne compagnie. Le préfet de police a augmenté le bail de 400.000 francs. Au lieu de 4 millions, on verse aujourd'hui 4.400.000 francs. On versera 5 millions à la paix avec l'Angleterre ; c'est une condition du bail. Les départements ne rendaient rien à la caisse... Ils verseront près d'un million.

191. — **Cautions de Rivière.** — MM. de Léon, de Montmorency et de Brancas ont demandé qu'on accordât à M. de Rivière, dans sa prison, le plus de liberté possible, et ont offert de se rendre personnellement ses cautions. On parle avec éloge, dans quelques sociétés de Paris, de cette offre généreuse.

192. — **Midi. Situation.** — Par une lettre du 27 thermidor, le général Cervoin expose au Ministre la situation actuelle des départements méridionaux. Depuis plus d'un siècle, dit ce général, la Provence ne s'est trouvée, à aucune époque, dans une situation aussi satisfaisante. De tout temps, le brigandage y avait été exercé, et la fermentation révolutionnaire en avait accru les éléments. Des mesures de haute police ont combattu avec succès, dans les dernières années, les brigands et leurs complices. De là, l'heureux état auquel on est parvenu. Pour le conserver, il est nécessaire de laisser subsister la commission militaire extraordinaire et les compagnies d'éclaireurs. La commission ne s'est pas assemblée depuis le 16 frimaire (près de neuf mois). Sa présence a suffi pour contenir. Les éclaireurs, répartis dans les bois et les points qu'il importe le plus de surveiller, sont indemnisés par un supplément de solde de 8 sols par jour, qui leur est fourni par le département. Si ces deux institutions étaient supprimées, l'espoir de l'impunité renaîtrait et ouvrirait une nouvelle carrière au brigandage.

193. — **Morbihan. Chouanerie.** — Par une lettre du 2 de ce mois, le préfet du Morbihan communique une déclaration faite par un ancien chouan au sous-préfet de Pontivy, dont voici la substance : « Il a rencontré à Moréac, il y a environ huit jours, un inconnu vêtu en paysan, qui lui a dit : « Allez à Locminé, vous y trouverez quelqu'un qui a de « l'or. » S'étant rendu à Locminé, il y a effectivement été abordé par un homme qui lui a demandé s'il était le même qu'autrefois. Sur sa réponse affirmative, cet homme a ajouté : « Je vous ai recommandé à nos Mes- « sieurs; vous aurez trois schellings par jour..., ils vous remettront dix- « huit louis.... Tout va bien, l'or ne manque pas. » Il a dit encore que, si Querelle et Léridan n'avaient pas craint la mort, ils n'en seraient pas au point où ils se trouvaient, et que, dans quelques jours, il le mènerait

1. En marge, de la main de Fouché : « Ce mouvement dans les jeux est la suite de « l'arrêté que j'ai pris et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté. J'ai « tout organisé, de manière qu'il ne peut plus y avoir de secret ni dans le bénéfice, « ni dans l'usage qu'on en fait. »

chez les chefs, qu'il a dit être Jean-Marie (guide de tous les débarquements) et Le Thiais. Enfin, il a conduit le déclarant dans un cabaret, où il lui a montré huit louis en or et vingt écus de six livres, somme beaucoup au-dessus de ses facultés. » — Le sous-préfet est chargé de suivre, par tous les moyens possibles, les traces de cette première révélation, et d'engager l'auteur à seconder toutes les mesures qui pourront être prises. Si elle est exacte, il en résulte que Jean-Marie et Le Thiais sont encore dans l'Ouest : on avait répandu que l'un et l'autre étaient retournés en Angleterre. Le préfet ne craint pas une nouvelle insurrection dans l'état actuel, mais il pense qu'une guerre continentale pourrait servir utilement les projets de l'ennemi dans ces contrées. Il ajoute que si cette guerre devait avoir lieu, il serait indispensable d'entretenir, dans cette partie de l'Ouest, quatre compagnies d'infanterie qui ne pussent être éloignées pour aucun service.

194. — Autriche. — Plusieurs officiers au service d'Autriche, du nombre desquels M. de Salue, demandent l'autorisation du Ministre de la police pour venir en France. Ils exposent qu'ils ne peuvent obtenir un congé et un passeport, en Autriche, qu'en justifiant préalablement de cette autorisation. Il paraît que cette nouvelle mesure du gouvernement Autrichien a eu pour cause l'arrestation qui a eu lieu de quelques émigrés, au service de cette puissance, pour différents faits qui leur étaient personnels.

195. — Varsovie (7 août) (Traduit du « Correspondant ») (171). — Dans les derniers jours du mois précédent, on a découvert le complot qu'on avait formé d'empoisonner le comte de Lille et sa famille. Deux étrangers avaient gagné un certain Coulon, qui tient un billard, et lui avaient fait promettre, au moyen des liaisons qu'il avait avec le cuisinier du comte de Lille, de mettre, dans le pot à soupe, trois carottes empoisonnées qu'ils lui montrèrent. Cependant Coulon, tourmenté par le remords de sa conscience, découvrit le complot et livra le paquet qui renfermait les trois racines. Deux médecins et un apothicaire de Varsovie en firent l'analyse, et on reconnut qu'elles contenaient de l'arsenic. Peu de temps avant son départ de Grodno, le comte de Lille écrivit, le 24, le 25 et le 26 juillet, au comte de Hoym et au président de Tilly, et Sa Majesté le roi de Prusse a ordonné qu'on fît les recherches les plus strictes. Les procès-verbaux ont donné le signalement des étrangers qui ont pris la fuite.

On écrit de Londres, à la date du 10 août : que lord Harrowby a envoyé une note circulaire aux ministres des puissances étrangères, par laquelle il leur déclarait que Sa Majesté le roi d'Angleterre avait jugé à propos de faire bloquer l'entrée des ports de Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, Dieppe, le Tréport, la Somme, Etaples, Boulogne, Calais, Gravelines, Dunkerque, Nieuport et Ostende.

196. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Brest. Mesures de sûreté prises pour connaître tout individu, français ou étranger, venant à Brest.

Bourmont. Hingant de Saint-Maur. Joly, employé près le secrétaire d'État, est un des deux voyageurs du courrier de Dijon que l'on prenait pour les évadés.

Faux bruits. Le préfet du Doubs dément les faux bruits relatifs au rétablissement des droits de chasse et de pêche.

Rébellion. A Seyssel, la population délivre un déserteur des mains de la gendar-

meric. — A Gilly (167), nouveaux détails, deux cents révoltés. Les gendarmes Target et Kinet blessés.

Chauffeurs. Arrestation de quatre, département de la Dyle.

Prêtre intolérant. Castanet, curé de Dieulivol

Curé réclamé. Saint-Jean-Pla-de-Cors (Pyrénées-Orientales) réclame Justafre, son ancien curé, au lieu de Fourgues.

Brigands. Piémont. Sur dix-sept brigands redoutés, sept sont arrêtés. Quatre à cinq mille brigands ou vagabonds dans les prisons. La sûreté exige qu'on les déporte.

Montjoie, aux eaux de Bade, attend le moment de jouer un autre rôle.

Husum. Passagers. Arbuthnot, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, fait au bourgmestre de Husum une scène très violente à propos d'un passeport. — Un maître d'hôtel de Drake va à Munich. — Arrivée de Grivel, courrier anglais.

Ordres du Ministre. En liberté en surveillance : Herbouville (25, 44) (réclamé par famille et camarades. Sous caution de son père, auteur d'*Hécube*. A Paris); Rapatel (ponts et chaussées, propos, à Rennes). — Renvoyer en Portugal : Damoiseau (émigré, en vient). — Au Temple, jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : Francoul (114) (arrestation justifiée). — A Bicêtre : Brunet et Laventurier (filoux, trois mois) ; Lauze Duperret (78) (recherché depuis frimaire X, aventurier, à Bicêtre jusqu'au 1er frimaire, puis en surveillance à Saint-Étienne, son pays).

Renseignements. Brulon, de Vannes, complice de Georges : savoir où il est. — Libelle : « les Deux Corses », à rechercher. — Surveiller : Steube, premier ministre de l'électeur de Bavière, et Wachter, « chargé de la noblesse immédiate de l'Empire », agent anglais, croit-on.

BULLETIN DU 9 FRUCTIDOR AN XII

Lundi 27 août 1804.

197. — Amnistiés résidant à Paris. — Le conseiller d'État, préfet de police, a pris, en vertu d'un ancien ordre du grand-juge, un arrêté qui astreint tous les individus rayés de la liste des émigrés, demeurant à Paris, à se présenter toutes les semaines, à jour fixe, dans un de ses bureaux, pour y signer sur un registre ouvert à cet effet. Le Ministre de la police générale, instruit de cette disposition par les effets qu'elle produisait, tant parmi les amnistiés que parmi le public, a demandé au préfet, le 3 fructidor, communication de l'arrêté qui est du 12 thermidor dernier. Son Excellence a jugé que cet arrêté était impolitique et sans utilité réelle ; impolitique parce qu'une semblable mesure n'ayant pas été jugée nécessaire, même dans la circonstance où une conjuration était ourdie contre l'Etat, on serait porté à penser qu'elle est aujourd'hui le résultat et le signe de quelques graves inquiétudes ; cette même mesure est encore sans but ; car, toute surveillance dont on est averti est presque inutile ; il n'y a de moyens efficaces que ceux qui sont invisibles, les autres blessent tout le monde et ne réussissent envers personne. Ces considérations ont déterminé le Ministre à inviter le préfet de police à modifier l'exécution de son arrêté et à mettre en usage les moyens qui lui sont indiqués.

198. — Surveillance particulière. Barras. — M. Barras s'occupe de suivre quelques affaires litigieuses. Jeudi dernier, une cause qui le concerne fut appelée, en son nom, au tribunal de paix, séant aux Petits-Pères. Pierrude, son fondé de pouvoirs, a paru pour lui. Il a passé les journées de vendredi et samedi dans sa maison, rue des Francs-Bourgeois, avec ce même M. Pierrude. Dimanche ils sont allés visiter ensemble les bois que Barras possède aux environs de Grosbois, et ils ne sont revenus

qu'à la nuit. Ils se réunissent encore aujourd'hui et iront dîner chez Beauvilliers. M. Barras garde l'incognito, veut laisser ignorer à ses connaissances qu'il soit à Paris, et dispose son départ.

199. — Ouest. Mouvements. — Le général Bonnard avait rapporté (130) (*Bulletin* du 22 thermidor) qu'il y avait des communications fréquentes et suspectes sur une étendue de seize à vingt communes, entre Pouancé et Segré, frontière de Mayenne et Maine-et-Loire. Les renseignements demandés au général Girardon et au préfet d'Angers ont donné des résultats contradictoires (177) (*Bulletin* du 1). La réponse du préfet de la Mayenne, du 1 de ce mois, est à peu près conforme à celle de son collègue de Maine-et-Loire. Il y a encore, dit-il, quelques partisans des Bourbons qui parlent d'une diversion de la Russie en faveur de l'Angleterre. Quatre à cinq hommes, près la forêt de Combrée, montrent un mauvais esprit. Il est entretenu ouvertement par un prêtre de Bouillé, qui fut le fléau du pays pendant la guerre (cette lettre ne le nomme pas), et très secrètement par un chef de chouans de Grugé, non nommé, et par M. Davoine, émigré de Combrée. Il y a aussi quelques autres émigrés, chouans ou anciens nobles, qui, par ton plus que par opinion, manifestent dans quelques sociétés des regrets sur l'ancien ordre. Mais les mêmes hommes rendus à eux-mêmes viennent très souvent donner au préfet des renseignements utiles pour la stabilité du gouvernement. Le préfet assure que les neuf dixièmes des amnistiés prendraient les armes pour la défense de ce gouvernement, s'il était attaqué.

200. — Fort de Bellegarde. — Conformément à l'instruction du Ministre, le préfet des Pyrénées-Orientales a été chargé de procurer des informations exactes sur la situation du fort de Bellegarde, sur la garnison, sur les prisonniers d'Etat détenus dans ce fort. La réponse de ce préfet, du 30 thermidor, annonce que cette place n'offre aucun moyen de sûreté. Les fortifications sont en ruine, les casernes dans le plus mauvais état, sans serrures ou sans clefs. La garnison est composée de quarante-quatre vétérans plus ou moins impropres au service. Le commandant est honnête et dévoué, mais il n'a pour moyens de sûreté que les paroles d'honneur des prisonniers. Le Ministre va s'occuper du déplacement des individus détenus dans ce fort au nombre de quatre, savoir : Godefroy, Lajolais, Datry, Ruben de la Grimaudière.

201. — Deux régiments d'émigrés. — Le nommé Teissonnet, ancien agent du prince de Condé, en Franche-Comté, avait reparu à Lyon, il y a quelques mois. Des recherches ont été dirigées contre lui : on apprend aujourd'hui qu'il s'était réfugié à Colmar, où il a épousé une demoiselle de Lyon. Une lettre, qu'il vient d'écrire d'Allemagne, annonce qu'il est en route pour se rendre à Grodno et y entrer dans l'un des deux régiments d'émigrés français que la Russie rassemble. Il paraît que plusieurs des Français qui sont à l'étranger se rendent à la même destination. Il est convenable, pour éviter que quelques hommes tarés de l'intérieur ne s'y rendent, de veiller sur ceux des amnistiés qui demanderont des passeports pour l'Allemagne, et de ne leur en délivrer que sur bonnes cautions.

202. — Ancienne chouannerie. — Pour compléter les renseignements déjà fournis sur les correspondances que les chouans ont eues autrefois dans la Normandie et la Bretagne, on indique différents points où se faisaient, et se font peut-être encore, des débarquements, tant sur la côte de Saint-Brieuc, que près de Granville. On indique aussi les bois où se retiraient les chouans, près de Vire, et près de Flers, et

surtout l'île de Baden, au Morbihan, que Georges appelait « l'île de bonheur », dans laquelle il existe une foule de caches souterraines. On donne en même temps de nouveaux renseignements sur plusieurs individus déjà désignés précédemment, tels que Dartenay, ancien capitaine de cavalerie qui, avant le 18 fructidor, avait la direction d'une correspondance secrète avec l'Angleterre, par l'île Saint-Marcouf et la côte d'Isigny, et qui doit demeurer encore à Bayeux ; le nommé Lenoir dit la Roche, servant à Jersey, ainsi que les nommés Ferdinand et Péronne ; enfin le nommé Bréard, fermier ou propriétaire à Saint-Jean-des-Bois, près de Flers, dont la maison servait pour la correspondance de Frotté, et chez qui logeait fréquemment le nommé Lebrun qui commandait aux chouans du pays.

203. — **Légion d'Enghien et Royal Bourbon** (201). — On est informé que plusieurs émigrés rentrés et même amnistiés quittent la France pour aller en Russie et entrer dans lesdites légions qu'on y forme. MM. les conseillers veilleront [1] à ce qu'il ne soit délivré de passeports pour l'étranger qu'aux émigrés qui justifieront que leur présence y est nécessaire, et qui s'engageront, sous caution, à rentrer en France dans un délai déterminé.

204. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Surveillance de la côte. Fécamp. Signaux sur la côte de Wattellot, entre Etretat et Fécamp. Bois épais à surveiller.

Nantes. Prison. Une seule prison. Mendiants, accusés divers et condamnés y sont confondus. Il est impossible d'y installer des ateliers.

Police de Clamecy. Le commissaire de police est rappelé à l'ordre pour avoir refusé d'obéir au maire. L'esprit de la ville est excellent.

Rébellion. Les habitants de Cormoz (Ain) délivrent un conscrit réfractaire et blessent un gendarme. Même affaire à Seyssel (196).

Brigandage. Arrestation de trois recéleurs d'un vol commis entre Aubagne et Cuges. On recherche Nady, chef de cette bande.

Prêtre. La famille Bruel accuse Piron d'avoir refusé les derniers sacrements à Mlle Bruel, à Saint-Galmier (Loire), et empêché qu'un prêtre constitutionnel les donnât. Il l'a terrorisée, par la menace de l'enfer, pour s'être confessée à des constitutionnels.

Renseignements. La Haye Saint-Hilaire : doit être en Ille-et-Vilaine. Sa mère et sa tante habitent Rennes, l'aiment beaucoup et doivent correspondre avec lui par Jourdan, vieux domestique : les surveiller. — Institut Philanthropique [2] : association royaliste du Midi en l'an V : rechercher l'abbé Lacombe, un des directeurs, manqué deux fois, et Noyan, le caissier d'après la correspondance saisie chez l'abbé Mazel à Mende. — Beaulieu d'Orly et Lapointe : espions de l'Angleterre (Lapointe, homme de couleur) : à surveiller.

Correspondance. De Graves émigré du Midi, très dangereux, vient de Naples en France : à surveiller.

BULLETIN DU 10 FRUCTIDOR AN XII

Mardi 28 août 1804.

205. — **Paris.** — Les généraux Oudinot et Mathieu Dumas sont à Paris. Si le congé qui leur a été accordé a pour motif de donner le change

1. Ordre du Ministre.
2. Sur l'Institut Philanthropique voir *Archives nationales* F7 6259 et 6260.

en faisant croire que l'expédition ne doit pas avoir lieu immédiatement, l'expédient aurait réussi. En effet, leur présence ici, dans les circonstances actuelles, a été interprétée ainsi.

206. — Toulon. Recherches sur la livraison du port (39). — On sait que le port de Toulon fut livré aux ennemis en 1793, en exécution d'une convention secrète entre le comité central de cette ville et l'amiral Hood. On a rapporté récemment au Ministre que l'acte qui constate cette trahison avait été déposé entre les mains de M. Labat, de Marseille. Le préfet des Bouches-du-Rhône a été chargé de prendre, avec prudence, les mesures convenables pour vérifier ce fait et se procurer la minute de cet acte, si elle existe. Voici l'extrait de sa réponse du 2 de ce mois : « La pièce a certainement existé, on en a vu des copies. Il « n'est pas probable que M. Labat ait été rendu dépositaire de l'origi- « nal, parce qu'il était alors peu considéré et membre du comité central « de Marseille, dont celui de Toulon se plaignait. On pense que cette « pièce a été conservée dans Toulon, ou emportée à l'évacuation, par un « des complices de la trahison. Il y a en ce moment à Toulon quelques « membres du comité qui a négocié avec l'amiral Hood : on s'occupe « des moyens d'obtenir d'eux quelque déclaration confidentielle. »

207. — Mayenne. Mouvements. — Par une lettre du 7 de ce mois, le préfet de la Mayenne rend compte de deux faits qui indiquent quelques mouvements dans cette contrée. Le dimanche 1er de ce mois, à 10 heures du soir, un ancien chouan de Château-Gontier a été abordé par des hommes armés, au nombre de douze à quinze, qui lui ont paru étrangers à ce canton. Il a cru reconnaître au son de sa voix le nommé Barrier, de la commune de Reuillé, avec qui il a servi dans les chouans. Ils ne lui ont fait aucune violence et se sont bornés à lui dire : « Avant peu, Bonaparte « sautera ; il n'a jamais vu pareil feu à celui qui va avoir lieu. » Le lendemain 2 fructidor, deux individus bien vêtus, ont traversé la Mayenne dans un bateau de pêcheur, au-dessous de Daon, dirigeant leur route du côté de Segré. On a présumé qu'ils faisaient partie de la troupe qui avait paru la veille à Château-Gontier. Il serait possible, dit le préfet, que ces deux individus fussent Bourmont et d'Andigné, se réfugiant en Maine-et-Loire, où ils sont nés. Il ajoute qu'il a pris les mesures convenables pour vérifier les deux faits qui lui ont été annoncés par le sous-préfet de Château-Gontier, sans indication d'aucun témoin.

208. — Loire-Inférieure. Chouan. — Gogué, chef de chouans, amnistié, chirurgien à Boussay, suivant un autre rapport de la gendarmerie, a quitté son état et sa commune sans autorisation. Il s'est associé avec un autre chef de chouans, dont on n'indique ni le nom, ni l'état, ni la demeure, ni la profession. Il a versé dans son commerce 25.000 francs en numéraire quoique sa fortune personnelle ne fût pas de vingt-cinq louis, un an auparavant.

209. — Vendée. Emigrés. — Le lieutenant de gendarmerie de la Roche-sur-Yon rapporte que les émigrés Voisseau et Guilbaud, assistant le dimanche, 10 thermidor, à la messe de Bourg-sous-la-Roche, sont sortis précipitamment, à l'instant où l'on a commencé le *Te Deum* pour l'avènement de Sa Majesté à l'Empire.

210. — Mont-Blanc. Révolte protégée par un maire. — Le préfet du Mont-Blanc annonce que la brigade de Moutiers s'étant transportée, le 27 thermidor, dans la commune de Cellier, pour une exécution, a été assaillie par un attroupement nombreux, tellement protégé par le maire qu'il a fait arrêter et incarcérer quatre gendarmes de cette brigade. Le

préfet a suspendu ce maire et établi dans cette commune un détachement qui y restera jusqu'à ce que les auteurs de l'émeute soient livrés.

211. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Évasion de Bourmont et d'Hingant. Le commandant de Besançon donne les mêmes détails que le préfet (143). Bourmont a pris la poste à Orchamps, changé de chevaux à Dôle et continué jusqu'à Auxonne. Il s'est arrêté à la porte de la ville.

Boulogne. Étrangers. Gulick et Seckendorf, procureur et assesseur à Wetzlar, ont passé à Boulogne avec des passeports de Berlin pour Paris. Tout étranger doit se rendre directement au point marqué sur son passeport. Défense de séjourner sur les côtes.

Vagabonds. Arrestation à Saint-Jean-d'Angely d'un Italien et d'un Espagnol ne parlant pas français. Passeports perdus. Pas suspects.

Faux bruits, répandus en Maine-et-Loire, par des déserteurs, sur le mauvais état des armées, l'indiscipline, etc.

Incendiaires. Beaumier, Brunet et sa femme, de Parville (Eure), acquittés. Depuis leur arrestation, plus d'incendie : les maintenir en détention j. n. o. [1] par mesure de sûreté.

Séditieux. Clausel et Tavernier, ouvriers à Mijoux, arrêtés. Propos contre Sa Majesté.

Justification d'un officier. Melin, aide de camp du général Baville, accusé d'avoir aidé à l'évasion de Bourmont et d'Hingant, n'a jamais été à la citadelle de Besançon, n'a pas vu les prisonniers et a été absent de Besançon quatre mois avan l'évasion.

Prisons de la Sarre en mauvais état. Pas de dépôt de mendicité.

Déserteurs. Ourthe. Beaucoup de conscrits réfractaires et de déserteurs profitent de l'amnistie. Éloge de Lavalle, maire de Petit-Rechain, qui a fait rentrer trois déserteurs.

Rebellion à Saint-Laurent, faubourg de Vienne (Isère), pour délivrer un forçat évadé de Toulon.

Extérieur. Le soi-disant complot contre Louis XVIII (171, 195) est une escroquerie de Coulon et sa femme. L'abbé Sabatier, fixé à Hambourg, non rayé encore, a offert au gouvernement français, qui lui envoie parfois des secours, sa plume « quelquefois excentrique et toujours impossible à diriger. » Il envoie dans toute l'Europe une circulaire reprochant aux Anglais d'accuser le gouvernement de cette tentative. Louis XVIII a refusé d'aller chez eux. Ils tiennent son héritier. Ce seraient eux qui auraient plutôt intérêt à ce meurtre pour avoir le prétendant entre leurs mains.

Ordres du Ministre [2]. Fort de Joux : nomination d'un concierge et installation d'une infirmerie. Les frais de traitement seront à la charge du ministère de la police. — Translation de prisonniers : le fort de Bellegarde n'est pas sûr (200). Ordre de transférer au château d'If : Godefroy, Lajolais, Datry, La Grimaudière. Transférer du fort de Joux à Besançon : Dutheil, Larochère père et fils, Frotté, Caillarec, Thomas et Daniel.

Renseignements. Baston : rentier, demande à servir à Boulogne sur la flottille. Qui est-ce ? — La Roche-Rochefort (17, 38) : on ne le trouve pas, est peut-être en Belgique. — Individus renvoyés de Paris pour avoir logé des conspirateurs, ne sont pas tous arrivés à l'endroit fixé : veiller à l'exécution de cet ordre.

Faits divers. Assassinat : Mme Beze étranglée et volée à La Perche. Trois assassinats en Piémont.

1. Jusqu'à nouvel ordre.
2. Nous maintenons ce titre, quoique souvent, à partir de ce bulletin, ces « ordres » soient classés sous la rubrique « Dispositions ».

BULLETIN DU 11 FRUCTIDOR AN XII

Mercredi 29 août 1804.

212. — **Bourmont.** — Le maréchal Moncey a adressé hier au Ministre le résultat des recherches faites dans l'Ouest pour découvrir la retraite de Bourmont. Son ancien chef de légion, Chatelain, dit Tranquille, a paru du 15 au 20 thermidor à Mezerai et Courcelle, arrondissement de la Flèche, où Bourmont a commandé dans la dernière guerre. Il a cherché à s'introduire dans le château de Courcelle où il y a des caches qu'il connait. M. de la Suze qui en est propriétaire, a refusé de le recevoir... on a présumé qu'il voulait procurer cet asile à Bourmont. On observe toutes les démarches de Chatelain pour savoir s'il a quelques communications avec lui. Le directeur de la poste aux lettres de Suette, près d'Angers, assure que Bourmont a passé dans cette commune, en voiture, le 23 thermidor, ainsi que sa femme et ses enfants ; qu'il l'a parfaitement reconnu; qu'il ne se cachait pas ; qu'il a même cru qu'il avait obtenu sa liberté. La brigade de cette résidence a déclaré qu'elle était absente, pour divers services, le jour désigné. On observe que le même jour, 23 thermidor, Mme de Bourmont a passé en voiture à Angers, non avec son mari, mais avec M. Becdelièvre, son frère, trois enfants et deux femmes de chambre, et ont continué leur route pour Seillerais, terre de M. de Bourmont, arrondissement de Nantes (*Bulletin* du 3 fructidor) (169). On y a établi une surveillance active. Il est probable que le directeur de Suette a pris M. Becdelièvre pour M. de Bourmont.

213. — **M. de Coigny. Solde de retraite.** — Le ministre de la guerre donne avis que M. de Coigny, ancien mestre de camp, a perçu, jusqu'au 1er nivôse dernier, sa solde de retraite, fixée à 1.500 francs par la liquidation générale. C'est à Versailles qu'il a reçu cette pension par la médiation d'un fondé de pouvoir. C'est le même chevalier de Coigny qui fut convaincu, en l'an VIII, d'être l'un des principaux agents de la correspondance des princes et des ministres anglais. Cette correspondance a été imprimée Au lieu de le traduire à une cour de justice, le gouvernement eut l'indulgence de lui permettre de sortir de France, à la condition de n'y jamais rentrer. Il a établi sa résidence à Dusseldorf. S. Exc. le ministre de la guerre, auquel il a paru, avec raison, assez étrange que cet agent anglais touchât une pension du gouvernement français, a demandé des éclaircissements à son sujet et suspend provisoirement l'ordonnance des fonds.

214. — **Morbihan Famille de Georges** (2). — On a demandé au préfet du Morbihan des renseignements sur le père et le frère de Georges. Suivant sa réponse, le père est un paysan très âgé, sans instruction ni énergie, entièrement nul pour le parti, ne l'ayant jamais servi. Le frère est jeune, moins grossier, n'a jamais été vu dans les rangs des chouans. Il ne paraît avoir ni la volonté, ni les moyens de les servir. On le surveille cependant, et, en cas de nouveaux troubles, il serait arrêté provisoirement.

215. — **Ordre du ministère.** — Aucun officier, de quelque arme qu'il soit, ne pourra, sous aucun prétexte, entrer ou séjourner à Alexandrie, et même en approcher de plus de dix lieues. Avis, en conséquence, au conseiller du troisième arrondissement. L'administrateur général de la

7e division et le premier inspecteur général de la gendarmerie sont invités à assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de cette disposition.

216. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Paris. Journalistes. Tous les journaux vantent le trait de Elliott à Naples. Les Anglais ne vanteraient pas ainsi les actions honorables de nos ambassadeurs. — Le *Publiciste* du 9 dit que le prince Louis a donné 500 francs de revenus à l'hospice de Plombières. M. Crawford a augmenté de 1000 francs celui de Barèges.

Général Lahorie demande la levée du mandat d'arrêt et l'autorisation d'aller dans sa maison de campagne, à 25 lieues de Paris.

La Rochelle. Humboldt revenant d'Amérique, va à Paris, accompagné de Montusau, fils du gouverneur espagnol de Quito, de Lacruz et de Bonpland fils qui l'a suivi dans son voyage.

Arrestation de Lhorvain, receveur des barrières à Clermont (Oise), qui arrêta insolemment Augereau et retarda sa marche. Ordre d'Augereau.

Forçats. Seize forçats, conduits à Brest, incendient la paille de leur cachot, à Lamballe, et se révoltent contre la gendarmerie. Le forçat Feydeau tué.

Roland, se disant de la famille Maurepas, arrêté avec Morin (10), est transféré d'Alençon à Paris. Il paraît disposé à des déclarations intéressantes.

Gendarme assassiné. A Bonne (Vienne), les gendarmes veulent arrêter Monet, qui, à l'aide d'un stratagème, tue le gendarme Brossier et se sauve.

Rébellion à Champagney, le jour de la fête patronale.

Lauréal, né à la Guadeloupe, émigré. Servit la marine française, puis anglaise (prise de la Martinique). Pris par un corsaire. Signalé au ministre de la marine.

Faits divers. Incendies : dans la Dyle ; dans l'Aude, chez Hollier. — Voleurs : arrêtés à Lyon quand ils veulent dévaliser une épicerie. Combat. Un gendarme et deux voleurs blessés.

BULLETIN DU 12 FRUCTIDOR AN XII

Jeudi 30 août 1804.

217. — Paris. Esprit public. — Les observateurs rapportent que la note officielle insérée dans le *Moniteur* d'hier a produit une impression sensible sur l'esprit public. Elle a calmé les inquiétudes qui résultaient des bruits répandus depuis quelques jours par les malveillants, tant sur la situation des finances et de l'armée, que sur les relations politiques avec toutes les puissances continentales.

218. — Paris. Monnaies. — Il reste quelque agitation sur le décret du 25 thermidor, relatif aux pièces de monnaies antérieures à 1726. Des disputes se sont élevées au marché et dans les boutiques. Ceux qui ont à recevoir ces pièces exigent que le millésime soit marqué distinctement, quels que soient les autres signes de reconnaissance. Ceux qui les présentent emploient tous les indices que les pièces peuvent offrir, pour prouver qu'elles ont été émises depuis 1726. L'obstination réciproque est le sujet de beaucoup de rixes et de voies de fait, où les commères mêlent même quelques propos d'aigreur contre le gouvernement. Le préfet de police a donné, dans une affiche, quelques explications. Il indique des signes autres que le millésime, auxquels on doit reconnaître quelles sont les pièces qu'on doit recevoir, quoique le millésime n'y soit plus visible. Cette explication, quoique fondée sur l'esprit du décret impérial, ne termine point les difficultés à l'égard de ceux qui voudront s'en tenir à la

lettre de ce même décret, et qui exigent conséquemment que le millésime soit visible. C'est surtout dans les marchés que ces querelles sont le plus fréquentes, parce que les approvisionneurs forains disent que, dans les campagnes, toutes les recettes publiques ne reçoivent que les pièces où l'année est marquée.

219. — Illuminations de Paris. — Par traité du 1er germinal an X, M. Vincent, sous le cautionnement de M. Huvé, s'est chargé de l'illumination de Paris, pour neuf années, aux prix et conditions réglés par l'acte. Depuis cette époque, la valeur des huiles a plus que doublé, et cette augmentation est attribuée à la guerre avec l'Angleterre, déclarée depuis le traité. Sur la réclamation de l'Empereur, le préfet de police lui a accordé une indemnité de 10 sols par livre d'huile, le dernier complémentaire an X. Le ministre de l'intérieur n'a pas cru devoir sanctionner cet arrêté. Le conseil d'État approuve ce refus. MM. Vincent et Huvé renouvellent leur réclamation et se disent dans l'impuissance absolue de remplir leur engagement, si le gouvernement ne leur accorde une indemnité. Le préfet de police appuie cette nouvelle réclamation. Il pense que le refus de l'indemnité nécessiterait un nouveau traité, qui ne pourrait se faire avec un autre entrepreneur qu'à des conditions plus désavantageuses. Comme cet objet tient à la sûreté de Paris, le préfet croit devoir en référer au ministre de la police pour qu'il mette cette affaire sous les yeux de S. M. l'Empereur.

220. — Maine-et-Loire. Amnistiés (177). — Le préfet de Maine-et-Loire donne de nouveaux détails sur les réunions des amnistiés de quinze à vingt communes, entre Pouancé et Segré, sur lesquelles il avait fait un premier rapport avantageux (*Bulletin* du 4). Les amnistiés de ces communes, dit le préfet, ne cessent de prouver leur attachement sincère au gouvernement actuel et à la personne de l'Empereur. Ils ne se réunissent que pour des parties de plaisir. Le bruit du deuil du Duc d'Enghien (130) résulte de ce que les maisons Turpin ont porté celui des dames de Dieusie et Veillon. L'ennemi ne pourrait soustraire ce département au règne des lois que par une armée victorieuse.

221. — Lys. Situation. — Le préfet de la Lys rapporte que ce département est sincèrement réuni à la France et dévoué à l'Empereur. Il reste, à Ostende et sur quelques autres points de la côte, des maisons qui, depuis longtemps, ont des rapports avec l'Angleterre, soit pour le commerce, soit pour des alliances ; elles continuent leur correspondance. La conscription éprouve encore quelque résistance, et elle est secondée, suivant le préfet, par la négligence de la gendarmerie. Lorsque des condamnations ou des poursuites menacent les réfractaires, ils se réfugient dans les bois, et quelques-uns se livrent au brigandage.

222. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Évasion de Bourmont et d'Hingant. Un des voyageurs du courrier de Dijon est Joly (196). L'autre est Morgan, dit de Béthune, avocat à Amiens, allant plaider à Dijon. Ancien agent de Ratel et autres, détenu longtemps au Temple, il connut alors Bourmont. On vérifie s'il a été à Besançon avant l'évasion. (En marge, de la main de Fouché : « Ce Morgan est un homme fort suspect. »)

Durand de Maillane, ex-conventionnel, juge à la Cour d'appel, Bouches-du-Rhône. Un de ses anciens collègues dit que, dans une conversation avec lui, il a reproché aux montagnards d'avoir amené Bonaparte. Ses difficultés pour prêter serment. Mais il sait que les magistrats sont inviolables, etc. Son mécontentement vient de ce qu'il n'est pas sénateur. Il en veut à Portalis et à Siméon.

Turckeim, député de Hesse-Darmstadt à Ratisbonne, a passé à Strasbourg. Il a appuyé la note de l'Empereur de Russie (affaire d'Ettenheim).

Clergé. Le curé de Bons (Forêts) a empêché de sonner les cloches le jour de la proclamation de l'avènement.

Lettre de Hambourg (2 fruct.). Selon des irlandais : débarquement facile en Irlande ; 20.000 hommes réduiraient les 30.000 Anglais ; soulèvement facile; importance de priver l'Angleterre des ressources de cette île.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : Avril (vagabond). — Noblet (déporté de Saint-Domingue, en surveillance à Nîmes, demande à s'établir à Bordeaux : accordé).

Renseignements. Morgan Béthune (voir plus haut, 222) : s'assurer s'il a été à Besançon. Pourquoi a-t-il pris un passeport? — Surveillance des étrangers : des étrangers viennent dans les ports avec des passeports réguliers. (En marge, de la main de Fouché : « Notamment, M. Stéphani, négociant russe, vient d'arriver à Boulogne « avec un passeport de M. Doubril. Je sais qu'il doit visiter les ports de la Manche « et de la Hollande. Il ne tiendra qu'à lui de faire au gouvernement anglais le rap- « port de tout ce qu'il aura observé. ») On prie le ministre des relations extérieures d'inviter les puissances étrangères à refuser ces passeports. Les autorités françaises veilleront à l'exécution de cette disposition. — Gauchand, dit le Parisien, chassé de l'armée d'Italie (vol et assassinat) : le rechercher.

Faits divers. Vol d'église, à Arbre. — Incendie en Sambre-et-Meuse. — Parricide à Branne, par les deux frères Prieur.

BULLETIN DU 13 FRUCTIDOR AN XII

Vendredi 31 août 1804.

223. — Paris. — Il est très positif que M. Doubril [1], chargé d'affaires de Russie, dispose son départ pour demain samedi. Il a ordre, ou du moins son intention est de s'arrêter à Francfort, jusqu'à ce qu'il apprenne que le chargé d'affaires de France a quitté Pétersbourg. M. Doubril laisse percer quelques regrets de l'abandon où l'a laissé le gouvernement français, qui ne lui a fait aucune communication depuis le départ de M. de Markoff. Il pense que ces communications auraient dû produire quelque résultat pacifique, entre les deux cours de Saint-Cloud et de Pétersbourg. On sait aussi, avec certitude, que trois russes qui avaient loué une maison de campagne à Passy ont déclaré hier qu'ils partiraient dans trois jours, et qu'ils en avaient reçu l'ordre de M. Doubril.

S. Exc. le ministre de la police est instruit que le sieur Normand, aide de camp du général Moreau, est caché à Paris, et qu'il n'a point obéi aux ordres qu'il avait reçus de s'éloigner de cette ville (Le préfet de police a ordre de le faire arrêter) [2]. En général, le Ministre recommande à M. le conseiller d'Etat, préfet de police, d'exécuter sévèrement les ordres qui lui sont donnés pour l'éloignement des individus qui tiennent aux partis, quels qu'ils soient. Ce n'est pas qu'on attache de l'importance à tel ou tel individu, et que leur présence à Paris soit regardée comme redoutable. Mais, en bonne administration de police, tout ordre donné doit être suivi de son exécution, et on ne doit pas tolérer dans Paris un nombre d'hommes de partis qui, dans une circonstance

1. En marge de la main de Fouché : « M. Doubril est parti, il s'arrêtera à Mayence. « Tous les Russes ont ordre de quitter la France. »
2. La partie entre parenthèses a été ajoutée de la main de Fouché.

donnée, peuvent exciter la fermentation et se mêler activement dans les troubles [1].

224. — Hérault Prêtres. — Extrait d'une lettre écrite au commandant de Montpellier par le préfet de l'Hérault, en tournée dans son département. « J'ai été bien désagréablement surpris, à mon arrivée, de « trouver un redoublement de fanatisme et d'intolérance, produit par le « Jubilé qui vient de se terminer. Je me suis de plus en plus con- « firmé dans l'idée que le Gouvernement se trompait, en comblant de « faveurs une classe d'hommes qui ne les acceptent que dans l'espoir « de s'en servir pour recouvrer un jour leurs richesses et leur influence « à laquelle ils annoncent hautement qu'ils sont bien éloignés de « renoncer. »

225. — Morlaix. Parlementaires. — Le délégué annonce au Ministre que, le 7 de ce mois, un parlementaire anglais entrait en rade de Morlaix, ramenant de Pondichéry, en exécution de la capitulation, cent cinquante-six soldats français et tous les officiers supérieurs, tant civils que militaires. Le délégué n'a pas encore les états nominatifs.

226. — Aisne. Evêque de Soissons. — Le juge de paix de Braine rapporte que le curé de cette commune a refusé d'inhumer M. Fouquet, religieux marié avec une religieuse. Il a répondu, à la sommation judiciaire qui lui a été faite, que l'évêque de Soissons autorisait les prêtres de son diocèse à refuser la sépulture aux ecclésiastiques mariés. Ce juge de paix observe qu'ils sont très nombreux dans ce département. Il a fait le même rapport au ministre des cultes.

227. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ségur fils. On a trouvé, dans la forêt de Meudon, un cadavre qui peut être celui de Ségur (158). On prévient son père et son frère. (En marge de la main de Fouché : « Cet individu n'est pas le fils de M. de Ségur. On fait toutes les recherches pour « le reconnaître. »

Boulogne. Étrangers. (Répétition de la note de Fouché (222) et de l'article sur Boulogne) (211). On a prévenu depuis six mois le ministre des relations extérieures. On lui envoie une nouvelle note.

Voleur. Lecomte, 12 ans, coupable de plusieurs vols à main armée sur les routes, ne peut être exécuté, à cause de son âge. On le garde en détention à Alençon.

Séditieux. Propos d'un juif contre l'empereur à Chierry (Pô).

Percepteur de Lequio (Sture), Droppée, dit que trois brigands lui ont pris 3100 francs qu'il portait à la caisse de Mondovi. Suspect.

Enoul (152) a eu à Hambourg, où il donnait des leçons de langue, des communications avec des agents anglais.

Ordres du ministre. Bataille : prêtre, condamné à mort (an IV) pour les troubles du Sancerrois, soumis au Concordat, desservant de Chanteau (Cher) où il est en surveillance : demande la levée de surveillance : Accordé, à condition de l'employer à 40 lieues de Paris et hors du Cher. (En marge, de Fouché : « Après avoir pris l'avis du préfet et celui du ministre des cultes. »). — Muller (82e demi-brigade). Accusé à tort avec Pinoteau d'adresses séditieuses : demande la levée de surveillance : Accordé. — En liberté, en surveillance : Launay (directeur des forges de

1. En marge de la main de Fouché : « M. Gourlay, qui avait été éloigné de Paris « pendant le procès de Moreau, est revenu à Paris avec un passeport du préfet « de Loire-Inférieure, pour terminer des affaires de famille d'où dépendent sa for- « tune et celle de ses enfants. La permission que je lui ai donnée va expirer. Il a « ordre de retourner à Nantes et, en attendant, de se retirer chez son frère, à « Gonesse. »

Coatanay : rapports avec de Bar). (En marge, de Fouché : « Le préfet rend sur cet « individu un bon témoignage et ajoute qu'il peut faire travailler deux cents individus. ») – A Charenton : Berthois (7) (aliéné). — En détention par mesure de haute police : Lecomte (V. ci-dessus).

Renseignements. Chambrey : vit dans sa terre (Evreux) : a parlé d'une coalition contre la France. – Turckeim (222), retourné à Ratisbonne : le surveiller s'il revient à Strasbourg où son frère est banquier.

Faits divers. Assassinats : Smitz tue Mayer à Gueveillée ; du garde, à Saint-Damiens. — Suicide de Claudine Bouvier à Turin (chagrin d'amour). — Arrestation, à Saint-Martin-de-Seignaux, de six individus préparant un coup contre un meunier.

BULLETIN DU 14 FRUCTIDOR AN XII

Samedi 1er septembre 1804.

228. — **Paris. Étrangers.** — Il est notoire qu'en Russie, tout Français, qui se propose de quitter le territoire, doit l'annoncer d'avance et en faire insérer l'avis dans les journaux, afin que tous ses créanciers soient satisfaits avec exactitude avant son départ. Sans assujétir à la même formalité les Russes qui se trouvent à Paris, le ministre a invité le préfet de police (*Bulletin* du 30 thermidor) (160) à veiller à ce qu'ils se libérassent, avant de sortir de la capitale. Le prince de Galitzin faisait depuis plusieurs jours les préparatifs de son départ. Barthy, tenant l'hôtel de Toscane, rue de la Loi, en ayant été instruit, lui a demandé 2.400 francs qu'il lui devait pour louage de chevaux et voitures. Le prince s'est borné à arrêter son compte à 2400 francs jusqu'au 10 vendémiaire prochain, et a signé cet arrêté le 12 fructidor. Son projet n'était cependant pas de demeurer à Paris et de se servir de cette voiture jusqu'au 10 vendémiaire : son départ était fixé au 13 ou 14 de ce mois. Barthy a recouru aux voies judiciaires, a fait une sommation au prince et une opposition entre les mains du concierge à la sortie de toute voiture de la maison qu'il occupait à Chaillot. Le prince a traité et payé 1860 francs. La princesse vient d'écrire au Ministre qu'elle part pour les eaux, qu'elle reviendra dans un mois, mais qu'elle lui demande vengeance de l'injure grave que Barthy a osé faire à sa maison.

229. — **M. de Rosamel. Officier de marine.** — On apprend de Boulogne que M. de Rosamel, officier de marine, part pour Brest, où il va, assure-t-on, prendre un commandement. M. de Rosamel fut interrogé l'an IX, parce qu'une liste d'adresses trouvée sur le brigand Mercier, liste où étaient inscrits Limoëlan, Saint-Régeant, etc. Le nom et l'adresse de M. de Rosamel s'y trouvaient, après les noms de Julien, Sornin et Morel, qui étaient les noms auxquels Georges adressait ses lettres à Brest, à Rivoire. Rivoire, interrogé à ce sujet, a déclaré que le nom de M. de Rosamel se trouvait sur cette liste parce qu'il fréquentait habituellement une vieille dame fort attachée aux chouans, et dont il ne contredisait pas les opinions pour faire sa cour à la demoiselle. M. de Rosamel est parent de Mlle Roussel de Préville, correspondante de Ratel, et qui, déguisée en homme, faisait l'espionnage à Abbeville, en pluviôse dernier, après avoir échappé, quelques mois avant, à un mandat d'arrêt à Boulogne... on la croit retirée en Hollande. On doit ajouter ici que le ministre de la marine, prévenu des renseignements donnés par Rivoire, a dit que M. de Rosamel était noté favorablement à son ministère.

230. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

De Ségur fils. Le cadavre de Meudon (227) n'est pas le sien. Son père signale une maison où la nuit on entend du bruit, comme si on gardait quelqu'un : c'est une boulangerie.

Bescher. Vauversin a obtenu d'aller à Lyon (164). Le préfet de police demande la même faveur pour Bescher, déporté (sénatus-consulte, 14 nivôse IX), qui devait être transporté avec lui de La Force à l'ile de Ré (femme et six enfants).

Ministre batave à Calais. Neuwinkel fut arrêté pour avoir répondu, étant ivre, au « qui vive » : « 1er Consul » ! (*Bull.* 2 messidor XII). On prévint son gouvernement. Il continue à se griser. On l'arrête au moins une fois par semaine.

Bourmont et d'Andigné. Leurs biens sont séquestrés (Maine-et-Loire).

Maire de Pommereuil (Nord), parent du maréchal Mortier, très zélé, faussement accusé par son clerc et le curé de s'être opposé au vote sur l'hérédité.

Charlier (184) va être transféré d'Anvers à Paris.

Loterie. Escroquerie : Leseine, maître d'équitation à Lyon, plaçait des chevaux de relai de Paris à Lyon pour connaître d'avance les numéros sortants. Deux de ses agents se contredisent.

Brigandage (Sture). Orditi, de la bande Cavour, est tué à Scarneffigi.

Ordres du Ministre. Au Temple : Smith (172) (ne justifie pas ses voyages, est peut-être un espion : au Temple j. n. o.); Lagarde (émigré amnistié, rentré avec de faux papiers, ennemi : au Temple jusqu'à ce qu'on puisse l'expulser d'Europe). — Envoyer à la justice criminelle qui le rendra à la préfecture de police en cas d'acquittement : Houdaille (revenu à Paris, violences, faux). — En liberté, sous caution, en surveillance : Communeau (anarchiste, a gardé un drapeau pris à Rome). — Voleurs : Lerega, Jacquemin, Dauvergne, Gelin, Chappey, Lambois, Dubreuil dit Fribourg, Dubois (filous reconnus, jugés ou non condamnés ou non susceptibles d'être mis en jugement. Le premier à la frontière, les quatre suivants en surveillance dans leurs communes, les trois derniers resteront à Bicêtre).

Renseignements. Etrangers suspects. On croit que le duc d'Angoulême entretient des relations en France par des négociants allemands. Surveiller les étrangers. — Le Normant : renvoyé de Paris (messidor), n'est pas encore à destination. — Damas : ex-comte, capitaine des gardes du prétendant : vérifier si c'est celui qui habite Paris depuis trois ans et s'il a des relations avec le prétendant. — Espionnage anglais : en plus des étrangers, on se sert aussi de juifs. Cinq, à Paris, à surveiller. — Gestass jeune : ami de Duclos, dangereux, favorisa l'évasion de Delcaro : à surveiller. — Montant : se fait payer pour procurer, dit-il, des retraites par son crédit auprès du ministre de la guerre.

Faits divers. Assassinats : de Lavergne (ex-capitaine de vaisseau) à Bergerac ; Galluchau son neveu, accusé. Ogier, fratricide (97) traduit à la cour des Basses-Alpes. Infanticides à Grenoble, à Toulouse, à Viol-le-Port. — Vol : chez Bataillard, maire de Chambéry.

BULLETIN DU 16 FRUCTIDOR AN XII

Lundi 3 septembre 1804.

231. — Tours. Réclamation de la garde nationale. — Les officiers de la garde nationale de Tours se plaignent collectivement de ce que l'autorité locale a nommé, sans leur concours, les députés qui doivent se rendre à la cérémonie du 18 brumaire. Ils exposent que ceux nommés ne sont revêtus d'aucun grade ; qu'ils n'ont jamais servi; que la plupart même ont constamment manifesté leur mépris pour le service de la garde nationale. Ils demandent l'autorisation de réélir eux-mêmes ceux qui doivent assister à cette cérémonie.

232. — Loire-Inférieure. Chouans (208). — La gendarmerie a signalé, par un rapport du 6 de ce mois, un chef de chouans, nommé Gogué, en surveillance à Boussay, à 4 lieues de Nantes (*Bulletin* du 10) (208). Suivant ce rapport, il avait quitté son état de chirurgien, s'était associé à un autre chouan, qui paraissait commercer, et avait versé dans cette société 25.000 francs en numéraire, quoi qu'il ne dût pas avoir vingt-cinq louis. Le préfet de la Loire-Inférieure confirme ce rapport et y ajoute des détails importants. Gogué a quitté son état, depuis deux mois environ, et a paru se livrer au commerce des blés, vins, laines, etc. Il a fait un voyage à Bordeaux et en a rapporté beaucoup d'or. Il a en apparence trois associés. Lorient [1], Duperrat et Saint-Hubert. Ce dernier, ancien chouan très adroit, demeure dans la Charente-Inférieure. Gogué y fait de fréquents voyages. On ne doute pas que Gogué ne soit un agent actif de l'Angleterre, et l'on croit que le centre de la correspondance y relative est à Bordeaux. On a découvert qu'un nommé Merlaud, de Nantes, qui a servi sous Stofflet, a vendu et livré à Gogué environ 15 milliers de plomb brut, dont le tiers a été caché et saisi chez un curé de la Vendée : on ne connaît pas encore l'emploi du surplus. Ce Merlaud, aussi pauvre que Gogué il y a quelques mois, a aujourd'hui un riche mobilier et propose d'acheter une maison 8.000 francs. Des ordres sont donnés pour l'arrestation de Gogué. On recherche à Bordeaux les moyens de la correspondance. On se borne à surveiller Merlaud, parce qu'on espère arriver par lui à des découvertes plus étendues. On pense que Gogué et Merlaud ne sont que des agents subalternes, et on cherche à connaître leurs chefs.

233. — Cantal. Brigandage. — La gendarmerie rapporte, à la date du 12 de ce mois, que le brigandage est actuellement très fréquent dans le Cantal, surtout dans l'arrondissement d'Aurillac. Il est favorisé par quelques habitants des campagnes, et leurs communications avec les brigands rendent infructueuses les recherches des gendarmes.

234. — Extrait d'une lettre de Hambourg (6 fruct.). — « Point « de confirmation à Londres du traité d'alliance avec la Russie. Les « Gazettes ministérielles du 17 août disent seulement que le gouverne- « ment est très satisfait, et que l'empereur Alexandre est inébranlable « dans la résolution qu'il a prise d'atteindre le but qu'il s'est proposé. — « L'amiral Nelson a confirmé la nouvelle de la sortie des vaisseaux fran- « çais de Brest et Toulon. Les deux escadres ont été rencontrées dans « l'Ouest ; on a pensé qu'elles se dirigeaient vers la Jamaïque. — Sidney « Smith a des conférences fréquentes avec les lords de l'amirauté ; on « veut le charger d'une mission secrète. Jusqu'à présent, il a refusé. — « Enoul (signalé dans plusieurs *Bulletins*) a eu une conférence d'une « heure avec le ministre anglais, la veille de son départ de Hambourg. « Il a été accompagné à Hambourg par un ami auquel il a confié qu'il se « rendait en Hollande. »

Le Ministre a prescrit toutes les mesures convenables pour le faire rechercher et arrêter.

235. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais (Verdun). On transfère au château de Bitche, Cary capitaine anglais, prisonnier sur parole : fréquents accès de violence causés par l'ivresse.

1. Il doit s'agir d'Orion. V. ce mot.

Oise. Maire du Vauroux : on brûle une partie de ses bois.

Bruxelles. Police. Les plaintes sur elle ne sont pas fondées. En l'an XII, pas de vol avec effraction, aucun vol de 200 francs, un seul assassinat : le coupable arrêté.

Séditieux. Maldeghem, ex-chef de musique (58e ligne) arrêté à Namur : propos; a voulu faire signer un écrit pour rappeler les Bourbons.

Rébellion à Saint-Martin-de-Seignaux, pour l'arrestation de deux déserteurs.

Ordres du Ministre. Chercher et interroger · un prêtre de Bouillé, un chef de chouans de Grugé et Davoine (troubles dans la Mayenne) (199). — A 30 lieues de Paris, des côtes et loin des départements où eut lieu la guerre civile : la mère et la tante de La Haye Saint-Hilaire (204). — A surveiller dans leurs départements : des exagérés qui doivent venir à Paris. — A 40 lieues de Paris et des côtes, en surveillance : La Pointe et Beaulieu (204).

Faits divers. Incendie dans la Dyle.

BULLETIN DU 17 FRUCTIDOR AN XII

Mardi 4 septembre 1804.

236. — Journaux. — On a encore occasion de remarquer une gaucherie dans un de nos journaux [1]. Le même numéro des *Défenseurs de la Patrie*, d'hier, contient deux articles, l'un sur l'amiral Duneau, l'autre sur l'amiral Latouche-Tréville [2]. Tous les titres : grades, croisières, victoires, etc., etc. avec les dates, sont décrits en détail dans l'article de l'amiral anglais. Quant à l'amiral français, le journal, qui s'intitule pourtant *les Défenseurs de la Patrie*, se borne à dire, après avoir rapporté la date de sa mort : « L'amiral Latouche-Tréville emporte les regrets de « toute la marine. Sa vie rappellera longtemps de longs et d'honorables « services », sans dire d'ailleurs un mot de ces services, sans donner aucune particularité sur son honorable carrière. Cette omission est d'autant plus bizarre que le journaliste, qui a si bien copié les journaux anglais sur Duneau, pouvait prendre dans le *Moniteur* des détails intéressants et étendus sur le brave Latouche-Tréville.

237. — Besançon. Lettre particulière. — Un ami éclairé du gouvernement écrit de Besançon que les malintentionnés vont de nouveau, endoctrinant, égarant les simples dans les villes et les campagnes ; et leur insolence est telle qu'ils osent assurer que les cérémonies du couronnement n'auront pas lieu : « Je ne sais, disait l'un des plus sages curés « de ce canton, ce qu'on trame de nouveau, mais je ne puis douter qu'on « trame quelque chose : les symptômes observés dans les autres circons- « tances de troubles se reproduisent. Nos confrères, qui commençaient à « se rapprocher de nous, se tiennent maintenant plus éloignés que « jamais. Leurs affidés renouvellent leurs perfides et petites coteries, et, « quand nous parlons de notre Empereur et de son prochain couronne- « ment, ils répondent par un sourire de pitié. Il en est même qui ne dis- « simulent pas leur espérance, je dirais mieux, leur certitude, d'un nou- « veau changement dans notre ordre politique [3]. » Dans cette ville-ci, les propos de ce genre deviennent de jour en jour plus communs et plus

1. En marge de la main de Fouché : « Les journaux prennent sensiblement une « meilleure couleur. Il y a un bon article dans le feuilleton du *Journal des Débats*, « fait par Geoffroy. »

2. En marge de la main de Fouché : « Ce journal a de bonnes intentions; il a « besoin d'un meilleur rédacteur. »

3. En marge de la main de Fouché : « Il y a de l'exagération dans cette lettre. »

hardis. On répand de prétendues lettres du cardinal légat, qui tendent à réveiller toutes nos vieilles querelles. On trompe, par ce moyen, quelques prêtres faibles ; on achète à prix d'argent la rétractation de quelques autres; toutes les manœuvres qui ont précédé les grands événements se renouvellent. En un mot, on croit voir dans ces petites menées populaires le germe de quelque mouvement politique dangereux.

238. — Boulogne. Neutres. — Le commissaire général prévient qu'il y a des communications fréquentes de la côte à l'ennemi, par la médiation des neutres. Sept bâtiments danois, sortis récemment de Calais en plein jour (on ne donne pas la date précise), ont conféré, pendant trois heures, avec deux frégates anglaises, à moins de deux portées de canon de la côte. Le 10, un navire de la même nation est entré à Calais, avec un chargement de si peu de valeur qu'on pense qu'il a un but caché... on l'observe.

239. — Morbihan. Chouannerie. — Le préfet du Morbihan rend compte d'une seconde entrevue qu'un ancien chouan a déclaré avoir eue avec l'embaucheur de Locminé (on a parlé de la première dans le *Bulletin* du 7) (193). Suivant cette déclaration, De Bar, Guillemot et Kergarruec ont passé en Angleterre, il y a trois semaines, et seront bientôt de retour. Un prince français doit se mettre à la tête du parti. Le Thiais, Jean-Marie et Picot sont les chefs actuels. Ils paraissent mécontents des prêtres. L'auteur de cette déclaration fait espérer que, dans la suite, il obtiendra du même embaucheur des confidences plus importantes.

240. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Réclamations. Tugnot, major, 28e de ligne, au Temple (rapports avec les princes, prouvés par la correspondance de Klinglin). Des officiers demandent sa liberté. Bonne conduite depuis le 18 brumaire. Décoré le jour même de son arrestation (germinal). — Deu de Marson, émigré amnistié, arrêté parce qu'un émigré, fidèle au gouvernement, a vu, à Londres, des lettres de lui chez Willot, dont Deu fut l'agent. Est à Londres. Puissantes réclamations en sa faveur.

Évasion de Larose (90). La gendarmerie a cru, à tort, Larose sans importance. D'après la veuve Jonquille, dont il avait une lettre pour son mari, mort depuis, avec un faux passeport, ce dernier lui a été porté en Hollande par son frère, ainsi que d'autres destinés à aider à émigrer Delrue et Jonquille, soldats du 18e de ligne. Les faux passeports circulent facilement. On surveille les points par lesquels, suivant la femme Jonquille, peuvent passer Larose et Delrue.

Scott, médecin anglais, venu pour soigner lord Elgin, retourne en Angleterre.

Surveillance des côtes. Pour éviter la contagion, on enfouit un matelas suspect trouvé à la grève de Surville. Arrestation de deux vagabonds.

Abbé de Siran, ex-chef des rebelles de Jalès, avait mérité son pardon pour le passé. Arrêté.

Extérieur. Le numéro 105 de *The Repertory* (Boston) conseille d'assassiner l'Empereur.

Ordres du Ministre. Le préfet de police peut faire exécuter le jugement contre : Onfray (faussaire, condamné, an VIII, à huit ans de fers, évadé, repris, remis en liberté sous promesse de livrer des faussaires. N'a pas tenu parole). — Renvoyé à l'autorité militaire : Ecker (émigré, servit l'Angleterre, pris les armes à la main, évadé de Gravelines) (115). — Accordé : Carel et De Desmoulins (intrigues royalistes, en surveillance à Auxerre. Demande d'aller à Rouen, appuyée par Mariette, beau-frère de Carel et membre de la cour d'appel,; général Simon (en surveillance à Vitry, se repent, demande levée complète); Raville (sorti de France à seize ans, demande l'amnistie); prêtres dissidents (douze, dont quelques disciples de Stevens) troublent l'arrondissement de Nivelles (Dyle). Le préfet demande qu'on les éloigne.,

— En surveillance : Vaguier (domestique émigré, servit au corps de Condé); Bernaert et Doms (voyage sans passeport).

Faits divers. Vol d'église : Roer. — Assassinats : Guillaux, assassin de Golllot, curé de Lambersart, arrêté. Philippart, tua une femme, en prison à Rennes. — Incendies à Beaumont-de-Lomagne. Brénitz, chef d'escadrons de hussards, dirige les travaux d'extinction.

Gourlay et Barras (Note de la main de Fouché, au bas du *Bulletin*) : « MM. Gourlay et Parras ont quitté Paris. »

BULLETIN DU 18 FRUCTIDOR AN XII

Mercredi 5 septembre 1804.

241. — Vendée. Chouans (232). — Le préfet de la Vendée adresse au Ministre plusieurs pièces relatives à Gogué, ancien chef de chouans, signalé par la gendarmerie et le préfet de Loire-Inférieure (*Bulletin* du 16 de ce mois). Elles ont pour principal objet le plomb que Gogué a déposé dans deux communes de ce département, à la Guyonnière, chez le desservant, et à Chantonnay, chez un aubergiste. Le sous-préfet de Montaigu a été chargé de la recherche du dépôt le plus considérable, environ cinq milliers, fait chez le desservant, M. Jagueneau. Il paraît qu'il s'y est transporté, le 15 thermidor, qu'il a eu une simple conversation avec ce prêtre qui lui a dit qu'il avait enfoui ce plomb dans un champ contigu à sa cour, parce que les bruits qu'on avait répandus l'avaient inquiété. Il l'a cru de bonne foi et a renvoyé au lendemain la rédaction de son procès-verbal. Il y a inséré que M. Jagueneau lui a représenté cinquante-huit barres de plomb, dont le poids total était d'environ 5.500 livres ; qu'il avait été déposé dans son écurie par un roulier; qu'il se trouvait dans le même lieu; que Gogué le lui avait adressé, soit pour l'usage que ce desservant avait paru vouloir en faire, soit pour le vendre à MM. Dasson, propriétaires d'un château incendié à réparer. Le sous-préfet n'a pas fait mention des déclarations verbales et bien différentes que Jagueneau lui avait faites, la veille. M. Jagueneau, mandé et interrogé par le préfet, a fait des aveux et une déclaration bien autrement importante. Il a dit que Gogué était toujours soldé par les Anglais et en avait reçu de fortes sommes ; qu'il avait passé dans le pays en prairial, avec un agent des Bourbons; qu'il avait porté au plus haut degré les espérances et les moyens du parti : « 200 millions à leur disposition ; coalition de toutes les puissances; descente « de cinquante mille Russes commandés par Dumouriez; intelligence « dans toutes les villes et enrôlements de jeunes gens ; caisse considérable à Nantes, sur la Fosse, n° 8, pour payer les déserteurs et les conscrits fuyards, et qui a déjà réparti 100.000 francs ; plusieurs officiers de l'armée séduits par l'or et les promesses; deux agents de Bordeaux, l'un à la caisse, l'autre en voyage [1]. » On recherche Gogué avec activité; on s'occupe de découvrir à Nantes la maison désignée. Le second dépôt est d'environ 1.600 livres. Il a été fait par le domestique d'Orion, ancien chef de chouans, de La Flocellière, même département, à qui Gogué l'avait adressé de Nantes. Depuis les recherches faites sur ce plomb, Gogué s'est présenté chez le sous-préfet de Montaigu et

1. En marge : « Cette déclaration, qui est de la plus haute importance, mérite une « sérieuse attention et sera le sujet d'un travail particulier. »

lui a dit qu'il l'avait acheté à Nantes, d'un sieur Allot, pour l'envoyer à un marchand de la Rochelle qu'il n'a pas nommé. Le préfet de la Loire-Inférieure a rapporté (*Bulletin* du 16) que Merlaud, de Nantes, ancien chouan sous Stofflet, qu'on croit être le même qu'Allot, lui a déclaré avoir vendu à Gogué quinze milliers de plomb. Cette affaire se suit avec soin. Le maréchal Moncey a adressé hier au Ministre un rapport qui renferme une partie de ces détails.

242. — Extérieur. — Une personne de confiance écrit de Hambourg, sous la date du 9 fructidor, les détails suivants : « Les recrutements continuent avec plus de vigueur que jamais. Les engagements sont quadruples de ce qu'ils étaient. Il circule en Hanovre, à Hambourg, à Altona, des imprimés dans les trois langues, allemande, française et anglaise, dans lesquels on offre 13 livres sterling d'engagement par homme. On m'écrit de Husum, à la date du 16 thermidor, que trois transports de recrues y sont arrivés depuis peu de jours, le premier de cinq, le deuxième de treize et le troisième de seize hommes, qui se sont embarqués, le même jour, pour l'Angleterre. La veille, il s'en était embarqué trente-six autres, sur un vaisseau de transport, armé en guerre, et accompagné d'un cutter de la marine royale. On ne peut faire cesser tous ces recrutements sans adresser des remontrances rigoureuses à la cour de Copenhague, ou sans faire main basse sur les embaucheurs et les chefs des lieux de dépôt, à Hambourg. A cet égard la légation française paraît trop insouciante. Il part, de temps en temps, des vaisseaux américains, qui, sous le prétexte de transporter des Allemands en Amérique, les conduisent en Angleterre. C'est ainsi que la fraude, concertée entre les négociants de Hambourg et le cabinet britannique, se perpétue et que l'ennemi recrute aux dépens du continent.

243. — Dekre. — Capitaine de la 59e demi-brigade, venu à Paris avec une permission, signalé comme insinuant dans ses conversations qu'il doit s'opérer incessamment une nouvelle révolution dans le gouvernement, et cherchant à persuader qu'il règne du mécontentement à l'armée de Boulogne. A vérifier et à surveiller [1].

244. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. La flottille est rentrée le 14 par suite de la violence du vent.

Château de Bellegarde. Le rapport du capitaine Lagorsse confirme les renseignements donnés (200). Détails sur les quatre détenus : Godefroy (ingénieur hydrologue, lit, travaille, a quelques ressources pécuniaires) ; La Grimaudière (lecture, escrime, aisance) ; Dabry (misère, pas de vêtements, ne sort pas) ; Lajolais (s'enivre avec les vétérans, emprunte, a escroqué 48 francs à Godefroy).

Brigandage. Planson, d'Ablis, dévalisé par trois inconnus sur la route de Rambouillet.

Naufrage d'un bâtiment anglais à Nieuport. Le capitaine John Godefrey et quatre hommes sauvés, enfermés à Ostende.

Écrit anonyme : « Lettre de Bonaparte au général Moreau, mon ami (1803) », trouvé dans une bouteille près de Nieuport. D'un côté du papier, « Knaster, marquis de Bourbon », de l'autre « citoyen Delinois, admiral de Républick Français ». Éloges de Moreau.

Prêtres dissidents (240). Éloigner de Nivelles ces prêtres.

1. En marge de la main de Fouché : « Ce fait a besoin de confirmation, comme « tous ceux de la guerre qu'on rapporte en ce moment. »

BULLETIN DU 19 FRUCTIDOR AN XII

Jeudi 6 septembre 1804

245. — Côtes-du-Nord. Prisons. — Le préfet des Côtes-du-Nord expose qu'il n'y a, à Saint-Brieuc, qu'une seule prison, qui ne peut naturellement renfermer que cent cinquante détenus; qu'il y en a habituellement deux cent cinquante, et que cette surcharge cause des maladies épidémiques presque toujours incurables ; qu'on y confond les mendiants, vagabonds, malfaiteurs, accusés et condamnés; qu'il n'y a point d'ateliers de travail et aucun moyen pour séparer les sexes ; que la même confusion des sexes existe dans toutes les prisons des Côtes-du-Nord [1].

246. — Somme. Pères de la Foi. — Le préfet de la Somme annonce que le Père Lambert et quatre autres missionnaires, dits Pères de la Foi, se sont très mal conduits dans l'arrondissement d'Abbeville, que le Père Lambert a prononcé en chaire, à Abbeville, un discours tendant à soulever le pauvre contre le riche; que dans une campagne voisine il s'est placé dans un cabriolet et a causé un rassemblement nombreux. Il a invité le procureur impérial à faire mettre à exécution contre ces cinq moines le décret du 3 messidor. Le conseiller d'État est chargé de demander des renseignements plus précis, notamment sur le fait du cabriolet.

247. — Surveillance des étrangers. — Par une note précédente (227), MM. les conseillers des quatre arrondissements avaient été invités à prendre des mesures pour qu'aucun étranger n'entrât ou ne séjournât à Boulogne, Calais, etc., et autres points de nos côtes occupés par les armées (*Bulletin* du 13 fructidor). M. le conseiller du premier arrondissement est chargé de nouveau d'assurer l'exécution de cette disposition sur les côtes, depuis Cherbourg jusqu'à l'Escaut. On lui fait observer en même temps que les passeports délivrés par les ministres étrangers ne doivent pas empêcher la police de faire arrêter ceux qui en sont porteurs, lorsqu'ils sont suspects. En conséquence, les agents que M. Doubril a envoyés pour observer nos côtes doivent être recherchés avec soin et arrêtés de suite.

248. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Assassinat de Rastadt. Selon un amnistié, actuellement à Augsbourg, le crime a été organisé par d'André et Danican, alors à Augsbourg, près Wickam, ministre anglais. Pas de preuve.

Tarn. Partis. Quand Gausserand et Fossé, magistrats nouvellement décorés, reviennent de Bagnères à Albi, cent cinquante individus, « tous anarchistes de 1793 », vont à leur rencontre, les acclament et insultent d'autres nouveaux légionnaires. Ni leurs collègues ni les personnes de considération ne se montrent.

Faux bruits à Lyon, sur la conscription.

Embauchage. A la prison de Verneuil, Roland de Maurepas, qu'on transférait à Paris (216), pousse trois soldats à déserter : il donne à Cousin et à Neuville une lettre pour sa sœur, Mme de Saint-Macé, à Belle-Isle, qui leur fournira de l'argent et le moyen de passer en Angleterre. On croit que c'est pour la prévenir de son transfèrement. Il adresse Collace à une auberge de Brest. A vérifier. C'est un vagabond, arrêté à Laval, se disant faussement de la famille Maurepas.

Monnaies. Brest. Troubles au sujet du décret (218) retirant de la circulation les

1. En marge, de la main de Fouché : « On s'occupe du travail des prisons et d'un « projet d'arrêté qui sera soumis à Sa Majesté. »

pièces antérieures à 1726. Les payeurs donnent aux soldats et marins des pièces n'ayant plus cours.

Blois Religieuses (48, 111). A Sainte-Marie, Mlle Bourdon (de Mer) a pris solennellement le voile blanc, et Mlle Bergeron-Barreau (de Mer) y est novice. L'évêque approuve les prêtres qui exercent dans ce couvent et dans ceux des Ursulines et des Carmélites.

Cantal. Brigandage (233). Arrestation de douze brigands. On en poursuit encore trois autres.

Espion. Arrestation, à Bordeaux, de Corrand, espion anglais se disant capitaine américain.

Espagne. A cause de la levée d'un bataillon de milice, les habitants de la Biscaye se révoltent aux cris de « Les privilèges ou la mort » et s'emparent de l'arsenal de Bilbao. — A Malaga, l'épidémie de l'an passé recommence. Cordon sanitaire. Désinfection à la frontière. Peu de troupes de ce côté.

Larose (90). Vérifier si Dugué Dassé a observé ses instructions.

Émigrés Notre ambassadeur fournit l'état des émigrés fixés dans les Deux-Siciles. On l'invite à requérir l'éloignement de quelques-uns et à observer les autres. Bésignan est-il à Naples?

Faits divers. Incendie à Cernay (Haut-Rhin).

BULLETIN DU 20 FRUCTIDOR AN XII

Vendredi 7 septembre 1804

249. — Paris. Bruits. — Il circule depuis deux jours que Dieppe est bombardé. Quelques-uns disent que toute la ville est brûlée. On remarque que ces nouvelles s'accréditent avec plus de difficulté que celles répandues à diverses époques antérieures. On répand aussi que l'Empereur a cassé le corps législatif Batave, ainsi que les membres du gouvernement qui ont coopéré au refus de l'indemnité fixée au Stathouder, par la médiation de Sa Majesté. On ajoute que M. Schimmelpenninck est chargé de l'exécution de ses ordres pour la réorganisation du gouvernement.

250. — Ouest. Déserteurs. — Le préfet de la Mayenne annonce qu'on a vu passer dans ce département, les 9, 11, 12 et 13, des déserteurs qui ont annoncé venir du camp de Boulogne et se rendre dans leur pays (Ille-et-Vilaine). La première bande était de quatre, la deuxième de sept, la troisième de onze. La quatrième, annoncée d'abord être de quinze, vérification faite, a été constatée être de huit. Cette dernière s'est arrêtée au village de la Poiverie, commune de Lévaré, et s'est fait donner à manger : ils n'ont point commis d'autres désordres. Les déserteurs avaient des sarraux de toile, des sacs, des bâtons presque tous garnis de lances. Un grand homme, d'environ soixante ans, vêtu d'un habit blanc, d'un très beau drap, paraissait être leur chef. Ces déserteurs sont signalés à toutes les brigades. Le préfet d'Ille-et-Vilaine est prévenu. Les recherches seront difficiles, parce que les habitants des campagnes, par une bienveillance mal entendue, sont portés à recéler et protéger les déserteurs. On voit dans ces faits trop nombreux de désertions, l'exécution d'une partie du plan indiqué dans la déclaration du curé Jagueneau, qui annonce que les agents anglais de Nantes affectent des fonds considérables pour faire déserter les soldats et faire vivre les conscrits cachés.

251. — Toulon. Espion. — Le commissaire général a fait arrêter, à Toulon, un jeune juif, qu'il soupçonne être un espion de l'ennemi. Il était arrivé comme mercier avec une petite balle de marchandises... quelques jours après, il était décrotteur sur la place publique. D'après l'avis reçu

de Gibraltar de l'envoi d'hommes de cette espèce, pour nous espionner, avis qui a été communiqué à tous les administrateurs de la police, il y a tout lieu de croire que celui-ci est un espion de l'Angleterre.

252. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Arrestations : 1) de Aron, ouvrier prussien, dix-huit ans, disant aller à Berlin par mer. En prison pour voir si c'est un espion ; 2) de deux individus s'embarquant à 8 lieues de Boulogne. — On relâche Mayer, arrêté sur un navire prussien à Dunkerque (94) : ses déclarations exactes.

Caire (164). Ne semble pas avoir aidé à l'évasion de Bourmont et d'Hingant.

Turin. Royalistes. Placard contre le prince Louis. Des royalistes partent avant l'arrivée du prince. Au théâtre, le 8, beaucoup de domestiques occupent les places de leurs maîtres. — L'émigré Delafare (167) à Pignerol. On le croit l'agent des princes en Italie.

Réfractaires reçoivent asile à Louit.

Rébellion dans un café d'Angoulême, pour la saisie d'une roulette.

Espagne. Dimeray, voleur de Cadix, arrêté, déclare recevoir des lettres de France et de Gibraltar pour un Français suspect établi à Cadix : ordre de saisir sa correspondance. A surveiller, malgré le peu de confiance, car cela peut se rapporter à Forestier.

Ordres du Ministre. Jusqu'à la livraison des coupables envoyer des détachements à Cellier, Saint-Martin et Saint-Laurent (Rébellions : 210, 235, 211). — Détenus : disséminer dans les forteresses de la 27e division quinze chouans (arrêtés en l'an X et mis à Besançon). — En détention j. n. o. : Collivaux (assassin, a bénéficié de la prescription). — Au Temple : Morin (mauvais renseignements) (10). — Déporter : Rolland (femme du capitaine Péquinot, qui la croyait honnête. Condamnée à huit ans de prison pour intrigues anglaises. Peut aller en Russie aux frais de son mari et de sa famille qui le demandent). — Amnistié : Faucheux (prêtre émigré, appuyé par le préfet de l'Aisne). — Autoriser : Rawle, filateur à Rouen, à faire venir Sergent et Anson (anglais). — En liberté à 40 lieues, etc. : Lempereur (détenu à Coutances, relations avec Georges, rien de prouvé, mais dangereux). — Conduire à Rimini : Binet (prêtre, sorti de France, refuse de reconnaître le concordat, apôtre de la secte des « Clémentins »).

Polignac (frères). Lever le secret (173) et les autoriser à voir leur famille (de la main de Fouché : « avec les restrictions nécessaires à leur sûreté. »)

Renseignements demandés sur l'affaire Gausserand, à Albi (248).

Faits divers. Viol dans l'Allier. — Incendies : à Moyon ; à Versailles (le brigadier Janillon, du 15e dragons, se distingue) ; dans le Mont-Tonnerre, chez Vaiber. — Suicides : Luc, à Guéret ; Dasier, assassin détenu à Villeneuve-sur-Yonne. — Infanticide : à Allondrelle, par la fille Pierre.

Pièce annexée au *Bulletin* du 20 fructidor :

Travail particulier sur les « préparatifs de la guerre civile » en Vendée (Affaire des Plombs), donnant la genèse de l'affaire et de précieuses indications sur les coupables. — Déclarations du curé Jagueneau.

BULLETIN DU 21 FRUCTIDOR AN XII

Samedi 8 septembre 1804.

253. — Voyage du Pape. — Une personne de confiance rapporte qu'elle s'est trouvée hier, au spectacle, à côté d'un Français, arrivé de Rome, depuis six jours, et qui paraît y être établi depuis plusieurs années. Il a dit qu'à son départ, il était certain que le pape partirait le 27 septembre, avec une suite nombreuse, particulièrement avec toute sa chapelle ; que dix cardinaux l'accompagneraient ; qu'il y a peu d'opposition

dans le consistoire à cette résolution importante, parce qu'on était convaincu que la cour de Rome doit son existence politique à l'empereur des Français. Ce voyageur a ajouté que quoique les Romains voient toujours avec inquiétude l'absence de Sa Sainteté, ils approuvaient cependant maintenant sa détermination, pensant qu'elle ne peut avoir que des résultats avantageux pour eux. Quelques malveillants insinuent cependant, dans les salons de Paris, qu'ils savent, de bonne source, que le pape a refusé longtemps de céder à cette proposition, qu'il a même fait connaître son refus aux principales villes de l'Europe, et qu'il ne s'est déterminé que lorsque le cardinal Fesch lui a fait connaître que son refus pourrait avoir des suites fâcheuses.

254. — Ouest. Recherches. — Le maréchal Moncey transmet au Ministre le rapport que le colonel Mignotte lui a adressé, sur le résultat des recherches faites dans les quatre départements où l'on présumait que De Bar, Guillemot et les complices de Georges pouvaient être réfugiés. Il paraît qu'elles ont été infructueuses. Dans les Côtes-du-Nord, on avait mis un agent fidèle sur les traces de De Bar. Depuis plus de quinze jours, il a disparu ; on craint qu'il n'ait été assassiné. Il est probable que Stevenotte a été vu dans l'arrondissement de Dinan ; mais il a dû retourner en Angleterre. Point d'indices sur Besançonnais ni Durand. Dans le Morbihan, on dit vaguement que Guillemot avait paru vers le 10 thermidor, qu'il avait eu une querelle vive avec sa sœur, qu'il l'avait maltraitée : on ignore ce qu'il est devenu. On n'a rien découvert dans l'Ille-et-Vilaine. Penanster fut employé autrefois dans les mines de Poullaouen où il y a des souterrains immenses... on s'occupe de les fouiller. Les recherches dans le Finistère ont été absolument nulles. La plus grande tranquillité règne dans les quatre départements.

255. — Nièvre. Prêtres. — Le préfet de la Nièvre rapporte que les prêtres de ce département persistent à vouloir conserver les fêtes renvoyées au dimanche. Ils annoncent ces renvois dans leurs prônes, mais invitent en même temps les *âmes pieuses* à assister aux cérémonies du culte aux jours où ces fêtes se célébraient autrefois. Ils se disent autorisés par leurs supérieurs et n'ont aucun égard pour les représentations des autorités civiles. Le desservant de ville est particulièrement désigné comme perturbateur.

256. — Lettre de Hambourg. — Un général russe est arrivé à Plymouth et a visité le port et les chantiers. Cette circonstance paraît se lier avec le départ ordonné de vingt vaisseaux, doublés en cuivre, qui doivent partir promptement de ce port pour les Dunes. Les manœuvres des troupes assemblées dans le camp entre Péterhof et Oranienbaum vont commencer. L'armée est de vingt-quatre mille hommes ; on les suppose destinés à la défense de l'Irlande. Il vient d'arriver dans les ports d'Angleterre quarante mille setiers de froment ; on a encore des commandes de cette denrée en Allemagne, en Russie, en Pologne, en Amérique, pour plus de 3 millions (de livres) sterling. On croit à Londres à l'invasion très prochaine ; on va transférer les prisonniers français à l'intérieur.

257. — Marquis de Sade. — Auteur de l'infâme roman de *Justine*, arrêté en ventôse an IX, comme prévenu d'avoir cherché à faire imprimer un ouvrage plus infâme encore, n'a cessé, dans les différentes prisons, où il a été détenu, de donner l'exemple de la plus honteuse dépravation et d'une perversité incorrigible. Transféré, en dernier lieu, sur la demande de son épouse et de ses fils, à Charenton, où il se montre tou-

jours aussi peu disposé à la résipiscence et prouve, par sa conduite habituelle, qu'on ne pourrait, sans danger, le rendre à la société. Le préfet de police est autorisé à le laisser à Charenton, où sa famille paye sa pension et désire pour son honneur qu'il reste détenu.

258. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Le général Lecourbe. Une jeune fille se plaint d'avoir été violée dans la forêt de Sénart. Elle semble accuser le général Lecourbe et six domestiques, ses complices.

Étrangers inconnus, circulant en Maine-et-Loire et disant quêter pour le rachat des captifs.

Espion. Arrestation, à Dunkerque, de Gèche, sur un corsaire français. A servi les anglais.

Lys. Esprit public. Le pays approuve le sort de la Belgique.

Bourmont. Trouffard (à Jarzé) et Hermange (à Suette) ont prit Becdelièvre pour Bourmont. Mme de Bourmont et Becdelièvre n'ont pas encore fait viser leurs passeports à Nantes et se sont arrêtés à Seillerais.

Rébellion. Les gendarmes de Bourgueil, conduisant un déserteur de l'*Invincible* sont attaqués.

Morbihan. Chouannerie. (193 et 239) Guillemot et les chefs sont en Angleterre. On attend leur retour. Les chouans n'auront aucun succès dans ce département.

Deux-Néthes. Déserteurs. Deux cent soixante-dix-huit déserteurs de terre et dix marins arrêtés en l'an XII. Cause : répugnance naturelle des habitants pour le service militaire.

Var. Escadre ennemie. Dix-huit navires en vue de Toulon, le 10.

Espagne. Les troupes ont l'ordre de marcher. Les rebelles résistent. Grave.

Ordres du Ministre. Renvoyer chez lui : Foucaud (braconnier, ex-domestique du général L. Berthier). — Deux mois de détention, puis à quarante lieues, etc : Pintrel boucher de l'armée, bruits sur l'armée de Boulogne). — En détention jusqu'au 1er frimaire, puis chez lui : La Girardière ex-grand vicaire de Vienne. Anarchiste). — En surveillance, chez son père : Bonneville (rédacteur au journal *le bien Informé*. Propos). — Envoyer à l'intérieur en lui fournissant au besoin des moyens de subsistance : le frère de Georges (sa présence dangereuse dans le Morbihan).

Renseignements. Perrier, officier retraité à Montmoreau, parait agent d'une correspondance anglaise et fait adresser ses lettres à Angoulême : vérifier et interroger.

Faits divers. Sésia: Arrestation d'un parricide et de Porcha, brigand dangereux.

BULLETIN DU 23 FRUCTIDOR AN XII

Lundi 10 septembre 1804.

259. — Paris. — La fête de Saint-Cloud a attiré hier dans cette dernière commune une affluence extraordinaire, tant de Paris, que des communes, à plusieurs lieues à la ronde. On peut affirmer que, jamais dans les années précédentes, cette fête n'a été aussi gaie, aussi nombreuse. Il semblait, pendant toute la journée, que Paris tout entier se portât à Saint-Cloud, tant la route était couverte de voitures, de charrettes, de piétons, et la rivière de batelets. Des tables étaient dressées tout le long de Boulogne et à la porte de toutes les auberges de Saint-Cloud et Sèvres. Beaucoup de familles, qui avaient apporté leurs provisions, étaient répandues sur le gazon et dînaient à l'ombre des grands arbres du parc. Sur le soir, des danses très nombreuses animaient une partie du parc. La grande allée surtout offrait l'image d'un vaste carnaval, qui a duré une partie de la

nuit. La gaieté y était bruyante, excessivement animée, mais rien ne s'y est passé contre le bon ordre. Les appartements n'eussent pas été ouverts sans quelque inconvénient, eu égard à l'immensité de cette foule. Cette fête a pu donner aux étrangers et aux observateurs éclairés l'idée du caractère français, et ils ont pu apprécier, par ce grand trait, beaucoup mieux que par des quolibets et des jeux de mots des oisifs, la situation présente des esprits [1].

260. — Journaux. — On lit, dans le *Journal des Débats* d'aujourd'hui, qu'un édit royal a été publié à Naples, portant l'établissement d'un impôt extraordinaire d'un million de ducats, et que cette mesure, est-il dit dans l'édit, est devenue indispensable pour suppléer aux frais de l'entretien de l'armée française stationnée dans le royaume. Si le roi de Naples a motivé ainsi son édit, il a pu avoir ses raisons pour dépopulariser le nom français dans ses Etats, mais le journaliste français devait se dispenser d'en faire mention.

261. — Institut. — On a dit à l'Institut que le sénateur Garat n'a suivi l'Empereur que pour animer son génie par la vue de tout ce qui peut fournir des sujets à l'éloquence et à l'histoire. On ajoute qu'à son retour il prononcera le panégyrique de Napoléon, au nom du peuple et du Sénat, comme Pline fit celui de Trajan. — On s'agite à l'Institut pour l'élection d'un successeur de M. de Boisgelin. Un parti faible, à la tête duquel sont MM. Ducis, Parny, Bernardin de Saint-Pierre, etc., etc., milite pour que le nouveau membre soit purement un homme de lettres. Mais ils disent, parmi les candidats hommes de lettres, que le vent est tourné au cardinalat [2]. En effet, on désigne S. Em. Mgr le cardinal Cambacérès.

262. — Barras. — M. Barras est parti pour Montpellier, le 19 ; il a vendu ses équipages et a pris quelques arrangements pour ses bois [3]. Il a dû congédier plus de la moitié de ses gens. Mais ceux-ci disent l'avoir quitté parce qu'ayant sa fortune en argent comptant, ils présument qu'il pourra être bientôt ruiné. Tel est le motif qu'ils allèguent pour leur retraite qui, au fond, n'est qu'un congé.

263. — Affaire des Plombs (*suite*). — Un nommé Turpault, ex-chouan qui a commandé à Châtillon, maintenant lieutenant dans les douanes, sur la côte de Quiberon, a obtenu un congé de huit jours pour venir à Nantes. Il y a séjourné près de quinze jours, sans se présenter à la police ; le commissaire général l'a mandé auprès de lui. — Le même jour, Merlaud, arrêté pour avoir livré des plombs, a parlé de lui dans sa déclaration. Il a dit l'avoir vu trois ou quatre fois depuis qu'il était à Nantes, notamment le samedi précédent, à la suite de la visite de ses papiers. « Il m'a témoigné par intérêt, a dit Merlaud, ses inquiétudes sur la suite de cette affaire. » La suite des informations fera connaître les rapports de Turpault avec les chefs de ce complot, Gogué et autres. Mais on a lieu de croire que le

1. En marge, de la main de Fouché : « Il y avait à cette fête beaucoup de per« sonnes attachées à la police. Je n'ai pas appris qu'il soit sorti de la foule qui était « immense un seul propos contre le gouvernement. — Ce résultat est la meilleure « réponse qu'on doive faire aux détracteurs imbéciles ou *à gage* de la ville de Paris »

2. En marge, de la main de Fouché : « Jusqu'à présent, je ne lui connais qu'une seule voix. »

3. En marge, de la main de Fouché : « Barras a encore sept cents arpents de bois, « en face de Gros-Bois, qu'on a voulu lui acheter pendant son séjour à Paris. Il ne « veut pas les vendre à d'autres qu'à moi, parce qu'ils sont à la convenance de l'ac« quéreur de Gros-Bois, et qu'ils sont les remises naturelles du gibier du parc, « quand on y chasse. »

voyage de Turpault à Nantes avait rapport avec l'intrigue conduite par Gogué, Daniaud et Merlaud.

264. — Morbihan. Iles de Hoedic et Houat. — Le préfet du Morbihan transmet le rapport qu'il a reçu de l'officier public d'Hoëdic, desservant de l'île, sur un libelle[1] séditieux que l'ennemi a cherché à introduire par cette île. Suivant ce rapport, le 10 prairial, Jean-Marie, qui a dirigé tous les débarquements de Georges et complices, se présenta chez ce prêtre avec six inconnus, armés chacun d'un fusil, de pistolets et de poignards. Il se plaignit d'abord du mauvais accueil que lui avaient fait les habitants d'Hoëdic et Houat. Il demanda ensuite si la brochure qu'il avait déposée à Houat lui était parvenue, ajoutant qu'il était intéressant qu'elle fût répandue en France, et qu'il en avait encore trente-six exemplaires à bord du cutter qu'il montait. Le prêtre lui dit qu'il l'avait reçue et remise à d'autres personnes. Il demanda à Jean-Marie où ils avaient embarqué. Il répondit que la clef d'or ouvrait toutes les portes. Ils se rembarquèrent de suite sur leur chaloupe, disant qu'ils étaient pressés de se rendre à quatre bâtiments neutres qu'on voyait louvoyer, ayant le projet de se rendre à Brest par l'un d'eux. Ce prêtre, officier public, réclame la bienfaisance et le secours du gouvernement pour les habitants d'Hoëdic et Houat, dont les récoltes sont absolument nulles, et qui sont privés de tout moyen de subsistance par la défense qui leur a été faite de communiquer avec le continent. Il assure qu'ils sont faussement accusés de servir l'ennemi. — Le général Boyer a déclaré au préfet que, d'après les mesures qu'il avait établies, ces communications étaient presque impossibles. — On observe que les renseignements donnés par ce fonctionnaire sont tardifs, parce qu'on ne l'a pas excepté de la défense générale faite à tous les habitants des deux îles. C'est un inconvénient qu'il est urgent de faire cesser.

265. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Évasion de Larose. Dugué Dassé, seul coupable, est traduit devant un conseil de guerre.

Mayenne. Brigands. Les deux frères Alleton, recherchés depuis longtemps, et un homme de leur bande, appelé « le petit homme », ont paru chez le curé de Grazay et à la ferme de Hernies et se sont éloignés.

Verdun. Prisonniers anglais. Effectif : 295, dont 83 domestiques ou ouvriers ; 212 qualifiés, pris sur mer ; 331 officiers, 109 sous-officiers, soldats ou matelots. Total : 735.

Stéphani (222) est parti de Boulogne, le lendemain de son arrivée, sans rien visiter.

Mozer (114). Renseignements détaillés sur lui. On surveille son arrivée.

Willot (*Toulon*). On confirme les renseignements donnés (114). A Aiguesmortes s'est embarqué pour Cadix Il avait un compagnon, son domestique.

Attentat. Dégâts chez un prêtre de Frégimont.

Faits divers. Attentat dans la Moselle.

BULLETIN DU 24 FRUCTIDOR AN XII

Mardi 11 septembre 1804.

266. — Paris. Bruits. Départ des acteurs. — Il circule que les acteurs du Théâtre-Français sont partis pour Mayence, et qu'ils doivent

1. En marge : « Tuer n'est pas assassiner. »

y jouer pendant vingt jours. On ajoute qu'on a expédié, dimanche, un courrier à Mlle Raucourt, à Orléans, pour qu'elle se rendît sur-le-champ à Paris et partît avec les autres acteurs. On en conclut que le retour de Leurs Majestés est encore éloigné.

267. — Nantes. Daniaud, Turpault (Affaire des plombs). — Le commissaire général de police à Nantes rend compte au Ministre de la suite de ses recherches, sur le complot des chefs de chouans, Daniaud, Gogué, Saint-Hubert et autres, dont on n'a encore que le premier fil, l'achat de plombs. Il a découvert que Daniaud, qui est le même individu désigné précédemment sous le nom de Dupérat, et qui, pour cacher ses manœuvres, paraît avoir établi un commerce de vins et liqueurs à Nantes, sur la Fosse, a été trésorier dans l'armée des rebelles, arrêté et délivré par l'amnistie. C'est lui qui a fourni les fonds à Gogué et Merlaud, pour l'achat des plombs. Turpault, autre amnistié, lieutenant des douanes, sur la côte de Quiberon, paraît être venu à Nantes pour s'immiscer dans ce complot. Il a confié qu'il espérait devenir commis de Daniaud. Il mangeait habituellement chez l'épouse de Saint-Hubert lorsqu'il a été arrêté. Il y a actuellement à la poste de Nantes, à l'adresse de Daniaud, absent et recherché avec soin, un paquet chargé venu de Saintes. M. le conseiller d'Etat, directeur général des postes, adressera au directeur de Nantes une instruction particulière, tant pour la remise du paquet chargé à l'adresse de Daniaud, que pour celle de toutes les autres lettres destinées aux individus mis en arrestation. Le commissaire général est chargé de procéder, sans délai, à la levée des scellés et à l'examen des papiers et effets de Daniaud, et de rendre compte du résultat.

268. — Seine-Inférieure. Prêtre. — L'agent de la commune de Bois-Guillaume a fait imprimer et distribuer une plainte contre M. Autrie, desservant de cette commune. Il l'accuse d'exiger la réhabilitation des mariages célébrés par le ministère des constitutionnels, de porter le trouble dans les familles par ce principe d'intolérance, de tourmenter les malades dans leurs derniers moments, de refuser toute cérémonie funéraire les jours de fête, etc., etc.

269. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Passeports accordés à : M. de Lévis (va voir sa sœur, Mme de Spinola, à Genève. A surveiller, à cause des agissements du comte de Lille) ; Charles de Rohan et sa fille (de Versailles pour Baden).

Lys. Gendarmerie. Plaintes du préfet contre le capitaine Fabre et le lieutenant Payet : mollesse et refus d'obéir aux ordres du préfet.

Stéphani (222, 265). Arrestation à Bruxelles d'un Stéphany ou Stéphanoff. Est-ce le même? Ses papiers sont sous scellés.

Finistère. Subsistances. Les fournisseurs de l'armée monopolisent le blé qui devient très cher.

Rébellion à Brienen : le gendarme Gruet maltraité.

Estampe, apportée de Toulouse à Lavaur (Tarn) : « Sa Majesté tenant la tête du duc d'Enghien par les cheveux et du sang de laquelle il arrose ses frères. » Signalée à Paris, recherchée et pas encore vue.

Tanaro. Arrestation à Asti d'un agent supposé du roi de Suède, porteur d'une carte signée Gustave-Adolphe, avec des mots suédois. Son inquiétude. Il dit s'appeler Gyllenstorm. (En marge, de la main de Fouché : « Ce que la note ne dit pas « et ce qu'il importe cependant de faire connaître, c'est que le tribunal s'est emparé « de cette affaire. Les corps judiciaires ont beaucoup de tendances à s'emparer des « affaires politiques et à s'élever sur les débris des préfectures. »

Faits divers. Melchior attaqué à Arnouville. — Faussaire : arrestation de Chupel déjà arrêté et évadé (52). — Foudre tombée à Mazille. — Carnot père et fils se vengent d'un garde forestier de Pompierre.

BULLETIN DU 25 FRUCTIDOR AN XII

Mercredi 12 septembre 1804.

270. — Manifeste de la Russie. — Le manifeste de la Russie est connu et a été lu à Paris. Il est basé particulièrement sur deux allégations: la première relative à l'affaire de Baden; la deuxième a rapport au défaut d'exécution d'une condition du traité de paix qui garantissait au roi de Sardaigne une indemnité en Italie. Le manifeste contient d'ailleurs les distinctions d'usage entre le « gouvernement » français, et la « nation » envers laquelle l'empereur Alexandre se montre prodigue de ses éloges [1]. La déclaration de guerre, en forme, termine cette pièce.

271. — Paris. Police correctionnelle. — Le tribunal correctionnel a prononcé hier sur l'accusation de viol portée à ce tribunal contre un particulier; qui n'était pas nommé, et six complices. Cinq des accusés ont été condamnés à un an de prison, leur complicité étant constante. Le public a paru surpris que le principal coupable n'ait pas été désigné et mis en jugement. Les journaux, qui rendent compte de l'affaire, le disent inconnu. L'auditoire était extrêmement nombreux: on s'attendait à voir paraître le général Lecourbe, que la voix publique désignait comme auteur de ce viol. Son nom se prononçait hautement et circulait de bouche en bouche. On faisait des observations sur l'indulgence des juges que l'on attribuait à sa qualité. Il y a eu effectivement une plainte portée à la police, il y a quelques mois, sur un événement, et elle parut alors dirigée contre le général (258).

272. — Maine-et-Loire. Amnistié fidèle. — Monnier, de Montfaucon, chef de chouans, a rendu des services importants depuis son amnistie. Le général Gouvrion, qui en rend compte au Ministre, par une lettre particulière en date du 23, rappelle que dans les derniers troubles de la Vendée, après l'affaire de Montfaucon, il conduisit six chasseurs déguisés et un lieutenant au rassemblement de Boussay, et procura la défaite de trente-six brigands, dont plusieurs tués et dix pris avec leurs armes. Il a montré le même zèle dans d'autres circonstances, et, quoique sans fortune, a refusé toutes les récompenses pécuniaires qui lui ont été offertes. Il paraît, par le même rapport, que, pour se venger, le parti des chouans a fait parvenir au préfet de Maine-et-Loire une dénonciation calomnieuse contre Monnier; qu'il a de plus été signalé à la marine comme déserteur, et que le colonel Noireau a reçu ordre de l'arrêter. Il a différé l'exécution de cet ordre jusqu'à ce qu'on ait pu reconnaître le véritable motif de cette dénonciation. Ce colonel assure que cet amnistié a réellement mérité des récompenses et une protection spéciale. Ces observations sont transmises au ministre de la marine.

273. — Turin. Brigandage. — Le commissaire général de police à Turin [2] annonce qu'il y a dans la forêt de Leguy, à deux lieues de cette ville, une bande de douze à quatorze brigands armés de tromblons, qui

1. En marge, de la main de Fouché : « L'empereur Alexandre donnera sûrement « l'ordre de ne pas tuer les soldats français. »

2. En marge de la main de Fouché : « Dans ce pays, le mal est au sommet. »

attaquent et dépouillent les voyageurs. Il y a eu successivement quatre attaques récentes, à peu de distance de Turin. Le commissaire général dit n'avoir pas eu à sa disposition des moyens suffisants pour réprimer ce brigandage.

274. — Var. Surveillance. — Le maire de Fréjus écrit que l'ennemi fait de fréquentes incursions sur la côte depuis que la surveillance en a été confiée aux autorités de Saint-Raphaël. Il ne cite cependant aucun fait positif.

275. — Espagne. Moreau. — Extrait d'une lettre de Cadix, du 4 de ce mois : « A leur débarquement, M. et Mme Moreau ont été conduits « dans une maison qui appartient au capitaine général et qu'il leur avait « fait préparer. Les deux jours suivants, ils ont dîné chez le capitaine « général et le commissaire français. Peu de convives à ces deux dîners, « beaucoup de décence et de réserve. Moreau a voulu parler contre le « gouvernement français et critiquer ses opérations. Mais la réserve de « ceux qui l'entendaient lui en imposait. Les habitants de Cadix ont « montré beaucoup plus de froideur pour ce général français que ceux « de Barcelone... ils ont marqué plus d'intérêt à son épouse. On assure « que l'amiral Nelson, dès qu'il a été informé du projet de Moreau de « se rendre par mer à Cadix, a adressé des ordres à Gibraltar et à toute « la marine anglaise de respecter le bâtiment qu'il monterait, et de lui « fournir, au besoin, tout secours et assistance. Pendant le séjour de « Moreau à Barcelone, il a pu correspondre avec l'amiral anglais, et on « est fondé à croire que cette traversée paisible a été garantie par quel- « que accord particulier. »

276. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. La tempête a ramené la flottille et éloigné l'ennemi. On dit que le couronnement sera précédé de la paix ou de l'expédition qui est prête et que Sa Majesté viendra à Boulogne.

Royalistes. Dans les Basses-Alpes, les émigrés amnistiés disent que le régime ne peut durer et troublent les esprits faibles, même les fonctionnaires. Les tribunaux sont impuissants (en marge, de la main de Fouché : « A vérifier. »)

Affaire des plombs. Bordeaux. Arrestation, le 21, de Gogué et Saint-Hubert. — Le 7, Daniaud et Kémar (de Clisson) ont fait viser leurs passeports pour Nantes et sont probablement partis ensemble. La police surveille le retour de Daniaud.

Brest. Gardes-côtes. Grande négligence dans leur service, surtout aux forts Bloscou, Lacroix et à la poudrière Sainte-Barbe.

Boulogne. Émigré employé : renseignements sur Dupont d'Erval, colonel-adjoint à l'état-major de Calais : ancien émigré, leva un corps pour l'Angleterre avec le baron de Luninck. Détenu au Temple il y a un an.

Manche. Bruits sur une levée générale, de dix-huit à vingt-cinq ans. Démentis.

Mayenne. Brigands. Arrestation de Chalumeau, condamné à mort depuis deux ans, au moment où, sous un faux-nom, il demandait à un gendarme de s'engager dans la ligne — Arrestation de Trouvé. Un des frères Alleton est mort. La bande paraît dissipée.

Calais. Étrangers. Les étrangers ne doivent pas séjourner dans les ports de la Manche. Les neutres peuvent-ils venir à Calais et y séjourner ?

Seine-Inférieure. On tire sur une péniche anglaise qui vient dans la baie de Varangeville.

Marine. Les Anglais prennent *La jeune Émilie* allant du Havre à Cherbourg : cinq cents sacs de farine pour l'État. L'équipage sauvé.

Joeglé, curé de Strasbourg, au Temple, arrêté à la deuxième conspiration Pichegru, pour la part active prise à la première, figure dans la correspondance Klinglin

sous le nom « le bon curé ». Mgr Saurine, évêque de Strasbourg, demande sa liberté.

Besançon. Démission de Debesse, procureur général du lycée qu'il cherche à décréditer.

Épidémie de Malaga : les navires venant d'Espagne en quarantaine à Agde.

Évasions de la prison de Saillans.

Attentat contre un prêtre de Frégimont (265) qui refusait de dire la messe dans une église interdite par l'évêque. Détails.

Prêtre perturbateur. A Vesseaux, le curé refuse d'enterrer la femme du général Frégeville qui s'est confessée à un autre. Plainte du général. Rassemblement de trois cents personnes dispersé par le maire.

Toulon. Espion. Hoppel, allemand, dit avoir déserté de la flotte anglaise et débarqué à Lavaudou avec eux. Douteux. Peut-être espion.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : Gracia (suspect de brigandage). — Refuser de lever la surveillance de : Rivarol (a dit qu'il fallait assassiner le premier consul. Grâce demandée par sa femme). — Accordé : Cairon (ancien juge au Cap. déporté en France, demande à soigner sa famille à Philadelphie) ; Angeloni (médecin italien veut s'établir à Bourg). — Renvoyer : les exagérés du Midi (235) qui doivent venir à Paris. — Au fort Urbin : Morelle (prêtre : arrêté, se soumet au Concordat ; libre, se rétracte). — En liberté : Peiff (détenu par haute-police. Rien contre lui). — En surveillance s'il est acquitté : Leseine (230).

Renseignements. Quatre pièces de canon, de Hanovre, ont été portées chez Le Boigne, négociant, faubourg Saint-Antoine. Le vérifier. Les conduire à l'arsenal.

BULLETIN DU 26 FRUCTIDOR AN XII

Jeudi 13 septembre 1804.

277. — Boulogne. Surveillance. — Le commissaire général de police rapporte qu'on se plaint de l'indiscipline des régiments italiens arrivés à Calais et Boulogne. On a pris les mesures convenables, suivant le même rapport, pour que l'absence momentanée de M. le maréchal Soult fût ignorée. Deux individus suspects avaient été arrêtés sur la côte d'Etaples (*Bulletin* du 20 de ce mois) (252). Le commissaire général a constaté que l'un et l'autre étaient attachés à l'armée.

278. — La Rochelle. Affaire des Plombs. — Le délégué du commissaire général de police à La Rochelle, chargé de faire des recherches sur les plombs achetés à Nantes et expédiés par Gogué, a découvert que le nommé Mazuel, tenant une maison de roulage à La Rochelle, en avait reçu le 27 thermidor environ six milliers. Il les a fait saisir. Mazuel a déclaré que le roulier qui en avait fait le dépôt chez lui reviendrait dans peu de jours avec un chargement pareil. On surveille. Le délégué pense que cette seconde expédition serait de 6.100 livres, déposées par Gogué à Loges (Vendée) et envoyées par lui à La Rochelle sur l'avis qu'il a dû recevoir de la saisie de 5.500 livres faite chez le desservant de la Guyonnière, en Vendée. Les plombs saisis jusqu'à présent des envois de Gogué sont, savoir : à la Guyonnière, 5.500 ; à Chantonnay, 1.500 ; à la Rochelle, 6.000. Soit : 13.000.

279. — Saumur. Prêtre. Religieuses. — On a découvert la retraite du prêtre Raimond, ancien curé de Saint-Paul-du-Bois, dissident et perturbateur, poursuivi depuis plus d'un an. On sait avec certitude qu'il se cache dans le village de l'Hommage et qu'il ne sort que la nuit pour exercer son ministère clandestinement. On espère le saisir bientôt. On le croit auteur de la distribution secrète des catéchismes et instructions envoyés par l'ancien évêque de La Rochelle. Il se sert, pour cette distribution, de

quelques religieuses, dites « sœurs de Saint-Laurent », dont l'établissement paraît toléré dans les Deux-Sèvres, sur les limites de Maine-et-Loire. Cet avis a été donné par le sous-préfet de Saumur au préfet de Maine-et-Loire.

280. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Piémont. Police. Elle est très négligée, surtout à Alexandrie. Les officiers de la cour vont facilement à Corfou, près du roi de Sardaigne, avec des passeports pour d'autres villes d'Italie.

Ouest. Agitation. On a parlé du débarquement à Pleumeur-Bodou, pour sonder le pays, de cinq émissaires, dont Sainte-Hermine (émigré, 60 ans, vit à Londres). Des faux bruits (sur Moreau, pape, conscription, etc.) font croire à la présence d'agents et peuvent venir de Nantes et se rapporter aux intrigues de Gogué, Daniaud, etc.

Maine-et-Loire. Bruit d'un débarquement prochain entre Nantes et Les Sables. Les amnistiés et les prêtres ne sont pas encore attachés au gouvernement.

Nièvre. Situation, bonne, grâce aux mesures de police.

Boulogne. Étrangers de passage, venant de Hollande : Caraffa, grand prieur de la Roxella; Thomasi ; Gory.

Mme de Caraman, aux eaux de Plombières, demande à aller à Berlin voir ses enfants. Permission refusée à son mari (qui est en surveillance à Yvré). L'aïeul était à Edimbourg, avec le comte d'Artois (le 18 fructidor V) et a été à Saint-Pétersbourg avec mission spéciale.

Front, condamné avec trente-six autres (commission militaire du 23 germinal XII) arrive à la prison de Luxembourg.

Var. Étranger suspect, sans passeport, a voulu s'embarquer à Saint-Raphaël pour Nice. En fuite. Il était avec Vian, qui, arrêté à Fréjus, interrogé à Draguignan, a refusé de répondre sur cet étranger.

Renseignements. Debé, dit Belfort : ex-chouan, en relation avec Saint-Régeant, se cache à Nantes. Son signalement. S'assurer de sa conduite. — Duharlai : émigré rentré, royaliste ardent, à Strasbourg : le surveiller, surtout si Sa Majesté y va.

Correspondance du Ministre. Lévis : avant sa rentrée, a servi le prétendant. Va en Suisse (269). A surveiller. — Rappeler le commissaire général de police à Turin à la subordination envers l'administration. — Forestier : a servi sous Stofflet. Peut être mêlé à l'affaire des plombs. A surveiller.

Faits divers. Assassinat de Maire, à Malaincourt. De Traché de Varenne accusé.

BULLETIN DU 27 FRUCTIDOR AN XII

Vendredi 14 septembre 1804.

281. — Paris. Bruits de paix. — Depuis quelques jours, on fait circuler dans Paris qu'il y aura à Mayence un congrès où la paix générale sera conclue. Les banquiers les plus accrédités paraissent adopter cette opinion. Pour la confirmer, on ajoute qu'il est certain que le ministre de la marine a fait suspendre tous les enrôlements qu'il avait commandés.

282. — Nantes. Suite de l'affaire des plombs. — Le commissaire général de police à Nantes communique de nouveaux détails sur Gogué, Merlaud et autres anciens chouans. Merlaud avait chargé un ouvrier, qui en a fait la déclaration, de lui faire des roues propres à un train d'artillerie : il lui en avait expliqué toutes les dimensions. Il s'était réservé la confection de la ferrure des jantes, boîtes en fer, moyeux et rondelles de l'essieu. Les pièces commencées ont été trouvées chez lui et saisies. Il est probable que ce train d'artillerie était destiné à quelque pièce de canon,

enfouie dans la dernière guerre, et que Merlaud ou un de ses complices connaissent ce dépôt secret. Daniaud a choisi, pour son commerce simulé, un commis étranger, nommé Weisbrodt, n'ayant aucune liaison dans l'ouest, et pouvant difficilement pénétrer le but réel de ses opérations. Le commissaire général en a jugé ainsi, en l'interrogeant. Gogué, depuis le départ de Daniaud, par un billet signé de lui, avait engagé ce commis à remettre 900 francs à Saint-Hubert, et en a fait l'aveu. Le commissaire général l'a laissé à la tête du commerce de Daniaud, à la charge de lui rendre compte de toutes ses opérations, qu'il fait surveiller séparément. On ne remarque d'ailleurs dans les campagnes aucune trace d'organisation, ni de distribution d'argent ou de munitions. On y fait seulement circuler des bruits vagues de guerre continentale et de troubles probables à la conscription prochaine (*Bulletin* d'hier) (280). Par une lettre particulière au Ministre, le préfet de la Vendée expose que l'achat des plombs n'était probablement qu'une mesure éventuelle, à laquelle on devait joindre l'introduction, à Nantes, de vingt milliers de poudre... mais que Gogué et ses complices ont eu pour principal but de se procurer l'or dont les ennemis sont prodigues; qu'ils sont convaincus que le peuple de la Vendée n'est plus disposé à la révolte... Sur le bruit de l'affaire des plombs, plusieurs habitants ont déclaré qu'ils arrêteraient eux-mêmes les premiers qui leur feraient des propositions.

283. — Boulogne. Etranger suspect. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que, pendant le mois de frimaire dernier, un bâtiment Hambourgeois, venant de Tonningen, avec un chargement de toiles et verreries, qui paraissait destiné pour Charlestown, échoua sur la côte de Valdan, qui n'est fréquentée que par des contrebandiers. Vandeman (172), commandant de ce navire, obtint à Calais un passeport pour Paris, par la médiation et sous le cautionnement de Leveux (c'était l'intermédiaire de la correspondance des princes et leurs principaux agents, Dutheil et autres, avec l'abbé Brotier, La Ville-Heurnois et Duverne ; arrêté avec eux, acquitté par la commission militaire, quoique convaincu). Depuis cette époque, Vandeman a fait plusieurs voyages de Paris à Calais et environs. Il se trouve actuellement à Lille, son navire se répare. On annonce qu'il se présentera bientôt pour se rembarquer... Provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, le commissaire se propose de le mettre, à son arrivée, sous la surveillance d'un gendarme.

284. — Yonne. Déserteurs. — Le préfet de l'Yonne écrit qu'il manque à l'armée quarante-six hommes sur les contingents que ce département a dû fournir dans les années XI et XII. Vingt-six n'ont pas rejoint, et vingt ont déserté. Il observe que, quoique la gendarmerie paraisse rechercher ces déserteurs signalés avec zèle et activité, il est cependant à craindre que quelques gendarmes ne soient séduits, les uns par faiblesse, les autres par intérêt.

285. — Désertion. — Le conseiller d'Etat (du deuxième arrondissement) a écrit à tous les préfets de son arrondissement pour leur demander des renseignements sur la désertion, d'après l'invitation du Ministre. Sur quarante-trois préfets, dix-huit ont répondu, et seize seulement ont donné quelques explications. La désertion est presque nulle dans sept de ces départements : Aude, Charente, Corrèze, Marengo, Pô, Pyrénées-Orientales, Var. Vers le 11 messidor, la désertion a commencé dans le Var. Trente conscrits ont quitté le premier régiment de ligne ; mais, la crainte des garnisaires a produit de bons effets. Plusieurs ont été arrêtés et reconduits à leur corps. La désertion est considérable dans les neuf

autres : Ariège, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Landes, Lot, Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Tarn. Les préfets en indiquent diverses causes. En Loire, Lozère et Tarn, les montagnes offrent des asiles assurés et rendent les poursuites presque impossibles. En Ariège, c'est la proximité de l'Espagne. Dans les Landes, la gendarmerie est incomplète, et réside trop longtemps dans le même lieu. Les liaisons des gendarmes avec les conscrits et leurs parents causent les lenteurs des poursuites. Presque tous les préfets indiquent comme cause de désertion la fréquence des amnisties.

286. — Hambourg. — La *Gazette d'Altona*, numéro 70, renferme ce passage : « Depuis la paix d'Amiens, la dette nationale de France s'est « accrue de 200 millions. »

Extrait d'une lettre particulière de Hambourg, du 16 fructidor : M. Seila, suisse et dentiste de profession, ayant résidé douze années à Londres, a débarqué dernièrement d'Angleterre en Hollande, sous pavillon neutre, et a fait au consul français d'Amsterdam son rapport de ses observations dans le pays qu'il venait de quitter On ignore si le consul français fera usage de son rapport. Voici la substance qu'il en a donnée à son passage à Hambourg, pour se rendre à Pétersbourg, où il va exercer son état :

1° Il a vu à Shernésse, sur la Tamise, vingt vaisseaux de ligne, et dans le canal, où ils sont disposés par échelons, de manière qu'à l'aide de signaux, qui correspondent des côtes de France et de Hollande avec celles d'Angleterre, on peut être informé, en quelques instants, de tous les mouvements de l'ennemi.

2° L'honorable Colson Wallop, frère du lord Portsmouth, a été envoyé par le gouvernement anglais en France, avec plusieurs autres, peu de temps après le retour de Bonaparte d'Egypte, avec la mission d'attenter à la vie du premier consul au moyen de quatre fusils à vent, qu'il avait fait fabriquer à Londres et qu'il emporta avec lui. On fit des essais à la campagne sur des pigeons qu'on portait dans des boîtes et qu'on lâchait un à un, en présence du déposant, auquel on offrit 5.000 livres sterling s'il voulait être du complot. Cet honorable Wallop, criblé de dettes et universellement méprisé, est aujourd'hui prisonnier de guerre en France. Quelques semaines après qu'on eût fait au déposant cette offre, qu'il rejeta avec horreur, il se rendit à Yarmouth pour s'embarquer pour le continent. Wallop, informé de son départ, en instruisit le gouvernement, qui le chargea d'accompagner le messager d'Etat, lequel devait arrêter le voyageur. On enfonça sa porte pendant la nuit, et on le ramena à Londres, pour le jeter dans un cachot, à Coldbathfield, bastille anglaise. Il y est resté sept mois, sans pouvoir communiquer avec qui que ce fût au monde, et il y serait encore s'il n'avait menacé le geôlier de le rendre responsable de sa détention, dans le cas où il refuserait de lui faire parler au magistrat qui visite de temps en temps les prisons.

3° Le roi est fou à lier. Il ne communique plus avec le gouvernement. Le ministère agit sans son intervention ; le parti du prince de Galles, chef de l'opposition, se renforce chaque jour. Le colonel Thornton, confident du prince, est très mécontent de l'administration et a dit publiquement que le ministre Pitt a perdu l'Angleterre et qu'il voulait se retirer en France, où il a envoyé un exprès, qui a passé dans le même navire que le déposant, pour acheter la terre de Moreau, avec ordre de porter l'enchère jusqu'à 40.000 louis, et même au delà.

4° M. Seila s'est trouvé à la table du vieux général Mainville, demeurant dans Brewer Street, Golden square, lequel a perdu la vue après avoir servi avec distinction en Amérique, dans la dernière guerre contre les

Français. Un grand nombre d'officiers de l'état-major le visitent et le consultent. Son secrétaire écrit sous sa dictée des lettres pour le parti de l'opposition. Il reproche vertement au ministère de tolérer la licence effrénée de la presse contre Bonaparte qu'il estime, et comme militaire, et comme homme d'Etat. Il ajoute même qu'il ne connaît point de général qui ait fait autant que lui.

5° Les volontaires, dont le nombre est d'environ quatre mille hommes, sont harassés, fatigués, dégoûtés du service. Mais il ne croit pas que le moment de l'attaque soit arrivé, parce que la division n'est pas assez prononcée. Il est persuadé que cent mille hommes débarqués pénétreraient jusqu'à Londres, après le gain de deux batailles rangées.

6° Le commerce souffre, surtout celui de détail, et les bénéfices ne sont plus proportionnés à l'énorme accroissement des taxes. Les propriétaires et les rentiers sont écrasés: les fermiers se plaignent de l'importation des blés étrangers. Le pain est à 12 pence les 4 livres, ce qui revient, par rapport à la différence du poids, à 6 sols 1/2 de France, la livre. La bière vaut 6 sols le pot (12 sols tournois) et on a mis un impôt considérable sur le genièvre de Hollande, ce qui mécontente les basses classes.

7° Le nombre des pauvres que le gouvernement faisait enlever pour les transférer dans des maisons de travail s'est tellement accru, qu'ils assiègent les passants et remplissent les rues et les places publiques. On ne sait plus où les placer, parce que tous les dépôts sont pleins. Cet ordre de choses convulsif présage un soulèvement, que les mesures de rigueur du gouvernement peuvent retarder encore longtemps, mais qu'elles n'empêcheront pas. On attribue en général à la mauvaise foi des ministres la rupture du traité d'Amiens.

287. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Le 23, légère canonnade du côté de Dunkerque. Épreuves d'artifices de nouvelle invention. Signaux faits à l'ennemi.

Attaques sur les routes, par des gens armés : Dufour, percepteur, près de Saint-Malo, et Gabignon, près d'Ecommoy.

Évasion de Chupel (269), de la prison de Merlerault.

Ségur (158). Signalé à tort à Plombières.

Brigandage. Arrestation, dans les Deux-Nèthes, par la brigade de Sauthoen, de quinze brigands (dont quatre femmes) qui ravageaient le pays.

Rébellion, à Juillan, pour dégager deux prisonniers. Le maire protège les gendarmes. — A Saint-André, huit chasseurs résistent aux gendarmes de Gignac qui veulent les empêcher de commettre des dégâts.

Espagne (de la main de Fouché) : « Continuation des troubles dans la Biscaye. Le gouvernement espagnol fait marcher des troupes dans cette province. »

Ordres du Ministre. En liberté, sous surveillance : Lemaire, dit Leleu (vagabond, détenu avec cinq autres à Cambrai, pour délits non constatés par les tribunaux. Garder les autres). — Trente individus de Loir-et-Cher, presque tous anciens chouans, arrêtés pour brigandage (an XI), presque tous absous par les tribunaux, tous en prison : en relâcher cinq et envoyer les autres à Bicêtre

Faits divers. Incendies à Anvers (fabrique de Vannisschoven) et à Saint-Martin-de-Clelle.

BULLETIN DU 28 FRUCTIDOR AN XII

Samedi 15 septembre 1804.

288. — Voyage du pape. — Un particulier rapporte qu'étant hier à l'Opéra, il a lié conversation avec des Italiens qui se trouvaient à côté de lui. Ils ont assuré que la cour de Pétersbourg avait fait remettre au pape une note, par laquelle on lui déclare implicitement que, s'il entreprend le voyage de France, il éprouvera des obstacles pour retourner dans ses États. Ils citaient à l'appui de ce récit des lettres très récentes, d'après lesquelles le pape n'était pas déterminé à partir.

289. — Indre-et-Loire. Rébellion contre la gendarmerie. — (258). Le 8 de ce mois, à 9 heures du soir, la brigade de Bourgueil, conduisant à sa caserne un marin déserteur qu'elle avait arrêté, a été assaillie par trois autres déserteurs. Le brigadier Huet a été blessé au bras gauche d'un coup de fusil. Ces trois déserteurs sont connus et recherchés. M. le général Moncey observe qu'en général la gendarmerie éprouve beaucoup d'obstacles dans la recherche des déserteurs et conscrits réfractaires; qu'ils sont protégés dans les campagnes; qu'ils ont des armes, même des fusils de munition.

290. — Marseille. Esprit public. — Le commissaire général de police a adressé, le 18 de ce mois, un rapport fort étendu sur la situation politique de Marseille. « Les Bourboniens voient avec peine Napoléon, « empereur. Il était mieux premier Consul. Les patriotes préfèrent Bona- « parte à un Bourbon. » Le commissaire cite, sur ces opinions, l'anecdote suivante : « Un cultivateur, nommé Jean, patriote modéré, s'entretenait « avec un avocat d'Aix, royaliste prononcé. » — « Eh bien, maître Jean, « disait l'avocat, après quatorze ans de révolution, vous avez fini par « avoir un roi !... — Il est vrai, répond le cultivateur, mais du moins, il « est des nôtres !... et vous autres, n'avez ni le courage, ni le talent d'en « avoir un des vôtres. » Ce mot a fait fortune. Le rapport se réduit à ces résultats : Marseille est tranquille; le brigandage est réprimé. Les temples et les théâtres sont fréquentés.

291. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Faux bruits, répandus par un Napolitain, sortant de chez le marquis del Gallo, sur un débarquement de 40.000 Russes à Naples.

Suédois arrêté. De Possé, lieutenant aux gardes, a conduit à Dieppe des ballots pour Stralsund. Voulait aller à Anvers. Il a offert indirectement au commissaire une forte somme pour le relâcher. Envoyé à Paris.

Boulogne. Prise d'un bateau de pêche. On en surveille l'équipage car c'est souvent un moyen de communiquer avec l'ennemi. — Soult est de retour. — On a fusillé un sergent-major italien : attentat contre son capitaine.

Prêtre réclamé. Le conseil municipal de Saint-Martin-d'On (Calvados) réclame l'abbé Drouard. Agitation au sujet d'Asselin, son remplaçant.

Larose frères (240). D'après la veuve Jonquille, Larose devait remettre à son frère des faux passeports pour lui et Delrue, qui a refusé de déserter. Le père de Delrue dit que les Larose ont aidé à des désertions. Ils ont en Hollande des guides dont Depietet (à Lambres) qui conduisait les déserteurs à 10 lieues et les remettait à d'autres.

Côtes. Etrangers. De Lynden (passeport de Bavière) et de Spaen (passeport hollandais) voyagent sur les côtes. Les officiers les accueillent.

Planchon (131), prêtre détenu. Au passage de Sa Majesté à Arras, l'évêque a demandé sa liberté. Le préfet a appuyé. Jadis le préfet a dit qu'il fallait l'éloigner. On lui rappelle son premier avis.

Bourmont. Becdelièvre seul accompagnait Mme de Bourmont à son passage au Mans. Pas trace de Bourmont.

Tombeau de Marceau (154) a été dégradé. On croit que c'était pour rechercher des pièces de monnaie. Aucune inscription.

Haute-Marne. Brigandage. La gendarmerie, les gardes forestiers et quarante gardes nationales recherchent vainement, dans les bois de Vassy, quatre brigands qui attaquaient les voyageurs.

Marine. Événements. Le 13 et le 16 l'escadre anglaise (28 voiles) en vue d'Hyères. — Le 17, arrivée à Toulon de cinquante-deux bâtiments, chargés de grains, venant d'Agde. — Le 18, deux navires délivrent un navire génois pris par un corsaire anglais en sortant du Rhône.

Charente. Faux bruits sur une guerre prochaine. Ils viennent, croit-on, de Nantes.

Toulon. Hoppel (276) déserteur du bataillon cisalpin (île d'Elbe) Envoyé au dépôt d'Antibes d'où il est parti.

Alexandrie. Libelle très violent contre Sa Majesté et le prince Louis. On soupçonne le jacobin Burgunzio.

Espagne. On espère la fin de l'insurrection de Bilbao. Cinq régiments y sont envoyés. Troupes de Burgos et Saint-Sébastien. Inquiétude des négociants des Basses-Pyrénées qui ont des intérêts à Bilbao.

Ordres du Ministre. Envoyer des garnisaires à Juillan (Rébellion (287). — En détention jusqu'au 1er frimaire, puis en surveillance : Dekre (exalté (243). — A Bicêtre : au 1er vendémiaire : Bret et Pougy ; au 20 brumaire : Lamblot (trois plus mutins des charpentiers employés à l'église métropolitaine : troubles pour avoir 10 francs par jour au lieu de 4). — Au Temple, jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : Tilly-Blaru (émigré violent). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Dejean (joueur, spadassin, ami de Tilly). — Défense d'imprimer : *L'école des empires ou la chute de la monarchie française*, poème épique, quatre chants, apologie de Louis XVI.

Faits divers. Incendies : en Seine-et-Marne chez Longuet ; à Cernay (chez Zurcher) ; dans la Meuse, chez veuve Leinon ; dans la Roer. — Baudin, incendiaire, arrêté à Romans. — Assassinat, près Castelferro, de Barisono qui avait fait arrêter un bandit de la bande Lauzavecchia.

BULLETIN DU 30 FRUCTIDOR AN XII

Lundi 17 septembre 1804.

292. — Paris. Événement. — M. le maréchal Lefebvre informe le Ministre, par une lettre du 28, du fait suivant : « Vendredi dernier, « jour de la séance du Sénat, M. le maréchal retournant à la campagne, « entre 8 et 9 heures du soir, à la sortie du bois Saint-Martin, on tira sur « sa voiture un coup de fusil presque à bout portant : à vingt-cinq pas « plus loin, on tira un second coup, également à bout portant. Les che- « vaux s'emportèrent ; l'adresse du cocher les contint, et il n'est résulté « de tout cela aucun mal. » M. le maréchal Lefebvre a sans doute entendu par ces mots : « Vendredi dernier », le 20 de ce mois, et non le 27, veille de sa lettre. Quoi qu'il en soit, par une autre lettre datée de Strasbourg, 17 fructidor, par conséquent antérieurement à cet événement, le général Leval a écrit au secrétaire de M. le maréchal qu'on disait à Rouffach que M. le maréchal était mort, et l'a prié de lui marquer, au reçu de cette lettre, ce qui avait pu donner lieu à ce bruit. En comparant la date de cette lettre à celle de l'événement, on pourrait

croire qu'il a existé un complot d'attenter à la vie de M. le maréchal. On fait avec prudence les recherches convenables.

293. — Suite de l'affaire des plombs. Arrestations. — Daniaud et Kémar, qui avaient fait viser à Bordeaux leurs passeports pour Nantes, le 7 de ce mois (*Bulletin* du 25) (276), ont été arrêtés par la brigade de Saintes, près cette ville, dans une maison de campagne qui appartient à M. Sablon, beau-frère de Daniaud. On a trouvé à Daniaud une lettre de change de 9.995 francs, tirée le 7 de ce mois par Cambon, de Bordeaux, sur la maison Fabos et Feré de Paris. Deux autres, du 11, de Beyermann de Bordeaux, sur Piot et Dutrey, de Paris, l'une de 4.000 francs, l'autre de 3.000 francs, et deux autres effets, moins intéressants, de 415 francs et 218 francs, l'un de Saintes, l'autre de La Rochelle, de messidor et thermidor. On s'occupe de vérifier la source des traites souscrites par MM. Beyermann et Cambon, de Bordeaux. On lui a encore trouvé deux lettres qui lui avaient été écrites de Nantes, maison Brizard aîné et Roger (il n'y était question que de son commerce de liqueurs), et une autre, dont Saint-Hubert l'avait chargé, à son départ de Bordeaux, pour sa femme qui est à Nantes... On n'y a remarqué que ce passage :... « Ne dis point où je suis aux personnes que tu vois »... Saint-Hubert et Gogué, dit Baptiste, ont été arrêtés à Bordeaux (*Bulletin* du 25) (276). Kémar, arrêté avec Daniaud, commandait le détachement de chouans qui entra dans la ville de Nantes, le 28 vendémiaire an VIII; il fut blessé et traduit à une commission militaire... l'amnistie le sauva. Il s'était aussi distingué par l'attaque de plusieurs diligences. Le commissaire de police de Nantes fait des recherches sur un chargement de plomb que Daniaud a fait à Nantes, à bord de *La Levrette*, capitaine Fromentin, pour La Rochelle. Il est possible que ce soient les six milliers saisis dans cette ville, chez Mazuel, ou l'autre chargement de six milliers, qu'on attend à La Rochelle pour les saisir (*Bulletin* du 26) (278). Le commissaire observe que depuis le mois de messidor, plusieurs amnistiés ont demandé, dans des départements étrangers, la permission de se rendre à Nantes, et qu'on remarque des réunions nombreuses dans les châteaux et maisons de campagne des pays qui ont été le plus agités pendant la guerre de l'Ouest.

294. — Morbihan. Chouannerie. — Le préfet du Morbihan a reçu de nouveaux détails sur les chouans qui se trouvent dans les environs de Locminé et près desquels il s'est procuré un espion (*Bulletins* des 7, 17 et 21 fructidor) (193,239,258). Il paraît que, le samedi 21, à 7 heures du soir, cet espion fut conduit dans un champ, où il eut une entrevue avec Le Thiais, accompagné de Jean-Louis [1], qui paraissait son domestique. L'un et l'autre étaient armés de fusils doubles et pistolets. Le Thiais dit que « Guillemot était en Angleterre avec De Bar; qu'ils y « faisaient de bonnes affaires pour le parti; qu'un prince devait arriver; « que, cette fois, ils seraient appuyés. » Il parla dix fois de ce prince, mais sans le nommer. L'espion lui proposa de se trouver au prochain débarquement. Le Thais répondit : « Tu sauras ce qu'il faudra faire dans le temps... on compte sur toi. » Il chercha à savoir s'il se tramait quelque nouveau complot à Paris. Le Thiais lui dit qu'il ne le savait pas; qu'on s'en occuperait à l'arrivée du prince ; qu'on prendrait plus de précautions ; qu'on ne pouvait se fier aux parisiens. Il s'est plaint de Querelle et Léridan. Il a chargé l'espion : « de sonder l'esprit public dans

1. Il doit s'agir de Jean-Marie (193,239).

« les villes, surtout de la jeunesse ; de lui écrire les nouvelles, tout ce « qui se dirait, et d'envoyer ses lettres par les courriers qui lui seraient « adressés ; de signer la lettre D. et de l'adresser à M[me] Kauffret. » Le Thiais lui a dit, en le quittant, qu'il aurait bientôt une autre entrevue avec lui, dans le lieu qu'il lui indiquerait, et serait accompagné d'un officier; qu'il voudrait pouvoir organiser le parti dans toutes villes, comme il l'est à Locminé.

Le préfet ajoute qu'un autre agent du canton de Ploërmel assure qu'il y a eu un débarquement vers Lannion (Côtes-du-Nord) au commencement de ce mois, que Guillemot, Dujardin et autres s'y trouvaient. La gendarmerie a fait le même rapport et désigné M. de Sainte-Hermine (*Bulletin* du 26 fructidor (280). Un autre a rapporté que, le 18, un cutter anglais avait débarqué, à minuit, dans la presqu'île de Quiberon, le prêtre Le Leuch, le frère de Jacques Eveno, le frère de l'ancien curé de Ploërmel et deux inconnus. Le préfet croit que ce rapport est exact, mais il pense que c'étaient cinq habitants de l'Ouest, qui venaient de communiquer avec quelque navire anglais. Il sait, avec certitude, que le prêtre Le Leuch n'avait pas quitté le pays. Cependant il aurait pu se rendre auprès des quatre autres pour guider leur débarquement.

295. — Morlaix. Russes. — Le capitaine du navire russe *La Bonne Espérance*, chargé de chanvres, fers, etc., a déclaré au délégué de Morlaix qu'il avait été visité, le 5 de ce mois, sur la côte de Hollande, par l'amiral Thornborough, qui est monté en personne à son bord pour cette visite. Après un long examen de ses papiers, l'amiral lui a dit qu'il pouvait continuer sa route et a ajouté : « Je suis étonné « qu'au moment où j'attends la jonction d'une flotte russe pour battre « les Français, le cabinet de Saint-Pétersbourg permette de transporter « en France des chanvres qui ne peuvent être que pour la marine. Au « surplus, je les laisserai passer dans l'espoir qu'ils serviront à prendre « l'Empereur des Français. »

296. — Saône-et-Loire. Partis. — Les exagérés, suivant un rapport du préfet de Saône-et-Loire, qui ont marqué à diverses époques de la Révolution, paraissent résignés. Quelques-uns, en petit nombre, conservent leurs anciennes opinions, mais se bornent à faire des vœux. Deux de ceux-là sont actuellement à Paris. (Le préfet ne les nomme pas). Les émigrés, au contraire, se ressaisissent chaque jour d'une certaine puissance d'opinion et font tout le mal qu'ils peuvent, surtout à cause de la guerre actuelle. Le préfet omet également de désigner ces émigrés.

297. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Iles Saint-Marcouf. Désertion. On découvre un complot destiné à recruter des déserteurs pour l'attaque des diligences. Deux sergents, chef du complot, Bourgeois et Montperrin, et trois soldats, Michalet, Beaudeloq et Legay, sont arrêtés. Le chef principal, Beaugarten, est en fuite. On donnait des billets d'hôpitaux à ceux qu'on enrôlait.

Clermont. Agitation. Des calomnies répandues contre Sa Majesté font impression sur le peuple.

Sture. Placard affiché à Frabouse par deux brigands recherchés, Manino et Galvagnio. La tête de Manino est mise à prix (1.200 fr.) mais les habitants le protègent.

Morlaix. Russes (suite de 295). Dilliot a un passeport pour Bordeaux et s'est détourné. Il a dit, à Morlaix, qu'il allait à Brest vendre (cargaison de *La Bonne*

Espérance) des fers pour le comte Démidoff, dont il est le secrétaire, et qu'il irait à Nantes et Bordeaux. Son passeport est visé pour Nantes : ordre de l'y arrêter.

Mont-Tonnerre. Esprit public. L'ordre sera conservé si l'on protège également tous les cultes.

Alpes-Maritimes. Surveillance. La quarantaine que le gouvernement de Naples parait imposer aux navires venant de Corfou n'empêche pas les communications des Russes avec l'Italie.

Faits divers. Assassinat d'un inconnu près Janville. — Mort de Chataignier, colonel commandant les îles d'Hyères.

BULLETIN DU 1er JOUR COMPLÉMENTAIRE AN XII

Mardi 18 septembre 1804.

298. — Paris. Armée de Saint-Domingue. — Il règne un mauvais esprit parmi les officiers revenant de Saint-Domingue. On en a vu à Paris un certain nombre, et on a observé que, généralement, leurs dispositions et leur langage ne sont nullement convenables. Il paraît qu'ils ont l'ordre de se rendre à Bordeaux. Peut-être que l'intrigue royaliste, qui a fixé son centre dans cette ville, rend cette destination susceptible de quelque inconvénient?

299. — Paris. Bruit. — Pendant quelques jours, le bruit a couru qu'il était survenu un sujet de discorde entre la France et la Prusse, et que l'ambassadeur Lucchésini paraissait vouloir se retirer. On rapporte à ce sujet que le prince Xavier avait fait des préparatifs de départ, et demandé tous les mémoires de ses créanciers pour les acquitter. Ses dispositions ont changé tout à coup, et avant-hier il a dit à l'un de ses fournisseurs que dans quatre ou cinq jours on apprendrait dans la capitale des nouvelles qui causeraient une satisfaction générale.

Note de Fouché : « C'est en vain que j'ai fait chercher le libelle inti-
« tulé : *Manifeste de la Russie* (270) ; beaucoup de gens me l'ont promis:
« je n'ai encore rencontré personne qui l'ait lu, quoique tout le monde
« en parle. Ce n'est pas la première fois qu'on a parlé de libelles et de
« caricatures qui n'ont jamais existé. »

300. — Ostende. Police. Esprit public. — Le commissaire général de police à Boulogne expose au Ministre que la ville d'Ostende est celle de la côte où l'esprit public est le plus mauvais, où le parti anglais domine le plus et presque exclusivement. Le procureur général de la Lys a déjà signalé ce mauvais esprit (*Bulletin* du 16 thermidor) (99) à l'occasion de l'événement malheureux où soixante-quinze militaires s'étaient noyés. La police, exercée par l'autorité civile, est presque nulle, surtout sur les étrangers et voyageurs : on ne demande même pas les passeports. Le commandant militaire, M. Musca, s'est marié récemment à Ostende et paraît avoir épousé en même temps l'esprit du pays. La côte, quoique mieux gardée, ne l'est cependant pas avec assez de soin. Le commissaire général reçoit fréquemment des rapports sur les signaux qui se font à l'ennemi. On en a vu, dans le mois dernier, sur trois points différents. Les limites territoriales du commissaire général ne sont pas encore fixées. Ainsi il ignore si la ville d'Ostende et ses environs sont dans ses attributions. Il pense au reste qu'il serait important de lui adjoindre deux délégués, l'un à Ostende, l'autre à Dieppe, qui seraient spécialement chargés de la surveillance des voyageurs.

301. — Mont-Tonnerre. Conscription. — Le préfet du Mont-Tonnerre rapporte que beaucoup de conscrits désertent, uniquement parce qu'on ne leur laisse pas le choix des corps dans lesquels ils désireraient servir.

302. — Surveillance générale [1]. — Le Ministre recommande aux conseillers d'État attachés à la police d'écrire confidentiellement aux préfets, chacun dans son arrondissement, pour les charger : 1° d'examiner sévèrement les motifs que les amnistiés et individus en surveillance allégueraient pour se rendre à Paris; 2° de prescrire aux maires de ne point délivrer de passeports pour Paris, sans autorisation supérieure, non seulement aux amnistiés, mais même aux individus qui se seraient signalés par leur turbulence ou les excès de l'esprit de parti; 3° de se faire envoyer par les maires, chaque semaine, depuis ce moment, jusqu'à la fin de frimaire, un état nominatif des individus à qui ils auront délivré des passeports pour Paris; 4° d'adresser aux conseillers de leurs arrondissements, durant le même espace de temps, tous les huit jours, l'état sommaire des individus de leur département partis pour Paris et de noter ceux qu'ils jugeraient particulièrement susceptibles d'être surveillés. Mêmes instructions seront adressées aux commissaires généraux. Ces états seront transmis au préfet de police qui, chaque semaine, soumettra au Ministre un rapport sur le nombre d'individus arrivés et qui désignera ceux qu'il lui paraîtra convenable d'éloigner.

303. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Évasion de Larose. Nouveaux détails donnés par le général Marmont. Dugué Dassé a changé l'itinéraire fixé, probablement sur la demande de Larose, qui avait séjourné à Rotterdam avec d'autres agents.

Conscription. Bruit aux Herbiers (Vendée) d'une levée générale (de 18 à 25 ans). Alarme dans les campagnes. Les jeunes gens ne couchent plus chez eux pour ne pas être enrôlés.

Verdun. Prisonniers anglais. Le lieutenant-colonel Philipps obtient d'aller en Angleterre avec son fils. Il reviendra à Verdun.

Usines. Deux Suédois, autorisés par le ministre de l'intérieur, visitent les usines de la Nièvre.

Manche. Pêche de nuit Comme elle a lieu sans bateau, dans des points inaccessibles, il suffit de la régulariser pour ne pas priver les habitants de ce produit indispensable.

Mayenne. Brigands. Arrestation des quatre frères Corbin à la suite d'attaques de voyageurs dans le bois de Bergant. Un a été capitaine de chouans. Leur maison servit d'asile à Bourmont.

Affiche séditieuse à la Ferté-Gaucher.

Attaque. Mathieu, percepteur de Ballans, dévalisé sur la route de Saint-Jean-d'Angely

Forêts. Troubles de l'an VII, violents surtout à Neufchâteau. Plusieurs condamnés à mort. D'autres, qui s'évadèrent, demandent leur grâce, disant qu'ils ont été trompés. Les vrais coupables furent : les curés actuels de Bercheux et Sainte-Marie, qui exercent une mauvaise influence, la veuve Paliseul de Morival, la demoiselle Puison, Sandkoul, inspecteur actuel des droits, Toussaint, le maire actuel de Tronquay. Le maire et l'inspecteur inspirent peu de confiance. Les cultivateurs méritent de l'indulgence.

Deux-Nèthes. Émigrés sont très attachés au gouvernement.

Roer. Incendies très fréquents. C'est un moyen habituel de vengeance. Avant

1. Ces mesures étaient prises en prévision du couronnement.

l'annexion à la France, le roi de Prusse voulait rendre les habitants des communes solidaires des dégâts.

Midi. Brigands. Arrestation de Reverchon (condamné à mort depuis trois ans) et de Carles (sa maison était un repaire de brigands).

Léman. Rébellion à Brisson. On enlève un déserteur à trois gendarmes. Le maire Mœneloque dénoncé comme complice.

Ordres du Ministre. En surveillance dans d'autres communes (sur la demande du préfet de l'Ourthe) : neuf prêtres perturbateurs, dissidents (7 en fuite). — En surveillance : Trottebat (152). — A surveiller : Alciati, Avogadro de Quinto, Pattono, Berzetti, Buronzo (nobles piémontais, attachés au roi de Sardaigne). — En liberté : Corrand (248) est réellement américain. Rien contre lui, est assez puni par la perte de son navire. Quittera la France et n'y reparaîtra pas avant la paix). — Villers, dit Abbé Forestier, directeur d'une congrégation fondée à Lyon contrairement au Concordat. On a voulu y convertir une protestante : fermer la maison, rendre les enfants aux parents, envoyer Villers (immoral, intrigant) en surveillance à Besançon.

Faits divers. Suicide de Picard, au Prytanée de Saint-Cyr (chagrin d'amour). — Arrestation de Courtade, faux monnayeur à Pontacq.

BULLETIN DU 2e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN XII

Mercredi 19 septembre 1804.

304. — Ouest. Mouvements. — Le colonel Noireau rapporte que les recherches de d'Andigné, en Vendée, ont été infructueuses ; mais que les gendarmes, qui en ont été chargés, ont reconnu que l'ennemi entretenait des agents influents et actifs dans quatre départements contigus, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres. Ils pensent que ceux récemment découverts et arrêtés, Gogué et autres, ne sont qu'en second ordre, mus, dirigés et soldés par d'anciens chefs que l'Angleterre entretient et qui ont encore dans les campagnes des partisans très nombreux. Les gendarmes ne peuvent obtenir aucun renseignement des fonctionnaires publics. Ils sont peu attachés au gouvernement et craignent les vengeances. Suivant ce rapport, on voit en Vendée beaucoup de bretons déguisés en colporteurs et distribuant de fausses nouvelles. Cet avis est conforme à ceux reçus précédemment de plusieurs fonctionnaires civils, notamment du préfet de la Vendée, avec l'observation que les bruits répandus ne faisaient aucune impression sur l'esprit public. Les arrestations des agents secondaires, relativement à l'affaire des plombs, étant déjà nombreuses, il est probable que quelques-uns d'entre eux, pour mériter leur pardon, feront connaître les chefs et surtout la source des fonds destinés à de nouvelles manœuvres.

305. — Ille-et-Vilaine, Fanatisme. — Le bruit s'est répandu dans l'Ille-et-Vilaine qu'une femme de Saint-Sauveur-des-Landes, nommée Reimbault, était possédée. Il a été accrédité par le curé de la paroisse, les prêtres voisins et le grand vicaire épiscopal... Par leur ministère, des prodiges nombreux se sont opérés par l'exorcisme. Le préfet a fait déposer cette femme à l'hospice des fous. Ce rapport a été transmis au ministre des cultes, avec invitation à se procurer des renseignements sur cet événement, notamment sur la conduite du grand vicaire et du clergé.

306. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Coblentz. Arrestation du chapelier militaire Lasolgue de Vauclère qui a commandé un poignard très affilé, comme pour un assassinat. Deux pistolets.

Côtes-du-Nord. Surveillance. Le domestique du commandant de l'île Bréhat s'embarque seul, pendant la nuit, avec des provisions. Le matin on le poursuit. On le reprend. Instruction ouverte.

Barèges. Le colonel Fournier, autorisé à y venir, y a vu Donadieu. « On a recueilli avec soin leur conversation. » Éloge de l'Empereur. Fournier espère sa grâce. Il a dîné à Saint-Sauveur, chez Picot (Léon).

Marine. Événements. Pêcheurs canonnés par erreur (batterie Saint-Jean, à la Ciotat). — Cent vingt-quatre voiles (grains) parties de Cette. — Prise de cinq bateaux français par un corsaire anglais (embouchure du Rhône). — Croisière d'Hyères en vue. Forces de la garnison.

Fréjus. Étrangers. L'inconnu (280) s'est embarqué à Agay, après avoir échappé aux canonniers gardes-côtes.

Espagne. La révolte de Biscaye touche à sa fin. Les troupes rentrent.

Ordres du Ministre. Beaumont Dixie, prisonnier anglais, a disparu de Verdun Ses vêtements ont été trouvés sur le bord de la Meuse. Noyé ? C'est peut-être une ruse. Le rechercher.

Renseignements. Mme de Coutandos : son mari (ex-seigneur de Dinan), dont elle a sauvé en partie les biens, assure à Londres la correspondance par Jersey. Savoir les relations du mari en France et les liaisons de la femme. — Château de Caussade (Lot-et-Garonne) : rassemblement d'émigrés. On signale surtout Mlle Descoubes (de Lyon) et Giraudeau (principal du collège de Villeneuve-d'Agen) : à vérifier. — Debesse (276) pamphlet contre le proviseur : à surveiller, avec l'individu qui l'accompagne. — Faux billets : dame Saint-Ange et son beau-frère Josset Saint-Julien. On croit que les planches sont à Nancy, chez Leclerc, et à Toul, chez Leclerc-Gieurie : à rechercher avec précaution. — Moviot fils : homme d'affaires de Saint-Rémi (Valognes). Intrigant. Agent des princes : à surveiller. — Possé (291) à vérifier. Qu'a-t-il fait à Paris ? — Chetou : ancien chef vendéen très estimé du parti, intelligent, va souvent d'Angers à Nantes. A surveiller.

Faits divers. Incendies : 1) Pas-de-Calais, chez Bintz et Perrier ; 2) deux dans la Somme, dont un chez Guillebert, — Arrestation de Monet incendiaire (216).

BULLETIN DU 3e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN XII

Jeudi 20 septembre 1804.

307. — Paris. M. de Valence. — Un agent secret rapporte que M. de Valence a donné hier à dîner aux ambassadeurs de Prusse et d'Espagne et à plusieurs autres membres du corps diplomatique.

308. — La Rochelle. Affaire des plombs (*suite*). — Le délégué de La Rochelle, par une lettre du 23 fructidor, rend compte de la suite de ses recherches sur les plombs, qui ont dû arriver dans cette ville, de l'envoi de Gogué. Un chargement de ces plombs avait dû être fait à Nantes, suivant l'avis du commissaire général (*Bulletin* du 30) (293) sur *la Levrette*, capitaine Fromentin, à l'adresse de Pautière, à La Rochelle. Vérification faite dans cette ville, on n'y a trouvé aucun habitant du nom de Pautière. *La Levrette* n'y est point arrivée. Le capitaine Fromentin y est inconnu. Ces recherches ont produit d'autres résultats. Les 9 et 25 thermidor, la chaloupe l'*Ambition* de Royan, et celle dite les *Deux Amis*, de Mornac, ont déposé à La Rochelle chacune 3.300 livres de plomb. On n'a pas encore découvert en quels lieux ces dépôts ont été faits. Le capi-

taine de l'*Ambition* avait déclaré que son chargement était adressé au sieur Pellier. Ce négociant, d'une réputation intacte, a désavoué l'avoir reçu. Celui des *Deux Amis* n'a pas désigné la destination de son chargement. On recherche ces deux marins, Nicole et Lestrade, pour les interroger sur l'origine et l'emploi de ces plombs. Une lettre, du 30, du commissaire général de police à Nantes annonce que le chouan Orion, de la Flocelière (Vendée), vient d'être arrêté à Saintes et est conduit à Nantes, avec Gogué et Saint-Hubert. On avait saisi chez lui 1.600 livres de plomb, et deux lettres, trouvées dans ses papiers, prouvent son association avec Gogué. Le curé Jagueneau est traduit à Paris... on sait qu'il a fait plusieurs fois le voyage de Nantes et y a eu diverses entrevues avec Merlaud et autres agents désignés.

309. — Lot. Clergé. — On fait circuler à Cahors un imprimé qui a pour titre : *Décret de S. Ex. Mgr le cardinal Caprara concernant les mariages contractés pendant la Révolution et les religieux et religieuses, adressé aux évêques de France.* En transmettant cet ouvrage, le préfet observe qu'on respecte peu le Concordat dans le diocèse de Cahors, mais que l'évêque est personnellement exempt de reproches ; qu'on peut seulement lui imputer quelques faiblesses dans l'exercice de son autorité sur ses subordonnés.

310. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Arrestation, à Longwy, de Beaumont Dixie (306) évadé. Il avait un passeport. Des habitants près Verdun l'ont aidé. Ils seront arrêtés. — Effectif, 723.

Piémont. Libelle, Placard à Alexandrie, contre le prince Louis et Sa Majesté (252 et 291) provenant de la haine contre les Français. Les troupes sont dévoués à Sa Majesté.

Hérault. Communications suspectes. Deux bateaux pêcheurs d'Agde, visités par un corsaire anglais qui les a dépouillés, sont en quarantaine.

Ile d'Elbe. Arrestation de Ratto et Mibelli, espions ennemis. — Santini, capitaine marchand de Porto Ferrajo, livre traîtreusement à un corsaire anglais les officiers supérieurs de la première légion italienne, qui sont dépouillés. Il sera arrêté. — Prise d'un corsaire italien par un anglais. Les marins renvoyés disent que les pêcheurs de Livourne communiquent la nuit avec l'ennemi. — Les génois font la course, contre les français surtout.

Brigandage. Arrestation : 1) à Camoins, de quatre habitants donnant asile à Nady ; 2) à Naples, de plusieurs brigands.

Husum (lettre du 22 fructidor) On dit que le courrier Corruval, arrivé de Rendsbourg, serait Crawford qui se serait évadé de France. — Renseignements sur les volontaires exacts. — La folie du roi n'est pas confirmée (286).

Faits divers. Vol, à la poste aux lettres de Sarreguemines. — Incendie à Chevry. — Infanticide dans le Jura, par la fille Litscher.

BULLETIN DU 4e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN XII

Vendredi 21 septembre 1804.

311. — Paris. Politique. — Quelques indices, qui ne sont encore aperçus que vaguement par le public, donnent une sorte d'espoir de voir améliorer sous peu les rapports de la Russie. On annonce de Vienne que les deux régiments ou légions dont la formation avait été annoncée

en Russie (203), n'auront point lieu. On écrit de Hambourg que le comte de Lille revient décidément de Russie à Varsovie. On parle de l'éloignement de M. de Markoff des conseils de l'empereur Alexandre. Les délais du départ définitif de M. Doubril ajoutent encore à l'espérance. On a lieu de croire, d'après ces circonstances, que le manifeste qui a paru en allemand à Paris, et qu'on n'a pas encore pu se procurer [1], n'est qu'un pamphlet et non un véritable manifeste. Au reste, si cette pièce existe, elle sera probablement connue à Francfort. On a pris les mesures convenables pour s'en procurer un exemplaire.

312. — Ouest. Agitation. — Par une lettre du 30 fructidor, le commandant de la 22e division militaire écrit, de Tours, qu'on répand des bruits inquiétants sur les confins des trois départements contigus : Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres (On en a rendu compte dans plusieurs bulletins antérieurs). Cette lettre renferme d'autres faits qui indiquent que ce pays est travaillé par les agitateurs : les nouvelles monnaies sont discréditées ; des amnistiés de marque cherchent à vendre leurs biens au comptant : on cite MM. de Laval, de Talaru, etc. Des prêtres réfractaires reprennent secrètement l'exercice de leur ministère et leur influence sur les habitants des campagnes. L'un d'eux, nommé Sevret, est recherché par la gendarmerie, dans les environs de Cerqueux. En général, les autorités de l'Ouest pensent que toutes les manœuvres pratiquées pour troubler ces contrées ne pourraient produire quelque effet qu'à l'époque de la conscription, et que, pour le prévenir, il conviendrait de faire précéder les assemblées d'une visite ou inspection pareille à celle dont le général Gouvion avait été chargé dans les premiers mois de l'an XII.

313. — Hambourg. — Copie littérale d'une autre lettre, datée de Hambourg, 11 septembre (24 fructidor), écrite par un habile négociant français, ami du gouvernement, et qu'on a prié d'indiquer les mouvements politiques du change et du commerce. « Le change de Londres « vient de subir une baisse de quatre pour cent, occasionnée par l'émis- « sion du papier des maisons du gouvernement anglais, qui ont fourni « pour 5 à 6 millions tournois, et qui ont acheté, pour cette somme, de « l'or en ducats de Hollande, expédiés à Londres. L'emploi de ces ducats « peut avoir trois objets différents : ou pour la nouvelle ambassade partie « pour Saint-Pétersbourg : ou pour l'achat de grains sur la Baltique : « ou pour faire des fonds au cabinet russe, pour la marche de ses « troupes, dont l'approvisionnement nous est bien connu, mais non la « marche. Les lettres de Pétersbourg et Constantinople assurent que ces « deux cabinets marchent d'accord. Le comte de Lille revient positive- « ment à Varsovie. Le motif de son voyage en Russie est inconnu. Nous « n'avons aucun indice que le théâtre de la guerre s'établisse dans ce « pays-ci. On croit généralement que la Prusse et l'Autriche resteront « tranquilles et ne prendront de parti qu'après l'épreuve du débarque- « ment. Les changes, sur toutes les places d'Europe, n'indiquent rien « d'actif en politique. »

314. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Surveillance. Arrivée d'une division (de Dunkerque) poursuivie par l'ennemi. — A Loon communications probables avec les Anglais : feux à la ferme de

1. En marge, de la main de Fouché : « Ce libelle allemand existe. »

Poulain : quatre autres fermiers, Lefranc, Gelé, Briche et Roard paraissent ses complices. L'abbé Ratel avait des intelligences dans cette commune.

Rochefort. Suspects : 1) Prémesnil, détenu à l'hôpital militaire, offre des fonds à un habitant. Il dit s'appeler Courseulles aîné et avoir été l'objet d'un jugement comme Frotté : « Il doit être un évadé de fers. A étudier : — 2) Ponti, milanais, prétend recueillir sur les côtes des souscriptions pour une traduction du poème *Les animaux parlants*, de Casti.

Lettre de Husum. Arrivée de deux courriers d'Angleterre et de beaucoup de piastres d'Espagne. — Nouveaux détails sur Arbuthnot (196). — Mellisch, anglais, chambellan du roi de Prusse, s'est embarqué pour l'Angleterre, évitant le Hanovre.

Espagne. Moreau voit peu de monde à Cadix. Il prépare son départ. — Progrès de l'épidémie de Malaga et mesures prises à Cadix. Grenade est atteint. — A Madrid la cour a de vives inquiétudes. Expulsion d'étrangers et d'espagnols. « Des dames de haut parage sont exilées. » On donnera des détails verbalement.

Ordres du Ministre. Révocation des ordres contre : Habert (prêtre dissident, se soumet au Concordat). — En liberté, à quarante lieues de Paris et des côtes, sous surveillance spéciale : Richard Duplessis (ex chef de chouans : lettres à l'Impératrice sur de soi-disant trames contre l'Empereur). — A Bicêtre : Mousseau (assassinat et incendie, acquitté faute de preuves légales, dangereux). — A Rimini : Malherbeau et Quesne (prêtres rebelles, liés avec deux autres, Français et Croizetières). — Accordé : Lamour (150.178) (réclamé comme aide de camp par le maréchal Ney. En note, de la main de Fouché : « Le préfet de la Nièvre a fait deux « rapports contradictoires sur cet officier. ») — Autorisés à revenir à Paris : Bridault (déporté du 18 fructidor, est en surveillance à Morlaix, sera en surveillance à Paris) ; Monmonnier (émigré, ami de Primaversi, n'est pas le secrétaire du prince de Bouillon à Jersey (97). En marge de la main de Fouché : « Cet individu « est particulièrement connu de plusieurs fonctionnaires publics et notamment du « conseiller d'État Miot, qui répond de sa moralité »). — En liberté, en surveillance : Coquille Deslonchamps (colportage d'écrits, propos. Détenu à Caen depuis six mois. Assez puni).

BULLETIN DU 5e JOUR COMPLÉMENTAIRE AN XII

Samedi 22 septembre 1804.

315. — Jagueneau. — Le prêtre Jagueneau [1], dépositaire des plombs de Gogué et l'un des principaux agents de ce complot, est arrivé à Paris. Il est au Temple et au secret [2].

316. — Paris Esprit public. — L'absence prolongée de Leurs Majestés Impériales afflige, sous divers rapports, plusieurs classes de la société. On pense généralement que c'est la cause principale de la stagnation du commerce, de la rareté du numéraire et du peu de mouvement de toute espèce d'affaires. Les habitués du Théâtre Français ressentent vivement l'absence des acteurs, et la privation qu'ils éprouvent leur fait dire que, dans aucun temps, la cour n'a ôté à la capitale la jouissance de ce spectacle [3]. Quelques êtres malintentionnés cherchent à envenimer ces dispositions.

317. — Paris Réflexions faites à la Bourse [4]. — Une méprise,

1. En marge, de la main de Fouché : « Il m'a promis de tout révéler et de ser- « vir la police : il paraît sincère. »
2. En marge de la main de Fouché : « Cette sévérité n'est qu'apparente. »
3. En marge de la main de Fouché : « Il y a peu de malveillance dans tout ceci : « Paris est jaloux de posséder exclusivement Sa Majesté. »
4. En marge de la main de Fouché : « En observant bien le mouvement de la Bourse on apprendrait beaucoup de choses. »

dernièrement commise par les employés de la Trésorerie, ou plus vraisemblablement par ceux de la nouvelle agence de Vanderberg, Seguin et Cie, a produit sur la place une rumeur sourde. Voici le fait : Un agent de change porta dernièrement 200.000 francs d'obligations, an XIV, chez un appelé Cornu Beaufort, banquier, rue des Moulins, pour les y déposer d'après une négociation convenue. L'agent revint, quelques heures après, réclamer ces 200.000 francs d'obligations, apportant la même somme en obligations de l'an XIII, témoignant beaucoup d'empressement et d'inquiétude sur la méprise. Ce petit événement a circulé parmi les capitalistes et gens d'affaires, leur a fait penser que le gouvernement avait déjà en portefeuille les obligations de l'an XIV, qu'il en avait délivré à l'agence, que le trésor public se maintenait par la ressource ruineuse des anticipations, et que la signature des receveurs généraux, qui souscrivaient aussi complaisamment pour des sommes infiniment au-dessus de leurs moyens, ne méritait plus de confiance. Cette méprise, qui suppose la plus grande légèreté, a fait de suite un effet sensible sur le crédit des obligations, parce qu'en général les gens à argent, à Paris, sont ignorants et bornés, au point de ne pas savoir, pour la plupart, que les contributions de l'an XIII, souscrites et payables par les receveurs, sont distribués en quinze ou seize paiements, de mois en mois, pour lesquels paiements ils souscrivent quinze ou seize sommes différentes, en leurs obligations, dont les trois ou quatre dernières sommes sont nécessairement payables dans les trois ou quatre premiers mois de l'an XIV, quoiqu'elles appartiennent véritablement aux contributions de l'an XIII. Mais voilà Paris en général. Beaucoup de légèreté et de présomption, parce qu'il y a fort peu d'instruction. Il devient essentiel d'établir, par la voie des journaux, des discussions propres à éclairer et à faire réfléchir les Français ; le gouvernement ne peut qu'y gagner. Il faut convenir aussi que plusieurs administrateurs ne travaillent pas assez, manquent de notions pratiques sur les parties qui leur sont confiées, et d'expérience sur les choses comme sur la manière de les combiner et de les présenter. Cette inexpérience des administrateurs coûte matériellement bien des millions, mais elle coûte encore plus que le discrédit qu'elle répand sur l'ensemble de leur administration.

318. — Affaire des plombs. — Le sous-préfet de Montaigu, dans son procès-verbal, du 16 thermidor, de la recherche des plombs déposés chez le prêtre Jagueneau, avait omis plusieurs circonstances intéressantes (*Bulletin* du 18 fructidor) (241). Sur les représentations qui lui ont été adressées à ce sujet par le conseiller d'Etat, il répond que jusqu'alors il n'avait connu ce prêtre que sous les rapports les plus avantageux, qu'il a voulu, par des mesures de douceur, l'amener à une révélation exacte de tous les complots, et qu'il a réussi ; que s'il n'a pas fait arrêter Gogué, c'est parce qu'il n'a pas jugé alors que cette mesure fût utile. Au surplus, Jagueneau est traduit à Paris, Gogué et autres sont arrêtés. Le préfet de la Vendée cherche également à se disculper, par une lettre du 29 fructidor, des reproches qui lui ont été faits de n'avoir pas donné en temps utile les premiers renseignements qu'il a reçus sur les manœuvres des conspirateurs. Il dit également que la réputation du prêtre Jagueneau était intacte et qu'il était personnellement atteint d'une maladie grave dont il n'est pas encore guéri. Le commandant de la gendarmerie de la Vendée rapporte que cette affaire a répandu une vive inquiétude parmi les habitants de la Vendée ; qu'on remarquait depuis quelque temps que les amnistiés et les prêtres réfractaires étaient plus audacieux

Les uns se flattaient de rentrer dans leurs biens avant le 18 brumaire, les autres engageaient les fermiers des biens nationaux à ne pas payer aux possesseurs actuels le prix de leurs baux. L'approche de la conscription ajoutait aux craintes des habitants. Elles sont calmées par les mesures qui ont été prises.

319. — Maine-et-Loire. Prêtres. Religieuses. — Le sous-préfet de Saumur avait annoncé (*Bulletin* du 26 fructidor) (279) qu'on distribuait, dans son arrondissement, des instructions fanatiques, envoyées clandestinement par l'ancien évêque de la Rochelle ; que le prêtre Raimond, recherché depuis longtemps, était son principal agent ; que les sœurs dites de « La Charité » servaient cette distribution. Le préfet de Maine-et-Loire écrit qu'il vient de faire une tournée pour la vérification de ces faits ; que les sœurs de « La Charité » sont exemptes de reproches ; qu'elles ont refusé de faire circuler les écrits de l'évêque, et que son influence est presque nulle ; que la grande majorité des habitants est dévouée à l'Empereur ; que les prêtres du nouveau clergé acquièrent de la confiance. Quant au séditieux Raimond et un second, nommé Ceret, ils continuent de parcourir les campagnes, accompagnés de secrétaires, sous divers déguisements au moyen desquels ils échappent aux poursuites continuelles faites contre eux. On espère cependant les surprendre bientôt.

320. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Hutchinson, qui a manqué à des appels et insulté un officier de gendarmerie, est envoyé au fort de Bitche.

Saint-Brieuc. Réclamation du général Vaufreland : pour l'anniversaire de l'Empereur, pendant le *Te Deum*, il a fait tirer vingt et un coups de canon, et un mois après on lui réclame des vitres et des bouteilles brisées par le bruit.

Basses-Pyrénées. L'épidémie cause de grands ravages en Espagne. Cent quarante morts par jour à Malaga.

Armée de Batavie. Il n'y a plus de surveillance aux embouchures de la Meuse, les bateaux ayant été transférés à Flessingue.

Suzannet s'était arrêté en Hollande (184). On lui signifie d'aller en Allemagne. Il part pour Francfort.

Rottier, agent d'Angleterre, arrêté en Hollande, proteste contre « cet acte arbitraire. » Marmont maintient l'arrestation et demande l'extradition.

Fort de Joux. Toutes les précautions sont prises contre une évasion.

Besançon. La procédure sur l'évasion de Bourmont et d'Hingant n'a encore rien donné.

Dyle. Déserteurs. Le gendarme Houdin et le garde champêtre arrêtent six déserteurs, sur sept, à Wilderen.

Faits divers. Bouché, tué par son fils (Oise). — L'incendie d'Anvers est moins important qu'on ne craignait (287).

BULLETIN DU 2 VENDÉMIAIRE AN XIII

Lundi 24 septembre 1804.

321. — Turin. Police de théâtre. — Par une lettre du 29 fructidor, le commissaire général de police à Turin expose que deux danseuses sont devenues le sujet d'une division marquée. L'une est soutenue par les habitants, l'autre par les militaires de la garnison. Quelques sous-officiers du 4e bataillon d'artillerie, soutenus par le capitaine qui le commande, ont

troublé l'ordre et le capitaine a insulté grièvement, suivant le rapport du commissaire général, l'inspecteur de police qui voulait faire cesser le trouble. Le colonel commandant la 27e légion de gendarmerie, qui se trouvait au parterre, a paru approuver ce capitaine. Le commissaire général observe qu'il importe, pour le maintien de l'ordre, que la garde militaire soit aux ordres directs de l'officier de police de service au spectacle et qu'il puisse les faire exécuter immédiatement.

322. — Dubusq. — M. le maréchal Soult a fait arrêter le nommé Dubusq, soldat de la compagnie des guides interprètes de l'armée, sur l'avis qu'il avait servi dans les chouans et qu'il revenait d'Angleterre comme prisonnier renvoyé. Dans une instruction purement militaire et dont la police n'a eu aucune connaissance, Dubusq a cherché à se disculper. Il a dit qu'il avait servi sous Hingant de Saint-Maur, mais comme contraint; qu'une commission militaire l'ayant acquitté, il avait été admis dans l'armée de Saint-Domingue, pris par les Anglais à son retour et renvoyé sur parole; qu'il a été arrêté en arrivant, comme complice de Georges, et mis en liberté, s'étant justifié. Plusieurs officiers paraissent réclamer sa liberté, et leur intérêt est l'effet de celui de M. Dupont d'Erval, colonel-adjoint à l'état-major général à Calais, émigré, qui a été longtemps à la solde de l'Angleterre (276). Le commissaire général de police à Boulogne, en rendant compte de cette affaire, observe que Dubusq paraît propre à servir activement les projets des chouans s'ils parviennent à susciter une nouvelle insurrection.

323. — Lettre de Husum (26 fructidor). — « Une corvette anglaise a jeté l'ancre dans le port et attend sir Arthur Paget. Le comte Zénobio, vénitien, arrive d'Angleterre et dit en avoir été renvoyé : en débarquant à Harwich, il a reçu l'ordre de repartir dans les vingt-quatre heures. Suivant son récit, il avait passé à Dresde, en se rendant en Angleterre, et avait assisté à un dîner où se trouvait le ministre anglais. Ayant parlé avec éloge du gouvernement français, ce ministre en avait paru mécontent, et le rapport qu'il en a fait à sa cour a été le motif de l'ordre qui lui a été notifié à son arrivée. » Le correspondant d'Husum ajoute, avec assez de justesse : « Il est plus français que jamais, mais opposé au système de gouvernement actuel. » — « Un paquebot arrive à l'instant. Il n'apporte aucune nouvelle intéressante. L'orgueil des Anglais attribue à la supériorité de leurs forces le retard de la descente. »

324. — Morgan Béthune. — Lié autrefois avec Bourmont (222), a éludé la surveillance sous laquelle il avait été placé en l'an X, à Amiens, et s'est rendu à Paris sous prétexte d'y venir plaider une affaire qui l'intéresse. (Ordre du ministre) : renvoyé de suite en surveillance à Amiens, avec défense de revenir à Paris pour quelque motif que ce soit.

325. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Enoul (152, 164, 227, 234), signalé à toutes les autorités, a été arrêté à Aix-la-Chapelle et traduit à Paris.

Hingant de Saint-Maur, arrêté à Lyon, demande à être traduit à Paris. Restera détenu à Lyon j. n. o.

Bourmont, a paru près de Lyon, disant qu'il passe en Suisse. On le recherche.

Lyon. Vol important de soieries. On arrête entre autres Coignat qui, sous la promesse de ne pas le traduire à Colmar, où il a été condamné à mort, dénonce trois riches épiciers, recéleurs du vol.

Arrestations : 1) Par la brigade de Légé, des conducteurs de sept charrettes de

plomb et moules à balles, destinées, croit-on, à la Vendée, peut-être à Gogué et complices. — 2) A Bougenac, de Brochard, distributeur de fausses pièces de 30 sols. — 3) A Mareuil, d'un individu répandant de fausses nouvelles dans les campagnes.

Évasion de six prisonniers détenus à La Palice.

Var. Escadre anglaise n'est plus signalée par les vigies de Saint-Tropez. Canonnade au delà des iles d'Hyères. On croit à des réjouissances.

Alpes-Maritimes. Quatre felouques liguriennes en vue à Mont-Alban, ayant à bord cinquante marins génois pour Toulon.

Espagne. Devic, inspecteur aux revues, dévoué à Pitt, signalé de Gibraltar par notre consul à Cadix. Il a été, en effet, traduit à Paris comme espion et est mort à La Force, il y a trois mois. Un espion de Ratel, en Hollande, écrivait qu'on craignait les indiscrétions d'un fou. Devic a été fou et a voyagé en Angleterre, Espagne et Portugal. — Moreau mène à Cadix « une vie très languissante ».

Ordres du Ministre. Au Temple, jusqu'à plus amples éclaircissements : Vandeman (172, 283. Lié avec Bernasconi. Son navire, échoué à Calais, est en réparation depuis neuf mois). — A Bicêtre : 1) pour deux mois : Woterce (insulte à la Légion d'honneur) ; 2) pour six mois : Prévost et Courtois (vols de réverbères). — A la disposition de l'autorité militaire : Voilqué (déserteur, vol de réverbères). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Devillers, Lenormand, Bernard, Monnet et Dupré (soldats de la garde de Paris, chassés de leur corps ; escrocs). — Renvoyer en Suisse : Prélat (domestique de Christin, détenu au Temple).

Faits divers. Assassinats : à Arras, des deux fils de d'Ourlens (le vol n'est pas le mobile du crime) ; dans les Ardennes, de la Veuve Jeaucourt. La fille Gaillard soupçonnée ; à Mérindol, de Sédalier. — Incendies accidentels : à Bohain ; à Donnemarie ; dans la Roër.

BULLETIN DU 3 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mardi 25 septembre 1804.

326. — **Paris. Fausses dénonciations.** — Quelques escrocs ont cherché à obtenir de la police des récompenses pécuniaires par de fausses dénonciations. Une veuve Dutouchet, après plusieurs tentatives de ce genre, avait imaginé de faire composer par deux étudiants en droit un libelle contre Sa Majesté Impériale, pour le faire saisir au moment de l'impression. Elle est aux Madelonnettes (136). Un autre escroc a fait au préfet de police, à la fin de fructidor, une dénonciation fort étendue sur un nouveau complot contre Sa Majesté Impériale, dans lequel il a mis beaucoup de faits, désigné plusieurs complices [1]. Le résultat a été qu'il n'avait eu que l'intention d'obtenir une récompense considérable. Il en a fait l'aveu. Il est détenu à Bicêtre.

327. — **Toulon. Recherches sur la trahison.** — On a rapporté au ministre (206) que la convention secrète, qui avait précédé la livraison de Toulon à l'amiral Hood, était demeurée entre les mains de M. Labat, de Marseille. Le préfet des Bouches-du-Rhône, chargé de prendre des renseignements sur ce fait, marque au Ministre que M. Labat, constituant, est mort depuis plusieurs années, ne laissant que des héritiers éloignés, et qu'on ne peut savoir s'il avait été rendu dépositaire de cette convention. Il y a un autre Labat, commissaire du comité central des Bouches-du-Rhône, député avec M. Sezan, son collègue, à l'amiral Hood, et rentré en floréal an V. Il affirme, ainsi que plusieurs autres membres du comité, que cette convention n'a pu être confiée à un Marseillais, qu'elle est demeu-

1. En marge, de la main de Fouché : « Ce genre d'escroquerie est fort commun. »

rée entre les mains de quelques Toulonnais ou tombée en celles d'un officier de l'armée française qui chassa les Anglais [1].

328. — Ille-et-Vilaine. Possédée (305). — ... On a constaté que cette femme s'était prêtée à cette intrigue par l'impulsion d'un escroc et que le grand vicaire n'était que faible et crédule. On en a donné avis au ministre des cultes.

329. — Cantal. Rébellion. — Le 22 fructidor, un attroupement nombreux, formé dans le village de La Roche, commune de Saint-Rémy, a assailli les gendarmes, qui avaient arrêté un conscrit dans cette commune, et l'a délivré. Le brigadier et trois gendarmes ont été dangereusement blessés. On informe.

330. — Loire. Troubles pour un curé. — Les habitants de Saint-Nizier se sont opposés avec violence et voies de fait à l'installation du curé que l'évêque leur a désigné, M. Bardet... Le maire paraît avoir autorisé cette rébellion.

331. — Gazette allemande. — La *Gazette universelle*, qui circule dans le Nord, a répondu, le 15 septembre, à l'article « Constantinople » inséré dans le *Moniteur* du 17 septembre (2 août). Après avoir dit que l'envoi de cinq à six mille Russes à Corfou est peu intéressant, on porte au plus haut degré les forces militaires de cette puissance. On fait l'éloge de son souverain. On nie que la note de Ratisbonne lui ait été suggérée par Markoff, d'Antraigues ou autres. Ce même journal avait inséré, dans une feuille antérieure, la note du ministre russe à la diète de Ratisbonne et cette note, vue à Paris, avait été prise pour un manifeste ou déclaration de guerre (*Bulletin* du 25 fructidor) (270).

332. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Par ordre du ministre de la guerre, on raye de l'effectif Smith, imprimeur (résidera à Paris) et Lynch, gentilhomme (résidera à Nancy). — La femme de Darell va à Bruxelles. Elle y sera observée. — Surveillance spéciale de Wallop (286) (selon une note confidentielle du Ministre au commandant de Verdun).

Fécamp. Espion. On surveille Santreuil, capitaine de navire, signalé comme espion ou agent de l'ennemi : communications.

Léman. Mort d'Anslay, prisonnier anglais à Genève. Sa veuve demande un passeport pour l'Angleterre.

Piémont. Routes peu sûres. Attaques fréquentes près de Turin et vols nocturnes dans la ville, attribués à une bande (attaqua une diligence). Une autre bande à Pignerol.

Ordres du Ministre. En détention à Marseille j. n. o. et interroger : Combe Saint-Geniez (aide de camp de Précy, au siège de Lyon, agent anglais). — A surveiller : Villeneuve (émigré amnistié, à Lavaur, a colporté une « estampe infâme » (mort du duc d'Enghien) (269).

Faits divers. Incendie : à Condat. — Assassinats : dans la Doire. Valsnano tue Léonardo; à Carignan, Strobia tue Bonino.

1. En marge, de la main de Fouché : « Cette convention sera demain entre mes mains. »

BULLETIN DU 4 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mercredi 26 septembre 1804.

333. — Finistère. Révélations anonymes. — Le lieutenant de gendarmerie Durocher Laperigne, qui commande à Landerneau (Finistère), fait le rapport suivant: « Une femme de Landerneau, qui désire rester inconnue, m'a prévenu que M. Delosse, officier de marine réformé, lui avait dit, il y a peu de jours, que pour le 18 brumaire il arriverait un coup foudroyant auquel on ne s'attendait pas. Un autre individu, qui désire aussi rester inconnu, m'a dit que, se trouvant dans son champ, à la brune, il y a environ trois semaines, il a entendu la conversation de deux inconnus, de laquelle il a saisi ces mots: « Les Anglais feront un débar-« quement. Il faut amener les paysans à le protéger et il faudra bien se « montrer. » Cet officier ajoute qu'il a remarqué que, depuis le jugement du duc d'Enghien, il règne beaucoup d'agitation parmi les émigrés, les nobles et les prêtres dissidents ; qu'on cherche, par des propos et des bruits répandus avec adresse, à aliéner l'esprit du peuple.

334. — Beaumont Dixie. Evasion. — Le commandant de Verdun rend compte au Ministre des principales circonstances de l'évasion de M. Beaumont Dixie, atteint à Longwy et ramené au dépôt de Verdun (310). Ce prisonnier anglais a concerté son évasion avec un aubergiste de Bras (Meuse), nommé Duchêne, sa femme et leurs fils. D'après leur convention, il a dû être conduit par le fils jusqu'au Luxembourg, moyennant quinze louis, dont dix ont été payés aux parents avant le départ. Les cinq autres doivent être remis au fils à Luxembourg. A quelque distance de Longwy, près d'un bois, le fils Duchêne a abandonné l'Anglais et s'est enfui, laissant sur la route un mouchoir qu'il lui avait confié, dans lequel il y avait huit louis en argent et plusieurs effets précieux. Il a eu l'infidélité de substituer à ces objets deux pierres. Il espérait probablement que ce déserteur se rendrait seul en pays étranger. M. Dixie, ayant été ramené à Verdun, sur sa réclamation, les huit louis et les effets volés lui ont été rendus. Les père, mère et fils Duchêne, complices de l'évasion, sont arrêtés et en prison à Verdun. Le commandant pense qu'il conviendrait de les envoyer dans un fort éloigné, pour que cette punition exemplaire intimidât les habitants du pays, susceptibles de séduction pareille. M. Dixie avait un passeport de l'an XI, délivré au Havre pour Valenciennes. Il l'a surchargé, l'a daté de l'an XII, a substitué le mot « américain » à celui « anglais », la ville de « Cologne » à celle de « Valenciennes », etc. Il a déserté et manqué à sa parole d'honneur, au moment où le commandant venait de faire connaître à tous les prisonniers confiés à sa garde la conduite de M. Crawford. On voit que, dans ses déclarations et interrogatoires, ce prisonnier s'est moins occupé de se justifier que d'excuser les complices de son évasion et surtout le fils Duchêne, insinuant que ses parents étaient d'accord avec lui pour le voler et le faire ensuite arrêter.

335. — Rennes. Lycée. Clergé. — Un professeur du lycée de Rennes expose que l'assemblée a été très nombreuse à la distribution des prix, mais que les ecclésiastiques ont affecté de n'y pas paraître, quoique tous les devoirs de la religion catholique soient strictement observés dans ce lycée. Cette scission paraît avoir pour cause la préférence que

l'on veut marquer à l'école secondaire, tenue par M. Blanchard, ancien directeur du séminaire. Dans le lycée, on se conforme au Concordat et on n'observe que les fêtes que cette loi fondamentale a conservées. A l'école secondaire, les anciennes fêtes sont des jours de vacances. Elles sont aussi annoncées aux prônes, dans toutes les églises, en prévenant que les fidèles doivent entendre la messe et s'abstenir de tout travail aux jours où elles sont indiquées. Ainsi elles sont également observées par les élèves de l'école secondaire et leurs parents. Les dissidents savent tirer avantage de cette différence contre le lycée. Ce professeur ajoute qu'on fait circuler parmi les élèves une chanson contre le Concordat, dont il a surpris une copie à l'un d'eux. Pour y donner plus de célébrité, on la dit composée par M. Delille.

336. — Loire-Inférieure. Situation. — Le préfet de la Loire-Inférieure rapporte que les campagnes de ce département montrent un bon esprit ; que les maires administrent avec zèle ; que le remplacement des gardes-côtes par des conscrits de la réserve a produit le meilleur effet et que le service se fait avec exactitude. La même lettre renferme les plaintes les plus fortes contre le clergé. On n'y trouve pas un seul citoyen. Les prêtres rappellent sans cesse le passé pour déplorer le présent et savent cependant réparer leurs pertes par les quêtes et oblations. Dans les églises, on refuse aux maires les honneurs qui leur sont dus. Les fêtes anciennes sont observées sans égard à leur défense. L'évêque entretient l'idôlatrie en multipliant les croix sur les places et les chemins, qu'il parcourt lui-même pour faire agenouiller tous ceux qu'il rencontre, sous le prétexte de leur distribuer des bénédictions. C'est le despotisme absolu du clergé qu'on cherche à rétablir dans ces contrées.

337. — Besançon. Évasion de Bourmont et Hingant. — Le préfet du Doubs annonce que lorsque Hingant de Saint-Maur a été arrêté à Lyon (325) il se disposait à prendre un passeport pour Angers, sous un autre nom, ce qui fait présumer que Bourmont a aussi l'intention de se réfugier dans l'Ouest. Il ajoute que le conseil de guerre, auquel les complices de cette évasion ont été traduits, était sur le point de prononcer son jugement et a été invité à le suspendre sur l'avis de l'arrestation de Hingant de Saint-Maur, dont les déclarations préalables sont nécessaires.

338. — Roger. Affaire des plombs. — Roger, marchand de liqueurs à Bordeaux, interrogé sur une négociation de 16.000 francs qu'il avait faite avec Daniaud, en lettres de change, a dit qu'il avait reçu de lui un dépôt de liqueurs et qu'il a fait vérifier le contenu. Il a soutenu qu'il n'avait eu aucun rapport avec Daniaud et ses complices. L'examen de ses papiers n'a procuré aucun indice.

339. — Madrid. Berthaud, dit Comminge. — En thermidor, un soldat du régiment de Rhutinau, au service d'Espagne, nommé Berthaud, se présenta chez l'ambassadeur Beurnonville, lui déclara qu'il était Limoélan, auteur de l'attentat du 3 nivôse, et qu'il se mettait à la disposition du gouvernement français pour se réconcilier avec Dieu (115). En transmettant cette déclaration, l'ambassadeur y joignit le signalement de son auteur. La police y reconnut un individu qui, sous le nom de comte de Comminge, avait escroqué diverses sommes en Eure-et-Loir, avait fait l'avocat, confessé des religieuses ; arrêté en l'an IX, il devint décidément fou. Après l'avoir fait traiter longtemps à Bicêtre, on l'avait mis en liberté en floréal an XI. Ces renseignements ont été adressés à l'ambassadeur. On y a joint une lettre de l'écriture de Berthaud, comme pièce de comparaison et moyen de constater l'identité. Le chargé d'affaires a

répondu, le 22 fructidor, qu'il ne restait aucun doute sur l'identité et que le soldat de Ruthinau qu'il a signalé est effectivement Berthaud, dit Comminge.

340. — Charlotte de Rohan. — Une lettre particulière, adressée de Strasbourg, le 1er complémentaire, à M. Réal, porte ce qui suit : « On vient d'être informé ici que Mlle Charlotte de Rohan-Rochefort, qui était mariée clandestinement à feu M. d'Enghien et qui, depuis sa mort, était très languissante, est morte hier à Ettenheim, outre Rhin, où elle demeurait. MM. de Condé et de Bourbon l'avaient très mal traitée dans des lettres. Ils lui attribuaient la cause de la catastrophe arrivée à M. d'Enghien. Il paraît qu'elle a cherché à se disculper, mais vainement. Les dernières lettres reçues ont été si violentes, à ce qu'il paraît, et l'ont tellement saisie qu'elle en est morte d'altération peu de temps après. Si cet événement venait d'arriver en France, on n'aurait pas manqué de dire que le *sable des lettres* pouvait bien avoir produit cet effet, mais ailleurs... cela n'est pas présumable !!! on prétend qu'elle était enceinte.

341. — Correspondance anglaise. — Des renseignements détaillés donnent lieu de croire qu'une correspondance d'Angleterre, dont Bordeaux paraît être le centre, a lieu par l'Espagne et le Portugal. Il sera recommandé aux préfets des départements de la frontière d'Espagne de surveiller rigoureusement les voyageurs.

342. — L'ex-général Lahorie. — De nouveaux renseignements font juger qu'il est plus que jamais nécessaire de s'assurer de sa personne. (Ordre du Ministre): Invitation au maréchal Moncey et au préfet de police de faire recommencer les recherches avec la plus grande activité.

343. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Maréchal Lefebvre (292). Recherches infructueuses. On a soupçonné sans preuve Bonnet et de Beaurepaire, mécontents, demeurant à 5 lieues de Combault, lieu de l'attentat. (Rapport du capitaine Thomé).

Colonel Fournier, (306) de retour à Sarlat, où il est en surveillance.

Ouest. Faussaires. Débarquement de Pleumeur-Bodou (280) démenti par le colonel Mignotte. Sainte-Hermine, royaliste ardent, trop âgé, est à Londres.

Turin. Troubles au théâtre (321). Le commissaire général de police disculpe le capitaine incriminé. Les habitants font de cette division une affaire nationale. En cas d'aggravation, on fermera le théâtre.

Mayenne. Brigandage. A La Moutonière, douze inconnus, armés, la figure noircie, pillent la maison de la veuve Hubert.

Seine-et-Oise. Émeute, à Milly, au sujet d'un arrêté du maire.

Évasions, à Bagnères, à Nontron, à Foix : les concierges poursuivis.

Aude. Rixe entre les habitants de Saint-Nazaire et ceux de Saint-Marcel. Cause inconnue.

Ordres du ministre. En liberté : de Possé (291) (renseignements favorables, réclamé par Signeul, consul suédois).

Faits divers. Duel : A Metz, Périn est tué par Scharff. — Assassinats : Lemoussy, qui tua Lafaye dans l'église Saint-Vincent, il y a un an, est arrêté ; à Saint-Camard, Bariot tue Rigobert (rivalité de notaires). — Viol de deux filles de neuf ans à Puylaurens et à Saint-Paul (Tarn).

Pièce annexée au *Bulletin* :

Lettre de l'agent secret d'Allemagne, disant où il va et décrivant un dîner du prince Louis-Ferdinand de Prusse chez Arthur Paget.

BULLETIN DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIII

Jeudi 27 septembre 1804.

344. — Paris. Événements. — ...Cette nuit, vers minuit, les domestiques de M. Tallien, croyant entendre des voleurs, ont tiré plusieurs coups de fusil. Un de ces coups a porté dans la fenêtre d'une maison voisine, et la balle est tombée sur le lit d'un vieux prêtre qui y demeure. Cet accident a causé un moment d'inquiétude. Elle a cessé dès que la cause en a été reconnue.

345. — Bourmont. Chevalier de Guer (suite des recherches). — Le général Gouvion transmet au Ministre le rapport qui lui a été adressé par le chef d'escadrons Huché, sur le résultat de ses recherches pour découvrir la retraite de Bourmont. On le croit réfugié dans l'arrondissement d'Ancenis, près l'émigré de Guer, intrigant qui, dès le commencement de la Révolution, a marqué le plus grand dévouement à la famille Bourbon. La fortune du chevalier de Guer était presque nulle avant son émigration et il n'est pas probable qu'elle se soit accrue par son service à l'armée de Condé et ses voyages pour les princes. Il paraît aujourd'hui dans l'opulence. Il est actionnaire et directeur des mines de charbon de Montrelais, près Ancenis, et c'est dans ces établissements qu'on présume qu'il a donné asile à Bourmont. On a dit, dans le *Bulletin* d'hier, qu'au moment où Hingant de Saint-Maur, évadé de Besançon avec Bourmont, a été arrêté à Lyon, il prenait, sous un autre nom, un passeport pour Angers. Cette circonstance contribue encore à faire présumer que les deux évadés avaient formé le projet de se réfugier dans l'Ouest et que Bourmont y est parvenu. On observe toutes les démarches de l'émigré de Guer, dans l'espoir qu'elles mettront sur les traces de Bourmont.

Nota. — On doit observer ici que le chevalier de Guer, dont parle le chef d'escadrons Huché, a paru depuis près de deux ans se rattacher au gouvernement; c'est lui qui a publié, il y a un an, des morceaux sur les finances où il a montré du moins un esprit anti-anglais.

346. — Vendée. Agitation. — Le capitaine de la gendarmerie de la Vendée rapporte, à la date du 2 complémentaire, que les prêtres et les amnistiés continuent à propager dans ce département les nouvelles les plus alarmantes; que les communes des Herbiers, Montaigu, Clisson et Cugand sont celles qui donnent le plus d'inquiétude. Il observe qu'il serait utile d'augmenter la force militaire, à l'époque de la conscription, et surtout de placer un détachement à Napoléon, pour la garde des caisses publiques. Il y a très peu de gendarmes et quelques vétérans. — Le commissaire général de police à Brest rapporte également, à la date du 1er complémentaire, que les prêtres et les nobles paraissent satisfaits des bruits qui circulent ; que l'émigré Kervaeton, ancien conseiller au parlement de Bretagne, a dit à l'un de ses acquéreurs : « Tu possèdes quelques-uns de mes biens, mais tu n'en jouiras pas longtemps. » Les prêtres, suivant le même rapport, disent qu'ils n'ont prêté serment qu'à leur conscience, à Dieu et à leurs chefs légitimes qui, comme eux, reviendront à la suite des temps; qu'ils prèteront à l'avenir tous les serments qui leur seront demandés; que cela ne les oblige à rien. Ce commissaire termine ainsi sa lettre : « Un orage se prépare; les nuages s'amoncellent. C'est au gouvernement qu'il appartient de les dissiper. »

347. — Antibes. Militaires. — La dernière loi sur les monnaies a été le sujet de quelques difficultés parmi les troupes de la garnison d'Antibes. Le préfet marque qu'elles ont été apaisées sans que la tranquillité publique ait été troublée.

348. — Allemagne. — La réponse à l'article « Constantinople », inséré dans le *Moniteur*, nº 317, publiée par la gazette allemande dite *Gazette universelle du 15 septembre* » (*Bulletin* du 3 de ce mois (331), a été extraite et traduite en français sur une feuille de quatorze pages, en petit format, pour que l'envoi par la poste en fût plus facile. Il est probable que l'on cherchera à répandre cette feuille, dont le but, énoncé dans les dernières lignes, est de prouver que l'intérêt naturel de la Russie est de seconder l'Angleterre. Il est parvenu à la police un exemplaire, envoyé de Francfort par un correspondant qui transmet avec exactitude tous les ouvrages de ce genre. Cet exemplaire a été adressé par le Ministre au directeur général des postes pour qu'il surveille les autres envois qui pourraient être faits. Le même avis est donné aux frontières à toutes les autorités.

349. — Angleterre. — Le marquis de Chambonas, ancien ministre de Louis XVI et commandant la garde nationale de Sens, était connu pour faire à Londres un agiotage considérable. Des hommes, qui n'osaient pas faire l'usure directement et par eux-mêmes, lui confiaient leurs fonds. Willot était de ce nombre et en retirait un intérêt excessif, jusqu'à 20 ou 25 %. Et, pour augmenter ses bénéfices, il recherchait les fonds d'autres capitalistes auxquels il ne payait qu'un intérêt médiocre. La police a su que M. de Chambonas, ayant été arrêté à Londres, il y a environ un an, on lui avait trouvé 100.000 livres sterling, et il avait déclaré que cette somme lui avait été confiée par Willot et Cazalet, de Bordeaux. M. de Chambonas, réputé d'ailleurs agent des princes pour un espionnage en France, a disparu le 30 août, emportant des sommes considérables au public, notamment aux émigrés français. Un d'entre eux, M. Montferrand, négociant à Londres, y est pour 3.500 livres sterling qu'il lui avait confiées. Il est probable que Willot sera compris dans cette banqueroute pour une grande partie de ses capitaux, à moins qu'il ne se soit concerté avec M. de Chambonas pour dépouiller les capitalistes dont Willot avait les fonds. Quoi qu'il en soit, la police a intérêt à connaître la conduite actuelle de cet émigré et de l'entendre sur ses derniers rapports avec Willot et consorts. Le Ministre l'a signalé en Allemagne, en Hollande, sur toute la frontière et à la gendarmerie, avec ordre de l'arrêter et saisir ses papiers et effets.

350. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Suicide de Dubuisson qui s'était proposé récemment à la police comme agent secret.

Attaque de Mme de Mesevreux par un paysan sur la route de Thillay.

Évasion de huit prisonniers à Cassel (Nord).

Nantes. Dilliot (297), arrêté à Nantes, était bien chargé par Démidoff de recevoir des fers de Saint-Pétersbourg et de les vendre à Paimbœuf, Lorient, Bordeaux, etc. Remis en liberté, il doit revenir directement à Paris. D'après ses papiers, Démidoff est à Venise et le prince Galitzin écrit que Markoff est dans ses terres et qu'on a vendu son mobilier.

Rouen. Étrangers. Léon Francfort, instituteur hébraïque, arrêté pour espionnage, est innocent et relâché.

Seine-et-Oise. Mme Hulot est malade à Orsay. Le maire l'observe et ne doit pas lui délivrer de passeport sans prévenir le préfet.

Lozère. Prêtre. Braye, ancien curé de Saint-Symphorien, signalé, par le magistrat de sûreté de Mende, comme perturbateur dangereux, ennemi du gouvernement, accusé de vol dans son presbytère.

Var. Côtes. L'ennemi s'est éloigné. Le cabotage est libre.

Ordres du Ministre. Surveillance des côtes : si les Anglais relâchent les pêcheurs pris devant le Tréport (291), les arrêter. Savoir leurs noms. — Arrêter : Verneur (ex-payeur aux armées, débiteur envers l'État. On le croit à Belfort). — Surveiller et s'informer : Bertin (négociant, propos); Crudère (courtier de Marseille, mêlé à la livraison de Toulon et aux intrigues royalistes du Midi. Pourquoi est-il venu à Paris ?)

BULLETIN DU 6 VENDÉMIAIRE AN XIII

Vendredi 28 septembre 1804.

351. — Puivert. — Détenu au Temple. Le sieur de Puivert, arrêté à Belleville en ventôse an XII, sous le nom de Bonafé, convenait bien des mouvements qu'il avait cherché à lier dans le Midi, en l'an VII et VIII. Il avait même reçu à Hambourg et apporté en France une somme de 30.000 francs donnée par le comte de La Chapelle. Mais il soutenait : 1° n'avoir jamais reçu d'autres fonds des princes que ces 30.000 francs ; 2° avoir cessé toute espèce de correspondance relative aux opérations politiques dont il avait été chargé précédemment. Ces deux assertions ont été détruites entièrement. D'abord il est prouvé que c'est lui qui, de concert avec la dame de Montpezat, a cherché, à la fin de l'an XI, à concilier, au profit des Bourbons, les jacobins avec les royalistes. Le général Desnoyers déclare avoir été envoyé pour cet objet à Varsovie et il a soutenu dans sa confrontation avec Puivert que c'est ce dernier qui lui a donné 3.000 francs pour cette mission et qu'il l'a chargé de trois lettres pour le comte de Lille, pour M. d'Avaray et pour M. Thauvenay. M. de Puivert a nié tout cela à la confrontation, quoique d'ailleurs il ne cesse pas de voir amicalement Desnoyers au Temple. Il est encore prouvé, par les comptes de Puivert et par l'inspection des livres de son banquier (M. Teyssère), qu'il a tiré directement, en nivôse an XII, une somme de 29.716 francs sur Muller, banquier de d'André, à Vienne, sous le nom de Roger, qui est l'ancien nom de convention de Puivert. Il paraît même que la totalité des fonds reçus à Vienne, par l'intervention de M. Teyssère, serait de 70.000 francs environ. Puivert, contraint par la déclaration positive de M. Teyssère, est convenu avoir tiré ces 29.716 francs sur Muller. Il avoue que cette somme était pour donner des gratifications à ceux qui avaient travaillé dans le Midi et pouvaient être dans le besoin. Et, en effet, il déclare avoir donné à M. Caire (mis en liberté) 14.000 francs, 10.000 francs à Lacoche (détenu à Lourdes). Ce Lacoche a toujours nié avoir été dans cette agence et, interrogé récemment sur ces fonds, il nie les avoir reçus, malgré la déclaration conforme de Puivert. Comme il est douteux qu'au bout de trois ou quatre ans on fasse passer de l'étranger des secours aussi considérables à ceux qui ont travaillé dans les affaires et qui en sont retirés tout à fait, on a lieu de croire que ces fonds sont pour la suite active de ces mêmes opérations.

Enfin, il est encore connu que M. de Puivert a continué d'entretenir, depuis l'an VIII, des correspondances avec Willot, tant à Mahon qu'à Londres. Puivert est un homme très fin et serré, qui compte obtenir sa

liberté par la lassitude ou l'indulgence du gouvernement, ou par l'intervention de quelques amis puissants et sans que son affaire soit autrement éclairée. Quant au général Desnoyers, c'est un homme borné. On pourrait même penser qu'il n'a été mêlé dans cette affaire que par occasion et transitoirement, si on ne savait que déjà, il y a cinq ou six ans, lorsqu'il commandait en Brisgau, il faisait passer à d'André des bulletins et en recevait de l'argent. On doit néanmoins rendre justice à la bonne foi qu'il a montré dans ses déclarations dans cette dernière affaire.

352. — **Organisation des troubles de la Vendée.** — L'agent des Bourbons, désigné par le curé Jagueneau comme ayant paru chez lui pour le sonder et ayant parcouru le pays, se nomme Duchesne Chénier, ancien adjudant de Charette. Au moment où, d'après ces indications, des ordres étaient lancés contre lui, le capitaine de gendarmerie de la Charente-Inférieure mande de son côté que le nommé Duchesne Chénier s'est refugié en Espagne, que les mesures sont prises pour l'arrêter s'il reparaît. Le même officier informe que Sapinaud a disparu du département depuis plus de trois mois, sans passeport, qu'on le croit caché dans la Vendée. Il est probable que Sapinaud est encore un des agents supérieurs de cette trame. Dans les derniers états des Vendéens, demandés au préfet de la Charente, Sapinaud est représenté comme un homme tranquille. Ainsi, outre les agents locaux et subalternes, Gogué, Turpault, Merlaud, Kémar, Orion, Jagueneau, on en connaît d'autres, qui sont au-dessus de ceux-ci, savoir : Daniaud, arrêté, Duchesne Chénier, l'un et l'autre en communication directe avec l'agence de Bordeaux, Sapinaud, et, au-dessus encore de ceux-ci, Céris, Forestier, membres de l'agence de Bordeaux.

353. — **La Rochejaquelein.** — M. de la Rochejaquelein a son domicile habituel au château de Citran, près Bordeaux, et quelques domaines dans les Deux-Sèvres. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement, informé qu'il faisait des voyages fréquents dans ce département, sous prétexte d'y visiter ses domaines, a demandé au préfet des renseignements sur sa conduite. Le préfet répond que ses voyages ne doivent causer aucune inquiétude, qu'il se trouve dans ce département depuis quinze jours, qu'il s'est présenté à son arrivée chez le préfet et le général commandant, qu'il est surveillé avec soin.

354. — **Attaque de diligence.** — Des brigands, signalés en l'an VII et que l'on croyait dispersés, ont formé le complot de piller la diligence d'Angoulême, chargée de fonds démonétisés pour la trésorerie. Des gendarmes l'escortaient. Deux ayant marché en avant sur la grand'route, les brigands, au nombre de six, ont tiré sur eux plusieurs coups de fusil, suivant leur procès-verbal. Aucun n'a été blessé. L'escorte a fait rétrograder la diligence. Après un retard de quelques heures, les mesures de sûreté ayant été prises, elle a été remise en route pour sa destination.

355. — **Prêtres constitutionnels.** — Deux prêtres constitutionnels se plaignent de ce que l'évêque de Bayonne les a interdits. Doyharcabal, l'un d'eux, expose qu'il était curé d'Arcangues depuis douze ans et que les habitants le réclament. Duhart, curé de Bayonne, dit qu'il sert l'église depuis quarante ans. L'un et l'autre allèguent que l'évêque ne les a privés de leur emploi qu'à l'instigation des ennemis de la Révolution et du Concordat.

356. — **Fontaine Biré.** — Arrêté en l'an X comme prévenu de liaison avec les conspirateurs de Bayreuth. Des créanciers ont profité de cette circonstance pour le faire écrouer à La Force. Sous le rapport poli-

tique, il ne paraît pas qu'il y ait lieu de prolonger sa détention. Le préfet de police est chargé de le mettre en liberté, s'il lui est justifié de la levée d'écrou (Ordre du Ministre).

357. — Forestier. Céris. Duchesne. — Les deux premiers désignés comme chefs des mouvements qu'on cherche à exciter dans la Vendée. Il paraît qu'ils sont l'un et l'autre au service du Portugal et l'on présume qu'ils sont retournés dans ce pays. Duchesne, qui était lié avec eux, vient de quitter le département de la Charente-Inférieure où il demeurait. On le croit passé en Espagne, d'où il pourra les aller rejoindre en Portugal : l'ambassadeur de France en Portugal est invité à faire rechercher ces individus et à demander leur extradition s'il les découvre (Ordre du Ministre).

358. — Revest. — Désigné dans les papiers de Devic, agent de l'Angleterre décédé à La Force, comme un correspondant sûr à qui on peut écrire pendant six semaines à Amsterdam. Cet individu, se disant commis voyageur, est presque toujours en Hollande ou en Allemagne. Il n'a point reparu à Paris, où demeure sa femme, depuis plus de six mois. Il y a lieu de soupçonner qu'il est un des espions de l'Angleterre. L'ambassadeur de France à La Haye est prié de provoquer son arrestation et la saisie de ses papiers, si le résultat des informations prises sur son compte indique qu'il participe à la correspondance d'espionnage organisée par l'Angleterre. Dans tous les cas, il importe de faire surveiller sa conduite pendant son séjour en Hollande et de faire connaître l'instant de son départ, ainsi que la direction qu'il prendra (Ordre du Ministre).

359. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Cooper, avocat, en permission à Mons, est rentré au dépôt. — Effectif : 724.

Ille-et-Vilaine. Percepteur suspect Dufour, ancien aide de camp de Cormatin, amnistié très dangereux, prétend avoir été attaqué par des agents de l'Angleterre, sans doute pour cacher ses rapports avec eux. A éloigner des côtes (rapport du colonel Mignotte).

Russes. Détails de la surveillance du voyage du prince Sapicha et du comte de Moszcrynski au Havre et chez Lalande à Honfleur.

Blés. Ain. Récolte abondante. Exportation en Suisse.

Brigandage. Bande de huit garrotteurs dévalise Vaulusse à Sainte-Marguerite (Escaut). — Arrestation de voyageurs sur la route de Vauréas (Vaucluse).

Turin. Troubles au théâtre (321). Le théâtre est fermé par ordre du général Menou.

Rébellion de Jarron et de ses deux fils, à Agde.

Ordre du Ministre. Renvoyer chez lui ou à 40 lieues de Paris et des côtes : Houdiard (chef de bataillon, propos contre le gouvernement et des fonctionnaires).

Faits divers. Assassinat de Berchoux à Rozier. — Incendie dans la Dyle.

BULLETIN DU 7 VENDÉMIAIRE AN XIII

Samedi 29 septembre 1804.

360. — Paris. Esprit public. — On sent plus vivement, de jour en jour, l'absence de l'Empereur, on entend des vœux pour son retour. Ils échappent même à des hommes qu'on a vus quelquefois fronder le gou-

vernement. On est calme sur toute espèce de nouvelles, on paraît rassuré sur les dispositions des puissances étrangères. On se porte en foule au Salon pour voir l'*Hôpital de Jaffa*, et ce tableau n'a que des admirateurs. Des personnes de toutes les classes, après l'avoir examiné longtemps, paraissent attendries..., plusieurs ont dit avec émotion : « C'est la plus belle action de l'Empereur. »

361. — Déclaration de l'amiral Hood. — Le préfet des Bouches-du-Rhône, chargé par le Ministre de la recherche de la déclaration de l'amiral Hood, d'après laquelle le port de Toulon lui avait été livré (*Bulletins* du 10 fructidor et 3 vendémiaire), (206 et 327), est parvenu à en découvrir l'original anglais. Il le transmet au Ministre, et explique, par sa lettre d'envoi du premier complémentaire, que cette pièce fut d'abord apportée à Paris par le représentant Fréron, au retour de sa première mission ; qu'il la reporta à Marseille, à la seconde; la confia, avec d'autres papiers importants, aux membres du Bureau central, et que toutes ces pièces ont été enlevées par des personnes intéressées à les faire disparaître. La déclaration seule a été conservée. Le dépositaire secret a consenti à la remettre, à condition qu'il demeurerait inconnu. Voici le texte de cette déclaration, signée par l'amiral Hood :

Traduction : « Déclaration préliminaire. Si on fait à Toulon et à Mar-
« seille une déclaration franche et précise en faveur de la monarchie; si
« l'étendard de la royauté est arboré; si les vaisseaux du port sont dégréés ;
« si le port et les forts sont remis provisoirement à ma discrétion, avec
« tous les agrès : le peuple de Provence recevra toute assistance et
« secours que pourra donner la flotte de Sa Majesté Britannique, que je
« commande : il ne sera pas touché un atome des propriétés particuliè-
« res. N'ayant d'autre vue que de rendre la paix à une grande nation,
« sur des conditions justes, libérales et honorables, ce sera la base du
« traité. Et si la paix a lieu, ce qui, j'espère, arrivera bientôt, le port, les
« vaisseaux et les forts seront rendus à la France, avec les objets de
« toute espèce, conformément à l'état qui en sera délivré »

Signé : HOOD.

362. — Ouest. Brigands. — La bande des frères Alleton a été signalée depuis longtemps, dans trois départements contigus, Sarthe, Maine-et-Loire et Mayenne. L'aîné a été tué récemment dans un combat contre des gendarmes ; son frère est le plus dangereux : il conserve sa bande, et les habitants des campagnes, par crainte ou intérêt, refusent toute indication sur ces brigands, disent même ne pas les connaître. Le général Gouvion propose de promettre, par affiches, une récompense pécuniaire à quiconque procurera leur capture. Ce moyen, qui annonce d'ailleurs l'impuissance de l'administration, donnerait de l'importance à ces misérables, et si, dans des circonstances beaucoup plus graves, il n'a pas été employé, c'est que, sans doute, il répugne aux sentiments français. Il y a de certains services que l'on paye ; mais on n'affiche pas d'avance la récompense.

363. — Nantes. Affaire des plombs. — Le commissaire général de police à Nantes, rend compte de l'examen qu'il a fait du livre de commerce tenu par Daniaud. On n'y trouve que deux correspondants pour ses achats de vins et liqueurs : Marie Brizard et Roger, de Bordeaux. Ils paraissent lui avoir livré pour près de 40.000 francs de marchandises, et les payements qu'il leur a faits, suivant le même livre, ne vont pas à 8.000 francs; il dit cependant ne leur rien devoir; ce qui fait présumer que ces achats sont chimériques, ou qu'un caissier secret, qui doit être à

Bordeaux, les a satisfaits. Les ventes, suivant le même journal, ont été faites à ses principaux complices, déjà arrêtés : Gogué, Jagueneau curé, Kémar et autres... Parmi les acheteurs que ce livre désigne, se trouve le nommé Le Couvreur, ancien chef de chouans. Le commissaire général était informé qu'il avait fait récemment un achat de chevaux. Cette circonstance et ses rapports avec Daniaud l'ont déterminé à ordonner son arrestation. La lettre du commissaire général, qui donne ces détails, s'est croisée avec les ordres de Son Excellence qui venait de lui prescrire l'arrestation de ce même Lecouvreur, de Lege. Le colonel de la gendarmerie a donné avis au commissaire général que Jaguenau et le nommé Dasson ont fait plusieurs voyages dans les communes les plus favorables aux chouans, et qu'une femme de Montaigu, nommée Jeanne Jeanne, a déclaré avoir porté au curé Jagueneau jusqu'à huit lettres par jour. Elle sera interrogée.

364 — Maine-et-Loire. Situation. — Le préfet de Maine-et-Loire, par une lettre du 5 complémentaire, fait le rapport le plus satisfaisant sur la situation de ce département : « Les nobles et amnistiés ne désirent que « le repos. Les prêtres ne seront jamais dangereux tant qu'ils auront « du pain et pourront exercer librement. En général, les deux partis « sont reconnaissants au gouvernement de l'extinction de leurs divi« sions. »

365. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Piémont. Agitation. Le pays est très agité. La « ligue Italique » (parti des exagérés), très audacieuse, excite le pays contre nous. Les troubles du théâtre (321) furent graves : menaces d'assassinats, etc. Quatre anciens officiers sardes, Dubois, Lamurra, Cerutti et Rollando, spadassins, offrent de se battre en duel contre qui on veut. (Rapport du colonel Boisard).

Perpignan. Épidémie d'Espagne. Quatre-vingts morts par jour à Malaga. Certificat de santé exigé pour entrer en France.

Général Lahorie. Ordres très sévères contre lui à toutes les brigades. On le croit à Paris.

Bellegarde. Évasion de Godefroy (200 et 211). Au moment du transfert des prisonniers, les gendarmes (maréchal des logis Lugagne) eurent le tort de leur dire leur destination. Profitant d'un délai pour arranger leurs affaires, Godefroy s'est évadé. Il avait espéré obtenir sa liberté par sa sœur, à Paris. S'il va en Espagne, il remettra sûrement au gouvernement un mémoire sur la Louisiane. Mauvais esprit, perdu par le désœuvrement. Les trois autres (Lajolais, Datry et La Grimaudière) sont arrivés au château d'If.

Morbihan. Renseignement du préfet sur Delong, directeur des droits réunis, signalé comme partisan de l'agent anglais Dutheil et des Anglais : très réservé. « Ses opinions sont subordonnées à ses intérêts. » Il faudrait une grosse somme pour l'acheter, car il a un emploi très lucratif.

Roer. Arrestation, à Cranenbourg, de deux Hollandais, embaucheurs et agents d'espion.

Haute-Garonne. Brigands. Dix-sept ont été jugés, neuf condamnés à mort, sept exécutés. Les deux auxquels on a sursis jusqu'à décision de Sa Majesté sont les plus coupables.

Tarn. Prêtre séditieux. Le maire de Viviers signale Bousquet qui prêche pour les Bourbons et contre le gouvernement. Il est interdit. Faut-il le déférer aux tribunaux? (Demande du préfet).

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de Hugon Marcillac (bons renseignements). — Garder en détention : Carsin (rapports avec De Bar) ; Duperoux (demande sa grâce, mais le préfet le dit dangereux) ; Glémot (marin de Saint-Quay, aida les débarquements de chouans, pilota le navire de Smith). — En liberté : Guillaume (faus

sement accusé d'avoir volé des lettres de change du général Gouvion-Saint-Cyr. Il les avait reçues de Bertolini). — En liberté, en surveillance : Donzelle (68). — Renvoyer de brigade en brigade à Dôle, où il devrait être en surveillance : Ève, dit Desmaillot (136). — Au Temple : Deloyauté; à Bicêtre : Brunel. (Deloyauté, émigré rentré, et Brunel, ex-gendarme, ont essayé de se tromper réciproquement, en inventant un complot contre Sa Majesté pour le dénoncer). — A Bicêtre ou à Saint-Denis, jusqu'après le couronnement : trente-neuf filoux, vagabonds, mendiants, etc.

Renseignements. Bellier (émigré, soldat de Condé, arrêté (an V), évadé, royaliste ardent). — Bellant (détenu pour vol un an Correspondance douteuse : à vérifier). — Péronne (cafetier anglais, amuse ses compatriotes, en racontant l'évacuation d'Égypte : à vérifier).

BULLETIN DU 9 VENDÉMIAIRE AN XIII

Lundi 1er octobre 1804.

366. — Ouest. Chefs de chouans. — Le général Boyer annonce au Ministre, par une lettre du 2 de ce mois, qu'il « vient de découvrir « que Guillemot, nommé par les princes à la place de Georges, Raoul, dit « Peau-de-Bique, Le Thiais et Coëtlogon ont paru en armes et uni« forme vert à Plumergat, Plougonven et autres villages du Finistère. » Il ajoute que des détachements de cavalerie sont en patrouille continuelle pour les découvrir.

367. — Clergé. — En répondant à la circulaire de Son Excellence, MM. les évêques ont généralement exprimé l'intention formelle de seconder de tout leur pouvoir les messages du gouvernement ; ils conviennent que le Concordat a mis fin aux troubles religieux. Ils s'engagent à le faire observer dans leurs diocèses. Cependant des renseignements positifs prouvent que plusieurs d'entre eux n'agissent pas d'après ces principes. Ils accordent une protection ouverte à des confréries, à des associations proscrites par les nouvelles lois, et qui fournissent un point de ralliement au fanatisme des malintentionnés et à la superstition des faibles [1]. Les gens sages se plaignent du rétablissement d'anciens abus qu'on était parvenu à supprimer. On parle d'établir des associations de pénitents, de flagellants, des signes extérieurs du culte catholique sur les routes, sans autorisation du pouvoir civil.

368. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Comte de Belval, officiellement envoyé du prince Ypsilanti, est en réalité un agent secret de la Russie.

Verdun. Prisonniers anglais. Effectif 724. On en attend douze autres.

Évasion de Godefroy (365). Le général Gouvion accuse Lejosne, commandant du fort, qui, avec sa femme, témoigna toujours de l'amitié à Godefroy. Pourquoi la précaution d'exiger des gendarmes une décharge écrite une heure avant de leur remettre les prisonniers ?

Embaucheurs. Creutz, Hollandais, agent anglais d'Hambourg, recrute dans la légion Hanovrienne. Il attend trois cents hommes avec armes et bagages. Young baronnet anglais, recrute à La Haye et a déjà envoyé 1.200 hommes en Angleterre. On le sait par une lettre de sa femme.

1. En marge, de la main de Fouché : « Il est certain que les protestants commen« cent à concevoir quelques inquiétudes. Ils se plaignent que le Concordat n'est pas « observé. Ils craignent le retour des jésuites. »

Boulogne. Événement. Deux frégates anglaises s'approchent et sont canonnées.

La Rochelle. Affaire des plombs. Arrivée de *La Levrette*, capitaine Fromentin (293), avec 1968 livres de plomb en trente-six saumons, pour Daniaud. Ce plomb est saisi.

Gers. Famille de brigands, les Pinot, trois hommes, trois femmes, arrêtés.

Landes, Évasion d'un déserteur à Châteaufort. Tous les prisonniers ont failli s'évader.

Cantal. Rébellion, à Saint-Remy, deux cents individus délivrent un conscrit.

Husum. Lettre : moins de voyageurs, pas d'émissaire. Trois bateaux arrivés. Les Anglais ne croient plus à la descente. Sir James Crafford arrivé à Ystardt. — Embarquement de lord Paget, de son fils et de Schneidau, suédois. — Prochainement la compagnie des Indes vendra de grandes quantités de nankins.

Hollande. Larose, peut-être en Angleterre. D'après les papiers de sa sœur, qu'on a arrêtée, la demoiselle Wolters, à Neuwied, a pu servir d'intermédiaire pour la correspondance. On l'observe pour découvrir Larose.

Turin. Duel. Un chef d'escadrons envoie deux balles dans la tête de Cameli, colonel réformé, sans le tuer.

Faits divers. Vol : arrestation de Ricaulx, près Grenoble.

BULLETIN DU 10 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mardi 2 octobre 1804.

369. — Nantes. Affaire des plombs. — Le général Gouvion annonce au Ministre que Gogué, Saint-Hubert et Orion, arrêtés, les deux premiers à Bordeaux et le troisième dans son domicile, en Vendée, sont arrivés à Nantes, le 1 complémentaire, sous escorte de la gendarmerie. Il a ajouté que deux autres complices désignés, Flammand et Bendé viennent aussi d'être arrêtés,

370. — Somme. Pères de la Foi (246) — Dans le mois dernier, le préfet de la Somme rapporte que le Père Lambert et quatre autres missionnaires, dits « Pères de la Foi », s'étaient rendus très répréhensibles par leur conduite dans l'arrondissement d'Abbeville ; que, dans cette ville, le Père Lambert avait cherché par un sermon public à soulever les pauvres contre les riches ; que, dans une campagne voisine, il s'était placé dans un cabriolet pour prêcher et avait excité un rassemblement nombreux. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement a demandé à ce préfet des renseignements plus précis, notamment sur le fait du cabriolet. En réponse, il communique la justification de ces moines que lui a adressée le grand vicaire de l'évêque d'Amiens. Ils ont fait, suivant cette lettre, le plus grand bien dans Abbeville et les environs. Le sermon du Père Lambert n'a eu pour but que d'engager les riches à faire l'aumône aux pauvres. Celui qu'il a prononcé dans un cabriolet, au dehors d'une église, ne l'a été que dans l'intérêt de ses auditeurs, que l'excessive chaleur aurait pu incommoder dans l'église. Il a reçu avec soumission les remontrances qui lui ont été faites à ce sujet. Le préfet ne donne aucune autre explication.

371. — Manche. Clergé. — M. Latouche, de Granville, se plaint de ce que le clergé de cette ville, composé de vingt prêtres, a refusé d'assister aux obsèques de son frère, ancien administrateur, auxquelles tous ont été convoqués. Deux constitutionnels seulement s'y sont rendus volontairement. Le curé les a accompagnés comme contraint, et sans prendre part aux cérémonies. Le corps ayant été déposé dans la fosse,

il a affecté de jeter l'eau bénite à côté. Il ajoute que ces infractions marquées au Concordat se renouvellent souvent.

372. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Coblentz. Lasolgue (306) est un peu fou, sans mauvaises intentions.

Turin. Duels (368). Autre duel, à l'épée, entre Brunet, officier piémontais, et Hudry, de l'état-major : le premier reçoit trois blessures dangereuses, le deuxième une légère. Quelques troubles au théâtre. (En marge, de la main de Fouché : « Le « général Menou et le général Dupont-Chaumont continuent de vivre en mauvaise « intelligence. Ce que l'un approuve, l'autre le condamne. »

Boulogne. Incendie à la sous-préfecture. — Approche de l'ennemi.

Ouest. Mouvements. Six étrangers bien montés vus près Moréac. — Renseignements déjà donnés (366). — Bruits répandus par des étrangers qui traversent la Vendée : approche des Anglais, conscription générale comme tous les ans, etc.

Drôme. Faux bruits répandus dans les campagnes par des inconnus, que l'on croit des anarchistes : blocus des ports, rétablissement de la noblesse, etc

Papiers saisis sur le paquebot anglais de Rotterdam : lettre de Donat Saulter, de Londres à James Smith et fils, à Rotterdam, sur l'importation du blé.

Espagne. Epidémie de Malaga : morts nombreuses. — Les troubles de Biscaye semblent calmés.

Faits divers. Incendie dans le Cher.

BULLETIN DU 11 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mercredi 3 octobre 1804.

373. — Vendée. — Le général Gouvion et le préfet de la Vendée donnent quelques détails sur les mouvements de la Vendée. Il paraît, par le premier rapport, que sous l'ombre d'un prétendu commerce de liqueurs et vins de Bordeaux, formé à Nantes, par Daniaud et complices, il a été fait, indépendamment des envois de plombs, plusieurs expéditions et distributions de poudres et munitions en caisses et barriques. Le général Gouvion dit que M. Dasson, de la Boissière (Vendée), doit avoir déclaré qu'il lui en est ainsi parvenu quatre barriques pleines de cartouches, avec une lettre de voiture non signée. Si ce fait est exact, ce serait le premier indice positif qu'on aurait sur les poudres de la conspiration. D'après quelques indications vagues du curé Jagueneau, on fait des recherches du côté de Blaye, où 20.000 livres de poudres sont restées déposées. Il y a eu chez M. Dasson des réunions d'émigrés, prêtres et chefs de chouans, qui ont duré trois jours. Un habitant des Landes a été attaqué et volé le 30 fructidor, à 9 heures du soir, par six inconnus en veste ronde, uniforme... On a volé six chevaux à un habitant de Luçon. Ces événements, suivant le même rapport, ont toujours précédé des troubles prochains dans l'Ouest. Tout était calme en Vendée, suivant la lettre du préfet, les partis paraissaient réconciliés... l'affaire des plombs a ranimé les haines [1]. Les divisions reparaissent entre les révolutionnaires et les chouans, surtout dans les foires et marchés. Les premiers se montrent avec plus d'audace, accusent le gouvernement de ne pas protéger les patriotes, parlent

1. En marge, de la main de Fouché : « L'affaire des plombs n'a point ranimé les « haines; elle a été l'occasion de se montrer tel qu'on est ; les partis ont laissé tom- « ber leurs masques. »

de Moreau avec enthousiasme, ne s'entretiennent que de guerres prochaines, insurrections, débarquements d'Anglais, complots, etc. De ce que le curé Jagueneau est compris dans l'affaire des plombs, ce parti déclame contre les prêtres. Et le préfet assure que la très grande majorité est sincèrement dévouée à l'Empereur. La gendarmerie et le préfet s'accordent dans leurs rapports sur le bon esprit de la masse des habitants. Les deux partis, dont les divisions se sont renouvelées, ne sont pas nombreux : ils ne forment pas le millième de la population. Le surplus craint le retour des troubles et est soumis aux lois. On répète que, pour contenir les perturbateurs, il ne faut qu'augmenter la force militaire.

374. — Finistère. Exportation de grains. — Le commissaire général de police à Brest annonce que les paysans de la côte de Roscoff se rassemblent fréquemment sur le bord de la mer... que leur nombre était de 32 dans la nuit du 24 au 25 fructidor; qu'ils ont tiré plusieurs coups de fusil. On présume, dit ce commissaire, que le but de ces rassemblements est de favoriser l'exportation des grains, les Anglais étant peu éloignés de cette côte. Il n'y a aucune garde militaire. On attribue à cette exportation clandestine la cherté du blé dans ce département... quelques malveillants l'imputent au gouvernement.

375. — Vosges. Chasse. — Les ouvriers de la forge de La Hutte ont des fusils et se réunissent pour chasser avec contrainte et violence. Le 30 fructidor, ils se sont portés dans les champs de la commune d'Attigny. Les gardes et les habitants de la commune n'ont osé les approcher. Le maire leur ayant fait défense de chasser sur ce territoire, ils sont allés chez lui le lendemain et ont tiré vingt coups de fusils contre sa porte. Ils avaient à leur tête le fils du propriétaire de la forge et un braconnier, nommé Dehaut, déjà désarmé par ordre du sous-préfet.

376. — Charente. Gravure. — Extrait d'un rapport du préfet de la Charente du 3 de ce mois : « Une gravure enluminée a été envoyée de « Paris à M. Bellegarde, membre de la Convention, inspecteur des eaux « et forêts de ce département. Elle représente l'Empereur et trois de ses « frères et un ange qui apporte au Pape, au lieu de la sainte ampoule, « une fiole sur laquelle on lit : « Vinaigre des quatre voleurs. »

Le préfet ajoute que cette gravure a été vue chez M. Bellegarde, à sa maison de campagne, un jour de vogue, où il y avait chez lui une réunion nombreuse ; qu'il est ami du général Malet, qui exerce encore dans la Charente une influence dangereuse, quoiqu'il en ait été éloigné.

377. — La Demoiselle Lenormand. — Désignée comme exerçant le métier de tireuse de cartes et faisant journellement des dupes. Vérifier les faits... indiquer la demeure de cette femme.

378. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Bourmont. Sa famille supplie souvent Sa Majesté de désigner un endroit où il promet de se retirer.

Boulogne. Faux passeports. Onze matelots font viser à Dunkerque des passeports délivrés par l'agent prussien d'Emden. Quand on veut vérifier leur nationalité, huit s'enfuient. Trois arrêtés sont reconnus de Dunkerque. L'espion Gèche, arrêté et jugé (258), avait un faux passeport pareil. Adresser des observations à l'agent prussien sur sa facilité à en délivrer.

Saint-Marcouf. Behot, qui avait écrit à Sa Majesté (17 thermidor) pour lui offrir des renseignements sur l'ennemi, ne mérite aucune confiance : repris de justice, vagabond, etc.

Piémont. Embauchage. Agitation. Arrestation à Turin de Fontanone, avocat, qui recrutait dans les régiments français pour l'étranger. Depuis le départ des troupes françaises, les ennemis du gouvernement ne gardent plus de mesure.

Maubeuge. Placard séditieux, signé et apposé par l'ancien maire, Moustier : plaintes contre le décret sur l'exportation des grains ; Sa Majesté est entourée de flatteurs.

Aisne. Rébellion. A Landouzy-la-Ville, le voleur Champion, aidé par deux femmes, s'évade et blesse un gendarme.

Jemmapes. Révolte. A Boissac, la foule arrache Lambert aux gendarmes et le porte en triomphe chez lui.

Var. Marine. Au parage du Dattier, prise de quatre navires français chargés de grains.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : Palen (prêtre, refus de chanter le *Domine Salvum* : dénonciation en partie fausse). — En liberté : Lasolgue de Vauclère (306, 372). — Renvoyer provisoirement à Besançon : Hingant de Saint-Maur (demande à être mis en surveillance ou à être renvoyé, sur parole et sans escorte, à Besançon). — En détention j. n. o. : la famille Duchêne (évasion de Beaumont (334). Les tribunaux ne prononcent pas de peine). — Surveillance des côtes : le Ministre approuve l'arrêté du préfet de l'Escaut concernant les voyageurs allant en Batavie.

Renseignements. Contrebande : on désigne plusieurs maisons de commerce (Hollande et bords du Rhin). — Sibillot, dit Dubouchet, ex-chef d'égorgeurs du Midi, brigand : à rechercher. — Mme Latapie, ancienne directrice du théâtre de Bordeaux, réclame les jeux dont elle se dit en possession. Propos injurieux : la faire s'expliquer. — Alexandrine d'Aché : sa famille mêlée aux complots. Son père, lié avec Raoul Gaillard, a fait avec Georges son dernier voyage à la côte; la surveiller : elle vient peut-être à Paris soigner son père qui y serait caché. Continuer à rechercher celui-ci.

BULLETIN DU 12 VENDÉMIAIRE AN XIII

Jeudi 4 octobre 1804.

379. — Ouest. Situation. — Le général Gouvion communique au Ministre les derniers rapports des officiers de la gendarmerie de l'Ouest, sur la situation actuelle de ces contrées. Le capitaine Edon (Ille-et-Vilaine) a parcouru la plus grande partie de ce département. Il a recueilli plus de 300 déclarations des autorités locales, suivant lesquelles toutes leurs communes jouissent de la plus grande tranquillité. Le capitaine Michelot (Morbihan) fait le même rapport sur ce département. Sur l'avis de l'apparition, près de Moréac, de six à sept individus inconnus et bien montés (372) (*Bulletin* du 10), la gendarmerie a fait une battue dans la forêt d'Elven où elle soupçonne que les Gambert et autres chefs de chouans pourraient se réfugier... Les recherches ont été infructueuses.

380. — Eclaireurs. — Le préfet de la Sture marque qu'il n'y a plus de Barbets dans les montagnes et que les habitants sont actuellement tranquilles. Les préfets des Basses-Alpes et Alpes-Maritimes rapportent également que ces deux départements jouissent de la plus grande tranquillité et renouvellent en conséquence leur demande de suppression des compagnies d'éclaireurs. Au contraire, les préfets des départements contigus (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var) et le général Cervoin, sollicitent vivement la conservation de ces compagnies, comme le seul moyen d'achever l'extirpation du brigandage dans les contrées méridionales et d'empêcher qu'il ne se renouvelle. La gendarmerie a rendu

compte de quelques assassinats, même dans les Alpes-Maritimes, et la Ligurie, frontière de ce département, renferme beaucoup de brigands redoutés.

381. — Espagne. Extérieur. — Extrait d'une lettre de Cadix du 24 fructidor : « Depuis environ trois semaines, l'esprit espagnol paraît « changé contre les Français, notamment à Cadix... quelques observa- « teurs attribuent ce changement à la présence de Moreau, quoique per- « sonnellement nul et peu dangereux [1]. Il assurait ces jours derniers « que la guerre générale était immanquable : quelques officiers de Rea- « ding disaient qu'il y aurait incessamment une révolution à Paris. La « nouvelle de la reconnaissance de la cour de Vienne et du nouveau « titre de l'Empereur d'Allemagne ont produit un grand changement « dans la sécurité de ces politiques. Les troupes espagnoles sont mises « sur le pied le plus formidable... tous les régiments anciens au grand « complet et... on en forme de nouveaux... on exerce tous les jours... La « marine est entièrement négligée. Il s'élève une discussion importante « entre l'Espagne et l'Angleterre sur les droits excessifs que l'Angleterre « vient d'établir sur les vins d'Espagne, plus forts que ceux sur les vins « du Portugal. — L'épidémie de Malaga continue. Grenade est encore « plus maltraitée; la consternation règne à Cadix. »

382. — Vendée. — On est informé que les agents, chargés d'exciter de nouveaux troubles dans la Vendée, ont reçu d'Espagne 67.700 francs en traites tirées de Madrid par Diego Carrera, banquier. L'ambassadeur de France en Espagne est invité à prendre, auprès de M. Carrera, des informations sur la personne qui a pu lui fournir le montant des traites qu'il a remises.

383. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Ouvrage politique. De Fonvielle, employé de l'administration Vanderberg, va publier un *Essai historique, politique et critique sur l'an 1804*. Il a refusé de communiquer le manuscrit à la police. On cherchera à se procurer les épreuves.

Verdun. Prisonniers anglais. Autorisations : à Dillon de résider à Neuwiller, à Gordin de venir à Paris. — Payne (libraire) et Wiaver sont de retour à Verdun.

Communications par la Hollande. Des voyageurs ont pu venir d'Angleterre sans passeport, entre autres Mesdames Ecford et Bruce (pour voir leurs maris prisonniers). Danger au point de vue de l'espionnage. Mesures à prendre.

Boulogne (372). Détails sur l'incendie. On a sauvé la bibliothèque.

Côtes-du-Nord. Surveillance. Le préfet répond qu'il ne peut rien sur le domestique du commandant de l'île Bréhat (306), qui appartient à l'armée, ni sur son secrétaire, réfugié à Saint-Brieuc : dans cette ville, mise en état de siège au moment des troubles, l'autorité militaire, saisie de la police, n'a aucune communication avec l'autorité civile.

Aisne. Conscrits. La population de Saint-Algis arrache à deux officiers de recrutement deux conscrits réfractaires.

Avignon. Reynaud, mauvais sujet : pétition collective de sa famille pour le faire déporter ou séquestrer.

Doire. Rébellion. Les habitants de Formo di Rivara s'arment, tirent sur les gendarmes qui viennent arrêter deux conscrits et les repoussent.

1. En marge de la main de Fouché : « La femme de Moreau vient d'accoucher « d'une fille ; il n'y a plus de prétexte de rester en Espagne et de ne pas se rendre « aux Etats-Unis. »

Ordres du Ministre. Retrouver un médecin de Nice : a dit en passant que les travaux du Mont-Cenis allaient cesser, les ouvriers non payés. Les ouvriers réclament leur paye et désertent. — En détention J. n. o. : Clavel (brigand, acquitté faute de preuves suffisantes) ; Bousquet (365) (ne pas le traduire devant les tribunaux). — En liberté : Farent Second (passeport irrégulier) ; Legrand (ex-curé de Montigny, à la demande de l'évêque de Meaux). — En surveillance : Lambert (184). — Examiner, par la direction des postes, une correspondance suspecte, à Remiremont, au nom de Dannaux, inconnu, et retirée par un autre. — Envoyer à Nantes : Jagueneau (au Temple) (315). — A vérifier par l'ambassadeur de France en Hollande : embaucheurs anglais, dont Young (368).

Renseignements. Se renseigner sur : Bottler et Hoïer (voyageurs allemands, venant de Londres); Mannskirch (retiré à Deutz, chez Wagner, supposé agent anglais d'après une lettre de Théolden, interceptée). — A surveiller : un contrebandier et un aubergiste d'Altkirch (servirent jadis les émigrés, peuvent aider le passage des espions); Dillon et Gordin (v. plus haut (383), Verdun). — A rechercher : d'Auerweck [1] (agent de Dutheil, à différentes époques, sous différents noms. S'est échappé avec sa femme d'Offenbourg).

Faits divers. Incendie dans le Nord. — Suicide de Dulac à Alexandrie (Marengo).

BULLETIN DU 13 VENDÉMIAIRE AN XIII

Vendredi 5 octobre 1804.

384. — **Boulogne. Ambassadeurs.** — Plusieurs se sont rendus à Boulogne, autorisés par Sa Majesté Impériale. Ils ont tout vu et examiné sans obstacle... On leur a fait connaître toutes les forces de l'Etat, sans aucune réserve (telles étaient les intentions de Sa Majesté). M. Del Gallo a marqué le désir, à plusieurs reprises, d'être témoin d'un engagement avec l'ennnemi. Il eût voulu que l'armée attaquât en sa présence. On n'a fait aucune autre remarque sur les ambassadeurs et leurs suites.

385. — **Boulogne. Pêcheurs.** — Les pêcheurs de la côte disent avoir reçu du ministre de la marine l'assurance verbale qu'ils pourraient se livrer librement à la pêche du hareng, dont l'époque approche, et la faire même la nuit, toute mesure de police devant cesser dès qu'elle s'ouvrira. Le commissaire général observe que cette liberté illimitée serait du plus grand danger ; que, si les pêcheurs pouvaient se soustraire à la surveillance des agents de la police, des gendarmes, des employés de la douane, les communications avec l'ennemi deviendraient continuelles.

386. — **Coutances. Prêtres.** — L'évêque de Coutances a interdit un prêtre du canton d'Avranches, qui a traité, en chaire, des sujets sur lesquels le gouvernement a ordonné le plus profond silence, notamment le serment de 1790, la constitution civile du clergé, la légitimité des acquisitions de biens nationaux... Le ministre des cultes, qui en donne avis par une lettre du 9, ne fait pas connaître ce prêtre.

387. — **Agence anglaise de Bordeaux.** — Le complot de l'Ouest, que l'affaire des plombs a fait découvrir, se développe chaque jour, d'après les rapports derniers du commissaire général de police à Bordeaux. Deux complices intéressants sont signalés à Bordeaux : Roger aîné, liquoriste qui a fourni les fonds à Daniaud, et Acquart Vreilhac, qui paraît être l'agent général de l'intrigue. Les fonds de l'agence arri-

1. On écrit souvent Awerweck, mais il signe Auerweck.

vaient d'Espagne par M. Diego Carrera, négociant à Madrid. Roger a reçu, en floréal, 70.000 francs en traites de cette maison. Interrogé sur l'origine de ces fonds, il a dit qu'un nommé Pignerolles, de la Havane, ayant passé à Bordeaux pour se rendre en Espagne et de là dans sa patrie, il avait fait connaissance avec lui, et que, sur l'exposé de ses besoins, il lui avait confié ce capital à 5 0/0 d'intérêt (On a constaté qu'aucun voyageur du nom de Pignerolles n'avait passé à Bordeaux). Roger est arrêté. Acquart Vreilhac a reçu, en prairial, par la même maison Diego Carrera, 114.000 francs. Il est en fuite et on n'a pu avoir sa déclaration. Mais M. Otard, négociant, qui lui a remis cette somme, en a fait volontairement l'aveu au commissaire général de police, en expliquant qu'il en avait reçu l'ordre de M. Diego Carrera, son correspondant. Il est probable qu'on pourra apprendre à Madrid par quel ordre ce négociant a versé ces fonds. Son Excellence a écrit à ce sujet. Un événement récent a causé la fuite d'Acquart Vreilhac. Le 3 complémentaire, un étranger venant d'Espagne, et qu'on présume être Duchesne-Chénier (l'un des agents signalés dans le *Bulletin* du 6) (352), est arrivé en poste de Bayonne à Bordeaux, à 7 heures du soir, et s'est fait conduire chez Acquart, en évitant de passer dans la ville (le postillon en a fait la déclaration). Acquart ne se trouvant pas chez lui, le voyageur, que le portier et son épouse ont dit avoir vu précédemment, paya généreusement son postillon et sortit à pied, emportant ses pistolets et laissant son portemanteau, qu'il envoya chercher le lendemain par un commissionnaire. Acquart, étant rentré, est ressorti précipitamment en apprenant que ce voyageur l'avait demandé. La police a agi, mais l'un et l'autre n'ont pas reparu. On les recherche avec activité.

388. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. 1) Neutres : grâce à Monin, gendarme, le navire espagnol *Santander* a quitté Saint-Valery avec un toscan suspect. — 2) Aubry, payeur de la marine : infidélités. Son oncle Leroi, dit de Borogé, mari d'une Créqui, lui recommanda l'an passé de bien recevoir les princes s'ils se mêlaient à l'un des débarquements organisé par Wright. — 3) L'incendie de la sous-préfecture (372) dû à la malveillance.

Turin. Arrestation de Migasso (embauchage) et de Reinhard, ancien payeur militaire.

Mayenne. Deux vagabonds armés vont à Vaiges, chez Me Defermon, demandent à manger et disent que, déserteurs, ils veulent se soumettre.

Dyle. Brigands. Deux garrotteurs obtiennent leur grâce en dénonçant des complices.

Ain. Foire de Montmerle. Aucun vol malgré l'abondance de filous de Lyon. Tous les suspects avaient des passeports réguliers de Besançon.

Mont-Blanc. Prêtre séditieux. On demande à l'évêque de Chambéry d'interdire Bérard à Saint-Badolph : sermon contre les acquéreurs d'une chapelle en démolition.

Espagne. Lettre de Cadix (27 fructidor). Mme Moreau est accouchée d'une fille. Solano est son parrain. Moreau quittera Cadix après le couronnement. — Morts nombreuses. — Les équipages anglais menacent de jeter à l'eau les vivres russes (beurre et bœuf), comme dans les dernières guerres.

Husum. Lettre (2 vend.). Arrivée de paquebots anglais : leurs passagers. — Envoi d'argent en Angleterre. Les troupes russes marchent sur la Pologne. — Le ministre anglais conseille aux négociants de Hambourg d'envoyer leurs fonds en Angleterre, car ce pays deviendra le théâtre de la guerre.

Faits divers. Vol à Autun, chez Leblond. — Incendie dans les Vosges.

BULLETIN DU 14 VENDÉMIAIRE AN XIII

Samedi 6 octobre 1804.

389. — Paris. Esprit public. — La nouvelle que les brûlots anglais ont été coulés bas à l'entrée du port de Boulogne (392), a causé la joie la plus vive. Il est facile de voir que les moindres succès animeraient toute la nation contre l'Angleterre, et que le patriotisme renaîtra en France, lorsque l'étonnement de la renaissance de la monarchie aura fait place à l'habitude ; lorsque les yeux de la vanité, de l'envie et de tous ceux qui s'étaient crus républicains seront accoutumés à un éclat dont, de jour en jour, ils sont moins importunés. Paris désire vivement le retour de l'Empereur. Il entendra certainement des acclamations en paraissant au théâtre et dans les lieux publics.

390. — Paris. Journaux. — Les journaux d'hier et d'aujourd'hui annoncent, sous les rubriques de « Gênes » et « Florence », que Sa Sainteté est indisposée [1], et on en tire la conséquence que son voyage en France pourra être retardé, quoique les journaux, disent-ils, continuent de parler de ce voyage comme étant certain. On sait que le cardinal Caprara a insinué, il y a quelques jours, que le couronnement pourrait n'avoir pas lieu précisément à l'époque du 18 brumaire, mais bien être porté à un temps plus éloigné.

391. — « Mercure de France » [2]. — Diverses représentations avaient été faites au *Mercure de France* sur le mauvais esprit qui règne habituellement dans cetté feuille, sur l'obstination des rédacteurs à attaquer les principes qui servent de base au gouvernement et à aigrir les esprits par des discussions dangereuses. Les rédacteurs n'en ont tenu aucun compte. Aujourd'hui même, M. Fiévée a fait paraître dans ce journal un article où, à l'occasion des mémoires de M. Bailly, premier président de l'Assemblée constituante, il traîne dans la boue tous les hommes qui ont pris une part quelconque à la chute des Bourbons. Il proclame la légitimité de l'ancien régime et peint comme des crimes les efforts faits pour seconder le vœu national. Il a été écrit, en conséquence, au directeur général des postes, pour l'inviter à suspendre le départ de ce numéro.

392. — Boulogne. Brûlots. — Le 10, l'ennemi a fait connaître la nature de l'entreprise qu'il méditait, depuis quelque temps, avec tout le secret possible. Voici le compte rendu qu'en a fait le commissaire général de police :

A 9 heures et demie du soir, à la marée montante, on a aperçu quelques péniches anglaises qui paraissaient s'avancer vers la flottille. Elles étaient accompagnées de plusieurs bâtiments qu'on n'a pas reconnus. A onze heures, l'explosion subite d'un de ces bâtiments a fait connaître que c'étaient des brûlots. Quelques braves avaient sauté imprudemment à bord de cet incendiaire et y ont perdu la vie. D'autres bâtiments de même nature ont été dirigés sur la côte pendant toute la nuit. Tous ont été coulés bas à coups de canon ou ont sauté, sans autre effet que celui

1. En marge, de la main de Fouché : « La nouvelle de la maladie du Pape a été « démentie. »
2. En marge, de la main de Fouché : « Ce journal est un journal de parti. Ses « rédacteurs ont surtout pour but de faire fortune. Ils s'occupent peu de la litté- « rature qui, cependant, devrait être exclusivement l'objet de leur journal. »

de l'explosion la plus bruyante. Dans la matinée du 11, il en restait un qui touchait de près au moment de son explosion. Quelques grenadiers ont eu le courage de s'élancer à son bord et en ont enlevé le mécanisme destiné à y mettre le feu. On a reconnu qu'il consistait en une espèce de batterie, placée sur un ouvrage artificiel, auquel elle met le feu, après un intervalle combiné. On voit encore autour de la flotte plusieurs incendiaires de la même nature. Dès qu'ils sont connus, ils cessent d'être dangereux. Le feu a duré depuis 9 h. 1/2 du soir jusqu'à 6 heures du matin. Il n'y a pas eu plus de cinquante hommes tués ou blessés. On a cru apercevoir, avant l'engagement, près d'une métairie élevée, un signal à l'ennemi. Un meunier suspect depuis longtemps a été arrêté. Pendant toute la nuit, la police a été sur pied... On n'a eu à réprimer que les clameurs de quelques femmes, dont les maris étaient sur mer.

393. — Ouest. — Le général Gouvion communique au Ministre un rapport du colonel Noireau, par lequel il signale plusieurs individus comme suspects de complicité dans les dernières manœuvres : Hulin, dit Martinière, notaire à Mortagne (a fait de fréquents voyages à Nantes, avant la découverte de l'affaire des plombs, et donné asile à deux amis de Saint-Hubert) ; Buffar, de Tiffauges (Vendée). (prêtre insoumis... a eu des entrevues nocturnes avec Gogué, Saint-Hubert et autres) ; Gareau, fabricant de Cholet (ancien chef de chouans, a annoncé publiquement qu'il y aurait un mouvement avant le 18 brumaire) ; Lucas, de Cholet (chouan faisant aussi de fréquents voyages à Nantes) ; Recotillon, aubergiste à Saint-Fulgent (chef d'escadrons dans les chouans..., son auberge était le rendez-vous de Gogué, Saint-Hubert et autres) ; l'ancien curé de Cerqueux (vu à Saint-Aubin (Deux-Sèvres) avec trois autres, tous à cheval, armés de pistolets et fusils doubles... Ce curé a à sa suite une prostituée. Le curé de Montaigu, Jagueneau, conduit à Paris par des gendarmes, l'a rencontré dans la route, et a dit : « En voilà encore un qui sera des nôtres. »

394. — Haute Saône. Émigrés. — Le préfet de Haute-Saône expose, dans une lettre du 9 : que les émigrés affectent plus de morgue qu'avant 1789 ; qu'avant l'avènement, ils multipliaient leurs visites aux autorités ; qu'actuellement, ils ne faisaient que celles nécessaires pour leurs affaires.

395. — Marseille. Spectacle. — Le commissaire général de police à Marseille rapporte qu'à la dernière représentation de *Tekeli*, le public a applaudi et fait répéter plusieurs fois, avec une sorte de frénésie, le passage du second acte, relatif aux délateurs. Il a gardé le plus profond silence au passage du même acte où l'un des acteurs boit à la santé de l'Empereur.

396. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Attaque de Reibourg, conducteur, par huit inconnus, à la Petite-Villette.

Le Havre. Mécontentement de la guerre. — La côte est bien gardée ; communications possibles par Saint-Marcouf seulement. — Soupçons sur un capitaine pris en mer ; son équipage s'est sauvé en canot. — Deux cents bateaux du port doivent rejoindre Boulogne. Combat engagé à hauteur d'Étretat, par une division du Havre.

Haute-Garonne. Prêtre séditieux. Afferte, ex-curé de Quintignaux, qui a prêché contre le gouvernement et le clergé actuel, est difficile à saisir. Sa famille le soutient : « Il a beaucoup d'asiles et en change à volonté, tant pour sa sûreté personnelle que pour l'exercice du culte. »

Bourmont. Recherches infructueuses, par quinze gendarmes, à Laveaucourt, châ.

teau des dames de Becdelièvre : inhabité. Elles habitent le château de la Seilleraie, à un quart de lieue de là.

Arras. Planchon (131, 291), prêtre détenu depuis germinal XII. L'évêque d'Arras demande à Sa Majesté son élargissement. Le préfet le dit séditieux. On autorise son transfert dans une maison de réclusion.

Tarn. Libelle : la conspiration de Georges est chimérique. — Bruits : prochain emprunt de 300 millions.

Gard. Évasion de Meulon, conscrit réfractaire, grâce à quatre inconnus armés qui attaquent la prison de Beaucaire. Un autre prisonnier s'évade aussi. — Arrestation d'un brigand, surnommé Cabri, à cause de sa légèreté, condamné à mort en 1792.

Rébellions : 1) A Lans-le-Bourg, pour l'arrestation d'un voyageur. Le maire est à la tête de la foule contre la gendarmerie. Le tribunal est saisi. 2) Deux communes de Doire et Sture. 3) A Settini.

Crawford, évadé (310, 334), va en Suède soigner sa femme, dit-il. On croit que c'est un prétexte pour le cas où il ne serait pas employé par le ministère anglais, dont il cherche à gagner la confiance, « et on sait assez par quelles voies s'acquiert cette confiance. »

Ordres du Ministre. En surveillance : femme Ledos (correspondance des chouans, acquittée (an XI), détenue par haute police. Le préfet demande sa liberté. A Rennes) ; Delignières (curé de Nibas, en caution dans sa famille. A Nibas); Gohin (22, 68). (A Tours); Lesommier et Legras (à La Force, pour intrigues avec De Bar, peu coupables, famille nombreuse. Chez eux); Corona (napolitain dangereux. A Marseille). — A 40 lieues de Paris et des côtes: Prijean (colporteur (68), ancien militaire infirme, ne peut servir) ; Barbier (complice de la femme Ledos, acquitté avec elle, venu à Paris chercher une place). — Renvoyer chez lui, à Cusset: Mellun (faux, aux fers (an III), libéré sous le Directoire). — A Bicêtre, trois mois: Simonet (astrologue, escroc). — Au Temple, jusqu'à plus ample informé : de Beurges (vécut à l'étranger, se cache à Paris, change de logement tous les jours, marche armé. Propos). — A Bicêtre et à Saint-Denis jusqu'au couronnement : quarante et un filoux, vagabonds, etc. — A fermer, en examinant les papiers : Établissement de cédules viagères et rentes (tontine, dirigée par Testard Dubreuil : les directeurs sont sûrs de gagner).

Correspondance ministérielle. Georges Crawford, frère de l'évadé, est agent anglais à Rotterdam : on invite le général Marmont à le surveiller et à savoir pourquoi il est à Rotterdam.

Faits divers. Incendie dans la Somme. — Rixe à Lonny. — Assassinats : 1) de Barthelemi, près de Marseille. On soupçonne Dormel, évadé. 2) De la femme Albert, à La Briga, par le prêtre Pons, croit-on.

BULLETIN DU 16 VENDÉMIAIRE AN XIII

Lundi 8 octobre 1804.

397. — Paris. Situation. — On a recueilli avec le plus grand soin, pendant quelques jours, des observations exactes sur la situation réelle de Paris. Voici leur résultat : Des oisifs et mécontents répandent dans les lieux publics, que jamais la misère n'a été aussi grande ; qu'elle cause beaucoup de suicides, etc. En effet, il y a de la détresse dans quelques classes, telles que des colons de Saint-Domingue, des émigrés sans état, des officiers réformés, des individus venus à Paris pour solliciter des emplois. Ces hommes, n'ayant aucune occupation, se montrent partout et voudraient généraliser leur situation personnelle. Mais lorsqu'on pénètre dans les ménages de toute la classe laborieuse et n'ayant pour moyen de subsistance que les produits de son industrie, on voit les signes de l'aisance. L'artisan a des couverts d'argent, donne quelques objets de luxe à sa femme, vit bien. Les autres classes ci-dessus, ne forment pas la centième partie de Paris. On ne doute pas que la multitude ne porte à

la cérémonie du couronnement les preuves de la satisfaction réelle qu'elle éprouve, et n'y reçoive des idées de puissance et de respect dont l'impression sera durable.

398. — Boulogne. Brûlots. Détails. — Le commissaire général rend compte au Ministre du résultat de la tentative d'incendie formée par l'ennemi, dans la nuit du 10 au 11 (*Bulletin* du 14) (392). Dans la soirée du 11, à 5 heures, la plus grande partie des navires anglais ont fait voile pour leurs ports. Deux vaisseaux, portant pavillon d'amiral, sont partis les premiers ; on a pensé que quelques ministres ou autres grands dignitaires étaient à bord de ces vaisseaux et étaient venus jouir du spectacle de l'incendie que leurs brûlots devaient causer. Depuis cette entreprise, la mer amène continuellement sur la côte des tonneaux, des caissons et des débris remplis d'artifice. La plus grande partie a été détruite par les explosions. La mer jette aussi sur le rivage des portions de corps humains, hachées en morceaux. Chacun se réjouit de ce que Sa Majesté Impériale n'était pas à Boulogne dans cette nuit, et ne s'est pas trouvée dans le cas de s'exposer au danger de la première explosion. Sur la flotte et dans les camps, à chaque explosion, ou lorsqu'un brûlot traversait la ligne, on entendait retentir les cris : « Vive Bonaparte ! »... L'armée paraissait combattre sous ses yeux.

399 — Ouest. Situation. — Les préfets de l'Ouest, principalement ceux de Vendée et Maine-et-Loire, présentent la situation de leurs départements sous des rapports plus satisfaisants que le général qui y commande la 22e division. Par une lettre du 7, le préfet de la Vendée dit qu'on a exagéré les inquiétudes ; qu'on ne parle plus de l'affaire des plombs ; que les dispositions de la presque totalité des habitants sont très bonnes ; « Je suis tellement assuré de la tranquillité publique, ajoute ce préfet, « que je fais partir, à l'instant, pour tous les maires, l'ordre de travailler « de suite aux opérations préliminaires de la conscription de l'an XIII ; « ce que je me garderais bien de faire, si j'avais la moindre inquiétude. Le « général qui commande ici partage mon opinion. » Le préfet de Maine-et-Loire écrit également, à la date du 10, que le gouvernement ne doit avoir aucun doute sur la tranquillité de ce département ; qu'on n'y a découvert aucun complice de l'affaire des plombs ; que s'il survient au gouvernement des rapports contraires sur ce pays, on devra les vérifier avec soin. A la même date du 10, le commandant s'exprime en ces termes : « Dans la Vendée, l'esprit des campagnes est mauvais... on veut exciter « des troubles avant le 18 brumaire... Les anciens chouans, à peu de chose « près, sont toujours les mêmes. Ce que je dis de la Vendée s'applique « à la rive gauche de Maine-et-Loire. L'autorité civile n'oserait en convenir. Les préfets, en bons pères de famille, croient devoir cacher les « défauts de leurs enfants. »

400. — Famille Bourbon. — Les diverses lettres reçues du Nord au sujet de la réunion de quelques membres de la famille Bourbon, dans une ville de Suède, sont confirmées par les journaux anglais. Le *Times*, sous la date du 19 septembre, annonce que le comte d'Artois est parti le 16, à 1 heures du matin. Il s'est rendu à Harwick, accompagné de MM. de Puységur, l'abbé de La Tille, son aumônier, et le baron de Roll : celui-ci doit seulement suivre le comte d'Artois jusqu'au port de Suède où il restera. Il n'est nullement question, dans ces détails, de M. le prince de Condé, quoique les lettres du Nord l'aient annoncé comme devant être de la conférence.

400 *bis*. — Husum. — On écrit de Husum, à la date du 6, que les

hanôvriens, tant officiers que soldats, continuent à passer. Tout est tranquille en Angleterre, ajoute-t-on, malgré le mécontentement des volontaires qu'on conprime par de fréquents exercices.

401. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Malmédy-De Noue, soixante-quatre ans, émigré, recevait d'Angleterre, à la demande du prince de Condé, une pension annuelle de 900 francs, chez Fink, bijoutier à Offenbach. Une circulaire, imprimée à Londres, le prévient qu'elle sera retirée s'il réside en France ou dans un pays en guerre avec l'Angleterre. De Noue la refuse. Le sous-préfet le dit très indigent.

Midi. Brigandage. Huit brigands, des bandes de Willot, arrêtés à Libourne, évadés, furent repris à Naples et ramenés à Libourne pour y être jugés. Mais le code y interdisant la peine de mort, il faudrait les juger où ils commirent leurs brigandages. Le ministre des relations extérieures est invité à demander leur extradition.

Cadix. Moreau. M. et Mme de Solano sont parrain et marraine de la petite Moreau. Moreau voit surtout les consuls de Danemark et de Hambourg et quelques étrangers. Une frégate américaine est dans le port. On la croit pour lui. Il est très circonspect vis-à-vis de l'Empereur. Le *Times* du 20 septembre donne exactement la lettre du grand juge à Moreau et la réponse de Mme Moreau.

Faits divers. Incendie à Saint-Valery. — Arrestation d'Agassé qui vola des poudres (Bouches-du-Rhône).

BULLETIN DU 17 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mardi 9 octobre 1804.

402. — Turin. Embaucheurs. — On a arrêté à Turin et livré à une commission militaire l'avocat Fontanone, qui recrutait pour l'étranger et dirigeait vers Corfou les militaires français qu'il parvenait à enrôler. (*Bulletin* du 11 de ce mois)(378). Le commissaire général vient de transmettre un rapport du préfet de police à Milan, suivant lequel cet embauchage se fait depuis plus de trois mois. C'est sur Padoue que les enrôlés sont dirigés, et on leur persuade qu'ils sont destinés pour les régiments autrichiens de Bussy, Berchini et autres, composés de Français. On a signalé pour principal agent de cette manœuvre clandestine un marquis, qu'on n'a pu nommer, domicilié à Verceil, allant souvent à Turin. La police locale, d'après les renseignements donnés par celle de Milan, a pris les mesures convenables pour le découvrir.

403. — Marseille. Approvisionnements de l'ennemi. — Le commissaire général de police à Marseille rapporte que, dans toutes les foires des Basses-Alpes, les bestiaux qui y ont été conduits, bœufs, moutons et autres, ont été enlevés à tout prix, sans marchander ; que les acheteurs étalaient l'or avec une espèce de scandale. Le commissaire général pense que c'étaient autant de pourvoyeurs de l'ennemi et les recherche.

404. — Var. Rébellion. — Un gendarme, chargé d'arrêter un conscrit réfractaire dans la commune de la Garde-Freinet, a éprouvé une vive rébellion que le maire a paru seconder : il a été grièvement maltraité.

Nota.— Il y a à peu près deux mois que les maires des campagnes sont signalés par les préfets du plus grand nombre des départements, comme incapables ou peu disposés à seconder l'action du gouvernement.

405. — Haute-Garonne. Déserteurs. — Le préfet rapporte qu'il se forme, dans le territoire de Toulouse, des bandes de déserteurs et qu'il craint qu'elles ne se fortifient, malgré les mesures qu'il a prises Il ajoute que la gendarmerie et les cours de justice négligent la poursuite des réfractaires et déserteurs.

406. — Bordeaux. Situation politique. — [1] La jeunesse de Bordeaux est signalée comme turbulente, insolente et affectant d'applaudir au théâtre les passages qui prêtent à des applications contre le gouvernement. Des conscrits réfractaires ou déserteurs, échappés des villes voisines, se rendent à Bordeaux et se réunissent à ces jeunes gens. Le mauvais esprit et les désordres qui se manifestent dans cette ville doivent s'attribuer principalement à l'insouciance ou à la légèreté de l'administration de la police. M. le conseiller du troisième arrondissement est chargé d'écrire à ce sujet, tant au préfet qu'au commissaire général.

407. — Surveillance des étrangers. — On demande un état, avec notes, des Russes, Suédois et Polonais qui se trouvent à Paris.

408. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Fécamp et environs. Val d'Etig, Vaucôte et Yport sont dégarnis de troupes. Danger pour les communications par la pêche de nuit, dite le perchise, qui se fait librement, sans surveillance, et par l'entrée trop facile à Fécamp des neutres échappés, disent-ils, à la surveillance anglaise.

Calais. Troubles au spectacle. Le maire ferme le théâtre. — En marge, de la main de Fouché : « Je ne comprends pas comment on peut priver toute une ville « de son spectacle, pour quelques perturbateurs. J'ai écrit au maire pour connaî- « tre les motifs de cette mesure extraordinaire. »

Eure. Général Lahorie. Il est faux que Jaillon, domestique de Lahorie, ait quitté Saint-Just (Eure) pour le rejoindre. Aucune nouvelle de Lahorie dans le département.

Hérault. Évasion de marins déserteurs, condamnés à mort, avec la chaloupe d'Agde.

Ordre du Ministre. Arrêter : Dubois, Lamurra, Cerutti, Rolando, (anciens officiers piémontais, spadassins ; troubles (365).

Renseignements à vérifier : Dufour (359) ; Kervacton (346) ; Mme de Lauterbourg (donne à jouer, propos, se dit baronne.)

BULLETIN DU 18 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mercredi 10 octobre 1804.

409. — Division du Havre. Signaux. — La division partie du Havre dans la nuit du 11 au 12 (*Bulletin* du 14)(396)est arrivée à Boulogne le 13. Elle a soutenu trois combats consécutifs contre l'ennemi, dans lesquels elle n'a perdu qu'un homme, suivant le rapport du commissaire général. Dans celui qui a eu lieu près de Dieppe, elle a été sur le point de s'emparer d'une frégate ; toute la flottille est rentrée. L'ennemi a disparu. On ne voit pas un seul bâtiment dans la rade. Aucun neutre ne peut sortir des ports de la Manche. Le commissaire ajoute qu'au moment où cette division appareillait, pour sortir du Havre, plusieurs personnes

1. En marge, de la main de Fouché : « J'ai écrit au préfet et au commissaire « général de police, ils ne se plaindront pas de n'avoir pas eu de *dépenses secrètes* « à leur disposition. La ville de Bordeaux est une des villes la plus facile à gou- « verner, *je la connais bien.* »

dignes de foi ont remarqué des feux sur divers points de la côte, auxquels l'ennemi a répondu par des feux absolument semblables. La semaine précédente, on avait aperçu des feux pareils aux environs de Calais, sur la gauche de Boulogne, et près de Dieppe. Ces rapports, dit le commissaire général, se multiplient si souvent qu'il est impossible de ne pas croire à beaucoup de communications entre la côte et l'ennemi. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement est chargé de la vérification de ces faits. Ils ont été aussi communiqués à M. le maréchal Moncey.

410. — Seine-Inférieure. Entraves au culte. — Le dimanche 8 de ce mois, M. Héricher, maire de Triquerville, accompagné de son fils et du sieur Lecointre, tous armés de fusils, se sont opposés dans l'église à ce que l'office fût célébré par M. Mallard, desservant choisi par l'évêque et installé précédemment. Quelques voix se sont élevées contre ce procédé du maire : il a ordonné plusieurs fois à ses compagnons de faire feu, disant qu'il le ferait lui-même et qu'il fallait qu'il tuât quelqu'un. Deux jeunes filles ont été frappées par le bout d'un canon de fusil. La gendarmerie a adressé le procès-verbal de cet événement au magistrat compétent.

411. — Banquiers des complots anglais à Madrid. — On a consulté une personne qui mérite toute confiance au sujet des Carrera, banquiers de Madrid, qui ont fourni, en deux envois seulement, 184.000 francs à l'agence anglaise de Bordeaux. Ils sont parfaitement connus pour être, depuis plus de dix ans, les âmes damnées de l'Angleterre. L'ambassadeur français a été plus d'une fois sur le point de provoquer leur arrestation. Ils sont Français, naturalisés espagnols, et ayant des propriétés dans le département des Pyrénées. Un avis confidentiel, remis au commissaire général de Bordeaux, ferait présumer que les fonds dont les Carrera sont en ce moment dépositaires pour le compte de l'Angleterre, se montent à 12 millions. Il est probable que les ordres donnés par Son Excellence à Madrid donneront de nouvelles lumières sur toute cette machination. — Ainsi, cette notion simple de quelques milliers de plomb, que les autorités locales avaient jugée si peu digne d'attention qu'elles n'en écrivirent au ministre de la police qu'après plus d'un mois, a pris d'abord à la police générale un caractère bien autrement grave et s'est bientôt développée, au point de procurer l'arrestation de tous les agents immédiats de Nantes. D'autres agents ont été saisis à Bordeaux. On est parvenu à la connaissance d'une partie des fonds, et on est en mesure de remonter à la main qui les donne ; et il ne serait pas étonnant qu'on vînt à découvrir que c'est le ministre même d'Angleterre à Madrid qui a crédité les Carrera.

412. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Espionnage. Arrestation, près Furnes, de Engeland, Hollandais, supposé espion anglais. Contradictions. Selon lui, seize régiments sont réunis à Lymington. On y élève des batteries. On ne croit pas à la descente.

Boulogne. Vagabonds. Que faire de deux matelots liguriens arrêtés il y a trois mois ? Rien contre eux.

Rapports de gendarmerie. On s'informe de : Henry (à Paris, propos contre S. M.). Trois magistrats de Vire : Le Bailly, Rosnières et le procureur signalés comme ennemi de Sa Majesté : à s'informer. On ajoute quelques habitants de l'Ouest à la liste du 16 (399). L'arrestation des chefs a tout déjoué.

Manche. Prêtre séditieux. Couvé, vicaire à Avranches, écroué à Saint-Lô : sermon contre les acquéreurs et les prêtres constitutionnels.

Déserteurs. Arrestation : 1) à Agde, des deux frères Sarron. — 2) de sept marins sur un bateau de la Garonne ; huit autres se sauvent à la nage.

Var. Prêtres attaqués sur la route et dévalisés : Vigne, curé de Toulon et Rono, curé de Signes.

Espagne. Lettre de Cadix. (5e comp^e^) Mme Moreau rétablie. Moreau semble attendre le couronnement, soit espérant sa grâce, soit prévoyant un événement. L'épidémie atteint Cadix. Les habitants de Malaga forcent le cordon pour trouver des subsistances. Quelques Français morts, surtout des hommes.

Ordres du Ministre. Envoyer au tribunal et en cas d'acquittement, l'éloigner de Bruxelles : Brisler (entraves à la conscription. Escroqueries). — Renvoyer chez lui : Gun (Saxon, sans passeport). — En surveillance à Boulogne : Leroux (chirurgien, arrêté à Boulogne pour propos, est en surveillance à Mâcon où il vit de mendicité). — Envoyer des garnisaires à Boissac (378) jusqu'à livraison des coupables.

Faits divers. Sommation comminatoire à Villebringhen.

Détenus : Dans les diverses prisons de Paris, moins le Temple : 2683.

BULLETIN DU 19 VENDÉMIAIRE AN XIII

Jeudi 11 octobre 1804.

413. — Cherbourg. Lettres. — Le maire de Cherbourg expose au ministre que la mesure, prescrite par le gouvernement, de transmettre à la police générale les lettres apportées par les navires neutres, a été le sujet de quelques observations de la part de quelques négociants de Cherbourg, qui ont prié le maire de les transmettre au ministre. Le retard, qui résulte de l'envoi de ces lettres à Paris, peut leur causer un préjudice sensible dans plusieurs circonstances. Ainsi, lorsque des navires neutres apportent des marchandises, ces négociants auxquels elles sont destinées n'en sont communément avertis que par les lettres qui les accompagnent ; et ils ne peuvent remplir à la Douane les formalités préalables au déchargement qu'après les avoir reçues. Ces négociants demandent que leurs lettres leur soient remises à l'arrivée des neutres, lorsqu'il sera constaté qu'ils n'ont eu aucune communication avec l'ennemi.

414. — Deux-Nèthes. Bien national. — L'église et les bâtiments du Prieuré de Hugbourg (Deux-Nèthes) ont été acquis par plusieurs particuliers. Un de ces acquéreurs a permis que l'église fût employée, de nouveau, à l'exercice du culte ; mais les autres s'y sont opposés et ont voulu conserver intact le bénéfice de leur acquisition. Le préfet a pris un arrêté interdisant à tout prêtre d'exercer dans l'église vendue.

415. — Marseille. Garnison. — Le commissaire général de police à Marseille expose qu'on annonce le prochain départ de toute la garnison ; que si ce fait est exact, il importe que les troupes soient promptement remplacées par d'autres, pour maintenir la sûreté et la tranquillité dans cette ville, qui devient communément, dans l'hiver, le repaire des vagabonds du Piémont, de Gênes et autres contrées méridionales.

416. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Dupont, médecin de l'hospice du Roule, ouvertement royaliste. Propos.

Saint-Valery. Le corsaire le *Prosper*, capitaine Hénin, prend le navire anglais le *London*. Deux passagers.

Verdun. Anglais. Sept cent quarante-six prisonniers. — Wilson envoyé au fort de Bitche : scandale au théâtre avec une fille de Joinville, où on la renvoie en surveillance.

De Morand, de Bréguigny (Ille-et-Vilaine), ex-major, arrêté porteur de notes sur les côtes, a été autorisé par le général Lemarois à visiter les camps. Il est interrogé au ministère de la police où le général Davoût lui a permis de venir.

Espion. Engeland (412) s'est suicidé.

Ille-et-Vilaine. Conscription. Quelques mouvements parmi les jeunes gens causés par le bruit d'une levée générale. Le calme rétabli.

Isère. Situation. Ordre et tranquillité.

Genève. On surveillera M. de Lévis. Sa sœur, Mme de Spinola, et ses parents sont hostiles au gouvernement (269).

Ordres du Ministre. En surveillance à Besançon : Bérard (curé 388). — En liberté, en surveillance, à 40 lieues de Paris et des côtes : Sazy Delisle (131) (soupçonné d'avoir reçu une mission de l'ennemi). — En détention, Brémont ; arrêter j. n. o. Tourniaire et Marquet. (Trois brigands couverts par la prescription). — Libre, sauf en Ardèche et en Lozère[1] : Juin, abbé de Siran (prit part aux troubles de ces départements, accusé d'y revenir pour en fomenter de nouveaux). (En marge, de la main de Fouché : « M. de Siran m'a donné des renseignements très utiles pendant mon premier ministère. »)

Faits divers. Incendie à Bauregard (Dordogne) chez Mme Jensen.

BULLETIN DU 20 VENDÉMIAIRE AN XIII

Vendredi 12 octobre 1804.

417. — Ouest. — Les préfets d'Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres rendent compte de la situation actuelle de leurs départements. Celui d'Ille-et-Vilaine dit qu'il n'y a point eu de rassemblements suspects, que jamais il n'y eut moins d'apparence et de moyens de troubles. Sa lettre renferme ce passage : « Comment la chouannerie pour- « rait-elle recommencer? L'armée des rebelles était composée de paysans « qui combattaient pour leurs prêtres... Ils les ont, et déclarent haute- « ment qu'ils arrêteraient ceux qui leur proposeraient de reprendre les « armes. » — Celui du Maine-et-Loire pense, d'après les renseignements qu'il a recueillis et ses propres observations, que la conscription se lèvera sans obstacle dans ce département. Cependant, il désire qu'elle n'ait lieu qu'après le couronnement, afin qu'à cette cérémonie il n'y ait dans les familles aucun sujet d'inquiétude. Celui des Deux-Sèvres marque qu'on continue de répandre des bruits inquiétants et que des marchands forains sont les agents de cette intrigue. Cependant, la tranquillité sera maintenue dans ce département, si elle l'est dans ceux contigus. Pour la conscription, il conviendra de placer quelques troupes à Bressuire et à Châtillon. Le clergé actuel acquiert quelque confiance. On remarque que le peuple qui désertait les églises, pour ne pas entendre la prière pour la République, s'accoutume à celle pour l'Empereur.

418. — Ille-et-Vilaine. Passage de troupes. — Le 12 de ce mois, deux compagnies de carabiniers du 7e d'infanterie légère, commandées par le capitaine Tournorère, passèrent à Plélan allant à Rennes. L'adjoint proposa de ne placer dans cette commune qu'une partie du détachement et le surplus dans les campagnes voisines. Le capitaine consigna l'adjoint chez lui, mit une sentinelle à sa porte, distribua les logements à son gré, en plaçant cinq à six hommes dans chaque maison. Vingt soldats, malades ou infirmes, arrivèrent quelques moments ensuite. Ils se rendirent avec

1. De la main de Fouché : « où sa présence donne des inquiétudes. »

peine dans les campagnes voisines. Le préfet transmet la plainte du maire et des adjoints sur cet événement.

419. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. La dernière division du Havre (30 voiles), attaquée par deux frégates anglaises, arrive sans perte.

Saint-Valery. La nuit, une péniche anglaise s'approche, à Petit-Ally, pour débarquer du monde. Un paysan tire trop vite. Elle s'éloigne. Le soir, des bateaux légers approchent souvent, pour la correspondance, croit-on. Trop de liberté aux pêcheurs de harengs.

Bruges. Détails sur le suicide de Engeland (416) avec le cordon de son pantalon.

Marseille. Spectacle. Rixe entre civils et militaires au sujet de *La revanche forcée*, pièce désormais interdite.

Turin. Agence du roi. Arrestation d'Aghenza, de Cagliari, venu, dit-il, pour commander 3000 cocardes. Est-ce pour les anciennes troupes du roi de Sardaigne ou pour de nouvelles ? On propose de le traduire à la commission militaire qui jugera l'embaucheur Fontanone et complices (402).

Lettres de Husum (9 vend.). Kirck, espion anglais, venu de Paris, avec un passeport américain, retourne à Londres avec une cassette de papiers qu'il a tenue entre ses jambes toute la route. Il reviendra à Paris dans quinze jours avec un passeport danois : Ordre de l'arrêter.

BULLETIN DU 21 VENDÉMIAIRE AN XIII

Samedi 13 octobre 1804.

420. — Achille Biget. — Un ancien chef de chouans, Achille Biget, d'Angoulême, fut arrêté à l'époque du 3 nivôse. Il offrit des révélations, et, par ordre du ministre, il fut traduit à Paris. Il donna quelques renseignements peu intéressants. En brumaire, an X, il fut mis en liberté et envoyé à Rennes, sous la surveillance du préfet, auquel il promit d'être utile. Il lui a effectivement donné quelques notes importantes. C'est par lui qu'on a su notamment que Roger, l'un des conspirateurs, avait passé à Rennes, que Datry et Hervé l'avaient suivi à Paris. Le préfet avait été autorisé par le ministre à lui accorder un traitement pour sa subsistance. Depuis quelques mois il était devenu inutile et n'avait plus de nouveaux documents à fournir sur ce parti. Le traitement lui avait été retiré. Depuis, il a imaginé de proposer au préfet de rechercher si les exagérés ne méditaient pas quelque projet contre le gouvernement. Le préfet lui a répondu qu'il serait bon d'observer ceux qui pourraient paraître suspects, mais sans suggestions. Le préfet et le général Laborde ont adressé au ministre de longs rapports sur ce qui a suivi. Les faits se réduisent à peu de mots. En fructidor, Biget s'est rendu chez le nommé Faure, révolutionnaire exalté, et lui a fait des propositions tendant à un complot contre le gouvernement. Faure a feint de s'y prêter pour le dénoncer. Il les a communiquées à un nommé le Halper, de son parti. Ils ont engagé d'autres entrevues avec Biget, auxquelles ils ont admis un troisième, prêtre marié, nommé Duroy. Les propositions étaient de réunir les jacobins et les royalistes, de former une commission intermédiaire, de faire une adresse pour le rappel des Bourbons, etc. Duroy a donné avis au général Laborde de tout ce qui se passait dans ces conférences et n'a cependant

présenté comme coupables que Biget et Faure, distinguant son ami le Halper qui l'avait initié dans le complot. Il a ajouté que Biget les avait assurés qu'il ne craignait ni les recherches du préfet, ni celles de la gendarmerie. Biget n'a fait aucune déclaration au préfet. S'il a eu l'intention d'en faire, il a été prévenu par celle de Duroy. Le général a fait arrêter Biget et Faure sans en prévenir le préfet. Il a chargé le commandant de la gendarmerie des arrestations et de l'instruction. Dans un rapport, le général présente le complot comme très réel et tendant au rappel des Bourbons. Le préfet n'y voit au contraire qu'une intrigue pour obtenir des récompenses pécuniaires. Il pense que ce n'est qu'une suite de la proposition que Biget lui avait faite de rechercher les révolutionnaires qui tenteraient quelque projet ; et que Duroy et le Halper en ont profité pour se procurer eux-mêmes la récompense que Biget espérait. Il est constant que Biget n'a plus la confiance des anciens chouans et qu'ils le croient un espion payé par la police.

421. — Saint-Tropez. Marins génois. — Le maire de Saint-Tropez annonce que la balancelle dite *La Découverte* est entrée, le 6, dans ce port et a débarqué sept matelots génois. On assure, dit le maire, que ces marins ont été pris en pleine mer, sur des bâtiments de commerce liguriens. Cette mesure nuit tellement au commerce que les Génois n'osent plus naviguer sur nos côtes.

422. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2753.

Frontière d'Espagne. Un cordon sanitaire est établi sur la frontière ouest et la côte. Un vaisseau de Malaga arrive à Bilbao ayant perdu trois hommes. Le capitaine et plusieurs matelots se sauvent à terre.

Dieppe. Engagement vif entre la dernière division du Havre et deux navires anglais, qui sont repoussés.

Ordres du Ministre. A Bicêtre : pour un an, Dremerly (cocher de fiacre, complice d'un vol de 495.000 francs à la banque territoriale (an X), revenu à Paris sans autorisation); jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : Bellier (365) (émigré, escroqueries). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Dian, Vendamme, Camerel (forçats, extraits des bagnes pour l'expédition d'Irlande, sous Hoche (an V), remis à Bicêtre à leur retour : bonnes notes). — Au Temple : Samuel Williams (Américain, se cache à Paris depuis six mois, soupçonné d'être agent secret). — En surveillance dans leurs communes : Bresson (logeait Bellier (v. ci-dessus)). D'Aché (Alexandrine) (378) (on ne sait si son père est à Paris. Sa présence peut être dangereuse). — A Bicêtre, Saint-Denis ou Madelonnettes, par mesure administrative jusqu'au 1er nivôse XIII : quatre-vingt-neuf vagabonds, filous et autres mauvais sujets.

Renseignements. A vérifier : Behot (378), (escroc) ; Haven (né à Portsmouth, venu du Havre à Paris, puis à Bordeaux. Que fait-il en France ?) ; Revest (358) (né à Toulon, voyage à l'étranger, rapports avec les agents anglais. A-t-il eu part à la prise de Toulon ?) ; Henry (412) ; Deux congrégations (rue de la Chaise et rue Saint-Etienne, sont-elles avouées par l'archevêque et reçoivent-elles des novices ?)

BULLETIN DU 23 VENDÉMIAIRE AN XIII

Lundi 15 octobre 1804.

423. — Barras. — Le général Gouvion marque au ministre que l'ex-directeur Barras est arrivé à sa campagne de Fox-Amphoux (Var), accompagné de son aide de camp Avy et de deux domestiques. On annonce

qu'il y passera deux ou trois mois. Il a reçu peu de visites, on le surveille avec circonspection.

424. — Avignon. Poudre. — La police a appris par les déclarations de plusieurs anciens agents de Willot, que Puivert avait envoyé de Lyon à Avignon, il y a plusieurs années, des malles remplies de poudre de Berne. Elles avaient été adressées à la Messagerie, bureau restant. Le conseiller d'État du deuxième arrondissement, en ayant reçu avis du ministre, a chargé le préfet de Vaucluse de faire la recherche de ces malles. Voici le résultat de cette mesure : Le directeur des Messageries d'Avignon, M. Morel, a fait conduire à la préfecture sept malles, adressées, en l'an VIII, bureau restant, et a déclaré qu'elles n'avaient jamais été réclamées. Elles ont été ouvertes ; on a trouvé, dans trois de ces malles, vingt-quatre sacs contenant environ 700 livres de belle et bonne poudre. Les autres ne renfermaient que des linges et effets, dont le propriétaire n'est pas connu. Il est constant qu'on ignorait au bureau ce que ces trois malles contenaient. Elles étaient mêlées avec le bois et le charbon, on y entrait sans précaution avec de la lumière, des pipes ; elle se trouvaient sous l'appartement de la famille Morel. Le chargement fait à Lyon, le 18 ventôse an VIII, était conçu en ces termes : « Trois malles contenant « hardes et merceries : Pour garder à la disposition du citoyen Martin « et de son envoi. » (Ce Martin est inconnu.) On recherche à Lyon la source de cet envoi.

425. — Recrutement. Procès criminel. — Le général commandant le département de la Haute-Vienne dénonce le préfet comme protégeant ouvertement le capitaine de recrutement Saintrailles et l'officier de police Pergaud, mis en jugement pour exaction et autres prévarications commises dans le recrutement. Il assure que le préfet suit les débats en personne, déconcerte par des ricanements, que repète sa compagnie, les témoins à charge, et applaudit aux déclamations violentes des défenseurs, qui ont fait de la salle d'audience un théâtre de désordres et de scandales : Vérifier avec soin et discrétion.

426. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Piémont. Brigands. A Pastruana, cinquante brigands gênois pendent à un arbre, en présence de sa femme, le garde-champêtre Figaro, qui a fait arrêter des brigands.

Angoulême. Anarchistes cherchant à se faire envoyer au couronnement. L'un d'eux, Bellegarde (376), est déjà désigné.

Verdun. Anglais. Layton, gentilhomme, transféré à Bilche : escroqueries. Vingt capitaines marchands arrivés de Valenciennes. Effectif : 766.

Finistère. Exportation de grains. Deux péniches anglaises chargent du blé, au moulin de Klanne (commune de Sibiril) croit-on. — Gilet, de Roscoff, achète beaucoup de grains à Saintège, un cinquième plus cher, et pour l'Angleterre, croit-on.

Malines. Stevens. Le « stevenisme » ne fait plus de progrès dans le diocèse.

Moselle. Rébellion, à Lemberg, pour l'arrestation d'un déserteur.

Deux-Nèthes. Sommation comminatoire adressée à Verbryen, d'Olgen.

Ordres du ministre. En réclusion provisoire, puis à la disposition de la guerre ou de la marine : Martin (de Laigle (Orne), réformé, mauvais sujet : plaintes de ses parents). — En liberté : L'Horvin (arrêta insolemment le maréchal Augereau (216) qui est exempt de la taxe). — En surveillance : Lacroix (du Jura, depuis douze ans à Jersey, prévenu d'émigration). — A Ham jusqu'à la paix : Géene (servit des corsaires anglais).

Renseignements. Vérifier, surveiller ou se renseigner : Barbedette, vicaire de

Boussay, et quinze prêtres, chouans ou émigrés. (Affaire des Plombs. Ils ont reçu, croit-on, des caisses de vins de Bordeaux, contenant peut-être de la poudre, ou ont été en relation avec Gogué, Jagueneau, etc.). — Le Bailly et Rosnières, juges, et le procureur du tribunal de Vire (412). — Sautreuil (332), Comauville et le fils du syndic des pêcheurs à Yport (soupçonnés). — Kobilenski (russe ou polonais, chargé de suivre Sa Majesté, était à Cologne lors du voyage de Sa Majesté). — Livre imprimé : *Histoire secrète du célèbre procès de Georges* (Rechercher l'auteur, l'imprimeur et le distributeur.)

Surveillance des côtes insuffisante du côté de Fécamp, surtout à Val d'Etig, Vaucôte et Yport (408). Pêche la nuit le long des falaises : à vérifier et y remédier.

BULLETIN DU 24 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mardi 16 octobre 1804.

427. — Allier. Conscription. — Le préfet de l'Allier expose au ministre que les décès de cette année ont été très nombreux, par l'effet du flux de sang qui s'est manifesté dans les campagnes après les chaleurs. Dans plusieurs, le nombre des morts excède celui des naissances de plus de moitié, suivant les tableaux adressés au préfet. Il pense que le gouvernement doit prendre cet événement en considération, en fixant le contingent que l'Allier devra fournir à la conscription de l'an XIII.

428. — Nantes. Spectacle. — Le ministre, ayant été informé que *La partie de chasse d'Henry IV* avait été jouée trois fois à Nantes, a chargé le préfet de la Loire-Inférieure de lui rendre compte des motifs de ces représentations et des effets qu'elles avaient produits. Il répond que le directeur du théâtre a demandé au commissaire général la permission de donner cette pièce au profit d'une actrice. Le commissaire l'a accordée, pour observer ceux qui pourraient manifester quelque attachement aux Bourbons, et découvrir si quelques complices de Daniaud, Gogué et autres, ne se feraient pas connaître par quelques indiscrétions. La pièce a été entendue avec indifférence. Deux autres représentations ont suivi et n'ont pas produit plus d'effet. Cette pièce est défendue pour l'avenir.

429. — Manche. Prêtre séditieux. — Le procureur général de Saint-Lô rend compte de l'arrestation du prêtre Couvé, annoncée par le préfet, (*Bulletin* du 18) (412), pour avoir prêché publiquement contre les constitutionnels et les acquéreurs. L'un et l'autre signalent encore un autre prêtre de Mortain, qui, le 10 de ce mois, a pareillement prononcé un discours séditieux contre les fonctionnaires publics, les prêtres assermentés et les acquéreurs. Ils pensent que l'influence de l'ancien évêque d'Avranches agit encore dans son diocèse et y entretient le fanatisme de ces prêtres par des correspondances dont les agents ne peuvent être découverts. Ils observent que ces séditieux ne doivent être réprimés que par des mesures administratives. Ces rapports sont transmis au ministre des cultes.

430. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rennes. Biget et Faure, arrêtés (420). Se sont tendu des pièges. Des tiers les ont fait arrêter. Le conflit en résultant entre le préfet et le général nuit aux fonctionnaires civils et militaires.

Correspondance avec l'ennemi. Par suite de l'envoi de tous les navires à Fles-

singue, il faudrait des chaloupes pour surveiller la Meuse et l'Escaut. Revest, signalé à Sémonville (358), a quitté la Hollande après l'arrestation de Devic, mort à la Force. Lettres de lui peu intéressantes trouvées chez Debièvre, aubergiste à Rotterdam.

Boulogne. Deux prises anglaises entrées à Saint-Valery. Que faire d'une femme et d'un enfant de six ans pris sur l'une d'elles?

Verdun. Anglais. Molesworth, lieutenant-colonel, parti pour l'Angleterre avec promesse de revenir. Quatre capitaines et deux matelots arrivés de Rennes. Effectif : 771.

Etranger arrêté, à Manheim, passant le Rhin : Baron de Halberg, capitaine bavarois, signalé comme adversaire dangereux sous le nom de Palbus ou Pulbas.

Morlaix. Agence anglaise. Le Dantec, arrêté, avait faussement dénoncé quatre Morlaisiens comme ayant des fonds anglais.

Ille-et-Vilaine. Achat de louis, par deux individus à Lohéac.

Meurthe. Anglais. Cruttwel, évadé de Metz, arrêté à Phalsbourg, envoyé à Verdun.

Ardennes. Esprit public très bon. — 14 déserteurs. — Conscription dans un mois.

Rébellions, à Saint-Maurice-de-Gourdan, pour un conscrit, et à Langon, pour un prisonnier.

Bouches-du-Rhône. Brigand. Souci, incorporé au 6e colonial, revient à Marseille. Envoyé au Château d'If.

Approvisionnement de l'ennemi (403). Arrestation de trois individus qui achetaient des bestiaux à tout prix et les embarquaient la nuit près d'Hyères.

Turin. Séditieux. Arrestation de Hugues, médecin : propos contre le prince Louis à Suze et faux bruits aux ouvriers du Mont-Cenis (383).

Espagne. Le bateau arrivé à Bilbao (422) était parti avant l'épidémie. 60 à 70 morts par jour à Cadix. Un cordon établi autour de la ville.

Husum. Difficultés pour pénétrer dans le Holstein. — L'Empereur de Russie accorde, dit-on, 1200 roubles aux officiers hanovriens venant à Saint-Pétersbourg.

Faux passeports des onze matelots de Dunkerque (378). Ordre d'envoyer au ministre les huit passeports saisis. Le ministre des relations extérieures est avisé « de prendre les mesures auxquelles la conduite de l'agent du roi de Prusse peut donner lieu. »

Faits divers. Suicide d'Allier, à Barèges. — Assassinat de Leroy à Bellevue (Léman.)

BULLETIN DU 25 VENDÉMIAIRE AN XIII

Mercredi 17 octobre 1804.

431. — Maine-et-Loire. Bruits de mouvements. — Le préfet de Maine-et-Loire expose que le commandant de la gendarmerie l'a informé que Chetou, chef de chouans, décédé depuis quinze jours, avait reçu, peu de temps après sa mort, deux lettres par lesquelles on l'avertissait de se tenir prêt ; que Barbot, son beau-frère, autre chef de chouans, avait soustrait ces deux lettres à la mort de Chetou ; qu'enfin on présumait que tous les autres chefs avaient reçu le même avis. Le préfet dit avoir pris les mesures convenables pour vérifier si Chetou avait reçu ces lettres ; si Barbot les a soustraites ; s'il en existe de pareilles. Il ajoute que Chetou et Barbot se sont bien conduits depuis l'amnistie, et que tous les autres renseignements qu'il reçoit ne donnent aucune inquiétude sur la tranquillité du département.

432.— Toulon. Barras. — Le commissaire général de police à Toulon donne quelques détails sur M. Barras, arrivé à sa terre d'Amphoux (*Bulletin* du 23 vendémiaire (423). « Il a donné un dîner à quel-

« ques fonctionnaires publics. On y a dit : que les Russes débarqueraient « bientôt sur les côtes d'Italie ; que l'Empereur de Russie promettait, « par son manifeste, une représentation nationale. Il a vu, dans les « environs de Béziers, des individus qui ont marqué par leurs principes « révolutionnaires. » « Je ne puis dissimuler, ajoute ce commissaire, que la présence de M. Barras dans ce département semble ranimer les espérances de ses partisans, quelle que soit sa circonspection personnelle. »

433. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2739.

Verdun. Prisonniers anglais. Beaumont-Dixie (310, 334) transféré à Bitche.

Caboche du Fossé, arrêté à Anvers (25), revenant d'Angleterre. A la demande de son frère, unificateur de la dette publique, il devait se rendre à Lille. A disparu. On signale (relations extérieures) à Salzbourg un Dufossey pour propos. Ce doit être le même.

Charente. Conducteur suspect. Hérard ou Gérard, de la Compagnie Carbon, soupçonné de colporter des libelles. Au lieu de fouiller sa diligence, le ministre croit plus sûr de l'observer quand il ira chez Mme Soustras, à Barbezieux, où il va souvent.

Rébellion à la Garde-Freinet (404). La gendarmerie y retourne. Douze arrestations.

Cadavres de deux enfants de Béziers, assassinés, découverts dans le sable grâce à leurs chiens couchés dessus.

Faux bruits, à Bayonne et Ruffec, sur Augereau, Moncey et Sa Majesté.

Rixe des communes Caromb et Barroux pour un vol. Le préfet les calme.

Ordres du ministre. Garder en surveillance à Joinville : Veuve Hue (désordre au théâtre de Verdun avec un Anglais (416).

Renseignements. Ex-capucin, émigré, obtint à Aix-la-Chapelle un secours de l'Impératrice pour aller à Amiens. Intrigant. Traverse continuellement le Rhin : s'informer. — Surveiller des Belges, officiers au service d'Autriche, en congé chez eux. — Affaire des plombs : Mme Brizard, veuve Roger, nie avoir reçu 67.700 francs pour son commerce et ne connaît pas Pignerolles. Interroger de nouveau Roger. — La femme Buffet, qui a plusieurs logements à Paris, en a loué un à Bacon pour le commerce du tabac, mais il reçoit des gens suspects : à vérifier.

BULLETIN DU 26 VENDÉMIAIRE AN XIII

Jeudi 18 octobre 1804.

434. — **Nièvre. Huissiers concussionnaires.** — Le préfet de la Nièvre expose que deux huissiers, employés par le receveur général, Bertoin et Robreget, lui ayant été signalés comme coupables de plusieurs concussions envers les percepteurs et les redevables, il les a fait arrêter et livrer au tribunal ; que déjà Bertoin a été acquitté par un premier jugement ; qu'une intrigue secrète agit avec force pour procurer à Robreget la même impunité. Sans entrer dans tous les détails de cette affaire, le préfet croit avoir constaté que la recette générale laissait entre les mains des percepteurs particuliers un arriéré considérable, qui est encore en ce moment de 300.000 francs ; que cet abus subsistait depuis huit ans ; que la recette générale retirait un intérêt excessif de cet arriéré, et que ses huissiers étaient les agents secrets de cette usure. Il pense que c'est pour éviter leurs révélations qu'on sollicite si vivement en leur faveur.

435. — Maine-et-Loire. Amnistiés. — Le préfet de Maine-et-Loire communique l'état qui lui a été demandé des amnistiés qui se sont fait élire par les collèges pour assister au couronnement. On y voit MM. de Contades, Labourdonnais, d'Andigné, Scépeaux, et plusieurs autres. Il observe que, lorsque ces messieurs recevront leurs lettres de convocation, il ne restera plus assez de temps pour se procurer l'autorisation nécessaire pour sortir du département. Il ajoute que plusieurs amnistiés sont présidents de canton.

436. — Institution religieuse. — Des missionnaires parcourent l'Ardèche, et sous prétexte de prêcher le pur catholicisme, cherchent à décrier les prêtres qui avaient prêté le serment avant le Concordat et à faire naître la haine contre le gouvernement. On dit cet établissement formé et soutenu par Mme d'Antraigues : Vérifier.

437. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2765.

Glais de Ville-au-Pré, détenu en Hanôvre (espionnage), traduit à une commission militaire.

Boulogne. Le commissaire général communique au maréchal Soult les murmures recueillis par ses agents à la suite d'écroulements de baraques (pluies) et prévient l'amiral d'un complot de désertion formé par des marins.

Godefroy (365) se livre. Conduit au château d'If. Dit s'être sauvé pour rédiger son mémoire justificatif et l'envoyer à Sa Majesté, et non pour s'évader.

Finistère. De Bar et Pénanster (106). Le maire de Sérignac, le juge de paix du Huelgoat et trois autres nient les avoir aidés ou recélés. Deux habitants disent la dénonciation vraie pour le juge et le maire. Une lettre anonyme les accuse ainsi que d'autres. On informe.

Tarn. Prêtres. Bruyer, ancien curé de la Magdelaine (Albi), force avec ses partisans le curé Gali à cesser son prône et à se retirer. Injures à la sortie.

Conscription : Forêts et Haute-Saône : complète, peu de désertions — Tarn : cette année 541 conscrits. Les quatre dernières années 522.

Ordres du ministre. Arrêter à Strasbourg et saisir ses papiers : Ogligoruski, Grec, appelé aussi Georges Georgiat (a quitté Paris où il était depuis trois ans). — Surveiller et éloigner : Simon, de Briey (Moselle) (exagéré, devant être à Paris). — En surveillance : Millereau (ex-gendarme, propos étant ivre, s'excuse).

Renseignements. Surveiller : Gilet (426) (empêcher l'exportation des grains); Mouchy abbé, sottises pendant la Révolution). — Réunions suspectes à Versailles chez Deuzel et Ladet, ex-députés : à vérifier. Surveiller Deuzel : voyages mystérieux à Paris où il a établi ses deux filles pour être plus libre. — A vérifier : bande de 400 conscrits déserteurs signalée à Saint-Quentin (Aisne). (Le préfet manque d'énergie) ; Herway, espion anglais ; Turpin, ex-comte de Lyon, propos contre l'Empereur ; Etienne, dit Jorey, dangereux, a un poignard, propos contre Sa Majesté, se cache à Paris avec cent louis que le ministre des relations extérieures lui a donnés pour un voyage. — Fauverge : lettres à Puivert sur les poudres (424). Il paraît décidé à s'expliquer : l'interroger. — Rechercher Louise Vasseur, concubine du directeur de l'hôpital de la marine à Étaples (voyages à Paris).

Faits divers. Lettre comminatoire dans l'Ourthe. — Incendies : 1) dans le Bas-Rhin ; 2) dans l'Isère (major soupçonné); à Murat (forêt, les habitants de Vigolet sont soupçonnés). — Arrestation d'un brigand à La Fouillouse. — Assassinat à Marengo, par Franchia, garde de la marquise de Balbi.

BULLETIN DU 27 VENDÉMIAIRE AN XIII

Vendredi 19 octobre 1804.

438. — Paris. Journaux. — La direction donnée aux journaux a produit, sur la plupart d'entre eux, un effet très avantageux aux vues de Sa Majesté et au bien de son gouvernement. Il n'en reste que trois qui conservent encore les couleurs de parti : *Le Citoyen Français*, *Le Journal des Débats*, et *Le Mercure*. Le premier est sans esprit et presque sans abonnés ; on vient de lui faire changer son titre et supprimer son article de chronologie. *Le Mercure* contient quelquefois des articles où l'on remarque du talent, mais ils sont généralement dictés par la passion et dans un sens contraire aux intentions du gouvernement. *Le Journal des Débats*, toujours fidèle à son plan, prêche, avec une persévérance audacieuse, l'intolérance et la proscription de tous les hommes de la Révolution. Les bons articles qu'on y lit depuis quelque temps y ont été insérés par ordre. Il faut observer que ce journal n'est pas l'œuvre d'un individu, mais de plusieurs écrivains, animés du même esprit et dirigés par les mêmes principes. *Le Citoyen Français* voudrait exciter le fanatisme de la philosophie, les deux autres voudraient réveiller le fanatisme de la religion. Le premier pourrait créer de nouveaux Brutus, les autres pourraient aiguiser les poignards des Jacques Clément ou renouveler les scènes des Jésuites en Portugal.

439. — Paris. Librairie. — Une tragédie de M. Laignelot, intitulée *Rienzi*, représentée aux Français en 1790, vient d'être annoncée dans les journaux. Elle est sans nom d'imprimerie et sans date. Cette pièce, dont le sujet et divers passages présentent une intention odieuse d'allusions aux circonstances présentes, a fixé l'attention de Son Excellence, qui a ordonné d'examiner : 1° si elle était imprimée récemment ; 2° si elle est bien conforme au manuscrit qui est au répertoire de la Comédie-Française. On fait des recherches sur cette seconde question. Le préfet de police a jugé que l'impression de cette pièce est récente et a fait des visites chez plusieurs libraires. Le ministre vient de lui indiquer le libraire Petit qui en avait le dépôt, il y a deux jours.

440. — Nièvre. Prêtres. — Le maire de Corbigny a dénoncé au préfet de la Nièvre M. Jordau, curé de cette paroisse, qui refuse de chanter aux offices le *Domine fac salvum Imperatorem*. Il a ajouté que d'autres prêtres, même des grands vicaires, faisaient le même refus.

441. — Hussum. Lettre du 20 vendémiaire. — « Le 17, quarante-« six Hanovriens, de 20 à 25 ans, se sont embarqués avec des passeports « danois. La légion hanovrienne est déjà de 10.000 hommes. On annonce « que *Le Courrier de Londres* est prohibé à Hambourg. »

442. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Manuscrit sur Saint-Domingue, par Lesguiller, adressé au ministre du Trésor public. Imputations contre les généraux et les fonctionnaires.

Kobilenski (426) n'a pas paru à Boulogne. On le croit à Bruxelles.

Vol de poudres par des canonniers de la flotille de Boulogne.

Contrebande. Renseignements sur Vénard et Gromard (25) incapables de faire la contrebande.

Mont-Blanc. Prêtres. Bérard (388, 416) est un peu fou.

Antonelle, ancien maire d'Arles, renvoyé de Paris (17 nivôse an IX), y revient avec un passeport de Turin.

Morbihan. Les émissaires anglais n'ont pour but que de gagner de l'argent. Le pays est calme. Le préfet part en congé. A Belle-Isle-en-Mer, pas de taverne du Coq (248).

Eure. Prévarication. Bernai, maire de Mesnil-Fuguet, reçoit à son service un déserteur.

Rébellion, à Saint-Thiébault, pour sauver les trois frères Rochet, déserteurs. Le gendarme Chassaigne blessé. Vingt-cinq garnisaires établis. Enquête sur le maire.

La Rochefoucauld. Insubordination militaire. Rixe entre gendarmes et militaires (1° Légion du Midi) de passage. Le chef de bataillon de Montoux et les gradés protègent les gendarmes. Cependant le gendarme Bernaudon est tué. Même esprit dans les autres stations. On arrêtera les coupables dans une ville où on disposera de forces suffisantes.

Gard. Chaloupe sarde, en quarantaine au Frau, envoie deux hommes à deux frégates anglaises, au cap d'Espiguette.

Espagne. Lettre de Cadix. Moreau à six lieues de Cadix, à Chiclana. Son ami de Jouglas dit que Conquer, arrivé de France, recommandé par Durand (relations extérieures), est un espion. Plainte de Conquer aux autorités. — Le sud contaminé. Gibraltar très atteint. Mort de Français. Laridolle, augustin français, prodigue les soins. Pas de malade sur les navires français. *L'Aigle* a 700 hommes. Equipage superbe.

Hollande. Selon notre ambassadeur. Mme de Boigne arrive de Londres (recommandations) pour rejoindre son mari, le général, à Beauregard. Pourquoi était-elle en Angleterre ?

Ordres du ministre. Trois mois de prison : Galand (chassé de Paris, a quitté Marseille où il était en surveillance). — Poursuivre selon les lois par le magistrat de sûreté : Marthe Aupin (de Saint-Couat, scandale, mauvaises mœurs, accusée d'avoir assassiné son mari, acquittée faute de preuves. Les autorités demandent qu'elle soit séquestrée).

Renseignements. Deux Anglaises arrivées à Verdun sans passeport : plus de surveillance. — Cochard, juge (cassation), électeur à Vesoul : propos : s'informer confidentiellement.

Faits divers. Masson, garde d'une forêt nationale de l'Oise tue le braconnier Josse en se défendant. — Incendie, par Keiler, dans la Roer. — Vol d'église à Morez. — Faux monnayeurs : Naugier, sa femme et deux autres, à Rousset (Drôme).

BULLETIN DU 28 VENDÉMIAIRE AN XIII

Samedi 20 octobre 1804.

443. — **Douanes. Chouans employés.** — Par ordre du gouvernement, le directeur des douanes a chargé tous les directeurs particuliers d'éloigner les préposés qui avaient servi contre la France dans les guerres de l'Ouest. Par une lettre du 25, le directeur général expose au ministre qu'un chef de chouans, nommé Larue, a été admis dans les brigades de Cherbourg, en brumaire an IX ; qu'il a servi avec distinction et obtenu le grade de lieutenant, brigade d'Aromanches; qu'il vient de donner récemment une preuve de son zèle, en arrêtant, avec sa brigade et deux gendarmes, à la réquisition du maire de sa résidence, deux frères Haribel qui ont volé, le 12 de ce mois, derrière la voiture de M. Virois, ancien ambassadeur, une malle qui contenait des effets précieux. Le directeur général demande si cet officier, en conséquence des témoignages avantageux rendus sur lui, doit être maintenu dans son emploi.

444. — Morbihan. Armes. — Le préfet du Morbihan adresse l'état des fusils anglais, cachés par les anciens chouans, qu'il a achetés pendant les cinq derniers mois par ordre du gouvernement. Leur nombre est de 1107. Il a employé 9646 francs. On remarque une différence sensible dans les prix : 332 à 10 fr. 50 ; 437 à 9 francs ; 162 à 7 fr. 50 ; 176 à 5 fr. 75. « J'ai la certitude, dit ce préfet, qu'il existe encore un grand « nombre d'armes cachées. J'en découvre tous les jours, et je regarde « comme bien essentiel, sous tous les rapports, de les enlever. »

445. — Lys. Maire infidèle. — Par un rapport du 18, la gendarmerie signale le maire de Ghelarve, arrondissement d'Ypres, comme faisant métier de soustraire les conscrits à l'exécution de la loi. « Il leur fournit « des remplaçants, délivre, à cet effet, de faux extraits de naissance, faux « certificats de domicile dans sa commune. Il procure même aux militai- « res en activité, qu'il achète comme remplaçants, des habillements « nécessaires pour leur déguisement. » La preuve de ces faits, suivant ce rapport, résulte des déclarations de trois remplaçants que ce maire avait envoyés à Bruges pour y être incorporés.

446. — Jemmapes. Rébellion. — Quelques habitants de Jumet (Jemmapes) ayant favorisé l'évasion d'un conscrit, arrêté par un gendarme, à Charleroi, une brigade y a été envoyée pour y demeurer aux frais de la commune, jusqu'à ce que les fauteurs de l'évasion et tous les conscrits qui pouvaient s'y trouver eussent été livrés. Cette mesure a réussi : les conscrits se sont présentés volontairement. Tous les coupables sont dans les prisons de Charleroi.

447. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2789.

Rébellions. 1) Saint-Quentin : Miot, en se battant avec les gendarmes, se tue sur leurs baïonnettes ; (rapport de la gendarmerie). — 2) Saint-Saudoux : n'a pas fourni un seul homme aux armées depuis six ans. La gendarmerie huée à la suite d'un attroupement. Envoi de garnisaires.

Embauchage. Ratto (310), ligurien convaincu, condamné à mort, à Porto Ferrajo.

Evénements maritimes. Prise par les Anglais de quarante-six bateaux : un de Bastia, un commandé par Sandone, un par Saint-Georges, et un près d'Antibes.

Toulon. Propos d'amnistiés contre la Légion d'honneur. — Bruit d'un manifeste de l'Empereur de Russie. — On dit la fièvre jaune à Livourne.

Ordres du ministre. Renvoyer en Suède : Dougherty de la Tour (soupçonné d'être espion suédois. Pas de preuve). — Envoyer dans une maison de travail à Gand : Carpentier, dit Grisolet (vol, pas condamné faute de preuves). — En surveillance, Boisdumant (émigré, ex garde du corps, arrive d'Amérique. A Limoges) ; Paradis et Chatton (détenus à l'Abbaye, relations avec De Bar). — Renvoyer à 40 lieues de Paris et des côtes : Renaud (prophétie : *L'École des empires* (291) ; sa femme (revient d'Allemagne, où elle rejoignit l'émigré Rochejean). — A Saint-Denis un mois : femme Bellami (colportait de fausses lois). — A Bicêtre, Saint-Denis, etc., jusqu'au 1er nivôse : 146 filous, vagabonds, etc.

Correspondance ministérielle. Legendre : prêtre, paroisse Saint-Laurent, propos. A dîné chez Spin avec Georges. On avise le ministre des cultes. — L'auteur du libelle *Histoire secrète du célèbre procès de Georges* (426) a proposé le manuscrit au prisonnier Payne, à Verdun, pour le traduire en anglais : chercher l'auteur ; le général Wirion interrogera Payne.

Faits divers. Poison : à Roclincourt, la famille Raulin empoisonnée, par une mendiante, croit-on.

BULLETIN DU 30 VENDÉMIAIRE AN XIII

Lundi 22 octobre 1804.

448. — La Révellière-Lépaux. — Le même préfet (Maine-et-Loire) annonce que M. La Révellière-Lépaux est arrivé dans ce département où sont encore plusieurs partisans de sa religion [1], surtout à Angers. Il ajoute qu'on lui a rapporté que M. La Révellière-Lépaux, venu à Angers par la diligence de Saumur, s'était permis dans cette voiture de lancer quelques calembours sur le pape et son arrivée.

449. — Magistrats de sûreté. — Quelques plaintes ayant été portées contre M. Maurays-la-Davière, magistrat de sûreté à Angers, on a demandé des renseignements aux diverses autorités civiles et militaires. Le préfet répond que ce magistrat n'est pas propre à sa fonction; que M. Gâtineau, juge au tribunal spécial, y convient mieux par son zèle, ses lumières et ses services dans la Révolution, sans excès. Il propose, comme mesure sage et utile, de confier à M. Gâtineau l'emploi de magistrat de sûreté, et à M. Maurays celui de juge. Le président de la Cour criminelle dit que M. Maurays n'a ni zèle ni aptitude... que M. Royer, son prédécesseur, était plus propre à cet emploi. Le procureur général émet à peu près le même avis sur M. Maurays, avec quelques modifications. Il observe qu'il serait très dangereux de le destituer sans désigner immédiatement son successeur. Il pense qu'il conviendrait d'établir à Angers un commissaire général de police. Le commandant de la division militaire et celui de la gendarmerie répondent unanimement que ce magistrat, quoique probe, n'a ni activité, ni énergie, que c'est par l'intrigue des amnistiés que M. Royer a été destitué, après avoir montré le plus grand zèle dans la poursuite des ravisseurs du sénateur Clément de Ris et dans la rébellion de frimaire dernier.

450. — Conscription. — Le préfet de l'Yonne écrit qu'il a été établi des stationnaires à 3 francs par jour, chez les parents des réfractaires. Cette mesure réussit... le quart de ces déserteurs s'est déjà rendu. Dans la Meuse, tous les contingents levés jusqu'à ce jour ont été complétés avec exactitude. C'est un présage certain, dit le préfet, du succès des levées prochaines.

451. — Husum. — On lit dans une lettre de Husum, du 24 de ce mois, les passages suivants :

« On est très inquiet à Londres du comte d'Artois. Il s'est embarqué « à Harwich pour Gothembourg, en Suède, dans un petit bateau escorté « d'un cutter. Le cutter, battu par la tempête, est rentré. On ignore ce « que le petit bateau est devenu. — Dans la soirée du 23, un grand per- « sonnage russe s'est embarqué... les uns l'on dit prince, les autres géné- « ral. Quelques personnes l'ont nommé Soltikov. Dans ma prochaine « lettre, je déterminerai qui est ce personnage. — Le *Morning Chroni- « cle*, le *Morning Post* et le *Courrier de Londres* ont démenti l'aven- « ture de l'ambassadeur Arbuthnot (196). La *Gazette Danoise de Copen- « hague* dit que ces gazetiers ont donné un démenti au *Moniteur*, et « s'abstient de toute réflexion pour ou contre le fait. On en conclut que « le gouvernement danois redoute et veut ménager celui d'Angleterre. »

1. Théophilanthropes.

452. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2798.

Faux passeports, à Dunkerque (378, 430), furent délivrés par Foissey Tibaux, agent de commerce de Prusse à Dunkerque. Les marins se disaient Prussiens et voulaient retourner à Embden. Les trois arrêtés sont de Dunkerque. Les huit autres sont probablement français.

Maine-et-Loire. Situation, bonne. Pas d'entraînement à craindre. Les anciens chefs n'ont pas reçu de circulaires pour marcher. A la mort de Cheton, son beau-frère Barbot n'a pas soustrait celles qui étaient arrivées (431).

Évasions, des frères Foret, conscrits, de la prison de Montmarault. — Au dépôt de mendicité de Moulins révolte des détenus contenue par la garde. Évasion de 6 détenus militaires, à Pierrelatte.

Troyes. Complot de prisonniers, pour assassiner le guichetier. Calme rétabli.

Aude. De Graves (204). Sa biographie. Blessa en duel d'Arcambol, émigré. En surveillance chez son père, maire de Saint-Laurent.

Amsterdam. Vol des antiques (65). Le commissaire général demande si on doit remettre à l'orfèvre Pluimers les lingots d'or et d'argent (515 florins) provenant de la fonte des objets volés, achetés par lui et saisis.

Faits divers. Incendie à Longchaumois. — Voies de fait contre le fils du brigadier de gendarmerie de Tavannes. — Lachenay, faussaire, à Manosque.

BULLETIN DU 1er BRUMAIRE AN XIII

Mardi 23 octobre 1804.

453. — Paris. Météore. Esprit public. — Des observateurs ont recueilli hier les divers propos tenus par les curieux, qui se sont rassemblés pour examiner le météore, qui a paru à 9 heures du soir. Quelques uns ont dit : « C'est du sang, signe de continuité de guerre. » D'autres, en plus grand nombre : « C'est du feu, signe de joie, présage heureux pour le couronnement. »

454. — Turin. Situation. — Par une lettre du 14 vendémiaire, le ministre a invité le général Menou à entretenir une correspondance fréquente, avec lui, sur ce qui se passait dans Turin. Le général, par sa réponse du 23, assure que la ville jouit actuellement de la plus grande tranquillité. La division que deux actrices avaient causée, est entièrement terminée. Il ajoute que le voyage du Pape en France produit à Turin le meilleur effet ; que plusieurs incrédules commencent à reconnaître que l'Empire français se consolide ; que le voyage de Sa Majesté sur les bords du Rhin a causé une réaction avantageuse et diminué sensiblement le nombre de ses ennemis.

455. — Nantes. Spectacle. — Le commissaire général de police à Nantes donne les renseignements qui lui ont été demandés, relativement à la représentation, sur le théâtre de Nantes, de : *La partie de chasse d'Henri IV*. (*Bulletin* du 24 vendémiaire) (428). Il l'a permise comme moyen propre à reconnaître les individus qui peuvent conserver un attachement secret à la famille des Bourbons. A la première, l'acteur qui jouait le rôle d'Henri IV a été sifflé. Deux autres représentations ont suivi ; il y a eu peu de sepctateurs, et on a montré la plus grande indifférence. La direction a retiré la pièce du répertoire spontanément. On lui a néanmoins fait connaître l'ordre que le ministre en a donné.

456. — Marseille. Agents de Puivert — Le 9 fructidor, Puivert

déclara, dans son interrogatoire, qu'il avait déposé, en l'an X, 10.000 francs chez M. Long, négociant à Marseille, et que cette somme lui avait été remboursée en l'an XI, en une traite de son premier commis Demichel, sur M. Durand, négociant à Paris. Pour connaître l'origine de ces fonds, qu'on présumait provenir des agents de l'ennemi, ainsi que les intermédiaires initiés dans les secrets du parti, le ministre a chargé le conseiller d'Etat du troisième arrondissement de faire interroger M. Long et son commis. Dans son premier interrogatoire, du 30 fructidor, MM. Long, Demichel et autres commis ont soutenu qu'ils n'avaient reçu aucun fonds appartenant à M. de Puivert, ni fait aucune négociation pour lui, tant sous ce nom, que sous ceux de Bonassé, Picot, ou autres. Par ordre du ministre, on leur en a fait subir un second, leurs premiers désaveux étant évidemment faux, d'après la déclaration précise de Puivert. Ils paraissent s'être expliqués avec plus de franchise. M. Long a déclaré et prouvé par ses livres qu'il avait effectivement reçu en dépôt ces 10.000 fr. et même 13.080 francs, et qu'il avait remboursé les 10.000 francs qui en étaient le reliquat, en une traite sur M. Durand, à l'époque désignée. Mais il a ajouté qu'il avait considéré ce capital comme appartenant à M. Demichel, son premier commis. Demichel a dit : que M. Barthélemy, notaire à Marseille (agent connu de Puivert), lui avait remis 13.080 francs pour les envoyer à M. Bonassé à Paris, par la médiation de Teyssère, qu'il en avait rendu 3.080 à M. Barthélemy pour des destinations indiquées par Bonassé, et envoyé la traite désignée de 10.000 fr. sur Durand, ordre de Teyssère. Demichel a ajouté qu'il n'avait caché ces faits dans son premier interrogatoire que parce que M. Barthélemy lui avait recommandé le secret; qu'il avait vu chez lui M. Bonassé quatre ou cinq fois, qu'il l'avait cru émigré, n'ayant pas encore obtenu son amnistie. Cette déclaration paraît exacte quant aux fonds et conforme à celles de Barthelemy et Teyssère.

457. — Introduction de marchandises anglaises. — Il résulte de la correspondance saisie sur un paquebot anglais, à son arrivée à Rotterdam, que les Anglais multiplient leurs manœuvres pour introduire leurs marchandises en France. On a envoyé à M. le conseiller d'Etat, directeur général des douanes, plusieurs des lettres saisies qui établissent la preuve positive de ce commerce frauduleux, ainsi que l'état indicatif de diverses maisons françaises, qui reçoivent des marchandises d'Angleterre, et de quelques négociants hollandais qui en favorisent l'introduction, et on l'invite à prendre des mesures en conséquence.

458. — Emigration d'Hanovriens en Angleterre. — On prévient le ministre des Relations extérieures qu'il part fréquemment d'Husum, pour l'Angleterre, des paquebots chargés d'officiers et soldats hanovriens qui sont munis de passeports danois.

459. — Événements divers

Tours. Anglais. Johnston, Irlandais, vu à Tours, est autorisé à y demeurer en surveillance sans aller à Verdun.

Vagabond, Mallard, 45 ans, arrêté à Fontainebleau, a été : trappiste (12 ans), émigré, soldat de Condé, arrêté, détenu au Temple, en surveillance, chartreux à Fribourg. Revient voir des parents.

Saverne. Escroc. Lefèvre, arrêté : achetait aux militaires leurs arrérages dus.

Sambre-et-Meuse. Conscription. Contingents complets. Aucune crainte sur la prochaine levée.

Espagne. Épidémie de Cadix confirmée. Quarantaine maritime à Bayonne.

Voyageur suspect, allant à Berlin, Vienne, Trieste, sous le faux nom de Mauriet, A rechercher et vérifier par le commissaire des Relations extérieures à Trieste.

Renseignements. Surveiller : Hardon (ancien chef de chouans, revoit ses camarades dans les campagnes) ; le chevalier de Guer (émigré rentré, fanatique, trouve de nombreux agents parmi les ouvriers de ses mines.)

Faits divers. Suicide, à Anvers, de Salismard. — Incendie dans les Deux-Nèthes. Le gendarme Draud se distingue.

BULLETIN DU 2 BRUMAIRE AN XIII

Mercredi 24 octobre 1804.

460. — Détenus. Offre de révélations. — Le nommé Charlier, détenu à la Force, comme prévenu du vol fait au Muséum d'Antiquités nationales, a demandé à communiquer à Sa Majesté des secrets qu'il dit de la plus haute importance. Il a été amené aujourd'hui au ministère de la police, où il a déclaré qu'il ne pouvait et n'entendait faire ses déclarations qu'à Sa Majesté l'Empereur lui-même. Quand ce voleur fut arrêté, en Hollande, il revenait d'Angleterre où il avait été pour vendre les objets précieux volés par lui. Cet homme aurait-il surpris là ou en Hollande quelque secret? Ou ne serait-ce qu'un impudent qui cherche à attirer sur lui quelque intérêt? C'est ainsi que le nommé Mingaud, envoyé d'Angleterre comme espion et pour secourir les conspirateurs, sollicite depuis longtemps de Sa Majesté l'Empereur une audience, pour lui dire un grand secret que le Prince de Galles lui a confié pour ne le dire qu'à l'Empereur.

461. — Bordeaux. Agence anglaise. — Roger, arrêté à Bordeaux, après diverses contradictions dans ses interrogatoires, vient d'offrir de faire des révélations, si on voulait lui assurer sa grâce et celle de son complice Acquart Vreilhac (en fuite). Le ministre a promis, moyennant que Roger déclarerait, sans réticence, tout ce qu'il sait, et qu'il donnerait des renseignements importants et utiles au gouvernement. Il vient d'être reconnu que l'individu qui a passé mystérieusement à Bayonne, il y a un mois, se rendant d'Espagne à Bordeaux, chez Acquart Vreilhac, n'est autre que Céris, ayant un passeport de Bordeaux, sous le nom de Rhédon. C'est encore Céris qui, sous le nom de Pignerolles, a compté à Roger 115.700 francs. Céris a obtenu son passeport à la recommandation de Michel Cesbron, chez lequel il logeait. Cesbron a déclaré qu'il le connaissait pour être Céris, qui changeait de nom parce qu'il était compromis dans des vols de diligence, etc... Ce Cesbron est un vendéen, établi à Bordeaux : il y en a eu un de ce nom, colonel de cavalerie sous Stofflet. Cesbron a fait récemment deux fois le voyage de Paris et de la Vendée. On trouve dans ses papiers qu'en son absence, Jemmy Cesbron, son frère, négociant à Bordeaux, l'informait exactement de toutes les arrestations faites à Bordeaux et dans la Charente pour l'affaire des plombs. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que, dans le compte de la maison Betmann, de Bordeaux, avec Diego Carrera (banquier de ce complot à Madrid), on voit que MM. Betmann ont payé à Jemmy Cesbron 140.000 fr., en juin dernier, pour compte de Diego Carrera. Cet article n'a pas été remarqué par le commissaire général, qui, de plus, malgré les autres préventions, a laissé libre Michel Cesbron. Le passeport donné à Céris,

sous le nom de Louis Rhedon, son séjour habituel à Bordeaux, avoué par Michel Cesbron, ne sont point justifiés par l'observation du commissaire général, que le signalement de Céris lui manquait. Car c'est ce commissaire qui a fait et dirigé toutes les poursuites contre Céris, lors du vol de la diligence de Bordeaux, en l'an VIII. Il a obtenu sur Céris les révélations les plus détaillées de ses complices, etc. D'après les ordres donnés par le ministre, Michel Cesbron sera arrêté. Les comptes et la conduite de Jemmy Cesbron et son associé seront examinés, et eux interrogés. Déjà, on avait recommandé au commissaire général de donner plus de suite et de force à ses interrogatoires, où il ne relève aucune contradiction, et où il ne demande aucune explication sur des assertions fausses et des faits graves et importants avoués par les prévenus. Voici le résumé des fonds dont on a aperçu clairement la trace jusqu'à présent dans cette affaire : 1° Roger a reçu de Pignerolles (Céris) en ventôse et germinal derniers (traites de Diego Carrera), 115.700 francs ; 2° Acquart Vreilhac a reçu depuis des fonds, du même Carrera, qui étaient chez un négociant de Bordeaux, 114.000; 3° Jemmy Cesbron a reçu pour compte du même Carrera : 80,000 + 60,000 = 140,000 ; total : 369,700 francs.

462. — Vendée. Situation. — Le préfet et le procureur général de la Vendée font des rapports sur la situation de ce département, dans lesquels on remarque des différences sensibles. Le préfet dit que la masse ne désire que la paix, que les prêtres se conduisent généralement bien, et paraissent tous attachés à l'Empereur. Le procureur général pense que pour assurer la tranquillité de ce département et de ceux contigus, pendant la durée de la guerre avec l'Angleterre, il conviendrait d'éloigner la plupart des chefs et sous-chefs de chouans. Il ajoute que la présence des prêtres non soumis au concordat est également dangereuse.

463. — Événements divers

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2793.

Verdun. Anglais. Ellis, à Verdun, ne s'occupait pas de délivrer Wright. John Lea s'occupait de Wilbraham, faussaire, faisant des dupes, dont Lea.

Legendre (447), prêtre, ami de Georges, ivrogne, interdit, mauvais sujet d'après les supérieurs ecclésiatiques.

Roland de Maurepas (248). Ses renseignements aux militaires, à Verneuil, sont faux. Mauvais sujet, a déjà fait de fausses révélations. Ses parents demandent qu'on le séquestre. Est au dépôt de Saint-Denis.

Manche. Désertion. Quatre réfractaires condamnés, à Avranches, à 1500 francs d'amende. Jugement affiché. Un habitant de Saint-Senier poursuivi pour asile donné à un déserteur.

Côtes-du-Nord. Evasion d'un capitaine et deux matelots anglais (*Neptune*) arrêtés à Tréguier.

Deux-Nèthes. Arrestations de l'an XII : 325 déserteurs, 74 conscrits, 3 embaucheurs, 32 incendiaires, garrotteurs, 15 assassins, 48 voleurs, 278 vagabonds, mendiants, etc.

Var. Bruit, à Hyères, de l'embarquement prochain à Toulon de 6000 grenadiers.

Marengo. Rébellion. Rixe entre une patrouille et le garde champêtre Compasso au sujet d'un jeu de biribi.

Charente. Vagabond. Lévêque, né à Cadillac, se dit chirurgien. Arrêté au retour d'Angleterre. Sans ressource, à vérifier.

Gard. Chaloupe sarde, au Frau (442). Mesures prises pour retenir l'équipage.

Livourne. Nouvelles de l'épidémie fausses, dit-on. Mesures maintenues.

Ordres du ministre. En liberté, en surveillance : Thérèse Leiss (servante de la baronne de Reich, demande sa liberté.) — Interdire l'entrée : moines et mendiants ita-

liens quêtant en France (rachat des prisonniers ou rétablissement de maisons religieuses.) — Surveiller et arrêter au besoin : Gérard et Barthelemy (prêtres séditieux, département des Forêts). — Arrêter : Custine, (ancien aide de camp, en surveillance dans la Moselle, a dit que le couronnement n'était pas encore fait, « qu'il ne fallait qu'un coup pour tuer un loup. »)

BULLETIN DU 3 BRUMAIRE AN XIII

Jeudi 25 octobre 1804.

464. — Paris. Jeu. — Le 2, un ancien cuisinier de la dame de Polignac, qui a été depuis au service du sénateur Lucien Bonaparte, a gagné dans une première séance environ 1.200 louis. Dans une seconde, le même jour, il a perdu ce gain et 1.400 louis de son argent. On a dit à ce sujet qu'il jouait très cher depuis plus d'un an, et on porte à plus de 200.000 francs ce qui lui reste de ses bénéfices.

465. — Limites liguriennes. Combat. — La forêt de Consalva (Tanaro), située sur les limites du territoire de Gênes, paraît être contestée. Le gouvernement ligurien prétend que la totalité de cette forêt lui est attribuée par ses titres. Le préfet de Tanaro assure qu'une partie est située sur le territoire français. Le 18, à huit heures du matin, sept gendarmes de la brigade d'Altare, en patrouille dans la partie réputée française, ont été attaqués par 40 hommes de la garde ligurienne. Il y a eu 50 coups de fusils tirés de part et d'autre : aucun gendarme n'a été blessé (on ne dit pas si quelques-uns des assaillants l'ont été.) Le 19, les Liguriens, en même nombre, sont revenus sur le même territoire. La brigade s'y est reportée, mais le brigadier s'est rendu seul vers cette troupe pour conférer et demander le sujet de cette hostilité. On lui a répondu : « L'or-
« dre du Provéditeur est d'empêcher tout Français d'entrer dans la forêt.
« Si nous en prenons, ils seront tués, point de prisonniers. » La brigade s'est retirée, les Gênois sont demeurés en possession de la forêt entière. Le général Menou a invité M. Mariani à faire des représentations énergiques au gouvernement ligurien. Il observe qu'il règne une haine ancienne entre les habitants de ces limites.

466. — Espagne. — Autre lettre, datée de Madrid 20 vendémiaire :
« Des malveillants répandent que Moreau est malade à Cadix et que des
« agents français lui ont fait prendre du poison. Ils composent aussi des
« nouvelles politiques que les oisifs recueillent, renversent tous les gou-
« vernements d'Italie, divisent l'Europe à leur gré. »

467. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2809.

Maine-et-Loire, Députés. 16 députés de la garde nationale, ayant servi honorablement aux armées, partis pour Paris, pour le couronnement.

Brest. Prêtres. Roquinard (à La Martyre) dit qu'il préfère les Anglais. — Loridon a distribué secrètement une circulaire à Lesmoën (Finistère).

Pas-de-Calais. Maire infidèle, à Neuville, fournit un passeport au conscrit Platel pour déserter.

Eure. Evasion de Foucard, sous-lieutenant au 112e de ligne, conduit à Rouen par un gendarme de Bourgthéroulde.

Haute-Vienne. Assassinat, près Saint-Germain. Par suite de la négligence des

tribunaux, les crimes sur les routes sont fréquents dans l'arrondissement de Saint-Yrieix.

Marengo. Brigands. Rolando et Garona, de la bande ligurienne, arrêtés à La Franchette.

Lettre de Cadix. Moreau ne partira pour l'Amérique que contraint. — Situation de Cadix affreuse. Pas de malade à bord de *L'Aigle.*

Ordres du ministre. En liberté sous caution, en surveillance : Bastel et Peladan (acquittés faute de preuve, détenus depuis dix-huit mois par mesure de sûreté). — Renvoyer en Italie, patrie de sa femme, avec défense de revenir en France : Bertrand (fausse monnaie, pas mis en jugement faute de preuves, détenu par mesure de haute police. Le grand juge avait dit de le garder en détention indéfinie.)

Correspondance ministérielle. Surveiller, interroger et examiner les papiers de Mme de Fortia : liée avec les évêques d'Arras et Montpellier, va passer d'Angleterre en France. — Blâme à la gendarmerie qui, chargée d'amener Rottier (espionnage) au ministère, lui a permis d'aller voir quelques personnes.

Renseignements. Le commissaire général de Bordeaux donnera l'état des amnistiés. — Vérifier si une ex-domestique de Moreau, au service de M. de Crouville, rue Portefoin, donna asile à Lahorie et Fresnières et a des papiers importants de Moreau. — Les frères Collange, négociants à Paris, envoyèrent une caisse à un Forestier à Bayonne et en Espagne. Est-ce le Forestier recherché par la police?

Faits divers. Sommation comminatoire (Ourthe).

BULLETIN DU 4 BRUMAIRE AN XIII

Vendredi 26 octobre 1804.

468. — Sarthe. Arrestation. — Le préfet de la Sarthe annonce qu'il a fait arrêter un aubergiste du Mans, nommé Laréjouissance, capitaine de chouans amnistié, prévenu d'avoir tenu un entrepôt d'écrits incendiaires et d'avoir servi des prêtres dissidents, dits prêtres de la Petite Eglise, qui ont fomenté de nouveaux troubles, notamment les anciens vicaires Grandjeard et Mérille dit Beauregard. On lui a trouvé un cachet d'argent à fleurs de lys, portant cette légende : « Armée de Rochecotte », et une lettre de M. de Bourmont, du 13 février 1800, par laquelle il paraît que Laréjouissance voulait continuer la guerre à la tête de ceux qu'il pourrait s'attacher, et que M. de Bourmont l'engageait à y renoncer.

469. — Pas-de-Calais. Révolte pour un prêtre. — Le 20 vendémiaire, les habitants de Fruges se sont opposés à l'installation du nouveau curé que l'évêque leur a choisi, et ont insulté le maire et l'adjoint qui ont entrepris de dissiper l'attroupement.

470. — Tarbes. Estampes. — Le préfet annonce qu'on a saisi à Tarbes, chez un marchand d'estampes, plusieurs gravures relatives à la famille des Bourbons, leur séparation au Temple, le jugement de la reine, Louis XVI avec son confesseur. L'exposition de ces gravures a paru avoir pour but de rappeler le souvenir de cette dynastie.

471. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Havre. Evénements maritimes. Les Anglais prennent les deux sloops français *Le Phénix* et *La Sophie* à leur sortie du port.

Haut-Rhin. Le percepteur de Waltvillers se plaint faussement d'avoir été dévalisé sur la route. Il est arrêté.

Roer. Armes. Le commerce clandestin des fusils pour l'Angleterre se faisait par Wesel et se fait maintenant par Deutz et Cologne. Reiner, agent de cette exporta-

tion, arrêté à Cologne, a été relâché par le magistrat de sûreté, qui l'accuse d'une simple contravention aux douanes. La police de Cologne avait été prévenue par une lettre de Londres interceptée, donnant à Mannskirch, chez Vanner, à Deutz, un moyen de se soustraire en allant à Embden. Reiner et Vanner sont probablement les mêmes. A vérifier.

BULLETIN DU 5 BRUMAIRE AN XIII

Samedi 27 octobre 1804

472. — Morbihan. De Bar. — Le sous-préfet de Pontivy écrit qu'un ancien guide de De Bar, nommé Tanguy, lui a révélé qu'il l'avait vu, vers le 12 vendémiaire, mais qu'il n'avait pas voulu lui faire connaître son asile. De Bar, suivant la même révélation, est vêtu en paysan, armé d'un bâton et de deux pistolets, n'a qu'un ou deux compagnons, évite les maisons. Sa retraite est dans le village de Bossey (Côtes-du-Nord). Son principal affidé, dans ce village, est un aubergiste, nommé Cabourcy. Un de ses guides actuels se nomme Pierre (189), du village de Juigneu. On s'occupe d'utiliser ces renseignements.

473. — Trappistes. — Le commissaire général de police à Nantes transmet la copie d'un acte qui constate qu'il existe à Paris un supérieur de l'ordre des Trappistes, qui envoie des émissaires dans les départements. Ils mendient, munis des recommandations de plusieurs prélats et autres chefs de l'Eglise. Dans un certificat du mois dernier, mis au bas du pouvoir donné par l'un de ces supérieurs à un émissaire, l'évêque de Versailles déclare que cet ordre, dit de la Trappe, est une association libre et volontaire.

474. — Collin d'Anglus. — Se disant chimiste ingénieur, renouvelle la demande qu'il avait présentée en l'an X, à l'effet d'obtenir autorisation pour faire l'expérience d'une machine, qu'il appelle « pompe de guerre », et au moyen de laquelle il prétend qu'un vaisseau peut en désemparer quatre, dans l'instant, sans tirer un coup de canon. Cette machine présentant quelque analogie avec celles dont les Anglais ont fait usage dernièrement à Boulogne, l'expérience qu'on en ferait pourrait donner lieu à dire que les Français se permettent ce qu'ils regardent comme abominable chez leurs ennemis : Refuser l'autorisation [1].

475. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2847.

Verdun. Prisonniers anglais. Arrivée de 10 sous-officiers ou matelots. Effectif : 781.

Pyrénées-Orientales. Brigands. Arrestation de Ajax, Fort (poursuivi 30 jours) et Nadal (déjà condamné à mort).

Manche. Faux bruits. Arrestation de Richebois, vétéran, disant que la conscription serait générale de 18 à 25 ans.

Côte. Événements. Perte de deux bateaux à Dielette. — Arrestation de deux Anglais évadés et de deux marins venant de Guernesey.

Escaut. Députés (au Sacre). Les 16 députés de la garde nationale de ce département sont dévoués à S. M. Partis le 28 vendémiaire, ils arriveront le 12 brumaire.

Ordres du ministre. Renvoyer en liberté à 40 lieues de Paris et des côtes : Couvé

1. Ordre du ministre.

(412-429) (interdit par l'évêque); Meynard Lavalette (émigré amnistié, détenu au fort de Joux; bons rapports sur lui: sa famille le réclame). — En liberté: Perchenet (au Temple; arrêté à Ambleteuse; rien de suspect); V[e] Petit (439) (libraire; on espère ainsi découvrir l'auteur de *Rienzi*, dont le préfet de police a l'édition entière). — En surveillance: Hagueret (turbulent, violences pendant la Révolution, détenu à Gravelines, sa famille dans la misère). — Constance et Bonnet: jettent le trouble à L'Écluse: renvoyer Bonnet dans son département et éloigner Constance. — Arrêter et interroger: Kobilenski (426). — Renvoyer de brigade en brigade, en surveillance: à Chambéry, Vivian (acquitté pour fausses lettres de change); à Auxerre, Houdiard (359). — A la Force jusqu'au 1[er] nivôse, puis en surveillance à Thionville: Falot (ex-capitaine, propos). — A la Force dix jours: Giot (ouvrier perturbateur). — A Bicêtre, Saint-Denis, etc., jusqu'au 1[er] nivôse: 96 filous, astrologues, vagabonds, etc., non susceptibles d'être mis en jugement.

Renseignements. A vérifier: La Valette (120), agent d'Angleterre, aurait quitté Bréda il y a un an pour Dusseldorf. — Le curé de Saint-Eustache est accusé de prêcher contre les prêtres constitutionnels et spécialement contre son prédécesseur Poupart. — Rechercher et arrêter: Lanoue, intéressé des deux C[ies] Rousseau, débitrices vis-à-vis du Trésor.

Faits divers. Vol d'église à Boulingen. — Accident à Saint-Esprit. — Arrestation de deux vagabonds à Martigues.

BULLETIN DU 7 BRUMAIRE AN XIII

Lundi 29 octobre 1804.

476. — Paris. Revue. Spectacle. — Il y a eu hier une affluence considérable à la revue. Les fenêtres se louaient 5 à 6 livres. On a remarqué une vive émotion à l'instant où le cheval de l'Empereur s'est abattu; mais un sentiment de joie universelle s'est manifesté lorsqu'on a vu que Sa Majesté continuait sa marche. C'est à l'Opéra que le public a exprimé avec le plus d'enthousiasme la satisfaction que lui cause la présence de Leurs Majestés. On a remarqué, de toute part, qu'on attendait avec impatience le vers: « Notre vengeur est un héros », pour le couvrir d'applaudissements.

477. — Maine-et-Loire. Situation. — Le préfet de Maine-et-Loire communique deux rapports qui lui ont été faits par les sous-préfets de Beaupréau et Segré, sur la situation de ces arrondissements. Le premier écrit qu'un tiers des habitants est entièrement soumis, un tiers fanatisé par trois prêtres dissidents et disant néanmoins qu'ils aimeraient mieux n'aller jamais à la messe que de reprendre les armes; le troisième tiers sans religion. Le sous-préfet de Segré dit que l'esprit public est excellent; les prêtres et amnistiés sont attachés au gouvernement, propagent les bons principes; soumission à la loi de la conscription, bien qu'avec répugnance. Les marins seuls désertent en grand nombre.

478. — Indre-et-Loire. Conscrits. — Le préfet d'Indre-et-Loire s'est plaint de ce que la gendarmerie ne faisait aucunes poursuites contre les conscrits réfractaires, rentrés dans leurs foyers au nombre de 442. Le premier inspecteur général répond à la lettre qui lui a été écrite à ce sujet, que l'inaction de la gendarmerie ne résulte que de la faiblesse ou de la connivence des autorités locales, qui refusent toutes les instructions qui leur sont demandées, et sans lesquelles les gendarmes ne peuvent agir.

479. — Husum. — Extrait d'une lettre de Husum, du 22 vendémiaire : « Le comte de Lille et le duc d'Angoulême sont à Colmar. On « distingue dans leur suite : le marquis d'Avaray, le marquis de Bonnay « et le duc de Pienne. » Un prince et un général russes sont à Husum et s'embarqueront par le prochain paquebot. M. Taylor, ministre anglais près la Cour de Hesse-Cassel, s'est embarqué pour l'Angleterre. Le dernier passage d'Hanovriens était de 23.

480. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Étrangers de marque arrivés : le prince régnant d'Isenbourg (sa ville d'Offenbach « est un repaire où l'on reçoit tous les hommes et choses moyennant de l'argent. » Il loge chez le marquis de Caraman et reçoit Lucchesini.) Groening, magistrat de Brême, vient féliciter Sa Majesté.

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2822.

Boulogne. Événements maritimes. L'ennemi est repoussé dans un engagement entre Boulogne et Calais (1er brumaire). Une chaîne de 3.000 toises protège les navires contre les brûlots. — Quinze navires anglais tirent des salves, pour un motif inconnu.

Piémont. Les clefs de la place d'Ioré sont remises aux autorités civiles. (Ordre du ministre de la Guerre.)

Rébellion, à Formo di Rivara (383). On ne peut désarmer la commune, les armes ayant disparu. Les bureaux de la préfecture sont accusés d'avoir prévenu les intéressés. Contradiction entre le rapport du préfet et celui de la gendarmerie. La question, ne pouvant être éclaircie par le général Pouget, est remise à une commission militaire. Les gendarmes inspirent plus de confiance que les maires, généralement hostiles.

Roër. Armes. L'exportation continue. (151. 471) Reiner (471) est arrêté de nouveau. Odenbach paraît compromis Saisie de plusieurs caisses.

Ariège. Prêtres. Le général Clauzel se plaint que Peyriga, curé de Mirepoix, refuse d'enterrer son père et de baptiser son enfant, parce qu'il est officier général au service de la France.

Sturè. Brigands tirent sur des gendarmes, à Bagnaresco.

Livourne. Épidémie. Ribiès, commis des postes françaises à Gênes, dit que l'on ouvre et désinfecte à Gênes les lettres d'Étrurie. Celles pour la France le seront en France. A Gênes on ne croit pas à la contagion. Cependant le directeur général des postes a ordonné de purifier à Alexandrie, Turin, Nice et Lyon toutes les lettres d'Étrurie.

Espagne. Dimeray (252), voleur, avait promis des révélations. Interrogé de nouveau, il ne désigne personne. On va suivre son procès.

Faits divers. Suicide d'Amiel à Toulouse.

BULLETIN DU 8 BRUMAIRE AN XIII

Mardi 30 octobre 1804.

481. — Alençon. Clergé. Division. — Le préfet de l'Orne rend compte au ministre d'un mouvement, qui a eu lieu à Alençon, le 18 de ce mois, relativement aux obsèques d'un prêtre constitutionnel. Voici les principales circonstances de cet événement : Le 16, on avait inhumé, avec la plus grande pompe, M. Valfraubert, ancien curé, émigré, rentré depuis peu de temps. Tout le clergé d'Alençon y avait assisté. Toutes les cloches avaient été mises en mouvement pendant vingt-quatre heures consécutives. M. Martin, ancien curé d'une autre paroisse du même département, constitutionnel, s'était retiré à Alençon et était en communion avec

Mgr Boischollet, évêque de Sées. Il est mort le 17. Ses parents ont demandé qu'il fût enseveli avec les mêmes honneurs que M. Valfraubert, et ont offert toutes les rétributions qu'on exigerait. Le clergé entier a refusé, le décès n'a été annoncé qu'au son d'une cloche cassée. Le moment de la sépulture arrivé, un seul vicaire a paru et s'est conduit avec une indécence scandaleuse, pour marquer son mépris envers M. Martin, constitutionnel. Le peuple s'est attroupé ; plus de 2000 individus ont accompagné le convoi en couvrant constamment de huées et d'injures le vicaire qui excitait l'indignation publique. Divers procès-verbaux ont été dressés. Le préfet, qui était absent, les a transmis au procureur général, avec invitation à poursuivre les auteurs de l'émeute. Le ministre communique la lettre et toutes les pièces y jointes au ministre des Cultes, avec ses observations.

482. — Aube. Rébellion. — Le 30 vendémiaire, le maire de la commune de Viviers (Aube), son adjoint et un membre du conseil municipal se sont opposés aux opérations des employés de la régie des droits réunis et ont refusé d'ouvrir leurs caves. A leur exemple, 60 ou 80 propriétaires de cette commune ont fait le même refus. Le préfet a suspendu provisoirement ces trois fonctionnaires et prescrit les mesures convenables pour protéger les employés de la régie.

483. — Hollande. Communications avec l'ennemi. — L'ambassadeur de France en Hollande annonce au ministre, par une lettre du 1er de ce mois, que, d'après les observations réitérées qui lui ont été faites par son Excellence sur les communications continuelles de la marine batave avec l'ennemi, il vient de prendre, de concert avec le général Marmont, toutes les mesures que les localités permettent, pour faire cesser ces communications. Tous les bâtiments, entrant et sortant, sont visités, les passeports des voyageurs examinés et visés, etc... L'ambassadeur observe qu'une des mesures prises pour cette surveillance donnera probablement lieu à quelques représentations du gouvernement batave. Elle a pour objet l'exportation des beurres et fromages, qui ne doit être permise que pour les ports de France et ceux des puissances spécialement autorisées à en recevoir, telles que l'Espagne et l'Amérique. Il est cependant notoire qu'elle a également lieu pour l'Angleterre, que ses flottes en forment les principaux approvisionnements ; qu'il s'en fait de plus une consommation considérable dans tout son continent. La mesure prise peut faire cesser cet abus ou le diminuer considérablement. Mais le commerce batave abandonnera difficilement les bénéfices habituels qui lui en résultent. Le général en chef a envoyé des officiers dans les six ports principaux pour surveiller l'exécution de ce règlement.

484. — Agence anglaise de Bordeaux. — Une dame Elise, dont Céris, alors à Bordeaux, sous le nom de Rhedon, paraît avoir un enfant, est indiquée comme ayant quitté Bordeaux et s'étant fixée à Paris, avec la dame Patrat, femme Montsec, sa mère. Prendre [1] des renseignements sur ces deux femmes et tâcher de savoir d'elles où Céris peut s'être retiré.

485. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Cologne. Armes. Les armes saisies chez Reiner et Odenbach (471.480.) viennent de Liège. On en a saisi de même origine chez les armuriers Stein et Smidt. Expor-

1. Ordre du ministre.

tées comme armes de luxe, elles sont d'un calibre de guerre. Exportation considérable sur la rive droite du Rhin. Les caisses saisies restent en dépôt jusqu'à nouvel ordre.

Vendée. Fausse dénonciation faite à Paris par Epaud, maire de Girouard. Révolutionnaire exalté, acquéreur de biens, il a fait de mauvaises affaires et est dirigé par un parti qui a des intérêts à faire croire à des troubles en Vendée : Ordre de l'arrêter et de l'interroger.

Midi. Événements maritimes. Arrivée à Agde de 60 voiles escortées par les avisos *La Victoire* et *Saint-Philippe.* — Dix-sept vaisseaux anglais, en vue d'Hyères, surveillent, croit-on, une expédition se préparant à Toulon.

Marseille. Mesures contre un aubergiste ayant abrité deux prêtres espagnols, venus de Livourne et se soustrayant aux mesures sanitaires.

Turin. Mouvement provoqué par la suspension du payement de rentes assignées par le général Brune.

Brigandages. Italie. Les frères Damien tuent le percepteur de La Rochelle. — Bogino tué par Tarino. — Frica attaqué sur la route. — Arrestation, après dix heures de poursuites, de Firio, un des brigands qui attaquèrent le baron Bianco.

Ordres du ministre. Envoyer dans l'Est, à 60 lieues de Paris, dans une commune où il ne puisse pas avoir de rapport avec Spin : Legendre (463).

Renseignements. — Surveiller Durnais, dit Gérard dans l'ancienne chouannerie : est à Nantes et a des liaisons avec De Bar. — Vérifier si Sainte-Croix, ancien vendéen, est arrivé d'Angleterre à Nantes. — Robert, faussaire, évadé avant son jugement, vient à Paris : l'arrêter, s'assurer que la cour de cassation l'a acquitté, et le surveiller.

Faits divers. Incendie à Metz : Prélin et Barthelemy, officiers du génie, se distinguent. — Vol public, à Barcelonnette, dans le bureau du droit de passe.

BULLETIN DU 9 BRUMAIRE AN XIII

Mercredi 31 octobre 1804.

486. — Contrebande. — L'examen des lettres saisies sur le paquebot anglais (457) a fait connaître plusieurs négociants français, qui reçoivent des marchandises d'Angleterre, et les maisons de Hollande, qui étaient les intermédiaires. Le ministre en a adressé l'état détaillé au directeur des douanes impériales. Il paraît, par sa réponse du 8 de ce mois, que les commissaires des relations commerciales dans les ports étrangers facilitent l'introduction en France des marchandises et denrées prohibées, en délivrant des certificats d'origine fausse. Il joint à cette réponse la copie d'une lettre du 27 vendémiaire, écrite par le directeur de Dunkerque, dont la substance suit : « Des lettres de Rotterdam et « Amsterdam assurent que toutes les marchandises qui viennent en « France par la Hollande, et surtout les denrées coloniales, proviennent « essentiellement de l'Angleterre. Le commissaire français à Rotterdam « reçoit pour chaque certificat d'origine cinq pour cent sur la facture. « Celui d'Amsterdam reçoit pour le même objet 80.000 florins par an, « qui lui sont payés par la chambre de commerce. »

487. — Sarthe et Mayenne. Brigands. — Le préfet de la Mayenne écrit que, le 25 vendémiaire, des brigands de bande d'Alleton, venant de la Sarthe où ils avaient enlevé des armes et forcé quelques conscrits à les suivre, se sont présentés dans trois campagnes de la Mayenne, dont les habitants les ont chassés et poursuivis.

488. — Basses-Alpes. Rébellion. — Le 21 vendémiaire, le conseil municipal de Limans (Basses-Alpes) s'est assemblé pour délibérer sur la

mesure à prendre contre des particuliers qui s'étaient emparés, sans droit, pendant la Révolution, d'un bois appartenant à M. Janson. Ces usurpateurs se sont réunis et portés tumultueusement au lieu de l'assemblée. Ils ont insulté les membres du conseil et en ont frappé plusieurs. M. Morel l'a été grièvement. La gendarmerie s'y est rendue pour arrêter les coupables. Un seul l'a été ; tous les autres se sont enfuis : on les recherche.

489. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vagabond suspect, arrêté à Vendôme, suivait les détachements allant à Paris au sacre. Il dit s'appeler Bersamy. Des papiers espagnols le désignent comme Dom Pedre Berchigny. Il ressemble à Jean-Marie et dit avec affectation qu'il ne va pas à Paris pour assassiner l'Empereur. Sa biographie.

Havre. Déclaration de deux équipages pris (471). Le capitaine Homo relâché dit que le tiers de l'équipage de la frégate anglaise semblait français. Il a reconnu le matelot Orangé, ex-douanier de Dieppe. L'ennemi l'a questionné sur le Havre.

Calvados. Désarmement des communes de Sannerville, Touffreville et Lisores : insultes à des fonctionnaires pour des bruyères.

Cherbourg. N.-D. des Anges, navire espagnol, venant de Malaga, est envoyé en quarantaine au Hoc (près du Havre.)

Saône-et-Loire. Moliterno Pignatelli, Napolitain, en surveillance à Charolles, a disparu.

Vosges. Prison. La prison d'Épinal est malsaine. Décès. Les prisonniers sont déplacés.

Ordres du ministre. Arrêter : le commissaire français de Rotterdam et le négociant à qui les lettres étaient adressées (contrebande.) (486) — Envoyer des garnisaires à Lemberg (426) jusqu'à livraison des coupables.— Accorder la liberté de Poulet, demandée par le ministre des Finances (à Sainte-Pélagie, pour dettes vis-à-vis du Trésor.)

Renseignements. Surveiller Blondel, émigré dangereux, peut-être agent de Dutheil dont il servit la correspondance.

Faits divers. Parricides : Mangol, dans le Haut-Rhin; Côt, à Mèze.

BULLETIN DU 11 BRUMAIRE AN XIII [1]

Vendredi 2 novembre 1804.

490. — Sarthe. Brigands. — Depuis longtemps, une bande de brigands était signalée et poursuivie dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Les deux frères Alleton en étaient chefs. L'aîné avait été tué en thermidor (*Bulletin* du 6) (60) par deux gendarmes de la Sarthe qu'il a attaqués sur la route, avec sa bande. On lui a trouvé un crêpe au bras et un chapelet attaché au côté droit. Depuis cette époque, la bande avait paru dissipée ; cependant elle a été signalée de nouveau en Mayenne. (*Bulletin* du 9 de ce mois) (487). Le préfet de la Sarthe annonce que le cadet Alleton, dernier chef de cette bande, a été surpris dans une maison désignée, le 8, à cinq heures du matin, et a eu le même sort que son frère. Il a été tué d'un coup de carabine, après avoir combattu longtemps avec la même audace. On a arrêté plusieurs receleurs d'objets provenant des brigandages de cette bande. Le préfet observe qu'il sera

1. Le *Bulletin* du 10 brumaire n'existe dans aucune des trois séries.

difficile de les faire condamner, parce que la terreur que cette horde a inspirée empêchera de recueillir des dépositions.

491. — Deux-Sèvres. Rassemblements. — La gendarmerie rapporte, à la date du 5, que, le 28 vendémiaire, on a vu trente inconnus parcourant sans armes les campagnes de la Vendée ; qu'on n'a pu savoir si c'étaient des déserteurs, des brigands, ou des mendiants. Des gendarmes se sont mis à leur recherche.

492. — Venise. Révélation. — Le nommé Mougin, ancien domestique de la princesse de Conti, actuellement sacristain au couvent de la Visitation de Venise, où cette princesse est morte, s'est présenté, le 26 vendémiaire, chez le commissaire des Relations commerciales, et y a fait une déclaration dont la substance suit : « Au commencement de 1793, « on a déposé entre les mains d'un Français, tant en effets qu'en or et ar-« gent, 45.000 francs. Le dépositaire a abusé de la confiance du propriétaire, « s'est approprié le dépôt, en a fait des acquisitions. Le déclarant offre « de le faire connaître et de prouver, par deux témoins irréprochables, « résidant en France, la vérité de sa déclaration, si l'autorité compétente « veut contraindre le dépositaire à restituer, et accorder au déclarant la « moitié de ce qui proviendrâ de cette restitution. » Le commissaire général adresse cette déclaration au ministre et demande quelle réponse il doit faire à Mougin.

493. — Husum. — On écrit de Husum, à la date du 29 vendémiaire, que trois paquebots ont mis à la voile le 28, chargés de 250 Hanovriens et du ministre Taylor, qui a annoncé qu'il reviendrait dans peu de temps. La même lettre porte que le comte d'Artois est arrivé à Calmar et y occupe la même maison que son frère.

494. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lys. Vagabond arrêté. Seliemski, Polonais. Interrogé à l'aide d'un soldat comprenant un peu le polonais, il demande à servir dans la légion polonaise, sous les ordres du général Madilinski. Écroué à Bruges j. n. o.

Corse. Brigands. Venturini et Olivacci, acquittés, sont transportés par *l'Abeille* à la grosse tour de Toulon j. n. o.

Perpignan. Surveillance extrême à cause de l'épidémie.

Finistère. Pêche. Le rassemblement signalé (374) avait pour but une pêche de nuit dite du varech ou du goémon. Elle devrait être prohibée en temps de guerre à cause des communications.

Charente-Inférieure. Affaire de La Rochefoucauld (442). Le général Lagrange a fait arrêter le chef de la rébellion de la première légion du Midi. Enquête.

Saint-Tropez. On envoie en quarantaine à Marseille tous les navires venant de Toscane, Lucques, Piombino, Caprara et l'île d'Elbe.

Hollande. Pour faire cesser la contrebande anglaise, le général Marmont garnit la côte d'officiers. On empêchera l'exécution d'un marché de bois conclu à Dordrecht Bons renseignements sur Georges Crawford, chargé de négociations importantes avec le gouvernement français.

Ordres du ministre. En liberté : Masson (vagabond, à la Force); Blouet (pharmacien, beau-frère de Querelle avec qui il correspondait). — Renvoyer à 40 lieues de Paris et des côtes : Lenglé (propos contre le Gouvernement).

Faits divers. Vol : à Boulogne par le nègre Mars. Il avait d'abord dit tenir son argent d'un espion anglais, d'où une inquiétude. — Incendie dans la Moselle.

BULLETIN DU 12 BRUMAIRE AN XIII

Samedi 3 novembre 1804.

495. — Fougères. Révélation. — Extrait d'une lettre du 5, écrite au ministre par le magistrat de sûreté de Fougères : « Dix inconnus se « rendent à Paris dans des vues criminelles. Un déserteur, qu'on croyait « mort depuis cinq ans, a passé ces jours derniers chez le nommé Chau- « vois, cultivateur au village de la Roulletière, commune de Louvigné- « du-Désert. Ne le trouvant pas chez lui, il lui a laissé une lettre, datée « 28 octobre 1804, par laquelle il l'a engagé à se trouver à Paris, sur le « pont de fer, le 3 frimaire prochain... (on ne dit pas à quelle heure). « Chauvois a, dit-on, révélé ces faits et montré cette lettre à des gen- « darmes de Fougères. Il a dû partir avec eux pour se rendre à Rennes « et en faire la déclaration aux colonel et capitaine de gendarmerie. » Le ministre a transmis cet avis au préfet de police.

496. — Finistère. Emigré. — Le premier complémentaire dernier, le commissaire général de police à Brest rapporta que l'émigré K'Vaeton, ancien conseiller au parlement de Bretagne, avait dit à l'un de ses acquéreurs qu'il ne jouirait pas longtemps de ses biens. Le ministre a chargé le conseiller d'État du 1er arrondissement de vérifier ce rapport (*Bulletins* des 5 et 17 vendémiaire) (316 et 408). Voici le résultat des renseignements qu'il a reçus, par une lettre du même commissaire du 2 de ce mois : C'est par M. Lapérine, lieutenant de gendarmerie à Landerneau, que cet avis a été donné: « M. K'Vaeton a proposé à deux de ses acqué- « reurs de lui rendre ses biens; sur leur refus, il leur a dit : je les aurai « bientôt malgré vous. » Le lieutenant Lapérine ajoute que ces deux acquéreurs ne lui ont fait cette révélation que sous la condition expresse qu'il ne les nommerait pas, et qu'ils refuseraient toute déclaration judiciaire qui pourrait leur être demandée, craignant d'être assassinés; que d'ailleurs cet émigré, lié avec le maire Olivier, obtiendrait tel certificat contraire qu'il désirerait. Le commissaire général observe qu'il ne pourrait en sa qualité agir contre cet émigré, quand même il en recevrait l'ordre du ministre, parce qu'il s'exposerait aux poursuites du magistrat de sûreté de Landerneau qui, par opiniâtreté bretonne et à l'instigation d'une cabale puissante, lancerait un mandat contre lui, par mesure arbitraire.

497. — Surveillance de la librairie. — M. Fonvielle, auteur des *Essais historiques, critiques etc... sur l'état de la France* (383) qu'il se propose de publier, ne paraît pas disposé à faire à son ouvrage les suppressions et changements qui lui ont été indiqués. Prescrire [1] à l'auteur de se soumettre à ces changements ou empêcher la publication de l'ouvrage.

498. — Surveillance des étrangers. — Le préfet de police rend compte qu'il fait surveiller 69 individus, venant de l'Ouest, et 20 amnistiés, venant des départements. Il annonce aussi que la même mesure sera prise à l'égard de sept autres individus, qui lui ont été signalés comme exagérés, par les conseillers d'État des 1er, 2e et 3e arrondissements, et qui doivent arriver incessamment à Paris.

1. Ordre du ministre.

499. — Libelle. — On assure qu'il circule une satyre en vers intitulée : *Allons planter nos choux*, laquelle paraît avoir pour but d'aigrir le mécontentement des officiers réformés : Vérifier [1] si cet écrit existe, le faire saisir et en rechercher l'auteur.

500. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2.827.

Saint-Valery. C'est le commissaire de police et non Monin qui favorisa le départ du *Santander* (388). Il accusa Monin pour le perdre. On le surveille.

Morbihan. Poignard trouvé sur la route ne ressemble pas à ceux de Georges. Il doit appartenir à un officier de marine.

Vendée. Croix renversées à Montaigu et sur les routes. Rochefort (cordonnier de Montaigu), accusé, sera poursuivi comme ennemi du culte catholique.

Allier. Conscription, (même article que 427.)

Aix-la-Chapelle. Capucin suspect, ayant imploré l'Impératrice (433), se nomme Firmin. Conduite scandaleuse. Détails sur lui.

Dyle. Les cinq fils du maire de Villebringaen abusent de leur situation pour commettre des exactions.

Vaucluse. Rixe entre les communes de Carpentras et Mazan, à une fête religieuse dans une chapelle rurale. Le préfet invite l'évêque à interdire cette chapelle.

Ordres du ministre. En liberté : Mainguy (ancien procureur, détenu à Sainte-Pélagie pour n'avoir pas son certificat d'amnistie. Il l'a. Sa détention depuis ventôse « paraît avoir expié le tort qu'il a eu de se dérober à la surveillance de l'auto« rité. ». — A la Force, puis à l'île de Ré : Girard (condamné à la déportation, évadé de l'île de Ré, pris à Paris). — A Charenton : Beaudrillier La Cottière (parti de Meaux (136), (fou). — Rien de suspect : femme Buffet et Bacon (433). (Elle n'a qu'un logement. Ils ont cherché à se tromper mutuellement). — A Bicêtre et autres dépôts jusqu'au premier nivôse : 34 filous, vagabonds, etc. non susceptibles de jugement.

Renseignements. Lanoe : arrêté (Brumaire an XII) au retour d'Angleterre, dit qu'il va acheter des dentelles à Alençon : s'assurer que c'est vrai. — Surveiller Muller, de Manhein, soupçonné d'être agent anglais. — Quidor, au Temple, veut publier un ouvrage : ne l'autoriser que s'il ne contient rien contre le gouvernement.

Faits divers. Assassinats : à Chaourse ; à Saint-Georges. — Huit brigands dévalisent Meulhaert, à Waterdike. — Evasion à Confolens. — Suicide de Moulin, gendarme arrêté à Privas.

BULLETIN DU 14 BRUMAIRE AN XIII

Lundi 5 novembre 1804.

501. — Manche. Conscrits. — Le préfet de la Manche transmet un exemplaire imprimé d'un jugement rendu par le tribunal de Mortain, le 21 fructidor dernier, par lequel 5 conscrits réfractaires ont été condamnés, solidairement avec leurs pères et mères, à l'amende de 1500 francs prononcée par la loi. Ils étaient destinés au 16e d'infanterie légère. Le jugement a été affiché et répandu dans tout le département.

502. — Bourmont. — M. de Bourmont ayant demandé la levée du séquestre apposé sur ses biens, il a été répondu, le 28 du mois dernier, que cet ordre serait donné dès qu'on recevrait l'avis de l'arrivée de M. de Bourmont en Amérique. Par une nouvelle lettre du 8, Mme de Bourmont demande : 1° qu'il soit permis à son mari de s'embarquer à Nantes ;

1. Ordre du ministre.

2° qu'on lui accorde un passeport ou sauf-conduit; 3° que le séquestre soit levé provisoirement, pour qu'il puisse se procurer les moyens de se rendre à sa destination.

503. — Lozère. Rébellion. Meurtre. — Un attroupement nombreux s'est opposé, le 2 de ce mois, à l'arrestation du nommé Bouteille, commune de Molines, dont la brigade de Florac était chargée. Un gendarme a été renversé d'un coup de pierre et blessé dangereusement. Bouteille s'étant approché d'un autre gendarme, un pistolet en main, ce gendarme l'a prévenu et tué d'un coup de carabine. Le sous-préfet de Florac, qui rend compte de cet événement, observe que les rébellions sont fréquentes parce que la poursuite de ceux qui s'en rendent coupables est négligée par les tribunaux.

504. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Prisonniers de guerre. Degarisse, Lefebvre et Heiwel, marins pris sur un bateau de Guernesey, se disent anglais et ne se sont pas contredits dans plusieurs interrogatoires. D'après deux officiers, qui ont été à Guernesey, leurs familles sont connues dans l'île. On les considère comme prisonniers anglais.

Mayence. Arrestation de Saint-Désiré, avec l'Italien Bertolotti, dénoncé par sa femme : libelles. Ex-chef de chouans de Frotté, longtemps détenu à Sainte-Pélagie, envoyé en surveillance à Rouen (an X), autorisé (germinal an XII) à rejoindre sa femme, à Laubenheim.

Gand. Groombridge, arrêté, venant de Hollande, né à Altona selon son passeport. Ses papiers prouvent qu'il est anglais, établi depuis deux ans à Valenciennes, à la tête d'une société de commerce dont lord Barrington fut caution. Il restera en prison à Gand j. n. o.

Boulogne. Coart, officier de santé à Toulon, émigra au départ des Anglais, rentra en France avant le 18 brumaire, non amnistié parce qu'il ne figura pas sur la liste des émigrés.

Toulon. Rixe entre militaires de terre et de mer. Quelques blessés.

Alpes-Maritimes. Evasion de la prison de Tende, avec la complicité d'un gendarme, de l'abbé Pons, accusé d'assassinat (396).

BULLETIN DU 15 BRUMAIRE AN XIII

Mardi 6 novembre 1804.

505. — Morbihan. Guillemot et complices. — Le préfet du Morbihan expose, à la date du 4, en réponse aux questions qui lui ont été faites sur Guillemot et ses complices, que ce chef de brigands marche le plus souvent seul, avec le cadet de ses fils, armé d'un fusil double ; qu'il a des entrevues fréquentes avec six à sept affidés, dont trois prêtres, les seuls dissidents du département. Le plus marquant de ces prêtres est Le Leuch, brigand couvert de crimes. On le recherche avec autant d'activité que Guillemot.

506. — Maine-et-Loire. Préfet. — Le préfet de Maine-et-Loire observe, dans une lettre du 7, que les deux principaux conseillers de préfecture se rendant au couronnement, ainsi que le sous-préfet et l'officier de gendarmerie de Segré, il est peut-être dangereux, pour la sûreté et la tranquillité de ce département, qu'il s'absente lui-même, et fera le sacrifice de sa jouissance personnelle si cet acte de dévouement est jugé utile.

507. — Haute-Saône. Bourboniens. — Le préfet de la Haute-Saône fait un rapport détaillé de ce qui s'est passé le 16 vendémiaire à un repas donné à Vesoul par Mme Pécot. L'assemblée était composée d'amnistiés, tous comtes, marquis, etc. On s'est entretenu avec dérision des nouveaux dignitaires, et avec le plus grand intérêt de tous les Bourbons. On a parlé avec mépris des anciens nobles qui paraissaient attachés au gouvernement actuel. Ces convives, après le repas, sont allés faire leur cour au préfet et à M. Rémusat.

508. — Saône-et-Loire. Rébellion. Désarmement. — Des gendarmes s'étant transportés à Saint-Aubin, pour la levée des matelots de la Loire, tous ceux qui y étaient sujets ont disparu. On y a laissé des garnisaires. Dans les premiers jours de ce mois, des inconnus ont tiré des coups de fusils, pendant la nuit, sur deux particuliers pris pour des gendarmes. Ils n'ont pas été atteints. Le préfet a ordonné le désarmement de cette commune.

509. — Husum. — Lettre du 3 brumaire : Trois capitaines de navires irlandais déclarent que le parti de l'opposition, qui existe en Irlande, est plus fort et plus prononcé que jamais ; qu'il agit dans le plus grand secret et craint peu les recherches du gouvernement ; que les communications particulières de l'Irlande à l'Angleterre sont devenues presque nulles ; qu enfin il ne manque à ce parti que des moyens pour combattre, armes, poudres, etc. — M Taylor a dit, en passant à Husum, que les Français viendraient très certainement dans ce port. On n'y voit plus de navires anglais. Les convois d'argent ont pris une autre direction, qu'on ne connaît pas à Husum. Les neutres y ont amené récemment beaucoup de vins de Bordeaux. — Quatre officiers de la marine anglaise ont dit, à Tonningen, qu'ils avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs vaisseaux, et qu'ils ne doutaient pas que le gouvernement ne méditât une seconde expédition de brûlots contre quelque port français.

510. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2828.

Epaud (485). Sa dénonciation est fausse. Mauvaise réputation.

Verdun. Prisonniers anglais. Gordin, instituteur, a quitté Verdun pour venir à Paris.— Effectif : 793.

Boulogne. Par suite des vents, la flottille est rentrée, l'ennemi a disparu, on signale l'arrivée d'une division du Havre. — « La réunion de Calmar (493) a paru faire sensation parmi les anciens nobles de Saint-Omer ; on les observe. »

Moselle. Anglais. Au fort de Bitche, un officier anglais se tue par accident. — Beaumont — Dixie avait bien un passeport du Havre (334) mais il l'avait falsifié.

Hanovre. De Gimel, figurant sur la liste des émigrés, désigné dans les papiers de Rumboldt comme agent du prétendant et des Anglais, a distribué la note du ministre Haukesbourg, provoquant l'assassinat de Sa Majesté. Le maréchal Bernadotte, qui en donne avis, a invité notre ministre à Hambourg à demander son arrestation.

Renseignements. Rechercher à Paris Talbot, ancien aide de camp de Toussaint : il a quitté Rouen où il était en surveillance.

Faits divers. Assassinat, à Bourgfeld, par un douanier.

BULLETIN DU 16 BRUMAIRE AN XIII

Mercredi 7 novembre 1804.

511. — Aube. Scandale. Rébellion. — Le 6 de ce mois, l'adjoint de Pont sur-Seine, ayant voulu suspendre une danse publique, à l'occasion du passage d'un prêtre portant le viatique, a été vivement injurié et repoussé par trois hommes, qui l'ont poursuivi jusqu'à son domicile. Ils sont arrêtés.

512. — Aveyron. Conscription. — Le préfet de l'Aveyron expose que les contingents des quatre dernières années ont été fournis avec exactitude. Ils étaient de 1722 hommes, 1728 se sont rendus à leurs destinations.

513. — Angleterre. « Courrier de Londres ». — On a inséré dans le n° 31 du *Courrier de Londres*, 16 octobre, une note politique qui paraît sortir du cabinet de Calmar. Elle renferme une longue discussion sur la restauration du trône des Bourbons. Ce ne sera plus, suivant l'auteur, une contre-révolution intégrale, le rétablissement complet de ce qui existait avant 1789, sans lequel, jusqu'à présent, on avait prétendu que les rejetons de la dernière dynastie ne pouvaient honorablement replacer sur leur tête la couronne de leurs ancêtres. La Restauration offre une idée toute différente ; elle ne consiste que dans le rappel de la famille des Bourbons. En un mot, elle n'a pour but que la personne même de Louis XVIII, et non le gouvernement dont il deviendrait le chef suprême. Ainsi, on insinue qu'il maintiendra tout ce qui existe : territoire, institutions, emplois militaires et civils, etc. Il n'y aurait d'autre mutation en France que dans la personne des gouvernants. Alors seulement, dit l'auteur, le peuple français pourra jouir d'un bonheur réel. Par reconnaissance et intérêt, les Bourbons gouverneront avec bonté et ne s'occuperont que du bien-être et des intérêts de leurs sujets, éloigneront tous anciens nobles et privilégiés qui tenteraient de s'y opposer, séviront même contre eux. Ils n'auront aucun désir, aucune volonté personnelle. Le peuple n'a pas le même bonheur à espérer sous le règne d'un usurpateur et de sa famille, parce qu'il n'a pas les mêmes motifs pour faire céder ses volontés personnelles aux intérêts de la nation. — On sait que les principes du ministère britannique ont toujours été contraires et n'ont jamais cédé la plus légère partie d'un rétablissement intégral. L'abbé Delamarre se rendit à Londres, il y a environ deux ans, proposa également de promettre des modifications et tout ce qui conviendrait, pourvu que le retour des Bourbons eût lieu. Le comte d'Artois et ses courtisans lui donnèrent pour réponse le titre de la brochure composée par d'Antraigues en 1791 : « Point d'accommodement ». On est donc fondé à croire que cette nouvelle doctrine, publiée par un journal qui s'imprime à Londres, ces promesses, adressées indirectement à tous les fonctionnaires actuels, sont l'effet de la nouvelle réunion de Calmar et une tentative préliminaire. Elle sera probablement suivie d'une adresse aux Français et à l'armée, dans laquelle on donnera quelque développement sur le genre de restauration désiré. Les agents de Calmar seront chargés de répandre ces intentions pacifiques dans diverses sociétés où ils circuleront. Il sera facile de les reconnaître à leur langage. La police surveille et observe.

514. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Havre. Signaux signalés (409). C'est faux.

Turin. Spadassins, signalés par le colonel Boisard : Dubois, Lamurra, Cerutti et Rollando (365, 408). Le général Menou donne des renseignements sur eux. Le rapport de la gendarmerie est faux.

Fougères. Dénonciation de Chauvois (495). Le colonel Mignotte, la jugeant importante, est parti avec lui pour Paris. Le préfet n'y croit pas. Chauvois a déjà escroqué 200 francs au sous-préfet de Fougères et voulait recommencer avec la gendarmerie.

Husum. Hereford, prisonnier anglais évadé, passe à Husum, allant à Dresde. Il dit avoir donné 1000 guinées à l'officier chargé de le surveiller à Valenciennes. — 80 Hanovriens sont partis sur le dernier navire, capitaine Bridge.

Hollande. Embauchage. Notre ambassadeur n'a rien trouvé sur Young (368) qui est inconnu à La Haye. Le gouvernement batave n'a pas intérêt à favoriser l'embauchage, manquant d'hommes pour lui-même.

Livourne. Epidémie. D'après l'enquête faite par les médecins de la ville et par Lacoste, médecin français, la maladie est une fièvre non épidémique. Suppression du cordon sanitaire et des mesures sur les lettres.

Ordres du ministre. Autoriser à retourner à Bruxelles sous caution : Villers Masbourg (en surveillance, pour propos. Il se justifie). — Mesures approuvées : Becquevost, mis en surveillance à Bruxelles par le préfet de la Dyle (prêtre turbulent) ; commune de Saint-Aubin désarmée par le préfet pour rébellion (508).

Renseignements. A vérifier : commissaire de police de Saint-Valéry-en-Caux, Laineux, fausse dénonciatiation contre un gendarme (500) ; Dolot ou Doleau, boucher violent, propos contre Sa Majesté. Il a « figuré activement dans les massacres de septembre. » (A surveiller.)

BULLETIN DU 17 BRUMAIRE AN XIII

Jeudi 8 novembre 1804.

515. — Bordeaux. Agence anglaise. — Le commissaire général de police de Bordeaux transmet au ministre l'interrogatoire qu'il a fait subir à Jemmy Cesbron, commis de son frère, âgé de 21 ans, ami de Céris. Il résulte de ses réponses qu'au mois de juin dernier, il a reçu pour Céris, de MM. Betmann, qui ont payé par ordre de Diego Carrera, de Madrid, 140.000 livres et, au mois de juillet, de M. Otard, autre négociant de Bordeaux, également par ordre de Diego Carrera, 90 000 livres. Cette dernière somme n'était pas comprise dans le compte, inséré au *Bulletin* du 2 de ce mois (461), des envois faits à Céris par Diego Carrera (369.700 liv.). Le total des sommes connues jusqu'à présent se trouve donc de 459.700 livres. Jemmy Cesbron a déclaré que Céris ne lui avait pas confié la vraie destination de ces sommes, mais qu'il lui avait dit plusieurs fois que son projet était de se procurer sa liberté ou son amnistie, de se fixer ensuite et acheter une propriété rurale dans laquelle il vivrait tranquille. Le commissaire a négligé de lui demander quelle cause Céris lui avait indiqué de ces envois considérables de Diego Carrera. Sans fortune, vagabond, chouan non amnistié, Céris n'a pu recevoir quatre à cinq cent mille livres d'un banquier de Madrid que sur l'ordre du ministère britannique, et il n'a pu indiquer une autre origine à Cesbron, son ami, en le priant de consentir que ces sommes lui fussent adressées et payées. Le commissaire annonce qu'il l'interrogera de nouveau, ainsi que

la maîtresse de Céris et quelques autres particuliers de Bordeaux, qui ont eu des rapports avec Céris et ses complices. Suivant la déclaration de Jemmy Cesbron, Céris était à Bordeaux à la fin de fructidor. Il y a eu ses principaux rapports avec Acquart et Roger.

516. — Alençon. Prêtre. — Le 18 vendémiaire, les obsèques de M. Martin, prêtre constitutionnel, furent le sujet d'un trouble dans la ville d'Alençon (*Bulletin* du 8 brumaire) (481). Le préfet de l'Orne, qui en avait rendu compte, expose, par une nouvelle lettre du 9, que le vicaire Lebericher, principal auteur de ce trouble, a servi dans toutes les guerres de l'ouest; que dans un combat nocturne, toute la bande qu'il commandait fut tuée et qu'il n'échappa que par le plus grand des hasards. Ce vicaire paraît avoir conservé l'esprit de rébellion. De là, l'indécence scandaleuse avec laquelle il a assisté aux obsèques du prêtre constitutionnel et le trouble qu'il a causé. Le préfet le croit peu propre à la fonction qui lui a été confiée. Cette lettre, comme la précédente, a été communiquée au ministre des Cultes.

517. — Maine-et-Loire. Brigands. — Il a été rapporté au sous-préfet de Segré, par une personne qu'il dit très sûre, que, le 9 de ce mois, des brigands ont proposé à un chouan de se joindre à eux, en lui disant qu'ils étaient déjà six réunis à Saint-Martin-des-Bois. (Ce sont trois scélérats condamnés à mort, et trois déserteurs connus.) Ce chouan a refusé; un autre, nommé Pymousse, a fait le même refus. Pour les engager à se réunir à eux, ces brigands disent aux anciens chouans qu'ils recherchent que MM. d'Andigné et de Bourmont, évadés de Besançon, sont revenus dans le pays et veulent reprendre les armes.

518. — Barthélemy, de Pierrelatte (Drôme), arrêté en brumaire, an XII, par ordre du préfet, comme prévenu de s'occuper de réorganiser le brigandage dans ce département Cette inculpation est reconnue fausse, et il paraît que cet individu avait été confondu avec un autre, du même nom, employé par Willot: En liberté [1], et envoyé en surveillance à Montélimar.

519. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Cotterel. Défenseur officieux, recherchant les causes politiques. Arrêté pour un ouvrage séditieux : *Histoire secrète du célèbre procès de Georges*, (426. 447) ; il demande l'indulgence de Sa Majesté et promet des révélations. Il dit qu'à sa sollicitation le gendarme Martineau a promis une rétractation des quatre gendarmes qui ont déposé contre Roger. Vil intrigant. Quand il aura remis les notes promises, on jugera de leur intérêt.

Paris. Détenus, sauf au Temple : 2833.

Boulogne. Calais. Incendie de l'hôpital militaire de Boulogne. — Perte d'un bâtiment portugais sur la côte de Calais.

Turin. Arrestation, à Marengo, de Savin, émigré. Détenu à Alexandrie.

Pêcheurs de Dieppe et du Tréport restent en mer la nuit et peuvent correspondre avec l'ennemi au large.

Brest. Situation. Le commissaire général de police dit que les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure sont tranquilles. « On croit que l'Angleterre « ne réalise pas les promesses faites par ses agents. »

D'Auerweck, agent de Dutheil et Brotier, sous le nom de Louis, s'échappa d'Offenbourg (383), avec sa femme, fille du général Gelb, et s'établit à côté de là. Il s'occupe d'agriculture. Aucune correspondance. L'Angleterre paye une pension de

1. Ordre du ministre.

quinze louis à sa femme pour les services du général Gelb à l'armée de Condé. On le surveille.

Moliterno Pignatelli (489) a dû se réfugier à Lausanne, près de Mme Newmann, qui était avec lui lors de son arrestation. Elle devait l'épouser en Angleterre et lui donnait de l'argent au Temple.

Hanovre. Glais de Beaupré [1] (437). La commission militaire l'acquitte faute de preuves, mais, en raison de forts soupçons de complicité dans les attentats de l'an X et de l'an XII, elle ordonne de le garder en prison jusqu'à la deuxième année révolue après la paix.

Ordres du ministre : Convoquer le directeur des *Débats* et exiger les lettres de ses correspondants : il a publié un article faux sur une inondation de l'Isère. — Manino, terreur de la Ligurie (297), ne peut être arrêté à cause du mauvais esprit des autorités et de l'insuffisance numérique de la gendarmerie : Inviter le ministre de la Guerre à augmenter la gendarmerie, celui des Relations extérieures à se concerter avec le gouvernement ligurien, celui de la Justice et de l'Intérieur à réorganiser les justices de paix et mairies du Piémont. — En liberté : Juglard (détenu pour insultes à un maire et connaissance de complots. Gardé par mesure de haute police. Jeune étourdi. Ne sait rien). — Demande d'information au ministre de la Guerre : Lagotte, lieutenant-colonel, aurait demandé à Rumbold, à Hambourg, un passeport pour l'Angleterre, à la suite d'un duel avec le général Belliard.

BULLETIN DU 18 BRUMAIRE AN XIII

Vendredi 9 novembre 1804.

520. — Bordeaux. Agence anglaise. — Le commissaire général de Bordeaux adresse au ministre la déclaration qui lui a été faite par Michel Cesbron, frère de Jemmy Cesbron, dont l'interrogatoire a été analysé dans le *Bulletin* d'hier (515). Voici le précis de cette déclaration : Les deux chefs de l'agence anglaise sont Forestier et Céris. Cesbron père est maire de Chemillé (Maine-et-Loire). Michel, son fils, est négociant à Bordeaux; Jemmy, son frère, est son commis. Forestier et Céris ont rendu des services à cette famille dans la guerre de la Vendée : de là leur liaison avec les deux fils. Forestier est arrivé à Bordeaux, il y a environ neuf mois, venant d'Espagne. Il a logé chez M Laclotte. M. Papin l'a conduit chez Acquart et Roger. Il a demeuré à Bordeaux environ un mois. Pendant ce temps, Michel Cesbron a reçu pour lui, en différentes f is, et lui a remis environ 100.000 livres provenant de Diego Carrera. (*Nota*. Cette somme est à ajouter à celle des 460.000 livres, montant des autres envois de Diego Carrera à l'agence de Bordeaux (*Bulletin* d'hier) (515). Le total des envois connus est de 560.000 livres). Forestier est reparti pour l'Espagne. Michel Cesbron s'est rendu chez son père pour se marier. Plus de rapports. Forestier lui a dit que cette somme, ainsi que celles reçues par Céris, seraient employées par eux à leur procurer la tranquillité en France; qu'ils voulaient les garder et s'en servir pour eux, parce qu'il y avait trop longtemps qu'ils étaient dupes des démarches qu'on leur avait fait faire. Céris, venant également d'Espagne, était arrivé à Bordeaux à peu près à la même époque que Forestier. Il avait pris le nom de Rhedon, parce qu'il était poursuivi sous celui de Céris pour un vol de diligence. Avant que Forestier repartît pour l'Espagne, il s'est rendu avec Céris chez M. de Ségur, en Médoc; MM. Papin et Acquart les ont

1. De Beaupré ou de Ville-au-Pré ? v. 437.

vus plusieurs fois. M. Papin a conduit deux fois Michel Cesbron chez M. de Ségur, pour les voir. Les moyens du retour de Forestier en Espagne ont été concertés avec MM. Papin et Acquart. C'est depuis le départ de Michel Cesbron, que Jemmy son frère, a servi les négociations de Céris. Michel Cesbron a indiqué la demeure de la femme Dubois, maîtresse de Céris. Elle a été arrêtée dans une campagne, près de Bordeaux, avec des papiers qu'elle a jetés précipitamment dans les commodités, et qui en ont été retirés. On lui a trouvé 9.000 francs en or et quelques balles de calibre, qui ont paru un échantillon. Forestier et Céris ont aussi eu à Bordeaux quelques rapports avec Mme de Saluce. Céris a dit, il y a environ un mois, qu'il repartait pour l'Espagne. Cesbron père est à Paris, réclamant l'indulgence de Sa Majesté Impériale pour ses deux fils. Il dit qu'ils n'ont été vraiment que les intermédiaires des envois d'argent, et qu'ils n'ont rendu ces services que par reconnaissance de ceux essentiels que leur famille avait reçus. Le commissaire général de police dit que ce père a toujours exercé avec zèle et fidélité des fonctions publiques depuis 1789.

521. — Saint-Désiré. — Saint-Désiré, ancien chef de chouans, en surveillance à Mayence, a été arrêté dans cette dernière ville, sur la dénonciation de sa femme, pour nouvelles manœuvres et écrits séditieux. Le préfet du Mont-Tonnerre et la gendarmerie en ont rendu compte au ministre (*Bulletin* du 14 de ce mois) (504). Le préfet avait annoncé qu'il allait procéder à l'interrogatoire. Mais la gendarmerie vient d'adresser au ministre les papiers et ouvrages saisis chez Saint-Désiré. Elle aurait dû les remettre au préfet, comme nécessaires pour l'instruction et l'interrogatoire que Saint-Désiré doit subir. Il paraît que ces papiers et ouvrages sont tous anciens, antérieurs à l'amnistie obtenue par ce chef de chouans. Il n'y a incertitude que sur l'époque d'un billet injurieux à la personne de l'Empereur. Il est constant que la femme Saint-Désiré n'a fait cette dénonciation que pour nuire à son mari. C'est la fille d'un limonadier de Boulogne, qui a suivi les bandes de chouans, se disant de la famille du prince de Condé. Pour ajouter quelque force à sa dénonciation, un cuirassier du 9e régiment, nommé Gachet, se disant fils d'un premier mariage de cette femme, a fait une déclaration entre les mains de la gendarmerie de Mayence, portant que Saint-Désiré lui avait confié que son ami Dorgon, condamné à la déportation, avait mis à sa disposition, avant son départ, 60.000 francs en espèces et 120.000 francs en billets de caisse, produit de son vol, et que le tout était caché sur le Mont-Cenis, dans un lieu que Gachet a désigné. La gendarmerie a pareillement adressé au ministre cette déclaration sans la communiquer au préfet.

522. — Deux-Sèvres. Déserteurs. — Le préfet des Deux-Sèvres annonce, par une lettre en date du 10, qu'une troupe d'environ quarante déserteurs a paru, dans l'arrondissement de Châtillon, sans armes. Le maire de Foret-sur-Sèvres, s'est mis à la tête des habitants de cette commune et les a vivement poursuivis. La gendarmerie a également servi avec activité. Quinze ont été arrêtés, parmi eux des Basques de la 24me légère, qui ont dit, pour se disculper, qu'ils désertaient parce qu'ils ne pouvaient se soumettre à recevoir des coups de bâtons.

523. — Aube. Révolte pour droits. — Le 11, une troupe nombreuse de vignerons, commune de Villenauxe (Aube), a forcé les employés de la régie des droits réunis, à cesser les inventaires. Les chefs de cette révolte sont connus... on procède contre eux. Quelques autres avaient eu lieu dans le même département ; on a pris des mesures efficaces.

524. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Voleur. Chouan. 1). Arrestation de Brunel, dit Cade, receveur de l'Ardèche : il vola sa caisse, puis Dessaux, maire de Guines. — 2). Boudinier, chouan non amnistié, chirurgien sur la flottille : il n'a eu aucun rappport avec l'ennemi et est renvoyé en surveillance à Dinan, son pays natal.

Nantes. Vagabond, se disant Rioublant, vétérinaire, s'écria, quand on l'arrêta à Clisson : « Je suis mort », et se noya dans la Sèvre, en tentant de s'évader, pendant son transport à Nantes. On cherche son identité. Il ne ressemble pas à Céris, Acquart ni Duchêne-Chesnier.

Boulogne. Vol de poudres (442). Acquittement. Le tribunal admet que les poudres ont pu être trouvées dans les rochers.

Meuse-Inférieure. Neuf habitants poursuivis comme recéleurs de déserteurs et de conscrits.

Escaut. Garrotteurs Deux Vandevoode (huissier et garde-champêtre), arrêtés pour le vol chez Meulhaert (500). Cinq de la même bande déjà arrêtés.

Ordres du ministre. S'informer : Fardeau, chirurgien major au 64e d'infanterie, déclare au maréchal Soult avoir reçu de Cognier, employé au ministère de la guerre, une lettre de Philibert, chirurgien au 1er hussard, annonçant à Cogner l'envoi de vin de Bordeaux et l'invitant à le boire à la santé du Brutus qui poignardera le tyran de la Patrie. Il l'a déchirée avec indignation.

Renseignements. Rébellions contre les préposés des droits réunis, en Côte-d'Or, Yonne, Haute-Marne (loi du 5 ventose an XII) : vérifier et prendre des mesures. — L'abbé de Villefort, frère de l'ex-comte dont la femme fut gouvernante des enfants de France, employé jadis par Wickam, peut-être agent anglais. On ne sait où il est : s'informer exactement.

BULLETIN DU 19 BRUMAIRE AN XIII

Samedi 10 novembre 1804.

525. — Temple. M. Rumbold. — M. Rumbold est arrivé hier et a été déposé au Temple. Il est évidemment frappé de l'idée que sa vie est en danger; il a cru toucher à son dernier moment en montant un petit escalier de bois au Temple. Il a demandé un quart d'heure pour écrire à sa famille; voyant qu'il s'était abusé, il a prié que, lorsque son sort serait décidé, on lui laissât quelques instants pour remplir quelques devoirs de religion et de famille. Ce matin, il a prié le concierge de déjeuner avec lui. Sur le refus de ce dernier, qui avait déjeuné, M. Rumbold a demandé des œufs frais. Cet homme est fortement convaincu que Pichegru a été mis à mort en secret. Cependant, il a paru frappé du simple raisonnement qu'on lui a fait, sur les localités, sur le voisinage de la chambre de Georges, qui n'était pas à quinze pieds de celle de Pichegru ; sur la force de celui-ci, qui, lors de son arrestation, lassa, par sa résistance quinze à dix-huit gendarmes et agents, etc. M. Rumbold dit qu'il y a plus de dix-huit mois qu'il était dégoûté du tripot des affaires, mais que l'intérêt et l'avancement de ses enfants l'ont seuls obligé d'y rester.

526. — Paris. Bruits et propos. — On répand le bruit d'une augmentation de finances, dans les charges des receveurs et autres . quelques receveurs s'en plaignent, même assez ouvertement. On dit aussi que Sa Majesté a appelé auprès d'elle un des régents de la Banque ; que ce régent, ne s'étant pas prêté à des demandes de fonds, a été extrêmement mal-

traité. Le bruit sur la création de cédules hypothécaires reprend beaucoup de consistance. — Plusieurs prétendent que le voyage du pape est forcé et que Sa Majesté l'Empereur lui a envoyé deux millions pour en faire les frais. On parle de l'ajournement du sacre jusqu'à Noël ou au 1er janvier tant pour se remettre à l'ancienne ère, que pour attirer un plus grand nombre d'étrangers et faire dépenser plus d'argent à ceux qui sont déjà arrivés. — Quelques personnes s'efforcent de persuader que l'arrestation de M. Rumbold va être le signal d'une guerre générale. — Ces bruits et autres semblables tombent promptement par leur ridicule même, mais ils sont journellement remplacés par d'autres, non moins ridicules, qui sont de même bientôt oubliés. Les oisifs de cafés s'en saisissent, après que les bavards des salons en ont fait leur pâture. Personne n'y croit, mais nul de ceux auxquels il sont communiqués ne fait faute d'en entretenir à son tour ses connaissances, qui donnent en échange les dires ou quolibets de leur quartier ou de leur coterie. C'est un tribut que la crédulité et la sottise lèvent sur toute grande époque; n'en pouvant point mesurer la hauteur, les gobe-mouches se jettent dans le vague important des niaiseries, et les sots croient ainsi avoir pénétré le secret de l'Etat, de ses vues et de ses moyens.

527. — Husum. — Extrait d'une lettre de Husum, du 6 de ce mois. Un secrétaire du bureau de poste de Hambourg, dite poste de Hollande et qui en même temps est poste d'Angleterre, est venu en courrier annoncer à M. Harwood l'enlèvement de M. Rumbold. Le ministre a expédié sur le champ un autre courrier pour Sleswig, au prince Charles. Cette nouvelle a été reçue avec joie. Les officiers danois ont déclaré qu'ils voudraient qu'on les débarrassât de la même manière de M. Harwood.

528. — Bourmont (502). — Sa femme demande un sauf-conduit, pour qu'ils puisse aller s'embarquer à Nantes, et de suite la levée du séquestre, pour lui procurer de l'argent : Maintenir [1] le séquestre prononcé, jusqu'à ce qu'on soit régulièrement instruit de son arrivée aux Etats-Unis, et lui ordonner de partir pour la Hollande ou pour Ostende, en lui accordant une lettre qui lui servirait de sauf-conduit.

529. — Surveillance de la librairie. — D'après les observations de M. le préfet de police, sur trois ouvrages nouveaux soumis à son examen, savoir : *Œuvres posthumes de Marmontel, Galerie militaire ou notions historiques des généraux*, etc., et *Stances sur l'élévation de Napoléon*, on donne l'ordre [1] de ne laisser paraître ces ouvrages qu'en y faisant quelques suppressions que l'on indique. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'il y ait lieu d'inculper les intentions des auteurs.

530. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Arrestation de Marguerite. Papiers saisis. Ministre de la Marine prévenu.

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2833.

Turin. Brigandage. Plusieurs attaques sur les routes. Les pertes de fortune sont cause de ces brigandages. On demande des visites domiciliaires.

Sarthe. Alleton. Détails sur sa mort (490). Il était chez Crié. Le lieutenant Pillerant fit cerner la maison. Alleton se défendit. Le gendarme Cradet le tua.

Avignon. Poudres (424). Un rapport inexact, transmis par Moncey, attribue la découverte à l'arrestation de Fauverge fils (437). D'anciens agents de Willot avaient prévenu la police de l'envoi fait par Puivert, l'an VIII : Fauverge devait le retirer.

1. Ordre du ministre.

Demoiselle Mascle, de Gourin, demande un passeport pour Versailles à Vannes et à Rennes. Arrêtée. On pense qu'elle veut rejoindre Bonaventure, chef de chouans non amnistié, avec qui elle était très liée.

Ille-et-Vilaine. Biget et Faure. (420.430) Le colonel de gendarmerie et le capitaine interrogent les quatre témoins. Le complot a été organisé par Durov, prêtre marié, révolutionnaire exalté, qui refusa de répondre au préfet et disparut depuis. Cette affaire n'est qu'une intrigue.

Maine-et-Loire. Cesbron père (520). Très bons renseignements sur lui.

Orne. Lahorie, a des propriétés dans l'arrondissement de Domfront et est très lié avec Mme Hubert propriétaire du château de Dampierre.

Somme. Fausse décoration, prise par Bras, militaire mutilé à bord de l'*Auguste*, (commandé par Cassis), qui mendie, disant que sa route (3 sols par lieue) ne lui suffit pas. Arrêté.

Faux billets de banque (306). Femme Saint-Ange et complices : recherches infructueuses.

Husum. (Suite de la lettre. 527.) Trois officiers de police anglais arrivés, pour un vol croit-on. — Le passage des Hanovriens et des Allemands continue. — Un courrier du roi d'Angleterre apporte à l'Empereur de Russie le « congoroos » de Botany bay.

Livourne. Épidémie. Le cordon sanitaire supprimé (514) est rétabli. Nouvelles craintes.

Ordres du ministre. Hors de France : Pech (hongrois, vrai nom : Consordival ; passeport irrégulier). — En liberté : Verlingue (maître de cabotage, arrêté an XI, pour espionnage, non prouvé). — Maintenir en détention : Garcin (rapports avec De Bar). — En liberté. en surveillance dans leurs communes : 1) Le Bonhomme, François Lostis Khor, son fils (131) et son frère Grégoire : (arrêtés dans les Côtes-du-Nord pour le même motif que Garcin, mais moins coupables que lui et méritant l'indulgence). 2) Femme Porcheton, (du Mans, en surveillance à Alençon, soupçonnée d'avoir servi les chouans). 3) Toulotte (à Lille, condamné à la déportation. Évadé de l'île de Ré. Sa mère a adressé une supplique à Sa Majesté à son passage à Saint-Omer). 4) Fontellaye (prêtre de l'Orne, en surveillance à Alençon pour prières publiques pour la famille royale. Assez puni. Aucune ressource). 5) Anne Bouvet (à Rennes, en surveillance à Mayence, pour relations avec Lahaye Saint-Hilaire. Parents pauvres). 6) Roch (à Lons-le-Saunier. Menuisier. Propos pendant le procès des conspirateurs) — Renvoyer à quarante lieues de Paris et des côtes : Gallien, femme Philippe et autres. (Affaire d'Abbeville. Acquittés par la commission militaire de Rouen.) — A Bicêtre j. n. o. : Epaud (fausses dénonciations pour escroquer de l'argent, 485.510). — Chasser de Paris : Neveux (juif, banqueroute frauduleuse.). — A Saint-Denis un an : Wannin (propos, fausse monnaie, prostitution.). — A Bicêtre, jusqu'au 1er nivose : 52 filous, vagabonds etc. non susceptibles de jugement. Garder aussi 60 autres qui devaient être relâchés le premier frimaire.

Correspondance ministérielle. Envoi à Leroi, commissaire des Relations extérieures de France à Cadix, avec demande d'arrestation et d'extradition, du signalement de Desvergnes : établi à Cadix, sous le nom de Laurent, caissier de Naurissard, banquier à Paris, qu'il vola.

Faits divers. Incendies à Boulogne, à l'hôpital (519) et près du port.

BULLETIN DU 21 BRUMAIRE, AN XIII

Lundi 12 novembre 1804.

531. — Paris. Bruits [1]. — « On répand toujours beaucoup de bruits « on répète souvent les mêmes. On ne peut en accréditer aucun, ils ne « font plus d'impression. »

1. Écrit de la main de Fouché.

532. — Temple. Rumbold. — M. Rumbold est parti hier, pour se rendre à Cherbourg, accompagné par un officier de la gendarmerie d'élite [1]. Il a donné par écrit son engagement d'honneur de ne pas s'établir, rester et séjourner à une distance moindre de cinquante lieues des postes occupés par l'armée française, durant la présente guerre, sur toutes les parties du territoire non dépendantes de la puissance britannique.

533. — Boulogne. Evénements. — La fête du 18 brumaire a été célébrée avec solennité par la ville et l'armée réunies. Messe, *Te Deum*, feu d'artifice, illuminations. M. le maréchal Soult a posé, le même jour, la première pierre de la colonne érigée par les armées à la gloire de Sa Majesté.

534. — Bordeaux. Agence anglaise. — La femme Dubois, maîtresse de Céris, arrêtée dans une campagne, près Bordeaux (*Bulletin* du 18) (520) a fait au commissaire général de police des déclarations importantes. Cette femme est de Poitiers. Céris, son amant, a déposé dans cette ville, entre les mains de M. Mallet, la somme de 8.000 francs, produit des vols de la diligence. Céris avait confié 40.000 francs à Michel Cesbron pour qu'il obtînt, à Paris, sa liberté et la cessation de toutes poursuites contre lui. Il paraît que Cesbron a déposé chez M. Fulchiron, en billets de banque, 31.500 francs. Il est probable que cette somme provient de Céris La femme Dubois a déclaré que, pour correspondre avec Céris, elle lui adressait ses lettres sous le couvert de M. Pagès, secrétaire du sous-préfet de Bayonne, et qu'un tiers venait les recevoir, pour les transmettre à l'adresse que M. Pagès écrivait de sa main. Le commissaire général, pour utiliser ces renseignements, a expédié un courrier extraordinaire au sous-préfet de Bayonne, le 12 de ce mois, et l'a chargé d'interroger son secrétaire, de savoir de lui, avec certitude, l'adresse actuelle de Céris, avec lequel il est possible que se trouvent en ce moment Forestier, son principal complice, et autres désignés ; enfin de faire saisir tous ceux qui pourront être découverts, ainsi que leurs papiers. La somme remise par M. Otard à Jemmy Cesbron, pour Céris, par ordre de Diego Carrera (*Bulletin* du 17) (515) était de 100.000 francs. Suivant la déclaration de M. Otard, et le reçu qui lui en a été fourni, Jemmy Cesbron n'avait déclaré que 90.000 francs. Le total des envois connus, fixé d'après les déclarations des deux frères Cesbron à 560.000 francs, se trouve de 570.000 francs.

535. — Morbihan. Guillemot et autres. — Le maréchal Moncey annonce au ministre que la bande de Guillemot, composée de six à sept brigands, que la gendarmerie poursuivait dans le Morbihan, s'est jetée dans l'Ille-et-Vilaine, du côté de Fougères et Vitré, et que les brigades de ce département sont chargées de leur recherche. — Par une lettre du 4 (*Bulletin* du 15) (505), le conseiller de préfecture du Morbihan, en l'absence du préfet, avait signalé les mêmes brigands au nombre de sept, dont Guillemot, Saint-Hilaire, le prêtre Leleuch et autres. La lettre portait qu'ils parcouraient le Morbihan et les Côtes-du-Nord et ne parlaient qu'aux anciens capitaines de chouans. Une seconde lettre du même conseiller de préfecture, en date du 12, adressée au conseiller d'État du 1er arrondissement, renferme les détails suivants : « Un particulier, digne de la plus grande confiance et ayant des relations avec « des cultivateurs honnêtes, a fait part à cet administrateur du départ

1. En marge, de la main de Fouché : « M. Rumbold a beaucoup insisté pour rester à Paris au moins un mois. »

« de Guillemot avec ses affidés, pour se rendre aux environs de Fou-
« gères. Cet avis a été confirmé par le sous-préfet de Ploërmel, qui a
« indiqué l'époque à peu près fixe, à laquelle ces brigands ont quitté le
« Morbihan. Il a été transmis immédiatement à la gendarmerie d'Ille-et-
« Vilaine. » Le conseiller de préfecture observe que, si cet avis est exact, il serait possible que cette bande méditât quelque nouveau complot sur Paris. Parmi les affidés de Guillemot, se trouve le nommé Pourchasse, l'un des quatre brigands atteints par la gendarmerie, près Saint-Aubin-du-Cormier, et qui échappa seul à ses poursuites. Il connaît les routes secrètes qu'ils avaient suivies depuis Paris, les maisons où ils avaient trouvé asile. Il pourrait être le guide des autres et a lui-même beaucoup d'audace. La demoiselle Mascle, signalée dans le *Bulletin* du 19 (530), a tenté sans succès, de se procurer un passeport pour Versailles, tant à Vannes qu'à Rennes, précisément à l'époque où l'on fixe le départ de Guillemot du Faouet, où il avait sa retraite, près le domicile de cette demoiselle. Elle a toujours servi ce parti, avec une énergie peu commune à son sexe, est presque toujours armée de deux pistolets. Il serait à présumer que son projet de se rendre à Versailles n'avait pour but que de préparer des asiles sûrs à ces conjurés, ou de leur rendre quelque autre service.

536. — **Calmar. Duc d'Angoulême.** — On s'entretient à Paris, comme d'une chose connue, du couronnement du duc d'Angoulême, après l'abdication de son oncle et de son père. On ne peut pas douter qu'il y aura bientôt un manifeste ou proclamation, d'après les confidences qui sont échappées, le mois dernier, à l'évêque de Nancy, à Vienne. On peut croire que ce manifeste aura pour base de donner de la sécurité aux révolutionnaires et toute satisfaction à ceux qui sont, maintenant, pourvus d'emplois dans le civil et le militaire. Les deux princes, qui ont toujours activement manœuvré pour la contre-révolution, semblent avoir voulu, en abdiquant, détruire tous les intérêts et les passions contre-révolutionnaires, et produire un monarque nouveau, entièrement dégagé des anciens intérêts, propre par conséquent à se mouler à un nouveau système monarchique. Ce qu'on peut assurer comme positif, c'est que déjà hier on se parlait du manifeste du duc d'Angoulême, comme déjà existant. On en disait les bases qui sont telles qu'on les présente ci-dessus. On peut en inférer que cette pièce ne tardera pas à paraître. On connaît même une personne qui sera très probablement chargée de le faire imprimer à Paris et de le répandre aux armées.

537. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Evénements. Arrivée de 59 voiles, dont 19 canonnières, venant du Havre. Arrestation de militaires : brigandage pendant que Sa Majesté était à Boulogne.

Verdun. Prisonniers. Vingt-cinq capitaines marchands arrivent de Givet. Effectif : 830.

Piémont. Brigandage. Pour saisir la bande Manino (519) on forme une colonne de 400 hommes d'infanterie et 96 gendarmes. On promet cent louis pour la prise de Manino et cinq pour celle de chacun de ses complices.

Lagotte (519), chef de bataillon au 112e, s'est battu, non avec Belliard, mais avec un capitaine l'accusant d'escroquerie. Belliard l'a fait destituer. Plaintes sur lui.

Seine-Inférieure. Marins. Sautreuil, Comauville et le fils du syndic des pêcheurs à Yport (426) sont accusés à faux.

Morbihan. D'Aumont, ancien officier de marine, à Josselin, devait, d'après une lettre saisie, envoyer, par l'amiral anglais Henry, des perdreaux rouges et un chevreuil à un lord anglais qui, explique-t-il, fut très aimable pour lui pendant sa captivité au retour des Indes. Bons renseignements.

Mont-Tonnerre. Culte. Troubles à Verntsberg, pour Haussman, prêtre interdit et destitué, qui voulait officier à la Toussaint.

Ourthe Deby, receleur de conscrits, à Grivegnée, arrêté.

Aveyron. Prêtre. Le préfet demande l'éloignement de Garrigaud, prêtre réfractaire de Sainte-Geneviève.

Faits divers. Viol à Cambrai, par des Italiens du 2e hussards qui maltraiten Pagniez, agent de police.

BULLETIN DU 22 BRUMAIRE AN XIII

Mardi 13 novembre 1804.

538. — Fougères. Magie. Escroquerie. — On a vendu à une femme des environs de Fougères une poule, qui, par une vertu magique, devait lui pondre des œufs d'or. Elle a payé 5.800 francs pour prix de cette acquisition. Les escrocs sont arrêtés.

539. — Morbihan. Chouan. — On a arrêté et incarcéré à Vannes, comme déserteur du service de la marine, un ancien chouan, nommé Paul François. Le maire d'Auray le signale comme dangereux et coupable de divers crimes, dont il serait cependant difficile d'acquérir des preuves légales, s'il était traduit à un tribunal.

540. Deux-Nèthes. Arrestations. — Vingt-trois arrestations dans le département des Deux-Nèthes, pendant les dix derniers jours de vendémiaire. Sept déserteurs, quatre conscrits, vagabonds et autres.

541. — Espagne. Agence anglaise. — Par une lettre du 7 de ce mois, M. de Vaudeul, chargé d'affaires à Madrid, rend compte au ministre des mesures prises, d'après les instructions de Son Excellence, sur les divers agents de l'ennemi, qui ont été signalés: Diego Carrera (par lequel les fonds anglais sont parvenus clandestinement à Bordeaux, et dont on connaît déjà près de 600.000 livres perçues par Céris et Forestier) est originaire de France. Son nom est Carrère; il s'est fait naturaliser espagnol, en haine de sa patrie. On s'occupe de rechercher avec circonspection la véritable source des envois de fonds qu'il a faits aux brigands Céris et Forestier, dont ses livres n'offrent vraisemblablement aucune trace. Ces brigands et leurs complices désignés, Acquart-Vreilhac, Pignerol et autres, ainsi que tous les voyageurs inconnus qui tenteraient de communiquer de France en Angleterre par l'Espagne, seront observés et arrêtés, s'ils ne justifient clairement d'un objet ou intérêt légitime. Le Prince de la Paix, qui a prescrit ces mesures, met d'autant plus d'intérêt à leur stricte observation qu'il recherche simultanément les causes et auteurs des mouvements séditieux de la Biscaye.

542. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Surveillance de la côte. Les habitants de Penly demandent le rétablissement de la corde à la falaise de Biville. Le commissaire général de police demande l'ajournement. Surveillance incomplète à l'embouchure de la Somme.

Bitche. Le prisonnier anglais s'est bien tué par accident (510).

Marengo. Brigandage près Castelseriole. — Rolando et Garona sont reconnus à la fête patronale de Saint-Julien.

Espagne. Epidémie, très forte de Cadix à Alicante. 1200 forçats évadés forcent le cordon. On les chasse. Craintes pour l'intérieur.

Renseignements, à vérifier ou gens à surveiller : Veuve Lacomté, liée avec l'abbé Carrière : ils voient à Paris le chouan Deslandes, à la Force. — Chatelard, député de la garde nationale de la Doire au couronnement : escroc, vient d'avoir six mois de détention. — Velu, Denau, Gabet et un perruquier : cherchent à exciter des troubles au couronnement, surtout parmi les ouvriers. — Lepileur, à Paris, relations commerciales avec l'Angleterre. — Longeau, de Varsovie : escroqueries, crédit imaginaire. — Guillemot, Lahaie Saint-Hilaire etc., semblent être en Ille-et-Villaine et vouloir gagner Paris (535).

Faits divers. Tentative d'incendie à Murat.

BULLETIN DU 23 BRUMAIRE AN XIII

Mercredi 14 novembre 1804.

543. — Bordeaux. Agence anglaise. — Le commissaire général de police à Bordeaux transmet au ministre la réponse qu'il a reçue du sous-préfet de Bayonne, en date du 14, sur Pagès, l'un des employés désigné par la maîtresse de Céris, comme l'intermédiaire de leur correspondance (*Bulletin* du 21 brum.) (534). Pagès avait disparu le 13, probablement parce qu'il était prévenu. Il est effectivement lié avec Céris. C'est lui qui, le 2 complémentaire, facilita son départ pour Bordeaux, en prenant, en son propre nom, des chevaux de poste pour Céris, qui arriva le lendemain chez Acquart-Vreilhac et s'enfuit avec lui. Depuis cette époque, dit le sous-préfet, il a été suspect et a cessé d'être employé dans ses bureaux. La maison paternelle de Pagès est située à Ascain, sur l'extrême frontière d'Espagne. Céris y a repassé récemment et a laissé son cheval dans cette maison. C'est donc probablement en Espagne que Pagès adresse les lettres qu'il reçoit pour Céris, suivant la déclaration de la femme Dubois, sa maîtresse. Le sous-préfet le recherche avec soin. Quant aux autres déclarations de la femme Dubois, elle paraît désirer d'être transférée à Paris, pour y donner des développements, espérant obtenir sa grâce et celle de Céris.

544. — Versailles. Esprit public. — Par une lettre du 19 de ce mois, le préfet de Seine-et-Oise annonce que, depuis l'arrivée des députations l'esprit public est meilleur à Versailles. On parle de Sa Majesté l'Empereur avec enthousiasme et dans le véritable esprit public de la France.

545. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Roland, dit de Maurepas, (248, 463) a tout désavoué. Mauvais sujet.

Viel (femme) domestique de Moreau (467). Renseignements sur elle : n'est plus chez M. de Crouville. Quitta bientôt Moreau par suite des mauvais traitements de Mme Hulot. Dément toutes les accusations : En liberté.

Bachmann, négociant suédois à Paris, lié avec le baron de Lagerbielk (Suédois). Surveillé (41). On n'a rien remarqué sur lui (148). La surveillance continue.

Boulogne. Evénements. Perte de quelques bateaux légers dans une tempête. Les pilotes Hénin, Danger, Zélé et Crèvecœur se distinguent.

Tréport. Affaire d'Abbeville. Le commissaire de Boulogne demande qu'on éloi-

gne Gallien et la femme Philippe (mesure déjà ordonnée, 530) et Lefort, capitaine du port qui fit des signaux.

Droits réunis. Obstacle à la perception des droits à Voisey, Melay, Fresnes, Villars et Enfonvelle, sous prétexte que la Franche-Comté est exempte de droits. Voisey se soumet. Mesures contre les autres. Mêmes obstacles à Bruley, dont le maire refuse de signer le procès-verbal.

Dyle. Arrestation à Bruxelles de Foucard, officier au 112e de ligne, accusé de complicité dans un vol avec garrottage (467).

Jemmapes. *Rébellion*, à Marcq, de deux individus contre un gendarme. Corbière le blesse et le gendarme lui coupe le poignet.

Haute-Saône. *Cochard*, mécontent de ne pas être sénateur, a bien tenu des propos (442). Mais rien de grave. Il est outragé par ceux qui regrettent l'ancien gouvernement.

l *Ordres du ministre*. En liberté : Keuker (détenu à Coblentz. Son arrestation vient d'une erreur et d'une dénonciation malveillante. Père de cinq enfants, dans a misère).

Faits divers. Loup enragé à Saint-Aignan. — Assassinat d'un sergent recruteur par son camarade à Montigny (Haute-Marne).

BULLETIN DU 24 BRUMAIRE AN XIII

Jeudi 15 novembre 1804.

546. — Ile de Corse. Brigands. — Cinq frères d'Orezza [1], (Jean-Marie), brigands connus et redoutés dans toute l'île de Corse, depuis plus de dix ans, ont été arrêtés dans le mois dernier et sont détenus à Bastia. Le général Morand observe que, quoique ces brigands soient couverts de crimes et que l'un d'eux ait commis seul vingt-deux assassinats, la terreur que leur nom inspire ralentirait une procédure ordinaire et empêcherait de recueillir des dépositions. Il pense qu'il conviendrait de les faire juger par une commission militaire. Le général ajoute que l'arrestation de ces brigands est d'autant plus importante que l'ennemi les employait pour toutes ses manœuvres dans l'île, et particulièrement pour l'embauchage.

547. — Aube. Droits réunis. — Les communes de Viviers, Courteron et Gye se sont opposées aux inventaires prescrits pour la perception des droits réunis. Celle de Viviers s'est soumise, les inventaires sont terminés. Les deux autres ont résisté, on a été obligé d'employer la force pour protéger les opérations de la Régie.

548. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris [2]. Renseignements sur Deuzel (437) et Turpin (437). Ils ne semblent pas s'occuper de politique.

Surveillance de la côte. Arrestation, à Saint-Valery-en-Caux, d'un individu en baillons, ayant 63 louis d'or cousus dans sa veste et un passeport au nom d'Audiffret, et de deux inconnus près Calais.

Escaut. Mesures contre l'épidémie d'Espagne et de Livourne.

Hautes-Alpes. *Achats suspects* de moutons pour Toulon : prix doublés. Ne serait-ce pas pour l'ennemi ?

1. Ces cinq frères se nommaient Stéphani (v. 702).
2. Rapport du préfet de police

Turin. Fontanone (402) et complices sont acquittés (419). Le général Menou observe que cependant les faits d'embauchage sont certains.

Livourne. Epidémie. Mesures prises à Gênes, Milan et Lucques. Les troupes françaises ont quitté Livourne pour aller dans la campagne.

Hollande. Contrebande. Guys, commissaire des relations commerciales à Rotterdam (486, 489) est arrêté pour une convention faite avec Vermulen, Lemarchand et Smith, commerçants. Les quatre sont interrogés. Guys nie. Les recherches continuent.

Ordres du ministre. Transférer à Aurillac : Garrigaud (537). — En surveillance à Chambéry : Tenant (prêtre, à Villie, déclame contre les acquéreurs). — En liberté, à la disposition du maréchal Moncey : Santon (lieutenant de gendarmerie à Clermont-Ferrand ; propos et lettres. On devait arrêter ses correspondants à Aix : Rostan est absent, rien de suspect dans les papiers de Pélicot, avocat. Il est probable que dans ses lettres à Rostan il parlait d'appeler le duc de Brunswick sur le trône de France). — Donner un passeport pour l'Allemagne (à sa demande) à : Larose (ex-officier de marine, parti de France en 1783, soupçonné faussement d'être espion de l'Angleterre). — Renvoyer chez lui (à Puylaurens) : Martre (chirurgien, accusé d'escroquerie, pas dangereux). — En détention j. n. o. : Rabier (détenu à Mende, plusieurs années : les témoins terrorisés n'oseront pas déposer).

Correspondance ministérielle. Arrêter le baron de Haletz et la dame de Stane, espions de Rumbold, d'après les papiers de celui-ci. — Larrazet avait proposé à Marmont de se concerter avec lui sur ce qu'il écrirait à Rumbold, qui l'avait chargé d'une mission (65). Dans les papiers de Rumbold, on a trouvé sept lettres de Larrazet, dont quelques-unes antérieures à sa proposition. Envoyé à Marmont pour qu'il éclaircisse l'affaire.

Renseignements. L'abbé Lamarre a un passeport signé Rumbold, au nom de David Pachon : l'arrêter s'il rentre en France avec. — Rechercher Achard, signalé par le cardinal Caprara comme ayant fraudé Marin Tortonia, banquier du pape.

Faits divers. Suicide de Eck, à Poitiers (il a écrit avant à Guyler, banquier à Paris). — Parricide : Bertoux, arrêté en forêt de Dôle, recherché depuis quatre ans. — Incendie à Pargny. — Assassinat de Guine, par Barde, à Saint-Laurent.

BULLETIN DU 25 BRUMAIRE AN XIII

Vendredi 16 novembre 1804.

549. — Boulogne. Etrangers. — Le commissaire général de police à Boulogne expose au ministre que les bâtiments ennemis, que l'on capture, ont presque toujours à bord des passagers munis de papiers propres à prouver qu'ils appartiennent à des puissances neutres ; que les Anglais peuvent, par ce moyen, introduire des espions dans les ports de France ; que pour éviter ce danger, il conviendrait d'ordonner, par une mesure générale, que tout habitant de pays neutre qui se trouvera sur les prises, comme passager, sera envoyé dans l'intérieur, à quinze lieues des côtes ou frontières, sous la surveillance de l'autorité locale.

550. — Bordeaux. Agence générale. — Le 17 de ce mois, Michel Cesbron a déclaré au commissaire général de police à Bordeaux qu'il avait effectivement déposé chez M. Fulchiron, à Paris, 31 500 francs, ce qui est conforme à la déclaration de la femme Dubois (*Bulletin* du 21) (534). Il a ajouté que cette somme provenait de Céris et lui avait été envoyée à Paris, pour procurer les libertés de Forestier et Céris ; qu'il en avait parlé à M. Bernier, évêque d'Orléans, qui lui avait répondu que le moment n'était pas favorable. Il a dit encore, que par une lettre du 7 de ce mois, il avait prié M. Fulchiron de lui renvoyer 16.000 francs,

partie de ce dépôt, qu'il voulait employer à ses propres affaires. Le 12, M. Fulchiron a envoyé à Cesbron 15.000 francs, en deux traites de 7.000 et 8 000 francs, sur Bonafé, de Bordeaux, payables au 5 frimaire. Le commissaire général de police à Bordeaux a formé une opposition provisoire au payement, étant constant que les fonds proviennent de Céris. Le 19, le ministre a formé la même opposition entre les mains de M. Fulchiron. Elle aura effet pour le reste du dépôt. Il est probable que Cesbron n'a fait cette déclaration tardive que parce qu'il a reçu quelque avis de celle de la femme Dubois.

551. — Marseille. Jeu. — Le 15 brumaire, le commissaire général de police de Marseille envoya un commissaire de police, avec quatre agents et trois témoins, pour saisir une maison de jeu clandestinement établie chez un cafetier. Le commissaire de police trouva en effet la partie établie ; on y jouait la roulette et le biribi. Il voulut verbaliser, mais le propriétaire de la maison déclara qu'il avait loué l'appartement au général Bizanet, commandant de la place. L'adjudant de place Beaulieu protégeait la partie avec quatre gendarmes. Ils chassèrent de force le commissaire de police en costume. Le capitaine de gendarmerie Langlet, à qui le commissaire général de police avait écrit de retirer ses gendarmes, ne lui a pas répondu. Ces faits sont constatés par le procès-verbal qui en a été dressé et qui est signé du commissaire de police, de ses agents, des témoins, et qui a été apporté par un courrier extraordinaire, expédié par le commissaire général de police.

552. — Seine-et-Oise. Communautés religieuses. — Le préfet de Seine-et-Oise annonce, à la date du 19, qu'on a établi, dans l'arrondissement de Corbeil, quatre monastères, deux d'hommes (ordre de la Trappe) et deux de femmes. Cet avis est transmis au ministre des Cultes.

553. — Hollande. Deneys. Dumouriez. — M. le maréchal Moncey transmet au ministre un rapport qui lui a été adressé d'Utrecht par l'adjudant commandant Quatremère-Disjonval. Dumouriez et son ancien aide de camp Deneys sont le sujet de ce rapport. Deneys, en résidence à Kampen ou Amsterdam, très attaché à la famille des Bourbons, paraît désirer vivement de procurer à Dumouriez la permission de se rendre en Hollande. Ne pouvant l'obtenir, Deneys a proposé à M. Quatremère de lui fournir le moyen de venir lui-même à Paris, pour offrir à Leurs Majestés Impériales une perle d'un très grand prix et en traiter avec elles. Cette proposition a été communiquée au général en chef, qui a répondu qu'il examinerait lui-même cette perle lorsqu'il viendrait à Amsterdam. Sans attendre cette époque, Deneys, né dans l'Inde, s'est rendu au camp avec un autre Indien, son ami. Ils l'ont parcouru et examiné, ont fait à M. Vandelvoschel des propositions qu'il a refusées (le rapport ne les indique pas). Deneys intrigue auprès de M. Gohier, à Amsterdam, afin d'obtenir un passeport pour Paris, toujours sous le prétexte d'y apporter la perle, sur l'existence de laquelle on a des doutes. Il est signalé.

554. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Détenus, non compris le Temple : 2820.

Affaire des plombs. L'examen des papiers de Pagès (513) prouve qu'il était lié avec Céris et assurait la correspondance par Madrid. Il est arrêté. Le Prince de la Paix a promis d'arrêter Céris, Forestier et complices, si on les découvre.

Orléans. Keravenan (71). L'évêque, qui l'a sous sa surveillance, dit qu'il se conduit bien.

Vienne. Arrestation, à Montmorillon, de Bernachon, qui vendait la défense imprimée de Moreau. Propos contre Sa Majesté.

Ourthe. Firmin (500) arrêté avec une femme ; écroués à Liège.

Rhin-et-Moselle. Destitution de l'adjoint d'Andernach, à la suite d'une rixe.

Ardèche. Rébellion, au Teil, on arrache un déserteur aux gendarmes.

Piémont. Brigands, s'évadent après un combat avec la gendarmerie ; un d'eux tué par un autre par erreur.

Carlsruhe. Massias écrit au ministre qu'il n'y a aucune parenté entre la baronne de Reich et Mme Massias, fille de Boulin de Rust.

Faits divers. Incendie à Pontpoint. Galloir accusé.

BULLETIN DU 26 BRUMAIRE AN XIII

Samedi 17 novembre 1804.

555. — Paris. — La cour de justice criminelle, séant à Paris, a acquitté aujourd'hui la femme Verdet. Georges et plusieurs autres condamnés avaient logé chez elle ; elle était intimement liée avec Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent. Lors du jugement de cette affaire, elle n'avait point paru aux débats parce qu'elle était enceinte. Son mari, employé dans les bureaux de la liquidation, fut acquitté.

556. — Verdun. Prisonniers anglais. — Dans un compte général de la situation du dépôt, le général Wirion fait au ministre diverses observations. —Appels : Depuis le mois de germinal, tous les prisonniers se rendent exactement à l'appel prescrit deux fois par jour. Le commandant pense que, pendant l'hiver, un seul appel suffirait ; qu'on pourrait même permettre à quelques prisonniers, dont la fidélité et la bonne conduite sont connues, de ne se présenter à l'appel que tous les cinq jours. — Logements : La cupidité des habitants, chez lesquels les prisonniers sont logés de gré à gré, s'est accrue progressivement, et on ne peut prévoir à quel point elle s'arrêtera Les logements, qui étaient à 36 francs par mois au commencement de cet établissement, sont aujourd hui à 300 francs. Sur les plaintes des prisonniers, le maire a fait des représentations aux habitants ; elles n'ont produit aucun effet. Le commandant pense qu'on ne pourra faire cesser cette espèce de concussion, toujours croissante, qu'en fixant le prix des locations et en assujettissant au logement militaire ceux qui refuseront de s'y conformer. — Dettes, contraintes par corps : Plusieurs Anglais, que la paix avait attirés en France et qui n'avaient prévu ni la rupture ni la mesure dont elle devait être suivie, n'avaient calculé leurs ressources pécuniaires que sur le temps qu'ils se proposaient de passer hors de leurs foyers. Depuis que ces ressources sont épuisées, plusieurs n'ont pu les renouveler et ont contracté des dettes. Leurs créanciers veulent exercer contre eux la contrainte par corps. Ils n'y ont pas encore été autorisés et le commandant pense qu'ils ne devront l'être qu'à la paix, attendu que le plus grand nombre de ces débiteurs, pour se soustraire à l'emprisonnement, tenteraient de s'évader. — Gendarmerie : Il n'y a que 50 gendarmes à Verdun. Sur huit nuits, ils en passent cinq au corps de garde, outre d'autres services. Ce nombre est insuffisant... Il convient de l'augmenter de 6 brigades.

557. — Rumbold. — Le général Laroche annonce au ministre que

M. Rumbold est arrivé à Caen le 22, à une heure du matin, et en est reparti à trois heures pour sa destination. Un aide de camp du général a été expédié en avant, pour l'exécution des mesures à prendre, afin que le ministre anglais soit embarqué, à Cherbourg, le plus promptement possible sur un parlementaire. Il sera retenu au quartier général de Valognes jusqu'à ce que les préparatifs de son embarquement soient terminés. Il s'effectuera au moment de son arrivée à Cherbourg, et il ne pourra prendre aucune connaissance de ce port important.

558. — **Communauté religieuse.** — On dénonce au ministre une espèce de couvent de religieuses qui s'est établi, sans autorisation, rue des Postes. Il paraît qu'on y reçoit des sujets, qu'on leur fait faire des vœux de chasteté et d'éternelle clôture, et qu'une jeune personne, que ses goûts porteraient à rester dans le monde, est sur le point d'y être ensevelie par l'égoïsme et l'insensibilité de ses parents. Vérifier les faits[1].

559. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Arras. Guys (548) annonce au ministre qu'il se justifiera entièrement.

Bouches-du-Rhône. Arrestation, à Salon, de Vachier, royaliste, accusé d'assassinat. Il fit déserter son fils, en disant que sous les Bourbons il serait colonel et lui-même ministre. Propos, etc.

Seine-Inférieure. Prises, par trois corsaires français, envoyées à Fécamp, Dieppe et Saint-Valery.

Nord. Indiscipline de hussards italiens à Cambrai.

Aube. Droit réunis. Rébellion à Nogent-sur-Seine.

Jemmapes. Menaces aux autorités affichées sur des perches à Ransart.

Hanovre. Lagotte, chef de bataillon réformé, arrêté par le sénat de Hambourg, à la réquisition du général Fréré, pour scandale causé en service. (Renseignements de Bernadotte). D'après les papiers de Rumbold, il a demandé un passeport soi-disant à cause d'un duel avec Belliard (519). Détenu à Hambourg.

Ordres du ministre. Maintenir en détention j. n. o : Boccheciampe (émigré corse, accusé d'espionnage, acquitté par la commission militaire de Parme : haine contre la France) ; Amiot et Julien (malgré les observations de Clarke : arrêtés en Toscane pour payer aux émigrés les pensions anglaises) ; Huet (propos séditieux, acquitté: les habitants de sa commune demandent son éloignement); Leharanger (les vols de Saint-Lô ont cessé depuis deux ans qu'il est en détention). — Renvoyer dans son pays, par Rotterdam : Williams (422, rien). — En liberté, en surveillance : dans sa commune : femme Legenty (arrêtée en ventôse, rien dans ses papiers, recommandations puissantes); à Vire : Moisson (prêtre de Mortain, détenu pour sermons répréhensibles : « Il vaut mieux traiter cette affaire par voie de police que par celle des tribunaux. ») — En liberté, en surveillance, à 40 lieues de Paris et des côtes : Morvan (vagabond armé, du Morbihan) ; Larose (Antoine) et sa sœur (détenus longtemps à Boulogne pour intelligences avec leur frère Pierre-Marie, condamné à mort par contumace). — En surveillance à Ussel : de Ponthe (émigré). — Renvoyer à 40 lieues de Paris et des côtes : Mille (lié avec les Larose, acquitté avec eux). — Lever la surveillance : Dilliot (Démidoff 297, 350 s'occupe uniquement de commerce).

Faits divers. Incendie à Oisy.

1. Ordre du ministre.

BULLETIN DU 28 BRUMAIRE AN XIII

Lundi 19 novembre 1804.

560. — Ouest. Chefs de chouans. — Le sous-préfet de Napoléonville annonce qu'il a acquis la certitude que Guillemot, dit actuellement Valentin, et Le Thiais sont dans les environs de Carnac. Debar et Penanstère ont leurs asiles à Sérignac, paraissent même protégés par le maire et le sous-préfet. On a arrêté le nommé Courtois qui faisait des dépenses de mariage au nom de Debar.

561. — Droits réunis. — La force armée est partie de Troyes, le 20, pour comprimer les rebelles de Courteron (547). Elle est rentrée le 22; la résistance avait cessé, les inventaires sont terminés. Elle se porte successivement dans les autres villages qui se sont opposés à l'exécution de la loi. Toutes les opérations de la régie se sont exécutées dans l'Yonne avec le plus grand calme.

562. — Ardennes. Domestique du duc d'Enghien. — Le 25 brumaire, Charlemagne Goulard, ancien domestique du duc d'Enghien, s'est présenté à la sous-préfecture de Vouziers, pour faire viser un passeport sous le nom de Lefèvre, originaire de Suisse. Il a été reconnu et arrêté.

563. — Gard. Droits réunis. — Le 12, une vive rébellion a éclaté dans les villages de Mages et Soulorgues (Gard) contre les employés de a régie. On a sonné le tocsin battu la générale; l'attroupement a forcé es employés de se retirer. On recherche les chefs de cette révolte.

564. — Angleterre. Journaux. — On a inséré dans la *Gazette anglaise*, dite *The Courrier*, une lettre, qu'on dit écrite de New-York, le 6 septembre 1804, par Mme Bernard, veuve d'un riche colon, à une de ses parentes en Angleterre. Cette lettre renferme les calomnies les plus atroces contre Sa Majesté l'Empereur, Son Excellence le Grand Juge et plusieurs autres fonctionnaires, tant de Paris que de Bordeaux, fondées sur une prétendue déclaration de la femme Louverture. On suppose qu'elle est arrivée en Amérique et a fait à Mme Bernard le détail des tortures qu'on lui a fait éprouver à Bordeaux, chez le commissaire général de police, à Paris, chez le Grand Juge et le préfet de police, pour la forcer à déclarer en quel lieu étaient déposés les trésors de son mari. Il est notoire que la femme Louverture n'a pas été amenée à Paris. Elle a été traduite de Bayonne à Agen, où elle a été mise en surveillance. La police générale n'a aucun avis qu'elle en soit partie. La *Gazette de France* du 18 de ce mois a cependant annoncé l'arrivée de cette femme en Amérique, comme réfugiée de Saint-Domingue et sous le fondement d'une lettre de New-York du 8 septembre.

565. — Bourmont. — Le préfet de la Loire-Inférieure est chargé de lui faire remettre un passeport pour Lisbonne, avec injonction de s'y rendre par la voie la plus courte et sans passer par Nantes.

566. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Anglais. Mme Daul, femme d'un prisonnier, retarde de jour en jour son départ pour Bruxelles, par manque d'argent, croit-on. On lui retire son passeport jusqu'à son départ.

Vendée. Arrestation d'un conscrit réfractaire, en qui le préfet reconnaît Huffleau bandit couvert de crimes. Arrêté en frimaire, comme principal promoteur des troubles pour la conscription, et évadé.

Pas-de Calais. Rixe à Tilques entre des militaires et Davion qui tue le maréchal des logis Lejuste.

Besançon. Mutilation volontaire d'un militaire qu'on croyait blessé par des inconnus.

Lisbonne. Agents anglais. Céris et Forestier ne sont pas en Portugal, où ils n'ont pas de grade On les croit à Madrid, où Pagès leur écrivait. Le colonel Crawford est le seul étranger marquant arrivé.

Ordres du ministre. A la Force : jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : 1) Pitard La Brisollière (émigré de l'armée de Condé, ne s'est pas conformé au sénatus-consulte ; enfermé d'abord à Charenton, a recouvré la raison) ; 2) jusqu'après le couronnement : Bazin (ancien exagéré, perruquier se plaignant que Sa Majesté ne porte ni queue ni poudre). — Envoyer à Vaucouleurs, où son mari est en surveillance : femme Verdet (555). — En surveillance (à Marseille, son pays natal) : Durand, dit Saint-Raphaël (arrêté, an IX, pour fausse monnaie, avec Dastorg, il a donné des renseignements utiles : pas de preuves suffisantes pour le mettre en jugement.) — Surveillance de la librairie : Autoriser : *Détails sur quelques événements qui ont eu lieu en Amérique dans les années XI et XII,* et *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce.* Interdire : *Le Trente et quarante, dit le Trente et un.* — A Bicêtre, Saint-Denis, etc., jusqu'au 1er nivose : 57 filoux, vagabonds, etc., non susceptibles de jugement.

Faits divers. Attaque d'une femme à Chauny.

BULLETIN DU 29 BRUMAIRE AN XIII

Mardi 20 novembre 1804.

567. — Rumbold. — Le 25, à minuit et demi, M. Rumbold est arrivé chez le commissaire de Cherbourg. A une heure, il a été conduit à une demi-lieue, à bord d'un parlementaire commandé par l'enseigne Bellet, chargé de le remettre à la première croisière anglaise qu'il rencontrerait. On avait aperçu une frégate avant la nuit.

568. — Seine et-Oise. Communautés. — Quatre communautés religieuses, deux d'hommes et deux de femmes, se sont formées dans l'arrondissement de Corbeil (*Bulletin* du 25 brumaire) (552). Le préfet de Versailles expose que l'évêque de cette ville paraît méconnaître l'autorité du sénateur ministre sur les établissements de cette nature, ajoutant qu'on doit différer toutes recherches à ce sujet, parce qu'il est probable que Sa Sainteté règlera, avec Sa Majesté, tout ce qui peut concerner les associations religieuses.

569. — Aisne. Coupe de Ptolémée. — On a trouvé, dans un jardin, à Rozoy-sur-Serre, la coupe de Ptolémée, provenant du vol commis à la Bibliothèque Nationale (65). Le vermeil et les diamants en ont été enlevés. Le préfet de l'Aisne annonce cet enlèvement, par une lettre du 23, sans donner aucun indice sur les circonstances de cette découverte.

570. — Husum. — .... Un Français, nommé Grandpré, était aussi sur le registre [1], depuis deux jours. Il paraissait extrêmement inquiet, il attendait une lettre pour s'embarquer; il a beaucoup voyagé, paraît âgé de trente-neuf ans. Le sénateur ministre observe que cette désignation s'adapte au frère du général Willot, dit Grandpré, qui a passé secrète-

1. Le registre d'embarquement pour l'Angleterre.

ment en France une partie de l'année dernière et est parti pour l'étranger, il y a environ trois mois. Il ne peut passer en Angleterre qu'avec de vives inquiétudes, s'il n'est pas muni d'un sauf-conduit, parce qu'il s'est battu avec un officier supérieur du régiment anglais dans lequel il a servi.

571. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Etrangers arrivés : les comtes Jean et Charles de Bylandt, Hollandais. Dans les papiers de Rumbold, on trouve sur l'état des officiers hollandais payés par l'Angleterre J.-C de Byland ; vérifier s'il y a identité.

Rapport du Préfet de police. 1) Cognier (524) avoue avoir reçu de Philibert une lettre pour Fardeau et l'annonce de six bouteilles d'anisette. — 2) Chauvois (495) déclare avoir été invité par Désilles à se trouver, le 3 frimaire, au Pont de fer. Désilles n'est pas arrivé à Paris. — 3) Dolot (514). Bons renseignements sur lui ; boucher de 1re classe, il débite 16 à 18 bœufs par semaine. — 4) Bossu, curé de Saint-Eustache (475). Les faits reprochés sont anciens. Il se conduit bien et « se borne à prêcher contre la tiédeur des fidèles qui ne contribuent pas suffisamment aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. » — 5) Talbot (510). Recherches infructueuses.

Avignon. Ve *Ponteney,* d'Orgon, propose au préfet d'aller, avec des lettres ou certificats qu'elle a de Louis XVIII, du Prince de Condé et du Maréchal de Castries, gagner la confiance d'une personne de Marseille qui envoya « à Louis XVIII un plan qui est en ce moment en activité ». Le préfet ne la connaît pas et lui a dit de venir.

Groombridge (504) est autorisé, par le préfet de l'Escaut, à retourner à Valenciennes où on le réclame.

Saint-Valery. Affaire Monin (388.500). Le commissaire général de police de Boulogne disculpe le commissaire Cotelle et dit que la marine met souvent des entraves aux opérations de police. — Un Suédois, venant de La Corogne, est entré à Calais « avec une facilité dangereuse ».

Droits réunis. Rébellion à Bruley et à Châtillon (Vosges). Ordre rétabli.

Toulon. Epidémie de Livourne est la même que celle d'Espagne. Mesures prises. Une compagnie de voltigeurs vient à Saint-Tropez surveiller les navires espagnols et toscans.

Husum. Gens passant : Zuberoff, Russe, beau-père de Suboff, va en Angleterre. Le courrier Fischer va à Vienne ou à Saint-Pétersbourg, précédé de trois estafettes : mission importante. — Quatre officiers hanovriens vont s'embarquer.

Renseignements. Ménager dit Charmillière, ancien chouan, accusé de complicité dans l'enlèvement de Clément de Ris, acquitté, chassé des bureaux de la préfecture de Blois sur le bruit « qu'il avait contribué à la mort précipitée d'un militaire ». Propos : Surveiller toutes ses démarches. — Deneys (553) : l'empêcher de venir en France sans autorisation spéciale. — Femme Vilnoy, fille publique, logea des conspirateurs, propos : à vérifier. — Chatelard (542) vu à Paris avec une décoration : le rechercher, vérifier et l'arrêter s'il y a lieu.

BULLETIN DU 30 BRUMAIRE AN XIII

Mercredi 21 novembre 1804.

572. — Paris. Maison des princes. — Deux émigrés, MM. de Marillac et de Liven, annoncent l'espoir d'être admis dans la maison de S. A. I. le prince Louis. Voici les notes qui existent à la police générale sur des individus du même nom : Il y avait à Grenoble deux Marillac, dans les années IV, V et VI. L'un avait servi dans la Vendée et avait mar-

qué par des excès et un caractère féroce. L'autre, garde-magasin des liquides à Grenoble, fut accusé d'infidélités graves. On saisit notamment, à la sortie de son magasin, des voitures d'eau-de-vie qu'il envoyait à Genève pour son propre compte. Poursuivi, il s'évada, et parvint ensuite, par intrigue, à se faire acquitter. Un troisième, qui avait servi dans les chouans, a également demeuré quelque temps à Grenoble et a été peu remarqué. Deux frères de Liven, dans les environs de Saintes. L'un, chevalier de Malte, émigré. L'autre a été chargé par le Directoire, en l'an VII, des remontes de la cavalerie, à Saint-Jean-d'Angély. A la même époque, la société de royalistes de Bordeaux, dite Institut, lui destinait le commandement de sa cavalerie.

573. — Ouest. Chouans. — Le maire de Belle-Isle a communiqué au préfet du Morbihan une lettre écrite en anglais et à laquelle était jointe une liste de vingt et un chouans, sans expliquer par quel motif elle était envoyée. L'auteur de la lettre, qui a paru écrite de Nantes, est ignoré. Elle est adressée à Boulard pour la remettre à Leroux. Boulard, ancien chouan, n'est plus à Belle-Isle. Il est chasseur dans le 16e d'infanterie légère, en garnison à Brest. La lettre d'envoi à Boulard porte que celle destinée à Leroux est parvenue par M. Léridan, demeurant dans sa campagne, près Vannes, en intelligence avec Leroux. M. Léridan, ancien chef de chouans, est tranquille, d'une conduite irréprochable. Il est probable qu'il est actuellement l'objet de la haine de ceux qui désirent de nouveaux troubles. La liste jointe à la lettre ne renferme aucun nom qui mérite l'attention de la police. Jusqu'à présent, cette affaire offre peu d intérêt et paraît avoir été concertée pour nuire à M. Léridan, qui est cependant observé avec soin. Leroux, sur lequel des plaintes antérieures ont été portées, est arrêté. Boulard est signalé au commissaire de police général à Brest. — Le préfet du Finistère annonce, à la date du 24, qu'il a appris, par voie indirecte, que De Bar a dû débarquer, depuis plusieurs jours, et est parti de suite pour Paris. Il y a tant de versions sur cet ancien chef qu'il est impossible de connaître, avec certitude, sa retraite actuelle.

574. — Madrid. Mesures. — M. de Vaudeul marque au ministre, à la date du 16, que le gouvernement espagnol a donné ordre à tous les capitaines généraux de province d'observer, avec le plus grand soin possible, tous les étrangers qui arriveront dans l'étendue de leur gouvernement, afin de découvrir et arrêter ceux qui lui ont été signalés par l'ambassadeur de France. Outre Forestier et Céris et autres complices désignés, on a fixé la surveillance des autorités espagnoles sur le marquis de Chambonas, qui s'est enfui de Londres avec des sommes considérables, dont une partie lui a été remise par Willot, qui était lui-même dépositaire des fonds de plusieurs capitalistes (349).

575. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mme Hulot a quitté Orsay pour Paris, probablement sans passeport, car il était défendu de lui en délivrer un (350).

Flottille de cinquante voiles passant devant Fécamp, suivie de quatre navires anglais qui la poursuivent probablement.

Morbihan. Rébellion contre la gendarmerie, excitée par la veuve Danielot et ses enfants, pour délivrer trois prisonniers.

Dyle. Brigands. Arrestation de trente-trois à Bruxelles et de cent trente-sept dans les départements limitrophes.

Droits réunis. Rébellion à Bergholtz. Ordre rétabli.

Ardèche. Rébellion. Lazare, batelier qui faisait traverser le Rhône aux déserteurs, essaye de jeter à l'eau le gendarme, qui voulait l'arrêter, et est tué d'un coup de sabre.

Marengo. Révolte contre le maire, à Sainte-Agathe, parce qu'il s'oppose à une danse publique. Prato et Ferrary le protègent.

Épidémie diminue en Andalousie et a cessé à Cadix.

Renseignements. Examiner la conduite de Firmin (500. 554). Il n'a pas émigré, mais a été chassé d'Amiens pour inconduite.— Bourrée de Corberon, avocat, réclame à Sutières, mis en liberté, 3000 francs pour prix de ses démarches. Il vint plusieurs fois à la police pour cela : vérifier si Sutières s'était engagé à payer cette somme, très forte pour une affaire qui ne méritait pas d'être portée devant les tribunaux.

Faits divers. Vol chez Baudry, colonel du 3e régiment d'artillerie de marine, à Rochefort. — Gavaudel, sous-lieutenant des douanes, est blessé, dans le Haut-Rhin, par Gutzviller, employé destitué. — Incendie à Bordeaux, chez Huganet.

BULLETIN DU 1er FRIMAIRE AN XIII

Jeudi 22 novembre 1804.

576. — Nice. Bruits vagues. — Le 13 brumaire, le procureur impérial de Nice, M. Malbèque, a écrit à S. M. l'Empereur, à S. A. I. le prince Joseph et au grand juge, pour témoigner les craintes que lui ont inspirées des propos vagues tenus dans la ville de Nice, que, le jour du sacre, un nouveau complot pourrait éclater. Le procureur impérial dit en avoir conçu une vive inquiétude, parce que les attentats de l'an IX et de l'an XI ont été précédés des mêmes bruits. Il ne désigne pas les auteurs de ces propos, il ne dit pas en avoir recherché la source.

577. — Morlaix. Confrérie. — On a publié à Morlaix un bref du Pape, qui permet l'établissement d'une confrérie religieuse. Le délégué en donne avis et observe que cette publication n'a causé aucune sensation dans la ville, mais qu'elle a paru une contravention manifeste au Concordat.

578. — Rébellions contre la gendarmerie. — Les tribunaux poursuivent les auteurs des mouvements séditieux et voies de fait qui ont eu lieu contre la gendarmerie à Teil (Ardèche) (554) et Molines (Lozère) (503). Quelle que soit la condamnation judiciaire qui intervienne, on pense qu'elle ne sera pas d'un exemple assez frappant, et on propose d'ordonner, comme mesure subsidiaire et dont on attend un bon effet, le désarmement des deux communes ci-dessus : Approuvé [1].

579. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Danois suspect. Hartwiez Schmith, pris sur le navire anglais *Duc de Clarence* échoué, vient de Guernesey et demande un passeport pour Tonningen. Le commissaire général le garde en surveillance jusqu'à plus ample informé.

Orne. Prêtre intolérant. A Écouché, le curé parle dans son sermon contre Dubois, ancien curé constitutionnel, présent au sermon. Les prêtres l'approuvent, l'auditoire le blâme. Il y avait eu, il y a deux ans, un mouvement dans cette commune pour le remplacement de M. Dubois.

Vendée. Déclaration suspecte de Loubresse, colporteur, qui prétend avoir été dévalisé à La Chapelle. C'est pour ralentir les poursuites de ses créanciers.

1. Par le ministre.

Saint-Tropez. Quarantaine pour les navires venant de Corse et de Portugal.

Négligence d'un magistrat de sûreté, qui, présent quand Georges tua Debat, à Limoux, ne l'arrêta pas. Georges est en fuite.

Espagne. Lettre de Cadix (29 octobre). L'épidémie diminue. Quarante morts par jour. Mort de beaucoup de Français, dont plusieurs conscrits réfractaires. Après Malaga, c'est Gibraltar le plus atteint : la garnison est détruite. Il ne reste que quelques canonniers. — Moreau, à la campagne, ne partira pour l'Amérique que quand sa fille sera sevrée.

Ordres du ministre. Transférer à Strasbourg : Hingant de Saint-Maur (seul détenu de Besançon). — En surveillance dans leurs communes : Quinze bohémiens (leur santé s'altère au dépôt de mendicité de Montpellier). — En liberté, en Espagne : Bousquet (a contrefait, pour se marier, la signature de Beurnonville qui se désiste. Sa famille, honorable, remboursera les frais de détention). — En liberté : Forbet et Hotz (passeports irréguliers).

Faits divers. Assassinat et vol : chez Vagon, en Indre-et-Loire. — Vol d'église à Melle (Escaut.). Trois juifs soupçonnés. — Bouveron, gendarme, se noie accidentellement (Ardèche).

BULLETIN DU 2 FRIMAIRE AN XIII

Vendredi 23 novembre 1804.

580. — **Neutres suspects.** — Dans la liste imprimée des vaisseaux arrivés à Anvers, le 17 novembre, se trouvent : 1° Un navire prétendu hambourgeois, venant de la Chine, avec une cargaison de la valeur d'environ 3 millions. On prétend qu'il vient d'Amérique. 2° Un autre navire américain, chargé de sucre et de café, valant environ 150.000 francs. Ces deux navires et bien d'autres sont des propriétés anglaises masquées, et c'est dans la vue de les introduire que les croiseurs anglais laissent passer les prétendus neutres qui entrent dans l'Escaut ou qui en sortent. Ainsi, sous le masque américain, on nous garnit des produits du commerce anglais. Leurs agents sont des négociants, qui voyagent régulièrement par Emden et Bremen, entre Londres et Anvers. Ils ont même des paquebots qui vont et viennent de Rotterdam, Amsterdam et Londres.

581. — **Religieuses.** — Le préfet du Pas-de-Calais expose qu'une demoiselle ayant pris solennellement l'habit de religieuse de sainte Agnès, avec toutes les cérémonies usitées avant l'abolition des communautés, il a demandé à l'évêque le motif de cette infraction à la loi. L'évêque lui a répondu qu'il avait autorisé la directrice de cette maison hospitalière à faire prendre l'habit de l'ordre à une élève et d'observer, pour cette cérémonie, les formes d'usage. Il a pu, suivant sa lettre, donner cette permission, parce que la simple prise d'habit n'est pas contraire à l'esprit de la loi qui ne prohibe que les vœux.

582. — **Voyage du Pape.** — Le commissaire général de police à Turin annonce qu'il circule une critique sur le voyage du Pape, dont voici le sens : « Pie VI, pour conserver la foi, a perdu le Saint-Siège. « Pie VII, pour conserver le Saint-Siège, a perdu la foi. »

583. — **Lettre de Husum (20 brumaire). Extrait.** — La cour de Berlin paraît être d'intelligence avec le cabinet de Saint-James. M. Clarke, anglais, arrive ici. En passant, il s'est informé de l'état des forteresses de Holstein et de Schleswig, des forces du Danemark, de l'esprit des officiers et soldats (tous Français). Il a dit qu'il était à Ber-

lin, lorsque la cour y avait appris la nouvelle de l'arrestation de M. Rumbold; que le roi était entré en fureur et avait juré, en frappant du pied, qu'il ne laisserait pas cet acte impuni. (Ce fait a été confirmé par un courrier de Berlin, arrivé peu de moments après M. Clarke, pour s'embarquer.) — Le passage des Hanovriens en Angleterre continue. L'argent passe par Copenhague. *La Pénélope*, frégate anglaise, est arrivée à Elseneur, à la fin d'octobre, pour en faire un transport. — Le comte de Lille est parti de Calmar pour Riga, le 23 octobre. — Le Danemark a actuellement en troupes réglées plus de 60.000 hommes. Ces forces peuvent être doublées par la milice. — Le courrier prussien a offert 150 louis pour partir sur-le-champ. N'ayant pas réussi à Husum, il s'est rendu à Tonningen, où il n'a éprouvé aucun retard. Cette précipitation a fait penser que ses dépêches étaient importantes. — On écrit de Copenhague à Husum que la Russie exigeait que le Danemark se déclarât pour ou contre la France.

584. — Bouches-du-Rhône. Ports d'armes. — Le général Motte, commandant le département des Bouches-du-Rhône, a, par un ordre du jour du 14 vendémiaire dernier, annulé tous les permis de port d'armes délivrés par les autorités locales, exceptant néanmoins ceux délivrés par le général de division. Le préfet réclame contre cet ordre du jour, se plaint en même temps de ce que les commissions militaires délivrent de ces permis, d'où il résulte, à cet égard, une confusion de pouvoirs, qu'il importe de faire cesser, et demande que ce droit soit rendu exclusivement à l'autorité administrative, ainsi qu'il est prescrit par la lettre du 10 vendémiaire dernier, sur cet objet, dont les dispositions sont applicables à la huitième division, comme à tous les autres départements : Approuvé [1] : écrit en conséquence au ministre de la Guerre.

585. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Paris. Cope, qui a obtenu l'autorisation de demeurer à Paris, ne s'occupe que de botanique. Il est Anglais ou Irlandais et ne s'est jamais appelé Barrack Master.

Vitry (*Marne*). *Bruits*. 1) Circulaires de la duchesse d'Angoulême invitant les initiés à ne pas abandonner sa famille. 2) Si Moreau avait été condamné, ses partisans l'auraient enlevé, les armes à la main.

Avignon. Mme de Ponteney (571). Elle dit au préfet que, suivant un aubergiste d'Orgon, un individu de Marseille aurait dit à ce dernier avoir été en rapport avec Louis XVIII et aurait annoncé une explosion prochaine. Elle montre des certificats (de 1789) du prince de Condé et du maréchal de Castries, et offre de servir la police. Elle doit être une intrigante.

Ouest. Chouans. Le général Miollis envoie, par le ministre de la Guerre, les pièces annoncées (573) : 1) lettre à Boulard par un Anglais ayant passé un mois à Quimperlé chez Mme Harrole ; 2) note disant que cette lettre, destinée à Leroux, a été remise par Léridan ; 3) liste de vingt chouans peu connus. Il est probable que c'est une intrigue pour nuire à Léridan.

Droits Réunis. La gendarmerie a successivement rétabli l'ordre dans les communes de l'Aube en rébellion Fresne et Enfonvelle (545) prolongent la résistance. La gendarmerie force les rebelles.

Faits divers. Vol chez Marchand, au Manoir (Calvados).

1. Ordre du ministre.

BULLETIN DU 3 FRIMAIRE, AN XIII

Samedi 24 novembre 1804.

586. — Bruxelles. Brigands. — Le 1[er] complémentaire, le procureur général de Bruxelles instruisit le ministre qu'on poursuivait avec activité les restes d'une bande de brigands, qui, depuis longtemps, désolaient la Belgique, et qu'on parviendrait à les atteindre en employant quelques moyens pécuniaires. Le ministre mit sur-le champ à sa disposition 1.200 francs, moitié de cent louis que M. Rumbold avait envoyés à Guyot-Lagrange, espion arrêté, lesquels fonds étaient restés déposés dans la caisse du préfet de la Dyle. Les mesures prises par le procureur général ont produit l'effet qu'on en attendait. Dès le 24, le préfet de la Dyle a annoncé que les arrestations étaient extrêmement nombreuses. Il les a portées à cent quatre-vingt-neuf, dont trente-trois faites dans la ville même de Bruxelles la nuit précédente (*Bulletin* du 30) (575). Le procureur général rend au ministre un compte plus détaillé de cette exécution, par une lettre du 26. Une première révélation de deux brigands de cette bande, détenus depuis longtemps, avait procuré quelques indices Mais ils n'avaient pas désigné leurs chefs, parce qu'ils recevaient d'eux, dans leur prison, des secours considérables dont ils craignaient de se priver. Le procureur général dit avoir su vaincre leur répugnance et a obtenu d'eux la confession la plus entière. Ils ont désigné cent vingt-deux complice, et il s'en trouve quatre-vingt-neuf dans les captures qui ont été faites. Les autres seront probablement atteints, d'après les indications données et les dispositions prises. Il y a dans ce nombre quelques personnes que leur état et leur réputation tenaient à l'abri du soupçon. On demandera à la cour de cassation un arrêt d'attribution, pour la régularité de la procédure.

587. — Lozère. Conscription. — Les contingents de la Lozère, pour les quatre dernières années, ont été entièrement complétés, au moyen des remplacements de tous les déserteurs et réfractaires qui ont été fournis avec exactitude par les réserves.

588. — Pensionnés de l'Angleterre. Papiers de M. Rumbold[1]. — Envoi au général Marmont de l'état des pensionnés de l'Angleterre, résidant en Hollande, qui a été trouvé parmi les papiers de M. Rumbold, avec invitation de faire surveiller ces individus. On adresse en même temps à M. le conseiller du II[e] arrondissement un état de sept autres pensionnaires, résidant en France, qui a été extrait des mêmes papiers.

589. — Affaire des plombs. — Il paraît prouvé que tous les fonds fournis par la maison Diego Carrera, de Madrid, proviennent de l'Angleterre. On a donné à M. l'ambassadeur de France en Espagne tous les renseignements qu'on s'est procurés à cet égard, et on l'invite à mettre tout en œuvre pour que Diego Carrera fasse connaître positivement la source des fonds qu'il a eus entre les mains.

590. — Ordre public. — Les cabarets de Vaugirard sont désignés comme le rendez-vous habituel d'une troupe de filles publiques et de mauvais sujets, et comme le théâtre d'une foule de rixes entre les mili-

1. Correspondance du ministre.

taires et les autres personnes qui s'y trouvent : surveiller[1] avec soin ces maisons.

591. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Ouest. Affaire des plombs. Le préfet de la Vendée dément le rapport de la gendarmerie (373), spécialement en ce qui concerne M. Dasson : on a fait des amalgames de gens vivant à 6 lieues et qui ne se sont jamais vus. Le général Gouvion rend compte d'un rapport du colonel de la 5e légion : ces individus sont à surveiller, mais on ne peut dire qu'ils soient complices de Gogué et de Saint-Hubert, les deux seuls signalés à Gouvion pendant sa mission dans l'Orne. Le préfet mérite confiance.

Boulogne. Perte d'une péniche à Étaples.

Explosion d'une poudrière dans le Pas-de-Calais.

Doubs. Rébellion, pour un déserteur, à Esnans et à Grosbois. Le préfet envoie des garnisaires jusqu'à livraison des coupables.

Jura. Évasion de dix prisonniers de Dôle.

Ile d'Elbe. Trente et un individus, pris par un corsaire anglais, sont dépouillés et déposés sur une plage. — Arrestation de Anselmi, brigand.

Var. Ricard, déserteur, arrêté, est tué accidentellement par les gendarmes.

Mont-Blanc. Rébellion à Teil; on délivre le déserteur Gauthier.

Privas. Évasion de trois prisonniers. Le concierge est soupçonné.

Renseignements. A vérifier : Legendre, ex-valet de pied de Louis XVI, a de la haine contre le gouvernement. Peut-être a-t-il connaissance de complots.

Faits divers. Vol et blessures à Saint-Omer par trois hussards du 1er Régiment.

BULLETIN DU 5 FRIMAIRE AN XIII

Lundi 26 novembre 1804.

592. — Morbihan. Sérent fils. — Le préfet du Morbihan expose qu'une personne, extrêmement attachée à Sa Majesté l'Empereur, l'a informé : « Que le fils du marquis de Sérent, qui a été pendant longtemps « auprès du prétendant, est arrivé dans le Morbihan, avec le diplôme « de commissaire de Louis XVIII. Cette personne a donné un signale- « ment très détaillé de cet émissaire. Le préfet le recherche avec zèle. » Le sénateur ministre observe que le signalement s'applique, avec la plus parfaite exactitude, au comte de Sérent, membre de l'Assemblée constituante, fils aîné du marquis de Sérent, gouverneur des fils d'Artois. Au commencement de 1796, il entreprit de venir dans l'ouest, pour réunir les chefs qui alors étaient divisés, examiner la conduite de Puisaye, qu'on accusait d'intelligence avec le Directoire, et le faire fusiller s'il était coupable. Il reçut du comte d'Artois un pouvoir illimité, et partit de Londres, au commencement de mars, accompagné de son frère, Bourmont, Piré, Laféronnière, et autres. Ils se rendirent à Guernesey au nombre de vingt-sept. Le prince de Bouillon leur fournit un guide, avec lequel ils débarquèrent, la nuit, sur la côte de France. Le comte de Sérent, chef de cette expédition, fut tué quelques heures ensuite, ainsi que cinq de ses compagnons. Les autres se sauvèrent en passant une rivière. Le cadet Sérent, après avoir passé vingt-quatre heures au camp de Puisaye, voulut retourner en Angleterre. Sur le point de s'embarquer, il fut reconnu et tué dans un champ, très près de la côte. Le signalement remis au préfet du Morbihan, par lequel on dit le fils de Sérent âgé de vingt-sept ans, fait présumer que la note entière se rapporte à l'époque où il fut chargé de cette

1. Ordre du ministre.

expédition. Quoi qu'il en soit, il est très certain que, depuis cet événement, il n'existe aucun fils du marquis de Sérent.

593 — Husum Russe suspect. — Des rapports de Husum, des 22 et 26 vendémiaire, ont annoncé le passage en Angleterre d'un prince de Courlande, nommé de Byron. Un correspondant de Dresde avait également désigné un prince de ce nom, il y a environ trois mois, comme agent d'un comité établi à Bialystok : « Outre l'Anglais Stuart (portait « cette lettre), un des principaux agents du comité est le prince de « Byron ou de Byren, de Courlande. Ses discours ne sont pas même « couverts. » La marche de ce prince devra être observée à son retour d'Angleterre.

594. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Vingt capitaines de marine marchande arrivés. Effectif : 856.

Boulogne. Anglais. Toussaint, arrêté pour errer sur la côte, est mort en prison. L'autopsie montre qu'il n'a pas été empoisonné. Il errait pour fuir ses créanciers.

Turin. Melzi, vice-président de la République italienne, est arrivé et reparti avec sa suite pour Paris.

Renseignements, fournis par le préfet de Seine-Inférieure : 1) Héron, ex-chirurgien (signalé comme ami des chouans), précepteur à Rennes, chez Longourla, beau-frère de Catillon. 2) Le Seigneur, employé de la marine, bons rapports. Dénonciation fausse.

Melun. Rixe nouvelle entre des mameluks et des grenadiers des députations cantonnés à Melun (28).

Yonne Colporteur, vendant secrètement, à Sens, une tragédie : *La mort de Louis XVI,* est en fuite. On n'a pas cette brochure. En 1792 (?) l'émigré Barthez composa une tragédie de même titre.

Var. Martino, maçon italien, arrêté pour propos contre Sa Majesté.

Italie. Epidémie. Mesures sanitaires prises par la commission de Gênes, allant jusqu'à la peine de mort. Quarantaine obligatoire à Varignano. Les lettres sont désinfectées à Gênes et Turin. On a des inquiétudes sur le passage du pape à Florence ; des Toscans, fuyant l'épidémie, se sont mis à sa suite.

Ordres du ministre. En liberté, en surveillance, à Souillac (pays natal) : Laprade (colonel, au service de la Hollande, arrêté en pluviôse an XII pour avoir voulu vendre aux Anglais des fusils réformés de Hollande, armes hors de service : simple spéculation).

Faits divers. Assassinat de trois militaires par Doua, déserteur à Marseille.

BULLETIN DU 6 FRIMAIRE AN XIII

Mardi 27 novembre 1804.

595. — Vannes. Chouans. — Le général Chambarlhac écrit, à la date du 29 brumaire, qu'il est informé, par plusieurs rapports, que divers chefs de chouans se rendent à Paris, sous l'uniforme de la garde nationale, et qu'ils ont le projet de s'y réunir au nombre de 400 à 500. Il ajoute que ces rapports ne sont appuyés d'aucune probabilité certaine.

596. — Anonyme — M. Berge, aide de camp du général Songis, communique au ministre quatre fragments de bulletins qui lui ont été adressés de Collioure, avec un billet conçu en ces termes : « Vous remettrez « ces quatre bulletins au grand officier de l'Empire qui vous les demandera... Silence, et tout ira au mieux. » M. Berge observe au ministre qu'il ne connaît pas l'écriture, qu'il ignore par qui cet envoi lui a été

fait et quel motif on peut avoir eu de le lui adresser. Ces fragments isolés n'offrent aucun sens. Chacun d'eux est probablement le quart d'un ouvrage entier, dont les trois autres devaient être envoyés en trois fois. On les adresse à Collioure, timbre de l'enveloppe, pour vérifier si l'écriture y est connue.

597. — Marengo. Vol d'un fourgon du pape. — Le 20 brumaire, trois brigands de la bande de Gênes, poursuivie depuis longtemps, ont attaqué un fourgon de la suite du Pape, à deux lieues d'Alexandrie. Le produit de leur vol est évalué à 200 écus.

598 — Amsterdam. Espion de Rumbold. — Le nommé Larrazet, né à Nogaro, département du Gers, se présenta, il y a environ six mois, (548) au général Marmont, et lui déclara qu'il était chargé par le ministre anglais Rumbold d'un espionnage en Hollande et d'entretrenir une correspondance par des moyens convenus. Il proposa au général de suivre cette correspondance, de concert avec lui, et de la composer de tout ce qui pourrait lui convenir. Il laissa ignorer au général que depuis longtemps il servait M Rumbold. Le ministre a d'abord constaté que ce Larrazet, joueur, de très mauvaise conduite, avait quitté Paris au commencement de l'an XII, sans qu'on connût le motif de sa disparition. On a ensuite reconnu, dans les papiers de M. Rumbold, sept lettres de ce Larrazet, qui ont prouvé que, longtemps avant sa proposition au général Marmont, il était son espion, l'instruisait de tous les mouvements de l'armée et de tout ce qui pouvait intéresser le ministre anglais. Une de ces lettres, en date du 15 janvier 1804, renferme ce passage remarquable: « Je continuerai mon voyage jusqu'à Boulogne, où votre gouvernement « pourra, s'il le juge convenable, faire usage du projet dont je remis « une note à Votre Excellence et qu'elle a bien voulu lui transmettre. » Ces sept lettres ont été communiquées au général Marmont, pour qu'il connût si Larrazet lui en avait fait part. Voici l'extrait de sa réponse : « J'ai reconnu les quatre dernières lettres, toutes du mois d'avril... mais « Larrazet ne m'a rien dit de sa correspondance antérieure. Je l'ai perdu « de vue depuis longtemps. Si je parviens à le découvrir, je le ferai « arrêter. » Cette arrestation serait surtout importante pour connaître le projet présenté par cet espion au gouvernement anglais sur Boulogne.

599. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Guys (548). Renseignements sur lui. Très attaché à Saint-Priest. Épousa à Smyrne une fille de Hesse, consul anglais, et hébergea une autre fille de Hesse, Mme Sloane.

Mesures sanitaires très rigoureuses prescrites aux agents de la marine pour éviter la contagion. Le service de la marine doit déférer aux réquisitions des ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

Dyle. Brigandages, chez Greef Branner, à Bodeghen Saint-Martin, et Picardot à Savière. Cautas accusé. On croit que ce sont les trente-trois complices des quatre-vingt-neuf brigands arrêtés (586) qui commettent ces crimes pour faire croire à l'innocence de ceux qui sont arrêtés (Rapport de Everaerts, juge à Bruxelles).

Morlaix. Prisonniers de Pondichéry ramenés par un parlementaire anglais.

Saint-Lô. De Courval, né à Cherbourg, officier de marine espagnole, vient à Saint-Lô avec un passeport, pour se rendre dans sa famille.

Prisonnier anglais. Hereford (514) n'a jamais été prisonnier à Valenciennes et s'est probablement évadé d'une autre ville.

Ille-et-Vilaine. Guillemot. Le préfet n'a pu vérifier si Guillemot et d'autres chouans sont partis de Fougères pour Paris.

Droits réunis. Inventaires terminés dans l'Yonne sans résistance.

Epidémies : A Cadix elle diminue : cinquante à soixante décès par jour : A Gibraltar, six cent cinquante décès en quatre jours ; à Malaga, huit à dix par jour, et à Carthagène deux cent quarante par jour. Un double cordon en deçà du Tage. Surveillance active à Barcelone. — A Livourne, grands ravages. Quarantaine à Gênes et à la Spezzia.

Faits divers. Vol d'église dans la Dyle.

BULLETIN DU 7 FRIMAIRE AN XIII

Mercredi 28 novembre 1804.

600. — Paris. Club. — Il se forme en ce moment un club, rue Grange-Batelière, maison de Lage. Quatre commissaires sont nommés pour la formation de cette société. Ce sont MM. de Laval, Monaco et Giambonne. On passe au scrutin pour l'admission. On paye trois louis de souscription. On présume que le principal objet de cette société est le jeu. Il y aura aussi des bals cet hiver.

601. — Paris. Etrangers. — M. de Puységur, jeune homme de trente-deux ans, capitaine au service de Prusse, est venu de Berlin pour voir la fête du couronnement; il doit repartir le lendemain même de la cérémonie de lundi. Il est en relations avec son oncle, M. de Puységur, attaché au comte d'Artois. Il est au service de Prusse depuis 1792. C'est un jeune homme estimable; il voit souvent M. de Lucchesini.

602. — Seine-et-Oise. Situation. — Le préfet de Seine-et-Oise rapporte, à la date du 1er, que les députés cantonnés à Versailles, ont montré le meilleur esprit. Sur l'avis que quelques brigands de l'ouest s'étaient dirigés sur Paris, avec l'espoir de trouver des asiles à Versailles ou dans les environs, le préfet avait été chargé d'exercer, à ce sujet, la plus active surveillance. Il assure que les mesures prises ne permettent aucune réunion. Le sénateur ministre a fait faire et continuer la même recherche, à Versailles, Saint-Germain et environs, par des observateurs, dont le zèle et la fidélité sont éprouvés. On n'y a aperçu aucun des individus désignés.

603. — Aube. Droits réunis. — Les mouvements qui s'étaient manifestés dans plusieurs communes de l'Aube, pour empêcher les opérations de la régie, n'ont eu aucune suite. Dès le 17 brumaire, les inventaires ont été terminés à Viviers, où le signal de la résistance avait été donné. Le maire était absent ; à son retour il a fait arrêter ses fils, qui y avaient pris part, et les a livrés à la gendarmerie. Il a rétabli le calme, tant dans cette commune que dans celles que son exemple avait séduites. Les opérations se continuent sans obstacle.

604. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Mme Hulot (575). Le préfet de police l'a renvoyée à Orsay, avec défense d'en sortir. Son fils, capitaine de frégate, est sa caution.

Kobilenski (426). Parent du général Henry. Accompagna le général Oudinot, puis Sa Majesté. S'occupe de botanique. N'a pris des notes que sur les usines, fonderies, etc. La dénonciation contre lui vient de Lodoiska, Polonais très suspect.

Verdun. Prisonniers anglais. Elrington, mort. Effectif : 855.

Évasion. De Ponthe, émigré, accusé de crimes dont un vol de 10.000 francs chez un acquéreur de biens, s'évade du château de La Ville-du-Bois (Creuse). Deux gendarmes, chargés de le garder à vue, sont arrêtés.

Eure-et-Loir. Capture de Loiseau, dit Guépin, chef de bande et de Daubert, à Argenvilliers, grâce au maréchal des logis Boulardière qui sut inspirer confiance aux habitants.

Espagne. Épidémie a cessé à Malaga : vingt-trois mille morts; diminue à Alicante et Cadix. A Carthagène, neuf mille morts. Gibraltar est dans le même état.

Allemagne. Un négociant de Hambourg écrit qu'il croit que l'Angleterre donne des fonds à la Russie. Un débarquement de grenadiers français près de Hambourg aurait échoué.

Ordres du ministre. A 40 lieues de Paris et des côtes : Gauthier (officier reformé, joueur, propos). — En surveillance dans leur pays natal : 1) Goupil (escroc) ; 2) Renaud (escroqueries, martingale pour le trente et un) ; 3) Guignard (souteneur). — En liberté, en surveillance, jusqu'à ce que l'évêque l'emploie : Hennerard (prêtre, se soumet, réclamé par l'évêque de Metz). — En détention : 1) trois jours, puis en liberté sous caution : Monvoisin (a parlé d'une gravure injurieuse); 2) quinze jours : Deshayes (peintre, chercha à débaucher les ouvriers de son atelier) ; Sénart (clerc d'avoué, lettre anonyme contre des fonctionnaires); 3) à la Force jusqu'au 1er nivôse, puis en surveillance à Maubeuge : Farriat (ivrogne, propos) ; 4) j. n. o. : Martin, dit Jaoul (vagabond dangeureux, peut-être complice du 3 nivôse, pas prouvé). — Renvoyer en Suède (réclamés par leur consul) : Egge (propos) ; Aberg vendait des billets pour l'Opéra). — Autoriser : *Les Anglais au XIXe siècle* et *Mémoire sur la contribution foncière*, de Dubois-Crancé. — A Bicêtre, Saint-Denis, etc., jusqu'au 1er nivôse : soixante-six filous, vagabonds, etc.

Faits divers. Incendie à la prison de Fumay.

BULLETIN DU 8 FRIMAIRE AN XIII

Jeudi 29 novembre 1804.

605. — Paris. Bruits. — L'arrivée du Pape et sa réunion à Fontainebleau avec Leurs Majestés Impériales ont été le sujet de divers bruits : réhabilitation solennelle du mariage de Leurs Majestés Impériales dans la chapelle de Fontainebleau, par le ministère de Sa Sainteté ; règlement de plusieurs articles de religion ; tous les mariages et baptêmes célébrés par les prêtres constitutionnels seront réhabilités ; beaucoup de couvents rétablis pour les deux sexes, dont plusieurs gratuits en faveur des familles de militaires et fonctionnaires ; la religion catholique doit être déclarée celle de l'Empire, et chaque régiment aura un aumônier ; plus de calendrier national à compter du 1er janvier prochain, etc., etc On renouvelle aussi le bruit, qui avait circulé pendant quelque temps, de l'émission prochaine d'un papier-monnaie.

606. — Bordeaux. Agence anglaise. — Le sous-préfet de Bayonne a appris, avec certitude, l'époque du départ de Céris, avec son compagnon, et la maison de Madrid où ils ont dû loger à leur arrivée Il en a donné avis immédiatement au chargé d'affaires. Il surveille aussi le départ de quelque lettre à l'adresse connue, pour fournir ce nouvel indice au chargé d'affaires. Tout porte à croire que Céris et ses complices seront arrêtés en Espagne.

607. — Morbihan. Trappiste fanatique. — Le préfet du Morbihan adresse, à la date du 30 brumaire, les renseignements qui lui ont été demandés sur le prêtre Lemey, signalé comme dissident d'un fanatisme exagéré. Voici l'extrait de son rapport : Lemay était trappiste avant la Révolution. Il a quitté l'ordre à sa dissolution. Mais il en a conservé les principes et en observe toutes les règles avec la plus grande sévérité. Il est chargé de chaînes et crucifix de fer ; ne vit que de pain et d'eau. Il dit

avoir de fréquentes révélations de l'Ange Gabriel, d'après lesquelles l'Eglise de France sera privée pendant trente-trois ans de ses pasteurs légitimes, et le Pape actuel n'est qu'un gendarme de Bonaparte. Ce fanatique a été, il y a quelque temps, le sujet d'une rixe vive entre les paysans. Il est errant; la gendarmerie le recherche.

608 — Dénonciation faite par l'adjudant Quatremère. — M. le maréchal Moncey a communiqué au ministre (*Bulletin* du 25 brumaire) (553), un rapport qui lui avait été adressé d'Utrecht, par l'adjudant-commandant Quatremère-Disjonval, par lequel il signalait l'Indien Deneys, ancien aide-de-camp de Dumouriez, comme très suspect, ainsi qu'un autre Indien, nommé Quintondantje. Suivant ce rapport, les deux Indiens annonçaient le projet de venir à Paris, pour présenter à l'Empereur une perle d'un très grand prix. Deneys voulait aussi solliciter l'amnistie de Dumouriez. Il importait d'empêcher qu'ils n'obtinssent accès auprès de Sa Majesté. Le 29 brumaire, M. Quatremère a renouvelé cette dénonciation et l'a directement adressée au sénateur ministre. Il y a inséré des circonstances beaucoup plus graves : « Chacun de ces Indiens, dit-il, est « possesseur d'un poignard empoisonné à la manière de Java et Co- « lombo. Ils les ont cachés, depuis l'accusation d'embauchage portée « contre eux, mais ces poignards existent. Je pourrais, ajoute M. Qua- « tremère, les enlever dans chacun des lieux où je dois croire qu'ils sont « déposés. » Dès la première dénonciation, le ministre a prescrit les mesures convenables pour faire arrêter ces deux Indiens, s'ils peuvent être découverts.

609. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Rapport du Préfet de police. 1) La garde du poste des Enfants de la Patrie (faubourg Saint-Antoine) s'est enivrée, e causé du scandale, blessé la femme Malté, laissé échapper une prisonnière, etc. — 2) Le libelle *Allons planter nos choux* (499) est introuvable. — 3) Une perquisition chez Lepileur (542) n'a amené la découverte d'aucune marchandise prohibée.

Faux passeports, signalés comme délivrés par Leclerc. Ce n'est pas prouvé. Larose en avait un délivré par Michaud, qui est arrêté. On va voir s'il ne trafiquait pas avec Leclerc (Michaud secrétaire de mairie à Fressain, puis à Saint-Leu).

Pamphlets séditieux, engageant à assassiner l'Empereur, apportés par deux soldats et trouvés dans la flottille (Boulogne). Aucun effet. Esprit excellent. Faux bruits répandus dans les cafés de Boulogne. Le nouvelliste Lefebvre est arrêté.

Surveillance de la côte, très active dans la Manche. Arrestation par des douaniers de déserteurs, à Saint-Pair et Carteret, et d'un pêcheur de nuit.

Épidémie. Arrestation à Uzès d'un Silésien venant directement de Malaga sans qu'on l'ait arrêté nulle part. Il est isolé. — Les conservateurs d'Antibes ont mis en contumace Nice, Villefranche, Monaco, Menton et le département des Alpes-Maritimes et pris des mesures en vue de l'arrivée de Livourne d'un détachement de troupes et de deux juifs. Ils maintiennent laurs mesures, quoique le préfet de Nice les trouve exagérées. Cinq navires de Cadix et de Malaga sont en quarantaine à Toulon, sans malade. On dit la maladie à Majorque, sans doute pour faire déserter les marins.

Faits divers. Assassinat de la demoiselle Sébille à Francy. Dole, instituteur, est accusé.

BULLETIN DU 9 FRIMAIRE, AN XIII

Vendredi 30 novembre 1804.

610. — Paris. Athénée. — On rapporte quelques détails sur l'ouverture de l'Athénée. M. Pérignon a lu un discours qui a paru faible ; y ayant mêlé un court éloge de l'Empereur, un des assistants, dont le nom est ignoré, a dit à haute voix : « Cela est généreux dans un homme qui a défendu le général Moreau. » M. Chazet a lu un éloge de Laharpe, ou plutôt, sous le prétexte de cet éloge, une harangue véhémente contre la Révolution et ceux qui y ont pris part. On a surtout recueilli les passages suivants : « Ceux qui se sont élevés à la faveur des troubles « ressemblent à la lie qui surnage sur le vin le plus pur quand on remue « le tonneau qui le contient. Il y aurait de l'inhumanité à faire des repro- « ches à Laharpe après son repentir. Il ne faut poursuivre que ceux qui « nient leur infamie. » Il a fait la critique des princes de l'antiquité, qui craignaient et ne récompensaient pas les hommes de talent.

611. — Nevers. Perturbateur. — Le préfet de la Nièvre écrit, à la du 3, que la ville de Nevers avait formé, pour le passage du Pape, une garde d'honneur à cheval, ayant le même uniforme que les volontaires qui composèrent une garde pareille au passage de l'Empereur, en l'an VIII. On n'y a admis qu'un seul noble, M. de Givry, aide de camp du général Drouas. Un chirurgien de Nevers a parlé avec véhémence contre cette garde, dans plusieurs cafés. Il a dit qu'on avait fait choix d'un émigré pour la commander, que son uniforme était celui de l'armée de Condé, etc... Il a été dénoncé comme perturbateur au magistrat de sûreté.

612. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Compiègne. Rixe entre les dragons et les habitants : Leroy volé, Houille frappé par Dursain. Vigneron receleur. Quatre régiments de dragons à Compiègne sont en partie chez les habitants, les casernes étant insuffisantes.

Aube. Lanoue (475). Perquisitions chez ses deux frères, au château de Marolles. Ils disent leur frère à l'étranger et demandent un sauf-conduit pour traiter avec ses créanciers.

Rébellion à Chatenois pour un déserteur. Sa mère et trois inconnus blessent un gendarme. Elle est arrêtée.

Tournier, officier au 52e de ligne, dit avoir vu à Venise les émigrés Beaumont et Lavalette, qui lui ont dit entretenir une correspondance active avec la France et le Piémont. On les recherche.

Avignon. Poudre à canon et instruments pour fabriquer des fusils, découverts chez Guibal qui dit préparer un feu d'artifice pour le couronnement.

Alpes-Maritimes. Rixe entre douaniers, gendarmes et muletiers piémontais qui voulaient introduire en fraude (loi du 5 vend. an XII) du sel par le col de Tende.

Ordres du Ministre. En liberté : Lacaume (au château d'If depuis l'an IX, pour correspondance avec les ennemis de l'Etat. Le prince Joseph lui porte intérêt. Assez puni d'avoir perdu son grade d'officier auquel il avait été nommé pendant sa détention) ; Savin (peintre, accusé d'émigration (519). Bons rapports du préfet de l'Isère).

Faits divers. Incendie dans la Meuse.

BULLETIN DU 10 FRIMAIRE AN XIII

Samedi 1er décembre 1804.

613. — Paris. Postes militaires. Réquisitions. — Un particulier, dont le zèle et le dévouement sont éprouvés, s'est présenté le 7 de ce mois, à une heure après-midi, au poste de la prison de l'Abbaye et a requis un sous-officier de faire arrêter l'individu qu'il lui a montré et qu'il suivait depuis quelque temps dans cette intention, l'ayant connu à Londres comme agent du ministre britannique. Il a offert de se constituer prisonnier et de demeurer ainsi à la disposition des autorités. Le sous-officier a refusé, l'individu désigné a disparu pendant cette discussion. Ce fait a été communiqué à M. le maréchal gouverneur de Paris.

614. — Paris. Allemands. — Un émigré, dont les rapports méritent confiance, a rencontré hier chez le prince d'Isenbourg plusieurs Allemands de marque s'entretenant de politique. L'un d'eux, qu'il a cru être le comte de Schœnbornn, neveu de l'archi-chancelier, a dit que, suivant les lettres qu'il avait reçues de Vienne et Prague, la Prusse se rapprochait extraordinairement de l'Autriche, et que, sans qu'on parlât positivement de guerre, les préparatifs immenses qu'on faisait de toutes parts faisaient présumer qu'on la prévoyait. Il a fait ensuite diverses observations sur la situation actuelle de la France, et les a terminées ainsi : (traduction) « Exister longtemps et solidement avec autant de dépenses, cela « s'appelle une impossibilité physique. »

615. – Maine-et-Loire. Brigands. — On a signalé, en Maine-et-Loire, une bande de six brigands, armés de fusils doubles, ayant déjà commis plusieurs délits dans les campagnes de ce département. La gendarmerie est à leur poursuite

616. — Escaut. Conscription. — Le département de l'Escaut n'a presque rien fourni de ses contingents des deux dernières années. On compte treize cent trente réfractaires, et les départements ont déjà signalé cent trente déserteurs. Beaucoup de parents, auxquels leurs facultés ne permettent pas de payer l'amende, engagent leurs enfants à se soustraire au service. La facilité de passer en Hollande et la sécurité qu'on y trouve augmentent le nombre des déserteurs. Deux maires, prévenus de les avoir favorisés, ont été suspendus par le préfet.

617.— Toulon. Anglais.— Le 20 brumaire, l'ennemi a débarqué près de Toulon, sous la croix des signaux de Bénac, sur une plage stérile et éloignée de toute habitation. Il a passé plusieurs heures sur cette plage et y a dansé au son des instruments ; s'est ensuite rembarqué.

618. — Hanovre. Schwerin. — On sait avec certitude qu'il existe à Schwerin, dans le Mecklembourg, un comité d'agents de la cour de Saint-James qui intrigue avec activité pour corrompre l'esprit du Hanovre, travailler l'opinion contre l'armée française, exciter et régulariser la désertion. Les divers avis parvenus sur ce fait se trouvent confirmés par la correspondance saisie chez M. Rumbold : sept lettres notamment, toutes datées de Schwerin, constatent que, dans les neuf premiers mois de 1804, il a été mis à la disposition de ce comité près d'un million, en divers payements faits par la maison Thornton et Power, de Hambourg, sur les mandats de M. Rumbold. Les trois principaux agents du comité, dont la correspondance a été trouvée chez M. Rumbold, sont M. le baron

d'Ompteda, le comte de Kielmanseg (ancien ministre du roi à Hanovre) et M. d'Arnswaldt. Un quatrième, M. Flebe, est désigné comme payeur général du roi d'Angleterre à Schwerin. En novembre 1803, Kielmanseg et Arnswaldt préviennent Thorton et Power qu'ils ont nommé Flebe payeur général, au sujet de l'affaire en question, qui sera loin de tout danger quelconque. Ils en donnent avis à Rumbold. Dès le mois de janvier, ils font deux traites de 1.500 frédérics d'or chaque, une autre en avril, une quatrième en octobre. Dans toutes, il est stipulé simplement et d'une manière impérative quec'est pour le service du roi.

619. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Bruits sur la paix prochaine, sur le départ de la flotte anglaise devant Brest, etc. Quelques vaisseaux ennemis sont en vue de Boulogne.

Aube. Rébellion contre la régie à Villenauxe.

Vosges. Troubles pour un prêtre à Frain. Le maire et le curé de Fouchecourt le protègent.

Piémont. Arrestation de Vertua, un des trois voleurs des fourgons du pape (597), et de Caronna, brigand le plus redouté de la Doire, après une résistance acharnée (12 blessures).

Husum. Lettre. Ordre à des navires arrivant à Tonningen d'en repartir immédiatement. — Deux courriers prétendent avoir été dévalisés près de Lubeck par des hussards français. On ne le croit pas.

Correspondance du Ministre. Pappenheimer, juif d'Altona ou d'Hambourg, s'occupant de politique, ennemi, ayant « caressé successivement tous les partis dans le cours de la Révolution », a des relations à Paris : s'assurer en Basse Saxe s'il a un passeport.

Renseignements. 1° Des Anglais, à Dusseldorf, offrent à leurs compatriotes des moyens d'évasion : paralyser leurs efforts. — 2° Interroger l'abbé de Villefort (524), lié jadis avec Berry (136), au Temple, et agent de Wickam. A Versailles on le croit mort en Angleterre. Il est à Paris depuis deux ans. — 3° Surveiller Durand, agent des princes, très dangereux. Il a passé à Hambourg et vient à Paris.

Faits divers. Arrestation de Fournier, escroc, qui parcourait l'Orne en se disant inspecteur des droits réunis, et du troisième complice de l'assassinat de Saint-Omer (591).

BULLETIN DU 13 FRIMAIRE [1] AN XIII

Mardi 4 décembre 1804.

620. — Paris. Esprit public. — Tous les rapports des observateurs s'accordent sur le bon esprit qui a paru dans les deux journées précédentes, sur l'unanimité des acclamations dans les divers lieux où le cortège impérial a passé.

621. — Boulogne. — En procédant à l'inventaire de la demoiselle Lecamus, complice des abbés Ratel et La Porte, morte récemment, on a trouvé des masques et des armes qui ont probablement servi au déguisement de quelques agents. Ces objets ont été réclamés par une femme de la campagne ; on les lui a remis. Le commissaire général a pris les mesures convenables pour savoir en quel lieu ils seront transportés et faire ensuite une perquisition utile.

1. Le 12 frimaire (3 décembre), lendemain du couronnement, il n'y eut pas de *Bulletin*.

622. — La Rochelle. Interruption de service militaire. — Le 2 de ce mois, le service de la garnison de La Rochelle a été subitement interrompu. Tous les postes ont été retirés. Il n'est pas resté une seule sentinelle. Les portes de la ville, magasins à poudre, canons des remparts, prisons, etc., se sont trouvés sans aucune garde et comme abandonnés. Cette suspension absolue de tout service militaire a duré depuis 6 heures du soir jusqu'à minuit. Elle était l'effet d'une mésintelligence entre les officiers supérieurs, qui a une cause ancienne. Il paraît, par le rapport du délégué au Ministre, qu'un membre du corps législatif, qui se trouvait à La Rochelle, a employé utilement sa médiation, pour faire cesser ce désordre dangereux. A minuit, tous les postes ont été rétablis. Ce rapport est communiqué au ministre de la Guerre.

623. — Allemagne. — Extrait d'une lettre de Francfort, du 25 novembre : « On ne parle ici que de l'enlèvement de Rumbold et de la « colère du roi de Prusse ; de l'enlèvement des dépêches de deux cour- « riers anglais et hanovriens, allant à Berlin et Pétersbourg. Des qua- « tre hommes déguisés qui les ont arrêtés, trois parlaient français ; on « en conclut que c'est par ordre. On craint une rupture prochaine. « D'après les reproches faits à Mayence aux députés de Francfort, le « magistrat a fait les défenses les plus expresses à tout marchand de « tenir, vendre ou procurer des livres contraires au gouvernement de « France. On observe que depuis longtemps la police générale a pres- « crit les mesures les plus strictes, tant à Mayence que sur toute la fron- « tière, pour empêcher l'introduction de tous les libelles qui parais- « saient se multiplier dans l'Allemagne. »

624. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun, Prisonniers anglais. On transfère à Bitche les capitaines Richardson, (pour escroquerie), Jenings et Hemsley, comme complices de l'évasion de Evans et Mallet. — Cinquante et un soldats anglais envoyés à Sarrelibre. — Mme Cockburn, née Vignier (française), femme du consul anglais en Basse-Saxe, prisonnier à Verdun, est partie pour Paris.

Boulogne. De nouveaux exemplaires du pamphlet (600) sont remis au maréchal Soult. L'auteur doit être un militaire. Divers vols et assassinats dans les environs des camps.

Vendée. Déclarations d'un inconnu au curé de Fontenay : déporté à la Guyane, pendant la Révolution, il s'est évadé et a débarqué d'un navire suédois, à la pointe d'Aiguillon, avec trente passagers qui se sont dirigés sur le Maine ou la Bretagne. Le curé lui a remis 24 francs pour gagner Poitiers.

Moulins-Engilbert. Plaintes du préfet de la Nièvre contre ce tribunal : crimes impunis, vexations, orgies, dépenses excessives, etc.

Toulon. Vol de poudre par des canonniers, poursuivis devant la Cour martiale.

Husum Lettre. Le bruit court que les Français vont entrer dans le Holstein, parce que la Russie et l'Angleterre veulent forcer le Danemark à se prononcer contre la France. — Troubles en Irlande. — Le passage d'Hanovriens pour l'Angleterre continue.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance dans leurs communes : Dupuis (à Paramé, arrêté (an XII) comme guide de Bertin. Pas de preuve) ; Chauvin, Ménicourt, Allain (ex-chouans, attaque de diligence, acquittés faute de preuve); Jacob (à Chartres, vagabond, famille de brigands, arrêté an XI) ; Garcin (530) (Clément de Ris insiste en sa faveur) ; Rohu (entente avec les conspirateurs, pas prouvée) ; Crétin (152). — En liberté, hors de France : Deffoura (hongrois, déserteur français, en relation avec Scépeaux, Turpin, etc. Réclamé par l'ambassadeur d'Autriche). — Dans

un hospice de fous : Krier (fou). — A Bicêtre: Huffleau (566) (fauteur des troubles de l'an VII).

Faits divers. Vol d'église à Carnières. — Assassinat de Fievet, du 5e chasseurs, par les habitants de Wilfinger. — Accident à Paris : naufrage d'un bateau.

BULLETIN DU 15 FRIMAIRE [1] AN XIII

Jeudi 6 décembre 1804.

625. — Cérémonie de la distribution des aigles au Champ de Mars. — Malgré le mauvais temps, la foule a rempli hier le Champ de Mars et les avenues. On regrettait le beau temps de la veille, jour qui avait d'abord été choisi par Sa Majesté ; aussi, on se plaisait à remarquer que les trois jours, que Sa Majesté avait déterminés pour ses marches solennelles et pour la fête populaire, avaient été parfaitement beaux. — Un jeune homme, que l'on a d'abord pris pour un étourdi, ensuite pour un fou, mais qui est véritablement un forcené, se porta hors de la foule en criant: « La liberté ou la mort ! » Il jeta alors son chapeau en l'air. Le public, occupé à considérer Sa Majesté l'Empereur, ne l'aperçut que lorsque cinq cuirassiers saisirent le misérable et l'entraînèrent. Bientôt alors le public fut instruit du fait et témoigna l'indignation la plus marquée d'une semblable conduite, que l'on jugea généralement un trait de folie. — Ce jeune homme s'appelle Faure ; à Paris depuis trois ans ; chirurgien interne à l'hôpital Saint-Louis, depuis huit mois. Son père exerce la même profession à Périgueux. La lettre qu'il écrivait la veille à son père montre à découvert les motifs et l'objet de ce criminel fanatique. Il espérait entraîner toute la troupe par son mouvement, et, au nom de la liberté, se couvrir de gloire, ou en périssant sur la place, ou en contribuant par son succès à établir un autre gouvernement, dont l'Empereur, d'ailleurs, eût été membre. Il a montré dans ses interrogatoires la fermeté d'un homme qui se croit destiné à la mort et qui y est décidé. Il a refusé de s'expliquer sur ceux qui ont pu avoir connaissance de ses projets. La lettre, qu'il écrit à son père et qu'il avait confiée à quelqu'un pour la mettre à la poste, a été apportée au Ministre. La minute en a aussi été trouvée à son domicile: on y remarque quelques légers changements de rédaction. Au reste, si elle annonce une résolution déterminée, cela est délayé dans plus de trois pages de phrases prolixes, sans orthographe. Elle montre aussi un esprit borné, peu d'instruction, une intention assez prononcée de gloriole, un attachement fanatique aux idées vagues de liberté... C'est certainement un homme dont des scélérats eussent pu faire un seïde; il annonce, dans sa lettre et dans ses interrogatoires, s'être présenté, lors du procès, à Mme Moreau, qui s'est bornée à rejeter ses horribles services. — On recueille les renseignements convenables sur ses alentours, ses connaissances particulières à Paris et sur les relations qu'il a pu conserver dans son pays. — Les élèves de l'hospice de Saint-Louis se sont montrés sous des rapports peu favorables, soit au théâtre, soit dans l'instruction du procès de Moreau.

1. Dans aucune des trois séries il n'existe de *Bulletin* pour le 14 frimaire. Il est probable qu'en raison de la fête de la distribution des aigles, on ne rédigea pas de *Bulletin* ce jour-là.

626. — Doubs. Rébellion. — Le préfet du Doubs avait envoyé des détachements militaires dans les communes de Grosbois et Esnans, où la gendarmerie avait éprouvé de vives rébellions (*Bulletin* du 3 de ce mois) (591). Cette mesure a réussi : l'ordre est rétabli dans ces deux communes. Les principaux coupables ont été arrêtés. Un déserteur, enlevé aux gendarmes par un attroupement, s'est livré spontanément et constitué prisonnier.

627. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Muller. Émigré (500), non amnistié, espion et escroc. Notice biographique détaillée sur lui : agent de Cobentzel, correspondant du baron de Weissembourg, agent de Thugut à Francfort. Avec Florette, il a fait de gros bénéfices sur une créance de l'archiduc Charles. Son logement.

Verdun. Prisonniers anglais. Parke décédé. Effectif : 807.

Lagotte (559), sera transféré à Paris et traduit à un conseil de guerre pour escroquerie. En cas d'acquittement il restera à la disposition de la police.

Bourmont. Sa femme a reçu du préfet de Loire-Inférieure un passeport pour qu'il aillle à Lisbonne, par Perpignan.

Boulogne. Incendie de la baraque du ministre de la guerre. Celles de l'Empereur et du maréchal Soult et la poudrière sont protégées.

Neufchâtel. La Bouglise, inspecteur des forêts, est très négligent. Il a fréquenté Ducorps et complices. Il est utile de l'éloigner (Rapport du commissaire général de Boulogne.)

Mme Hulot est de retour à Orsay (604).

Morbihan. Affaire Fardeau (524. 571). Philibert avoue qu'il a écrit cette lettre après dîner. Il regrette et s'excuse. Rien dans ses papiers. Au secret à Vannes.

Brigands arrêtés : Le Petit Homme (265) de la bande Alleton, en Mayenne, et, dans l'Orne, Guépin et Daubert (604) : pillage de la diligence d'Angers à Paris, près de Nogent-le-Rotrou, en l'an XII.

Légion Hanovrienne commet des excès en passant dans la Côte-d'Or.

Droit réunis. Rébellion dans la Côte-d'Or.

Émigré suspect, non amnistié : Leleux arrêté à Angoulême, fut au service d'émigrés de distinction. On le croit chargé de missions secrètes.

Hanovre. Le général Eblé a ordonné d'arrêter Haletz et Mme de Stanc (548), agents de Rumbold, surtout en ce qui concerne l'armée de Hanovre. Bœcklin, émigré au service des Bourbons et du duc de Brunswick, affidé de Haletz, est capitaine à la Légion Hanovrienne.

Espagne. L'épidémie diminue à Cadix, Malaga, Carthagène, Alicante et Gibraltar. Elle apparait à Agermonte, Valence, Madrid, et les provinces près de la France sont indemnes.

Faits divers. Assassinat de Messet, sous-lieutenant des douanes (Hautes-Pyrénées).

BULLETIN DU 16 FRIMAIRE AN XIII

Vendredi 7 décembre 1804.

628. — Bordeaux. Fonds anglais. — Le commissaire général de police à Bordeaux expose au Ministre, qu'en outre des traites fournies par Diego Carrera (environ 600.000 francs connus), d'autres banquiers de Madrid en ont également fourni pour des sommes considérables, et que ces traites sont actuellement entre les mains de douze négociants de Bordeaux, qui n'osent les faire paraître, même les présenter à l'acceptation. Toutes sont faites sur M. Récamier, de Paris. Un autre négo-

ciant de Bordeaux, auquel quelques-unes de ces traites ont été offertes, a refusé de les recevoir, parce que celui qui les lui offrait ne voulait pas les endosser.

629. — Toulon. Négligence des gardes-côtes. — Un marin français, poursuivi par deux bâtiments ennemis, sous la batterie dite d'Angien, près Toulon, s'est porté rapidement à cette batterie, avec trois hommes de son équipage, et a requis les canonniers gardes-côtes de faire feu. La pièce s'est trouvée hors de service, la lumière étant remplie de sable. Le bâtiment français est tombé au pouvoir de l'ennemi sans résistance. Cette négligence a été dénoncée au commandant.

630. — Hambourg. — Les dernières lettres de Hambourg portent que le commandant du blocus de l'Elbe a reçu ordre de laisser passer les bâtiments chargés pour compte hambourgeois. Le commerce de Hambourg pense que cet ordre a pour but de faciliter le commerce de l'Elbe, parce que celui de la Hollande est devenu pénible.

631. — Husum. — Une lettre de Husum, du 4 frimaire, porte que cent Hanovriens viennent d'être embarqués dans ce port pour l'Angleterre. Deux cent cinquante l'avaient été quelques jours auparavant, sur un vaisseau de transport. Tous les commandants des places danoises ont ordre d'observer avec soin les étrangers qui traversent le Holstein, quelques-uns ayant levé le plan des fortifications. Les gazetiers de Londres ont publié que les meubles de M. Rumbold avaient été brisés et pillés.

632. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Capitaine Mearse, décédé. — Effectif : 806. — Gold, prisonnier, s'est battu en duel avec Balby, chef de la banque des jeux. Balby blessé. Gold aux arrêts. Le général Wirion dit que les duels pour disputes aux jeux publics nuisent à la tranquillité du dépôt.

Auch. Mesures sanitaires. Deux individus ont franchi le cordon. Le préfet les renvoie à la frontière et met en quarantaine la sœur de l'un d'eux qui l'a soigné.

Cher. La population de Saint-Amand aide les gendarmes à reprendre six prisonniers évadés.

Iles du Rhin. Thalweg. Trois cents habitants de l'électorat de Bade, conduits par un bourgmestre, détruisent les fascines, préparées dans l'île du Rhin Oberroed pour continuer des éperons. Ils disent que le bras de Dahlunden fixe le thalweg. Le baillif de Rastadt dit aux habitants de se retirer en cas de résistance.

Basses-Pyrénées. Meurtre à Carresse, par Pécot, fou. On met le feu à sa maison pour s'emparer de lui.

Espagne. Lettre de Cadix. Moreau est à la campagne. Il se plaint des circonstances de l'acquisition de son domaine. — Ordre, dit-on, de radouber et de désarmer tous les navires espagnols. — Des navires français, en rade de Cadix, peuvent être attaqués par des Anglais, libres dans tous les ports d'Espagne.

Hollande. Un individu, venu d'Angleterre, dit avoir débarqué à Mass Luys avec des passagers, dont Mme Elia (son mari s'occupe de contrebande à Paris, et fut arrêté il y a deux ans). Un autre débarquement au même endroit.

Correspondance du Ministre. Envoi à Marmont, afin de les vérifier, des renseignements sur Deneys et Ondaatje (608).

Renseignements. S'informer de Fortis, beau-frère d'André : envoyé en France depuis quatre ans pour seconder les opérations de Willot dans le Midi. — Mme Elia (v. ci-dessus) (commerce de marchandises anglaises) est-elle arrivée à Paris ? Motifs de son voyage ?

Faits divers. Empoisonnement (parricide) de la Vve Dupont, à Arras. — Sommation comminatoire à Saint-Pierre-la-Cour.

BULLETIN DU 17 FRIMAIRE AN XIII

Samedi 8 décembre 1804.

633. — Paris. Gravure. — Un officier allemand, attaché au prince d'Isenbourg, a montré aujourd'hui une gravure, qu'il dit avoir achetée sous une galerie du palais du Tribunat, d'un inconnu qui la vendait sous le manteau. Elle représente le Pape posant la couronne impériale sur la tête de Sa Majesté. Au bas une pistache. Le vendeur expliqua mystérieusement le sens allégorique : « *Pie se tache* ». Le préfet de police est chargé de faire avec soin la recherche de cette gravure et des colporteurs qui en font la vente.

634. — Saint-Omer. Estampe injurieuse. — Un agent particulier du commissaire général de police de Boulogne, employé à Saint-Omer, a fait, le 12 de ce mois, un rapport conçu en ces termes : « J'ai entendu « dire qu'un particulier a montré dans un café, dit de Bellevue, une « caricature représentant l'Empereur, ses deux frères et le Pape. Au- « dessus d'eux, un ange tenant la Sainte-Ampoule, avec cette inscription : « Vinaigre des quatre voleurs. » On a souvent parlé d'une estampe de ce genre, toujours avec des nuances différentes, et sans que personne ait pu assurer l'avoir vue. Le préfet du Pas-de-Calais est néanmoins chargé de la vérification de ce rapport.

635. — Espagne. Hostilités. — Le capitaine Pons, espagnol, parti de Majorque, le 26 vendémiaire, a déclaré, au commencement de ce mois, au bureau sanitaire d'Agde (Hérault) que, pendant sa relâche à Palamos, il avait vu douze vaisseaux anglais en croisière à deux lieues de la côte, et qu'ils avaient déjà pris trois navires espagnols. Une lettre du commissaire des relations commerciales en Catalogne, du 30 brumaire, renferme ce qui suit : Le port de Barcelone est bloqué par quatre vaisseaux à trois ponts et trois frégates Mille volontaires de Castille, embarqués pour Mahon, ont été pris par les Anglais. Les ordres sont de couler bas tous les bâtiments au-dessous de cent tonneaux, prendre ceux au-dessus, brûler tout ce qui sera trouvé embossé ou mouillé à la côte. — On s'attend à la prise de Mahon et au bombardement de Barcelone, si la France n'envoie de prompts secours.

636. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Froid intense. Quinze voiles ennemies en vue.

Verdun. Prisonniers anglais. Arrivée de quatre capitaines marchands. Effectif : 810.

Pas-de-Calais. Faux passeport. Le maire et l'adjoint de Fressain se défendent d'avoir signé un passeport à Larose (609).

Contrebande. Buchwald, de Dusseldorf, est un des principaux assureurs et distribue des cartes imprimées. Metzier, receveur des douanes à Cologne, est soupçonné de complicité. Grundwald, de Juliers, est un des principaux commissionnaires : découvert par le maréchal des logis Burgent qu'il voulait séduire.

Dôle. Évasion (591). Sept prisonniers sont repris.

Loire. Rébellion. A Saint-Marcellin, on délivre des déserteurs.

Milan. Crainte d'épidémie, parce que Bonvicino, membre du corps législatif, dit que deux danseuses, venues de Livourne à Milan, sont mortes de maladies contagieuses.

Espagne. Communications. On reçoit les piastres et lingots avec les mesures sanitaires. Difficultés pour que les militaires ne souffrent aucune communication.
Faits divers. Incendies : Ardennes, Roër.

BULLETIN DU 19 FRIMAIRE AN XIII

Lundi 10 décembre 1804.

637. — Paris. Théâtre français. Première représentation du « Couronnement de Cyrus ». — La pièce du *Couronnement de Cyrus*, donnée samedi dernier, a d'abord occasionné de violents débats à la porte du théâtre, par l'affluence des curieux. La garde a été forcée un moment ; une femme a failli être étouffée, mais l'ordre s'est promptement rétabli. La représentation a été véritablement l'objet d'une lutte sourde, d'un débat concentré, quoiqu'il n'y ait eu pas précisément d'éclat. Chénier reparaissant dans la carrière pour un nouveau succès, quelle alarme pour tous les tracassiers d'athénées et de coulisses ! Ce succès semblait se rattacher à la situation politique de l'Etat : quelle matière de profonds commérages ! Chénier sera sénateur, si sa pièce réussit... On a envoyé tous les billets du spectacle aux chefs des divers lycées pour remplir la salle de leurs élèves, etc., etc... Ces propos et autres semblables étaient mis en circulation dans la salle. La pièce a été écoutée avec attention : les beaux vers étaient applaudis généralement, les allusions saisies avec enthousiasme. Plusieurs personnes, mieux intentionnées que bien instruites, se sont refroidies, parce qu'elles n'ont pas trouvé que la personne et la situation de Cyrus eussent assez de rapport avec Sa Majesté l'Empereur. Elles ont plutôt vu dans Cyrus un duc d'Angoulême, ou tel autre semblable, et trouvaient de l'inconvenance à ce tableau ; accusaient l'auteur de gaucherie, comme si l'auteur eût promis précisément la carrière de Napoléon. Le rôle sur lequel reposait l'intérêt a été manqué. Mlle Duchesnois n'a pas été mère. Elle a déclamé. Le roi Astiages n'est pas assez redoutable pour inspirer de l'inquiétude au spectateur à l'égard de Cyrus. On peut dire aussi que l'auteur s'est trop confié à l'éclat de sa versification. Des descriptions et des morceaux éloquents ralentissent le mouvement de l'action et contribuent, si l'intérêt est faible, à le refroidir encore. Plusieurs personnes se disposaient à demander Voltaire, après la pièce, prétendant qu'elle lui appartenait plutôt qu'à l'auteur. La manière dont M. Legouvé s'est comporté durant la représentation (ainsi que son épouse) a fait dire de lui, que s'il est rival de Chénier, ce n'est pas du moins un rival généreux, ni même décent. On est obligé d'en parler ici, parce que son affectation de bâiller, ricaner, hausser les épaules, a été remarquée.

638. — Finistère. Faux bruits. — Le commissaire général de police à Brest rend compte de quelques nouvelles fabuleuses que l'intrigue répand dans le Finistère. A Roscoff, on dit que Moreau est de retour, mais se tient encore caché ; qu'il a un parti nombreux dans les armées, etc. A Saint-Pol-de-Léon, les agents de M. de La Marche font circuler dans les campagnes que le Pape venu en France pour le Sacre n'est pas celui reconnu par le clergé, mais un étranger autre que Pie VII, auquel on fait jouer ce rôle. A Brest, d'autres intrigants insinuent qu'un concile va s'ouvrir à Rome, dans lequel la conduite du Pape sera blâmée, et qu'il éprouve, en ce moment, une vive inquiétude.

639. — Extrait d'une lettre de Husum (8 frimaire). — Deux vaisseaux et deux frégates russes, arrivés en Angleterre, sont commandés par l'amiral Grey, écossais. Les équipages sont presque tous anglais. On les dit destinés pour la Méditerranée. — On dit que l'Empereur de Russie a fait offrir au gouvernement batave une somme qu'il lui doit depuis longtemps et qui ne sera exigible que dans vingt ans. Le gouvernement l'a prié de différer ce remboursement. — La Cour de Berlin a requis celle de Copenhague de s'opposer au passage des Hanovriens, se plaignant de ce qu'on y mêlait beaucoup de déserteurs prussiens. On a donné des ordres conformes. Les officiers hanovriens en marquent le plus vif mécontentement. L'agent anglais a fait des représentations à Schleswig: elles n'ont pas été accueillies. — On répand que l'Angleterre se propose d'embarquer bientôt une armée, qu'on porte à 60.000 hommes, et de faire des débarquements soit en Hollande, soit en Belgique, qui passeront successivement d'un pays à un autre, en évitant tout combat avec les armées françaises: simplement pour harceler.

640. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Aix-la-Chapelle. Crainte d'épidémie. Cinq navires d'Espagne, arrivés en Hollande avec des laines pour Aix-la-Chapelle, sont en quarantaine. Doutes sur l'exactitude de la police batave.

Fournier (619) s'évade pendant qu'on le conduit de Sées à Alençon.

Worms. Evasion de Platz (malversations).

Epinal. Colin, militaire retraité, blessé mortellement en insultant un poste.

Malines. Deux placards injurieux pour Sa Majesté, affichés la nuit, enlevés par la police.

Mesures sanitaires supprimées par les conservateurs d'Antibes (609). — *Saint Antoine*, brick espagnol, se réfugie à Toulon pour échapper aux Anglais et est mis en quarantaine. L'état sanitaire des navires en quarantaine est bon.

Puy-de Dôme. Fusils. Caisse de fusils, remis depuis deux ans en paiement d'une créance par Dufraisse-Vernines, trouvée à Riom. Découverte analogue faite en l'an VIII près de Clermont.

Hérault. Rébellion à Mèze, pour un déserteur. Les gendarmes accueillis par les femmes à coups de pierres.

Marengo. Vol du fourgon du pape (597.619). Vertua avoue des crimes plus graves et nie celui-là. On soupçonne le postillon.

Ordres du Ministre. Renvoyer aux Etats-Unis : Saint-Clair et Blancy (Américains, parlent politique dans un café). — Hors du territoire, à ses frais : Williams (559). (N'a pas quitté Paris comme on le lui avait ordonné). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Grégoire (joueur, escroc. Ode sur Sa Majesté). — A Charenton, « pour y être traité comme fou jusqu'à parfaite guérison » : Faure (625). — En surveillance à Marseille : Reponty (jadis banqueroute frauduleuse à Marseille). — Six mois de prison : à Bicêtre, Rosier ; à Saint-Lazare : fille Janin (voleurs). — A Bicêtre, Saint-Denis, etc., jusqu'au 1er nivôse : trente filous, vagabonds et autres mauvais sujets, non susceptibles d'être mis en jugement.

Faits divers. Incendie dans la Roër.

BULLETIN DU 20 FRIMAIRE AN XIII

Mardi 11 décembre 1804.

641. — Paris. Députations. — La confiance que Sa Majesté a témoignée aux députations réunies samedi, dans la grande galerie, a excité le

plus vif enthousiasme. Depuis ce jour, les gardes nationales et les militaires, qui se trouvaient à cette réunion, racontent de toutes parts l'accueil qu'ils ont reçu, et marquent leur reconnaissance dans les termes les plus expressifs. Un député de l'Aisne a composé, le jour même, le quatrain suivant :

Bonaparte Empereur, maître d'un peuple libre,
Surpassant les Césars qui commandaient au Tibre,
Régnant sur les Français, plus en père qu'en Roi,
Trouvera leur amour, le garant de leur foi.

Les gardes nationales du Piémont s'expriment sur cette journée avec le même enthousiasme, suivant des rapports qui méritent confiance.

642. — Bordeaux. Réunion des autorités. — Le commissaire général de police à Bordeaux marque au Ministre que tous les fonctionnaires civils et militaires de cette ville se sont réunis, le 11 de ce mois, et ont montré, dans un banquet, le plus parfait accord pour célébrer la fête qui occupait le même jour la capitale de l'Empire. Le nombre des souscripteurs était de quatre-vingt-cinq, les santés ont été accompagnées de salves d'artillerie.

643. — Marseille. Brigands. — Le commissaire général de police à Marseille annonce que six brigands du Midi, arrêtés à Livourne, sont actuellement en quarantaine à Marseille. Parmi eux, le célèbre Jésus, de Gonfaron, condamné à mort dès l'an IX par le tribunal du Var. Un autre brigand, nommé Nady, poursuivi depuis longtemps, a été rencontré, dans la soirée du 6, sur le territoire d'Allauch, près de Marseille, par des agents chargés de le rechercher. Un combat s'est engagé entre eux, il y a été tué.

644. — Pyrénées-Orientales. Ermites moines. — Le préfet des Pyrénées-Orientales expose que des ermites des montagnes et des moines espagnols, dits salondadors, parcourent les campagnes et s'y procurent des sommes considérables, sous prétexte de guérir les hommes et les bestiaux, par diverses pratiques superstitieuses. Il croit utile de prendre des mesures contre eux, pour faire cesser ce genre d'escroquerie.

645. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Besançon. Demons. chouan, arrêté à Paris (an IX), détenu au fort de Joux, a sa liberté : ordre de venir à Paris dans dix jours et de se présenter au ministère.

Vosges. Droits réunis. Opérations terminées. La rébellion de Châtillon (571) est calmée par le maire.

Doubs. Arrestation de Soigris, faux-monnayeur, condamné à mort en 1792.

Haute-Garonne. Espagne. Barcelone est dans la détresse. Comme la ville est indemne, le préfet de Toulouse propose de permettre les communications, en examinant ceux qui reviendront.

Agen. Femme Louverture (564). Le préfet, chargé de sa surveillance, dit qu'elle n'a pas quitté Agen et que sa conduite est excellente.

Toulon. Achat de bestiaux (430.548) qui sont destinés à l'armée française en Italie.

Pyrénées-Orientales. Altariva, pêcheur, blesse un gendarme qui veut arrêter à Saint-Laurent un déserteur.

Duel. Deloust, gendarme, tué en duel à Condrieu.

Faits divers. Meurtre, commis par un gendarme à Sarreguemines. — Vol d'église à Moriando ; à Lyon, vol de quatre Génois venant au couronnement (Rapport de Ferreri).

BULLETIN DU 21 FRIMAIRE AN XIII

Mercredi 12 décembre 1804.

646. — Paris. Communauté de religieuses. — On a rapporté au Ministre qu'il existait, rue des Postes, une communauté de religieuses, où une jeune demoiselle était sur le point de faire des vœux, contre son gré et forcée par ses parents (*Bulletin* du 26 brumaire) (558). Le préfet de police, à qui le rapport a été transmis, explique au Ministre que le but de cet établissement, autorisé par le gouvernement depuis floréal an XI, sous le nom de « Maison du refuge », étant de recevoir les filles qui s'y retirent spontanément et celles qui y sont placées pour mauvaise conduite, il est spécialement recommandé de n'y faire aucun vœu ; que la note remise ne peut porter que sur une jeune demoiselle, entretenue par sa marraine dans cet établissement et que la supérieure ne laisse pas communiquer avec sa mère, parce qu'elle s'est déshonorée et a déjà été enfermée deux ans aux Madelonnettes ; que loin de vouloir la retenir dans cette maison, et la lier par des vœux, sa marraine se propose de la retirer chez elle, dès que son éducation sera achevée.

647. — Rennes. Limoëlan. — Extrait d'une lettre particulière d'un agent secret, maintenant à Rennes, du 15 de ce mois : « Plus d'inquiétude « sur Limoëlan. Il est en Amérique ; il s'y est rendu par l'Angleterre. « Avant de partir, il avait fait marier une de ses sœurs avec un jeune « Chappedelaine, dont un parent avait laissé une riche succession en « Amérique. Ils s'y sont également rendus, mais la succession s'étant « trouvée entièrement dissipée et nulle, ils sont revenus. » Limoëlan y est resté. On demande au préfet d'Ille-et-Vilaine des renseignements sur ce fait important.

648. — Bruxelles. Correspondants de l'ennemi. — Des lettres de Londres, saisies sur le paquebot, adressées à MM. Palmaert et Opdenberg, de Bruxelles, leur accusaient réception des sommes que ces négociants leur avaient envoyées. Interrogés sur ces envois, ils les ont formellement désavoués et ont dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi on leur annonçait de Londres de pareilles réceptions. Le préfet de la Dyle a été chargé de faire une perquisition exacte dans leurs papiers et leurs registres. Il a exécuté cet ordre, le 9 de ce mois. Son procès-verbal constate qu'il n'a découvert aucun indice des envois d'argent constatés par les lettres de Londres. Il est, en effet, vraisemblable que ces négociants n'ont point inscrit sur leurs registres publics ces rapports illicites avec l'ennemi.

649. — Surveillance des théâtres. — Le Ministre décide que les spectacles des départements se régleront sur le répertoire de la capitale, et que l'admission ou le rejet des pièces nouvelles, ainsi que les changements dont les anciennes paraissaient susceptibles, seront abandonnés à la prudence du préfet.

650. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapports du préfet de police. Renseignements sur Longeau (542) qui s'est engagé à Senlis, au 9e dragons ; sur Barré, peintre en miniatures, et Chéret, dessinateur, qui sont en liberté et surveillés. — Consolin, ex-directeur de l'octroi à Tarascon,

venu à Paris pour demander une place de sous-préfet, se dit protégé par les princes Joseph et Louis. Il est en liberté. — Legendre (591): aucun reproche, laissé en liberté, en surveillance. — Mme La Comté (542), propriétaire en Normandie, a reçu à Paris l'abbé Carrière, infirme : ils ne connaissent pas Deslandes. — Arrestation d'un enfant de treize ans, venu à pied de Livourne. Il se dit de Mahon et ne parle pas espagnol. On croit que c'est un fripon. Conduit à la préfecture de police.

Boulogne. Rapport du commissaire général : communication entre les pêcheurs et les navires anglais. — Deux officiers français, débarqués en canot près de Calais, disent avoir été faits prisonniers et rendus sur parole. — Négligence des douaniers du Havre. — Les préparatifs au Pont de Brique font supposer que Sa Majesté viendra bientôt à Boulogne.

Seine-et-Oise. *Rixe* à Gonesse, causée par vingt-cinq vélites d'Ecouen qui veulent entrer avec leurs sabres à un bal.

Altkirch. Le contrebandier Edel et l'aubergiste Ferino introduisaient jadis des émigrés en France. Ils ont disparu d'Altkirch depuis trois ans.

Ardennes. Arrestation à Mézières de Lebreton, colporteur de chansons, distribuant mystérieusement le testament de Louis XVI.

Agde. *Pêche* Plainte du maire sur l'interdiction de la pêche aux bœufs.

Sainte-Colombe. Les habitants se plaignent de l'intolérance de leur desservant qui jette le trouble dans les familles. Ils demandent son prédécesseur, Roland, ou un autre plus soumis au Concordat.

Ordres du Ministre. Envoyer des garnisaires, jusqu'à la soumission, à Chatenois (612). — Renvoyer au delà du Rhin : Haussmann (537) (prêtre étranger, venu sans autorisation); Frison (intrigant, voyageant en Allemagne en se disant officier français et réclamant fournitures et logement). — Renvoyer hors de France, avec défense de revenir : Firmin (575) (de son vrai nom: Boucher. Envoi de son signalement aux préfets de la frontière). — En détention j. n. o : Fallot (repris de justice, mendie en menaçant).

BULLETIN DU 22 FRIMAIRE AN XIII

Jeudi 13 décembre 1804.

651. — Boulogne. — Par la même lettre [1], le commissaire donne des détails sur la tentative de l'ennemi à Calais. Un canot anglais était chargé de diriger sur le fort rouge un sloop rempli d'artifices. Il a manqué sa direction, a échoué contre l'une des extrémités de la jetée et y a fait explosion. Quelques toises de la jetée ont été enlevées, ainsi qu'une partie de la couverture du fort; les dommages sont peu considérables.

652. — Dyle. Conscription. — Sur 800 conscrits que le département de la Dyle a dû fournir aux armées, dans les années XI et XII, le déficit se trouve de près de 500. — 127 pas rejoint, 371 déserté.

653. — Landes. Faux actes de naissance. — Le préfet des Landes écrit que les faux actes de naissance se multiplient dans le département pour soustraire à la conscription ceux que la loi y a assujettis. Il ajoute qu'il vient de dénoncer ce genre de délit au procureur général, et a livré à ses poursuites un conscrit de l'an XIII, nommé Dufaut, porteur d'un pareil acte.

654. — Surveillance de la librairie. — L'oraison funèbre du duc d'Enghien (37), attribuée à l'abbé de Bouvens, a été vue entre les

1. Voir le commencement n° 655.

mains de quelques députés de la garde nationale: Vérifier [1] si cet écrit n'a pas été imprimé à Paris et s'il n'en existe pas de dépôt.

655. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Incendie. Le lieutenant-colonel Touvenot, commandant de gendarmerie, se blesse en tombant du premier étage.

Moselle. Disparition de Castel, sergent. On trouve ses vêtements sur le bord de la Moselle. A peut-être été assassiné (vengeance des parents d'une jeune fille).

Deux-Nèthes. Contrebandiers. Arrestation, après une battue, de leur chef Hymers. On avait cru à un rassemblement de garrotteurs.

Léman. Prêtre. Baudry, curé de Taninge, prêche contre les fonctionnaires de la commune et les citoyens ayant eu des emplois sous la Révolution. Plainte du maire.

Lyon. Arrestation de Vincent, déserteur, assassin d'un de ses complices de vol.

Ordres du Ministre. En liberté, à condition de suivre son mari: Louise de Gaille dite Balincourt (aventurière, détenue à Saint-Denis depuis l'an XI. Son mari Parisot, maréchal des logis au 12e dragons, est venu de Compiègne à Paris pour le couronnement et la réclame). — Rechercher la caricature *Pie se tache* (633) et arrêter les auteurs et distributeurs.

BULLETIN DU 23 FRIMAIRE AN XIII

Vendredi 14 décembre 1804.

656. — Paris. Corps municipal. — Les maires et adjoints de Paris se plaignent de ce que la fête de la ville ne se donne pas en leur nom. Ils se fondent sur ce qu'ils constituent le corps municipal de la capitale, et que le préfet et le conseil général n'ont que l'administration du département. Il circule qu'ils ont rédigé leurs représentations dans un placet et l'ont adressé aujourd'hui à M. le maréchal Murat, en le priant de le mettre sous les yeux de Sa Majesté.

657. — Verdun. Anglais. — Le commandant de Verdun annonce au Ministre qu'en exécution des ordres de M. le maréchal Berthier, il a expédié un passeport à M. Duff, gentilhomme anglais, pour aller à Nancy et y résider pendant deux mois, sous la surveillance des autorités locales. M. Duff a signé l'engagement d'honneur d'être de retour au dépôt de Verdun le 22 pluviôse.

658. — Bayeux. Prêtre. — Le maire de Bayeux expose, dans une lettre du 20 de ce mois, que M. Regnault, membre du chapitre de cette ville, a causé la scène la plus scandaleuse à la fête donnée pour le couronnement. Il a osé refusé l'entrée de l'église au cortège qui accompagnait les époux dotés au nom de Sa Majesté. Il a dit publiquement que des cérémonies de cette espèce ne rapportaient que boue et poussière. On n'a pu pénétrer dans l'église qu'en faisant ouvrir la porte par un serrurier requis. Procès-verbal de cet événement a été dressé.

659. — Extérieur. — Extrait d'une lettre de Husum du 11 frimaire : « Le nommé Wagstaff, messager d'Etat, est envoyé à la cour de Madrid. « C'est l'un des courriers dévalisés près Lubeck. On profite de cette cir- « constance pour tenter d'aigrir l'Espagne contre la France. — Le capi-

1. Ordre du Ministre.

« taine Bridge, qui a mis à la voile le 8, avait à bord soixante Hano-
« vriens. — Vendredi 9, on a lu, à la parade, un ordre très sévère à
« l'occasion des Hanovriens. »

660. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

D'Amiel a écrit au maréchal Murat pour signaler Bercy et Saint-Cristol comme agents de l'Angleterre. Ancien officier de l'armée de Condé, il demanda (an IX) une audience à la Malmaison. Il déclara à la police qu'il avait connu d'André et Danican et dénoncé des complots contre le Directoire. Il semble fou. Ses renseignements sont faux. Bercy, ancien heiduque de la reine, est dans un régiment de Londres. Saint-Cristol s'est tué au Temple, il y a deux ans.

Gazette. Erreur du *Courrier français* (18 frimaire) parlant de la « Bande de la Lune », près Boulogne. Ces brigands n'existent pas. Grand ordre à l'armée de Boulogne.

Compiègne. Délits commis par quatre dragons du 12e (vols).

Cherbourg. Escroquerie. Deux inconnus demandent à Gosselin, négociant, de leur vendre 150 louis pour voyager, et, en les examinant, les remplacent par du plomb.

Arbre de la Liberté scié à Mussy (Aube). Statue renversée.

Bordeaux. Suicide. Chamblan se brûle sur un bûcher dans la cour de sa maison. (*Journal des Débats*, 26 brumaire). Ses deux frères se sont suicidés).

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de Barbot (épicier, impliqué dans l'affaire Borel, en surveillance à Mende depuis l'an IX). — Considérer comme charlatans et empêcher de rentrer en France : les quêteurs espagnols, dits salondadors (644).

Faits divers. Meurtre de Gousseler, sous-lieutenant au 26e de ligne, à Saintes, par les fils de l'individu, le logeant, croit-on, à cause de son intimité avec leur sœur. — Suicides : 1) de Duval, aide de camp du général Labassé, à Versailles ; 2) de Mélagé et de la veuve Berthet, à Bordeaux. — Incendie chez Blondeau à Besançon.

BULLETIN DU 24 FRIMAIRE AN XIII

Samedi 15 décembre 1804.

661. — Paris. Anagramme. — On a montré mystérieusement, dans un salon, l'anagramme de ces mots : « Napoléon Empereur des Français » : « Ce fol Empire ne durera pas son an. »

662. — Verdun. Anglais. — Le général Wirion a transmis au Ministre un rapport qui lui a été adressé de Verdun le 19, sur l'accueil fait en Angleterre à M. Crawford, à son arrivée. Cette note, ajoute le général, est confidentielle et émane de bonne source. Elle porte que « M. Craw-
« ford a été mal accueilli du roi qui lui a tourné le dos : S. M. Britannique
« a déclaré que tous ceux qui avaient donné leur parole d'honneur étaient
« prisonniers de droit et de fait... M. Crawford ne sera pas employé,
« il est généralement méprisé et haï. » Les lettres reçues par le lord Yarmouth, le colonel Abercromby et M. Duff contiennent toutes le même avis. — On conclut de là, qu'à l'avenir, les Anglais prisonniers sur parole seront fidèles à leurs engagements. On observe que M. Duff a eu un intérêt sensible à propager cette opinion. Il sollicitait la permission d'aller à Nancy et n'offrait pour sûreté que sa parole d'honneur. Cette permission lui a été accordée pour deux mois (*Bulletin d'hier*). (657) On se rappelle que le duc d'York a manifesté publiquement une opinion contraire relativement au colonel Mackensie. Il a déclaré alors solennel-

lement, et comme généralissime des armées britanniques, que les officiers, détenus en France arbitrairement, n'étaient aucunement liés par les engagements d'honneur qu'ils étaient dans le cas de souscrire. Il est d'ailleurs vraisemblable qu'avant de s'évader, M. Crawford s'était assuré d'avance de l'accueil qui lui serait fait par la cour de Londres.

663. — Calvados. Emigrés. — On rapporta au Ministre, dans le mois dernier, que les émigrés du Calvados avaient des permissions de port d'armes et en abusaient en chassant dans les temps prohibés ; que plusieurs avaient été arrêtés et désarmés par la gendarmerie, pour dégâts commis dans les champs ; qu'ils étaient protégés par quelques fonctionnaires, et notamment par le maire de Falaise, ancien capitaine de dragons, qui avait passé à l'ennemi avec son régiment. La gendarmerie, sur la communication de cette note, rapporte que plusieurs amnistiés sont maires de leurs communes, d'autres commandants de gardes nationales; qu'il en résulte effectivement beaucoup de permissions de ports d'armes, mais qu'il n'y a eu à ce sujet, ni plaintes, ni désarmement, ni arrestations. Quant au maire de Falaise, M. de Saint-Léonard, il a servi dans *La Rochefoucauld*, 7e de dragons, mais il s'était retiré avant la Révolution.

664. — Ardennes. Domestique du duc d'Enghien. — Le 17 brumaire, un jeune homme se présenta à la sous-préfecture de Vouziers, pour faire viser son passe-port, sous le nom de Lefèvre, né en Suisse. On reconnut que c'était un ancien domestique du duc d'Enghien nommé Goulard ; il fut arrêté à l'instant (*Bulletin* du 28 brumaire) (562). La gendarmerie expose, dans un rapport du 21 frimaire, que ce jeune homme, ayant été traduit devant la commission impériale de Mézières, a déclaré qu'il était né à Fismes (Marne) et avait effectivement servi le duc d'Enghien, depuis l'âge de huit ans, sous le nom de Charlemagne. Le rapport ajoute qu'on lui trouve quelque ressemblance avec un aventurier qui a tenté, pendant quelque temps, de se faire passer pour le Dauphin, soustrait du Temple à la vigilance de ses gardiens ; que cette présomption est fondée sur sa ressemblance réelle avec cet escroc et quelques passages de ses lettres.

665. — Jersey. Communications avec nos côtes. — Le silence absolu des préfets des côtes de Normandie, Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord, ainsi que de la gendarmerie chargée de la surveillance extraordinaire, faisait présumer qu'il n'existait plus de communications sur cette partie avec les îles de Jersey. L'exemple sévère fait, il y a six mois, sur le nommé Lainé, un des agents de ces communications, donnait lieu de croire que les coupables, effrayés, avaient pu cesser leurs manœuvres. La police a aujourd'hui la preuve certaine que ces communications continuent toujours, avec toutes sûretés et facilités. Le comte de Cheverüe, qui est à Jersey, écrit, le 23 octobre 1804, à un de ses amis à Londres, qui lui avait mandé qu'il allait repasser en France. Il presse instamment cet ami de venir par Jersey, « où un ami vient de me dire qu'il vous ferait passer « de la manière la plus sûre. Mais il faudrait que vous vinssiez par le pro- « chain paquebot. Si cette époque ne cadrait pas avec vos projets, et « qu'il vous convînt de retarder, on vous ferait passer également ; mais « il faut éviter de passer dans ce moment où la lune éclaire. Je vous répète « que ceci est le meilleur et le plus sûr passage, quand on a toutefois un « passeport du gouvernement anglais... etc. » Malheureusement, la personne à laquelle cette lettre était écrite, au lieu de répondre aux instances de l'ami de Jersey, est venue par la Hollande. Sans cet incident, on eût

connu, avec exactitude, les moyens de communications. Le Ministre va prendre des mesures directes pour éclairer cette côte.

666. — Déclaration d'un détenu. — Un des détenus du fort de Joux a reçu, il y a environ quatre mois, d'un des soldats du fort, un billet ainsi conçu : « Soyez tranquille ; bientôt vous et tous vos compagnons « serez libres : un d'eux est chargé de vous remettre alors les fonds « nécessaires pour vous rendre de suite à Toulouse. Venez descendre à « l'auberge du « Clocher d'Albi », et vous y serez connu. » — Le détenu, qui est un des hommes de Bourmont, ayant appris un peu plus tard l'évasion de Bourmont, juge, d'après le rapprochement des époques, que ce billet pourrait venir de lui, quoique d'ailleurs, il ne soit pas de son écriture. La circonstance de ce billet se rapporterait-elle au complot que Céris et Forestier organisaient à Bordeaux, et qui tendait à lier une partie du Midi avec la Vendée ? Quoique cette déposition tardive laisse si peu de prise, on va faire éclairer l'auberge, à Toulouse, s'il est vrai qu'il y en ait une qui porte l'enseigne indiquée. Le détenu ne connaît nullement cette ville et rapporte le billet tel qu'il l'a reçu.

667. — Toulon. Esprit public. — Le commissaire général de police à Toulon écrit, à la date du 14, qu'on a reconnu aux fêtes célébrées pour le couronnement, tant à Toulon, que dans tout le département, que l'enthousiasme produit par cette cérémonie était universel.

668. — Emigrés rayés pensionnés par l'Angleterre. — Il paraît que plusieurs de ces individus obtiennent des passeports, au moyen desquels ils se rendent en pays étranger, surtout au delà du Rhin, y restent quelque temps, s'y font délivrer des certificats de résidence, et se présentent ensuite aux agents anglais chargés de leur payer leur traitement : Ne transmettre [1] les demandes de passeports pour l'étranger faites par un émigré, rayé ou autre, qu'autant qu'on se sera assuré exactement des véritables motifs du voyage qu'il se propose de faire.

669. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Aveyron. Arrestation, à Rodez, de Boisse, émigré, chargé par les princes, en 1793, de distribuer un million d'assignats faux, introduits par Givet. Arrêté (an IX). Relâché (an X) à la sollicitation de Humbert, adjudant supérieur de la Garde. Il est accusé de fabriquer de faux billets de la banque de Vienne.

Caen. Désertion. En recherchant les fonctionnaires aidant la désertion par de fausses pièces, on a saisi chez Madelaine, adjoint à Saint-Omer (Calvados), des pièces pareilles au timbre de la sous-préfecture de Domfront. Madelaine a disparu, le magistrat de sûreté ayant attendu pour l'arrêter l'ordre du conseiller d'Etat.

Rioublant (524). Notice biographique. Aucun rapport avec l'affaire des plombs.

Héron (594). Bons renseignements. Veut se marier et reprendre son métier.

Eure-et-Loir. Guillemin, curé de Gallardon, refuse d'enterrer le maire. Prêtre intolérant, exerçant une grande influence.

Saint-Tropez. Corsaires anglais ont pris huit des cinquante-six voiles escortées par le brick *La Tactique*.

Pô. Libelle sur le voyage du pape, par Bosco, avocat.

Morriez, Brandt, arrivés à Husum, se rendent à Trieste. Renseignements sur eux, surtout sur Morriez, Suisse. L'Angleterre emploie beaucoup de Suisses comme agents.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à 40 lieues de Paris et des côtes : douze individus compris dans l'affaire d'Abbeville, détenus à Rouen, non traduits devant la commission militaire ; 2) A Versailles : demoiselle Masele (530,

1. Ordre du Ministre.

535) avait sur elle une lettre passionnée qui parut suspecte. C'était une de ses amies qui lui demandait de venir à Versailles. Bons renseignements du préfet sur cette amie ; 3) Dans leurs communes : Courbay (chouan, amnistié, colporteur, sans papier, à La Force); Pajot père et fils (166) (il n'y a pas lieu de les mettre en jugement).— En liberté : Cavey (pêche de nuit).— Lever la surveillance, sur la demande du préfet de la Nièvre, de Mme Fournier (liée avec Hyde). — Rival, domestique d'un chouan, accusé de vol non prouvé, détenu un an, paraît « avoir droit à l'indulgence qui a signalé l'époque du couronnement de Sa Majesté ». — Renvoyer dans son pays : Séliemsky (194) (rien contre lui ; lui donner un passeport). — A 40 lieues de sa commune, de Paris et des côtes : Guillemin (669) (depuis un an on demande son déplacement au ministère des cultes). — A Bicêtre jusqu'à justification de son état civil : Haubert (commissionnaire, soupçonné de s'être évadé des fers). — A Bicêtre, Saint-Denis, etc. jusqu'au 1er pluviôse : 29 filous, vagabonds, etc., non susceptibles de jugement.

Correspondance du Ministre. Envoi au maréchal Bernadotte d'une liste, extraite des papiers de Rumbold : espions, pensionnés d'Angleterre, etc., agissant en Hanovre et pays limitrophes, et renseignements sur eux.

Renseignements. Van Der Duyn, Hollandais, est à Paris : vérifier si c'est celui dont on a trouvé le nom sur l'état des officiers hollandais pensionnés par l'Angleterre.

Faits divers. Meurtre de Durand, canonnier, par Damour, apothicaire, à Touques.

BULLETIN DU 26 FRIMAIRE AN XIII

Lundi 17 décembre 1804.

670. — Guillemot et autres. — Le 9 de ce mois, un commissaire de marine a donné au chef militaire de Lorient l'avis suivant : « Guillemot s'est embarqué pour l'Angleterre, il y a huit jours, à Auray, avec « quatorze ou quinze hommes, sur un chasse-marée, conduit par Le Louët, « dont la destination apparente était Douarnenez, pour y prendre de la « sardine. Le Louët rapportera des hommes et des paquets. Il a promis « des capotes anglaises à des marins de Carnac. K'dreau, son beau-frère, « l'a séduit. » — Cet avis a paru coïncider avec un autre, donné au même chef par l'inspecteur des signaux de Belle-Isle, ainsi conçu : « Le 3 de « ce mois, une embarcation partie de ce port pour l'île de Houat, avec « un gendarme chargé d'amener des déserteurs, s'amarra dans le port de « Houat, près d'un chasse-marée. Plusieurs étrangers, qui étaient à « bord de ce chasse-marée, ont violemment maltraité le gendarme à « coups de bâton. Le soir, ce chasse-marée est parti de Houat, se diri« geant vers l'Ouest. » Le ministre de la guerre a reçu, du général Chambarlhac, un avis pareil, daté du 13 de ce mois, fondé sur le rapport du gendarme, duquel il résulte que Guillemot était effectivement à bord de ce chasse-marée, sous le nom de roi de Bignan, avec une quinzaine d'autres ; qu'ils avaient le projet de se rendre à Londres, et qu'ils avaient forcé le capitaine du chasse-marée à les conduire. On surveille à Douarnenez l'arrivée de Le Louët. K'dreau a pris, à la fin du mois dernier, un passeport pour la Normandie, à la préfecture du Morbihan. On ne dit pas quel usage il en a fait. Suivant la vérification faite à Auray, Le Louët y était arrivé avec son bateau le 21 brumaire, et en était parti pour Vannes, le 24, avec un chargement de vins et trois hommes d'équipage. Il n'avait pas reparu à Auray au commencement de ce mois, époque du départ de Guillemot, indiquée par l'avis. On vérifiera à Vannes

si Le Louët y est arrivé avec son chargement et quelle a été, en ce cas, sa marche ultérieure.

671. — Surveillance des côtes par la gendarmerie. — Il résulte des conférences avec les préfets et sous-préfets, que les fêtes du couronnement ont fait venir à Paris (entre autres, des préfets de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Lys et du sous-préfet du Havre), que le service extraordinaire exigé de la gendarmerie n'est point nécessaire, n'est pas toujours utile et fait presque toujours double emploi. Tous conviennent que ce service extraordinaire fait manquer le service intérieur ou le fait languir. Le sous-préfet du Havre, par exemple, fait observer que cinq gendarmes seulement font le service de son arrondissement; que deux gendarmes étant appelés par le service de la côte, il ne lui en reste plus que trois pour le service ordinaire, et qu'ayant trois routes à surveiller, la gendarmerie ne peut plus faire son service sur aucune. — Il résulte, des lettres reçues et des conférences, une autre vérité : le déplacement des gendarmes, ce service extraordinaire, dénature les fonctions de la gendarmerie, et, outre qu'il accoutume le gendarme à une vie sédentaire, inactive et à l'indiscipline, il lui fait oublier toutes les connaissances positives qu'il pouvait avoir acquises sur les lieux, et sans lesquelles il est impossible qu'il remplisse bien les fonctions importantes confiées à son zèle et son activité. Pour qu'un gendarme puisse bien remplir ces fonctions, il faut qu'il connaisse et les hommes, et les lieux, et les événements. Il faut, lorsqu'un délit est commis dans un canton, qu'il puisse, par l'époque, la nature et le lieu du délit, deviner si ce délit a été commis par des étrangers ou par des habitants et, dans ce cas, porter ses soupçons sur les hommes suspects qui en sont capables. C'est dans cette réunion de connaissances positives, dans ce tact, dans cet instinct, que se trouve l'utilité de la gendarmerie ; et ce tact, cet instinct, cette expérience, elle ne les acquiert que par une longue et continuelle pratique des lieux et des individus. Le service extraordinaire qu'on lui a imposé lui aura fait perdre beaucoup de cette pratique et aura diminué l'utilité de cette arme dans l'intérieur. Il est temps de la rendre à ses fonctions, il faut le faire, le plus tôt possible, à la veille de la levée de la conscription.

672. — Belgique. Surveillance de la côte. — Les voyageurs, qui arrivent de Dunkerque et environs, rapportent qu'ils ont pénétré sans qu'on leur demandât leurs passeports, qu'on ne leur a fait aucune question sur aucun point de la côte. On en conclut que la surveillance est négligée aux frontières.

673. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Conversation de deux inconnus, dans un café du passage Feydeau, sur les brûlots que construirait l'Angleterre.

Boulogne. Tempête violente. Prise de deux navires anglais.

Pyrénées-Orientales. Émeute à Prades au sujet de la proclamation solennelle faite le 11 frimaire, par le maire.

Brest. Placard, « vive Moreau, vive la République, » enlevé. Faux bruits de la révolte de l'armée de Boulogne.

Manche. L'évêque de Coutances a nommé, à la cure de Saint-Vaast, Lelodey, dont le frère fut condamné à mort (an VI) et exécuté pour espionnage. Le préfet croit que Lelodey a connu les menées de son frère.

Épidémie. Mesures. Elle diminue et le préfet des Basses-Pyrénées propose de rétablir les communications. Symptômes à Savone et Loano. Mesures prises dans le

Var et Alpes-Maritimes. Les habitants des Saintes-Maries ont pris plusieurs ballots, sacs, etc., trouvés sur la plage. En quarantaine.

Lyon. Rébellion suscitée par la femme Bruyas : la gendarmerie emmenait son mari et deux conscrits. Bruyas et un conscrit délivrés.

Fréjus. Évasion de dix-neuf prisonniers, dont dix-sept déserteurs.

Espagne. Arrestation, à la demande de l'ambassadeur de France, de Félix (affaire des plombs). Le gouvernement espagnol ordonne aussi d'arrêter Carrera. On craint que cela ne donne l'éveil à Céris et Forestier.

Faits divers. Incendie à Juliers, éteint par la troupe.

BULLETIN DU 27 FRIMAIRE AN XIII

Mardi 18 décembre 1804.

674. — Paris. Esprit public. — Le résultat des rapports sur la fête du 25 est que jamais l'esprit public n'a paru aussi universellement bon que dans cette journée. Dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville, on a paru extrêmement affecté des égards de Sa Majesté l'Empereur pour tous les convives. Des observateurs prudents ont été surpris de l'ordre qui a régné dans une assemblée aussi nombreuse. Au dehors, il n'y a eu que des signes de joie, et gaîté franche. On a rapporté que l'Empereur, par sa réponse au discours du préfet, avait donné à entendre que la postérité saurait mieux apprécier ses bienfaits et la sagesse de son règne que la population actuelle de la capitale.

675. — Landes. Rébellion. Emigré. — Le 8 de ce mois, la gendarmerie s'est portée au moulin dit Bernardin (Landes), qui appartient à l'émigré de Védard, pour rechercher des déserteurs. Cet émigré s'est mis à la tête d'une trentaine d'ouvriers, qui travaillaient chez lui, et s'est opposé à l'exécution des gendarmes. L'un d'eux a été blessé dangereusement. On informe.

676. — Hautes-Alpes. Révolte d'une commune. — Le 2 frimaire, sept gardes forestiers se sont réunis pour saisir des chèvres qui paissaient dans des bois communaux des Hautes-Alpes. Tous les habitants des deux sexes de la commune de Sauze, le maire à leur tête, se sont armés de fusils, fourches et couteaux, et ont marché contre les gardes : l'un d'eux a reçu d'une femme deux coups de couteau dangereux. Les gardes ont signalé les deux principaux auteurs de cette révolte.

677. — Drôme. Courrier attaqué. — Dans la nuit du 17 au 18, le courrier de Lyon à Marseille a été attaqué et dévalisé entre Montélimar et Donzère. Point de détails.

678. — Espagne. — Extrait d'une lettre de Cadix du 27 novembre : « Le gouvernement vient de faire afficher dans cette ville que l'insolence et la mauvaise foi des Anglais le forcent à user de représailles. En « conséquence, il ordonne que l'embargo soit mis sur toutes les propriétés anglaises, continentales et maritimes. Si l'Espagne eût pris ce parti il « y a quinze jours, elle aurait trouvé quelques dédommagements ; aujourd'hui, il n'y a rien à espérer. — On a publié, il y a quelque temps, que « le cordon, qui ferme la route de Madrid, serait levé, quarante jours « après que le *Te Deum* aurait été chanté à Cadix. Il l'a été le 17 de ce « mois (novembre), mais il semble que, depuis cette époque, l'épidémie ait « repris plus de force. — Moreau ne quitte pas sa campagne ; il paraît y « exister avec beaucoup de modestie ; jusqu'à ce jour, l'épidémie a res-

« pecté ce village. Il a fait présent de son sabre de bataille à M. de « Solano. Il attend des nouvelles de France. »

679. — Espionnage anglais. Papiers de M. Rumbold. — L'émigré Silly, résidant à Hambourg, remettait à M. Rumbold des rapports d'un espion qui prenait le nom de Charles. Une note jointe à ces rapports annonçait que leur auteur se nommait Sandillant ou Sandellane, et que c'était sous un de ces noms que sa correspondance devait lui être adressée en France et notamment à Paris, poste restante. On est informé, d'ailleurs, qu'un individu, du nom de Sandellane, s'était embarqué à Husum, pour l'Angleterre, il y a environ six mois ; qu'il est revenu depuis sur le continent, le 19 brumaire dernier, et qu'il était alors porteur d'un passeport duquel il résultait qu'il avait demeuré à Paris, rue du Bouloy. Il a dû partir de Hambourg le 29 du mois dernier, pour se rendre en France, et probablement à Paris. On présume que cet homme est l'auteur des rapports trouvés chez M. Rumbold. Le préfet de police est chargé de le faire rechercher et arrêter, et de prendre les informations les plus exactes, tant sur le séjour qu'il a pu faire à Paris que sur les relations qu'il y a eues. Le conseiller du IIe arrondissement est également chargé de prendre des mesures pour la recherche et l'arrestation de cet espion, ainsi que pour la saisie de ses papiers. Le conseiller d'Etat, directeur général des postes, est invité à vérifier s'il est arrivé des dépêches pour le sieur Sandillant ou Sandellane, et, dans ce cas, à vouloir bien les retenir et en donner avis. Le général Marmont est prié, en même temps, de s'assurer si cet espion est actuellement en Hollande et de faire, dans ce cas, saisir sa personne ainsi que ses papiers.

680. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Pillage. La tempête continue. Des mesures sévères sont prises contre les individus qui pillent les objets jetés à la côte.

Mayenne. Des brigands dévalisèrent le percepteur de Saint-Pierre-la-Cour.

Rixe entre les habitants de Lanvollon et un détachement du 28e chasseurs à cheval allant à l'île Bréhat.

Charente-Inférieure. Evasion. Quatorze prisonniers, conduits par un gendarme à Saint-Hippolyte, brisent leurs liens. Six s'évadent, huit sont maintenus.

Meuse-Inférieure. Abus d'autorité. Le maire d'Houppertingen dénonce son adjoint qui, avec ses frères, chasse dans les propriétés étrangères et a provoqué Dessenbier en tirant trois coups de fusil à sa porte.

Ain. Conscription. Deux habitants de Saint-Maurice sont condamnés à 500 francs d'amende et un an de prison pour avoir empêché l'arrestation d'un conscrit.

Moselle. Rébellion, à Hellering : Viallard frappe l'adjoint qui veut calmer un rassemblement.

Piémont. Brigands. A Novella, Tarditi attire trois gendarmes dans une embuscade pour arrêter, dit-il, des brigands. Un gendarme est tué.

Ordres du Ministre. En liberté, en Allemagne, à 50 lieues du Rhin : de Vernègues (détenu au Temple, le pape intercède pour lui). — En liberté en surveillance à Strasbourg : Boug (d'Orschwiller : détenu au Temple pour la dernière conspiration, paraît fondé à demander la faveur accordée aux personnes impliquées comme lui dans l'affaire d'Ettenheim). — Autorisé : Ledoux Melleville (émigré amnistié de l'Eure, éloigné de France (brumaire an XII) pour avoir sollicité la croix de Saint-Louis après son amnistie, demande à se rendre à Évreux, appuyé par les autorités de la ville ; restera en surveillance.

Faits divers. Incendie à Saint-Riquier-en-Rivière.

BULLETIN DU 28 FRIMAIRE AN XIII

Mercredi 19 décembre 1804.

681. — Paris. Speroni, porte-croix du Pape. — Le sieur Basset, marchand d'estampes, ayant exposé en vente une espèce de caricature qui représentait le porte-croix du Pape, précédant sa voiture le jour du couronnement, M. Speroni, sujet de cette gravure, a fait remercier le marchand, en le priant de faire ajouter son nom Speroni, et de lui en procurer un grand nombre d'exemplaires. Le marchand lui a envoyé un homme de confiance et un interprète pour conférer avec lui et s'assurer de ses intentions. M. Speroni les a accueillis et entretenus pendant plus d'une heure. Il a dit avoir souvent remarqué, le jour du couronnement, qu'il était le sujet des risées du peuple, mais qu'il ne s'en était pas offensé, parce qu'il connaissait le caractère des Français et les aimait. Il a dit encore que Sa Sainteté ne retournerait à Rome que pour y célébrer les fêtes de Pâques, et passerait à Paris tout le temps qui ne lui serait pas nécessaire pour son voyage.

682. — Müller. Emigré. — On continue de surveiller l'émigré Müller, signalé, dans le *Bulletin* du 15 de ce mois (627), comme agent secret du cabinet autrichien. Il se dit actuellement chargé des affaires de l'évêque de Saint-Gall. Il a confié que, dimanche dernier, il s'était introduit auprès du cardinal Fesch, et l'avait prié de proposer à Sa Majesté Impériale plusieurs demandes pour M. de Saint-Gall, mais que Son Éminence avait refusé, parce qu'il était survenu en Suisse de nouveaux troubles qui ont indisposé Sa Majesté. Il a parlé longuement des cérémonies du couronnement. Selon lui, on a manqué essentiellement à l'Empereur d'Allemagne, en plaçant son ambassadeur à la troisième table, tandis qu'il y avait à la seconde des princes allemands au service de l'Autriche. Il en est résulté que M. de Cobentzel a refusé d'assister à ce dîner et a déterminé plusieurs ambassadeurs à faire le même refus, notamment ceux de Naples et du Portugal. M. de Lucchesini s'est dispensé de faire cause commune avec eux, parce qu'il n'a pas le titre d'ambassadeur, mais, dans la discussion, il les a fortement approuvés et encouragés. — Le jour de la distribution des aigles, suivant M. Müller, quatre régiments ont refusé de crier : « Vive l'Empereur », quoique des officiers généraux aient passé dans les rangs pour en donner l'ordre. — L'ambassadeur est sur le point d'envoyer un courrier à Vienne, pour rendre compte à sa cour de tout ce qui s'est passé pour le couronnement. M. Müller joindra au paquet de l'ambassadeur son bulletin et ses lettres à ses correspondants. Il offre même d'y annexer celles que d'autres émigrés, ses amis, voudraient faire parvenir avec sûreté. Il garantit qu'on peut écrire avec la plus grand confiance, parce que la dépêche intégrale de l'ambassadeur sera intacte.

683. — Boulogne. Nouvelliste arrêté. — Le sieur Gouchon, négociant de Dunkerque, a répandu à Boulogne le bruit que, le jour du couronnement, un individu s'est approché du trône, a jeté son chapeau sous ses pieds, et s'est mis à crier avec force : « Vive la liberté !... A bas la tyrannie !... » Qu'à ce cri, Sa Majesté a paru intimidée, et l'opinion publique en a été ébranlée. Le commissaire général de police à Boulogne a fait sur le champ arrêter et mettre au secret ce nouvelliste. Il recherchera avec soin le motif qui l'a porté à divulguer ce récit avec éclat. L'acte de

démence du jeune Faure au Champ-de-Mars, a probablement été la base du récit de Gouchon. Ce qu'il y a ajouté a pu être l'effet d'une opinion répréhensible.

684. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Un corsaire de Boulogne, capitaine Brocand, pris par une frégate anglaise. Un autre, capitaine Fromentin, se sauve en jetant toute sa cargaison.

Allier. Déserteurs. Un gendarme demande à un cabaretier de Villeneuve et à ses fils de l'aider à arrêter trois déserteurs qui vont chez lui. Ils refusent. Les déserteurs se sauvent.

Épidémie. Tabac trouvé en quantité sur la grève (arrondissement de Grasse). — Un négociant de Thiers revient d'Italie. Devant les inquiétudes des habitants, le préfet ordonne de le séquestrer et de brûler ses vêtements. — A Toulon, le bruit court que la fièvre jaune est à Monaco. Le commissaire général se plaint d'avoir un personnel insuffisant en cas de besoin.

Ariège. Exportation de mules. Le maire de Conflens et trois individus s'associent pour exporter en Espagne toutes les mules. Impossible d'avoir une preuve juridique à cause de l'influence du maire.

Marengo. Brigandage. Vol considérable par six brigands à Frébine.

Faits divers. Arrestation d'assassins : à Aumetz, de sept individus de la famille Cofman (assassinat de deux juifs); à Saint-Georges (Ourthe), de Herman et de ses deux fils (assassinat d'un aubergiste) (500). — Incendies : Roër, Ardennes.

BULLETIN DU 29 FRIMAIRE AN XIII

Jeudi 20 décembre 1804.

685. — Paris. Esprit public. — L'imposante dignité des fêtes du couronnement, la manière dont l'hommage de la ville de Paris a été fait et accepté, ont frappé tous les esprits. L'institution Impériale a pris une véritable consistance, non pas par cette joie éphémère, ces espérances factices, cette sorte d'enthousiasme passager, qui tiennent plus ou moins à l'esprit de parti, mais par l'aplomb du souverain, par la grandeur des circonstances que son génie domine et élève. Les hommes qui, par affectation de bonne foi, demandaient, il y a peu de mois, à quoi bon prendre un titre nouveau etc. etc... commencent à voir qu'il ne s'agit pas d'un simple changement dans les noms, mais d'un puissant affermissement dans les choses. De leur côté, les hommes à jeux de mots sont déconcertés de toutes ces réalités, qui surpassent la puissance des anagrammes et des calembours. — Trois classes d'individus s'étaient fait remarquer dans ces derniers temps de commérage: à peine ose-t-on les nommer ici, tant elles paraissent ridicules à côté de tant de puissance et de raison. Ce sont : des exclusifs, des bourboniens, et quelques indigents de la population de Paris, espèce mi-partie de niais et d'oisifs, qui regardent le titre de parisien comme une dignité, et qu'on a jadis mis en œuvre, en les berçant de quelques idées de domination. Ces différents individus, pour qui un supplément de révolution serait un patrimoine, n'ont pas vu, sans regret, fixer la situation de la France, dans un sens qui n'est pas le leur. Ces misérables intérêts se sont agités dans la mesure de leur mérite, c'est-à-dire par quelques rébus et par des bavardages ridicules, quelquefois grossiers. Aussi n'y a-t-on opposé que le mépris : l'oubli a suivi de près. Le mot magique de postérité, jeté par l'homme qui devant

elle paraîtra si grand, a été parfaitement saisi et apprécié, et les petits moyens des petites coteries en ont paru encore plus petits.

686. — Paris. Ambassadeur d'Autriche. — On a dit, aujourd'hui, dans le cabinet de M. de Cobentzel, qu'à la rentrée du corps législatif, un membre, jouissant d'une grande influence, exposerait avec énergie les griefs de la nation française contre la Suède et la Russie, et inviterait Sa Majesté l'Empereur à leur déclarer la guerre. On a insinué que cette motion serait suggérée. Le courrier de cet ambassadeur, dont l'émigré Müller a annoncé le départ (*Bulletin* d'hier) (682), sera expédié dans trois ou quatre jours.

687. — Navires naufragés. Pillage. — Par une lettre du 27, le commissaire général de police à Boulogne donne au Ministre quelques nouveaux détails sur les naufrages que la tempête a causés et le pillage des effets jetés sur la côte (*Bulletin* du 27) (680). Les marchandises que portaient les navires naufragés ont été répandues sur une étendue de deux lieues. Les troupes du camp de Camiers auraient pu les conserver. Au contraire, elles ont été enlevées avec une rapidité surprenante; des officiers, des maires et adjoints en ont acheté à vil prix. Dans le désordre, des barriques de rhum ont été défoncées par des militaires. Ils en ont bu avec excès, quelques-uns en sont morts. Parmi les débris apportés à la côte, on a trouvé deux drapeaux, dont l'un portait cette devise en anglais : « 58e régiment de l'armée royale de réserve ». Le commissaire général observe qu'il est important de prendre des mesures, pour que ces désordres ne se renouvellent pas.

688. — Espagne. — Extrait d'une lettre de Cadix, du 1er décembre : « On est généralement occupé du bruit de l'arrestation faite à Madrid « d'un très grand personnage. Si cette nouvelle est exacte, la France aura « perdu un grand ennemi, et l'Angleterre un allié bien fidèle. » Point d'autre désignation sur ce personnage que l'auteur de la lettre ne nomme pas. — « Le gouvernement espagnol semble mettre de l'activité dans ses « préparatifs; on dit que, sous huit jours, il y aura neuf vaisseaux armés ; « il y en a déjà un à côté des nôtres. On présume que la France enverra « des généraux en Espagne, si la guerre se déclare. En ce cas, il serait « peut-être prudent de ne pas y laisser séjourner plus longtemps le voya- « geur Moreau. »

689. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Pêcheur suspect. On retire à Hagueret la permission de pêcher. On fait observer à l'amiral Lacrosse que, pendant la dernière guerre, Hagueret servit la correspondance ennemie.

Var. Anarchistes. Le curé de Solliès-Pont signale des réunions nocturnes d'anarchistes chez Ferru, ancien employé du Directoire. Le conventionnel Léonard Bourdon s'y est rendu. On a essayé de débaucher les troupes cantonnées dans la paroisse. On vérifie.

Verdun. Prisonniers anglais. 85 capitaines de bâtiments inférieurs à 80 tonneaux sont considérés comme matelots et transférés à Sarrelibre. — Dillon (383), autorisé à résider à Neuwiller chez le général Clarke, son parent, déclare revenir à Verdun. — Effectif : 735.

Brigandage. Trois brigands à Saint-Lubin. — Le desservant des Glux attaqué dans un bois. — Près de Saint-Lô, trois brigands dévalisent une femme en la menaçant de la brûler si elle refuse de livrer son argent.

Evasion de quatre prisonniers à Varennes (Allier).

Bas-Rhin. Le préfet exige un certificat de santé pour toute marchandise venant de Bâle.

Droits réunis. Aucun obstacle dans le Haut-Rhin, sauf une insulte par un particulier, à Bergholtz-Zell : arrêté.

Epidémie. Mesures. Plus de malades à Alicante et Malaga. A Cadix, quinze décès par jour. Quelques cas à Carthagène. Triple cordon. La santé est parfaite sur la côte nord et à l'intérieur. — Un voyageur, ayant forcé le cordon, tombe malade à Mirepoix. Le médecin déclare la maladie contagieuse. La gendarmerie le ramène en Espagne. — Un Espagnol de Cadix est mort au lazaret de Toulon. Un officier de santé dit la maladie contagieuse, l'autre non. — Une famille venant de Livourne tombe malade à Gênes. — Quatre malades à Brescia : mêmes symptômes qu'à Livourne. Mesures prises.

Ordres du Ministre. En surveillance dans son département (Rhin-et-Moselle), à quinze lieues du Rhin : Hymers (655) (n'est pas susceptible de jugement, n'ayant pas été pris en flagrant délit). — Accordé : Bastien (prêtre de la Moselle, envoyé à Rimini, malade : l'évêque de Metz demande sa liberté à condition de ne pas l'employer dans le département). — En liberté, autorisé à se retirer à Lannion et Guingamp : Hingant de Saint-Maur (détenu à Besançon, cautionné par la députation des Côtes-du-Nord).

Faits divers. Incendies : chez Thieulin (papeterie) à Montreuil (Eure) ; à Brie (Aisne). — Vol à main armée dans la Dyle.

BULLETIN DU 30 FRIMAIRE AN XIII

Vendredi 21 décembre 1804.

690. — Paris. Vernègues. — L'émigré E. de Vernègues, dont la liberté a été accordée, à condition de sortir de France (*Bulletin* du 27) (680), part demain. Il va d'abord à Francfort, et y passera cinq à six jours, et espère y recevoir de Maurice Betmann, banquier et consul de Russie, les arrérages du traitement que cette cour lui a assigné. Il se rendra de là à Vienne, près de l'évêque de Nancy, correspondant des Bourbons : il se propose d'y passer l'hiver, pour rétablir sa santé. Ses affections ne le porteront pas à servir l'Angleterre ou l'Autriche. Ses rapports sont avec la Russie. Il est attaché aux Bourbons, a même su soustraire à Willot, en Italie, et envoyer à Louis XVIII environ 140,000 francs, qui provenaient des fonds mis par les ministres britanniques à la disposition de ce chef. Il a aussi été chargé à Rome et Naples des intérêts pécuniaires du duc de Berry. Ses anciens rapports pourront le déterminer à se rapprocher du Prétendant ; on a des moyens pour se procurer la connaissance exacte de ce qu'il fera.

691. — Halberg. — M. le maréchal Moncey annonce au Ministre qu'à la réquisition du grand procureur général près la haute-cour impériale, il a ordonné au commandant de la gendarmerie du Mont-Tonnerre de faire transférer à la Conciergerie, sous escorte sûre, le sieur Halberg, accusé d'attentat contre Sa Majesté et détenu à Mayence.

692. — Attaque d'un courrier. — Le maréchal Moncey transmet le rapport qu'il a reçu sur l'attaque du courrier de Lyon, près Montélimar, annoncée dans le *Bulletin* du 27 (677). Cinq brigands, après avoir jeté la voiture dans un fossé, ont ouvert les dépêches, enlevé une cassette qui renfermait des objets de bijouterie et l'argent du courrier (6 à 7 louis). L'officier qui a fait ce rapport observe que ce courrier n'a point demandé d'escorte à la brigade de Montélimar, qu'il passe ordinairement le jour, et que c'est à minuit que l'attaque déclarée par le courrier a eu lieu. Point d'autre indice sur ces brigands.

693. — Passeports. — Par une lettre du 27, le commissaire général de police à Boulogne expose que les municipalités locales, chargées de l'exécution des lois sur les passeports, négligent ce service; qu'aucune d'elles ne tient registre des passeports qu'elle vise, etc. etc. Il observe que cette surveillance importante se ferait avec beaucoup plus d'exactitude, si elle était confiée aux commissaires de police particuliers.

694. — Toulon. Poudre. — On a saisi des gargousses remplies de poudre de guerre, qu'un habitant de Toulon transportait clandestinement hors de la ville. Il a été arrêté et traduit au tribunal. Le commissaire général de police observe que les juges ont souvent acquitté les prévenus accusés de pareils délits, sous prétexte que la loi permet à tout citoyen d'avoir de la poudre, lorsque la quantité n'excède pas cinq kilogrammes. Il pense que cette interprétation de la loi est fausse, et qu'elle ne s'applique qu'à la poudre de chasse.

695. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Libelliste. Un professeur d'Angers, ayant composé un poème latin sur le couronnement, a reçu une lettre anonyme grossière pour Sa Majesté. On croit reconnaître l'écriture de Toineau. C'est l'avis du général Girardon.

Chauvois renouvelle à Paris ses déclarations (495.571). Il désigne Guérin comme complice de Desilles et dit qu'ils logèrent chez le chouan Dubreuil et chez Descours. Chauvois est suspect (514). Le maréchal Moncey donne des renseignements bons et détaillés sur les quatre individus désignés par Chauvois, dont la dénonciation paraît fausse. Personne au pont de fer le 3 frimaire.

Voyageurs revenant d'Angleterre. Bourdon et sa femme, parfumeurs à Londres depuis trente-deux ans, sont ruinés et reviennent dans leur famille. Arrêtés. Le commissaire de Boulogne les autorise à aller à Bayeux, où ils seront surveillés.

Saint-Valery. Varroc, commandant de la marine, interdit le passage de la Somme la nuit, sauf pour le service d'Etat. Les autres seront réputés déserteurs ou espions.

Worms. L'adjudant Cacault, commandant à Worms, se plaint que des fonctionnaires soient hostiles au gouvernement. Le conseiller du IIe arrondissement fait les recherches nécessaires.

Arrestations : 1) de Martin, notaire à Namur, qui partait avec des dépôts d'argent; 2) de Carotte, brigand redouté par sa force, dans l'Escaut ; 3) de Robin, portant des lettres de négociants marseillais à la poste d'Aix; 4) de trois anciens soldats de justice de Turin : attentats. Perino se noie en voulant se sauver ; 5) du secrétaire de la mairie de Corsolo, qui avait conduit un rassemblement chez un percepteur pour empêcher la perception.

Évasion de six militaires de la prison de Meximieux.

Ordre du Ministre. Six mois de détention: Vachier(559) (pas de preuve légale, mais les autorités le disent hostile). — Trois mois de prison comme correction : Bosco (669) ouvrage absurde sur le pape, méritant plus de pitié que de sévérité). — Mesures accordées : 1) Coran [1] (le ministre des États-Unis demande la révocation de la mesure lui interdisant d'entrer en France pendant la guerre. Les ports de la Manche, Brest, Bordeaux et Toulon lui sont interdits); 2) Bourdelin (repris de justice, au Puy; sa famille demande qu'à la fin de sa peine il soit séquestré); 3) Moutle (faux monnayeur, acquitté en Vaucluse, traduit pour d'autres crimes dans les Basses-Alpes. Les deux préfets le disent dangereux et demandent que, s'il est acquitté, il soit maintenu en détention). — En surveillance dans sa commune : Olivier, dit Rangon (accusé d'assassinat. Le procureur croit que cette mesure suffira et qu'il pourra ainsi nourir ses quatre enfants).

1. Peut-être s'agit-il de Williams Samuel (640)

BULLETIN DU 1er NIVOSE AN XIII

Samedi 22 décembre 1804.

696. — Arrestation de Guillemot. — Le trop fameux Guillemot, dit « le Roi de Bignan », second de Georges, et jouissant de plus de crédit que Georges lui-même sur les paysans de quelques cantons, a été arrêté à Kerdalec, le 25 frimaire, à trois heures du matin, par les ordres et les soins du général Boyer. On avait eu connaissance (*Bulletin* du 26) (670) que ce scélérat avait paru à l'île d'Houat, avec quatorze ou quinze compagnons, et qu'il y avait même maltraité un gendarme de Belle-Isle, qui conduisait des déserteurs. Un bâtiment ayant paru près de Concarneau, vers le 20, on soupçonna que ce pouvait être le même qui avait été vu à l'île d'Houat, portant Guillemot et consorts. On l'observa, et dès qu'il fit signal d'appareiller, un lougre de Sa Majesté s'en empara. Il fut visité, aucun brigand n'y était plus. Mais le capitaine Le Louët avoua qu'il avait débarqué Guillemot, un de ses messagers, De Bar et quelques autres fatigués de la mer. De suite il indique où est ce messager ; on s'y porte rapidement. Celui-ci est arrêté, conduit à la maison où couchait Guillemot, qui, apercevant avec son messager deux hussards, referme la porte et se met en défense. On enfonce la porte, un hussard est blessé, l'autre est manqué. Guillemot est poursuivi, blessé en deux endroits; il est saisi et amené à Vannes. C'est le 25, à quatre heures du matin, que l'action a eu lieu ; une lettre du général Chambarlhac et des lettres particulières annoncent que le frère de Georges, Janson Cadoudal, a été blessé à mort. Cependant le général Boyer, qui a dirigé toute l'opération, n'en parle pas dans sa dépêche, dont la date est postérieure. Il dit au contraire qu'il suit les traces de De Bar, Lequiès et du frère de Georges. C'est bien le même que celui qui avait reçu ordre de se rendre à Tours.

Cette arrestation est avantageuse, non seulement à cause du caractère de Guillemot, mais par l'effet moral qu'elle doit produire sur l'esprit des habitants, qui voient ainsi successivement tomber entre les mains de la justice des hommes auxquels ils supposaient des moyens extraordinaires pour échapper. Il y a encore ici une circonstance remarquable, c'est la facilité avec laquelle on a obtenu du patron Le Louët et du messager des renseignements pour atteindre Guillemot. Il est probable qu'autrefois, la crainte les eût rendus discrets et opiniâtres. Guillemot, lui-même, paraît avoir fait au général Boyer quelques déclarations utiles. Il reste un point bien intéressant à éclaircir : Guillemot et les siens allaient-ils en Angleterre, et ont-ils seulement relâché, ou par l'effet du mauvais temps, ou par la fatigue de la mer ? ou bien revenaient-ils? S'ils n'ont pas été jusqu'en Angleterre, pourquoi étaient-ils en mer et y sont-ils restés près de trois semaines ? S'ils y sont allés, pourquoi en revenir si précipitamment? Le patron Le Louët déclare, suivant les uns, que Guillemot lui a dit que, ne pouvant plus tenir en France, il voulait passer en Angleterre et lui ferait sa fortune s'il voulait l'y conduire. Suivant d'autres lettres, Le Louët dit que Guillemot lui a proposé 600 francs pour le conduire en Angleterre et le ramener en France, avec quelques autres chouans.

On ne conçoit pas que Guillemot, se rendant en Angleterre, ne soit pas allé à Londres y recevoir des directions et des moyens, au lieu de revenir de suite avec les mêmes hommes qu'il conduisait. Les déclarations des matelots, du pilote et des hommes arrêtés, éclairciront facilement ce point. C'est sur quoi le Ministre a attiré l'attention du général Boyer.

697. — **Faure. Chirurgien de l'hôpital Saint-Louis.** (625). — Des renseignements particuliers, recueillis sur l'imbécile énergumène Faure, avaient donné pour résultat que cet individu s'était signalé, dans son pays, par des écarts très marqués d'opinion et de conduite dans le sens royaliste, et on citait des faits qui ne pouvaient laisser de doute à cet égard. Le préfet de la Dordogne, consulté sur les relations de ce jeune homme dans sa patrie, annonce que : « ce jeune homme, ignorant, vaniteux, d'un caractère turbulent », s'est distingué à Périgueux par ses rixes et ses provocations fréquentes qui avaient toujours pour but d'insulter les patriotes. Il affecta toujours des goûts contraires au gouvernement républicain. Les caresses et les applaudissements, que cette conduite lui attira du parti contraire, devaient achever de gâter son caractère. Des rapports à son avantage avaient fait connaître que, depuis qu'il était à Paris, il se livrait aux études de la chirurgie et avait changé ses habitudes vicieuses. Peu de temps avant cette scène, Faure recommandait à son père de ne parler qu'avec respect du gouvernement actuel, dont les principes et la marche diffèrent essentiellement, disait-il, de ceux qui l'ont précédé, et dont le père n'était pas le partisan. Ce gouvernement, ajoutait-il, mérite toute la vénération et tout l'attachement des bons citoyens. Du reste, Faure n'entretenait absolument aucune relation dans ce pays. Ainsi, sa démarche se trouve en contradiction, non seulement avec les principes qu'on lui avait inspirés, précédemment, mais même avec les sentiments qu'il exprimait récemment à son père. Si on ne considère pas Faure comme un fou, dans le sens strict attaché à ce mot, on doit voir en lui un esprit très borné, fortement pénétré d'amour-propre, et poussé par une manie ridicule de faire parler de lui, sans avoir besoin de talents ni d'efforts.

698. – **Beaupréau. Esprit public.** — Une lettre écrite de Tours au Ministre, par le général Chabert, le 27 frimaire, renferme ce qui suit : « Dans l'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire), aucune députa- « tion n'a voulu assister à la fête du couronnement... Pas un président « de canton... pas un garde national... le sous-préfet y est allé seul. « (Il est du Cher). Aucune fille de cet arrondissement n'a voulu accep- « ter la dot accordée par Sa Majesté. L'esprit est bon dans les autres « arrondissements de Maine-et-Loire, ainsi que dans les départements « contigus. » Cet avis, reçu le 30, a été transmis, le même jour, au général Girardon, pour le vérifier.

699. —**Brest. Militaires. Faux bruits.** — Le commissaire général de police à Brest annonce que l'invitation faite aux militaires de couper leurs cheveux a excité quelques murmures. Les officiers et sous-officiers les ont fait cesser, en donnant l'exemple. Quelques lettres ont circulé; elles paraissent écrites de Boulogne et portaient que le même ordre avait excité le mécontentement des troupes, qu'on avait même été obligé de fusiller trois soldats. — Beaucoup de faux bruits à Roscoff et dans l'arrondissement de Morlaix : « Le Pape a remarié leurs Majestés Impéria- « les à Fontainebleau. Le couronnement a coûté 400 millions et épuisé « le Trésor public. On doit s'attendre à de nouveaux impôts. Au 1er jan- « vier, l'ancien calendrier sera seul en usage. Les registres de l'Etat civil « seront rendus au clergé, etc., etc...»

700. — Husum. — Extrait d'une lettre de Husum du 18 frimaire : Au moment où le roi de Suède touchait les côtes de ses États, il a été repoussé par une tempête violente et forcé de reentrer à Stralsund. Ballotté comme Télémaque, il n'est pas, comme lui, guidé par Minerve. — Il n'est passé ici aucun courrier depuis l'événement malheureux que deux d'entre eux ont éprouvé, près Schwerin. Cela ralentit l'activité de la diplomatie anglaise. — On a envoyé de Copenhague un jeune officier de marine pour se concerter, avec les magistrats, sur le passage des Hanovriens.

701. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Trapier, chef de bataillon au 105e de ligne, arrête Giraud qui proférait des cris royalistes. C'est un fou, connu, demeurant chez M. Marie.

Boulogne. Tempête calmée. L'ennemi revient. Deux divisions de la flottille embossées sur la rade.

Ardennes. Chats enragés. Quatorze personnes de Faissault, mordues, vont en pèlerinage à Saint-Hubert, espérant guérir. Une femme est morte à Rethel pour une morsure antérieure. Chats abattus, chiens enfermés.

Epidémie. Les ballots des Saintes-Maries (673) proviennent d'un bateau d'Arles. — Carthagène est la seule ville d'Espagne contaminée. — La maladie de Livourne diminue. — Depuis deux ans sévit à Bouyon une fièvre qu'on croit contagieuse. Un médecin de Grasse, envoyé là, dit que la peur a augmenté le mal.

Poudre. Toulon (694). L'individu dit l'avoir achetée à un canonnier de l'escadre.

Hollande. Renseignements de M. de Sémonville : Revest (430) a rencontré par hasard Devic à Amsterdam et n'a pas été mêlé à ses intrigues. Il voyage pour des maisons d'Espagne. — Smets, négociant de Rotterdam, ne s'est rendu chez le consul de France qu'à la quatrième sommation, se disant sujet hollandais. Il est le principal agent anglais. Il fit « signer à tous les négociants une circulaire portant que, « moyennant une somme fixe qu'on payerait au consul de France, à diverses épo- « ques, le commmerce avec l'Angleterre serait libre. C'est également lui qui a fait « cet arrangement secret avec le consul. »

Ordres du Ministre. En liberté : Briquet (au Temple, a donné, par reconnaissance, asile à Vaudricourt, ancien ordonnateur de l'armée de Condé). — En surveillance : 1) à Montreuil-sur-Mer, Vimeux (trappiste, venu de Suisse) ; 2) Jourdeuil (s'est soustrait à la déportation (an IX); offre de revenir sous caution de son frère, commissaire des guerres à Evreux) ; 3) à Vendôme, où l'autorité ecclésiastique pourra l'employer : Savard (prêtre, s'est soustrait à un mandat d'arrêt depuis l'an X; royaliste fanatique, arrêté à Vendôme où il desservait une paroisse. L'évêque d'Orléans le réclame). — Mesure approuvée : Montigny (arrêté à Caen pour propos Le préfet le dit escroc dangereux et propose, s'il est acquitté ou à l'expiration de sa peine, de le maintenir en détention par haute police). — Renvoyer dans leurs communes : vingt-cinq forçats libérés, à Dunkerque. — Lever la surveillance de Mullot (officier déporté de Saint-Domingue; bons renseignements).

Correspondance du Ministre. D'après les papiers de Rumbold, le baron de Haletz (548, 627), espion de l'Angleterre, connaît des officiers de notre armée en Hanovre. Un autre espion, détenu au Temple, affirme que Haletz est lié avec Bœcklin, jadis au service du duc de Brunswick, et actuellement au nôtre dans la légion hanovrienne D'après cet espion, Haletz aurait dit que Bœcklin est toujours dévoué aux Bourbons. On transmet ces renseignements au ministre de la guerre.

Renseignements. Dorville, comédien aux Bouffes, royaliste, semble vivre avec une femme se disant comtesse d'Eyry et tenant des propos contre la famille impériale : à vérifier. — Rechercher et arrêter Bourgeaux : dilapidations pendant qu'il commandait le dépôt de remonte d'Orbec (an VII).

Faits divers. Vol d'église à Croisilles.

BULLETIN DU 3 NIVOSE AN XIII

Lundi 24 décembre 1804

702. — Ile de Corse. — Le Ministre reçoit ensemble quatre lettres du général Morand, des 20 vendémiaire, 20 brumaire, 1 et 3 frimaire. Les deux premières paraissent avoir été retardées par les mesures prises en Toscane. La première renferme un état de situation : la sûreté est rétablie, plus de brigands. Il y a quelques embaucheurs aux îles de la Madeleine. Ils ont peu de succès. On parle de Paoli sans intérêt ; on dit vaguement que, par son testament, il destine la plus grande partie de sa succession à fonder un collège à Rustino. — La Sardaigne désire sa réunion à la France. — La deuxième ne parle que des mesures prises pour interrompre toute communication avec la Toscane. — La troisième rend compte du jugement prononcé par la commission militaire contre les brigands Stéphani (546). Cinq sont condamnés à mort et exécutés. Un sixième, Joseph[1]-Marie, condamné par quatre de ses juges et absous par trois, existe. Il demeure détenu pour d'autres procédures criminelles où il est impliqué. — La quatrième contient la pétition d'une femme de Gréoulx, près Digne (Basses-Alpes), appuyée des habitants de la même commune, pour obtenir la liberté du nommé Ménager, mari de cette femme, détenu au château de Corte, par ordre du gouvernement.

703. — Forêts. Cultes. — Le préfet des Forêts expose, par une lettre du 24 frimaire, que les prêtres de Luxembourg annoncent, dans leurs prônes, les fêtes supprimées par le Concordat comme non obligatoires, mais en ajoutant qu'on fera les offices d'ancien usage. L'ordre public est troublé dans les marchés, par cette infraction indirecte à la loi. Il en résulte aussi des divisions particulières entre ceux qui se rendent aux offices et ceux qui s'en abstiennent.

704. — Tulle. Placard. Esprit public. — Dans la nuit du 10 au 11, on a affiché à Tulle deux placards couverts de trois fleurs de lys, avec ces mots : « Vive Louis XVIII !.... A bas Napoléon et toute sa clique !.... guerre... guerre ! » Le public a fait justice de cette infamie. La fête du couronnement a été célébrée avec la plus grande solennité. Tous les habitants de toutes les classes ont témoigné la plus grande joie. Le préfet fait avec prudence, et en secret, des recherches pour découvrir les auteurs de ces placards.

705. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Une division de canonnières, venant de Dunkerque, entre à Calais. Perte d'un de ces bâtiments. Le froid est si intense que les cordages sont gelés : on peut à peine manœuvrer.

Banqueroute de Warren, anglo-américain, annoncée de Saint-Quentin au Ministre par Pillon Lafitte.

Sarthe. Brigands. Rapport du général Chabert au ministre de la guerre : cinq

1. Joseph ou Jean ? V. 546.

brigands attaquent sur la route un perruquier, qui se sauve en tuant un brigand : on l'enterre à Saint-Marceau. On croit que c'est le chouan Ménard.

Roër. Mesures de santé. En réponse à une circulaire du préfet, les négociants déclarent qu'ils ne recevront de laines que lorsque le gouvernement aura dit que le danger avait cessé.

Saint-Tropez. Des navires anglais sont en vue.

Epidémie d'Espagne ne peut plus s'étendre : on n'a à redouter que les contrebandiers, déserteurs, etc. qui passent furtivement. Les mesures prises aux Saintes-Maries sont révoquées (673, 701).

Cadix. Arrestation de Desvergnes (530).

Carlsruhe. Rapport de M. Massias au Ministre : les individus d'Ettenheim et d'Offenbourg, mis en liberté par Sa Majesté, sont revenus dans leurs résidences avec les passeports les y autorisant. Le ministre d'Etat de l'électeur pense que c'est momentanément. Il dit que les Français établis dans l'électorat ont souvent besoin de revenir en France et demande si on peut leur donner des passeports.

Faits divers. Lettre comminatoire en Jemmapes.

BULLETIN DU 5 NIVOSE [1] AN XIII

Mercredi 26 décembre 1804.

706. — Paris. Galions espagnols. — M. Lefer, consul d'Espagne à Saint-Malo, sortait il y a très peu de jours de chez Son Excellence M. de Gravina, où il avait dîné. Quelqu'un, par suite de conversation, lui observait qu'il était singulier que les Anglais eussent arrêté précisément les vaisseaux qui portaient le subside pour la France, et que, dans le même temps, ils eussent laissé passer d'autres bâtiments chargés de fortes sommes pour le compte de la cour de Madrid : « Je serais assez porté à « croire, répondit M. Lefer, qu'ils se sont emparés des premiers pour le « compte de Louis XVIII. »

707. — Paris. Audience de Sa Majesté l'Empereur aux Préfets. — Les préfets, qui ont été hier individuellement admis à l'audience de Sa Majesté, au nombre de soixante-dix, racontent avec quelle bonté Sa Majesté les a reçus ; en même temps, la manière dont l'Empereur a touché d'un trait les points principaux de leur administration, à diverses époques, a convaincu chacun d'eux que tout ce qui tient à leur département est pour Sa Majesté l'objet d'une attention particulière. Plusieurs sont partis aujourd'hui. Les autres se disposent à quitter Paris sous très peu de jours. On juge, en général, que leur séjour ici et les événements dont ils ont été témoins ont fixé leurs idées, et que l'administration marchera avec plus d'aplomb.

708. — Husum. — Extrait d'une lettre de Husum du 22 frimaire : Depuis quelques jours, on n'a pas vu de Hanovriens. On attribue l'interruption de leur passage à la rigueur de la saison et aux entraves mises à la délivrance des passeports. — Le comte Zenobio, Vénitien, expulsé d'Angleterre en débarquant, pour avoir parlé avec éloge du gouvernement de France, à Dresde, dans un dîner où se trouvait le ministre britannique (*Bulletin* du 2 vendémiaire) (323), se croit empoisonné et accuse de ce crime le ministre anglais. De Schleswig (dix lieues de Husum), il a écrit à un ami ce qui suit : « Venez, je vous en conjure, considérer mon « affreux état. Je meurs empoisonné... vous devinez bien d'où cela

1. Le 4 nivôse (25 décembre), jour de Noël, il n'y eut pas de *Bulletin*.

« vient... Venez recevoir mes derniers adieux... ma maladie s'aggrave « rapidement... je ne crois pas avoir trois jours à vivre !... »

709. — Espagne. Hostilités. — Onze vaisseaux bloquent le port de Barcelone de très près ; plusieurs autres croisent dans tous les environs. Aucun bâtiment espagnol n'échappe à leur vigilance. Cependant la guerre n'est pas encore déclarée.

710. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Deux bateaux de pêche échoués, canonnés par une frégate anglaise.

Saint-Malo. Mise en quarantaine de *N.-D. de l'Espérance*, navire espagnol.

Epidémie, finie à Livourne, n'a pas paru à Savone. De Naples, on dit qu'elle est à Messine.

Suisse. Moliterno Pignatelli (489, 519), que l'on croyait à Lausane, près de Mme Newmann, Anglaise se disant Dorinda Roger, a paru dans le canton de Vaud, avec une femme sous un autre nom, et a disparu.

Faits divers. Chien enragé à Bonn. Morsures. — Suicide de Rhein dans la prison de Colmar. — Vol chez Schmidt, curé de Saint-Jean (Rhin-et-Moselle). — Incendie à Lyon, près du théâtre des Célestins. — Pla, maire de Soulatge est mort : exhumation, autopsie. Sa femme, soupçonnée de l'avoir empoisonné, est arrêtée.

BULLETIN DU 6 NIVOSE AN XIII

Jeudi 27 décembre 1804.

711. — Boulogne. Séditieux. — Par une lettre du 3 de ce mois, le commissaire général de police à Boulogne marque au Ministre que, pendant la distribution des drapeaux qui s'est faite le 2, un matelot de Dieppe, nommé Vidor, a brisé son sabre avec fureur et en criant qu'il voudrait que la pointe de cette arme fût dans le corps de l'Empereur. Le commissaire général l'a fait arrêter à l'instant. Il observe qu'une famille Vidor a été extrêmement compromise dans l'affaire d'Abbeville. Il a été effectivement constaté que Leclerc et Larose avaient été servis utilement par un Vidor, sa fille et une autre fille du même nom ; qu'ils avaient même demeuré quelque temps chez ce Vidor ; qu'ils avaient laissé leurs effets dans sa maison lorsqu'ils s'étaient enfuis.

712. — Verdun. Police. — Le général Wirion communique au Ministre une lettre, qui lui a été écrite le 26 frimaire, par l'adjudant Courselles, qui commande à Verdun, en son absence. Par cette lettre, M. Courselles expose que la police civile est absolument nulle, que le maire n'a aucun moyen pour faire exécuter ses ordres, qu'il est même contrarié par les autres autorités. Il cite pour exemple qu'une consigne importante, donnée aux factionnaires placés sur divers points des fortifications par lesquelles les prisonniers anglais pourraient s'évader, de faire feu surtout individu qui s'y présenterait pendant la nuit, éprouve des difficultés par des événements intérieurs que la police néglige de surveiller. Toutes les nuits, porte cette lettre, on tire dans la ville des pétards, des coups de fusil et pistolet, qui mettent en alarme tous les postes, toutes les gardes chargées de se mouvoir au premier coup de feu des factionnaires. Ces désordres continuent, malgré les plaintes du commandant et les proclamations du maire. Point de recherches utiles et de surveillance efficace, parce que la division règne entre les autorités qui en sont chargées.

713. — Guillemot et ses complices. — Le général Boyer, par deux lettres des 29 et 30 frimaire, donne de nouveaux détails sur l'affaire de Guillemot et ses complices. Guillemot est dans un état qui ne lui permet pas de faire les déclarations qu'on désirerait de lui. Il ne demande pas mieux que de dire ce qu'il sait et de sauver sa vie. Marc Leguénédal, beau-frère de Loüet [1], a été arrêté. C'est lui qui, d'après ses aveux, a négocié l'embarquement de Guillemot et de ses six complices (qui ne sont pas nommés) et l'a accompagné jusqu'au bâtiment, l'a embrassé, etc... Il déclare de plus que d'autres chouans devaient venir incessamment de Jersey, savoir : le prêtre Leleuch, Hector (c'est Eveno, dit Grand Jacques), Gambert, Jacques Audran (tous trois signalés parmi les brigands de la dernière conspiration), Grégoire (c'est le nommé Bossec), Jean Cra, et autres, dont il ne se souvient plus les noms, lesquels devaient venir remuer le pays. Le général Boyer a donné l'ordre d'arrêter le chouan Martin, qui échangeait les guinées de Lequiés. — Il demeure constant, d'après ces lettres du général : 1° que le frère de Georges n'a été ni pris ni blessé ; 2° que le nombre des brigands embarqués, qu'on avait porté à 14 ou 15, est de 7, y compris Guillemot ; 3° que la trace des autres brigands débarqués avec Guillemot est perdue ; 4° que ces hommes n'ont pas été expédiés d'Angleterre, mais bien ont quitté la France pour se rendre en Angleterre. Est-ce pour y prendre de nouveaux ordres ? Mais dans ce cas, Guillemot ou De Bar s'y seraient rendus seuls, et non pas avec 5 ou 6 autres : conséquemment ce départ paraîtrait être plutôt une fuite, qu'un voyage relatif à de nouveaux soulèvements. — Quant aux débarquements qui devaient suivre, et dont il est question dans la déclaration de Leguénédal, on a de la peine à comprendre l'arrivée de nouvelles bandes du dehors, dans le moment où les chefs et ceux qui sont dans le pays font retraite, et il serait possible que Leguénédal, coupable par ses communications officieuses avec Guillemot et ses complices, voulût maintenant se mettre à couvert par des révélations insignifiantes, mais qui présentent une sorte d'importance. Le général Boyer demande l'autorisation, pour les arrestations qui pourraient être la suite de ses recherches, et la permission de se rendre à Paris.

714. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ain. Pour se venger du maire de Saint-Maurice-de-Gourdan qui, suivant l'ordre du sous-préfet, a fait couper des arbres, on brûle une meule de paille lui appartenant.

Epidémie. Mesures. Le préfet de l'Ariège autorise Guibert, négociant de Toulouse, à transporter, en observant les mesures sanitaires, 100.000 piastres déposées par lui aux Guiguettes. — Les personnes, qui firent usage à Cadix du procédé indiqué par Guyton de Morveau, ont été indemnes.

Brigandage. Neuf brigands armés pillent une maison à Mazan (Ardèche).

Faits divers. Infanticide à Draguignan et dans les Alpes-Maritimes. — Vol chez Clercio à Turin.

1. Louët ou Le Louët.

BULLETIN DU 7 NIVOSE AN XIII

Vendredi 28 décembre 1804

715. — Paris. Sa Sainteté à Saint-Thomas d'Aquin. — Les journaux ont parlé avec intérêt de l'office célébré par Sa Sainteté à l'église de Saint-Thomas d'Aquin, et ont cité les quatre jeunes demoiselles qui ont rendu le pain béni. Ceci donne lieu d'observer une nuance très distincte dans l'opinion des personnes d'une certaine classe, qu'on désigne sous le nom de société du faubourg Saint-Germain. C'est que la plus grande partie de cette société rend un hommage très respectueux et très sincère à la personne et au caractère du Pape, quelles que soient d'ailleurs les idées de ces mêmes personnes sur la politique. Aussi, lorsque les jeunes gens de cette même société se permettent de rapporter, parmi les rébus qu'ils colportent, des traits peu respectueux pour Sa Sainteté, les gens graves, qui sont en possession de maintenir la société, leur imposent silence très sévèrement, et l'on ne souffre à cet égard aucune équivoque. C'est une chose digne d'attention que cette situation de gens respectables, qui, pressés entre les considérations mondaines et leurs principes religieux, entre des préjugés et leur conscience, sont réduits à l'inconséquence. Ils honorent ce chef de l'Eglise, et sont attachés aux évêques qui se sont retirés de sa communion ; et ils rêvent peut-être un autre trône que celui que le Saint-Père est venu consacrer de ses propres mains. Cela prouve aussi l'excellence des moyens divers par lesquels Sa Majesté marche et arrive plus ou moins directement à son grand but.

716. — Conscrits. — On a arrêté, dans l'Orne, deux parents d'un conscrit déserteur, qui ont produit un faux acte mortuaire, pour le soustraire aux recherches, ainsi que trois témoins qui ont signé cet acte. Ces arrestations ont été faites sur les rapports de plusieurs habitants qui ont déclaré que ce conscrit existe et a pris, le 21 frimaire, une feuille de route pour le 26e d'infanterie de ligne. — En Indre-et-Loire, un déserteur marin, de la commune de l'Ile-Bouchard, a été enlevé à la gendarmerie par ses parents, auxquels plus de cinquante habitants se sont joints. D'autres gendarmes ont laissé évader, sur la route de la Crêche (Deux-Sèvres), deux déserteurs, qu'ils conduisaient à leur destination.

717. — Attaque de deux courriers. — Le 23 frimaire, à 7 heures du soir, le courrier de Montpellier à Toulouse a été attaqué sur la route, par deux brigands masqués. Ils ont pris vingt-deux louis à deux voyageurs, qui accompagnaient le courrier, et leurs montres. Ils ont laissé les dépêches intactes. — Le 25, le courrier expédié pour l'Italie a été attaqué dans le Var, près Le Muy, par cinq hommes armés qui l'ont entièrement dévalisé. On les croit déserteurs des gardes-côtes.

718 — Extérieur. — Extrait d'une lettre de Husum du 25 frimaire : Le messager d'État Sparrow a été expédié de Londres le 30 novembre pour Berlin et Pétersbourg, avec des dépêches destinées à remplacer celles enlevées aux deux courriers attaqués près de Lubeck. Un courrier expédié de Russie pour Londres a dû s'embarquer à Husum, le 25 frimaire. — Point d'embarquement nouveau de soldats hanovriens : il ne passe que quelques officiers.

719. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Naufrage d'un brick anglais à Wissant. L'équipage (50 hommes) est prisonnier.

Rébellion, à Sainte-Marie-du-Bois (Manche), de Lerebour, qui tire sur les employés des droits réunis.

Contrebandier. Rapp, de Bootzheim (Bas-Rhin) se révolte contre les douaniers et est tué.

Surveillance de la côte. Pour empêcher un débarquement, on a établi des postes sur deux points de la côte, à Saint-Tropez, et, à défaut de troupe de ligne, on a réquisitionné pour leur service les gardes nationales de Cette et d'Agde.

Ordres du Ministre. Le préfet de police délivrera sans retard un passeport à Rességuier pour se rendre en surveillance, suivant l'ordre donné (102). — Inviter le grand juge à exécuter le jugement condamnant,en 1794, à vingt-cinq ans de détention : Debuck (voleur; le détenir par mesure de police si le jugement est abrogé). — En liberté,en le faisant surveiller par les autorités : Maldeghem (235) (bons renseignements).

Renseignements. Surveiller avec rigueur Langlois : chef d'escadron réformé, suspect Il a offert à Sa Majesté ses ouvrages imprimés, avec une dédicace au maréchal Murat qui l'a refusée et a défendu qu'on les vendit avec. Propos contre le gouvernement. — A vérifier : Toyneau est soupçonné d'avoir envoyé à Riffault, à Angers, un poème latin avec notes manuscrites injurieuses pour Sa Majesté.

Faits divers. Meurtre : à Soissons, d'un militaire par un habitant après une discussion. — Assassinat à Draguignan. — Attentat, à Rosée, contre M. de Rosée, par son garde forestier : arrêté. — A Pont-Sainte-Maxence, Simet dévalise Guérin, qu il accompagnait.

BULLETIN DU 8 NIVOSE AN XIII

Samedi 29 décembre 1804.

720. — Paris. Saint-Eustache. — On rapporte qu'on exigeait hier trente sols de tous ceux qui se présentaient pour entrer dans l'église de Saint-Eustache, où l'on avait annoncé que le Pape se rendrait. Cette exaction a été blâmée généralement. Il y a eu beaucoup de désordres pendant que Sa Sainteté était dans l'église; on y a commis des voies de fait ; des femmes y ont été gravement insultées.

721. — Surveillance de la librairie. — Deux ouvrages, soumis à l'examen du préfet de police, l'un : *La France triomphante*, l'autre : *Les crimes de la philosophie*, paraissent ne pas devoir faire supposer de mauvaises intentions à leurs auteurs. Cependant, le premier renferme quelques déclamations sur les événements malheureux qui ont eu lieu à Lyon, dans l'Ouest, etc... et le deuxième s'attache à faire l'apologie de cette philosophie à laquelle il feint de faire procès, prêche le déisme pur, et ménage peu la religion catholique. Au surplus, celui-ci n'a point été imprimé à Paris, et il n'en a été envoyé ici que les exemplaires à peu près nécessaires pour les annonces d'usage. Quant à l'autre, considéré sous le rapport littéraire, on peut juger qu'il n'est pas destiné à faire grande sensation. On autorise la mise en vente de ces deux ouvrages, à condition néanmoins, que les libraires ne les annonceront, ni par la voie des journaux, ni par celle des affiches.

722. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Déserteurs. Trois arrêtés à Malines. Un autre pris volant à Ordendorf.

Epidémie. Lettre de Turin rassurante. A Marseille on observe toujours les mesures de surveillance. De Foix on signale la fin de l'épidémie d'Espagne.

Piémont. Brigands. Le maréchal Moncey annonce que la gendarmerie du Pô a enfin saisi Goria et les deux frères Cerutti, brigands redoutés.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à Vitry-sur-Marne : Deu de Marson (détenu à Lourdes) (240). Regnaud, conseiller d'Etat, et Cernon législateur, intercèdent pour lui) ; 2) à Bar-sur-Ornain : de Beurges (396) (détenu à la Force, recommandé par le général Broussier) ; 3) à Rennes : Corniac (insulte à un factionnaire à la porte du Théâtre-Français) ; 4) à Nantua : Chana-Ducoin-Moussière (émigré amnistié, propos contre Sa Majesté dans une diligence; réclamé par neuf habitants de Nantua); 5) à Verneuil, après un mois de dépôt à Saint-Denis : Giraud (701) ; 6) à Salelles : Brunel (365) ; 7) à Paris, sous caution : Devonshire (78). — En liberté : 1) à condition de sortir de France par la Suisse : Christin (325) ; 2) Darly de Beauline [1] (ancien militaire, en surveillance à Cosne, pour rapports avec Lapointe) (204, 235); 3) d'Isoard (condamné à un an de prison, affaire Payan de Lones, a subi quinze mois de détention. Il réclame sa liberté et a la promesse d'un poste dans les droits réunis. On a omis par erreur d'insérer dans son jugement que l'année de détention comptait à partir de l'arrestation). — Autorisés à venir à Paris : 1) en surveillance : Bazin (566) (envoyé en surveillance à Avreuil. Le conseiller d'Etat du IIe arrondissement s'offre au besoin comme caution, car sa famille serait ruinée par son départ) ; 2) pendant quatre mois, en surveillance, sous caution : Aberg (604) ; 3) sous caution : Bévy (ex-bénédictin, historiographe, en surveillance à Saint-Hilaire, pour propos). — En réclusion : Bléreau (fou). — A Bicêtre : 1) sur la demande de sa famille : Levasseur (mauvais sujet); 2) six mois : Desmaack (matelot réformé, propos) ; 3) Cavalier (enfant, se disant de Mahon) (650) ; 4) un mois : Robert, Yaussel, Pranger (vol). — Réintégrer aux Madelonnettes : Ve Dutouchet (détenue avec Champmanoir et Lagrenée (136, 326), elle refuse d'aller en surveillance à Dinan, n'ayant aucune ressource, et demande à rester détenue).

Faits divers. Vols d'église : trois dans l'arrondissement de Cambrai et un dans la Somme. — Vol à Rubenach de la malle de M. de Wimpfen. — Assassinat, dans l'Escaut, de Impens par Goethal et Martelaers. — Rixe à Gibel.

BULLETIN DU 10 NIVOSE AN XIII

Lundi 31 décembre 1804

723. — Boulogne. Brick anglais. — Le brick anglais, échoué sur la côte de Wissant (719), a été relevé et conduit dans la rade de Boulogne, malgré les efforts de onze bâtiments anglais pour l'en empêcher. L'équipage fait prisonnier a été interrogé. Suivant les déclarations unanimes de tous les hommes qui le composent, quoique l'expédition qui se prépare paraisse destinée pour Brest, le véritable but en est Boulogne. Les bombardes ne tirent que cinq pieds d'eau et ne peuvent servir qu'à l'attaque des côtes de Boulogne. Le commissaire général en donne avis au Ministre, par une lettre du 7, et ajoute qu'il a pris les précautions convenables pour garantir la ville de toute tentative d'incendie.

724. — Amiens. Loto. — Les administrateurs de la loterie exposent au Ministre, par une lettre du 7, que, suivant un rapport de l'inspecteur d'Amiens, on a établi dans deux cafés de cette ville des jeux de loto,

1. Aux *Bulletins* des 9 et 16 fructidor (204, 235) il s'agit d'un Beaulieu d'Orly qui doit être le même personnage.

qui causent un préjudice considérable aux recettes de la loterie impériale. On a prescrit les mesures convenables pour les faire supprimer.

725. — Courrier attaqué. — Le directeur général des postes adresse au Ministre le procès-verbal de l'attaque du courrier de Lyon à Marseille, près de Montélimar. (*Bulletins* des 27 et 30 frimaire) (677, 692). Les brigands étaient au nombre de cinq : un chef en redingote, chapeau rond, avec poignard, stylet, armes à feu, etc., et quatre paysans, armés de fusils de chasse en mauvais état. Ils ont rendu au courrier une montre qu'ils lui avaient prise, en lui disant qu'ils n'en voulaient qu'à l'argent de la Nation, et ont cependant gardé son numéraire (six à sept louis). Ils ont employé une heure et demie à la visite des dépêches. L'adjoint et le secrétaire de la municipalité s'étant transportés sur les lieux, pour y faire la recherche des papiers et effets qui auraient pu y être laissés, dans l'obscurité de la nuit, ils y ont retrouvé environ trente lettres, quelques objets de bijouterie provenant d'une boite confiée au courrier, et un couteau de poche, qu'on a présumé avoir été oublié par l'un des brigands. On fera usage de cet indice dans les recherches ultérieures.

726. — Beaupréau. Esprit public. — Vers la fin de frimaire, Son Excellence reçut des avis peu favorables sur l'esprit public de la sous-préfecture de Beaupréau (département de Maine-et-Loire). Elle s'est empressée de prendre de nouveaux renseignements, et voici ceux que lui fournit confidentiellement un homme, sur l'intelligence et le dévouement duquel on peut compter :

Il est vrai qu'il n'y a pas eu un seul garde national de l'arrondissement de Beaupréau qui se soit rendu à la cérémonie du couronnement. Il a fallu tirer des autres arrondissements les seize qui ont fourni cette députation. Il est également vrai que, jusqu'à ce jour, aucune fille n'a voulu accepter la dot accordée par Sa Majesté à l'occasion de son avènement à la couronne. Il n'est pas tout à fait vrai que tous les présidents de canton de cet arrondissement aient également négligé de se rendre au couronnement. Ils sont au nombre de sept, et trois d'entre eux se sont mis en route pour se rendre à la cérémonie auguste du sacre. Il est vraiment affligeant de voir que, depuis cinq ans, l'esprit de cet arrondissement ne s'est point amélioré. Il a cessé d'être en rébellion, mais il a conservé une ténacité d'opinion, une espérance chimérique, dans laquelle il est sourdement entretenu par les gens à anciens préjugés et surtout par les femmes de cette classe, dont ni le rétablissement de la religion, ni la forme monarchique, ni les bienfaits de Sa Majesté, ne les ont fait revenir. Le système est toujours de tout dénigrer, et cela n'est pas difficile aux gens dont je parle, qui ont affaire à une population à demi sauvage, qui ne sait pas lire, et parmi laquelle on rencontre des octogénaires qui n'ont, de leur vie, été plus loin que la foire de Cholet! Il n'y a qu'une chose dont on n'ait pas à se plaindre: cet arrondissement paye exactement ses contributions. Les prêtres n'y font pas de mal, mais on ne saurait dire qu'ils y font du bien; et s'ils le voulaient, ils pourraient tant en faire! La conscription s'y est exécutée, mais comment? L'esprit de cette institution n'est point rempli : il doit tendre à convaincre chaque Français qu'il naît défenseur de la Patrie. Ici les communes achètent d'avance leur contingent d'hommes, la majeure partie étrangère au département. Et encore a-t-il fallu, pour les obliger à s'exécuter, déployer, l'an dernier, la force des armes. Cependant l'arrondissement de Beaupréau est tranquille, mais il doit ce repos moins à la disposition de ses habitants qu'à une très nombreuse gendarmerie, dont il est couvert et qui sert parfaitement.

Parmi les causes de ce désordre, on ne peut s'empêcher de dire que plusieurs viennent de l'administration négligée. Le sous-préfet, M. Barré, a des talents et des moyens, mais il ne les emploie pas assez à former l'esprit public. Allié par sa femme à la famille Cesbron (cette famille se trouve compromise dans la dernière affaire des plombs, dont une ramification s'étendait à Bordeaux), il se croit obligé à des ménagements. De plus, associé à leur commerce, il s'en occupe parfois plus que de son administration. Il réside à Jallais, bourg du même arrondissement, et laisse les affaires à un commis Il ne paraît à Beaupréau qu'une ou deux fois par mois. Comment l'esprit public pourrait-il se former? Comment attacher au gouvernement des gens qui n'en entendent jamais parler, qui n'en ont que des idées fausses, qui sont travaillés en sens contraire, qui enfin ne voient jamais leur magistrat? On doit à la vérité d ajouter que M. Barré a rendu des services essentiels au gouvernement, il y a cinq ans, lors de la pacification de l'Ouest. Il peut bien faire, et, pour l'y obliger, il suffira peut-être de lui donner un avis sévère. — Les juges ne résident point à Beaupréau : ils s'y rendent le jour d'audience, de quatre à cinq lieues. Beaupréau n'est qu'un chétif village, éloigné des communications, inabordable dans la mauvaise saison, où les fonctionnaires publics se plaignent de ne pas trouver de logements convenables. Sa Majesté a accordé des fonds pour l'établissement d'un collège d'Arts et Métiers à Beaupréau. La gazette d'Angers annonça, il y a trois mois, que les travaux s'avançaient : on l'aura sûrement dit à Sa Majesté. On assure cependant Son Excellence que rien n'est encore commencé. On ignore la cause de ce retard ; on sait seulement que les malveillants en ont saisi l'occasion pour dire aux habitants : « Voyez comme on vous trompe, dans votre département même, sous vos yeux. Il en est ainsi de tout ce qui vous parvient par les journaux de Paris. » — Tel est l'effet des maladresses qui fournissent des moyens pour corrompre l'esprit d'une population trop facile à se laisser séduire, mais qu'il ne serait pas difficile de bien gouverner, si l'on s'en donnait la peine. Dans tout l'arrondissement, il n'y a que Cholet où l'on trouve un peu d'attachement au gouvernement, et cette disposition vient de ce que cette ville est commerçante, de ce que ses habitants voyagent et sont plus éclairés.

727. — **Castres. Anonyme.** — Le courrier du 23 frimaire a apporté, à l'adresse du sous-préfet de Castres, une lettre, timbrée de Hambourg qui ne contenait qu'une feuille imprimée, intitulée : « Extrait d'une lettre « de l'abbé Sabatier, de Castres, à Louis XVIII, datée d'Altona, 7 avril « 1803. » Par cette lettre de date ancienne, l'abbé Sabatier paraît vouloir se justifier de ce qu'il a ménagé Bonaparte dans un pamphlet. Il déclare qu'il l'a toujours regardé comme le sauveur de la Royauté en France, le prochain restaurateur de la Maison de Bourbon. A la suite de cette lettre, est une note dont l'extrait suit : « Le comte de Haumont, « qui publie cette lettre, croit devoir dire, en faveur de la perspicacité de « l'abbé Sabatier, qu'en 1797, il avait déjà annoncé que Bonaparte se « rendrait maître de la Révolution et rétablirait la monarchie ; que deux « ou trois semaines après le 18 brumaire, il avait écrit à M. d'Avaray « que Bonaparte et M. Talleyrand s'occuperaient, sans relâche, des « moyens de rétablir la monarchie, en faveur du duc d'Angoulême ; qu'enfin il a écrit, il y a dix-huit mois, à M. de Damas, qui a la confiance du « duc d'Angoulême, que le Premier Consul rétablirait les Bourbons, mais « se ferait auparavant nommer Empereur des Français, titre purement « honorifique, qui ne suppose pas, comme celui de Roi de France, la

« seigneurie du territoire et de ses habitants. » Le préfet du Tarn marque, en transmettant cette feuille, qu'on a constaté qu'elle n'a point été imprimée en France. Le sous-préfet de Castres ignore la source de l'envoi qui lui a été fait. Jusqu'à présent, c'est le seul exemplaire connu dans le département.

728. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Placard. Humbert Molard, adjudant commandant, écrit au Ministre qu'il a trouvé sur sa porte une inscription injurieuse pour Sa Majesté.

Pamphlets de Boulogne (600,624) sont d'un soldat du 28e de ligne, mauvais sujet.

Epidémies. Mesures. Marion, négociant de Madrid, est conduit, à son arrivée en France, au comité de santé de Bayonne. Aucun habitant d'Etrurie n'a profité du passage du pape pour fuir l'épidémie (594).

Sésia. Meurtre d'un habitant par trois douaniers.

Extérieur. Lettre de notre chargé d'affaires à Lisbonne au Ministre : le marquis de Chambonas, banqueroutier (349), est à Lisbonne. A la demande de négociants anglais, la police l'observe. Forestier n'y est pas. On attendait Rhedon qui n'a pas paru. Arrestation, pour fausses lettres de change, de Stabilini, Maltais, et d'Achard, qui est avec une femme et qui se dit lieutenant de vaisseau.

Faits divers. Tentative de viol, au bois de Boulogne, par un militaire, sur les dames Darras et Morisan. — Assassinats : 1) du maire de Villiers-lez-Aprez. Picard est soupçonné; 2) le prêtre Courtelle assassin en Marengo. — Un meunier de Beauchamp (Mayenne) est dévalisé par trois individus. — Incendie dans l'Ourthe.

BULLETIN DU 12 NIVOSE[1] AN XIII

Mercredi 2 janvier 1805

729. — Boulogne. — Le commissaire général de police à Boulogne marque au Ministre que, le 8 de ce mois, la flottille continuait de tenir la rade et qu'on avait en vue dix ou douze voiles de l'ennemi. Dans la soirée du 7, on a fait l'essai de quelques artifices propres à éclairer les mouvements de l'ennemi, pendant la nuit. L'épreuve a eu un succès complet.

730. — Ardèche. Désarmement. — Un déserteur ayant été enlevé à la gendarmerie dans la commune de Teil (Ardèche), le Ministre a ordonné le désarmement de tous les habitants (554,578). Cet ordre a été exécuté, le 28 frimaire, avec le plus grand appareil et sans la moindre opposition. Soixante-trois fusils, dix pistolets, dix sabres et une canne à lance ont été déposés à la préfecture. On a arrêté, au même moment, deux chefs de la révolte (Gauthier père et fils).

731. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. — 1. *Corberon* (575) avoue réclamer de l'argent à Sutières. Le préfet de police le réprimande et lui défend de rien demander. — 2. *L'abbé de Villefort* (524, 619), interrogé par le préfet de police sur ses rapports avec Berry et Wickam, donne des renseignements qui doivent être faux : l'interroger de nouveau. — 3. *De Saint-Pern*, ancien page, signalé comme recevant d'anciens chouans à son château, près

1. Pas de Bulletin à la date du 11 nivôse (1er janvier 1805).

Clamart-sous-Meudon. Le préfet de police dit que, protégé par le maréchal Kellermann, il sollicite une place de chambellan de l'Empereur. On le surveille.

Verdun. Anglais. Smith a la permission d'aller à Moulle, où il sera surveillé.

Neufchâtel. La Bouglise (627) est défendu par Reydy, chef du 1er escadron de gendarmerie, et d'Alleaune, membre du corps législatif. La dénonciation contre lui est l'effet d'une intrigue ou d'une vengeance.

Signaux. Fusées en mer près du cap d'Ailly : on n'y a pas répondu de terre. D'autres feux, signalés à la côte de Senneville, étaient les lumières dont se servait un pêcheur de Fécamp.

Lunéville. A la suite de décès à la prison, le bruit se répand d'une épidémie. Une enquête prouve que ce bruit est faux Les prisonniers sont transférés ailleurs.

Deux-Nèthes. Rixe entre des matelots américains et espagnols à Anvers.

Hambourg. Renseignements sur les deux frères Pappenheimer (619), juifs.

Renseignements. Gambu, de Forges, prévenu d'avoir logé Georges (52) et en surveillance en Seine-Inférieure, est venu, croit-on, à Paris pour le couronnement : à vérifier. — Welling, renvoyé de France, sera traité comme espion s'il y revient. — Villecourt, ex-noble, a tenu des propos violents : « S'assurer si la haine de cet individu se borne à des propos que son âge avancé pourrait faire excuser. »

Faits divers. Assassinats : 1) de Wyckhuise et de sa femme dans la Lys ; 2) à Marcq ; 3) à Rentières. L'assassin s'évade de prison.

BULLETIN DU 13 NIVOSE AN XIII

Jeudi 3 janvier 1805.

732. — **Paris. Esprit public.** — Plusieurs anecdotes, rapportées par des observateurs, font connaître que l'esprit du peuple s'améliore sensiblement dans la capitale. Il y a eu moins de foule à la suite du cortège, le jour de l'ouverture du corps législatif, mais les acclamations ont été plus vives et unanimes. Une femme, portant une hotte, a dit à haute voix: « Il fait toujours voir la même chose. » Une autre lui a répondu avec vivacité: « Aimerais-tu mieux voir la voiture du rapporteur? » (Fouquier-Tinville). — Les ouvriers de toutes classes, cordonniers, boulangers et autres avaient l'usage de dire « M. Bonaparte » pour désigner Sa Majesté: presque tous disent actuellement « l'Empereur ». Enfin, on remarque, dans toutes les classes de la société, que l'assurance donnée par Sa Majesté, dans son discours au corps législatif, qu'il ne serait levé aucun nouvel impôt pour les frais de guerre, a produit le meilleur effet sur l'opinion.

733. — **Langlumé** [1]. — Un bottier de Paris, nommé Langlumé, réclamait une récompense, pour avoir contribué à l'arrestation de Georges, et avait adressé sa pétition à l'Empereur. Le préfet de police, chargé par le Ministre de vérifier cette allégation, rapporte qu'après que la capture de Georges a été exécutée et assurée, Langlumé s'est joint à la foule qui a suivi ce chef des conjurés jusqu'à la préfecture, a offert aux agents qui le conduisaient de les aider, et les a accompagnés jusqu'à l'hôtel. Mais il n'a rendu aucun service réel, et le préfet pense que sa réclamation n'est pas fondée.

734. — **Boulogne. Recherches.** — Des toiles, provenant des bâtiments naufragés, avaient été enlevées sur la côte et déposées chez divers particuliers. Le commissaire général de police à Boulogne a répandu dans les villages plusieurs agents, déguisés en marchands, qui sont parvenus à réunir une partie de ces toiles en un seul entrepôt, sous prétexte

1. Rapport du préfet de police.

de les soustraire aux recherches de la police. Elles y ont été saisies. Leur valeur est d'environ 10.000 francs. On a des indices sur d'autres dépôts qu'on espère découvrir.

735. — Haut-Rhin. Révolte. — Le 28 frimaire, un attroupement de quarante habitants de Steguenhien a enlevé, à force ouverte, vingt-cinq ballots de marchandises de contrebande, qui avaient été saisis par le poste de la douane d'Attenschwiller. Le préfet du Haut-Rhin provoque l'application de la loi contre la commune entière.

736 —Espagne. Agence anglaise. — Par une lettre du 19 frimaire, l'ambassadeur Beurnonville annonce qu'il a fait arrêter, à Madrid, le banquier Carrère et le nommé Félix, qui était l'intermédiaire de la correspondance de ce banquier avec Forestier, Céris et autres agents du ministère anglais. Les papiers de Carrère et les interrogatoires qu'il a subis ont prouvé qu'il recevait effectivement de Londres, par la maison Milford et Cie, les fonds qu'il envoyait en France à Céris et autres, quoique ses lettres aux banquiers de Bordeaux portassent qu'il les recevait de l'Amérique. La correspondance de ce banquier a aussi fait connaître que Céris, Forestier et autres sont actuellement en Angleterre, sous les faux noms de Coréal, Pignerolles, Rhedon. L'ambassadeur ajoute qu'il transmettra prochainement les interrogatoires.

737. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Van der Duyn. Nom trouvé dans les papiers de Rumbold (669). Le préfet de police dit que celui de Paris y est depuis un an et est en relation avec « les banquiers de 1re classe ». Son frère, agent d'Angleterre, est hors de France.

Ouest. Chouans (573,585). Boulard inconnu à Belle-Isle. Bouillard, soldat, au 16e d'infanterie légère, n'a pas été chouan et ne connaît pas Leroux ou Léridan. Les noms de la liste sont pris au hasard parmi ceux d'anciens chouans. On ignore l'auteur de cette intrigue.

Bayonne. L'embargo sur les navires français et espagnols empêche tout commerce. Le préfet demande d'autoriser le cabotage des petits navires qui seraient à l'abri de l'ennemi grâce aux vigies établies.

Ardèche. Un gendarme tue sans raison un habitant de Bain qui s'enfuyait à sa vue.

Ariège. Mesures sanitaires. Les nouvelles d'Espagne étant bonnes, le préfet ouvre la communication par Ax et Hospitalet, en maintenant sur ces routes les mesures sanitaires,

Pô. Brigandage. Cucino, père et fils, sont dévalisés en allant à la foire de Moncalieri.

Ordres du Ministre. En liberté ; en surveillance : 1) à Tarbes : Lesbros de La Versanne (prévenu de relations avec Hyde, Bruslart, etc. ; détenu à Lourdes, cautionné par l'abbé Sicard ; 2) à Paris : Brayer (ancien secrétaire du général Andréossi ; au Temple pour relations avec l'Angleterre)

Faits divers. Incendies : chez Bautgen, dans l'Escaut ; chez d'Aulong, dans le Gers.

BULLETIN DU 14 NIVOSE AN XIII

Vendredi 4 janvier 1805.

738. — Husum. — Extrait d'une lettre du 2 nivôse : Tous les journaux de Londres avaient d'abord répandu que c'était par des militaires de l'armée française que les courriers avaient été attaqués et dévalisés

près de Lubeck. Ils se sont rétractés et ont attribué ce délit à des voleurs particuliers. — On croit à Husum que les chaloupes canonnières, que le gouvernement britannique réunit à Douvres, sont destinées à une entreprise sur les côtes contiguës au pays de Hanovre. — Il y avait au commencement de ce mois, à Husum, douze officiers hanovriens prêts à s'embarquer pour l'Angleterre comme voyageurs. On fait des embarquements secrets pendant les nuits, dans des chaloupes qui conduisent au large à des bâtiments de Héligoland. Il y a dans ce port, à poste fixe, des Hanovriens, qui demeurent deux ou trois mois et sont remplacés par d'autres. Leur mission a pour objet tout ce qui est relatif au passage des recrues.

739. — Mme d'Ipreville à Londres. — Mme Olympiade Desprez, dite d'Ipreville, de Rouen, a été arrêtée, il y a deux ans, à Calais, passant en Angleterre. Elle s'était vantée, avant de partir, de sa liaison avec le comte d'Artois, Dutheil, etc... On la mit en surveillance à Rouen, dans sa famille, mais au lieu de s'y rendre, on la vit, peu de temps après, intriguant et offrant de l'argent pour avoir un passeport pour Altona et de là se rendre en Angleterre. On eut en même temps connaissance, par Le Bourgeois, détenu au Temple avec Picot, qu'étant à Londres, il avait ouï parler d'une dame d'Ipreville, qui offrait d'introduire quelqu'un dans le palais des Tuileries par le moyen d'un valet de chambre de Mme la princesse Élisa, lequel avait été à son service. Mme d'Ipreville fut arrêtée ; elle convint connaître le valet de chambre en question, mais en niant qu'elle eût jamais fait une semblable proposition. On vit en elle une fille galante, qui mêlait des circonstances politiques à ses intrigues de plaisir, d'ailleurs d'un caractère léger, d'un esprit borné. Elle fut renvoyée à Rouen. Cette femme reparut encore à Calais, peu de temps après, et à Paris, où elle fut interrogée sur son apparition à Calais. Quoiqu'on lui eût toujours refusé un passeport pour l'étranger, où elle prétend qu'elle doit épouser un homme du parlement, elle a réussi cependant à passer à Londres. Une lettre du 14 novembre annonce qu'elle est dans cette ville, où elle vit avec M. Brooke, de l'Alien-Office. Sans doute qu'elle se livre avec ce chef de la police à tout son babil politique et, qu'au moyen des circonstances qu'elle a recueillies dans les prisons, elle se donne comme une des héroïnes et victimes échappées de la dernière conspiration. Cette femme est une sotte incorrigible. Il ne faut pas la confondre avec la dame Roussel de Préville, de Boulogne, impliquée dans les espionnages d'Abbeville (229).

740. — Gand. Garde municipale pour la police. — Une garde municipale de seize hommes à pied, telle qu'elle existait sous l'ancienne administration, vient de se former à Gand. Cet établissement est nécessité par le défaut de garnison et parce que les lois sur la garde nationale n'ont jamais été publiées dans la Belgique. Les dépenses en sont comprises dans le budget municipal, soumis au ministre des finances, et l'organisation, autorisée par le préfet, est déjà à demi exécutée. Approuvé [1] le rétablissement de cette garde, pour tout ce qui concerne la police.

741. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Rapport du préfet de police. 1. *Dorville et comtesse d'Eyry* (701). Renseignements sur eux. Papiers royalistes. Dorville est à la Force, d'Eyry aux Madelonnettes. — 2. *Gohin* : une enquête prouve que ses voyages en Angleterre, Hollande et Hambourg n'ont pour but que son commerce de couleurs, pour lequel il est en rapport

1. Ordre du Ministre.

avec Paw, à Londres. — 3. *Imbert*, de Marseille, revenu de Saint-Domingue, recherché à Paris par ordre du Ministre. Renseignements sur lui, mauvais sujet. Sa sœur a épousé un commis de Clary, à Marseille.

Ardennes. Rébellion. Galichet, gendarme, est assassiné à Rocroy, par le père et le frère d'un déserteur, conscrit de l'an VIII, qu'il essaye d'arrêter.

Turin. Indiscipline des soldats de garde. Plaintes de l'administrateur général qui n'a aucune autorité directe sur eux.

Sésia. Brigandage Trois négociants tués ou dévalisés sur les routes.

Ordres du Ministre. Maucors, déserteur, en rébellion contre la gendarmerie, aidé par ses parents qui furent acquittés par le tribunal : mettre des garnisaires chez eux, jusqu'à ce qu'il se livre. Infliger au père trois mois de détention par mesure de haute police. — En liberté : 1) Tassin et Badin (gardes forestiers, refus d'obéissance au maire d'Herstall) ; 2) Bousquet (365, 383) (on a exagéré ; trois mois de détention suffisent) ; 3) Philippes (Américain, trouvé après un naufrage avec le passeport d'Ole Johnson, naufragé, dit-il ; réclamé par l'agent des États-Unis). — En liberté, en surveillance : 1) Clarard (propos) ; 2) David (prêtre réfractaire, fit sa soumission au Concordat le jour de son arrestation) ; 3) Chardon (voleur, détenu par mesure de haute police à Nîmes) ; 4) Jouve (ancien agent commercial d'Angleterre à Toulon, prévenu d'avoir pris part à la livraison de la ville, se justifie). — A faire résider dans le département du Rhône : Landsheer (prêtre de Dyle, autorisé à revenir d'Italie à la demande du cardinal Fesch. L'archevêque de Malines demande son éloignement). — Demander l'extradition de Cost (cocher à Turin, assassinat). — Accorder l'extradition de Finocchio (sicilien, assassinats). — Garder à Marseille jusqu'à nouvel ordre du Ministre : Coignat (325) (peut être utile à la police. Il faut d'ailleurs tenir la promesse qui lui a été faite). — Le désarmement de la commune de Molines (503, 578) n'a pas produit d'effet, grâce au mandat d'arrêt lancé par le magistrat de sûreté contre le gendarme qui tua Bouteille : Inviter le grand juge à suspendre toute procédure à ce sujet.

Faits divers. Vol : par Jula, militaire, à Challans. — Incendies : à Montagny (Oise chez le maire (vengeance); dans le Bas-Rhin ; dans la Sarre. — Suicide de Dupréau à Chauconin. — Boillion, curé de Gilley, se noie dans le Doubs.

BULLETIN DU 15 NIVÔSE AN XIII

Samedi 5 janvier 1805.

742. — Kotzebue[1]. — Quelques journaux ont annoncé que M. Kotzebue avait été arrêté à Rouen, à la réquisition d'un gouvernement puissant. On en a induit que c'était le gouvernement français qui avait provoqué cette mesure, à raison de quelques écritures que M. de Kotzebue, qui écrit sur tout, s'était permises envers Sa Majesté l'Empereur et son gouvernement. Depuis deux jours, l'on assure dans les sociétés de Paris que M. de Kotzebue est au Temple.

743. — Paris. Politique. Bruits publics. — Le royaume de Lombardie, M. de Cobentzel, l'Autriche, le mariage de M. de Beauharnais avec la fille de l'Electeur de Bavière, l'échange de l'Aigle noir avec le cordon de Saint-Napoléon, l'expression de très fidèles sujets, sont le grand objet des conversations. Des tribuns et des législateurs donnent sur ce dernier article des explications et des commentaires assez déplacés. Quelques oisifs, qui se croient plus profonds, s'occupent déjà de révolutionner l'Espagne et le Portugal, et règlent le sort ultérieur de la Hollande. En général, on peut juger qu'il y a trop de personnes à l'affût de toutes les

1. Rapport du préfet de police.

opérations secrètes du gouvernement, et que plusieurs de ceux qui en pénètrent quelque chose ou ne sont pas assez discrets, ou n'en sentent pas l'importance, ou attachent une misérable gloriole à paraître des premiers instruits de certaines choses et à les apprendre aux autres. Tant de faiseurs d'affaires, tant d'étrangers sont à la recherche de ces particularités. Des hommes honnêtes et circonspects sont parfois effrayés de la facilité avec laquelle tel secret du gouvernement est parvenu jusqu'à eux.

744. — Marseille. Esprit public. — Le commissaire général de police à Marseille rapporte que, le 1er de ce mois, on a donné, au théâtre de cette ville, *Caroline et Strom.* Au cri : « Vive le grand Frédéric », une voix du parterre a fait entendre celui de : « Vive l'Empereur ». Il a été suivi du plus profond silence. C'est l'effet de l'égoïsme, dit le commissaire. Les Marseillais ne voient leur bonheur que dans la franchise de leur port.

745. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Velu, Denau, Gabet[1] (542). Renseignements sur eux.

Marine. Agent infidèle. Estournel, caissier à Boulogne, vole les fonds et s'enfuit. Arrêté, on trouve sur lui une chanson contre l'Empereur. Il sera puni pour la première faute et poursuivi pour la deuxième.

Morlaix. Onze prisonniers sont renvoyés de Plymouth à Morlaix comme non combattants. — *La Blonde*, frégate anglaise, coulée par la tempête.

Côtes-du-Nord Saisie à Saint-Jouan de deux voitures de blé que l'on croit pour l'ennemi.

Boulogne. Arrestation de Chossoye et de ses trois fils, brigands très redoutés.

Loiret. Un militaire est maltraité sur la route à Beaugency par deux vignerons.

Bas-Rhin. Rébellion à Ebersheim contre des gendarmes qui veulent disperser des perturbateurs dans un cabaret.

Forêts. Deux déserteurs, sur trois, arrêtés près de Luxembourg.

Piémont Brigands. Six brigands dévalisent, sur la route, des fourgons richement chargés. Quatre autres dévalisent une église.

Gênes. A Novi, dix-huit brigands volent une caisse d'un quintal et demi d'or, et ne peuvent, à cause du poids, enlever deux caisses d'argent.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à 40 lieues de Paris et des côtes : Delpierre, Judelet et Lefort (marins soupçonnés d'avoir servi la correspondance anglaise de Ratel ; détenus depuis fructidor an XI ; assez punis) ; 2) A Lyon : Coucy (compromis dans la dernière conspiration, pas mis en jugement faute de preuve, assez puni) ; 3) Breluque (prêtre de Besançon, sarcasmes contre son évêque, le pape et l'Empereur ; l'archevêque de Bordeaux le demande dans son diocèse : Accordé). — Autoriser à retourner chez elles, à Calais : les demoiselles Monsigny et Lange (en surveillance à Saint-Quentin pour asile donné à un prêtre insoumis. Bonne conduite. Le prêtre est employé) — A Bicêtre : 1) trois mois, puis dans son département : Maucurier (escroquerie au billard contre Benard) ; 2) six mois : Ollier (chantage). — A Sainte-Pélagie j. n. o. : Denis Denis (homme de loi, royaliste, engage une femme à assassiner l'Empereur). — Accordé au père de Faure (625, 697), l'autorisation de l'emmener à Périgueux. Il l'empêchera de venir à Paris.

Faits divers. Assassinats : 1) du garde-chasse de M. de Lydenne, en Sambre-et-Meuse ; 2) Arrestation de la veuve Fabry, accusée d'avoir tué son mari à Maubeuge. — Incendie, Pas-de-Calais. — Un soldat tué par accident, à Grenoble, par le caporal Michel en faisant l'exercice.

1. Rapport du préfet de police.

BULLETIN DU 17 NIVOSE AN XIII

Lundi 7 janvier 1805.

746 — Paris. Fête de MM. les Maréchaux de l'Empire. — L'ordre, la dignité, la gaieté, ont régné à la fête donnée par MM. les maréchaux de l'Empire, la plus brillante qu'on ait vue depuis longtemps dans cette capitale, suivant tous les rapports qui sont parvenus à la police. La satisfaction personnelle que l'Empereur a manifestée a augmenté sensiblement celle de toute l'assemblée. La présence de S. M. l'Impératrice a dissipé les inquiétudes causées par le bruit de son indisposition.

747. — Paris. Athénée. — Un rapport du 16, remis par un habitué de l'Athénée, renferme les détails suivants : « Hier, après la séance, pen-« dant que nous discourions sur la littérature, quelqu'un a annoncé que « l'Empereur allait épurer le Sénat. Un moment après, l'abbé de Bignon « s'est approché de M. Boldoni, l'un des professeurs, et lui a dit à voix « basse : « Vous savez une grande nouvelle, et vous ne m'en dites rien?» « — Quoi donc ? — « Oui, vous venez de dire que l'Empereur épurait « le Sénat ». — Qui vous l'a dit ? — Monsieur (en montrant M. Lemaî-« tre, ancien agent des relations extérieures). M. Boldoni, indigné, a « donné à M. Lemaître le démenti le plus formel. Il est certain que la « nouvelle a été donnée, ou par M. Lemaître, ou par M. de la Feuillade « (parent du chambellan). Elle a produit une vive sensation. M. de la « Feuillade a continué de bavarder. Il a parlé avec mépris et outrage « du sénateur Cabanis. Il a aussi fort maltraité M. le maréchal Jourdan : « Il portait la hotte, dit M. de la Feuillade, dans la ville où je suis né. »

748. — Brigandage. — Bourmont était parti de Lyon pour Lisbonne, avec un passeport pour cette ville, dans la voiture du courrier de la malle. Entre Nismes et Perpignan, ce courrier a été dépouillé de tout. Bourmont a été également volé, victime lui-même d'un genre de brigandage institué par lui et si souvent commis par ses ordres et ses agents. — Une voiture a été attaquée entre Verneuil et Tillière, à 25 lieues de Paris, dans la nuit du 10 au 11 de ce mois. Le préfet en a donné connaissance le 15, et la gendarmerie n'a pas encore fait son rapport sur cet événement. Le Ministre a reproché cette négligence au préfet et au maréchal Moncey, et a ordonné que les événements de cette nature lui soient communiqués aussitôt par des courriers extraordinaires ou par des ordonnances. La police, qui connaît les indications, peut seule donner un mouvement utile à la gendarmerie. Si elle eût été prévenue à temps, il est présumable que les brigands qui ont pillé la voiture seraient aujourd'hui entre les mains de la justice.

749. — Brest. Militaires. — Le commissaire général de police à Brest expose, par une lettre du 9 de ce mois, que le détachement du 109e d'infanterie de ligne, revenu récemment de l'Inde, montre la plus forte répugnance pour le système actuel ; qu'en général, tous les soldats paraissent mécontents de n'avoir pas reçu la gratification à laquelle ils s'attendaient à l'époque du couronnement ; que les officiers d'infanterie craignent des réformes.

750. — Toulon. Embarquement. Désertion. — Par une lettre du 7 de ce mois, le commissaire général de police à Toulon annonce que l'escadre est sur le point de mettre à la voile ; 8.000 hommes ont été

embarqués avec ordre. Avant ce mouvement, le 67e de ligne a perdu, par la désertion, environ soixante soldats de l'Hérault, qu'on présume rentrés dans leurs foyers, comptant sur l'insouciance connue des autorités locales. Dans la nuit du 6 au 7, on a fait des visites domiciliaires pour la recherche des marins. Cette mesure en a fait découvrir soixante et onze qui ont été livrés à l'escadre.

751. — Lesage ou Lesaige — Prêtre de Saint-Malo, désigné comme résidant à Londres depuis vingt-six mois et faisant passer de là, à ses parents dans l'Ille-et-Vilaine, des caisses de fleurs artificielles, dans lesquelles il renferme des protestations au nom des Bourbons et des évêques non démissionnaires, composées en Angleterre par un nommé Coulon, abbé, et qui circulent, à ce que l'on prétend, dans le département. Vérifier [1] et rechercher ce prêtre, soupçonné d'avoir paru à Saint-Malo en thermidor dernier.

752. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Petite attaque de l'ennemi contre des pêcheurs. — Delpierre, patron de Boulogne, allant à Calais, a tenu la mer dix jours. On interroge son équipage. On ne sait s'il a communiqué avec l'ennemi et s'il est parent de Delpierre (745). — Duel entre deux officiers de marine.

Rébellion à Crépy (Aisne) de la population. Un déserteur s'évade, l'autre arrêté.

Faussaires, à Riedisheim. Harster et sa femme arrêtés.

Livourne. La commission de santé déclare l'épidémie presque terminée.

Renseignements. Deflers, abbé, rédacteur d'un bulletin de Rouen reproduisant, d'après les journaux anglais, ce qui peut soulever l'Ouest : à vérifier. — Surveiller Smith à Moulle (731). — Roatis, intrigant, joueur, ancien directeur des Bouffes Italiens, prétend obtenir la direction du théâtre qui sera installé au palais impérial : à vérifier et à surveiller.

Faits divers : Incendies : au théâtre de Liège ; à Saint-Aubin (Jura) ; près d'Épinal ; au Puy. — La veuve Dauzel et sa fille dévalisent le capitaine Gay, qui logeait chez elles, à Saint-Valery. Désespéré de voir voler le portrait d'une personne autre que sa femme, il se suicide.

BULLETIN DU 18 NIVOSE AN XIII

Mardi 8 janvier 1805.

753. — Guillemot et complices. — Il paraît constant, par des lettres des 8 et 11 de ce mois, écrites au Ministre par le général Boyer, en réponse aux différentes questions qui lui avaient été faites, ainsi que par les pièces annexées à ces lettres, que Guillemot et son fils, De Bar, le frère de Georges, l'abbé Kauffret dit Le Thiais, et deux autres embarqués par Louët, sur *La Victoire*, n'ont pas été conduits en Angleterre. Ils avaient le projet de s'y rendre ; Louët devait d'abord tenter de les porter à quelque navire anglais et, en cas qu'il ne s'en présentât aucun, à Jersey. Mais on n'a pas clairement vérifié si le projet de ces restes de chouans était de s'expatrier définitivement ou de revenir après avoir concerté quelque nouveau complot avec les ministres qui les payent. Il est probable que leur conduite ultérieure devait dépendre des conférences qu'ils auraient eues, tant avec ces ministres, qu'avec le comte d'Artois

1. Ordre du Ministre.

et ses principaux confidents. Ils ont attendu inutilement un navire anglais, pendant sept à huit jours, à l'île d'Houat, ce qui fait présumer qu'ils n'avaient pas annoncé leur départ. La dispute qu'ils ont eue à l'île d'Houat avec le gendarme, qui les a surpris et qu'ils ont grièvement maltraité, les a forcés a reprendre la mer, sans destination fixe, et successivement à débarquer, par l'indisposition survenue à Guillemot. Il paraît que Guillemot fils cherche à mériter le pardon de son père, en procurant l'arrestation de De Bar et autres complices. Il dirige avec zèle la recherche de leur retraite. On a fait arrêter deux de leurs principaux receleurs. On remarque, en lisant les dépositions, que Guillemot et De Bar payaient toutes leurs dépenses en guinées.

754. — Husum. — Extrait d'une lettre du 6 nivôse : Le nombre des officiers hanovriens augmente chaque jour. Ce sont de très beaux hommes et, la plupart, des jeunes gens de dix-huit à vingt ans. — « J'ai acquis la « certitude que le capitaine Schneidau, Suédois (revenu de Londres, dans « le mois dernier, et qui a annoncé, à son passage à Husum dans le mois « dernier (368), qu'il retournait en Suède,) est agent de l'Angleterre et le « commissaire secret de son souverain. » Ce Schneidau avait été arrêté à Caen, il y a environ un an, comme espion, à la suite d'une tournée sur toutes les côtes de la Manche, et renvoyé aux frontières, en messidor, avec injonction de ne jamais reparaître en France. Les conseillers d'Etat sont chargés de le signaler aux frontières avec ordre de l'arrêter s'il s'y présente.

755. — Rotterdam. — Extrait d'une lettre du 3 janvier : « Voici les « nouvelles de ce pays: On crie beaucoup contre la consfication de deux « bâtiments chargés de charbon anglais. Personne ne veut en acheter : « ce qui prouve combien on est animé contre les Français. Cependant, « trois compagnies de chasseurs tiennent toute la ville en profond respect « et obéissance. On parle beaucoup de la mauvaise réception que la « députation batave a eue à Paris. La Hollande est l'ennemie cachée de « la France ; on n'y voit pas une seule pièce d'or. »

756. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaque d'un courrier d'Italie (717). Détails. Corlibonasco, contrôleur des contributions directes, et un gendarme l'accompagnaient. Cinq brigands armés ont tiré deux coups de fusil et dit au gendarme de s'éloigner, ce qu'il fit. Puis ils dévalisèrent tout. On fait des recherches.

Vol des antiques (65). Giraud et la femme Minet, arrivés à Anvers, sont au secret et vont être traduits à Paris.

Escaut. Arrestation d'inconnus, débarquant sans passeport, se disant journaliers à la recherche de travail. Ce sont peut-être des voleurs. On informe.

Prisonnier anglais. Lacombe, conduit de Montpellier à Verdun, mort de fièvre à la prison de Langres.

Hautes-Pyrénées. Assassinat de l'employé des douanes par plusieurs habitants de Gavarnie qui s'étaient associés pour passer du beurre en Espagne.

Dordogne Évasion de la prison de Mussidan de Fondeville, déserteur.

Marseille. Toute la garnison est partie. La garde nationale assure le service.

Ile d'Elbe. Aucune lettre de France à Porto-Ferrajo depuis deux mois. Difficulté d'approvisionner l'île depuis que l'on ne va plus à Livourne.

Piémont. Brigandage. Un commissionnaire du directeur des postes de Turin, n'ayant pas d'argent, est souffleté par des brigands. — Trois autres dévalisent un habitant et lui coupent une oreille. — Une bande dévalise l'église de Bourg-Saint-Jean. — Trois déserteurs de Toulon maltraitent Cuffano chez lui, à Villedeasi.

Faits divers. Vols dans trois églises du Nord. — Incendie dans la Somme. Ficheux est accusé.

BULLETIN DU 19 NIVOSE AN XIII

Mercredi 9 janvier 1805.

757. — Paris. Bal de l'Opéra. — Le bal de l'Opéra a été hier très brillant. On a cru généralement que Sa Majesté l'Empereur y était déguisée.

758. — Jura. Attaque d'un courrier. — Le 2 de ce mois, lenommé Viennet, chargé à Poligny de porter les deux paquets de lettres de Salins et d'Arbois, a déclaré avoir été attaqué, entre Pupillin et Arbois, à minuit, par quatre inconnus, dont un armé d'un fusil et les trois autres de bâtons. Suivant sa déclaration, il a quitté le sac qui contenait les dépêches et ils n'ont pu le trouver. Ils l'ont grièvement maltraité, pendant deux heures. On informe.

759. — Côtes. Étrangers. — Le commissaire général de police à Boulogne expose que, malgré les observations réitérées qui ont été faites, pour que les agents des puissances étrangères ne délivrent pas de passeports pour les côtes et villes maritimes de France, ils continuent d'en accorder. Un sieur Lekmann vient d'arriver à Dunkerque avec le passeport de l'agent prussien à Anvers.

760. — Ardennes. Conscrits. — Il a manqué soixante hommes du contingent que le département des Ardennes a dû fournir à l'armée. Quarante n'ont pas rejoint et vingt ont déserté. Le préfet annonce que tous ont été remplacés.

761. — Bulcias. Collioure (596). — Ces papiers mystérieux ont été adressés au préfet de Perpignan, avec invitation à en rechercher l'auteur avec le plus grand soin, tant par comparaison d'écriture, que par tous autres moyens possibles. Cette recherche a été faite avec succès. Le préfet écrit, à la date du 3 de ce mois, que l'auteur de ces feuilles est M. Bulcias, ancien secrétaire du maréchal de Mailly, qui commandait en Roussillon. Il a peu de moyens d'existence, point de crédit ni de considération, est presque fou, ne peut être dangereux sous aucun rapport. Mandé à la préfecture il a subi un interrogatoire. Voici l'extrait de ses réponses :

« Les quatre bandes de papier qui lui ont été représentées sont de sa « main et se rattachent à quatre autres qu'il a mises à la poste, le 26 bru- « maire, à Sigean (Aude), à l'adresse directe de M. le maréchal Augereau, « qui devait réclamer de M. Berge celles qu'il a remises au sénateur « ministre. L'ouvrage intégral ne renferme, dit M. Bulcias, que des con- « sidérations générales sur le bien de l'Empire et des plaintes sur des fonc- « tionnaires injustes, contre lesquels il réclamait l'appui de M. le maré- « chal. Il lui a déjà adressé directement, par deux envois différents et en « huit bandes, une première note dans le même sens ; et M. le maréchal « lui en a accusé réception. Enfin, il se sert de ce moyen mystérieux, et « n'envoie ses lettres que par partie, parce qu'il craint qu'on ne les ouvre « à la poste et qu'on ne connaisse ses justes plaintes. » — Le préfet observe que cet homme ne rêve qu'injustices; qu'il croit que l'univers est ligué contre lui : c'est un musicien exalté. Il a de l'érudition et quelques idées qu'il ne peut lier. On a communiqué ses réponses à M. le maréchal

Augereau, avec invitation à faire connaître tout ce qu'il peut savoir sur cet individu.

762. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport particulier d'un individu auquel on propose de rédiger un mémoire sur les avantages, pour le gouvernement de Bade, de l'émigration probable des riches familles hollandaises, par suite du mécontentement causé par le prochain changement. Ce mémoire sera montré au baron d'Edelsheim.

Huet (559). Sa famille demande son éloignement. Le ministre de la marine refuse de l'employer. Il restera en détention.

Brigands du Midi. Des huit brigands extradés de Livourne, six sont à Marseille (643), un est à la disposition du général Verdier et l'autre, Chevalier, va passer en conseil de guerre, pour vol de fonds comme garde-magasin.

Rutteau (Charles), arrêté à Wimereux, a altéré, croit-on, son passeport. Deux frères Rutteau (78) devaient aller en surveillance à Auxerre. Le passeport semble avoir été délivré pour cette ville : vérifier comment il porte le nom de Wimereux. Vérifier aussi si le frère de Charles, chef d'escadron réformé, s'est rendu à destination.

Abbeville. Crainte de contagion. Mort suspecte d'un individu venu de Dunkerque. Les médecins d'Abbeville et de Boulogne sont d'avis opposés.

Verdun. Wauham, prisonnier anglais, décédé. Effectif : 739.

Douai. Violences commises par des militaires italiens.

Marseille. Mesures sanitaires. On vérifie des avis anonymes suivant lesquels quatre-vingt-quatorze barriques de salaisons sur une goëlette en quarantaine seraient gâtées.

Ordres du Ministre. En surveillance à Nancy : Vandermeeren et la femme Linteloo (disputent à l'autorité le droit de les empêcher de tenir une banque de jeu à Bruxelles). — Renvoyer de France et recommander à la surveillance de nos agents diplomatiques dans les pays d'outre-Rhin : le baron de Halberg (430) (arrêté par suite de la ressemblance de son nom avec celui de Gueslain d'Alberg, chef de conspiration). — Détenir un mois par mesure de sûreté pour que sa famille puisse demander son interdiction : Bezanger (violences contre sa mère). — Arrêter un garde forestier de Sennecey-le-Grand (insubordination : il invite les habitants à le suivre à la chasse, au moment d'un arrêté du préfet sur le port d'armes). — Renvoyer Saint-Désiré à Rouen, où il était ; recommander sa femme à la surveillance des autorités de Mayence, et mettre en liberté, hors de France, Bertoletti, arrêté seulement parce qu'il était lié avec Saint-Désiré (504, 521).

BULLETIN DU 20 NIVOSE AN XIII

Jeudi 10 janvier 1805.

763. — Conscription. — Les contingents ont été fournis avec exactitude dans les départements du Doubs, de la Meurthe et de la Meuse. Les réfractaires et déserteurs ont été remplacés. Dans le Doubs, onze réfractaires seulement et point de déserteurs. Dans la Meuse, neuf réfractaires et trois déserteurs. Dans la Meurthe, vingt et un réfractaires et point de déserteurs.

764. — Prévarication d'un maire. — Le préfet de Vaucluse accuse le sieur Giely, maire d'Orban, d'avoir délivré de faux actes de mariage à cinq conscrits de sa commune pour les soustraire à l'exécution de la loi. On procède.

765. — Dumoulin. — Ex-officier d'infanterie, déporté de l'Ile de

France, par ordre du capitaine-général Decaen, qui l'a désigné comme un intrigant et comme ayant abandonné lâchement les Français qu'il commandait au siège de Séringapatam, au lieu d'entrer dans le fort, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de Tippou-Saeb. Il demande la levée de la surveillance qui le retient à Bordeaux, où il n'a aucun moyen d'existence, pour venir terminer à Paris des affaires de famille, et pour se justifier auprès du gouvernement : Autorisé [1] à se rendre à Paris où il sera placé sous la surveillance spéciale du préfet de police.

766. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vagabonds gênois. Brissolard et Perrazo, arrêtés à Angoulême (vendémiaire), échappés et repris. Un juif de Paris a donné à Brissolard un certificat des autorités de Berne constatant l'incendie de ses marchandises. Des vagabonds circulent avec des certificats analogues et vont tous à Angoulême et Bordeaux. De Gênes on ne fournit aucun renseignement sur eux. Ils sont détenus j. n. o.

Quatre matelots napolitains, arrêtés après un naufrage à Calais, furent réclamés par leur ambassadeur. On leur donna des passeports et de l'argent pour aller à Paris. Un mois après, l'ambassadeur les réclame de nouveau. Que sont-ils devenus ?

Ariège. L'adjoint de Lacourt, se méfiant du rapport des gendarmes, se plaint que le lieutenant Dubois et plusieurs gendarmes soient entrés dans l'église pendant la messe de minuit, sous prétexte d'arrêter un individu, aient causé un scandale et même tiré sur les fidèles.

Mont-Blanc. Trois hommes masqués entrent chez Audé, curé de Duingt, le ficellent sur son lit et le dévalisent.

Ordres du Ministre. Elias et Lévi (juifs colporteurs, s'écartent de l'itinéraire de leur passeport. Elias avait ordre de sortir de France ; escroc) ; reconduire Elias à la frontière ; laisser Lévi en surveillance à Paris. — Donner un passeport pour Barcelone à Morino (marin vénitien, manqua l'embarquement de son navire à Cette). — Renvoyer dans son pays : Martino (594). — En surveillance dans sa commune Joyeux (arrêté plusieurs fois, jamais condamné faute de preuve. Arrêté à Beaucaire pour fausse monnaie. Le préfet du Gard intercède pour lui).

Correspondance ministérielle. Notre chargé d'affaires en Portugal vérifiera si Achard et Stabilini (728) n'ont eu aucun rapport avec l'abbé Borel, de Grenoble, qui fut lié à Paris avec des faussaires et se réfugia à Cadix.

Renseignements. Schneidau (754) : l'arrêter s'il se présente à la frontière et saisir ses papiers. — Rechercher et empêcher de circuler un libelle : *Manifeste de Charles X, roi de France*, qu'on a vu à Paris. — Vérifier les relations de Camille, rédacteur du *Journal des monuments et des arts*, supprimé. Qui l'excitait à ses inconvenances contre les hommes du gouvernement ? — Rechercher La Meilleraye, chouan, ami de Frotté, venu de Londres à Paris.

Faits divers. Vol chez Robert, curé de Pernes. — Arrestation de Lucfava, receveur de Voghera, qui vola sa caisse.

BULLETIN DU 21 NIVOSE AN XIII

Vendredi 11 janvier 1805.

767. — Paris. Lebrun poète. — Une homme de lettres observait hier au poète Lebrun, maintenant presque aveugle, qu'il était surpris qu'il eût gardé le silence sur un événement qui offrait à son génie le plus beau sujet. Voici sa réponse :

1. Ordre du Ministre.

« Personne n'admire l'Empereur plus que moi... vous en jugerez par les vers que j'ai faits cette nuit, ayant ouï dire que Sa Majesté composait sa maison et y admettait des hommes de lettres :

Napoléon se plait à créer le bonheur ;
Son âme alors ne connaît point d'obstacles :
Si j'en crois un rêve flatteur,
Ce héros, prodigue en miracles,
D'un *aveugle* fait son *lecteur*.

768. — Guillemot. — Le général Boyer annonce, par une lettre du 13, qu'on a formé une commission militaire pour juger Guillemot. Elle a dû procéder le 14 à ce jugement. Dans l'espoir d'obtenir sa grâce, Guillemot avait donné quelques indices sur De Bar et autres chefs importants. Son fils, de concert avec lui, avait même entrepris de diriger la recherche de leurs retraites (*Bulletin du* 18 de ce mois) (753). Mais depuis que Guillemot a su qu'il devait être jugé, il a gardé le silence sur eux. Il avoue seulement, dit le général Boyer, qu'il était à la solde de l'Angleterre et partisan zélé des Bourbons.

769. — Conscription. — Le préfet de la Sarre rend compte de la conscription de ce département durant les quatre dernières années. Il y a eu 158 réfractaires, et les chefs de corps ont signalé 120 déserteurs. Tous ont été remplacés. Celui des Forêts rend le même compte : 124 réfractaires, et un seul déserteur, tous pareillement remplacés.

770. — Marseille. Situation. — Le commissaire général de police à Marseille présente le résultat de sa surveillance dans cette ville, pendant le dernier trimestre. Les amnistiés se rallient au gouvernement impérial. Ils sont tranquilles, mais ils voudraient que la surveillance, exercée sur eux, cessât. Les négociants protestent de leur attachement à l'Empereur, mais ils désirent la paix et la franchise du port ; pour le commerce, toute question politique n'est que secondaire. Dans les églises, on accompagne le *Domine salvum fac...* Avant le sacre, on gardait le plus profond silence. Il y eut dix-neuf faillites dans le dernier trimestre, environ 1.500.000 francs.

771. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Abbeville. Crainte d'épidémie (762). Les médecins de Boulogne persistent à dire que la maladie n'est pas contagieuse.

Boulogne. Parmi les matelots d'un navire anglais pris par le corsaire *Le Vimereux* (*Moniteur* d'hier) on a reconnu Dulong, marin de Honfleur, qui servait de pilote. On le garde en détention.

Seine-et-Marne. Oudot, attaqué sur la route de Gonesse, a été sauvé par la vitesse de son cheval.

Deux-Nèthes. Arrestation de Molden, dit Even, garrotteur hollandais.

Hautes-Alpes. Rébellion. Dans la forêt de Saint-Julien on essaye de délivrer Pellegrini que les gendarmes arrivent à conduire à Gap.

Faits divers. Vol d'église dans le Nord. — Vol chez Ferrière à Castelsarrasin.

BULLETIN DU 22 NIVOSE AN XIII

Samedi 12 janvier 1805.

772. — Guillemot. — Extrait d'une lettre écrite au Ministre par le général Chambarlhac, le 15 de ce mois. « La commission militaire a con-« damné hier à la peine de mort Guillemot, chef de chouans. L'exécu-« tion a eu lieu aujourd'hui à dix heures. Un grand nombre d'habitants « des campagnes, que le marché avait attirés à Vannes, ont été témoins « de la mort de Guillemot et assureront leurs voisins qu'il n'existe plus... « L'ennemi a souvent entrepris de répandre des doutes sur des évé-« nements pareils. — Guillemot a fait peu de révélations importantes. Il « a seulement déclaré que son fils était avec lui, au moment de son arres-« tation, et que, dans la maison voisine, se trouvaient deux autres chefs « de chouans, Martin et Le Thiais (abbé Kauffret), qui ne se sont éva-« dés que parce qu'on a mis trop de précipitation dans l'exécution. Guil-« lemot a été jugé seul. Le patron Louët et les autres détenus garderont « prison jusqu'aux ordres ultérieurs. »

773. — Contrebande. — Le paquebot saisi à Rotterdam, portait deux lettres adressées à MM. Palmaert et Opdenberg, de Bruxelles, par lesquelles on leur annonçait de Londres la réception des sommes qu'ils y avaient envoyées (*Bulletin* du 21 frimaire) (648). Ces envois ne pouvant avoir pour cause que les prix des marchandises prohibées, on a demandé des renseignements sur l'introduction de ces marchandises. Voici l'extrait de la réponse du préfet d'Anvers : « La ville de Lierre (Deux-Nèthes) « est le point central du ralliement des agents de la contrebande. MM. Pal-« maert et Opdenberg ont à leur compte une bande de porteurs pour « cafés, sucres et tabacs. Les porteurs, qui viennent des frontières, dépo-« sent leurs paquets aux faubourgs, en diverses maisons le long du pavé « d'Anvers, quelques-uns dans la ville même. Ces entrepôts ne sont que « momentanés, les marchandises sont promptement envoyées dans l'in-« térieur. Ils sont très divisés et difficiles à découvrir. Il existe une « bande à cheval, nombreuse. Elle se charge de l'introduction des mar-« chandises fines. Dès qu'elle a passé la frontière, les moyens se varient « pour l'entrée des marchandises en ville, charrettes, cabriolets, etc. « Le vendredi, jour du marché, est plus favorable à la fraude. »

774. — Trollet. — Attaché autrefois à la maison de Condé, prévenu d'avoir été appelé, en nivôse dernier, à Ettenheim, par l'ex-duc d'Enghien, pour lui donner des renseignements sur ce qui se passait à Paris, et d'en avoir reçu des instructions et des fonds. Il paraît que, lorsque d'Enghien fut arrêté, Trollet prit la fuite et se rendit à Offenbach, d'où il reçut ordre de rentrer en France. Arrivé tout récemment à Paris, arrêté par ordre du préfet de police, il justifie très mal son voyage à Ettenheim, tombe dans des contradictions frappantes, et donne lieu de soupçonner qu'il pourrait bien encore être un agent secret des princes: — Le garder [1] en prison jusqu'à nouvel ordre et l'interroger de nouveau.

775. — Surveillance de la librairie. — Un ouvrage intitulé : *La Géographie tant ancienne que moderne par l'histoire de tous les temps*, soumis au préfet de police, contient sur la Convention Nationale un pas-

1. Ordre du Ministre.

sage qui ne paraît pas devoir être mis sous les yeux de la jeunesse à laquelle l'ouvrage est destiné : — En autoriser [1] la vente, moyennant la suppression ou le changement de ce passage.

776. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Incendie des écuries du quartier général de Sa Majesté, au château du Pont de Brique. Sept chevaux tués.

Seine-et-Marne. Tentative d'incendie à Mitry par des matières explosibles.

Ardennes. Scandale dans l'église de Chesnois, par des jeunes gens de Vaux, pendant la messe de minuit.

Toulon. Évasion de la grosse tour de Venturini et Olivacci (494). La considération dont jouit le commandant le met au-dessus de tout soupçon.

Ariège. Pendant la messe de minuit, on dévalise la chambre du brigadier de gendarmerie de Massat et on lui enlève même les listes de conscrits.

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de : 1) Lelidec (capitaine à la 82e demi-brigade, réformé ; en surveillance à Rennes, mêlé aux intrigues du général Simon) ; 2) Becdelièvre (beau-frère de Bourmont). — Inviter l'évêque de Bayeux à interdire, et surveiller étroitement : Régnault (658). — Un mois de détention, puis à 30 ou 40 lieues de Paris et des côtes : 1) Depoint (fausses dénonciations, à La Force) ; 2) Tumerel (instituteur, attentat aux mœurs). — Envoyer à la cour de l'Eure et, s'il est acquitté, remettre au Ministre : d'Espinay de Saint-Luc (émigré non rayé, voulant être considéré comme étranger ; il réclame ses biens et fait un procès à sa femme ; en l'an II, il a été condamné, à Évreux, par contumace, à huit ans de fer). — A Bicêtre : 1) un mois : Lambquin (marchand de chevaux, vol) ; 2) trois mois : Braba (marinier, vola un noyé, pas susceptible de jugement) ; Mathis, dit l'Italien (vol) ; Varin (cocher de fiacre, tentative d'assassinat). — En détention jusqu'à plus ample informé : 1) à Bicêtre : Ignard (démagogue, écrit *Adresse aux Français*) ; 2) Ratel (avoué, frère de l'abbé, fait circuler l'oraison funèbre du duc d'Enghien). — Autoriser à venir à Paris, en surveillance, sous caution : Marcour (136) (instituteur : il se repent et est recommandé par M. de Brigode, chambellan de Sa Majesté).

Faits divers. Assassinat, par Furman, à Burgen (Rhin-et-Moselle). — Sommation comminatoire dans les Deux-Nèthes. — Incendies : Mont-Tonnerre, Roer, Escault et Ourthe.

BULLETIN DU 24 NIVOSE AN XIII

Lundi 14 janvier 1805.

777. — Paris. Esprit public. — Les faiseurs d'affaires sont à la guerre. Ils mettent le quartier général des Autrichiens à Padoue. Ils placent 40.000 Russes à Corfou, font armer les Monténégrins. Ce n'est plus M. le maréchal Bernadotte qui doit accompagner Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Joseph en Italie. C'est M. le maréchal Murat. M. le général de Beauharnais serait chargé de Paris. Quoique les compliments à Monseigneur le Prince Joseph aient été suspendus, on n'en assure pas moins comme certain, et très prochain, son départ pour l'Italie. On parle de la levée du camp sur les côtes de Boulogne. — Malgré le ton affirmatif des nouvellistes, on ne voit de positif, dans toutes ces données, que l'envoi en Italie de 500 hommes de la Garde Impériale, dont deux compagnies d'artillerie légère. Les hauts politiques disent que l'empereur d'Autriche n'agit qu'en tant qu'il est sûr du concours de quelques autres puissances. Au

1. Ordre du Ministre.

surplus, tous ces bruits ne produisent aucun effet sur les esprits. A peine si la Bourse s'en ressent. Quoique beaucoup d'opérations aient été faites en conséquence ces jours derniers, pour la fin du mois prochain, la rente n'a pas éprouvé de secousse remarquable.

778. — Paris. Militaires. — Les militaires qui, dans ces derniers temps, ont été postés à divers endroits, où la curiosité attirait la foule, se sont permis, très ouvertement, de recevoir des rétributions et de laisser pénétrer les personnes qui leur donnaient quelque argent. En général, cela n'a pas excité des murmures, parce que l'intérêt que l'on porte habituellement aux soldats n'est mêlé d'aucun sentiment d'envie. Cependant, on l'a remarqué, et surtout parce que ce trait n'est point dans le caractère du soldat français. Cette tache légère a commencé par la garde municipale, lorsqu'elle gardait les travaux de Notre-Dame, avant le couronnement. Elle s'est étendue ensuite aux petits chasseurs, et hier on a très distinctement remarqué, à la parade, que les cavaliers chargés de la police des voitures, aux entrées de la place, se tournaient vers les portières pour y donner quelques indications dont ils recevaient le prix.

779. — Trappistes. — Le grand juge transmet au Ministre une lettre, qui lui a été écrite par le procureur impérial de Fontainebleau, portant qu'un voleur, traduit au tribunal, a déclaré qu'il sortait d'un monastère de trappistes, qui existe dans la forêt de Sénart, pour se rendre à celui de la Vallée-Sainte, en Léman; qu'il avait de plus représenté un itinéraire du supérieur du monastère qu'il quittait, Dom Michel. Le procureur impérial dénonce, d'après cette déclaration, comme d'institution nouvelle, ces deux monastères. Ils sont connus depuis longtemps, notamment celui de la forêt de Sénart.

780. — Nantes. Détenus. — Le préfet de la Loire-Inférieure expose, par une lettre du 17, que les détenus pour l'affaire des plombs ont tenté divers moyens pour s'évader, jusqu'à présent sans succès; que cependant la garde des prisons ne pouvant être confiée qu'à la garde nationale, et les détenus ayant beaucoup d'amis et de parents riches, on craint qu'ils ne soient, dans la suite, secondés plus efficacement ; qu'il y aurait beaucoup plus de sûreté s'ils étaient transférés dans une prison plus éloignée.

781. — Morlaix. Députés. — Le commissaire général de police à Brest écrit, à la date du 15, que les députés au couronnement expriment, depuis leur retour, le plus vif mécontentement. Ils se plaignent de n'avoir pas obtenu tout ce qu'ils espéraient. Tous, dit le commissaire, avaient porté dans la capitale des prétentions excessives et s'étaient flattés d'obtenir au moins l'Aigle de la Légion d'honneur.

782. — Espionnage anglais. Stevenotte. — Les déclarations de trois matelots américains, déserteurs du service d'Angleterre, donnent lieu de croire qu'il existe, entre la France et l'île de Jersey, une correspondance qui est remise dans des troncs de l'île de Chaussey et renfermée dans une boîte, qui a la forme et l'apparence d'une pierre taillée. Le nommé Quintal, pilote de Port-Bail, réfugié à Jersey, paraît être le principal agent de cette correspondance. Il fait de fréquents voyages en France. Il y débarqua, il y a environ six mois, un individu qui était manchot et qui était envoyé par les princes. Tous les renseignements qu'on s'était procurés d'ailleurs font présumer que le manchot est Stevenotte, dit Richard Cœur-de-Lion, recherché depuis longtemps: — Recommander [1] de nouveau la surveillance nécessaire pour faire saisir la

1. Ordre du Ministre.

correspondance. Rechercher et arrêter ceux qui y sont employés, et les faire interroger avec soin. Assujettir à une surveillance rigoureuse la femme de Quintal, désignée comme entretenant des relations avec son mari, si toutefois M. le préfet de la Manche ne juge pas plus utile de l'éloigner des côtes, afin d'ôter cette retraite à son mari. On invite, en même temps, M. le maréchal Berthier, ministre de la guerre, à vouloir bien faire interroger de nouveau l'un des matelots américains, afin de s'assurer que celui qu'il a désigné est en effet Stevenotte.

783. — Cesbron fils. — Arrêté à Bordeaux pour ses liaisons avec Forestier et Céris, envoyé en surveillance à Angers, réclame 31.300 francs déposés par lui chez M. Fulchiron, banquier à Paris, et qui font partie d'une somme de 40.000 francs que Forestier lui avait remise, en le chargeant de se rendre à Paris. Cette réclamation indique qu'il veille encore aux intérêts de Forestier et qu'il ne néglige rien pour lui conserver les fonds dont il a été dépositaire. Elle doit aussi faire croire qu'il n'a pas été aussi étranger qu'il le prétend, aux manœuvres de Céris et Forestier : — Le faire expliquer [1] sur les motifs qui peuvent le déterminer à réclamer des fonds qui appartiennent à un conspirateur, et, dans le cas où il persisterait à nier qu'à l'époque de la remise de ces fonds il ait eu connaissance des projets de cet individu, exiger de lui une déclaration précise que les 31.300 francs appartiennent à Forestier, qu'il renonce à les réclamer, et qu'il consent à ce que M. Fulchiron les verse dans la caisse du ministère de la police. On réitère, en même temps, à M. Fulchiron l'invitation de ne pas se dessaisir de cette somme.

784. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Hamblet, chirurgien, émigré, dénonce au préfet de la Roer un prétendu complot organisé par Guislain et les trois frères Carbonnel : rien de vrai.

Kendrikson, arrêté sur la route de Boulogne à Calais, se dit marin danois, ayant déserté d'un navire anglais sur lequel on l'aurait forcé de servir étant prisonnier. On le croit plutôt déserteur ou espion. Envoyé à Paris pour éclaircir l'affaire avec l'ambassadeur de Danemark.

Turin. Épidémie. Rapport du général Menou. Aucun symptôme dans la république italienne ni à Parme. Elle diminue à Livourne.

Vosges. Révolte contre un maire qui, en exécution d'un mandement de l'évêque, veut fermer une église.

Ariège. Mesures sanitaires. On enferme quarante jours dans un cachot isolé deux jeunes vagabonds venant d'Espagne avec des ballots.

Barbé, fabricant de faux congés, est traduit à la cour criminelle de Tarbes.

Isère. Conscrits. Faure, entrepreneur des routes de l'Isère, est accusé de provoquer une rébellion à Livet-et-Gavet pour soustraire des conscrits réfractaires.

Renseignements. Rechercher à Anvers et Paris : Caqueray, garde-magasin des fourrages à Ostende, prévarication — L'abbé Borel (766) va quitter Cadix pour rentrer en France : l'arrêter à la frontière et l'interroger. On écrit à notre commissaire des relations extérieures à Cadix de surveiller son départ. — A vérifier : Vallot de Villoy, caissier des princes en 1792, poursuit le remboursement de faux assignats prêtés alors. — Rechercher Bélami et Roubet : malversations dans le service des vivres de la marine à Quimper.

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU 25 NIVOSE AN XIII

Mardi 15 janvier 1805.

785. — Paris. Loge Napoléon [1]. — On rapporte que, le 18 de ce mois, on a célébré l'inauguration de la loge « Napoléon », par un banquet, auquel celle de « L'âge d'or » a été invitée. On y a chanté des couplets en l'honneur de l'Empereur. On assure, dans ce rapport, qu'il ne se passe rien de contraire au gouvernement dans ces réunions.

786. — Guillemot. — Le général Chambarlhac et le président de la commission militaire adressent au Ministre l'interrogatoire et le jugement de Guillemot, condamné et exécuté (*Bulletin* du 22 de ce mois) (772). On voit dans l'interrogatoire quelques faits remarquables : de son aveu, il est resté constamment en armes, au nom de Monsieur (Louis XVIII). Il l'a reconnu jusqu'à ce moment pour souverain légitime des Français, est toujours resté attaché à ce prince et à sa famille. Il recevait du gouvernement anglais cent dix louis par an pour sa subsistance. Il a passé en Angleterre il y a environ trois ans, avec vingt-quatre affidés. Il n'en a nommé que quatre, Le Thiais, Gambert, Falaire et Michel. Il n'est revenu en France qu'au mois de mai dernier. Georges ne voulut pas lui permettre de l'accompagner; il n'a même obtenu du gouvernement anglais la permission de revenir dans l'Ouest, que plusieurs mois après le départ de Georges. Il n'a point été initié dans les secrets du complot de Georges, il a seulement su qu'il se tramait quelque chose. Il a laissé en Angleterre l'aîné de ses fils, âgé de dix-huit ans. Le cadet, qui était avec lui au moment de son arrestation, a quatorze ans. Il n'a rien reçu du gouvernement anglais depuis son retour ; Le Thiais et De Bar ont pourvu à sa subsistance. Il retournait en Angleterre pour demander au gouvernement de nouveaux secours, dont il avait le besoin le plus pressant en ce moment. Il est revenu seul, n'ayant d'autre dessein que de revoir sa famille, et point de mission particulière. Il a laissé tous ses camarades à Rumsey, où il a demeuré lui-même pendant le temps qu'il a passé en Angleterre. Soixante Français environ, tant émigrés que chouans, se trouvent à Rumsey. C'était à lui que le gouvernement adressait tous leurs traitements pour les distribuer. De Bar et Le Thiais sont rentrés avant lui. Il a été arrêté au village de Berluerue. Son fils puîné était dans la même maison que lui, Le Thiais et Martin dans celle contiguë.

787. — Conscription. — Il n'y a eu qu'un déserteur en Moselle, dans les deux dernières années, et trente-cinq réfractaires, dont dix-sept ont profité de l'amnistie. En Haute-Marne, quarante-six déserteurs en quatre ans. Dans le Mont-Tonnerre, il y a eu, dans les quatre années, 1.200 réfractaires. Les chefs de corps n'ont pas signalé les déserteurs.

788. — Attaques et vols sur les grandes routes. — On appelle l'attention de M. le maréchal Moncey sur les actes de brigandage, notamment sur les attaques de courriers, qui ont eu lieu depuis environ un mois, tant dans le Midi que dans la Sarthe, la Mayenne, etc., et on l'invite à prescrire de nouveau les mesures les plus sévères à cet égard. Circulaire [2] sur le même objet, à MM. les conseillers des Ier, IIe et IIIe arrondissements.

1. Rapport de préfet de police.
2. Du Ministre.

789. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Van der Duyn* (669, 737). La surveillance continue. Rapports favorables. — 2) *L'abbé de Villefort* (731), interrogé de nouveau, dit n'avoir vu Wickam que trois ou quatre fois, sans indiquer où. Bonne conduite.

Verdun. Prisonniers anglais. Forets, Holtby (capitaine de marine marchande) et Williams (passager) sont conduits au fort de Bitche : inconduite, manquement aux appels, tentative d'évasion.

Reims. Anonyme. Deville, ex-conventionnel, inspecteur des eaux et forêts, envoie au Ministre un pamphlet anonyme qu'il a reçu et qui vise sa conduite politique pendant la Révolution.

Bourmont a fait viser son passeport à Perpignan et a continué sa route sur Lisbonne. De La Ville. négociant à Nantes, a remis à Mme de Bourmont des traites pour son mari sur Madrid et Lisbonne.

Saintes. Disparition de Divry, sergent-major, et d'un caporal du 23e de ligne. On croit à un assassinat et à une désertion.

Rhin-et-Moselle. Deux brigands arrêtés, dont un de la bande de Schinderhames. L'assassin de Burgen (776) est arrêté.

Toulon. L'épidémie de Livourne est finie (Rapport du commissaire général de police .

Marseille. Approvisionnements de grains comme on n'en a pas vu depuis trente ans.

Turin. Brigandage augmente. Mesures prises : arrestation de tous les gens sans aveu, sans moyen et dépensant cependant, des vagabonds armés, etc.. 499 prisonniers à Turin.

Ordres du Ministre. En liberté, à 40 lieues de Paris : Darclais Montamy (détenu à Lourdes).

Faits divers. Incendies accidentels : Ain, Jura.

Pièces annexées au Bulletin [1].

Rapport du préfet de police au Ministre relativement à une demande d'augmentation du prix du charbon de bois.

Demande adressée sur le même sujet au préfet de police par les syndics et les adjoints du commerce de charbon.

BULLETIN DU 26 NIVOSE AN XIII

Mercredi 16 janvier 1805.

790. — Paris. Anagramme. — Des songe-creux du XIXe siècle ont trouvé dans ces mots : « Napoléon, Empereur des Français », ceux-ci : « Le pape sacre un fin démon. » Il est vrai qu'il y a six lettres de plus dans la première phrase, qui ne sont nullement employées dans la seconde ; mais le génie sait s'affranchir des règles.

791. — Marengo. Frontière de Gênes. Evénement. — Dans la nuit du 28 au 29 frimaire, le provéditeur Cambiasi chargea le lieutenant Katt de partir de Novi avec vingt hommes, armés et sans uniformes, pour aller à la recherche des brigands qui désolent cette contrée. Aucune réquisition n'ayant été adressée aux autorités françaises, le lieutenant et sa troupe ne pouvaient agir que sur le territoire gênois. A quelque distance de Bosco (Marengo), le lieutenant ayant vu un homme à cheval qui fuyait et successivement plusieurs autres, il entra dans cette commune avec sa troupe, et demanda du secours contre ces fuyards. Les employés

1. *Bulletin* de la série A F IV.

de la douane en arrêtèrent plusieurs. On reconnut bientôt que c'étaient des habitants du lieu qui fuyaient, croyant que le lieutenant gênois et sa troupe étaient la bande de brigands. Le maire de Bosco rétablit l'ordre, et, après quelques explications, les Gênois retournèrent à Novi. Le général Menou se plaint de l'irrégularité de cette démarche.

792. — **Boulogne. Aide de camp du général Lacrosse.** — Par une lettre du 23 de ce mois, le commissaire général de police à Boulogne marque au Ministre que l'aide de camp du général Lacrosse, envoyé à Londres avec des dépêches, est de retour. Il a dit que, le commandant du brick *l'Hérald* ne lui ayant pas permis de porter lui-même à Londres les dépêches dont il était chargé, l'amiral Holloway l'avait puni et démonté de son commandement ; qu'il avait passé trois jours dans la rade des Dunes, pendant lesquels il avait été accueilli sur plusieurs bâtiments anglais, et invité à un bal, auquel son départ l'avait empêché d'assister. Il porte à plus de deux cents le nombre des bâtiments qu'il a vus dans la rade, et croit cependant que les préparatifs de l'ennemi ne seront pas achevés avant un mois.

793. — **Seine-Inférieure. Projets de l'ennemi.** — Par une lettre du 22, le préfet de la Seine-Inférieure expose que, suivant les avis qu'il a reçus, l'expédition que prépare l'ennemi a pour but d'incendier les ports et les diverses sections de la flottille. Elle se compose de bombardes légères, ne tirant que quatre à cinq pieds d'eau, pouvant facilement approcher nos bassins. On a pris dans les ports de la Seine-Inférieure des mesures de défense contre ce projet.

794. — **Fermes isolées servant de refuge aux brigands.** — Le préfet de Rhin-et-Moselle soumet à l'approbation du Ministre un arrêté, par lequel il vient d'ordonner la démolition de quatre fermes isolées, dans la forêt d'Andernach, qui servaient de refuge aux brigands et facilitent l'introduction des espions et agents de l'étranger. — Approuvé[1], en ce qui concerne le ministère de la police. Les dispositions nécessaires sont faites pour obtenir la sanction du ministère des finances et de l'intérieur.

795. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Villecourt* (731) a soixante-dix-huit ans, la tête dérangée, et ne mérite pas l'attention de la police. — 2) *Langlois* (719) avait offert à Moreau de le défendre, envoyé en surveillance à Rouen (thermidor), est furieux que Murat ait refusé son ouvrage : *Le Pas-de-Calais n'est pas la mer à boire.* Il est impossible de le trouver à Paris.

Pêcheur suspect. Lefrançais, de Fécamp, a remis du poisson aux Anglais la nuit : défense provisoire de pêcher.

Vol d'un paquet d'argent et de traites, mis à la poste de Boulogne par Grandpré, commissaire de la flottille, pour l'amiral Bruix. Mesures prises.

Rhin-et-Moselle. Amoncellement effrayant de glaces dans le Rhin. On cherche, sans les trouver, des moyens contre la débâcle.

Sommations comminatoires en Sambre-et-Meuse. Ce genre de brigandage est fréquent dans quelques départements.

Barcelone. Bourmont déclare qu'il n'y restera que le temps de mettre ses affaires en règle pour traverser l'Espagne et aller à Lisbonne. (Rapport du commissaire des relations commerciales.)

Ordres du Ministre. Janson, ex-maire de Besançon, éloigné de Paris et du Doubs pour avoir procuré un logement à Pichegru à Paris, demande à revenir à Besançon; l'ex-conventionnel Briot s'offre pour sa caution : accordé pour trois mois.

1. Ordre du Ministre.

Correspondance ministérielle. Auguste, agent des princes, correspondant avec l'Allemagne et Paris, se cache à Nyon. Au moment de l'arrestation du duc d'Enghien, il a fait des voyages d'Angleterre en France : A faire surveiller par notre ministre plénipotentiaire en Suisse.

Faits divers. Incendie accidentel chez Bailleul, à Saint-Léger (Seine-Inférieure). — Vol à Crocq, chez Courteix. — Suicide de Ochner, prisonnier de guerre hanovrien. — Meurtre par Turn, militaire, dans la Meuse-Inférieure.

BULLETIN DU 27 NIVOSE AN XIII

Jeudi 17 janvier 1805.

796. — **Boulogne. Pêcheur.** — Le commissaire général de police à Boulogne marque au Ministre qu'il résulte de l'interrogatoire de Dulong, marin de Honfleur, pris dans l'affaire du *Vimereux* (*Bulletin* du 21) (771), que le pêcheur Petit, dont le bâtiment avait été pris, a indiqué spontanément à l'ennemi le moyen de se servir de son bâtiment pour prendre *Le Vimereux* ; qu'il lui a également indiqué comment les lougres pouvaient longer la côte, pendant la nuit, sans être inquiétés par les batteries et en faisant croire qu'ils étaient pêcheurs français. Dans la nuit du 19, un bâtiment anglais a profité de cet avis et fait paraître les feux de ceux français. Il paraît, par la même lettre, que Dulong a encore déclaré qu'à Torbay on armait en bombardes huit bâtiments de commerce destinés à une expédition sur Boulogne. Le même avis a été donné par le préfet de Rouen (*Bulletin* d'hier) (793).

797. — **Beaupréau. Esprit public.** — Son Excellence avait demandé des renseignements sur les faits suivants, qu'on lui avait dénoncés relativement à l'arrondissement de Beaupréau (département du Maine-et-Loire) (*Bulletin* du 10 nivôse) (726) : Aucune députation de cet arrondissement ne s'est rendue au couronnement. Aucune fille ne veut accepter la dot accordée par Sa Majesté. L'esprit de tout l'arrondissement est mauvais. — Voici ceux que lui fournit un fonctionnaire public, remarquable par ses talents, sa moralité et son attachement au gouvernement : Des sept présidents de canton de l'arrondissement de Beaupréau, deux seulement se sont rendus au couronnement. Ce sont MM. Lecocq et Gauthereau, présidents des cantons de Cholet et Saint-Florent. Tous les deux s'étaient réfugiés dans l'intérieur pendant la guerre de la Vendée. M. Boiandreau, président du canton de Chemillé, aussi réfugié dans l'intérieur, n'a pu se déplacer. Il est octogénaire. M. Chetou, président du canton de Beaupréau, l'un des principaux chefs de l'armée de Stofflet et l'un des plus actifs dans la deuxième guerre de la Vendée, est mort avant le couronnement (431). Sa mort subite et singulière a eu lieu aussitôt qu'on a eu connaissance des plombs découverts dans la Vendée. M. Chetou fixait précisément alors l'attention de la police, et il venait d'être recommandé au préfet, chargé de l'arrêter s'il découvrait quelques indices de complicité. M. Bouchet, président du canton de Montrevault, n'a pas assisté au couronnement. Ancien chef des administrations civiles des Vendéens, il vient d'être nommé juge à Beaupréau. Dieu veuille qu'il remplisse bien les fonctions de directeur du jury ! M. Michelin, ancien sénéchal des baronnies du prince de Condé, ancien membre du fameux conseil supérieur des Vendéens à Châtillon, et président du canton de Champtoceaux, ne s'est point rendu au couronnement. M. Thenaizie, président du canton de Montfaucon, n'a pas assisté au couronnement. Ancien

directeur des domaines, à la résidence d'Angers, il fut, durant la Révolution, obligé de quitter sa place, à raison de son dévouement aux Bourbons.

Il n'est que trop vrai que pas un garde national de l'arrondissement de Beaupréau n'a assisté au couronnement. — Il paraît que les mariages à raison de l'avènement de Sa Majesté Impériale n'ont point eu lieu encore dans la majeure partie du département : on trouvera, si on veut, des filles dans l'arrondissement de Beaupréau, qui accepteront, avec reconnaissance et dévouement, la dot offerte par Sa Majesté Impériale, mais il ne faut pas que les autorités locales les cherchent parmi les filles des anciens partisans de la guerre civile, mais parmi celles des Vendéens réfugiés et rentrés maintenant dans leurs foyers. — Quant à l'esprit public de cet arrondissement, les habitants sont simples, bons et hospitaliers, mais peu éclairés ; ils sont faciles à influencer, et entêtés dans le mal comme dans le bien. Avant la Révolution, ils ne connaissaient que leurs seigneurs et leurs curés ; ils ont tellement souffert dans la guerre civile que ces deux castes n'ont plus la même influence ; il ne serait pas impossible de leur faire perdre celle qu'il leur reste, mais il faudrait que les places d'administration ne fussent pas remplies pour ainsi dire exclusivement par les émigrés, par les chefs les plus marquants dans les guerres de la Vendée et par les amnistiés. Sur onze membres qui composent le conseil de l'arrondissement, huit sont ou émigrés ou anciens chefs vendéens. La proportion est à peu près la même sur les soixante-treize maires. — L'établissement de l'école d'Arts et Métiers, fixée à Beaupréau par décret de Sa Majesté Impériale, contribuera puissamment à améliorer l'esprit public, quand elle sera en activité, mais les premières pierres pour la construction ne sont pas encore tirées des carrières. — Il faudrait que le sous-préfet se tînt à Beaupréau, et non dans ses propriétés, à Jallais, qui en est éloigné de trois lieues. Il faudrait que les juges au tribunal résidassent à Beaupréau et non dans leurs propriétés, qui en sont éloignées. En un mot, l'arrondissement de Beaupréau exige la surveillance la plus active. C'est le foyer d'un volcan mal éteint ; il ne se rallumera probablement pas, à moins que des étincelles, venues du dehors, ne l'embrasent à nouveau. Mais il est négligé en ce moment-ci par presque tous les fonctionnaires et abandonné à l'influence d'anciens ennemis sur lesquels on aurait tort de compter.

798. — Chouans. — Suivant un rapport de la gendarmerie de Vannes, du 15 de ce mois, plusieurs chouans des environs de Pontivy avaient proposé de se soumettre. Un rendez-vous leur avait été indiqué à cet effet, mais ils y ont manqué, en donnant pour motif l'arrestation de Guillemot, leur chef. Ils se sont retirés dans les Côtes-du-Nord, pour tâcher de repasser en Angleterre avec De Bar. Le maire de Buléon, que la gendarmerie a trouvé seul au rendez-vous indiqué par les chouans, a déclaré que Le Thiais les avait assurés qu'il succéderait à Guillemot et serait chargé, par la cour de Londres, de suivre les opérations qui lui avaient été confiées. On recherche tous ces rebelles et principalement De Bar, qu'on croit réfugié dans les environs de Carhaix.

799. — Loire-Inférieure. Culte. — Le préfet de la Loire-Inférieure expose, par une lettre du 22, que toutes les fêtes supprimées sont annoncées aux prônes et chômées scrupuleusement. Dans quelques communes, on a exercé des actes de violence contre des habitants qui voulaient s'en abstenir et cultiver leurs champs. Le préfet ajoute qu'il a dénoncé ces infractions à la loi au ministre des cultes, et n'a reçu aucune réponse, ce qui laisse des doutes sur les intentions de Sa Majesté.

800. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Louise Vasseur* (437) interrogée, avoue vivre avec Tellier et l'avoir quitté plusieurs fois à cause de leurs querelles. Rien de suspect. — 2) *Giovanni Stephano.* Arrestation de Malpel, ancien officier, puis agent de police, chassé comme intrigant: ayant appris les démêlés du Grec Stephano avec son ambassadeur, il essaya de lui extorquer de l'argent en se disant chargé de le surveiller. Stephano, qui est en prison, refuse de s'adresser à son ambassadeur et a écrit directement au prince Callimarchi. Jaubert, interprète du gouvernement, traduit deux lettres arrivées pour lui de Constantinople.

Morbihan. Des navires ennemis sont en vue. On pense qu'ils appartiennent à la flotte qui bloque Rochefort.

Charente-Inférieure. Détails sur l'évasion de deux conscrits (716). Le jury a acquitté les deux gendarmes auxquels leur capitaine a infligé quinze jours de salle de discipline.

Boulogne. Pamphlet (728). Le soldat du 28e de ligne a agi seul.

Castres, Abbé Sabatier (727). Cet écrit a été aussi adressé à plusieurs autres personnes. Il est certainement de l'abbé Sabatier, ainsi que la note attribuée au comte de Haumont.

Lot-et-Garonne. Rébellion, à Couthures, contre la gendarmerie qui arrête Vigoureux et son frère.

Basses-Pyrénées. Le gendarme Bride tue Claverie qui l'a menacé.

Piémont. Brigands. Villon est tué par les gendarmes après quinze jours de poursuite. Prise de Salmorin, chef de la bande Osassio qui, depuis deux ans, attaquait les voyageurs.

Cadix. Rapport du commissaire des relations commerciales. Dix morts par jour. L'état est meilleur. On espère que l'épidémie cessera avec le froid.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance, à Soissons dans sa famille : Monnet de la Marcke (s'est donné comme agent royaliste, auprès d'un ennemi du gouvernement, pour se procurer de l'argent). — Lhannard (87) détenu depuis l'an IX, demande sa liberté et l'autorisation de s'enrôler. Recommandé par un membre du corps législatif. « Il n'est d'ailleurs prévenu d'aucun délit positif et sa longue détention a dû le rendre plus circonspect. » Accordé.

Correspondance ministérielle. Borel (784) : on recommande au directeur des postes sa correspondance et celle de deux négociants de Cadix qui reçoivent des lettres pour lui.

Renseignements. Bertin, de Saint-Malo, espion d'Angleterre : on croit qu'il vient de débarquer (Ille-et-Vilaine), qu'il a été chez les cultivateurs Dupuis, dits Hervy, chez qui il a dîné avec son beau-frère Donzelle et un habitant de Saint-Malo, qu'il y a vu la femme Madion, à qui il a remis de l'argent pour son mari, détenu à Paris : A vérifier et à utiliser.

BULLETIN DU 28 NIVOSE AN XIII

Vendredi 18 janvier 1805.

801. — Baron d'Artemberg. — Dès l'an V, un Allemand, se disant baron d'Artemberg, a été signalé à la police générale comme agent du gouvernement anglais, se mêlant en même temps de contrebande. Il a été arrêté plusieurs fois par ordre du Directoire. Ayant épousé une demoiselle de Chimay, en Jemmapes, il y fait de fréquents voyages. Le chef d'escadron de gendarmerie en résidence à Mons, chargé de la surveillance spéciale de cet étranger, annonce, à la date du 15, qu'il est parti le 10, pour Paris, après avoir répandu que Sa Majesté l'Empereur était

dangereusement malade. Il observe que, pendant une résidence de quelques mois à Chimay, il y a fait des dépenses excessives ; qu'on ne lui connaît aucune fortune; qu'il a cependant reçu récemment mille guinées et a dit vaguement que ses corsaires étaient heureux. Suivant le même rapport, ce prétendu baron allemand dit avoir été fourrier au régiment d'Anvers dans la Révolution en Belgique, et quelques personnes assurent qu'il était valet de chambre. Le plus grand nombre le croit agent de l'Angleterre. Le préfet de police est chargé de surveiller son arrivée.

802. — Douai. Arrestations. — Extrait d'un rapport du chef d'escadrons de gendarmerie de Valenciennes, du 15 de ce mois: « Un Anglais, « d'accord avec la gendarmerie, a proposé à un aubergiste de Douai, « nommé Maréchal (en lui disant qu'il était prisonnier de guerre, bien « qu'il ne le soit pas), de lui indiquer une personne sûre, qui pût le con- « duire au delà du Rhin moyennant une bonne rétribution. Maréchal l'a « adressé à un charbonnier de Raches, nommé Lecoq. Au lieu de l'An- « glais, le brigadier Decret, déguisé, s'est rendu chez le charbonnier et « l'a arrêté. Il lui a trouvé un faux passeport et le billet de l'Anglais que « Lecoq attendait. Maréchal a été également arrêté. L'un et l'autre désa- « vouent avoir eu aucune part à l'évasion des prisonniers Smith et Jodelle, « dont les recherches se continuent avec activité. »

803. — Deux-Sèvres. Situation. — Le préfet des Deux-Sèvres rend compte de la situation politique de ce département, depuis le commencement de l'an XIII. Jamais la sûreté publique n'a été moins troublée. Le clergé est fidèle, et il n'y a quelques dissidents que dans la partie septentrionale du département. Ils sont surveillés. L'esprit public s'est manifesté de la manière la plus satisfaisante aux fêtes du couronnement. Le peuple a fait éclater, dans toutes les communes, des transports de joie et d'amour pour son nouveau souverain.

804. — Allemagne. — Extrait d'une lettre de Hambourg, du 17 nivôse : « On est en général très français à Lubeck. A une table d'hôte de « vingt-deux personnes, où étaient plusieurs négociants de la ville, on a « fait l'éloge le plus juste de l'Empereur des Français. On a parlé, au « même dîner, d'une presse extraordinaire qui a dû se faire à Londres « pour une expédition secrète.—Quelques militaires français ont été assas- « sinés...quatre des meurtriers sont arrêtés à la réquisition de M. Rein- « hart. — Les Anglais ont fait des démarches pour acheter une partie « des fusils emmagasinés dans l'arsenal de Rendsberg. Ils n'ont pas réussi. « — Un Français, que l'on croit à la solde de l'Angleterre, a acheté les « canons démontés des fortifications de Hambourg. »

805. — Renseignements. Correspondance anglaise. — Il paraît que l'on continue d'entretenir des communications de l'Angleterre avec la France par la falaise de Biville, un individu, lié avec les conspirateurs, ayant dernièrement reçu, à Paris, une lettre venue par cette voie. Il y a lieu de croire que Jean-Marie est encore chargé de cette correspondance : — Prendre [1] toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces communications; s'assurer si les fonctionnaires publics qui sont sur ce point sont aussi vigilants qu'on doit l'exiger ; et vérifier si tous les individus éloignés des côtes, à raison de leurs relations avec les conspirateurs, sont rendus à la destination qui leur a été fixée.

1. Ordre du Ministre.

806. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaques de courriers. Le courrier de Montpellier à Toulouse, déjà attaqué (717), l'a été de nouveau par huit brigands. Deux gendarmes l'ont protégé. Arrestation, à Lunel, de Tracassin, brigand que l'on croit complice.

Roer. Découverte d'un dépôt de bois de fusils à Blérick, chez la Vve Linssen, qui les dit appartenir à Maritz, directeur des armes. On informe.

Havre. Arrestation, par les douaniers, de Lhomme et Goulé, ouvriers d'Ingouville, déposés sous la falaise d'Octeville par une péniche anglaise.

Sarre. Incendie. Mort d'un conscrit arrêté : rapports différents du préfet et de la gendarmerie.

Deux-Nèthes. Évasion de 6 forçats du bagne d'Anvers. Le garde chiourme est arrêté.

Rhin-et-Moselle. Arrestation de Conrad Weben, brigand redouté.

Turin. Brigandage augmente. Les mesures sont insuffisantes. Il faut nommer d'urgence un nouveau commissaire général de police à Turin.

Sésia. Rixe entre des gendarmes et des hussards du 2e régiment italien qui tenaient des propos contre la France.

Frontière de Gênes. Amoretti, contrebandier génois, est tué par le lieutenant Tallon au cours d'un combat sur le pont de la Volta.

Epidémie : terminée à Livourne. A Cadix, huit à dix morts par jour. La junte de santé d'Espagne propose une purification générale au mois de juin.

Ordres du Ministre. Renvoyer en liberté en Ligurie : 1) Brissolard et Perrazo (766) (réclamés par le ministre de Ligurie); 2) Traverso (ligurien arrêté comme napolitain). — Demandes accordées : 1) Dupac (28) (en surveillance à Toulouse, demande à venir en surveillance dans le Tarn, près de ses parents) ; 2) Dalès Latour, (émigré amnistié, en surveillance à Marmande, demande à venir en surveillance à Agen). — En liberté chez lui : Palmieri (perruquier italien, irrégularités en venant en France).

BULLETIN DU 29 NIVOSE AN XIII

Samedi 19 janvier 1805.

807. — Paris. Oraison funèbre du duc d'Enghien. — Depuis longtemps, la police générale a eu avis de l'existence d'un pamphlet intitulé : *Oraison funèbre du duc d'Enghien.* Les conseillers d'État des Ier et IVe arrondissements ont été chargés d'en rechercher et faire arrêter les auteurs et distributeurs (*Bulletin* du 7 thermidor) (65). Le 21 frimaire dernier (654), le Ministre observa au préfet de police que ce pamphlet avait été vu dans les mains de plusieurs députés des gardes nationales, et que le papier, ainsi que les caractères de l'impression, indiquaient que cet ouvrage, attribué à l'abbé de Bouvens, aumônier du comte d'Artois, très borné, ne sortait pas des presses de l'Angleterre, qu'il avait été plus vraisemblablement imprimé à Paris. Par un rapport du 28, le préfet de police annonce que ce pamphlet a été effectivement imprimé par Guerbaert, rue de Sorbonne; qu'en l'arrêtant, on en a trouvé chez lui plusieurs exemplaires et deux autres ouvrages contre le Concordat; qu'il a déclaré que ces trois ouvrages, tirés chacun à mille exemplaires, étaient du même auteur, prêtre réfractaire, que, jusqu'à présent, il a refusé de nommer.

Par une autre lettre de ce jour, le préfet de police annonce que, dans un dernier interrogatoire, cet imprimeur a dit : « Je ne me rapelle pas

« précisément le nombre des exemplaires. L'auteur m'avait permis d'en « tirer ce que je voudrais pour moi, et je ne sais pas si j'en ai fourni 500 « à 600 à Ratel. » A l'instant, ajoute le préfet, Guerbaert s'est repris en ces « termes : « Je me suis trompé de mot, j'ai voulu dire l'auteur. » Des ren- « seignements secrets, dit encore le préfet, me signalaient Ratel, avoué, « comme l'éditeur de cet ouvrage. Le mot échappé à Guerbaert le con- « firme. » On sait que l'abbé Ratel est constamment à Londres l'un des agents les plus actifs de l'ennemi; son frère a souvent été recherché par la police générale pour ses correspondances avec lui. Les trois ouvrages viennent de Londres : *Réclamations canoniques; Lettre de l'évêque de Saint-Pol; Oraison funèbre du duc d'Enghien.* Il est probable que c'est l'abbé Ratel qui les a envoyés à son frère, pour les faire réimprimer à Paris et distribuer. Il est également vraisemblable que la correspondance se continue par les mêmes points: Biville, Le Tréport, toute cette côte.

808. — Paris. Bruits. — On a dit ce matin parmi les agents de change que la flotte de Toulon est sortie. On dit aussi que des maisons étrangères, surtout de la Hollande, ont retiré depuis trois jours, à toutes les maisons qui ne sont pas de premier ordre, les crédits qu'elles leur avaient donnés précédemment. — Au café de la Régence, on faisait entrer ce matin les Russes en Italie. — Le bruit se soutient toujours que Sa Majesté l'Empereur se rendra en Italie. — On assure, dans quelques sociétés, que M. Doubril, en se rendant de Francfort à Saint-Pétersbourg, a visité le comte de Lille. — L'évêque d'Arras est mort à Londres.

809. — Sambre-et-Meuse. Prêtres. — Le préfet de Sambre-et Meuse rapporte que le bon esprit s'est manifesté sensiblement aux fêtes du couronnement, malgré les efforts constants des prêtres insoumis. Ils intriguent secrètement pour troubler les consciences, mais s'abstiennent de tout acte public qui puisse déterminer l'autorité à sévir contre eux.

810. — Hollande. — Une lettre particulière de Rotterdam, écrite par quelqu'un qui a eu des rapports avec Dumouriez, annonce que le général est en faveur auprès de M. Pitt, et qu'il est nommé général en chef de l'armée qui doit se reformer, au printemps, sur le continent. Cette circonstance est conforme à ce que l'on débite à Paris depuis quelques jours, que Dumouriez serait mis à la tête de 40.000 hommes. Une commission a prononcé la confiscation de deux navires précédemment retenus, comme portant des marchandises anglaises. Elle a ensuite mis les scellés sur un troisième navire dont le capitaine n'a pas pu prouver d'où il venait. On ne fait plus mystère, dans les sociétés, en Hollande, sur le changement très prochain du gouvernement. Le prince de Nassau-Weilbourg serait tuteur du prince héréditaire d'Orange, âgé de treize ans. Ces nouvelles ne font point de sensations désagréables, vu qu'on est généralement mécontent du gouvernement actuel... Le correspondant ajoute : « Je viens d'apprendre avec certitude que l'expédition secrète de « 10.000 hommes a mis à la voile pour les îles espagnoles; que le prince « de Galles est d'accord avec le roi et M. Pitt, le duc d'York disgracié. »

811. — Leguénédal et autres. Affaire Guillemot. — Il résulte des renseignements recueillis avec soin sur cette affaire, que Leguénédal a proposé et conduit toute la manœuvre, séduit le patron Le Louët, et que rien ne s'élève pour sa défense ; que Louis Rio, courrier de Guillemot, a procuré les moyens d'arrêter ce brigand, mais que l'assiduité des services qu'il lui avait rendus antérieurement doit laisser encore de fortes défiances sur son compte ; que Le Louët ne paraît coupable que de s'être laissé séduire par l'or et les promesses de Leguénédal; qu'il jouit d'ail-

leurs d'une très bonne réputation dans son pays, et que, loin de partager les intentions meurtrières des brigands, il a le plus contribué à sauver de leur fureur un gendarme, qu'ils menaçaient à l'instant où ils furent découverts ; que Bigot et Thiret, matelots de Le Louët, n'ont fait qu'obéir à leur capitaine ; que Leroy fils, âgé de dix-sept ans, ne peut être responsable des actions de son père ; que Le Bourhis, subjugué, comme Leroy père, par la terreur, s'est borné à porter une lettre pour Guillemot ; enfin, que Leyondre, mousse de Le Louët, et Guillemot fils, mis provisoirement en liberté, sont deux enfants de douze à treize ans, que leur âge seul doit faire excuser ; — 1° Mettre [1] en jugement Leguénédal ; 2° garder Rio en détention, jusqu'à nouvel ordre ; 3° mettre en liberté Le Louët, Bigot, Thiret, Leroy fils et Le Bourhis ; 4° continuer les poursuites contre Leroy père, qui, s'il est découvert, devra rester quelque temps détenu ; 5° la mise en liberté de Leyondre et Guillemot fils est approuvée ; 6° il sera présenté à Sa Majesté un rapport pour appeler sa bienfaisance au secours de ce dernier enfant qu'il paraît convenable de placer dans quelque école, aux frais du Gouvernement.

812. — Berthois et James. — Le premier, convaincu, de son propre aveu, d'avoir eu le projet d'attenter aux jours de l'Empereur, avait déclaré qu'il n'avait pour confident qu'un nommé James, conscrit qui devait être aux armées (*Bulletin* des 6 thermidor (60) et 13 fructidor an XII) (227). Celui-ci, qui a été arrêté en Hanovre et qui n'est arrivé à Paris que le 23 de ce mois, a avoué, après quelques dénégations, qu'il avait en effet, ainsi que Berthois, l'intention d'assassiner Sa Majesté, et qu'ils avaient attendu une occasion favorable pour exécuter leur attentat. L'un et l'autre ne donnent aucun signe de démence. Ils persistent dans leurs aveux et montrent l'audace réfléchie des scélérats endurcis dans leurs exécrables dispositions : — Les garder [1] en prison jusqu'à ce qu'on puisse les déporter hors du territoire européen de l'Empire.

813. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Voyageurs. Surveillance. Le ministre de la guerre a ordonné que le nom de tout individu entrant dans une place soit communiqué à l'autorité civile.

Verdun. Anglais. Brenton est autorisé à faire venir sa famille. Effectif : 734.

La Bouglise (627.731). Le colonel Lacour, du 5e dragons, dit aussi qu'il l'a aidé plusieurs fois, spécialement pour découvrir des armes cachées à Aumale chez Monnier.

Saint-Denis. Rixe entre des gendarmes et des militaires italiens, pour une discussion entre Petit, cordonnier, et Boutura, officier logé chez lui. Les gendarmes Borel et Desrosiers sont blessés.

Attaque du courrier de Nice (717-756). On a arrêté trois individus absents de chez eux à ce moment et deux employés des douanes, Fleury et Pouget. Fleury, qui avait sur lui la montre du courrier, est reconnu. On croit avoir les cinq coupables.

Dulong. Exécution (771.796). Jugé au Havre par une commission militaire et passé par les armes.

Petit (796). A été renvoyé à Saint-Valery sur une chaloupe anglaise. Le commissaire de Boulogne ordonne de l'arrêter avec son équipage et est surpris qu'on ne l'ait pas fait plus tôt.

Traites de l'amiral Bruix (795) retrouvées à Boulogne.

1. Ordre du Ministre.

Manche. Le *Général Pérignon*, corsaire de Saint-Malo, capitaine Dupont, a pris un sloop anglais et est entré à Granville.

Haute-Saône. Aube. Situation excellente. Achats considérables de grains à Bar-sur-Aube et Gray.

Piémont. Brigands. Attaque sur la route près Verceil. — Betzer, poursuivi avec la bande dont il est le chef, essaye de poignarder le gendarme Boison et est tué par lui. Il est enterré à Morasco, aux acclamations de la population à laquelle il avait dit qu'il savait charmer les fusils. Un de ses brigands et son complice Lyo sont arrêtés.

Ordres du Ministre. Arrêter Osselin dit Conflans (escroc, recrutait pour les émigrés, en surveillance à Pont-Saint-Mard; le préfet le dit dangereux). En liberté, en surveillance : 1) en surveillance spéciale : Kergoat (marin, propos; espère que l'Empereur rendra le trône aux Bourbons); 2) femme Beausire (arrêtée en ventôse pour intelligence avec les Anglais; rien de prouvé; assez punie). — En détention, j.n.o.: Vidor (711). — Lever la surveillance de Frault (capitaine réformé, acquitté (frimaire an XII) pour distribution de libelles, en surveillance à Avranches. Robert était dans le même cas et fut absous). — Autoriser à rester à Arras en lui défendant de venir à Paris : Bresson (en surveillance à Lille (422) est venu à Arras). — En liberté, à Paris, où on le surveillera : Simonet (396).

Faits divers. Suicide, à Saint-Germain-en-Laye, de Chefdeville, chapelier. — Incendies : dans le Nord chez Houcq ; deux dans la Somme, dont un chez Dupliez, chez Marquer dans la Doire.

BULLETIN DU 1er PLUVIOSE AN XIII

Lundi 21 janvier 1805.

814. — Hambourg. — Une lettre de Hambourg, du 19 nivôse, renferme des détails sur l'assassinat de quelques militaires, que le même correspondant avait annoncé par une autre, du 17 (*Bulletin* du 28 nivôse) (804). Cinq gendarmes et un hussard, ayant traversé l'Elbe, se sont présentés au pont de bois formé sur la glace. Au moment où le gendarme avait tiré sa bourse pour payer le péage, un rassemblement très nombreux de paysans ou marins, dits Deikers, les a assaillis avec des crocs et violemment maltraités. Un des gendarmes a été trépané, et on n'a que peu d'espoir de le guérir. Le brigadier a reçu plus de soixante coups de crocs; les autres ont fui au galop, la bourse du hussard a été enlevée; elle renfermait dix louis. Il paraît, dans cette lettre, que l'affaire de M. Rumbold a été le sujet de ces voies de fait. En attaquant ces militaires, les assaillants faisaient entendre ces cris : « Voici les cent francs ! » (Allusion au bruit répandu que chaque homme de l'expédition contre Rumbold a eu cent francs de gratification.) D'autres disaient: « Gagnons notre thaler !... » récompense qu'on dit avoir été promise par un Anglais pour chaque coup porté à ces militaires. On ajoute par cette lettre que le soldat, qui était en faction à l'entrée du pont, a porté les premiers coups, a déserté le lendemain et est allé à Hambourg pour faire viser un passeport. Il a été reconnu par le brigadier et arrêté. On lui a trouvé la bourse du hussard et les dix louis. On procède extraordinairement contre les coupables, à la requête du ministre de France.

815. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Anglais. Hughes tente de s'évader. Le général Wirion l'envoie à Bitche.

Évasion de deux prisonniers, de la prison militaire de Namur.

Arrestation. 1) Haintz, brigand, en Rhin-et-Moselle ; 2) Venderhecren et complices, brigands de la Lys. — On procède contre dix habitants du Haut-Rhin qui commirent des dégâts dans une forêt.

Turin. Le libelle *Adresse du duc d'Angoulême aux Français* est répandu à Turin où on le recherche. — Vol à main armée sur une route.

Loire. On attribue les brigandages à une bande de jeunes gens de Montbrison qui se sont enfuis à la suite d'un meurtre dans une rixe.

Lot-et-Garonne. Le maire et le magistrat de sûreté de Golfech accusent les gendarmes d'avoir tiré sur un marin recherché qui se noie dans la Garonne.

Cette. Trouble nocturne. Le maire demande un détachement militaire.

Hollande Le commandant de l'armée de Batavie dit que les dénonciations de Disjonval contre Deneys et Ondaatje (553.608) sont fausses et haineuses. Les poignards sont des armes précieuses, dépouilles d'un prince du Japon, que les Indous destinaient à Sa Majesté.

Faits divers. Suicide de Chéron, déserteur, dans sa prison (Seine-et-Marne).

BULLETIN DU 2 PLUVIOSE AN XIII

Mardi 22 janvier 1805.

816. — La Meilleraye, chouan. Vve Dacosta[1]. — Un rapport confidentiel au Ministre, du 17 nivôse, portait que La Meilleraye, officier de Frotté, avait débarqué en Normandie, venant de Londres, avec une mission importante ; qu'il avait dû arriver à Paris, le 13, et qu'on le croyait chez la dame Dacosta, asile ordinaire des chouans, surtout de ceux qui ont servi sous Frotté Le préfet a été chargé de vérifier ces faits (*Bulletin* du 20) (766). Suivant sa réponse, La Meilleraye n'a été trouvé ni dans la maison désignée, ni dans aucune autre de Paris. La dame Dacosta recevait effectivement des chouans, pendant qu'elle demeurait rue des Saints-Pères ; elle a cessé ses rapports avec eux dans sa nouvelle habitation, rue du Cherche-Midi. Depuis le jugement des derniers conspirateurs, elle paraît éviter toute communication avec les personnes qui pourraient la compromettre. Elle donne tous ses soins à l'éducation de ses deux filles.

817. — Morlaix. Prisonniers de guerre. — L'ennemi vient de renvoyer à Morlaix, par un parlementaire, soixante-dix prisonniers français, malades et déclarés incurables. Ils sont arrivés dans l'état de la plus grande misère ; un d'eux était absolument nu.

818. — Puy-de-Dôme. Fusils. — Dufraisse-Vernines a été interrogé sur le dépôt de fusils découvert près Riom (*Bulletin* du 19 frimaire) (640). Voici le précis de ses réponses transmises par le préfet : En prairial an VII, Chardon, agent principal de Précy, fit un premier dépôt de 53 fusils chez Dufraisse, destinés à armer des Lyonnais. En l'an VIII, il interrompit ses rapports avec lui et fit, en l'an IX, le dépôt de ces fusils à la préfecture. Il s'est retiré à la campagne, dès l'an VIII, et, depuis cette époque, il n'a pris part à aucune intrigue contre le gouvernement. Chardon paraît également avoir cessé. Il est mort, il y a deux ans, dans l'arrondissement d'Issoire, chez M. de La Chapelle, son gendre. — Le Ministre observe, à ce sujet, que le bruit a couru pendant longtemps que Chardon avait été assassiné par des hommes de son parti, pour avoir

1. Rapport du préfet de police.

fait des révélations au gouvernement français. Borel en parle dans une de ses lettres à l'abbé Mazel, imprimée à la suite de la correspondance de Bayreuth. Quant aux armes non rendues et nouvellement découvertes (34 fusils de divers calibres), Dufraisse a déclaré que le dépôt en avait été reçu en son absence et à son insu, par une domestique à qui les commissionnaires de Chardon en avaient fait cadeau. La lettre du préfet (ou du conseiller Labarte qui le remplace) porte qu'il ne reste aucune trace, dans ce département, des anciens projets des royalistes ; que la grande majorité est dévouée à Sa Majesté ; que, s'il y a encore quelques mécontents, ils sont tellement comprimés par l'opinion qu'ils mêlent ostensiblement leurs voix à celles de la masse, pour manifester leur soumission et leur respect.

819. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Toschy, Polonais, ébéniste chez Schmitt. Bons renseignements.

Calais. Vol de poudres sur les bâtiments du port. Recherches infructueuses.

Caen. Des réparations sont nécessaires à la prison dite de Beaulieu.

Compiègne. Vol de bois continuels depuis un an, par des dragons.

Emeute de Prades (673). Le jury d'accusation a absous les inculpés.

Turin. Bosco (695), soixante-dix ans : on a adouci sa peine de prison en le faisant garder dans sa propre maison.

Vienne. Enquête sur la dénonciation Humblet (784). Renseignements sur lui, sur Guislain et les Carbonnel.

Allemagne. Le capitaine de la force publique à l'armée de Hanovre donne les mêmes renseignements sur l'attentat de Hambourg (814), sauf qu'il l'attribue à des recruteurs anglais. Hobelt, voleur de la bourse du brigadier, est arrêté. — Lettre de Hambourg : Clara, major russe, arrive de Berlin. L'abbé Sabatier annonce un nouveau journal : *Le Pour et le Contre.* Le roi de Suède est parti de Stralsund ; on croit que c'est lui qui a traversé Lubeck. Un Français a été empoisonné : on accuse Noël, qui est en fuite avec deux complices.

Renseignements. Brenton (même note qu'à l'article 813). — Jouanne, voleur, s'est évadé d'Osnabrück : le rechercher, envoyer son signalement. — Artemberg (801) : surveiller ses démarches, connaître le motif de son voyage.

BULLETIN DU 3 PLUVIOSE AN XIII

Mercredi 23 janvier 1805

820. — Nord. Prêtres. — Le préfet du Nord rapporte qu'on fait les plus vives instances auprès des prêtres constitutionnels de l'arrondissement d'Hazebrouck pour les engager à se rétracter. On fait circuler un écrit par lequel on assure que le pape l'exige : on l'attribue à un grand vicaire de l'évêque d'Arras. On dit que, par l'effet de cette intrigue, le curé de Bailleul a fait en chaire une rétractation solennelle. Le préfet ajoute que le maire d'Houtkerque se plaint de ce que le desservant de cette commune refuse son ministère aux acquéreurs et aux habitants mariés par des constitutionnels.

821. — Conscrits. Receleurs. — Le tribunal d'Avranches a condamné un conscrit réfractaire à l'amende de 1.500 francs, portée par la loi. Il a également condamné un habitant de cet arrondissement à une

amende 300 francs et un an d'emprisonnement, pour avoir recelé un déserteur du 63e d'infanterie de ligne.

822. — **Bas-Rhin. Altération de monnaies.** — Des juifs avaient établi deux ateliers : l'un à Strasbourg, l'autre au village de Bischheim, pour altérer les monnaies en les rognant et y faisant de nouveaux cordons. Cinq d'entre eux viennent d'être saisis avec les pièces de conviction.

823. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Roatis (752). Mauvais renseignements.

Anonyme. Le maréchal Jourdan annonce au Ministre que son parent, Lavaud, ancien maire de La Souterraine, a reçu une lettre anonyme. Lavaud croit qu'elle vient de Savignac. M. de Rufec, directeur de la poste aux lettres à La Souterraine, dit qu'elle a été recommandée. Le Ministre ordonne d'en rechercher l'auteur.

Bruges. Un individu se présente à la police comme voulant entrer au service de Herlman, qui dit le connaitre sous le nom de Antonin ; son passeport, altéré, porte le nom de Bastien Verkenog. En prison jusqu'à plus ample information.

Aumale. Dénonciation, sur des bruits alarmants qui circuleraient : le préfet l'a reconnue fausse. Une lettre anonyme la renouvelle et dénonce Loisel, prêtre d'Aumale, et son ami Durieu, conseiller à la sous-préfecture de Neufchâtel, comme ennemis du Gouvernement et n'ayant voté ni le consulat à vie, ni l'hérédité. Durieu n'aurait pas prêté le serment de fidélité à l'Empereur. On informe.

Aix. De Fortis. (632). Rapport du sous-préfet d'Aix : sa correspondance avec d'André, active jadis, a cessé depuis quatre ans. Renseignements détaillés sur lui.

Faits divers. Vol à Troyes, chez Mathé. — Deux incendies par malveillance dans la Roër (dont un chez Hermès).

BULLETIN DU 4 PLUVIOSE AN XIII

Jeudi 24 janvier 1805

824. — **Paris. Bruits.** — Pendant plusieurs jours, des bruits de guerre ont circulé, et, suivant l'usage, l'ennemi avait les premiers avantages. Les troupes de Prusse et d'Autriche réunies possédaient Rome et une partie de l'Italie. Le Pape de Paris, le Pape jacobin, était déposé par un conclave, etc... D'autres, plus amis de la Patrie, disaient que l'armée française s'était emparée de toute l'Italie, même de Venise. Hier, ces bruits ont entièrement changé. On est à la paix, même avec l'Angleterre. Un commissaire à l'échange des prisonniers est envoyé par le cabinet de Saint-James, avec cette mission apparente, et chargé d'instructions secrètes pour une nouvelle négociation. Tel est aussi le motif d'un changement dans le ministère britannique. On remarque que cette idée d'une conciliation prochaine et universelle en Europe est généralement adoptée. Mais les hommes d'affaires, par calcul, et les militaires, pour leur intérêt personnel, font la guerre à outrance, y mêlent toutes les puissances.

825. — **Boulogne. Mesures.** — Le commissaire général de police à Boulogne marque, à la date du 1er de ce mois, qu'on pense généralement que l'expédition, que l'ennemi prépare, est destinée à quelques tentatives d'incendie ; qu'en conséquence, tous les commissaires de police ont reçu de lui, par lettres secrètes, l'ordre de tenir les pompes dans le meilleur état possible, et d'assurer d'avance toutes les mesures à prendre en cas

de quelques entreprises pareilles. Il y a à Boulogne plus de vingt pompes en bon état.

826 — Marseille. Suédois. — Le commissaire général de police à Marseille expose que la marine empêche la sortie des navires suédois qui se trouvent dans ce port. Elle établit de plus, sur chacun de ces navires, des gardes chargés de ne laisser débarquer aucune marchandise. Enfin, elle a fait arrêter quatre matelots suédois qui se trouvaient à bord d'un bâtiment prussien à Cette. Le commissaire général de police a demandé au préfet des Bouches-du-Rhône s'il y avait quelques ordres de Sa Majesté relativement aux Suédois et s'il pouvait suivre ses instructions précédentes sur les passeports. Le préfet lui a répondu qu'il n'en avait reçu aucun.

827. — Petit et Croaste (de Mosset). — Prévenus d'avoir pris part à un mouvement séditieux qui a eu lieu à Prades (Pyrénées-Orientales), au moment où le maire y proclamait les actes relatifs à la fête du couronnement (673) ; signalés d'ailleurs, par le préfet, comme deux mauvais sujets, repris de justice et extrêmement dangereux. Ils sont en fuite et il y a lieu de croire, si on les traduisait au tribunal, qu'ils y seraient acquittés, comme l'ont été plusieurs autres individus accusés du même délit : — Les rechercher [1] et les mettre en détention par voie administrative.

828. — Événements divers.

Surveillance de la côte. Le Ministre transmet au ministre de la guerre le rapport confidentiel d'un fonctionnaire public de Boulogne lui dénonçant la façon très relâchée dont s'exécute le service sur la côte.

Verdun. Prisonniers anglais. Willis, simple matelot, s'est fait passer pour le capitaine du *Clinker* qui était en réalité Peterson, homme suspect. Le général Wirion les envoie tous deux à Bitche.

Italien arrêté, à Suette, nommé Milan, avait voyagé avec Stephian, qui, par erreur, remit son passeport. Il demande à s'engager. Le ministre de la guerre refuse. Il restera en prison jusqu'à décision sur son sort.

Nevers. La Génissière. (187) Condamné au tribunal de première instance est absous par la cour criminelle de Nevers.

Haut-Rhin. Délits forestiers. Arrestations.

Forêts. Maladie que le Dr. Heilbrunn, envoyé par le préfet, dit ne pas être contagieuse.

Conscription. Le préfet (du Tarn) signale au procureur deux individus ayant donné asile à des réfractaires. — Andrieu, maire de Lescure, est condamné à deux ans de prison pour avoir fait amnistier comme réquisitionnaires des conscrits de l'an VII.

Sture. Evasion de sept prisonniers de la prison de Limon qui est en mauvais état,

Epidémie. La Ligurie est protégée. Amélioration à Libourne. Gênes veut s'entendre avec la France pour rétablir le commerce. Précautions prises encore contre Livourne, à Lucques, Gênes et en Toscane.

Ordres du Ministre. En liberté hors de France : Gyllenstorm (269). — Surveiller : Prax (auteur d'une fausse dénonciation. Les rapports très violents des autorités sur lui sont peut-être exagérés). — Approuver le préfet du Puy-de-Dôme qui va faire arrêter Gaussen de La Caussade (de Gerzat, émigré non amnistié, voleur, arrêté (an XI), condamné à la déportation, évadé et revenant dans le pays).

Faits divers. Meurtre à Argentan, par Graindorge. — Incendies : 1) accidentels : à Corec, Côtes-du-Nord; chez Bock dans les Deux-Nèthes; chez Soups dans la Meuse-Inférieure ; dans l'Ourthe ; 2) par malveillance, dans le Nord, chez Houcq (813).

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU 5 PLUVIOSE AN XIII

Vendredi 25 janvier 1805.

829. — Worms. Deuxième rapport de l'adjudant Cacault. — Le 20 frimaire dernier (695), l'adjudant Cacault, commandant de Worms, adressa au ministre de la guerre un rapport conçu en ces termes : « J'ai « beaucoup de plaintes à porter contre des personnes qui n'aiment pas « l'Empereur et cependant occupent des places. Je peux les nommer, « mais je ne trouverais pas de témoins. Il faudrait cependant un exem- « ple contre quelques-uns, pour faire taire les autres. » — Aucun indice dans cette lettre pour connaître et atteindre les coupables. Le ministre de la guerre transmet aujourd'hui à la police générale une seconde lettre du même adjudant, datée de Worms, 27 nivôse, à peu près dans le même style, mais avec désignation de quatre personnes. Voici l'extrait de cette seconde lettre : « J'ai lieu de soupçonner la conduite de plusieurs habi- « tants de Worms, qui ne méritent pas la faveur de notre auguste Empe- « reur. Je vous en désignerai quatre, qui méritent qu'on les fasse sur- « veiller : le maire de la ville, le receveur du domaine, le receveur de « l'enregistrement, l'ancien commandant de la place. Voilà, ajoute cet « officier, un effet de mon zèle et de mon dévouement au bien public. » Le conseiller d'État du quatrième arrondissement est chargé de vérifier.

830. — Ouest. Chouans. — Par une lettre du 26 nivôse, le maire de Rostrenen rend au Ministre le compte suivant : « Hier soir, un jeune « marin de Napoléonville, âgé de quatorze ans, s'est présenté à la mairie. « Il a déclaré qu'il venait des prisons d'Angleterre, qu'il avait été débar- « qué à Morlaix, et qu'il retournait dans ses foyers avec un congé; qu'il « a été arrêté sur la grande route, à moitié chemin de Carhaix à Rostre- « nen, par six inconnus qui l'ont conduit dans une maison en ruine et « inhabitée, située à deux kilomètres du chemin ; que là, ils l'ont dépouillé « de ses effets, lui ont pris son argent (15 fr.), ont déchiré ses papiers, « sa feuille de route, lui ont fait quelques questions sur les troupes qu'il « avait pu rencontrer; qu'ils l'ont ensuite renvoyé en lui disant : « Si tu « n'étais pas un enfant, tu n'en serais pas quitte à si bon marché ! » « L'un d'eux lui a paru être un forçat, un autre un caporal de canon- « niers, les quatre autres paysans, dont un, du Morbihan, avait une cein- « ture jaune et une paire de pistolets à deux coups. C'était le seul bien « armé. » Il circule, ajoute le maire, que De Bar et ses complices, depuis l'arrestation de Guillemot, se sont réfugiés dans les environs de Carhaix.

831. — Espagne. — Extrait d'une lettre datée de Cadix, 4 janvier 1805 : « Le bruit s'est répandu aujourd'hui, dans cette ville, que Moreau allait « commander le camp de Saint-Roch et M. de Solano sous lui. M. de Mor- « nera remplacerait ce dernier à Cadix. Moreau est toujours à la campa- « gne. Depuis quelques jours, M. de Solano et lui se sont vus à l'île de « Léon où ils se sont donné rendez-vous. — Cadix est en état de blocus. « Ce matin l'ennemi a paru avec vingt-deux bâtiments de guerre, brûlant « tous ceux au-dessous de cent tonneaux. Il y a quelques vaisseaux de « guerre bons à être armés, parmi lesquels un de cent vingt canons, mais « ils le seront quand il plaira à Dieu ! Il est sorti quelques chaloupes « canonnières. — On craint beaucoup que l'expédition, dont on parle en « Angleterre, ne soit destinée pour le Ferrol. »

832. — Allemagne. — Vienne, 15 janvier. « Nos troupes marchent « vers l'Italie ; on dit que c'est pour un cordon ; mais soixante mille « hommes seraient plus que suffisants. On dit qu'au printemps il y aura « de grandes nouvelles. Nous voyons défiler ici beaucoup d'artillerie. — « Il circule à Vienne des vers latins dirigés contre l'Empereur Napoléon. »

Ils sont de la plus faible composition ; on peut en juger par le dernier distique :

« Stultitia et levitas populi juvat esse tyrannum,
« Sic servit parvo Gallia magna viro. »

833. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Meriel*, grenadier de la garde, dit au gouverneur de Paris que, d'après les propos de quatre individus qui l'ont accosté, il se trame un complot contre l'Empereur. Ils ont salué Malassigne, qui se trouvait avec lui. L'enquête sur ce dernier ne donne rien. 2) *Protestations* de Allemain, colonel de la 13e légion, contre la décision du maréchal Moncey de l'expulser de la gendarmerie. Il demande un conseil d'enquête.

Verdun. Anglais. Les femmes des prisonniers anglais ne pourront pas sortir de Verdun sans la permission du ministre de la guerre. Mme Darell, autorisée à aller à Bruxelles (532), revient à Verdun près de son mari. Arrivée de dix-neuf capitaines marchands dans le premier trimestre de l'an XIII. Effectif : 748.

Fausse monnaie, découverte à la limite de la Haute-Vienne et de la Creuse. Des louis faux (Lettre A. millésime 1788, titre 760) distribués à la foire de Grand-Bourg. On les croit fabriqués à Paris et distribués par Vergne et Moreau.

Calvados. Suédois arrêté sur un bateau prussien à Sallenelles, sans papiers. Le capitaine dit qu'il provient d'un corsaire naufragé.

Nord. Demoiselle Poitier, marchande à Valenciennes, accusée d'être complice de l'évasion de Cookmann, Anglais banqueroutier, est arrêtée et traduite au tribunal.

Vaucluse. Renseignements sur Dagard, ancien officier émigré qui dénonça, en brumaire, une conspiration et offrit de la déjouer si on lui en donnait les moyens.

Ardèche. Situation. L'esprit public est bon. Pas de plaintes contre les émigrés. Les cultes (catholique et protestant) s'exercent sans troubles. Neuf brigands armés pillent les montagnes de Largentière.

Toulon. Communications avec l'ennemi, par deux pêcheurs, Castan père et fils. Le père, qui avoue avoir reçu 25 louis pour une communication non faite, est en prison pour l'exemple. Le fils est relâché.

Hanovre. Lagotte (627) s'est évadé d'Osnabrück.

Faits divers. Quatre ouvriers se noient dans le canal de Saint-Quentin.

BULLETIN DU 6 PLUVIOSE AN XIII

Samedi 26 janvier 1805.

834. — Verdun. Fils d'un prisonnier de guerre. — Le général Wirion expose au Ministre qu'un fils du major anglais Ramsay, prisonnier à Verdun, vient d'arriver en cette ville, avec un passeport qui lui a été délivré à Coutances (Manche). Le père a déclaré que ce fils, âgé de 17 ans, a été élevé dans la marine de Sa Majesté Britannique ; qu'ils ont servi ensemble sur un vaisseau de 74, dit *le Canada* ; sur un autre de 120, dit le *Royal Georges*, pavillon du Lord Bridport ; qu'en 1800, son fils était aspirant sur la corvette *le Rambler ;* qu'enfin il a toujours été

destiné au service de la marine. En conséquence de cette déclaration, le général Wirion a placé le fils Ramsay au nombre des prisonniers de guerre.

835. — Morbihan. Sous-officier de Hussards. — Le préfet du Morbihan écrit, à la date du 29, que le sieur Bachelet, maréchal des logis au 1er de hussards, qui a le plus contribué à la capture de Guillemot, a généreusement refusé la gratification qui lui a été offerte.

836. — Brigandage. — Les préfets de l'Hérault et de la Drôme ont été chargés d'employer tous les moyens possibles pour découvrir les brigands, qui ont attaqué les courriers de la malle dans ces départements, et procurer leur arrestation. Celui de l'Hérault marque que dix individus, sur lesquels le soupçon a porté, ont été arrêtés et conduits dans la prison de Montpellier. Parmi eux, deux chefs de la bande qui pillait les campagnes du Gard, et un autre qui a déclaré n'avoir aucun domicile fixe. Les sept autres sont des mendiants et des vagabonds. Celui de la Drôme écrit qu'il s'est transporté à Montélimar, pour recueillir des renseignements sur ce délit et activer les poursuites. Deux fermiers, mal famés, ont été arrêtés, Maître père et son fils. Deux frères Berthet sont poursuivis. On soupçonne que le complot et le rassemblement des brigands ont été formés dans leur maison. D'autres sont suspectés et surveillés. Leurs dépenses et débauches, sans moyens d'existence connus, sont la base des soupçons. Le préfet observe qu'il serait utile de les mettre au dépôt pendant quelque temps.

837. — Rébellions. Attroupement. — Le 16 nivôse, un déserteur ayant été déposé par la gendarmerie dans la prison de Nogaro (Gers), un attroupement s'est porté dans cette prison, y a pénétré avec une échelle et en pratiquant une ouverture dans le mur, a enfermé le geôlier dans sa chambre, et délivré le détenu. On informe. — Le 17 nivôse, trois contrebandiers de la commune d'Auzat (Ariège), ayant été surpris par des douaniers, se sont enfuis, en temps, abandonnant leurs marchandises. Un instant après, un attroupement nombreux de la même commune a assailli les douaniers et les a forcés à rendre ces marchandises. La commune entière est poursuivie solidairement, en exécution de la loi. — Le même jour, un déserteur nommé Marcouère, de la commune de Saint-Chinian (Hérault), ayant été arrêté par un brigadier et un gendarme, un combat violent s'est engagé entre les militaires, le déserteur et ses père et mère. Le déserteur a été tué d'un coup de sabre. Les gendarmes ont reçu des blessures graves. Le brigadier a été trépané. Les père et mère sont arrêtés.

838. — Hambourg. — Une lettre de Hambourg, du 24 nivôse, porte que l'Empereur de Russie a définitivement assigné au Comte de Lille, pour sa résidence future, la ville de Kiev, et qu'il devra s'y rendre dès que la saison le permettera. Jusque-là, il continuera d'habiter le château de Mittau.

839. — Réunion maçonnique. — On annonce que dans un banquet maçonnique, qui doit avoir eu lieu dimanche dernier à l'hôtel d'Aligre, on a rejeté le toast proposé en l'honneur du prince Joseph, grand maître de l'ordre, sous prétexte que ce prince venait d'accepter le titre de roi, et que les statuts défendent de reconnaître pour grand maître une tête couronnée. On désigne le sieur Lefèvre, chanteur à l'Opéra comme s'étant montré un des plus forts opposants : — Vérifier [1].

1. Ordre du Ministre.

840. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Ordre de mettre en jugement le soldat qui distribua le pamphlet (728).

Saint-Malo. Libelles de l'abbé Coulon répandus par Lesage (751). Le sous-préfet dit que c'est faux : Lesage a disparu depuis deux ans; pas de libelles; la côte est bien gardée, les pêcheurs rentrent tous les soirs; mesures rigoureuses; esprit public excellent.

Havre. Pêcheurs. Défense à deux pêcheurs qui ont communiqué avec l'ennemi de pêcher. Un d'eux dit que l'Anglais qui l'a abordé a dit qu'il n'avait pas pour mission d'importuner les pêcheurs mais d'inquiéter les corsaires.

Bas-Rhin. Le préfet ne peut retrouver l'auteur d'une lettre anonyme, datée de Lahr, adressée à l'archichancelier. Elle doit avoir été écrite en France.

Dyle. Lapierre, de la bande des garrotteurs, est arrêté et mis en jugement.

Vienne. Guislain (784 819), d'après le secrétaire de notre légation, est encore à Vienne, cocher chez le prince de Ligne.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance à Toulouse : Malpel (800) (a restitué les 500 francs à Stephano).

Renseignements. Mᵉ Tourneville, à Fécamp, favorisa jadis les intrigues et correspondances royalistes et continue : à vérifier. — Une prochaine édition de l'*Oraison funèbre du duc d'Enghien* doit se faire à Toulouse : en empêcher la circulation et retrouver l'imprimeur. — Cossetti, piémontais, vola l'ancien sous-préfet de Bobbio dont il obtint le silence en implorant sa générosité : à vérifier.

Faits divers. Arrestation de Gastel et sa femme, soupçonnés d'un assassinat près des Andelys (Eure).

BULLETIN DU 8 PLUVIOSE AN XIII

Lundi 28 janvier 1805.

841. — Paris. Fanatisme. Secte. — Dans le dernier trimestre de l'an XI, on signala au grand juge, de trois départements contigus (Ain, Rhône et Loire), une secte de fanatiques d'autant plus dangereuse que chaque agrégation de ses sectaires paraissait se lier par un serment contre l'État et son chef, la religion et ses ministres. La lettre du préfet de l'Ain, du 7 fructidor an XI, analysée dans le *Bulletin* du 11 du même mois, contenait les détails les plus étendus sur cette secte. Deux frères, anciens prêtres qui se sont mariés, nés à Fareins (Ain), nommés Bonjour, paraissaient les chefs de cette secte. Ils y avaient initié le plus grand nombre des habitants de Fareins et plusieurs des communes voisines. Le maire de Fareins avait même donné sa démission pour ne pas participer à l'exécution du Concordat. « Le fils de notre chef, disaient ces « fanatiques, (l'un des frères Bonjour, ancien curé de Fareins, nommé « Père Daniel), est né de l'œuvre du Saint-Esprit, comme Dieu le fils, « A 14 ans, il commencera la grande œuvre (destruction de la religion). « tuera la bête, etc., etc... » La même lettre portait que les deux frères Bonjour s'étaient retirés à Paris ou dans les environs, et qu'ils entretenaient dans le département de l'Ain et ceux voisins une correspondance très active pour la propagation de leur secte. Le 23 du même mois de fructidor, le grand juge transmit cette lettre au préfet de police, se chargea de faire la recherche de ces sectaires avec le plus grand soin et de lui rendre compte du résultat. Le *Bulletin* du préfet de police, du 5 de ce mois, annonce l'arrestation du chef principal de cette secte, Bonjour

dit Père Daniel, et de quinze de ses associés, tant hommes que femmes, dont la réunion clandestine s'était formée, rue de la Campagne, nº 15, faubourg Saint-Marceau. On y a trouvé, outre quelques objets relatifs au culte qu'ils paraissent adopter, trois fusils, un baril de poudre, une somme de près de 10.000 francs tant en or qu'en argent. Le Ministre rappelle au préfet les renseignements qui lui furent donnés à ce sujet le 23 fructidor an XI, afin qu'ils soient la base des interrogatoires à faire subir, principalement celui de Bonjour. Sur le compte qui en sera rendu à Son Excellence par le préfet, il sera pris dans le département les mesures convenables.

842. — Vitry. Spectacle. — Le procureur impérial de Vitry-sur-Marne expose au Ministre que, le 23 nivôse, une demoiselle Braunne (se disant Ecossaise, sortant du Grand Théâtre de Saint-Pétersbourg pour se rendre à Paris) donna, en passant, un spectacle composé de la vue de plusieurs panoramas et de plusieurs feux annoncés par un programme imprimé dans l'ordre suivant : l'Empereur, le Pape, Louis XVI, Marie-Antoinette d'Autriche, le Cardinal de Corinthe, Cambacérès, Lebrun, Voltaire, et trente autres. Le spectacle n'a point eu lieu dans l'ordre annoncé. Louis XVI a paru le dernier (le 38ᵉ feu). Pendant les précédents on a gardé le silence : « A l'aspect de Louis XVI, porte cette lettre, et « spontanément, des bravos, des applaudissements enthousiastes partirent « des loges et se prolongèrent tout le temps qu'il resta en évidence. » Le procureur impérial observe que le feu qui devait représenter l'Empereur des Français n'a été qu'une masse informe, dans laquelle il était physiquement impossible de reconnaître aucun trait de Sa Majesté ; qu'au contraire, l'artiste a donné au feu de Louis XVI tout le développement possible. Il ajoute qu'il n'a pas assisté au spectacle, que ce rapport lui a été fait par le commissaire de police et plusieurs autres personnes.

843. — Orne. Brigands. Maire suspect. — La diligence de Nantes a été attaquée près de Nogent, le 1ᵉʳ frimaire an XII. Les brigands ont enlevé 16.000 francs qui, suivant la déclaration de l'un d'eux, ont été partagés entre quatre : Brascourt, Loiseau, Daubert et Meunier. Les trois premiers ont été arrêtés en frimaire (604), ainsi que plusieurs autres complices, et jugés à Alençon. Brascourt s'est étranglé dans sa prison : les autres ont été exécutés. Meunier s'est soustrait jusqu'à présent aux recherches continuelles faites contre lui. Une lettre du 2 pluviôse, écrite par le préfet de l'Orne, annonce de nouveaux faits. En voici la substance : on a arrêté, à Préaux, le nommé Bourdon, de Saint-Bomer, qui demandait dans quelle maison demeurait le père de Meunier. On lui a trouvé vingt-quatre balles et dix-neuf postes. Il a paru, par son interrogatoire, qu'il avait passé la journée du 20 frimaire à Mortagne, avec le brigand Meunier, dont il recherchait le père à Préaux. Il paraît que c'est un de ses complices. On sait que Meunier a un passeport sous le faux nom de Robine, que le maire de Saint-Bomer lui a procuré et a même fait viser par le préfet. On suspend les mesures à prendre contre ce maire, parce qu'on est sur les traces du brigand Meunier, porteur de son passeport, et qu'on espère l'atteindre bientôt.

844. — Vol des fourgons du Pape. — La procédure, instruite à Alexandrie sur le vol des fourgons du Pape, n'a fait connaître aucun coupable ; aucun des accusés n'a été convaincu. Le général Menou a fait mettre en liberté les trois postillons sur lesquels le soupçon avait porté. Il paraît que ce vol a été commis par la bande Ligurienne signalée depuis longtemps.

845. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Conacannon a la permission de passer quinze jours à Epernay, après avoir pris l'engagement écrit de revenir et de ne pas s'écarter de son itinéraire. Le conseiller du deuxième arrondissement le fera surveiller. — On croit Cookmann père et fils (833) à Dusseldorf où d'autres Anglais donnent à leurs compatriotes de faux passeports. La demoiselle Poitier, complice, est arrêtée (833).

Somme. Arrestation de deux matelots, déserteurs de Boulogne, pendant qu'ils sondaient le gué de la Somme, et de Fauthome, passeur du gué, les ayant amenés.

Rhin-et-Moselle. Dublanc, déserteur, échappe à deux gendarmes et se noie dans le Rhin.

Escaut. Dubuisson, douanier, est assassiné par deux individus qu'il avait arrêtés.

Hautes-Pyrénées Evasion des dix prisonniers de Tarbes.

Marseille. Toulon. Situation : tranquille, malgré le peu de troupes de Marseille. Peu de délits.

Hanovre. Les papiers de Parrain, fourrier au 76e de ligne, trouvés dans une auberge de Berscamp, indiquaient un complot. Son colonel dit que c'est une folie de Parrain seul. Le général Eblé l'a fait interroger. Rien. L'armée a le meilleur esprit.

Ordres du Ministre. Accordé aux préfets l'autorisation de transférer Pillot (indigent, dégâts continuels dans la forêt de Dreux) au dépôt de mendicité d'Alençon, et Tarbary (escroc) à la prison de Gand. — A Bicêtre, jusqu'à nouvel ordre, par mesure de sûreté : Courbay (vagabond, se dérobe à sa surveillance à Orbec). — Lever la surveillance de Lhomme et Goulé (806) (on reconnaît qu'ils ont été débarqués à la suite d'un naufrage : rien de suspect).

BULLETIN DU 9 PLUVIOSE AN XIII

Mardi 29 janvier 1805.

846. — Seine-et-Oise. Prêtre. Gendarmerie. — Le 8 vendémiaire dernier, la gendarmerie exposa dans un rapport au Ministre que le curé de Bouray, canton de La Ferté, devant quitter cette paroisse et remettre aux marguilliers les objets qui appartenaient à la fabrique, le maire et autres avaient exigé cette remise, le 22 vendémiaire ; que sur le refus du curé il y avait eu des cris, des injures, des menaces, mais que le curé avait tenu ferme ; que, le lendemain, les gendarmes, informés de cette scène scandaleuse, s'étaient rendus à cette remise, et qu'elle avait été faite aux marguilliers avec tranquillité. Ce rapport inculpant le maire de Bouray, on a chargé le préfet de Seine-et-Oise de rendre compte de cette affaire. Le résultat a été que ce prêtre, turbulent et impérieux, changeant de résidence pour la troisième fois, avait voulu s'approprier à Bouray des objets qui appartenaient à la fabrique ; que sur la simple observation qui lui en avait été faite avec calme, il avait écrit au brigadier de La Ferté que sa vie était en danger, qu'il le priait de lui envoyer le lendemain des gendarmes pour protéger sa sortie de cette commune et le transport de ses effets. Le brigadier a déféré à cette réquisition et envoyé deux gendarmes chez le curé, en les chargeant d'observer ce qui se passerait et lui en rendre compte, sans communiquer leur mission, ni au maire, ni à l'adjoint. — Sur ces détails, on a observé à la gendarmerie, dont le premier rapport était inexact, que le brigadier de La Ferté avait manqué

essentiellement au maire et à l'adjoint de Bouray, en déférant à la réquisition du curé, dirigée contre eux sur un faux motif. Le lieutenant de Versailles répond, par une note du 6, que la brigade ayant été requise sur le fondement d'un danger, vrai ou faux, des gendarmes ont dû être envoyés sur les lieux pour observer; que ceux qui se sont rendus à Bouray ont fait signer leur feuille de service par l'adjoint; que n'ayant pas été requis contradictoirement par l'autorité locale, il n'y a pas eu conflit.

847. — **Hambourg.** — Lettre du 28 nivôse: Le calendrier de la cour de Stockholm, imprimé en 1805, place dans le rang des souverains Louis XVIII, roi de France et de Navarre. — Le roi de Suède est arrivé le 11 janvier à Hadersleben et a continué son voyage pour Elseneur, par le Jutland. — On dit que Dessalines, à l'instigation du ministère britannique, s'est fait proclamer empereur [1], sous le titre de Jacob Ier. — Le 11 janvier, on a entrepris, à Husum, de transporter à l'embouchure du golfe d'Eider, les malles destinées à l'Angleterre, dans l'espoir de les faire parvenir à Helgoland; on n'a pas réussi. Un bateau, envoyé d'Helgoland pour les recevoir, a croisé inutilement pendant trois jours. — Un marchand allemand, venant de Londres, rapporte qu'à la dernière vente de la Compagnie des Indes, il y avait environ trente Français qui ont beaucoup acheté. Il y a remarqué un M. Ravel, de Paris, qui recommandait à un de ses amis de ne pas dire qu'il était en Angleterre.

848. — **Rotterdam.** — Lettre du 24 janvier (4 pluviôse). « Un « employé du gouvernement anglais est arrivé à Rotterdam avec un pas- « seport danois. Un négociant, nommé Rochette, lui en a procuré un « autre pour Emden. — Avant-hier, 2 pluviôse, on a exposé en vente « publique les marchandises confisquées sur cinq navires. On a d'abord « offert du charbon anglais. Un assistant ayant déclaré qu'au nom des « propriétaires il offrait 26 florins de la totalité, personne n'a voulu « surenchérir; la vente n'a pas eu lieu. Tous les spectateurs se sont reti- « rés en manifestant un mauvais esprit contre la France. Une vente « pareille avait eu lieu à Amsterdam, peu de temps auparavant. Elle avait « produit 20 pour 100 au-dessus de l'évaluation. — Un Français disant « en présence d'un négociant de la Nord-Hollande que la France était la « seule puissance qui pût efficacement protéger le commerce de la Hol- « lande, ce négociant lui a répondu: « Oui, quand la France aura, comme « l'Angleterre, huit cents vaisseaux de guerre. »

849. — **Surveillance de la librairie.** — Un roman intitulé *Jérôme*, par Pigault-Lebrun, soumis à l'examen du préfet de police, contient des peintures dont la liberté paraît poussée jusqu'au libertinage et des plaisanteries licencieuses sur les cérémonies de la religion chrétienne : — Empêcher [2] la publication de cet ouvrage et se faire remettre par le libraire tous les exemplaires qui se trouveront chez lui.

850. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Camille, soumis à la surveillance du préfet de police (766). Son vrai nom est Lebars. Ancien terroriste. Détails sur lui. Associé de Legagneur et lié avec l'avoué Reynaud.

Lettre particulière. Leborgne, commissaire ordonnateur, prie le Ministre d'expo-

1. D'Haïti.
2. Ordre du Ministre.

ser à Sa Majesté ses vues sur la manière de contrecarrer les projets anglais en Amérique, en demandant à l'Espagne de nous laisser occuper Cuba et Porto-Rico.

Boulogne. Le froid a forcé la flottille à rentrer. Les Anglais tiennent la mer et ont failli perdre deux navires. — Détails sur l'affaire Lhomme et Goulé (845).

Verdun. Prisonniers anglais. Robinson est conduit à Bitche : tentative d'évasion. — La permission de Duff est prolongée de trois mois par le ministre de la guerre.

Dyle. Incendie de l'Hôtel de ville de Hal attribué à la vengeance de la veuve du brigand Languenack, exécuté à Bruxelles.

Faux monnayeur. Martin arrêté à Besançon.

Pamphlet. Deux officiers du 14e de ligne sont complices du soldat du 28e de ligne (840).

Signaux. On a pris des mesures sévères pour empêcher les moulins qui environnent Boulogne de servir à faire des signaux avec l'ennemi. On avait dénoncé le moulin de Porlet comme ayant servi : nuit des brûlots (392) : c'est faux. La lumière aperçue dans cette direction venait de la chambre d'une femme en couches.

Arrestations : 1) d'un habitant de Sainte-Colombe (Landes) accusé d'avoir recélé un conscrit déserteur ; 2) à Mont-de-Marsan et à Thiviers, de deux forçats évadés de Rochefort.

Ordres du Ministre. Sur la demande de sa famille, maintenir en prison jusqu'à ce que l'on puisse le déporter : Jergon Desboulays (à Bicêtre, refusé par le ministre de la marine ; son père le dit capable de tous les crimes). — Retenir jusqu'à plus ample information : Eusnat (se disant matelot espagnol, déclarations suspectes). — Trois mois à Saint-Denis (sur la demande de sa famille) : Laver (15 ans, mauvais sujet). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Trollet (774) (a été demander au duc d'Enghien des secours pour sa famille qui servit les Condé ; rien de suspect dans les perquisitions chez lui). — Renvoyer dans son département : Fleury (Piémontais, lié avec Willot, mauvais sujet.)

Faits divers. Sommation comminatoire adressée au juif Baoer dans la Sarre.

BULLETIN DU 10 PLUVIOSE AN XIII

Mercredi 30 janvier 1805.

851. — Santon. — M. Santon, lieutenant de gendarmerie à Clermont (Puy-de-Dôme), fut signalé à la police, dans le mois de fructidor dernier, comme entretenant une correspondance active qui avait pour objet l'établissement en France d'une dynastie allemande. Le préfet du Puy-de-Dôme prit des renseignements, dont le résultat parut conforme à cet avis. D'autres notes, recueillies à la police, désignaient cet officier comme l'un des correspondants des chefs du parti royaliste. Le Ministre l'a fait arrêter, ainsi que le sieur Pélicot, avec lequel il était en relation à Aix. Leurs papiers ont été examinés ; on n'y a trouvé aucune preuve des faits allégués. Le sieur Rostan, d'Aix, autre correspondant de M. Santon, s'est soustrait au mandat décerné contre lui. Le préfet du Puy-de-Dôme, chargé d'approfondir ses recherches sur M. Santon, rapporte qu'il était constant qu'il avait entretenu une correspondance répréhensible avec quelques habitants d'Aix, mais qu'il le considérait comme un illuminé, victime de sa confiance en quelques fous ; qu'il servait néanmoins avec exactitude et était estimé. Le Ministre accorde sa liberté provisoire, en le mettant à la disposition du maréchal Moncey et lui faisant connaître tous les faits qui concernaient cet officier (*Bulletin* du 24 brumaire)(548). Il a été conservé dans son grade à Clermont. La police vient de recevoir de nouveaux renseignements sur cet officier. Dans les papiers

saisis chez M. de Puivert, agent principal des Bourbons dans le Midi, on avait trouvé un officier de gendarmerie, destitué après le 18 fructidor, et venant d'être remis en activité; peu à son aise. M. de Puivert était engagé à lui donner des secours. Il ne lui était indiqué que par ces lettres : S^on^. Dans un dernier interrogatoire, M. de Puivert explique : « Que « cet officier était M. Santon, officier de gendarmerie; qu'il lui avait fait « remettre 1000 francs sur les fonds de l'agence ; qu'il travaillait à « l'organisation de son canton (Aix) ; qu'il devait être employé dans l'or- « ganisation de son armée. »

852. — Emigrés. 9e de Hussards. — Le commissaire général de police à Boulogne expose, par une lettre du 4 de ce mois, qu'on a admis dans le 9e régiment de hussards plusieurs émigrés dont l'esprit n'est pas bon.

853. — Doubs. Emigrés. — Le préfet du Doubs rapporte que les émigrés forment entre eux une société séparée ; qu'ils n'ont au dehors que les communications que leurs intérêts rendent indispensables. L'un d'eux, qui avait paru approuver les institutions actuelles, avait cependant conservé ses relations de famille. Une succession s'étant ouverte, il a voulu que ses droits fussent réglés suivant le code civil. La famille exigeait au contraire une transaction, dont l'ancien droit serait la base. Il a insisté, et ce procédé l'a fait exclure de la société des émigrés.

854. — Surveillance de la librairie. — Un ouvrage ayant pour titre : *Histoire impartiale de la guerre de la Vendée*, qu'on attribue à un M. Beauchamp, et qui doit, dit-on, être incessamment publié, est désigné comme écrit dans un esprit contraire aux principes de l'ordre actuel, et contenant des détails qui paraissent dirigés surtout contre Mgr l'évêque d'Orléans : — Vérifier[1] ces renseignements.

855. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Fécamp. La flottille est sortie de Boulogne.—Sept Hollandais arrivent à Fécamp, en se disant évadés de la flotte anglaise, et sont transférés provisoirement au Havre.

Allier. Arrestation, à Escurolles, de Basin, déserteur redouté par ses menaces.

Disparition de Levallois, commissaire près l'octroi de Rochefort.

Toulon. Roux, Gênois, est accusé de communications avec l'ennemi. Pour l'éprouver, on lui fait des propositions qu'il refuse. Il est en fuite. Le maire de Cassis est accusé d'avoir favorisé sa fuite.

Var. Attaque du courrier d'Ain à Nice, entre Vidauban et Luc, par trois brigands. Quand le gendarme qui l'accompagnait a tiré, son cheval l'a emballé. Les dépêches enlevées. (A la suite[2] : « Le préfet de la Drôme a fait arrêter les auteurs de l'attaque et du vol de la malle entre Montélimar et Donzère » (677).

Renseignements. A vérifier : 1) Abbé de Saint-Hon, ancien prédicateur du roi, fréquente les maisons de jeu, propos. 2) Dejean (291) est revenu à Paris. 3) Bignan, serrurier, doit être un recéleur. — Rechercher et arrêter Belami, Roubet (784) et Lapeyrouse, leur complice, qui s'est peut-être refugié à Paris avec eux. — Turner, qui trahit le parti des Irlandais unis et fut arrêté pour fausse monnaie (an X) parait avoir été en correspondance avec Rumbold, Fitz Gérald, espion anglais, et Tompson, correspondant de la maison Herries, Fargahav et Cie. Rechercher Turner à Paris (maisons de jeu), interroger Tompson sur ses rapports avec lui, s'assurer que ce Fitz Gérald n'est pas celui qui est à Paris. — Donner des ordres pour que Mlle Braunne (842) respecte le gouvernement et surveiller les autres troupes de

1. Ordre du ministre.
2. De la main de Fouché.

bateleurs qui parcourent l'empire. — Parrain (815) semble avoir eu des relations avec Parrain, commis de banque chez Collin et Girard à Paris : s'informer de ce Parrain et vérifier l'objet de leur correspondance.

Correspondance du Ministre. On signale au directeur général des postes Coqueret qui semble être à Hambourg un agent d'Angleterre, achète des armes et reçoit de nombreuses lettres.

Faits divers. — Vol à Clèves, à la poste aux lettres.

BULLETIN DU 11 PLUVIOSE AN XIII

Jeudi 31 janvier 1805.

856. — Paris. Ministres étrangers. — On rapporte que des exemplaires de *Cornelius Nepos français* ayant été offerts à MM. de Cobentzel et de Gravina, l'un et l'autre les ont refusés. Le premier les a renvoyés avec précipitation, le second s'est exprimé en ces termes : « Dites à M. de Châteauneuf que je n'ai que faire d'un pareil ouvrage. » M. d'Azara, sur une pareille proposition de l'auteur, lui avait répondu qu'il le priait de l'associer à ses frais d'impression. M. de Lucchesini avait donné plus d'extension à sa réponse : « Le roi, mon maître, lira cet « ouvrage avec la plus grande satisfaction, et, si M. de Châteauneuf « racontait les exploits des guerriers de la France, il ne se bornerait pas « aux douze cahiers qu'il annonce. » Le même ouvrage ayant été présenté à Son Altesse Eminentissime l'archichancelier de l'Empire, il a écrit à M. de Châteauneuf. Voici la première phrase de sa lettre : « La lecture « de l'intéressant ouvrage qui peint si bien les brillantes actions des illus- « tres qui ont tant contribué à la gloire de la nation française, m'a fait « grand plaisir... »

857. — Morbihan. Chouans. — La gendarmerie du Morbihan annonce l'arrestation de Leminour, près Vannes. Il accompagnait Guillemot et De Bar, lorsqu'ils ont entrepris de passer en Angleterre. Il a été traduit devant le chef d'escadrons Coroller, qui transmettra son interrogatoire. — Suivant le même rapport, on était alors sur le point d'arrêter les nommés Crach et Olivier, recéleurs et commissionnaires de Guillemot. Toutes ces mesures s'exécutent sans le moindre trouble dans le Morbihan, ni dans les autres départements de l'Ouest.

858. — Hambourg. — Lettre du 1er pluviôse : « Dix malles d'Angle- « terre sont arrivées hier; la dernière est du 11 janvier. Elles apportent « la nouvelle que la France a fait à l'Angleterre des propositions de paix « et qu'un cartel a été consenti pour l'échange des prisonniers. On pense « à Londres que le gouvernement acceptera difficilement les propositions « qui lui sont faites, parce qu'il y a un traité d'alliance, et qu'on a fait « tous les préparatifs en vue d'une expédition secrète et importante. A « Hambourg, les principaux négociants persistent à croire que, le 17 sep- « tembre dernier, il a été signé une convention entre l'Autriche, la Rus- « sie, la Suède et l'Angleterre. »

859. — Rébellions contre la gendarmerie. — Les auteurs des deux rébellions qui ont eu lieu dans le Doubs, à l'occasion de l'arrestation de deux déserteurs (*Bulletin* du 15 frimaire (626), viennent d'être acquittés par le jury d'accusation, quoique évidemment coupables : — Les faire arrêter [1] et garder en détention par mesure de haute police.

1. Ordre u Ministre.

860. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lunéville. Arrestation de Rœder, colporteur, qui se servait pour un jeu de dés, de cinq jetons de cuivre portant d'un côté l'effigie de Louis XVI, de l'autre une urne avec la date « 21 janvier 1793. » Il dit les avoir achetés à Luxembourg, chez Schev, qui en vend beaucoup. Il est en prison.

Offre de révélations d'un militaire à Saint-Martin de Ré, sur une cache d'armes probablement. Il demande à venir à Paris. Il peut faire sa déclaration sur place.

Glaces du Rhin. Le passage obstrué sur la nouvelle route est rétabli. Les habitants de Niedersteinbach se sont retirés dans la montagne. Précautions contre la débâcle.

Limoëlan (647). Le préfet d'Ille-et-Vilaine croit qu'après le traité d'Amiens, ne se trouvant plus en sûreté en Angleterre, il passa en Amérique, où son oncle a une propriété, île Sapesso, près Savannah. Sa sœur et son beau-frère sont à Saint-Brieuc.

Brigands. 1) Une nouvelle bande s'est présentée chez Juez, à Tollevast. Trois sont arrêtés. 2) Neuf brigands à Berlinghen, près Phalsbourg.

Marine. L'escadre, après quinze jours de retard par les vents, a quitté Toulon. — Le bruit court à Marseille que les Anglais ont attaqué Mahon et ont été repoussés.

Odres du Ministre. En liberté, en surveillance dans sa commune : Grob (propos). — En liberté : le garde forestier de Sennecy-le-Grand (762) (bon effet de son arrestation). — En détention par voie administrative : Maréchal (prêtre, encourage les conscrits à la rébellion. Il n'est pas certain que les tribunaux lui infligeraient une peine suffisante). — Autoriser le préfet à renvoyer dans leur pays, avec 0 fr. 15 par lieue, huit bohémiens détenus au dépôt de mendicité de Toulouse. — Autoriser Charlemagne et Delva, hommes de couleur, ouvriers, arrivés à Marseille, à aller à Bordeaux où ils trouveront du travail.

Renseignements. Surveiller Taffin d'Assey, ex-officier de Sardaigne, venu à Paris pour solliciter un emploi : joueur escroc.

Faits divers. Incendie : au Havre, dans les bâtiments de la marine. — Assassinat à Notre-Dame-d'Aliermont : cinq arrestations. — Vols : 1) à Calais par Roucas, caché à Paris sous le nom d'Imbert, et Bertoletti, à Paris aussi ; le préfet de police est avisé ; 2) en Lot-et-Garonne, avec menace de tuer les propriétaires s'ils portent plainte. — Voies de fait : six habitants d'Altkirch jettent dans la rivière la voiture d'un individu qui a été chercher à Mulhouse du pain pour les habitants mécontents de celui d'Altkirch. — Viol de trois femmes à Sablet.

BULLETIN DU 12 PLUVIOSE AN XIII

Vendredi 1er février 1805.

861. — Toulon. Anarchistes. Placard. — On lit dans un rapport de la gendarmerie, adressé au Ministre, le 10 de ce mois, que, le 29 nivôse, à 6 heures du matin (jour d'une fête pour le couronnement et le retour de la députation), on a trouvé à Toulon, sur les murs de la préfecture maritime, un placard qui rappelait à la troupe le temps où elle courait à la victoire pour la conquête de la liberté. Le même placard engageait le peuple à se soulever dans la soirée, au bruit du canon et du feu d'artifice tirés à ses dépens. Le commissaire général de police a rendu compte de cet événement le même jour au conseiller d'État du troisième arrondissement : « Cet écrit, porte sa lettre, ouvrage des partisans du régime de 1793, « est remarquable par sa platitude et son absurdité. Mais on a lieu de « croire que l'auteur, pour faire prendre le change, s'est fait plus bête « qu'il ne l'est. On recueille tous les renseignements qui pourront le

« faire découvrir. Ce libelle n'a produit que la sensation du mépris. »

862. — Midi. Attaques de courriers. — Le directeur général des postes adresse au Ministre le procès-verbal, dressé par le maire du Luc, le 27 nivôse, de la dernière attaque du courrier d'Aix à Nice, annoncée par le préfet du Var (*Bulletin* du 10 de ce mois) (855). Les détails sont à peu près les mêmes, mais ce procès-verbal et la lettre du directeur général ne portent pas que les dépêches, enlevées par les brigands, ont été retrouvées par la gendarmerie, ainsi que le préfet du Var l'a annoncé. — Le courrier de Lyon à Marseille avait été attaqué dans le même département, près de Montélimar, dans la nuit du 17 au 18 frimaire (*Bulletin* du 27 du même mois) (677). La gendarmerie, dans son premier rapport sur cet événement (*Bulletin* du 30 frimaire) (692), a exposé que le nombre des brigands était de cinq. Même nombre dans le procès-verbal que le directeur général des postes a adressé au Ministre (*Bulletin* du 10 nivôse) (725). Un chef en redingote et chapeau rond, avec stylet, poignard et armes à feu. Les quatre autres étaient des paysans armés de fusil de chasse en mauvais état. Le Ministre reçoit aujourd'hui une lettre de M. le maréchal Moncey, du 10, par laquelle il annonce que les gendarmes de la Drôme, qui étaient depuis longtemps à la poursuite des neuf brigands qui ont attaqué le courrier, près Montélimar, le 17 frimaire, ont arrêté quatre de ces brigands : « L'officier qui donne cet avis, ajoute « M. le maréchal, espère que, d'après les dispositions que je l'ai chargé « de diriger, les cinq autres ne tarderont pas à être saisis. » Il y a probablement erreur, étant constant qu'il n'y avait que cinq brigands à cette attaque.

863. — Dordogne. Gendarmes. Dénonciations contre les maires. — Dans le mois de nivôse dernier, la gendarmerie rapporta que le préfet de la Dordogne avait choisi pour maires, dans plusieurs communes rurales, des émigrés ou leurs parents, qui vexaient leurs administrés et cherchaient à rendre odieux le gouvernement de Sa Majesté : ce rapport signalait particulièrement M. de Calvimont (marquis) et M. Clergeau, maires de Saint-Antoine et Milhac, canton de Saint-Pierre. On citait plusieurs faits : contribution pour les curés, obstacle à la chasse, etc... On ajoutait que ces maires étaient spécialement protégés par le préfet. Le conseiller d'Etat a été chargé par le sénateur ministre de prendre des renseignements sur ces faits. Le résultat est entièrement à l'avantage de ces maires : paiement exact des contributions ; poursuites actives et efficaces contre les brigands ; unanimité des votes, le jour même où les livres ont été ouverts. Ces deux communes, enfin, sont les mieux administrées du département, celles où il y a le moins de procès. Le préfet joint à sa lettre plusieurs pièces justificatives, et, à sa propre attestation, celles du magistrat de sûreté et du juge de paix. Ils pensent unanimement que cette dénonciation a été l'ouvrage de quelques individus que la surveillance de ces administrateurs a inquiétés. Le préfet observe que le choix de ces émigrés et de deux ou trois autres était forcé, plusieurs communes n'étant habitées que par des hommes illettrés.

864. — L'abbé de La Neufville et Ratel, avoué. — Il résulte des rapports de M. le préfet de police que cet abbé était d'intelligence avec Ratel, avoué, pour la distribution de plusieurs libelles contre l'Empereur et contre le Concordat. Il y a lieu également de croire qu'il a entretenu des intelligences avec l'abbé Ratel, qui est à Londres. Cependant, le nom de La Neufville n'est point signalé sous ce rapport au ministère ; on y connaît un abbé d'Erigny, qui figure dans la correspondance anglaise,

et qui, depuis, a toujours été mêlé dans ces intrigues. On donne à M. le préfet de police les moyens de vérifier si La Neufville ne serait pas d'Erigny ; on l'invite, en même temps, à surveiller une Longpré, avec laquelle Ratel, avoué, vivait dans la plus grande intimité, et qui a un fils naturel qu'elle envoyait, dans la dernière guerre, auprès de Bourmont.

865. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prisonniers anglais. Forets, Holtby et Williams, transférés à Bitche (789) s'évadent de Sarreguemines. Détails. Varaigne Perin, adjoint du maire de Verdun, et son frère, commissaire de police, protégeaient les deux premiers. Le passage du Rhin est mal surveillé. Plus de trente déserteurs du 7e cuirassiers (Verdun) l'ont passé : les prisonniers anglais se sauvent par là.

Nantes. L'Américain Franneel Meresse, venant de la Louisiane, devra, à son arrivée à Paris, se présenter à son ambassadeur et au ministère de la police.

Morbihan. Le patron du chasse-marée *Le Fabius*, pris par les Anglais, s'est évadé. La division anglaise, mouillée dans la baie de Quiberon, a appareillé.

Coblentz. Evasion de six déserteurs employés à l'atelier de travail de la prison.

Meurtres. 1) De Dufour, receveur des droits réunis, par Noder, en Sambre-et-Meuse. 2) Werhug, préposé de l'octroi, dans le Bas-Rhin, est blessé par cinq habitants.

Aude. A Limoux, des gendarmes tuent sur un toit Aybram, conscrit réfractaire de l'an IX, en prétendant qu'il a tiré sur eux, ce qui n'est pas prouvé.

Renseignements. Vérifier les renseignements donnés sur Ravel (847).

Faits divers. Meurtre de Mercier à Bernot. Derotour, garde champêtre, en est accusé.

BULLETIN DU 13 PLUVIOSE AN XIII

Samedi 2 février 1805.

866. — Lys. Prêtres perturbateurs. — Le préfet de la Lys informe le Ministre, par une lettre du 7 de ce mois, que des prêtres fanatiques, ennemis de l'ordre actuel, distribuent clandestinement trois ouvrages séditieux : *Controverses de M. Blanchard*, *Recherches sur le culte*, *Lettres de Stevens*. Le dernier est le plus dangereux. Son auteur, ancien chanoine de Namur, est signalé depuis longtemps comme le réfractaire le plus obstiné de la Belgique. Le préfet recherche ces perturbateurs et leurs complices. Il en existe dans Bruges, qu'il espère prendre bientôt avec des preuves convaincantes. Le vicaire général de Gand, à la réquisition du maire de Bruges, faite par ordre du préfet, a interdit le prédicateur Séraphin, ancien moine, qui s'est permis, dans un de ses sermons, une allusion injurieuse à Sa Majesté l'Empereur.

867. — Contrebande directe entre l'Angleterre et la côte de la Manche. — Toutes les marchandises viennent maintenant d'Emden, et il est de fait qu'aujourd'hui le sucre d'Emden est devenu une plaisanterie parmi les épiciers de Paris. L'esprit de contrebande, livré à lui-même, ne semble pas assez puissant pour mener avec tant de succès une fraude aussi étendue que celle dont l'Angleterre fatigue la France, et on est fondé à se demander quel pouvoir, quels prétextes ou quels principes politiques soutiennent ce vaste système. Mais, quels que soient les moyens et les causes, voici des circonstances qui peuvent apporter un peu de lumière sur le fait même :

On va chez les plus gros commerçants de Paris, on leur propose de souscrire pour une somme de 50.000, 100.000 ou 200.000 francs. Leur engagement suffit, et ils ne doivent payer que lorsque les marchandises sont entrées dans un port de France. Jusque-là, tous les risques sont au compte du vendeur. Un sieur Chervet, se disant négociant, était un de ceux qui sollicitaient de semblables souscriptions. On sait que déjà il avait reçu, à fin de vendémiaire dernier, un navire venant de Londres. On fut averti qu'il en attendait un autre, qui, en effet, est arrivé le 25 janvier à Cherbourg. C'est *le Phénix*, capitaine Schwartz, chargé d'acajou, fer blanc et morue. Les papiers du navire le supposent venant d'Emden ; le capitaine et les cinq hommes de l'équipage ont soutenu la même chose, ainsi que Chervet. Mais on a trouvé sur celui-ci des lettres d'expédition de Londres qui lui annoncent : 1° qu'il expédie *le Phénix* tel jour ; 2° qu'il a des certificats en blanc qu'on lui a procurés à Emden, qui mettent le navire et la cargaison en règle ; 3° qu'outre la facture, il remet au capitaine des tables, contenues dans un baril, qui devront être remises en main sûre, dès l'arrivée à Cherbourg ; 4° que l'argent emporté de France par *le Phénix*, lors de son dernier voyage, passe très bien, et qu'il convient d'en faire passer autant que possible ; 5° enfin l'associé ou correspondant de Londres annonce à Chervet que toutes les lettres qu'il lui a fait passer pour Londres ont été exactement remises, etc .. Cette dernière circonstance semble donner quelque poids au soupçon mis en avant, que Chervet, outre sa contrebande, suit une correspondance suspecte. Parmi les papiers trouvés sur lui, on remarque un billet conçu en ces termes et dans cette forme : « M. Mougeot, lieutenant-colonel, adjudant de côte. Il est prié, « de la part de son quartier-maître, de faciliter à Monsieur... porteur du « présent, les moyens de visiter les ports. Engager Trigands à lui donner « ses canotiers. »

868. — Brigandage. — La voiture publique de Deschamps, rue Fromenteau, n° 187, a été attaquée le 10 nivôse, à 10 heures du soir, au bois dit Bichaillou, entre Verneuil et Tillières (Eure) (748), par six brigands, qui ont enlevé 8.361 francs appartenant à divers particuliers, et en disant qu'ils n'en voulaient qu'à l'argent du gouvernement. Leur projet était probablement d'attaquer la diligence de Rennes, chargée d'une somme beaucoup plus considérable, qui devait passer au même moment et qu'un accident avait retardée. Au premier avis de cet événement, on a fait les recherches les plus actives et diverses arrestations. On ne croit pas avoir atteint jusqu'à présent les vrais coupables. Dans une lettre du 10 de ce mois, le préfet de l'Eure s'exprime en ces termes : « Ce vol offre, dans toutes ses circonstances, des singularités remarquables. Des soupçons se portent sur les entrepreneurs de la voiture, Deschamps et Cie, sur quelques-uns des voyageurs qui s'y trouvaient, etc... » Les recherches se continuent.

869. — Puy-de-Dôme. Mouvement insurrectionnel. — Le préfet du Puy-de-Dôme donne, par une lettre du 6 de ce mois, le compte rendu d'une scène extraordinaire qui a eu lieu à Saint-Germain, le 29 nivôse, au *Te Deum* chanté pour le gouvernement. Au commencement de ce chant, une voix s'est élevée et a proféré ces mots : « Point de *Te Deum* ... sortons de l'Eglise ! » Ceux qui n'étaient pas initiés dans ce complot crurent d'abord qu'on avait crié au feu et furent épouvantés. Mais, les agitateurs ayant continué, le mouvement est devenu général. L'église a été entièrement évacuée. Les mêmes cris se sont pro-

longés. On rapporte même que plusieurs de ces paysans, en agitant leurs chapeaux, faisaient entendre ces autres cris : « A bas Bonaparte ! nous « ne voulons payer ni dîme, ni cens !... » Tous les habitants se rassemblèrent sous la halle, en face de l'église, et paraissaient très contents. Le maire et les membres du conseil firent chanter le *Te Deum*, se réunirent ensuite à l'Hôtel de Ville, y firent appeler les principaux instigateurs de ce mouvement, et les interrogèrent sur leurs motifs. Ils n'en obtinrent aucun éclaircissement. Sur le compte rendu au préfet de cet événement, il a fait arrêter les chefs signalés, envoyé dans cette commune rebelle un détachement, composé de vingt hommes d'infanterie et quinze de cavalerie, et un commissaire chargé de recueillir tous les renseignements. Ce préfet a ordre de développer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour arriver à la source de ce mouvement.

870. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Lettre du commissaire de police : les préparatifs continuent. Les chevaux et bagages de Sa Majesté sont partis pour Paris. Il ne reste au Pont de Brique que huit chevaux de selle. — On redoute des signaux à l'ennemi : fusées lancées derrière Calais — Petite action maritime : les Anglais repoussés.

Verdun. Anglais. Le général Wirion autorise Gold (632) et Wilson (416), envoyés à Bitche, à revenir à Verdun.

Meurthe. Quatre des neuf brigands de Berlinghen (860) sont arrêtés après huit jours de poursuite.

Lefort. Affaire d'Abbeville. Lefort, Gallien et autres, acquittés, avaient été renvoyés à 40 lieues de Paris et des côtes (530-545). Lefort s'est retiré à Blois (Renseignements communiqués au ministre de la marine qui demandait pourquoi on avait éloigné Lefort).

Vienne. Intolérance Rochon, desservant de Saint-Gervais, refuse d'inhumer l'adjoint de la commune. Le curé de Leigné-sur-Usseau dit l'office et aussi celui de huitaine, quoique Rochon ait promis de dire ce dernier, moyennant quoi on n'avait pas porté plainte contre lui.

Chartres. Evasion de quatre déserteurs de la prison.

Brigandages commis par trois individus à Parfouru-sur-Odon, et par quatorze autres dans les Côtes-du-Nord. — Le messager de Brisach à Colmar est attaqué par un individu.

Matelots hollandais (855) donnent des renseignements sur le camp de Plymouth. On s'y prépare contre une descente des Français.

Incendie, à Chatenois, chez la femme Bouquet, chez qui deux gendarmes avaient été mis comme garnisaires.

Nouvelles de mer. L'escadre de Toulon a mis à la voile. — Embargo sur le port de Marseille.

Isère. Suivant le préfet, le rapport de gendarmerie sur la rébellion de Livet-et-Givet (784) est inexact : simple discussion entre Faure et le gendarme Renaud. Faure s'est dit provoqué.

Ordres du Ministre. Ordre de se rendre à destination une fois guéri : Normand (223) (en surveillance à Nantes, autorisé à se soigner à Paris). — Renvoyer au gouverneur de Paris : Fridefont (détenu pour provocations à la désertion ; conscrit réformé ; pièces irrégulières). — Trois mois de Bicêtre puis à 30 lieues de Paris et des côtes : Bardon (ancien officier, porte la Légion d'honneur sans l'avoir, escroc).

Faits divers. Empoisonnement : de Me Marganeau à Culan. — Accident : éboulement d'un rocher à Saintes. — Suicides : 1) de Gochon, à Bordeaux ; 2) à Saint-Crépin (Dordogne).

BULLETIN DU 15 PLUVIOSE AN XIII

Lundi 4 février 1805.

871. — Correspondance ministérielle. — Le ministre des cultes transmet au sénateur ministre une lettre qui lui a été écrite, le 14 nivôse, par le prêtre Bellon, desservant de Solliès-Pont (Var). Voici l'extrait de cette lettre : « Ce pays-ci est tellement agité par les révolutionnaires que « les honnêtes gens tremblent encore devant eux. Le 11 frimaire, j'ai « prononcé dans l'église l'éloge de Napoléon. Depuis lors, on paye des « enfants pour siffler à la porte de l'église et troubler les offices. J'ai « exhorté les conscrits à marcher sous les drapeaux du héros qui nous « gouverne ; les sans-culottes, dont ce pays abonde, et qui peuplent les « administrations, ont soulevé les jeunes gens contre moi, et j'ai été « insulté à la procession du jubilé. Le maire ne me rendrait pas justice, « et trouverait accès contre moi à la sous-préfecture de Toulon. » M. Bellon ajoute que deux lettres que lui a écrites le ministre des cultes, en réponse à des avis qu'il a adressés à Son Excellence, lui ont été remises ouvertes. Il signale l'employé de la poste aux lettres comme ennemi de l'ordre actuel. Depuis longtemps, ce prêtre a l'usage d'adresser au ministre des cultes des dénonciations pareilles, des avis (suivant l'expression de cette dernière lettre). En thermidor, il accusa également le maire de Solliès-Pont, ses adjoints, un notaire, ancien commissaire du gouvernement, le directeur de la poste aux lettres et quelques particuliers. Le préfet du Var fut chargé de vérifier les faits sans lui faire connaître l'auteur de la dénonciation. Il répondit qu'il y avait reconnu l'ouvrage du sieur Bellon, qui avait déjà adressé une pareille délation ; que cette commune fut, en effet, autrefois, un foyer de discordes et de mouvements anarchistes, mais que le plus grand calme et le meilleur esprit y ont été rétablis par le maire et ses adjoints, qui ont su administrer avec impartialité. Le notaire n'avait d'autre tort que de s'être rendu adjudicataire d'un oratoire. En frimaire, le sieur Bellon adressa lui-même au Ministre une nouvelle dénonciation, portant qu'il y avait des réunions nocturnes ; que Léonard Bourdon s'y était rendu avec les incurables du pays ; qu'on avait voulu soulever les troupes, etc. (*Bulletin* du 29 frimaire) (689). Ces faits ont également été reconnus faux. Il est probable que la troisième dénonciation de ce prêtre ne mérite pas plus de confiance que les deux précédentes. On s'occupe de la vérifier.

872. — Fort de Joux. Evasion. — Le préfet du Doubs annonce au Ministre, par une lettre du 9, que, dans la nuit du 7 au 8, quatre prisonniers d'Etat se sont évadés du fort de Joux : Frotté, Girod, Moulin dit Michelot et d'Hauteroche. Frotté est frère du chef qui a été condamné à mort en l'an VIII. Le père est à Londres. Girod est Anglais; a servi dans les chouans. Michelot, des environs de Domfront, ancien chouan, avait tenté de susciter de nouveaux troubles. D'Hauteroche, de la bande des brigands formée dans le lyonnais pour l'attaque des diligences, avait été acquitté par un tribunal. — Le commandant du fort expose: que ces quatre prisonniers avaient été placés dans la prison du bas parce qu'elle paraissait plus sûre ; qu'ils ont fait pendant la nuit, avec un chenêt, une ouverture dans le mur de leur chambre, dont l'épaisseur était de deux pieds, et sont entrés par ce moyen dans une chambre

ouverte par laquelle ils se sont évadés. Il reste dans ce fort un cinquième prisonnier, Rivière, à qui Sa Majesté a accordé des lettres de grâce ; il n'occupait pas la même chambre. Le préfet observe qu'il convient de le transférer dans une autre prison. Le Ministre a souvent eu l'intention d'ordonner cette translation, sur les rapports qui lui ont été faits que cette prison n'était pas sûre. Rivière a toujours marqué le désir d'y demeurer.

873. — **Hambourg**. — Lettre du 5 pluviôse : Les malles de Hambourg pour l'Angleterre sont embarquées. Celles arrivées, au nombre de dix, ont été livrées, suivant l'usage, à l'agence anglaise. Cet agent paye chaque mois à l'administration danoise, pour prix de cette complaisance, 750 thalers, environ 3.600 francs. — Suivant les dernières nouvelles de Londres, on a dû embarquer à Southampton, pour l'expédition secrète, un régiment d'artillerie et trois de cavalerie. On observe que cette expédition ne peut être pour l'Europe. Les Anglais qui se trouvent à Hambourg se moquent, de la manière la plus outrageuse, des propositions de paix faites par la France. Leur gouvernement ne doit pas souffrir, selon eux, qu'il y ait à Boulogne 3.000 bateaux. — On annonce que 22 régiments suédois, formant 44.000 hommes, sont définitivement à la solde de l'Angleterre, que 150.000 Russes doivent les appuyer, que l'Autriche envoie des troupes en Italie. — Il arrive de Hanovre à Hambourg une quantité considérable de grains. L'Angleterre les achète.

874. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anonyme. Recherche sur la lettre écrite à Lavaud (823). Le directeur des postes dit qu'ayant trouvé une lettre avec un corps étranger, on l'a enregistrée d'office, avec taxe de 15 décimes, et mise aux lettres chargées. On en ignore l'auteur.

Boulogne Le soldat du 28e de ligne qui distribua le pamphlet (728) a été condamné à mort et exécuté. — Un colonel venant de Paris affirme qu'on va avoir la paix. Les préparatifs continuent.

Iles d'Houat et d'Hoëdic. Le général Chambarlhac vient d'envoyer un détachement occuper ces îles que les Anglais ont abandonnées. Les habitants ont refusé leurs chasse-marée pour porter de l'eau aux Anglais. Un officier anglais a dit qu'on est inquiet sur la destination de la flotte de Toulon, mais que cependant on espère que les Français ne seront pas assez fous pour tenter un débarquement en Angleterre.

Compiègne. Délits dans les bois par les dragons.

Ile de Ré. Arrestation de Tréton, dit Boismarin, député : écrits injurieux contre des officiers, à Saint-Martin.

Meuse-Inférieure. Quatre contrebandiers attaquent Landen, à Peer, en lui reprochant de les avoir dénoncés. Des douaniers veulent le défendre, mais Kikken, armé d'un fusil, protège la fuite des contrebandiers.

Ariège. L'adjoint de Lacourt est en contradiction avec les gendarmes (766). Le tribunal est saisi.

Faits divers. Assassinat, à Agny, de Vasseur et de sa femme. — Accident à Bordeaux : le plancher du vauxhall s'effondre.

BULLETIN DU 16 PLUVIOSE AN XIII

Mardi 5 février 1805.

875. — Banquet maçonnique [1] (839). — ... Le préfet de police a été chargé de la vérification de ces faits (*Bulletin* du 6.). Il répond que diverses personnes, dont l'attachement au gouvernement est connu, l'ont assuré qu'on avait porté dans ce banquet la santé de l'Empereur, de toute sa famille et de tous les grands dignitaires, sans qu'il y ait eu aucune discussion sur Son Altesse Impériale le prince Joseph. Il ajoute que les employés de la guerre et de la marine formaient les principaux convives, et que leur dévouement à la famille Impériale ne peut être suspect.

876. — Turin. Brigands. Anarchistes. — Le général Menou annonce, à la date du 3 de ce mois, que, par l'effet des mesures qu'il a prises, le brigandage a entièrement cessé dans Turin. On y est en sûreté. Mais les anarchistes s'agitent, dit ce général, pour s'opposer aux changements annoncés. Ils ont des correspondants à Venise, Naples, Gênes, Rome, Milan et Paris. Tous les moyens leur sont bons. On les surveille.

877. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Femme Loudieu* a offert à Sa Majesté de lui révéler un trésor que Offarel aurait caché dans l'Aisne, en 1793, avec le curé de Laversine, de Dion, qui l'aurait ensuite enlevé. Le préfet la croit folle. — 2) *D'Artemberg* (801. 819) est à Paris pour ses affaires personnelles. Fermier des forges de Chimay, il vient s'entendre avec M. de Caraman qui vient d'hériter de M. de Chimay, puis retourne à Chimay. — 3) *Mercier*, signalé pour ses voyages à Hambourg et Londres : affaires commerciales ; sa conduite politique ne mérite pas l'attention de la police. — 4) *Abbé Borel* (766. 784) a eu, en effet, des rapports avec Bourgeois et Payan de Lones pour vendre des rescriptions volées (an IX).

Santon. Arrêté par le capitaine Gaudriot (548.851). Le maréchal Moncey dit qu'il l'a maintenu dans son grade parce qu'il ignorait ses rapports avec Puivert.

Dyle. 40 brigands de la bande des garrotteurs sont arrêtés.

Haute-Garonne. Mouvement à Escatalens au sujet de l'adjudication de biens communaux que les habitants veulent se partager. Menaces de la population. Intervention de la gendarmerie. 10 arrestations.

Verdun. Prisonniers anglais. Forets, Holtby et Williams, évadés (865), sont repris et conduits à Bitche. — 100 capitaines en second de navires marchands, prisonniers sur parole à Verdun et domestiques de prisonniers d'une classe plus élevée, sont conduits à Sarrelibre. Ils auront le traitement de soldats ou de matelots.

Avis sur la Martinique. Un propriétaire de la Martinique, habitant Tours, a reçu d'un négociant anglais, qu'il a connu dans cette colonie; une lettre lui demandant de lui indiquer un correspondant. On croit que cela vient de ce qu'à Londres on sait que la grande expédition qui se prépare est dirigée contre cette colonie.

Haut-Rhin, arrestation de Fleury : faux actes de remplacement à des conscrits.

Ordres du Ministre. Mesures approuvées : 1) Ponce (chouan amnistié, arrêté de nouveau comme suspect. Le préfet du Calvados l'envoie en surveillance à Nantes. Le Ministre avait seul le droit de prendre cette mesure) ; 2) les femmes Judelet et Delpierre (leurs maris sont en liberté (745) ; en raison de leur misère le commissaire de Boulogne les met en liberté). — Lever la surveillance de Varin fils (en sur-

[1] Rapport du préfet de police.

veillance à Honfleur depuis l'an X, à son retour d'Angleterre où il avait été prisonnier). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Duval (affaire d'Abbeville, n'a pas passé en jugement). — A Bicêtre; Gautier (voleur, acquitté, détenu par mesure de sûreté, non employé par la marine). — En surveillance dans sa commune : Audiffret (548) (ses papiers ne sont pas faux, mais c'est un contrebandier dangereux). — Remettre en prison, à Saint-Germain-en-Laye : Bourbon (corroyeur, propos, nouvelles charges).

Renseignements. Colombie de Préaux voyage malgré sa surveillance : à vérifier. — Établir sur le Rhin une surveillance active pour empêcher les évasions (865). — Langlois (719. 795) : un individu de ce nom vient d'être écroué à l'Abbaye : vérifier si c'est le même.

Faits divers. On retrouve dans la Somme le corps de Baillet, ancien curé, maire de Mianney, qui avait disparu. — Assassinat de Noyer, militaire, Mont-Tonnerre. — Vol chez Lesoudin à Gouécourt.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police sur Desfours de Jeunetières, qui s'est enfui après l'arrestation de Bournissac, et sur des réunions de fanatiques, de convulsionnaires et de bourboniens qui se tenaient dans sa maison. L'abbé de La Neufville, avec les deux autres, est le chef de ce parti royaliste.

BULLETIN DU 17 PLUVIOSE AN XIII

Mecredi 6 février 1805.

878. — Nantes. Protestants. — Les protestants éprouvaient quelques difficultés pour l'exercice de leur culte dans la ville de Nantes. Le sénateur ministre en a donné avis, le 6 de ce mois, au ministre des cultes. Il répond, à la date du 15, qu'il a écrit à ce sujet au préfet de la Loire-Inférieure et lui a adressé une décision, d'après laquelle les protestants de Nantes jouiront en paix de la faveur que le gouvernement leur a accordée.

879. — Bertin (800). — .... Par une lettre du 15 de ce mois, M. le Maréchal Moncey informe le Ministre que le capitaine Edon, qui commande les gendarmes d'Ille-et-Vilaine, l'assure que le bruit du débarquement [1] de Bertin était dénué de tout fondement ; qu'il n'en est aucunement question ; mais, que, d'autre part, le chef d'escadron Thomas, en résidence à Napoléon (Vendée), quoique placé à cent lieues du point de débarquement désigné, l'assure qu'il a été effectué et qu'il est à craindre que Prigent, Chateaubriand et Vaucouleurs n'aient débarqué avec Bertin. M. le Maréchal ajoute que ce chef d'escadron, accompagnant son avis d'indications positives sur les retraites présumées de ces hommes dangereux, dans un pays où il a exercé autrefois une surveillance utile, il l'a chargé de s'y transporter et l'a muni de lettres qui l'autorisent à requérir le concours de toute la 4e légion, en tout ce qu'il jugera convenable à des combinaisons secrètes. — On observe que Tarillon [2] a été employé par le chef d'escadron Thomas, alors capitaine dans les Côtes-du-Nord. Ainsi, il est probable que cet ancien agent lui a adressé le même avis qu'à la police, au général Lemarois, au commissaire Chépy et peut-être à plusieurs autres. — Le conseiller d'Etat du

1. A La Fontaine-au-Pèlerin, près Paramé.
2. Ce fut lui qui donna le renseignement (800).

1er arrondissement a chargé le sous-préfet de Saint-Malo de faire, avec le plus de soin possible, les recherches que cet avis indiquait. Par deux lettres, des 2 et 6 de ce mois, ce sous-préfet assure que le débarquement est une fable imaginée sur ce que la femme de Madion a, dit-on, paru un jour plus gaie qu'à l'ordinaire. Il observe que si l'auteur de cet avis, qui y a donné la plus grande publicité, eût eu le désir de le rendre utile, il aurait instruit l'autorité locale le jour même où il prétend que Donzelle a dîné avec son beau-frère.

880. — Loire-Inférieure. Arrestations. — Le 10, la brigade de Châteaubriant a arrêté, dans la commune de Saint-Aubin, le brigand Marigné, complice de Baudier et Baudry, arrêtés précédemment. Ces trois brigands attaquaient les voyageurs dans la forêt de Teillay. Marigné était poursuivi depuis longtemps et a opposé une vive résistance. — Le 11, la brigade d'Aigrefeuille, après vingt jours de recherches et bivouacs, a atteint le brigand Loquet, condamné à mort en l'an IX, comme complice de l'attaque de la diligence de la Rochelle à Nantes. Depuis cette époque, il avait été constamment livré au brigandage, avait commis plusieurs assassinats. Les habitants, auxquels il s'était rendu redoutable, se sont réjouis de cette capture, suivant le rapport de la gendarmerie du 16 de ce mois.

881. — Lyon. Situation. — Le commissaire général de police à Lyon rend compte de la situation de cette ville en l'an XIII. L'esprit public est bon ; on est franchement et unanimement attaché à l'Empereur. Quelques penchants à l'intolérance, et les prêtres, qui les excitent, voudraient s'emparer de l'éducation. On les surveille. Il y a affluence de forçats libérés. On s'occupe d'en diminuer le nombre. La sûreté publique l'exige. L'usage des nouveaux poids n'est pas affermi. On fait circuler le bruit de leur suppression et de celle du nouveau calendrier.

882. — Isère. Secte. — Le préfet de l'Isère annonce, par une lettre du 6, qu'il existe, dans quelques communes de ce département, une secte religieuse, sous la dénomination de catholique. « Elle ne reconnaît « ni le Pape, ni aucun prêtre soumis au Concordat. Bonaparte est l'Antéchrist, il n'a plus que trois ans à vivre... Le Pape, qui le seconde, et « tous ceux qui coopèrent avec lui sont dans la route de la perdition ». Ces sectaires ont pour chef un prêtre, nommé Giraud ; il ne craint pas d'être arrêté : il serait tiré des fers par miracle, si on voulait l'y retenir. On demande au préfet des renseignements plus détaillés, le nombre de ces sectaires, les noms et caractères des chefs, toutes les particularités de leur doctrine, etc... Le ministre des cultes est invité à demander des renseignements aux prêtres qui exercent dans les communes désignées par le préfet.

883. — Evasion des détenus du fort de Joux (872). — D'après le compte qui vient d'être rendu de cette affaire, il paraît qu'il n'y a pas lieu de soupçonner que la corruption ait été employée; et, dans ce cas, le commandant du fort ne peut qu'avoir intérêt à être jugé : — Inviter[1] le ministre de la guerre à renvoyer cet officier devant un conseil de guerre.

884. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bouches-du-Rhône. Plaintes du maréchal Moncey contre le capitaine de gendarmerie Langlet. — Pour augmenter l'influence du colonel de gendarmerie sur sa

1. Ordre du Ministre.

troupe, il propose de transférer la résidence d'Avignon à Marseille et celle d'Auch à Toulouse.

Var. Placard de Toulon (861) : le préfet ne peut l'attribuer à aucun parti. Enthousiasme du peuple.

Fort de Joux. Le signalement des évadés (872) est envoyé à toutes les brigades. Notre ambassadeur en Suisse est avisé pour faire des recherches.

Turin. Embauchage. Brunier, officier français réformé, arrêté à Milan où on l'avait suivi, avoue appartenir à la bande dont Verceil est le chef et qui embauche des troupes pour l'ennemi. Il opérait à Turin.

Affaire Flachat et Charpentier poursuivie par la Cour de Paris : envoi de Lyon de 24 pièces qui feront le jour.

Meurthe. Brigands de Berlinghen (860, 870), cinq autres arrêtés : le chef, Zimmermann, deux Zillemann, Grosthisan, Higel.

Jura. La déclaration de Viennet (758) est fausse.

Ordres du Ministre. Autoriser à quitter le lieu de sa surveillance mais avec défense de venir à Paris : Pépin (jurisconsulte, en surveillance dans l'Yonne depuis un an pour un projet de pétition en faveur de Moreau). — Si Rœder (860) est acquitté pour filouterie, le garder en détention par mesure de haute police jusqu'à ce qu'on se soit procuré des renseignements. — En détention j. n. o : Baun ou Brompt (arrêté en Mayenne en l'an X. Ses contradictions font croire qu'il est agent subalterne de l'Angleterre.)

BULLETIN DU 18 PLUVIOSE AN XIII

Jeudi 7 février 1805.

885. — Finistère. Nobles, prêtres. — Le commissaire général de police à Brest rapporte, à la date du 8, qu'il y a, à Landerneau et dans les campagnes voisines, des réunions clandestines, composées d'anciens nobles, qui se sont liés par des signatures et dont plusieurs ont déclaré publiquement qu'il n'y avait aucun pays dont ils ne préférassent l'habitation à celle de la France. Ils cherchent à réunir des capitaux, coupent leurs bois, exigent de leurs fermiers de fortes avances, etc... Le fanatisme religieux et bourbonien, suivant ce rapport, domine à Landerneau. Le maire et le juge de paix sont les meneurs. Ce sont les seuls individus que ce rapport signale nominativement.

886. — Gironde. Situation. — Le préfet de la Gironde rend compte de la situation de ce département en l'an XIII. L'esprit public est généralement bon. Il n'y a eu aucun mouvement, aucun trouble, et tout indique que la tranquillité se maintiendra. Les deux cultes sont organisés et s'exercent paisiblement : la suppression des fêtes éprouve quelques difficultés. Une ordonnance de l'archevêque tend à les faire cesser. Point de plainte contre les Anglais, prisonniers de guerre, ni contre les émigrés. Les expéditions de grains pour l'Espagne et le Portugal ont été suspendues, le 12 frimaire, parce qu'elles avaient causé un renchérissement qui portait le prix du blé au-dessus du maximum fixé par le décret impérial.

887. — Altona. — L'abbé Sabatier, de Castres, vient de publier une nouvelle édition de ses *Considérations politiques sur les gens d'esprit et de talent.* Il l'a dédiée à ses bienfaiteurs morts ou vivants, dont il a donné une très longue liste. On n'y voit que trois Français : Louis XVIII, le duc d'Angoulême, le prince de Chimay. Les empereurs d'Autriche et de Russie, l'électeur de Saxe, le marquis de Gallo et un grand nombre de personnages distingués, presque tous Allemands, composent le sur-

plus de cette liste. Il n'y a pas compris son plus récent bienfaiteur : l'Empereur des Français qui, depuis un an, en deux envois, lui a fait parvenir 55 louis par l'intermédiaire de Leurs Éminences le grand juge et le sénateur ministre de la police, sur l'exposé qu'il a fait à Sa Majesté de la profonde détresse qu'il éprouvait à cette époque. Les reçus, qui existent au ministère, confondraient l'ingratitude de ce vénal et bas écrivain.

888. — Piémont. Détenus par mesure de haute police. — Les prisons de Turin sont encombrées de plus de deux cents individus, arrêtés en l'an XI, par mesure de sûreté, et qui, par les circonstances de la guerre, n'ont pu être transportés, ainsi qu'il avait été décidé, hors du territoire européen. On réclame une commission, composée de l'administrateur général, du préfet du Pô, du procureur général près la cour criminelle, du commissaire général et du commandant de la gendarmerie, et qui sera chargée de statuer sur ces détenus : — Approuvé[1] l'institution demandée, dont le travail ne sera pourtant définitif qu'après l'approbation de Son Excellence.

889. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Ribière de Savignac*, étudiant à Paris, est bien l'auteur de la lettre anonyme (823). Sachant Lavaud républicain et très avare, il a voulu, par plaisanterie, lui faire payer un port inutile. — 2) *Accident :* le coche d'Auxerre a heurté le nouveau pont. près du jardin des Plantes, et presque coulé. 45 passagers. On ignore s'il y a des noyés.

Loquet (880). Ses complices Lefort et Trieville ont été exécutés. Il s'évada, s'associa à Gouron, commit deux assassinats. Guichet, qui reçut de lui onze coups de baïonnette, vit encore à Nantes. Gouron fut exécuté. Après vingt jours de chasse, Loquet fut arrêté dans un bal, au Tremblay, près Sainte-Lumine. Le gendarme Gratien a bien dirigé l'expédition.

Cherbourg. Arrivée de navires étrangers, sans passager, n'ayant pas communiqué avec l'ennemi.

Abbé de La Porte. Le commissaire de Boulogne le croit revenu dans le pays. C'était un des principaux agents de la correspondance d'Abbeville. Mesures prises.

Escaut. Révolte de bateliers contre deux gendarmes qui veulent arrêter un marin à Rupelmonde.

Ordres du Ministre. Accordé : Demons des Dunes (645) demande l'autorisation d'aller en Espagne où il pourra s'engager.

Renseignements. Pollon, se disant chevalier d'Alix, ex-valet de chambre d'un Suédois, porte indûment la Légion d'honneur : à vérifier.

Faits divers. Arrestation des deux frères Hiestermann, auteurs du vol de Clèves (855).

BULLETIN DU 19 PLUVIOSE AN XIII

Vendredi 8 février 1805.

890. — Paris. Coche d'Auxerre. Athénée. — On avait répandu, dans la journée d'hier, qu'il y avait plus de 400 passagers sur le coche d'Auxerre et que tous avaient péri. Cette nouvelle avait causé une consternation générale. Les journaux du soir l'ont fait cesser. Il y a eu à la

1. Ordre du Ministre.

séance de l'Athénée une réunion de plus de 300 abonnés. Le plus grand nombre parlaient de cet événement avec le sentiment de l'affliction. D'autres s'élevaient contre les entrepreneurs du pont qui avaient négligé, disaient-ils, de placer des signaux pour guider les conducteurs du coche. Deux architectes voulaient qu'on pendît les constructeurs du pont. Dans le nombre des noyés, on comprenait cent enfants et les nourrices qui les amenaient à leurs parents. Le journal du soir a paru au milieu de ces discussions et a appris que personne n'avait péri. Chacun a levé les bras et a dit : « Croyez donc aux nouvelles de Paris ! »

891. — Communication avec l'ennemi. — Le commissaire général de police à Boulogne expose au Ministre, par une lettre du 15, que des smogleurs anglais entrent journellement dans le port de Flessingue, sous le prétexte de venir acheter des eaux-de-vie de genièvre. Il ajoute que, par ce moyen, ils servent la correspondance avec tant d'activité, qu'on reçoit réponse, en deux jours, aux lettres qu'on écrit en Angleterre, et respectivement.

892. — Correspondance du Ministre. — Des renseignements particuliers, parvenus à Son Excellence, donnent lieu de croire que les frères Polignac méditent le projet de s'évader du château de Ham. On en donne avis au commandant de ce château, en lui recommandant de prendre les précautions nécessaires pour empêcher l'évasion, et en lui rappelant les premières instructions qui lui avaient été données et en vertu desquelles les détenus étaient placés sous sa responsabilité personnelle.

893. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dénonciation. Le maire de Maubert dénonce, au sous-préfet de Rocroy, Javary, receveur de l'enregistrement d'Auvillers, comme ennemi de Sa Majesté : à vérifier.

Pilote. Le pilote de la frégate anglaise *Ladoris*, échouée sur la côte de Lorient est Legoël, de l'Ile-aux-Moines (Morbihan), émigré de l'an III.

Lozère. Nouvelle bande de brigands composée de Duclavel, Bonnafié et Charbonnier. Les deux premiers sont arrêtés et en jugement.

Caen. Dénonciation de Barbot contre les officiers du 2e cuirassiers et spécialement contre Juville, aide chirurgien major, à propos de caricatures et de la formation d'une société royaliste dite « de capétiens ». Le préfet dit que c'est entièrement faux.

Faux monnayeurs : Gray arrêté en Vendée.

Evasion de quatre prisonniers à La Tour du Pin.

Loire. Brigands. Une bande a paru à Saint-Didier-sur-Rochefort. On a arrêté deux malfaiteurs, Martel et Billette, qui en font partie, croit-on.

Ordres du Ministre. Renvoyer chez eux, avec 0.15 par lieue : six familles de 25 bohémiens (dont 19 enfants, arrêtés en l'an XI, détenus à Bordeaux et Châlons-sur-Marne). — Accordé sous la surveillance des autorités : Aiguier dit Poussette (détenu depuis deux ans à Draguignan comme brigand et recruteur de Willot : accusation fausse portée par un individu qui a voulu se sauver par une dénonciation. Le préfet du Var, qui avait demandé son extradition de Livourne, réclame sa liberté. Le directeur des vivres en Corse offre de l'employer sous sa responsabilité). — Enlever le gendarme attaché à Bermann (se disait commissaire du prince de Waldeck en France. On crut que c'était faux et on l'envoya à Paris avec un gendarme ; c'est exact). — Autoriser à revenir à Toulouse où il était en surveillance : Allodi-Foubonne (éloigné à cause de ses propos).

Faits divers. Eboulement à Chinon. Sommation comminatoire dans le Nord.

BULLETIN DU 20 PLUVIOSE AN XIII

Samedi 9 février 1805.

894. — **Boulogne. Prises.** — Trois prises faites par les corsaires français, sont entrées à Dunkerque, Calais et Boulogne. La valeur de cette dernière est portée à 400.000 francs. Elle consiste en blé, plomb et étain.

895. — **Ile d'Elbe. Poste aux lettres.** — Le commissaire général de l'Ile d'Elbe expose, par une lettre du 18 nivôse, que le service de la poste aux lettres a été entièrement interrompu, depuis l'arrivée de deux inspecteurs, dont les querelles continuelles empêchent toute organisation dans cette partie.

896. — **Espagne.** — Extrait d'une lettre de Cadix du 18 janvier. Il circule dans cette ville que le prince de la Paix a donné, à Madrid, un grand déjeuner au roi, à la suite duquel plusieurs seigneurs ont été exilés. On n'en connaît pas le motif. On porte à dix millions de piastres le numéraire enlevé à l'Espagne par l'Angleterre, et à la même somme la valeur des denrées coloniales. Ces denrées ont été conduites à Gibraltar. Trois négociants de Cadix y ont été envoyés, avec la mission apparente de les racheter et transporter dans cette rade. On assure que la mission réelle de ces trois députés était d'établir des intelligences dans Gibraltar, propres à seconder l'attaque projetée. Cette attaque a dû être faite dans la nuit du 17 au 18 janvier. Il n'y avait point de troupes dans la place. Tous les soldats étaient retirés dans la rade. Les chaloupes canonnières d'Algésiras, en très grand nombre, devaient attaquer la flotte ennemie au même moment.

897. — **Rumbold.** — Une lettre de Rotterdam, du 4 février, renferme le passage suivant : « M. Rumbold, peu de temps après son arri-
« vée à Londres, a été arrêté, à la diligence de ses créanciers, qui sont
« très nombreux et n'ont eu aucun égard à son caractère. Il est à Kings-
« beuch. »

898. — **Allier d'Hauteroche.** — Évadé récemment du fort de Joux, a figuré parmi les brigands de Lyon, a dû avoir aussi des relations avec les Barbets qu'il pourrait chercher à rejoindre, s'il ne se réfugie pas à Lyon, où il est trop connu. Certaines confidences qu'il a faites à un détenu, il y a quelques mois, donneraient même lieu de soupçonner qu'il pourra se rendre à Turin : — Le rechercher [1] et le faire arrêter dans quelque endroit qu'il paraisse.

899. — **Papiers saisis chez l'abbé de La Neufville.** — L'examen de ces papiers annonce l'existence d'un comité chargé de composer, faire imprimer et distribuer des libelles contre le gouvernement. L'abbé de La Neufville, signalé dans le *Bulletin* du 12 (864), paraît un des principaux agents de ce comité, et avoir pour associés les anciens évêques de Dax et de la Rochelle, un grand vicaire de Soissons, plusieurs prêtres et autres individus fixés sur plusieurs points de l'Empire. On communique ces renseignements à MM. les conseillers des Ier, IIe et IIIe arrondissements, chacun en ce qui le concerne. On les invite à faire interroger les individus désignés, à faire saisir leurs papiers et à prendre toutes les mesures auxquelles pourra donner lieu le résultat des interrogatoires et de l'examen de ces papiers.

1. Ordre du Ministre.

900. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Rixe accidentelle entre un militaire et un courrier.

Lorient. Arrivée d'un navire américain et d'un brémois. Pas de passagers. Papiers en règle.

Fougères. Déserteurs nombreux dans l'arrondissement. Arrestation à la Fontenelle de Guillemin, déjà arrêté il y a cinq mois et évadé de l'hôpital de Rennes, et de Chauvin à Saint-Jean

Moulins. Le conseil militaire a condamné à trois mois de prison des dragons du 30e pour vol et le tribunal correctionnel, plus sévère, la femme Québart à six mois pour recel des objets volés.

Compiègne. Vol de bois dans la forêt par trente dragons.

Marne. Conscription : quinze conscrits manquant ont été remplacés. Pas de désertion.

Marine. Naufrage près Saint-Tropez de *La Vierge de Miséricorde* et du cutter français *La Louise.* — On dit à Marseille que trois navires de l'escadre de Toulon ne sont pas entrés dans le port.

Toulon. Évasion du bagne de Trouin, brigand de la bande de Jésus, et de Blakenburg.

Épidémie finie en Andalousie.

Lisbonne. Vial, droguiste à Limoges, arrêté à son arrivée, pour délit grave, sur réquisition de l'ambassadeur de France en Espagne.

Renseignements. Delerode, demeurant à Aix-la-Chapelle, fut lié avec Rivière, détenu au fort de Joux : vérifier ses voyages et sa conduite.

Faits divers. Arrestation, dans la Roër, des brigands Engel, Brun et d'un garçon meunier leur complice d'un vol.

BULLETIN DU 22 PLUVIOSE AN XIII

Lundi 11 février 1805.

901. — Pêcheurs. — Le commissaire général de police à Boulogne expose au Ministre : que plusieurs communications avec l'ennemi ont eu lieu par les pêcheurs ; que l'un d'eux, pris par un navire anglais, lui a servi volontairement de guide pour l'attaque d'un corsaire français; que pour éviter ces communications dangereuses, il conviendrait d'assujettir tous les pêcheurs qui habitent les petites anses de la côte à se rendre dans le port le plus voisin, pendant la durée de la guerre, et à y pêcher sous la surveillance du commandant de la pêche.

902. — 31me d'Infanterie légère. — Le même commissaire [1] rapporte qu'il s'est assuré, par plusieurs moyens, que le 31me d'infanterie légère, composé en plus grande partie de Piémontais, cantonné sur la côte de la Seine-Inférieure, sert mal et sans discipline. Il quitte les postes et batteries dont la garde lui est confiée, et plusieurs plaintes sont portées pour vols commis par ces militaires.

903. — Dyle. Situation. — Le procureur général de Bruges adresse au Ministre un rapport sur la situation actuelle du département. Le brigandage, dont la conscription avait été, dans le principe, la source ou le prétexte, a entièrement cessé. Dans tout le cours de nivôse, il n'y a eu aucun délit de cette nature. Il y a eu quelques rixes et voies de fait,

1. De Boulogne.

point d'assassinat prémédité. Cette amélioration est l'effet d'une surveillance plus active. On l'attribue aussi au retour des mœurs et des sentiments religieux.

904. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) On n'a vu nulle part le *Manifeste de Charles X*. (766). — 2) *Parrain*, commis de banque (855), est frère du fourrier Parrain (845) et n'est pas au courant de ses projets. Il reste en liberté en surveillance. — 3) *Langlois* (719), venu à Paris au moment du couronnement mettre en vente *La main de Dieu*, est bien le Langlois arrêté par ordre de l'Etat-major et écroué à l'Abbaye (877).

Lys. *Rebellion*. Grintière, déserteur, aidé de sa famille, résiste aux gendarmes.

Chanson injurieuse pour Sa Majesté envoyée de Paris au préfet du Bas-Rhin.

Haut-Rhin. Bruits de guerre et de préparatifs des Autrichiens et des Russes.

Aube. Lettre comminatoire écrite à Mme de Brienne au nom des communes de Brienne, Brienne-la-Vieille et Saint-Léger, contre lesquelles elle a gagné un procès.

Ordres du Ministre. En surveillance, à 40 lieues de Paris et des côtes : Pajot, père (receleur de Georges et complices (166) n'avoue pas (669). — Mettre en jugement et, s'il est acquitté, garder en détention jusqu'à nouvel ordre : Garnier (faux passeport au nom de Grammon Remond; suspect, d'où est-il ?). — Accordée pour trois mois la permission de retourner à Caen, sous caution de deux habitants : Mme Vaubadon (en surveillance à Paris). — Renvoyer de brigade en brigade à Nancy, son pays : Laveille (sellier, ami de Charles d'Hozier ; reste à Paris malgré la défense). — Trois mois de Bicêtre : 1) Colas (marinier d'Auxerre, mauvais sujet); 2) Locher (anarchiste ; l'éloigner ensuite à 40 lieues). — En détention jusqu'à nouvel ordre : Ribière de Savignac Lizière (889). — Renvoyer en Espagne, pour être employé dans la marine espagnole où on manque d'hommes: Eusnat (850) (d'après la demande du ministre d'Espagne). — A Saint-Denis : 1) jusqu'à nouvel ordre : les femmes Desarbres et Nizerolles (receleuses); 2) trois mois : Grévin, Carpe, Collot, Marquet (voleurs). — Remettre à l'autorité militaire et, s'il est réformé, envoyer en surveillance dans son pays : Cossetti (840).

Faits divers. Suicides : 1) de Hinecq à Soissons, 2) à Versailles, 3) dans l'Eure. — Parricide : A La Neuville (Haute-Marne). Le Camus tire sur son fils qui refuse de porter plainte. — Vol par trois juifs chez Schlenhalz, à Sainte-Marie-aux-Mines. — Viol à Saint-Symphorien (Rhône). — Incendie : 1) accidentel dans le Mont-Blanc ; 2) chez Vignolle à Toulouse.

BULLETIN DU 23 PLUVIOSE AN XIII

Mardi 12 février 1805.

905. — Biville : correspondance avec l'ennemi. — On a rapporté au Ministre, dans le mois dernier, que l'ennemi continuait d'introduire sa correspondance dans l'intérieur de l'Empire par la falaise de Biville et la recevait par la même voie (*Bulletin* du 28 nivôse) (865). Le conseiller d'Etat du premier arrondissement a demandé compte au préfet de la Seine-Inférieure, chargé spécialement de cette surveillance, des mesures qu'il avait prises pour l'assurer. Par sa réponse du 15 de ce mois, il paraît n'en avoir négligé aucune. Les cordes établies sur cette falaise, et sans lesquelles toute communication est impossible, ont été supprimées. Les pêcheurs ont fait de fréquentes réclamations pour les rétablir, elles ont été rejetées. Toutes les nuits, les employés de la douane font une double patrouille le long de la falaise, sur le rivage de la mer et sur la hauteur.

Ils ont, de plus, une garde continuelle en face de Biville, dans un petit bois. Dans toutes les gorges de la côte, il y a un poste militaire. Il y a également plusieurs patrouilles militaires chaque nuit. Enfin, le commandant du département vient d'être invité par le préfet à faire placer, dans l'endroit même où étaient les cordes supprimées, un corps de garde, qui sera servi par la garde nationale. Tous les individus qui ont reçu l'ordre de s'éloigner des côtes ont obéi.

906. — Suisse. Recherche d'Auguste, agent anglais. — Par une note du 1er nivôse, le préfet de police désigna au Ministre, comme l'un des agents les plus actifs des princes français, le nommé Auguste, caché à Nyon, chez le sieur Byrde, officier municipal. Le Ministre invita le préfet de police à lui procurer quelques éclaircissements qui pussent faciliter la recherche de cet individu. Par une seconde note du 22, le préfet répondit que M. Byrde savait seul le véritable nom de cet agent, et que l'ancien noble de Martine était son commissionnaire. Il a donné le signalement d'Auguste (32 ans, 5 pieds, 5 pouces, bel homme, vif et gai). Le 26, le Ministre a écrit à l'ambassadeur de France en Suisse et l'a prié de lui procurer des renseignements, tant sur Auguste que sur de Martine (*Bulletin* du 26 nivôse) (795). Voici l'extrait de sa réponse du 13 de ce mois : Il n'y a actuellement à Nyon, même maison que M. Byrde et en pension chez lui, que le sieur de Martine, qui a servi quelque temps en Prusse, s'est retiré insolvable et demeure à Nyon depuis plusieurs années. Il a une propriété à Béguins, mais il préfère l'habitation de Nyon où il vit dans la débauche et ne fréquente que des gens de même goût. Un Français, nommé Philippe Auguste, dont le signalement est conforme à celui de l'individu recherché (Auguste), étant poursuivi à Genève pour crime de faux, s'est réfugié à Nyon, il y a environ un an. Il a été étroitement lié avec de Martine, s'est même caché pendant quelques jours dans sa maison à Béguins. En partant, il lui a laissé la garde de son chien. Martine a annoncé récemment que Philippe reviendrait dans peu de temps et couperait les oreilles à ses calomniateurs. On surveille son retour à Nyon. L'ambassadeur assure le Ministre que le gouvernement du canton de Vaud est disposé à prendre, à son égard, toutes les mesures qui lui seront indiquées.

907. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Naufrage à Ambleteuse d'un navire anglais richement chargé et conduisant en Angleterre quelques Français pris à Saint-Domingue.

Suicide de Petit (796.813).

Frères Polignac (892). Le commandant de Ham dit qu'il ne peut rien changer aux mesures prises et qu'il envoie au Ministre, par une personne sûre, un paquet très important.

Contrebande (867). Le directeur général des douanes prend des mesures pour saisir ces marchandises si elles sont encore en douane.

Fausse monnaie Vergne et Moreau (833). Moreau arrêté à Limoges. Il vivait à Paris avec Dumont acquitté l'an passé pour fausse monnaie.

Prise. L'Adolphe, corsaire de Boulogne, capitaine Fromentin, débarque au Havre 9 prisonniers (8 anglais et 1 suédois), pris sur un navire à l'embouchure de la Tamise.

Luxembourg. Inondation.

Saint-Tropez. On dit l'ennemi maître de Mahon. *La Naïade* et *La Tactique* reviennent à Saint-Tropez, disant qu'un français et un napolitain ont été pris et que trois

français, *L'Abeille*, *Le Joubert* et *La Turturelle*, ont été chassés par les Anglais.

Puy-de-Dôme. Emeute (869) Les instigateurs, hommes grossiers, sont mis en jugement à Issoire. Le but de la procédure est de remonter aux vrais coupables. Les autres communes du département sont indignées de cette émeute.

Ordre du Ministre. En liberté, hors de France : Stephano (interprète ottoman, au Temple : espionnage).

Renseignements. Vanboven, près d'Anvers, a reçu, il y a six mois, de la contrebande par Chervet (867) : A vérifier, et surveiller les négociants désignés à Anvers.

BULLETIN DU 24 PLUVIOSE AN XIII.

Mercredi 13 février 1805.

908. — Paris. Interrogatoire de Santon. — M. Santon, lieutenant de gendarmerie, arrêté par ordre de Sa Majesté (*Bulletin* du 16 de ce mois) (877), a été amené au ministère et interrogé le 22. Il a nié d'avoir eu aucun rapport quelconque avec Willot, Puivert et autres agents du Midi. Il en a eu, de son aveu, avec Fauverge, d'Avignon, qui l'a entretenu du retour des Bourbons, lui disant qu'on pouvait l'espérer des revers de nos armées. Mais il soutient qu'il a manifesté une opinion contraire. Invité à déclarer cette opinion, il s'est exprimé en ces termes : « Une « nouvelle dynastie devait nous sortir de la Révolution et nous éviter le « retour aux Bourbons. Nous avons cette dynastie, et, Sa Majesté m'ayant « honoré d'un emploi, je la servirai avec amour et reconnaissance jus- « qu'à l'extinction de ma personne. C'est ce que je jure de bon cœur. » Trois lettres trouvées chez Puivert, des 9 messidor, 28 fructidor, an XI, et 26 frimaire, an XII, constataient que Puivert avait chargé le sieur Roland de remettre 1.000 francs à M. Santon. Dans l'un des interrogatoires subis par Puivert, il a déclaré qu'en formant pendant l'an VIII les éléments d'une insurrection dans le Midi, M. Santon avait été employé dans son arme, pour le canton d'Aix, et qu'il lui avait fait parvenir cette somme, dans la suite, par forme d'indemnité. M. Santon, interrogé sur ces faits, a d'abord nié formellement avoir reçu aucune somme de Puivert, Fauverge et Roland. Sur la question ultérieure : s'il soutiendrait ce désaveu en présence du sieur Roland, il a dit : « Je me souviens que « dans l'été de l'an XI, ayant dit à M. Roland que je voudrais emprun- « ter 1.000 francs, il m'a compté cette somme. Je lui ai fait une recon- « naissance, et je la lui dois. » Il a soutenu qu'il n'avait pas eu l'intention de la recevoir à titre d'indemnité. Il demeure en détention au Temple, jusqu'à nouvel ordre.

909. — Morbihan. Complices de Guillemot. — Le préfet du Morbihan annonce, à la date du 13, qu'en exécution des ordres reçus, il a fait conduire à son hôtel cinq habitants de ce département, détenus pour rapports avec Guillemot, et leur a déclaré que Sa Majesté leur accordait leur grâce. Ils ont paru attendris, ont versé, suivant sa lettre, des larmes de repentir et de reconnaissance. Rio, commissionnaire de Guillemot, très dévoué, gardera prison jusqu'à nouvel ordre. Le Guénédal, agent continuel des chefs, et qui a procuré le bâtiment qui devait les porter à ceux de l'ennemi, est traduit à la cour criminelle spéciale du Morbihan.

910. — Fauche-Borel. — Détenu au Temple. M. le conseiller d'État,

préfet de police, est chargé de le mettre en liberté et de le faire partir de suite, sous la conduite d'un officier de gendarmerie qui l'accompagnera dans sa voiture jusqu'à Munster.

911. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prise. Un corsaire de Calais, capitaine Cornu, entre dans le port avec une prise navire marchand mis en quarantaine par mesure de santé.

Calvados. Conscription. Les listes sont formées. Les opérations auront lieu du 1er au 24 ventôse.

Deux-Nèthes. Rixe, à propos de chasse au lapin, entre Lemmens et ses amis, et l'adjoint Schorff et des douaniers dont Schomai. Blessés.

L'arbre de la liberté d'Agen a été scié pendant la nuit. Le maire l'a rétabli.

Placard, à l'Isle-en-Jourdain (Gers), faisant appel au régime qui précéda celui de l'an VIII.

Rébellion, à la Chapelle-Blanche (Mont-Blanc), contre trois gendarmes qui veulent arrêter un conscrit réfractaire. Le préfet établit des garnisaires chez son père jusqu'à ce qu'il soit livré.

Husum. Lettre de Tonningen. Des recrues, envoyées en Angleterre, se révoltent au moment de s'embarquer. Arrestation d'un recruteur, agent de Kenner, agent lui-même du ministre anglais Harwood. On dit à Hambourg qu'une grande cour d'Allemagne est médiatrice entre la France et la Russie et on cite les conditions de paix.

Renseignements. Lesueur, instituteur, est accusé d'attentat aux mœurs : à vérifier.

Ordres du Ministre. Envoyer à Rupelmonde des garnisaires jusqu'à entière livraison des coupables (889). — A 30 lieues des frontières : Mme Saint-Désiré (veuve Gachet) (en surveillance dans le Mont-Tonnerre (762), se dit comtesse, duchesse d'Albani, princesse de Condé, et voyage clandestinement sur la rive droite du Rhin). — Vérifier les accusations portées contre Javary (893) et l'arrêter s'il y a lieu.

Faits divers. Vol d'église dans l'Oise. Incendie à Huy.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapports du préfet de police. 1) Rapport sur Monney, suisse de Saint-Étienne du Mont, royaliste, lié avec Poupart, l'abbé Alary, les gendarmes Souillart et Foret, Jacques. Dans ses papiers on trouve une lettre de Dulac de Cassefort. — 2) Réunions de royalistes chez les frères Revel. — 3) Le clergé demande l'établissement de quatre maisons pour faire des novices. — 4) Analyse des journaux : *Les Débats* et *La Gazette de France.* — 5) Bourse.

BULLETIN DU 25 PLUVIOSE AN XIII

Jeudi 14 février 1805.

912. — Boulogne. Pêcheurs suspects. — Le commissaire général de police à Boulogne rend compte au Ministre d'un événement, dont le résultat lui a inspiré des doutes sur quelques pêcheurs. Le 13, à quatre heures du soir, un brick ennemi s'est emparé d'un bateau de pêche de Boulogne. Il a fait monter à son bord cinq hommes de l'équipage et en a laissé deux autres (les plus vieux), avec un jeune mousse, dans le bateau capturé, sans y placer aucune garde pour assurer la conservation de cette prise. A dix heures du soir, ces trois marins sont rentrés à Boulogne et ont déclaré qu'ils s'étaient évadés en coupant le câble qui retenait leur bâtiment à la suite du brick anglais. Le commissaire général doute de l'exactitude de cette déclaration, soit parce qu'il n'est pas naturel qu'une prise soit confiée à la garde de son propre équipage, soit parce que deux de ces marins sont suspects pour des faits antérieurs. L'un est frère de

Delpierre, employé à la correspondance et compris dans l'affaire d'Abbeville. L'autre, nommé Huret, a servi sur une frégate hollandaise livrée à l'ennemi, sur *Le Fanfaron*, incendié, événement pour lequel il a été mis en jugement et acquitté faute de preuves. On s'occupe d'approfondir la conduite de ces pêcheurs.

913. — Morlaix. Esprit public. — Le commissaire général de police à Brest transmet un rapport de son délégué à Morlaix, suivant lequel l'esprit public de cet arrondissement est entièrement opposé à l'ordre actuel : « Avant le couronnement, on entendait dans plusieurs sociétés « des réflexions indécentes sur les retards de cette cérémonie. Pendant « que les députés étaient à Paris, on colportait avec malignité des lettres « particulières, par lesquelles ces députés paraissaient avoir éprouvé des « désagréments. Depuis leur retour, les propos scandaleux, fondés sur « leurs récits, se sont encore plus multipliés, tant sur la cérémonie que « sur les nouveaux usages. » Le délégué accuse nommément le sous-préfet de Morlaix.

914. — Fort de Joux. Rivière. — Le préfet du Doubs annonce qu'un officier de gendarmerie s'est chargé, sur sa responsabilité personnelle, de transporter le prisonnier d'État Rivière du fort de Joux à la citadelle de Strasbourg. Il est parti le 20 de ce mois avec ce prisonnier, escorté d'un sous-officier et d'un gendarme. Après l'évasion des quatre prisonniers détenus dans le même fort, Rivière, interrogé, a déclaré qu'il avait été instruit de leur projet ; que lorsque leurs préparatifs ont été achevés, ils lui ont proposé d'en profiter et de fuir avec eux ; qu'il a refusé, sans se croire tenu de les dénoncer. M. Lefebvre, commandant du fort, est suspendu. Il n'existe cependant aucune preuve de complicité.

915. — Surveillance des théâtres. — Le Ministre informe qu'on se propose de jouer dans les départements la tragédie de *Henry VIII*, et, jugeant que cette pièce de circonstance peut produire aujourd'hui de mauvais effets, recommande aux préfets d'en empêcher la représentation.

916. — Jeux. — Le Ministre prescrit la surveillance la plus rigoureuse sur les maisons de jeux, défend d'y paraître masqué, sous quelque prétexte que ce soit, et ordonne l'arrestation de tout joueur trouvé sous le masque.

917. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Prisonniers anglais. Darell est autorisé à se rendre, sur parole, à Valenciennes. Gower et Abercromby se portent garants.

Saint-Malo. Arrivée d'un navire américain, venant de Norfolk, où la frégate française *Le Président* était mouillée à un quart de lieue de l'anglaise *La Révolutionnaire*.

Morbihan. Battue. Arrestation de trois déserteurs, un forçat, un assassin.

34 marins Espagnols déserteurs, arrêtés à Marseille, sur la demande de l'Espagne, sont mis à sa disposition.

Brigand d'Aubagne, Gauthier dit Trompette, arrêté à Boulogne, envoyé à Marseille.

Allemagne. Analyse de *Considérations et pensées* de Klinger, allemand. *Les annales de Tubingen*, dans le duché de Wurtemberg, continuation du journal de Posselt, contiennent un parallèle entre Pépin-le-Bref et Sa Majesté.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police. 1) Sur l'abbé Leyrolles, ami de l'abbé Alary. Papiers saisis. — 2) Réunion chez MM. de Chefontaines, émigrés rentrés. — 3) Des

listes de conscrits sont arrachées. — 4) Analyse de journaux : *Gazette de France Journal des Débats*, *Journal de Paris*. — 5) Faits divers. — 6) Bourse.

BULLETIN DU 26 PLUVIOSE AN XIII

Vendredi 15 février 1805.

918. — M. de Puisaye. — M. de Puisaye, frère de celui qui est en Angleterre, se dispose à faire un nouveau voyage à Londres. Il demandera, sans doute, son passeport pour une destination neutre ou amie, mais on est assuré qu'il a demandé dernièrement ici, à Paris, à une personne de sa connaissance, ses commissions pour Londres.

919. — Bruxelles. Evasion. — Il y a actuellement, dans les prisons de Bruxelles, un grand nombre de brigands, dont les mesures concertées par la police générale ont produit la capture. Les révélations de deux de ces brigands (Fritz et Vauhussel) ont été utiles pour la découverte des autres. Ceux-ci, craignant probablement l'effet des déclarations qu'ils pourront faire contre eux à la cour criminelle, ont imaginé de les engager à s'évader, en leur disant que, quoique leur grâce leur ait été promise, ils seraient infailliblement condamnés à mort, et en leur fournissant une somme considérable. Par une première lettre du 24, M. le maréchal Moncey a informé le Ministre de l'évasion de ces deux brigands et de la reprise de Vauhussel, l'un d'eux. Par une seconde, du 25, le maréchal annonce que Fritz s'est livré volontairement et est rentré dans sa prison. Suivant leurs déclarations, ils avaient reçu de leurs complices plus de 400 louis quelques jours avant leur évasion.

920. — Maine-et-Loire. Biens nationaux. — On vient de procéder en Maine-et-Loire, par ordre du ministre des finances à la vente de quelques biens nationaux. On a remarqué que tous ceux qui convenaient à l'exercice du culte n'étaient à peu près portés qu'au prix de l'estimation. Pour ceux provenant d'émigrés, les enchères ont été vives. Quelques-uns ont été portés au double de l'estimation. La plupart de ces enchères ont été faites par les parents mêmes des anciens propriétaires.

921. — Valence. Division entre le maire et le commandant. — Par une lettre du 13 de ce mois, le préfet de la Drôme rend compte au conseiller d'Etat chargé du IIIe arrondissement d'une querelle qui a eu lieu à Valence, entre le maire et le commandant, pour une loge au spectacle. Voici l'extrait littéral de cette lettre : « Le 6 de ce mois, le com-
« mandant général Motte (récemment nommé à ce commandement) invita
« le maire, par une lettre, à lui faire remettre les clefs de la loge, dont
« ses prédécesseurs avaient joui, dite loge militaire. Le maire refusa,
« disant que cette loge appartenait à la mairie. Le 9, le commandant la fit
« occuper par la troupe, avec ordre de n'y laisser entrer que l'état major.
« Le maire, en écharpe, assisté du commissaire de police, interpella le
« commandant d'évacuer la loge. Sur son refus, il en dressa procès-verbal
« et l'envoya au procureur impérial. Le 11, le maire a pris un arrêté
« portant que cette loge et une seconde, qui existait dans la salle, seraient
« démolies. Cette seconde loge était celle de la préfecture. Pour conci-
« lier le maire et le commandant, le préfet avait proposé d'abandonner
« la sienne et d'en faire construire une troisième pour la préfecture. Le
« maire avait paru y consentir, mais son arrêté du 11 a prouvé qu'il pré-

« férait qu'il n'y eût dans la salle aucune loge quelconque, aucune distinc-
« tion entre les autorités civiles, administratives et militaires. » Le préfet ajoute que le maire, en ayant prévenu le ministre de l'intérieur, il lui en avait également rendu compte et lui avait exposé son opinion, ainsi que les divers renseignements sur lesquels elle était fondée. Le conseiller d'Etat, autorisé par le sénateur-ministre, a répondu au préfet de la Drôme que, le ministre de l'intérieur étant saisi de cette contestation, il convenait d'attendre sa décision.

922. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaque de la carriole d'Avignon, sur la route de Lambesc, par un seul brigand qui dévalise les voyageurs en faisant semblant d'appeler ses complices.

Manche. La surveillance des navires est confiée aux douaniers (décret du 22 nivôse).

Amnistie. Perrier, dit de Beauvais, vendéen amnistié, a disparu de Ligré, où il était en surveillance, disant qu'il vient à Paris demander la levée du séquestre sur ses biens non vendus.

Contrebandiers. Combat entre 12 contrebandiers et des douaniers, à Wentzwiller.

Roër. Arrestation de 10 brigands.

Toulon. On espère que les navires non rentrés, dont l'*Indomptable*, sont à l'abri. Les troupes sont débarquées.

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de Ricord (négociant de Marseille, déporté de Saint-Domingue par ordre du général Rochambeau, en surveillance à Bordeaux depuis deux ans. Son beau-frère, le général Nogués, dit que c'est une injustice. Bons renseignements).

Faits divers. Empoisonnement dans le Mont-Tonnerre ; arrestation des Neff. Lettre comminatoire adressée au curé de Tagnon. — Incendie, à Porto Longone, d'une salle d'artifices (bombes, obus, grenades, etc.). — Assassinat de Desclaux à Mont (Basses-Pyrénées).

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport du préfet de police. 1) Interrogatoire de l'abbé Leyrolles, lié avec Poupart et l'abbé Alary : intrigues avec le duc d'Enghien. Arrestation de Gouget, ami de Poupart. — 2) Réunion de royalistes chez Tricard, notaire. — 3) Bal masqué à l'académie impériale de musique. — 4) Journaux : *Gazette de France*, *Journal des Débats*, *Journal du Soir*. — 5) Faits divers. — 6) Bourse.

BULLETIN DU 27 PLUVIOSE AN XIII

Samedi 16 février 1805.

923. — **Rapport particulier. Projet sur l'Irlande.** — On rapporte qu'un M. Hulot, se disant secrétaire de M. le maréchal Augereau, a dit, dans une maison particulière, que son général avait reçu ordre de Sa Majesté de partir pour l'Espagne ; qu'il devait être chargé du commandement d'une armée qui sera embarquée au Férol pour l'invasion de l'Irlande... M. Hulot a ajouté, suivant ce rapport, que M. le maréchal et ses aides de camp faisaient leur préparatif de départ et que tous en étaient extrêmement satisfaits.

924. — **Les commissaires de police de Saint-Omer.** — Signalés par le commissaire général de Boulogne comme ne s'acquittant de leurs

fonctions qu'avec la plus grande négligence. Le préfet du Pas-de-Calais, qui a été consulté, confirme ces renseignements et cite une lettre de ces mêmes commissaires, où, cherchant à se justifier, ils ne craignent pas de dire qu'ils sont informés, par la rumeur publique, qu'il se commet des vols fréquents pendant la nuit. Il paraît, d'ailleurs, que leur qualité de pères de famille sans fortune est le seul motif qui ait empêché le sous-préfet de Saint-Omer de s'expliquer sur le compte de ces fonctionnaires, et le préfet déclare qu'on ne doit plus attendre aucune surveillance de leur part: — Les destituer [1].

925. — Frères Polignac. — Le Ministre, prévenu par des rapports particulier s, que les frères Polignac voulaient s'évader de leur prison, écrivit au commandant du château de Ham. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait garantir leurs personnes, et qu'il était instruit qu'on travaillait à leur procurer des passeports et de l'argent. Le Ministre a ordonné au préfet de pol ce de faire une visite ce matin, chez Mme de Polignac, et d'examiner ses papiers, et a écrit à M. le maréchal Moncey de faire transférer, séparément et secrètement, au Temple, les frères Polignac pour y être interrogés sur diverses circonstances de leur séjour à Ham et de leurs projets d'évasion.

926. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Marine. Le ministre de la marine a réglementé (décret du 22 nivôse) l'entrée des navires étrangers, suivant qu'ils entrent librement ou sont de prise.

Verdun. Translation à Bitche de Bannatyne, Frazer et Priestley, prisonniers anglais : intrigues et escroqueries.

Mort accidentelle par le froid, près de Lannion, de 3 matelots sur 37 génois transférés de Brest à Toulon.

Américaine, Mme Goodwin, se trouvant à bord du navire anglais *La Jamaïque* échoué à Andresselles. On lui donne un passeport pour Béthune où on la surveillera.

Évasion de 3 prisonniers sur les 100 conduits à Sarrelibre (877).

Révolte de l'adjoint de Traubach-le-Bas (Haut-Rhin) contre deux gendarmes qui viennent d'arrêter un assassin : il les force à le relâcher.

Vosges. Attaque d'un individu par deux brigands qu'il refuse de nommer par crainte de vengeance.

Hollande. Mesure prise par le gouvernement batave, à la demande de la France. pour empêcher la désertion : désormais tout Français ne sera admis en Hollande qu'avec un passeport légal.

Renseignements. Arrêter et conduire à Paris, la femme Lind, commissionnaire de Dutheil, renvoyée de France (an X) et y revenant par la Hollande. — Rasch, notaire à Hochfelden, favorise les communications des émigrés Il a sur le Rhin, vis-à-vis d'Ettenheim, une barque toujours prête : à vérifier et, s'il y a lieu, l'arrêter. — Cooper Smith, tailleur du régiment de Roll, à Gibraltar, va passer en France : le surveiller, voir s'il apporte la correspondance. Son colonel est connu pour ses intrigues contre la France.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance dans sa commune: la fille Langlois (fille d'un marin de Cancale, arrêtée an XI pour avoir porté une lettre venant d'Angleterre et dont elle ignorait le contenu; assez punie). — Garder en réclusion : Pignet (déclaré fou par jugement). — Sur la demande de l'évêque de Versailles, accordé la grâce, mais avec défense de l'employer ni à Versailles ni en Eure-et-Loir : Guillemin (669), en surveillance à Bourges). — En liberté, dans son corps : Bouillard (737) (la lettre ne lui est pas adressée; il est trop jeune pour avoir été chef de bande, la liste est fausse).

1. Ordre du Ministre.

Faits divers. Vol à Saint-Ferriol (Aude) chez Esperonnat. — Assassinat de la femme Philippon à Monflanquin. — Avalanche dans l'Isère.

BULLETIN DU 29 PLUVIOSE AN XIII

Lundi 18 février 1805.

927. — Nancy. Faux Dauphin. Intrigue. Escroquerie. — Le préfet de la Meurthe rend compte au Ministre d'une intrigue qui se suit à Nancy, depuis plus d'un an, dont l'unique but paraît être de faire des dupes et d'escroquer quelques sommes. Une dame Jaquier, se disant de Vitry-sur Marne, s'est établie à Nancy avec son mari, sa mère et sa sœur. Ayant étudié avec soin le roman du faux Dauphin, elle a entrepris de persuader à quelques partisans de la famille des Bourbons, faibles et crédules, que cette fable se réaliserait. Pour eux et sous le plus grave secret, son mari et elle sont le duc et la duchesse de Saint-Simon, chargés d'intérêts de la plus grande importance, pour lesquels ils ont déjà sacrifié la plus grande partie de leur fortune. Louis-Charles de Bourbon, fils de Louis XVI, existe. Il était, il y a peu de temps, dans les environs de Paris, et a dû se rendre à la destination qui lui a été indiquée. Il épousera une fille du duc d'York. Toutes les puissances sont d'accord et leurs troupes se meuvent de toutes parts pour coopérer à lui rendre sa couronne. Les deux oncles s'opposaient. Mais, forcés par les cours étrangères, ils se sont réunis à Calmar pour y consigner par un acte authentique leur reconnaissance de Louis-Charles leur neveu. On a imprimé un manifeste à Paris, sous son nom. Il paraîtra à l'époque convenable. Pour en prévenir l'effet, les oncles ont tenté de faire assassiner le Premier Consul par Georges et ses complices. Mais Coster, l'un d'eux, était dans le secret et dévoué à Louis-Charles. Le prince et son conseil n'ont pas voulu recourir au moyen facile de l'assassinat de l'Empereur. Il était d'ailleurs de leur intérêt qu'il rétablît le trône et toutes les formes monarchiques, pour que le fils de Louis XVI en profitât. On prépare secrètement des légions, surtout en Normandie, Picardie et Franche-Comté. Pour ces préparatifs, il faut des fonds ; telle est, naturellement, la conclusion de cette intrigue, et il se trouve quelques dupes qui en fournissent, dans l'espoir d'obtenir des récompenses du nouveau souverain Louis-Charles. La dame Jaquier, qui a conduit seule cette intrigue, annonce à ses confidents qu'elle va faire un voyage d'environ un mois pour les intérêts de son monarque. Elle prendra un passeport pour Paris et en trouvera d'autres à Châlons, pour sa véritable destination. Quelques fanatiques lui fourniront la somme nécessaire pour son voyage. Elle assure qu'elle a des intelligences dans toutes les administrations, même à la police générale, au moyen desquelles elle ne craint aucune mesure sévère, ni contre elle, ni contre les autres individus du parti.

928. — Espion anglais. — Le 20 de ce mois, les employés de la douane ont arrêté, près de Saint-Malo, un particulier qui était sur le point de s'embarquer. Il a déclaré qu'il était de Jersey, qu'ayant été embarqué à bord d'une frégate anglaise, il avait déserté, il y a environ vingt jours, avec six autres, pour retourner dans ses foyers, au moyen d'un canot dont ils s'étaient emparés, et que, le vent les ayant jetés à la côte près Saint Brieuc, ils s'étaient dispersés. On lui a trouvé une lettre,

datée de Dinan, 7 février, dont quelques lignes seulement étaient lisibles. Le sous-préfet de Saint-Malo n'en adresse que la copie au Ministre et en a retenu l'original pour la suite de l'instruction. Cette partie lisible suffit pour indiquer que le porteur est un espion : « Votre dernier commission-« naire a eu un accident; je l'ai réchauffé le mieux que j'ai pu. Répon-« dez-moi de suite. Vous laverez la toile que je vous envoie avant de « vous en servir pour la dégommer. Toutes vos amies se portent bien. « Envoyez donc les commissions dont je vous avais chargé. Il m'en coû-« tera de cesser de correspondre avec vous, mais je crains d'être forcé « d'en venir là, si vos parents m'oublient autant, ainsi que ceux que j'em-« ploie à faire vos commissions. Signé Adèlle-Philippe. » La phrase : « Vous laverez la toile », indique évidemment qu'il y a dans la même lettre une partie occulte écrite en encre sympathique. Les mesures sont prises pour le vérifier. Cet espion n'a pas désigné l'auteur de la lettre. Il a déclaré qu'il devait la remettre à son oncle, à Jersey, et qu'il en ignorait le contenu. Il y avait joint une pierre pour la jeter dans la mer si le bateau qui devait les transporter eût été pris. Les six compagnons du détenu, qu'on présume envoyés d'Angleterre avec lui, sont recherchés dans les environs de Cancale.

929. — Félicité Gallien, se disant femme Martainville. — Ne pouvant ou ne voulant pas faire connaître sa famille, arrêtée depuis le 25 messidor an IX, comme vagabonde, transférée successivement de Chartres, où elle était détenue, à Aclou (Calvados), à Lisieux, à Caen, où elle prétendait être née et avoir demeuré; n'y ayant été reconnue par personne, amenée en dernier lieu à Paris, où elle assurait avoir des parents; convaincue d'en avoir encore imposé à cet égard. L'obstination de ses mensonges et le mystère impénétrable dont elle persiste à s'envelopper donnent lieu de soupçonner qu'elle a pris un faux nom et qu'elle a quelque grand intérêt à se cacher : — La garder[1] en prison, jusqu'à ce qu'elle fasse connaître son véritable nom et sa famille.

930. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police sur Bourgeaux (701). A Paris il existe un seul homme de ce nom, sous-chef de bureau de Jacob, administration du conseiller d'Etat Dejean. Les recherches continuent.

Rébellion, à Saint-Sauveur (Orne), contre la gendarmerie qui cherche à dissiper un attroupement : le mardi gras, les habitants voulaient brûler en effigie quelques personnages.

Verdun. Prisonniers anglais. 2 officiers anglais blessent un habitant qui se désiste de sa plainte. Le général Wirion les condamne à 15 jours de prison et 100 francs d'amende en faveur de la garde qui les a arrêtés.

Pamphlet adressé de Coutances au préfet de la Manche.

Loire-Inférieure. De La Richerie, chef de chouans amnistié, en surveillance à Niort, a été se marier à Nantes et demande à s'établir à Paris. Rien de défavorable contre lui.

Bâtiment portugais Activo, obligé de relâcher à la Rochelle en allant de Lisbonne à Nantes, a été visité : rien d'intéressant.

Escaut. Un complot, formé à Buggenoul pour enlever les registres des conscrits (ans XIII et XIV), a échoué.

Vosges. La cour criminelle a condamné Gaillard à un an de prison et 300 francs d'amende pour avoir enlevé un déserteur aux gendarmes, et a acquitté Haony, pour asile donné à des déserteurs. Le procureur fait appel.

1. Ordre du Ministre.

Hautes-Alpes. Quatre accusés de rébellion contre la gendarmerie ont été acquittés par le jury spécial, tandis que leurs complices, moins coupables, seront probablement condamnés en police correctionnelle.

Ordres du Ministre. Tricot, Fichaux et la fille Banquain ont volé et recelé une montre. Aucune plainte n'est encore portée contre eux : envoyer à Bicêtre Tricot pour 9 mois, Fichaux pour 5, et la fille Banquain à Saint-Denis pour 3 mois. Si une plainte est portée, les traduire en jugement.

Faits divers. Le hameau de Seuil (Basses-Alpes) a été enfoui sous les neiges 11 personnes mortes, 6 sauvées.

BULLETIN DU 30 PLUVIOSE AN XIII

Mardi 19 février 1805

931. — Paris. Fauche-Borel. — Hier, à 7 heures du matin, Fauche-Borel est parti du Temple pour se rendre à Münster. Par des motifs d'économie, il a préféré faire la route à pied, de brigade en brigade, au lieu d'aller en voiture accompagné d'un officier de gendarmerie, ainsi que le portait l'ordre.

932. — Marine. Evénement. — Le ministre de la marine, par une lettre du 29, annonce au sénateur-ministre, qu'une péniche anglaise a échoué à Erquy, dans la baie de Saint-Brieuc, quelques jours auparavant. Le ministre de la marine fonde cet avis sur une lettre du 20, du sous-commissaire de Saint-Brieuc au préfet maritime de Brest, portant qu'on a trouvé une partie du bâtiment échoué et qu'on l'a jugé péniche anglaise, que 7 à 8 hommes de l'équipage se sont sauvés et errent sur la côte ; qu'il paraît qu'ils sont français, et qu'ils ont pu être recélés par le nomm é Macé, signalé dans le temps pour agent des Anglais. « On assure, ajouté; « ce sous-commissaire, que la péniche portait en outre 27 hommes, que « se sont sauvés et divisés par bandes. » Le sénateur-ministre compare cette lettre du sous-commissaire de Saint-Brieuc avec celle du sous-préfet de Saint-Malo (*Bulletin* d'hier, article : espion anglais) (928) par laquelle on voit que cet espion arrêté a déclaré qu'il avait été jeté à la côte environ vingt jours auparavant, avec six autres, et qu'ils avaient déserté ensemble d'une frégate anglaise sur un petit canot. Il est très probable qu'il s'agit d'un seul et même fait. En effet, dans la lettre dont l'espion était porteur, il est dit qu'il lui était arrivé accident, et qu'on l'avait réchauffé, ce qui annonçait que la chaloupe qui le portait a échoué. 7 à 8 hommes de l'équipage se sont sauvés, déclare la lettre de la marine. L'espion déclare de son côté qu'ils étaient 7. Quant au 27 autres dont parle le sous-commissaire, ce n'est qu'un ouï-dire. On peut donc conjecturer que l'espion a été envoyé de la frégate anglaise sur un canot conduit par 6 hommes, chargés de le mettre à terre et qui devaient ensuite le reprendre au retour ; que ce canot ayant échoué, cet espion a été obligé de s'adresser, pour regagner la croisière, à des marins français qui l'ont fait connaître.

933. — Stévenotte. — La police recherche depuis longtemps un ancien chef de chouans, signalé comme dangereux à raison du caractère féroce qu'il a montré durant la guerre civile, Stévenotte, dit Richard Cœur-de-Lion. Il est privé de la main gauche et on le désigne communément par ce seul mot : « le manchot ». De Plombières, où il est né, on a répondu (*Bulletins* des 19 et 27 prairial dernier) qu'on n'avait pas eu de ses nouvelles depuis un an, et que sa dernière lettre était datée de

Hambourg. A la même époque (prairial dernier), le Ministre eut avis que ce brigand avait été vu dans les Côtes-du-Nord. La gendarmerie fut chargée de sa recherche. Le chef d'escadrons Gauthier-Guistière répondit que le bruit courait effectivement que Stévenotte avait paru dans les environs d'Erquy, mais qu'on n'avait pu en acquérir la certitude (*Bulletin* du 18 messidor). Les recherches ont été continuées sans succès. En nivôse, trois matelots américains, au service d'Angleterre, ont déserté et ont été déposés à la prison militaire de Caen. Dans leur interrogatoire (782), ils déclarèrent que Quintal, pilote de Port-Bail, avait débarqué sur les côtes de France, six à sept mois auparavant, un manchot, qui se disait cousin de Louis XVI. Cette déclaration coïncidant avec l'avis donné sur Stévenotte, le ministre de la guerre a été invité à faire subir un nouvel interrogatoire à ces trois matelots, dans lequel on recueillerait toutes les circonstances du débarquement de ce manchot. En voici le résultat : « Ils « ont connu à Jersey cet individu qu'on nommait Stévelotte ou Stéve- « notte. (Ces Américains ne parlent pas français). On le regardait comme « un personnage intéressant, parent de Louis XVI. Il était accompagné « d'un Français, qui paraissait son domestique et ne parlait pas anglais. « Ces trois matelots les ont vus pendant deux jours sur le cutter anglais, « *La Vénus*, qui les a conduits en France. Il a la main droite coupée jus- « qu'au poignet. L'un de ces Américains, nommé Monntain, faisait par- « tie de l'équipage de *La Vénus*. Le cutter est resté au large ; Monntain « était du nombre des matelots qui l'ont conduit à terre avec son domes- « tique. Il a reçu de lui une demi-guinée et a remarqué que la main gau- « che qui la lui donnait était intacte. » Leur interrogatoire précédent fixait l'époque de ce débarquement à peu près au mois de messidor.

934. — Rivoire. — Extrait d'une lettre de Rivoire, détenu au château de Lourdes, du 7 de ce mois : « Il y a aujourd'hui quatre ans que j'ai « perdu ma liberté. J'étais alors sur le point de me retirer du parti où « j'avais été entraîné. Transféré au château de Lourdes, j'attendais un « adoucissement à mon sort, lorsque l'attentat de Georges et complices « a éloigné le terme de ma détention. J'offris alors au gouvernement tous « les services que je crus pouvoir être utiles. Je fournis tous les rensei- « gnements que je pouvais avoir comme ayant été autrefois attaché au « parti royaliste. Les heureux changements survenus ont consacré mes « opinions politiques : je vois ma patrie commandée par un souverain « selon mon cœur. Mon plus vif désir est de pouvoir le servir, etc... »

935. — Sambre-et-Meuse. Superstition. — Trois habitants de Faissault (Ardennes), mordus par un chat enragé, se sont rendus à Saint-Hubert. Après les cérémonies d'usage, ils sont retournés dans leurs foyers ne conservant aucune inquiétude sur les suites de leur accident.

936. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Rapport du préfet de police. 1) *Bélami, Roubet et Lepeyrouse* (784. 855). Roubet seul a été découvert à Quimper et arrêté ; les autres vainement recherchés, surtout auprès de Bonjour, chef du personnel de la manutention. — 2) *Taffin d'Assey* (860) est arrivé, rien de suspect, ne va pas dans les maisons de jeu, sollicite une place et fréquente Clément de Ris.

Colonel Fournier, en surveillance à Sarlat, vient à Bordeaux sans passeport spécial. Le commissaire général aurait dû le renvoyer à Sarlat.

Leroux (737). Renseignements sur ce chef de chouans amnistié, ami de Cadoudal et ancien condisciple du général Quanty, le successeur du général Miollis qui le fit

enfermer à Belle-Isle. Il fut étranger au complot de la livraison de l'île (deux condamnés à mort à ce sujet).

Pas-de-Calais. Vingt déserteurs prennent de force du pain à Boulon (Pas-de-Calais) et à Fontaine (Nord).

Sarthe. Hautereux, à la Flèche, est dévalisé par trois brigands masqués.

Coblentz. Evasion (865). Un repris, cinq passent le Rhin.

Attaque du courrier de Cette à Montpellier, entre le pont de la Peyrade et Frontignan (Hérault), par six brigands qui dévalisent les voyageurs et ne prennent pas les dépêches.

Ardèche. Trente hommes masqués et armés attaquent, au col de Leserinet, deux gendarmes et délivrent six prisonniers.

Naples. M. Rougemont a appris, par une lettre, le départ de Naples de notre ambassadeur. M. Schérer a appris la même nouvelle de Milan.

Bade. Le ministre plénipotentiaire en France se plaint qu'il n'y ait que quatre points d'abordage permis sur le Rhin.

Faits divers. Assassinats : 1) à Péronne ; 2) de Byard, dans le Jura, par Landry, croit-on.

BULLETIN DU 1er VENTOSE AN XIII

Mercredi 20 février 1805.

937. — Hinaux [1]. — Parmi les différents correspondants de l'abbé de La Neufville, on a remarqué M. Houlier, grand vicaire à Soissons (899), et M. Gravier, curé près la même ville. Le préfet de l'Aisne a été chargé de les faire arrêter, et on a demandé au préfet de police la communication de leurs lettres trouvées chez l'abbé de La Neufville. Par une lettre du 26 de ce mois, le préfet de l'Aisne a annoncé qu'on avait trouvé dans les papiers du grand vicaire de Soissons désigné la preuve de ses rapports avec le curé Gravier, l'un des principaux chefs du parti dissident, auteur des protestations etc. On a aussi reconnu, suivant la même lettre, que M. Gravier avait, pour principal correspondant à Paris, M. Hinaux, vicaire, rue Saintonge, n° 7. Cet avis a été transmis au préfet de police. Il annonce, par son *Bulletin* du 30 pluviôse, l'arrestation de ce prêtre Hinaux, habitué de Saint-Nicolas-des-Champs. Il ajoute qu'on a trouvé chez lui la réclamation des évêques et beaucoup d'autres pièces qu'on s'occupe de dépouiller.

938. — Marc Conté, espion du commodore Bouillon. — Il est fâcheux, par rapport à la surveillance locale, d'avoir à observer que sept espions anglais, jetés à la côte de France par la tempête, ont voyagé et séjourné dans les terres, sans qu'aucune autorité en ait eu le plus léger indice. C'est vingt jours après l'événement que la marine a connaissance de quelques débris de la péniche, et c'est après le même espace de temps que, par l'arrestation fortuite d'un des espions, au moment où il va s'embarquer, à plus de vingt-cinq lieues de l'endroit où il a échoué, on connaît, par ses aveux, le fait du naufrage de ces sept espions, leurs courses et séjours dans l'intérieur. La lettre dont il est porteur indique aussi les ressources qu'il a trouvées auprès d'un agent du prince de Bouillon, qui a fait l'avance de trente-huit louis pour le secourir et le faire rembarquer pour Jersey. Tout était prêt pour transporter Marc Conté jusqu'à la croisière anglaise, ou du moins à l'île Chausey, lorsqu'un

1. Rapport du préfet de police.

ouvrier de Saint-Servan, qui passait sur le même bateau pour se rendre à Granville, aperçut des provisions qui supposaient un plus long trajet. Il s'inquiète, craint qu'on ne veuille le jeter à Jersey, demande des explications sur lesquelles on ne le satisfait point, refuse enfin de s'embarquer et va avertir du tout un de ses parents, employé des douanes. Il le prévient, en même temps, qu'il a aperçu sur le rivage un quidam qui allait s'embarquer dans ce même bâtiment et qui est porteur d'un papier roulé auquel pend une pierre, au bout d'une ficelle. Les douaniers s'empressent d'utiliser l'avis et arrêtent l'individu. Le batelier s'appelle Omnes, connu à la police pour son activité constante dans la correspondance de Jersey. Le préfet de Rennes, auquel il fut signalé, répondit le 12 prairial de l'année dernière : « Que cet Omnes, de Saint-Servan, « était resté au service de l'Angleterre ; on croit que cet homme a péri « sur une péniche anglaise qui a chaviré, il y a quelques mois, près de « Saint-Malo. » — On doit juger de là que le préfet avait été mal informé sur cet individu, qui paraît avoir été mis en état d'arrestation dans cette dernière circonstance, quoique la correspondance du sous-préfet de Saint-Malo ne le dise pas positivement. C'est le sieur Tarillon, déjà connu par la découverte de la correspondance de De Bar, et que le Ministre a chargé d'une partie d'observation secrète sur la côte de Saint-Malo, qui a reconnu l'espion arrêté pour être le nommé Marc Conté, de Saint-Coulomb. Tarillon les connaît tous personnellement, les ayant employés longtemps, lorsqu'il faisait, alternativement avec Bertin, la correspondance de Jersey.

939. — Bouches-du-Rhône. Gendarmes. — Le 18 pluviôse, un gendarme, nommé Vève, a blessé à mort, d'un coup de pointe, un marin de la Ciotat. La gendarmerie et le préfet des Bouches-du-Rhône font sur cet événement des rapports très différents. Celui de la gendarmerie porte que le marin a refusé d'exhiber sa permission au gendarme ; qu'il s'est permis, de plus, les propos les plus injurieux contre son arme, qu'il n'a mis le sabre à la main que pour lui en imposer, et qu'il l'a blessé sans intention. Voici l'extrait de la lettre du préfet : « Le marin a montré de loin sa permission au gendarme et a refusé de s'en dessaisir, en « offrant de lui en faire lecture en présence d'une autorité. Sur ce refus, « le gendarme lui a porté deux coups de pointes jugés mortels. Les gen« darmes sont autorisés à exiger 12 francs de chaque marin qu'ils arrê« tent ; il en résulte divers abus. Quelquefois ils déchirent les permissions « qui leur sont présentées, pour arrêter ensuite et exiger les 12 francs. « D'autres fois, ils transigent avec ceux qui n'en ont pas et favorisent les « désertions. Le gendarme est arrêté. On informe. »

940. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Rapport du préfet de police. 1) Dlle *Braunne* (842.855) n'a pas encore paru à Paris avec sa troupe. — 2) *Chanson* (904) adressée au préfet du Bas-Rhin : on ne peut en découvrir l'auteur.

Boulogne. Trois divisions de la flottille sont sorties et embossées sur la rade. Vingt bâtiments ennemis en vue.

Morlaix. Petersed et Forfold, arrêtés en vertu de la mesure qui assujettit les matelots étrangers à se munir de cartes de sûreté, sont suspects par suite de leurs contradictions.

Melun. — Rixe entre des militaires de la garnison, dont un mameluk et cinq grenadiers, de passage avec leur bataillon (56e régiment) qu'ils suivent en état d'arrestation (habits retournés) avant d'être traduits en conseil de guerre.

Rostan (548.851), interrogé par le préfet des Bouches-du-Rhône, auprès duquel il vient avec un sauf-conduit, avoue ses correspondances et sa liaison avec Santon qui n'ont rien de répréhensible. Il n'eut aucun rapport avec d'André, Willot et autres. Ennemi des Bourbons, jusqu'au couronnement il crut que l'Empereur appellerait sur le trône un prince étranger, mais non un Bourbon.

Faits divers. Suicide de Fleury à Fontenay-sous-Bois. — Vol à Roanne chez de Livron. Cholet et sa femme arrêtés.

BULLETIN DU 2 VENTOSE AN XIII

Jeudi 21 février 1805.

941. — Brest. Esprit public. — Le commissaire général de police à Brest annonce, par une lettre du 25 pluviôse, que l'esprit public s'améliore sensiblement dans cette ville : « Les communications faites au sénat, « au corps législatif et au tribunat, par ordre de l'Empereur, y ont pro- « duit la plus vive sensation. La lettre de Sa Majesté au roi d'Angleterre « a été lue avec attendrissement et admiration. »

942. — La femme Jacquet ou Jacquier (927). — Signalée, dans le *Bulletin* du 29 pluviôse, comme renouvelant à Nancy la fable d'Hervagault (faux Dauphin) et se disposant à partir de cette ville pour se rendre à Châlons (Marne) : — Charger [1] le préfet de la Marne de faire interroger cette femme à son arrivée à Châlons.

943. — Oraison funèbre de l'ex-duc d'Enghien. — Quelques indices donnent lieu de croire qu'il a circulé à Lyon des exemplaires de ce libelle. Dans ce cas, on peut présumer que l'abbé de La Neufville, qui paraît en être l'auteur (*Bulletins* des 13 et 20 pluviôse) (864, 899), les aura envoyés à Lyon, et, selon toute apparence, au sieur Buzau, libraire, demeurant dans cette ville, et qui se trouve désigné, dans les papiers de cet abbé, comme correspondant : — Faire [1] des recherches exactes, soit chez le sieur Buzau, soit dans tout autre endroit, où l'on soupçonnerait qu'il existe quelque dépôt de *L'Oraison funèbre*, et tâcher de connaître les différentes mains par lesquelles les exemplaires en auraient pu passer.

944. — Deville. — Homme de lettres, président de l'un des cantons du département de la Somme, demeurant actuellement à Paris, est désigné comme ayant eu occasion d'entendre et de suivre la conversation de trois individus qui se trouvaient réunis, pendant la nuit, dans la petite rue du Rempart, et s'expliquaient entre eux, avec l'abandon des conjurés fanatiques capables des plus grands crimes. M. Deville doit avoir très distinctement reconnu l'un de ces individus : — Inviter [1] M. Deville, avec les ménagements convenables, à venir communiquer les renseignements qu'il paraît avoir.

945. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Général Simon, en surveillance à Vitry-sur-Marne, demande à venir près de Paris. Repentir. Demande à reprendre du service.

Creuse. Evasion, à Guéret, de cinq détenus. Deux sont repris sur les remparts par les citoyens Beaugier et Banassat. Le concierge en jugement.

Escaut. A la suite de vols, le préfet organise des gardes nationales qui arrêtent vingt brigands.

Mont-Tonnerre. Deux des trois Anglais évadés (926) sont repris.

1. Ordre du Ministre.

Drôme. Arrestation de sept personnes accusées d'une attaque de courrier : les trois frères Semyan, Cheynet, Claris et leurs femmes.

Marengo. Situation : excellente ; pas de plainte contre les prêtres ; les usages religieux rétablis ; la conscription s'exécute bien.

Ordres du Ministre. En arrestation jusqu'à plus ample information : Sérouge, Neuville, Pocquet, Goer (faussaires, arrêtés dans les Deux-Nèthes). — Donner un secours de 30 sols par jour et ajourner sa venue à Paris : Fiore (avocat napolitain, arrêté pour intrigues avec le prince Moliterno (an XI), en surveillance à Chablis, demande à venir à Paris où il offre de servir le gouvernement).

Renseignements. Deville, juge à Strasbourg, parent de Lajolais : son garde, ancien espion de Klinglin, passe souvent le Rhin pour venir à Strasbourg et pourrait introduire des libelles : à vérifier, connaître les motifs du voyage du garde. — A vérifier : 1) Rupperberghs et Doney, d'Anvers, signalés comme agents de contrebande anglaise, avec un petit Allemand comme associé ; 2) Solvame, marié à une Anglaise à Verdun, vient à Paris demander la grâce de sa femme : il pourrait porter des correspondances.

Faits divers. Inondations de l'Ahr. La débâcle du Rhin n'en a pas occasionné. — Écroulement de trois maisons par suite des neiges (Basses-Alpes).

BULLETIN DU 3 VENTOSE AN XIII

Vendredi 22 février 1805.

946. — La Maisonfort. — La Maisonfort, agent de l'Angleterre, échappé de l'île d'Elbe, a fait remettre à Son Excellence une demande à l'effet de pouvoir rentrer et résider en France. On a la certitude que ce brouillon, qui ne manque pas d'audace et d'impudence, est venu passer huit jours à Paris, lors du procès de Georges. Il a été caché dans la même maison où avait logé M. de Rivière.

947. — Rivière. — M. de Rivière, transféré du fort de Joux à Strasbourg, est arrivé en cette ville et a été déposé à la citadelle, le 23 pluviôse.

948. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Contrebande directe d'Angleterre en France. Après interrogatoire de l'équipage et du capitaine, on saisit la cargaison du *Phénix* (867), venu directement d'Angleterre. Visite des papiers de la maison Blanquet-Lauchon, correspondant de Chervet ; interrogatoire de Chervet et du cousin Despréaux, fondé de pouvoir de Blanquet : rien de politique.

Brigandages [1]. Attaque de la « brouette de Cette à Montpellier », (936), par des joueurs de Cette, croit-on. — Attaque d'un individu à la barrière de Pantin. — Vol chez Clément, à Bobigny (Seine).

Boulogne. L'escadre ennemie blanche remplace la bleue qui est moins nombreuse. L'ennemi reprend un navire capturé. L'équipage se sauve.

Douaniers de Sausheim maltraitent Thiéry.

Roër. Condamnations des tribunaux en l'an XII : dix-neuf à mort, quarante à des peines infamantes, huit cent vingt-sept à des peines correctionnelles.

Orne. Déserteurs. Arrestation de Dupont, déserteur, qui fit déserter Péchard en lui prêtant de fausses pièces.

Schneidau. Arrestation à Saint-Girons d'un vagabond ressemblant à Schneidau (754. 766).

Hérault. Un colporteur est dévalisé par trois brigands près de Montpellier.

Landes. Un militaire est maltraité par deux conscrits réfractaires que leur maire semble avoir autorisés à rester dans leur commune.

1. Rapport de la gendarmerie.

Ordres du Ministre. Renvoyer à Sarlat, en le blâmant : Fournier (936). — Au fort de Brescou, où sa famille payera une pension alimentaire : Revial fils (dénoncé par ses parents pour ses violences contre eux. Comme il est majeur, il faut prendre des mesures pour l'empêcher d'être parricide.) — Demander l'extradition de : Bianchi, Pace et sa soi-disant femme Verrua (brigands italiens).

Faits divers. Assassinats : 1) du garde forestier de Gémeaux par Girardot dit Hussard ; 2) de Courtade, curé de Montagagne. — Suicide, dans la prison de Compiègne, de l'escroc Carnas de Horion. — Vol chez Méda, en Sésia.

BULLETIN DU 4 VENTOSE AN XIII

Samedi 23 février 1805.

949. — Rapport du préfet de police. — On a donné le 2, au théâtre de l'Impératrice, *Un Tour de Soubrette*, nouvelle comédie en un acte et en prose. Elle a été unanimement applaudie. L'auteur, demandé, est M. Gersain. — Il y a eu peu de négociations de rentes, à la Bourse d'hier. On pense que cette stagnation peut durer encore quelques jours, parce que, sur les derniers escomptes, qui s'élèvent à plus de 500.000 fr. de rente, il n'en a été transféré que 200.

950. — Paris. Esprit public. Bruits. — L'affiche sur les murs de Paris du jugement d'un soldat fusillé à Boulogne, pour des propos séditieux [1], a été remarquée. On dit : pourquoi couvrir les murs de la capitale d'un jugement rendu à Boulogne ? C'est un avis secret aux mécontents et aux fanatiques. — On répand que les Français se sont emparés à Naples de la personne du Roi et de toute la famille royale. Des Milanais et des Napolitains paraissent persuadés que l'escadre, partie de Rochefort, était destinée contre Naples. Un compositeur italien, qui a soupé le 2 chez M. de Gallo, assure que cet ambassadeur et son épouse paraissaient très inquiets. Ils gardaient le silence... Tout ce qui les entourait annonçait que de grands événements venaient de se passer à Naples.

951. — Louis Bayard. — Louis Bayard est connu pour avoir été, depuis 94 jusqu'à 1801, un des agents les plus importants de l'Angleterre et des Princes ; son frère, Charles Bayard, a travaillé sous lui. — Louis a disparu de Paris il y a près d'un an, et Charles s'est brûlé la cervelle, l'été dernier près de Versailles. Sa famille et ses amis avaient longtemps donné le change, en répandant qu'il s'était assommé en tombant de cheval. Sans juger que ce suicide ait quelque connexion avec la fuite de Louis, sans croire également que ces deux faits se lient aux affaires politiques, on va exposer des circonstances qui élèvent de graves soupçons. Louis Bayard, dans sa carrière contre-révolutionnaire, s'était alternativement rapproché et éloigné du système anglais et du système Bourbon. Le 18 Brumaire parut avoir fixé ses idées, soit qu'il fût las de l'intrigue, soit qu'il espérât que l'avènement de Bonaparte préparait la restauration de l'ancienne dynastie. Cependant il fit un dernier voyage à Londres, en mai 1801, pour y obtenir la liquidation et le remboursement de sa pension de 100 livres sterling. Ce voyage fut secret. Il vit M. Wickam, M. Flint, mais il évita les agents des Princes. La liquidation qu'il sollicitait lui fut refusée, et il revint à Paris à la fin d'octobre

1. En marge, de la main de Fouché : « Ce n'est pas seulement pour des propos « séditieux. Ce soldat avait jeté dans le camp des libelles et des chansons séditieux. »

Il y travaillait avec beaucoup d'ardeur à un nouvel atlas général de l'Europe, en 80 feuilles, ouvrage qu'il se proposait de dédier à S. M. l'Empereur. Il s'éloignait des Anglais et de tout ce qui avait tenu à l'intrigue. Ayant même rencontré M. Drake, dans le magasin du géographe Diquet, il s'éloigna aussitôt sans lui parler. Enfin, il remettait à la police des notes sur les objets sur lesquels elle le consultait. On doit dire ici, cependant, qu'il a toujours mis beaucoup de réserve dans ses relations avec la police. Lorsque l'affaire de Georges éclata, l'attention se porta sur Louis Bayard ; mais il avait quitté Paris peu de temps avant ; on le disait parti pour Strasbourg ou pour Saint Claude, son pays. Ses frères Charles et David (celui-ci employé alors au dépôt de la guerre d'où il a été réformé ensuite) n'avaient aucune nouvelle de lui. Tout son travail, ses cartes, ses planches sont restés dans sa maison ; aucun arrangement de conclu avec les graveurs et ouvriers, etc... Les choses sont restées en cet état depuis un an. Louis Bayard a-t-il eu connaissance du complot de Georges ? Mais il a toujours montré de l'aversion pour cet homme, et il ne connaissait pas Pichegru. Ou bien Bayard aura-t-il aperçu quelques-uns des conspirateurs, et aura-t-il cru prudent de s'éloigner de Paris, dans la crainte d'être atteint par quelque mesure générale résultant du mauvais succès de cette nouvelle conjuration ? On continue les informations et les recherches, avec la réserve nécessaire pour lui permettre de revenir à son établissement de Paris.

952. — L'Abbé de La Neufville. Picot-Clos-Rivière. — Un ancien ministre de Louis XVI, consulté confidentiellement sur l'abbé Picot-Clos-Rivière, oncle de Limoëlan, répondit, le 24 messidor an XII : « C'est lui « qui compromit les religieuses de Notre-Dame-des-Champs. La veille ou « le jour même de l'explosion, on m'a raconté que Carbon avait entendu « la messe de l'abbé de La Neufville. Il est essentiel de le séparer de l'abbé « de La Neufville, homme simple, crédule, mais que je ne crois pas dan« gereux dès qu'il ne sera plus dirigé par lui. J'ignore si Clos-Rivière « s'exposerait lui-même à un danger imminent, mais je ne doute pas « qu'il n'expose ses amis aux plus grands hasards pour l'accomplisse« ment de ses projets, et cela sans aucun remords, parce qu'ils seraient « trop heureux de périr pour ce qu'il nomme la bonne cause. » M. le préfet de police, qui a fait arrêter La Neufville, auteur des libelles et correspondances séditieux, a constaté qu'en effet cet ecclésiastique était, à cette époque, caché au couvent de Notre-Dame-des-Champs ; et, si on doit quelque confiance à la lettre ci-dessus citée, on serait porté à penser que La Neufville n'est qu'un disciple ou plutôt un instrument de l'abbé Picot-Clos-Rivière ; celui-ci, arrêté depuis près d'un an, est toujours détenu au Temple.

953. — Mgr l'Evêque de Châlons. — Un homme, qui a donné quelques gages au gouvernement et qui a été précédemment versé dans les affaires des Princes, est allé faire visite à M. de Clermont-Tonnerre, qui se trouve près de la personne de Sa Sainteté. Ce prélat lui a manifesté les sentiments d'une profonde vénération pour la personne de S. M. l'Empereur : il lui a communiqué une lettre qu'il a écrite récemment à Sa Majesté pour lui exprimer ses sentiments et son dévouement respectueux pour ses volontés, se mettant à la disposition de Sa Majesté pour ce qu'elle voudra ordonner de lui. Cette lettre est écrite à l'occasion du prochain départ de l'Evêque avec Sa Sainteté. Ce prélat a aussi montré la copie d'une autre lettre bien antérieure, écrite par lui à Rome, où il parle de l'Empereur dans les termes les plus honorables.

Il a paru, d'après sa conversation, que toutes les personnes qui sont auprès du Pape partagent les mêmes sentiments. Il a même fait entendre que leurs vœux pour la conservation de Sa Majesté étaient d'autant plus sincères que leurs intérêts les plus chers y sont maintenant attachés. Quant à la religion et à l'Eglise Gallicane, l'opinion de ce prélat est qu'on n'en a encore établi que l'ombre; il regarde les dîmes comme un objet nécessaire pour consolider l'institution religieuse et attirer des sujets de quelque distinction dans l'état ecclésiastique.

954. — Paris. Mascarades. — Le Ministre a ordonné à M. le conseiller d'Etat, préfet de police, de surveiller les mascarades et d'empêcher qu'on puisse courir les rues en habit ecclésiastique.

955. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Dyle. Libelles, contre Sa Majesté et le pape, attribués à l'abbé Stevens.

Seine-et-Oise. Chapelle attaqué et volé par deux individus sur la route de Montgeron.

Golo. Rébellion à Piedicorte, pour délivrer Massiani, assassin. Un gendarme est blessé. Le commandant condamne la commune à payer 300 francs d'amende, à remettre 60 fusils et 60 stylets, à livrer Massiani. Elle refuse cette dernière condition. Le maire et un habitant sont arrêtés.

Verdun. Anglais. Effectifs : Prisonniers : 670. Femmes anglaises : 99. Femmes françaises avec les prisonniers : 23. Filles publiques venues de Metz et de Nancy : 24.

Allier. Huit brigands dans l'arrondissement de Lapalisse et dans les bois de Roanne. Parmi eux est Jonard. On les a pris pour des nègres parce qu'ils ont le visage noirci.

Haute-Garonne. Trois douaniers attaquent un Français et deux Espagnols. Blessures.

Espagne. Lettre de Cadix : on dit que Moreau va partir : on en doute. — Naufrage d'un brick anglais à Rota. La correspondance, jetée à la mer avec un boulet, a été rejetée à la côte : on ne la donnera à la France que si on montre beaucoup d'énergie. L'équipage est prisonnier. — Beaucoup de voleurs par suite de manque de vivres.

Ordres du Ministre. Eloigner de sa commune : Fournier ou Fourrier, dit La Bataille (accusé de l'assassinat d'une jeune fille ; on craint que les parents de celle-ci ne se vengent ; acquitté faute de preuves ; les autorités demandent sa détention par mesure administrative). — Accordé : 1) Gohin (396) (demande à revenir à Angers) ; 2) Thov Kiltersen (Danois, sans papiers, réclamé par le Danemark). — En détention par mesure administrative : Lefèvre (voleur dangereux) et Guéret (brigand) (ils arrivent au bout de leur peine). — En détention jusqu'à plus amples informations : Griche (matelot, disant s'appeler tantôt Griche, tantôt Richard). — En liberté, en surveillance : Le Dantec (430) (pas dangereux).

Faits divers. Suicides : 1) de Mme Duperot ; 2) de la Ve Gamote. — Assassinats : 1) de Poli, officier des douanes en Liamone, par Orsoni ; 2) de Dupuch par Champagne ; 3) de Graula. — Incendie au fort de Querqueville. — Maisons détruites par les neiges dans les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes.

BULLETIN DU 6 VENTOSE AN XIII

Lundi 25 février 1805.

956. — Vagabond. — Le préfet de Loir-et-Cher, par une lettre du 2, rend compte au Ministre d'un rapport qui lui a été fait par le desservant de Candé. Le 28 pluviôse, un inconnu, vêtu d'un vieil habit de gendarme, s'est présenté chez ce desservant et lui a demandé l'aumône ou une somme

suffisante pour se rendre à Tours. Il s'était détourné de la grand'route qui conduit à cette ville. Ce prêtre lui ayant répondu qu'il était lui-même très gêné, l'étranger a cherché à lier conversation, a parlé de Paris, de Georges qui aurait été, dit-il, le plus grand homme du siècle s'il eût eu la tête moins chaude, des caricatures faites à l'occasion du duc d'Enghien, etc... Le desservant ayant marqué à ce vagabond une vive indignation, il était sorti de sa maison précipitamment et avait pris la route de Tours. Il avait un passeport pour Saumur, sous le nom de Lieutaud, et un brevet de lieutenant de gendarmerie. Pendant sa conversation avec cet ecclésiastique, l'étranger lui a offert sa protection, en insinuant qu'elle avait quelque prix. Toutes les mesures sont prises pour découvrir sa retraite.

957. — Manche. Débarquement. — Le 30 pluviôse, à trois heures du matin, plusieurs péniches anglaises ont mis à terre environ cent hommes dans les grèves du Mont Saint-Michel, à la pointe de Dragey, entre Genest et Saint-Jean-le-Thomas. Ils se sont portés à la ferme Potterel, qui appartient à Mme Brakmann. Le douanier en observation a averti. Le tocsin a sonné de toutes parts. L'ennemi effrayé s'est rembarqué précipitamment et sans ordre. On a trouvé plusieurs souliers dans les dunes. La gendarmerie, un détachement de chasseurs, la garde nationale d'Avranches, ayant le sous-préfet à sa tête, l'inspecteur des douanes et quarante employés de Granville sont arrivés sur le lieu. L'ennemi était rembarqué. Mme Brakmann a été interrogée. Elle a déclaré qu'on ne lui avait fait aucun mal, que les chefs parlaient très bien français, qu'ils avaient demandé s'il y avait beaucoup de troupes dans les environs, qu'ils n'avaient emporté que quelques pièces de volaille. On fait des recherches pour savoir si ce débarquement n'a pas eu pour but d'introduire quelque espion ou émissaire intéressé.

958. — Prêtres dissidents. — Dès le mois de nivôse dernier, le préfet des Deux-Sèvres sollicitait l'ordre de faire arrêter des prêtres dissidents, qui fomentaient des troubles et continuaient à exercer secrètement leurs fonctions. On avait cru devoir suspendre l'exécution de cette mesure jusqu'à ce que Mgr l'évêque fût sur les lieux. Le préfet vient de transmettre : 1° la liste de ceux dont l'arrestation lui paraît facile ; 2° les noms de ceux qui se cachent si habilement qu'on n'a même pas la certitude qu'ils soient encore dans le pays ; 3° la désignation d'un prêtre qui, quoique soumis, se conduit comme les dissidents. Mgr l'évêque a manifesté d'ailleurs le désir de n'être point dans le diocèse lors de l'exécution de la mesure, afin que son arrivée n'y soit point signalée par un acte de sévérité, qu'il juge pourtant nécessaire : — Faire arrêter [1] de suite les individus portés sur le premier et le troisième états ; faire rechercher les autres avec prudence, et communiquer ces dispositions à Mgr l'évêque.

959. — Situation du département de l'Ardèche. — Pillage de plusieurs maisons isolées par une bande de huit à neuf brigands armés et masqués, qui parcourent les montagnes, notamment celles de l'arrondissement de Largentière ; inexécution de la loi sur la conscription et des jugements qui ont condamné à l'amende de 1.500 francs près de mille individus ; enlèvement à force ouverte des déserteurs conduits par la gendarmerie ; une population immorale, indocile et généralement portée au crime ; des autorités subalternes trop faibles pour la comprimer ; insuf-

1. Ordre du Ministre.

fisance de la force armée pour la poursuite des brigands, et des moyens pécuniaires pour l'espionnage ; tel est le compte que le préfet a rendu de son département pendant le trimestre de vendémiaire. Il paraît que, depuis cette époque, les désordres ne font que s'accroître : — Recommander [1] au préfet d'établir une police rigoureuse et de se mettre lui-même à la tête de cette police, en donnant la direction aux magistrats de sûreté et à la gendarmerie ; délivrer provisoirement au préfet les premiers fonds dont il peut avoir besoin.

960. — Les frères Bonjour et leurs prosélytes. — Il résulte de l'examen de cette affaire, dont les détails sont consignés dans le *Bulletin* du 8 pluviôse dernier (841), que les frères Bonjour, sous des dehors très simples et sous l apparence de la plus rigide moralité, se livrent à tous les vices et abusent de l'empire qu'ils ont su s'arroger sur des esprits faibles pour accréditer leurs rêveries et escroquer des sommes assez fortes ; que Elie Daniel, fils de François Bonjour, âgé de douze ans, montrant une intelligence et une finesse au-dessus de son âge, est assez bien endoctriné pour le rôle de nouveau Messie auquel ses parents le destinent ; que la fille Mounier, concubine de François Bonjour, ainsi que la femme Gavet, sœur de Bonjour, et ses trois filles, paraissent imbues des principes fanatiques de la secte ; que les huit autres individus, arrêtés dans la maison où les adeptes se réunissaient, sont des dupes, qu'on ne peut accuser que d'imbécillité et de sottise, ou des enfants étrangers, à raison de leur âge, aux projets de leurs parents : — Mettre [1] en liberté ces huit individus ; renvoyer la fille Mounier et la femme Gavet avec ses trois filles en surveillance dans le département de l'Ain ; placer le jeune Elie Daniel dans un hospice, où l'on pourra cultiver avec fruit les heureuses dispositions qu'il annonce et effacer les funestes impressions que ses parents lui ont communiquées ; garder les frères Bonjour en détention jusqu'à nouvel ordre ; retenir en dépôt, jusqu'à plus amples éclaircissements, les sommes saisies chez François Bonjour et qui paraissent provenir de ce qu'il extorquait à ses prosélytes.

961. — Surveillance de la librairie. — Un ouvrage intitulé : *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie* [2], par Joseph Servant, général de division, soumis à l'examen de M. le préfet de police, paraît écrit avec intérêt et dans le meilleur esprit : — Autoriser [1] la publication.

962. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police : 1) *Abbé de Saint-Hon* (855), connu de toutes les maisons de jeu, chassé de la maison Descarrières pour ses propos contre Sa Majesté, a suivi la maison Livry et les Arcades, empruntant aux garçons de salle, et a disparu. On l'a dit arrêté : il n'est dans aucune maison de détention. — 2) *Librairie. L'histoire impartiale de la guerre de Vendée,* par Beauchamp (851), doit paraître mais n'est encore chez aucun imprimeur.

Anglais. Rapport du général Chambarlhac : Les six Anglais débarqués avec Mar Conté (928.932.938) ont trouvé un bateau sur la Rance et se sont rembarqués.

Boulogne. Arrivée d'un convoi. Rentrée de la flotille avec quelques avaries. Naufrage d'un brick anglais à Ambleteuse.

Calais. Le navire anglais *La Vénus,* pris par le corsaire de Calais *Les Deux-*

1. Ordre du Ministre.
2. Bibliothèque nationale, L h. [2] i.

Frères, a été conduit à Calais. L'équipage, interrogé, a donné des renseignements sur la côte anglaise, où on ne croit pas à un débarquement.

Verdun. Done, prisonnier anglais, transféré à Bitche : il manque aux appels.

Clichy. Vol chez Depremont. Les vols se multiplient autour de Paris.

Libelles à Toulouse : 1) *Oraison funèbre du duc d'Enghien*; 2) *Manifeste de Charles X roi constitutionnel des Français* [1] (venus tous les deux de Paris); 3) *Les parjures et les traîtres*, composé, croit-on, par l'abbé Lucrès que le Ministre a ordonné d'envoyer en surveillance dans son département.

Jura. Contrebande. Le préfet la dit moins active à Saint-Claude qu'on ne l'avait prétendu.

Ardèche. Rébellion (936). Plusieurs coupables sont arrêtés. Le préfet craint que plusieurs ne soient pas punis, car il existe dans le pays une coalition en faveur des conscrits contre la gendarmerie.

Tarn. Les assassins de Granié, à Damiatte, sont acquittés par le jury, au grand scandale de tout le monde. Appel.

Turin. Laprune, Roch et Gatti, voleurs, sont arrêtés. Laprune fait des révélations et s'évade pendant qu'on le conduit à l'atelier des fausses clefs pour vérifier ses dires.

Midi. Arrivée à Agde d'un convoi. — On signale à Saint-Tropez la frégate ayant relâché à Gênes.

Madrid (Affaire des plombs). Interrogatoire de Carrère, intermédiaire de Céris, Forestier et autres. Il a été en relation avec eux et avec une Portugaise, Oyen Hausen, bannie de Lisbonne et réfugiée en Angleterre sous le nom de citoyenne de Saint-Florentin. D'une lettre, adressée de Londres à Carrère et interceptée, il résulte que Céris et Forestier se sont fait délivrer à Londres les fonds qu'ils devaient toucher à Madrid (détails sur ces fonds). A la sollicitation de plusieurs personnes, Beurnonville a laissé Carrère en liberté, sous la caution de quatre banquiers et la surveillance de deux gardiens à ses frais.

Ordre du Ministre. Accordé : Degand, émigré amnistié, en surveillance à Saint-Quentin, recommandé par de Brigode, chambellan de Sa Majesté, demande à venir à Paris. — A Bicêtre jusqu'à vérification : Glaize (jeu de hasard sur la voie publique, soupçonné d'avoir été condamné par contumace). — A Sainte-Pélagie, jusqu'à ce que ses parents aient un jugement pour le garder en détention : Moutardier Laprairie (treize ans, mauvais sujet : sur la demande de ses parents). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Didelot Dancour (ancien rédacteur du *Furet* [2]; dit qu'il va reprendre la plume; renseignements).

BULLETIN DU 7 VENTOSE AN XIII

Mardi 26 février 1805.

963. — Verdun. Wallop. — Une lettre d'Allemagne, du 16 fructidor dernier, portait que M. Wallop, frère du Lord Portsmouth, était venu en France peu de temps après le retour d'Egypte de S. M. l'Empereur, avec la mission d'attenter à sa vie avec un fusil à vent. Le Ministre communiqua cet avis confidentiellement au général Wirion, tant pour chercher à le vérifier, que pour exercer sur ce prisonnier une surveillance spéciale (*Bulletin* du 3 vendémiaire) (286). Le 17 du même mois, le général répondit que M. Wallop, dissipateur, mais faible et sans énergie, était venu en France, en mars 1803, et avait dit, dans le passage de Douvres à Calais, qu'il avait souvent fait le même voyage. Il ajouta qu'il n'y avait aucun moyen d'acquérir à Verdun la preuve du fait particulier

1. Il ne parut qu'en 1806. Bibliothèque nationale La ^{35} 14.
2. *Le Furet avant-coureur*. B. N. Lc ^{2} 2401.

allégué contre lui. Par une lettre du 3 ventôse, le général annonce qu'il vient de faire transférer M. Wallop au château de Bitche. Ayant exercé sur lui la surveillance particulière que le sénateur-ministre avait prescrite, le résultat a été qu'il vouait une haine implacable au gouvernement français et qu'il avait l'intention de s'évader.

964. — Château de Lourdes. — Carfort, chef de chouans, signalé comme perturbateur dangereux par les autorités civiles et militaires, a été arrêté et envoyé au château de Lourdes. Le commandant annonce qu'il s'est révolté contre la garde. Il a été mis au cachot pour quinze jours et sera ensuite consigné dans la tour. On a intercepté une lettre que lui écrivait un de ses cousins, portant que le bruit avait couru qu'il s'était évadé et avait passé en Espagne. Le commandant, présumant qu'il y avait eu quelque projet d'évasion, exerce sur tous les prisonniers une surveillance plus étroite.

965. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapports du préfet de police. 1) *Cooper Smith* (926) n'a pas encore paru en France; — 2) *Brown*, anglais, signalé comme demeurant à Paris sans autorisation, y est professeur de langues depuis 1777 et est naturalisé Français. Il a une carte de sûreté.

Boulogne. La tempête continue. Plusieurs sinistres.

Conscription. Drouin et Sergent, qui excitaient les conscrits à la révolte, sont déclarés conscrits de droit (nos 1 et 2) et envoyés à leur régiment. De même pour Pichonneau, conscrit de la réserve de l'an XI (même motif). — Les opérations sont terminées en Oise et en Mayenne.

Saône-et-Loire. Faux monnayeurs : Chickler et sa femme, Suisses, sont arrêtés à Vauban.

Dyle. Garrotteurs, 232 brigands détenus à Bruxelles.

Escaut. Situation excellente.

Tarn. Prêtre séditieux. Capelle, qui s'est livré à des voies de fait à Confolens (Tarn) pour ouvrir une église fermée par la municipalité, est envoyé par le préfet en surveillance à Castres.

Bouches-du-Rhône. Guier, de Martigues, attaqué sur la route par deux hommes armés et masqués.

Cantal. Pelat, chef de la rébellion de Saint-Rémy (329) s'est évadé de la prison de Saint-Flour.

Lettre de Hambourg. Humphrys, marchand anglais, a vendu à la foire de Leipzig pour 12 millions de marchandises anglaises. — Quand on arrêta Rumbold, le consul anglais à Hambourg craignit le même sort et se cacha chez Forbes, consul américain. — Recrutement de matelots étrangers par les Anglais. — Nécessité pour la France de prendre Cuba. — Les difficultés sur la Poméranie suédoise ont été levées par les deux souverains. — Leurs Majestés Suédoises sont arrivées à Joenkoeping. — Dès que la navigation sera praticable, un navire doit porter des provisions de Hambourg à l'escadre du blocus de l'Elbe.

Hollande Affaire Guys, Lemarchand, Vermulen et Smith (548, 701). Marmont croit qu'une convention verbale a existé entre Guys et les négociants de Rotterdam. Pour s'en convaincre, il faudrait saisir les papiers de ces derniers, ce qui serait odieux. Les trois derniers ont été interrogés. D'après un copie de lettres de Lemarchand, il y aurait eu une convention écrite avec Guys. — Un seul avis (701) indique Smets comme ayant fait une circulaire et traité avec lui.

Renseignements. Rechercher Dix, signalé comme déserteur, venu à Paris au moment du couronnement pour se mêler à des intrigues. — Donadieu, chef d'escadrons, employé, depuis sa sortie de Bellegarde, à l'état-major d'Augereau, à Brest, était en congé à Tours. On croit qu'il est venu sous un faux-nom à Longjumeau, armé et prêt à se défendre si on veut l'arrêter: à vérifier.

Faits divers. Assassinats: 1) à Coutances; 2) à Wimereux par trois militaires;

3) de la veuve Cadeau en Maine-et-Loire. — Suicide de Desmonceaux à Beauvais. — Incendiaires condamnés à mort et exécutés dans l'Eure : fille Tabourier (incendie de la maison Bonnet) et la femme Rebullet (incendie à Gisay).

Pièces annexées au Bulletin.

Deux rapports de Fouché à l'Empereur pour demander : 1) un traitement de faveur pour les émigrés belges revenant en Belgique ; 2) l'augmentation des postes de la garde de Paris, surtout de la cavalerie.

BULLETIN DU 8 VENTOSE AN XIII

Mercredi 27 février 1805.

966. — **Deuxième interrogatoire de Santon.** — Dans un premier interrogatoire (*Bulletin* du 24 pluviôse) (908), M. Santon a soutenu qu'il n'avait eu aucun rapport avec Puivert, Willot et autres agents du Midi, et que la somme de 1.000 francs, que le sieur Roland avait été chargé de lui remettre, lui avait effectivement été comptée, mais qu'il l'avait reçue de Roland à titre de prêt, en lui souscrivant un billet, et non comme une indemnité que Puivert lui avait procurée. Cependant Puivert avait formellement déclaré que M. Santon était compris dans l'organisation qu'il avait entreprise, et devait être employé dans son arme pour le canton d'Aix, et que c'était à titre d'indemnité qu'il lui avait envoyé 1.000 francs par le sieur Roland. Dans son second interrogatoire du 7 de ce mois, M. Santon, interpellé de déclarer s'il persistait dans ses premiers désaveux, a fait la réponse suivante : « M. Willot, qui avait commandé dans le Midi, m'avait connu sous des « rapports avantageux comme capitaine de gendarmerie. Il m'a recom- « mandé à des personnes qui sont venues dans le Midi en l'an VII et au « commencement de l'an VIII. Je vis à Aix M. de Puivert. Il me dit que « M. Willot lui avait parlé de moi, m'entretint d'un mouvement pro- « chain pour changer un gouvernement qui ne pouvait subsister, de « la réunion des propriétaires et hommes sages pour opérer ce mouve- « ment. Il me persuada de leur accord, et je consentis à lui donner di- « verses notes sur le corps de la gendarmerie. Si le mouvement se fût « opéré, j'aurais été employé, mais tout en est resté là. Quant à la « somme de 1.000 francs, il est vrai qu'en me la remettant M. Roland « m'ait dit que je devais cette avance à un ami, mais sans me le nommer. » L'interrogatoire contient encore diverses explications sur les rapports de M. Santon avec les sieurs Pélicot et Rostan, desquels il résulte que leurs discussions et opinions politiques ont toujours eu pour but le gouvernement d'un seul ; que le sieur Rostan l'a convaincu, il y a environ quatre ans que le règne des Bourbons ne pouvait plus avoir lieu ; qu'ils auraient pour successeur un homme de la Révolution ou un prince étranger ; que, dans leurs lettres, leur opinion a toujours été favorable au Premier Consul : l'une de celles de Rostan contenait cette expression : « Lui seul doit nous mener au bonheur. »

967. — **Rapport du préfet de police.** — Il y a eu hier beaucoup de masques : les rues et places publiques ont été couvertes de monde. L'ordre, la tranquillité et la gaieté ont régné partout. — *L'intrigue aux fenêtres*, nouvel opéra dont la première représentation a été donnée le 6, à l'Opéra-Comique, a eu un succès complet. Les paroles sont de MM. Dupaty et Bouilly. La musique de M. Nicolo. — Beaucoup de rachats de rentes à

la Bourse, ce qui a multiplié les négociations au comptant. Le cours du jour était à 62 francs, et l'on offrait pour la fin du mois 61 fr. 25 centimes.

968. — Rébellion contre la gendarmerie. — Quatre habitants de Grosbois (Doubs) ont été arrêtés comme prévenus de révolte contre la gendarmerie. Il est reconnu que tous les torts ne sont pas de leur côté et qu'on doit en attribuer une partie à l'un des gendarmes, dont le déguisement donna lieu à une dispute plutôt qu'à une rébellion caractérisée : — Mettre en liberté [1] ces quatre individus après un mois de détention.

969. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Temple. Rixe entre Badouville, qui avait dîné avec Desnoyers, et Guyot-Lagrange, détenu comme agent de Rumbold. Badouville, blessé d'un coup de canif par Guyot, s'écrie : « Si j'avais reçu un coup pour l'Empereur que j'aime, ça me serait égal. »

Lettre anonyme, signée Babot, inconnu, adressée à Montluc, émigré amnistié, . Saint-Flour, lui donnant rendez-vous à Paris, et transmise par lui au sous-préfet à Montluc s'occupe de ses propriétés qu'il a rachetées. « Les émigrés de cet arrondissement paraissent satisfaits de la tranquillité qu'ils éprouvent et bénissent le gouvernement. »

Manche. Naufrage, à la pointe d'Agon, du *Requin de la Hougue.* — Le *Passe partout* débarque à Granville des passagers de Saint-Malo : passeports en règle. — Le fort de Cancale force des navires anglais, qui poursuivaient un neutre, à se retirer.

Haut-Rhin. Les douaniers de Sausheim (948) sont aussi accusés d'avoir tué Vintenberger.

Pô. Huit brigands armés de tromblons ont paru sur une route.

Ordres du Ministre. En surveillance dans le Gers (son pays natal) : Gavarret voyage en Angleterre). — Dix jours de détention (sur la demande du préfet): Mahut (prétendue arrestation pour dissimuler des pertes au jeu). — Accordé, sous la caution de Pictet, Lefort, général Franceschi et l'évêque de Mayence qui l'appuient Audéoud (arrêté (an IX) pour relations avec Wickam et Francis d'Ivernois, demande à venir se marier à Strasbourg et à s'y fixer). — En liberté : Voebergh (matelot réformé, détenu à Bitche pour avoir aidé à l'évasion d'un Anglais ; assez puni). — Un mois de détention, puis à quarante lieues des frontières : Kerchx (fournissait des remplaçants aux conscrits et les escroquait ; acquitté ; le préfet des Deux-Nèthes dit qu'il est dangereux et que la conscription rencontre de grosses difficultés).

Faits divers. Assassinat par Bauquier (Mont-Blanc). — Incendies : 1) à Clarac, chez Nestier-Camont : quatre accusés ; 2) accidentel à Carcassonne.

BULLETIN DU 9 VENTOSE AN XIII

Jeudi 28 février 1805.

970. — Bals [2]. — Il y a eu foule dans toutes les réunions publiques la nuit du Mardi gras. Au bal du théâtre de la Porte Saint-Martin, on a été forcé d'enlever une cloison pour rendre les communications plus faciles. Le bal de l'Académie Impériale de musique a été moins nombreux. Il n'a produit que 5.600 francs. Point de désordre ni d'accident.

971. — Atteinte aux mœurs [2]. — Des jeunes gens, qui ont l'usage de jouer la comédie le dimanche, en société particulière, se sont concertés entre eux secrètement pour donner une représentation de *Messaline*, dans une petite salle rue des Martyrs. Ils ont distribué des billets sans

1. Ordre du Ministre.
2. Rapport du préfet de police.

annoncer la pièce ; ils portaient qu'on pourrait entrer masqué. Les spectateurs, parmi lesquels il y avait environ trente femmes, ont été indignés. Les principaux auteurs de cette indécence sont arrêtés ; on est à la recherche des autres.

972. — Spectacle [1]. — *Les Lutins*, petite pièce en un acte, donnée le 7 au Vaudeville pour la première représentation, faible et sans succès. L'auteur n'est pas désigné.

973. — Bourse [1]. — Beaucoup de négociations de rentes. Le cours est resté ferme à 62 francs au comptant. Les incorrigibles vendent ce qu'ils n'ont pas, pour la fin du mois, à 61 fr. 50.

974. — Chervet. Contrebande. Faux certificats d'origine neutre. — Les certificats du *Phénix*, signés Klose, consul prussien à Embden, annonçaient que la cargaison de ce vaisseau était neutre, partie d'Embden tel jour, etc... C'est sur ce certificat que la douane de Cherbourg a admis et laissé décharger ce bâtiment. Son Excellence, outre les preuves particulières qui lui démontraient le faux matériel de ce certificat, a fait prendre des renseignements auprès de M. La Chevardière, à Hambourg. Ce commissaire répond que, pendant son séjour à Embden, il s'est assuré qu'il s'y fait un trafic publié de cette espèce de certificats : « La plus « grande partie de ces pièces fausses est fabriquée par un certain Klose, « qui n'est pas même notaire, ni commissaire à Embden : il prend le titre « de commissaire royal de justice au département d'Ost-Frise ; mais il « n'est attaché qu'à un village voisin d'Embden. C'est à l'aide de ce titre « qu'il se fait un revenu considérable par la vente des certificats. J'ai « connu un négociant d'Embden qui fit la spéculation d'acheter à ce Klose « plusieurs centaines de ces pièces fausses et espère les vendre, avec un « bénéfice considérable, à la Bourse de Londres. C'est ainsi que l'on abuse « de la neutralité du pavillon prussien. La plupart de ces bâtiments se « rendaient autrefois en Hollande, mais, aujourd'hui que les communica- « tions sont interrompues avec ce pays, il paraît qu'ils se rendent direc- « tement en France. Je suis si certain de ces faits, que je vais me procu- « rer, moyennant quelques louis, un de ces certificats signés Klose, et « j'aurai l'honneur de l'adresser à Votre Excellence. » — On a lieu de s'étonner, d'après ces détails, qu'un misérable chiffon ait paru suffisant à notre administration des douanes pour admettre des bâtiments prétendus neutres ; on s'étonne même que le trafic notoire de Klose, connu de nos agents commerciaux, n'ait pas déterminé des mesures de répression et de précaution. On parle dans le commerce de Paris de la saisie du *Phénix*, on y sait qu'il y avait en outre 40 tonneaux de sucres raffinés, qui ont été mis à terre avant la visite des douanes. Il est également notoire, parmi les épiciers de Paris, qu'au moment où l'on saisissait le *Phénix* à Cherbourg, il y avait dans le même port plus de 4 millions de denrées anglaises sur des vaisseaux américains.

975. — Toulon. Flotte. — Le commissaire général de police à Toulon annonce la rentrée de l'*Indomptable* (922). Il est en quarantaine. Le retour de ce vaisseau rend à l'État un général estimé, 600 soldats, un excellent capitaine et un bon équipage. Le public a fait ces observations et a marqué une vive satisfaction.

1. Rapport du préfet de police.

976. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapports du préfet de police (*suite*). 1) *Un sergent* du 4e d'infanterie légère met en liberté un prisonnier confié à son poste. — 2) *Vol des antiques* : Giraud avoue et donne des détails. Jacques Minet, Godefroy et leurs femmes sont complices. — 3) *Hinaux* (937), interrogé, avoue qu'il a partagé les sentiments du curé Gravier sur le gouvernement et le Concordat et qu'il a correspondu avec lui.

Verdun. Anglais. Le général Wirion inflige une amende et trois jours de prison à deux prisonniers qui ont blessé un individu. — La famille de Brenton est autorisée à venir à Verdun.

Manche. Débarquement (957). Moncey en rend compte presque dans les mêmes termes que le préfet.

Conscription s'opère bien en Maine-et-Loire.

Oise. Attaque de Court, par trois individus, sur la route, près de Bresles.

Marseille. Le marin blessé par Vève (939) est mort. Ce gendarme est traduit en conseil de guerre.

Marengo. A la suite d'une discussion dans une auberge, le douanier Cavagno éteint les lumières et frappe au hasard avec son sabre. Il est en fuite.

Lorient. Arrivée du corsaire *La Sorcière*, de Saint-Malo (ses différentes prises), et de la frégate *Le Président* qui, en venant de la Martinique, a sauvé 150 Français à bord d'un anglais qui coulait : en quarantaine.

Suisse. Auguste (906) se nomme Philippe et est poursuivi pour faux. D'après l'ambassadeur, de Martine a pris un passeport à Nyon pour Chambéry. Son vrai but est d'aller voir Auguste à Lyon.

Faits divers. Suicides : deux à Paris, un à Senlis, de la veuve Coulurier en Seine-et-Oise. — Vol chez la veuve Neuville, à Saint-Aubin (Calvados). — Incendies : 1) accidentels, chez Malio à Locminé, chez Durois à Cigné ; 2) par malveillance, chez Majorel, en Aveyron. — Duel : de Mougeaux, lieutenant à la légion hanovrienne, tue en duel de Montlégier, capitaine d'état-major, à Lyon. — Effets perdus dans la diligence d'Avignon à Toulouse par la négligence du conducteur. — Assassinat de Plaisintino par Boerio en Marengo.

BULLETIN DU 10 VENTOSE AN XIII

Vendredi 1er mars 1805.

977. — Rapport du préfet de police. — Le 8, suivant l'ancien usage, les bouchers ont encore promené le bœuf gras, en le conduisant à la tuerie. Il était garni de rubans noirs et de tambours drapés. — A la Bourse, le cours des rentes a été constamment à la baisse. Même disproportion que les jours précédents entre les prix au comptant et ceux à terme. Le transfert avec jouissance de vendémiaire cessera le 20. En conséquence, la compagnie des agents a arrêté qu'on n'escompterait que jusqu'au 10. On pense que cette suspension influera avantageusement sur le cours. Même calme dans les transactions commerciales.

978. — Espion de Saint-Malo [1]. — Le sieur Tarillon, agent secret de mon ministère à Saint-Malo, et qui a reconnu l'espion arrêté à Saint-Servan pour être Marc Conté, m'écrit, pour la date du 5 : Que Marc Conté ayant dit à son interrogatoire qu'il tenait la lettre saisie sur lui du nommé Auguste, Tarillon leva les incertitudes en déclarant que cet Auguste est un agent de Bertin, nommé Auguste Bonseigneur, dont il indiqua la demeure, et qui fut arrêté, le soir même, dans sa chambre

1. Note écrite de la main de Fouché.

avec un autre inconnu. Auguste déclara qu'il avait de l'argent caché dans sa chambre. On y a fait perquisition, et on y a trouvé trois cent soixante-quinze louis. Tarillon s'est de suite entendu avec le chef d'escadrons Thomas et l'inspecteur des douanes, leur a indiqué quelques points importants de la côte qui sont à sa connaissance, et il a été placé, sur ses indications, dix postes de deux employés et un gendarme. La surveillance est exercée activement jour et nuit.

979. — Boulogne. Surveillance. — Le commissaire général de police à Boulogne rend compte au Ministre des mesures prises, pendant le carnaval, pour maintenir l'ordre, en permettant les divertissements d'usage. Les masques ont été permis dans la ville pendant les trois derniers jours, défendant expressivement qu'ils fussent admis dans le port et les magasins. L'ordre a été constamment maintenu dans Boulogne. Dans un camp situé à une lieue de Boulogne, la gendarmerie de l'armée a permis à quelques masques de s'y introduire. A la suite d'une orgie, deux baraques ont été brûlées.

980. — Côtes-du-Nord. Prêtres intolérants. — Le préfet des Côtes-du-Nord écrit, à la date du 4, que le prêtre Cadoudal (on ne dit pas s'il est parent de Georges) desservant d'une campagne du diocèse de Saint-Brieuc, a refusé son ministère à une femme malade, mariée à un prêtre constitutionnel. Il ajoute que plusieurs autres prêtres suivent la même doctrine, surtout depuis le Jubilé. Ils exigent que tous ces mariages soient réhabilités.

981. — Sarre. Conscription. — Les opérations de la conscription ont été commencées à Trèves, le premier de ce mois. Celles de la ville et du canton sont terminées. Un seul conscrit ne s'est pas présenté : on l'a déclaré supplémentaire. Tous les autres ont paru. Les absents ont été représentés par des parents ou amis. L'ordre n'a pas été troublé.

982. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Rixe à la barrière de Charonne entre des militaires et des particuliers. Benoit est tué d'un coup de sabre. Les militaires du régiment casernés à Popincourt sont arrêtés par la garde de la barrière de Vincennes, puis relâchés.

Escaut. Deux douaniers volent un individu et le rouent de coups.

Drôme. La cour de Valence a acquitté des faux monnayeurs quoiqu'ils fussent convaincus. Naugier (442) avait avoué. Il employait deux femmes et le mari d'une d'elles, Castanier, qui est en fuite. C'est sans appel ni cassation. On les détient provisoirement en prison par mesure de haute police.

Toulon. Des escrocs vendent deux lingots de cuivre pour de l'or. Un est arrêté à Aix. On croit les autres en Italie.

Loire. Une partie de l'argenterie volée chez Livron (940) est trouvée à Lyon chez les voleurs, l'autre partie à Roanne, avec des objets volés dans l'église de Roanne, il y a un an. Cinq sont arrêtés, d'autres signalés.

Ile Sainte-Marguerite. A la suite d'une opération, Talon demande, pour sa santé, à être envoyé en surveillance à Montpellier.

Résumé des principaux délits du 4 au 30 pluviôse. (En note : « Le 10 de chaque mois, il sera donné au *Bulletin* un résumé semblable du mois précédent. ») 6 rébellions, 3 attaques de voitures publiques, 5 attaques de particuliers, 6 vols, 2 bandes de brigands signalées, 13 assassinats, 3 incendies par malveillance, 2 ateliers et 2 distributeurs de fausse monnaie.

BULLETIN DU 11 VENTOSE AN XIII

Samedi 2 mars 1805.

983. — Rapport du préfet de police. — Les ouvriers ont prolongé le carnaval. Le jeudi 9, les cabarets des faubourgs ont été remplis jusqu'à 11 heures du soir. Le vendredi ils ont repris leurs travaux.

984. — Conté. Auguste. — Le général Chambarlhac et le sous-préfet de Saint-Malo donnent quelques détails sur l'affaire de Marc Conté, espion de l'ennemi, arrêté au moment de son rembarquement. Sur sa déclaration que la lettre trouvée sur lui lui avait été remise par le nommé Auguste, une indication particulière a procuré la connaissance de cet individu, Auguste Leseigneur, né à Bédée, demeurant depuis quelques années à Saint-Malo. Arrêté et interrogé, Auguste a désavoué. On l'a confronté avec l'espion et avec Omnes, batelier de Saint-Servan, qui devait reconduire Conté à l'île Chausey. D'une part, Conté a déclaré affirmativement, en sa présence, que, le 19, à 8 heures du soir, ayant été conduit dans le coin d'un champ par un fermier chez lequel il avait passé la dernière nuit, Auguste, à qui ce fermier avait donné rendez-vous dans ce champ, était venu l'y prendre, l'avait conduit à Saint-Servan et l'avait remis au batelier Omnes; que c'était également lui, Auguste, qui l'avait chargé de la lettre roulée pour la remettre au prince de Bouillon. D'autre part, Omnes a pareillement soutenu à Auguste que, le 19, il était venu le trouver à son bateau et lui avait proposé avec insistance de passer un Anglais à Chausey ; qu'il lui avait promis 400 francs pour prix de ce passage et lui avait payé comptant 200 francs ; qu'enfin c'était lui qui avait amené Conté dans sa maison, après cet accord, et lui avait répété que c'était un Anglais. — Ces déclarations unanimes n'ont encore amené Auguste à aucun aveu. Ainsi, le fermier chez lequel Conté avait fait sa dernière halte et qui, le 19, est allé chez Auguste à Saint-Malo, pour convenir de son rendez-vous avec Conté, n'est pas encore connu. Conté a dit ne pouvoir le désigner. On ignore également quel est l'auteur de la lettre ; si elle a été écrite par Auguste, ou si elle lui a été remise par un autre correspondant du prince de Bouillon. L'original de cette lettre, qui avait été transmis au Ministre pour vérifier ce que contenait la partie écrite en encre sympathique, a été renvoyé à Saint-Malo. On présume que par l'examen de l'écriture on parviendra à reconnaître l'auteur. Une lettre particulière signale Auguste comme un ancien commissionnaire du parti, arrêté, il y a environ deux ans, avec les lettres dont il était porteur, et détenu longtemps à Rennes. Conté, Auguste et Omnes sont au secret. On veille à ce qu'ils ne puissent avoir entre eux aucune communication.

985. — Haute-Saône. Loups. — A la fin de pluviôse, il y a eu une chasse aux loups, en Haute-Saône; on en a tué douze. Le nombre de ces animaux, dit le préfet, est devenu effrayant. On les voit en troupes sur les routes. Ils pénètrent dans les villages, même dans les villes. Le 30 pluviôse, onze personnes ont été mordues par un de ces loups qu'on croit enragé. Les blessures de plusieurs d'entre elles sont jugées mortelles; une femme d'Ecromagny a été presque entièrement dévorée. Toutes sont traitées avec les précautions qu'exige la sûreté publique. On s'occupe d'une nouvelle battue.

986. — La demoiselle Polly. — Désignée comme recevant de S. M. l'Impératrice une pension de 3.000 francs et dénigrant, malgré cette faveur, la famille Impériale. On prétend que cette femme répand partout que le gouvernement ne paye pas ses créanciers et se plaint elle-même de ce que sa pension ne lui est pas payée depuis quelque temps.

987. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). 1) *Arrestations* : sept voleurs, dix mendiants, deux fous. — 2) *Bourse* : Baisse. La spéculation sur les cafés est en baisse. — 3) *Donadieu* (965) a passé quinze jours à Longjumeau, puis a été avec sa famille à Arpajon où on l'a arrêté. Se dit en congé régulier. On l'a déposé à l'Abbaye, à la disposition du ministre de la guerre.

Loire-Inférieure. Conscription terminée dans 12 cantons sur 45. Calme.

Deux-Nèthes. Deux douaniers insultent une jeune fille et frappent un homme.

Dyle. Arrestation, à Bruxelles, de Kellermann, se disant chef d'escadrons, accusé d'être garrotteur. Il n'est pas parent du maréchal.

Ordres du Ministre. Accordé : 1) La Porte (acquitté deux fois pour contrebande et assassinat, détenu par haute police, depuis l'an XI, à Castillet (Pyrénées-Orientales). Le préfet le dit corrigé et demande de l'envoyer en liberté en surveillance à Perpignan). 2) Chalmer (négociant à Bordeaux, inscrit comme prisonnier anglais, demande à être considéré comme français : son père écossais, sa mère française. Inviter le ministre de la guerre à opérer la radiation de la liste des prisonniers). — In liberté, en surveillance dans sa commune : Onillon (arrêté comme déserteur du E09e, n'est pas sur les contrôles de ce régiment).

Renseignements. Porret, homme de loi, dit, dans un café, avoir vu des caricatures sur le couronnement : à vérifier.

Faits divers. Incendie accidentel en Meuse-Inférieure.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport détaillé du préfet de police sur l'*Oraison funèbre du duc d'Enghien* et sur les papiers de l'abbé de La Neufville. Noms des personnes figurant dans ce rapport et sur lesquelles il y a des renseignements : La Pommeraie, Bulté, de Marisy épouse de Dancourt, Gabriel Denis Denis, Ratel (l'avoué), Guerbaert, Boucher, Lemaitre, La Neufville (abbé), Luiré (abbé), Jeanne Crambart, Cavilier, Darche et sa femme, Leblanc femme de Hericher, Bournissac, de Jeunetières, Roulhac, Marie-Anne Salliet, Maer (prêtre), Alary (prêtre), Baissac de Leyrolles (prêtre), Fleurot (garçon de bureau de M. de Menneval, secrétaire de Sa Majesté, servant les royalistes), Poupart (remercié par Charlotte de Rohan des services rendus par lui aux prisonniers du Temple), Laforet (gendarme, conduisant ces derniers aux interrogatoires et donnant de leurs nouvelles), convulsionnaires et prophéties, Monney (complice de Laforet), Bariller, Richer, Savary, Montmeaur (prêtre), Gouchet, Morlet, Picart Hinaux.

BULLETIN DU 13 VENTOSE AN XIII

Lundi 4 mars 1805.

988. — Suisse. Christin, Frotté et autres. — Le ministre des relations extérieures transmet au sénateur-ministre une lettre que le sieur Christin lui adresse, à la date du 12 février, sans indication du lieu où il écrit. Voici l'extrait de cette lettre : « Le 29 janvier, des mili-« taires français ont fait une visite dans Yverdun pour rechercher quatre

« prisonniers évadés du château de Joux, la nuit précédente. Je n'ai pas « cru alors que ma tranquillité pût être troublée par cet événement. Le « même jour, à 7 heures du soir, j'ai vu paraître chez moi deux de « ces prisonniers, M. le comte de Frotté, que j'avais connu au Temple, « et un jeune homme qu'il m'a présenté comme aide de camp de son « infortuné frère (Girod, anglais). Ils m'ont raconté en peu de mots qu'ils « avaient percé un mur, franchi un précipice, etc... que deux autres, « évadés avec eux, avaient pris une route opposée, mais que lui, Frotté, « ayant su que j'étais récemment sorti de prison, s'était dirigé vers moi « pour me demander des secours. L'un et l'autre étaient presque nus. « J'ai fait, ajoute le sieur Christin, ce que l'humanité exigeait. Un quart « d'heure après, ils étaient hors d'Yverdun. J'ai lieu de croire qu'ils ont « réussi à sortir de la Suisse et à se rendre dans un pays moins péril- « leux pour eux. » Le sieur Christin termine ce récit pour annoncer au ministre des relations extérieures que, craignant que cette communication avec les deux évadés et les secours qu'il leur a fournis ne soient le sujet d'une nouvelle arrestation de sa personne, il s'éloigne également de la Suisse, sans expliquer en quel pays il se retire.

989. — Ile d'Elbe. — Le commissaire général annonce qu'il sait (à n'en pas douter), par des relations qui lui sont parvenues de Naples, que M. Pozzo di Borgo, d'Ajaccio, s'est transporté dernièrement à Pétersbourg pour engager et fournir les moyens à cette cour de faire une invasion corse. Cet indice mérite d'autant plus d'attention que l'on vient de dégarnir la Corse de deux bataillons de la 23me de ligne.

990. — Fauche. — Frère de Fauche-Borel, demande une prolongation de séjour provisoire à Paris, jusqu'à ce qu'il puisse obtenir la permission définitive d'y fixer son domicile ; annonce le projet d'y fonder une maison de commerce dans la librairie. Il paraît que cet établissement pourra être très utile sous le rapport de la police. Le sieur Fauche est d'ailleurs cautionné par plusieurs libraires et imprimeurs connus : — Accordé [1].

991. — Affaire de l'abbé de La Neufville. Libelles. — Il résulte du rapport du préfet de police (987) qu'il existe une coalition d'individus tendant à rappeler les Bourbons en France et à renverser le Gouvernement en l'avilissant dans l'opinion ; que les principaux chefs connus et arrêtés sont : l'abbé de La Neufville, Bournissac, Desfours de Jeunetières, Guerbaert, Cavilier, Roulhac, Poupart, Alary, Baissac de Leyrolles, Hinaux, femme Dancourt, femme Lemaître, femme Salliet ; que leurs affidés particuliers sont : Denis, Ratel, Maer, Monney, Richer, Savary, Gouchet, Morlet, Picart, femme Bulté, femme Crambard ; que les agents secondaires sont : Beugnet-Lapommeraie, Boucher, Bariller, femme Hericher, femme Maslard : — Déposer [1] les chefs : savoir, les hommes au Temple et les femmes aux Madelonnettes, et les renvoyer ensuite à quarante lieues de Paris, des côtes et des lieux où la cour pourrait résider. Mettre en liberté les agents secondaires, à la charge de quitter Paris sous vingt-quatre heures et de se retirer également à quarante lieues de la capitale, des ports, etc.

1. Ordre du Ministre.

992. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Deux suicides*, dont celui de Lahaye, domestique du général Berthier. — 2) *Bourse* : peu active. Hausse de la rente ; baisse de la banque. — 3) *Un incendie*. — 4) *Arrestations* : dix-huit voleurs, douze mendiants, un déserteur.

Verdun. Prisonniers anglais. On a conduit à Bitche Brodié, instituteur au collège de Blois (propos), et Baudins, maître pilote (manquements à l'appel).

Brigandages. Sept brigands, près de Vannes, attaquaient les passants sur la route au retour du marché : quatre sont arrêtés, dont le chef Lotodé. — Près de Mamers, trois brigands masqués dévalisent, la nuit, un propriétaire. — Attaque près de Bellegarde (Gard) par trois inconnus, d'un commissionnaire portant une recette.

Genève. Vols fréquents. Le préfet du Léman n'a pas les fonds suffisants pour établir la surveillance.

Hérault. On coupe cinquante-trois plans d'oliviers du maire de Montagnac. Le préfet fait poursuivre solidairement tous les habitants de la commune.

Cahors. Rébellion des prisonniers, sous les ordres de Bessieri, assassin, qui est tué.

Espagne. La Vauguyon a reçu de Vial, commissaire à Barcelone, un passeport pour venir passer six mois en France.

Lisbonne. Avis particulier : Chabaut, commis-voyageur de Saint-Étienne, a signalé au ministre de l'intérieur la maison Salichon. de Lisbonne, comme entretenant une correspondance avec les agents de l'Angleterre à Paris. On va utiliser cet avis.

Ordres du Ministre. Mansard, Duhazé, Maubert, Klein aîné et Klein jeune ont donné une représentation de *Messaline* (971), invoquant le carnaval pour excuse : huit jours de détention aux quatre derniers, qui sont des ouvriers, et quinze jours à Mansard, qui se dit élève de Larive et devant débuter au Théâtre-Français. — A la Force j. n. o : Grisier (violences envers sa mère). — Ordre à maintenir et à exécuter : Fleury (ex sous-chef au ministère de la guerre, chassé pour intrigues avec les fournisseurs; réclame contre l'ordre d'aller à Grenoble).

Faits divers. Vol à Haguenau chez le receveur. — Assassinat à Turin d'un militaire par un autre. — Sept maisons écrasées par les neiges dans la Doire.

BULLETIN DU 14 VENTOSE AN XIII

Mardi 5 mars 1805.

993. — Rapport du préfet de police. — Plusieurs soldats de la garde municipale, de service, le 12, à l'église Saint-Germain-des-Prés, lorsque Sa Sainteté s'y est rendue, ont paru ivres et ont maltraité plusieurs personnes.

994. — Déclaration de M. Deville [1]. — Conformément à une lettre de M. le sénateur-ministre (*Bulletin* du 2 de ce mois) (944), le préfet de police a invité M. Deville, président d'un canton de la Somme, à Paris depuis quelque temps, à lui expliquer la conversation qu'il avait dû entendre de trois séditieux indiqués, et à donner sur eux tous les renseignements qu'il pourrait avoir. Voici le résultat de sa déclaration : Passant dans la rue du Rempart, il y a environ quinze jours, vers minuit, il a entendu trois jeunes gens, qui conversaient entre eux, et a recueilli les propos suivants : « Voici la guerre continentale décidée ; eh bien, la

1. Rapport du préfet de police.

« guerre civile aura lieu. L'armée n'aura plus pour officiers que des « blancs-becs. Les émigrés, surtout ceux de l'armée de Condé, sont « toujours prêts à agir. » Ils lui ont paru bien mis, du même âge (35 à 36 ans), deux de 5 à 6 pouces, le troisième environ 2 pouces. M. Deville croit en avoir reconnu un à la représentation de *Henri VIII*. Il a remarqué qu'il désapprouvait les acclamations excitées par la présence de S. M. l'Empereur. Il a promis que, s'il les reconnaissait, il en donnerait avis.

995. — Ouvriers. Complot. — Des ouvriers des forges du Champ-de-Segré (Orne) ont formé le complot de forcer les entrepreneurs à augmenter leurs salaires. Les trois chefs ont été désignés, arrêtés et mis en jugement.

996. — Espion de Saint-Malo. — Marc Conté, espion du commodore Bouillon et arrêté à Saint-Servan, a d'abord désigné le nommé Auguste comme lui ayant remis la lettre en encre sympathique pour Jersey. Il a fait de nouvelles déclarations, desquelles il résulterait que la lettre est du sieur Palierne, ex-commandant des côtes de Saint-Malo, demeurant dans une petite commune près de la mer. Ce Palierne a déjà fixé l'attention de la police comme ayant favorisé jadis l'espionnage du capitaine Bouillon. Mais les préventions contre lui s'étaient affaiblies, parce que, dans une lettre écrite en blanc à Bertin, par un espion (22 août 1803), on lisait ce qui suit : « Vous avez entendu parler d'un nommé Palierne, qui « était commandant des côtes de Saint-Malo ; il paraît constant qu'il va « avoir la surveillance des côtes depuis Brest jusqu'en Normandie ; ainsi « tenez-vous sur vos gardes à son égard, il vous tracassera, etc... » Ces derniers mots avaient laissé l'idée dans les bureaux de la police que Palierne était mal avec l'agence de Bertin. Quoi qu'il en soit, l'autorité de Saint-Malo a pris les mesures pour s'assurer de Palierne, si toutefois l'arrestation de son affidé Auguste ne l'a pas déjà fait disparaître. Marc Conté déclare de plus que Palierne l'a nourri et tenu caché pendant plusieurs jours. Quant à Auguste, il persiste dans la négative la plus opiniâtre. Le préfet d'Ille-et-Vilaine observe à son sujet qu'il fut traduit au tribunal criminel de Rennes, dans les années VIII et IX, pour des correspondances condamnables avec l'ennemi, mais qu'il fut acquitté par suite des principes d'indulgence dont le gouvernement crut devoir user alors pour ce genre de délits. — Le sous-préfet de Saint-Malo a ordonné l'arrestation du nommé Etienne, fermier auquel l'espion s'est adressé d'abord, ainsi que Bertin le lui avait recommandé en cas de naufrage ; il a encore fait arrêter trois autres individus prévenus d'avoir logé ou conduit les six autres espions, compagnons de Marc Conté. Il paraît constant que ces six marins sont des Jersiens et qu'ils se sont rembarqués pour Jersey sur une barque prise ou achetée, au lieu dit La Richardais.

997. — Toulon. Conscription. — Le tirage s'est fait à Toulon le 2 de ce mois aux cris : « Vive l'Empereur », suivant le rapport du commissaire général de police. Les quatre conscrits désignés par le sort ont partagé le produit de la contribution volontaire. La portion de chacun d'eux a été de 3.000 francs.

998. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. 1) *Un assassinat.* — 2) *Arrestations* : treize voleurs, quatre mendiants. — 3) *Bourse* : peu active. Hausse de la banque, baisse de la rente. —

4) *Solvame* (945) s'appelle en réalité Solvyns. Il est à Paris où on le recherche. Endroit où il a demeuré avec sa femme. — 5) *Lesueur* (911) est accusé par un seul élève. Pareille accusation fut portée contre lui, il y a deux ans, sans être justifiée. Rien ne justifie la dernière.

Contrebandiers. Lutte contre des douaniers, à Worst. Un contrebandier tué.

Conscription: terminée à Clamecy; se passe avec calme dans : Moselle, Aube, Doubs, Jura.

Escaut. Rébellion de Rupelmonde (889. 911). Acquittement général par le jury.

Ardennes. Rébellion à Hargnies, suscitée par Lagrange : trente habitants arrachent un déserteur à deux gendarmes.

Hérault. Arrestation de Grenier, brigand redouté.

Espagne. L'épidémie est encore sensible à Carthagène. On maintient le cordon au delà du Tage jusqu'à l'hiver.

Sardaigne. Dix-sept voiles anglaises, dont neuf navires de ligne, sont à Cagliari.

Saint-Pétersbourg. Confirmation du voyage de Pozzo di Borgo pour livrer la Corse (989).

Faits divers. Assassinats : à Montmesnil, à Bresles sur la route de Beauvais. — Incendies : 1) accidentel dans la forêt des Essarts ; 2) par malveillance à Villers (Nord). — Sommation comminatoire à Mouchin (Nord). — Vols d'église : deux en Vendée, un dans l'Indre. — Suicides : 1) de Chataigner à Bruxelles ; 2) de Félix aîné à La Farlède.

BULLETIN DU 15 VENTOSE AN XIII

Mercredi 6 mars 1805.

999. — Seine-Inférieure. Événement maritime. — Le premier de ce mois, une corvette anglaise de vingt canons, sur le point d'atteindre un corsaire français près Eletot, a été repoussée et forcée de se retirer par le détachement d'artillerie légère stationné à Eletot et les employés de la douane. Le préfet de la Seine-Inférieure, en rendant compte de cet événement, fait particulièrement l'éloge du brigadier d'artillerie, qui, retenu dans son lit par une luxation au pied, s'est fait mettre à cheval et a servi avec le plus grand courage, pointant lui-même toutes les pièces.

1000. — Allemagne. — Extrait d'une lettre de Lubeck du 28 pluviôse. « La lettre de l'Empereur au roi Georges a fait un bon effet dans « notre esprit public. Notre député Rode n'a pas laissé ignorer ici que « Sa Majesté l'Empereur Napoléon n'est pas content de cette ville, qui « favorise avec profit les marchandises anglaises et ne veut pas aider de « quelques cent mille francs les pauvres États de Hanovre. D'autres dépu- « tés sont revenus; on leur a donné un souper hier, mais ils ont éprouvé « le même refus. On craint que ces refus ne fassent intercepter les rou- « tes de Hambourg à Lubeck. Il y a à Lubeck beaucoup de grains pour « le compte des Anglais; la destination n'en est pas connue. Toujours beau « coup de voyageurs anglais, c'est-à-dire espions. »

1001. — Lettre de Hambourg du 3 ventôse. — Le voyage que le prince Constantin avait projeté de faire en Allemagne est différé. L'affaire de l'assassinat des Français se suit très lentement. Les témoins assignés disent ne rien savoir. On présume que ce crime demeurera impuni.

1002. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rébellion à Aspremont. Des gendarmes, qui veulent arrêter un individu troublant l'audience du juge de paix, sont assaillis d'une grêle de pierre. Millon et ses frères sont spécialement désignés.

Attaque, en Marengo, de trois muletiers génois par cinq brigands.

Verdun. Anglais. Worth, aspirant du brick *La Diligence* envoyé à Bitche : inconduite.

Manche. Conscription se passe bien.

Boulogne. Arrestation de deux marins se disant hollandais, conduits à Dunkerque : Reisner, reconnu par le consul de Prusse comme capitaine marchand batave, ayant fait naufrage à Smyrne, est renvoyé. L'autre, sans papiers, est mis à la disposition de l'amiral Verhuel.

Quatremère Disjonval, adjudant général réformé, arrêté à Bapeaume pour escroqueries. Il a altéré son passeport. Il avait dénoncé Deneys et Ondaatje (815) faussement, à cause d'une discussion pécuniaire avec eux.

Clèves. Tous les fonctionnaires ont reçu un pamphlet anonyme.

Luxembourg. Évasion de sept criminels qui garrottent le geôlier.

Saône-et-Loire. Atelier de fausses pièces suisses à Ligny, près de La Clayette. On a déjà signalé l'arrestation de Chickler et de sa femme à Vauban, près de La Clayette (965). Il doit s'agir des mêmes.

Lisbonne. Bourmont y est arrivé.

Hambourg. Une maison de Paris a commandé à Hambourg pour 50.000 francs de nankins et de mousselines imprimées.

Renseignements. Becquet est arrivé à Paris. D'après ses propos, il pourrait se joindre à un complot contre Sa Majesté : le surveiller.

Faits divers. Assassinats : 1) dans la forêt de l'Aigle (Oise) par Mazuy, dentiste ambulant ; 2) du maire de Wœlxlingen, par Scheffer, croit-on. — Incendies : 1) par malveillance : deux, dans l'Oise et Seine-et-Marne ; 2) accidentels : trois, dans Seine-Inférieure, Finistère et Roër.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de la gendarmerie à Sa Majesté (Affaire La Neufville). Un gendarme se déguise et se donne pour le frère de Frotté afin de voir si Roesch le passera de l'autre côté du Rhin.

BULLETIN DU 16 VENTOSE AN XIII

Jeudi 7 mars 1805.

1003. — Rapport du préfet de police. — On a intercepté deux lettres écrites par l'abbé Hinaux, de sa prison, aux sieurs Cahier, orfèvre, et Thiébaut, employé aux domaines. Il les engageait, par ces lettres, à brûler les manuscrits ou imprimés suspects qu'ils pouvaient avoir. Ils ont été interrogés. Cahier a déclaré qu'il connaissait les prêtres Hinaux, La Neufville et Gravier ; qu'il leur avait vendu des calices, mais n'avait reçu directement aucun ouvrage imprimé ou manuscrit. Il a ajouté que le nommé Charton, de Soissons, agent de ces prêtres, avait voulu lui remettre plusieurs exemplaires de la réclamation des évêques pour les vendre, mais qu'il les avait refusés, qu'il en avait seulement reçu un exemplaire qu'il avait brûlé, après l'avoir lu. Le préfet a reconnu que c'était un fanatique, attaché aux Bourbons, mais, ses papiers n'offrant rien de suspect, il l'a laissé en liberté et le fait surveiller. Thiébaut a déclaré que l'abbé Hinaux lui avait envoyé un paquet contenant plusieurs exemplaires de la réclamation, mais qu'il les avait brûlés. Il s'est aussi déclaré l'auteur d'une prière manuscrite trouvée dans les papiers de l'abbé Hinaux, conforme aux opinions du parti, en ajoutant qu'il ne l'avait remise qu'à Hinaux. On a trouvé chez lui quelques pièces relatives aux Bourbons, leurs portraits, etc... Il est fanatique et dévoué à cette famille. (Le rapport n'indique pas les mesures prises à son égard).

1004. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Deux suicides. — Arrestations : vingt-deux voleurs, quatre mendiants. — Bourse : hausse de la rente, attribuée aux opérations de Coindre.

Verdun. Les frères Édouard et Thomas Hollond ont la permission de venir à Paris, sur parole, voir leur père malade.

Rébellion dans un bal, à Darnan (Moselle).

Fausse monnaie en Bas-Rhin. Trois complices disent l'avoir reçue de Mayer qui passe continuellement le Rhin.

Seine-Inférieure. La conscription est à moitié achevée : ordre et calme.

Nord. Jacquierie est attaqué par deux voleurs dans les bois de Phalempin.

Vosges. Conscription : ordre et célérité.

Haut-Rhin. Trois douaniers sont accusés d'avoir tué un homme à Ensisheim.

Var. La cour spéciale de Draguignan a acquitté Martelli, Castinel et Jossand, accusés de brigandage. Ils étaient innocents mais avaient fréquenté à Naples « des brigands qui se disaient marquis et émigrés ».

Ordres du Ministre. Demander au ministre de la guerre le changement de Cacault (ses dénonciations (695 et 829) sont fausses). — Envoyer des garnisaires jusqu'à livraison des coupables : 1) à Rupelmonde (Vanderheyden père, objet de la rébellion (998), n'a pas été saisi ; détenir son fils j. n. o. et les cinq acquittés pendant un mois) ; 2) à Hargnies (998). — En surveillance dans sa commune : Lebreton (650) assez bons renseignements).

Faits divers. Vols : 1) à Auteuil, chez Dassigny, sous-gouverneur des pages de Sa Majesté ; 2) par six inconnus, chez Deschamps, curé dans le Calvados. — Incendies : 1) accidentels : Sésia, Saint-Jean-de-Maurienne, Trécon, Crécy, Moy ; 2) par malveillance : à Villers-sur-Marne, chez Petit. 3) La foudre tombe sur le clocher d'Arrou ; les pompiers de Châteaudun sauvent l'église. — Assassinats : 1) Escaut ; 2) Haut-Rhin ; 3) Seine-Inférieure (les trois frères Benoit soupçonnés).

BULLETIN DU 17 VENTOSE AN XIII

Vendredi 8 mars 1805.

1005. — Espion arrêté à Saint-Servan. — Les recherches faites à la maison de l'ex-commandant Palierne, principal agent du capitaine Bouillon et auteur de la lettre saisie sur l'espion, n'ont pu procurer son arrestation. Il est en fuite depuis l'arrestation de l'espion : on le poursuit avec activité. Ce traître, qui a commandé les côtes de Saint-Malo, n'a cessé de servir l'espionnage anglais pendant et depuis son commandement. Divers rapprochements, qu'on s'occupe et qu'on est à même d'éclaircir encore davantage, font supposer que la lettre en blanc, saisie il y a vingt mois environ, écrite de Paris, à Bertin, par l'intermédiaire de Laîné qui a été fusillé pour ce fait à Caen, était de Palierne lui-même, qui, parlant de lui, en tierce personne, annonçait plaisamment à Bertin que le nommé Palierne allait être réemployé sur la côte ; que Bertin prît garde à lui, que ce Palierne le tracasserait, etc... En effet, Palierne était alors à Paris ; il y a obtenu de reprendre de l'activité, et il était encore, il y a quelques mois, commandant du 9e arrondissement des côtes de Saint-Malo et capitaine de la 30e compagnie des gardes-côtes. Il a été précédemment employé longtemps à l'état major de la 13e division, sous les généraux Hoche, Bernadotte et leurs successeurs. On voit, par sa dernière lettre saisie, qu'il est de longue main l'agent

ordinaire du prince de Bouillon, ayant des comptes réglés avec lui et payant les agents subalternes de la correspondance sur la côte.

1006. — Frères Polignac. — Le 26 du mois dernier, le sénateur ministre avait invité M. le maréchal Moncey à donner les ordres nécessaires pour que les frères Polignac, alors au château de Ham, où ils méditaient leur évasion, fussent transférés au Temple, séparément, sans pouvoir communiquer en route, ni entre eux, ni avec aucune autre personne. On a donné avis au Ministre que les deux frères avaient été réunis à Senlis et avaient dîné ensemble. Il a transmis cet avis à M. le maréchal, par une lettre du 6, et l'a engagé à le vérifier. Voici l'extrait de sa réponse, en date du 16 : « Les frères Polignac ont effectivement « déjeuné à Senlis, dans la même pièce, mais en présence du capitaine « Manginot, chargé de leur transport, et séparés l'un de l'autre par l'es- « corte, avec une telle précaution qu'il leur eût été impossible de se dire « un mot, même de se faire un signe. Ils n'avaient point demandé à « manger ensemble, et c'est pour ne pas les perdre de vue qu'ils ont « été mis dans la même pièce. Le capitaine Manginot assure que les deux « frères n'ont eu entre eux aucune communication. Le cadet a paru « inquiet de quelques chansons,qui se trouvaient dans ses papiers saisis, « et a proposé au capitaine de permettre qu'elles en fussent retirées. Il a « refusé. » — Nota. Cette chanson, écrite de la main de Jules, avec des ratures et corrections, est un vrai cri de mort contre Sa Majesté l'Empereur. Armand de Polignac avait commencé à la mettre en musique.

1007. — Vienne. Secte. — Le préfet de la Vienne annonce qu'on a arrêté, dans le canton de Leigné, un nègre, nommé Noë, membre d'une secte ou association religieuse, dont la doctrine n'est pas connue. Il était parti de Poitiers, sans passeport, pour parcourir les campagnes et y faire des prosélytes.

1008. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Bellanger, aveugle des Quinze-Vingts, pour se venger de la veuve Pinson, également aveugle, creuse un morceau de bois et le remplit de poudre, avec l'espoir qu'il déterminera une explosion dans le poêle. La chose est découverte. — On arrête un imprimeur chez qui on découvre des couplets obscènes. — Arrestations : dix voleurs, dix mendiants, deux fous. — Bourse : Rentes : 61 francs ; hier, 60 fr. 55. Actions de la banque en baisse.

Événements maritimes. Prises en mer : deux par le corsaire *Le Glaneur*, entrées à Calais ; cinq par un corsaire de Dunkerque ; une entrée à Dieppe, une au Tréport.

Rouen. Huit voleurs d'une bande recherchée sont arrêtés, avec leur receleur, et traduits au tribunal.

Évasion d'un prisonnier à Creil.

Attaque d'une femme sur la route de Senlis.

Luxembourg. Un des sept évadés (1002) est repris.

Ordres du Ministre. En prison j. n. o., sa famille payant son entretien : Roux (menace sa mère, sa famille demande l'appui de l'autorité). — Accordé : Hector (homme de couleur, en surveillance à Marseille, demande à aller à Bordeaux où il trouvera du travail) ; Sirgan Ségala (émigré amnistié, domicilié dans l'Ariège, demande à rester à Toulouse, même motif).

Faits divers. Assassinat en Ille-et-Vilaine.

BULLETIN DU 18 VENTOSE AN XIII

Samedi 9 mars 1805.

1009. — Rapport du préfet de police. — La foule s'est portée le 16 à la rue de la Loi, pour voir la pompe funèbre du général Trivulce. Suivant les rapports, il a été dit dans les groupes que ce général s'était empoisonné.

1010. — Travail complet sur les départements insurgés. — Le Ministre a ordonné à divers agents un travail sur les questions suivantes : 1° l'état des individus à l'étranger, ou cachés dans l'intérieur, qui sont directeurs de crimes, de conspiration ou d'espionnage ; 2° l'état des exécuteurs ; 3° registre de tout ce qui a été chouan ou fauteur de chouannerie, avec les indications de ce que chacun est devenu ; 4° liste des hommes dangereux restant de chaque armée ; 5° état des jeunes gens qui, sans avoir été dans la chouannerie, en prennent insensiblement l'esprit et semblent se former pour des troubles futurs.

1011. — Boulogne. — Extrait d'une lettre du commissaire général de police à Boulogne du 14 de ce mois : « Dans la nuit du 8 au 9, un « marin (agent du commissaire général), caché dans un souterrain de la « falaise entre Biville et Berneval, a vu, à une lieue en mer, un fanal, « dont la lumière a paru et disparu à trois ou quatre reprises différentes. « Au pied de la falaise, six hommes et une femme tenaient également un « fanal, et répétaient les signaux faits en mer. Ces manœuvres ont com- « mencé à 10 heures du soir et cessé à 1 heure. Alors les sept personnes « ont monté la falaise, au lieu dit Port de Biville, et se sont dirigées « vers Penly à travers les terres. Elles sont entrées dans un bois situé « près de ce village. Là le marin qui les suivait les a perdues de vue. Il « s'est rendu chez le commissaire de police de Dieppe, pour lui donner « avis de cet événement. Ce commissaire a fait le lendemain des recher- « ches dont le résultat a été entièrement nul. » On observe que, dans le mois de nivôse dernier, le sénateur ministre a pareillement reçu avis que l'ennemi continuait d'entretenir sa correspondance par la falaise de Biville. On a demandé des renseignements au préfet de la Seine-Inférieure (*Bulletin* du 28 nivôse) (805). Il a répondu, le 15 pluviôse (*Bulletin* du 23) (905), qu'il avait fait supprimer les cordes établies sur cette falaise et sans lesquelles il était impossible de la monter ; qu'il avait rejeté toutes les réclamations que les pêcheurs lui avaient présentées, à diverses époques, pour qu'il leur fût permis de rétablir ces cordes ; qu'il y avait une garde en face de Biville, dans un petit bois, un poste militaire dans toutes les gorges de la côte et plusieurs patrouilles chaque nuit. Enfin, il a ajouté qu'il venait d'inviter le commandant à établir un corps de garde dans le lieu même où il avait fait enlever les cordes. Si ce rapport est exact, on ne voit pas comment les sept personnes désignées ont pu descendre la falaise, pour répondre aux signaux de l'ennemi, et la remonter.

1012. — Conscription. — Le tirage de trois cantons s'est fait à Versailles, les 13 et 14 de ce mois. Tous les jeunes gens, dit le préfet, se sont montrés dévoués et paisibles. Même calme dans l'Orne, excepté à

Tinchebrai, arrondissement de Domfront. Le jour du tirage, les conscrits entreprirent de forcer la sentinelle et d'entrer de force dans la salle où était le sous-préfet. Les gendarmes et officiers de recrutement furent forcés de faire usage de leurs armes. Le nommé Prunier, qui paraissait le plus obstiné, reçut un coup de sabre et fut arrêté, ainsi que le nommé Aubry, son second. L'ordre fut rétabli à l'instant. Ces deux perturbateurs ont été déclarés conscrits supplémentaires et envoyés de suite au 46e régiment. On a eu quelques motifs de croire qu'ils ont été mus par une impulsion secrète. La famille de Moulin, dit Michelot, ancien major sous Frotté, évadé du fort de Joux avec le frère de ce Frotté, réside dans le canton de Tinchebrai. Il serait possible qu'il se fût réfugié dans ce canton et cherchât secrètement à y exciter des troubles. — Le préfet de l'Orne fait ces observations par sa lettre du 13. Depuis que les opérations de la conscription sont commencées, ce mouvement dans un canton de l'Orne et celui du Mans sont les seuls que la correspondance des préfets ait annoncés. Ils se sont l'un et l'autre terminés avec la même célérité, et par la même mesure, en déclarant conscrits de droit ceux qui paraissaient rebelles et les envoyant sur-le-champ aux régiments auxquels ils sont destinés.

1013. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Rixe au bal d'Apollon, jardin des Capucines. — Arrestations : huit voleurs, sept mendiants et vagabonds. — Bourse : peu animée. Rente : ouverture, 60 fr. 80 ; fermeture, 60 fr. 85.

Naufrage d'un bâtiment de commerce anglais, la nuit, à Gravelines. L'équipage gagne la côte et n'est arrêté que plus tard. Négligence de la surveillance.

Meuse-Inférieure. Rébellion ; on délivre un déserteur.

Luxembourg. Trois autres des évadés sont repris (1002).

Évasion de Lion, juif voleur. Arrêté à Sarrebrück.

Haute-Marne. Conscription. Les opérations du tirage se poursuivent bien.

Toulon. Deux frégates, séparées de l'escadre, se sont refugiées à Carthagène et attendent un vent favorable pour revenir à Toulon.

Brigand. Marautier, arrêté dans les Bouches-du-Rhône : complice de l'attaque de la carriole d'Avignon (922).

Hollande. Arrestation, à Bois-le-Duc, de Rosambeau, suspect. Détails sur lui : gendre du colonel hollandais Delcourt, servit sous les ordres de Delaprade, erra de ville en ville en donnant des leçons de musique sous le nom d'Albert. Il a deux passeports falsifiés.

Faits divers. Arrestation de Roland, incendiaire, dans la Dyle.

BULLETIN DU 20 VENTOSE AN XIII

Lundi 11 mars 1805.

1014. — Rapport du préfet de police. — Sa Sainteté s'est rendue hier à l'église de Saint-Louis-en-l'Ile. Affluence considérable, ordre et décence. — La reprise du *Ballet d'Achille* a attiré beaucoup de spectateurs à l'Académie Impériale de Musique, vendredi 17. La recette a été de 6.550 francs. Le 18, on a donné au Théâtre de l'Impératrice une nouvelle comédie de Duval, en trois actes et en prose, intitulée *Le Menuisier de Livonie*. Pierre le Grand, dans un voyage en Livonie, recon-

naît un frère de Catherine, apprenti chez un menuisier, lui révèle son origine et l'emmène à la Cour. Tel est, en précis, le sujet de cette pièce. Le succès a été balancé, mais les applaudissements l'ont emporté. L'auteur a été demandé, on l'a nommé. — Les négociations des rentes ont été presque nulles à la Bourse du 18; c'est l'effet de l'interruption des transferts. Les actions de la Banque sont toujours offertes et en baisse.

1015. — Brest. Officiers italiens. — Dès le mois de brumaire, an XII, il a été ordonné qu'aucun étranger ne fût admis à Boulogne, Brest et autres ports, à l'exception de ceux employés au service de France et en activité. Cet ordre a été renouvelé en fructidor, par une instruction circulaire, à toutes les autorités locales. Le commissaire général de police à Brest expose, par une lettre du 13 de ce mois, que trois officiers du génie, au service de la République italienne, MM. Bianchi, Costanzo et Lancetti, se sont présentés à Brest, avec un passeport de M. Marescalchi, par lequel il leur est permis d'aller visiter tous les ports principaux de l'Empire. Ce passeport ne paraissait pas un titre suffisant, mais ils étaient munis de lettres des ministres de la guerre et de la marine au directeur des fortifications de Brest et au préfet maritime, portant que tous les ouvrages devront leur être montrés.

1016 — Langres. Injure à la Légion d'honneur. — Le 12 de ce mois, des jeunes gens de Langres avaient formé le projet d'injurier publiquement la Légion d'honneur, en délivrant avec appareil, à un maître de danse, un violon d'honneur. Un attroupement nombreux s'était formé, attiré par cette cérémonie indécente : le commissaire de police a entrepris de la dissiper, sans force armée ; il n'a pas réussi. Il est revenu peu de temps après avec des gendarmes. La foule, quoique devenue plus nombreuse pendant ce temps, s'est dispersée. Le préfet de la Haute-Marne rend compte de cet événement par une lettre du 15, sans expliquer quelles mesures ont été prises contre les auteurs de cette injure.

1017. — Pêcheurs. — Le commissaire général de Boulogne avait proposé d'assujettir tous les pêcheurs de la côte à se rendre dans le port le plus voisin, pendant la durée de la guerre, et à y pêcher sous la surveillance du commandant de la pêche (*Bulletin* du 22 pluviôse) (901). Le ministre de la marine et le directeur général des douanes ont été consultés sur ce projet. D'après la discussion de leurs différents avis, il est arrêté [1] que les pêcheurs du Tréport, de Saint-Valery et de Fécamp seront tenus de se rendre à la réunion, qui se fait à l'époque des grandes pêches du hareng, dans la commune de Dieppe. Sont exceptées de cette mesure les embarcations qui ne s'éloignent pas de la côte et peuvent être facilement surveillées par les préposés de douanes. Le choix du meilleur mode d'exécution est confié à M. le commissaire général de Boulogne.

1018. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Querelle, dans un café, entre officiers de la garde qui veulent se battre. Martineau, l'un d'eux, les réconcilie. — Aubert tombe d'une fenêtre sur Mme Dobrannes : mortellement blessés tous les deux. — Arrestations : Pessé, écrivain public (pour propos séditieux) ; vingt-quatre voleurs, cinq mendiants, deux fous.

Conscription. 1) Tarn. Commencée partout le même jour, elle sera terminée à la fin du mois. On espère moins de difficultés et de déserteurs. — 2) Moselle. A peu près achevée dans trois arrondissements. Calme.

1. Ordre du Ministre.

Boulogne. Vingt voiles ennemies en vue. Les batteries de terre écartent un brick qui veut attaquer les bâtiments venant de Calais.

Verdun. Prisonniers anglais. Hollond (1004) qui n'avait pu partir avec son frère est parti avec un gendarme. Il s'engage à revenir le 3 germinal. — Dillon, autorisé à se rendre à Neuwiller, chez le général Clarke (689), est parti. On le surveillera. — Effectif : 684.

Paul dit Panckoucke, arrêté pour avoir écrit le libelle *Mentor à Tyrinthe*[1], résidant près de Soissons, demande à revenir à Paris et se dit corrigé. Le préfet de l'Aisne dit que sa conduite est bonne et qu'il lui a donné des renseignements sur les individus en surveillance avec lui.

Morlaix. Petersed et Forfold (940) sont reconnus pour des déserteurs du *Jupiter* (escadre de Brest). Ils sont cependant étrangers et on ne sait comment on les a admis dans la marine.

Ordres du Ministre. En surveillance dans leurs communes : Madion (pêcheur de Cancale, détenu depuis un an à Sainte-Pélagie, pour avoir servi la correspondance de Jersey. Le préfet d'Ille-et-Vilaine intercède pour lui) ; Deville (détenu à Cambrai, vagabond). — Autorisés à revenir à Paris : 1) En liberté : Bignon (colporteur) ; 2) pour trois mois d'abord : Michel (inscrit au sénatus-consulte du 14 nivôse ; envoyé à quarante lieues de Paris et des côtes). — Renvoyer à Rennes, lieu de sa surveillance : Lelidec (776) (menace sa femme). — A Saint-Denis jusqu'à éclaircissement : Gosnet et Vergné (suspectés de vol depuis leur sortie de Saint-Denis ; non susceptibles de jugement faute de preuves). — A Bicêtre, trois mois, pour prendre des renseignements : Chassant, Gariau, Daval, Sérant, Houtze (voleurs et recéleurs).

BULLETIN DU 21 VENTOSE AN XIII

Mardi 12 mars 1805.

1019. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu, dans la matinée du 19, une vive agitation entre les militaires du 18e, caserné au faubourg Poissonnière. A la suite de leurs discussions, on les a vus sortir de leur caserne, par plusieurs pelotons, et se porter hors la ville au nombre de soixante environ. Des patrouilles d'infanterie et de cavalerie ont été envoyées à leur poursuite. Elles n'ont pas empêché qu'il n'y ait eu entre eux beaucoup de duels. Le rapport n'en fixe pas le résultat.

1020. — Royer peintre. Monument Louis XVI. — Le préfet de police rapporte que le monument qui lui a été signalé par le sénateur ministre, le 11 de ce mois, existait effectivement chez Royer, peintre et décorateur, rue des Quatre-Vents n° 612. Il est entouré de colonnes, représente un tombeau, surmonté de la statue équestre de Louis XVI. Royer d'éclare l'avoir acheté en fructidor du sculpteur Bouvet, qui l'a fait, et lui a dit que cet ouvrage lui avait été commandé par un inconnu, pour servir de modèle à un monument pareil qui devait être érigé en bronze en Espagne ; et que, depuis, il n'avait pas revu cet inconnu. Royer ajoute que, depuis cette époque, Bouvet a disparu lui-même, et qu'il le croyait en Espagne. L'avis donné au Ministre portait que ce monument avait été commandé par un officier français, adjudant général, déporté au 18 fructidor. Royer a expliqué que peu de temps avant le 18 fructidor, un adjudant général, nommé Martial, avait marchandé cet ouvrage chez lui, mais qu'ils n'avaient pas pu s'accorder sur le prix. Il a déclaré qu'un marchand de tableaux de la place Vendôme, nommé Adam, lui ayant fait des propositions pour échanger ce monument con-

1. B. N. Lb[43]691.

tre un de ses tableaux, il y a environ huit jours, il s'occupait de le vernir et de le réparer. Le préfet observe que les réponses de Royer lui ayant paru franches, il l'a laissé en liberté. Le monument demeure provisoirement déposé à la préfecture.

1021. — Irlandais. — Le délégué de Morlaix expose, par une lettre du 13, que plusieurs officiers de la légion irlandaise, qui ont donné leur démission, se proposent de partir pour l'étranger. L'un d'eux vient de traiter avec un Américain, pour son passage à la Nouvelle-Angleterre. Il est certain, dit le délégué, que ces Irlandais ont pu se procurer soit à Brest, soit dans d'autres parties de la côte, beaucoup de connaissances utiles à l'ennemi, et que leur grâce serait le prix de la communication qu'ils en feraient.

1022. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Deux suicides. — Arrestations : cinq voleurs, quatre mendiants. — Bourse : animée. — Nouveaux renseignements sur Roatis (823) : il renonce à son projet.

Boulogne. Quelques hommes, débarqués la nuit par un canot anglais, ont attaqué un poste. On cherche si ce mouvement ne cacherait pas le débarquement d'un espion.

Conscription. Rapports satisfaisants : Vendée, Maine-et-Loire, Indre, Saint-Germain-en-Laye, Tarn, Landes, Ariège, Basses-Alpes.

Seine-et-Marne. Arrestation du forçat Guilvert et de trois des quatre brigands qui l'avaient délivré en germinal, sur la route de Provins.

Sarthe. Évasion de six détenus à Mamers. Le concierge est destitué.

Avignon. Disparition de M. de Hurtevin, de Montauban, directeur des domaines de Vaucluse. Ses affaires paraissent dérangées.

Milan. Arrestation, par ordre du maréchal Jourdan, de Colomb Dauvergne, qui servit, puis alla dans les douanes : spadassin, vagabond.

Ordres du Ministre. Trois mois à Bicêtre, aux travaux : Pessé (1018) (rien de suspect dans ses papiers, sauf une copie manuscrite de la tragédie de *La mort de Louis XVI*; propos; dit qu'il était ivre). — Quinze jours à La Force : Gautier, Aubry, Daniel (imprimeurs, chansons et dialogues orduriers). — Renvoyer dans son département : Paquelin (instituteur : a volé, puis remboursé). — Au dépôt, à Sainte-Pélagie, jusqu'à ce qu'on sache s'il a le droit de venir à Paris ou s'il est prisonnier de guerre : Lea (rapports avec Wilbraham, détenu pour faux à la Conciergerie (463), fut arrêté quand il vint le voir : rien de suspect dans ses papiers, mais il ne s'est pas présenté à la police qu'il paraît éviter). — En surveillance, à quarante lieues de Paris et des côtes : Mme Bernard (intrigante dangereuse, se disant veuve du général Guidal).

Renseignements. O'Finn, se dit Irlandais. On le croit Anglais ; voyage en France, vite, sans passeport : vérifier sa conduite à Paris.

Faits divers. Attaque sur route (Oise). — Vols : chez le curé de Méry (Seine-et-Oise) et à Fontainebleau. — Empoisonnement à Conches (Eure) causé par du pain fait avec du blé chaulé avec de l'arsenic. — Assassinat d'un colporteur, à Lyon, par Gorju.

BULLETIN DU 22 VENTOSE AN XIII

Mercredi 13 mars 1805.

1023. — Calais. Prises du « Glaneur ». Interrogatoires. — Le maire de Calais communique les interrogatoires qu'on a fait subir aux deux

équipages des prises faites par le *Glaneur* (1008). L'un de ces bâtiments, dit le *Robert et Anne*, allait de Shoron à Londres, chargé de bois de construction. Neuf hommes d'équipage ; tous déclarent qu'on ne croit plus à la descente, et qu'on désire la paix. Le second, appelé le *Commerce de Londres*, allait de Cork à Londres, chargé de viandes salées. Dix-sept hommes d'équipage, dont un Américain et un Suédois. Ils déclarent qu'il n'y a à Cork que trois à quatre frégates, de trente-six à quarante canons. Un seul regiment de cavalerie ; mais tous les habitants doivent prendre les armes au premier ordre. Il y a sur la côte des forts, des batteries, des tentes, etc. Le peuple désire que la descente s'effectue, et recevrait les Français avec enthousiasme. Il n'y avait aucun passager à bord de ces deux prises.

1024. — Var. Rébellion. — Le 2 ventôse (jeudi gras), le maire d'Aups (Var) a défendu les farandoles, craignant qu'elles ne fussent le sujet d'un trouble. Au mépris de cette défense, il s'en est formé une de quinze à seize perturbateurs, dont chacun portait une chandelle allumée. Le maire et la gendarmerie ont entrepris de dissoudre cet attroupement. Ils ont éprouvé une forte résistance ; le chef, nommé Royer, a menacé le brigadier de le frapper. Le maire a cédé, s'est retiré et a dressé son procès-verbal. On n'en dit pas les suites.

1025. — Espagne. — Extrait d'une lettre de Cadix, du 13 février : « Il y avait, dans la corvette anglaise qui a échoué, des paquets cachetés aux adresses de l'amiral Nelson et du gouverneur de Gibraltar. Ils « ont été envoyés intacts à la Cour. Il y avait aussi un état des nouveaux « signaux que l'amirauté anglaise faisait passer à ses flottes. Tout le monde « croit à Cadix que les Anglais vont faire, en Portugal, un débarquement « de 15.000 à 25.000 hommes et que les troupes russes, qui sont à Corfou, « iront se joindre à cette armée. Depuis neuf jours, on ne voit plus de bâti- « ments ennemis devant Cadix. » A la date de cette lettre (13 février), la sortie des Français de Cadix était ajournée à une époque illimitée. Cette mesure y retient, depuis longtemps, un agent particulier, qui y a été envoyé en messidor dernier, par Son Excellence le grand juge, sur un ordre de Sa Majesté l'Empereur.

1026. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police. Deux dames disent avoir été attaquées par le carabinier Cœrel. Même plainte d'une autre dame vis-à-vis d'un autre soldat. — Suicide de Gislain. — Arrestations : treize voleurs, sept mendiants, un forçat évadé. — Bourse : peu active. Rente : ouverture 59 francs, clôture 59 fr. 10.

Meurtre d'un déserteur d'Audon par un gendarme voulant l'arrêter.

Cherbourg. Le capitaine du *Phénix* (948, 974) interrogé prouve qu'il n'a pas pu introduire de sucre raffiné. Détail de sa cargaison. Il a servi la correspondance de Chervet pour Flechter, de Londres, par Blanquet Lauchon.

Rupperberghs et Doney (945) : le premier demeure à Emden, le deuxième à Anvers et ils vont à Bruxelles. Ordre de les arrêter.

Besançon. Placard excitant au meurtre des autorités.

Jemmapes. Un individu est dévalisé, à Silly, par cinq inconnus.

Roër. Évasion de trois prisonniers à Bergheim.

Toulon. Arrivée de *L'Hortense*. On attend *L'incorruptible*. Ces deux frégates ont coulé deux corvettes et deux transports anglais.

Drôme. Découverte d'un matériel de faux monnayeur dans l'ancien presbytère de Chalon (Drôme). Gide, qui l'habitait, est recherché.

Correspondance du Ministre. Almeyer, officier, est signalé comme portant la

Légion d'honneur sans y avoir droit : on vérifie et on l'arrêtera si c'est vrai.— Rapport du directeur général des douanes : les maisons Marens (d'Amsterdam), Florins et de Vanloo sont spécialement désignées comme recevant, en Hollande, des marchandises anglaises : on transmet ce renseignement au général Marmont, avec une note des principales maisons hollandaises faisant cette contrebande, d'après les lettres saisies sur un navire en l'an XII. Ordre d'y mettre fin.

Renseignements à vérifier : Mollet, ancien médecin de l'armée, est signalé comme anarchiste dangereux; Legrand, ancien secrétaire d'un préfet maintenu, est signalé comme ennemi du gouvernement et ami des Anglais.

BULLETIN DU 23 VENTOSE AN XIII

Jeudi 14 mars 1805.

1027. — Rapport du préfet de police. — Le bruit courait sourdement que les restes du roi, de la reine et de Mme Elisabeth étaient conservés par un serviteur fidèle et paraîtraient lorsqu'il serait temps de leur ériger un monument. On a fait des recherches, dont le résultat a été que l'intrigante, connue sous le nom de Bourbon-Conti, montrait mystérieusement à quelques personnes, pour les intéresser en sa faveur, une urne de plomb qu'elle disait renfermer les cendres de ces trois victimes. Elle a été interrogée et a dit que, dans la nuit même du 21 au 22 janvier 1793, elle s'était procuré une partie des restes de Louis XVI, en se déguisant en garde national, et qu'un officier municipal, qu'elle a refusé de nommer, avait mis en son pouvoir les restes de la reine et de Mme Elisabeth. Elle a avoué avoir montré l'urne, dans laquelle elle les conservait, à plusieurs personnes, en refusant de les faire connaître. Les trois noms sont écrits sur un morceau de parchemin, trouvé dans l'urne. Ce n'est évidemment qu'une intrigue et une espèce d'escroquerie pour mettre à contribution les fanatiques et les crédules. — Le cours a été longtemps en baisse, parce que l'agent Merlin a fait des ventes considérables. La hausse s'est rétablie, et la rente était à près de 59 francs à la clôture de la Bourse.

1028. — Conscription. — La correspondance des préfets ne renferme que des comptes satisfaisants sur les opérations de la conscription en Seine-Inférieure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Manche et Sarthe. Le mouvement momentané, qui avait eu lieu au Mans, le 1er de ce mois, a été le seul. Dans toutes les autres assemblées, dit le préfet de la Sarthe, tous les jeunes gens se sont montrés doux et confiants.

1029. — Hambourg. Lettre du 13. — Un voyageur arrive de Pétersbourg, où il a passé quatre mois. Il dit : qu'il n'y a pas le plus léger mouvement parmi les troupes ; qu'on n'y parle point de guerre ; que l'argent y est devenu rare, parce qu'on y a introduit une quantité considérable de marchandises anglaises ; que l'opinion de la cour est entièrement changée depuis l'enlèvement des frégates espagnoles, que le ministre d'Espagne y est accueilli avec plus d'égards que celui d'Angleterre, qu'enfin on ne croit pas à une rupture avec la France. — Les troupes françaises occupent, depuis quelques jours, les villages des environs de Hambourg et n'en laissent sortir aucune voiture. Cette mesure a pour but l'exécution d'un emprunt de deux millions, pour le remboursement desquels on a hypothéqué une île de l'Elbe qui dépend du Hanovre.

1030. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Camus et Bourgeois, soldats au 1er régiment de la garde municipale, dévalisent deux individus près de Vincennes. — Deux autres militaires, de la caserne Popincourt, frappent deux femmes. — Trois suicides. — Arrestations : douze voleurs, huit mendiants, un fou.

Indre. Evasion, de la prison de Buzançais, de six forçats conduits à Brest ; cinq sont repris. Les trois gendarmes les conduisant sont en jugement.

Haute-Saône. Le percepteur de Magny est attaqué dans les bois et volé.

Marseille. On met au lazaret deux Liguriens venant de Barcelone. Plainte aux préfets des quatre départements qu'ils ont traversés sans qu'on les arrête.

Hambourg. Lettre du 10 ventôse : un article du *Correspondant* (Gazette de Hambourg) annonce que, dès que le Sund sera navigable, M. de Novosiltzoff portera à Pétersbourg la ratification du traité entre l'Angleterre et la Russie. — Le comte de Chagny remplace l'abbé Sabatier à la rédaction de la feuille hebdomadaire *Le Pour et le Contre.* — A la deuxième réquisition de Reinhart, le président d'Altona a saisi, pour la deuxième fois, les planches et presses d'un imprimeur tirande faux passeports pour les Hanovriens. — Des nankins et calicots seront envoyés prochainement de Hambourg à une maison de Paris, par Francfort. — La chancellerie de Copenhague, qui régit le Holstein, a défendu au comte de Witz de vendre ses bois à l'Angleterre.

Contrebande. Collusion des commissaires prussiens. Par suite de l'examen de l'affaire du *Phœnix*, M. de la Chevardière, commissaire, dit qu'on délivre des certificats allemands à Emden, Leer, Greetril, Norden et Puppersbourg (comté d'Arensberg) pour introduire des marchandises anglaises. Le commissaire Klose, à Emden, en a délivré un au *Phœnix.*

Ordres du Ministre. Autoriser le préfet à envoyer des garnisaires, jusqu'à livraison des coupables, à : Echt (Meuse-Inférieure) (rébellion). — Deux prêtres de Louvain, faisant partie de la société dite « des théologiens » de cette ville, ont été arrêtés pour libelles : Les transférer à Bruxelles, où le préfet les interrogera ; saisir leurs papiers ; écrire au préfet de l'Escaut relativement à Willings, secrétaire de l'évêque de Gand, à qui les libelles étaient adressés. — Examiner les papiers saisis de : Rasch (926) (il s'est échappé avec sa femme ; ses papiers sont saisis ; on a arrêté Oberlé, officier municipal, faisant le batelier et Albrecht, sergent de police, qui favorisait le passage du Rhin).

Faits divers. Assassinats : 1) Parricide dans l'Oise. 2) Faugil, en Vendée, essaye de brûler sa femme et ses enfants. 3) Arrestation de Tarega qui assassina le gendarme Husson, en Sésia. — Incendies : à Trécon, à Troyes. — Écroulement d'une maison dans l'Ourthe. — Duel : à Bar-sur-Seine un sergent est tué par un couvreur, de deux coups de sabre. — Arrestation, dans le Léman, de sept hommes et trois femmes qui ont ligoté et dévalisé la dame Bergier.

BULLETIN DU 24 VENTOSE AN XIII

Vendredi 15 mars 1805.

1031. — Rapport du préfet de police. — Le 22, à six heures du soir, un enfant a été renversé par une voiture et blessé dangereusement. Les cris du public ont fait arrêter. Un individu, qui n'est pas nommé, a mis la tête à la portière, et a dit à haute voix : « Je ferai une pension à l'enfant. » La voiture a paru appartenir au ministre de la marine.

1032. — Rapport particulier [1]. — Un littérateur, qui a eu une audience du pape, de près d'un quart d'heure, rapporte qu'il a été ques-

1. Du préfet de police.

tion dans cette conférence du comtat Venaissin. Le pape n'a témoigné aucun regret de la perte de ce beau pays, mais son secrétaire, M. Testa, a paru avoir quelques espérances qu'il a vaguement exprimées... A la longue... peut-être... etc... M. Testa avait sur sa table *Les Confessions* de J.-J. Rousseau, article de l'habitude vicieuse qu'il avait contractée dans sa jeunesse. Il a dit qu'il était idolâtre de cet auteur et n'a blâmé que faiblement quelques-uns de ses principes.

1033. — Rothenbourg. Émigrés. — Le ministre de Sa Majesté l'Empereur près l'Electeur de Baden, annonce, à la date du 16 de ce mois, qu'il s'est formé à Rothenbourg (Souabe autrichienne) une réunion de vingt à vingt-cinq émigrés, dont on ne connaît ni les intentions, ni les moyens d'existence. Le sénateur ministre a appris, par une autre voie, que parmi ces émigrés se trouvent un ancien conseiller du parlement de Dijon, M. de Musset, l'un des principaux agents de la correspondance à l'époque de la dissolution du rassemblement d'Offenbourg, et une chanoinesse du chapitre de Neuville, sa maîtresse, ou mariée secrètement avec lui. Leur correspondance avec Louis XVIII continue : il a adressé, il y a peu de temps, à cette dame, une somme de 1200 francs et une lettre de sa main.

1034. — Réunion d'anarchistes à Marseille. — Le commissaire général de police à Marseille a fait arrêter le nommé Grangier, cabaretier, capitaine réformé de la 35e demi-brigade, tenant une loge de francs-maçons, dont tous les membres étaient signalés comme partisans du système de 93. Le commissaire avait été aussi informé qu'il avait été lu à cette loge (l'époque n'est pas indiquée) un écrit très injurieux à la personne de Sa Majesté. Cette lecture paraît avoir été faite à la loge par un nommé Rey, à qui Grangier a avoué avoir, en effet, imprudemment prêté l'écrit, qu'il tenait lui-même du nommé Boniface, officier réformé de la 35e, résidant à Aix. Celui-ci l'a copié, d'après sa déclaration, de sa main, sur un mauvais manuscrit que lui avait prêté, il y a environ deux ans et demi, un sieur Perrin, militaire retiré, actuellement receveur du droit de passe. Ce dernier a désigné comme auteur de ce pamphlet un nommé Fromental, alors secrétaire du général Treisch, qui commandait à Marseille, et actuellement résidant à Lille (Nord), son pays natal. Rey, Boniface et Perrin sont arrêtés : — Autoriser [1] le commissaire général à les garder en détention. Faire arrêter également Fromental. Ordonner la clôture de la loge, s'il résulte de la vérification qui doit se faire que le manuscrit y ait été lu.

1035. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : six voleurs, deux mendiants. — Bourse : peu active. Rente : 59 francs.

Chervet, interrogé sur le billet adressé à Mougeot (867), dit le tenir de Duval, quartier-maître à Caen, et ne pas s'en être servi. L'interrogatoire de Duval et de Mougeot confirme ce renseignement.

Rouen. Langlois (904), arrêté pour attentat aux mœurs dans une église, s'est blessé avec un canif. Déjà condamné pour le même motif. A offert de défendre Moreau.

Boulogne. Débarquement (1022) entre Étaples et Boulogne. Deux étrangers ont été vus la veille et le lendemain, spécialement à une auberge connue comme dévouée à Ratel, Laporte, etc. D'après la trace de leurs pas, examinée sur le sable, avant la

1. Ordre du Ministre.

marée, jusqu'au point où la sentinelle les a arrêtés, ils n'ont pas pu jeter d'espion dans les terres.

Contrebande. Les maisons Jansen et Kauwert, de Kaldenkirchen (Roër) font la contrebande. Klamberg, estampilleur de Glaudbach, va la nuit dans les maisons mettre l'estampille. — Une troupe de fraudeurs maltraite les douaniers de La Chaussée (Haut-Rhin).

Vosges. Attaque d'un individu sur la route, près de Plombières.

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de : Costaing (152) (bonne conduite). — Renvoyer à se pourvoir par les moyens indiqués dans le code civil : Devez (avocat, réclame la haute police contre sa fille : débauche, rien de positif). — Autoriser à venir en surveillance à Paris : Vincent (en surveillance à Grenoble, correspondance anglo-royaliste). — Laisser en liberté en surveillant leur conduite : Castinel, Jossand, Martelli (1004). — Envoyer à Toulon pour y être incorporés (arrêté du 2 germinal an XI sur les déserteurs étrangers rentrant par la frontière d'Espagne) : Nievago et Merloo (déserteurs italiens, détenus à Lourdes).

Faits divers. Volà Aizenay (Vendée). — Incendies accidentels : Roër, Sarre, Sambre-et-Meuse.

BULLETIN DU 25 VENTOSE AN XIII

Samedi 16 mars 1805.

1036. — Rapport du préfet de police. — La maîtresse du prince Pignatelli (Clotilde) assure que ce prince lui a confié que le général Trivulce est mort de la suite d'une blessure, qu'il a reçue dans un duel du comte Pignatelli, son frère.—La Bourse a été plus animée que les jours précédents. Il y a eu beaucoup de demandes de rentes à terme, preuve certaine de la confiance. Le cours s'est ouvert et fermé à 59 fr. 20.

1037. — Correspondance de l'île Chausey. — La police a été informée, par diverses déclarations, que la correspondance avec Jersey se fait par l'île de Chausey; que les lettres s'y déposent dans une boîte, qui, par sa forme, ressemble à l'une des pierres saillantes entre lesquelles elle est placée. Le préfet de la Manche, chargé de faire rechercher cette pierre avec le plus grand soin, a marqué, par une première lettre, du 9 de ce mois, que quatre personnes, dont la fidélité est éprouvée, ont parcouru l'île, le 5, depuis 11 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, ont remué toutes les pierres, sondé tous les troncs, sans rien découvrir. Voici l'extrait d'une seconde lettre du même préfet, du 13 :

« Il existe, sous le nom de Chausey, cinquante-deux îlots, dont le plus « grand a assez d'étendue pour rendre les recherches très longues et très « difficiles. Cependant, plusieurs circonstances concourent à prouver que « les avis donnés à la police sont fondés. Un cutter anglais et un autre « petit bâtiment ont été pris, à deux époques différentes, près des îles de « Chausey. Pour que la correspondance de l'ennemi soit servie par les « moyens indiqués, il faut que quelque marin des côtes aille secrètement « porter les lettres de France dans la boite et en retirer celles d'Angle- « terre. Mais ce ne peut être, dit le préfet, un marin du département de « la Manche. » (Sa lettre renferme divers détails pour prouver que les mesures prises dans ce département rendent cette manœuvre impossible.) « On voit souvent, ajoute le préfet, des bateaux de Cancale (Ille-et-Vi- « laine) et des ports qui sont à gauche, se diriger vers les îles de Chau- « sey, sous prétexte de pêcher ou de passage à Granville. On sait aussi « que la croisière anglaise emploie souvent pour pilotes des marins de

» Cancale. » Un fait récent (l'arrestation de Conté, au moment de son embarquement) a également prouvé que c'était à l'île de Chausey qu'Auguste faisait reconduire cet espion par Omnes, marin de Saint-Servan, (Ille-et-Vilaine) (*Bulletin* du 11 ventôse) (984). D'où l'on peut conclure que les agents que l'ennemi entretient dans l'ouest ont un point fixe de communication dans les îles de Chausey. Les préfets d'Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord sont chargés de faire les recherches convenables, d'après ces renseignements, et d'en faire connaître le résultat.

1038. — Fauche-Borel. — Ecrit de Wesel, à la date du 6 mars, qu'il vient d'arriver dans cette ville, après avoir été remis par les gendarmes au premier poste prussien. On lui a permis de se rendre librement où ses affaires l'appelleraient. Il déclare qu'il va se rendre à Berlin, où il a quelques arrangements à prendre. Il propose d'entretenir, de cette ville, une correspondance par la médiation de son frère, qui, à l'époque de son départ, avait demandé la permission de se fixer à Paris. Le frère, en communiquant cette lettre, réclame de nouveau la permission de se fixer à Paris.

1039. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Accident d'un bateau au pont de La Tournelle. — Tentative de suicide de Renaud. — Suicide de Blacos. — Arrestations : neuf voleurs, onze mendiants.

Boulogne. On éloigne de l'armée Barisse et Arnoult, entrepreneurs des fourrages : malversations.

Haut-Rhin. On a retrouvé, dans l'Ill, sans blessure, le corps de Vintenberger. On avait faussement accusé les douaniers de ce meurtre (969).

Lettre de Cadix. Desprès, banquier de Paris, vient d'envoyer 1 million de traites à la maison de Jouglas et Mélé, de Cadix. Si cette opération intéresse la cour de France, on croit que cette maison ne mérite pas confiance.

Marchandises anglaises introduites le plus facilement par Berg-op-Zoom et Put.

Ordres du Ministre. Rendre à sa famille qui le réclame et en fera ce qu'elle voudra : 1) Moreau dit Fransigner (fou, va mieux); 2) Martin (426). — Au dépôt colonial : Mornac Réal (escroc, prit le nom de Grezy, condamné à un an de détention ; il est dangereux de le mettre en liberté). — En liberté, en le surveillant : Vidor (711, 813). — A Bicêtre j. n. o. : Larcher dit Pelletier (déserteur, escroc, s'est dit prêtre sans l'être).

Faits divers. Suicide à La Rochelle. — Assassinats : 1) Deux-Nèthes ; 2) de Matretassier, à Montigny (Yonne) ; 3) par Daniial, dans le Haut-Rhin. — Vol : à Grenoble, chez la veuve Raby.

BULLETIN DU 27 VENTOSE AN XIII

Lundi 18 mars 1805.

1040. — Rapport du préfet de police. — Les tirages des douze arrondissements ont eu lieu les 24 et 25. Les jeunes gens y ont montré un meilleur esprit que l'année dernière ; ceux que le sort a désignés, ont arboré la cocarde, au même instant, spontanément. Tous ont passé le reste de la journée à se divertir et parcourir les rues en chantant des chansons guerrières. Le tirage est également terminé dans les arrondissements de Sceaux et Saint-Denis, avec les mêmes résultats. — On a arrêté le 24, place de la Concorde, un mendiant et sa femme qui met-

taient à contribution les cochers et charretiers, en se laissant tomber près des voitures et se disant blessés. Ils paraissaient ensanglantés. On leur a trouvé une bouteille remplie de sang ; ils s'en servaient pour cet artifice. Treize autres mendiants arrêtés, et dix-sept voleurs.

1041. — Espionnage du capitaine Bouillon et Bertin. — Il est maintenant démontré que le commandant des côtes, Palierne, qui correspondait avec le capitaine Bouillon et avec Bertin, est le même qui a écrit, il y a dix-huit mois, au même Bertin, une lettre de Paris qui fut interceptée. Il en résulte que Palierne, dans le temps où il cessa d'être employé sur les côtes, vint à Paris et y fut l'espion des Anglais ; que, dans le temps même où il tenait cette correspondance criminelle, il sollicitait d'être remis en activité, et, qu'ayant obtenu d'être employé de nouveau vers Saint-Malo, il y a servi de nouveau, et jusqu'à ce jour, l'espionnage avec Jersey, dont sa lettre prouve qu'il est le principal agent. Quoique les recherches dirigées contre lui aient été jusqu'à présent infructueuses, cependant on a espoir dans quelques moyens secrets, qui le Ministre a donné ordre d'employer. L'arrestation de ce traître est suivie avec toute l'activité qu'elle exige. — Le nommé Donzelle, de Saint-Malo, beau-frère de Bertin, a été arrêté; il avait encore reçu deux jours avant un paquet de Palierne. Ce Donzelle a été plusieurs fois compromis dans des indications indirectes, mais jamais assez positives : il était encore en arrestation il y a trois mois, et il fut relâché faute d'indices suffisants. — En général, on peut observer ici : 1° Que dans toutes ces affaires, ce sont toujours les mêmes individus qui ont servi précédemment qu'on trouve compromis. Ainsi on trouve aujourd'hui Marc-Conté, Donzelle, le batelier Omnes, Leseigneur dit Auguste, le fermier Etienne, tous signalés tant de fois par la police générale aux autorités locales. 2° Que les autorités locales, éveillées et interrogées ainsi sur ces hommes, déclarent presque toujours qu'ils sont tranquilles, que les faits imputés sont anciens, et qu'ils ont renoncé aux intrigues; que, du reste, ils sont surveillés, etc., etc. jusqu'à ce qu'enfin quelque fait bien marquant prouve qu'en effet ces individus servent toujours l'ennemi. On arrête ceux qui sont compromis positivement, et les autres, après ce qu'ils appellent cette échauffourée de la police, continuent leurs manœuvres. La police générale a des listes complètes de ceux qui ont servi dans ces correspondances, soit comme bateliers guides, logeurs, entreposeurs de paquets, etc. Son Excellence le sénateur ministre a donné l'ordre de les communiquer aux préfets qui doivent donner leur opinion sur chacun de ces individus. La conséquence de ce travail sera de provoquer l'éloignement de tous ceux qui n'auront point donné de gages suffisants au gouvernement. L'intrigue récemment découverte déterminera sans doute les préfets à mettre dans ce travail de l'énergie et une attention soutenue.

1042. — Ostende. Communication avec l'ennemi. — Extrait d'une lettre d'un capitaine de vaisseau, datée d'Ostende, le 21 ventôse, adressée au ministre de la marine et transmise, le 25, au sénateur ministre : « *Le Bateler*, brick ennemi, a enlevé, il y a peu de jours, deux bâtiments « français partis de Dunkerque pour Ostende. Cet enlèvement a été fait « la nuit. On a lieu de croire que le brick connaissait les signaux de côte « et qu'il est averti du départ et de l'arrivée des bâtiments. Il a pour « pilote côtier un ancien pêcheur d'Ostende, qui a sa femme et sa famille « dans cette ville et leur fait passer des secours. On sait aussi que plu- « sieurs marins, tant français que bataves, faits prisonniers sur le cor- « saire *Le Général Mangon*, ont déserté et se sont engagés volontaire-

« ment au service de ce brick, ce qui lui procure la connaissance des « localités et des moyens de communication avec la côte. » Le ministre de la marine a fait changer les signaux de côte. La famille du pilote sera éloignée d'Ostende.

1043. — De Bar. — Le sous-préfet de Napoléonville annonce, par une lettre du 21, que De Bar lui a fait faire verbalement la proposition de se rendre, avec quatre à cinq de ses compagnons. Un inconnu a abordé, sur la grand'route, un entrepreneur des travaux publics, dont le sous-préfet connaît la fidélité, et lui a fait cette ouverture de la part de De Bar. Des ordres sont donnés pour que l'on tire de cette proposition tout l'effet dont elle est susceptible [1], en observant que De Bar et ses complices doivent mériter leur grâce par les révélations les plus franches et un abandon absolu.

1044. — Morlaix. — Le délégué de Morlaix écrit, à la date du 19, qu'un parlementaire vient d'amener quarante-neuf prisonniers français, qui ont déclaré avoir été visités par une canonnière et un cutter anglais, dont les capitaines leur avaient dit qu'ils allaient s'établir en croisière devant Morlaix. Le délégué observe que l'ennemi a pu être instruit par ses parlementaires, qui ont l'usage de séjourner longtemps en rade, que ce port est très fréquenté des neutres. Dès le 25 pluviôse, le ministre de la marine a été prévenu du danger de permettre aux parlementaires ennemis de séjourner longtemps dans la rade. Cet avis lui a été renouvelé par une lettre de ce jour.

1045. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Duport (35) prisonnier, domestique de Sturt, ancien membre du Parlement britannique. Son fils loge à Guernesey des émigrés, dont le chevalier de Péronne, agent des princes. D'après l'enquête du général Wirion, Duport est l'interprète des réclamations de ses compatriotes et s'est vanté de sa liaison avec Péronne, qui a été récemment à Londres pour les princes. Sa correspondance passait, à Rotterdam, par Bowden et Maingy, et Péronne était désigné par l'anagramme Ennorep. Duport, écroué à la citadelle, se rétracte. Ses papiers n'ont rien d'intéressant.

Conscription. Terminée en Mayenne et dans l'Eure. — Suspendue dans la Roër par les inondations. A Heisberg (Roër) maire et conscrits ont passé un gué avec de l'eau jusqu'au cou pour aller au canton procéder à la conscription. — Elle se continue dans Les Forêts.

Cadix. Desvergnes (530) est arrêté (705). On accorde son extradition. Le commissaire des Relations extérieures demande donc qu'on envoie un gendarme pour le ramener en France. — L'abbé Borel (776. 784. 800. 877) est embarqué sur le navire américain *Le Commerce*, capitaine Cordon. Ordre de le surveiller à son arrivée.

Faits divers. Deux incendies à Paris. — Vol à Clermont-Ferrand.

BULLETIN DU 28 VENTOSE AN XIII

Mardi 19 mars 1805.

1046. — Rapport du préfet de police. — Les conscrits ont encore été réunis toute la journée du 26 (dimanche); ils ont montré beaucoup de

1. En marge, de la main de Fouché : « De Bar est un homme dangereux, dont il « convient de s'assurer par la force ou par la ruse. »

gaieté et le meilleur esprit. Toutes les classes du peuple, suivant ce rapport, n'ont jamais montré plus de contentement. Les garçons bouchers préparent, pour jeudi prochain (mi-carême), une fête d'un genre nouveau et qui n'a jamais été vue à Paris. Un char, attelé de moutons blancs et noirs, promènera des enfants habillés en amours.

1047. — Rapport particulier. — Il circule dans quelques sociétés qu'il y a eu une querelle vive chez M. de la Turbie. Plusieurs lettres écrites à ce sujet se communiquent confidentiellement.

1048. — Débarquement à Dragey. — Le ministre de la guerre transmet au sénateur ministre une lettre qui lui a été écrite de Coutances, le 21 de ce mois, par le général Lahoussaye, relativement au débarquement qui a eu lieu à Dragey, deux lieues d'Avranches, le 30 du mois dernier (*Bulletins* des 6 et 9 de ce mois) (957.976). Voici l'extrait de cette lettre : « Tout porte à croire que les Anglais n'ont eu d'autre « but que de recevoir ou de débarquer un agent, remettre des lettres ou « en retirer. Ils ne se sont portés qu'à la ferme de Poltrace, à 1/2 lieue « de la mer, quoiqu'il y eût beaucoup d'autres maisons plus rappro- « chées. Leur nombre était de cinquante à soixante, ils n'avaient que « des sabres et des pistolets, point de fusils. Ils ont rassuré les femmes, « caressé un enfant ; n'ont emporté que quatre à cinq oies. Un jambon a « été laissé par ordre d'un officier. Diverses conjectures sur le motif « qui a pu les engager à se porter à cette ferme. Brakmann, qui en est « propriétaire, est Suisse. Il a servi en France, en Sardaigne, à Naples. « Il fut partisan des chouans. On présume que l'ennemi a voulu lui faire « quelques ouvertures, mais il n'existe aucune preuve. » On exerce une surveillance spéciale sur cette ferme.

1049. — Lyon. Inhumations clandestines. — Le préfet du Rhône et le commissaire général de police de Lyon rendent compte de deux inhumations secrètes et irrégulières, qui paraissent l'effet du fanatisme et sont attribuées à M. Vouty, président de la Cour d'appel, qui demeure près l'église des Chartreux. Voici l'extrait de leurs lettres, le premier fait a près d'un an de date, le second en a rappelé le souvenir. Un prêtre était mort chez M. Vouty, en floréal ou prairial dernier. On avait feint de l'enterrer au cimetière; il l'a été secrètement dans un caveau de l'église des Chartreux. Le 14 de ce mois, la dame Chevalier étant décédée au faubourg de la Croix-Rousse, son corps a été porté à l'église des Chartreux. On y a célébré le service d'usage, après lequel on a fait retirer tous les assistants et fermer les portes. Il était alors 10 heures du matin. A 7 heures du soir, on a porté une bière au cimetière. Des doutes s'étant élevés, le commissaire général a fait vérifier cette bière; on y a trouvé, au lieu du corps de la dame Chevalier, un sac qui ne contenait que des pierres et des cendres. On a fait des recherches dans l'église ; le corps de cette dame a été trouvé dans l'un des caveaux, et cette découverte a procuré celle du prêtre mort chez M. Vouty, dont le corps était dans le même caveau. Le desservant Paul a secondé cette manœuvre et a insinué qu'il y avait été porté par les sollicitations pressantes de M. Vouty.

1050. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Une tentative de suicide. — Arrestations : sept voleurs, trois mendiants. — Bourse : ouverture 58 fr. 90. Clôture : 59.

Conscription. Achevée avec calme : Aube, Sambre-et-Meuse (les conscrits par-

tiront en germinal). — Meurthe : il manque quatre conscrits, déclarés supplémentaires ; un est arrêté.

Escaut. Dans une perquisition à Aeltre, chez Van Acker, prêtre signalé comme séditieux, on trouve des lettres de son frère, contenant des injures graves contre le pape et Sa Majesté. Il est arrêté. Son frère, recherché à Gand, s'échappe.

Roër. Viol à Helden, par trois douaniers. (En marge, de la main de Fouché « Les douaniers commettent fréquemment des excès de tous genres ».)

Langres. Violon d'honneur (1016). Le préfet disculpe les élèves qui ont fait une plaisanterie de carnaval.

Marseille. Libre pratique aux navires venant de Ligurie.

Lot-et-Garonne. L'officier de santé et les lieutenants de gendarmerie et de recrutement sont arrêtés pour rapports infidèles sur la conscription.

Rébellions : à Castelnau (Hautes-Pyrénées) pour délivrer Descombes. — A Valdeblore, contre des gendarmes qui veulent dissiper un attroupement. Le capitaine de la garde nationale refuse de leur porter secours. — A Puget, on tue le fils du juge de paix qui voulait dissiper un attroupement.

Drôme. Faux monnayeurs (1026). Gide est arrêté avec un de ses complices et écroué à Romans.

BULLETIN DU 29 VENTOSE AN XIII

Mercredi 20 mars 1805.

1051. — Rapport du préfet de police. — On a recueilli avec soin les divers propos tenus dans les groupes, qui se sont formés sur le passage du cortège, dans la journée du 27. Tous ont paru animés du meilleur esprit. « On a entendu nombre de personnes disant à haute voix, « et avec émotion : que surtout Dieu nous le conserve ! »

1052. — Deux-Sèvres. Prêtres dissidents. — Dans le mois de nivôse dernier, le préfet des Deux-Sèvres a signalé vingt-deux prêtres réfractaires, dont l'obstination et les intrigues troublaient la tranquillité du département. Neuf avaient des asiles connus et pouvaient être facilement arrêtés. Les treize autres étaient errants et difficiles à découvrir. Le 26 ventôse, le sénateur ministre a ordonné l'arrestation des neuf désignés et la recherche des treize autres, avec prudence, sans publicité. Par une autre lettre du 21 ventôse, le préfet des Deux-Sèvres annonce qu'en exécution des ordres qui lui ont été adressés, cinq des neuf premiers ont été arrêtés et conduits dans la prison de Niort. Deux se sont soustraits par la fuite aux mandats décernés contre eux. Les deux autres ont fait leur soumission quelques jours avant l'exécution. On se borne à observer leur conduite jusqu'à nouvel ordre. La lettre ne renferme rien de relatif aux treize dissidents dont les asiles ne sont pas connus.

1053. — Falaise de Biville... (905). — On a demandé de nouveaux renseignements au préfet de la Seine-Inférieure [1]. Voici l'extrait de sa réponse, en date du 25 : « L'événement annoncé paraît impossible ; on « n'a rétabli ni la corde de la falaise de Biville ni celles d'aucune autre « de la côte. La communication du rivage est interdite aux pêcheurs. Le « 23, ceux de Dieppe ont réclamé de nouveau contre la sévérité de ces « mesures : elles sont maintenues. Les patrouilles sont plus fortes et « plus fréquentes. Un officier de ronde les surveille. Leurs passages sont « inscrits avec exactitude dans les corps de garde de tous les postes « militaires et de douanes. Des agents ont été envoyés pour examiner

1. Sur les faits signalés à l'article 1011.

« tous les points de la côte. Leurs rapports sont unanimes sur ce fait « que tout débarquement serait impraticable. »

1054. — Turin. — Le commissaire général de police à Turin rapporte, comme circonstance remarquable, que, deux heures avant l'arrivée de S. A. S. le prince Eugène, on a publié et affiché une augmentation dans le prix du pain. Il ne dit pas que cette taxe ait été le sujet d'un trouble.

1055. — Toulon. — La corvette *La Naïade*, envoyée à la recherche des navires séparés de l'escadre, et sur le sort de laquelle on avait conçu des inquiétudes, vient d'arriver dans la rade de Toulon. *Le Pluton*, vaisseau de soixante-quatorze, nouvellement construit, a dû entrer en ligne le 21. L'escadre a ordre de se préparer à appareiller dans huit jours. Le meilleur esprit règne dans tous les équipages.

1056. — Basses-Pyrénées. Intolérance. Détention arbitraire. — Le maire et le curé de Mont (Basses-Pyrénées) ont fait arrêter de concert un octogénaire de cette commune, dont le chien avait aboyé dans l'église pendant un catéchisme, et parce que ce vieillard ne l'avait pas chassé ou emmené au premier ordre du curé. Pour prix de sa liberté, ils exigeaient qu'il fît amende honorable à la porte de l'église, en chemise, pieds nus et un cierge à la main. Par arrêté du 20 de ce mois, le préfet des Basses-Pyrénées a suspendu ce maire et dénoncé le curé aux ministres des cultes et de la police générale.

1057. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapport du préfet de police (suite). Durpy, cocher de fiacre, blesse mortellement Bonnaise. — Un bateau se brise contre le pont de la Concorde. — Arrestations : neuf voleurs. — Bourse : ouverture et clôture : 59 francs. Opérations sur l'indigo; rien sur les sucres, cafés, etc.

Chervet. On donne la traduction d'une lettre datée de Londres, timbrée de Hollande, adressée à Chervet et signée Ann Flechter, parent probablement du correspondant ordinaire de Chervet (1026). Affaires commerciales.

Habert, colonel du 105e d'infanterie, se plaint à Fouché et au ministre Dejean qu'un de ses oncles répand à Paris des calomnies sur lui et commet des escroqueries : renvoyé au préfet de police.

Boulogne. La flottille batave (400 voiles) est arrivée à Dunkerque. On dispose le port d'Ambleteuse pour la recevoir. Peu d'ennemis en vue.

Conscription. Rennes : aucun manquant sur quatre cents conscrits cités ; les cantons les plus troublés jadis ont donné le bon exemple. — Tranquillité parfaite à Nantes et dans le Pas-de-Calais. — Versailles : quatre conscrits, sur neuf cents, manquent et sont déclarés supplémentaires.

Roër. A Neus les gendarmes saisissent une barque chargée de grains pour l'exportation. Les conducteurs se sauvent à la nage.

Dévastations, par vengeance : 1) chez le maire de Laroque (Hérault) ; 2) à Villasavary, chez Cassignol, parce qu'il a voulu démolir l'église, conformément au décret impérial du 19 nivôse an XIII.

Faits divers. Incendies, dans le Cher, à Morogues, Rians et Parassy, attribués à des vagabonds. — Vol à Metz, chez Conflans. — Tempête : onze navires coulés à Bastia, parmi lesquels *Le Chébée*, *La Fortune*, *L'Hirondelle* et le garde-côte *Le Redoutable*. — Ensevelissement sous les neiges : 1) le hameau de Saint-Bernardin (Sture) ; 2) baraques d'ouvriers, dans des mines de plomb, à 4 lieues de Tende. — Assassinats : 1) trois en Corse, en pluviôse ; 2) Marie Lapeyre tuée par Pin, en Vaucluse ; 3) par Ollier, à Roux (Ardèche) ; 4) de Genissio.

BULLETIN DU 30 VENTOSE AN XIII

Jeudi 21 mars 1805.

1058. — Attaque de la carriole d'Avignon. — Le 14 du mois dernier, à 7 heures du soir, la carriole d'Avignon fut attaquée, à un quart de lieue d'Aix, par un seul homme armé d'un pistolet. Le conducteur avait avec lui trois voyageurs. Ils ont donné à ce brigand une montre d'or et 5 à 6 louis (*Bulletin* du 26 pluviôse) (922). Un événement à peu près semblable est annoncé par un rapport de la gendarmerie du 29 : « Le « 19 ventôse, à 4 heures du matin, la carriole d'Avignon a été atta- « quée, à une demi-lieue d'Aix, par un seul homme armé d'un fusil. Il « a fait descendre le postillon, le conducteur, et quatre voyageurs, et « leur a dit qu'il avait besoin de 100 louis. Les ayant tous fait coucher « par terre, il a présenté son chapeau au postillon et lui a ordonné de « lui apporter l'argent. Le conducteur lui a donné 21 francs. L'un des « voyageurs lui a jeté un portemanteau, qui contenait 28 louis et divers « effets. Les autres lui ont donné quelques pièces de monnaie et des « effets. La collecte achevée, il leur a dit de continuer leur route. » Ce rapport est fondé sur les déclarations des voyageurs, reçues par le juge de paix de Lambesc. La gendarmerie fait des recherches.

1059. — Douaniers [1]. — ... On remarque en général que, lorsque les employés rencontrent des fraudeurs, ils commencent par tirer sur eux ; ils en tuent ou blessent quelques-uns, assurent ainsi la saisie des marchandises qu'ils portent ; ils dressent ensuite des procès-verbaux de rébellion. Ces faits sont communiqués au directeur général.

1060. — Rapport du préfet de police. — Le 28, on a donné au Vaudeville une nouvelle pièce, intitulée *La Belle Marie*. Elle n'a eu aucun succès, mais l'ordre n'a pas été troublé.

1061. — Altona. Chagny. — *Le Pour et le Contre*, gazette d'Altona, rédigée par l'abbé Sabatier, doit l'être à l'avenir par M. de Chagny (*Bulletin* du 23 ventôse) (1030). Voici les notes recueillies à la police sur cet écrivain : Il rédigeait à Ratisbonne *Le Mercure universel*, supprimé le 5 décembre 1803, à la réquisition de M. Bacher. Dans une lettre du 25 septembre dernier, trouvée dans les papiers de M. Rumbold, M. de Chagny lui disait que, lorsqu'il avait entrepris la rédaction du *Mercure*, son but unique était de servir l'Angleterre, et qu'il ne s'en était chargé qu'aux sollicitations de MM. Jakson, Drack et Oakelay. Par la même lettre, il développait son opinion en ces termes : « La guerre contre la « France est plutôt une guerre d'opinion qu'une guerre de canons et de « baïonnettes, et l'Angleterre a au moins besoin autant d'écrivains que « de soldats. Jamais des troupes étrangères ne feront une contre-révo- « lution en France. Si jamais elle s'opère, ce ne sera que par le triom- « phe de l'opinion, par l'excitation à la révolte dans l'intérieur, par des « écrits propres à enflammer tous les cœurs, à rendre les hommes capa- « bles de se soustraire à l'esclavage et de se délivrer de leurs souffrances. « Ce n'est pas par des déclarations forcenées et par des outrages qu'on « parvient à un tel but : c'est par l'art du raisonnement, c'est par des

1. Résumé des délits dont les douaniers de la rive gauche du Rhin se sont rendus coupables pendant les derniers mois.

« démonstrations positives ou spécieuses ; c'est même en paraissant « louanger le gouvernement français qu'on peut ouvrir les yeux sur sa « conduite et ses desseins et parvenir à le tuer. Je sais qu'une telle « manière d'écrire est difficile, qu'elle exige un grand art, une singulière « flexibilité dans l'esprit, une imagination pleine de ressources. Mais « j'ai déjà montré dans mon *Mercure universel* que j'étais en état de « remplir cette tâche. » On a encore trouvé chez M. de Rumbold un ouvrage volumineux de M. de Chagny, par lequel il traitait des divers intérêts des puissances de l'Europe et les excitait à se coaliser contre l'ambition du gouvernement français.

1062. — Pezet. — De Champagney (Haute-Saône), accusé par la voix publique de plusieurs crimes. Il est actuellement devant les tribunaux ; mais on présume qu'il sera acquitté, à raison de la terreur qu'il inspire et qui fermera la bouche aux témoins : — Le garder [1] en détention par mesure de police, dans le cas où il serait absous.

1063. — Faux La Forge. — Avocat, auteur d'une lettre imprimée qu'il paraît avoir l'intention d'adresser à Sa Majesté l'Empereur, pour réclamer, au nom d'un sieur Lenormand, dont il se dit fondé de pouvoirs, le paiement d'une somme de 36.000 francs que lui doit le sieur Querelle. Il prétend, dans cette lettre, que Sa Majesté a promis au sieur Querelle de payer ses dettes : — Faire [1] saisir tous les exemplaires de cette lettre, et, si le sieur Faux La Forge ne justifie pas qu'il ait été autorisé à la faire imprimer et à annoncer que Sa Majesté a fait des promesses au sieur Querelle, le mettre en état d'arrestation, pour lui apprendre à respecter le nom du chef auguste de l'Etat.

1064. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Indre-et-Loire. La conscription est terminée, sans difficulté.

Manche. Le tribunal de Mortain condamne la femme Lehougre à 500 francs d'amende et un an de réclusion pour avoir donné asile à un déserteur.

Rébellions. 1) Près Vire (Calvados) dans un cabaret où deux gendarmes veulent rétablir l'ordre. 2) A Briga (Alpes-Maritimes) contre des gendarmes qui veulent dissiper un rassemblement après un bal. 3) A Valdeblore, rixe entre la gendarmerie et la garde nationale après un bal. Rapports contradictoires.

Aude. Huit voleurs armés dévalisent une métairie à Ricaud.

Rapport du préfet de police (suite). Rixe entre trois invalides : Lemoine blesse les autres. — Arrestations : 1) De trois faussaires : femme Franck, Collasse, Pagnan, qui ont lesé la trésorerie. 2) De Baillon, pour propos : ex-commissaire des guerres, déjà condamné (an VII) à deux heures d'exposition et deux ans de prison, pour avoir favorisé la désertion des conscrits. 3) De sept voleurs, treize mendiants, deux fous.

Ordres du Ministre. Autoriser à revenir à Paris : Caire (164.252). — Contrebande anglaise faite par Dubois, Greffier et Cie à Lommel. — Arrêter Cresson, de Bruxelles ; visiter les villages signalés dans les Deux-Nèthes ; saisir la correspondance de Faucher et de Divernot à Lille.

Renseignements. Prendre le nom du pilote du *Ratler* (1042), qui est d'Ostende, et, si les faits sont vrais, l'envoyer à 30 lieues dans l'intérieur. — Lepelletier : propos contre Sa Majesté : à vérifier. — Jadot, de Bruxelles, paraît, d'après une lettre saisie dans un ballot de contrebande, être un agent du commerce anglais et avoir introduit des fusils à vent : l'arrêter, l'interroger, saisir les fusils.

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU 1er GERMINAL AN XIII

Vendredi 22 mars 1805.

1065. — Conscrit. Mort et enterrement supposés. — Le 16 ventôse, le nommé Hocquet, de la commune de Maison-Roland (Somme), conscrit désigné par le dernier tirage pour l'armée active, annonça qu'il en mourrait de désespoir, que déjà il se sentait très affaibli; il fit même des adieux à ses amis et à sa maîtresse. Le 17, sa mort fut annoncée. Le curé fit un enterrement solennel, qui parut être celui du conscrit. Acte en fut dressé sur le registre public. La gendarmerie, suivant son rapport du 30, conçut des soupçons. Le maréchal des logis se transporta sur le lieu, questionna la mère du conscrit. Elle lui avoua que son fils vivait, que l'enterrement n'était qu'une ruse pour le sauver, qu'elle-même avait mis dans la bière une bûche et une charogne. Le fait a été reconnu exact par une exhumation régulière et constatée par procès-verbal. La mère a promis de représenter son fils incessamment.

1066. — Attaque d'un courrier. — Dans la nuit du 22 au 23 ventôse, à 11 heures, le courrier de Dieuze à Nancy a été attaqué, par deux inconnus, entre Marsal et Moyenvic. Il était à cheval ; son portemanteau a été enlevé. Il contenait, outre les lettres, des billets de 150.000 francs et 45 francs en numéraire. La gendarmerie s'est portée dans l'endroit désigné et a retrouvé, à une lieue de cet endroit, beaucoup de papiers déchirés, parmi lesquels il y avait une partie des billets intacts de valeur de 95.000 francs. Les autres, de 55.000 francs, paraissent enlevés. On n'a encore aucun indice sur les auteurs de ce délit. C'est le premier de ce genre commis dans le département de la Meurthe, l'un des plus tranquilles de l'Empire. Les recherches se continuent.

1067. — Toulon. Escadre. Désertion. — La désertion est devenue considérable dans le 67e d'infanterie de ligne, depuis l'ordre donné à l'escadre de se tenir prête à appareiller. On en donne pour motif principal qu'il y a eu beaucoup de malades dans la sortie que l'escadre a faite, et que les soldats craignent de nouveau d'être exposés au mal de mer. On embarque le reste de ce régiment. La désertion n'est pas aussi considérable parmi les marins ; ceux qui débarquent sans permission sont arrêtés et reconduits à bord.

1068. — Rapport du préfet de police. — Le 30, dès le matin, la gaieté s'est manifestée parmi les diverses classes du peuple. Suivant un ancien usage, les blanchisseuses ont célébré la mi-carême par des danses et des chants dans leurs bateaux. Les garçons bouchers ont promené un enfant vêtu en amour, sur un char élégant traîné par deux moutons de race superbe. Le char était environné de jeunes filles à cheval, en costume de bergères, parées de guirlandes et de fleurs. Un corps de musique et de tambours précédait le cortège. Le peuple se réjouit de la fête annoncée pour dimanche et paraît vouloir se porter en foule à Saint-Cloud.

1069. — Gautier. — Détenu depuis près de deux ans au château de Corte (Golo), comme prévenu d'avoir été le chef des troubles qui éclatèrent dans le département de Vaucluse, au commencement de l'an XI. La femme de ce détenu réclame de nouveau la liberté de son mari et reproduit une foule de certificats, desquels il résulte que le préfet qui a

ordonné, dans le principe, l'arrestation de cet homme, a pu être induit en erreur par des renseignements inexacts ; que Gautier est victime de la haine du maire de sa commune, ex-noble, qui ne peut lui pardonner d'avoir été arrêté autrefois par ordre d'un comité révolutionnaire, dont ce même Gautier était membre. Ces renseignements paraissent confirmés par le général Morand, commandant en Corse, qui assure que Gautier a été arrêté pour haines politiques, sans connaissance de cause, n'y ayant point eu de dénonciation. Ce général ajoute qu'il ne lui est parvenu que des rapports favorables sur la conduite de ce prévenu, depuis sa détention, et que si, dans un temps, il a pu être rangé dans la classe des hommes dangereux, on peut aujourd'hui compter sur son retour aux principes de la modération. Gautier est âgé de cinquante ans, ci-devant capitaine à la 39e 1/2 brigade, père de sept enfants, dont un est aux frontières, et sa détention ne laisse depuis longtemps à sa famille que la misère pour partage : — Le mettre [1] en liberté et l'envoyer en surveillance à Avignon ou dans tout autre lieu que le préfet déterminera.

1070. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Marin danois (784). Se nomme Hendrichsen. M. Dreyer dit qu'il a été interrogé par le consul de Danemark. Il est né à Copenhague et a servi de force sur un navire anglais qui l'avait pris. Dreyer demande son renvoi en Danemark.

Naurissart. Desvergnes. (530, 705, 1045). Naurissart écrit au Ministre que Desvergnes ne lui a rien pris : l'argent disparu a servi à couvrir les pertes faites à la Bourse ; un jugement est inutile, il retire toute plainte, etc.

Conscription. Terminée : en Loiret et bientôt dans l'Allier ; en Haute-Marne et bientôt dans la Côte-d'Or, qui se distingue par son attachement. Bons rapports sur l'Ariège et les Hautes-Pyrénées.

Indre-et-Loire. Attaque dans un bois, près d'Azay.

Rhin-et-Moselle. Les frères Lisse, contrebandiers, arrêtés après avoir essayé de noyer un douanier.

Brigands arrêtés. Thomas, chef de chauffeurs, arrêté à Châtillon (Rhône). Il a été reconnu par Savalier, de Saint-Cyr (Loire), qu'il a pendu trois fois à son plafond. — Arrestation à Castelnaudary de Minard, chef d'une bande de l'Hérault, qui a, croit-on, dévalisé le courrier.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : treize voleurs, sept mendiants, un fou. — Bourse : faible. Clôture de la rente : 58 fr. 90. Actions des ponts : 12 fr. 30

Ordres du Ministre. Maintenir en prison, par haute police, à l'expiration de sa peine : Gourg (brigand, adresse des menaces pour le moment où il sera sorti de prison). — Accordé : Espargillières (faussement accusé de brigandage, détenu par haute police, demande sa liberté et l'autorisation d'aller en Espagne).

Faits divers. Vols : 1) par des militaires à Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; 2) à Varennes-sur-Allier. — Assassinat, dans la Meurthe, de Garnier, conscrit, par Bezot, croit-on, conscrit de l'an XII. — Incendie accidentel : Hautes-Alpes.

BULLETIN DU 2 GERMINAL AN XIII

Samedi 23 mars 1805.

1071. — Paris. Loge maçonnique. — On rapporte qu'à la réunion des francs-maçons qui a eu lieu chez Leda, mardi dernier, il y a eu une provocation assez vive de la part d'un membre de la loge « Ecossaise »

1. Ordre du Ministre.

contre celle du « Temple des Muses », composée d'Italiens. Elle n'a eu aucune suite. On a remarqué qu'au dessert le traiteur avait placé, devant le second surveillant, une chaumière, devant le premier, un château, à l'Orient, un temple. Ces allégories se rapportaient à S. M. l'Empereur et Roi. La chaumière offrait l'idée d'une vie privée. Le château, l'élévation au Consulat. Le temple, l'avènement au trône. Le traiteur n'a pas paru avoir de mauvaises intentions. On s'est échauffé au banquet. Il n'a pas été suivi des cérémonies d'usage. La chaîne n'a pas été formée.

1072. — Rapport du préfet de police. — Les bals ont duré toute la nuit du jeudi au vendredi. Les ouvriers ont encore été réunis toute la journée du vendredi. Le bal de l'Opéra a été nombreux et a produit 9.300 francs. L'ordre et la gaieté ont régné partout. — La Bourse a été plus animée que les jours précédents. On a vendu des rentes devenues inutiles parce que, le cours ayant baissé, on n'avait pas retiré celles achetées à un prix plus élevé, ce qui a produit une légère diminution qui sera de peu de durée, suivant l'opinion des spéculateurs.

1073. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Officiers italiens. Le ministre de la guerre répond que Costanzo, Bianchi et Lancetti (1015) ont la permission de voyager pour leur instruction, mais auraient dû prévenir la police.

Conscription achevée avec ordre dans le Cher et dans l'Aisne.

Morlaix. Quarante-quatre prisonniers de guerre sont renvoyés par les Anglais sur le parlementaire *Le Nil.* Vingt-sept sont mis à la disposition de la guerre ou de la marine. Un était chirurgien sur *La Phébé*, corsaire pris par les Anglais.

Dyle. Le juif Raphaël arrêté pour complicité avec des fabricants de faux billets de la banque de Vienne.

Haut-Rhin. Les lettres de Colmar sont perdues par le courrier de Lyon entre Colmar et Issenheim.

Sarre. Deux agents de police qui conduisaient un prisonnier le tuent en disant qu'il s'est révolté. On informe.

Puy-de-Dôme. Rébellion à Gerzat, pour délivrer Bouchain, déserteur. On met des garnisaires jusqu'à livraison de Bouchain et des coupables.

Agde. Rixe entre tailleurs de pierre qui se divisent en deux partis : gavots et dévorants.

Rapport du préfet de police (suite). Rixe entre Fayard et des chasseurs du 14ᵉ. — Arrestations : onze voleurs, six mendiants, un conscrit en fuite.

Saint-Geniez, émigré, conspirateur dangereux, est à Carlsruhe. (Rapport de Massias). (Détails biographiques sur lui ; noms cités à ce propos : de Chalup, Devaréchamp (fermiers généraux), duc de La Vauguyon, de Vergennes, Wickam, Mallet-Du-Pan, Broé).

« *Courrier de Londres* », venant de Hambourg par la poste, circule en Souabe (rapport de Massias). La princesse de Monaco, maîtresse du prince de Condé, l'envoyait aux émigrés en Allemagne (93,97).

Faits divers. Incendies : 1) par malveillance : La Bassée (Nord), Lindorff (Roër); 2) accidentels: Gondecourt (Nord), deux en Somme. — Assassinat à Hellfrantzkirch.

BULLETIN DU 4 GERMINAL AN XIII

Lundi 25 mars 1805.

1074. — Paris. Francs-maçons. — La séance du Grand-Orient a été si nombreuse que la salle n'a pu contenir toutes les personnes qui se sont

présentées. Le représentant du Grand-Maître de la loge « Ecossaise » a été introduit avec les honneurs dus à son rang. On a été surpris de le voir entrer le chapeau sur la tête : on a crié : « A bas le chapeau ! »... Il s'est justifié et a prouvé que tel était l'usage de son grade. M. Challan a lu un grand discours sur la réunion des deux rites. Il a été approuvé en toutes ses parties, à l'exception d'un passage par lequel il a rappelé ce qui s'était passé en Angleterre, sous Charles Ier, par la médiation du Rite Ecossais, et a paru insinuer que ce rite pourrait inspirer en France la crainte d'un événement pareil. Ce rapprochement a généralement déplu. Un membre du Grand-Orient a entrepris d'en accuser un, du Rite Ecossais, d'avoir fait diverses dénonciations civiles, dans le cours de la Révolution. Il a été interrompu, et on lui a observé qu'en loge on devait s'interdire toute discussion civile ou politique. Un autre s'est élevé contre la nomination du représentant du Grand-Maître du Rite Ecossais. On a calmé la querelle que cette agression faisait naître. Mais les observateurs en ont conclu que cette réconciliation n'était pas sincère et ne serait pas de longue durée.

1075. — Suzannet. — L'ancien chef vendéen Suzannet, qui avait pris un passeport pour la Hollande, où il est fixé depuis huit mois, a écrit de Hollande pour obtenir l'agrément de Sa Majesté à l'effet de revenir en France. On a été instruit, par des relations particulières qu'on a auprès de ses parents à Paris, qu'il annonçait en même temps son départ, sans attendre la réponse à sa pétition. En effet, il est arrivé la semaine dernière chez M. Lavilgie, son beau-frère, qui fut fort étonné et alarmé de le voir. Suzannet a reçu de suite l'ordre de retourner en Hollande. Il a dit à quelques personnes, qui l'ont vu ici, qu'on lui offrait du service en Russie et en Allemagne, mais qu'il l'avait refusé, ne voulant point s'éloigner de la France.

1076. — Toulon. Désertion. — Le 67e a été rembarqué, mais en murmurant et en montrant quelque résistance. Huit soldats de ce régiment ont été arrêtés, dans la nuit du 21 au 22, et sept marins de l'escadre, ainsi que les habitants qui leur avaient donné asile.

1077. — Rapport du préfet de police. — Le 1er de ce mois, on a donné à Louvois une première représentation du *Projet singulier*, comédie en un acte et en vers. Cette pièce a eu un succès complet, attribué à la pureté du style et à la facilité de la versification. On a désigné pour auteur M. Justin.

1078. — Goujeon[1]. — Par ce rapport on expose : que Sa Majesté l'Empereur et Roi, ayant chargé le conseiller d'Etat de cet arrondissement[2] d'offrir au sieur Goujeon, étudiant en droit (qui, par ses liaisons avec Léridan, avait procuré la capture de Georges) une récompense pécuniaire de 2.000 louis, le sieur Goujeon refusa alors cette somme et demanda une préfecture pour un de ses cousins, secrétaire général de celle du Tarn. Cette demande ayant été rejetée, le sieur Goujeon, par une nouvelle pétition, déclare qu'il accepte la somme que Sa Majesté a eu la bonté de lui faire offrir et prie M. le conseiller d'Etat de donner ses ordres pour qu'elle lui soit remise.

1079. — Hambourg. — Lettre du 22 ventôse : « M. Rumbold est « de retour à Hambourg et a repris l'exercice de ses fonctions. Il ne se « plaint pas, il se loue même du traitement qu'il a éprouvé en France. —

1. Rapport particulier du préfet de police. — Voir la correspondance de Napoléon Ier, n° 8512.
2. IVe arrondissement.

« La mission de M. Vinzingerode à Berlin était de demander le passage « pour cent mille Russes. Il circule à Hambourg que la réponse a été « ferme, et que le Roi a déclaré que, s'il était forcé de rompre sa neutra- « lité, il se réunirait plutôt à la France qu'à la Russie.» — On dit qu'une maladie contagieuse s'est manifestée en Angleterre, à Liverpool et à Bristol.

1080. — **Duflos.** — Officier de paix, prévenu d'avoir répandu des calomnies atroces contre le sieur Veyrat, inspecteur général de la préfecture de police, en prétendant qu'il avait subi un procès à Genève, pour cause infamante, quoiqu'il sût que les désagréments que le sieur Veyrat avait éprouvés à Genève, en 1788, étaient une suite de son amour pour la liberté et pour la France. Il paraît qu'à plusieurs reprises le sieur Duflos s'est permis de faire des enquêtes clandestines sur la conduite du sieur Veyrat, contre qui il n'a cessé, par l'effet d'une basse jalousie, de diriger des manœuvres, dont le but était de lui faire perdre la confiance des autres officiers de paix, ce qui pouvait amener la désorganisation de la police de la préfecture. Il est d'ailleurs signalé par le préfet comme joignant l'ineptie à la méchanceté et comme incapable de rendre aucun service réel. Sur la demande même de ses collègues, il vient d'être suspendu de ses fonctions et remplacé provisoirement par le sieur Petit, secrétaire inspecteur, attaché à l'un des commissaires de police de Paris: — Approuvé [1]. Le sieur Petit sera mis à l'épreuve, pendant quelques mois, avant de proposer sa nomination définitive à Sa Majesté.

1081. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rapports de la gendarmerie. Vincheline, garde de Villiers (chez le prince Murat), tire sur un voleur, le blesse et s'enfuit. — Une femme dé Sceaux dit avoir été dévalisée sur la route de Paris.

Conscription achevée avec calme en Loir-et-Cher et Doubs.

Tanaro. Rébellion pour sauver Paris, déserteur : un gendarme blessé.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestation de Terrier, soldat qui frappe un individu. Un autre militaire s'enfuit (même délit). — Suicide de Collignon, ex-receveur des finances. — Bourse animée : hausse. — Pollon [2] (889) est protégé par le baron de Renterholm, ministre suédois ; notice biographique sur lui : le renvoyer en surveillance spéciale dans les Ardennes, son pays.

Amsterdam. Rosambeau (1013) est réclamé par la cour criminelle de Douai pour faux et escroqueries.

Ordres du Ministre. En liberté : 1) Genest, Eperon et Gaudin (prêtres dissidents des Deux-Sèvres. Les deux derniers se sont soumis avant leur arrestation (958. 1052) ; 2) Caqueray (784) (plainte réitérée, sa famille paye). — Approuvé : 1) Grillet et Pierre Proust désignent les communes où ils ont de la famille et veulent aller ; 2) Proust (de Terves, oublié sur les listes de conscription par une similitude de noms, est détenu provisoirement par le préfet, qui le signale comme devant être compris parmi les dissidents) ; 3) Butzow (commerçant danois, est autorisé à séjourner à Cherbourg en fournissant caution). — En détention par haute police, même s'ils sont acquittés plus tard : Chossoye et ses trois fils (745) (habitaient le sommet d'une montagne d'où ils faisaient des signaux à l'ennemi pendant le voyage de Sa Majesté à Boulogne). — A Bicêtre : 1) trois mois : Lambois et Desjardins (vol d'une montre ; le volé refuse de porter plainte parce qu'il n'a pas vu ses voleurs) ; 2) quinze jours : Ruffaut (voies de fait contre son patron Laborde Auras, perruquier, dont il cherchait à séduire la femme). — A quarante lieues de Paris, des côtes et des endroits où peut résider la cour : Planty et Looz (Planty, ex-commissaire de police

1. Ordre du Ministre.
2. Rapport particulier.

dont la mère est, à Londres, la maîtresse de lord Portland, accuse Looz d'être espion d'Angleterre et de Russie; Looz l'accuse d'escroquerie). — En surveillance à Rouen, son pays natal : Marchand Vauval (ancien bénéficier, propos).

Faits divers. Accident : à La Rochenard un jeune homme tue son père en voulant tuer un chien enragé. — Incendie accidentel à Fressenneville. — Assassinats : 1) dans l'Escaut ; 2) des frères Gassini par les frères Gasco (Alpes-Maritimes); 3) de Blondelle par Place, dans le Rhône. — Tentative de suicide d'Honoré à Gap.

BULLETIN DU 5 GERMINAL AN XIII

Mardi 26 mars 1805.

1082. — Karoberg. — On recherche avec soin M. de Karoberg, qu'on assure avoir vu à Paris, la semaine dernière. C'est un ancien officier de cavalerie, qui affiche le dévouement le plus entier à la famille des Bourbons. Avant l'attentat du 3 nivôse, il était à Hambourg, agent de Louis XVIII, entretenait une correspondance avec lui, faisait des voyages fréquents. On le vit à Paris, peu de jours après l'explosion; il parut très inquiet. Depuis cette époque, il avait été perdu de vue, jusqu'à la semaine dernière, où une de ses connaissances l'a rencontré plusieurs fois, toujours de très grand matin, et paraissant fort préoccupé. Il ne se chargerait pas personnellement d'un attentat, mais il en préparerait l'exécution, verrait secrètement les hommes qui pourraient y être employés, les encouragerait, leur remettrait des fonds, etc., etc... C'est enfin un agent secret de Louis XVIII.

1083. — Attroupement de chasseurs. — Le procureur général de Châteauroux expose au Ministre, par une lettre du 2 de ce mois, qu'on a vu plusieurs fois, dans l'arrondissement d'Issoudun (Indre), une troupe de quatorze à quinze chasseurs, se disant aux gages de la marquise de Folleville, dame de Castelnau, et venant, par ses ordres, chasser sur les terres de cette ancienne seigneurie. Ils ont parcouru des terres closes, appartenant à divers propriétaires, les ont insultés et leur ont dit que les droits féodaux étaient entièrement rétablis. Sur les plaintes portées par ces propriétaires, on procède au tribunal d'Issoudun.

1084. — Compiègne. Conscription. — Le préfet de l'Oise écrit, à la date du 30 ventôse, qu'ayant vu avec surprise, dans les procès-verbaux de Compiègne, que, sur cent treize conscrits, sept étaient réformés, il s'est rendu dans cette ville pour vérifier cette opération. Il a reconnu l'infidélité évidente de l'officier de santé et du lieutenant de recrutement, dans vingt procès-verbaux. Le premier est traduit au tribunal, et le second dénoncé au ministre de la guerre. La levée est néanmoins complétée et le contingent en route pour sa destination.

1085. — Haute-Loire. Accouchements secrets. — On a découvert au Puy différentes maisons qui faisaient métier de recevoir des filles enceintes, tant de ce département que d'autres, et de les faire accoucher secrètement par des femmes non autorisées. Leurs enfants étaient exposés la nuit sur des places publiques, remis ensuite aux administrateurs des hospices, sans garantie pour leur état civil. On prend des mesures pour réprimer cet abus.

1086. — Rapport du préfet de police (4 germinal). — Une foule immense s'est portée dimanche à Saint-Cloud ; la gaieté et le meilleur esprit ont régné tout le jour. Les noms de Leurs Majestés étaient dans toutes les bouches. Dans le parc, à Saint-Cloud, sur la route, il n'y a eu

ni désordre, ni accident. Quelques voleurs, vingt-deux connus, ont été saisis, dont plusieurs en flagrant délit.

1087. — Hollande. Contrebande. — Une note, adressée au sénateur ministre par le directeur général des douanes, portait que la contrebande la plus active se continuait par la Hollande. Il indiquait les points par lesquels se faisaient les débarquements d'Angleterre, et ceux par lesquels l'introduction en France s'effectuait. Cette note a été transmise au général Marmont, avec invitation à prendre les mesures convenables pour faire cesser ce commerce prohibé (*Bulletin* du 22 ventôse) (1026). Voici l'extrait de sa réponse, en date du 24 : « Jamais la contrebande n'a « été plus rare; jamais les marchandises anglaises n'ont eu plus de diffi- « culté à pénétrer dans le territoire batave. Tous les bâtiments arrivant « sont visités, les marchandises anglaises trouvées à leur bord confis- « quées, ainsi que les productions coloniales venant d'Angleterre. On a « enlevé sur la frontière, près Bréda, un dépôt de ces marchandises, des- « tinées à la France. On a arrêté près Nimègue plusieurs voitures venant « de Wesel, dont une chargée de marchandises anglaises a été confis- « quée. La fraude s'est faite constamment sous pavillon prussien. Les « agents de cette puissance à Emden la servent de tous leurs moyens. « Pour la faire cesser, il a fallu souvent n'avoir aucun égard à ce pavil- « lon. Un commissaire batave à Emden, nommé de Craw, imite les « agents prussiens et sert la contrebande de concert avec eux. Il existe « contre lui des pièces de conviction. Il sera poursuivi immédiatement « après l'installation du nouveau gouvernement. » Ces renseignements sont transmis au directeur général des douanes.

1088. — Restes de Louis XVI et de sa famille. — L'intrigante connue sous le nom de Bourbon-Conti et qui conservait chez elle une urne de plomb, qu'elle prétendait renfermer les cendres de Louis XVI et de sa famille (*Bulletin* du 28 ventôse) (1027), a été déposée à Charenton, par ordre verbal de Son Excellence. Le préfet de police, qui a été chargé de l'exécution, en demande l'approbation écrite : — Approuvé [1].

1089. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Schlabendorf. Œlsner. Renseignements sur eux. Œlsner, auteur présumé du libelle allemand *Napoléon Bonaparte*. Lié avec Grégoire et Sieyès, dont il a publié une analyse des œuvres et qu'il accompagne à son ambassade de Berlin.

Calvados. Olivier, prêtre réfractaire, prêche contre le Concordat dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque et fait des adeptes. Recherché.

Indre-et-Loire. Le receveur de Varennes attaqué (1070) dit qu'on lui a rendu une partie du vol.

Rosalie Esnaut, maîtresse de Dutheil, a disparu de Nancy où elle était en surveillance (71).

Prisonniers anglais. Six sont envoyés sur parole à Sarrelibre. Un d'eux, John, s'évade. Trois autres s'évadent de l'hôpital militaire de Metz.

Luxembourg. Sur cinquante-sept rebelles de l'Ouest envoyés par la commission militaire de Bressuire, vingt-sept s'évadent en perçant le mur avec un manche à balai, « preuve du mauvais état de cette prison », déjà signalé.

Conscription. Troubles à Boulay (Meurthe), causée par un conscrit : on le déclare supplémentaire, ce qui rétablit l'ordre.

Toulon. Mesures contre la désertion. L'escadre est en bon état. L'*Incorruptible*, qui avait relâché à Carthagène, est à Ajaccio. On l'attend à Toulon.

Ardèche. Deux brigands sur quatre, sont arrêtés.

Dordogne. Évasion de deux déserteurs à Villamblard.

1. Ordre du Ministre.

Rapport du préfet de police (suite). Gachet menacé par un soldat. — Deux incendies. — Arrestations : vingt-huit voleurs, un mendiant. — Bourse active. Hausse de la rente : clôture 59 francs.

Rapports particuliers (du préfet de police). 1) *Faux de La Forge* (1063), interrogé, remet les cinquante exemplaires tirés de la lettre. Il l'a écrite à l'instigation de Normand, qui lui a donné les renseignements. Le préfet le renvoie en lui recommandant d'être plus prudent. — 2) *Becquet* (1002). Bons renseignements sur lui, spécialement de Gelling, sellier de Sa Majesté. — 3) *Montluc* (969). On ne trouve pas ce Babot.

Ordres du Ministre. A la Force : 1) jusqu'à décision du ministre de la guerre : Lesseline (garde-magasin, malversations, évadé et retrouvé à Paris sous le nom de Philippe) ; 2) un mois : Foreau (avec la femme Sangnier, il a écrit deux lettres anonymes contre Sangnier, relieur, pour le compromettre et le faire éloigner de Paris; la femme Sangnier sera envoyée dix jours aux Madelonnettes) ; 3) trois mois, puis à quarante lieues de Paris, des côtes et des armées : Baillon (1064) (en pluviôse an XII il fut arrêté à Boulogne, où Dossonville l'avait envoyé surveiller les généraux et l'état-major). — Surveillance de la librairie : autoriser : 1) *Voyage forcé à Cayenne*, par Pitou, après correction du titre (Pitou avait mis : « déporté du 18 fructidor »). 2) *Du culte du Phallus chez les anciens et les modernes*, par Dulaure. — A Bicêtre, six mois : Chaix, Defait et sa femme (mendiants) (1040).

Faits divers. Incendies : accidentels, en Seine-Inférieure et Somme ; par malveillance à Lyon. — Meurtre par le gendarme Le Faivre, dans le Doubs.

BULLETIN DU 6 GERMINAL AN XIII

Mercredi 27 mars 1805.

1090. — Forth. Anglais. — Le Ministre a appris que M. Forth, Anglais, demeurant à Londres, Manchester square, était à Paris depuis quelque temps. Il n'est pas sur la liste des prisonniers et paraît ostensiblement dans les sociétés. On ignore s'il a obtenu une autorisation. Voici les principales données qu'on a sur lui : En 1776, il était à Paris, attaché à l'ambassade d'Angleterre. Il se lia alors immédiatement avec le duc d'Orléans, et cette liaison a duré jusqu'à la mort de ce prince. Après le traité de l'Amérique, auquel il se flattait d'avoir eu beaucoup de part, il se vantait, à Londres, d'avoir conduit avec adresse un complot qui tendait à faire brûler le port de Brest. Au commencement de la Révolution, il vint à Paris. Il s'est dit envoyé par Pitt, pour activer la Révolution. On pense que ses rapports avec le duc d'Orléans ont été le but de ce voyage, et il est possible que, par le motif de cette liaison, le ministère britannique lui ait confié alors quelque mission. Il demeurait rue Saint-Honoré, près la place Vendôme. Il a confié qu'en quittant Paris il avait caché, dans son cabinet, 5.000 louis en or. Il a toujours correspondu avec les notaires Rouen, de Paris, et Barroux, de Lyon, dont les maisons sont contiguës, rue Neuve des Petits-Champs. Il entretenait à Londres Mme de Gennetine, sœur de Barroux. C'est un intrigant consommé, cependant grand parleur et minutieux. Il a l'usage d'écrire chaque soir ce qu'il a fait dans la journée. Le Ministre a donné des ordres pour qu'il soit surveillé.

1091. — Anarchistes. — Extrait d'une lettre du préfet du Jura, du 28 ventôse. « Le sous-préfet de Poligny a reçu une lettre anonyme par « laquelle on l'informe que le nommé Déclanchet a provoqué, à Besan- « çon, des réunions d'exclusifs, dans lesquelles on a lu un plan, dont le « but apparent serait le rétablissement des Bourbons, mais le but réel serait

« celui du règne de 1793. On peut compter sur huit mille hommes dans « le Jura. Si l'Empereur avait passé par Dôle et Lons-le-Saunier, comme « on l'avait annoncé, on aurait posté quatre cents hommes dans les bois « qui bordent la route. Le plan, ajoute l'auteur de cette lettre, n'a pas « été approuvé par quelques-uns des patriotes de Besançon, mais il est « du goût des correspondants de Paris, Lyon et autres grandes villes. » Le préfet observe que Déclanchet a effectivement marqué dans le parti des exagérés ; mais il n'a pas assez de prudence ni d'influence pour être dangereux. Il est surveillé avec soin, et le préfet a employé tous les moyens convenables pour découvrir si ces assemblées ont eu lieu et si ce projet y a été proposé.

1092. — Demoiselle Polly (986). — Il résulte des informations prises par la préfecture, qu'il règne dans l'intérieur de la demoiselle Polly un mécontentement réel. La domestique se plaint avec aigreur de ce que sa maîtresse n'obtient rien et paraît répéter ce qu'elle a entendu d'elle. On n'a pu constater si la demoiselle Polly avait tenu d'autres propos sur le gouvernement. On continue de l'observer.

1093. — Hambourg. — M. Rumbold n'a pas repris ses fonctions à Hambourg, comme on l'avait annoncé. Il en est reparti pour se rendre à Berlin. Il se propose d'y solliciter la médiation de cette cour, pour être dégagé des obligations qu'il a contractées à Paris. Il est remplacé à Hambourg par M. Thornton. — L'amirauté (anglaise) n'a pu se procurer aucun renseignement certain sur la direction de l'escadre de Rochefort...

1094. — Feuilles périodiques. — Un nouveau journal, imprimé à Neuwied, intitulé : *Nouvelle Chronique*, paraissait tendre à jeter de la défaveur sur le gouvernement français et des doutes sur sa stabilité. Arrêté du préfet de la Sarre qui en défend la circulation : — Approuvé [1]. — Le journal *Le Troubadour*, déjà supprimé six fois et notamment par une décision de Son Excellence, du 9 pluviôse an VIII, reparaissait dans l'Ourthe, sous le titre : *Le Trouvère en tournée dans la Sénatorerie de Liège :* Arrêté du préfet qui en défend provisoirement la publication et la circulation : — Approuvé [1], avec autorisation de faire arrêter le sieur Delloye, auteur de ce journal, s'il cherche encore à éluder l'exécution des ordres du Ministre.

1095. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Conscription. Achevée avec ordre : Nièvre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres (dans ce département, des conscrits oubliés par les maires se sont présentés d'eux-mêmes), Deux-Nèthes, Haute-Saône (les contingents de ces deux derniers vont partir). — Dans les Landes, Dejean, maire de Sanguinet, a soustrait son fils qui est déclaré supplémentaire. Dejean est poursuivi.

Côtes-du-Nord. Six brigands dévalisent un habitant de Lanvollon.

Rapport du préfet de police. Accident d'un bateau de sel. — Deux accidents de personnes. — Arrestations : cinq voleurs, cinq mendiants, un fou. — Bourse faible. — Le duc de Noya, Napolitain, est arrivé à Paris.

Rapport particulier. Mollet (1026). On n'a pu découvrir sa demeure.

Léa (1022). Le ministre de la guerre, à qui on a demandé s'il fallait le considérer comme prisonnier de guerre, demande qu'on l'éloigne à trente lieues de Paris et des côtes : Exécuté.

Hambourg. Lubeck. Nouvelles d'Angleterre. Inquiétudes aux Indes où on désire

1. Ordre du Ministre.

la paix. — Les députés de Hanovre, envoyés à Lubeck pour contracter un emprunt, ont échoué. Lubeck veut rester neutre.

Faits divers. Meurtre à Guiseniers (Eure). — Incendie à Plaisance (Gers). Bagnet est volé pendant l'incendie.

BULLETIN DU 7 GERMINAL AN XIII

Jeudi 28 mars 1805.

1096. — **Paris. Le prince Massérano.** — Le prince Massérano, nouvel ambassadeur d'Espagne, paraît ne se lier à Paris qu'avec des personnes connues par leur opposition au gouvernement. Il s'exprime quelquefois à ce sujet plus en ennemi qu'en allié. Cet ambassadeur doit sa nomination à Charles IV lui-même. Le prince de la Paix ne l'a vue qu'avec peine. L'agent secret de ce ministre à Paris a témoigné qu'il n'était pas sans inquiétude sur la conduite de M. l'Ambassadeur, qui pourrait, dit-il, finir par compromettre le gouvernement. Sa maison pourrait devenir le rendez-vous de tous les mécontents. L'aînée de ses filles, Mme de Saint-Sauveur, annonce l'esprit le plus opposé aux vues de Sa Majesté Impériale. Elle dit hautement qu'on ne peut décemment loger que dans le faubourg Saint-Germain, que partout ailleurs on est encanaillé.

1097. — **Lille. Attroupement d'ouvriers.** — Le 29 ventôse, des ouvriers en filature de coton, de la ville de Lille, dont on porte le nombre à plusieurs mille, se sont attroupés et ont manifesté l'intention de détruire les ouvrages mécaniques, dont l'établissement diminue considérablement la main-d'œuvre. On a agi avec force et célérité contre ces rebelles. Plusieurs ont été arrêtés et traduits de suite au tribunal. Les autres se sont dispersés.

1098. — **Rapport du préfet de police.** — Ce rapport rend compte de l'esprit public en ces termes : « La plus parfaite tranquillité règne « partout. L'amour pour la personne de Sa Majesté se manifeste chaque « jour davantage dans toutes classes laborieuses de la société. » — Les rentes ont constamment été offertes pendant la Bourse. Le cours s'est fermé en baisse. Les actions de la banque ont éprouvé une légère augmentation par l'addition de la jouissance de germinal. Celles des ponts sont recherchées, conséquemment en hausse.

1099. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Voyage de Sa Majesté en Italie. Wiskosky, Polonais naturalisé, est à Paris depuis huit ans, employé, croit-on, par Lucchesini et par le cabinet russe. Il voyage souvent, est en Italie. Il serait bon de le surveiller et d'examiner sa correspondance.

Conscription opérée avec ordre en Somme et Indre.

Tréport. Maugé, pêcheur, arrêté avec son équipage pour avoir passé une nuit en mer.

Attaque d'un individu entre Fleury et Corbeil (Seine-et-Oise).

Douaniers. Lainez, sous-lieutenant, et Jœgler, douaniers, sont accusés de l'assassinat de Keller, à Ensisheim (1004, 1059), et traduits au tribunal de Colmar.

Toulon. Arrestation de vingt-deux marins ayant quitté leur bord et des femmes les ayant reçus. — L'*Incorruptible* arrive à Toulon malgré deux frégates anglaises.

Saint-Tropez. Nouvelles de Gibraltar par un navire, capitaine Luca : l'épidémie est finie ; on arme vingt-quatre navires en course ; les prises faites sur les Espagnols ont presque toutes coulé.

Doire. Le brigand Volé est tué par un gendarme après huit jours d'embuscade.

Rapport du préfet de police (suite). Deux accidents. — Arrestations : dix-neuf voleurs, cinq mendiants.

Faits divers. Incendies : à Cherbourg (corps de garde du magasin à poudre) ; dans la Roër : accidentel à Valence (Marengo). — Vol par un militaire chez Gallet, chirurgien d'Ambleteuse. — Assassinats : dans la Dyle ; en Marengo, de Martinelli.

BULLETIN DU 8 GERMINAL AN XIII

Vendredi 29 mars 1805.

1100. — Granville. Nouvelles de mer. — Le 20 ventôse, on a vu un cutter anglais, sortant de l'île de Chausey et faisant route à l'ouest. Cette île a été désignée précédemment comme le point par lequel l'ennemi entretient ses communications dans l'ouest.

1101. — Rapport du préfet de police. — Très peu d'affaires à la Bourse. On attribue la baisse des rentes à des ventes considérables faites, depuis deux jours, par trois agents. On dit aussi que le numéraire est rare et que la Banque escompte peu.

1102. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Conscription. Charente-Inférieure : achevée dans trente-six cantons sur trente-neuf. Ordre parfait.

Granville (suite). Arrivée de deux transports et cinq canonnières qui avaient escorté la corvette *Leriche* à Saint-Malo.

Déserteurs arrêtés en Charente-Inférieure.

Douaniers accusés d'avoir tué un pêcheur près de Strasbourg.

Roër. Saisies de cotons introduits clandestinement à Crevelt.

Haute-Saône. Rébellion à Vesoul, contre les gendarmes qui veulent arrêter Peret, réfugié chez le maire, qui favorise son évasion aidé de soixante personnes.

Luxembourg. Deux des vingt-sept évadés (1089) sont repris et déposés à Thionville. Par leurs indiscrétions on espère saisir les vingt-cinq autres.

Payeur infidèle (de la guerre). Briffaut, déficit dans sa caisse : en arrestation chez lui avec un gendarme par ordre du préfet du Haut-Rhin.

Rapport du préfet de police (suite). Lutte au sabre entre quatre soldats. — Pointeau blesse une femme d'un coup de couteau. — Incendie. — Arrestations : douze voleurs, quatre mendiants, un conscrit.

Faits divers. Vol à Charleville.

BULLETIN DU 9 GERMINAL AN XIII

Samedi 30 mars 1805.

1103. — Dictionnaire de Boiste. — Par une lettre du 2 de ce mois, le préfet de la Meurthe expose que plusieurs libraires de ce département vendent publiquement le dictionnaire de Boiste, dans lequel se trouve un article qui peut offrir aux malveillants le sens d'une injure grave à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Cet article (spoliateur, spoliatrice)

est terminé par ces mots : « Bonaparte ». A la réception de cette lettre, Boiste a été mandé au ministère. Voici l'explication qu'il a faite : « Le « féminin spoliatrice peut éprouver quelques contradictions. J'ai cru « devoir l'appuyer d'une autorité. J'ai choisi celle de Sa Majesté, qui a « fait usage de cette expression dans plusieurs discours imprimés. J'ai « cité la même autorité dans plusieurs autres articles. J'ai adressé à « Sa Majesté un exemplaire de ce dictionnaire relié et imprimé avec tout « le soin possible. Elle a eu la bonté de l'accueillir. Je l'ai dédié à l'Ins- « titut national. »

1104. — Rapport du préfet de police. — Les conscrits du département de la Seine partent, le 12 de ce mois, pour Strasbourg. Ils font leurs préparatifs avec gaieté. — Une jeune demoiselle vient de mourir, près Saint-Roch. On lui a trouvé sur le sein gauche cette inscription : « J'aimerai toujours Dupont. » Dupont est un jeune vicaire de Saint-Roch.

1105. — Mme de Varin. — Épouse de Gaillon, ex-sous-préfet de Pont-Audemer, annonce que dernièrement, en rentrant chez elle, sur les 9 heures du soir, elle a failli être assassinée par un scélérat qu'elle ne connaît point et dont, heureusement, le coup de pistolet a raté. Elle paraît attribuer cet attentat à la haine dont elle se dit l'objet, depuis l'arrestation de Picot et de Le Bourgeois, à laquelle elle a pris part: — Prendre [1] des renseignements positifs sur cet assassinat. S'assurer s'il ne serait pas un acte de vengeance que les partisans de Picot et Le Bourgeois auraient voulu exercer contre cette dame, et prendre les mesures nécessaires pour faire arrêter, s'il y a lieu, les coupables.

1106. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Orne. Conscription terminée avec ordre, sauf à Tinchebrai : désordres apaisés.

Pécheur de Dieppe pris par l'ennemi en haute mer.

Conscription. Escroqueries d'un huissier de Bar-sur-Aube qui propose des exemptions aux conscrits de Soulaines et de Vassy: arrêté.

Roër. Huit douaniers violentent des femmes, frappent des habitants, etc.

Brigandage. Une bande de garrotteurs dévalise un individu dans les Deux-Nèthes. — Brigands de Berlinghen (860, 870, 884). Les cinq derniers sont arrêtés à Phalsbourg. Les neuf sont à Vilsberg, où le procès s'instruit.

Ariège. Rébellion à Réverchei pour un conscrit. La gendarmerie accueillie à coups de fusils. Le maire refuse d'intervenir. Envoi de garnisaires.

Attaques et vols: 1) en Sésia; — 2) à Carpentras, sur la route: deux voleurs masqués avec une chemise sur leurs vêtements.

Évasion de six criminels à Auch.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie. — Arrestations: dix voleurs, cinq mendiants, un faussaire. — Bourse : baisse attribuée à la rentrée de l'argent. Banque: baisse. Ponts: amélioration.

Ordres du Ministre. En détention: 1) j. n. o. : Lerat (chouan non amnistié, ex-domestique du marquis de Becdelièvre et de son aide de camp Mayence; arrêté à Rouen; a abandonné sa femme et allait se remarier); 2) trois mois, puis en surveillance à Armagnac, son pays natal: Philibert (627); 3) encore quatre mois, puis en surveillance spéciale à quarante lieues du Mans, de Paris et des côtes: Lenerdeux (détenu depuis un an par mesure de haute police: on l'a cru espion de Alleton) 4) par mesure de haute police: cinq brigands du Gard (mis en jugement pour vol de diligence, seront peut-être acquittés, faute de preuve, mauvais sujets); Sauvaigne (prévenu d'assassinat; preuves insuffisantes). — En liberté: Pinta (soupçonné

1. Ordre du Ministre.

d'espionnage, est fou). — Ordre de se rendre à Saint-James de Beuvron, son pays : Corbe (arrêté, sans passeport, a tenté deux fois de se tuer). — Accorder la levée de surveillance demandée par : Thérèse Dubert (arrêtée, an XII, pour avoir logé deux Anglais sans les déclarer).

Renseignements. Rechercher à Paris et envoyer en surveillance dans son département : Lanoaille La Chaise, ex-capitaine, destitué pour propos contre Sa Majesté. — Rechercher Rosalie Esnaut (1089). — Rechercher l'auteur d'un écrit diffamatoire en vers : *Épître de Jérôme de Lalande à Gaspard de Fontenelle,* envoyé par la poste à Charles de Lameth et transmis par lui.

Faits divers. Vol dans la Creuse d'un père par son fils. — Assassinats : 1) à Neuvic (Haute-Vienne) par la femme Villetelle ; 2) en Vendée par Hallais; 3) de Maudrillau à Saint-Claude ; 4) en Sésia par un garde-champêtre. — Incendies : 1) accidentels : Calvados, Pas-de-Calais, Somme, Oise ; 2) par vengeance : Aisne, et chez Calvel à Limoux (Aude).

BULLETIN DU 11 GERMINAL AN XIII

Lundi 1er avril 1805.

1107. — Brest. — Lettre du commissaire général de police, du 3 germinal : « Le 7e d'infanterie légère, dont l'embarquement se prépare, a « reçu ordre de se couper les cheveux. Il a été le sujet de beaucoup de « plaintes et de propos répréhensibles : cependant, il s'exécute. Avant « cet ordre, il y a eu, au sujet des cheveux, plusieurs duels entre les « militaires de ce régiment et ceux du 24e de ligne. Ce 24e se distingue « par le zèle et le dévouement qu'il manifeste en s'embarquant. Les « autres corps montrent quelque répugnance. Ils craignent surtout de « rencontrer l'ennemi avant d'avoir surmonté le mal de mer. Les anciens « marins paraissent mécontents, ils critiquent tous les préparatifs. Les « nouveaux ont plus de zèle, de confiance et de désir de combattre « l'ennemi. »

1108. — Rapport du préfet de police. — Peu d'affaires à la Bourse de samedi. Le cours des rentes continue de s'affaiblir. Beaucoup de spéculateurs en paraissent inquiets.

1109. — Thomas. (Renseignements demandés par Sa Majesté l'Empereur et Roi sur le sieur Thomas). — Le sieur Thomas est connu à la police comme un homme violent et tapageur, dont la conduite a toujours été peu régulière. Il était regardé parmi les ouvriers chapeliers, dont il faisait partie, comme un homme remuant et qui était presque toujours le moteur des troubles qui pouvaient avoir lieu parmi eux. La part qu'il a eue à l'arrestation de Georges lui avait encore exalté la tête et l'avait rendu plus impérieux. Il parlait hautement des droits qu'il avait et du crédit dont il jouissait. Dans les relations qu'on a eues au ministère avec lui, il a été facile de juger que son caractère et ses prétentions s'accommoderaient difficilement avec la subordination qu'exigerait la place qu'il obtiendrait.

1110. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Lettre : L'ennemi se montre en force et échange quelques coups de canon. L'armée de Boulogne est renforcée de 8.000 hommes. Excellent esprit. Quelques feux sur la côte : ce ne doivent pas être des signaux.

Verdun. On transfert à Bitche Belchambers qui manque à des appels.

Oise. Dévastation du jardin d'un maire.

Rébellions. 1) A Dambelin (Doubs). Le gendarme Faivre tue un habitant et est arrêté.— 2) A Hoboken. Un gendarme blesse un déserteur qui tentait de fuir.

Doire. Rixe entre les communes de Mazin et Vestigne calmée par la gendarmerie et la garde nationale.

Rapport du préfet de police (suite). Rixe et excès de militaires dans le cabaret de la veuve Marcoul à Montrouge. — Suicide de Henry, élève de médecine. — Arrestations : seize voleurs, deux mendiants, quatre fous, trois conscrits.

Délits principaux depuis le *Bulletin* du 10 ventôse : neuf rébellions contre la gendarmerie ; deux attaques de courrier ; dix attaques particulières ; quinze vols ; trois bandes de brigands signalées ; seize assassinats ; quatre incendies par malveillance ; deux ateliers de fausse monnaie.

Faits divers. Incendies accidentels : Deux-Sèvres, Morbihan, Pas-de-Calais. — Assassinats : à Cabara (Gironde) ; de Giglietto, dans la Doire.

BULLETIN DU 12 GERMINAL AN XIII

Mardi 2 avril 1805.

1111. — Paris. Placard incendiaire. — Le ministre des relations extérieures a adressé, le 9 de ce mois, au sénateur ministre, un placard qu'il a trouvé à sa porte quelques jours auparavant. (C'est un reproche à Sa Sainteté d'avoir mis la couronne des Bourbons sur la tête de Sa Majesté l'Empereur et Roi.) Cet écrit, conçu dans les termes les plus grossiers et ne pouvant exciter que le mépris, a paru depuis longtemps. La police a fait d'inutiles recherches pour en découvrir l'auteur. Elles se continuent.

1112. — Boulogne. Situation. — Le commissaire général de police à Boulogne écrit au Ministre, à la date du 9, que les vents ont forcé la flottille à rentrer dans le port et l'ennemi à se retirer. Il ajoute que l'on s'attend à un bombardement prochain ; que l'ennemi a fait construire des bombardes à l'épreuve du boulet et de la bombe, mais qu'on est prêt à le recevoir.

1113. — Creuse. Conscription. — La conscription éprouve les plus grandes difficultés dans l'arrondissement d'Aubusson. Les cantons de la Courtine, de Gentioux et de Crocq n'ont jamais fourni aux armées que les hommes que la gendarmerie est parvenue à arrêter. A la levée de l'an XIII, aucun des conscrits de la Courtine et de Gentioux n'a paru au tirage.

1114. — Brest. 65e régiment de ligne. — Le commissaire général de police à Brest annonce que le 65e de ligne a été embarqué le 3, après avoir montré quelque résistance. Les soldats ont tenu, dans les rues, des propos séditieux. Les uns se plaignaient d'un arrérage de solde. D'autres disaient avoir été longtemps retenus dans les prisons d'Angleterre, et qu'ils aimeraient mieux périr que d'y retourner. Des tambours ont brisé leurs caisses. Un officier de marine s'est jeté par une fenêtre pour avoir un prétexte de ne pas s'embarquer. (La lettre ne désigne ni les tambours ni l'officier.)

1115. — Ardennes. Superstition. — Le 30 ventôse, une vieille mendiante a éprouvé les excès les plus atroces dans une maison de Ménil, en Ardennes, où les habitants ont prétendu qu'un enfant était malade parce qu'elle lui avait jeté un sort. Elle a été déshabillée, mise plusieurs fois dans un feu ardent, frappée avec des pinces pendant deux heures, etc... Les coupables sont en jugement.

1116. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ostende. Le pilote du *Ratler* (1042.1064), se nomme Dewimmes. Quatre marins d'Ostende et deux de Dunkerque font, comme lui, le service d'Angleterre.

Bertin (879.978). Thomas reconnaît que le renseignement qu'il a donné d'un soi-disant débarquement de Bertin, d'après la déclaration de Tarillon, est faux. Il a parlé de l'espion Marc Conté arrêté avec ses complices.

Prêtre dissident. Coze, arrêté à Calais, il y a un an, avait fait sa soumission, mais il recommence à se mettre en rébellion. L'évêque demande à l'autorité civile d'intervenir.

Félix Lepelletier (1064). Le préfet de la Seine-Inférieure, où il est en surveillance, dit qu'il est tranquille. On cherche à le faire exiler par jalousie.

Conscription. Mouvements dans le Bas-Rhin (conscrits ivres).

Escaut. Deux prêtres, agents de Stevens, distribuent ses écrits dans les campagnes.

Brigands arrêtés : 1) Grand Jean, garrotteur. 2) Stoudem, assassin, arrêté à Tirlemont malgré des femmes qui cherchent à le faire évader.

Forêts. Évasion de trois criminels. Le concierge de la prison est arrêté.

Piémont. Bochi, avocat, remet au sous-préfet de Savigliano une lettre anonyme qu'il a reçue. Renseignements sur Cafori.

Toulon. Capture de Bourguignon, brigand, pris les armes à la main. On espère que cette capture en entraînera d'autres.

Attaques : 1) d'un courrier du préfet du Tarn par deux individus bien mis ; 2) en Sésia, sur une route, par deux brigands.

Rapport du préfet de police. Violence commise chez Piou, tapissier, par le sergent Brian. — Une patrouille militaire pénètre de force dans une maison, la nuit, sous prétexte de retrouver deux soldats. — Un enfant en tue un autre en jouant avec un fusil chargé. — Deux tentatives de suicide. — Arrestations : cinq voleurs, deux mendiants. — Bourse : ouverture : 57 fr. 50 ; clôture : 57 fr. 90.

Ordres du Ministre. Jura : anarchistes (1091) : charger le préfet de vérifier ce qu'il y a de vrai. — Baron de Halberg (762) : sa mère demande son élargissement en raison de sa santé : Accordé ; en prévenir le procureur « qui l'avait fait arrêter [1] ».

Faits divers. Incendie à Crillon (Oise).

BULLETIN DU 13 GERMINAL AN XIII

Mercredi 3 avril 1805.

1117. — Anarchistes. — Le préfet du Jura annonce, par une lettre du 4, qu'on a donné de nouvelles indications au sous-préfet de Poligny, par voie anonyme, sur les projets des anarchistes (*Bulletins* des 6 et 12 germinal) (1091, 1116): « Pyraud, l'un d'eux, de Besançon, a fait des « voyages à Dôle et à Vesoul. Il a eu des conférences avec Déclanchet. « Ils portent à douze mille ou quinze mille le nombre de leurs partisans « dans le Jura. Ils y comprennent tous les officiers réformés. Ils procla- « meront un Bourbon à Dôle et marcheront sur Lyon. Il y aura un « soulèvement en Bretagne et en Franche-Comté. On agira pendant le « voyage de l'Empereur, etc. [2]. »

1. Mots ajoutés par Fouché.

2. En marge de la main de Fouché ou de Desmarets : « Le Ministre a ordonné « d'écrire au préfet de faire arrêter les deux individus désignés, de les interroger « et de prendre de suite toutes les mesures nécessaires pour éclaircir tous ces faits « qui, quoique peu vraisemblables, sont trop importants pour être négligés. »

1118. — Montpellier. Médaillons bourboniens. — On a saisi à Ganges (Hérault), entre les mains des sieurs Joseph [1] et Landy, tenant un magasin d'ouvrages en plâtre à Montpellier, deux médaillons, représentant la famille des Bourbons et un poignard au-dessous. Ils ont déclaré que le dessin leur avait été fourni par le sieur Euzet, de Montpellier. On procède contre tous.

1119. — Rapport du préfet de police. — Dans la nuit du 11 au 12, la garde du port au vin, fournie par le premier bataillon du 2e régiment, a volé et bu une partie de ce vin. Sur les plaintes qui en ont été portées, l'évaluation en a été faite, et la garde a payé le montant, 15 fr. 20. Plusieurs tonneaux ont été endommagés sur le port de la Tournelle, mais on n'a pu désigner les auteurs de ce délit. — Le cours des rentes a été porté à 58 fr. 25 pour la fin de ce mois. Il a un peu faibli, il s'est clos à 58 fr. 10. Les actions de la Banque s'améliorent; elles sont à 1.240 francs.

1120. — Filous, vagabonds et autres mauvais sujets. — Quarante individus de cette espèce, tant hommes que femmes, ont été arrêtés, tant à Saint-Cloud que sur la route, sur les quais, les boulevards, etc., au moment où ils commettaient ou se préparaient à commettre diverses escroqueries. On distingue parmi eux le nommé Humbert, signalé comme le plus adroit et le plus audacieux filou de Paris, reconnu par un prêtre italien de la suite de Sa Sainteté pour l'avoir poussé dans le vestibule des Tuileries et lui avoir volé sa montre. Non susceptibles d'être mis en jugement : — Les envoyer [2] au dépôt de Saint-Denis ou à Bicêtre jusqu'à nouvel ordre.

1121. — Surveillance de la librairie. — Un ouvrage intitulé : *Galerie politique ou tableau historique, philosophique et critique de la politique étrangère*, par M. Gallet, soumis à l'examen du préfet de police, paraît écrit avec circonspection et sagesse et ne rien contenir qui puisse influer sur l'état actuel de la politique de l'Empire français : — Autoriser [2] la mise en vente de cet ouvrage.

1122. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Voyageurs arrêtés à Bonn (Rhin-et-Moselle): Knopfle et Fritschel, nés en Souabe, venus de Londres avec un passeport de M. de Starenberg, ambassadeur d'Autriche à Londres, sans visa.

Verdun. Effectif: 720. Vingt-sept prisonniers de guerre arrivés de Boulogne, Calais et Lorient.

Saint-Brieuc. Le préfet se plaint des troubles causés par les poursuites du général Vaufreland contre Duparc-Gontier, commis de Poinçon (garde magasin de fourrages). Le conseil de guerre, confirmé par le conseil de revision, s'est déclaré incompétent. Le ministre de la guerre dit que l'affaire relève des tribunaux militaires et demande qu'elle soit rendue à un conseil de guerre.

Conscription. Satisfaisante en Loire-Inférieure, Seine-Inférieure, Sarthe et Haute-Vienne.

Évadés de Luxembourg (1089, 1102). Douze ont été vus dans la forêt de Briey (Moselle). Ils ont demandé des vivres, sans violence, et ont disparu. On croit qu'ils sont retournés en Vendée, leur pays.

Anvers. Trouble au spectacle. Les frères Tastet et Moreau insultent le commissaire et sont traduits au tribunal

Pont-Saint-Esprit. Attaques fréquentes, la nuit, contre la maison et la famille

1. Joseph Desinnocens.
2. Ordre du Ministre.

Vanel. Le préfet du Gard fait désarmer les habitants soupçonnés et rend la commune entière responsable des troubles ultérieurs.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie. — Arrestations : sept voleurs, quatre mendiants, un faussaire. — Bourse : Rente à 58 fr. 25 pour la fin du mois. Clôture : 58 fr. 10. Banque : 1.240.

Hambourg. Lettre : On ne s'occupe plus de l'affaire des militaires français maltraités par des marins à Hambourg. — Cruautés des nègres contre les Américains d'après un journal allemand. — L'Angleterre achète des blés contre des marchandises anglaises : beaucoup de celles-ci à la foire de Leipzig. — On croit que le Hanovre a fait un emprunt à Leipzig et a mieux réussi qu'à Lubeck.

Ordres du Ministre. A Bicêtre : 1) j. n. o : Départ (sous-officier déserteur, condamné deux fois à mort, à l'armée du Rhin, pour violence contre des supérieurs, gracié deux fois par les représentants du peuple à cause de sa bravoure ; condamné à mort une troisième fois pour assassinat ; son jugement cassé ; il est acquitté par une autre cour criminelle) ; 2) trois mois : Doinel (propos). — Renvoyer en Prusse : Forcade (émigré non rayé, lieutenant en Prusse, venu à Paris pour réclamer un héritage). — En surveillance à Lorient : Vve Ponsignon (escroqueries). — A la Force un mois, puis à 40 lieues de Paris, des côtes et des endroits où pourrait séjourner la cour : Landrieux (ex-chevalier de Saint-Louis, employé aux jeux où il vole).

Faits divers. Vol : chez Belot à Gentilly. — Incendies : 1) accidentels dans le Nord, et deux dans la Somme ; 2) par malveillance : Nord et deux dans l'Aisne, dont un par vengeance contre le maire (1106). — Assassinats : 1) à Marines, par Fléchy qu'on arrête ; 2) de Ouastona, notaire à Albitreccia ; 3) de Fultrier, à La Calmette (Gard) par Villard.

BULLETIN DU 14 GERMINAL AN XIII

Jeudi 4 avril 1805.

1123. — Paris. Temple. — Extrait d'un rapport de ce jour du concierge du Temple : « Hier, entre 8 et 9 heures du soir, on a entendu, dans la rue de la Corderie, contiguë au Temple, deux coups qui paraissaient d'armes à feu. On a fait une visite autour des murs. On a trouvé au bas de la tourelle, rue de la Corderie, deux marrons éclatés et un gros morceau d'amadou, encore allumé. Point d'autre indice sur la cause de cet événement. Dans l'intérieur du Temple on n'a rien reconnu qui y eût rapport. »

1124. — Boulogne. Réparations. — Par une lettre du 11 de ce mois, le commissaire général de police à Boulogne annonce que les bassins et les passes des ports viennent d'être sondés ; qu'on a ordonné les travaux nécessaires pour enlever les sables qui les obstruent ; que les réparations doivent être achevées dans un mois.

1125. — Marc-Conté. — L'espion anglais arrêté à Saint-Malo, Marc-Conté, a été conduit à Rennes, le 7 de ce mois, ainsi que ses complices, pour y être jugés. On annonce que Palierne, auteur de la lettre que Conté était chargé de porter à Jersey, est parvenu à passer dans cette île. On recherche sur quel point de la côte il a pu s'embarquer, et quels ont été les fauteurs de sa fuite.

1126. — Illuminés. — On a signalé, il y a environ un an, deux anciens dominicains, nommés Concourdan et Roux, comme réfractaires obstinés et cherchant à fonder dans le Var une secte dite d'illuminés. Ils avaient leurs principaux asiles dans l'arrondissement de Saint-Maximin. On a ordonné leur arrestation et transport au fort Urbin ; ils par-

vinrent à s'y soustraire. Par une lettre du 13 de ce mois, la gendarmerie annonce que Concourdan s'est réfugié à Marseille, et Roux à Lyon; qu'ils cherchent à augmenter leur secte et ont conservé une correspondance à Saint-Maximin. On a arrêté, dans cette commune, un de leurs partisans, nommé Liautaud; on lui a trouvé plusieurs lettres de Concourdan et des papiers, porte ce rapport, qu'il était chargé de communiquer à la secte. Concourdan et Roux sont recherchés avec activité, tant à Marseille et Lyon que dans les environs.

1127. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu, le 12, un léger mouvement rue des Fossés-Saint-Victor. Des garçons serruriers, travaillant chez le sieur Corme, voulaient exciter leurs camarades à exiger une augmentation de salaires. Les chefs ont été saisis et l'ordre rétabli. — Peu d'affaires à la Bourse. On attribue la stagnation à la rareté de l'argent.

1128. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Évadés du Luxembourg (1122). Quatre sont revenus volontairement en prison. Deux sont repris. Vingt et un sont encore libres et signalés à toutes les brigades, surtout à celles de l'Ouest.

Conscription. Levée terminée sans désordre en Vendée et Manche. Les contingents vont partir.

Boulogne. D'Offarel, ambassadeur d'Espagne, venant d'Angleterre, a visité les camps et les ports avec des officiers d'état-major.

17e de ligne. Délits commis par six soldats dans des fermes du Pas-de-Calais.

Escaut. Rébellions. A Vester : on délivre un déserteur.

Arrestations: 1) en Vaucluse, de Plantini, brigand évadé de Carpentras en l'an X; 2) de quatre brigands dans le Pô. L'un d'eux, Naturel, reçoit d'un gendarme « un coup de pistolet qui lui fait à la tête cinq blessures ».

Rapport du préfet de police (suite). Un suicide. — Arrestations : deux voleurs, quatre mendiants, un conscrit.

Versel. Quilain. Quilain, écrivain public, dit que pour avoir des renseignements sur des conspirateurs il faut s'adresser à Versel, ancien chouan. Il avoue que c'est une intrigue concertée entre eux pour gagner de l'argent. Il est observé et Versel est éloigné de Paris.

Suisse. Renseignements sur le baron de Steiger, ancien membre du gouvernement de Berne, et sur son fils Charles.

Ordres du Ministre. Renvoyer sur la rive droite du Rhin : Helfgitscher (étranger, fixé depuis un an à Blodelsheim). — Van Acker est arrêté. Son frère est en fuite (1050). On a arrêté aussi son beau-frère Cuniet : les garder en détention jusqu'à livraison du fugitif. — En liberté : Huybrechtz (prêtre de la Meuse-Inférieure, détenu depuis neuf mois comme prévenu d'avoir abusé de la confession pour engager un conscrit à déserter. Ses certificats laissent des doutes sur ses torts, assez punis d'ailleurs. L'évêque de Liège le réclame). — Approuvé : le préfet de l'Escaut propose d'envoyer en surveillance dans leurs communes Van Vracrenbergh et Zélie, prêtres fanatiques, complices de Stevens (1116).

Faits divers. Suicide, à Dourdan, de Bourgadier qui a tué sa femme. — Incendies : 1) en Somme ; 2) par malveillance, à la forêt Saint-Michel, près Vervins ; 3) accidentels : au même endroit et à Houlme. — Meurtre, à Bar (Meuse), de Lajeunesse par Simon, militaire.

BULLETIN DU 15 GERMINAL AN XIII

Vendredi 5 avril 1805.

1129. — Toulon. Escadre. — L'escadre n'attend que le vent favorable pour mettre à la voile. Un pêcheur, s'étant avancé à 2 lieues en mer, a été pris par l'ennemi et conduit à une frégate, qui croisait à 5 lieues plus loin. Il a été renvoyé à son bateau peu de temps ensuite et a déclaré ce qui suit : « Le capitaine lui a fait plusieurs questions sur « l'escadre, sur le nombre des troupes embarquées, sur l'objet de l'expé- « dition, etc... Le pêcheur l'a assuré qu'il était, sur le tout, dans la plus « profonde ignorance. » Le commissaire général de police observe, en rendant compte de cet événement, que le but de l'expédition étant secret, l'ennemi ne peut se procurer des renseignements que sur le nombre des vaisseaux qui composent l'escadre.

1130. — Rapport du préfet de police. — Le 13, le haut clergé a été présenté à Sa Sainteté. Beaucoup d'autres personnes ont sollicité la même faveur. Parmi celles admises, on a remarqué plusieurs juifs. Sa Sainteté est partie le 14. — La Bourse a été moins peuplée que les jours précédents. Le cours a peu varié. On y a parlé vaguement de la sortie de la flotte de Brest.

1131. — Hambourg (Lettre du 6 germinal). — Diverses nouvelles circulent dans cette ville : Le général Lake, qui commande dans l'Inde, s'est déclaré indépendant. Le comte Chatham est destiné à le remplacer dans ce commandement. — Un régiment anglais, envoyé aux Indes, est tombé au pouvoir des Français. — L'ambassadeur d'Espagne en Danemark a quitté Copenhague, accompagné du premier secrétaire de la légation française. Cette retraite momentanée n'a aucune cause politique. L'ambassadeur vient de perdre son épouse et s'est éloigné pour ne pas assister à ses obsèques. — On porte à 40.000 hommes le nombre de troupes dont le gouvernement britannique compose la grande expédition projetée pour la fin de mars ou le commencement d'avril.

1132. — Chapelles particulières. — Son Excellence est informée que, dans différentes maisons particulières de Paris, il existe des chapelles où, sous prétexte de religion, il se fait des réunions dans lesquelles on se permet des propos injurieux contre le gouvernement. Les maisons principalement désignées sont celles de Mme Grimaldi, rue de la Planche, de Mme Hocquart, rue Payenne, et de Mme d'Albert, sœur de l'ex-duc de Luynes : — Vérifier [1].

1133. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Napolitains arrêtés à Pithiviers (deux matelots) et réclamés par l'ambassadeur de Naples : le Ministre n'a pas reçu avis de cette arrestation.

Vagabond, arrêté à Moulins, disant se nommer Desvicards et se donnant pour un prince polonais, favori de l'impératrice de Russie.

Mills, membre du Conseil des Anciens, déporté en Corse, demande à revenir en France pour sa santé.

1. Ordre du Ministre.

Somme. Arrestation à Doullens de Ardéliez et Marie Dorée, baladins ambulants: propos contre Sa Majesté.

Deux-Sèvres. Rixe dans une auberge près de Niort. Arrestation de Gallais.

Saint-Valery. Prise d'un bateau anglais (100 tonneaux) par un corsaire.

Morbihan. Trois brigands, sur six, arrêtés.

Deux-Nèthes. Une bande de garrotteurs dévalise une maison.

Douaniers de la Sésia tuent Leydi, contrebandier, qui refusait de s'arrêter.

Attaque de Turin, marchand, en Sésia.

Rapport du préfet de police (suite). Une femme tuée par une voiture. — Suicide de Dufay, orfèvre. — Arrestations : dix-neuf voleurs, sept mendiants.

Milan. Minunzi, directeur des postes, a été signalé, avec sa femme, comme tenant des propos contre Sa Majesté. M. de Marescalchi dit que, d'après son interrogatoire, cette accusation est fausse.

Ordres du Ministre. En liberté, en l'observant : Fromental (1034) (arrêté à Lille; rien dans ses papiers; bons renseignements du préfet). — Approuvé le préfet de la Drôme qui, d'accord avec le procureur, devant le mauvais effet produit par un acquittement de la cour criminelle, a fait enfermer dans la tour de Crest, par mesure de haute police : Domergue et Delière (brigands dangereux). — Rechercher, arrêter, détenir trois mois par mesure de haute police, puis envoyer en surveillance spéciale à Agen : Duclos (a quitté pour la 2e fois sa surveillance d'Agen).

Boessulan. Faux nom, détenu jadis, fut attaché à Frotté. On croit qu'il a intrigué à Londres avec les princes et qu'il est à Hildesheim : renseignement transmis à M. La Chevardière pour informer.

Renseignements, à vérifier : Cossetti (840.904) est, croit-on, à Paris où il commet des escroqueries en se faisant passer pour son frère, officier de gendarmerie, mort il y a quatre ans, et va devenir membre de la Légion d'honneur.

Faits divers. Incendie accidentel dans les Deux-Nèthes.

Pièce annexée au Bulletin.

Rapport de Legros et Harger, experts en écriture, sur deux lettres adressées à Carrion de Nisas, membre du Tribunat, et à Régnaud de Saint-Jean-d'Angely.

BULLETIN DU 16 GERMINAL AN XIII

Samedi 6 avril 1805.

1134. — Correspondance ministérielle. — Le général Menou écrit, à la date du 6 de ce mois, que, conformément aux instructions du sénateur ministre, il a pris toutes les mesures convenables pour la sûreté et tranquillité publiques pendant le voyage de S. M. l'Empereur et Roi. Il a surtout ordonné l'arrestation de tout individu qui pourrait paraître suspect.

1135. — Etat civil. Service étranger. — Le ministre de la guerre annonce au sénateur ministre que Sa Majesté a permis à M. de Recourt de rentrer au service d'Espagne, où il avait autrefois le grade de capitaine, et qu'il devra être maintenu dans la jouissance de tous ses droits civils, comme citoyen français.

1136. — Ministres étrangers. — MM. Dalberg et de Maillardoz ont marqué au ministre de la guerre le désir de visiter les côtes de la Manche et les camps. Le ministre de la guerre prévient le sénateur ministre qu'il a invité MM. les maréchaux Soult et Ney à donner des ordres pour que ces deux ministres puissent voir les camps de Boulogne et Montreuil.

1137. — Emigrés. — Le sénateur ministre a appris, par voie sûre,

que M. de Boutillier avait confié à un ami que le comte d'Avaray se rendait en Italie. Il a fait le même voyage plusieurs fois dans les années précédentes : sa santé en a toujours été le motif réel ou apparent. Cependant, son dévouement aux Bourbons ne permet pas de penser qu'il s'abstienne d'intriguer pour eux, lorsqu'il en trouve l'occasion. Les journaux annoncent que l'ambassadeur, envoyé à Constantinople par la cour de Londres, s'est arrêté à Trieste ; qu'il a des communications avec Lord Nelson. S'il y a quelque intrigue dans ce point d'Italie, M. d'Avaray pourrait chercher à s'y immiscer, pour l'intérêt des Bourbons. Il est du nombre de ceux sur lesquels le Ministre a fixé la surveillance. — Plusieurs gazettes ont annoncé le retour prochain en France du duc de Fleury, qui était également à Mittau. Il n'a obtenu aucune autorisation. Le Ministre a ordonné qu'il fût arrêté, s'il se présentait sur le territoire de l'Empire français.

1138. — Loire-Inférieure. Bourmont. — Le préfet de la Loire-Inférieure annonce que M. de Bourmont est arrivé à Lisbonne le 19 pluviôse, et que ce fait a été constaté par les certificats du chargé d'affaires (M. Serrurier). Ce préfet demande si la résidence de M. de Bourmont à Lisbonne suffit pour lui accorder la mainlevée du séquestre apposé sur ses biens, ou s'il devra préalablement justifier de son arrivée aux États-Unis par un certificat de l'ambassade.

1139. — Tarn. Conscrit. — Le tribunal d'Albi a condamné un habitant de cette commune à un an de prison et 500 francs d'amende pour avoir recelé son fils, déserteur de l'an VII.

1140. — Aude. Délits graves contre des acquéreurs. — Le 15 ventôse, on a brûlé la maison du sieur Cassignol, adjudicataire d'un bien ecclésiastique à Villasavary, Aude (1057). Le 3 de ce mois, on a également brûlé celle d'une dame qui avait eu part à cette adjudication. Quatre complices ont été désignés. Deux sont arrêtés. On poursuit les autres.

1141. — Rapport du préfet de police. — On a exécuté, dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois, un *Stabat* à grand orchestre. On n'entrait que par billets à 30 sols. Cette exaction a causé quelques murmures. Vers la fin, la consigne a été forcée, et on est entré gratis, mais sans bruit ni scandale.

1142. — Toulon. — Le 9, à 4 heures du soir, l'escadre a appareillé avec un vent favorable ; elle est sortie du golfe dans le meilleur ordre. Le calme survenu à l'entrée de la nuit retarda sa marche de manière que, le 10, elle était encore en vue. On ne croit pas que l'ennemi ait été assez bien informé pour se trouver à sa rencontre. Aucun de ses vaisseaux n'a été signalé.

1143. — Brest. — L'opinion générale à Brest est que, si l'amiral Ganteaume avait eu ordre de se rendre en Espagne pour débloquer notre escadre du Ferrol, la flotte anglaise n'eût pu l'empêcher d'exécuter ce mouvement, car celle-ci, prenant toujours son mouillage dans le nord d'Ouessant, notre flotte, sortant toute à la fois, à 5 ou 6 heures du soir, par le passage du Raz [1], eût aisément caché sa marche à l'ennemi. D'ailleurs, la flotte anglaise n'a quitté Torbay que le 5 germinal. La nôtre eût donc pu, sans obstacle, se mettre en mer le 2, 3, 4 ou 5 du même mois. Malheureusement, les capitaines de vaisseaux ne couchant que très rarement à bord, les capitaines de frégates sont chargés du service, et il faut toujours beaucoup de temps pour réunir les premiers

1. De Sein.

lorsqu'on veut mettre à la voile ; ainsi, il est très difficile de saisir le moment favorable. On ajoute qu'on aime à croire que cette sortie ne peut être qu'une feinte pour cacher quelque autre opération. L'arrivée du contre-amiral Willaumez, chargé de commander l'escadre légère, a causé la sensation la plus agréable à Brest. Le brave officier y jouit de la meilleure réputation sous le rapport du talent et du courage.

1144. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vagabond, arrêté, en thermidor, près de Sailly-le-Sec (Somme) avait laissé entendre qu'il se nommait Bottiam, né à Prague. Pendant sept mois, il a refusé de parler aucune langue connue. D'après ses dessins, on voyait qu'il était instruit. Pour vaincre sa résistance, on l'a traduit comme espion devant une commission militaire. Il a parlé. Il se nomme Duprat, se dit fils du comte de Labathie, a servi dans la marine et perdu sa feuille de route. On vérifie.

Boulogne. Trente-deux bâtiments, venant du Havre, essayent d'entrer dans le port. Vingt-deux sont jetés à la côte. Trois péniches et une canonnière coulées.

Côtes-du-Nord. Conscription : calme ; tous les conscrits soumis.

Nord. Rébellion. A Cambrai deux braconniers délivrent deux chasseurs pris par les gendarmes sans port d'armes.

Pas-de-Calais. Arrestation de Billot, brigand condamné à mort en l'an VIII.

Séditieux. Schranz, instituteur de Crévelt : propos contre Sa Majesté.

Deux-Nèthes. Seize contrebandiers sont surpris près de Grobentuch. Le maire s'oppose à leur arrestation. L'ancien maire de Vorselaer est désigné comme agent actif de la contrebande.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie. — Arrestation : treize voleurs, sept mendiants, deux déserteurs. — Bourse : cours faibles. Banque : 1.240. Ponts : passent de 1250 à 1325, jouissance de germinal.

Hollande. Les comtes Bylandt étaient sur la liste de Rumbold, comme pensionnés d'Angleterre (571). Cinq de ce nom ont servi en Hollande, Angleterre ou Hanovre. Charles semble être celui qui recevait 3 schellings par jour (3 f. 12 sols).

Ordres du Ministre. Approuvé : 1) Le préfet d'Eure-et-Loir, qui, d'après les renseignements fournis par l'évêque de Bayeux, a ordonné d'arrêter Olivier (1089) ; 2) le préfet de l'Indre, qui veut faire enfermer Guémier (dangereux). — Inviter le ministre de la justice à traduire devant un tribunal spécial ou une commission militaire : Le Guénédal (713. 811. 909) (renvoyé par le tribunal de Vannes à la haute cour nationale, il réclame à Sa Majesté comme ayant contribué à l'arrestation de Guillemot, tandis qu'il a aidé à son débarquement). — En liberté, à la disposition du ministre de la guerre : Santon (908). (Sa Majesté a décidé qu'il serait mis en réforme ou employé à l'Ile-de-France.)

Faits divers. Suicide de Fleury à Alençon. — Incendies : 1) divers : Marne, Aube, trois dans la Roër ; 3) accidentels : au Puy, chez Pagès ; 3) par malveillance : Haut-Rhin : Lenger met le feu chez la Vve Rieffel. — Assassinat d'un militaire en Marengo.

BULLETIN DU 18 GERMINAL AN XIII

Lundi 8 avril 1805.

1145. — Le prisonnier de Rivière. — Le sieur de Rivière, prisonnier à Strasbourg, demande à Sa Majesté la citadelle pour prison, à cause de l'état de sa santé. La manière dont il s'est conduit dans le fort de Joux est la garantie qu'on peut se fier à sa parole d'honneur et qu'il n'abusera pas de la bienveillance que Sa Majesté pourra lui accorder.

1146. — L'ex-directeur Barras. — M. Barras demande au Ministre l'autorisation de quitter le Midi pour trois mois, afin d'aller terminer ses affaires à Bruxelles et à Paris. Il ne peut y avoir aucun inconvénient à accorder cette permission.

1147. — Rapport du préfet de police. — On s'occupe avec le plus vif intérêt du voyage de S. M. l'Empereur et Roi. Les articles des journaux qui en parlent sont lus avec avidité et attention. La plus parfaite tranquillité règne dans la capitale. — Le sieur Martinet fait, depuis plusieurs jours, des ventes considérables; son but n'est pas encore connu, les joueurs cherchent à le pénétrer. On a répandu à la Bourse de samedi que, dans son assemblée de la veille, la compagnie des agents avait arrêté, à la majorité de 41 voix contre 35, la suppression de ses commis principaux. Cette mesure a été le sujet de nombreuses discussions. On a dit qu'elle nuirait sensiblement à plusieurs membres de la compagnie et qu'elle pourrait suspendre l'exécution de quelques ordres importants de Sa Majesté. On dit le numéraire très rare, et l'on craint que quelques banqueroutes ne se manifestent à la fin du mois.

1148. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Duport (1045). Le général Wirion l'a fait mettre au fort de Bitche.

Gendarmerie. Le Ministre a invité le ministre de la guerre à renforcer la brigade de Cambrai (découverte d'une association de voleurs) et à compléter la gendarmerie de la Gironde (quatre hommes par brigade).

M. d'Halberg mis en liberté conformément à l'apostille de Sa Majesté. Il est assez puni de ses propos.

Poisson d'avril. L'auteur de la lettre qui a appelé Regnaud et Carrion de Nisas à Fontainebleau (1133) s'est fait connaître.

Contrebandiers. Deux contrebandiers, d'une bande de dix, faisant la contrebande du tabac, sont arrêtés dans les Deux-Nèthes. L'un est Opdenberg, commissaire de la bande. — Quatre fraudeurs (sucre candi) se noient en traversant le Rhin (Rhin-et-Moselle).

Percepteur volé. Gaiguette, dans la Marne, dit avoir été volé en allant faire un versement. Doutes. On informe.

Pont-Saint-Esprit. Les troubles (1122) sont causés par une domestique amoureuse et jalouse.

Attaque de trois muletiers, en Marengo, par trois brigands armés de tromblons, qui tuent Degorgy et blessent Tonzino.

Doire. Rébellion. Des gendarmes vont à Vestigne pour arrêter sept chefs de l'attroupement (1110). Bertinotti, adjoint de Mazin, soulève les habitants. Les gendarmes emmènent les prisonniers à Ivrée.

Rapport du préfet de police (suite). Six suicides, dont celui de Legras, émigré, qui s'étrangle dans son lit avec un fil serré par un crayon formant tourniquet. — Arrestations: vingt-deux voleurs, douze mendiants, deux déserteurs.

Faits divers. Incendies: quatre dans la Roër (dont un chez Rampen), deux dans la Haute-Saône. — Assassinat de Bardet par Bourgade dans le Lot.

BULLETIN DU 19 GERMINAL AN XIII

Mardi 9 avril 1805.

1149. — Charente-Inférieure. Accident. — Le 29 ventôse dernier, quinze bâtiments se sont perdus dans le pertuis de Maumusson. Surpris par un calme, ils n'ont pu virer de bord, et la lame les a engloutis. Le

préfet observe que ces événements sont fréquents et qu'on ne pourra assurer la navigation dans ce point qu'en réalisant le projet, formé depuis longtemps, de joindre la Gironde à la Charente par la rivière de Seugne.

1150. — Ardèche. Conscription. Infractions. — Une femme de l'Ardèche, nommée Vaucansson, a soustrait plusieurs jeunes gens à la loi de la conscription, en leur faisant, avec des drogues et herbes, des plaies jugées incurables. Elle est arrêtée et en jugement à Tournon.

1151. — Rapport du préfet de police. — Le 17, au théâtre Favart, après la toile baissée, les élèves de l'Ecole Polytechnique ont demandé à grands cris qu'Elleviou vînt danser « l'Allemande » sur le théâtre. On n'a pu rétablir le calme qu'en les faisant sortir. — Beaucoup d'affaires à la Bourse. Trudelle a vendu beaucoup de rentes. Coindre a été l'un des plus forts acheteurs. Le cours a été constamment à la baisse et s'est fermé à 57 fr. 35.

1152. — Ronchamp. — Arrêté comme prévenu d'avoir séduit la fille du sieur Grignon, restaurateur, âgée de seize ans. La nommée Louise, domestique du sieur Grignon, coupable d'avoir favorisé la séduction et l'enlèvement, est également arrêtée. Ronchamp, ancien aide de camp de l'ex-comte de Furnel, gouverneur de la Guyenne, est connu pour se faire un jeu de séduire des jeunes filles sans expérience et de porter ainsi la désolation dans des familles honnêtes. Le sieur et la dame Grignon, qui redoutent l'éclat et qui désirent amener Ronchamp à réparer par un mariage le tort qu'il a fait à leur fille, demandent qu'il ne soit donné aucune suite à cette affaire : — Garder [1] Ronchamp en détention pendant huit jours encore et ne le mettre ensuite en liberté que sous la caution de deux personnes bien connues, et à la charge de payer 1.200 francs pour les indigents, à moins qu'il ne consente à épouser la demoiselle Grignon. Retenir la domestique pendant trois mois aux Madelonnettes et la renvoyer ensuite dans son pays.

1153. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Le général Wirion fait transférer à Bitche : Fox et Addisson (tentative d'évasion), Pearson (insulte à un officier, récidive), Potts (insubordination), Jalle (fraude la régie en faisant le cocher de fiacre). — Effectif : 718.

Turin. Mesures sanitaires contre l'épidémie qui pouvait, avec les chaleurs, reparaître en Toscane.

Strasbourg. Gauthier, chanoine, est interrogé par le chef d'escadrons Charlot et le substitut Popp : il servait d'intermédiaire à Couchot pour sa correspondance et l'introduction des libelles. Couchot est à Rothenbourg.

Finistère. Conscription faite avec ordre.

Vendée. Attaque de Bedon sur la route de La Mothe-Achard par trois inconnus.

Calvados. Bande de six brigands. Trois arrêtés, dont Lantour.

Oise. On coupe les arbres du verger de Mme Duberle à Boullare.

Escaut. Arrestation du brigand Grand-Jean par le gendarme Rinaud.

Meuse. Évasion d'une voleuse conduite à Bar-sur-Ornain par Michel.

Colomb Dauvergne (1022), renseignements complets sur lui.

Toulon. Si le vent l'a permis, l'escadre a dû partir le 8. *L'Incorruptible*, en quarantaine, non réparé, n'est pas parti : 24 malades sur 500 hommes d'équipage.

Fausse monnaie. Fausse pièce de 5 francs, anglaise, croit-on, prise dans une maison de jeu à Toulon.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Chibou. — On trouve le corps

1. Ordre du Ministre.

de Wolf, militaire, tué d'un coup de sabre, en duel, croit-on. — Arrestations : neuf voleurs, huit mendiants.

Extérieur. Wiskosky est à Rome (1099).

Ordres du Ministre. En surveillance à Lyon, son pays natal : Portalier (ex-augustin, exerce le culte dans sa chambre, débauche honteuse ; interdit par l'archevêque de Paris). — Le général Rapp avait reçu une lettre signée Despebach et un rapport de police accusant de vol aux Tuileries Lecomte, architecte du prince Murat : la lettre a été écrite, par vengeance, par Saint, jardinier des Tuileries depuis trente-six ans, et par son fils. Le rapport est de Berrué, inspecteur de police destitué. Le comte est innocent : Envoyer Berrué à quarante lieues de Paris, de la côte et des endroits où séjournera la cour ; garder à la Force dix jours Saint et son fils, et prévenir de leur conduite l'intendant général de la maison de Sa Majesté. — A Bicêtre ou autres dépôts, trois mois, six mois, ou j. n. o. suivant la gravité : sept voleurs, vagabonds, etc., non susceptibles d'être mis en jugement.

Faits divers. Vols : 1) de plomb au château de Meudon : 2) public de tabac à Saint-Omer ; 3) chez Bettelchem dans le Nord. — Assassinats : 1) de Lepage à Fougères ; 2) de Bonfantin, militaire, chez une fille, dans le Pô. — Incendies : 1) chez Dupuis à Vendôme ; 2) par vengeance, chez le maire de Saint-Papoul (Aude).

BULLETIN DU 20 GERMINAL AN XIII

Jeudi 10 avril 1805.

1154. — Brest. (Extrait d'une lettre particulière du 11 germinal.) — « Le 6 de ce mois, la flotte impériale ayant mouillé à Berthaume, l'ennemi s'est avancé dans le meilleur ordre, paraissant vouloir attaquer. L'amiral Parker commandait à la place de l'amiral Cornwalis. L'amiral Ganteaume a fait ses dispositions pour combattre. Les soldats et les équipages montraient beaucoup d'ardeur. Cependant il est heureux que ce combat n'ait pas eu lieu et que l'ennemi ait viré de bord. Sa flotte était supérieure. Il avait dix-huit vaisseaux de ligne, dont six à trois ponts. L'amiral Ganteaume en avait vingt et un, mais trois seulement à trois ponts et plusieurs en mauvais état. On présume que l'ennemi va reparaître avec plus de forces et bloquer à vue. Les arsenaux manquent de bois. On ne pourrait faire de réparations si on éprouvait quelques avaries. — La grande expédition anglaise, composée de dix vaisseaux de ligne et de cent vingt-quatre de transport, a été vue à quinze lieues d'Ouessant, faisant route. »

1155. — Manche. Débarquement de Dragey. — Depuis le débarquement que l'ennemi a tenté à Dragey, le 30 pluviôse dernier (*Bulletins* des 6, 9 et 28 ventôse) (957, 976, 1048), on a fait des recherches continuelles pour connaître le motif et les circonstances de cet événement. Le 13 de ce mois, le préfet de la Manche a communiqué les interrogatoires subis par dix-huit personnes présumées avoir quelques connaissances et relations. Le résultat n'offre rien de satisfaisant ; le but de cette entreprise demeure inconnu. Les habitants de la ferme de Potterel, chez lesquels l'ennemi s'est porté, paraissent n'avoir eu aucune intelligence avec lui. Les renseignements transmis au ministre de la guerre par le général Lahoussaye (*Bulletin* du 28 ventôse) (1048) n'étaient pas exacts. La distance de la mer à cette ferme est au plus d'un quart de lieue, c'est la première qu'on aperçoit du sommet de la dune. Un chemin direct y conduit, sans habitation intermédiaire. Le sieur Brakmann, possesseur de cette ferme, né à Saint-Denis, près

Paris, fils d'un Suisse, n'a pas servi les chouans et a même été pillé par eux. « Il est possible, dit le préfet, que l'ennemi n'ait eu d'autre but que « de faire une reconnaissance et de s'assurer s'il y avait beaucoup de « troupes dans les environs. C'est la seule question qu'il ait faite à la « dame Brakmann, en l'absence de son mari. » Il ne s'est pas arrêté quatre minutes chez elle et s'est rembarqué avec précipitation. De toutes parts, on marchait contre lui au son du tocsin. — Un pêcheur était en mer, la nuit du 29 au 30 pluviôse ; on n'a aucune preuve qu'il ait communiqué avec l'ennemi ; mais il a dû s'apercevoir du débarquement, qu'il a opéré dans la matinée du 30, et aurait dû avertir. Il est arrêté et détenu provisoirement au Mont-Saint-Michel.

1156. — Drôme. Conscription. — Le préfet de la Drôme annonce que les désignations se sont faites avec tranquillité dans l'arrondissement de Die, et qu'il y règne cependant une répugnance générale contre la conscription. Quelques familles riches ont porté les remplacements à des prix considérables et ont quintuplé ceux des premières conscriptions. Les déserteurs ont fait aux jeunes gens des tableaux effrayants de la vie militaire. Des marchands colporteurs, qui n'ont pas servi, ont aussi parcouru les campagnes, en se disant déserteurs, et ont parlé dans le même sens pour exciter l'intérêt de quelques pères de famille crédules et sans expérience. Voilà, dit le préfet, les causes principales du mauvais esprit de cet arrondissement sur la conscription. Il est bon sous tous autres rapports.

1157. — Rapport du préfet de police. — La foire aux jambons et salaisons, d'usage le mercredi saint, a eu lieu dans le parvis Notre-Dame. L'affluence a été considérable ; l'ordre n'a pas été troublé. — L'agent Trudelle a continué de vendre beaucoup de rentes à la Bourse. A son exemple, d'autres offres ont été faites. Le cours s'est maintenu en baisse. Les actions de la banque ont un peu baissé, elles sont à 1235 francs. Celles des ponts se maintiennent à 1325 francs.

1158. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Loire-Inférieure. Conscription très satisfaisante. Effet de l'attachement du département à Sa Majesté.

Verdun. Le général Wirion répond au Ministre que le Fitz Gérald qui était à Verdun et a obtenu la permission de venir à Paris n'est pas l'Irlandais, agent de Rumbold, chargé de surveiller ses compatriotes à Hambourg en 1783.

Havre. Signaux échangés la nuit, entre la pointe d'Yport et deux bâtiments ennemis croisant devant la côte.

Calvados. Rassemblement de mendiants, se disant déserteurs et mettant les habitants à contribution. Cinq sont arrêtés.

Oise. Désarmement. On prend quinze fusils chez des habitants des environs de la forêt de Compiègne, chez qui on a trouvé du bois provenant de la forêt.

Haut-Rhin. Rébellion à Dirlinsdorff. Un déserteur s'échappe, sans que le maire aide les gendarmes. Les coupables sont traduits à la cour de Colmar.

Carriole d'Avignon (922, 1058). Les conducteurs ou postillons, Froment, père et fils, Renaud et Payère étaient complices et sont en jugement.

Rapport du préfet de police (suite). Un incendie. — Tentative de suicide de Legros. — Arrestations : sept voleurs, deux mendiants, un forçat évadé.

Libelle, envoyé à Lameth (1106) et à la veuve Grais, mis à la poste rue Saint-Honoré. Recherche de l'auteur.

Botherel. Ancien chef de chouans. Son père est à Londres, agent des Bourbons. Soumis à une surveillance spéciale, il est venu à Paris uniquement consulter pour sa femme malade.

Bande, magistrat. Lettre à l'architrésorier de l'Empire : il est fou.

Ordres du Ministre. Arrêter provisoirement (par le préfet), sauf à provoquer leur destitution après leur jugement : Tastet frères et Moreau (1122) — En liberté, en surveillance dans leurs communes : Albrecht et Oberlé (agents subalternes et passifs de Rasch) (1030). — Approuvé le conseiller d'État du deuxième arrondissement qui propose de faire arrêter et détenir j. n. o. les plus coupables parmi les contrebandiers dont on a trouvé les listes à Anvers, Louvain, etc.

BULLETIN DU 21 GERMINAL AN XIII

Jeudi 11 avril 1805.

1159. — Ain. Secte des frères Bonjour. — Cette secte fut signalée en l'an XI. Le but des deux frères, prêtres mariés ou vivant avec des concubines, était de détruire la religion catholique. Ils avaient initié dans les mystères de leur secret le plus grand nombre des habitants de Farcins (Ain) où ils sont nés et où ils ont été curés, l'un et l'autre successivement. Le préfet de l'Ain marquait, en l'an XI, qu'ils s'étaient retirés à Paris et entretenaient de là une correspondance active pour la propagation de leur secte. Le Grand Juge transmit cet avis au préfet de police et le chargea de faire des recherches. Elles n'ont eu aucun résultat en l'an XII. En l'an XIII, au commencement de pluviôse, on a surpris toute cette association, rue de la Campagne, nº 15, faubourg Saint-Marceau. On y a trouvé, outre les objets relatifs à leur culte, trois fusils, un baril de poudre et environ 10.000 francs, tant en or qu'en argent. Les frères Bonjour, le fils de l'un d'eux, leur sœur et ses trois filles, huit autres adeptes ont été arrêtés. Il en a été rendu compte au Ministre (*Bulletin* du 8 pluviôse) (841). — Le 6 ventôse, le Ministre a statué sur tous, comme il suit: détention des deux frères; le fils âgé de douze ans à l'hospice (on le nomme Elie, son père était surnommé Daniel ; le fils était l'espoir de la secte, devait tuer la bête, etc.; la concubine de François Bonjour, la sœur et ses trois filles envoyées dans l'Ain, en surveillance ; les huit autres, dupes des Bonjour, en liberté. — Le 16 germinal, le préfet de l'Ain a transmis au Ministre une lettre du sous-préfet de Trévoux contenant de nouveaux détails sur cette secte. « Un prêtre du parti des Bonjour s'est rendu à Farcins, dans le « mois de ventôse dernier, par conséquent depuis les arrestations. Les « sectaires ont été réunis la nuit, chez Crosier, tailleur. Le prêtre leur a « laissé une espèce de cantique dont le refrain est : « Son peuple a bien « choisi : La bête a monté sur le trône. » Le sous-préfet pense que ces fanatiques entendent, par la bête, la religion. Le préfet a prescrit les mesures les plus actives pour leur recherche. Il assure que le meilleur esprit règne dans le département.

1160. — Vioménil. Retour sans autorisation. — Le commissaire général de police à Bordeaux annonce que le baron de Vioménil, se disant colonel au service du Portugal, est arrivé à Bordeaux, le 7 de ce mois, muni d'un passeport de sa cour, visé par le chargé d'affaires de France et le consul britannique. L'émigré Vioménil, ancien officier général très dévoué aux Bourbons et particulièrement lié avec le comte d'Artois, fut attaché à l'armée de Condé jusqu'à sa dissolution. Il a passé ensuite en Portugal. Il devait commander les corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre envoyés dans le temps dans ce pays. On ignore si c'est celui dont le commissaire de Bordeaux annonce le retour, le passeport

ne contenant point de signalement. Quoi qu'il en soit, l'émigré de ce nom, qui se présente comme officier portugais, n'ayant pas été autorisé à rentrer, le sénateur ministre ordonne provisoirement son arrestation, s'il est l'officier général signalé ; dans le cas contraire, il sera envoyé à la frontière.

1161. — Rapport du préfet de police. — L'inspecteur général, quatre commissaires de police et douze officiers de paix sont chargés d'une surveillance spéciale pour le maintien de l'ordre aux promenades de Longchamp. — A la Bourse de ce jour, les joueurs à la baisse ont fait les plus grands efforts pour empêcher que la nouvelle des conquêtes faites par l'expédition de Rochefort ne produisît une forte réaction sur le cours des rentes. Ils ont eu quelque succès. Le cours a été un instant à 57 francs, mais la hausse s'est rétablie ; il était à la clôture à 57 fr. 30.

1162. — Desinnocens et Landy. — Marchands de figures de plâtre, détenus à Montpellier comme prévenus d'avoir colporté des médaillons en plâtre représentant les effigies de Louis XVI, de sa fille et de son fils, avec un poignard au-dessous des effigies et une couronne de gloire au-dessus (*Bulletin* du 13 germinal) (1118). Le préfet a fait traduire de suite ces individus devant la cour criminelle. Le procureur général a cru devoir, avant le jugement, adresser les pièces au Grand Juge qui les a transmises à Son Excellence le sénateur ministre pour avoir son avis. Il résulte des informations faites sur cette affaire que le modèle de ces médaillons a été vendu dans l'origine, il y a deux ou trois ans, par un italien, marchand de figures en plâtre, qui se trouvait à Montpellier et qui les y vendait publiquement. Desinnocens et Landy, entre les mains desquels ces médaillons sont tombés, par suite d'échanges, ne paraissent pas avoir eu d'intentions coupables. Tout porte à croire qu'ils n'ont pas pris garde à ces médaillons, qui se trouvaient confondus avec plusieurs autres, dont ils avaient fait en même temps l'acquisition. Il n'a d'ailleurs été trouvé chez eux aucune autre pièce répréhensible, et les renseignements pris sur leur compte ne sont point défavorables : — Faire cesser [1] les poursuites judiciaires, qui ne pourraient occasionner qu'un éclat déplacé, et renvoyer les prévenus devant le préfet qui, après avoir fait briser les moules des médaillons, fera sentir à ces individus la légèreté de leur conduite et les mettra néanmoins en liberté, en les avertissant qu'ils seront désormais l'objet d'une surveillance particulière.

1163. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Fougères. Brigands. Une bande de huit brigands armés a maltraité, à Combourtillé, un journalier qui refusait de se joindre à elle. On croit que ce sont des déserteurs rejoints par Leguay. Signalés à la gendarmerie.

Correspondance suspecte de Russie. Richard, violon au Conservatoire, quitta Paris pour éviter la conscription, alla en Russie près du prince Narishkine, fit plusieurs voyages, qui assureront vite sa fortune, dit sa mère. Il cachait des papiers dans sa boîte à musique. Il sera fouillé à son arrivée à la frontière.

Évasions : 1) de trois déserteurs à Saint-Quentin ; 2) dans le Haut-Rhin ; 3) de deux forçats du bagne d'Anvers.

Sarre. Faux bruits répandus, disait un magistrat, sur la mort de l'Empereur, l'enlèvement du pape, etc. : c'est faux. On n'a rien répandu.

Charente. Lettre anonyme au préfet signalant des escroqueries qui auraient été

1. Ordre du Ministre.

commises par des gens de Barbezieux pour procurer des exemptions à des conscrits. On vérifie.

Sarlat. Le colonel Fournier (948) est parti pour La Rochelle, disant qu'il en avait reçu l'ordre du ministre de la guerre pour y être employé.

Turin. Arrestation de quatorze brigands, dont Bes qui, en l'an XI, tua le commandant de la garde de Saint-Berrigno.

Rapport du préfet de police (suite). Un suicide. — Arrestations: six voleurs, six mendiants, deux fous.

Forcade [1] (1122). L'ambassadeur de Prusse demande qu'il lui soit permis de passer trois mois à Paris et d'aller à Marmande voir son père malade: Accordé.

Ordres du Ministre: Accordé aux préfets de maintenir en détention: 1) Ladounne-Lépine (assassinat, condamné à six mois de prison, maintenu par haute police, évadé, repris, acquitté par le jury); 2) Brisset (assassinat, acquitté). — En détention j. n. o: Raynaud (voleur, condamné à six mois de prison ; sa peine va expirer ; sa famille demande qu'il soit déporté ; la déportation est impossible). — Au dépôt central d'Embrun: les frères Carle (enfants de 10 et 13 ans, condamnés pour vol à quatre ans de détention ; Sa Majesté les a graciés et a ordonné de les mettre dans une maison de travail ; il n'y en a pas en Vaucluse).

Faits divers. Incendies: 1) divers: Côtes-du-Nord, Somme, Drôme; 2) six accidentels. — Assassinats : 1) à Joigny (Ardennes), par Noblesse père et fils ; 2) à Brioude, Didelot tue Lavialle; 3) à Bordeaux, Coudert tue Bacarisse.

BULLETIN DU 22 GERMINAL AN XIII

Vendredi 12 avril 1805.

1164. — Jura. Doubs. Anarchistes. — On a rendu compte, dans les *Bulletins* des 6 et 13 de ce mois (1091, 1117), des avis anonymes reçus par le sous-préfet de Poligny sur des projets d'anarchistes, et transmis par le préfet du Jura. Le sénateur ministre a chargé ce préfet et celui du Doubs de faire, avec le plus grand soin, toutes les recherches possibles pour découvrir si ces avis ont quelque fondement. Afin de faciliter ces recherches, Son Excellence a communiqué à ces deux préfets les notes recueillies depuis longtemps à la police générale, tant sur les hommes de ce parti qui pourraient participer activement aux projets que l'anonyme dénonce, que sur ceux du parti des Bourbons, qui pourraient exciter leurs mouvements et les solder. Les premiers, dont le nombre se borne à six, n'ayant aucuns moyens pécuniaires, ni considération personnelle, sont signalés à ces préfets pour qu'ils observent particulièrement leur conduite actuelle, leurs liaisons, soit avec des hommes de leur société naturelle, soit avec d'autres. Dans le parti opposé, on remarque : Tinseau, écrivain, agent actif des princes, demeurant à Londres, mais pouvant conserver des rapports actifs avec sa famille dans le Doubs; — Conchery, ami de Pichegru, également à Londres, mais pouvant également correspondre à Besançon où il est né ; — Bayard, né à Saint-Claude, ancien agent de Wickam ; il a disparu de Paris depuis un an ; sa retraite actuelle est ignorée; il peut entretenir des liaisons secrètes avec ses compatriotes, même se cacher parmi eux ; — Le président de Vezet, a dirigé autrefois, de concert avec d'André, les intrigues du parti royaliste dans ces départements ; — Teissonnet, de Lyon, agent du prince de Condé et de Wickam, a tenté d'exciter des mouvements dans le Jura, a eu des rapports avec MM. Dauphin et Bouvier. On n'a sur

1. Rapport particulier.

ces deux derniers aucun sujet de plainte récent. L'un et l'autre sont fonctionnaires publics. On ne les comprend dans cette désignation que pour leurs anciens rapports avec Teissonnet. — Les préfets du Doubs et du Jura sont chargés de diriger leurs recherches d'après ces renseignements.

1165. — Brigands arrêtés. — La brigade de Rohan, après un mois de recherches et embuscades continuelles, a surpris le brigand Lebreguero, qui était la terreur des habitants du Morbihan et qu'aucun d'eux n'osait désigner. Leur satisfaction a éclaté après sa capture.

1166. — Mont-Tonnerre. Emeute. — Quelques habitants de Mutterstadt doivent des rentes foncières à l'hospice de Spire. Ils les disent féodales et en refusent le payement. Un huissier et des recors s'y étant rendus, en exécution d'un jugement, pour en exiger la prestation, ont été chassés ; il y a eu des voies de fait. La brigade d'Oggerheim s'y est portée, avec ordre de ne pas se servir de ses armes. Son apparition a causé un soulèvement général ; elle s'est retirée. Le sous-préfet de Spire s'y est rendu et a fait cesser le trouble, en promettant que les poursuites seraient provisoirement suspendues. Le chef de la rébellion contre l'huissier a été livré.

1167. — Gendarmes. Délits graves. — Deux gendarmes de Moissac (Lot), nommés Courbière et Belle, sont désignés par le capitaine commandant la gendarmerie des Bouches-du-Rhône comme coupables d'un abus de leur pouvoir extrêmement répréhensible. Un forçat évadé de Rochefort, nommé Poirot, ayant été arrêté à Marseille, s'était évadé derechef dans son transport de Marseille à Rochefort. Il a vraisemblablement été signalé à toutes les brigades. Les deux gendarmes de Moissac ayant rencontré sur la route de Bordeaux, à deux lieues d'Agen, un horloger nommé Morel, neveu et élève de Reveillard, de Paris, qui se rendait de Lausanne à Bordeaux pour travailler de son état, l'ont arrêté, se sont emparés de ses papiers, soutenant qu'il portait un faux nom, et qu'il était le forçat Poirot, évadé de Rochefort. Morel se plaint même d'avoir été grièvement maltraité par ces gendarmes, qui exigeaient qu'il leur avouât qu'il était réellement Poirot. Il a été remis à la brigade suivante sous le nom de Poirot, recommandé comme mutin, conduit ainsi de prison en prison jusqu'à Rochefort. Là, il a été reconnu qu'il n'était pas le forçat désigné et que jamais il n'avait paru au bagne. Reconduit à Marseille et la non-identité bien constatée, Morel a été mis en liberté. C'est par suite de ses déclarations que le commandant des Bouches-du-Rhône a découvert que les deux gendarmes étaient de la brigade de Moissac. Le rapport est communiqué à M. le maréchal Moncey.

1168. — Pyrénées-Orientales. Contrebande. — Des fraudeurs de quatre villages contigus paraissent en armes tous les huit jours, au nombre de vingt-cinq à trente, à Banyuls, y chargent du tabac, tant à col qu'à dos de mulet, et le font passer en Espagne furtivement. Le préfet a ordonné le désarmement de tous ceux qui seraient présumés se livrer à cette contrebande.

1169. — Rapport du préfet de police. — La première promenade de Longchamp n'a pas été aussi brillante que les années précédentes. Peu de voitures ; beaucoup de personnes à pied aux Champs-Elysées.

1170. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Pamphlets adressés par la poste au président du Sénat et transmis par lui au préfet de police pour en découvrir l'auteur.

Rouen. Bayard, condamné à deux ans de prison (voies de fait), dit avoir été soldat autrichien puis jardinier de Moreau à Gros-Bois : en prison jusqu'à information.

Attaque du garde champêtre de Charonne par quatre individus.

Brigand. Collidon, évadé, terreur de Jemmapes, est repris à Nord Libre.

Incendie à Arinthod (Jura). Les habitants de Legna refusent de venir au secours. Le préfet les poursuit. Défense de leur délivrer des passeports.

Mills (1133). Bons renseignements sur lui du général Morand qui appuie sa demande.

Toulon. Disparition à Hyères d'un Anglais après un vol. On le croit noyé.

Basses-Alpes. Destruction, sur le pont de l'Ubaye, près de Barcelonnette, du bureau de la barrière non occupé depuis six mois.

Rapport du préfet de police (suite). Saisie de basins anglais chez Jourdain qui dit les tenir de Cresson, à Bruxelles. — Arrestation de Chagniot, gendarme, pour avoir donné des coups de sabre à plusieurs personnes. — Breton, invalide, est tué. On accuse le soldat Monnet et une fille. — Luz, acteur du théâtre rue de Bondy, est blessé par une fusée dans la pièce *Le Gnome*. — Accident au collège de La Marche. — Un incendie. — Arrestation : douze voleurs, dix mendiants. — Bourse : peu de monde. La rente monte de 0 fr. 30.

Lettre de Hambourg. L'amirauté de Londres a suspendu tous les départs de navires pour les Indes, jusqu'à ce qu'on puisse mettre deux cents à deux cent cinquante hommes sur chacun. Le renfort sera ainsi de six mille hommes. — Des négociations de paix seront bientôt ouvertes entre la France et l'Angleterre. — Le Danemark interdit tout enrôlement pour l'étranger. Les enrôleurs se retirent à Hambourg. — Pignatelli, ne pouvant avoir un passeport pour Londres, retourne en Italie. Ce doit être le prince Moliterno (710.1036).

Ordres du Ministre. Autoriser le préfet des Hautes-Pyrénées à exhorter à plus de circonspection : Hos (émigré amnistié, ancien seigneur de Talazac, dénoncé par le maire de cette commune comme exerçant des vexations. Grief inexact. Il mérite cependant des reproches).

Renseignements à vérifier : Garrezio, Piémontais, partisan du roi de Sardaigne, est peut-être en relation avec son oncle le comte de Front, ex-ministre de Sardaigne en Angleterre. On le croit à Paris. — Clairfontaine, jadis détenu à Sainte-Pélagie : colporte des vers contre Sa Majesté et le Pape. — La Chapelle : son père est attaché à Louis XVIII. Il serait venu à Paris chez sa tante Mme Boyer. — Bourgarino, italien, officier réformé, peut se vendre à tous les partis. On craint qu'il n'aille à Milan se lier avec des faussaires. S'il n'a pas quitté Paris, retenir le passeport qu'il a demandé jusqu'à ce qu'il ait expliqué le but de son voyage.

Faits divers. Suicides : 1) (1163) à Montmartre : Himooff, associé de la maison Himooff et Ruffin ; 2) à Cambrai. — Assassinat à Brain (Ille-et-Vilaine), — Incendies : 1) divers : Nord, Cher, Finistère, Loiret, trois dans les Vosges dont un chez Barthelemi, Roër, Ourthe ; 2) par malveillance : Roër.

BULLETIN DU 23 GERMINAL AN XIII

Samedi 13 avril 1805.

1171. — Rhin et Moselle. Exportation. — Le 10 germinal, des particuliers de Neudorf ont transporté des grains à la rive droite du Rhin. Les employés de la douane ont entrepris, sans succès, d'empêcher cette exportation. Ils ont été insultés par les habitants, témoins de leurs efforts, et grièvement maltraités par deux gardes forestiers qui étaient de ce nombre. On informe.

1172. — Sarre. Sommation comminatoire aux Juifs. — Le 5 germinal, une lettre anonyme a été adressée à tous les Juifs de Banneholav (Sarre). Ils étaient sommés, collectivement, par cette lettre, de déposer 28 louis en or dans le lieu qui leur était indiqué, sous peine de mort.

Le préfet et la gendarmerie ont pourvu à leur sûreté. Les menaces n'ont pas été réalisées. On en recherche les auteurs.

1173. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu affluence dans les églises les 21 et 22. L'abbé Fournier a prêché la Passion dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Parc. Il a attiré une telle foule qu'on a été forcé de fermer les portes de l'église. La décence a été observée partout. — La seconde promenade de Longchamp a été un peu plus brillante que la première. Plus de voitures, foule immense dans les allées aux Champs-Elysées. L'ordre a régné sur tous les points de la promenade. Une voiture à deux chevaux a renversé, à la demi-lune, un cavalier et son cheval... point de blessures. — *La prise de Jéricho* a attiré beaucoup de spectateurs. Cette pièce n'a pas eu le succès qu'on espérait. L'écroulement des murs a seul fait de l'impression. — Arrêtés : sept voleurs, un mendiant, un faux-monnayeur. — Peu de monde à la Bourse. Les joueurs à la baisse ont intrigué avec force. On a remarqué que l'agent Lorin a beaucoup vendu et le plus contribué à la faiblesse du cours. Il s'est ouvert et fermé à 57 fr. 40.

1174. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Allier. Collin, envoyé en surveillance par arrêté des Consuls (17 nivôse an IX), demande à revenir à Paris. La police ignore les motifs de cet arrêté pris en dehors d'elle.

Ain. Trois conscrits ont été réformés par suite d'une escroquerie. Ils sont déclarés supplémentaires.

Cambrai. On poursuit les brigands (1148). Leur chef Jumulet est arrêté.

Ardennes. Rixe entre portefaix à Charleville. On fait venir trente hommes de Mézières pour les séparer.

Drôme. Les faux monnayeurs acquittés (982) sont détenus administrativement. Leur chef Naugier et sa femme sont détenus à Montélimar. — Brigandages (vols et incendies) dans trois communes. Les habitants désignent Farnier et Romejon : arrêtés.

Landes. Rixe entre les jeunes gens de Pomarez et d'Amou. Le maire est frappé.

Ordres du Ministre. Autoriser le préfet à garder en détention par mesure de haute police : 1) Rué, dit Baclo (condamné à deux ans de détention à Moulins, en l'an X ; le Grand Juge a ordonné de l'y maintenir à l'expiration de sa peine) ; 2) Courbelon (détenu à Moulins avant d'être déporté, évadé, repris : dangereux). — En liberté, en surveillance à Saint-Germain-en-Laye : Bourbon (877) (il était ivre ; on ne peut le poursuivre ; ses affaires souffrent de quatre mois de captivité). — Arrêter et envoyer au dépôt colonial de l'île de Ré : Arnaud, dit Berry (voleur, a déjà été détenu.)

Faits divers. Assassinat dans le Nord. — Incendies : 1) chez Mareseaux, dans le Nord ; 2) accidentel, chez Lesueur dans l'Oise.

BULLETIN DU 25 GERMINAL AN XIII

Lundi 15 avril 1805.

1175. — Jura. Doubs. Anarchistes (suite). — Le préfet du Doubs rend compte du résultat de la surveillance prescrite sur Declanchet, Pyraud et autres, signalés par lettres anonymes comme méditant des projets séditieux dans le Doubs et le Jura (1117). Le 10, Declanchet, Pyraud, Nodier et Buguet, fils d'un ancien commissaire des guerres, se sont réunis au café de Marulier, qui s'est mêlé à leur société, à Besançon. Ils ont parlé poli-

tique. On a recueilli une partie de leur conversation : « Fin prochaine « du régime actuel... Un régiment qui a passé à Besançon, le même jour, « a parlé dans le même sens. Il n'y a que deux espèces d'hommes purs, les « républicains et les royalistes. Les premiers estiment Pyraud, parce qu'il « se dit franchement attaché aux Bourbons. » Ce Pyraud, porte la lettre, est très mal vêtu et a emprunté le même jour 12 francs. Les jours suivants, ces quatre individus se sont pareillement réunis au café Marulier, y ont tenu à peu près les mêmes propos, en ajoutant qu'ils étaient certains que les puissances étrangères ne souffriraient pas la réunion du royaume d'Italie. Le préfet du Doubs termine ainsi : « Declanchet et Pyraud paraissent les meneurs et avoir l'intention de s'associer des hommes de leur « caractère, d'examiner l'opinion publique, de tâcher de la corrompre, « enfin d'entretenir des relations avec des agents étrangers. » Dès le 13 de ce mois, le sénateur ministre a chargé le préfet du Doubs de faire arrêter Declanchet et Pyraud. On attend incessamment le résultat de l'exécution de cette mesure et des interrogatoires qu'ils auront subis.

1176. — Toulon. Maladies. — Il circule à Toulon que l'épidémie s'est renouvelée à Carthagène où l'*Incorruptible* a relâché. Cette frégate a déposé, à son retour, beaucoup de malades au lazaret de Toulon. Les médecins ne croient pas leurs maladies contagieuses. Cependant l'inquiétude règne et l'on désire qu'ils soient privés longtemps encore de toute communication. Une maison de Toulon paraît le foyer d'une maladie que les diverses personnes qui l'habitent se sont successivement communiquée. On la croit contagieuse, sans avoir cependant celle de Carthagène. Le commissaire général de police, en rendant compte de ces événements, ajoute qu'il a ordonné des fumigations dans la maison où la maladie s'est manifestée et convoqué une réunion des hommes de l'art pour délibérer sur les moyens les plus sûrs d'obvier au danger d'une épidémie. Il désire qu'on mette à sa disposition quelques appareils de Guyton.

1177. — Tarn. Complices de désertion. — Le tribunal d'Albi a condamné à un an de prison et 500 francs d'amende un cordonnier convaincu d'avoir soustrait un de ses parents à la conscription de l'an XI.

1178. — Castelnau. Rébellion. — Dans le mois dernier, trois gendarmes des Hautes-Pyrénées rapportèrent qu'ils avaient éprouvé une rébellion à Castelnau, où ils s'étaient rendus pour mettre à exécution un mandat d'arrêt contre le nommé Descombes (*Bulletin* du 28 ventôse) (1050). Le préfet, chargé de rendre compte de cet événement, répond qu'il n'en a pas été instruit par le commandant de la gendarmerie de ce département, parce qu'il a rompu tous rapports avec l'administration. L'affaire a été portée, à l'insu du préfet, devant le magistrat de sûreté, qui n'a pas poursuivi parce qu'on l'a assuré que l'un des gendarmes avait provoqué, en présentant son pistolet sans nécessité, et que l'huissier, porteur du mandat d'arrêt, n'était pas présent.

1179. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Bruits répandus par l'adjudant commandant Paroliti, sur le départ de la garnison de Vienne pour l'Italie, l'envoi de 150.000 Russes à travers la Prusse. Sa Majesté aurait reçu ces nouvelles à Fontainebleau. On le surveille.

Verdun. Le Ministre a signé les passeports que lui a envoyés le ministre de la guerre pour permettre à Mmes Stevenson et Willis, au fils Clive accompagné d'Anna Yung, de retourner en Angleterre par Rotterdam.

Déserteurs. A leur passage à l'hôpital de Nancy, six déserteurs, conduits à Strasbourg, poussent des cris royalistes.

Ardennes. Rébellion à Hargnies. Envoi d'un détachement qui arrête les coupables.

Évadés de Malte. Arrivée à Saint-Tropez du capitaine Barbier et de quatre marins qui disent s'être échappés des prisons de Malte. Au phare de Messine, ils ont rencontré une escadre anglaise (11 vaisseaux de ligne et 7 frégates). Deux partis à Malte désirent tous deux le retour des Français: celui de la religion, qui est le plus fort, et les Siciliens : ils détestent les Anglais.

Faits divers. Meurtre : 1) dans le Nord, d'un journalier par Chignon ; 2) empoisonnement en Dordogne de la famille Jeaunot avec de l'arsenic, par le gendre, croit-on. — Incendie par malveillance dans le Cher. — Suicide à Bordeaux de Duthil, directeur de la monnaie.

BULLETIN DU 26 GERMINAL AN XIII

Mardi 16 avril 1805.

1180. — Anvers. — Extrait d'une lettre d'Anvers. J.-B. Thierry, receveur et contrôleur des droits réunis à Anvers, se permet les propos les plus indécents contre S. M. l'Empereur. — Le nombre des conscrits de ce département manquant, pour l'activité seulement, des années XI et XII, est de 172. Le capitaine de recrutement avait convoqué, pour le 16 de ce mois, 148 conscrits, pour les faire partir ; il ne s'en est trouvé que 16 à l'appel. La ville d'Anvers doit encore, sur la conscription des années XI et XII, 135 conscrits. Pour l'an XIII, elle doit 94 hommes, tant pour l'active que pour la réserve. Le capitaine de recrutement les avait convoqués pour le 15 de ce mois, afin de les signaler et préparer le départ d'une partie d'entre eux. Il ne s'en est présenté que 10.

1181. — Correspondance suspecte avec la Russie et Mittau. — Dans le *Bulletin* du 21 germinal (1163), il a été fait mention d'un sieur Richard, attendu incessamment à Paris, de retour d'un voyage en Russie, d'où il rapporte des lettres intéressantes à connaître. — La police est informée qu'un sieur Delcâbre, rue des Enfants-Rouges, négociant ou se donnant pour tel, entretient des relations très suspectes avec le gouvernement russe et des hommes très marquants à Saint-Pétersbourg. Il est maintenant en route pour revenir à Paris, chargé de papiers et lettres confidentielles. Il y en a pour la tante du jeune Frotté et pour l'ex-marquis de Rivière. La femme de Delcâbre vient même de partir pour aller au-devant de son mari. Les ordres sont donnés pour approfondir cette information. Enfin, on apprend de Strasbourg que la correspondance avec Mittau continue et qu'un sieur de La Poterie, émigré rentré, est passé dans cette ville, au milieu de ventôse, se rendant à Paris, venant de Mittau. Son Excellence a donné des ordres pour connaître les relations de La Poterie, demeurant à Paris, examiner ses papiers et lui faire rendre compte de ses voyages.

1182. — Rennes. Duels. — Au commencement de l'an XII, le sieur Turi, fils d'un ancien président du parlement de Paris, avait fait un voyage à Rennes et avait gagné, dans un café, dit Defoy, une somme considérable à quelques jeunes gens habitués de ce café (on porte cette somme à 10.000 francs). Le sieur Turi est retourné à Rennes, il y a environ un mois. Le 27, se trouvant dans le même café, à 10 heures du soir, une querelle s'est élevée sur ce que Turi a été taxé d'escroc. Il y a eu quel-

ques voies de fait et convention de se battre le lendemain. — Premier combat à l'épée entre Turi et Dupont. Ce dernier a reçu trois coups d'épée, dont un, sans être mortel, lui a traversé le corps. — Second combat au pistolet, entre Turi et un La Bourdonnais. Turi, manqué par son adversaire, a tiré en l'air. Forcé de continuer, il a été blessé à la tête, sans danger. — On a fait des poursuites. Le café a d'abord été fermé par mesure administrative. Une information d'environ cinquante témoins, sur les deux duels, a désigné, comme principaux coupables, le sieur de Piré, chef de chouans, Dupont, deux La Bourdonnais, le sieur de Saint-Gilles, La Prévalaye fils et Mondoré, chef de chouans. Des mandats ont été décernés contre ces sept individus, anciens nobles. — Le sieur de Piré s'est enfui en poste. Il a dit, en passant à Vitré, qu'il allait à Paris et peut-être à Lyon. Dupont et La Bourdonnais, qui ont provoqué et combattu Turi, sont cachés. Saint-Gilles a également disparu. Les trois autres sont arrêtés. La procédure se poursuit. — La police générale observe depuis longtemps la jeunesse de Rennes, où le duel est très fréquent, surtout entre ceux de l'ancien ordre de la noblesse; ceux de même opinion ne se battent jamais entre eux. Aux deux premières guerres, les duels avaient presque toujours pour cause des querelles de partis. Les chefs de chouans ou leurs agents savaient les exciter à propos pour former leurs recrutements. Le Directoire fit traduire au Temple, en l'an VII, un maître d'armes et six de ses écoliers, du nombre desquels Joyaux, Dupont et autres. Piré et autres se cachèrent. Depuis la dernière amnistie, il y a eu moins d'affaires, mais il n'y a eu aucune tentative de nouveaux soulèvements. Le café désigné a toujours été le rendez-vous des chouans et de leurs partisans. Tout individu du parti contraire y est mal accueilli. Il serait possible que le sieur Turi y eût été signalé comme tel. — La police a recueilli des notes particulières sur chacun des jeunes gens de Rennes, qui paraissent former entre eux une société d'opinion et propres à servir tout projet qui s'y rapporterait. On les surveille avec soin.

1183. — Vaucluse. Partis. Délits réciproques. — Deux partis se sont montrés à Grillon (Vaucluse) et ont commis, réciproquement, des délits nocturnes. La nuit du 9, l'arbre de la Liberté a été enlevé et remplacé par une croix en pierre. Dans la suivante, cette croix et une autre pareille, qui existait depuis longtemps, à l'entrée du village, ont été brisées. On informe sur ces délits.

1184. — Tarn. Emeute. — Le 5 germinal, un attroupement de femmes s'est formé à Labruguière (Tarn), pour retenir le sieur Rascol, desservant, et empêcher qu'il ne se rendît à sa nouvelle destination, commune de Lacaune, même département. La brigade de Castres a été requise de se transporter à Labruguière pour dissiper ce rassemblement. A son arrivée, l'ordre a été rétabli et le sieur Rascol est parti tranquillement.

1185. — Rapport du préfet de police. — Il y a eu une plus grande affluence à la troisième promenade de Longchamp qu'aux deux précédentes. On a compté plus de dix-huit cents voitures. Point d'accident ni désordre. — M. de Cobentzel a quitté Paris le 23, disant qu'il allait à Harlem, voir les fleurs. Ce départ est un sujet de discussions dans quelques cercles politiques. — Le cours des rentes est en baisse ; il s'est clos hier à 57 francs. On voit les mêmes agents, Martinet, Trudelle et autres, faire d'abord des ventes considérables et devenir bientôt les plus forts acquéreurs. L'agent Sancède a beaucoup acheté. On a dit que c'était pour

le sieur Levrat, dont la réputation est altérée à la Bourse. M. Porteau a aussi beaucoup acheté, ainsi qu'un sieur Merlin dont on ne connaît pas encore les clients.

1186. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le comte de Cobentzel a passé à Anvers, se rendant à Berlin, croit-on.

Boulogne. Une division (36 voiles) de la flottille batave est arrivée sans attaque à Ambleteuse où doit se réunir toute la flottille.

Orne. Conscription : aucun réfractaire. Les départs seront achevés à la fin du mois.

Portugais. Teixeira, chassé de Hollande, est à Offenbach. Propos contre Sa Majesté.

Forêts. Conscription. Les contingents sont partis. Treize manquants. On poursuit dix autres réfractaires.

Marne. Percepteur infidèle. Gaiguette (1148) arrêté se reconnaît coupable.

Landes. A Poyartin on tire à plomb sur des gendarmes qui passent. Les deux frères Labat sont soupçonnés.

Rapport du préfet de police (suite). Trois incendies. — Suicides : Gouffé, Fontisse, Sorin. — Arrestation de Monnet et de la fille Glaize, accusés de l'assassinat de Breton (1170). — Arrestations : vingt-trois voleurs, quatre mendiants, deux déserteurs, deux fous, un faux monnayeur.

Ordres du Ministre. En surveillance dans leur pays : 1) Coindeau (vola son maître Descars, preuves morales, récidive) ; 2) Guillot (domestique, servit aux chasseurs de Bussy, émigrés) ; 3) Mesmey et Bezu (Mesmey, ancien président du parlement de Besançon (71), a été faussement dénoncé, comme vengeance, par Bezu, qui lui a fourni autrefois des jeunes gens, et est revenu sans autorisation à Paris. Bezu sera d'abord détenu un mois à Bicêtre). — Interdire une brochure par laquelle la Vve Draparnane accuse le sénateur Chaptal d'avoir fait disgracier son mari, professeur de médecine à Montpellier. — En liberté, en surveillance à Orléans : Bourbon-Conti (1027, 1088) (sa santé et ses affaires souffrent de sa détention; bons renseignements du directeur de Charenton). — Au dépôt de Saint-Denis jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures générales pour en débarrasser la société : onze filous, vagabonds, etc., non susceptibles de jugement.

Faits divers. Assassinats : 1) Roër ; 2) de Corna, dans la Doire, par sept brigands. — Incendies accidentels : Rhin-et-Moselle, Dyle.

BULLETIN DU 27 GERMINAL AN XIII

Mercredi 17 avril 1805.

1187. — Conscription. — La levée est presque achevée dans le Finistère. Très peu d'absents. Plusieurs, omis sur les listes, se sont volontairement présentés. Ce bon esprit, dit le préfet, est l'effet des sages exhortations des prêtres du pays. — Dans les Deux-Sèvres, trois détachements sont partis, le 21, pour leur destination. Point de réfractaires.

1188. — Boulogne. Événements maritimes. — Le 19, un pêcheur de Saint-Valery a été pris, près de ce port, par un cutter anglais. Le 20, il n'avait pas encore été renvoyé. On a ordonné l'arrestation de ce pêcheur et de son équipage, si l'ennemi les remet à terre, ces communications étant toujours suspectes. — Les pêcheurs de Cayeux ont l'usage de placer, dans les environs, des petits tonneaux qui flottent sur la mer. Ils disent que ce sont des signaux pour reconnaître où ils placent leurs filets. On remarque que, depuis quelque temps, des péniches anglaises

s'approchent de cette côte, pendant la nuit. Plusieurs de ces tonneaux ont été enlevés. On cherche à vérifier si c'est un moyen de communication.

1189. — Culte. Troubles. — Le 3 de ce mois, le prêtre Riquelet, desservant la succursale de Juhem (Roër) a attaqué dans un sermon le culte protestant. Il en est résulté des querelles entre les habitants qui professent des cultes différents. — Le 17, les catholiques de Leerlen (Meuse-Inférieure) se sont portés au temple des protestants rassemblés pour la cérémonie de leur culte. Ils ont forcé les gardes des portes, insulté le ministre et les assistants, troublé leur exercice. Le maire, suivant le rapport du préfet, n'a pas montré le zèle et la fermeté que cet événement exigeait. Les tribunaux procèdent contre les coupables dans ces deux départements.

1190. — Rapport du préfet de police. — La seconde fête de Pâques, supprimée par le Concordat, a été célébrée par beaucoup d'ouvriers. Les cabarets des faubourgs étaient presque tous remplis. Le soir, des jeunes gens, revenant de conduire leurs camarades partis pour leurs corps, se sont promenés avec des tambours sur le boulevard du Temple. L'officier du poste leur a demandé leur permission. Ils se sont révoltés, ont maltraité la garde et tenté de la désarmer. Quatre ont été arrêtés. — La Bourse a été très active ; vers la fin les demandes des rentes ont été multipliées. La réaction s'est formée. Le cours a été porté à 57 francs. M. Martinet a fait des achats considérables, à prime, pour floréal et prairial. Il a eu quelques imitateurs. Ces opérations ont fait présumer une hausse prochaine.

1191. — Bon mot attribué à Sa Majesté. — On parle beaucoup à Paris d'un bon mot qu'on attribue à Sa Majesté, dans une conversation avec Mme de Brienne : « Sire, dit Mme de Brienne, vous êtes Empe- « reur et Roi, vous avez les hommages de toutes les nations, il ne vous « manque plus que d'être placé, comme les héros de l'antiquité, au rang des « dieux. » — « Je ne me renferme pas dans les mêmes routes, répond Sa « Majesté; je ne me jette pas dans un cul-de-sac. »

1192. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Quimper. Un incendie considérable a failli gagner cent navires chargés d'approvisionnements dans le port.

Rapport du préfet de police (suite). Accident. — Tentative de suicide de Bret, soldat. — Noyés volontaires dans le trimestre de nivôse de l'an XI : dix-huit ; dans celui de l'an XII : cinq : dans celui de l'an XIII : treize. — Arrestations : huit voleurs, deux fous.

Lanoaille La Chaise (1106). On ne le trouve pas.

Cavin. Capitaine, chassé de Saint-Domingue et déporté en France pour insubordination, propos, concussion, etc. Il a reçu l'ordre de quitter Paris et doit être à Versailles.

Thomas (1109) a été nommé inspecteur des droits réunis, puis destitué. Renseignements exécrables sur lui.

Faits divers. Assassinats : 1) Somme ; 2) deux parricides dans la Seine-Inférieure. — Incendies : Haut-Rhin, Roër, Escaut.

BULLETIN DU 28 GERMINAL AN XIII

Jeudi 18 avril 1805.

1193. — Brest. Militaires. — Le commissaire général de police à Brest écrit, à la date du 19, que les murmures les plus violents ont éclaté parmi les militaires en rade, parce qu'on leur a payé un mois de solde moitié en espèces rognées au kilogramme.

1194. — Nevers. Intolérance. — La dame Landelle, tenant à Nevers une maison d'éducation, y a reçu une fille du sieur Barjou, qui était prêtre avant de se marier. Soit qu'elle l'ignorât lorsqu'elle l'a admise, soit par l'effet d'une impulsion étrangère, elle l'a renvoyée le surlendemain. Le préfet a chargé le maire de Nevers d'interroger la dame Landelle sur le motif de ce procédé.

1195. — Marseille. Subsistances. — Il a été fait à Marseille un achat de 60.000 charges de blé pour l'entrepreneur des subsistances des armées, sans qu'il en soit résulté une augmentation dans le prix et sans que le penple en ait marqué aucune inquiétude.

1196. — Barras. — M. Barras est arrivé à Marseille le 17, accompagné de l'aide de camp Avy et de deux domestiques. Il a annoncé le projet d'acheter une campagne dans cette contrée et d'y passer les hivers. En ce moment, il dit qu'il va passer quelques jours à Aix et se rendre ensuite à Paris, pour y voir sa mère atteinte d'une maladie dangereuse.

1197. — Rapport du préfet de police. — Quelques plaintes dans le commerce. On fait chaque jour, dit-on, au moins pour 200.000 francs d'affaires de moins qu'avant le départ de la cour. — La hausse des rentes se soutient, les opérations de M. Martinet y contribuent. Il continue d'acheter. Le sieur Levrat continue d'acheter par M. Sancède et autres agents. Il a, dit-on, pour associé, le sieur Chambon, commis de l'ancien agent Garrigues. Ses premiers achats ont été faits à 59 francs. Quelques vendeurs paraissent inquiets.

1198. — Hambourg. Lettre du 18 germinal. — Deux Français ont acheté une quantité considérable de cuivre, et l'un d'eux a reçu, dit-on, la commission d'acheter tout celui qui proviendra de la démolition du clocher de la cathédrale de Hambourg. On dit ces cuivres destinés pour l'Angleterre, où ils seront employés à doubler des vaisseaux. On ajoute que cette destination pourrait être empêchée, avec succès, par la cour de France, si ces cuivres lui étaient utiles pour le même usage. — Le calendrier de la cour de Londres a inséré, dans l'ordre des puissances couronnées, Napoléon 1er, empereur des Français. — On croit à Hambourg à une paix prochaine et que le gouvernement britannique y est forcé par les nouvelles alarmantes qu'il a reçues de l'Inde. — Les embaucheurs ne sont plus tolérés à Husum. Un bourgeois a entrepris de réclamer de l'un d'eux le payement d'une dette. Il a été condamné, pour ses rapports avec lui, à une amende de 50 reichs thalers.

1199. — Berlin. Lettre de Fauche-Borel. — Fauche Borel, détenu longtemps au Temple, a été mis en liberté et envoyé en Allemagne. Il s'est retiré à Berlin. Une lettre, écrite de lui à un particulier de Paris, renferme ce passage : « J'ai eu des nouvelles de M. Quidor, qui est à Vienne. « Il m'annonce que MM. Grunstein, Vernègues et Christin ont passé

« chez lui, allant en Russie, et que Frotté et l'aide de camp de son frère « (Michelot) ont aussi passé, se rendant en Angleterre. » Fauche-Borel, Quidor et tous les autres individus nommés dans cette lettre se sont connus au Temple. Quidor, ancien inspecteur de police, a été renvoyé, à la fin de brumaire, en Allemagne. — Grunstein à la même époque. Il avait été arrêté avec le duc d'Enghien et dans la même maison. C'est un ancien officier, qui a servi en Russie au commencement de l'émigration, ensuite dans le corps de Condé, et, après le licenciement, s'était rattaché à lapersonne du duc d'Enghien. — Vernègues, agentdes princes, arrêté à Rome, a été mis en liberté sur la demande du pape, et renvoyé de France à la fin de frimaire. Il s'est dit attaché au service de Russie; il est cependant probable qu'il s'est rendu à Mittau, ainsi que Grunstein. — Christin, Suisse, a été renvoyé le 8 nivôse et a dû se fixer à Verdun. Le 12 février dernier, il a écrit au ministre des relations extérieures qu'il quittait la Suisse, parce qu'il craignait d'être arrêté de nouveau, pour avoir fourni des secours à Frotté et Michelot, après leur évasion du fort de Joux. Pensionné de la cour de Russie et lié avec M. de Markoff, il s'est vraisemblablement rendu à Pétersbourg. Frotté et Michelot ont dû chercher un asile et des moyens d'existence en Angleterre. Frotté avait déjà accompagné Sidney Smith en Egypte.

1200. — Conversation d'un officier chouan avec un employé de la police. — Il résulte de la conversation avec un principal officier chouan du Maine (M. Chappedelaine) les circonstances suivantes : Cet officier a été sondé, il y a environ deux mois, par un de ses amis, (M. Armand Bartillac); il s'agissait de savoir quelles seraient les dispositions des royalistes de l'ouest dans le cas d'un mouvement à l'intérieur, Sur quoi, M. de C... n'a fait qu'une réponse vague et qui provoquait de plus amples éclaircissements sur la nature et le but de ce mouvement, sur les moyens et sur la part qu'y prendraient les princes de la maison de Bourbon. La personne est revenue à la charge, avec de nouvelles explications, et a fait connaître dans plusieurs conversations successives l'esprit et le fond du projet en question.

Des amis de Moreau (partie dans le militaire, partie dans la banque) lui ont envoyé un agent, en Espagne, pour le solliciter de se mettre à la tête de quelques mesures d'opposition. Sa réponse a d'abord été peu satisfaisante et brusque, parce qu'on ne lui présentait aucun moyen réel d'action, et qu'on lui parlait du parti royaliste, sans lui présenter de sa part ni pouvoir, ni proposition directe. Sur cela, ses amis ont envoyé un agent auprès de Louis XVIII, qui l'a vu dans quatre conférences successives et dans le plus grand secret, car on a dit que nul des alentours du comte de Lille n'a eu connaissance de l'agent, excepté le comte d'Avaray. On ajoute que le comte de Lille, depuis sa sortie de France, n'a jamais éprouvé autant de satisfaction et ne s'est cru aussi près du trône ! Il a écrit de sa propre main une lettre au général Moreau. Cette lettre a été portée à ce dernier qui en a été satisfait, et on a discuté et arrêté le plan et les moyens. — 1° On ne fera rien sans s'être assuré un corps d'armée, et, comme on doit agir sur la Bretagne, c'est l'armée de Brest sur laquelle on s'est fixé et que l'on doit travailler. — 2° Quand on s'en sera assuré, on fera soulever d'un côté par les amis de Moreau la masse des républicains, tandis que les royalistes se montreront de leur côté. Ainsi, la province entière sera en armes, et l'armée de Brest fera le noyau militaire. — 3° Comme on ne veut rien recevoir ostensiblement de l'Angleterre, parce que cette voie est odieuse, on recevra de l'Allemagne, et

Moreau a dû écrire lui-même à un M. Féret, gendre d'Oberkampf, que l'archiduc lui avait fait offrir un établissement en Allemagne, 10 millions et un asile pour sa famille. On compte sur ces fonds, mais on est embarrassé sur les moyens de les faire passer en Bretagne d'une manière sûre. — 4° Il paraît qu'il y a eu de nouvelles explications à obtenir du comte de Lille, car l'agent est retourné de nouveau à Mittau, et son retour est attendu sous peu de jours. Le Ministre a pris les moyens de s'assurer de ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette conversation.

1201. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Wiskosky (1099.1153). On a une lettre de lui datée de Naples. Il est signalé aux observateurs.

Ille-et-Vilaine. Brigands. Jugan dit avoir été attaqué par huit brigands près de Fougères (1163). Le lieutenant de gendarmerie de cette ville signale quatre brigands près de Saint-Aubin. Le général Mignotte doute de ces deux renseignements.

Orne. Évasion de quatre déserteurs, de la prison d'Alençon.

Contrebande. Enquêtes sur plusieurs individus signalés comme agents de la contrebande anglaise : Doney, Rupperberghs (1026), Jadot (1064), Koch (d'Amsterdam) et plusieurs Hollandais signalés à Marmont. Ces recherches inquiètent les fraudeurs qui suspendent les envois.

Hérault. Émeute à Saint-Gervais. La gendarmerie est frappée en voulant empêcher vingt-quatre individus de jeter dans la rivière des bois appartenant à des propriétaires. On a requis une condamnation solidaire contre la commune.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide à Gentilly. — Arrestations : cinq voleurs, deux mendiants, un fou.

Faits divers. Vols : 1) chez Dieu, à Nanterre ; 2) d'un juif, sur une route, en Rhin-et-Moselle; 3) chez Chauffournier dans le Haut-Rhin. — Assassinat d'un garde particulier par trois braconniers, en Seine-Inférieure. — Suicides : deux en Charente-Inférieure, un en Seine-et-Oise. — Incendies : 1) accidentels : à Coerrinsig et dans les Ardennes ; 2) divers : Haut-Rhin.

BULLETIN DU 29 GERMINAL AN XIII

Vendredi 19 avril 1805.

1202. — Vaucluse. Partis. — Des mouvements de réaction ont eu lieu dans la commune de Grillon (Vaucluse). La nuit du 9, l'arbre de la Liberté a été enlevé et remplacé par une croix. La nuit du 10, cette croix et une autre voisine ont été brisées. Le préfet a rendu compte de ces faits et a ajouté qu'on informerait contre tous les coupables indistinctement (*Bulletin* du 26 germinal) (1183). — Voici l'extrait d'une lettre particulière, écrite au sénateur ministre, le 17 de ce mois, sur ces événements, par un ancien fonctionnaire retiré à Grillon : — « Les prêtres de « Vauréas, qui fut longtemps le théâtre du brigandage, ont fait multi- « plier les plantations de croix. On a suivi cette impulsion à Grillon. Il « est vrai que la croix, qui avait remplacé l'arbre de la Liberté, et une « contiguë ont été enlevées dans la nuit du 10, comme l'arbre l'avait « été dans celle du 9. Des voix préparées ont crié au sacrilège, ont « accusé les républicains, les patriotes, mais point de preuves. Le fana- « tisme signale avec audace des victimes: M. Michel, officier retiré du « 12e d'infanterie légère, qui s'est distingué dans les guerres d'Italie ;

« M. Collet, ancien magistrat, accusateur public de Vaucluse, dont les « propriétés ont été souvent dévastées, actuellement retiré dans sa cam- « pagne. Vingt autres chefs de famille, objets de la haine et des persécu- « tions des brigands. En général, le fanatisme agit. Des sociétés de « pénitents noirs et blancs l'alimentent. » — Le préfet de Vaucluse est chargé de rendre un compte exact du résultat des procédures commencées sur les événements des 9 et 10.

1203. — Haute-Saône. Arbre de la Liberté. — Le 21 germinal, on a coupé l'arbre de la Liberté à Vesoul. La sentinelle ayant voulu vérifier la cause du bruit qu'elle entendait, le nommé Lamprinet, adjudant sous-officier, l'empêcha, disant que ce n'était pas sa consigne. Lamprinet a été condamné par le colonel à un mois de cachot, au pain et à l'eau. Le préfet de la Haute-Saône a fait replanter un autre arbre.

1204. — Aude. Intolérance du clergé. — Un curé de Carcassonne a refusé d'admettre pour parrain le sieur Lauriol, directeur du théâtre, sans autre cause que l'exercice de cet art. On en a référé à l'évêque: il a approuvé le curé, confirmé le motif d'exclusion. Le préfet a transmis les procès-verbaux au ministre des cultes.

1205. — Lozère. Lettres aux émigrés. — Le préfet de la Lozère écrit, à la date du 21, que les émigrés du département de la Haute-Loire ont reçu de l'étranger des lettres, qu'on a lieu de croire suspectes, parce que ce sont des espèces de circulaires, qui doivent être adressées de même à tous les émigrés des autres départements. La police générale n'a aucune connaissance de ces lettres. Elle a rendu compte, à l'époque de la réunion de Calmar, des avis qu'elle avait reçus, par voie sûre, du but de cette réunion. Il était de faire une protestation contre le changement de dynastie et une espèce d'adresse ou manifeste à tous les Français. Cet acte fut rédigé. Dans la première partie, Louis XVIII s'élevait avec force contre le bruit qui avait couru de son abdication volontaire, et assurait qu'il conserverait jusqu'au tombeau le titre de roi de France, que la loi salique lui attribuait. Il n'a pas alors été rendu public, parce qu'il devait être signé de tous les princes, fils d'Artois, Bourbons et Orléans. On a appris récemment que ces signatures avaient été toutes recueillies, et qu'on s'occupe d'introduire et faire circuler ce manifeste dans l'intérieur. Les mesures sont prises pour connaître et faire arrêter les individus qui serviront cette intrigue. Il est même probable qu'on trouvera des exemplaires de cette pièce chez quelques-uns dont l'arrestation provisoire a été ordonnée. On s'occupe de vérifier si les lettres, dont le préfet de la Lozère annonce l'envoi, y ont quelque rapport.

1206. — Londres. Lettre du 28 mars. — Un passage de cette lettre porte qu'on a embarqué beaucoup de Français dans la grande expédition que prépare le gouvernement britannique. On ajoute que d'autres, qui n'y étaient pas compris, ont été enlevés la nuit, et qu'on ignore ce qu'ils sont devenus. Si ces faits sont exacts, il est probable que les Français embarqués ostensiblement se sont engagés, de plein gré, pour l'expédition, et qu'ils ont ensuite dénoncé ceux qui étaient propres au service, mais qui cherchaient à s'y soustraire par des motifs d'intérêt ou d'opinion. Le but du ministre, en associant ces Français aux troupes de l'expédition, peut être de les faire servir militairement avec elles, comme dans la guerre d'Egypte, surtout si l'expédition est destinée pour cette contrée. Il peut être aussi de les débarquer sur quelque côte de l'Italie, s'il médite quelque complot. On observe que les journaux de Londres ont annoncé que M. Circello, ambassadeur de Naples en Angleterre, s'em-

barquait sur un des vaisseaux de l'expédition, pour se rendre à Naples.

1207. — Feuilles périodiques étrangères. — Un journal allemand intitulé : *Achener Zuschauer* (le spectacle d'Aix), contient un article tendant à déshonoer une famille de cette ville et à augmenter la dissension qui règne déjà parmi les membres qui la composent: — Suspendre cette feuille.

1208. — Castan père. — Pêcheur, détenu à Toulon (833) comme prévenu de communiquer avec la flotte anglaise. Deux gendarmes déguisés, envoyés à Cassis par le commissaire général de Toulon, à l'effet de s'assurer si la flotte anglaiase communiquait, comme on lui en avait donné avis, avec les côtes de Provence, feignirent d'avoir des effets à faire passer à l'escadre anglaise et s'adressèrent à plusieurs personnes pour savoir qui pourrait s'en charger. On leur indiqua les nommés Leroux et Castan. Le premier refusa de se mêler de cette affaire et n'a pu être retrouvé. Castan, que les gendarmes désignèrent comme ayant promis de faire la commission, moyennant 25 louis, fut arrêté sur-le-champ. Il résulte de son interrogatoire, ainsi que de ceux de sa famille et de plusieurs autres témoins que Castan a été véritablement en pourparlers avec les gendarmes déguisés, qu'il a été question entre eux de transport de deux malles, que si pêcheur consentit à les porter ou à indiquer quelqu'un qui s'en chargerait, si toutefois on payait bien. Mais rien ne prouve qu'ils ont été d'accord sur le prix de transport, ni qu'il se soit agi de porter deux malles à l'escadre anglaise. Les agents du commissaire général se conduisirent d'ailleurs avec si peu d'adresse, que tout le monde savait à Cassis qu'il y était arrivé deux gendarmes déguisés, et l'on pourrait présumer que, dans tout ce qui a été fait, on n'a cherché qu'à se jouer d'eux. Le maire de Cassis atteste que Castan s'est toujours conduit en honnête homme et en bon citoyen, et il paraît qu'on ne peut avoir contre lui tout au plus que des soupçons, insuffisants pour motiver la prolongation de sa détention : — Le mettre en liberté [1], en le faisant surveiller avec soin, ainsi que sa famille et tous les habitants de cette côte.

1209. — Réunion d'anarchistes à Marseille. — Les nommés Grangier, Rey, Boniface et Perrin ont été arrêtés à Marseille, comme prévenus d'avoir lu dans une loge de francs-maçons une satire dirigée contre Sa Majesté, lorsqu'elle était premier Consul. La loge a été fermée depuis, conformément à l'ordre de Son Excellence (*Bulletin* du 24 ventôse) (1034). Il résulte des renseignements, transmis à ce sujet par le commissaire général de police de Marseille, que ces quatre individus sont des hommes crapuleux, sans conduite, qui n'ont qu'un petit nombre de partisans, et qu'on ne les regarde pas comme dangereux. Leur détention, depuis près de deux mois, paraît une punition suffisante, attendu qu'ils n'ont été arrêtés que dix mois après avoir fait la lecture en question et qu'on n'a point connaissance qu'ils l'aient renouvelée depuis cette époque : — Les mettre [1] en liberté et faire observer leur conduite.

1210. — D'Antraigues. — Doit être employé dans la légation russe à Dresde. Ses mouvements pourraient éclairer la police sur les intrigues auxquelles il s'est lié. Le ministre des relations extérieures est invité à faire vérifier s'il est toujours à Dresde, et, dans le cas où il s'en absenterait, à donner connaissance, si possible, de la nouvelle destination où il aura pu se rendre.

1. Ordre du Ministre.

1211. — Stokard. — Ancien officier de maréchaussée dans la Belgique et retiré à Vienne, chargé, avant son émigration, de poursuivre une bande de chauffeurs et garrotteurs, contre laquelle il ne paraît pas avoir déployé tout le zèle que le devoir de sa place lui commandait, soupçonné même d'avoir acquis de l'empire sur ces brigands, au point qu'il les avait à sa disposition, a reparu, il y a environ un an, dans la Belgique. Quelques-uns de ces garrotteurs, arrêtés dernièrement, ont déclaré qu'il leur avait été donné des instructions d'après lesquelles ils ne devaient pas se borner, comme autrefois, à leurs brigandages, mais attenter, si l'occasion s'en présentait, aux jours de Sa Majesté. On n'a aucune preuve positive que ces instructions soient l'ouvrage du sieur Stokard. Cependant, comme il paraît qu'elles ont été données à peu près à l'époque où il est venu dans ce pays, il serait possible qu'il eût eu l'idée de profiter de son ancienne influence sur ces brigands pour les employer à l'exécution de quelques projets coupables. Le ministre des relations extérieures est invité à faire prendre des renseignements sur la conduite et les dispositions du sieur Stokard, pour s'assurer si les soupçons qu'on peut avoir contre lui sont fondés.

1212. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nièvre. Incendiaires. Le colonel de gendarmerie Almain avait attribué à un esprit de partis des incendies près de Sancerre et d'Henrichemont. Le pays est tranquille; ces incendies sont accidentels ou dus à des vengeances particulières.

Verdun. Prisonniers. Les frères Hollond ont obtenu une prolongation et ne sont pas encore revenus. Effectif : 750.

Boulogne. Vol au parc d'artillerie des vis de pointage de quarante-sept pièces de siège.

Toulon (1176). Aucune épidémie à craindre.

Isère. Rixe entre communes. Le curé de Pusignan va, en procession, avec les catholiques, à l'église de Janneyrias où il n'y a pas de curé. Il est reçu à coups de pierre. On poursuit les coupables.

Piémont. Brigandages. Deux habitants d'Asti dévalisés sur une route par trois brigands. — Bellino tué sur la route de Coni. — Un soldat français est blessé par erreur dans une rue de Turin.

Rapport du préfet de police. Grande affluence à la représentation au bénéfice de l'actrice Suin : recette, 17.000 francs. — Tentative de suicide de Benoit. — Un incendie. — Arrestations : treize voleurs, cinq mendiants, un conscrit. — Bourse : Rente en hausse, puis en baisse, mais peu sensible grâce aux achats de Trudelle.

Larrazet (598) doit venir toucher une succession. On surveille son retour.

Lespinay, émigré, avait répandu, par vengeance, des calomnies contre Gauthier, magistrat, qui s'en est plaint. On lui adresse des remontrances et il promet de ne pas recommencer.

Saint-Paul, vivant avec la femme Bonnel, tenancière d'une maison de jeux. Renseignements sur lui demandés par Sa Majesté. Il n'est pas parent de Saint-Paul, ancien commis du bureau des grâces.

Ordres du Ministre. Accordé aux préfets l'autorisation de maintenir en détention par mesure de haute police : 1) Trock (on croit qu'il fait partie d'une bande de voleurs; presque toute sa famille a été condamnée aux fers) ; 2) Truchet (vol de diligence, acquitté faute de preuve, quatre de ses complices ont été condamnés à mort). — En liberté : Jadot (contrebande (1201), imbécile, simple intermédiaire entre Otto et Bernouville. Ordre de rechercher ces deux derniers). — Suspendre provisoirement le maire de Leerlen (1189) qui manque de fermeté. — Renvoyer dans leurs foyers, comme on l'a fait pour ceux qui étaient dans divers dépôts de mendicité de l'Empire : des bohémiens (quatre femmes et sept enfants), arrêtés en l'an XI dans les Basses-Pyrénées et détenus à Lyon.

Correspondance du Ministre. On croit que Fournier et Calligaris, agents de Willot, sont à Livourne. Le ministre plénipotentiaire de France en Étrurie le vérifiera et les fera arrêter s'il y a lieu.

Renseignements. Vérifier si Auerweck (519) est encore près d'Offenbourg avec son beau-frère Gelb. Observer leur conduite et leurs voyages. S'ils sont partis, savoir quand et pour où. — Vérifier si Delelée et Loyer, aides de camp de Moreau, sont à Paris.

Faits divers. Suicide de la Vve Delaistre à Villejuif. — Incendies : 1) accidentels : Pas-de-Calais; 2) par malveillance : Nord (par Senlin), Landes (chez les dames Dassan) ; 3) divers : Roër (chez Berchem), deux dans la Dyle, Forets. — Empoisonnement de la famille Paret (Basses-Alpes) ; le père et sa concubine sont accusés. — Explosion de poudre : Rhône.

BULLETIN DU 30 GERMINAL AN XIII

Samedi 20 avril 1805.

1213. — Paris. Bruits. — On a répandu hier des bruits alarmants sur la flotte partie de Toulon [1]. Pour les accréditer, on a dit qu'on avait retenu à Lyon, par ordre de Sa Majesté Impériale, deux courriers chargés de dépêches pour Paris, qui en contenaient les détails. Il a même été ajouté par quelques personnes que ces courriers avaient été mis au secret. Des employés de l'administration des livres ont assuré que leur correspondance de Toulon avait manqué les deux derniers courriers. Cette assertion a pu donner quelque consistance à ces bruits. On s'en est beaucoup occupé à la Bourse.

1214. — Deux-Sèvres. Dissidents. — Le préfet des Deux-Sèvres écrit, à la date du 23 de ce mois, qu'on a répandu dans le canton de Châtillon une lettre qu'on dit écrite par M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, par laquelle les prêtres réfractaires sont engagés à persister dans leur scission, et les fidèles à ne pas se servir du ministère des prêtres soumis. On promet, par cette lettre, un mouvement dans les trois mois : on fixe ce terme à la persévérance demandée. — Les faits paraissent confirmer l'existence de cette lettre et l'impression qu'elle a produite. D'une part, des dissidents cachés, invités par leurs amis à faire leur soumission, ont répondu qu'ils la feraient dans trois mois, s'il n'y avait pas de changement, si le pape était de retour à Rome. Les prêtres soumis paraissent aussi inquiets et découragés. D'autre part, les catholiques des cantons de Châtillon et Cérizay, qui fréquentaient les églises desservies par les conformistes, s'en abstiennent aujourd'hui. Le préfet observe que ces faits isolés et purement locaux sont peu importants, mais qu'on pourrait les considérer comme le présage de quelque nouvelle tentative, en se souvenant qu'on a fait circuler, dans les mêmes cantons, une lettre, attribuée également à M. de Coucy, trois mois avant que la conspiration de Georges éclatât.

1215. — Rapport du préfet de police. — La Bourse a été peu animée. Il y a eu plusieurs ventes au comptant et les vendeurs ont racheté à l'instant pour la fin du mois prochain. A la fin de la Bourse, on s'est beaucoup entretenu du sieur Fromont, demeurant rue Gaillon, joueur à

1. En marge, de la main de Fouché : « On sait aujourd'hui que la flotte de Tou-
« lon s'est arrêtée à Carthagène et puis à Cadix ; qu'elle est partie de ce dernier
« port, forte de dix-huit vaisseaux de ligne, huit frégates et cinq bricks, tant fran-
« çais qu'espagnols. »

la baisse, très riche. Ayant acheté pour la fin de ce mois environ 300.000 francs de rente, à 59 francs, il a déclaré à plusieurs de ses vendeurs qu'il lui serait impossible d'exécuter ses conventions, recevoir ses rentes ou payer la différence.

1216. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bourrienne a gagné son procès.

Ille-et-Vilaine. Brigands de Fougères (1163. 1201). Le général Buquet dit qu'il a paru à Meslay-Chenil une trentaine de brigands masqués et armés qui répandent la terreur. La gendarmerie en doute. Cependant on fait une battue générale dans le pays. Contradiction des rapports. On demande des explications.

Attaque du courrier de Paris à Bruxelles, dans la forêt de Compiègne, par six individus. Les deux voyageurs, Cerf Veillere et la Vve Bernaville, sont dévalisés. Ils déclarent, ainsi que le courrier et le postillon, aux généraux Baraguay d'Hilliers et Scalfort qu'ils croient que ce sont des soldats déguisés. Les lettres ne sont pas enlevées. On observe les gens qui quittent Compiègne pour voir s'ils ne veudent pas d'objets volés.

Postes. Vol à l'administration des postes.

Var. Conscription. Départ du contingent. Quelques conscrits renvoyés momentanément dans leurs foyers.

Lord Elgin, qui a perdu à Paris un enfant de treize mois, demande la permission de renvoyer sa femme et le corps en Angleterre, par Rotterdam.

Lot-et-Garonne. Un cadavre d'enfant a été découvert par un chien à Vares. Le préfet propose d'arrêter deux filles de mauvaise conduite et de les mettre dans une maison de correction. « Il croit la mesure de bannissement des prostituées admise dans les grandes villes, nuisible aux autres départements. »

Léman. Jeux de hasard tenus par Jourdan (récidive).

Bruits à Turin et à Bordeaux sur la guerre, l'escadre de Toulon, les Russes, les Anglais à Lisbonne, etc.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de Robin. — Arrestations : sept voleurs, trois faux monnayeurs, un déserteur.

Ordres du Ministre. A maintenir en prison par mesure de sûreté générale : Le Touzé, dit Roger (scélérat, non condamné parce qu'on n'a pas osé déposer). — A la demande du préfet, envoyer en surveillance dans sa commune où il aura du travail : Braud (soupçonné d'assassinat, détenu par mesure de haute police, il demande sa liberté). — En détention : 1) deux mois : Robert (propos); 2) à la maison de correction de Gand : Louchet dit La Brille (repris de justice, terreur de son canton). — Lever la surveillance de Guillard (68) (rien contre lui). — En liberté : Ardeliez et femme Dorée (1133) (c'est de la faute d'un officier de recrutement pris de vin ; Ardeliez avait à la main une blessure, faite à la guerre, disait-il, sans qu'on lui ait donné de pension ; l'officier déclara qu'il n'était pas possible que Sa Majesté ait commis une injustice ; les propos s'envenimèrent). — En liberté en surveillance : Fosse (soupçonné d'espionnage à son retour d'Angleterre, où il tenait un restaurant fréquenté par les chouans modestes).

BULLETIN DU 2 FLORÉAL AN XIII

Lundi 22 avril 1805.

1217. — Paris. Bruits. — On donne aujourd'hui dans le public des détails satisfaisants sur la flotte de Toulon. On assure qu'elle a touché à Carthagène d'où elle devait emmener quelques bâtiments espagnols. Mais M. de Solano, gouverneur, ayant demandé quarante heures pour achever de mettre les vaisseaux en état, la flotte française a suivi sa route sans

aucun délai. Elle s'est rendue de suite à Cadix, où M. de Gravina a joint à nos forces huit vaisseaux de ligne : deux autres ont suivi immédiatement. On assurait que la destination de cette flotte est pour Bombay. On remarquait qu'elle ne porte que 3,500 hommes, parce qu'il en a été détaché 8,000 sur les 11,000 qu'elle portait à sa première sortie. Cette nouvelle a fait sensation dans Paris et on admire autant le génie et la fortune de Sa Majesté que l'inutilité des nombreuses et puissantes croisières de l'ennemi.

1218. — Paris. Rapports particuliers. — On a annoncé dans quelques sociétés le départ de M. Lucchesini. Mme de Lucchesini a dit à son sujet, avec quelque affectation, que son mari n'allait qu'à Turin, d'où les politiques ont conclu que la reconnaissance du royaume d'Italie éprouvait à Berlin quelques difficultés. — On répand que le duc de Fleury est disgracié, et on en donne les motifs : ayant gagné, dit-on, 100.000 écus au jeu, il les a reperdus, plus 100.000 francs sur sa parole. Il a voulu que Louis XVIII payât cette dette. Le prince a refusé. Il y a eu une vive discussion entre MM. d'Avaray et de Fleury, par suite de laquelle M. d'Avaray a fait renvoyer M. de Fleury. Il avait fait de même disgracier M. de La Vauguyon, à Blankenbourg. — M. de Rohan, dit Montbazon, est à Paris. Il commandait le 2e bataillon de la légion de Rohan en Autriche : une chute l'ayant empêché de continuer son service, il a obtenu le commandement de la ville de Lintz, dont il jouit encore.

1219. — Côtes-du-Nord. Prêtres perturbateurs. — Le préfet des Côtes-du-Nord signale quatre prêtres du diocèse de Saint-Brieuc qui, à l'occasion du Jubilé, ont porté le trouble dans plusieurs familles et inquiété les acquéreurs de biens nationaux : Le sieur Nais, curé de Matignon. Dans son sermon sur le Jubilé, il a attaqué avec force les prêtres constitutionnels, invité les fidèles qui avaient employé leur ministère à profiter du Jubilé pour réparer leurs fautes. — Le sieur Lesage, curé à Saint-Brieuc. A prêché dans le même sens et exigé d'une dame Besnier, au tribunal de la pénitence, qu'elle réhabilitât son mariage célébré par un constitutionnel. — Le sieur Sorgniard, curé à Lamballe, a exigé la même réhabilitation d'un malade qui le faisait mander pour l'administrer. — Le sieur Lasalette, vicaire à Lamballe, a particulièrement persécuté les acquéreurs. Refusant son ministère à l'un d'eux, une liste à la main, il s'est exprimé en ces termes : « Vous êtes acquéreur de domaines natio- « naux, je ne puis vous admettre à faire votre Jubilé, cela m'est défendu. » L'évêque de Saint-Brieuc est invité à vérifier ces faits et interdire ces prêtres, s'ils sont exacts, sauf à prescrire d'autres mesures administratives s'il y a lieu.

1220. — Cher. Incendiaires. — Il y a eu, dans les derniers mois, plusieurs incendies dans deux arrondissements du Cher, Sancerre et Henrichemont. On a rapporté qu'une association s'était formée pour détruire les propriétés des habitants qui avaient servi la Révolution. Des recherches ont été prescrites. Le colonel Almain a écrit au sénateur ministre (*Bulletin* du 29 germinal) (1212) que ces événements ne pouvaient être attribués à aucun parti, que les uns étaient l'effet de la négligence, les autres des vengeances personnelles et locales. Une lettre particulière du 27 germinal, écrite par un habitant de Sancerre, annonce qu'un nouvel incendie vient de consumer huit maisons à Baugy (Cher) et qu'il a commencé par celle d'un gendarme, nommé Manoir ; qu'on a mis le feu à deux bâtiments, grange et écurie, qui appartenaient au juge de paix d'Henrichemont, à la suite d'une information dans laquelle il

avait entendu quarante témoins sur les incendies précédents. L'auteur de cette lettre pense que ces faits confirment l'existence certaine d'une association d'incendiaires, formée après l'arrestation de quelques prêtres et la destitution du préfet qui correspondait avec l'un d'eux On n'a encore aucun avis des autorités locales sur les deux nouveaux incendies que ce particulier annonce. Si l'un d'eux a commencé par la maison d'un gendarme, on ignore si c'est un accident ou une vengeance. Le feu peut avoir été mis aux bâtiments du juge de paix par vengeance de quelque acte de son ministère. Les recherches se continuent.

1221. — Rapport du préfet de police. — On a arrêté, le 30, dans le palais des Tuileries, un particulier qui cherchait à pénétrer dans les appartements de l'Impératrice. On lui a trouvé deux pistolets qui n'étaient pas chargés. C'est un ouvrier en tapisserie, nommé Léon, qui paraît atteint de démence.

1222. — Forêts impériales. — Les forêts impériales sont en général mal conservées. On se plaint des friponneries qui s'y commettent d'une manière frauduleuse. La forêt d'Armainvilliers, auprès de laquelle le Ministre a ses propriétés, est dilapidée avec une effronterie vraiment extraordinaire. Plusieurs faits importants de dilapidation et de ventes frauduleuses ont été dénoncés à l'administration des forêts par le ministre, qui est allé de sa personne vérifier les délits. L'administration des forêts fait des poursuites pour en faire juger les auteurs Les fripons ont un entourage qui ne manquera pas de faire chorus contre la police avec les fraudeurs de marchandises anglaises.

1223. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Attaque d'un courrier près de Compiègne (1216). Le colonel Ponsard annonce que le commandant de la ville fait escorter les gendarmes, dans leurs perquisitions, par des troupes de ligne.

Calvados. Arrestation de deux individus qui ont aidé un conscrit à déserter.

Seine-Inférieure. Pêcheurs. Les Anglais ont saisi le bateau de Lebreton, de Saint-Valery, entre Saint-Aubin et Ailly. Relâché, Lebreton dit que les Anglais lui ont seulement demandé des nouvelles du lieutenant anglais prisonnier à Saint-Valery et donné pour lui quatre lettres, insignifiantes.

Moselle. Trois Anglais s'évadent de la prison de Metz. L'un d'eux, Jenkems, est repris dans la Sarre et conduit à Sarrelibre.

Toulon. Le même entrepreneur a fait à Toulon les mêmes achats de vivres qu'à Marseille (1195) sans provoquer de murmures.

Aveyron. La cour de Rodez poursuit un médecin, un chirurgien, un percepteur et un particulier qui escroquaient les conscrits de Saint-Affrique en leur promettant des congés de réforme.

Var. Arrestation de Simon, de Draguignan, qui appelait à lui des complices de vol (association).

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Bernard, vétéran (vol). — Une tentative de suicide. — Arrestations : vingt-deux voleurs, vingt mendiants, cinq déserteurs, un fou. — Bourse : active ; hausse ; lettre de Brest annonçant le départ de l'escadre.

Faits divers. Vols : Eure. — Suicide : tentative d'Apollot dans la prison de Troyes. — Attaque d'un juif par deux maçons dans le Haut-Rhin. — Incendies : dans une forêt appartenant à Maugay, dans la Moselle ; dans la Roër. — Assassinat d'un ermite et de sa mère en Marengo.

BULLETIN DU 3 FLORÉAL AN XIII

Mardi 23 avril 1805.

1224. — **Paris. Bruits. Esprit public.** — On a répandu hier que la flotte de Toulon était arrivée à Brest, avec plusieurs vaisseaux, que le gouvernement espagnol y a joints, et trois frégates anglaises, dont elle s'est emparée. Cette nouvelle a causé la plus vive sensation ; on la faisait circuler avec enthousiasme. L'esprit national se manifestait dans toutes les classes de la société.

1225. — **Lyon. Extrait d'une lettre du commissaire général de police (29 germinal).** — « Sa Majesté l'Empereur et Roi a demeuré « six jours à Lyon. Elle y a été constamment accueillie par les acclama- « tions les plus unanimes. L'ordre le plus parfait règne partout. « Sa Majesté a accordé une audience particulière et confidentielle au « commissaire général de police, dans laquelle elle a eu la bonté de lui « dire qu'elle était satisfaite de ses services. Cependant, il a été seul « oublié ou excepté dans la distribution des témoignages publics et hono- « rables que tous les autres fonctionnaires ont reçus de Sa Majesté. Le « préfet du département, les maires, les militaires commandants des « différentes armes, quelques chefs de commerce ont reçu et rendu « publiques des marques de bienveillance particulière de Sa Majesté. Le « commissaire général de police, chargé de la responsabilité la plus « pénible, blessé grièvement d'une chute qu'il a faite en visitant des « souterrains situés sous les appartements que devait occuper Sa Majesté, « n'est pas même nommé parmi les fonctionnaires auxquels elle a daigné « adresser des témoignages de sa satisfaction. Par cette exception, ce « magistrat se voit en quelque sorte privé de la force morale que l'opi- « nion publique attribue à l'appui du gouvernement. »

1226. — **Nantes. Affaire des plombs.** — Il y a, depuis longtemps, dans les prisons de Nantes, sept détenus pour l'affaire des plombs, qui avaient tous servi dans les guerres de l'Ouest. — Jagueneau, curé en Vendée. Les plombs étaient cachés chez lui (environ cinq milliers). — Daniaud, dit Duperrat, était l'agent le plus marquant, tenait la correspondance, avait les fonds à sa disposition. Il avait levé une maison de commerce de vins et liqueurs pour cacher ses manœuvres. — Gogué, chirurgien, associé de Daniaud, agent aussi actif, avait acheté les plombs. — Saint-Hubert, commissionnaire du parti, arrêté avec Gogué. — Kémar, affilié de Daniaud, arrêté avec lui. — Orion, marchand, conducteur des plombs. — Merland, mécanicien, vendeur des plombs, avait déjà servi Stofflet. — Par une lettre du 28 germinal, le préfet de la Loire-Inférieure expose au Ministre qu'il est urgent de faire juger ces prisonniers ou de prendre sur eux quelque mesure administrative pour les séparer et les envoyer dans des prisons éloignées. Le 27, ils se sont permis les injures les plus graves envers le gouvernement. Ils ont maltraité d'autres détenus qui étaient plus réservés. Une bouteille d'eau forte, trouvée sur leur fenêtre, a indiqué qu'ils avaient le projet de tenter leur évasion et des communications au dehors par lesquelles ils pourraient s'en procurer les moyens. Le préfet les a fait transférer dans une autre prison. Il s'y est rendu pour leur faire quelques représentations. Daniaud, Gogué, Saint-Hubert et Kémar,

quatre chefs de chouans marquants, l'ont convaincu, par la violence de leurs discours, que les plaintes portées contre eux étaient fondées.

1227. — Rapport du préfet de police. — L'abbé Fournier a prêché dimanche dans l'église Saint-Jacques. L'église était remplie plus de deux heures avant qu'il parût. On a placé des sentinelles à toutes les portes pour maintenir l'ordre. On exigeait 4 sols de chaque personne qui entrait dans l'église. — Les négociations des rentes ont été nombreuses et animées, effet de la nouvelle qui a circulé sur la flotte de Toulon. Le cours s'est ouvert à 57 francs et s'est clos à 57 fr. 30.

1228. — Russie. Bourmont. — On est instruit que M. de Lattau père (à Paris, rue des Petites-Écuries) a reçu hier une lettre de son fils, qui est à Bordeaux. Ce jeune homme, qui est lié avec Mme de Bourmont, mande à son père : « M. de Bourmont m'écrit qu'il va se rendre « à Saint-Pétersbourg. Il m'annonce que c'est une dernière preuve de « son dévouement qu'il veut donner à la famille des Bourbons, et qu'il « espère que celle-ci sera complète. » Tels sont à peu près les termes de la lettre de M. de Lattau fils. On observe à ce sujet que M. de Suzannet, qui est maintenant retourné à Francfort, chez M. Betmann, n'a pas dissimulé que la Russie lui avait fait faire des offres pour entrer à son service. Mais M. de Suzannet n'a pas paru, jusqu'à présent, disposé à les accepter.

1229. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Havre. Malgré les feux du cap de La Hève, deux péniches anglaises s'emparent d'un navire danois entrant au port et l'envoient en Angleterre.

Roër. Propos injurieux contre Sa Majesté dans une auberge.

Deux-Néthes. Mertens, conscrit de l'an XIII, arrête trois déserteurs et les livre à la gendarmerie. Il refuse toute récompense pécuniaire.

Ardennes. Evasion de trois prisonniers sur huit conduits par deux gendarmes.

Toulon. Passage du comte de Schonerts, conseiller de l'empereur d'Autriche, se rendant à Paris. Sa suite. Son passeport est en règle. — Le bruit court que l'escadre va revenir avec des vaisseaux espagnols.

Marseille. Tentative de suicide, au château d'If, de Kermabin, chef de chouans.

Rapport du préfet de police (suite). Assassinat de d'Hivers, invalide. — Suicide de Desbrosses, cocher de fiacre. — Deux incendies. — Arrestation de six voleurs.

Hambourg. Lettre. Cinq vaisseaux de guerre sont partis de Portsmouth pour rejoindre l'escadre qui croise devant Brest. — Depuis la défense faite par le Danemark, les recruteurs de Husum sont à Ramdorf. Ceux de Hambourg sont dans une taverne près de la ville. — La maison Zadig, de Hambourg, continue à envoyer des piastres en Angleterre. — M. d'Ocaritz, ambassadeur d'Espagne à Stockholm, retourne à Madrid.

Raguet-Brancion (55). Renseignements sur lui demandés par Sa Majesté. Ex-contrôleur des postes à Strasbourg, émigré rayé, lié avec Mme Klingin, parente du général Klingin. Il fut soupçonné de favoriser la correspondance de cette dame avec les émigrés de l'autre côté du Rhin. Recommandé par Pinteville-Cernon, membre du Tribunat, il fut autorisé à revenir à Paris.

Faits divers. Dévastation d'un champ de d'Arneuville, en Seine-et-Marne. — Incendie accidentel dans l'Oise.

BULLETIN DU 4 FLORÉAL AN XIII

Mercredi 24 avril 1805.

1230. — Seine-et-Marne. Escroquerie. — Le nommé Dorget, militaire pensionné, demeurant à Provins, est accusé d'avoir pris, sans droit, la décoration de la Légion d'honneur, pour persuader à quelques habitants des campagnes voisines qu'il avait du crédit et qu'il procurerait des congés à leurs fils. Il a reçu diverses sommes pour prix de ses promesses, surtout de ceux auxquels il a fait croire que leurs fils avaient quitté leurs corps et qu'il les soustrairait à toutes poursuites. Le lieutenant de la gendarmerie a fait traduire ce militaire devant lui, le 28 germinal, et informe sur les faits qui lui sont imputés.

1231. — Loir-et-Cher. Révolte. — Le 22 germinal, deux gendarmes de Marchenoir (Loir-et-Cher), ayant arrêté un déserteur dans cette commune, ont été assaillis par un rassemblement de vingt individus qui les ont grièvement maltraités. La garde nationale est venue à leur secours, mais elle a été repoussée et le déserteur enlevé de force. On procède contre les coupables.

1232. — Nice. Subsistances. — La maison Vidal et Gazielle a acheté, en trois ou quatre jours, au-dessus du prix du marché, tous les blés qui existaient dans les magasins des autres négociants de la ville de Nice (environ 12.000 hectolitres). Elle paraît avoir fait cette spéculation sur le bruit d'une exportation considérable en Espagne, permise par Sa Majesté. Cet accaparement inquiète les habitants de Nice. Ils craignent qu'il ne produise une forte augmentation dans le prix du blé.

1233. — Var. Escroquerie. — Des escrocs ont attiré un conscrit dans un cabaret de Draguignan, lui ont gagné dix louis au jeu, avec des cartes prohibées, fournies par le cabaretier, et ont disparu. Le préfet a fait rendre les dix louis par le cabaretier, réputé complice de ces escrocs, et le directeur des droits réunis procède contre lui, pour l'usage des cartes prohibées. La gendarmerie est sur les traces des escrocs qui se sont enfuis, sur l'avis qu'ils ont jeté leurs vues sur d'autres conscrits, en route pour leur destination.

1234. — Rapport du préfet de police. — Dans la matinée du 2, on a trouvé et arraché à l'instant deux placards manuscrits affichés dans les rues de la Madeleine et du faubourg Saint-Honoré. Ils étaient conçus en style des partisans des Bourbons. On en recherche les auteurs. — La hausse s'est soutenue à la Bourse, malgré les efforts des joueurs à la baisse, qui cherchaient à atténuer les succès de la flotte de Toulon. Le cours a été porté à 57 fr. 50. Le sieur Fromont a traité avec ses créanciers. Il a réglé les sommes qu'il leur devait pour différences des cours et leur a fait des engagements payables à différents termes de deux à trois ans. On a remarqué que la liquidation de la fin du mois a rendu les fonds plus abondants.

1235. — Contrebande. — Les habitants de l'extrême frontière du Jura, arrondissement de Saint-Claude, sont signalés comme se livrant avec audace à la contrebande des marchandises anglaises et, par suite,

1. Ce bulletin a disparu de la série A F^{IV} et se retrouve série F^7 3749.

à des excès et à des violences de toutes espèces (*Bulletin* du 6 ventôse) (962) : — Rechercher [1] les principaux agents de cette fraude et suspendre, s'il est nécessaire, la faculté, accordée par l'instruction sur les passeports aux habitants des frontières, d'entrée et de sortie sans passeport pour leurs négociations journalières.

1236. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Les frères Hollond, en permission à Paris, ne sont pas encore revenus. Quatre prisonniers arrivés. Effectif : 756.

Cahors. Évasion de Castagné, accusé d'embauchage.

Compiègne. Le courrier (1216) a bien été attaqué par des militaires. Brutus et Laugary, du 12e dragons, sont arrêtés. Mernic, remplaçant de Seriziat, a déserté. On recherche les trois autres complices.

Colporteurs. Knopfle et Fritschel, colporteurs de pendules en bois (1122), ont été interrogés et relâchés par M. de Lameth, préfet de Rhin-et-Moselle.

Bouches-du-Rhône. Arrestation de Armien, qui dévalisa à main armée, sur la route, Girard, secrétaire de la préfecture, et un de ses amis. On espère que c'est le brigand qui attaqua seul, deux fois, la carriole d'Avignon.

Rapport du préfet de police (suite). Rixe dans un bal ; la garde arrive et Bossu, ouvrier, est tué d'un coup de baïonnette. — Chutes mortelles des demoiselles Geoffroi et Thouvenin. — Un incendie. — Arrestations : Onze voleurs, quatre mendiants.

Ordres du Ministre. Rendre son passeport pour l'Italie à Bourgarino (1170) (n'a donné lieu à aucune plainte). — Accordé, sous certaine réserve, à l'évêque de Metz, qui l'avait dénoncé, la grâce de Malherbe (prêtre de la Moselle, recherché pour être enfermé au fort Urbin). — En détention j. n. o. par mesure de haute police : Ruzé (acquitté par le jury quoique convaincu de violence contre un gendarme). — Rechercher et arrêter Busseul (émigré amnistié, a quitté le lieu de sa surveillance). — Envoyer à Anvers ou l'y conduire de force, pour y être jugé : Tastet aîné (1122.1158).

Faits divers. Meurtre de Lalande par du Besny, Calvados. — Cadavre de Poirier, maire de Fleigneux, trouvé dans une rivière de l'Aisne. — Incendies : 1) par malveillance : Allier, à Aix-la-Chapelle (Roër) ; 2) accidentels : Oise, Haut-Rhin, Deux-Nèthes, Maestricht (Meuse-Inférieure) où le lieutenant du génie Métivier se distingue ; 3) divers : Côte-d'Or, Dyle. — Suicide de Dehars, dans la Dyle. — Vols : dans la Doire : on a arrêté Merlo.

BULLETIN DU 5 FLORÉAL AN XIII

Jeudi 25 avril 1805.

1237. — Incendies dans le département du Cher. — Le département du Cher semblait jouir d'une parfaite tranquillité, lorsque, dans les derniers jours de ventôse, le Ministre fut informé par deux courriers consécutifs que trois incendies avaient eu lieu, le même jour, dans trois communes du canton des Aix et deux autres dans celui d'Henrichemont, l'un et l'autre arrondissement de Sancerre. On leur donnait pour cause la malveillance. Le Ministre prescrivit des recherches et des informations. L'autorité, en annonçant qu'elle avait pris des mesures, informait, au commencement de germinal, que d'autres incendies s'étaient manifestés, qu'ils ne pouvaient être que l'œuvre du crime, mais qu'elle ne pouvait cependant en désigner les auteurs. Nouvelles sollicitations pour en connaître les causes ; même réponse de l'autorité ; nouveaux

1. Ordre du Ministre.

incendies occasionnés par la malveillance, nulle connaissance des auteurs. — Voici le résultat obtenu des renseignements particuliers : Un plan d'insurrection n'est pas connu ; mais on pense qu'il existe dans ces départements des agents organisés pour détruire, et que ces incendies, répétés avec autant de persévérance, dans un pays surtout où ce crime a été inconnu jusqu'alors, ont un but, celui de fatiguer et d'alarmer les campagnes, d'en tenir les habitants en haleine, pour s'en emparer au premier signal. Un bon préfet dans ce département ferait cesser ces dévastations. Celui que Sa Majesté a nommé n'est pas encore à son poste. Le conseiller de préfecture qui le remplace est sans activité. Le sous-préfet de Sancerre ne mérite pas beaucoup de confiance. Comment les nombreux auteurs des incendies qui se manifestent sous ses yeux, ne sont-ils pas arrêtés ? Il n'y en a pas encore un seul sous la main de la justice.

1238. — Rapport du préfet de police. — On ne s'occupe dans les sociétés que de nos succès dans les Iles. Le commerce en conçoit de grandes espérances. — La Bourse a été très animée, les négociations des rentes extrêmement nombreuses ; les plus timides voulaient acheter. Le cours s'est ouvert à 58 francs et s'est clos à 58 fr. 30. Il y a eu ainsi une augmentation de près de deux pour cent, depuis la nouvelle de la jonction de la flotte de Toulon à celle d'Espagne. On s'est communiqué à la Bourse des lettres particulières qui en contiennent les détails. On a annoncé la seconde faillite de Gramagnac, rue Neuve-du-Luxembourg, un des plus forts négociants de la capitale en épicerie et cotons.

1239. — Chapelles particulières. — Trois de ces chapelles ont été désignées au sénateur ministre, le 5 du mois dernier : maisons des dames Grimaldi, Hocquart, et d'Albert (1132). On ajoutait que les sociétés qui s'y réunissaient étaient opposées à la dynastie actuelle. La préfecture rend compte du résultat de ses recherches : « Mme Grimaldi a une « chapelle chez elle, rue de la Planche, mais elle y a été autorisée par « décret impérial du 30 brumaire dernier. L'abbé Dulondelle est son « aumônier. On n'y admet que des connaissances intimes, des amis par- « ticuliers. Les personnes qui composent cette société sont, en général, « attachées d'opinion à l'ancien ordre des choses, mais il n'y a aucun « renseignement particulier. On continue de les surveiller. — Mme Hoc- « quart avait une chapelle dans sa maison, rue Payenne, n° 498 : elle l'a « fermée et fréquente actuellement l'église des Minimes. Le curé et « d'autres prêtres forment habituellement sa société. — Mme d'Albert « n'en a point ; elle passe une partie de sa journée dans différentes « églises. »

1240. — M. de Puységur. — Archevêque démissionnaire de Bourges. Sa bonne conduite est attestée par le préfet du Tarn où il est domicilié. Recommandé par Son Excellence le ministre des cultes et par M. le président du Tribunat. Ce prélat demande la levée de la surveillance à laquelle il est assujetti : — Accordé [1].

1241. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Escaut. Rébellion à Tecke pour sauver un déserteur, qui se livre volontairement afin de faire cesser les mesures prises.

Toulon. Bordeaux. Bruits sur la flotte.

1. Ordre du Ministre.

Toulon. Un prêtre, venu pour prêcher le carême, a dit aux acquéreurs de biens qu'ils devaient les rendre. On l'a éloigné de la ville.

Aude. Après dix jours de poursuite, le maréchal des logis Marcel arrête Blandy. brigand condamné à mort et terreur de l'arrondissement de Castelnaudary. Il est en prison à Carcassonne.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations: treize voleurs, cinq mendiants, un déserteur.

Lachapelle fils et Garrezzio (1170). Les recherches continuent, infructueuses.

Ordres du Ministre. Détenir par mesure de haute police : 1) Eymeri (brigand, acquitté ; le préfet des Hautes-Alpes demande cette mesure) ; 2) Ogier Lachaise (mauvais sujet, ses parents demandent qu'il soit détenu : ils payeront ses frais de geôle, nourriture, etc.) ; 3) Thibal (prévenu de complicité avec deux brigands condamnés à mort ; en l'acquittant, le tribunal l'a mis à la disposition du préfet, qui l'a séquestré au dépôt de mendicité et demande la confirmation de cette mesure).

Faits divers. Assassinats : 1) d'un garde forestier : dans le Jura, par Frudot, et dans la Meuse; 2) dans la Dyle, par Bollens ; 3) arrestation de Coudert qui tua son ami Bacarisse par jalousie (1163). — Incendie accidentel de forêt en Rhin-et-Moselle. — Suicides : 1) à Marseille ; 2) de Fillot, dans le Var (il avait donné ses biens à ses neveux qui le laissaient mourir de faim).

BULLETIN DU 6 FLORÉAL AN XIII

Vendredi 26 avril 1805.

1242. — Rapport du préfet de police. — On a découvert, dans une maison isolée, sur la route de Sèvres à Boulogne, un atelier de faux louis, doubles et simples. Les balanciers, coins et autres instruments propres à cette fabrication, les matériaux (platine, feuilles et limailles d'or), soixante-seize pièces achevées, vingt autres défectueuses ont été saisies dans cette maison. Ces louis sont de platine. L'or qui les couvre vaut à peine 3 francs. Quatre complices sont arrêtés: Cartier, se disant négociant ; Moisson, graveur ; Senot, mécanicien et machiniste; Brasseur, bijoutier. — Cartier, chef de cette association, a fourni des renseignements importants sur la fabrication et les moyens d'émission. Six changeurs de Paris sont désignés comme agents de l'émission, et plusieurs marchands de bœufs des départements approvisionneurs de Paris, notamment de Limoges. On agit contre tous. — La police générale fit arrêter, en l'an XI, un nommé Cartier, qui avait failli à Limoges et obtenu ensuite un emploi dans l'administration des jeux de Paris. On l'accusait également d'émission de faux louis, tant à Paris que dans les départements et particulièrement à Limoges. Il fut alors impossible de le convaincre, il obtint sa liberté. — On a signalé de Limoges (*Bulletins* des 5 et 23 pluviôse dernier) (833.907) une émission de louis faux, à la lettre A, millésime de 1788. On désignait des marchands de bœufs et leurs correspondants à Paris, où l'on pensait que ces louis étaient fabriqués. Ces avis avaient été transmis à la préfecture de police, mais les recherches furent alors infructueuses (*Bulletin* du 23 pluviôse) (907). L'information apprendra si Cartier, chef des fabricateurs arrêtés, est le même que celui signalé en l'an XI [1], et s'ils ont pour complices de l'émission les mêmes marchands de bœufs, ainsi que le fait présumer l'indication de Limoges et environs.

1243. — Expédition anglaise. — On attend avec impatience la nou-

1. En marge : « On s'est assuré que c'est bien le même individu. »

velle du départ de l'expédition anglaise. Plusieurs Français qu'on y a embarqués de force, se plaignent des outrages qu'on leur fait essuyer. La nouvelle du succès de nos flottes pourra bien jeter quelque désordre dans cette expédition. Le cabinet britannique qui paraît, depuis quelque temps, marcher sur les traces du Directoire français, finira par éprouver le même sort : c'est l'opinion de Paris. Les anglomanes mêmes commencent à concevoir des alarmes.

1244. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ille-et-Vilaine. Déserteurs. On a arrêté Jamelot, un des brigands de Fougères (1163, 1216), qui attaqua Jugan (1201). Il avoue avoir déserté avec huit marins, presque tous de Fougères. Toutes les brigades du colonel Mignotte doivent faire des battues en Loire-Inférieure, Mayenne et Manche.

Valenciennes. Suicide de Maréchal (802).

Boulogne. L'ennemi a pris sept bâtiments de la division batave se rendant de Calais à Ambleteuse.

Marine. Arrivages : à Lorient, d'un Américain venant de New-York, et du *Diligent*, corvette de la marine impériale, venant de l'Ile-de-France, après quatre-vingt-six jours de traversée. A La Rochelle, un prussien, venant d'Amsterdam, et un Américain ; pas de passagers.

Étampes. Rixe entre des habitants et des gendarmes qui veulent rétablir l'ordre.

Charente-Inférieure. Attaque d'un voiturier sur une route.

Anvers. Le préfet n'est pas encore à son poste.

Duels. 1) En Sambre-et-Meuse, le gendarme Colin est tué par son brigadier Harel. — 2). Découverte à Châlons-sur-Marne du corps d'un officier polonais tué en duel.

Cette. Naufrage du *Saint-François*, espagnol. Castagnetto s'est noyé. Les canonniers du fort de la Fraternité ont ramassé les épaves, quoique le navire ait dû être mis en quarantaine comme venant d'Espagne.

Landes. A Saint-Géours un postillon vole 180 francs à Don Marcos de Navia, courrier du roi d'Espagne.

Toulon. Arrivée du prince et de la princesse de Saxe-Gotha allant à Marseille.

Rapport du préfet de police (suite). Attaque de Deville par quatre militaires. — Arrestations : dix voleurs, un fou. — Bourse, peu de variations. Rente : 58,30. Le commerce continue à se plaindre d'une stagnation générale.

Faits divers. Incendies à Boulogne, dans une forêt de la Roër et dans une du Jura, dans la Haute-Saône. — Assassinats d'un garde forestier des Vosges. — Suicide de Combette qui assassina un garde champêtre de l'Hérault.

BULLETIN DU 7 FLORÉAL AN XIII

Samedi 27 avril 1805.

1245. — Oise. Autorités administratives. — Le sénateur ministre fit écrire, le 17 germinal, au préfet de l'Oise, pour lui demander des renseignements sur la conduite du sous-préfet de Compiègne dans les opérations de la conscription, et sur son démêlé avec le maire de cette ville. A travers tous les faux-fuyants et les divagations de la faiblesse, la réponse du préfet offre des traits qui peuvent répandre quelque lumière. Son Excellence demandait au préfet s'il était vrai que le maire de Compiègne eût été empêché par le sous-préfet de vérifier les bulletins de réforme et si les bienséances avaient été tellement violées par le sous-préfet, à l'égard du maire et en public, que celui-ci se fût trouvé forcé de donner sa démission. A ces demandes claires et positives, le préfet répond qu'il existait précé-

demment une certaine inimitié entre ces deux fonctionnaires ; que la sortie faite par le sous-préfet contre le maire est vraie, ainsi que l'ordre donné par le premier au second de s'abstenir de vérifier les bulletins. « Je n'ai pas caché au sous-préfet, continue M. le préfet, qu'il avait eu « tort, au moins dans la forme, et que M. Léré, remplaçant le maire « de Compiègne, avait été en droit d'examiner les bulletins, d'autant « plus qu'on n'en avait pas fait publiquement la lecture, comme on « aurait dû le faire. Le sous-préfet se défend mal, parce qu'il a réellement « tort. Il ne s'est bien aperçu de ce qui se passait que quand il a su qu'il « ne pouvait plus y remédier sans se compromettre. Un peu d'indulgence « pour ses employés pourrait avoir influé sur sa détermination. » — Le préfet demande le secret sur ce dernier fait, parce qu'en dérangeant quelque chose dans les bureaux de Compiègne le service en souffrirait : « Les pré« fets voisins de la capitale doivent ménager leur monde et souvent com« poser ; ils ont besoin du zèle des sous-préfets et même d'un peu de « déférence de leur part. » — Par rapport à la conscription, il sait depuis longtemps comment les choses se sont passées dans beaucoup d'endroits ; le gouvernement apprendra encore là-dessus bien des choses qu'il ne sait pas. Pourquoi le préfet de l'Oise ne dit-il rien sur cet article si important ? Il se tait également sur la démission de M. Léré. Cette lettre annonce dans le premier fonctionnaire du département de l'Oise une faiblesse, une impuissance d'autant plus affligeante qu'il l'avoue lui-même. Honnête homme et bien intentionné, il voit les abus, mais il se croit obligé de s'envelopper d'une sorte de mystère pour en parler, même au ministre de Sa Majesté. Les autorités secondaires ne concourent avec lui que d'une manière faible et insuffisante. Celle de Compiègne indiscrète, et au moins complaisante ; ses bureaux entachés du soupçon de corruption. D'après cet exposé, on ne peut plus être surpris de la couleur insignifiante que l'on remarque dans la correspondance avec ce département.

1246. — Boulogne. Prisonniers. Retour suspect. — Par une lettre du 4 de ce mois, le commissaire général de police de Boulogne annonce au Ministre que les sieurs Routier et Granger, capitaines de corsaires, l'un de Boulogne, l'autre de Cherbourg, paraissent s'être évadés des prisons d'Angleterre et sont arrivés à Boulogne par Emden. Le commissaire général a reçu leurs déclarations. En voici l'extrait : « Ils étaient détenus à Norman-Cross, se sont évadés le 15 décembre « (on n'explique pas par quels moyens) et sont demeurés cachés dans « Londres pendant trois mois et demi. Au commencement d'avril, « M. Bouchet leur a procuré un passage pour le continent (point d'ex« plication). M. Bouchet est un ancien secrétaire de M. Otto, qui, par « suite de quelques altercations avec ce ministre, est demeuré à Lon« dres, fidèle, disent ces deux corsaires, au gouvernement français et « épiant l'occasion de le servir utilement. » Le surplus de leurs déclarations porte sur divers objets : On prépare une nouvelle tentative d'incendie contre Boulogne ; il y a à Londres 1.200 émigrés et quelques complices de l'attentat du 3 nivôse, notamment Lahaye Saint-Hilaire ; un frère de Georges, de 15 ans, y reçoit chaque jour une demi-guinée ; on ne parle d'aucun nouveau projet sur l'Ouest ; le peuple est mécontent ; la lettre de S. M. l'Empereur au roi d'Angleterre a produit le meilleur effet ; les milices sont mal disposées, etc. — La police a quelques soupçons sur ces corsaires et s'occupe de recueillir des renseignements, tant sur eux, à Cherbourg et Boulogne, que sur M. Bouchet, près M. Otto, à Munich.

1247. — Hérault. Conscription. — Soixante-huit conscrits avaient été réformés par les commissions de l'Hérault. Le conseil de recrutement a révoqué trente-trois de ces réformés. Le préfet observe que les commissions ont mis beaucoup de facilité dans leurs opérations.

1248. — Nîmes. Troubles au spectacle. — Une troupe de Franconi a donné deux fois, sur le théâtre de Nîmes, une pantomime qui a pour titre : *Le Damoisel et la Bergerette*. Les deux représentations ont excité des troubles violents parce qu'on a introduit sur la scène des hospitalières, en vêtements de leur ordre. A la seconde, on a été forcé de baisser la toile et de suspendre le spectacle. Les auteurs principaux ont été traduits au tribunal correctionnel et acquittés.

1249. — Var. Prêtre perturbateur. — Le curé d'Hyères a ouvert le Jubilé par le discours le plus violent contre les constitutionnels, les acquéreurs, les divorces, les mariages non réhabilités, etc. Le préfet du Var s'est borné à inviter l'archevêque à placer le perturbateur dans une autre commune.

1250. — Ardèche. Superstition. Délit atroce. — Un jeune homme malade à Mayres, arrondissement de Largentière, s'étant persuadé qu'une vieille femme sa voisine, prétendue sorcière, était cause de sa maladie et pouvait le guérir, a engagé deux de ses amis à l'amener chez lui. Cette femme, lui ayant dit qu'elle ne pouvait le guérir, a été mise sur un feu ardent et grillée jusqu'aux cuisses. On procède contre les coupables.

1251.—Lenoan.—Autrefois guide et espion de confiance des chefs de brigands De Bar, Pénanster, etc., et exécuteur des sentences de mort qu'ils prononçaient. Homme féroce, accoutumé au crime, devenu la terreur du pays. Traduit pour vol au tribunal criminel du Finistère, acquitté, personne n'ayant osé déposer contre lui, et renvoyé dans les prisons de Guingamp, où il est maintenant. — Le garder [1] en détention par mesure de haute police.

1252. — Voyage de Sa Majesté en Italie. — Le gouvernement anglais pourrait être tenté de jeter en Italie, pendant le séjour que Sa Majesté doit y faire, quelques intrigants chargés d'organiser de nouvelles manœuvres. Son Excellence adresse à M. le ministre plénipotentiaire de France près de la République Ligurienne la liste et les signalements des individus de ce parti les plus marquants, tels que Willot, d'Auerweck, de Tinseau etc., et l'invite à faire les dispositions nécessaires pour assurer l'arrestation de tous ceux d'entre eux qui paraîtraient sur le territoire ligurien.

1253. — Espionnage anglais. — On a annoncé précédemment que l'espion Marc Conté, arrêté à Saint-Malo, a été conduit à Rennes, avec ses complices, le 7 germinal dernier (*Bulletin* du 14 germinal) (1125). Il résulte du rapport détaillé de cette affaire, présenté par le conseiller de préfecture chargé de remplacer par intérim le préfet absent d'Ille-et-Vilaine, que : Marc Conté est un agent opiniâtre de l'ennemi qu'il sert par intérêt et par habitude ; — que Palierne, qui est en fuite, est, selon toute apparence, l'auteur de la lettre trouvée sur Marc Conté, et l'âme de toute l'intrigue ; — que Leseigneur, dit Auguste, n'a rien négligé pour faciliter à Conté son retour en Angleterre ; — que le batelier Omnes, chargé d'une nombreuse famille, sans fortune, a pu se laisser tenter par l'appât d'un gain considérable, mais qu'il est évidemment étranger au fond du complot ; — que les motifs d'indulgence sont les

1. Ordre du Ministre.

mêmes à l'égard du fermier Ribault, qui a reçu Conté sur la recommandation de Palierne, sans connaître la nature de leur liaison, et de la fille Baudet, malheureuse, d'un esprit très simple, qui faisait les commissions de Palierne ; — que Donzelle, beau-frère de Bertin, très lié avec Palierne, quoique non convaincu d'avoir pris une part directe à cette dernière intrigue, est loin d'avoir dissipé tous les soupçons qui se sont élevés contre lui ; — qu'il n'existe aucune charge contre Boucault, qu'on supposait avoir connaissance de la retraite de Palierne, ni contre Lande, domestique, qui demeurait chez Leseigneur et dont la simplicité et la bonne foi sont bien constatées : — Faire juger [1] Conté, Palierne et Leseigneur par une commission militaire. Garder en détention, jusqu'à l'issue du jugement, Omnes, Ribault et la fille Baudet, pour prévenir les rétractations qu'on pourrait chercher à leur surprendre, et les envoyer ensuite en surveillance spéciale dans leurs communes. Maintenir Donzelle en détention par mesure de sûreté. Mettre en liberté Boucault et Lande.

1254. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Un convoi de dix-huit canonnières est arrivé de Dieppe. Dans la journée du 4, les pertes ont été balancées. Un brick anglais a été coulé.

Mayence. Contrebande. Lettre confidentielle d'un employé de la douane, à Mayence, au ministre de la police : On a arrêté, sur le pont du Rhin, une voiture chargée de marchandises anglaises, appartenant à Boyer, chef de bataillon. Elle a été transportée chez Gault, receveur principal. On a tout relâché et on ne poursuit pas Boyer, qui a payé 61 louis pour cette infidélité. Enquête.

Bande de colporteurs (Lettre du sous-préfet de Saumur). Arrestation à Saumur et Cholet de quinze colporteurs : Salomon, trois frères Billonet, Tardieu, Paziau, Mazeau, Racton, Mongeaud, Biron, Ebrard, Malloir, Artezien, deux frères Joubert. Six autres sont désignés. Tous, âgés de 16 à 20 ans, habillés de même, disent voyager pour les maisons Mallet et Malloir, de Saumur. On fait une enquête sur cette association. En nivôse an XII, on fit une enquête sur trois colporteurs analogues.

Conscription. Arrestation de Vandenberg, employé à la préfecture des Deux-Nèthes, pour prévarication dans la conscription.

Rapport du préfet de police. Découverte de trois cadavres d'enfants, dont deux dans la Seine. — Godin fils tué par accident. — Métayer, militaire, essaye d'extorquer de l'argent de force à Mme Latour. — Arrestations : sept voleurs, quatre mendiants. — Bourse : Rentes en baisse. Ponts : 1.400 francs.

Hambourg (Lettre). Départs fréquents de navires soi-disant pour Emdem et allant en Angleterre. On traverse la Hollande sans passeport. — Ravel (865) va souvent en Angleterre. Il est à Londres pour acheter des marchandises de la compagnie des Indes. — Achat des canons de Hambourg et d'objets d'artillerie (804) par la médiation d'un Allemand, l'autorité ne voulant pas violer la neutralité : c'est soi-disant pour Nuremberg et en réalité pour l'Angleterre. — Arrivée d'Angleterre de nankins pour la France. — Suicides fréquents à Hambourg et Altona.

Ordres du Ministre. En détention par mesure de haute police : Lefèvre (garçon boulanger, propos contre Sa Majesté ; mauvais sujet ; pas lieu de le mettre en jugement). — A soigner au dépôt de Gand : Milon (cultivateur, épileptique, parle dans ses crises de tuer Sa Majesté). — En détention j. n. o. Tirard (ex-chouan du Calvados ; acquitté d'une prévention d'assassinat). — Lever la surveillance de Moisseron (propos et libelles ; bonne conduite ; son fils part pour la conscription).

Renseignements. Stokard (1211) : l'arrêter s'il reparaît à Bruxelles. — Blanchard, propos contre le gouvernement : à vérifier. — Souvisye, ancien militaire, émigré, joueur, reçoit des gens suspects : à surveiller à Paris et à Bruxelles où il va aller.

Faits divers. Incendie dans l'Ourthe. — Vol à Toulouse.

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU 9 FLORÉAL AN XIII

Lundi 29 avril 1805.

1255. — Sarre. Émigration. — Par une lettre du 3 de ce mois, le préfet de la Sarre expose au Ministre que plusieurs habitants de ces contrées, presque tous journaliers, prennent des passeports pour diverses villes de l'Allemagne où la Hollande, avec l'intention de se rendre dans la Galicie ou l'Amérique septentrionale, où l'on promet quelques avantages aux cultivateurs étrangers. Le préfet a cru devoir suspendre ces émigrations nuisibles à la population et à l'agriculture du pays. Il a refusé, dans le mois dernier, environ vingt passeports qui lui ont été demandés par des chefs de famille de la même classe, disant qu'ils manquaient d'ouvrage et de moyens de subsistance.

1256. — Seine-et-Oise. Infanticide. — Le 2 de ce mois, la brigade d'Angerville a arrêté, à la clameur publique, dans le hameau de Boigny (Seine-et-Oise), la veuve Bourdeau, accusée d'avoir tué son enfant. Elle a déclaré avec fureur qu'elle avait mangé cet enfant jusqu'aux os pour qu'il n'en restât aucun vestige, sans autre motif que le regret de lui avoir donné le jour.

1257. — Marengo. Brigands. — Par une lettre du 28 germinal, le préfet de Marengo annonce que trois brigands de la bande qu'on poursuit depuis longtemps, sur la frontière de Gênes, ont été pris et pendus entre Novi et Gênes. Cette bande, qui a pour chef le nommé Mayno, paraît soutenue par des contrebandiers milanais et génois. Pour la détruire, on a établi une colonne mobile à Novi, territoire de Gênes. Elle est commandée par l'adjudant-général Giovanni. — Mayno, accompagné d'une femme et d'un de ses complices, nommé Guasta, a osé paraître à Alexandrie, le 24 germinal. Sur le point d'être saisi par une patrouille, il s'est jeté en bas des remparts, laissant son chapeau, son manteau et une bourse pleine d'or. La femme et Guasta ont été arrêtés. Do, autre complice important, a été atteint près Gênes par la colonne mobile. Il a été tué dans le combat. Quatre soldats, français ou génois, y ont péri. La tête de Mayno a été mise à prix pour 3.000 francs, ainsi que celles de deux ou trois autres de ces brigands. Un déserteur a offert de faire prendre Mayno dans huit jours, si on voulait lui assurer sa grâce et la récompense promise. Le préfet de Marengo y a consenti.

1258. — Basses-Pyrénées. Libelles. — Le préfet des Basses-Pyrénées annonce, par une lettre du 25 germinal, qu'on a saisi à Pau un manuscrit de l'*Oraison funèbre du duc d'Enghien* et un imprimé des *Réclamations canoniques*. On a également saisi à Bayonne une copie d'une ode extraite de l'*Ambigu* et injurieuse à Sa Majesté : le préfet est chargé d'expliquer dans quelles maisons ces saisies ont été faites, comment ces pièces y étaient arrivées, quelles suites ont été données à ces exécutions. La police générale présume qu'elles proviennent de l'abbé de La Neufville.

1259. — Nouvelles de l'étranger. — On a l'avis certain et positif que M. le chevalier de Coigny, impliqué dans la correspondance de Hyde, vient de mourir à Emerich.

1260. — Bruits. — La flotte de Toulon aurait été prise par lord Nelson. Mais ce n'est encore qu'une nouvelle secrète du Faubourg Saint-

Germain, elle n'a pas été jusqu'à la Bourse.— On est encore assuré, dans ces mêmes sociétés, que M. le marquis de Lucchesini est porteur d'un ultimatum très positif de S. M. le Roi de Prusse. Mais des personnes mieux instruites et moins malveillantes parlent avec plus de fondement d'une négociation confidentielle fort importante, dont ce ministre serait l'intermédiaire. Cette négociation serait relative à des bases de pacification, dont les premiers éléments ont déjà été traités par des lettres particulières de LL. MM. l'Empereur des Français et le Roi de Prusse.— On prête à M. le général Bellegarde diverses assertions fort hasardées relativement à une rupture entre la France et l'Autriche.

1261. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers. Cockburn est autorisé par Sa Majesté à aller en Angleterre. Thomas Hollond est revenu ; son frère encore absent. Effectif : 757.

Duvivier, se disant comte de Beaujolais, aventurier, recherché depuis six ans pour embauchage, est à Sainte-Pélagie. Il demande à servir dans un régiment. Le ministre de la guerre refuse.

Lys. Brigands. Lucifer père et fils sont arrêtés.

Nièvre. Évasion à Luzy de cinq condamnés aux fers transportés à Dijon. Quatre sont repris.

Sarre. Attaque sur une route d'un juif par deux brigands.

Rapport du préfet de police. La construction des bâtiments est très active.— Deux incendies, dont un chez Lerebours, libraire. — Arrestations : treize voleurs, un faux monnayeur.

Faits divers. Duel : Bailly, militaire, est tué à Évreux. — Assassinat d'un homme et de sa femme dans le Nord. — Dévastations dans le verger de Wattier, adjoint de Fléchy (Oise). — Voleurs : huit arrêtés en Eure-et-Loir. — Incendies accidentels : Creuse ; dans une forêt du Pas-de-Calais et un autre dans le même département. — Suicide de Moreau en Saône-et-Loire. — Empoisonnement, dans le Lot-et-Garonne, de Mme Nestier par son mari et la concubine de celui-ci.

BULLETIN DU 10 FLORÉAL AN XIII

Mardi 30 avril 1805.

1262. — Paris. Bruits. Opinions. — Les mêmes sociétés, dont il a été question au *Bulletin* d'hier, continuent de faire main basse, à toute outrance, sur la flotte de Toulon. En même temps, elles appellent M. de Thugut à Vienne, pour une conférence secrète avec l'Empereur. Enfin M. Rasumosky est sur le point de demander hautement à l'Empereur d'Autriche le passage pour une armée russe. Le Roi de Prusse lui-même est fort embarrassé dans son amitié pour la France et offre de très bonnes explications pour être dispensé, quant à présent, de reconnaître le roi d'Italie.— On disserte aussi sur le congé qu'a reçu M. de Cobentzel pour se rendre de La Haye à Vienne, sans revenir à Paris.— Dans la circonstance présente, en observant bien attentivement les sociétés de ce qu'on appelle la noblesse, on y trouve une certaine tenue qui surprend ; il semble à leur conduite, à leurs discours, qu'ils aient un mot d'ordre ; jamais, dans l'émigration, il n'y a eu autant d'union et d'accord parmi eux.

1263. — Turin. Esprit public. — Extrait d'une lettre particulière du 3 floréal, écrite confidentiellement au Ministre par un observateur

dont l'exactitude est connue : « L'opinion des habitants de cette ville « n'est pas favorable aux Français. Si on les en croit, l'Europe sera ensan- « glantée avant deux mois. Le canon se fera entendre dans un mois à « Vérone et environs. Ces bruits de guerre font connaître combien ceux « qui les répandent désirent qu'elle se renouvelle. On remarque aussi « que tout ce qui est de la suite de Leurs Majestés est mal accueilli dans « la plupart des sociétés de Turin. »

1264. — Rapport du préfet de police. — La Bourse est moins animée que la semaine dernière. On n'a escompté hier que pour 5.000 fr. de rentes. Le cours a peu varié ; il s'est ouvert et clos à 58 fr. 30. On pense que les rentes sont classées ; qu'il y aura actuellement peu de négociations, jusqu'à ce que quelques nouvelles politiques produisent une réaction.

1265. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Nantes. Propos séditieux, sans importance, tenus par le fermier Bouvet en allant payer ses contributions.

Moyens de correspondance. Lettre à Moreau, trouvée dans une bouteille à Nieuport (244). — Près de Royan, on trouve une bouteille, jetée probablement à hauteur du cap Finistère et contenant des nouvelles de l'*Arlequin*, allant de Falmouth aux Indes et séparé de ses camarades par la tempête.

Eure. Rébellion à Breuilpont : on arrache un déserteur aux gendarmes.

Boulogne. Deux canonnières hollandaises sont prises par l'ennemi.

Toulon. La quarantaine de l'*Incorruptible* est terminée. — Bruits de guerre fondés sur le voyage de Cobentzel.

Aveyron. Troubles causés à Laissac par des femmes contre le curé.

Rapport du préfet de police (suite). Rixe entre des soldats. — Arrestations : huit voleurs, huit mendiants.

Cosselti (840, 904, 1133) est arrêté. Il a touché une pension au ministère de la guerre en se faisant passer pour son frère. Il fabrique des faux passeports. Il a une lettre de recommandation du cardinal Caprara pour l'amiral Gravina.

Principaux délits commis depuis le *Bulletin* du 11 germinal : quatre rébellions contre la gendarmerie ; une attaque de courrier ; onze attaques de particuliers ; six vols ; deux bandes ; vingt et un assassinats ; six incendies ; une bande de faux monnayeurs. (Détail de ces délits.)

Faits divers. Incendies : 1) par malveillance : dans une forêt du département de la Vienne ; 2) accidentels : Oise, Marne. — Forêts : vol chez Schmidt, desservant ; son neveu est tué.

BULLETIN DU 11 FLORÉAL AN XIII

Mercredi 1er mai 1805.

1266. — Étrangers. — La gendarmerie annonce au Ministre que sept Allemands, dont quatre de Manheim et trois de Heidelberg, attachés à des corporations ou à des princes qui avaient autrefois des possessions sur la rive gauche du Rhin, viennent de s'y rendre, avec la mission secrète de percevoir les revenus de divers capitaux qui auraient dû être remis au Gouvernement français après le traité de Lunéville, mais dont l'existence a été cachée avec soin à l'administration des domaines. On a arrêté un de leurs agents et saisi quelques papiers qui paraissent fournir des indices sur cette spoliation. L'affaire a été portée au tribunal de Spire.

1267. — Laval. Évasion. — Le préfet de la Mayenne, par une lettre du 6 de ce mois, annonce que Burban aîné, dit Malabry, frère de Barco, s'est évadé dans la nuit du 5 au 6 de la prison de Laval, où il était détenu depuis le commencement de pluviôse an XIII. Avant son arrestation, il était en surveillance à Laval, et le préfet avait rendu successivement plusieurs comptes satisfaisants de sa conduite. Barco, en surveillance à Rennes, étant parti secrètement pour se rendre à Paris et s'associer au complot de Georges, on interrogea Malabry à Laval. Il avoua qu'il savait que des chefs importants, qui ne pouvaient rentrer en grâce avec leur patrie, se trouvaient actuellement en France et étaient venus récemment d'Angleterre. Il ajouta que l'honneur ne lui permettait pas de les nommer et de trahir leur secret, sachant tout à titre de confiance. Sur l'avis de cette réponse, la police donna ordre de l'arrêter. Le préfet a proposé plusieurs fois de le mettre en liberté et sous une surveillance spéciale, parce que l'exemple de son frère et la longue détention qu'il avait subie devaient faire présumer que sa conduite serait régulière. On avait ajourné. Il s'est évadé par effraction et au moyen d'une longue corde qu'on a trouvée pendante le long de la tour où il était détenu. Le préfet observe que le concierge, ancien militaire couvert de blessures, ne peut être suspecté: on le recherche avec activité.

1268. — Sésia. Douaniers. — Les habitants de Sésia se plaignent des préposés de la douane. Ils disent qu'ils troublent leur tranquillité, en faisant fréquemment chez eux des visites et arrestations nocturnes, déguisés en gendarmes. Le 24 germinal, il y a eu un violent combat à Greggio, entre les habitants et les employés. Plusieurs blessés, de part et d'autre; des coups de pierres, sabres et armes à feu. On informe.

1269. — Rapport du préfet de police. — Les joueurs à la baisse ont répandu à la Bourse que la flotte impériale était rentrée à Cadix et qu'elle y était bloquée par l'ennemi. Cette intrigue n'a eu qu'un succès momentané. Le cours des rentes s'est maintenu.

1270. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Donnaut, Villers et le sénateur Grégoire, hommes de lettres, partent pour l'Allemagne et se réuniront à Gœttingue.

Crussol (Le Bailli), émigré, parti de Lyon pour Paris avant l'arrivée de Leurs Majestés. La police l'observe. Il avait la confiance des Bourbons, surtout du comte d'Artois. Il leur indiqua, en 1792, comme successeur de Calonne, Dutheil, secrétaire de Berthier.

Étaples. Retour d'une canonnière qui a failli s'emparer d'un brick anglais. Les officiers sont tués.

Séditieux. Arrestation à Louvres de Dupile : propos contre Sa Majesté.

Léman. Maladie à Genève. Les médecins disent qu'elle n'est pas épidémique.

Vaucluse. Rixe entre les habitants de Bollène et de Lapalud au sujet du pacage des bestiaux.

Rapport du préfet de police (suite). Drouin, sergent au 2e régiment de la garde municipale, est tué par Larcher, caporal au 4e d'infanterie légère. Agitation au 2e régiment. Les officiers ferment les portes de la caserne pour éviter des vengeances. — Tués par accidents : Barlier, Mme Damet. — Arrestations : sept voleurs, six mendiants.

La Poterie (1181). Renseignements de la police sur lui.

Délélée et Loyer (1212). On ne peut pas les découvrir à Paris.

Ordres du Ministre. Garder à La Force jusqu'à décision du gouvernement : Michel (arrêté comme prévenu de correspondance avec Revol, est le Sulpice Michel inscrit au sénatus-consulte du 14 nivôse. Erreur sur le prénom. Revol est un

imprimeur, exilé pour ses opinions exagérées et retiré à Bourg sous le nom de Véret). — Garder en détention jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : Ignard (776) (renseignements sur lui ; révolutionnaire, anarchiste). — En surveillance, à Dijon : Catin Richemont (condamné à mort en 1793 comme faux monnayeur, il obtint sa grâce par des révélations; détenu à Sainte-Pélagie ; détails biographiques). — Renvoyer dans leurs communes : Gignoux (chef de bataillon réformé, insulte à un commandant de poste) ; Lapeudry (pétition à Sa Majesté ; détails biographiques; faussaire ; à sa sortie du bagne de Brest a offert de retrouver les évadés cachés à Paris et a donné des renseignements presque nuls). — A la Force : 1) huit jours, puis à trente lieues de Paris, des côtes et des endroits où la cour pourrait résider : Tiercelet (propos contre Sa Majesté) ; 2) quinze jours par mesure administrative : frères Petitpas (ouvriers, révolte contre la force armée, non susceptibles de jugement).

Faits divers. Incendie en Seine-et-Oise. — Empoisonnement, dans le Gers, d'une femme par son gendre Laribaud.

BULLETIN DU 12 FLORÉAL AN XIII

Jeudi 2 mai 1805.

1271. — Paris. Nouvelles de l'Inde. — Les nouvelles de l'Inde ont produit une sensation avantageuse dans tous les esprits. Plusieurs des officiers qui ont fait la guerre de l'Ouest ont témoigné le désir d'être envoyés dans ce pays et d'y servir S. M. l'Empereur, en y contribuant à l'abaissement de la puissance anglaise. Il en est certainement, parmi eux, auxquels on pourrait prendre confiance pour des opérations de ce genre.

1272. — Paris. Flotte de Toulon. — Aujourd'hui des négociants s'inquiétaient sur ce que le courrier d'Espagne manque. Ce courrier arrive régulièrement les mardis, et cependant il paraît constant qu'il n'a encore été délivré dans le commerce aucune lettre d'Espagne. La maison même de M. Hervaz, où quelques négociants sont allés aux informations, n'en a point reçu. Comme les chemins sont bons et le temps favorable, on tirait de cette circonstance beaucoup de conjectures.

1273. — Situation de l'Ardèche et de la Lozère. — Dans les *Bulletins* de police, on a rendu compte de divers événements arrivés dans ces départements et qui paraissent prendre le même caractère que ceux des années VIII et IX : 1° du pillage de la maison Rouveyrol, de la commune de Saint-Laurent (Ardèche) qui avait eu lieu le 5 brumaire; 2° de celui de la maison du nommé Chareyre, de Mazan (Ardèche), le 30 du même mois (714); 3° de celui de la maison de Jean Troupel, de la commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche), le 8 frimaire; 4° d'un enlèvement de conscrits, par une bande de brigands masqués, qui eut lieu entre Aubenas et Privas, le 18 pluviôse (même département). — Depuis cette époque, le Ministre a été informé qu'un habitant de Barjac, se rendant à une foire, avait été volé, le 21 pluviôse, dans les bois de La Gorce, canton de Vallon (Ardèche), par trois brigands armés de fusils ; que, le 29 du même mois, huit brigands armés de fusils de munition, couverts de jupes et de chemises blanches, en forme de masques, s'étaient introduits dans la maison de Mathieu Champel, du lieu des Mazets, commune de Jaujac (Ardèche), pour la piller, mais que les cris de Champel, qui s'était échappé, leur firent prendre la fuite. — Des étoffes et autres effets, qui étaient dans un moulin de la commune de Planchamp (Lozère), furent

volés, à force ouverte, dans la nuit du 13 au 14 ventôse, par quatre hommes armés et masqués. Floret, propriétaire du moulin, est accusé d'être du nombre de ces brigands. — Le 24 du même mois, la maison du nommé Bastide, de la commune de Montréal (Ardèche), fut pillée par dix brigands armés. Bastide, sa femme et ses enfants furent eux-mêmes très maltraités. — Dans le même mois il fut volé quatre chèvres dans la maison de l'adjoint du maire de Thines (Ardèche) et un mouton chez un autre particulier de la même commune. — Le 28 du même mois de ventôse, un particulier, se retirant de nuit du marché de Villefort (Lozère), fut arrêté, à la côte de Bayard, par deux hommes dont il parvint à se débarrasser. — Le 4 germinal, une femme fut volée à quelque distance de Villefort (Lozère), par une espèce de marchand colporteur, qu'on avait vu pendant quelque temps rôder sur les frontières de l'Ardèche et de la Lozère, et qu'on soupçonna être un espion des brigands. — Enfin, dans la nuit du 5 au 6 germinal, des brigands s'introduisirent dans la maison de la veuve Coste, aubergiste de Joyeuse (Ardèche), et y volèrent l'argenterie et d'autres effets. — Les coupables de l'enlèvement de conscrits, qui eut lieu le 18 germinal, ont été arrêtés au nombre de six ou sept ; mais, quoique les preuves soient déjà bien fortes, le préfet et le procureur général près la Cour de Justice criminelle de l'Ardèche craignent qu'ils ne soient acquittés. Aucun témoin ne veut déposer contre eux. — Le sénateur ministre a ordonné que, dans tous les cas, les coupables ne soient pas élargis sans son ordre. Les mesures sont prises pour donner de l'activité à la poursuite de ceux des brigands qui ne sont pas encore arrêtés.

1274. — Rapport du préfet de police. — Il circule que le port de Brest est actuellement bloqué par vingt-cinq vaisseaux anglais, dont douze à trois ponts. On croit néanmoins à une descente prochaine en Angleterre ou en Irlande. La confiance dans le gouvernement s'accroît tous les jours d'une manière sensible.

1275. — Hambourg. Lettre du 2 floréal. — Un détachement de troupes françaises a arrêté, près l'embouchure de l'Elbe, deux navires chargés de marchandises anglaises. — On écrit de Tonning, à la date du 15 avril, ce qui suit : « Le *Thames*, vaisseau anglais, capitaine Ormanny, « s'est emparé d'un brick français qui portait aux Indes Occidentales « des troupes et des dépêches. » On croit à Hambourg que cette nouvelle n'est qu'une jactance anglaise. — Les passeports se vendent à Altona 2 marcs et demi (4 francs). Le président en délivre à tous ceux qui en demandent, ce qui facilite les opérations clandestines des embaucheurs. — Un Français, qu'on croit agent secret de l'Angleterre, intriguait avec activité pour qu'on lui vendît et livrât trois cents canons mis à la disposition de la ville. Le Sénat a arrêté, par délibération du 29 germinal, que les débris de ces canons seraient vendus en détail aux différents artisans ou marchands de la ville, pouvant les employer dans leur commerce.

1276. — Emigration. Mont-Tonnerre. — Quarante chefs de famille de Deux-Ponts se disposent à quitter cette ville, par suite d'une décision de l'électeur de Bavière, portant qu'ils ne pourront toucher leurs traitements d'anciens employés qu'en transportant leur domicile dans ses États sur la rive droite : — Inviter [1] le ministre des relations extérieures à prendre les ordres de Sa Majesté sur les réclamations auxquelles cette

1. Ordre du Ministre.

décision de l'électeur de Bavière peut donner lieu ; suspendre provisoirement la délivrance des passeports demandés par ces chefs de famille.

1277. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dragons de Compiègne. Attaque du courrier (1236). Le postillon et les voyageurs ont bien reconnu Brutus, ancien brigand de Vaucluse, admis comme remplaçant aux dragons. Incertitude pour les deux autres dragons.

Boulogne. L'ennemi s'est retiré à cause du mauvais temps. — Les bagages et les chevaux du prince Joseph sont arrivés à Boulogne. — Le général Songis fait embarquer l'artillerie ; on croit l'expédition prochaine.

Dax. Lettre énigmatique, signée Michel Heckee, adressée de Bilbao à Devert, à Dax.

Rhin-et-Moselle. Arrestation à Bonn d'embaucheurs voulant faire déserter des chasseurs du 26e régiment.

Lyon. Découverte d'un atelier de faux monnayeurs. Le chef, Champin, chirurgien, se tue. Une femme arrêtée.

Hérault. Troubles causés par les jeunes gens de Lespignan à Colombiers. Troubles analogues à Montpellier et à Cette. La jeunesse est insubordonnée. Beaucoup de déserteurs. Négligence et fréquente absence des fonctionnaires.

Rapport du préfet de police. Deux suicides. — Bourse : clôture 58 fr. 20, en hausse. — Arrestations : onze voleurs, quatorze mendiants, un fou.

Ordres du Ministre. En liberté, sous caution et en surveillance spéciale dans leurs communes : Cocquelet et Smet (prêtres de la Dyle, détenus comme agents de Stevens. Preuves insuffisantes).

Faits divers. Vol à Calais, chez la demoiselle Lefèvre. — Sommation comminatoire adressée par Videlcoque, dans la Somme. — Incendies : 1) divers : Allier, deux dans le Nord, Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Somme : 2) par malveillance : dans l'Escaut par la femme Hoste ; chez un prêtre de l'Hérault. — Assassinats : par Bollens dans la Dyle, par Limon dans le Haut-Rhin, en Marengo.

BULLETIN DU 13 FLORÉAL AN XIII

Vendredi 3 mai 1805.

1278. — Saumur. Colporteurs. — Le magistrat de sûreté de Saumur adresse au Ministre quelques réflexions sur les colporteurs, d'après l'arrestation d'un grand nombre d'entre eux, vêtus en espèce d'uniforme, annoncée dans le *Bulletin* du 7 de ce mois, sur une lettre du sous-préfet de Saumur (1254) : — « Cette classe de marchands, dit ce magistrat, sous « prétexte de la liberté du commerce, parcourt la France avec quelques « marchandises de peu de valeur. Ils ne marchent que par troupe, fré« quentent surtout les campagnes. Dans les villes, ils se logent dans les « cabarets les plus suspects. Ils passent souvent plusieurs années sans « rentrer dans leurs communes, font renouveler leurs passeports dans « celles où ils se trouvent. On en a souvent arrêté sur diverses accusa« tions de vols ou escroqueries ; très peu se sont disculpés. Dans les cir« constances actuelles, on voit qu'il en est sorti, à la même époque, qua« rante ou cinquante du même lieu, Nanclars (Charente) et environs, « avec des rendez-vous sur divers points de l'Ouest. La sûreté publique « exigera peut-être qu'on assujettisse les colporteurs, par une mesure « générale, à quelques règlements. On informe sur ceux qui ont été arrê« tés à Saumur et Cholet, au nombre de quinze ; on doit recevoir inces« samment le résultat de cette information. »

1279. — Morbihan. Soumission d'un affidé de Guillemot. — En l'absence du préfet du Morbihan, M. Lefebvrier, conseiller de préfecture, a reçu la soumission du nommé Martin, complice et affidé de Guillemot, par la médiation de l'évêque de Vannes. Il l'a autorisé à demeurer chez son frère, curé de Saint-Avé, sous la surveillance du maire. Le conseiller transmet, avec son arrêté, la déclaration que ce brigand lui a faite, le 6 de ce mois. En voici l'extrait : « Il a servi les chouans, depuis quatre « ans, dans des emplois subalternes. Il était particulièrement attaché à « Guillemot, a passé avec lui en Angleterre, est revenu en France « avec lui et y était encore au moment de son arrestation. S'étant « échappé alors, il s'est tenu caché depuis cette époque. Enfin, dégoûté « de cette vie vagabonde, il s'est décidé à solliciter son amnistie, par la « médiation de Mgr l'évêque. Il n'avait pour armes que deux pistolets « qu'il a perdus dans sa fuite. Il n'a aucune connaissance de la retraite de « Le Thiais et autres chefs, depuis qu'il s'est séparé d'eux. Il est menui- « sier, célibataire, âgé de trente ans. »

1280. — Toulon. Partis. — Le commissaire général de police écrit, à la date du 3 de ce mois, qu'il y a à Toulon deux partis opposés et nombreux, les émigrés et les anarchistes regrettant le régime de 1793. Loin de chercher à se réunir, ils sont constamment en opposition. On les surveille également.

1281. — Rapport du préfet de police. — « Plusieurs officiers de « marine, arrivés récemment à Paris, de divers ports de l'Empire, disent « que les équipages ne sont pas complets, et que plusieurs des bâtiments « composant les expéditions parties étaient dans ce cas. Ils accusent « aussi quelques commissaires d'avoir laissé dans leurs foyers, moyen- « nant des rétributions, des marins expérimentés et de leur avoir subs- « titué des novices. Ils répandent un calembourg qu'ils disent avoir été « fait à Nantes sur M. Toutfait, commissaire de la marine dans cette « ville : On a *tout fait* à Nantes pour perdre la marine. »

1282. — Dubuc et Rossolin. Espions de l'Angleterre. — M. le conseiller d'Etat, préfet de police, a fait arrêter à Paris deux espions de l'Angleterre, nommés Dubuc et Rossolin. Le premier, ayant un traitement de 100 livres sterling par mois (c'est sans doute par erreur que le rapport du préfet porte ce traitement à 500 livres sterling par mois, payés par M. Perregaux, puisque M. Perregaux déclare ne lui avoir compté que 100 livres sterling par mois). Rossolin avait un traitement de 50 livres sterling par mois. Plusieurs papiers trouvés chez eux ne laissent point de doute sur leur mission, et leurs aveux en ont confirmé l'objet, qui est de... « donner des renseignements sur nos forces et nos projets ; de « se procurer des intelligences à Boulogne, dans les bureaux et à l'armée ; « faire connaître les amis restés fidèles à la cause des Bourbons ; prati- « quer les généraux et officiers, et leur faire des propositions. » C'est le baron d'Imbert, chef de la marine à Toulon, et, depuis la reprise de cette ville, resté à la solde de l'Angleterre, à Londres, qui leur a donné cette mission. C'est à lui que tous les renseignements et résultats devaient être adressés, et il est constant que Bertrand de Molleville [1] (sous le nom de Mme de Cholet) était encore immiscé dans ce tripot, comme celui de Méhée, pour la partie des encres sympathiques. La correspondance pas-

1. En marge : « On saura de Dubuc : 1° s'il a vu lui-même Bertrand de Molleville à Londres ; 2° s'il l'a chargé de quelque chose pour son neveu, M. Rozières, secrétaire général de notre ministre de la marine ; 3° s'il a vu Rozières à Paris. »

sait par la maison Thornton et Power de Hambourg ; et, lorsque M. Dubuc aurait mérité la confiance par des résultats qui auraient prouvé sa fidélité, on lui aurait ouvert la voie de la correspondance secrète de la Normandie par les îles de Jersey.

Dubuc et Rossolin sont débarqués à Morlaix le 27 brumaire dernier, sur le parlementaire *Le Nil*, avec seize autres personnes prises à Pondichéry, et qui, tenant à la marine militaire ou administrative, sont restées à la disposition du sous-commissaire de marine. Rossolin, ayant pris la qualité de négociant, fut interrogé par le délégué de police de Morlaix. Tout son interrogatoire est un roman, mais, les faits étant certifiés par le général Dubuc et M. Lasauvagère, garde-magasin à Pondichéry, il reçut un passeport pour Marseille, qu'il avait indiqué comme sa destination et où la police (ordre du 23 frimaire) prescrivit de le surveiller ; mais il est probable qu'il se rendit directement à Paris. Que M. Dubuc ait certifié les fables de Rossolin, son complice, on ne doit pas en être surpris, mais il sera essentiel de connaître pourquoi et jusqu'à quel point M. Lasauvagère s'est permis d'affirmer les mêmes faussetés.

Quels ont été les effets de cette mission depuis l'arrivée des deux espions à Paris? Il paraît constant, et par les aveux uniformes des deux prévenus, et surtout par les lettres de M. d'Imbert, que la mission n'avait encore rien produit; il n'avait encore été écrit que trois lettres, que M. Dubuc dit être vagues et insignifiantes; et M. Imbert, en effet, dans un billet mystérieux et dans deux lettres, des 31 mars et 2 avril, se plaint et s'étonne de ce qu'on n'a rempli aucun des objets de la mission. Il reproche à M. Dubuc de n'avoir parlé ni des généraux, ni de la sortie de la flotte de Rochefort, ni des intelligences à Boulogne, etc..., etc... Il suppose que plusieurs lettres ont dû s'égarer. Rossolin avoue avoir su par Toulon la sortie de la flotte et l'avoir dit à Dubuc : c'est le seul renseignement qu'il prétend lui avoir donné. Ceci annonce qu'il a un correspondant à Toulon : il a refusé de le nommer. Du reste, les deux prévenus ont reçu régulièrement leur traitement.

1283. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Émigration. La gendarmerie confirme le mouvement signalé par le préfet de la Sarre (1255), mais dit que c'est pour l'Espagne et que la maison Betmann,de Francfort, dirige le mouvement. On observe les voyageurs venant d'Allemagne.

Verdun-Anglais. Edouard Hollond n'est pas encore revenu. Son frère Thomas dit qu'il est malade à Paris. — Cinq prisonniers de Verdun sont transférés à Sarrelibre. — Effectif : 693.

24e Chasseurs. Délits. — Armelin, rejoignant le corps à Béziers, attaque un gendarme à Brassac (Tarn). — A Béziers, trois chasseurs entrent à l'auberge de Gontier : l'un d'eux, Papillon, tue presque Aoust, vieillard. — D'autres maltraitent des jeunes gens. Le régiment continue sa marche sur Montpellier.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : cinq voleurs, dix mendiants, un fou. — Bourse : achats considérables par l'agent Ferrand, amenant une hausse (58 fr. 30).

Ordres du Ministre. — En liberté : 1) sous caution : Pagès (lié avec Céris mais sans connaître ses projets; le sous-préfet de Bayonne, où il est détenu, dit qu'on peut le mettre en liberté) ; 2) à 20 lieues de Paris, en lui accordant 500 francs sur ses fonds déposés au ministère : Victorine Jahan (prévenue de complicité avec Céris, non prouvée ; son tort est « d'avoir lié son sort à celui d'un mauvais sujet»; elle réclame des fonds pour acquitter des dettes ; elle est détenue aux Madelonnettes) ; 3) en surveillance à Rodez, son pays natal : Salès (prêtre du Cantal, détenu comme rebelle au Concordat ; l'évêque du Cantal dit qu'on peut l'amender).

— Approuvé le préfet de l'Hérault qui a mis au dépôt de mendicité : Rey, dit le Provençal (attaque de courrier, acquitté faute de preuve mais mis par le même jugement à la disposition de l'autorité). — Garder hors de son département, dans un dépôt où son entretien devra être assuré : Joffre (prêtre rebelle de l'Aveyron, traite l'évêque de Cahors d'hérétique).

Faits divers. Arrestation de Bessot, assassin, à Nancy. — Incendies accidentels dans un bois communal des Ardennes.

BULLETIN DU 14 FLORÉAL AN XIII

Samedi 4 mai 1805.

1284. — Postes. Arrivée des dépêches de Corse. — Le directeur général des postes annonce au Ministre qu'on a reçu hier les dépêches suivantes : d'Ajaccio, des 14 et 21 germinal ; de Bastia, des 16 et 25 germinal ; de Porto-Ferrajo, des 20 et 27 germinal.

1285. — Prêtres. Intolérance. — Un chirurgien de Laigle (Orne), après un divorce légal, s'est présenté au curé de cette commune pour contracter un second mariage. Le curé a refusé et a dit avoir reçu de l'évêque de Sées l'ordre positif de ne marier aucun divorcé, à moins qu'il n'y eût des nullités radicales dans le premier mariage.

1286. — Rapport du préfet de police. — Le 12, un prêtre de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, chargé de l'instruction des enfants de la première communion, leur a fait un discours si véhément sur l'enfer que plusieurs se sont évanouis et ont été transportés hors de l'église. — On a parlé à la Bourse d'une expédition, à Lisbonne, de la prise de trois frégates anglaises, etc... D'autres ont annoncé des négociations pour la paix. Au départ de Sa Majesté, les spéculateurs avaient vendu beaucoup de rentes, espérant les racheter ensuite avec des bénéfices considérables. Ils se sont trompés. Les acheteurs n'ont pas revendu, ont même continué leurs achats ; la hausse s'est soutenue et augmente progressivement. Le cours s'est clos à 58 fr. 60.

1287. — Hambourg. Lettre du 4 floréal. — Les négociants de Hambourg, qui ont envoyé leurs capitaux à Londres, ont conçu de vives inquiétudes. La division qui s'est manifestée entre les ministres leur paraît le présage de troubles prochains. — M. Rumbold est arrivé à Hambourg le 3 ; son voyage à Berlin a été infructueux. Le roi lui a refusé sa médiation près la Cour de France, qu'il sollicitait pour faire révoquer les conditions auxquelles il s'est soumis. Il a confié qu'il ne se croyait pas en sûreté à Hambourg et craignait d'être arrêté de nouveau. — M. de Grünstein a obtenu le grade de colonel au service de la Russie. Il avait été arrêté avec le duc d'Enghien et traduit au Temple. Il a été renvoyé en Allemagne, à la fin de brumaire. Il s'est rendu en Russie avec Vernègues. Ils ont vu Quidor en passant à Vienne (*Bulletin* du 28 germinal) (1199). Il avait servi en Russie au commencement de l'émigration, ensuite dans le corps de Condé et, depuis le licenciement, s'était attaché au duc d'Enghien. — La comtesse de Lille et la duchesse d'Angoulême sont parties de Mittau avec leurs suites, dans les premiers jours de mai. Elles se sont rendues à Blankenfeld, et iront, en juillet, à Kiev, où tous les princes de cette famille doivent, dit-on, se réunir. — On lit dans l'*Abeille*, gazette d'Altona, rédigée par le baron d'Angely, dévoué à l'Angleterre, le passage suivant : « Le bruit s'est répandu,

« parmi les troupes françaises qui marchent en Italie, qu'après le cou-« ronnement elles seront embarquées pour l'Egypte. » Pour base de cette nouvelle, le gazetier cite une lettre de Vienne, du 10 avril.

1288. — Faux quêteurs. — Le prieur du Grand Saint-Bernard a donné avis que de faux quêteurs se répandent au nom de l'ordre, dans divers départements, notamment dans ceux de la Lys et de Saône-et-Loire : — Rechercher [1].

1289. — Chapelles clandestines. — De nouveaux renseignements donnent lieu de croire que Mme Hocquart a réellement chez elle une de ces chapelles qui a échappé aux premières recherches de M. le préfet de police (*Bulletin* du 15 germinal et 5 floréal) (1132, 1239) : — Vérifier [1] de nouveau. On transmet ces renseignements.

1290. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Cormier père est mort à Paris. Émigré, agent actif de Dutheil, très dévoué aux Bourbons, il avait, depuis sa rentrée en France, une correspondance très active avec son beau-frère Butler, collaborateur de Dutheil.

Ruspoli demande au Ministre de lui envoyer, à Bruxelles, un permis pour visiter les ports. C'est un ami de l'Angleterre, qui a voulu le faire nommer grand maître de Malte.

Dubuc et Rossolin. Perregaux déclare que Dubuc devait à sa maison 5.000 francs en partant pour les Indes. A son retour, Hemmersley, de Londres, lui donna l'ordre de payer à Dubuc 100 livres sterling par mois. Il lui en a payé 700, étonné cependant qu'il se soit adressé à Hemmersley et non à Coults qui a plus de rapports dans l'Inde. Dubuc doit avoir reçu d'autres fonds. Thornton et Power ont reçu une lettre pour lui et ont eu à verser 105 livres sterling à Rossolin.

Manche. Arrivée à Carteret, seul sur un bateau de pêche, d'un individu qui dit se nommer Chandeler. Il prétend avoir servi sur le corsaire *La Sorcière*, de Saint-Malo, à M. Marion, avoir été pris par les Anglais et s'être échappé grâce à Malo, pilote de la frégate du prince de Bouillon. Enquête.

Manche. Attentat contre un maire et un commandant de la garde nationale.

Bordeaux. Bruits d'une victoire des escadres unies devant Lisbonne.

Lozère. Arrestation de huit brigands appartenant à une bande formée sur la limite de la Lozère et de l'Ardèche.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : onze voleurs, treize mendiants, un forçat, un fou.

Amérique. Combat, dit-on, à Halifax entre deux navires français et deux anglais. *Le Léandre* (anglais) délivre son camarade et prend un Français.

Ordres du Ministre. Lever la surveillance de Bodinier (chirurgien renvoyé de la flottille de Boulogne comme chouan non amnistié ; il justifie de sa soumission). — En liberté, en surveillance : 1) femme Brugères (aida son mari à faire évader trois Anglais ; assez punie par deux mois de détention) ; 2) James (pêcheur de Dragey, détenu au Mont-Saint-Michel, aida un débarquement de l'ennemi) ; 3) Pedron (vol, détenu par mesure de sûreté) ; 4) Talibart [2] détenu de même, ex-chouan, ayant promis de faire trouver des dépôts d'armes) ; 5) à 40 lieues de Paris et des côtes ; Berthelot [2] (commandant de la division de Grand-Champ sous Cadoudal ; amnistié ; détenu à Lorient par mesure de sûreté) ; 6) Bernachon (554) (sa famille dans la misère). — A la disposition du ministre de la marine : Pajot (13 ans, vagabond). — Accorder l'autorisation de reprendre du service : Le Haranger (559) (déserteur, détenu au Mont-Saint-Michel par mesure de haute police). — Maintenir l'arrestation de Le Kocq [2] (turbulent, dangereux). — En liberté, en l'employant aux travaux entrepris par le gouvernement : Beissac [2] (ouvrier vagabond). — Transférer à la Salpêtrière : femme Stamford (intrigante se disant veuve en premières noces du duc de La Vauguyon et en secondes d'un officier du génie). — Transférer de Calais au dépôt

1. Ordre du Ministre.
2. Mesure prise sur l'avis du préfet du département.

de Gand : Mousu, dit l'Évêque [1] (vagabond). — A 40 lieues de Paris et des côtes : Johnson (anglo-américain, correspond avec l'ennemi). — En liberté : Bouchendonne [1] (acquitté pour brigandage, détenu par mesure de sûreté).

Renseignements à vérifier : Revol (1270) entretient des rapports avec des exalté à Paris. — Aubertin, escroqueries en promettant des places. — Ravel (847.865.1254 vérifier si ces voyages n'ont que le commerce pour but et surveiller son arrivée.

Faits divers. Suicides : de Chariot, peintre ; de Dubois, menuisier ; et d'un inconnu. — Incendies accidentels : Finistère, Haut-Rhin et Escaut. — Infanticides en Sambre-et-Meuse et Vosges.

BULLETIN DU 16 FLORÉAL AN XIII

Lundi 6 mai 1805.

1291. — Conscription. — Un détachement de soixante-huit conscrits est parti de Nevers le 28 germinal. Quarante-cinq ont déserté entre Saint-Pierre et Moulins. La gendarmerie est à leur recherche. — Le 5 de ce mois, le contingent de la Vendée a été passé en revue et mis en route. Il n'a manqué que deux conscrits.

1292. — Brigands de Fougères. — Voici l'extrait d'une nouvelle lettre écrite sur ces brigands, le 8, par le sous-préfet de Fougères, au préfet d'Ille-et-Vilaine : « La situation de cet arrondissement ne s'amé- « liore pas ; il paraît que des hommes en armes continuent d'y demeurer « cachés. Un particulier a dit à un homme de confiance qu'il en a couché « dix auprès de sa maison. Une servante en a vu sortir quatre d'un champ « de genêts. Ils lui ont demandé du cidre : ils n'avaient point d'armes. « Mardi ou mercredi dernier, on en a vu neuf ou dix près le village du « Bois-de-Parcé. Le soir, ils se portèrent vers les bruyères de la Cha- « pelle-Janson. La semaine dernière, un individu en rencontra huit, le « soir, fort tard. Quatre avaient des fusils garnis de baïonnettes. Ils lui « demandèrent le chemin de Dompierre. Le domestique d'un maire en a « rencontré cinq dans un bois, dont trois armés. Ils lui ont demandé s'il « avait de l'argent. Sur sa réponse négative, ils l'ont laissé passer en lui « recommandant de ne pas parler d'eux. — Je ne fais plus de doute, « ajoute le sous-préfet, qu'il n'existe ici une troupe de brigands qui cher- « che à s'organiser et attend peut-être le départ des conscrits. » Aucun des avis que renferme cette lettre n'en indique l'auteur avec précision. Tous peuvent se rapporter à la troupe signalée par le déserteur arrêté. Les conscrits de ce département partent pour Rennes en trois détachements et y arrivent successivement du 23 au 25. Les mesures pour la recherche des brigands ou déserteurs désignés sont concertées entre le préfet et le commandant de la gendarmerie.

1293. — Turin. Esprit public. — Un rapport du commissariat général de Turin, du 8 de ce mois, renferme ce qui suit : « Les habitants de « Turin laissent entrevoir plus de satisfaction qu'à l'arrivée de Sa Majesté. « Mais ils gardent un profond silence en sa présence et disent que les « exclamations et les grands bruits ne sont pas des témoignages d'allé- « gresse et de respect. »

1294. — Rapport du préfet de police. — L'abbé Fournier a prêché aux stations du 13, relatives à la bénédiction du calvaire. A la première, il a parlé avec véhémence contre les prêtres qui n'ont pas montré, dans

1. Mesure prise sur l'avis du préfet du département.

les orages de la Révolution, tout le courage qu'exige la défense de la religion. Dans la quatrième, après avoir parlé de Pilate, qui a condamné Jésus-Christ à mort par crainte de déplaire à César, il a ajouté : « Et combien de magistrats qui lui ressemblent ! »

1295. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Hutchias, qui a tenté de s'évader, est transféré à Bitche.

Seine-Inférieure. Ferment, pêcheur du Tréport, a été abordé par l'ennemi à hauteur de Biville. Il dit n'avoir pas communiqué avec lui car aucun homme de son équipage ne parlait anglais. Il n'a reçu ni lettre ni paquet. Le commissaire lui a défendu de s'embarquer j. n. o.

Maine-et-Loire. Dupuy de Briacé, conseiller général, est invité provisoirement par le conseil général à ne pas prendre part aux séances, pour avoir prononcé des paroles très violentes contre la perception des droits à l'octroi de Saumur.

Deux-Nèthes. Des escrocs répandent le bruit qu'on imposera fortement les objets de cuivre et d'étain. On les vend ou on les cache.

Marengo. Excès d'un officier français chez les gens qui le logent. Le maréchal Lannes est prévenu.

Tanaro. Patela, faux monnayeur, est arrêté.

Lozère. Ardèche. Huit brigands ont été arrêtés (1290). Quatre autres arrêtés à Mayres.

Rapport du préfet de police (suite). Cinq militaires attaquent Roseau. L'un d'eux, Labalestrier, est arrêté. — L'autopsie d'un malade traité par Meskimberg prouve qu'on lui a donné une trop forte dose de sublimé. — Arrestations : trente-trois voleurs, six mendiants, deux fous. — Bourse : active, 58 fr. 60.

Renseignements. Vérifier si quatre conscrits déserteurs sont employés comme domestiques à Valenciennes. — Surveiller, pendant son séjour à Paris, Bernasconi (172.325) : liaison suspecte avec Vandeman, voyages fréquents soi-disant pour la bijouterie.

Faits divers. Incendies : Boulogne, Dijon. — Vol : Roër.

BULLETIN DU 17 FLORÉAL AN XIII

Mardi 7 mai 1805.

1296. — Conscrits. — Le préfet de Saône-et-Loire expose, par une lettre du 6 de ce mois, que les acquéreurs de la forêt de Saint-Georges, située entre Vienne et Valence, ont enrôlé un grand nombre de conscrits dans l'arrondissement de Charolles, pour les employer à leur exploitation, en leur promettant de les soustraire à toutes recherches. On assure, ajoute ce préfet, que les bois de la Nièvre et de l'Allier, mis en coupe, servent aussi de retraites aux conscrits, et que les entrepreneurs sont intéressés à les cacher, parce que les salaires sont très modiques.

1297. — Toulouse. Division pour une loge entre le préfet et le commandant. — Le préfet de la Haute-Garonne ayant loué une loge au théâtre de Toulouse, le général Durutte s'est opposé à ce qu'il en prît possession, disant que, seul, il avait le droit d'en jouir, en sa qualité de commandant militaire. Il a soutenu sa prétention par la force, en mettant une garde dans cette loge, le 1er de ce mois. Le commissaire de police somma la garde de se retirer : elle refusa d'obéir, méconnaissant toute autorité civile lorsque celle militaire ordonne. Le préfet a proposé au général de partager la loge jusqu'à la décision de S. Exc. le sénateur ministre : même refus.

1298. — Marengo. Brigands (1257) ... (Nouvelle lettre du préfet.) Le 1er, Mayno était encore à Alexandrie. A 8 heures du soir, il attendait à la porte d'une auberge le gendarme qui avait arrêté sa femme, probablement pour le tuer. Deux grenadiers du 14e étant sortis de cette auberge, Mayno les a assaillis. Les ayant manqués d'un coup de carabine, il les a chargés avec sa baïonnette, les a blessés grièvement et l'a été lui-même par l'un d'eux. Le préfet se plaint de la police locale, bravée avec tant d'assurance par ce brigand audacieux. Il demande la destitution des commissaires, n'exceptant que le médecin Ferrari, dont le service est utile pour la salubrité publique.

1299. — Hollande. M. de Cobentzel. — M. le comte de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche près S. M. l'Empereur des Français, actuellement en Hollande, a dîné chez M. Georges Crawford, à Rotterdam. Cette particularité peut se remarquer, parce que M. Georges Crawford, ancien consul anglais en Hollande, resté comme négociant à Rotterdam, est regardé comme y étant toujours agent anglais. Il est essentiellement anti-français, et il était en Hollande ce que son parent James Crawford était à Hambourg : le facteur de la coalition et de toutes les manœuvres anglaises. Dans ce même temps, le vieux M. Crawford, qui est depuis plusieurs années à Paris, était fixé à Francfort, tenant une grande maison, qui était une sorte d'entrepôt politique. Le colonel Crawford était à l'armée de Condé, et le révérend Crawford... voyageait. On marque que M. de Cobentzel a annoncé, chez M. G. Crawford, qu'il se rendait à Berlin.

1300. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Thornton et Power. Maison anglaise à Paris. A surveiller.

Allier. Brigands. Deux brigands, déguisés en colporteurs, sont entrés chez Mme Vauvilliers, à Morcelange, l'ont maltraitée et dévalisée. Six colporteurs, arrêtés dans la Nièvre, se sont disculpés et ont été relâchés.

Aveyron. Arrestation de Joffre (1283) et Fraissinet, prêtres perturbateurs. Des hommes armés essayent de délivrer Fraissinet, mais le brigadier Granier leur résiste.

Lorient. Arrivée d'une goélette danoise, venant de Norvège, sans passager.

Boulogne. Le prince Joseph est arrivé avec Rœderer, Jaucourt, Fréville et Girardin. La flottille est exercée à des manœuvres.

Haut-Rhin. On accuse un douanier d'avoir blessé un habitant.

Toulon. Bordeaux. Bruits sur le retour de Sa Majesté à Paris ; sur le passage de Sa Majesté dans ces deux villes où l'on prépare des gardes d'honneur ; sur un combat devant Lisbonne.

Craintes d'épidémie à Toulon : mort à l'hôpital d'un déserteur dont le corps devient jaune.

Tarn. Rébellion de Lariolle, garde forestier, et Corbière, garde particulier, contre les gendarmes, à Brassac, à propos de l'arrestation de deux chasseurs du 21e. La gendarmerie a toujours éprouvé de la résistance à Brassac et à Lacaune.

Genève. Un douanier tue Piellart, lieutenant de douaniers.

Rapport du préfet de police. Les frères Pétiot, de la garde impériale, provoquent une rixe à l'auberge de Mauvage. — Un suicide (perte à la loterie). — Arrestations : cinq voleurs, six mendiants, un déserteur. — Bourse : bruits de paix, rentes : 58 fr. 90.

Hambourg. Lettre. Thornton est désigné comme successeur de Rumbold à Hambourg. — Bourrienne est attendu. — On va former un camp en Scanie. La Suède parait à la paix. Bruits de paix.

Lettre anonyme dénonçant au Ministre des dilapidations dans l'adjudication des bois à Fontainebleau. (En marge de la main de Fouché :) « J'ai ordonné l'examen de tous ces faits et de beaucoup d'autres qui ne sont pas dénoncés. »

Faits divers. Vol chez Crété, à Fontenay-sous-Bois. — Suicide de Corne. — Arrestation de trois femmes complices d'un assassinat près de Versailles. — Incendies : Eure, Haut-Rhin et Sarre.

BULLETIN DU 18 FLORÉAL AN XIII

Mercredi 8 mai 1805.

1301. — Paris. Divers bruits. — M. de Lima a dit, dit-on, il y a déjà cinq jours (vendredi dernier), que la flotte combinée de France et d'Espagne avait été rencontrée par l'amiral Orde ; que cet amiral, avec huit vaisseaux, s'étant précipité au milieu de la flotte, il s'en était suivi la prise de deux vaisseaux espagnols et d'un vaisseau français. Cependant, depuis qu'il en a parlé, cet événement n'a acquis aucune confirmation. Le même ambassadeur contredit formellement le bruit qui a couru d'une expédition dans le port de Lisbonne. Il a dit que cette houzarderie (ce sont ses termes) était un conte fait à Paris. M. de Lima donnait comme positif que la paix serait faite entre la France et l'Angleterre d'ici à huit mois.

1302. — Haute-Saône. Arbre de la Liberté. — Dans le mois dernier, l'arbre de la Liberté fut coupé à Vesoul (*Bulletin* du 29 germinal, (1203). Ceux des deux communes voisines ont été successivement endommagés. Le préfet écrit, à la date du 13 floréal, qu'ayant fait rétablir celui de Verlans, l'écorce en a été enlevée dans la nuit du 11 au 12, par les mêmes individus. (Il ne les désigne pas et ne dit pas s'il a pris contre eux quelque mesure [1].)

1303. — Mémoire du duc de Looz. — Le 13 de ce mois, le sénateur ministre a eu avis qu'on imprimait chez Setier, rue de la Harpe, un mémoire volumineux sur l'affaire du duc de Looz. Le 14, Son Excellence a transmis cet avis à la préfecture, chargée d'examiner cet ouvrage avec soin, d'en suspendre l'impression ou l'édition s'il renfermait quelques personnalités ou expressions répréhensibles, et d'en rendre compte à Son Excellence. Voici l'extrait du rapport sur l'exécution de cet ordre : « Setier a été mandé à la préfecture. Il a déclaré qu'il imprimait effecti- « vement le *Mémoire* désigné, composé de cinq feuilles et demie ; que les « épreuves et le manuscrit étaient, en ce moment, entre les mains de « l'auteur (l'avocat de Mailly), qu'il faisait des changements continuels ; « qu'ainsi il ne pouvait pas encore le communiquer. Il a paru que l'im- « primeur craindrait de livrer spontanément le manuscrit parce qu'il lui « a été remis à titre de confiance, mais qu'il en seconderait la saisie, dès « qu'il lui serait renvoyé, si la préfecture le jugeait utile. » On a proposé, par ce rapport, de faire chez cet imprimeur, à une époque convenable et sur un motif indirect, une perquisition générale qui ne paraîtrait pas avoir cet ouvrage pour objet et d'en prendre connaissance par ce moyen. Son Excellence a approuvé cette mesure : il lui sera rendu compte du résultat.

1304. — Simon Hertz. — Juif des environs de Coblentz, signalé le 11 brumaire dernier par Son Excellence le sénateur ministre à M. le préfet de police, comme un homme entreprenant, capable d'exécuter les

1. En marge de la main de Fouché : « Le Ministre a écrit à ce préfet de ne pas « mettre à ce fait plus d'importance qu'à des dégâts ordinaires. »

choses les plus hardies pour de l'argent. Venu à Paris sous prétexte de faire liquider des créances considérables, qu'il prétend lui être dues par le gouvernement, à raison de fournitures faites aux armées, et se flattant de jouir d'un grand crédit, même auprès de Sa Majesté Impériale. — Le préfet de police répondit, le 28 brumaire, que cet homme était à Paris depuis l'an X, qu'il avait son domicile ordinaire et des propriétés considérables à Coblentz, qu'il avait effectivement fait quelques fournitures à l'armée française, qu'il était connu à Paris dans la Banque, sous des rapports avantageux, qu'il ne paraissait pas se mêler de politique, et qu'il était français d'intention et de fait, par la réunion de son pays à la France. Le même préfet annonce, aujourd'hui, avoir été informé que ce juif se vantait d'avoir obtenu diverses faveurs de Sa Majesté l'Empereur, qu'il l'honorait d'une bonté particulière, qu'il exaltait publiquement le prétendu crédit dont il jouissait, qu'il offrait sa protection et promettait des places, pour ainsi dire, à tout le monde, et répandait qu'il lui était dû des sommes considérables par le gouvernement français et par la cour de Vienne. — Hertz vient de déclarer, dans son interrogatoire, que, venu à Paris avec 10.000 à 12.000 francs, qui étaient dépensés, et se trouvant dans l'embarras et vivement poursuivi pour dettes, il avait imaginé de s'adresser à lui-même divers billets annonçant qu'il était en très grande faveur auprès de Sa Majesté l'Empereur et de Son Altesse Impériale le prince Joseph. Ces billets ont été, en effet, retrouvés parmi ses papiers, et reconnus par lui-même pour être de son écriture. Il était parvenu par ce moyen à en imposer à ses créanciers et à faire un assez grand nombre de dupes qu'il leurrait, d'abord par l'appât des plus belles espérances, et à qui il finissait toujours par emprunter quelques louis. Le préfet de police pense qu'il convient, par respect pour les noms dont il a abusé, de ne point le traduire devant les tribunaux, et propose de le garder trois mois à Bicêtre, pour être ensuite renvoyé en surveillance dans son département : — Approuvé [1].

1305. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Lettre d'Anvers. L'arrestation de Vandenberg (1254) paraît naturelle. Il a des complices parmi ses chefs, dont Glèze.

Verdun. Le prince Murat a autorisé Edouard Hollond, malade à Paris, à y rester provisoirement. — Deux capitaines marchands ont déserté. — Effectif : 692.

Planchon (396) s'évade de la maison des Bons-Fils, à Saint-Venant, où le préfet l'avait fait mettre.

Eure. Arrestation de Hue, déserteur.

Hérault. Dévastation des vignes du maire de Félines. On procède contre la commune entière, solidaire des dégâts.

Cantal. Arrestation à Montsalvy des deux frères Escarpis, brigands, faux monnayeurs.

Rapport du préfet de police. Arrestations : cinq voleurs, sept mendiants, un déserteur, un forçat, un fou. — Bourse : bruit de l'entrée de l'escadre française à Cadix, pour amener la baisse. Clôture : 58,75.

Clairfontaine. Deux frères : l'un colporte des vers sur Sa Majesté (1170) et est renvoyé en surveillance dans son département ; l'autre, dit Saint-Léon, est à Sainte-Pélagie pour dettes.

Milan. Wiskosky (1201) écrit de Milan qu'il revient à Paris.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance, sous caution : Berry (au Temple (136), lié avec Villefort (731) ; Regnault Saint-Jean-d'Angely s'intéresse à lui). — A

1. Ordre du Ministre.

Bicêtre : 1) un mois : Pelletier (cocher de fiacre, insolent) ; 2) jusqu'à nouvel ordre et aux autres dépôts : huit filous, vagabonds, etc., non susceptibles de jugement.

Renseignements. Mohon, clerc de notaire, doit s'embarquer pour la Guadeloupe, quoique conscrit : surveiller les ports et, s'il est conscrit, l'arrêter.

Renseignements demandés par Sa Majesté sur le préfet des Deux-Nèthes, à propos de la contrebande et de l'exportation des piastres qui se fait par Anvers surtout. Les bureaux sont mal organisés.

Faits divers. Attaque et tentative de viol, sur la domestique de La Cage, par Leclerc, ouvrier (Seine). — Suicide de Badolle à Évreux. — Empoisonnement de Stein par son père, dans le Bas-Rhin. — Incendie de forêt (malveillance) dans les Landes.

BULLETIN DU 19 FLORÉAL AN XIII

Jeudi 9 mai 1805.

1306. — Conscription. — Levée des années IX et X : Ardèche, Ariège et Escaut : ont tardé longtemps à compléter le contingent et ont eu plus de 200 réfractaires. Haute-Garonne : a tardé à compléter son contingent et a eu 736 réfractaires. Gironde : a tardé et a eu plus de 200 réfractaires. Landes, Loire, La Manche: les deux premiers ont tardé longtemps à compléter leurs contingents. Les Landes ont eu plus de 200 réfractaires. La Loire en a eu 785 et la Manche 1 000 [1].

Levée des années XI et XII : Aveyron, Creuse, Haute-Garonne, Gironde, Lot-et Garonne, La Lys, Marengo, Deux-Nèthes, Nord, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Tarn: sont les départements auxquels il reste le plus d'hommes à fournir sur leur contingent de l'an XI et de l'an XII. Les départements du Golo et de Liamone se trouvent aussi en retard, mais ils sont dans une position particulière.

Levée de l'an XIII : Le délai déterminé pour le départ des contingents n'expirant qu'au 30 du présent mois, on ne peut fixer maintenant avec certitude la situation respective du département.

1307. — Maine et-Loire. Domaines nationaux. — Le préfet de Maine-et-Loire annonce que, le 13 de ce mois, on a vendu, en cent cinquante articles, diverses propriétés nationales, pour lesquelles les acheteurs étaient extrêmement nombreux. On se les arrachait, porte sa lettre.

1308. — Turin. Esprit public. — Un rapport du commissariat général de Turin, du 9 de ce mois, renferme ce qui suit : « Les marques « publiques de bienveillance que les habitants de Turin ont reçues de « Sa Majesté lui ont concilié tous les cœurs. L'ordre a régné constam- « ment dans cette ville, pendant la résidence de Sa Majesté à Stupinis. « On n'y a même pas éprouvé les vols et filouteries d'usage dans de « grands rassemblements. »

1309. — Bordeaux. Bruits. — On dit à Bordeaux que Sa Majesté a avancé de quinze jours la cérémonie de son couronnement à Milan, pour accélérer son retour à Paris et y présider à la discussion des préliminaires de la paix. — Deux navires américains sont arrivés, le 12, à Bordeaux. Ils ont apporté des journaux de leur nation dans lesquels on lit que l'escadre française s'est emparée de Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, Saint-Vincent, La Dominique, Sainte-Lucie, et Antigoa. Cette nouvelle a causé une grande sensation dans la ville et à la Bourse de Bor-

1. En marge : « Le Ministre adresse des ordres aux préfets qui sont en retard. »

deaux. Il n'est plus question de l'expédition de Lisbonne, les lettres d'Espagne et de Portugal n'en parlent pas.

1310. — Rapport du préfet de police. — La Bourse a été fort animée. Bocher, agent de change, a vendu beaucoup de rentes ; Trudelle en a acheté à peu près autant. Les nouvellistes avaient dit, la veille, que la flotte de Toulon était rentrée à Cadix ; quelques-uns avaient ajouté qu'on avait perdu quatre bâtiments ; ces bruits se sont entièrement évanouis. On n'a parlé que des prises faites par la flotte de Rochefort.

1311. — Hambourg. Lettre du 9 floréal. — Les autorités civiles et militaires de Mittau ont rédigé des procès-verbaux de l'incendie du château de Blakenfeld. Ils portent que la malveillance avait conçu le projet de faire périr le comte de Lille, le duc d'Angoulême, son neveu, et toutes les personnes de leur suite ; qu'on a trouvé des paquets de matières combustibles, sous les lits, dans les greniers et dans plusieurs autres endroits du château. (La lettre n'explique pas si on a quelques indices sur les auteurs de cet attentat.)

1312. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vaucluse. Attaque du courrier de Manosque à Aix, dans le bois de Negreaux, près Mirabeau, par deux hommes armés qui ne prennent que les dépêches. Deux voyageurs ont été prévenus sur la route par des charretiers.

Colporteurs de Saumur (1254.1278). Les soupçons ne sont pas fondés.

Anvers. Conscription. Vandenberg (1305) a reçu 600 francs pour rayer Franck de la liste des réfractaires. Le Ministre fait vérifier le fait [1].

Valognes. Contrebande. Jugement du tribunal sur l'affaire du *Phénix* (867 et autres) : saisie du navire et de la cargaison ; Senwartz, capitaine, triple amende, quinze jours de prison ; Blanquet, consignataire, acquitté ; Chervet, agent principal de Flechter expéditionnaire, demeure détenu à Paris : il servait en outre la correspondance des deux pays.

Golo. Crimes divers. La maîtresse d'un gendarme essaye d'en tuer un autre, Emilly, en couchant avec lui. — Guistignani, qui tua Manino, il y a quatre ans, reçoit un coup de fusil. — Trois brigands dévalisent cinq voyageurs.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : huit voleurs, sept mendiants, un fou.

Blanchard (1254). Régisseur de la maison Ouvrard, ne s'occupe que de son commerce.

De Souvisye. Desors. Desors, dit de Voutezac (né à Voutezac, Lozère) était signalé comme agent de La Neufville. La préfecture de police répondit qu'elle ne trouvait pas Dehors (au lieu de Desors). Murat signala (1254) Souvisye, qui, interrogé, dit s'être retiré à Bruxelles avec sa tante, Mme d'Espagnac. Sa biographie. Il est compatriote de Desors, n'a rien de suspect dans ses papiers et a été laissé en liberté. Desors est très dévot et fréquente les familles de Lubersac, Tourdonnet et Cleda.

Hambourg. Lettre (suite). Bruit d'un armistice entre la France et l'Angleterre. — Trente-neuf recrues sont parties de Hambourg pour Husum — A Tonningen, un capitaine anglais a été châtié corporellement pour refus d'obéissance au commandant du vaisseau danois.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance, dans sa commune : Splenter (garçon boulanger, arrêté pour espionnage en Rhin-et-Moselle : rien).

Faits divers. Incendies [2] : 1) accidentels : Seine-et-Oise, Loiret, Aisne, Meuse-

1. « Et l'a dénoncé au procureur impérial. » (En marge, de la main de Fouché.)

2. En marge, de la main de Fouché : « J'ai recommandé aux préfets la plus « grande surveillance et de me rendre compte s'il se manifeste quelque malveil- « lance. »

Inférieure : 2) par malveillance : Oise, Escaut, Doubs, Roër. — Vol dans un magasin d'habillement de dragons à Schlestadt. — Assassinat d'un conscrit par des camarades à Mâcon.

BULLETIN DU 20 FLORÉAL AN XIII

Vendredi 10 mai 1805.

1313. — Anvers. — L'adjoint du maire de Bruxelles, que le Ministre avait envoyé à Anvers, a recueilli différents renseignements dont il transmet le résultat. Il avait conçu des soupçons sur les employés de la douane et tout semble les confirmer. On lui a rapporté que le sieur Blutel, directeur, était associé avec un M. Coppeaux qui, après avoir fait banqueroute, s'est retiré en Angleterre. L'introduction des marchandises prohibées était l'objet de leurs spéculations. Ils avaient un magasin à Anvers ; mais, depuis les saisies qui ont eu lieu par voie de police, le directeur doit avoir fait transporter soit à Rouen, soit au Havre, celles qui lui appartenaient. Pour favoriser l'introduction, Blutel plaçait des employés nouvellement entrés à la douane sur les points par où passaient ses marchandises. Les douaniers n'arrêtent pas les porteurs de contrebande ; ils saisissent les ballots et payent, pour les faire arriver à Anvers, les mêmes porteurs qui en étaient chargés. — La gendarmerie est mal organisée. La moitié des militaires qui la composent se trouve aux armées. Ceux chargés du service, nouvellement incorporés, n'en connaissent ni l'objet, ni l'étendue. Le capitaine Bigaune, qui la commande, que le Ministre avait déjà fait éloigner de cette résidence pendant son premier ministère, est évidemment soupçonné de prendre part à la fraude ; il est en liaison intime avec ceux qui sont prévenus de s'en occuper : il était sans fortune, et il a acheté deux fermes considérables. Les employés de la préfecture sont ou négligents, ou corrompus. Les manœuvres du chef de bureau de la conscription sont, en ce moment, l'objet des poursuites de la police générale. Celui du bureau de police est notaire ; il se charge des affaires de beaucoup d'habitants, ce qui n'est déjà pas très compatible avec ses fonctions ; il fait en outre le commerce, de société avec des prévenus de fraude et notamment avec le sieur Doney. Le conseiller de préfecture, qui remplace le préfet, est un homme probe, ferme et dévoué au gouvernement, mais il avoue lui-même qu'il ne peut se fier à aucun subalterne. L'appui qu'il a donné aux opérations contre les fraudeurs a excité contre lui l'animadversion des Anversois. Le maire d'Anvers, M. Verbrouck, s'occupait de commerce illicite, de concert avec son fils, directeur des droits réunis à Gand. Les rétroactes de la douane fourniraient la preuve de cette allégation. Ce maire est encore aujourd'hui le protecteur des fraudeurs au point qu'il leur sert de caution. C'est à l'influence du maire qu'on doit attribuer la négligence et l'apathie des commissaires de police, qui craignent de déplaire aux négociants et riches habitants, et cherchent à les ménager. Les tribunaux administrent la justice avec partialité. Les fraudeurs trouvent toujours grâce auprès d'eux. Le conseiller de préfecture a assuré que plusieurs fois il avait été obligé de punir administrativement des individus qui avaient été acquittés. Il est de notoriété publique qu'aucun des juges n'est attaché au gouvernement. — Ces notions ne sont point données par l'adjoint de Bruxelles comme des vérités démontrées, mais elles

coïncident si bien avec tout ce qui se passe dans le département des Deux-Nèthes, l'explication de plusieurs faits en dérive si naturellement, qu'il est impossible de leur refuser un caractère de vérité, et peut-être un jour parviendra-t-on à s'assurer de leur authenticité. Le Ministre a chargé M. Miot de se rendre sur les lieux pour prendre connaissance des faits, les vérifier et en faire un rapport pour S. M. l'Empereur.

1314. — Nord. Rébellion. — Le 8 de ce mois, une rébellion grave a eu lieu à Villers-Outreaux (Nord), à l'occasion de l'installation d'un nouveau prêtre ou clerc. Il s'est formé, au-devant de l'église, un attroupement de quatre cents femmes, qui voulaient en empêcher l'entrée. Les gendarmes l'ont forcé et arrêté deux femmes. Un nouvel attroupement plus considérable, auquel des hommes se sont mêlés, a assailli les gendarmes, en a terrassé un, brisé son sabre et délivré les deux femmes arrêtées. Des chaufferettes remplies de feu ont été jetées par les femmes sur le clerc et le curé; ils ont eu les cheveux et les habits brûlés. Un gendarme a été expédié à Cambrai pour demander main forte. Il a ramené un détachement de vingt hommes qui a dispersé les rebelles et rétabli l'ordre. On procède contre tous les coupables.

1315. — Deux-Nèthes. Contrebande. — On a trouvé chez Mennet, d'Anvers, accusé de contrebande, des lettres qui lui avaient été écrites, le 13 janvier 1804, par la maison Hofmann et Cie, de Rotterdam. Elles prouvent que le consul français qui y résidait alors percevait un droit de 3 à 5 0/0, qualifié de rançon, moyennant lequel toutes les marchandises sur lesquelles ce droit était perçu pouvaient être débarquées sans difficulté. Le consul batave à Emden vendait les certificats d'origine.

1316. — Ariège. Rébellion. — Un garde forestier de l'Ariège, faisant sa tournée dans son canton, a été assailli, le 7 de ce mois, par une troupe d'ouvriers, dits *minerons*, de la commune de Sentein. Ils l'ont désarmé, lié et conduit dans la prison de cette commune. Le préfet de l'Ariège y a envoyé trois brigades de gendarmerie, avec ordre d'y demeurer, aux frais des habitants, jusqu'à ce que tous les coupables aient été désignés et livrés.

1317. — Rapports du préfet de police. — L'opinion est prononcée pour la hausse, et les nouvelles publiées l'affermissent. Vers la fin de la Bourse, plusieurs agents ont offert beaucoup de rentes. On a remarqué les sieurs Trudelle, Coindre, Bocher et Martinet. Ces offres n'ont produit que la baisse insensible de 5 centimes. Le cours s'est clos à 58 fr. 80. Les actions des ponts sont très recherchées à 1.400 francs.

1318. — Nouvelles de Bourse. — Les escadres françaises et espagnoles réunies étaient fortes de dix-neuf vaisseaux de ligne et d'un grand nombre de frégates. Elles avaient à bord 12.000 à 15.000 hommes de troupes. Il paraît que la division espagnole, commandée par l'amiral Gravina, s'est avancée sur le Tage et s'est emparée de quatre vaisseaux de ligne et d'un convoi de quatre-vingts voiles. L'escadre française a soutenu l'expédition. Le séquestre a été mis sur tous les comptoirs anglais. On a fait 5.000 prisonniers.

1319. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anarchistes. Réponse du préfet du Jura (1164) : Leclancher, soi-disant chef, est obscur et sans talent. Pirault, émigré, a commis des escroqueries vis-à-vis des autres émigrés. Parmi les royalistes qui auraient pu conserver une influence, comme Vezet, Tinseau, Teissonnet, Bayard, etc., aucun n'a reparu. Cette dénoncia-

tion est fausse. On regrette de n'en pas connaître l'auteur qui a dû agir par haine ou par vengeance.

Attaque d'un roulier par deux inconnus à Montrouge.

Seine-Inférieure. Levasseur et Dalibert, pêcheurs d'Étretat, ont communiqué avec l'ennemi. Interrogés à leur retour, ils ont été laissés en liberté.

Teixeira (1186). Renseignements favorables donnés sur ce juif portugais par le prince d'Isenbourg qui le fait surveiller.

Lot. Meurtre d'un gendarme de Castelnau par un conscrit de Pern.

Rapport du préfet de police. Héricourt, commis de l'octroi, est dévalisé par un soldat. — Un incendie. — Suicide de la femme Leroi. — Arrestations : neuf voleurs, trois mendiants.

Sion-en-Valais. La police avait été prévenue, de Martigny, qu'un complot se tramait contre Sa Majesté. Notre chargé d'affaires à Sion, M. Essacheriaux, déclare que c'est faux et que c'est une vengeance contre les fonctionnaires.

Ordres du Ministre. En détention, par mesure de haute police s'ils sont acquittés : Rondet (Marc et Denis) et Tourgon (brigands, poursuivis devant la cour de la Drôme : comme on n'a pour preuve que leurs aveux, il est probable qu'ils seront acquittés). — En détention jusqu'à nouvelle information : Besson (vols). — Se borner à surveiller : Tournemire et Chastagner (royalistes d'Ussel, signalés comme dangereux ; le préfet les dit inoffensifs depuis le 18 brumaire). — Admettre au service militaire Delière (1133) (non coupable, a l'âge de la conscription ; Domergue seul est coupable). — Accorder huit jours à Paris, quinze à Bordeaux pour la levée des scellés, puis à Troyes : femme Jahan (1283) (réclame les 6.037 francs qui lui appartiennent).

Faits divers. Incendies : divers : Seine-Inférieure ; par malveillance : Isère.

BULLETIN DU 21 FLORÉAL AN XIII

Samedi 11 mai 1805.

1320. — Dordogne. Déclaration d'un brigand. — La gendarmerie de Tulle rapporte que, le 1er de ce mois, conduisant des brigands condamnés à la chaîne, l'un d'eux, complice de l'attaque de la malle de Paris à Toulouse, a déclaré en route : « Que le chef de leur bande était « M. de Gimel, dont le frère, curé, leur avait conseillé ce vol, disant « qu'en pillant les voitures publiques ils gagnaient des indulgences; qu'un « autre chef de leur bande, nommé Labeille, avait été admis dans les « carabiniers, par la protection de M. Danglas, chef d'escadrons; qu'ainsi « les principaux coupables demeuraient impunis [1]. »

1321. — Assassinats. — La gendarmerie de la Roër rapporte que, le 8 germinal, deux garçons meuniers, Kiwit et Brauer, le premier protestant et le second catholique, se rendant ensemble du bourg Saint-Antoine, près Crevelt, à leur moulin, situé dans la même commune, ont eu une querelle pour leurs religions, et que le protestant a été très maltraité par le catholique. Arrivés à leur moulin, leur maître, également catholique, sur le récit de Brauer, s'est joint à lui. Ils ont jeté Kiwit dans un feu ardent, lui ont brûlé les jambes et la tête ; il est mort le lendemain. Le maire, également catholique, a refusé de recevoir sa plainte et a répondu que sa mort était naturelle. Mais, le crime ayant été constaté par l'officier de santé, les deux coupables ont pris la fuite. La gendarmerie les poursuit.

1322. — Brulot, émigré. — L'émigré Brulot, de Reims, qui a servi

1. En marge : « Le Ministre a ordonné de vérifier. »

dans l'armée de Condé, a été arrêté à Boulogne. Depuis son retour en France, il a été accusé d'avoir participé à quelques attaques de diligences, notamment à celle qui a eu pour but d'enlever des fonds provenant de la recette générale de la Haute-Marne. Ses premiers interrogatoires renferment des aveux importants. L'instruction se continue.

1323. — Rapport du préfet de police. — Une affiche relative aux cent cinquante conscrits de la Seine, destinés pour les 28e et 46e de ligne, a fait renouveler le bruit d'une guerre prochaine avec quelque puissance continentale. — La première représentation de *Delia,* sur le Théâtre Favart, n'a pas réussi. Il y a eu quelques coups de sifflets mais point de troubles. — Peu d'affaires à la Bourse. Le cours des rentes s'est soutenu en hausse. Il s'est clos à 58 fr. 90.

1324. — Müller. — On lit dans un rapport de la préfecture, du 18 de ce mois, qu'il y a à Paris un officier allemand, nommé Müller, qu'on croit être espion de l'archiduc Charles ; qu'il dit que ce prince ne veut pas la guerre, mais que la cour de Vienne triomphera de son opposition et la déclarera avant six mois. Cette note porte vraisemblablement sur le sieur Müller, émigré non amnistié, fils du maître de poste de Marckolsheim (Bas-Rhin), signalé dans le *Bulletin* du 15 frimaire dernier (627), Il a été auditeur dans le corps de Bussy et est devenu officier dans les dragons de Lichtenstein. Il est à Paris depuis trois ans, correspond avec des officiers attachés à l'archiduc, notamment M. Delilien et le baron de Weissembourg, envoyé d'Autriche à Francfort. La police générale l'observe depuis longtemps, et a établi près de lui des rapports utiles (*Bulletins* des 28 et 29 frimaire) (682. 686) : on les suit en ce moment. M. de Cobentzel ne l'emploie qu'indirectement et ne l'avouerait pas parce qu'il sait qu'il est émigré non amnistié.

1325. — Représentation dramatique. — On annonce à Son Excellence qu'on a joué dernièrement, sur un petit théâtre du jardin des Capucines, une pièce intitulée : *Le Ramoneur Prince*, dans laquelle les marques de distinction, cordons, etc., sont tournés en ridicule. Allusions vivement saisies par le public : — Vérifier [1].

1326. — Ouvriers. Commencement de sédition. — Une lettre du général Broussier, transmise par Son Altesse Sérénissime le Prince Grand Amiral, Gouverneur de Paris, porte que, mardi dernier, les ouvriers du Louvre ont refusé de travailler deux heures de plus, malgré l'offre qu'on leur faisait de leur payer un sixième de journée, et que, le lendemain, après un refus semblable, ils ont cherché à débaucher les ouvriers des Tuileries : — Vérifier [1] et rechercher sévèrement les instigateurs.

1327. — Chapelle clandestine. — On assure que les parents des victimes de la Révolution se sont réunis pour établir, rue Picpus, une chapelle dans laquelle on dit chaque jour une messe des morts, et quelquefois un service solennel auquel assiste toute l'association qui, ensuite, forme dans une des salles de la maison une espèce de comité délibérant. Il paraît qu'on se propose de placer dans cette maison d'anciennes chanoinesses, afin de marquer le but de l'établissement, et qu'on a le projet d'en former un second du même genre près de la place de la Concorde : — S'assurer [1] de l'exactitude de ces renseignements.

1. Ordre du Ministre.

1328. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Burban (1267) est vainement recherché par la gendarmerie.

Seine-et-Marne. Dilapidations commises par Saint-Aulde et Paumier, inspecteurs des forêts à Provins. Ils se dirigent sur Paris.

Oise. Visites domiciliaires et saisies d'armes chez huit braconniers de Beauvais, spécialement chez d'Ablainville, lié avec le brigand Degresy condamné pour attaques sur routes.

Haut-Rhin. Meyer, juif de Durmenach, accuse Beck de lui avoir fait souscrire de force une quittance générale de ses achats.

Vaucluse. Grillon (1183). Deux habitants sont arrêtés et traduits au tribunal.

Landes. Rébellion contre le maire d'Habas qui veut faire la police dans un marché. Il est insulté par Lacouture.

Rapport du préfet de police (suite). Un suicide. — Arrestations : six voleurs, dix-sept mendiants, un déserteur.

Ordres du Ministre. En liberté, à la demande du préfet : Leblay, Desné, Gicquello, les deux frères Pedrono, Brayeul (détenus depuis un an dans le Morbihan comme connaissant des dépôts d'armes de chouans; soupçons peu justifiés). — En détention par mesure de haute police : Pain, Daigrement, Fauvel, Eccirel, Deslandes, Legoin (brigands du Calvados inspirant une terreur telle qu'elle empêche d'aboutir l'enquête faite sur eux). — A Bicêtre, pour scandale ou folie : Langlois (1035).

Renseignements. Péliot frères (1300), d'après leur colonel, n'ont fait que se défendre : rechercher leurs agresseurs.

Faits divers. Meurtre de Quilichini, maire, et blessures faites à Bragi, en Liamone. — Assassinat de la femme Bourgeois, Pas-de-Calais. — Incendie en Haute-Saône.

BULLETIN DU 23 FLORÉAL AN XIII

Lundi 13 mai 1805.

1329. — Brest. Scission entre quelques officiers. — Extrait d'une lettre confidentielle écrite de Brest au sénateur ministre, le 15 floréal : « La copie d'une note ou dénonciation, adressée à Sa Majesté par le « général Sarrazin, a été envoyée aux intéressés. Elle est devenue publi- « que. On en parle sur la place d'armes, dans les cafés : chacun se dis- « pose à se justifier. Les généraux Mathieu et Mesnard ont interpellé le « général Sarrazin d'avouer ou de désavouer cette pièce. Ils ont montré « de l'humeur d'y avoir été loués aux dépens de leurs camarades. M. Sar- « razin a balbutié, nié faiblement, et est parti secrètement, en habit bour- « geois, pour Landerneau. Voilà où en sont les choses [1]. »

1330. — Renseignements sur Brest [2]. — 1° Cherche-t-on à travailler le militaire ? Jette-t-on dans l'armée de Brest le nom de Moreau ? — Le procès de l'ex-général Moreau a fait une vive impression parmi les militaires : il a occasionné des murmures et même des propos séditieux. Peu après, le mécontentement s'est affaibli, les punitions ont réprimé l'intempérance de langue; la modération du gouvernement, qui a laissé les frères du condamné jouir de leurs emplois, a ramené l'opinion, et, depuis quelque temps, les rapports ont à peine mentionné une ou deux

1. En marge : « Le Ministre fera un rapport détaillé sur « ce qui s'est passé à Brest. »

2. Dans la série AF IV, la signature de Fouché figure à la fin de cet article, qui est la copie d'un rapport envoyé au ministère.

fois ce nom devenu trop fameux. — Ce n'est point que les plaintes des soldats aient cessé. Il y en a eu, il y en a encore assez fréquemment, tantôt sur l'ordre de couper les cheveux, tantôt sur la rigueur de la discipline, tantôt sur l'embarquement effectué ou redouté, tantôt sur le service horriblement pénible de la flottille, tantôt sur l'arriéré de la solde ou les espèces au kilogramme qu'on y emploie; enfin, sur l'inexécution de la promesse du milliard. Tels sont les griefs. Mais leur expression est trop vague pour qu'on ne les attribue pas plutôt à l'oisiveté d'un camp ou d'une garnison, au penchant naturel à l'homme de ne jamais être content de son sort, qu'à des insinuations perfides provenant des grades supérieurs. — Je [1] ferai observer, en passant, que les colonels des divers corps composant l'armée passent pour extrêmement dévoués, et qu'eux seuls pourraient influencer l'esprit de leurs subordonnés. — Je n'ai point connaissance qu'on jette le nom de Moreau, mais ce serait un trait d'audace bien inutile. Jamais la multitude ne se rallie aux hommes absents, battus par les orages de la fortune, qui n'ont point d'argent, point de grâces à dispenser, de qui on ne peut rien attendre, et sous la bannière desquels on doit tout craindre. Les individus qui, soit par préjugé, soit par esprit d'opposition, sont demeurés partisans de Moreau, ne lui accordent qu'une pitié et qu'une admiration stériles, et on n'en trouverait peut-être pas un qui voulût donner 1.000 francs pour le tirer de ce qu'ils appellent son exil.

2° Moreau a-t-il des amis? Sa famille, dans quelle mesure se tient-elle? — Moreau a dans ce pays quelques amis du genre de ceux dont je viens de tracer le portrait. Il a deux sœurs et deux frères à Morlaix, un troisième est receveur d'arrondissement. Celui-ci est doux, paisible et d'une nullité absolue. Avant la catastrophe, il n'avait qu'un ami, M. Legoff, directeur de la poste, qui depuis lui a tourné le dos. Il ne voit ni militaires, ni généraux, si ce n'est au club dit des Vêpres, dont il est membre. Il ne reçoit point. Dix jours avant la découverte de la conspiration, il donna une fête magnifique à laquelle le préfet maritime assista, comme moi. Son frère avait envoyé des comestibles rares de Paris. C'est la seule chose qu'il ait jamais faite pour lui. Je conjecture que son but était de préparer l'opinion, mais l'amphytrion n'était pas dans le mystère et servait d'instrument passif. Depuis longtemps je le fais surveiller très sévèrement, et je n'ai pu rien découvrir qui indique même qu'il ressente vivement ce qui est arrivé au chef de sa famille. Il fait de fréquents voyages à Morlaix pour régler des affaires domestiques, mais sa profonde insignifiance monte en croupe et galope avec lui.

Le tribun est venu deux fois ici avec le passeport du Tribunat. Je l'ai vu la première; la seconde, il s'est seulement présenté au bureau particulier de la police. Il se croit quelque chose parce qu'il a été à côté des grandes affaires et qu'il a pénétré dans quelques boudoirs et dans le foyer de l'Opéra. Il est brouillé avec le sous-préfet Duquesne, son allié, depuis son dernier voyage à Paris; il n'a pas toujours été très circonspect dans ses discours, mais il n'a pas assez de crédit pour influencer deux hommes dans toute l'étendue du Finistère. L'aide de camp est un imbécile qui a fait ici un voyage, il y a un mois, et le capitaine de frégate, auquel on vient heureusement d'accorder la retraite, est un animal crapuleux, plongé dans une ivresse perpétuelle, et dont le corps vacillait quand il est venu présenter son ordre de route à mon visa. — Les deux sœurs sont deux pies-grièches, qui détestaient le général Moreau quand il rempor-

1. Ce n'est pas Fouché qui parle, mais bien l'auteur du rapport.

tait des victoires pour la République, qui demandaient pardon à tous les ennemis de la Révolution de tous ses faits et gestes militaires ; qui n'ont commencé à avoir de la tendresse pour lui que lorsqu'il s'est rapproché des ennemis de sa patrie. Une anecdote curieuse et vraie, c'est que ses sœurs faisaient dire des messes et faisaient des neuvaines pour que Dien appelât à lui leur frère qui s'avisait de combattre et de triompher pour une mauvaise cause.

1331. — Embauchage pour la Louisiane. — Extrait d'une lettre du préfet de Rhin-et-Moselle, du 15 floréal : « Il vient de s'établir, à Neu- « wied, une société d'embaucheurs qui se dit chargée d'engager des « colons pour la Louisiane. Kürz, négociant à Rheinbach (Rhin-et- « Moselle) en est le chef. L'engagement se contracte pour six ans. Sur « cent individus, on n'en admet que cinq avec femmes et enfants. Les « fonds sont fournis par la maison Villes et Cie d'Amsterdam, à laquelle « tous les transports doivent être adressés. On présume que, quoique la « destination apparente soit pour la Louisiane, ces enrôlements se font « pour la compagnie des Indes Orientales. »

1332. — Rapport du préfet de police. — Le 20, des recruteurs de l'artillerie de marine ont parcouru Paris avec des tambours. Ils ont été suivis d'une foule nombreuse; l'ordre n'a pas été troublé. — Le ballet d'*Acis et Galatée* a eu le plus grand succès. Duport, demandé par acclamation, a paru sur le théâtre, a été couvert d'applaudissements. La recette a été de 8.325 francs. — La Bourse de samedi a été très animée. Trudelle a acheté considérablement; Martinet seul lui a vendu 150.000 fr. de rentes.

1333. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Le général Péron a envoyé des Indes, à la maison Perrégaux, par Hemmersley, de Londres, 500.000 francs. Il avait déjà envoyé 100.000 francs à Valerand et 200.000 francs aux deux demoiselles Cuillier. L'affectation du deuxième envoi sera suspendue jusqu'à décision de Sa Majesté.

Somme. Des douaniers trouvent une bouteille contenant une lettre et la remettent au commandant militaire de Marquenterre.

Isigny. Réclamation collective des autorités pour demander une brigade de gendarmerie.

Deux-Nèthes. La contrebande est enrayée par des colonnes mobiles.

Corse. Rébellion, à Tallone. Combat de trois heures entre une brigade de gendarmerie et des barbets et des conscrits réfractaires, qui s'enfuient.

Corse. Mesures sanitaires, à Bastia; mise en quarantaine de ballots suspects et des douaniers qui les ont saisis.

Lyon. Arrestation du douanier Molle qui tua son lieutenant à Genève (1300).

Bordeaux. Arrestation, sur une place, de trente-trois matelots destinés à Rochefort. On a dit que la même opération aurait lieu au théâtre. Le spectacle n'a pas été troublé. Les salles étaient pleines.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestation de Mme Servier et de sa fille : commerce de marchandises anglaises, correspondance avec l'ennemi. On a trouvé chez elle des libelles et des lettres de Maurel, son amant, faussaire, condamné aux fers. — Incendie chez Berger. — Accident au bac du jardin des Plantes. — Arrestation de Charbonnier, déserteur non amnistié, qui servit au corps de Condé. — Arrestations : seize voleurs, vingt et un mendiants, un fou.

Faits divers. Suicides : Genfosse, émigré, à Rouen ; Gaudriot, à Caen, après avoir tué sa femme et son fils. — Assassinats : dans l'Aisne, de la Vve Legrand par Lefèvre ; dans l'Yonne, d'un garde forestier par un braconnier. — Incendie accidentel dans l'Yonne.

BULLETIN DU 24 FLORÉAL AN XIII

Mardi 14 mai 1805.

1334. — Paris. Caricature. — On voit depuis plusieurs jours, sur les quais, la caricature de l'amiral Coq-crâne, cheveux roux, teint allumé, le nez au vent, comme un crâne, et courant après notre flotte.

1335. — Paris. Légation d'Autriche. — Une personne qui fréquente la légation autrichienne a fait le rapport d'une conversation qu'elle a eue dans le cabinet : « Le ministère autrichien voulait la coali-« tion et la guerre, il y a environ trois mois. L'archiduc s'y est opposé, « et a dit que la Russie et la Prusse pouvaient commencer si elles vou-« laient, mais que le temps de faire la guerre n'était pas encore venu pour « l'Autriche. M. de Fassbender est cependant disgracié et retiré avec sa « pension. Il demeure attaché à la personne de l'archiduc. L'Autriche ne « peut faire la guerre pour plusieurs motifs : point de généraux; on a « reconnu dans les dernières années de guerre que les troupes servaient « mal, lorsqu'elles sont employées contre des armées françaises; enfin, « il y a au service autrichien beaucoup de Français, qui quitteraient en « cas de guerre et fourniraient contre l'Autriche des renseignements « nuisibles. M. Kruthoffer est de cette opinion, tout à la paix. M. de « Cobentzel se propose de revenir à la même époque que Sa Majesté l'Em-« pereur et Roi. On croit, à la légation, que ce sera vers la fin de juin. »

1336. — Toulon. Bruits. — On continue de s'entretenir des prises faites à Lisbonne par les escadres combinées. — On renouvelle le bruit du passage de Sa Majesté par Toulon et Marseille. On se fonde sur l'ordre donné d'achever les réparations des routes avant six semaines. Les frais en seront avancés par les plus riches propriétaires, acompte de leurs contributions.

1337. — Hambourg. Lettre du 13 floréal. — « Deux navires « anglais ont été pris à l'embouchure de l'Elbe, et leurs cargaisons ven-« dues. Elles ont produit 2 millions. Le comte d'Artois, suivant des « lettres de Londres, a tenu, le mois dernier, un lever, où se sont réunis plus de cent émigrés de marque. — On prépare à la hâte vingt navires en Angleterre, pour l'envoi de trois mille hommes aux Indes Orientales. L'expédition secrète, partie de Spithead le 18 avril, n'a été retardée que parce que l'on attendait des dépêches de Saint-Pétersbourg. Le général Craig, qui la commande, ne s'est rendu à bord qu'après avoir reçu de Londres un messager d'Etat. — Le 26 avril, le comte Cazarney, russe, est arrivé à Tonning, sur un cutter anglais de dix canons. On le dit porteur de dépêches importantes pour Pétersbourg. — Il y a à Hambourg un comte de Fumel qu'on dit agent de Louis XVIII. — Le 12 floréal, cinq embaucheurs ont été arrêtés à la réquisition de M. Reinhart.

1338. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Prévarication à Anvers. Vandenberg (1312) est au secret. On a des preuves nombreuses de son infidélité. Cependant on voudrait avoir une pièce qu'il a signée pour le conscrit Willems, refugié en Hollande. Le procureur croit qu'on pourrait la demander au père de Willems, en lui promettant la grâce de son fils.

Américain suspect : Crackau : voyage en Angleterre par la Hollande. Il pourrait être agent de l'Angleterre. Transmis à Marmont.

Contrebande. Rapport du général Belliard. Elle a repris quand les colonnes mobiles ont cessé. On rétablit celles-ci, pour saisir les marchandises anglaises achetées à la foire de Francfort. Des fraudeurs sont pris sur territoire batave. Tous les bâtiments sur l'extrême frontière batave sont consacrés à la contrebande.

Pêcheur de Honfleur prétend avoir été pris et relâché par un Anglais. Les pêcheurs de Honfleur sont seuls en rapport ainsi avec l'ennemi.

Forçats. Évasion de deux forçats du bagne de Toulon. Évasions fréquentes.

Tanaro. Quatre brigands. Vol.

Rapport du préfet de police. Le bruit court chez les banquiers d'un échec de la flotte de Rochefort. — Arrestations : huit voleurs, trois mendiants, un déserteur. — Bourse : négociations actives, ouverture : 59, clôture 59,25.

BULLETIN DU 25 FLORÉAL AN XIII

Mercredi 15 mai 1805.

1339. — Loterie. — Les administrateurs de la grande loterie de Hambourg répandent en France des prospectus imprimés de leur établissement et invitent, par des circulaires, les principaux capitalistes et propriétaires à déposer, chez des correspondants qu'ils indiquent, les valeurs des mises qu'on voudra faire. Ils adressent même des numéros, déclarant qu'ils seront remplacés par d'autres, dans le cas où ils ne seraient plus disponibles lorsque la réponse parviendra. Le Ministre, ayant eu communication d'une de ces circulaires, à laquelle le prospectus était joint, a transmis ces deux pièces aux administrateurs de la loterie impériale, le 19 de ce mois. La réponse du 23 porte que cette manœuvre est essentiellement nuisible à la loterie impériale, et que tous les dépositaires des fonds destinés aux loteries étrangères doivent être sévèrement punis. Le préfet de l'Allier écrit aussi, à la date du 20, qu'on lui a adressé de Hambourg une pareille circulaire, et une autre à son secrétaire général. Il sera pris des mesures pour faire cesser cet abus.

1340. — Larrazet, agent de Rumbold. — Le nommé Larrazet, né dans le Gers, était, à Hambourg, l'un des espions du ministre Rumbold. Il proposa au général Marmont, il y a environ un an, d'utiliser la correspondance qu'il était chargé d'entretenir avec Rumbold, et pour laquelle il était venu en Hollande, laissant ignorer les rapports antérieurs qu'il avait eus avec ce ministre. Peu de temps ensuite il disparut. Parmi les lettres saisies chez Rumbold, on en a trouvé sept de Larrazet. On a remarqué que, dans celle du 15 janvier 1804, il s'exprimait en ces termes : « Je continuerai mon voyage jusqu'à Boulogne, où votre gouvernement pourra, s'il le juge convenable, faire usage du projet dont j'ai remis une note à Votre Excellence et qu'elle a bien voulu lui transmettre. » Le sénateur ministre a prescrit les recherches les plus actives pour découvrir la retraite de cet espion. Le résultat a été qu'il s'était réfugié en Angleterre, mais qu'il se proposait de revenir bientôt en France, tant pour sa santé que parce qu'il lui était échu une succession, pour laquelle sa personne était nécessaire (*Bulletin* du 29 germinal) (1212). On annonce aujourd'hui son arrestation.

1341. — Rapport du préfet de police. — La Bourse a été extrêmement animée. Le cours des rentes s'est ouvert à 59 fr. 50 et a été porté à 59 fr. 60. Le sieur Martinet, ayant alors vendu considérablement, sans

qu'on sût pour qui il opérait, la hausse s'est ralentie. On a dit que le cours aurait été porté à 60 francs, si cette opération ne l'eût arrêté.

1342. — La dame Villehaut. — Déposée aux Madelonnettes et au secret comme intimement liée avec le général Dubuc, réclame sa mise en liberté et les sommes en or saisies chez elle lors de son arrestation. Il paraît constant que ces sommes lui appartiennent réellement. Elle n'avait d'ailleurs été arrêtée que pour l'empêcher de donner l'éveil sur cette affaire, qui est maintenant connue de tous les banquiers et de leurs amis : — La mettre en liberté [1], à la charge de rester en surveillance, et lui restituer les sommes qu'elle réclame.

1343. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Tanaro. Attaque d'un courrier par cinq brigands armés qui dévalisent les quatre voyageurs. Le courrier n'avait pas réquisitionné l'escorte de la brigade de Villefranche, la croyant absente pour le service de Sa Majesté.

Colporteurs. Saumur (1278). Arrestation de quatre autres à Ancenis et deux à Nantes. (En marge : « Le Ministre a ordonné un rapport général sur cette affaire. »)

Meuse-Inférieure. Rébellion par un déserteur à Willengen.

Hautes-Pyrénées. Faussaires. Faux actes de mariage pour soustraire des conscrits. L'instituteur et le maire de Loucrup sont en fuite. — Fabrique de faux congés dans le Gers.

Vaucluse. Brigands. Attaque du courrier de Manosque (1312). Le préfet demande d'augmenter la gendarmerie. Le brigand Vogue-à-l'hasard, le plus redouté, cherché depuis deux ans, se cache en Vaucluse.

Grenoble. L'arbre de la Liberté a été coupé.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative avortée de duels entre soldats du 18e de ligne et de la garde municipale. — A Saint-Denis un officier du génie insulte des gendarmes qui voulaient arrêter des militaires causant du désordre dans un cabaret. — Deux incendies. — Arrestations : deux voleurs, neuf mendiants, un faux monnayeur.

Lettre de Hambourg. Kocq et son secrétaire Mathey poursuivent mollement cinq embaucheurs arrêtés. Il y en a vingt ou vingt-cinq. Il en existe dans toutes les auberges de la route de Lubeck. Les cargaisons anglaises sont souvent envoyées en France par Hambourg et la Hollande.

Ordres du Ministre. Interroger cette femme et avoir des renseignements précis sur elle : Dame Servier et sa fille (1333) (elle a déjà été poursuivie (an IX) à Lyon pour intrigues royalistes. Renseignements sur Maurel, ancien secrétaire de Mirabeau, agent des princes et surtout du duc de Berry).—A Bicêtre trois mois, puis dans son département : Anglaize (commissionnaire, propos contre Sa Majesté). — En liberté, en surveillance à 60 lieues de Paris, des côtes et de l'endroit où sera la Cour : Michel (1270). (conduite régulière ; on peut le traiter comme Vauversin et Bescher (230). — Accorder la révocation de l'ordre donné contre Gouchet, Savary et Richer (affaire La Neufville) (991). — Cléret, Rousset, Gresset (garçons boulangers, perturbateurs) : renvoyer les deux premiers dans leurs départements, garder Gresset quinze jours à la Force. — A Bicêtre, Saint-Denis etc. : dix filous, vagabonds, etc. (non susceptibles de jugement).

Faits divers. Incendies : Allier, Mons. — Empoisonnements : de Bourdarie, en Dordogne ; Ariège.

BULLETIN DU 26 FLORÉAL AN XIII

Jeudi 16 mai 1805.

1344. — Paris. Légation autrichienne. — M. Kruthoffer ayant reçu aujourd'hui la visite d'un émigré qui a servi en Autriche, lui a

1. Ordre du Ministre.

demandé s'il n'avait rien entendu dire de l'Espagne : « Il circule, a-t-il « ajouté, qu'une armée française doit y entrer bientôt, soit pour proté- « ger ce royaume contre les Anglais, soit pour pénétrer en Portugal. Il « serait aussi possible que le prince de la Paix voulût s'emparer du « trône et remplacer un monarque imbécile. Mais alors il serait plus « naturel de donner aux Espagnols un souverain de la dynastie actuelle. « On assure que M. Junot a eu des instructions positives à ce sujet, et « que son séjour à Madrid n'a pas eu d'autre objet. »

1345. — Note sur la contrebande adressée au ministre par un agent. — Le commerce de contrebande et d'introduction de marchandises anglaises est très actif et se fait en grand. Le gouvernement anglais le fait par lui-même et de la manière suivante : — Lorsque la difficulté de l'exportation ralentit l'activité des manufactures de Manchester, de Birmingham et autres, et que les magasins s'engorgent, le gouvernement anglais achète, pour son compte, les marchandises et les fait passer sur le continent. Le sacrifice qu'il fait n'est pas aussi considérable qu'il le paraît d'abord : 1° parce que les manufacturiers sont forcés de se défaire de leurs produits à un prix extrêmement bas ; 2° parce que le gouvernement ne paye pas le draw-back qu'il serait obligé de payer si les marchandises étaient exportées pour le compte des manufacturiers ou des négociants. Ainsi, on peut évaluer au plus à 5 0/0 la perte que fait le gouvernement, entre le prix d'acquisition et le prix de la revente sur le continent; quelquefois même il n'en éprouve aucune.

Les marchandises sont confiées aux agents commerciaux de l'Angleterre ou passent directement dans les mains de plusieurs maisons d'Emden et d'Amsterdam, de Hambourg, de Francfort, etc. Les maisons ont des commissionnaires, soit sur les bords du Rhin, soit à la frontière de la Hollande, qui traitent pour l'introduction en France de ces marchandises, et qui l'assurent, suivant les risques qu'ils ont à courir. Les intelligences de ces assureurs sont avec les employés des douanes et avec la gendarmerie. La gendarmerie, qui est irréprochable pour toute autre partie de son service, est très facile pour se prêter à la fraude, et exige peu. Les troupes de ligne y prennent rarement part, mais les commandants militaires, les chefs de corps, sont aussi très complaisants. Les douaniers mettent leurs services à un plus haut prix, parce qu'ils en connaissent mieux la valeur, mais on finit par s'entendre avec eux. Les bureaux une fois gagnés, l'introduction se fait aisément ; quelques saisies de peu d'importance ont lieu et entrent dans le calcul des sacrifices: la grande masse pénètre. Sans pouvoir au juste évaluer la somme totale des importations en fraude, on ne peut douter qu'elle soit très considérable, et elle est encore, dans l'état actuel, un des principaux débouchés des manufactures anglaises. La répression est très difficile, parce que les bénéfices sont tellement considérables qu'ils présentent des avantages d'un ordre supérieur à toute autre spéculation. Des marchandises anglaises peuvent avoir supputé 75 0/0 de leur valeur avant d'être arrivées dans les mains des négociants de l'intérieur de l'Empire, et leur offrir encore à la revente un bénéfice de 10 à 12 0/0. Qu'on juge, par cette comparaison, des sacrifices que peuvent faire les assureurs, et des bénéfices immenses qu'ils procurent aux agents qu'ils séduisent et qu'ils emploient.

Les mesures prises en dernier lieu par la police ont bien produit, pour le moment, quelque effet ; elles ont rendu le débit des marchandises un peu plus difficile à Francfort, mais elles n'ont pas diminué le mal sensi-

blement. Tous les agents travaillent encore avec la même activité, et ceux mêmes qui sont arrêtés ordonnent, de leur prison, de nouvelles commandes. L'introduction a seulement pris une nouvelle direction, un peu plus coûteuse il est vrai, mais dont les frais peuvent aisément se supporter, toujours en raison de la grande étendue des sacrifices que l'on peut faire, comme il a été dit plus haut. Ainsi, les marchandises anglaises remontent en ce moment le Rhin jusqu'à Bâle, et c'est par le Rhin, entre cette ville et Strasbourg, que l'introduction se fera avec le plus d'activité. De plus, les principales arrestations, les principales saisies ayant eu lieu sur les fraudeurs qui s'occupaient du commerce des toiles peintes, des piqués et des basins, les spéculateurs, qui sentent que le gouvernement a les yeux ouverts sur ces objets, se sont tournés vers un autre, et c'est en ce moment la quincaillerie dont les commandes sont les plus multipliées et dont on attend une forte introduction.

Ce n'est point par les mesures qui ont été prises jusqu'ici que l'on arrêtera le mal ; elles n'attaquent que quelques personnes peu importantes ; la marchandise échappe, et les grands bénéfices dédommagent aisément de quelques risques courus et de quelques mois de détention. Il faut, pour obtenir un résultat salutaire, ruiner quelques-uns des spéculateurs, et l'on ne peut le faire qu'en adoptant un moyen déjà proposé. (Ici l'agent a reproduit son premier projet, qui consiste à favoriser l'introduction d'une grande quantité de marchandises anglaises, qu'il se chargerait de faire entrer par les bureaux qui lui seront désignés, de les faire conduire, sous la surveillance des agents, dans l'intérieur, hors de la ligne des douanes, et là, de les saisir, accompagnées de toutes les preuves qui assureraient leur introduction frauduleuse en France, telles que lettres de voitures, factures, contrats d'assurance, etc., etc., de les confisquer, aux termes de la loi, et d'exiger, de plus, l'amende du triple de leur valeur qu'elle règle. Il offre de conduire cette opération pour huit cent mille francs de marchandises anglaises qu'il a à sa disposition. — Le Ministre a repoussé ce moyen comme immoral).

1346. — Rapport du préfet de police. — Les agents de police ont trouvé, à la pointe du jour, deux placards pour les Bourbons, l'un à l'angle de la rue Vivienne et de la rue Neuve des Petits-Champs, l'autre près le Temple. Ils ont été enlevés à l'instant et soustraits à la connaissance du public. — Peu de négociations de rentes pendant la Bourse. Le cours s'est ouvert et clos à 59 fr. 20. Vers la fin de la séance les demandes se sont multipliées. On a reconnu que les rentes étaient recherchées parce que le terme de la liquidation approche, ce qui doit produire une nouvelle hausse à la fin du mois.

1347. — Feuille périodique. Ourthe. — Le journal *Le Trouvère* interdit dernièrement pour la septième fois, continuait à reparaître à Liège. Le préfet vient d'en faire arrêter l'auteur, conformément à la décision de Son Excellence (*Bulletin* du 6 germinal), (1094). Cet opiniâtre écrivain trouvera le moyen, même en prison, de publier sa feuille, s'il reste dans le département : — Le faire détenir dans un autre [1].

1. Ordre du Ministre.

1348. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers. Le général Wirion envoie Valsch et Devenich à Sarrelibre : mauvaise conduite.

Côtes-du-Nord. Un convoi de douze voiles, allant de Brest à Bréhat, est attaqué près de Bréhat. Un bâtiment pris. Les autres sauvés.

Sarthe. Bruneau, aubergiste à Mulsanne, excite des conscrits à déserter et dit ensuite que c'est par plaisanterie [1].

Pinkerton, géographe anglais, demande au préfet de la Meurthe l'autorisation d'aller en Angleterre diriger la deuxième édition de sa géographie et se faire payer par ses libraires.

Verdun. Évasion de deux prisonniers anglais.

Escaut. Trente-deux brigands sont traduits au jury. On craint la faiblesse des jurés.

Attaques : de Roussel, près de Thoissey ; du juif Lévi, dans le Mont-Tonnerre.

Toulon. Trois aspirants assassinent un soldat du 2e de ligne, d'où résulte une division entre la marine et la ligne.

Marseille. Monnaies altérées trouvées chez Jaubert.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Pelletier. — Un incendie. — Arrestations : quinze voleurs, huit mendiants, un forçat. — Les ouvriers du Louvre ont refusé de continuer les travaux (rapport de Murat). La préfecture a pris les mesures nécessaires et l'ordre est rétabli.

Raffaelli est seul désigné dans une lettre anonyme dénonçant un complot de cent vingt individus contre Sa Majesté. Impossible de découvrir à Paris un homme de ce nom.

Bernasconi (1295) n'a pas encore paru à Paris.

Ordres du Ministre. En détention un mois par mesure administrative : 1) Sauvigny (propos contre Sa Majesté) ; 2) Stephan (acquitté pour recel d'un déserteur ; besoin d'un exemple) ; 3) j. n. o. s'ils sont acquittés : des garrotteurs des Deux-Nèthes (détenus depuis six ans ; on craint leur acquittement). — En surveillance : Bernardy (ex-religieux, interdit pour immoralité). — Arrêter : Hué (forçat libéré, en surveillance : excès). — Renvoyer au delà du Rhin, en prévenant l'ambassadeur d'Allemagne : Ligori (voleur, faux passeport). — Embauchage pour la Louisiane (1331) : 1) ne plus délivrer de passeports aux habitants, non propriétaires, sur la rive gauche du Rhin, de Clèves à Colmar ; 2) arrêter et interroger Kurz ; 3) faire demander, par le ministre des relations extérieures, à la régence de Neuwied d'éloigner les embaucheurs et se faire rendre compte des opérations de la maison Betmann, qui travaille pour l'Angleterre. — Interroger les gendarmes soupçonnés de favoriser la contrebande dans les Deux-Nèthes, et éloigner de la frontière Gomaire et Bullem.

Renseignements. Guttemberg, ex-militaire autrichien, employé près du lieutenant-colonel comte Deckenfeld, demande à revenir à Worms : accordé (notice sur lui).

BULLETIN DU 27 FLORÉAL AN XIII

Vendredi 17 mai 1805.

1349. — Brest et Morlaix. Esprit public. — Des indications particulières, données à Son Excellence le sénateur ministre, il y a près d'un mois, donnaient lieu de croire que quelques intrigants voulaient profiter des relations de Moreau dans la Bretagne pour agiter ce pays, mais que l'on désirait, avant tout, s'assurer d'une force militaire, et qu'à cet effet, on avait des vues pour travailler l'armée de Brest. Ces indica-

1. En marge : « Des provocations à la désertion ne peuvent être considérées « comme des plaisanteries. Le Ministre a ordonné la vérification du fait et l'ar- « restation s'il se vérifie. »

tions sont l'objet d'une correspondance confidentielle, suivie avec soin, par ordre de Son Excellence, qui a désigné les individus qu'il importait de surveiller. Cette surveillance particulière a déjà produit plusieurs rapports secrets assez développés, mais qui n'apportent point encore de confirmation aux indices énoncés. C'est dans cette circonstance qu'une prétendue dénonciation, soi-disant faite par le général Sarrazin, soi-disant envoyée de Paris aux personnes dénoncées, agite les esprits dans l'armée de Brest. Chacun écrit sur cette dénonciation, sans la faire connaître, sans dire comment elle a été renvoyée à Brest, comment on a su ou soupçonné qu'elle est du général Sarrazin; ce général lui-même écrit aussi à Son Excellence et à Sa Majesté l'Empereur et Roi, pour réclamer contre l'imputation odieuse qu'on lui fait d'en être l'auteur. Le fait est qu'aucune pièce de cette nature n'est parvenue à la police, sur l'armée de Brest; on ne la connaît que par l'accusation faite au général Sarrazin, par les défenses très vives des dénoncés et du dénonciateur, et par les tracasseries qu'elle excite à la ville et dans l'armée. Est-ce le but que se seraient proposé ceux qui ont fabriqué ou du moins divulgué cette pièce [1]? D'un autre côté, le délégué de Morlaix, dans la correspondance secrète qu'il est chargé d'entretenir, annonce que le bruit de cette dénonciation a jeté l'inquiétude parmi les bavards et les indiscrets du pays. Le tribun Moreau est venu lui faire part qu'il croyait y être compris. Enfin ce délégué pense que la circonstance de cette dénonciation peut produire un effet salutaire et contribuer à donner un tout autre esprit au département, si le nouveau préfet et le nouvel évêque favorisent le mouvement.

1350. — Juliers. Fortifications. Vol. — La nuit du 14 de ce mois, des inconnus ont détruit l'angle de la lunette, à gauche, aux fortifications de Juliers, et ont enlevé les pièces de monnaie renfermées dans la pierre posée par Sa Majesté : on recherche les auteurs de ce délit.

1351. — Rapport du préfet de police. — La Bourse a été très animée : des Hollandais ont fait beaucoup d'achats. En général, la confiance publique est telle que les possesseurs actuels des rentes, qui pourraient les revendre avec des bénéfices considérables, d'après la dernière hausse, cherchent encore à en acheter d'autres. Elles deviennent rares, et l'agent Guyot, qui avait besoin de 2.500 francs de rentes, n'a pu se les procurer qu'en quatre parties.

1352. — Hambourg. — Lettre du 20 floréal : Le roi de Suède a renvoyé au roi de Prusse le cordon de l'Aigle noir dont il était décoré. Il lui a marqué que la dignité attachée aux ordres de chevalier ne lui permettait pas de conserver un ordre dont était revêtu Napoléon Ier. Ce fait est consigné dans plusieurs lettres. Ce monarque est en marché pour la Poméranie avec l'empereur de Russie. S'ils concluent, on doute que la France, la Prusse et l'Autriche consentent à l'exécution de leur pacte. Le conseiller russe Latitscheff se rend à Naples comme ministre plénipotentiaire. M. de Novosiltzoff part également pour l'Italie avec le même titre. On conclut, à Hambourg, de ces événements, que la paix du continent ne sera pas troublée. — La maison juive de Paris Lévy-Alvarès, rue Saint-André-des-Arts, vient de donner à Hambourg la commission de lui acheter et expédier pour 3.000 louis de marchandises anglaises.

1. En marge, de la main de Fouché : « Le but qu'on s'est proposé dans cette « affaire, a été de jeter la discorde dans le camp de Brest. Si le commissaire général de police eût eu plus de tenue et plus d'habileté, on n'en parlerait plus. »

En l'an XII, elle a voulu faire un achat pareil, mais, ayant appris que l'avis en avait été donné, elle craignit une saisie et fit revendre sur place. Il part chaque semaine de Hamboug pour 500.000 francs de marchandises anglaises.

1353. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Aubusson. Goubely escroque un conscrit en lui donnant un faux congé absolu.

Contrebande. La surveillance spéciale à la frontière d'Allemagne, pour les marchandises anglaises vendues à la foire de Francfort, a déjà amené la saisie de soixante-quatre ballots.

Lot. Evasion d'un embaucheur à Cahors.

Rapport du préfet de police (suite). Deux militaires attaquent Roblin, imprimeur. — Vol par un militaire. — Arrestations : quatorze voleurs, huit mendiants, un déserteur.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance à Paris sous caution de sa famille : Cointot (escroqueries). — Accordé l'autorisation d'aller à Montélimar : Joviac (émigré amnistié, propos contre les acquéreurs, est en surveillance à Pont-à-Mousson).

Faits divers. Rixe à Paris. — Vol à Calais par deux militaires ; chez les demoiselles Grangé dans la Moselle. — Incendies accidentels : Creuse, Nord, Haute-Marne. — Dans les Ardennes, tentative de suicide de la fille Micard quand les gendarmes viennent l'arrêter avec son père. — Viol et assassinat des sœurs Fraudino dans la Sture.

BULLETIN DU 28 FLORÉAL AN XIII

Samedi 18 mai 1805.

1354. — Bruits à Brest. — Des semences de troubles et de division ont été jetées parmi les militaires à Brest; on y a reçu l'avis qu'une dénonciation avait été adressée à Sa Majesté contre plusieurs officiers généraux et fonctionnaires civils de cette ville. L'agitation a même été assez marquée pour engager M. le maréchal Augereau, général en chef, à écrire directement au sénateur ministre. La multiplicité des extraits ou même des copies de cette dénonciation, adressés, en peu de jours, aux fonctionnaires civils et militaires qui y étaient nommés, aurait dû inspirer quelque défiance sur l'existence de cette dénonciation. Il en est arrivé autrement. Les têtes se sont montées; au lieu de discuter sur l'existence de la dénonciation, on ne s'est occupé que d'une chose, c'est d'en connaître et d'en signaler à l'indignation publique le prétendu rédacteur. Les soupçons se sont portés sur le général Sarrazin, et bientôt, la prévention s'emparant de tous les esprits, les soupçons sont devenus l'évidence, et des officiers généraux se sont transportés chez le général Sarrazin pour exiger de lui un désaveu formel, qu'il a donné. — Le commissaire général a partagé la prévention unanime, et, regardant la dénonciation comme existante, ne s'est occupé que de répondre aux inculpations qu'elle présentait contre lui. De tous les côtés l'on s'est empressé de récriminer, et ceux qui se croyaient accusés par le général Sarrazin se sont empressés de fouiller dans le passé et d'y chercher des faits qui pussent accuser le prétendu dénonciateur.

Le Ministre pense que cette dénonciation est chimérique ; il pense qu'elle n'a pas été adressée à Sa Majesté, il pense que si une dénonciation aussi grave et aussi étendue avait été remise à Sa Majesté, il serait

impossible que cette même dénonciation, entière ou par extraits, pût avoir été jetée au milieu de l'armée et adressée à ceux qu'elle accusait. Le Ministre pense que tout ce bruit n'a de fondement qu'une fable, mais il avoue que ceux qui l'ont inventée connaissaient parfaitement l'esprit de la plupart de ceux contre qui elle était dirigée, puisqu'elle a eu un si prompt succès. Il est probable que l'on sait maintenant à Brest que le général Sarrazin n'est point l'auteur de la dénonciation, et les soupçons se seront portés sur un autre, dont on aura également scruté la conduite passée, et, si la malveillance est bien conduite, elle pourra faire ainsi la confusion générale de tous les officiers généraux, des chefs de corps, de toute l'armée, semer partout l'aigreur et la méfiance, provoquer les injures et les duels, jusqu'à ce qu'enfin un bon esprit pût amener les partis aigris à examiner si la dénonciation n'est point un être de raison. C'est pour éviter ces désagréables résultats que le conseiller d'Etat chargé du 1er arrondissement a écrit au commissaire général une lettre conçue dans le sens de cette note, lettre qui calmera sans doute les esprits, si d'ailleurs la réflexion ne les a déjà calmés.

1355. — Rapport du préfet de police. — Beaucoup d'affaires à la Bourse. Tous les cours sont en hausse, rentes, actions de la Banque et autres. On s'est communiqué des lettres particulières qui confirment la nouvelle de l'interception d'un convoi considérable par la flotte de Rochefort.

1356. — Dubuc et Rossolin. — La préfecture rapporte que le banquier de la cour de Londres, Hemmersley, vient encore d'adresser à la maison Thornton et Power, de Paris, par celle du même nom établie à Hambourg, 19.500 francs pour les agents anglais Dubuc et Rossolin (*Bulletins* des 13 et 14 floréal) (1282, 1290). Ils en ont signé les quittances, ce qui porte les sommes saisies à 29.581 francs.

1357. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Arrestation à Calais de Morel, pendant qu'il levait un plan de la côte et des défenses. Envoyé à la police, à Paris, pour être interrogé, il est écroué au Temple. Etourderie, pas d'espionnage. Il espérait une place à la Cour par l'entremise du général Songis, du sénateur La Pagerie, de M. et de Mme de Rémusat.

Eure. Briaschi, italien, arrêté à la foire de Bernay, voyage depuis vingt-sept ans en France pour des bestiaux, sans jamais rester huit jours au même endroit. Aucun délit contre lui.

Verdun. Prisonniers. Dillon, maître pilote de la corvette *Volvering*, est mort. Gardon, capitaine de cette corvette, refuse de payer ses dettes. — Effectif : 606.

Vaucluse. Le vol du courrier de Manosque (1312) a été commis par le courrier Roux lui-même.

Allier. Collin renouvelle sa demande (1174), appuyée par le préfet et Treilhard, conseiller d'État. (En marge : « Le Ministre a ajourné. »)

Lys. Sommation comminatoire adressée aux frères Decrocq.

Mayence. Contrebande. La voiture arrêtée (1254) appartenait bien à Boyer.

Dyle. Rixe dans un cabaret. Le maire s'oppose aux recherches de la gendarmerie. (En marge, de la main de Fouché : « Prendre des informations. »)

Var. Deux corsaires ennemis sont éloignés de Saint-Raphaël par trois coups de canon.

Bordeaux. Arrestation de Callas, voleur, qui essaye vainement de s'échapper en provoquant un mouvement : il crie qu'il est conscrit.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : six voleurs, six mendiants.

Ordres du Ministre. Ports d'armes : 1) demandés par les frères Savatte, émigrés : accordé à Antoine, refusé à Jacques qui est violent ; 2) Rouillon-Boislambert,

anc-en capitaine, désarmé quoique ayant un port d'armes, réclame. Il est appuyé par le général Lautour, député de l'Orne au Corps législatif : lui rendre ses armes. — Transférer à la maison de correction de Gand : Jacob et Chatillon (orphelines, débauchées). — Lever la surveillance de Dufau Le Roy (déporté de Saint-Domingue, en surveillance à Saintes où il occupe une place à la préfecture ; appuyé par le sénateur Lemercier). — Approuvé les mesures proposées par les préfets : 1) maintenir en prison Chardonneau dit Chardonnet (détenu pour assassinat, non prouvé, dangereux) ; 2) en liberté : Priou et Moisan, dit Lajoye (brigands des Côtes-du-Nord ; leurs familles sont dans la misère).

Renseignements. A vérifier : Chollet, marin de Saint-Servan, est signalé comme servant la correspondance du prince de Bouillon.

Faits divers. Infanticide : Rondeau tue ses deux enfants (Loire-Inférieure). — Incendies : 1) accidentel : Aisne ; 2) par malveillance : on brûle trois granges domaniales.

BULLETIN DU 30 FLORÉAL AN XIII

Lundi 20 mai 1805.

1358. — Ile de Corse. Brigandage. — Le maire de Pila, en Liamone, a été assassiné le 24 germinal (*Bulletin* du 21 floréal) (1328). Le juge Bozzi a éprouvé le même sort, le 28. Deux brigands, armés de pistolets, ont tiré sur lui, à bout portant, près l'une des portes d'Ajaccio. Ce sont des vengeances exercées pour des poursuites judiciaires. La gendarmerie n'a encore pu atteindre aucun des coupables. Ils ont beaucoup de protecteurs, un acte de vengeance étant considéré comme une vertu par un préjugé ancien de ces contrées. Le général Morand observe qu'on ne peut rien espérer des tribunaux pour la punition de ces crimes, à moins qu'on ne les compose de magistrats étrangers, et qu'il est nécessaire provisoirement de faire juger tous ces brigands par des commissions militaires, seules capables de faire cesser l'esprit de vendetta.

1359. — Deux-Sèvres. Prêtres. — Dans le mois e germinal dernier, on répandit dans le canton de Châtillon (Deux-Sèvres) que M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, annonçait un mouvement dans les trois mois, invitait en conséquence les prêtres réfractaires et leurs partisans à persister dans leur scission jusqu'à ce terme (*Bulletin* du 30 germinal) (1214). Par une lettre du 23 de ce mois, le préfet des Deux-Sèvres marque que les mêmes écrits circulent dans l'arrondissement de Bressuire. On y dit que tout éclatera le 25 mai. On ne donne aucune explication, mais l'on entend par là un débarquement des Anglais. Ces bruits ont répandu une vive inquiétude : plusieurs habitants paraissent vouloir s'éloigner. Le préfet a donné ordre au sous-préfet de Bressuire de faire délivrer et viser tous les passeports qui seront demandés, pour remonter à la source de ces bruits par quelques interrogatoires. Le préfet et le commandant se proposent de se rendre à Bressuire à l'époque désignée (25 mai).

1360. — Mont-Blanc. Prêtre. — Le 15, la gendarmerie s'étant transportée dans la commune d'Aillon (Mont-Blanc) pour arrêter des conscrits réfractaires, a cerné l'église, où plusieurs d'entre eux se trouvaient. Après l'office, tous les habitants sont sortis, excepté les conscrits recherchés. Le sieur Perrière, desservant, s'est opposé à ce que les gendarmes entrassent dans l'église, disant à haute voix et en présence de tous les habitants que ces événements tenaient rassemblés, que le pape

avait adressé à l'évêque un bref par lequel Sa Sainteté déclarait que toute église où la gendarmerie pénétrerait serait profanée et interdite, jusqu'à ce qu'elle eût été purifiée par une nouvelle bénédiction. Le préfet a dénoncé cette rébellion à l'évêque et demandé le remplacement du desservant.

1361. — **Toulouse. Trouble au spectacle.** — Le 15, le prix du spectacle de Toulouse ayant été augmenté, les jeunes gens se sont livrés à des voies de fait contre le directeur et les officiers de police. Les quatre principaux auteurs de ce trouble ont été arrêtés. Pour soutenir cette résistance, des circulaires ont été répandues, par lesquelles les habitants sont invités à s'abstenir du spectacle jusqu'à ce que les anciens prix aient été rétablis. Ce moyen a réussi : il a produit la désertion des habitués. Le calme règne à toutes les représentations, mais la salle est presque vide.

1362. — **Toulouse. Division entre le préfet et le commandant.** — La querelle qui s'est élevée entre le commandant de Toulouse et le préfet, pour une loge au théâtre (*Bulletin* du 17 floréal) (1297) n'est pas terminée. Par une lettre du 19, le préfet écrit que le général a de nouveau employé la force armée pour ouvrir la loge et briser les scellés apposés par le maire. Cependant, le commandant et le préfet se voient tous les jours, vivent amicalement et en bonne intelligence. Mais le commandant prétend que la loge lui appartient exclusivement et qu'il doit soutenir son droit.

1363. — **Paris. Bourse.** — La Bourse de samedi a été peu animée. Des agents du sieur Levrat qui, précédemment, avaient beaucoup acheté et cherchaient à réaliser les bénéfices que la hausse leur offrait, ont vendu, et cette opération a produit une légère baisse. Les spéculateurs pensent néanmoins que la hausse se reproduira immédiatement après la liquidation d'usage à la fin de chaque mois.

1364. — **Lettre de Hambourg, du 10 mai.** — La nouvelle se confirme que le roi de Suède vient de renvoyer le cordon de l'Aigle noir, parce que le roi de Prusse a accepté celui de la Légion d'honneur. — On écrit de Londres que M. Pitt, pour venger son ami Melville, va faire rendre gorge à toutes les administrations. Le lord Saint-Vincent et autres accusateurs deviendront accusés. — La frayeur qu'inspire la flotte de Toulon est au plus haut degré en Angleterre. Le crédit se retire. On doute à Hambourg que la nation française ait le juste sentiment de toute la supériorité qu'elle a, en ce moment, sur son ennemi. On ne croit plus à la guerre continentale. L'Autriche et la Prusse veulent la paix, la Russie doute et hésite. — L'incendie de Mittau n'a fait aucune sensation. — L'auteur de cette lettre a vu M. de Suzannet à Francfort ; il lui a marqué le plus vif désir d'obtenir bientôt la permission de rentrer en France.

1365. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Arrestation de Delatouche et Rabbe qui blessèrent un tailleur (1353). Ils prièrent le capitaine de gendarmerie Ravier de ne pas ébruiter la chose et de féliciter le gendarme Bourguignon d'avoir maintenu la foule (En marge : « Le Ministre a chargé le préfet de police de vérifier les faits et d'en rendre compte. »)

Évasion de six déserteurs de l'hôpital de Melun.

Dévastations: 1) chez Millet, à Foulangues ; 2) chez un garde des Ardennes.

Arrestation, dans l'Ourthe, du brigand Reul, d'une force extraordinaire.

Fuite de Negro, receveur, dans le Tanaro (déficit).

Faits divers. Assassinats : 1) Mont-Tonnerre, par les frères Fleyermann. 2) Dans le Bas-Rhin.

BULLETIN DU 1er PRAIRIAL AN XIII

Mardi 21 mai 1805.

1366. — Esprit public des départements. — Les préfets auxquels le Ministre avait écrit de faire célébrer dans leurs arrondissements respectifs le 3 prairial, jour du couronnement de S. M. l'Empereur à Milan, répondent que les ordres de Son Excellence seront exécutés partout avec empressement et joie.

1367. — Affaire de Brest. — Toutes les recherches de la police n'ont pu remonter à la connaissance des auteurs des lettres anonymes qui ont supposé l'existence d'une prétendue dénonciation. Il paraît que c'est une manœuvre de nos ennemis, qui ont voulu jeter la discorde dans le camp de Brest. Ils ont fait des tentatives dans un autre genre, et presque dans le même temps, en semant des libelles dans la Vendée, dans l'Ardèche, et en répandant des mensonges pour agiter les lieux où il y a eu des insurrections.

1368. — Contrebande [1]. — Les détails envoyés au Ministre par un agent fidèle sur la contrebande faite par le chef de bataillon Boyer sont confirmés par toutes les autorités. Il est certain que cet officier, revêtu de son uniforme et décoré de l'Aigle de la Légion, est rentré en plein jour dans Mayence, revenant de la rive droite, ayant dans sa voiture une grande quantité de marchandises anglaises. Il fut arrêté à la douane, ses chevaux et sa voiture furent saisis, mais ils furent, deux jours après, rachetés pour son compte. Le procès-verbal dressé contre lui le désignait comme inconnu, quoique une grande foule, accourue lors de l'arrestation, l'eût parfaitement reconnu, ainsi que son épouse qui l'accompagnait. Une information juridique, qui se poursuit en ce moment, va permettre à la justice de nommer cet officier, que le général de division vient de faire mettre aux arrêts. Le public attend un exemple qui puisse servir de leçon aux douaniers qui, mettant des entraves aux communications des négociants honnêtes avec la rive droite, se montrent indulgents envers des individus qui ne se mêlent de commerce que pour faire la fraude. Il paraît certain que l'usage des douaniers est de ne faire jamais mention que de l'acte de contravention, dans leurs procès-verbaux, et de désigner toujours les contrevenants comme inconnus, et ils s'assurent en même temps des bénéfices, soit par le prix qu'ils mettent à leur silence, soit par le nombre des saisies que multiplie l'impunité. Ces abus journaliers se commettent d'autant plus facilement que les douanes sont hors de la surveillance des autorités locales, que les saisies, les ventes, les réexportations sont ordonnées arbitrairement et reçoivent des modifications déterminées, sinon par la cupidité, au moins par l'espérance et la crainte. — Le chef de bataillon Boyer n'est pas le premier militaire compromis et que les douaniers aient épargné : on pourrait citer d'autres exemples de cette connivence criminelle. — Le directeur des douanes est un homme honnête, mais il est trompé par ses subordonnés. La conduite du receveur et du sous-inspecteur devrait être

1. Renseignements demandés par S. M. l'Empereur.

sérieusement examinée. Le premier est accusé de faire une dépense scandaleuse, d'avoir un équipage qui fait continuellement des voyages outre-Rhin et revient chargé de marchandises prohibées. Le préfet, interrogé sur ces faits, se borne à dire que ce receveur est père d'une nombreuse famille, qu'il vit dans l'aisance et qu'il passe pour riche, mais il ajoute qu'il n'a pas les moyens de s'assurer de l'objet de ses voyages à Cassel. — Il résulte donc : 1° que le chef de bataillon Boyer va être jugé et puni judiciairement ; 2° que le service des douanes de Mont-Tonnerre est mal fait, que les employés paraissent plus occupés de leur fortune que de leur devoir, et que le directeur est faible et sans moyens ; 3° que de graves préventions planent sur le receveur et doivent être promptement vérifiées.

1369. — Moselle. Délits ruraux. — Par une lettre du 25 de ce mois, le préfet de la Moselle expose que les délits ruraux sont nombreux dans ce département. — M. Depange, riche propriétaire, membre du conseil général, a garni deux fois un chemin vicinal de différents arbres, et ses deux plantations ont successivement été enlevées. — M. Robillard, ancien chirurgien major de l'ordre de Saint-Michel, vieillard généralement estimé, a eu de même une plantation d'arbres fruitiers entièrement détruite. Il s'en est plaint aux habitants; ils ont répondu froidement : « Nous n'en avons pas, nous ne voulons pas que vous en ayez. » — C'est aussi le genre de vengeance que les paysans exercent contre les maires, lorsqu'ils croient avoir quelques griefs contre eux ; ce qui les rend négligents dans l'exercice de leurs fonctions. — Le préfet propose comme la seule mesure propre à réprimer ces délits de rendre tous les habitants de la commune où ils sont commis solidairement responsables, et d'ordonner qu'ils seront poursuivis, pour l'exécution de cette mesure, par l'autorité administrative [1]. Il observe que c'est au même règlement que l'on doit en Hollande la conservation des belles plantations qu'on y voit.

1370. — Fougères. Brigands. — On renouvelle le bruit de l'existence d'une bande de brigands dans l'arrondissement de Fougères, sur lesquels il a été fait divers rapports contradictoires dans les deux derniers mois. Le résultat des recherches avait été que huit à dix déserteurs de la marine étaient revenus dans cet arrondissement et paraissaient errants. Le sous-préfet de Fougères, par une dernière lettre du 25, dit qu'il existe réellement dans ce territoire quelques hommes armés qui se cachent avec soin ; que, jusqu'à présent, ils n'ont rien entrepris de remarquable. Ils se nomment les « Nouveau-nés ». On n'a cependant aucune donnée sur leur nombre, leurs asiles, ni leurs projets.

1371. — Villeneuve. Troubles. — Le préfet du Lot-et-Garonne rend compte d'un trouble survenu à Villeneuve, dont le sous-préfet (M. Saint-Geniès) paraît avoir été l'objet. Le maire ayant permis à une confrérie de pénitents blancs de faire, le 1er mai, une procession dont l'usage est immémorial, et de l'annoncer en tirant quelques boîtes, le sous-préfet a enjoint au maire de révoquer cette permission. La procession était alors sur le point de partir. Le maire l'a tolérée; elle s'est faite avec ordre et décence. Le sous-préfet ne s'est pas plaint, mais, son intention ayant été connue, des jeunes gens ont attaché un gros pétard au marteau de sa porte, dans la nuit du 6 au 7 mai, y ont mis le feu, et ont produit ainsi une forte explosion. Le préfet s'est rendu à Villeneuve, a ordonné

1. En marge, de la main de Fouché : « Poursuivre ce genre de délit par voie de police. »

les plus vives poursuites contre les auteurs de ce trouble, et défendu de tirer des boîtes pour aucune procession, excepté celle de la Fête-Dieu. Le préfet observe que M. Saint-Geniès s'est entièrement aliéné la confiance et l'amitié des habitants de Villeneuve, en montrant, dans beaucoup d'autres circonstances, une sévérité inutile et en négligeant trop l'emploi des moyens sociaux pour diriger l'opinion publique.

1372. — Hambourg. Lettre du 20 floréal. — M. Donner, négociant à Altona, a reçu de Londres, par le dernier paquebot, la nouvelle de la prise de l'expédition d'Irlande, excepté deux vaisseaux. Elle était de cent quarante-huit voiles. (Consternation à Londres qui demandera la paix.)

1373. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Landes. Plaintes contre le gendarme Mazo, qui, après une orgie, entra avec des perturbateurs chez des habitants d'Horsarrieu, soi-disant pour rechercher des déserteurs.

Ardèche. Rixe à la foire de Loubaresse, entre les habitants de Dompnac et ceux de Valgorge.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Marguerie, d'une famille noble émigrée, qui insulta un officier de service au Théâtre-Français. — Un ouvrier tué par une voiture. — Les Espagnols à Paris disent qu'une révolution est prochaine en Espagne. Même propos à la légation autrichienne (1344). — Deux incendies. — Bourse : animée. On craignait des faillites à cause de la stagnation des affaires produite par le départ de la cour. Aucune ne s'est produite.

Hambourg. Lettre : Un seul embaucheur, sur les cinq mis en jugement, a été condamné. — Le recrutement continue avec audace par Husum. — De Leipzig on écrit que M. de Novosiltzoff est parti pour l'Italie et pour la France afin de traiter la paix générale.

Faits divers. Suicide : de Anceau, greffier, à Versailles. — Incendies : deux en Seine-Inférieure, un dans le Finistère, un accidentel (foudre) dans l'Orne. — Meurtre accidentel, dans l'Ardèche, de Gache, conscrit que les gendarmes escortaient avec d'autres : un fusil parti accidentellement. — Assassinat de Mme Estien, dans le Cantal.

BULLETIN DU 2 PRAIRIAL AN XIII

Mercredi 22 mai 1805.

1374. — Paris. Bruits. — Divers bruits circulent dans la capitale, fondés sur des lettres de Hollande ; en voici la substance : Le 1er mai, le *Morning Chronicle* annonça qu'on venait de recevoir les malles du Nord, et qu'il était certain que l'empereur de Russie avait refusé le traité des subsides qui lui était proposé par l'Angleterre. Le même jour, le *Star*, journal du soir, assura que le traité avait été consenti entre la Russie, la Suède et l'Angleterre. Suivant les lettres de Hollande, ce traité a été communiqué au parlement, le 13. Elles en citent les principaux articles : alliance offensive et défensive entre les trois puissances ; voie ouverte à une quatrième du continent, du premier rang, de prendre part à cette coalition ; réserve à la Russie de proposer la paix, à condition que la France renoncera à toute influence sur l'Italie et la Hollande, que l'indépendance de l'une et de l'autre sera assurée. Au moyen des subsides promis par l'Angleterre, toutes les forces de terre

et de mer de la Russie et de la Suède sont mises à sa disposition. Les mêmes lettres portent que l'amiral Orde a été mal accueilli à Londres ; qu'on a envoyé plusieurs vaisseaux sur divers points, et, notamment, dans le canal de la Manche.

1375. — Müller. Cobentzel. — L'émigré Müller, signalé dans plusieurs *Bulletins* et récemment dans celui du 21 floréal (1324), part aujourd'hui pour Saint-Gall, dans la voiture du courrier de Strasbourg. Il est secrètement agent, espion, commissaire de l'Autriche, dont il porte l'uniforme, et ostensiblement chargé d'affaires de l'évêque de Saint-Gall, en l'absence de son frère, qui a exercé longtemps cette fonction à Paris. Craignant d'être arrêté comme émigré non amnistié, il s'est procuré plusieurs lettres de recommandation, notamment une de Mme de Beauharnais, pour Sa Majesté l'Impératrice et Reine. Il se dit certain que l'évêque de Saint-Gall sera réintégré dans sa principauté et ses biens, que l'affaire se traitera à Rome, que le Pape et le cardinal Fesch appuieront la réclamation de l'évêque. Il a communiqué la copie d'une lettre qu'il dit avoir adressée à Sa Majesté l'Empereur et Roi, comme chargé d'affaires de l'évêque, pour féliciter Sa Majesté de son avènement au trône d'Italie. Sur quelques observations qui lui ont été faites relativement aux sentiments que cette lettre exprime, avec lesquels ses propos et ses actions ne se concilient pas, il a répondu : « Voilà, mon ami, comme il « faut écrire, et M. de Cobentzel en débite bien d'autres. » Il est très fin, sait tout ce qu'il veut, et est lui-même impénétrable. Son voyage en Hollande a le but le plus important. Il saura apprécier la force, les moyens et le véritable esprit du pays. — MM. de Cobentzel et Müller doivent revenir à Paris à la fin du mois.

1376. — Crawford. — M. le chevalier Crawford, oncle de sir James, réside à Paris depuis plusieurs années ; il a pour environ 80.000 francs de rentes dans nos fonds publics ; il est reçu chez un des premiers fonctionnaires de l'Etat, et même un banquier, que le gouvernement semble distinguer d'une manière particulière, a calmé plusieurs fois, par des témoignages satisfaisants, les préventions qu'on avait à l'égard de M. Crawford. On ne veut pas lui imputer les torts de toute sa famille ; on peut croire aussi qu'un vieillard, maintenant blasé, n'a plus cette activité qui fit autrefois de sa maison de Francfort un centre de mouvement politique très contraire à la France. Mais aussi, il est, plus que jamais, sous l'influence de cette Mme Sulivan qui a toujours eu des rapports avec la Duplantié, ennemie qui, liée avec MM. Simolin et de Fersen, a joué un rôle si actif dans toutes nos affaires politiques, à Paris, en Belgique et en Allemagne ; de cette étrangère galante qui facilita le départ de Louis XVI et se rendit le même jour à Bruxelles. Or on sait que cette dame, aujourd'hui même, entretient encore une correspondance suivie avec Goguelat, émigré, général pensionné au service de l'Autriche. Ce Goguelat, qui a figuré lors de l'arrestation du roi à Varennes, est à Vienne et voit très assidûment les ambassadeurs russes et anglais. Sa dernière lettre à Mme Sulivan, il y a quinze jours, informe cette dame que le général Frésinet s'est noyé dans le Danube. — On a fortement soupçonné, lors de la reprise des hostilités, que c'est sur un avis donné par M. Crawford, que sir James, son neveu, a précipité son départ pour n'être pas atteint par la mesure relative aux Anglais et dont M. Crawford aurait eu connaissance, avant même qu'elle fût définitivement adoptée. M. Crawford est au moins dans une position à pénétrer nos secrets, et l'on n'a pas ouï dire qu'il fût aliéné le moins du

monde avec le ministère anglais. C'est ainsi qu'il y a à Rotterdam un autre Crawfod (Georges), qui y est aussi fixé et continue d'y faire les affaires de l'Angleterre.

1377. — Paris. Bourse. — Le bruit de l'alliance de l'Angleterre avec la Russie et la Suède a circulé à la Bourse. Les possesseurs des rentes ont conçu de l'inquiétude et cherché à vendre. Ce mouvement à causé une légère baisse. Le cours s'était ouvert à 59 fr. 20. Quelques spéculateurs ont pensé que la nouvelle était fausse et que la hausse se produirait bientôt.

1378. — Les frères Bonjour. — Ex-prêtres, anciens curés de Farcins (Ain), prévenus de tenir chez eux des réunions mystérieuses et fanatiques, détenus par décision précédente (*Bulletin* du 6 ventôse) (960), demandent leur liberté, avec la permission de se retirer avec leurs femmes, leurs enfants, au nombre de six, et leur domestique, en Suisse, où ils comptent trouver, près de leurs parents, des moyens d'existence : — Approuvé[1].

1379. — Surveillance de la côte de Boulogne. — Des individus, qui, par suite des ordres donnés par Son Excellence, ne peuvent obtenir à Paris de passeport pour Boulogne et autres points occupés par l'armée, parviennent cependant à s'y rendre, en se faisant délivrer des passeports pour une autre destination où ils les font ensuite viser pour Boulogne : — Inviter [1] les préfets à recommander aux maires de leurs départements de ne point viser pour Boulogne des passeports qui n'auraient pas été délivrés pour cette destination, et de n'en accorder, pour les lieux occupés par nos troupes, qu'aux personnes de leurs communes qu'ils connaîtront bien et qui justifieront que leur présence pourra réellement y être nécessaire.

1380. — ÉVÉNEMENTS DIVERS.

Verdun. Prisonniers anglais. Évasion de Billings, négociant, et de Méaras et Edward, capitaines marchands. Des agents secrets sont envoyés à leur recherche. — Les fortifications sont en mauvais état. — Barber, qui a tenté de s'évader, a été envoyé au château de Biche.

Manche. Angula, espagnol, arrive à Cherbourg, sur un navire américain, après un naufrage. Il apporte de la Havane des lettres demandant des secours à la cour d'Espagne.

Ille-et-Vilaine. Quatre forçats s'évadent en allant de Quimper à Châteaulin. On en reprend deux.

Lozère, Ardèche. Brigands. Deux sont arrêtés à Villefort et conduits à Mende. — Vingt, divisés en quatre bandes, sont réunis dans l'Ardèche.

Hérault. On tire sur Guérin, maréchal des logis de gendarmerie, pour délivrer Pieyre, déserteur. On échoue. — A une foire, trois gendarmes essayent d'arrêter trois conscrits et en tuent un.

Liamone. Vol considérable à main armée à Alata.

Aude. Besancelle, fils de l'ex-directeur du canal du Languedoc, a paru à Carcassonne avec l'uniforme de lieutenant-colonel du 5e de ligne et a commis des escroqueries.

Rapport du préfet de police. Un voiturier tué par accident. — Arrestations : quinze voleurs, sept mendiants, un conscrit.

Hambourg. Lettre : Le colonel Poltoratzky arrive de Saint-Pétersbourg. — Harwood, ministre anglais à Husum, est disgracié.

Ordres du Ministre. Autoriser à séjourner trois mois à Paris : Ratel (avoué, affaire La Neufville (991) ; sa demande est appuyée par la chambre des avoués). — Dix jours

1. Ordre du Ministre.

à la Force : Marguerie (1373). — Ordre de s'éloigner de Paris et de se retirer dans sa commune : Tassin (domestique de Saint-Pern, chambellan de l'Impératrice; suspect de vol). — Envoyer par la gendarmerie dans un port : les frères Compère (juifs, voleurs, sortant de Bicêtre ; nouveau vol; non susceptibles de jugement, ils demandent à servir dans la marine). — Dans un dépôt colonial : Corneaux (vagabond, enrôlé dans la marine). — Laisser à Saint-Denis jusqu'à ce qu'elle obéisse : femme Bertin (refuse d'aller dans son pays natal). — Un an à Bicêtre, quitte à abréger sa détention : Leclerc (mauvais sujet).

Faits divers. Vol chez Fourcroy, dans le Pas-de-Calais. — Assassinat à Commercy de Dresson (12e chasseurs) par un grenadier du 36e d'infanterie de ligne.

BULLETIN DU 4 PRAIRIAL AN XIII [1].

Vendredi 24 mai 1805.

1381. — Moreau. — Le sénateur ministre a demandé au commissaire général de police à Brest des renseignements positifs sur la conduite des parents de Moreau et sur l'opinion qu'avaient conservée à son égard les habitants de Brest et Morlaix. Voici le précis des notes qu'il a fournies: Moreau a quatre frères, le tribun, le receveur de Brest, l'aide de camp et le capitaine de marine retiré. Le général et le tribun ne sont point aimés dans leur pays, parce qu'ils ont montré le plus profond égoïsme et ont refusé toute espèce de services pendant qu'ils paraissaient en crédit. Le tribun a fait deux voyages à Morlaix. Il n'y a vu publiquement que le général Bonnet, couvert de blessures, dont une grave à la tête, qui paraît avoir affaibli sa raison. Le receveur est de la plus grande nullité en politique, doux, et ne s'occupe que de ses affaires. Dix jours avant que la conspiration éclatât, le général l'avait engagé à donner une fête à laquelle les principaux fonctionnaires ont assisté. Il lui avait même envoyé de Paris divers objets pour le repas. Il avait sans doute un but, mais le receveur n'était pas dans sa confidence. L'aide de camp n'est pas plus intéressant. Le capitaine de frégate est continuellement ivre. Ils ont deux sœurs à Morlaix, royalistes par ton et fanatisme, détestant les victoires attribuées au général, et faisant dire des messes pour qu'il plût à Dieu de l'appeler à lui. La famille n'a point d'amis dans la société et parmi les habitants de Brest et Morlaix, surtout le général et le tribun. Dans l'armée, on a observé, avec le plus grand soin, l'esprit des principaux officiers. Tous paraissent dévoués à Sa Majesté. Quelques-uns parlent de la carrière militaire de Moreau avec quelque intérêt ; mais ils rendent toujours hommage à la supériorité du génie de l'Empereur. En précis, le nom de Moreau ne rallierait pas dix personnes. On n'en trouverait pas une qui fît le sacrifice de 1.000 francs pour le rappeler de son exil (expression du pays) ou qui se chargeât de quelque démarche.

1382. — Liège. Pamphlet. — Le ministre des cultes informe le sénateur ministre d'un nouveau pamphlet, répandu dans le diocèse de Liège, sous ce titre : *Lettre de Stevens*, servant de suite au *Sophisme dévoilé*. L'ouvrage est dirigé contre le Concordat, le légat, les évêques et l'Empereur même. On recherche avec activité les auteurs et distributeurs de ce pamphlet [2].

1. Pas de *Bulletin* le 3 prairial, en raison de la fête de ce jour (couronnement de l'Empereur à Milan).
2. En marge : « Le Ministre a envoyé sur les lieux un agent très habile pour arrê- « ter Stevens. »

1383. — Indre-et-Loire. Fête du couronnement. — Le préfet de l'Indre-et-Loire annonce que, pour célébrer la cérémonie du 3 prairial, il a ordonné que la foire de Tours durerait jusqu'au 5 inclusivement ; que le 2, le spectacle serait gratis ; le 3, distribution de pain, illuminations, danses publiques.

1384. — Liège. Aix-la-Chapelle. Fêtes. — Les maires de ces deux villes ont fixé au 3 prairial les fêtes qui devaient y être célébrées ; à Liège, pour offrir à l'exposition publique le portrait de l'Empereur dont Sa Majesté a fait présent à cette ville ; à Aix, pour l'inauguration de la statue de Charlemagne, rendue par ordre de Sa Majesté. Les maires de ces deux villes, en choisissant le 3 prairial, ont eu pour but de célébrer le même jour le couronnement du roi d'Italie.

1385. — Rapport du préfet de police. — Il circule des lettres particulières de Boulogne qui annoncent que la flottille est sur le point de partir pour une expédition importante. — Des prières publiques, ordonnées pour le couronnement de Sa Majesté, ont attiré, hier, beaucoup de monde dans les églises principales de la capitale. Les spectacles ont été gratis. La troupe de Picard a demandé la salle de l'opéra Buffa. Les Italiens ont refusé de la lui céder, voulant, ont-ils dit, célébrer eux-mêmes une cérémonie qui fait le bonheur de leur patrie. — Des bruits de paix ont remplacé, à la Bourse de mercredi, ceux de guerre qu'on y avait répandus la veille, sur des lettres de Hollande. On a dit que le cabinet britannique avait envoyé à Milan des négociateurs secrets. Le cours des rentes a peu varié, il s'est ouvert à 59 fr. 25, et s'est clos à 59 fr. 20.

1386. — Russie. — M. de Laharpe se propose de se rendre incessamment à Paris avec le fils d'un général russe distingué. Ce général a obtenu de sa cour un congé pour venir passer la saison des eaux à Aix-la-Chapelle. On conclut de ces faits que la Russie n'a aucun projet réel d'hostilités contre la France ; qu'elle s'occupe, au contraire, de négociations de paix et que si le traité d'alliance dont on a parlé, entre la Russie, la Suède et l'Angleterre, a été conclu, ce ne peut être qu'une combinaison politique, dans l'espoir d'obtenir de S. M. l'Empereur et Roi des conditions plus avantageuses dans la négociation.

1387. — Rothenbourg. Émigrés. — Le ministre des relations extérieures transmet une lettre que lui a adressée le chargé d'affaires de Carlsruhe, à la date du 30 germinal, contenant quelques renseignements sur les émigrés réfugiés à Rothenbourg. Il y en a environ trente. La plupart ont la même jactance, la même indiscrétion, les mêmes espérances. Parmi eux M. de Musset, comte de Benzel, grand bailli, paraît les accueillir. Le sénateur ministre avait reçu précédemment le même avis par une autre voie (*Bulletin* du 24 ventôse) (1033). On observa alors que Musset, ancien conseiller au parlement de Dijon, était l'un des principaux agents de la correspondance, à l'époque où ils furent tous expulsés d'Offenbourg ; qu'il continuait cette correspondance avec Louis XVIII, qui avait même envoyé récemment 50 louis à une chanoinesse de Neuville, maîtresse de Musset, avec une lettre très affectueuse, écrite de sa main.

1388. — Prusse. Fauche-Borel. — Le 26 germinal dernier, le sénateur ministre invita le ministre des relations extérieures à recommander à la surveillance spéciale de M. l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale et Royale à Berlin, le sieur Fauche-Borel, qui avait déclaré vouloir se retirer en cette ville, en sortant du Temple, où il a longtemps été détenu, après une longue carrière d'intrigues pour les Bourbons. Par sa réponse

du 16 floréal, le ministre des relations extérieures explique qu'à la réquisition de M. La Forest, M. de Hardenberg a enjoint au sieur Fauche-Borel, à son arrivée à Wesel, de se rendre à Berlin, où on lui indiquerait sa destination ultérieure. Il doit être envoyé à Breslau, Dantzig ou Varsovie, le ministère ayant plus de moyens de surveillance dans ces trois villes. On n'a pas encore avis de la décision définitive. Dès qu'elle aura été prise, elle sera communiquée. M. de Hardenberg se propose d'assurer à cet imprimeur des moyens d'existence et de commerce dans celle des trois villes qu'il devra habiter, espérant le détourner par une occupation lucrative de son penchant à l'intrigue.

1389. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Prisonniers anglais. Mort de Ottobayer. — Nealson a perdu son fils Napoléon. — Arrivée de Guillien, capitaine marchand. — Effectif: 691.

Boulogne. Combat naval devant Boulogne. — On a pris un espion anglais près de Montreuil pendant qu'il débarquait.

Calvados. Brigands. Arrestation de Grault et de sa femme déguisée en homme : vols à main armée.

Meurthe. La loterie de Hambourg a envoyé des circulaires au préfet et au secrétaire général de la Meurthe, avec invitation d'envoyer les sommes à Schmidt et C[ie] à Paris. Le Ministre a déjà pris des mesures (1339).

Nîmes. Cinq arrestations pour loteries clandestines.

Landes. Fausse monnaie à Dax.

Rapport du préfet de police (suite). Deux suicides par amour. — Arrestation de Mercier, ex-fournisseur, débiteur du Trésor. — Arrestation de Dubois et Genty, faux monnayeurs. — Arrestations : vingt-trois voleurs, quatorze mendiants, un faussaire, un fou.

Ordres du Ministre. Écrire au général Marmont au sujet de marchandises de contrebande entassées sur le territoire batave, à quelques toises du sol français. Il serait bon de visiter l'extrême frontière et de poursuivre les fraudeurs sur ce territoire. — Approuver le préfet qui a fait arrêter Baudart (a faussement dit qu'il avait été attaqué par des brigands) et l'autoriser à le détenir dix jours en prison par voie de police. — Affaire Boyer (1254.1368): Surveiller le receveur, fouiller sa voiture quand il revient d'Outre-Rhin. — Envoyer par la gendarmerie à Parme, son pays, et l'y mettre à la disposition des autorités : Louis (prêtre, attentats aux mœurs).

Faits divers. Arrestation de trois voleurs, dans la Seine. — Attaque d'un charretier, dans la Seine. — Incendie à Avesnes (Nord).

BULLETIN DU 5 PRAIRIAL AN XIII

Samedi 25 mai 1805.

1390. — Dubuc et Rossolin. — Les papiers de ces deux prévenus, restés jusqu'à ce moment dans les bureaux de la préfecture de police, ont été, aujourd'hui, apportés au ministère, pour établir les délits et preuves à mettre sous les yeux de la justice. Le Ministre, soupçonnant qu'une des lettres adressées à Dubuc avait une écriture à l'encre sympathique bleue, cachée sous l'encre noire, a fait préparer une composition chimique, et, sur-le-champ, en présence du magistrat de sûreté, qui en a dressé procès-verbal, il a fait paraître l'encre sympathique, et au lieu de la lettre en encre noire, on a lu celle ci-après du baron d'Imbert à Dubuc : « Je reçois enfin, mon cher Dubuc, votre lettre du 10 février,

« par laquelle vous m'annoncez que M. Perregaux vous a fait passer vos « fonds et doit continuer successivement, ainsi que nous en sommes « convenus. Dieu soit loué ! Vous aurez reconnu, mon cher, que ces « retards ne venaient pas de nous, et vous n'en avez pas été plus contra- « rié que la personne qui avait donné les ordres les plus précis pour les « prévenir. Ma dernière lettre, en date du 19 février, vous a informé « que vous deviez tirer sur MM. Thornton et Power, pour le rembour- « sement des 25 livres que vous aviez déboursées en frais de bateaux, « et que Rossolin devait se pourvoir, par la même voie, de 26 livres « 5 shellings par mois, à compter du 1er janvier dernier. J'aurais bien « désiré, mon cher Dubuc, pouvoir faire la demande des fonds que « vous souhaitez, mais vous devez sentir que, pour réclamer et obtenir « une pareille somme, il est indispensable d'en indiquer l'emploi. Réfé- « rez donc à votre prudence de nous faire connaître les événements heu- « reux que vous méditez. Vous avez abandonné les communications par « la côte. Les circonstances rendent presque inutiles nos projets sur Bou- « logne. Vous me paraissez occupé de la capitale ; rien n'est mieux, mais « donnez-nous connaissance des bases de votre travail, nommez-nous les « personnes qui doivent y coopérer, et marquez-nous les moyens par les- « quels nous pourrions le faciliter. Alors, mon cher Dubuc, il me sera « facile de vous faire créditer, soit pour les fonds que vous désirez, soit « pour tous ceux qui pourront vous être nécessaires, qu'il me serait péni- « ble et inutile de rien demander sur le simple exposé que vous m'avez « fait. Sans doute que le prochain départ pour l'Italie, le mécontente- « ment des chefs de l'armée, les nouvelles impositions, et surtout la « remise des corvées et la conscription forcée, tout rend le moment « opportun pour frapper un grand coup ; n'en perdons donc pas l'occa- « sion. — En attendant, je dois vous répéter, mon cher Dubuc, que j'ai « reçu de la part du Roi et de Monsieur les assurances les plus formelles « pour tout ce qui peut nous intéresser, et soyez bien persuadé que si « vous aviez le malheur d'échouer dans votre entreprise convenue, le « gouvernement vous traiterait avec la même distinction qu'il a accueilli, « dans le temps, Georges et Pichegru. C'est ce que me charge de « vous dire expressément la personne qui vous est véritablement atta- « chée, de même qu'à Rossolin. Je dois vous réitérer qu'elle a donné « les ordres les plus précis, pour la tranquillité et l'aisance de votre « famille, et que vous pouvez compter, sous tous les rapports, sur son « exactitude et sa loyauté. — Dites maintenant à Rossolin que je le prie « de me donner les plus minutieux détails sur tout ce qui se passe, sans « oublier ceux que je vous demandais par ma lettre, numéro 4. Quand « est partie, qu'est devenue l'escadre de Rochefort ? de Toulon ? « de Brest ? de Lorient ? Les mouvements des flottilles, des armées ? Le « travail des bureaux que vous m'aviez fait espérer? Enfin, à présent « que les communications sont rouvertes, activons notre correspondance, « et donnez-moi de vos nouvelles au moins une fois par semaine. La per- « sonne le désire et vous en prie ; et moi, mon cher Dubuc, je vous em- « brasse de tout mon cœur, et attends avec impatience le moment heu- « reux où vous me mettrez à même de pouvoir partager et vos périls et « vos travaux. Adieu. Réponse courrier par courrier, car voilà trois mal- « les sans avoir pu nous donner aucune nouvelle. » — *Signé :* IMBERT.

1391. — Maine-et-Loire. Situation. — Par une lettre du 30 floréal, le nouveau commandant de Maine-et-Loire trace le tableau de la situation de ce département : « Tous les habitants sont sincèrement atta-

« chés à Sa Majesté. Ils connaissent tellement les malheurs d'une guerre « civile qu'ils y sont plus opposés que dans toute autre partie de la « France. On ne voit plus d'esprit de parti. Toutes les classes sont réu- « nies avec les fonctionnaires publics dans les sociétés d'Angers. Quoique « les habitants des campagnes aient conservé leur ignorance et leur cré- « dulité, les généraux vendéens ne parviendraient pas à en réunir dix. « D'ailleurs, les anciens chefs seraient les premiers à maintenir les labou- « reurs dans leur tranquillité actuelle, s'il se présentait de nouveaux agents « de l'ennemi. Quelques prêtres réfractaires, se disant fidèles à l'an- « cien évêque de la Rochelle, empêchent l'exécution du Concordat. Mais, « jusqu'à présent, leur influence s'est bornée à quelques campagnes de « l'arrondissement de Beaupréau. Ils sont connus et signalés à la gendar- « merie. »

1392. — Piémont. Conspiration. — Le ministre des finances transmet au sénateur ministre une lettre qui lui a été écrite le 21 floréal par le sieur Bourgoing, receveur des contributions de Barge, en Sture. Voici l'extrait de cette lettre : « Depuis quinze mois, le sieur Bessone, « secrétaire de la mairie, conspire contre le gouvernement. Garino, son « commis, est son complice. Je connais les assemblées secrètes qui se « tiennent, les complots qui se trament, les propos qui circulent. Les « ramifications de cette conspiration sont étendues dans le Piémont. Je « suis à Coni pour instruire le préfet, désigner les coupables, fournir les « preuves. » Le conseiller d'Etat du troisième arrondissement est chargé de demander des renseignements.

1393. — Rapport du préfet de police. — La foule s'est portée, le 3, dans tous les spectacles. L'allégresse a paru générale. Les habitants de Paris ont illuminé spontanément. Aucun accident ni désordre. — Vers la fin de la Bourse, les demandes de rentes ont été nombreuses. Le cours s'est élevé rapidement. Le comptant à 59 fr. 65, et pour la fin du mois à 59 fr. 80. Le bruit d'une négociation de paix a de nouveau circulé.

1394. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anvers. Deux agents signalés comme faisant la contrebande anglaise ont leur domicile sur le territoire hollandais. Le général Marmont est prévenu. S'ils passent la frontière, on les arrêtera.

Eaux et forêts. Procès à Chambéry au sujet d'une rixe entre Cullet, conservateur, et André, sous-inspecteur destitué. André harcèle les administrateurs de ses demandes : L'éloigner de Paris (ordre du Ministre).

Manche. Nouvelles données par un journal américain : arrivée de la flotte de Rochefort. Prise de Roseaux. Envoi d'autres navires. Agitation aux Indes. L'amiral Linois est rappelé.

Seine-et-Oise. Brigands. Quatre sont dans la forêt de Montmenrency. Pillage.

Auerweck. « Agent d'Angleterre sous le nom de Louis et particulièrement de Dutheil. » Le préfet du Haut-Rhin dit qu'il vit très retiré depuis trois ans près d'Offenbourg. Il est brouillé avec son beau-frère Gelb et ne doit s'occuper de rien.

Turin. Pau, dernier brigand de la bande de Conti, a été tué près de Turin par des agents de police.

Marengo. Bossu, gendarme, tué par Perpetuo Bruno pendant qu'il le conduisait à Ticinetto,

Mont-Blanc. Évasion de cinq conscrits à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne.

Rapport du préfet de police. Un incendie. — Arrestations : six voleurs, un déserteur, un perturbateur.

Renseignements. Ravel (1251.1290). Ses voyages. Son associé Quesnin le dit en Angleterre. On surveille son retour. — *Petiot* frères (1300.1328) contrairement à leur

colonel qui les disculpe, la préfecture de police dit qu'ils ont été les agresseurs.

Hambourg. Lettre. La Prusse rappelle, dit-on, son ambassadeur en Suède à cause du renvoi du cordon (1352). — Nouvelles venues de Londres : de bons voiliers ont prévenu Madère et les Indes Occidentales de la sortie des escadres de Toulon et de Cadix ; *Le Vénérable* dit que le convoi de Cork est arrivé aux Barbades. Un deuxième convoi de Cork (40 voiles) mène deux régiments aux Indes. Le capitaine Robuisson dit que lorsqu'il a quitté Saint-Domingue (6 mars) les nègres serraient de près le général Ferrand, qui a dû succomber.

Ordres du Ministre. En liberté : Allier (ex-chef de chouans, détenu à Vannes depuis frimaire an XIII ; la dénonciation qui l'a fait arrêter a été reconnue fausse). — Lever la surveillance de Apvril (officier démissionnaire; entretien suspect avec des canonniers). — Approuvé le préfet du Pas-de-Calais qui a mis en surveillance spéciale Fournier (vagabond, soupçonné d'assassinat en l'an IV; prescription). — Arrêter et interroger Dupuy Briacé (1295) (les faits sont prouvés).

BULLETIN DU 7 PRAIRIAL AN XIII [1]

Lundi 27 mai 1805.

1395. — Verdun. Prisonniers anglais. — Le prisonnier Billings s'était évadé de Verdun, le 28 floréal (*Bulletin* du 2 prairial) (1380). La brigade de Commercy l'a arrêté au passage de la Meuse. Il se dirigeait vers le Rhin. Ramené à Verdun, il a été interrogé. Voici le procès de ces déclarations : Depuis près de six mois, il méditait sa fuite et s'était procuré des habits de paysan. Le 28, jour de foire à Verdun, il s'est déguisé et est sorti de la place, une hotte sur le dos, par la porte de la citadelle, en se mêlant dans une foule de plusieurs habitants de la campagne. Il ne s'est reposé que dans les bois, n'a parlé à personne. Il se proposait de suivre le cours de la Meuse jusqu'à sa source, d'arriver par cette seule direction au Rhin et à l'Allemagne. Il a dit n'avoir communiqué son projet à personne. Il sera conduit, incessamment, au fort de Bitche. — Plusieurs autres prisonniers ont tenté, précédemment, de s'évader, sans égard à l'engagement d'honneur qu'ils ont contracté. Quelques-uns ont réussi. Tous appartiennent à la marine marchande. Par une lettre du 3 de ce mois, le général Wirion annonce qu'ayant découvert que ces prisonniers s'étaient procuré des intelligences parmi les habitants de l'ancienne frontière et des moyens de se faire conduire jusqu'au Rhin, il a pris une mesure générale contre toute cette classe, les a fait arrêter au nombre de 154 simultanément, dans leurs divers logements, et caserner à la citadelle. Ils occupent la caserne dite Saint-Vannes. Il sera fait chaque mois, pour cette dépense, une retenue sur le traitement d'officier qui leur est accordé. Cette mesure n'a été prise que contre les prisonniers de la marine marchande. Ceux de la marine royale et autres, ayant été fidèles, jusqu'à présent, à leur parole d'honneur, paraissant même reconnaissants des égards qu'on leur a accordés, continuent de jouir des mêmes avantages.

1396. — Marseille. — Extrait d'une lettre du commissaire général de police : « Un agent secret, qui arrive de Tarascon, rapporte qu'à son passage à Beaucaire, un limonadier, nommé Sève, lui a proposé d'aller se joindre à des mécontents qui se réunissaient à Mondovi. MM. de Praigues frères, à Tarascon, et M. de Chabrian, à Arles, lui ont parlé dans

1. Ce bulletin, qui ne figure plus dans la série AF^{IV}, existe série F^{7} 3749.

le même sens. Il a feint d'accepter leurs propositions, pour obtenir plus de renseignements, et s'est rendu, sur leur invitation, dans l'auberge d'un ancien sergent de grenadiers de La Fére-Infanterie, qui l'a assuré que la réunion se formait à Mondovi et environs, que c'était le point de ralliement de tous les bons Français. Cette auberge est située entre Pont-Royal et Senas. J'ai renvoyé cet agent dans tous les lieux qu'il m'a indiqués, pour suivre ces premières données et se procurer le plus de renseignements possibles. »

1397. — Rapport du préfet de police. — Les tailleurs de pierres ont formé le complot de cesser leurs travaux lundi, pour obtenir forcément une augmentation de salaire. Les mesures sont prises pour en empêcher l'exécution. — Bourse. Le cours a été constamment en hausse samedi. Il s'est ouvert à 59 fr. 65 et clos à 59 fr. 90. Ce n'est cependant qu'après la Bourse que la nouvelle de la rentrée de la flotte de Rochefort s'est répandue.

1398. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Limoges. Rébellion contre deux gendarmes conduisant des déserteurs.

Attaque de la demoiselle Neuville par deux inconnus près de Longjumeau.

Moulins. Rixe entre garçons boulangers.

Seine-et-Oise. Dévastation dans le jardin de Lecourt.

Bourg. Le préfet donne des renseignements sur Révol (1270.1290), imprimeur retiré à Bourg, où il dirige l'imprimerie de Janinet. Il le disculpe.

Bas-Rhin. Les douaniers attaquent trente-sept contrebandiers à Selz : un tué, huit blessés.

Carcassonne. Évasion de cinq prisonniers.

Brigands liguriens. Coscia, de la bande Mayno, est tué à Alexandrie en se défendant. Mayno reste seul avec Cangiallo.

Rapport du préfet de police (suite). Martin, faux monnayeur, est condamné à huit ans de fers et à l'exposition. — Arrestations: douze voleurs, vingt-deux mendiants, un teneur de loterie, et les faux monnayeurs Grosset, Dumesnil, Besson, Lejeune, Dubois,

Faits divers. Assassinats: 1) d'un garde forestier dans l'Eure; 2) de Crochlet, employé des forêts dans les Deux-Ponts; 3) dans la Haute-Saône; 4) dans l'Ardèche par deux conscrits fuyards. — Incendie dans la Roër. — Empoisonnement par les champignons de la famille Martin, à Bordeaux.

BULLETIN DU 8 PRAIRIAL AN XIII

Mardi 28 mai 1805.

1399. — Sarthe. Brigands détruits par des conscrits. — Trois brigands de la bande des frères Alleton ont été arrêtés en Sarthe. Deux vont être jugés à Alençon, le troisième, qui y était également transporté, est mort en route [1]. Le préfet de la Sarthe expose que l'arrestation de ces trois brigands, celle du dernier Alleton tué dans le combat, la destruction entière de la bande, sont dues à six conscrits réfractaires, auxquels il avait promis leur grâce pour prix de ce service ; qu'ils ont été condamnés dans leurs régiments pendant qu'ils étaient occupés à la recherche de ces brigands ; qu'il est juste de leur accorder la récompense promise, ou du moins, en révoquant cette condamnation, de leur permet-

1. En marge ; « Le Ministre a écrit au maréchal Berthier. »

tre de rejoindre leurs corps. Il a invité la gendarmerie à cesser toute poursuite contre eux jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître sa volonté.

1400. — Bordeaux. Esprit public. — Le commissaire de police de Bordeaux écrit, à la date du premier de ce mois, que l'esprit public s'est sensiblement amélioré dans cette ville, depuis les nouvelles du succès des expéditions maritimes. Cependant, la paix est toujours le principal vœu. Il s'est encore manifesté à l'occasion des préparatifs de la fête du couronnement. Plusieurs habitants ont dit qu'ils illumineraient avec enthousiasme lorsque la paix serait annoncée.

1401. — Rapport du préfet de police. — L'abbé Fournier a prêché dimanche à Saint-Germain-des-Prés. L'auditoire était rempli. Il a parlé avec véhémence contre les statues exposées dans les jardins publics, les spectacles, la dissolution des mœurs, la philosophie. — La hausse des rentes, qui avait commencé à la fin de la Bourse de samedi, s'est soutenue à celle d'hier. Le cours s'est ouvert et clos à 60 fr. 30. Les nouvelles maritimes contribuent en même temps à la suspension des affaires commerciales. On pense généralement que la flotte de Rochefort a rapporté des productions coloniales et que les prix diminueront par leur circulation.

1402. — Hambourg. Lettre du 27 floréal. — « Tout est en agitation à Londres, compagnies d'assurances, maisons de commerce, membres du gouvernement, etc. On veut mettre les ministres en accusation, « notamment M. Pitt, pour la rupture du traité d'Amiens. On est dans « les plus vives alarmes pour les convois partis et attendus. L'amiral « Orde sera mis en jugement pour ne pas s'être réuni à la flotte du Ferrol, « et pour n'avoir pas envoyé un nombre de vaisseaux suffisant pour « observer la route de l'ennemi. Le vaisseau de ligne que monte cet « amiral, *Le Georges*, de 98, a dû recevoir l'ordre d'amener son pavillon « à son arrivée à Plymouth. — Douze vaisseaux de ligne ont été détachés de la flotte de Brest, pour aller à la recherche de celles ennemies. « L'amiral Collingwood qui les commande, s'est dirigé vers les Indes « Occidentales. — On équipe à la hâte dix autres vaisseaux de ligne, et « l'embargo durera jusqu'à ce que leurs équipages soient complétés. On « manque de matelots. Dix régiments, dont plusieurs sont en Islande, « doivent être embarqués à Portsmouth, pour être portés au lieu où l'on « apprendra que les flottes combinées sont arrivées. — Le marquis de Landsdown est mort. — M. Pitt a subi trois interrogatoires au comité de la « Chambre des communes, sur l'emploi des divers fonds destinés au service de la marine. Il résulte de ses réponses qu'il les a employés à « d'autres usages, pour soutenir le crédit de l'État et remédier à de « grands maux. Les planteurs des Indes Occidentales lui ont demandé « collectivement quelles mesures le gouvernement avait prises pour « garantir leurs possessions. Il a répondu qu'il ne pouvait pas encore les « satisfaire, mais que leurs inquiétudes cesseraient bientôt. — Le *Courrier de Londres* est beaucoup plus réservé. On en conclut qu'on a « peur, ou que la paix est prochaine. — Le gouvernement danois a fait « arrêter un des agents du recruteur Krüger qui s'est rendu à Sleswig « pour le réclamer. On dit qu'il a été lui-même arrêté. On continue « cependant d'embarquer quelques recrues, mais très secrètement. »

1403. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Suicide d'un chirurgien anglais pris sur le brick *Le Bamer.*

Vincennes. Arrestation du soldat Godard qui braconnait dans le bois. Envoyé à l'Abbaye.

Ducoudray, ancien officier du génie, arrêté à Moncetz, pour propos séditieux. Renseignements sur lui.

Manche. Trois forçats évadés de Cherbourg. Un tué, deux repris.

Rhin-et-Moselle. Rébellion contre les gendarmes, à la foire de Goederoth : le maire excite la foule pour essayer de délivrer son fils arrêté par un douanier.

Hérault. On a mis en quarantaine un Portugais et tous les habitants de Vias, où il a été arrêté, car on supposait qu'il était sur *La Vierge des Carmes*, qui a échoué sur les côtes d'Agde en venant d'Alger. On empêche de communiquer avec le navire échoué

Dordogne. Rébellion. Les habitants de Saint-Georges délivrent un conscrit réfractaire arrêté chez Lambert.

Toulon. La querelle entre les aspirants et le 2e d'infanterie de ligne (1348) n'est pas terminée. Des sous-officiers provoquent des aspirants. Les agents empêchent les suites de ces rencontres.

Rixes entre les communes de Bagnols et de Lanobre. A la foire de Port-Dieu, les frères Juliars, de Bagnols, ont tué un habitant de Lanobre.

Tanaro. Neuf anciens brigands, soupçonnés d'avoir pris part à l'attaque de la malle, ont été arrêtés.

Rapport du préfet de police (suite). Une fille publique blesse un porteur d'eau. — Arrestations : six voleurs, deux fous.

Madrid. Lettre. Caillé, français, chassé de Portugal à la réquisition du maréchal Lannes, réfugié en Espagne, lié avec Carrère, retourne à Lisbonne, puis revient à Madrid, à cause de l'arrivée de l'ambassadeur Junot. — Arrestation à Cadix de trois espions anglais. — La flotte de Nelson bloque la flotte de Carthagène. Les amiraux des escadres réunies donnent de bonnes nouvelles de la santé. On croit que les escadres vont aux Antilles.

Faits divers. Suicides : 1) de Pintrel, caporal vétéran, à Laon ; 2) d'une domestique de Prieur, en Seine-et-Marne. — Dégâts par un ouragan dans le Jura. — Incendie chez les demoiselles de Wystelink dans l'Escaut.

BULLETIN DU 9 PRAIRIAL AN XIII

Mercredi 29 mai 1805.

1404. — Paris. Militaires. — Une personne, qui fréquente les militaires et a avec eux des liaisons intimes, rapporte que la circulaire du ministre de la guerre sur l'avancement a produit le meilleur effet. Plus de cent officiers ou soldats, avec lesquels cette personne s'est entretenue successivement, lui ont marqué le plus sincère attachement à Sa Majesté et la même ardeur que le militaire manifestait dans le commencement de la Révolution. Cette personne avait observé, auparavant, un esprit de mécontentement presque général, et a mis plus d'attention à s'assurer du changement qu'elle remarquait.

1405. — Colporteurs. — Le grand juge transmet au sénateur ministre une lettre du procureur général de Moulins, sur les mesures à prendre contre les colporteurs. Depuis un an, on leur a attribué plusieurs délits commis dans le département de l'Allier : cinq ont été convaincus et condamnés aux fers. Une nouvelle bande s'est portée récemment dans

une maison de campagne isolée, a pendu la maîtresse de cette maison, enlevé l'argent et les effets les plus précieux. La gendarmerie, envoyée à leur poursuite, a arrêté, au hasard, sept de ces colporteurs, contre lesquels on procède, mais point de preuve légale pour les convaincre. Leur commerce n'est qu'un prétexte. Ils n'ont que des objets de peu de valeur, qu'ils portent sur le dos. Les sept arrêtés n'en avaient pas pour 500 francs. Cependant, au moyen de leurs passeports et patentes, ces vagabonds circulent librement, pénètrent dans toutes les maisons et observent facilement celles où il leur convient de commettre leurs pillages. Déjà les mêmes plaintes ont été portées sur cette espèce de colporteurs de Tours, Saumur et Nantes (*Bulletins* des 7, 13 et 25 floréal) (1254, 1278, 1343). Le préfet de l'Allier propose de ne laisser circuler que ceux dont les marchandises seraient portées par des voitures et dont la fortune effective offrirait plus de garantie à la sécurité publique [1].

1406. — Brest. Militaires. — On a parlé dans plusieurs *Bulletins* de floréal des bruits qu'on avait fait circuler, parmi les officiers de Brest, d'une dénonciation faite contre quelques-uns d'entre eux par le général Sarrazin. Voici l'extrait de la réponse du commissaire général de police à la lettre qui lui a été écrite à ce sujet : « L'ordonnateur Nourry a vraiment reçu à Brest, timbrée de Paris, une copie anonyme et d'une « écriture contrefaite, de la prétendue dénonciation du général Sarrazin. « Il était nommé, ainsi que les généraux Bonnet, Douzelot et Albert, « l'inspecteur Garreau et le commissaire des guerres Baunal [2]. Tous étaient « également ennemis du gouvernement monarchique, partisans du régime « de 1793, attachés à M. le maréchal Augereau, et devaient être envoyés « aux colonies. Cette dénonciation, disait l'auteur de la copie, est du « général Sarrazin. Je l'ai vue de mes yeux. Le général Bonnet et autres « ont reçu simplement l'avis qu'ils étaient dénoncés. Dans les deux premiers jours, les esprits ont été agités, mais le calme le plus profond « succède. Le général Sarrazin vit tranquille à Landerneau. Aucune pro- « vocation ne lui a été faite. Cet événement n'a produit aucun effet « fâcheux. Chacun se conduit avec circonspection. » On observe que, dans les recherches qui ont été faites sur la conduite des parents de Moreau à Brest et à Morlaix, le général Bonnet a été désigné comme le plus ostensiblement attaché à cette famille, ayant seul accueilli en public le tribun dans ses deux derniers voyages à Morlaix (*Bulletin* du 4 prairial) (1381). Par ostentation, il voulait paraître impartial et, par crainte, il disait qu'il serait peut-être destitué dans six mois. On ajoutait qu'il s'était embarqué de bonne grâce, qu'il maintenait une discipline exacte parmi les militaires qu'il commandait, qu'enfin il servirait l'Empereur avec zèle et fidélité.

1407. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paul, en surveillance à Lucques, est autorisé, sur le rapport du général Verdier à revenir en France où il sera observé.

Proly (Jean) arrêté à Alexandrie, pour propos contre Sa Majesté, est conduit à Turin, où il sera détenu j. n. o.

1. En marge : « Le Ministre autorise les préfets à arrêter tout colporteur qui paraît suspect. »
2. En marge : « Le Ministre a pris les moyens de connaître l'anonyme. »

Oise. Dévastation de jardins. En marge, de la main de Fouché : « Le Ministre s'est plaint au préfet et lui a recommandé d'établir une meilleure police locale. »

Merle, rebelle de l'Ouest, évadé de Luxembourg, y a été réintégré après avoir été arrêté près de Paris.

Aude. Rébellion. Sur une route, neuf hommes masqués tirent sur la gendarmerie qui conduisait quatre déserteurs qu'ils délivrent. Deux sont repris et menés à Carcassonne.

Rapport du préfet de police. Quatre suicides. — Arrestations : vingt voleurs, six mendiants, un assassin, un fou. — Bourse : hausse. Pour la fin du mois, la rente est à 60 fr. 80 et les actions de la Banque à 1300 francs.

Ordres du Ministre. Accordé : Vve Dutouchet (722) (demande sa liberté et l'autorisation de se retirer à Troyes) ; Neugent (vagabond, sans moyen, demande à être placé à Bicêtre). — A Saint-Lazare j. n. o. où on l'emploiera aux travaux de la maison : femme Mathieu (voleuse incorrigible, marquise sous l'ancien régime).

Faits divers. Incendie volontaire dans la forêt de Loine, éteint par les habitants de Dourdan (Seine-et-Oise). — Assassinats : 1) dans l'Ourthe ; 2) à Auvillars (Lot-et-Garonne). Le meurtrier se suicide dans la prison.

BULLETIN DU 10 PRAIRIAL AN XIII

Jeudi 30 mai 1805.

1408. — Évêque de Limoges. — On a communiqué au sénateur ministre un extrait de l'instruction secrète donnée par l'évêque de Limoges aux visiteurs de son diocèse. « S'informer des biens de l'Eglise « usurpés ; de ceux non vendus à recouvrer ; des presbytères. Notes « exactes sur tous les ecclésiastiques, leur conduite, etc. ; sur les haines des « communes, les scandales, les cabarets ouverts pendant les offices. S'in- « former des vies et mœurs des autorités supérieures [1], des maires, « des adjoints, juges de paix, notaires, maîtres d'écoles, sages-femmes « et principaux habitants. »

1409. — Roër. Pamphlets. — Le préfet de la Roër adresse la note des pamphlets allemands qui circulent en ce moment sur la rive droite du Rhin. Voici la traduction de leurs titres : *Observations contre l'ouvrage composé par M. de Bulow, en faveur de l'empereur des Français.* — *Bonaparte*, de Reichardt. — *Les Français en Hanovre, leur conduite depuis l'invasion. Situation actuelle de son administration.* — *Napoléon et Pitt : qui vaincra ?* — *Première révolution française, jusqu'au voyage en France du pape Etienne et l'onction du petit Pépin.* — *Sur la guerre.* — *Relations réciproques des puissances maritimes.* — *Introduction de la dignité impériale héréditaire, en France*, par Wieland. — *Napoléon, empereur des Français.* — Le préfet observe que ce dernier libelle est nouvellement imprimé. Il se vend publiquement, sur toutes les places et dans toutes les rues de Pétersbourg. On a prescrit les mesures les plus actives pour empêcher l'introduction en France de tous ces ouvrages et faire saisir tous les exemplaires qui pourraient paraître.

1410. — Rapport du préfet de police. — Lord Elgin offre de parier 5.000 guinées que la paix aura lieu incessamment entre la France et l'Angleterre. — Un officier du génie, qui était de l'expédition de Roche-

1. En marge : « Le Ministre a écrit à cet égard au ministre des cultes. »

fort, dit que les journaux n'en ont point exagéré le succès, et que la perte réelle qui en résulte à l'ennemi est incalculable.

1411. — Oratoires. Sociétés. — La préfecture, chargée de vérifier cet avis (*Bulletin* du 21 floréal) (1327) rapporte : qu'il y a effectivement, rue Picpus, n° 5, dans un ancien couvent, acheté par la famille de Noailles, un oratoire autorisé. On y dit la messe tous les jours, à 8 heures, et on y fait, chaque année, deux services solennels pour les victimes de la Révolution. Il y a une autre chapelle, n° 7, dans la maison d'éducation du sieur Coutier. Elle est également autorisée et ne sert qu'à ses élèves. — *Nota* : En l'an VII, le sieur Coutier et son associé furent arrêtés, et détenus longtemps au Temple, par ordre du Directoire. — La préfecture ajoute, par son rapport, qu'il y a, rue de la Madeleine, dans l'ancienne maison curiale, chez Mme de Lusignan, une société composée de partisans de l'ancien ordre ; qu'on y admet beaucoup de prêtres ; qu'il serait possible qu'on voulût y former un établissement clandestin pareil à celui signalé au sénateur ministre. La surveillance continue.

1412. — Haute-Saône. Arrêté du préfet. — Le préfet soumet à l'approbation du ministre de la police, du ministre de l'intérieur et du grand veneur un arrêté portant défense d'enlever aucun nid d'oiseau, sous peine de 100 francs d'amende pour la première fois ; d'exposer du gibier en vente, avant le 1er fructidor, sous peine de 20 francs d'amende pour chaque pièce, et de tendre des lacs ou piper, sous peine de 30 francs d'amende. Ces dispositions, empruntées de l'ancien code des chasses, sont en opposition formelle avec les lois nouvelles que le préfet paraît avoir mal interprétées. S. Exc. le sénateur ministre improuve, en ce qui le concerne, cet arrêté que le préfet a fait provisoirement imprimer dans le journal de son département, et fait connaître au ministre de l'intérieur, ainsi qu'au grand veneur, les motifs de sa décision.

1413. — Proly. — Serrurier, arrêté à Alexandrie (Marengo) et transféré à Turin comme prévenu de propos injurieux contre S. M. l'Empereur (*Bulletin* du 9 prairial) (1407). Cet individu, se trouvant dans un cabaret avec plusieurs autres personnes, une de celles-ci lui proposa une partie au jeu de lamorra, à condition d'avoir pour second le nommé Ravajotti, surnommé Bonaparte, surnom qu'il doit à la réputation qu'il a d'être invincible à ce jeu. Proly, qui, précédemment, avait toujours perdu avec ce dernier, échauffé, d'ailleurs, en ce moment par le vin, répondit avec vivacité : « M.... à toi et à Bonaparte ! » Une femme, qui se trouvait dans le même lieu, entend le propos, apostrophe Proly, qui lui répond des injures, et le fait arrêter à la suite de l'altercation. Les dépositions de tous les témoins, y compris le cabaretier, et les explications données par l'accusé lors de son interrogatoire prouvent évidemment que cet homme n'avait en vue que son adversaire au jeu de lamorra et nullement S. M. l'Empereur : — Le mettre en liberté en lui enjoignant d'être plus circonspect [1].

1414. — Mlle Paterson. — On écrit de Hollande que le vaisseau américain à bord duquel se trouve Mlle Paterson est entré dans le Texel, mais les autorités n'ayant pas voulu permettre à cette demoiselle de débarquer, elle a fait remettre à la voile pour se rendre, dit-on, à Emden.

1. Ordre du Ministre.

1415. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ile d'Elbe. Casella, chef de bureau, prend l'administration de l'île en l'absence du commissaire général, qui a obtenu de Sa Majesté l'autorisation d'aller à Milan pour le couronnement, et du secrétaire général Monglars.

Manche. Un conscrit réfractaire, son père et sa mère sont condamnés, à Coutances, à 1500 francs d'amende et à l'impression du jugement à 600 exemplaires.

Rapport du préfet de police. Trois soldats blessent Petit qui les regardait, disent-ils, d'un air insolent. — Deux suicides, dont celui de la fille de l'arquebusier Zeler. — Un incendie, — Arrestations : dix voleurs, trois mendiants. — Bourse : active ; rentes à 60 fr. 50.

Hospice Sainte-Périne. Les plaintes ne sont pas justifiées. Tout s'y passe en ordre. On croit que la plainte a été rédigée par un ancien capucin, André, expulsé de cet hospice comme perturbateur.

Delatouche, Rabbe. (1365) restent détenus à la réquisition de leurs parents. Le tailleur qu'ils ont blessé a retiré sa plainte.

Principaux délits depuis le 10 floréal : huit rébellions contre la gendarmerie ; une attaque de courrier ; huit attaques de particuliers ; huit vols ; cinq bandes ; vingt assassinats ; quatre incendies par malveillance ; cinq ateliers de fausse monnaie.

Ordres du Ministre. En réclusion par mesure administrative : 1) femme Garçon (ivrogne, scandale : décision jusqu'à ce qu'on puisse prendre des mesures légales contre elle, à la demande de son mari, chef de bataillon de vétérans en activité à Sarrelibre) ; 2) Gomard (voleur, condamné à quatre ans de prison qui expirent; soumis à la conscription ; en aviser le ministre de la guerre). — En surveillance spéciale à Montpellier : Abbal père (incendiaire, acquitté faute de preuves). — Lever la surveillance de Buffeteau (en surveillance à Lavaur depuis l'an IX ; soupçonné d'être agent de l'Angleterre parce que, prisonnier de guerre dans ce pays, il a laissé passer son tour d'échange). — Envoyer, sur sa demande, au premier régiment partant pour les colonies : Morel (acquitté en l'an IX pour brigandage, détenu par mesure de haute police à la tour de Crest ; peu coupable).

Faits divers. Suicide dans l'Oise. — Deux incendies accidentels dans l'Oise.

BULLETIN DU 11 PRAIRIAL AN XIII

Vendredi 31 mai 1805.

1416. — Deux-Sèvres. Religieuses arrêtées. — On a arrêté et conduit à Niort treize femmes, qui s'étaient réunies dans deux campagnes contiguës, sous prétexte d'instruire les enfants. On a reconnu qu'elles donnaient asile aux prêtres réfractaires, qu'elles intriguaient dans les campagnes contre l'exécution du Concordat, qu'elles répandaient des ouvrages qui avaient le même but. Elles ont déclaré, dans leurs interrogatoires, qu'elles ne formaient pas une communauté ou corporation religieuse, mais qu'elles avaient une supérieure et lui obéissaient. Elles n'ont pas avoué les faits qui leur étaient imputés, mais ont convenu de leur opinion contre le Concordat.

1417. — Rapport du préfet de police. — Il circule que douze individus avaient formé le complot d'attenter à la vie de l'Empereur et Roi, le 3 prairial, jour auquel le couronnement avait d'abord été fixé ; que Sa Majesté, s'étant rendue au spectacle, ces douze conjurés se sont précipités vers elle, mais que la garde les a contenus et en a arrêté six, parmi lesquels on a reconnu un Anglais. — *Nota.* L'affaire de Raphaëlli, dont il est probable que quelques lettres de Milan ont parlé, est la cause

présumée de ce faux bruit. Le sénateur ministre sait, par d'autres rapports, que dans plusieurs sociétés, presque entièrement composées d'anciens nobles, on a beaucoup ajouté à ce bruit. « Les conjurés ont agi, et « Sa Majesté n'a évité le coup dirigé contre Elle que parce qu'il a atteint « un général de sa garde. M. de Lucchesini est présumé avoir eu part au « complot. Il a eu l'ordre de quitter Milan, etc. » Aucun de ces nouvellistes n'a pu indiquer la source de ce qu'il donnait comme certain. — Un vicaire de Saint-Roch a prononcé le discours le plus fanatique, en mariant une protestante avec un catholique, et l'a menacée de l'enfer si elle ne changeait de religion. Le père lui a fait de vifs reproches et a suivi le prêtre jusque dans la sacristie. Cette scène scandaleuse n'a cessé que parce que le protestant a montré plus de modération.

1418. — Hambourg. Proli, dit de Chagny. — On a annoncé, dans le *Bulletin* du 23 ventôse (1030), que *Le Pour et le Contre*, feuille d'Altona, serait rédigé par le comte de Chagny, qui devait nécessairement arriver d'Angleterre pour la rédaction de cette gazette, en remplacement de l'abbé Sabatier. Dans le *Bulletin* du 30 (1061), on a expliqué que cet écrivain (qui composait autrefois le *Mercure de Ratisbonne*, supprimé en 1803, à la réquisition de M. Bacher), était entièrement dévoué à l'Angleterre, suivant des lettres trouvées dans les papiers de M. Rumbold, avec un manuscrit volumineux, intitulé : *Traité de diplomatie*, et tendait à soulever toutes les puissances de l'Europe contre la France. Une lettre de Hambourg, du 4 de ce mois, annonce que M. de Chagny, ou Proli, vient d'arriver dans cette ville, d'Angleterre, et qu'il va se rendre à Stockolm, où il espère qu'il lui sera permis d'imprimer et répandre son journal *Le Pour et le Contre*. On ajoute qu'il a laissé entrevoir que si la France voulait qu'il consacrât ses travaux à son service, il le préférerait.

1419. — Communautés religieuses. — Quinze à dix-huit communautés de femmes, portant le costume des religieuses et qu'on dit être établies rue des Postes, d'Enfer et dans le Marais, sont désignées comme ayant ajouté aux anciens vœux celui de prier plusieurs fois par jour pour la conversion des pécheurs, à la tête desquels elles mettent Sa Majesté, la famille impériale et les autorités : — Vérifier exactement[1].

1420. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Berne. Le payeur de la guerre pour la France s'enfuit vers le Léman. Envoi de son signalement.

Contrebande anglaise, venant de la foire de Francfort, saisie à Ensisheim.

Dyle. Un conscrit déserteur est tué, en fuyant, par trois gendarmes et un garde champêtre.

Mézières. Herbert, receveur de l'enregistrement, dit avoir été dévalisé.

Toulon. La querelle des aspirants et du 2e de ligne a cessé. — Le préfet est mécontent de son secrétaire particulier. — Encore quelques dissentiments politiques.

Hérault. A Agde (1403) les craintes sont dissipées. L'étranger est un déserteur d'Espagne. On le garde à vue.

Tour de Crest. Trois prisonniers d'État, Domergue, Regnier et Chanet, s'évadent. Ils sont repris chez Brun, frère d'un autre évadé.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : onze voleurs, dix-sept mendiants, deux déserteurs, deux fous. — Bourse : moins bonne. Rentes : 60 fr. 40.

Agents de Willot, Fournier et Caligaris, chefs de barbets, sont signalés à Livourne. Renseignements sur eux par le ministre de France (1212). Ils fréquentent Aynard, Dupuis et Luchesy.

1. Ordre du Ministre.

Ordres du Ministre. Autorisé à revenir, en surveillance : Charbonnier, dit Crangeac (vicaire général de Bourg, ancien agent de Précy, connu dans la correspondance de Bayreuth sous le nom de Bunel, en fuite depuis trois ans ; son père, âgé, a demandé à Sa Majesté son retour). — Renvoyer dans son département Morel (1357) (recommandé par le sénateur Tascher.)

Renseignements. Surveiller : 1) Darbaud de Soucques (d'Aix, colonel au service de l'Autriche ; doit revenir en France) ; 2) Maupertuis (ex-noble, jeu, propos) ; 3) Antonelle (442) (à Paris, signalé pour propos contre le gouvernement. En marge, de la main de Fouché : « J'ai fait vérifier le fait, il est faux ») ; 4) Marchena (exagéré, propos) ; 5) Chateaumont (ex-gendarme, mauvaise tête, a tué plusieurs personnes en duel). — Éloigner de Paris André (1394). (provoque Cullet). — A vérifier : des militaires invalides ont formulé des plaintes contre le gouvernement et contre ses généraux. — Femme Leroux achète des marchandises anglaises ou volées. — A interroger, en vérifiant ses papiers : Jkenson ou Hikwenson, étranger suspect, se disant anglais ; a un passeport sous le nom de Noël Lambert et est à Paris depuis quinze jours.

Faits divers. Vol d'église dans la Seine. — Incendies accidentels : Somme, deux dans l'Oise, à Strasbourg. — Attentat contre un curé dans le Bas-Rhin.

BULLETIN DU 12 PRAIRIAL AN XIII

Samedi 1er juin 1805.

1421. — Mme de Champcenetz. — Cette dame fut arrêtée en ventôse an X, par ordre de Sa Majesté, expulsée de France et conduite à la frontière. L'année suivante, en nivôse, elle obtint la permission de rentrer et fut mise en surveillance à Fontainebleau. Depuis, elle a présenté plusieurs placets, à diverses époques, pour obtenir la permission de venir à Paris. Tous ont été rejetés par Sa Majesté, qui avait une connaissance particulière des causes qui l'en avaient fait éloigner. Elle demande actuellement que le lieu de sa surveillance soit du moins changé et qu'il lui soit permis d'habiter Versailles, où elle sera également observée par l'autorité locale.

1422. — Diocèse de Soissons. Troubles. — Par une lettre du 2 de ce mois, l'évêque de Soissons rend compte d'un événement survenu dans son diocèse. Il avait annoncé qu'il se rendrait le 1er à Landouzy-la-Ville, pour y administrer la confirmation, tant aux habitants de cette commune qu'à celles des quatre autres contiguës. Une fièvre subite l'en ayant empêché, il en a donné avis au curé de Landouzy, en le chargeant d'annoncer que la cérémonie aurait lieu dans la commune voisine où ce prélat se trouvait, et d'inviter tous ceux qui se proposaient de recevoir la confirmation à s'y transporter. Cet incident a été le sujet d'un trouble. Les malveillants se sont opposés au départ de ceux qui voulaient se rendre à l'invitation de l'évêque. Ils les ont même enfermés dans le cimetière, ainsi que le prêtre qui devait les accompagner. Ayant vaincu cet obstacle, ils se sont mis en route, au nombre de cent-quarante. Alors les perturbateurs ont fait venir des violons, ont ouvert des danses publiques, en opposition à la cérémonie religieuse qui devait avoir lieu. Le maire est accusé d'avoir participé à ce désordre. Il le désavoue et convient seulement de l'avoir toléré [1].

1. En marge : « Le Ministre a demandé de plus amples détails *.... avant de « demander à Sa Majesté le remplacement de ce maire. » Mot illisible.

1423. — Marseille. Fête. — Le commissaire général de police à Marseille rapporte que la fête donnée en cette ville le 3 prairial a été en général, peu digne de son objet. Les autorités militaires n'ont point assisté au *Te Deum ;* on présume que la préfecture a négligé de les y inviter. Les musiciens refusaient leur service, et on ne l'a obtenu qu'avec peine. Ils disaient, pour motif de ce refus, qu'ils n'étaient pas encore payés de ce qui leur était dû pour le *Te Deum* du couronnement de l'Empereur.

1424. — Turin. Prêtre. — Le sieur Cordero, prêtre à Turin (suivant un rapport du commissariat général de police, du 1er de ce mois) a refusé d'absoudre une femme, qui fournit des indications utiles pour la capture du brigand Pace. Il lui a représenté qu'elle aurait dû laisser agir la police et ne prendre aucune part à ces recherches.

1425. — Haute-Loire. Rébellion d'un maire. — Les gendarmes ayant arrêté un déserteur dans la commune de Saint-Just, le maire, M. de Fontaride, les a grièvement injuriés, et en a frappé un d'un coup de poing, leur disant qu'ils feraient mieux d'arrêter les voleurs. Cette scène s'est passée dans la caserne, où le maire s'est rendu accompagné d'un grand nombre d'habitants. Il y en avait plus de soixante à la porte de cette caserne, armés de fourches et de bâtons, qui paraissaient n'attendre que le signal du maire pour assaillir les gendarmes [1]. Le déserteur est cependant demeuré en leur pouvoir.

1426. — Rapport du préfet de police. — Le 10, l'archevêque de Paris a donné la confirmation dans l'église de Saint-Louis, Chaussée-d'Antin. L'église était remplie ; l'ordre et la décence ont été observés. — On a donné jeudi, au théâtre Favart, la première représentation d'un nouvel opéra, en un acte, intitulé : *La ruse inutile.* Il a eu le plus grand succès, les auteurs ont été demandés et nommés: Hoffmann, pour les paroles, Nicolo, pour la musique.

1427. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sarre. Donat, receveur des contributions, prétend avoir été volé. En discutant, il blesse par accident une femme. Il est en jugement.

Contrebande a presque cessé dans la Roër. L'assurance est à 60 0/0.

Dévastations dans les jardins de Caillet, à Primat, et de Blanchard, à Marvaux.

Rixes entre les communes de Saint-Amans-la-Bastide et Castans.

Comptable en fuite. Peillon, chef de bureau de la recette, dans la Loire, vainement recherché dans l'Ardèche.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations: six voleurs, six mendiants, un déserteur, deux fous. — Bourse active, influencée par les nouvelles de Russie. Rente : 61 francs fin de mois, Clôture, au comptant 60 fr. 75.

Ordres du Ministre. En détention deux mois par mesure administrative: Féron (cabaretier de Chartres ; insulte au général commandant le département ; on ne l'a pas poursuivi « par égard pour le général qu'on aurait cru compromettre en le forçant ainsi à exposer des plaintes contre un pareil homme. ») — Renvoyer dans leurs départements, à la demande du préfet et de l'évêque : Crillon et Vidalène (prêtres perturbateurs de la Vienne). — Reconduire à la frontière Vanoven (juif, escroqueries, assassinats ; preuves insuffisantes). — En liberté, en surveillance dans sa commune: James (médecin de l'Orne, détenu depuis l'an IX comme agent des rebelles; pas de preuves absolues). — En détention jusqu'à ce qu'on puisse le déporter, s'il persiste dans sa rébellion : Briosne (prêtre, déporté en 1791, revenu ;

1 En marge, de la main de Fouché : « Vérifier ces faits, et, s'ils sont vrais, destituer le maire. »

rébellion contre le concordat). — Autoriser à venir en surveillance à Saint-Germain: Saint-Laurens (détenu au Temple pour avoir reçu son beau-frère d'Aché au moment de la conspiration de Georges ; en surveillance à Reims ; rien de positif).

Faits divers. Incendie dans la Haute-Saône. — Assassin arrêté dans Saône-et-Loire.

BULLETIN DU 14 PRAIRIAL AN XIII

Lundi 3 juin 1805.

1428. — Boulogne. Coquelin. — Le commissaire général de police à Boulogne rend compte des renseignements qu'il a recueillis sur un jeune domestique, né dans cette ville, nommé Coquelin, récemment arrivé d'Angleterre. Il était à Londres au service de Lord Kinght, membre du Parlement, du parti de l'opposition. Ayant procuré à deux prisonniers français les moyens de s'évader, il a craint d'être arrêté et s'est enfui. Il s'est assuré récemment que les émigrés français conservaient encore des rapports dans l'Ouest, par les îles de Jersey et Guernesey. Mais ils étaient mécontents des dispositions actuelles des habitants de ces contrées, et il leur restait peu d'espoir. Il n'y a en ce moment point d'affaires montées. Les Bourbons ne jouissent d'aucune considération dans le peuple, et leur crédit, près le gouvernement, est presque nul. Le prince de Condé est le seul pour lequel on ait encore quelques égards. Les autres vivent seuls et retirés. Les émigrés n'ont aucune intelligence sur les côtes de la Manche ; ils les évitent même, et les croient très dangereuses pour eux.

1429. — Cherbourg. Navire suédois. — Par une lettre du 10 de ce mois, le préfet de la Manche annonce qu'un brick suédois, le *Contenansen*, vient d'entrer à Cherbourg. Suivant la déclaration du capitaine et celle de dix hommes qui composent son équipage, ce navire vient de Norrkœping, capitale de l'Ostrogotland, avec une cargaison de planches, fer et laiton, destinée pour Dieppe. Sur le point d'entrer dans ce port, une frégate anglaise l'a arrêté, sous prétexte du blocus, et l'a conduit à Portsmouth. Le capitaine a plaidé pendant six mois pour la restitution du bâtiment et l'a enfin obtenue, à la charge de ne débarquer que dans un des ports de France qui ne serait pas en état de blocus. Ces déclarations uniformes ont paru exactes, d'après l'examen des papiers qui s'y rapportent. Cependant, comme le bâtiment arrive d'Angleterre, une garde est laissée à son bord jusqu'à nouvel ordre. On s'occupe de rechercher avec le plus grand soin s'il n'a été apporté par ce navire aucun papier secret ni aucun nouvel espion anglais.

1430. — Rapport du préfet de police. — Le sieur Garrezio, ancien garde du roi de Sardaigne et neveu du comte de Front, ministre de ce prince en Angleterre, a été signalé à la préfecture, par le sénateur ministre (*Bulletins* des 22 germinal et 12 floréal (1170, 1241). Il a été arrêté. Voici l'extrait littéral d'une lettre trouvée chez lui, écrite et signée par M. Dallinges, datée de Turin, 18 mai : — « Depuis huit jours, j'éprouve un « ennui dont je ne sais comment me débarrasser. Il m'est tombé des « nues, et sans que j'en aie été prévenu, un brevet de chambellan de la « sœur de Bonaparte, Mme Murat. La lettre [1] ne contient qu'une ligne : « Bonaparte, Empereur, décrète ce qui suit : « Le sieur Dallinges est nommé

1. En marge : « Le Ministre a la lettre entre les mains. »

« chambellan de la princesse Caroline. » — Juge de mon étonnement et « de mon chagrin. On m'a donné pour collègue d'Entraives, qui a été « pris de la même manière et qui n'est pas plus content. Je maudis « l'heure et le moment où l'on a pensé à moi. Je tâcherai de me tirer « de ce mauvais pas : je rêve nuit et jour aux moyens. » M. d'Allinges a été capitaine des dragons de la Reine, au service du roi de Sardaigne. — On continue de s'entretenir de la prétendue conspiration de Milan. Parmi les conjurés, on met des militaires mécontents, des généraux réformés. Vingt-quatre sont arrêtés et amenés à Paris. C'est surtout chez les nobles que ces fausses nouvelles circulent, et chaque jour on y ajoute quelque nuance. On cite, notamment, la maison de M. de Montmorency et l'Athénée de Valois dont il est président. — Autre bruit : La flotte de Rochefort a été ravitaillée en quarante-huit heures et remise en mer.

1431. — Hambourg. Lettre du 4 prairial. — Le sieur Pignatelli est toujours à Husum et fréquente les agents de l'Angleterre. — *Nota.* Il y est arrivé le 3 germinal (*Bulletin* du 22 germinal) (1170). Il annonçait alors qu'il retournerait bientôt en Italie, ne pouvant obtenir un passeport pour aller à Londres. Après quelques mois de détention au Temple, on l'avait envoyé en surveillance à Charolles (Saône-et-Loire). Il s'est évadé en brumaire dernier, a traversé la Suisse où Mme de Newmann, sa maîtresse, l'attendait, et a passé en Allemagne avec elle (*Bulletins* 9 et 17 brumaire) (489-519). On a annoncé récemment, par les journaux, qu'une succession était échue à ce prince, mais qu'on ignorait ce qu'il était devenu. Cet avis a pu être le prétexte de quelques malveillants, pour insinuer que ce prince avait disparu du Temple sans que son sort fût connu. Hier, l'abbé David a osé dire au Temple, publiquement, en présence de plusieurs prisonniers, que Dubuc et Rossolin étaient allés rejoindre Pignatelli que le gouvernement a fait assassiner. Il ajouta que les grandes routes n'avaient jamais été si sûres qu'à présent, parce que tous les brigands étaient dans l'administration. — Les recrues continuent d'être embarquées à trois lieues de Husum, clandestinement. Les deux officiers chargés du recrutement, Raunbold et Meyer, sont toujours à leur poste. On les croit favorisés par le prince Charles de Hesse. — La Russie envoie beaucoup de blés en Allemagne, par le canal de Holstein. — La Cour de Londres envoie à celle de Pétersbourg quarante chevaux de prix, parmi lesquels trois étalons. Ils ont été débarqués récemment à Tonningen.

1432. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Seine-et-Oise. Arrestation, à Saint-Leu, de la femme Duhain, accusée d'avoir favorisé des désertions.

Tanaro. Prêtre, malade, poignarde un prêtre, qui lui refusait l'absolution, ainsi que sa femme et un individu.

Pô. Tarenno est dévalisé par trois individus.

Rapport du préfet de police (suite). La garde disperse vingt militaires qui se réunissent pour se battre. — Suicide de Simon, fripier. — Arrestations : onze voleurs, treize mendiants, cinq déserteurs, deux fous. — Bourse animée. Hausse. Rente en clôture : 61 fr. 05.

Faits divers. Vol au château de Montmorency. — Incendies accidentels : Pas-de-Calais, Oise, Mont-Blanc.

BULLETIN DU 15 PRAIRIAL AN XIII

Mardi 4 juin 1805.

1433. — Lisieux. Dénonciation. — Le nommé Couture, par une lettre datée de Lisieux et signée, adressée à Sa Majesté et renvoyée au sénateur ministre, expose que, dans les environs de cette ville, il s'est formé une bande de brigands dont Paris, le jeune, est le chef, et Toutain, avoué, le recéleur. Il demande leur arrestation à ses risques et périls. En l'an VIII, il y avait encore dans le Calvados quelques brigands, restes de l'armée de Frotté. Dix-sept furent signalés : Toutain était de leur nombre. Il fut arrêté, mais, sur la réclamation et le témoignage avantageux de M. Redon, conseiller d'Etat, et d'un membre du Corps législatif, il fut mis en liberté. Il n'y avait d'ailleurs aucune preuve contre lui. Paris ne se trouve pas dans cette liste. On en a connu un attaché à Frotté et qui avait été garde des princes. Mais il ne peut être l'objet de cette dénonciation, parce qu'il a toujours demeuré à Paris depuis l'an VI, s'étant séparé de Frotté à l'époque du 18 fructidor. On prend d'autres renseignements.

1434. — Toulon. Prise d'un corsaire anglais. — Un corsaire anglais attendait, à la hauteur de Saint-Tropez, les bâtiments sortis du port de Gênes. *L'Abeille* et *Le Mock*, corvettes françaises, se sont mises à sa poursuite et, après un vif combat, s'en sont emparées. Il est armé de six canons. L'équipage est de cinquante-cinq hommes. Il est en quarantaine au lazaret de Toulon. Quoique la communication ne puisse avoir lieu qu'au terme de la quarantaine, on sait qu'il y a peu d'Anglais dans l'équipage. Presque tous sont Italiens ou Français. Le capitaine est Ligurien et s'est fait naturaliser à Gibraltar. C'est une troupe de pirates, qui nuisaient beaucoup au commerce. Les négociants de Gênes et Marseille avaient promis une forte récompense pour en être délivrés.

1435. — Ouest. Chouans. — Par une lettre de Vannes, du 5 de ce mois, le général Boyer expose au Ministre qu'il a acquis la certitude que les restes des brigands de l'Ouest, De Bar, Gambert, Le Thiais, Audran, etc., ont leur retraite sur les confins du Finistère et des Côtes-du-Nord. Vers le 20 floréal, ils ont paru à l'extrémité septentrionale du Morbihan mais ils n'y sont restés que quelques heures. Ce général ajoute qu'il espère bientôt découvrir le point de leur réunion.

1436. — Dubuc et Rossolin [1]. — A l'époque où les Anglais conçurent le projet de former dans l'île de Corse un foyer d'insurrection pour le Midi, Rossolin fut envoyé avec un enseigne toulonnais, nommé Cocampot, mais ils ne purent pénétrer à Bayonne. Il est remarquable, qu'étant obligés par les autorités de quitter cette ville pour rétrograder en Espagne, ils y ont eu d'une femme, nommée Audriette, une lettre de recommandation très pressante pour le chef d'escadre J. Bedout, commandant les vaisseaux français au Ferrol. Il était invité, par cette lettre, à donner de l'emploi à son bord à Cocampot et Rossolin. Cette pièce est dans les papiers de ce dernier. Ils n'en ont pas fait usage, parce que, dans la

1. En marge : « Il est arrivé de Londres une nouvelle lettre à l'adresse de Dubuc ; « le Ministre la fait examiner pour savoir de quelle manière on peut en connaître le « véritable sens. »

traversée de Barcelone à Santander, ils furent pris par un vaisseau anglais retournant à Londres. Cocampot et Laa, autre officier toulonnais, devaient venir sous peu remplacer auprès de Dubuc-Rossolin, qui serait retourné à Londres, par la Hollande [1]. On a trouvé son itinéraire dans ses papiers.

1437. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dénonciation anonyme contre Thevenart, curé de Saint-Trivier : propos contre Sa Majesté à propos du jugement du duc d'Enghien, refus de sacrement aux acquéreurs de biens, propos contre le pape qui serait remplacé par l'abbé Maury, troubles dans les familles, etc. (En marge : « Le Ministre a ordonné de vérifier ces faits. »

Troette, payeur de la guerre, parti de Berne (1420), a passé à Bellegarde sous le nom de Chatelain. Il va, croit-on, à Lyon ou à Toulouse.

Bouteille jetée à la côte (1333). Lettre insignifiante que le maréchal Ney transmet. (lettre de Kite, marin, à ses parents).

Contrebande. Saisie au Havre d'une voiture de marchandises anglaises.

Niort. Sainvin (74 ans) détenu pour vol, se tue en tentant de s'évader.

Rixe entre les communes du Sen et de Luxey (Landes).

Piémont. Quatre brigands armés dévalisent une ferme à Verceil. Quatre autres tirent sur des gendarmes, dans la Sture, et s'enfuient.

Rapport du préfet de police. Mort par accident de Dubur, entrepreneur des bâtiments de Saint-Cloud. — Un incendie. — Frémont, soldat, attaque Aubé et blesse une parente de celui-ci. — Arrestations : six voleurs, six mendiants, un individu tenant des jeux prohibés. — Bourse : hausse. Rente 61 fr. 30. Action de la Banque : 1300 francs.

Faits divers. Incendies par malveillance : 1) chez Bertin, maire, et chez Grévin sous-inspecteur des forêts, dans l'Aisne ; 2) dans le Rhône, par Guéton.

BULLETIN DU 16 PRAIRIAL AN XIII

Mercredi 5 juin 1805.

1438. — Le baron d'Imbert. — Le lendemain de l'exécution de Dubuc, le facteur a apporté à son adresse, rue Saint-Georges, une lettre de Hambourg. Le maître de l'hôtel a dit qu'il était au Temple, où la lettre a été apportée par le facteur. Cette lettre a passé aux différents essais chimiques, faits avec toute la précaution que cela exige pour ne pas altérer l'écriture. L'encre sympathique est d'une composition particulière et absolument différente de la précédente. On a enfin réussi à la déchiffrer tout entière. Elle est du 14 mai, signée en toutes lettres (en blanc) d'Imbert. Elle présente des détails et des particularités intéressantes. Il en sera joint une copie au *Bulletin* de demain.

1439. — Extrait d'un rapport particulier sur la garde municipale de Paris. — « Cette garde, essentiellement instituée pour la police « de Paris, n'a aucun rapport avec le magistrat qui en est chargé, ne lui « rend aucun compte. Pour le civil, elle ne connaît que le préfet de la « Seine, président de son administration, chargé de lui fournir le prêt, « l'habillement et le logement. Pour le service, elle ne reconnaît que le « militaire. Cependant, pour remplir le but de son institution, cette

1. En marge, de la main de Fouché : « C'est une chose remarquable que ces iti- « néraires pour l'aller et le retour des espions du gouvernement anglais. J'ai « envoyé cet itinéraire au général Marmont, au maréchal Moncey, avec le signale- « ment de Cocampot et de Laa. J'ai la certitude qu'il existe, sous le nom de Michel, « un agent du comte de Lille à Paris. »

« troupe devait communiquer immédiatement avec le préfet de police, « correspondre sans cesse avec lui, recevoir, chaque jour, les instruc- « tions utiles au service. Les officiers reconnaissent le principe, mais ne « s'y conforment pas. Cette garde s'est progressivement isolée de la pré- « fecture de police et en est actuellement indépendante. Il serait essen- « tiel pour le bien du service, pour la surveillance de jour et de nuit, « que les trois colonels fussent en harmonie continuelle avec la préfec- « ture de police. » Ce rapport a été communiqué à Son Altesse Sérénissime le prince Murat.

P. S. — La réclamation du préfet de police ne paraîtra sans doute pas fondée. Il voudrait correspondre avec les trois colonels de la garde de Paris; mais, qu'obtiendrait-il de cette correspondance qu'il n'obtienne effectivement en correspondant directement avec le commandant de la place? Si le préfet donnait des ordres, ces ordres pourraient se croiser avec ceux du commandant ou même du gouverneur, au lieu que, par l'ordre établi, tout marche avec célérité et sans le moindre embarras. Il en résulte que le gouverneur, qui est aussi chargé un peu de la police de la capitale, reçoit tous les rapports et connaît tout ce qui se passe en même temps que le préfet, et que, par conséquent, il est toujours en mesure d'agir au besoin. Au reste, le gouverneur n'a connu la réclamation du préfet que par la lecture de cet article. Sa Majesté décidera dans sa sagesse.

1440. — Mauvieux. — Arrêté depuis thermidor an X, comme prévenu de délits commis en Italie, soupçonné d'avoir eu part aux journées des 2 et 3 septembre et d'avoir présidé, en 1792, aux massacres des prisonniers d'Orléans, demande sa liberté à la charge de sortir de France. Sa longue détention paraît l'avoir exaspéré, et le désespoir auquel il se livre fait craindre qu'il ne se porte à quelque violence contre les hommes chargés de sa garde ou qu'il n'attente à ses propres jours : — Le faire [1] conduire sous bonne et sûre garde hors du territoire français; exiger préalablement des cautions qui garantissent qu'il n'y rentrera pas et qu'il se rendra à Lisbonne.

1441. — Lainé, Vve Chevalier. — Tireuse de cartes, se cachant sous le nom de Mme Renard, pour échapper à la police, et faisant distribuer, sous ce nom, des adresses par lesquelles elle annonce qu'elle explique le présent, le passé et l'avenir : — La garder [1] trois mois aux Madelonnettes.

1442. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Anglais de distinction, arrêté à Paris avec un passeport danois, au nom de Noël Lambert. Il se nomme Dickenson (1420), beau-frère du colonel Craw, dont la mère est une Greuville. A demandé à voir à Paris Lord Elgin, a désiré le retour d'Alphonse Pignatelli, a vu plusieurs fois l'ambassade ottomane.

Mallet-du-Pan, fils, venant de Londres, arrive à Anvers, pour aller à Genève par Paris. Malouet se porte garant de sa conduite. Le préfet des Deux-Nèthes lui donne un passeport, à charge de se présenter au ministère à son arrivée.

Anglaise. A la demande de Pougens, le ministre de la guerre autorise Mlle Sayer à venir à Paris.

Ostende. Le maréchal Davout, consulté, dit qu'on peut faire cesser la surveillance spéciale établie pour le voyage de Sa Majesté.

1. Ordre du Ministre.

Le Havre. Contrebande (1437). Le magistrat de sûreté a fait remettre ces marchandises à leur propriétaire, Alsain, sans acte de procédure.

Faux monnayeur. Richard arrêté à Montgeron.

Ardennes. Maladies contagieuses, à Vouziers. Le préfet y envoie, pour les étudier, le médecin le plus instruit.

Amnistié arrêté pour propos contre Sa Majesté : Galand, à Namur

Forêts. Le curé et l'adjoint de Mertcret s'opposent à l'enterrement, dans le cimetière, d'un noyé (on ne sait si c'est un accident ou un suicide). Le préfet demande raison de cette intolérance.

Château de Lourdes. Un détachement du 3e Chasseurs remplace provisoirement la garde de vétérans. Le préfet demande une force militaire, car la garde nationale n'est pas organisée.

Vaucluse. Assassinat de M. et de Mme de Saint-Lambert, à Lioux. On croit que c'est pour se venger de ce que M. de Saint-Lambert avait dénoncé des brigands comme ayant pillé son château pendant la Révolution.

Ariège. Des habitants de Montferrier, armés et masqués, attaquent des charbonniers établis dans la montagne par Mme Levis.

Rapport du préfet de police. « Les bruits du prétendu complot de Milan continuent, et chaque jour les nuances varient. » — Accident dans une carrière. On trouve le corps de Daubanel, disparu. — Arrestations : sept voleurs, deux mendiants, cinq forçats, un déserteur, un fou. — Bourse : active. Clôture 61 fr. 50. Achats par Perrot. Actions de la banque : 1.305 francs.

Ordres du Ministre. En surveillance à 40 lieues de Paris, des côtes et des endroits où peut séjourner la cour : 1) Humblet (cordonnier, compris dans le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX; se cache depuis ce temps ; demande grâce ; même mesure que pour Bescher, Michel et autres) ; 2) Garrezio (1430) (rien dans sa correspondance, sauf la lettre de M. d'Allinges). — En surveillance : 1) à Nantes, dans sa famille : Meunier (joueur, voleur, fausse monnaie ; preuves insuffisantes) ; 2) à Paris, sur sa demande : femme Maslare (portière de l'abbé La Neufville, recevait sa correspondance sous des noms supposés ; expulsée de Paris) (991) ; 3) dans sa commune, après un mois à la Force : Pailla (propos contre Sa Majesté) ; 4) à Besançon, après trois mois de Bicêtre : Caire (1064) (cocher de fiacre, ex-gendarme, insulte à un factionnaire à la porte d'un théâtre). — A Bicêtre : 1) jusqu'à vérification : Grandperrin (vagabond, se dit forçat libéré) ; 2) j. n. o. pour travailler au poli des glaces : Garnier (voleur, détenu à Sainte-Pélagie, son temps de réclusion va expirer ; les habitants de Nanterre le disent dangereux). — Au dépôt de Saint-Denis : Monnoyé (mendiant, infirme). — A l'hospice de la Salpêtrière : femme Belette (mendiante, infirme).

Faits divers. Assassinat de Danneville par son beau-père Pilon, qui se suicide quand Pessonneau veut l'arrêter. — Vol chez Otterstedet, à Suresnes. — Tentative de suicide à Belleville. — Suicides en Seine-et-Oise de Guillanin et de Caplay.

BULLETIN DU 17 PRAIRIAL AN XIII

Jeudi 6 juin 1805.

1443. — Correspondance d'Imbert. — La dernière lettre du baron d'Imbert à Dubuc est jointe, déchiffrée, au *Bulletin* de ce jour. La recherche qu'on a faite de celles qui ont dû arriver précédemment a fait connaître qu'elles avaient été déposées à la préfecture à mesure qu'elles arrivaient. Son Excellence les a fait demander à M. le conseiller d'État préfet de police, pour les soumettre aux épreuves chimiques. La dernière lettre d'Imbert annonce, d'une manière positive, l'envoi d'un autre agent à Paris, désigné sous le nom de Michel [1]. On a les plus fortes

1. En marge, de la main de Fouché : « Ce Michel n'est ni Cocampot, ni Laa, ni

raisons de croire que ce Michel doit être le nommé Cocampot ou le nommé Laa, tous deux enseignes de Toulon, affidés d'Imbert. Il apporte des liqueurs pour la correspondance, car il paraît que Dubuc n'avait pas réussi à faire sortir les encres. De plus, il doit vérifier le travail de Dubuc et remporter des mémoires bien détaillés de ses opérations, pour déterminer le plan définitif d'action. Les ordres sont donnés en Hollande, à la frontière et sur la côte pour l'arrestation de cet individu. On a adressé à M. le maréchal Moncey, au général Marmont les signalements de Laa et de Cocampot, avec l'itinéraire donné à Rossolin par M. d'Imbert. Cet itinéraire, trouvé dans les papiers de Rossolin, est intitulé : « Diverses routes de Paris à Rotterdam » et indique, en détail, tous les lieux où l'on peut vous demander les passeports, ceux où l'on ne les demande pas, les auberges où il est bon de loger, etc. Enfin on remarque de d'Imbert qu'il désire voir établir par Dubuc une voie de correspondance par la côte, entre Calais et Dunkerque. Le moyen de la boîte de fer est celui qui a toujours été pratiqué sur la côte de Normandie et de Saint-Malo : on la dépose en un lieu convenu où l'on va la prendre, soit de la terre soit de la mer. Quand le lieu ne peut pas être déterminé avec assez de précision, un homme se tient sur la côte et bat le briquet pour faire signal à la chaloupe. La correspondance du baron d'Imbert par Calais (car il paraît certain qu'il en a une par là depuis longtemps) est très bien suivie. Elle sera le sujet d'un article particulier au *Bulletin* suivant.

1444. — Brigands. — Le préfet de la Stura, en annonçant la destruction du célèbre Manino, dit l'« Empereur des Alpes », dont la tête avait été mise au prix de 3.000 francs, observe que les deux frères qui l'ont mis à mort, Barthélemy et Joseph Onia, conscrits réfractaires, espèrent obtenir leur amnistie.

1445. — Rapport du préfet de police. — Une nouvelle opération s'est faite à la Bourse, et les observateurs habituels n'en ont pas encore saisi l'objet. L'agent Perrot a beaucoup acheté les jours précédents, notamment 100.000 francs de rentes à 62 francs, pour la fin du mois de prairial. Hier il a offert et vendu à tout prix, pour la fin de messidor, et son collègue Fould, par d'autres combinaisons, a acheté tout ce qui lui a été offert, également pour la fin de messidor.

1446. — Boulogne. Sénateur. — Le sénateur Depère, se trouvant à Boulogne incognito et sans aucune décoration qui indiquât sa dignité, a été arrêté sur le port, le 11 de ce mois, à 5 heures du soir, et conduit chez le commissaire général de police. Ayant fait connaître son rang par les papiers qu'il a produits, il a été mis sur-le-champ en liberté.

1447. — Missionnaires de Dieu. — Prêchant contre le Concordat et trouvant dans l'apocalypse la réprobation des nouveaux évêques. Quarante prosélytes de cette nouvelle secte, cultivateurs grossiers, ont été trouvés réunis dans un hameau de Saône-et-Loire. Deux prêtres illuminés, Forbin et Calas, résidant à Mâcon, sont désignés comme fauteurs de cette doctrine, et le prêtre Bizouard, résidant à Beaune, passe pour un des chefs de la secte : — Envoyer [1] Forbin à Aix, dans sa famille, et Calas, vieillard octogénaire, à l'hospice d'Autun. Défendre à Bizouard de sortir de la ville où il est fixé. Envoyer de Châlons à Autun la famille Gavet,

« l'envoyé du comte de Lille qui doit être à Paris sous ce nom. Celui-ci est un « simple commissionnaire et dont le nom est réellement Michel, jadis cuisinier « chez le roi. »

1. Ordre du Ministre.

initiée au fanatisme des frères Bonjour, comme se trouvant trop près de la nouvelle secte des « Missionnaires de Dieu ».

1448. — Dubuc et Rossolin. Fonds. — M. le conseiller d'État, préfet de police, a soumis à S. Exc. le sénateur ministre un rapport sur les fonds provenant de Dubuc et Rossolin condamnés à mort comme espions.

Les fonds déposés à la préfecture de police se montaient à.	29.581
Il a été remis à Dubuc et Rossolin	240
A l'agent qui les a fait arrêter.	1.200
Il reste encore.	28.141
Les bijoux remis à la préfecture sont évalués à	2.500
Total	30.641

M. le conseiller, préfet de police, propose d'accorder sur cette somme :

à l'agent secret une nouvelle gratification de la somme de. .	1.200
et de faire payer à M. Veyrat, inspecteur général qui a suivi cette affaire	1.500
même somme à M. Bertrand, chef de la 1re division	1.500

et de faire verser à la caisse la somme de 26.441 francs restante, pour remplir le déficit éprouvé sur ses dépenses secrètes, pour l'effet rétroactif donné à l'arrêté du 8 floréal an XII. Les effets appartenant aux deux condamnés et qui sont sous les scellés, dans leur domicile, seront vendus. Le prix servira d'abord à acquitter les dettes qu'ils peuvent avoir laissées, et le surplus, s'il y en a, sera également versé, et pour le même objet, à la caisse des dépenses secrètes de sa préfecture. S. Exc. le sénateur ministre a suspendu sa décision jusqu'à ce que Sa Majesté ait prononcé. Les fonds trouvés chez Dubuc et Rossolin et ceux remis pour eux depuis leur arrestation proviennent évidemment du gouvernement anglais; il ne peut, par conséquent, y avoir de difficulté à en disposer. Quant aux effets qui sont sous les scellés et aux bijoux qui ont été déposés à la préfecture, la confiscation des biens des condamnés n'ayant point été prononcée par le jugement, leurs héritiers seraient peut être fondés à les réclamer. Dans tous les cas, leurs créanciers, qui sont des ouvriers et marchands de Paris, paraissent y avoir droit. Les dettes déjà connues se montent à 1.646 francs. Il est possible qu'il parvienne de nouvelles réclamations, et que le produit de la vente des objets qui sont sous les scellés soit insuffisant pour les acquitter. Pour éviter ces discussions et les plaintes des créanciers, ainsi que de la famille, il serait peut-être préférable de laisser à leur disposition tous les bijoux et autres effets personnels déposés à la préfecture que les effets sous scellés.

1449. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Conscription. Infidélités (vente d'exemptions) commises, dit-on, à Saint-Gaudens, par le médecin, le secrétaire Pegot, le lieutenant Vautier et Laisné, officier aussi au 40e de ligne. Le sous-préfet le tolérait. (En marge : « Le Ministre a pris des mesures pour vérifier ces faits. »)

Militaires. Délits. Arrestations de : un dragon du 9e Régiment, à Senlis (vol) ; à Guéret, de Mérigot (fausse monnaie, manœuvres contre la conscription, etc.).

Mayence. Incendie mis par vengeance dans les bois de l'émigré amnistié Dehagin.

Bruxelles. Giraudon et son fils, garrotteurs redoutés, arrêtés à Saint-Gille, chez

Parmentier qu'ils allaient voler. Des gendarmes déguisés leur servaient soi disant de complices.

Deux-Nèthes. Arrestation de Marcus et Hougers, contrebandiers.

Moselle. Arrestation, à Metz, de Dombecker, escroc, qui se déguisait en prêtre. A volé aussi le curé de Domèvre où il a dit plusieurs fois la messe.

Évasions par la faute des gendarmes: 1) Ledant, fraudeur; 2) en Rhin-et-Moselle.

Brigands. Comba, arrêté à Turin, désigne ses complices, dont le chef de la bande, Valenti, qui est tué en se défendant. Trois autres sont arrêtés. On croit que la police locale en a prévenu deux autres à Rivoli. — Clavel et Bonafé, condamnés à mort à Rodez, sont exécutés. — Nouvelle bande signalée sur les confins du Tarn, de l'Aude et la Haute-Garonne.

Contrebande. Saisie à Toulouse de basins anglais chez Vigne. Il les recevait par Hosel, à Aix-la-Chapelle, et par Claissen, à Tournhout.

Rapport du préfet de police (suite). Détails sur l'assassinat de Danneville par Pilon (1442). — Suicide de Chiboust (perte à la loterie). — Fournier et un autre soldat (garde municipale) blessent une femme. — Arrestations: neuf voleurs, sept mendiants, trois déserteurs.

Florence. Détails sur Spagniolini, Massoin, Sapiti, agents du roi de Sardaigne, signalés par le ministre de France à Florence.

Ordres du Ministre. En liberté sous caution : Cresson (détenu à Bruxelles pour contrebande (1170)).

Faits divers. Incendies : accidentels dans l'Yonne et à Toulouse. — Assassinats: 1) en Tanaro, 2) de Jeanne Dupuis, folle, par sa famille.

BULLETIN DU 18 PRAIRIAL AN XIII

Vendredi 7 juin 1805.

1450. — Boulogne. Police. Commissariat général. — Le 21 thermidor an IX, le gouvernement a établi un commissaire général de police, sur toute la côte, de Dieppe à Ostende. L'arrêté n'a désigné que la côte et n'a pas déterminé les points de l'intérieur des terres sur lesquels la surveillance de ce commissaire devrait s'étendre. Les intrigues des agents anglais, dont la correspondance secrète centrale a existé à Abbeville, celle de Georges, Pichegru et autres pour se procurer des asiles et des stations sûres, ont prouvé que cette surveillance importante ne devait pas être bornée à la seule ligne de la côte, mais qu'elle devait encore porter sur plusieurs communes de l'intérieur. On a demandé au commissaire général, il y a environ un an, une note de ces communes. Voici celles qu'il a désignées : dans le département du Nord, les cantons maritimes de Dunkerque, Mardyck et Gravelines; dans celui du Pas-de-Calais, les arrondissements entiers de Boulogne et Montreuil ; dans celui de la Somme, l'arrondissement d'Abbeville ; dans celui de la Seine-Inférieure, les cantons d'Eu, Criel, Tocqueville et Dieppe. — En Prairial, an XII, on fit à ce sujet un rapport au grand juge, et on y joignit un projet d'arrêté conforme. — Par une lettre du 10 de ce mois, le commissaire général expose qu'il est nécessaire que le territoire sur lequel sa surveillance doit s'étendre soit définitivement fixé par un décret impérial.

1451. — Correspondance d'Imbert. — Si l'on peut en croire ce qu'a affirmé Dubuc, dans un entretien particulier qu'on a eu avec lui au Temple, il paraît constant que d'Imbert a une correspondance très suivie par Calais. Il a montré et fait lire à Dubuc des lettres parties de cette ville et qui n'avaient que deux jours de date, et d'Imbert lui a dit que sa correspondance était montée de manière à lui arriver en moins de qua-

rante-huit heures. Les individus qui jadis servaient Dutheil à Calais pour les commissions, passages d'espions, etc., étaient: 1° Charles Leveux, ancien maire, qui fut jugé avec Brotier et La Ville-Heurnois (283); 2° Mollien, son beau-frère, qui a été près d'un an au Temple en l'an VI. L'un et l'autre faisant les commissions de Brotier et autres pour Dutheil. Il était à Paris, il y a près de trois mois ; 3° Le nommé Messe, marchand; 4° Mouron, négociant; celui-ci et le précédent n'ont jamais été inquiétés par la police ; 5° Schousted, principal marin, qui faisait lui-même ou dirigeait les passages. C'est Dutheil qui le payait directement, et, son bateau ayant été saisi un jour à Douvres, Dutheil s'empressa de payer lui-même ses dettes. On n'a aucun indice positif qui montre que, depuis ces époques reculées, ces quatre hommes aient continué de servir l'ennemi ; 6° Pigault Monbaillarg a été plus récemment chargé des commissions pour l'Angleterre. La police a plusieurs fois délibéré sur son renvoi de cette ville, mais, comme il y est établi négociant, on a jugé plus convenable d'attendre quelque fait matériel pour agir contre lui. — M. le commissaire général de Boulogne a l'ordre de surveiller très particulièrement ces individus et de donner son avis motivé sur ceux dont il jugerait l'éloignement nécessaire dans les circonstances présentes. — Quant à la nouvelle correspondance que d'Imbert propose à Dubuc d'ouvrir par la côte, entre Dunkerque et Calais, on voit qu'elle est indépendante de celle-ci, dont, sans doute, on ne voulait pas donner le secret à Dubuc. Mais comme on reçoit l'avis positif, par Boulogne, que le baron du Blaizel, qui est de ce pays, vient d'être chargé d'une mission d'espionnage sur cette côte, et qu'il va bientôt pénétrer en France, on a quelque lieu de présumer que cet homme est envoyé pour servir dans la nouvelle correspondance demandée par d'Imbert. [Peut-être même du Blaizel serait-il le Michel annoncé dans la lettre d'Imbert [1]. Dans tous les cas, l'ordre est donné pour son arrestation, et son signalement est envoyé en Hollande, aux frontières, etc., — Du Blaizel, en messidor an IX, vint à Calais avec une fausse surveillance et un faux passeport, sous le nom de Huart. Interrogé par la police, il demanda à aller chez lui chercher des pièces pour justifier qu'il était en règle, mais il disparut et repassa en Angleterre. Il avait eu son passeport par la mairie d'Abbeville.

1452. — Rapport du préfet de police. — Le 16, le sieur Delorme, avocat de Poitiers, se trouvait dans la salle d'audience pendant que le substitut du procureur général portait la parole dans l'affaire de la dame Douhault, distribuait clandestinement un mémoire pour cette dame et cherchait à intéresser le public sur son sort. Le premier président lui a fait une vive réprimande et a ordonné aux huissiers de le conduire hors de l'enceinte du Palais. — La hausse se soutient. Trois agents, Fould, et les frères Petit, font beaucoup d'achats ; et Perrot beaucoup de ventes. Le cours s'est clos à 61 fr. 55. Les prix des sucres et des cafés diminuent sensiblement.

1453. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Tourton, envoyé à Clos-Vougeot (144) au moment de l'arrestation de Georges, Pichegru, etc., demande, pour ses affaires, à passer quinze jours à Paris, sous la surveillance spéciale de la police.

Rixe, à Saint-Maure (Indre-et-Loire), entre deux détachements de conscrits de

1. Les mots entre parenthèses sont effacés et remplacés, en marge, par cette note, de la main de Fouché : « Ce Michel est un simple commissionnaire. »

l'Ourthe (26e de ligne) et des Deux-Nèthes (22e chasseurs à cheval) : vingt blessés. Haine entre eux des habitants de ces pays.

Délits de militaires. Vol à Chambly par Delle, du 3e cuirassiers, traduit devant le magistrat de sûreté. — Dans l'Escaut, Genin, sergent au 13e d'infanterie de ligne, tue un garçon venant au secours d'une femme qu'il maltraitait. — Affaire Papillon (1283) : le général Fregeville contredit les rapports civils. Enquête.

Château de Lourdes. Lacoche se plaint de l'insalubrité. Le préfet dit les chambres très humides. On a été obligé de retirer Rivoire et Rusilion dont la vie était en danger. Doit-on transférer Lacoche dans une autre prison ou lui donner une chambre particulière dans le château ?

Rapport du préfet de police (suite). Holet meurt de chagrin de la mort de son père. — Suicide de Bechet Saigny. — Arrestations : huit voleurs, quatorze mendiants, un déserteur.

Ministère de la guerre. On répond au ministère de la guerre, qui demande à la police comment Chasserat a pu se procurer du papier à en-tête du ministère, que cet écrivain public fait des travaux pour des employés du ministère, entre autres Pâris, qui lui ont donné quelques feuilles. Sans importance.

Chapelle clandestine. On a signalé la chapelle de Mme Hocquart dont Duval serait l'aumônier (1289). C'est faux. Cette chapelle est fermée depuis plusieurs années. Mme Hocquart va à l'église des Minimes.

Ordres du Ministre. Reconduire à la frontière, avec défense de revenir en France sous peine d'être considérés comme espions : Demeneses, Alarcon et Pontes (portugais, à Toulon, passeports altérés). — Approuvé le préfet du Var qui éloigne : Sicard (ex-curé de Rians, réclamé par ses paroissiens; troubles à son sujet).

Renseignements. Rechercher Semple, major anglais, arrêté il y a quatre ans sous le nom de Lille, pour espionnage. On le croit à Paris.

Faits divers. Accident à la voiture de Montargis (Jacquinot et Cie). — Parricide par Siedler, dans le Haut-Rhin. — Incendies : Sambre-et-Meuse, Marne, Meuse.

BULLETIN DU 19 PRAIRIAL AN XIII

Samedi 8 juin 1805.

1454. — Ardèche. Brigands. Conscrits. — Par une lettre du 9 de ce mois, le procureur impérial de Largentière expose qu'une bande de quarante brigands s'était retranchée dans des montagnes escarpées et désolaient les campagnes adjacentes par des incursions nocturnes. Le capitaine de gendarmerie Bonnardel les a poursuivis sans relâche pendant deux mois et en a livré trente-deux au tribunal. Il a purgé ces contrées de ce fléau. — Les conscrits cherchent à se soustraire à la loi qui les atteint et se réunissent, en grand nombre, dans les bois des mêmes montagnes. M. Bonnardel s'est également mis à leur poursuite, mais, les gendarmes qu'il a à sa disposition sont en trop petit nombre, en proportion de celui de ces déserteurs, pour qu'on puisse espérer un succès complet. Il serait utile qu'on pût y joindre quelques détachements de troupes de ligne.

1455. — Boulogne. Situation. — Rapport du commissaire général de police à Boulogne, du 17 de ce mois : « L'ennemi se montre en force « devant le port, sa présence paraît empêcher l'arrivée à Ambleteuse des « divisions bataves qui y sont attendues. Les grandes manœuvres sont « commencées. On croit à l'arrivée prochaine de Sa Majesté. Tout est « dans le meilleur état et le plus grand calme. »

1456. — Correspondance anglaise entre Calais et Dunkerque. — On lit dans le *Moniteur* d'hier, Londres, 21 mai, que : « l'Amirauté a « reçu des avis alarmants sur l'extrême activité et les mouvements com-

« binés de la flottille française depuis Dunkerque jusqu'à Calais. » D'Imbert, dans une lettre du 8 mai à Dubuc, lui écrit : « J'ai été retardé dans « ma correspondance avec vous, par l'arrivée d'un de nos bâtiments, qui « a tellement occupé notre maison que... etc. » Ce bâtiment, ces occupations de la maison d'Imbert ne se rapporteraient-ils pas à l'arrivée d'une correspondance d'espions à déchiffrer, et ne serait-ce pas celle-là même qui a donné des alarmes à l'amirauté ? Quoi qu'il en soit, ces deux points, Calais et Dunkerque, ont toujours été liés ensemble pour l'espionnage pratiqué par Dutheil et Butler sur cette côte. Quand quelque difficulté s'offrait pour le débarquement des espions à Calais, le patron Schousted, désigné au *Bulletin* d'hier (1451), ou Jonas, son second, leur proposait de les porter à Dunkerque. La maison qui les favorisait à Dunkerque et suivait tout ce mouvement était M. Coffin, consul américain dans cette ville. Il y avait pour cette correspondance un petit bâtiment américain nommé *Jungfrau-Elisabeth*, dont Butler paraissait être le propriétaire. Ce bâtiment avait des caches pratiquées pour y placer la correspondance, tellement qu'il eût fallu le mettre presque en pièces pour la découvrir. On mettait quelquefois des lettres jusque dans les avirons percés et préparés pour cet objet.— Des ordres sont donnés par Son Excellence pour surveiller la maison Coffin, le marin Jonas, de même que les affidés de Calais désignés dans le *Bulletin* d'hier (1451).

1457. — Arrivée d'un émissaire d'Imbert à Paris. — Le Ministre avait prévenu le préfet de police de se tenir sur ses gardes et de redoubler de surveillance, parce que plusieurs agents anglais étaient partis de Londres pour Paris, entre autres Laa et Cocampot, dont il lui a envoyé les signalements. L'individu signalé pour être Laa est effectivement arrivé le 13 à Paris ; il a été logé rue de la Jussienne, n° 434, et est parti pour Bordeaux le 16, à onze heures du soir. Le Ministre a expédié un courrier, qui arrivera vingt-quatre heures avant lui et qui, à son arrivée, remettra des instructions au commissaire général de police à Bordeaux, pour rechercher les affidés qui sont dans cette ville. La direction de Laa confirme le soupçon qu'a fait naître une lettre de d'Imbert disant qu'il avait des intelligences à Bordeaux. On peut conjecturer que les émissaires anglais sont maintenant en très grande activité dans l'intérieur. Une personne de confiance écrit aujourd'hui d'Anvers à Son Excellence : « Je viens d'appren- « dre, par hasard, mais d'une manière qui me paraît infiniment certaine, « que mardi et mercredi, 9 de ce mois, il est passé ici, dans ces deux « jours, trois agents du gouvernement anglais, dont l'un, celui qui est « passé le premier, se dirigeait vers Rouen, et les deux autres, aux envi- « rons des côtes de Flandre. Voilà tout ce que je puis savoir de cette « affaire. » Cet avis paraît d'autant plus digne d'attention que Laa, étant arrivé à Paris par la diligence de Bruxelles du 13, a pu passer le 9 à Anvers et être en effet un des trois agents signalés. Les ordres les plus pressants sont donnés pour imprimer une nouvelle activité à la surveillance des côtes de Flandre et de la Manche.

1458. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Des 154 prisonniers casernés par le général Wirion (1395), 141 offrent des cautions corps pour corps afin de loger en ville. Wirion accepte. Effectif : 691.

Louverture fils (*Isaac*) a la permission de se rendre aux eaux de Bagnères. L'autorité locale le surveillera.

Attaque du courrier de Marseille. On lui vole une liasse de dépêches.

Arrestation près de Dunkerque, par les douaniers, de deux vagabonds se disant Richard et Rovel : prisonniers anglais évadés de Valenciennes.

Douaniers. Schreiner est tué près de Mulheim par un douanier, croit-on.

Bordeaux. Rixe entre des ouvriers. On en envoie quelques-uns à Rochefort pour les travaux de la marine.

Ariège. Le commandant du poste de Signer essaye vainement d'empêcher cinquante hommes armés de haches de passer en Espagne, où ils vont faire du charbon, croit-on.

Cantal. Tentative d'évasion de quatre conscrits, tous repris.

Rapport du préfet de police. Lalanne, tambour, blesse une femme. — Attentat contre Franconville par Machard Grammont. — Incendie à Saint-Cloud. — Arrestations : treize voleurs, huit mendiants, un assassin. — Bourse en baisse. Clôture : 61 fr. 04.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à Saint-Enogat : Chandeler (1290) (renseignements exacts.) ; 2) à Limoges : les institutrices conduites à Niort (1416) ; 3) à Boulogne, s'il n'est pas prouvé qu'ils sont coupables : trois frères Chaussoy (prévenus de brigandage avec leur père qui est mort en prison, seuls soutiens de six autres enfants). — Reconduire à la frontière : Bullot (émigré, pris à Quiberon, arrêté à Wimereux, accusé d'espionnage). — Au dépôt colonial de l'île de Ré : Dupile (1270) (mauvais sujet; les habitants de Gonesse demandent qu'il soit séquestré) — Au dépôt de Gand, pour le reste de ses jours (à la demande du préfet): Dallouin (détenu à Arras, vagabond dangereux). — En liberté : Lefèvre (1254).

Renseignements. Examiner ses papiers et l'interroger : Haar (il vient d'Allemagne ; arrêté en l'an VII pour espionnage, relâché). — Surveiller la maison Hamet, de Paris, soupçonnée de faire la contrebande anglaise avec Trieste.

Faits divers. Vols nombreux et impunis en Rhin-et-Moselle. — Accident sur un pont en Seine-et-Oise. — Incendies : Somme, Aisne, Bordeaux. — Viol à Sarlat, par Maillet. — Vol d'église à Besse (Puy-de-Dôme).

BULLETIN DU 21 PRAIRIAL AN XIII

Lundi 10 juin 1805.

1459. — Paris. Faillite. — Fould, agent de change, vient de manquer. Il avait acheté des rentes pour une somme considérable, ce qui cause un grand désordre à la Bourse. Plusieurs autres agents de change se trouvent dans l'embarras par l'effet de cette faillite.

1460. — Seine-Inférieure. Conscription. Infidélités. — Par une lettre du 17 de ce mois, le commissaire général de police à Boulogne expose que des officiers de santé ont fait des bénéfices énormes à la levée de l'an XIII dans le département de la Seine-Inférieure. Ils ont parcouru les villages offrant à qui voulait des certificats d'infirmité, avec une publicité scandaleuse [1]. On désigne particulièrement et comme le plus coupable le sieur Hardy, de Rouen. Le capitaine de recrutement Duroc paraît aussi avoir participé à ces bénéfices illicites.

1461. — Saône-et-Loire. Intrigue contre le Concordat. — Un rassemblement s'est formé, le 3 de ce mois, au hameau de Cercot (Saône-et-Loire), dont le but était d'engager les habitants à s'opposer à l'exécution du Concordat et se mettre en rébellion ouverte contre le pape, les évêques et tous les autres prêtres approuvés. Deux chefs de cet attroupement sont arrêtés et livrés au tribunal.

1. En marge, de la main de Fouché : « Ordre de vérifier ces faits et d'en rendre compte. »

1462. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Conscription. Martinne dénonce Labrunne, chirurgien à Ebreuil, comme ayant mutilé des conscrits pour les soustraire au service, spécialement Brunet.

Verdun. Évasion de Murray et Robinson, aspirants de marine. Gower, capitaine de la frégate de Robinson, très affecté de ce manque de parole, demande à l'amirauté de l'exclure de la marine. — Roche, domestique de Sturt, et Newmann, chirurgien, pris sur la frégate *Le Hussard*, sont envoyés au fort de Bitche, pour leur mauvaise conduite.

Manche. Arrestation de Bagot, déserteur du 37e de ligne.

Vendée. Soumission de Berteau, un des évadés de Luxembourg. Il écrit à Rousseau, pour l'engager à l'imiter.

Miot, conseiller d'Etat, a terminé sa mission et revient à Paris.

Faussaire inconnu, condamné à la marque, se dit être Gourganion, émigré, né à Chissey. C'est faux. Profiter de son passage à Bicêtre pour l'interroger et découvrir son identité.

Escaut. Arrestation à Anvers de sept marins déserteurs.

Moselle. Arrestation d'un habitant exportant des grains pour Lenati, négociant à Trèves.

Faux courrier. Raucour, se disant courrier de cabinet, arrive à Bayonne. Il a été en Italie, puis en Espagne, où il a vainement essayé de se placer auprès du prince de la Paix.

Barèges. Etrangers de marque arrivés : major général Crawfurt ; sa femme, demoiselle de Newcastle ; de Newcastle fils ; abbé Crawfurt ; Nogués, général de division, aide de camp du prince Louis.

Faits divers. Incendies : Calvados, Lys, Vienne, Aisne, Jura. — Vol, à Toulouse, de dentelles appartenant à Maufras.

BULLETIN DU 22 PRAIRIAL AN XIII

Mardi 11 juin 1805.

1463. — Encore le baron de Schack à Paris. — M. le major des gardes en Prusse, baron de Schack, vient encore d'arriver depuis quelques jours. On l'a vu hier avec le belge Coquembourg. Ses rapides et fréquents voyages de Berlin sont remarquables, et l'on assure qu'il va aussi souvent à Londres. Il s'y rendait même en quittant Paris à l'un de ses derniers voyages à Paris.

1464. — Bourse. — Un agent de change, Fould [1], manque de 1.200.000 livres, différence du prix de ses achats avec ses ventes. Plusieurs personnes supposent qu'il a opéré pour M. Michel jeune, qui l'abandonne au moment de la liquidation. Il a réuni hier ses créanciers ; il y a eu beaucoup de murmures et de tumulte, et Fould leur a écrit aujourd'hui que, pour se soustraire à toutes les criailleries inutiles, il jugeait à propos de se tenir éloigné, et il a disparu.

1465. — Rapport du préfet de police. — Le cours des rentes a éprouvé une baisse sensible qu'on attribue à la faillite de Fould. On assure que Perrot la prévoyait depuis quinze jours, qu'il n'a commencé qu'à la fin de la semaine dernière à diriger ses propres opérations en sens contraire.

1466. — Milan. La Carrière Méricourt. — La Carrière, dit Méricourt, affidé de Georges, détenu longtemps à Sainte-Pélagie après l'attentat du 3 nivôse, avait été envoyé en surveillance à Mantoue. Il obtint, au

1 En marge, de la main de Fouché : « Ordre de le faire arrêter. »

commencement de l'an XII, la permission d'aller à Milan. Il y fut arrêté, il y a environ un an, par ordre de Sa Majesté, à la suite de plusieurs propos séditieux, dont un, très grave, antérieur de quelques mois à l'arrestation de Georges et complices, indiquait qu'il était dans le secret de leur complot. Il s'était exprimé en ces termes: « Je n'ai jamais été com- « mandé ni gouverné par un drôle comme Bonaparte; mais dans trois ou « quatre mois les affaires changeront de face. » Déposé à la citadelle de Milan, en exécution de cet ordre, la police générale devait croire qu'il y était encore détenu, n'ayant aucune connaissance de la révocation du mandat. Le 7 brumaire dernier, le grand juge transmit encore au sénateur ministre une lettre peu respectueuse, que ce détenu datait de la Bastille de Milan, par laquelle il disait que sa détention était un assassinat, et que l'autorité ne voulait être représentée qu'une tête sanglante à la main. Le sénateur ministre reçoit aujourd'hui de Milan une lettre d'un observateur très exact, datée du 12 prairial, par laquelle il rapporte que le 10, à une heure après-midi, il a vu, dans une rue de Milan, La Carrière Méricourt, qu'il croyait encore détenu. Il avait vécu longtemps avec lui au quartier général de Georges, était même avec l'un et l'autre à Paris en l'an VIII, après leur amnistie. Si La Carrière a obtenu sa liberté de la clémence de Sa Majesté depuis qu'Elle est en Italie, la police générale n'en a pas encore reçu avis.

1467. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

M. de La Trémouille prend un passeport pour Sancerre. Le surveiller. Lié avec le prétendant et avec Frotté. Il est à croire que si le prétendant a des relations directes avec Paris c'est par lui. Sa femme « qui a donné si vivement dans la Révolution », est très hostile au gouvernement.

Lyon. Renseignements sur le baron de Juillenas, émigré, fixé à Lyon depuis six mois, voulant retourner à Naples ; il a épousé la chanoinesse de Bussy. Façon dont il sauva ses biens.

Arrestation de deux conscrits, sans passeports, qui voulaient franchir le Rhin.

Arrestation à Boulogne de Leval, caissier de l'octroi de Caen, en fuite sous le nom de Lecornet.

Jemmapes. Rébellion à Wiheries. Cinquante habitants délivrent un conscrit. Quatre militaires envoyés comme garnisaires jusqu'à livraison du conscrit.

Roër. Contrebande. Saisie près de Cologne de marchandises anglaises venant de la foire de Francfort.

Ardennes. Un individu trouble une procession et la force à rentrer dans l'église.

Lozère. Rébellion à Montagnac pour essayer de délivrer le conscrit Valentin.

Toulon. Arrestation d'une femme répandant le bruit d'un combat naval.

Alexandrie. Imbert menace Massinio.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestation de Machard-Grammont et de Mousseaux pour l'attentat contre Franconville (1458). — Le grand juge a reçu une lettre annonçant la suspension du supplice de L'Aveugle, obtenu par le comédien Beaulieu, croit-on. — Foudre tombée sur le clocher de l'abbaye de Saint-Denis. — Deux suicides, dont celui de Noël. — Deux tentatives d'assassinat. — Arrestations : neuf voleurs, huit mendiants, deux fous.

Hambourg. Lettre. Mort du comte de Pahlen, complice de Suboff dans l'assassinat de Paul Ier. — Rumbold à Berlin. On croit qu'il a reçu une nouvelle mission de sa cour, par Thornton. — Passage à Hambourg de vingt-cinq recrues se dirigeant sur Tonningen.

Faits divers. Tentative de suicide de Gosselin, à Paris. — Incendies : 1) divers : Doubs, Calvados, Mayenne, Pas-de-Calais, Oise ; 2) par malveillance : deux dans l'Aisne. — Sommation comminatoire à Sarrebruck. — Assassinat de Pugliano en Sésia.

BULLETIN DU 23 PRAIRIAL AN XIII

Mercredi 12 juin 1805.

1468. — Laa et un autre espion. — Les recherches faites sur Laa ont fait connaître qu'il y avait dans la diligence, avec lui, un autre individu avec qui il semblait avoir quelques particularités, parlant ensemble anglais, etc... Cet individu, amené à la préfecture de police, s'est renfermé dans les dénégations les plus absolues ; il s'est dit musicien, commis-voyageur d'un musicien établi à Offenbach, nommé André. Cette donnée, communiquée à la police générale, a suffi pour faire parfaitement reconnaître l'individu comme espion de l'Angleterre. En effet, c'est précisément et identiquement le même Allemand qui, il y a quelques mois, passa de Husum à Harwich sur le même paquebot qu'un certain voyageur français. Cet Allemand accompagnait un musicien de Francfort, qui fut bien connu à Londres par notre voyageur pour être l'agent de la correspondance de l'Allemagne avec l'Angleterre. Ce même Allemand est repassé, deux mois après, avec un nommé James, courrier anglais, avec lequel il paraissait un peu lié, et on remarqua à Husum qu'il suivit la même route que ce courrier, évitant comme lui la ligne du Hanovre. Il fut rencontré à Francfort, le 8 thermidor an XII, par le même voyageur français, auquel il ne parut au fait qu'un subalterne ; mais ce voyageur n'a cessé de le recommander avec force à la surveillance, et de rechercher le musicien lui-même (André). On ignorait alors son nom, mais la rencontre fortuite qu'il en a faite à Paris, il y a plusieurs mois, a fait faire des recherches dont l'unique résultat a été d'apprendre que son nom est André, et c'est précisément de cet homme si bien signalé, si recherché, que Rosembergen, lié avec Laa, se déclare aujourd'hui être le commis-voyageur. On l'interroge de nouveau d'après ces données, qui doivent augmenter le trouble et la terreur dont il est saisi depuis son arrestation.

1469. — Hanovre. Boessulan. — Le nommé Boessulan, chef de chouans sous Frotté, après une longue détention à la Force, obtint, à la fin de l'an X, la permission de se rendre en Amérique. Au lieu de suivre cette destination, il passa en Angleterre et se mit, comme tous les autres rebelles de l'Ouest réfugiés dans ce pays, à la disposition des ministres et des Bourbons. Au mois de germinal dernier, la police générale eut avis qu'il avait quitté l'Angleterre, qu'il était à Hildesheim ou environs, et qu'il se faisait adresser ses lettres, sous le nom de Dubois, chez une dame Mack, de Hildesheim. — M. La Chevardière a été invité à vérifier ce fait (*Bulletin* du 15 germinal) (1133). Cet avis a été transmis à M. le maréchal Bernadotte, qui a reçu en même temps d'un nommé Armand, établi à Brunswick, une communication confidentielle sur cet individu. Elle portait qu'il demeurait à Œlper, demi-lieue de Brunswick, sous le nom de Dubois; qu'étant entré dans sa chambre pendant qu'il se promenait au jardin, il avait vu sur la table une lettre chauffée et en avait lu, avant son retour, une partie conçue en ces termes : « Nous n'avons pas de temps « à perdre, vous me trouverez et tout sera préparé. Vous devez vous être « procuré les passeports nécessaires. Vous et moi, mon cher, c'est assez... « Vous n'aurez pas manqué de vous exercer pour conserver le coup « d'œil... Vengeons un malheureux ami, notre chef. Je serai une Sainte-« Ohin, venez donc me joindre le plus tôt possible. Brûlez toutes vos

« instructions... etc. » Armand disait n'avoir pu en lire davantage parce que Dubois avait paru. Il avait évité avec soin de lui faire connaître qu'il avait fait cette lecture, et de lui marquer aucun soupçon. Dubois a été arrêté et livré au maréchal Bernadotte. On n'a pu trouver ses papiers. Il a varié souvent dans les divers interrogatoires qu'il a subis. Il a seulement déclaré qu'il avait été chassé de France, sous le nom de Boessulan, pour se rendre en Amérique, qu'il avait servi sous Frotté, qu'il avait reçu son amnistie avec Bruslart, qu'enfin il venait d'Angleterre. Mais il a désavoué s'être chargé d'aucune mission et d'avoir reçu ou écrit la lettre dont Armand avait rapporté une partie. Il a annoncé un jour qu'il était disposé à faire des révélations importantes; mais, appelé pour réaliser cette offre, il a refusé. Il a tenté de se tuer sans succès. Il a déclaré qu'il était lié avec le baron de Haletz, Liégeois, demeurant à Brunswick (c'est l'un des agents de Rumbold signalé dans le *Bulletin* du 15 frimaire dernier) (627). Il a également déclaré qu'il avait logé à Rotterdam, chez Debièvre (c'est l'auberge connue de tous les agents des ministres anglais et des Bourbons). En transmettant ces interrogatoires, M. le maréchal Bernadotte marque au sénateur ministre que cet individu gardera prison jusqu'à ce qu'on lui fasse connaître sa destination ultérieure [1].

1470. — Côtes-du-Nord. Cadoudal, prêtre. — Le préfet des Côtes-du-Nord expose, par une lettre du 15 de ce mois, que le sieur Cadoudal (probablement parent de Georges), desservant la commune de Kermaria, trouble les acquéreurs de domaines nationaux et exige la réhabilitation de tous les actes faits par le ministère des prêtres constitutionnels.

1471. — Rapport du préfet de police. — M. Laharpe, son épouse et leur suite, sont arrivés. Ils ont pris leur domicile au Plessis-Piquet, arrondissement de Sceaux. — Les négociations des rentes ont été très actives à la Bourse d'hier, et la hausse s'est rétablie. Le cours s'est clos à 60 fr. 75 c. On continue de s'entretenir de la faillite de Fould. Ses opérations à primes portaient sur les actions de la Banque comme sur les rentes. Il a abusé de plusieurs dépôts de primes qui lui avaient été confiés.

1472. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Arrestation de Bro, frère lai de la Mercy, circulant en costume de son ordre, sous prétexte de mendicité. Est détenu j. n. o.

Lisbonne. Dénonciation de Chabaut contre Salichon (992) est fausse. Chabaut n'existe pas.

Renseignements demandés par Sa Majesté sur Gérard, ex-secrétaire de Pontecoulant.

Seine-Inférieure. Simon et Colbrand, brigands, arrêtés à Pavilly. Simon s'est étranglé.

Haut-Rhin. Voies de fait de vingt-trois habitants de Lajoux contre Rebetez. Deux gendarmes sont envoyés en garnisaires pour rétablir l'ordre.

Bordeaux. Un factionnaire blesse un individu tentant de s'évader d'un poste. Toute la garde était ivre.

Marseille. Arrestation sur *La Conception*, venant de Bastia, de Blanc et Juan, déserteurs.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicide de la femme de Leprêtre, commissaire des guerres déporté. — Arrestations : dix voleurs, six mendiants, un déserteur, un fou.

Ordres du Ministre. Envoyer à un dépôt colonial : Guitard (ex-capitaine de ma-

1. En marge, de la main de Fouché : « Cet individu est très dangereux. C'est le « séide de Bruslart. On peut le traduire à une commission militaire comme espion. »

rine marchande, à Bicêtre, pour escroqueries ; demande à souscrire un engagement pour les Iles avant l'expiration de sa peine). — A Bicêtre : 1) six mois : Cassemiche (marchand, insulte à des militaires, à la Légion d'honneur, à Sa Majesté); 2) jusqu'à ce qu'on puisse le déporter : Fournier (ex-militaire, forçat libéré, acquitté pour propos indiquant l'intention d'attenter aux jours du premier Consul, mais mis par le tribunal à la disposition de la police) ; 3) quinze jours : Lemaire (loueur de voitures, violences ; bonne conduite habituelle). — Autoriser Pank, prisonnier rayé de Verdun, à résider à Draveil, chez Parker. — A Bicêtre et Saint-Denis j. n. o. : cinq mendiants et vagabonds, non susceptibles de jugement.

Faits divers. Incendies : Creuse, Vosges, Moselle.

BULLETIN DU 24 PRAIRIAL AN XIII

Jeudi 13 juin 1805.

1473. — Paris. Major de Schack (1463). — Cet étranger repart dans huit jours pour Berlin. On a demandé à un ami de M. Roux, attaché à la légation prussienne, quels motifs pouvaient déterminer de si fréquents voyages à Paris du baron de Schack. Il a répondu que le baron était amoureux de Mme Hamelin.

1474. — Caen. Filleul. — Extrait d'une lettre confidentielle écrite au sénateur ministre par un membre du collège électoral de Caen : « Le « chouan Filleul, qui s'est soustrait trois fois à l'exécution des juge- « ments qui le condamnaient à mort, faisait partie du collège électoral. « Il s'était fait nommer, à force d'intrigues, par le canton de Villers- « Bocage où il réside. Il s'est conduit pendant toute la session de la « manière la plus scandaleuse ; est parvenu, par divers moyens, à faire « nommer des hommes auxquels on ne pensait pas et qui lui sont entiè- « rement dévoués. Il s'est vanté, après la session, d'avoir remporté une « victoire sur le gouvernement, en empêchant qu'on comprît parmi les « candidats le président de l'assemblée, choisi par Sa Majesté et sur « lequel la grande majorité du conseil avait porté ses vues... » — Le conseiller d'État du 1er arrondissement est chargé de vérifier cet avis. Filleul a effectivement été condamné par plusieurs jugements pour divers crimes qu'il a commis pendant les troubles de l'Ouest. Il a été dévoué successivement à Frotté et à Bruslart.

1475. — Loire-Inférieure. Dame de Rivière. — Rivière, officier de marine au service de France au commencement de la Révolution, livra ses vaisseaux à l'Espagne et la Martinique à l'Angleterre. Sa femme a longtemps vécu en cohabitation avec l'abbé Brotier. Sa maison était l'asile des chefs de chouans et des émissaires des princes. Elle a été expulsée de France. L'un et l'autre demeurent actuellement à Londres, et y sont entretenus par le gouvernement. Une dame de Rivière, revenant de Londres avec ses quatre enfants, a été arrêtée à Anvers. Son mari a adressé de Nantes au sénateur ministre, le 1er germinal dernier, une pétition tendant à ce qu'il fût permis à sa femme et à ses enfants de se rendre auprès de lui, à Guérande (Loire-Inférieure). Le sénateur ministre a accordé provisoirement cette permission, et a ordonné en même temps que cette dame fût assujettie à la plus stricte surveillance; qu'on prît des renseignements exacts, tant sur elle que sur son mari, et notamment sur leur degré de parenté avec les sieur et dame de Rivière établis à Londres, sur les liaisons qu'ils pouvaient avoir avec eux, sur les

rapports qui avaient existé entre eux pendant le séjour de près de trois ans de celle qui revient avec ses enfants. Cette note a été transmise au préfet de la Loire-Inférieure. En réponse, il communique les renseignements qu'il a reçus du maire de Guérande; en voici l'extrait : « M. de « Rivière, de Guérande, est neveu de celui qui a trahi et qui est à Lon- « dres avec sa femme. Il a émigré avec sa femme et ses enfants en 1792, « est revenu en 1795, a servi parmi les chouans et a été amnistié. Depuis « cette époque, il a vécu paisiblement et dans la retraite. Mais on voit « par ses discours qu'il n'est pas l'ami de l'ordre actuel. Sa femme a été « longtemps maîtresse d'école à Jersey. Elle était revenue, mais son mari « étant sans fortune, elle était retournée en Angleterre, pour y jouir des « secours du gouvernement, tant pour elle que pour ses enfants. Le mari, « ayant recueilli récemment la succession de sa mère, se trouve actuelle- « ment dans l'aisance. Il est probable que c'est pour ce motif qu'il a engagé « sa femme à quitter Londres et à ramener leurs enfants. Je ne pense pas, « ajoute le maire de Guérande, que la présence de cette dame dans cette « commune puisse être dangereuse. » Le préfet observe que la dame de Rivière est partie d'Anvers sans passeport, avant que la permission du sénateur ministre y fût parvenue. Elle a dû arriver à Guérande dans le mois de floréal. Le préfet n'a rendu aucun compte des interrogatoires qu'il a dû lui faire subir en exécution de l'ordre du sénateur ministre. On lui a écrit de nouveau à ce sujet.

1476. — Rapport du préfet de police. — Depuis la faillite de Fould, on se méfie à la Bourse des gros joueurs, et principalement des agents qui négocient pour leur propre compte. M. Perrot est le plus suspect. On a fait, à la fin de la séance, des offres multipliées qui ont causé une légère baisse. Le cours s'est clos à 60 fr. 70.

1477. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bruits. Le bruit court à Hambourg que la Suède cède momentanément à la Russie la Poméranie suédoise pour favoriser les mouvements d'une armée russe vers la Hollande. — La Suède autorise le commerce des marchandises anglaises à Stralsund. — Trente vaisseaux de ligne anglais armés depuis quinze jours.

Pêcheurs. On a relâché trois pêcheurs, pêchant la nuit le long de la côte, à Ault. Danger de cette pêche.

Cherbourg. Perte du canot de la frégate *La Canonnière.*

Deux-Nèthes. Arrestation de Meutter, pour entraves à la conscription.

Mont-Tonnerre. Lettres comminatoires. On fait écrire tous les habitants de la commune pour comparer les écritures. Sans résultat.

Brigandage. Sauvem-Tassy, portant les lettres de la Ciotat à Marseille, est attaqué sur la route par Donnel, croit-on, brigand évadé en l'an XII.

Ardèche. Trois brigands sont arrêtés et déposés à Largentière. Le quatrième, fils de Gérard, l'un d'eux, est libéré par la garde nationale de Mayres chargée de poursuivre son père.

Rapport du préfet de police (suite). Suicide de Levasseur, vétéran. — Un incendie. — Arrestations : treize voleurs, six mendiants, un fou.

Ordres du Ministre. Renvoyer hors de France: femme Farez et Herrotin (arrêtés ensemble à Aix-la-Chapelle ; Mme Farez, émigrée non amnistiée, avait un passe-port au nom de la femme d'Herrotin, autrichien, qui a dit ignorer la chose). — Laisser retourner en Hollande : Tietge (enrôleur pour l'Amérique au compte de la Hollande ; n'a pas fait de recrues en France). — Autoriser à aller aux eaux de Griesbach : Joeglé (curé (277) ; d'après la correspondance de Klinglin, il est lié avec la baronne de Reich, Vauborel, etc.). — En liberté, en surveillance, sous caution :

Cockk, Derider, Coste, Eucler (détenus pour contrebande ; leur détention cause du tort à des maisons de commerce.)

Faits divers. Incendie : Oise. — Suicides : 1) Polimeu, arrêté pour vol dans la Dyle. 2) Celus, à Marseille. — Arrestation à Toulon de deux déserteurs voleurs. — Assassinat d'un ermite dans les Pyrénées-Orientales.

BULLETIN DU 25 PRAIRIAL AN XIII

Vendredi 14 juin 1805.

1478. — Agents anglais. — Le commissaire général de police à Bordeaux rend compte de l'exécution de l'ordre qui lui a été adressé, par courrier extraordinaire, pour l'arrestation de Laa (*Bulletin* du 19 de ce mois) (1457). L'arrestation a été faite à trois lieues en deçà de Bordeaux. On n'a trouvé sur Laa aucun papier intéressant, aucun indice de sa mission. Dans son interrogatoire, il a avoué qu'il venait d'Angleterre, en ajoutant qu'il y était allé forcément, ayant été pris sur mer par un cutter anglais, dans son passage d'Espagne en France. On l'a conduit à Londres pour y obtenir un passeport, qui ne lui a été délivré que vingt-sept jours après son arrivée. Il nie qu'on ait mis aucun prix à ce passeport, qu'on l'ait chargé d'aucune mission, qu'il y ait vu le baron d'Imbert. Il soutient même qu'il ne le connaît pas, et que Dubuc et Rossolin, ses agents à Paris, lui sont également inconnus. Il est cependant constant que son arrivée leur était annoncée par les lettres d'Imbert ; qu'il devait leur apporter une bouteille d'eau propre à faire ressortir l'écriture blanche, et des dépêches. Il est également constant qu'il a remis la bouteille, et il est probable qu'il n'est parti avec tant de précipitation, que parce qu'il a appris l'arrestation et l'exécution de Dubuc et Rossolin. — Il sera traduit à Paris pour y être confronté, soit avec la femme à laquelle il a remis la bouteille, soit encore avec Rosemberger, son compagnon de voyage, se disant commis-voyageur du musicien André (1468). — On s'est procuré de nouveaux renseignements sur cet André, qui a adjoint à Laa son commis-voyageur. On sait avec certitude qu'il est établi à Offenbach comme graveur et marchand de musique. Il y est spécialement protégé par M. Goldner, chef de la Régence, ennemi prononcé de la France. Après l'affaire d'Ettenheim, sa maison fut l'asile des Français qui se réfugièrent à Offenbach, notamment de Sanrobert, gouverneur du duc d'Enghien, de l'abbé de Villeton, aumônier du prince de Condé, et autres. Il recevait de Londres, pour eux, leurs pensions, leurs correspondances et les gazettes que leur adressait gratis le prince de Monaco. Il entretient par son commerce des relations en Angleterre et dans tout le Nord. Il fit un voyage en Angleterre, par Husum, il y a environ un an, avec Rosemberger, son prétendu commis ; il fut signalé alors comme l'agent de la correspondance de l'ennemi.

1479. — Deux-Sèvres. Situation. — Le préfet rend compte de la situation des arrondissements de Bressuire et Parthenay, où il vient de faire une tournée, ainsi que le colonel Dufresse, à la tête d'un détachement de chasseurs. Dans les années précédentes, tous les habitants se cachaient et fermaient leurs portes à l'approche d'un fonctionnaire ou de quelques militaires. Actuellement, tous montrent la plus grande joie, allument des feux pour célébrer l'avènement de Sa Majesté au trône d'Italie, traitent les soldats, dansent avec eux. Les contributions sont

payées avec exactitude, quoique rendues onéreuses par le faible prix des productions rurales. Il reste, par superstition, quelques préventions contre les prêtres soumis, en avouant que les autres ont fait beaucoup de mal.

1480. — Véran. Coignat. — Détenu à Lyon, condamné par contumace à la peine capitale par ce tribunal criminel du Haut-Rhin, pour cause de brigandage (325). — Il avait proposé de faire des révélations utiles, relativement au vol considérable commis en thermidor, an XII, dans le magasin du sieur Gubian, fabricant de soie à Lyon, à condition qu'on ne le traduirait pas devant ce tribunal. Le commissaire général lui en fit la promesse et obtint de lui des indications qui firent découvrir les marchandises volées, ainsi que les recéleurs et la plus grande partie des coupables. Dans l'intervalle, le magistrat de sûreté de Belfort (Haut-Rhin) réclama Coignat. Le commissaire général de Lyon fit envisager cette mesure comme ayant été provoquée arbitrairement et clandestinement pour entraver l'action de la police ; annonça, en faveur de Coignat, qu'il paraissait avoir eu connaissance du vol par confidence et non par complicité ; indiqua cet homme comme pouvant donner à la police générale d'autres renseignements précieux, et proposa de le faire transférer à Paris. (*Bulletin* du 14 nivôse an XIII) (741). Le magistrat de sûreté de Belfort, de concert avec celui de Lyon, insiste de nouveau aujourd'hui pour que Coignat soit traduit à Belfort. Le commissaire général observe que la conduite de ces magistrats, dans toute cette affaire, annonce beaucoup moins le désir de prendre les intérêts de la justice qu'un système suivi de contrarier les opérations de police. Il rappelle le service éminent que Coignat lui a rendu par ses déclarations, les promesses qu'il a été obligé de lui faire, pour les obtenir, et renouvelle avec instance la proposition de le faire transférer à Paris : — Approuvé [1].

1481. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Comte de Schulenbourg semble venir à Paris, d'accord avec la Russie, pour être ministre auprès de Sa Majesté à la place du comte de Brunau.

Le Havre. Arrivée du navire prussien *La Vigilance.* Le commissaire général de Boulogne a placé les onze marins sous surveillance spéciale, jusqu'à ce qu'il sache s'il peut laisser ces étrangers dans le port où se trouve le plus grand arsenal de la flottille.

Tentative ennemie. Un canot, détaché d'un brick anglais, s'approche de Gravelines. On le repousse à coups de fusils.

Ille-et-Vilaine. Coesbone fils, ex-chouan, paraît toujours agent de l'ennemi. Il a essayé, déguisé en femme, d'enrôler un jeune homme. On le croit à Paris.

Roër. Fausse monnaie à Furth, en territoire prussien. Les deux frères Aspeck semblent coupables.

Deux-Nèthes. Contrebande (tabac et sucre), saisie sur le territoire batave par les colonnes mobiles du général Belliard.

Marseille. Faillite de Thomassini, commissaire d'Etrurie.

Isère. Rébellion. Les habitants de Saint-Savin arrachent aux gendarmes un conscrit réfractaire.

Alpes-Maritimes. Bande de quinze brigands. Trois d'entre eux, dont Boulin, forçat évadé, attaquent Ormea.

Rapport du préfet de police. Le comte de Jekete, Hongrois, est arrivé à Paris. — Suicide de Joiris. — Arrestation : treize voleurs. — Bourse faible, clôture 60.35.

Loterie de Hambourg (1339.1389). Enquête de la police sur les rapports entre la

1. Ordre du Ministre.

maison Heyne, de Hambourg, et la maison Schmidt et Pannifex de Paris. Pannifex interrogé a été laissé en liberté.

Porret (987). A la Conciergerie, révolutionnaire exalté en 1793, puis ardent royaliste. Les caricatures n'existent pas.

Chateaumont (1420). Renseignements de la police sur lui. Pas de plainte.

Dickenson (1420-1442). Renseignements. Il a suivi à Paris la dame Gourbillon. Au Temple jusqu'à plus ample information.

Ordres du Ministre. En surveillance : 1) à Gap : Escale (prêtre de Saint-Bonnet, séditieux) ; 2) en liberté, à Aix : Brandi (prêtre soupçonné d'être agent anglais ; depuis dix-huit mois au Temple ; le général Morand, qui l'a fait arrêter, ne donne pas de renseignements sur lui ; l'archevêque d'Aix sollicite pour lui) ; 3) à un endroit où il puisse gagner sa vie : Graindorge (vagabond, arrêté pour complicité du 3 nivôse ; le préfet du Var dit qu'on ne peut le laisser éternellement en prison) ; 4) à Carcassonne : Cathala (ex-capucin marié ; tient avec sa femme une école à Montlaur ; intrigue et met le trouble).

Faits divers. Incendie par malveillance dans une forêt impériale du Calvados.

BULLETIN DU 26 PRAIRIAL AN XIII

Samedi 15 juin 1805.

1482. — Nécrologie. — Des lettres de Londres annoncent que M. de Botherel, ancien procureur général, syndic des États de Bretagne, est mort dans cette ville le mois dernier. Tête chaude, esprit remuant, exaspéré, passant tout son temps à faire des plans et des mémoires, et à les pousser dans les bureaux anglais et au conseil des princes. C'est lui qui a établi et dirigé la funeste correspondance avec nos côtes par Jersey. Cet homme, ainsi que l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, sont peut-être les deux hommes qui aient fait le plus de mal à la France.

1483. — Morlaix. Prisonniers français. — Le 17 de ce mois, un parlementaire anglais a débarqué à Morlaix quarante-trois prisonniers français ; quarante-deux ont été reconnus soldats ou matelots et ont été mis à la disposition de la marine. Le dernier, chirurgien, nommé Perreau, sera interrogé par le délégué.

1484. — Hambourg. Lettre du 16 prairial. — « Un émigré, chaud « partisan de l'Angleterre, se dit certain que le ministre anglais sait tout « ce qui se passe dans le port de Brest. Par les intelligences qu'il s'est « procurées, on lui indique le moment d'un départ important, soit en « faisant flotter un drapeau au haut d'une tour, soit en laissant une « fenêtre ouverte au haut d'une maison élevée. »

1485. — De Rivière. — Détenu à la citadelle de Strasbourg. On assure que le jour de la Pentecôte il a été vu sur la place de cette ville, accompagné du commandant : — Vérifier [1] ce fait, et, s'il est exact, savoir en vertu de quelle autorisation M. de Rivière a pu sortir de sa prison.

1486. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Vagabond signalé à la police par le ministère de la guerre : Grosjean, conscrit réfractaire, envoyé au 75e de ligne, reconnu inapte au service. Colporteur.

Boessulan (1133). Confirmation des renseignements donnés (1469). La lettre vue par Armand doit bien être de Bruslart. Résumé des nouvelles reçues de Bruslart :

1. Ordre du Ministre.

Le duc de Bourbon l'a empêché de partir avec les agents de Georges, il y a vingt-deux mois. Il est signalé à Londres en octobre. M. de Bouillé a reçu de ses nouvelles.

Pas-de-Calais. Rébellion à Plouvain au sujet d'un terrain marécageux.

Contrebande. Saisie de sucre dans les Deux-Nèthes.

Quatorze déserteurs marins arrêtés à Maline.

Papillon (1283.1453) est acquitté par le conseil de guerre.

Isère. Rébellion. Arrestation de Meynier qui avait provoqué un rassemblement pour soustraire un conscrit aux gendarmes.

Basses-Alpes. Attaque, à Reillanne, du greffier du juge de paix par un brigand.

Rapport du préfet de police. Feu de cheminée. — Arrestations : huit voleurs, quatre mendiants. — Bourse. Bruits sur les flottes. Clôture : 60 fr. 55.

Hambourg (suite). Renoir, marchand à Caen, et Mme Charpentier, de Paris, ont changé à Hambourg des dentelles pour des marchandises anglaises.

Cadix. Le commissaire des relations commerciales maintient Desvergnes (1070) en arrestation pour altération de son passeport.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à Ussel, de Ponthe (559.604) (se constitue prisonnier) ; 2) à Laval : femme Ledos (en surveillance à Rennes (396), vie déréglée) ; 3) à Rabastens : Rival (chouan (669), en surveillance à Rennes, fait des dupes) ; 4) à Falaise : Dupont (colporteur, rien de précis). — Évadés du Luxembourg : un s'est soumis (1462). Le préfet dit que c'est le plus dangereux. Il propose de mettre en surveillance ceux qui se rendront, en faisant rejoindre ceux qui sont de la conscription : Approuvé. — Garder en détention : Pajot (1290) (le ministre de la marine n'en veut pas).

Renseignements. A vérifier : Duchêne, chapelier : une dénonciation anonyme le dit dangereux. — Surveiller le départ de Chervet (1312) qui, mis en liberté, doit s'éloigner de Paris et des côtes.

Faits divers. Incendies : accidentel, Moselle ; par malveillance, Aude.

BULLETIN DU 28 PRAIRIAL AN XIII

Lundi 17 juin 1805.

1487. — Bruges. Esprit public. — Le préfet de la Lys expose que le rejet de la pétition des catholiques a achevé d'aliéner aux Anglais les partisans que d'anciens rapports leur conservaient dans ce département. C'est l'effet naturel de l'attachement des Belges à la religion de leurs pères. Les politiques de ce pays disent ouvertement qu'il ne reste pas un seul homme en Angleterre qui jouisse de la confiance publique, et que la chute du gouvernement est prochaine.

1488. — Bruslart. Londres. — La police reçoit aujourd'hui des nouvelles de Bruslart, par une lettre de Londres, 13 juin. Voici le texte : — « Bruslart (on substitue facilement ici les vrais noms aux noms de « convention), Bruslart, lui-même, que vous avez vu si ardent, si travailleur, « passe ici sa vie dans une inactivité qu'on pourrait appeler honteuse, à « son âge et avec ses moyens. Il n'est pas question, du moins pour le « moment, qu'il aille voyager. Ils (les chouans) parlent toujours de nou- « velles entreprises et de se remettre dans les affaires, mais, jusqu'à « présent, je ne vois pas qu'ils s'en occupent activement. Ils entretien- « nent néanmoins une correspondance assez suivie, principalement avec « ceux du pays du défunt Georges. Elle est toujours très active et très « régulière, mais je crois que c'est à cela que se bornent leurs affaires. « En attendant, Willot s'amuse à des procès (sans doute contre Cham- « bonas qui a emporté ses fonds et s'est laissé arrêter depuis). La Haie « Saint-Hilaire vit très solitaire à la campagne, comme à son ordinaire,

« et vient peu en ville, quoiqu'il demeure fort proche, et les autres font « de vieilles bottes sur les trottoirs de Londres... etc. ». Le correspondant annonce ensuite la mort de Botherel, qu'on avait déjà apprise par une autre voie (*Bulletin* du 27) (1482). « Cela, dit-il, ajoute encore de la tristesse à notre société qui est loin maintenant d'être ce que vous l'avez vue. » On voit par cette lettre que Bruslart était encore à Londres au 13 mai, qu'il ne paraissait pas disposé à voyager, ce qui est d'accord avec les nouvelles qu'en avait reçues, il y a environ un mois, Mme de Bouillé. Cet homme très cauteleux cherchait-il alors à donner le change sur le mouvement qu'il projetait, en affectant d'avance le goût d'une vie tranquille et retirée ? Et s'il n'a pas encore quitté Londres depuis, on peut l'attribuer aux délais que lui aura demandés Boessulan, soit qu'il eût quelques remords sur l'entreprise, soit pour rétablir sa santé en effet très délabrée. Car il est impossible de ne pas voir que Boessulan est ici le séide d'un complot fanatique.

1489. — Rotterdam. Retour de M. Garnier. — Le commissaire de Rotterdam, M. Maupertuis, annonce, par une lettre du 19 prairial, que M. Garnier, médecin de M. Jérôme Bonaparte, vient de débarquer à Rotterdam, et qu'il lui a délivré un passeport. M. Maupertuis connaît personnellement M. Garnier, ayant demeuré près de deux ans avec lui, tant à la Martinique qu'aux États-Unis. Au débarquement de M. Jérôme Bonaparte à Lisbonne, M. Garnier se rendit à Rotterdam, sur le même bâtiment. Mais, n'ayant pu y débarquer par l'effet d'une défense générale contre tous les passagers, il passa en Angleterre, d'où il est revenu à Rotterdam.

1490. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Pêcheurs. Deux bateaux de pêche pris devant Dieppe et relâchés. On croit qu'ils communiquaient avec l'ennemi. Fague, maître du premier, va être interrogé à Boulogne.

Meuse-Inférieure. On ne trouve pas les *Lettres* de Stevens (1382).

Ariège. Le préfet met en quarantaine tous les habitants de la maison de Fuzet qui rentre dans ses foyers après avoir été atteint de l'épidémie à Malaga.

Marseille. Thomassini (1481) a tenté de se tuer. Son associé Gibert est arrêté.

Rapport du préfet de police. Accident à la diligence de Bordeaux à Paris. — Le soldat Kène s'enfuit avec une fille qu'il est chargé de garder. — Arrestation de Roux et Gérard, soldats, qui attaquent le général Valence dans le bois de Romainville. — Suicide de Reyner. — Arrestations : vingt-six voleurs, dix-huit mendiants, deux conscrits. — Bourse : hausse. Ouverture 60 fr. 55, clôture : 60 fr. 90.

Faits divers. Vols : 1) chez un curé du Morbihan par les frères Perrier; 2) d'église, dans le Piémont. — Incendies : 1) accidentels : Côtes-du-Nord, Calvados ; 2) par malveillance : forêt de Haguenau (Bas-Rhin) ; par vengeance contre le maire de Beaulieu (Cantal).

BULLETIN DU 29 PRAIRIAL AN XIII

Mardi 18 juin 1805.

1491. — Ouest. Brigands dits nouveau-nés. — (Fougères) (1370). Par une lettre du 25, le préfet de la Manche expose qu'il lui est parvenu de nouveaux renseignements sur ces brigands : « Le fils d'un meunier, « nommé Gardane, arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), se

« présenta dans une maison voisine, et parla à une femme dont il cher-
« chait le neveu, qui était absent. Il s'exprima en ces termes : « Pendant « notre guerre dernière nous avons été mal conduits ; mais nous emploie- « rons de nouveaux moyens qui nous réussiront ; avant qu'il soit peu, « vous entendrez parler de choses qui vous étonneront. » Il dit encore à « cette femme, en la quittant, que les chouans comptaient sur son neveu « qui pourrait les servir utilement. » Le préfet ajoute que Gardane a demandé un passeport au maire de sa commune, sous prétexte d'aller servir dans les douanes à Pontivy, et que, le maire l'ayant refusé, Gardane a néanmoins disparu. Ce fait isolé mérite peu de confiance et d'attention parce que le préfet d'Ille-et-Vilaine, dans le territoire duquel on suppose que se forme un nouveau rassemblement, n'en a donné aucun avis. On lui demande des renseignements.

1492. — Emigré. Menaces à un acquéreur. — Le commissaire général de police à Marseille rapporte que, le 17 prairial, l'émigré Audemard a insulté grièvement le sieur Raybaud, acquéreur d'une maison qu'il possédait avant son émigration. Il l'a menacé et provoqué en duel. Le sieur Raybaud a rendu plainte contre lui. On présume que c'est le même Audemard que Rossolin a désigné comme agent anglais au siège de Toulon, ayant beaucoup contribué par ses intrigues à la reddition de la place. Des ordres sont donnés pour son arrestation et l'examen de ses papiers.

1493. — Rapport du préfet de police. — La Fête-Dieu a été célébrée dimanche dans toutes les églises de Paris. La foule s'est portée particulièrement à Notre-Dame, Saint Sulpice et Saint-Roch. *Nota.* — On a rapporté au sénateur ministre que l'abbé Fournier, signalé dans plusieurs *Bulletins* précédents, a scandalisé même ses partisans par son sermon de ce jour, dans lequel il a traité divers événements de la Révolution avec exaltation. — On a répandu hier à la Bourse que des troupes françaises avaient débarqué à la Jamaïque. On a cité à l'appui de cette nouvelle des lettres particulières de Nantes. Elle devait influer sur le cours des rentes ; mais on désire une stagnation momentanée pour diminuer l'embarras de plusieurs personnes intéressées dans la faillite de Fould. Le cours s'est clos à 68 fr. 80.

1494. — Hambourg. Lettre du 18 prairial. — On vient d'exposer chez Noveletto le principal marchand d'estampes de Hambourg, une monstrueuse caricature qui représente un personnage assis sur un trône très élevé, dont tous les degrés sont composés de têtes de morts grimaçant horriblement. Les accessoires y sont proportionnés : on lit en bas, en allemand : « Fruits de la Révolution ». Cette estampe paraît sortir d'une presse allemande et de composition teutonique. C'est ainsi que la police de cette ville prouve son attachement inviolable aux principes de la neutralité.

1495. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Renseignements demandés par Sa Majesté sur Eichoff, chargé par le sénateur Lucien de gérer sa sénatorerie de Bonn. Protégé par Shée. Détails.

Tourton (1453) renouvelle aujourd'hui sa demande de venir passer quinze jours à Paris, où il prétend que sa présence est nécessaire. Le Ministre a refusé toute espèce de permission.

Télégraphe de La Chapelle (Seine-et-Marne) a été dégradé.

Seine-et-Oise. Arrestation à Versailles de Blondel, chef de chauffeurs, condamné à mort à Douai.

Sarre. On a écrit à la municipalité de Sarrebrück pour l'engager à chasser tous les juifs. Lettres comminatoires contre trois d'entre eux.

Ile d'Elbe. Rassina est condamné à mort, à Porto-Ferrajo, pour embauchage.

Ariège. Le commandant de la 10e division fait lever le cordon.

Rapport du préfet de police (suite). Détails sur l'accident de la diligence de Bordeaux (1490). — Renaud, militaire, ivre, frappe des gens à coup de sabre. — Un suicide. — Arrestations : sept voleurs, treize mendiants.

Faits divers. Vol d'église dans la Somme. — Incendies dans le Pas-de-Calais (un accidentel, un par malveillance). — Assassinats dans l'Ourthe : 1) de Dubois ; 2) de Solpay et de sa fille par Allard et Winkin.

BULLETIN DU 30 PRAIRIAL AN XIII

Mercredi 19 juin 1805.

1496. — Paris. Distique. — On fait circuler le distique suivant :

« Du grand Napoléon, je suis l'admirateur,
« Il me dit son sujet, je suis son serviteur. »

On désigne pour auteur le sieur Guichard, connu pour quelques contes libres.

1497. — Princesse Dolgorowki. — La princesse Dolgorowki est fille du prince Bariatinski, l'un des trois assassins de Pierre III. A l'avènement de Paul Ier, il se trouvait grand-maître de la cour et s'enfuit d'épouvante. La mère de la princesse Dolgorowki est l'une des femmes les plus intrigantes et des plus méchantes de Pétersbourg. Son mari, le prince Bazile Dolgorowki, est l'un des généraux russes les plus ineptes et les plus décriés pour ses mœurs crapuleuses. Sa fortune est très considérable, mais fort dérangée par sa passion pour le jeu et par le goût de la princesse pour le luxe et la galanterie. Le comte Cobentzel, ambassadeur d'Autriche, a été son adorateur le plus assidu. Elle était l'âme de toutes les fêtes et même en faisait les honneurs. Le ministre, de son côté, passait sa vie chez la princesse, la suivait partout, dans les maisons de campagne où il avait son appartement, surtout pendant l'absence du *gros Bazile.* C'était chez la princesse et chez l'ambassadeur que se réunissaient les sociétés les plus nombreuses. M. de Cobentzel y réunissait tous les étrangers et tout ce qui tenait à la diplomatie : il s'y tenait même de petits conciliabules où la princesse s'est formée, à l'instar de son mari, dans le commérage politique. Elle jouait souvent la comédie avec le comte Cobentzel devant l'Impératrice, et elle était, comme lui, de toutes les petites assemblées à l'Hermitage. Elle était très bien avec M. de Markoff et avec Suboff, et recherchée par les ministres étrangers, surtout par M. de Whitworth. M. de Choiseul-Gouffier a beaucoup fréquenté sa maison. Mme la princesse Galitzin était son amie, quoique sa rivale, et ces deux dames passaient pour les plus aimables et les plus spirituelles de la cour. M. Dolgorowki est absolument nul, mais la princesse a un esprit très actif ; elle aime à écrire et écrit assez bien. M. de Choiseul-Gouffier lui a cédé l'abbé Nicole, précepteur de ses fils, pour achever l'éducation des princes, dont le père ne se mêle point. Au reste, ils sont criblés de dettes et on dit qu'ils donnent à jouer pour rétablir leurs affaires.

1498. — Toulon. Emigrés. — Le commissaire général de police à Toulon expose que la condamnation de Rossolin, émigré de Toulon à

l'époque du siège, a fait une vive impression sur les autres émigrés. Ils se taisent et paraissent inquiets. La police générale sait que plusieurs d'entre eux reçoivent encore secrètement des secours du ministère britannique, qu'on présume n'être pas fournis gratuitement. On recherche avec circonspection.

1499. — Rapport du préfet de police. Bourse. — Le cours des rentes n'a pas varié, quoique les négociations aient été nombreuses. On a annoncé la faillite du sieur Havet, agent de change. Il manque au parquet de 150.000 livres. Les autres dettes ne sont pas encore liquidées.

1500. — Famille Bourbon. — La comtesse d'Artois est morte à Gratz, en Styrie, le dimanche de la Pentecôte, à quatre heures du matin. Son corps sera transféré à Naples pour y être inhumé près celui de la reine de Sardaigne. Le duc d'Angoulême est dans la plus haute dévotion. Il réunit toute sa maison matin et soir pour assister à la prière qu'il fait lui-même à haute voix. Le marquis de Rivière affectait le même fanatisme, observait les mêmes exercices avec sa maîtresse, au moment où il méditait, de concert avec Georges et autres, l'assassinat de Sa Majesté.

1501. — Riquelet (1189). — Vicaire de Juhem (Roër), accusé d'avoir tenu en chaire des propos intolérants qui ont occasionné, entre les catholiques et les protestants, quelques discussions, qui pourtant n'ont eu aucune suite fâcheuse : — Inviter [1] Mgr l'évêque à réprimander ce prêtre et à lui recommander une conduite plus prudente à l'avenir. Charger le préfet de se concerter avec les chefs des différentes communions pour qu'on évite de part et d'autre, dans les prédications, tout ce qui pourrait troubler la paix des cultes.

1502. — Femme Dorbonne. — Traitant les hernies par un procédé qui n'est autre que la castration; convaincue d'avoir, de son propre aveu, opéré depuis près de trente ans ou plutôt mutilé quatre mille individus, dans le seul département des Ardennes ; traduite à la cour criminelle de ce département : — La garder [1] en détention dans le cas où elle serait acquittée.

1503. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Morbihan. Trois inconnus armés attaquent sur une route et dévalisent Charpentier, brigadier de gendarmerie.

Dyle. Meurtre accidentel en voulant arrêter un déserteur.

Meurthe. Evasion à Vic de neuf détenus.

Lot. Foix, maire de Caniac favorise les déserteurs. Suspendu.

Faux monnayeurs dans le Léman.

Tarn. Troubles à Castanet et à Villeneuve pour des différences d'opinion sur des prêtres.

Rapport du préfet de police (*suite*). Chute grave de Meunier, en jouant le rôle d'Arlequin, dans *Le Cabriolet volant*, au théâtre des Délassements. — Arrestations : quatorze voleurs, neuf mendiants, deux fous.

Ordres du Ministre. Se borner à surveiller Javary (893.911). — En détention à Namur : Galand (1412) (ses parents le disent fou ; qu'ils le fassent interdire et enfermer). — En liberté : Ducoudray (était en surveillance à Vitry-sur-Marne (136) ; détenu un mois pour propos étant ivre).

Renseignements. Contrebande : on signale comme introduisant des marchandises anglaises en France : Renoir (1486), dame Goebel (résidant à Saint-Pétersbourg où son mari est bijoutier de la couronne), Levi Alvarez (négociant à Paris), dame

1. Ordre du Ministre.

Charpentier (1486) (liée avec Chervet). — Rechercher Dreulette, fourrier au train, déserteur, a volé du fourrage; on le croit à Paris.

Faits divers. Assassinat dans l'Orne d'un ouvrier par Deshayes, ancien gentilhomme. — Incendies : 1) accidentels : Oise ; 2) par foudre : Somme ; 3) à un bois communal et à une forêt impériale contiguë : Moselle et Roër; Gallois, maire, et les gardes forestiers Villenger et Finickel se distinguent.

BULLETIN DU 1er MESSIDOR AN XIII

Jeudi 20 juin 1805.

1504. — Rapport du préfet de police. Bourse. — La liquidation de prairial n'a pas ralenti les négociations des rentes. On n'aura que le 3 ou 4 messidor des résultats certains sur les effets qu'elle aura produits. La Banque a escompté peu de papiers. Il en résulte une augmentation sensible dans l'intérêt des emprunts.

1505. — Collier dit Beaubois. — Le 7 prairial dernier, on signala à Son Altesse Sérénissime le prince Murat un sieur de Collier, ancien officier, existant à Paris, rue de Buffaut, sous le faux nom de Beaubois, ayant le projet de s'introduire dans la maison de S. M. l'Empereur et Roi, pour attenter à sa vie. La préfecture l'a mandé et interrogé. Il a nié les faits qui lui étaient imputés, mais il a avoué que son vrai nom était Collier, et qu'il avait pris celui de Beaubois pour se soustraire à un jugement du tribunal criminel de la Haute-Marne, qui l'avait condamné, il y a six ans, par contumace, à quatre ans de fers, comme complice de faux. On demande des renseignements au procureur général de la cour qu'il a désignée. Provisoirement il a été déposé à la Force.

1506. — Hambourg. Lettre du 21 prairial. — Sur les représentations énergiques du ministre de France, le sénat de Hambourg vient de prendre diverses mesures. On a saisi chez Noveletto la caricature signalée (*Bulletin* du 28 prairial) (1494) et toutes celles qui se sont trouvées dans son magasin. Il a été de plus condamné à une amende. On a arrêté plusieurs déserteurs français. On poursuit les embaucheurs anglais. Kenner, l'un d'eux, s'est retiré à Husum. — Un Français, nommé Bellefort, à qui M. Ghinnasi, membre de la consulte de Lyon, avait confié deux cents tableaux de prix, avait disparu en emportant ce dépôt. On a su qu'il s'était dirigé dans sa fuite vers Hanovre ou Hambourg. On a fait des recherches utiles. Les tableaux sont retrouvés, porte cette lettre. Point d'autres détails.

1507. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Paris. Power, associé de Thornton, banquier à Paris, demande à être naturalisé. Cette maison payait les émigrés, les espions, les recruteurs. Elle a versé à Paris les fonds venant d'Angleterre pour Georges, Pichegru, etc., et pour le marquis de Rivière. Power ne fournit pas son acte de naissance, à cause, dit-il, des difficultés de communication, et cependant il est en correspondance active avec Londres où il a été deux fois avec un passeport pour l'Espagne.

Trois étrangers suspects, Thomas, Reynins, Leining, se disant commerçants, parlant français, arrêtés sur la frontière de Hollande, venant de Suède. Se renseigner sur eux.

Oise. Arrestation de cinq voituriers ayant maltraité le courrier de Bruxelles.

Eure. Arrestation à Heudreville de deux individus ayant de faux certificats d'incendiés.

Calvados. Evasion, à Croissanville, de Legrand et Rostagne que l'on conduisait à Caen avec vingt-trois autres (quinze déserteurs, dix voleurs).

Bas-Rhin. A la demande des habitants d'Hochberg le passage du Rhin est rétabli à Schanau. Mesures de surveillance prescrites.

Moselle. Cinq prisonniers anglais, transférés de l'hôpital de Metz à Sarrelibre, tentent de s'évader. Les prisonniers essayent souvent de se faire envoyer à l'hospice pour tenter une évasion.

Mont-Tonnerre. Lettre comminatoire contre un maire et un habitant.

Bouches-du-Rhône. Rassemblement de neuf individus armés à Pont-de-l'Arc.

Marseille. Arrestation de trois huissiers : faux publics.

Ile de Corse. Le général Morand envoie trois brigands à la grosse tour de Marseille, et un prêtre en surveillance.

Rapport du préfet de police (suite). Deux soldats de la garde municipale blessent Mme Sainte-Marie. — De Lacroix, sous-lieutenant, blesse Fauvel. — Arrestations : sept voleurs, huit mendiants, un fou.

Ordres du Ministre. A la demande de son beau-frère Monnier, envoyer en surveillance à Grenoble : abbé Borel (1045) (complicité avec des faussaires, Bourgeois (mort depuis), Payan de Lones). — Renvoyer hors de France : Lion Gountz (ancien négociant prussien, ruiné, suspect d'espionnage). — Ordre de se retirer à Boutigny, sa commune : Bourgine (marchand de vins à Vaugirard, maison de débauche). — A Bicêtre trois mois, puis hors de Paris si c'est nécessaire : Bonnet (ex-boulanger, vit d'escroquerie au jeu de dés et de passe-dix).

Faits divers. Incendies : deux par la foudre en Seine-et-Marne ; deux dans la Roër ; Sarre ; Dyle.

BULLETIN DU 2 MESSIDOR AN XIII.

Vendredi 21 juin 1805.

1508. — Bordeaux. Lamothe. — L'agence de Londres, à la tête de laquelle se trouve le baron d'Imbert, se compose principalement de marins et de Toulonnais. Le comte de Grasse en fait partie. Il correspond à Bordeaux et environs par la médiation du sieur de Lamothe, son beau-frère, enseigne de vaisseau, auquel il a continué chaque année d'envoyer son traitement anglais de 50 livres sterling. Le sénateur ministre a su que ce Lamothe avait établi son domicile à Blaye, près Bordeaux. Il a invité le préfet de la Gironde à le faire arrêter avec assez de circonspection pour qu'on pût, en même temps, saisir tous ses papiers. Le préfet annonce que l'arrestation a été exécutée le 27 prairial, et qu'on a saisi tous les papiers trouvés dans le domicile de Lamothe. Il rendra compte de l'interrogatoire et de l'examen des papiers.

1509. — Ardèche. Brigandage. — Les montagnes de l'Ardèche, frontière de la Lozère, ont été l'asile de quelques brigands en l'an XIII. Ils ont pillé plusieurs maisons, enlevé des déserteurs à la gendarmerie, et commis divers vols, dans l'espace de trois mois. Ils marchaient par bandes de huit à dix, armés et masqués. Les premières recherches furent lentes et infructueuses. Mais, en floréal, un cordon ayant été formé sur la frontière des deux départements, et les mesures mieux concertées, on en a arrêté plus de trente. Suivant une dernière lettre, du 18 prairial, du préfet de l'Ardèche, il n'en reste plus guère que cinq à six. Le sieur Ramai, brigadier de la gendarmerie de Villefort, a montré dans leur poursuite autant de zèle que d'intelligence. — Ceux qui restent, dit le préfet, de concert avec les parents et amis de ceux arrêtés et sur le point d'être

jugés, cherchent à inspirer des craintes aux témoins qui doivent être entendus. Il espère cependant que ces intrigues seront infructueuses. Il a quelque inquiétude sur les effets des poursuites ordonnées contre les réfractaires. Il annonce qu'il présentera bientôt des observations importantes à ce sujet. En général, sous tous les gouvernements, le Vivarais a montré peu de soumission aux lois. « Il conviendrait (dit le conseiller « d'Etat du IIe arrondissement) d'envoyer sur les lieux un commissaire « pour y examiner les divers fonctionnaires publics, et principalement les « prêtres dont l'influence sur les habitants de ces contrées est portée au « plus haut degré ; prendre note des hommes dangereux que les tribu- « naux ne peuvent atteindre, et que l'autorité administrative doit sur- « veiller dans l'intérêt de la société, etc... »

1510. — Rapport du préfet de police. — Extrait littéral du premier article de ce rapport : « M. Dosson, ancien ambassadeur de Suède « à Constantinople, a reçu une lettre de son fils qui lui annonce que le « roi de Suède est fâché de tout ce qu'il a fait, et qu'il recevra un cour- « rier pour l'engager à tenter un raccommodement. M. Dosson a dit qu'il « ne se chargerait de cette mission qu'à condition que le ministre Darm- « feldt serait renvoyé. » — La représentation donnée hier au profit de l'artiste Lachassaigne n'a pas attiré autant de spectateurs qu'on espérait. Elle a produit 10.500 francs. — Il s'est fait beaucoup d'affaires à la Bourse, et le cours a été constamment en hausse. Il s'est clos à 61 fr. 50. On a dit que l'agent Mollard, gêné par ses engagements, donnait sa démission en faveur du sieur Fournier, qui se chargeait de les remplir s'il lui succédait. On a annoncé une faillite de plusieurs millions à Bordeaux, d'un adjoint au syndic des agents de change de cette ville, nommé Seigneuret.

1511. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Duprat (1144). La commission militaire dit qu'il n'est pas convaincu d'espionnage. Il sera renvoyé à Brest, à la disposition de la marine : déserteur.

Du Blaizel (correspondance d'Imbert) (1451). Le préfet de la Roër l'a fait arrêter avec Dormiez et va les envoyer à Paris. Il enverra aussi l'abbé Rouxel dès qu'il l'aura arrêté. Du Blaizel dit être de Belle-Isle et ne pas être le baron.

Barras est de retour à Bruxelles.

Basses-Pyrénées. Estaguasié, négociant à Lée, demande la levée de sa surveillance.

Rapport du préfet de police (*suite*). Deux suicides. — Arrestations : sept voleurs, trois mendiants, deux déserteurs, un fou.

Ordres du Ministre. Expulser de France : Lamotte-Dufresneau (émigré rentré en France sans permission, expulsé, revenu par une erreur due à une similitude de nom ; immoral ; propos).

Faits divers. Vol : Aube. — Meurtre de Desbled, braconnier, en Seine-et-Oise. — Suicide de Colin à Nevers. — Incendies : Seine-et-Marne, Nord (foudre), Ille-et-Vilaine, Somme.

BULLETIN DU 3 MESSIDOR AN XIII

Samedi 22 juin 1805.

1512. — Calvados. Bruslart. — D'après la lettre lue chez Boessulan (*Bulletin* du 23 prairial)(1469), par laquelle Bruslart ou Durand indiquait pour point de réunion la rue Saint-Ouen, on a chargé le préfet du Cal-

vados de rechercher, à Bayeux et à Caen, où se trouvent des rues Saint-Ouen, quelles seraient les maisons qui recevraient secrètement Bruslart ou ses émissaires. — Voici l'extrait de sa réponse, en date du 29 prairial : « A Bayeux, la rue Saint-Ouen est habitée en entier par des gens riches, « qui ont aidé les chouans et entretenu des relations avec les chefs. « A Caen, il y a dans la rue Saint-Ouen un boulanger nommé Leroux, « qui a passé pendant longtemps pour le correspondant de Bruslart. Il « possède un jardin sur la campagne, ce qui facilite les communications « clandestines. On a prescrit sur l'une et l'autre la plus stricte surveil-« lance, tant pour Bruslart que pour autres. Des renseignements que je « crois certains (ajoute le préfet) m'apprennent que Bruslart a été vu du « côté de Saint-Lô, il y a environ six semaines. Je suis assuré qu'il a fait « des démarches auprès de quelques individus jadis mêlés dans ses affai-« res. Les uns ont tout rejeté sans répondre, les autres, en s'excusant. C'est « un de ceux-ci qui m'a fait instruire. J'ai montré la nécessité d'en savoir « davantage ; j'espère que je pourrai donner bientôt quelque chose de « positif. » *Nota.* — On doute de l'exactitude de cet avis, d'après la lettre de Londres du 13 mai (*Bulletin* du 28 prairial) (1488). par laquelle le correspondant marque qu'à cette époque Bruslart était à Londres, qu'il passait sa vie dans l'inaction, qu'il ne paraissait pas disposé à voyager. Mme de Brouillé avait reçu les mêmes nouvelles de Bruslart à la fin de floréal. Le préfet du Calvados est chargé d'approfondir, avec tout le soin possible, la source de ce rapport.

1513. — Garde d'honneur. — Le 22 prairial, les jeunes gens de Marseille se sont réunis, sur le bruit que Sa Majesté passerait par cette ville à son retour, pour composer une garde d'honneur et en choisir les officiers. M. de Gaillard, émigré, paraissait d'abord réunir le plus de voix pour le commandement en chef, mais on a donné la préférence à M. de Sinetty, ancien militaire, membre distingué de l'Académie de Marseille. M. de Gaillard a été nommé commandant en second. Parmi les autres officiers, on remarque M. d'Anthoine, dont le frère est allié de Son Altesse Impériale le Prince Joseph, M. Bastide, frère du banquier de ce nom, etc.

1514. — Rapport du préfet de police. — La préfecture a découvert une maison de débauche très secrète, rue Vaugirard n° 102. On n'y admettait que les initiés qui donnaient le mot d'ordre ; le prix d'entrée était de 12 francs. On était introduit dans une vaste salle sans lumières ; on y trouvait des femmes inconnues, et l'on s'associait à la première que l'on rencontrait, au hasard. Il y en avait de tout rang et de tout pays. Les hommes ne pouvaient chercher à les connaître, ils ne sortaient qu'un quart d'heure après elles. Un agent y a été introduit le 1er de ce mois. Les officiers de police y ont pénétré au signal convenu : ils y ont trouvé plusieurs hommes et femmes. On a arrêté deux femmes Moreau qui tenaient cette maison de débauche, et les autres qui y ont été surprises, presque toutes filles de boutiques et ouvrières. On a laissé les hommes en liberté. Parmi les femmes qui fréquentaient cette maison, on cite une riche Anglaise et une Suédoise de distinction. Parmi les hommes, trois anciens marquis, un banquier, un avocat à la Cour de cassation, un avoué et autres. — La Bourse continue d'être très animée. La hausse se soutient. Plus d'inquiétudes sur les engagements du mois dernier, le cours s'est clos à 61 fr. 55.

1515. — Hambourg. Lettre du 23 prairial. — Quelques Anglais, qui se trouvent à Hambourg, offrent de parier cinq contre un que la flotte combinée est allée à Bombay. — Le prince d'Isembourg, major renvoyé du

service d'Autriche, vient d'être admis à celui de Russie, avec le même grade, dans le régiment du prince Constantin. — Le roi de Suède a invité au camp de Schonen les ambassadeurs de Pétersbourg et Londres. Ils ont accepté.

1516. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Arrivée de cinq prisonniers, dont trois capitaines marchands. Un autre a fourni une caution personnelle et obtenu de loger en ville. Effectif : 694.

Administration des forêts. Dévastations dans la forêt d'Armainvilliers. On surveille. — Dans la forêt de Chillé, on croit à des malversations lors de l'adjudication à Dutertre. — L'inspecteur de Niort, Piet Berton, est coupable de faiblesse. — Les gardes Fortin et Charpentier ont commis des délits.

Marseille. Arrestation du frère de Rossolin et de Descoreis, ancien officier de marine.

Montauban. Evasion de dix marins anglais prisonniers.

Haute-Garonne. Les habitants de Castelferrus tuent Fraiche, grenadier de vélites.

Mont-Blanc. Attroupement armé, à Chavanod, contre les gardes forestiers. On y établit des garnisaires.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : neuf voleurs, onze mendiants, un chef de loterie clandestine.

Faits divers. Incendies : 1) par malveillance : Charente-Inférieure ; 2) divers Ille-et-Vilaine, Charente-Inférieure, Oise, Roër.

BULLETIN DU 5 MESSIDOR, AN XIII

Lundi 24 juin 1805.

1517. — Mayenne. Esprit public. — Le préfet de la Mayenne rapporte que le couronnement du Roi d'Italie a été célébré dans tout le département avec le plus vif enthousiasme. Le sénateur Lemercier a assisté aux principales fêtes.

1518. — Jemmapes. Conscription. — Le préfet de Jemmapes rapporte que des conscrits réfractaires passent le Rhin avec facilité, et qu'il est probable qu'ils sont enrôlés pour l'étranger. On fait des recherches.

1519. — Toulon. Rossolin. Descoreis. — Rossolin, frère de l'espion condamné, et Descoreis ont été arrêtés à Toulon, par ordre du sénateur ministre (*Bulletin* du 3 de ce mois) (1516). Le commissaire général de police à Toulon rend compte de leurs interrogatoires et de l'examen de leurs papiers. L'un et l'autre ont avoué qu'ils étaient en correspondance avec Rossolin, condamné ; qu'il leur avait fait part de ses rapports avec Dubuc et des espérances de fortune qu'il fondait sur sa protection, comme parent de Sa Majesté l'Impératrice, destiné à avoir bientôt un gouvernement dans l'Inde. Mais l'un et l'autre ont soutenu qu'ils avaient constamment ignoré que le voyage de Rossolin à Paris eût pour cause une mission du gouvernement anglais. On ne leur a trouvé aucune lettre, aucun papier qui renfermassent quelques preuves de complicité avec lui. Mais ils ont connu son arrestation, sa condamnation même, avant qu'on eût agi contre eux. Ils ont eu, par conséquent, le temps de les soustraire, et ils ont même avoué qu'ils avaient brûlé ses lettres, en ajoutant qu'elles avaient toutes pour objet des affaires personnelles. On a su que dans une des lettres reçues par le frère, celui de Londres

lui écrivait qu'il vivait des secours du gouvernement anglais, jusqu'à une mort qui ferait revivre en lui la joie et la douce espérance de sa famille. On lui a demandé le sens de cette phrase. Il a répondu qu'il avait entendu parler de sa femme qui, depuis son départ, avait vécu avec un officier de marine et en avait quatre enfants. Cette réponse a paru vraie, parce que le fait est exact. Après l'interrogatoire, en rentrant dans sa prison, Rossolin a dit qu'il allait mettre ordre à ses affaires, qu'il s'attendait à être fusillé comme son frère. Interrogé de nouveau sur le motif de cette inquiétude, il a dit qu'elle n'était que l'effet de la faiblesse de son caractère. — Rossolin et Descoreis sont présumés avoir entretenu Rossolin et Dubuc de tout ce qui se passait à Toulon et environs, pour qu'eux-mêmes transmissent ces données à d'Imbert ; mais, point de preuves. Ils étaient officiers de marine, et se sont joints aux Anglais au siège de Toulon. Mais Rossolin est demeuré après le siège, Descoreis a suivi, ainsi que le frère de Rossolin. Il est revenu en l'an VIII et a profité de l'amnistie.

1520. — Dordogne. Prêtre. — M. Gomaire est mort au Buyne (Dordogne). Le sieur Laporte, curé actuel de cette commune, lui a refusé les derniers sacrements, disant que M. Gomaire, ayant été représentant et prêtre marié, ne pouvait participer aux choses saintes.

1521. — Rapport du préfet de police. Bourse. — A la dernière Bourse, le cours des rentes a été porté à 65 francs. On a dit que la rareté de celles en circulation était la principale cause de cette hausse, et qu'elle continuerait parce que plusieurs propriétaires ont pris la résolution de conserver celles qu'ils possèdent. On a annoncé la faillite de M. Dartic, syndic des agents de change de Bordeaux. On la croit plus forte que celle de son adjoint Seigneuret.

1522. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Roër. Arrestation de Carion, chef de contrebandiers.

Bordeaux. Faillite des agents de change Seigneuret et Dumas.

Marengo. A Voghera on insulte le doge de Gênes et plusieurs sénateurs. Monti, le plus coupable, est arrêté.

Rapport du préfet de police (suite). Un accident dans la Seine. — Suicide de Belac. — Arrestations : dix voleurs, dix-neuf mendiants, deux fous.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à Aiguraude, sa commune : Audoux, dit Préau (détenu un an pour brigandage, reconnu innocent ; envoyé au dépôt de mendicité d'Alençon ; son père le réclame) ; 2) Vautrin (détenu avec Waldvogel, à Saint-Brieuc, par mesure de sûreté, pour chouannerie : renvoyer Waldvogel, allemand, à la frontière) ; 3) à Chanu, Chancerel (se dit colporteur). — En liberté, recommandé à sa famille : Lecomte (227). — Renvoyer à Bordeaux : Bro (1472). — Autoriser le préfet à arrêter et à garder en détention j. n. o. : Richier (émigré amnistié, en surveillance dans l'Indre ; conduite scandaleuse ; outrage sa femme). — Envoyer à un dépôt colonial : Courpotin (18 ans, vagabond, détenu à Alençon).

Faits divers. Incendies : Amiens, Vosges, Deux-Nèthes (foudre).

BULLETIN DU 6 MESSIDOR AN XIII

Mardi 25 juin 1805.

1523. — Bordeaux. Lamothe. — Le baron d'Imbert indiquait par plusieurs de ses lettres à Dubuc qu'il avait des correspondants à Bor-

deaux, qu'il était même dans l'intention de revoir cette ville incessamment (expression de sa lettre du 8 mai). Il parle, dans la même lettre, d'un de ses agents, sous le nom supposé de Médine, qu'il dit retiré vers la Charente. Et, dans une plus récente, parvenue ici depuis le jugement de Rossolin et Dubuc, d'Imbert s'exprimait en ces termes : « Vous con-« naissez mes idées sur Bordeaux et Rochefort. D'après ce que vous me « marquez sur Boulogne nous pouvons nous promettre un succès certain « en attaquant par ces trois points à la fois. » — Laa, émissaire du baron d'Imbert, dont il avait annoncé l'envoi par plusieurs lettres, sous le nom de Michel, et qui devait de suite retourner en Angleterre, a appris, en arrivant à Paris, l'arrestation de Dubuc et Rossolin. Il a fui et s'est dirigé vers Bordeaux. Peut-être était-il chargé de quelques commissions secrètes pour cette ville. Il importait donc de rechercher à Bordeaux et environs les correspondants que d'Imbert et ses associés pouvaient y avoir. Or Rossolin, dans les déclarations très détaillées qu'on a obtenues au ministère de la police, a affirmé positivement que le sieur Lamothe, enseigne de vaisseau à Toulon, à l'époque du siège, et qui avait suivi les Anglais à Londres, était revenu depuis près de deux ans et résidait à Blayes, près Bordeaux ; qu'il avait laissé à Londres ses enfants et son épouse, belle-sœur du comte de Grasse, l'un des associés du baron d'Imbert ; qu'enfin il avait continué depuis son retour de recevoir du ministère britannique un traitement de 50 livres sterling. Le sénateur ministre a ordonné son arrestation. Elle a été exécutée (*Bulletin* du 2 de ce mois) (1508). Le préfet de la Gironde rend compte de son interrogatoire et de l'examen de ses papiers. Voici le résultat : Lamothe était enseigne de vaisseau sur *La Perle*, lors de la trahison de Toulon. Il a suivi les Anglais, qui lui ont donné une pension de 50 livres sterling pendant les deux ans de son séjour à Londres. Il y a épousé la sœur de la comtesse de Grasse ; il l'a laissée avec ses enfants à Londres où elle touche un secours d'un schelling par jour. Il y a fréquenté le comte de Grasse, comme son allié, mais n'a eu avec lui aucun rapport politique. Il nie avoir connu le baron d'Imbert, quoique l'un des principaux officiers de Toulon qui ont trahi. Il soutient également qu'il n'a jamais connu Dubuc. Il convient avoir eu en Angleterre quelques liaisons avec Laa et Rossolin ; aucune depuis son retour en France. Il est revenu avec un simple passeport anglais, sans autorisation du gouvernement français, sans amnistie, sans déclaration quelconque. Il désavoue s'être chargé d'aucune mission, avoir tenu depuis son retour aucune correspondance, avoir reçu aucun secours de l'Angleterre. On ne lui a trouvé aucun papier important. Le passeport que le ministère anglais lui a délivré laisse naturellement présumer que ce ministère, qui l'entretenait en Angleterre, a cru pouvoir utiliser son voyage en France, d'autant plus qu'il avait évidemment la faculté d'aller à Londres, et que sa femme, dans ses lettres, l'en sollicite vivement. Cette circonstance de faveur fait présumer que les Anglais le regardent comme bien à eux. — Il est à remarquer ici que plusieurs de ces Toulonnais vont et viennent de France et d'Angleterre. C'est ainsi que Laa [1], bien attaché au comte d'Imbert, est venu l'an passé à Pau, son pays ; s'y est fait donner comme un simple habitant ordinaire, un passeport pour l'Espagne, d'où il est passé en Angleterre, pour être de nouveau envoyé en France. Il a été pris avec ce passeport.

1. En marge : « Le Ministre fait interroger en ce moment « Laa, qui vient d'être amené de Bordeaux au ministère. »

1524. — Anvers. Avis sur la hausse du prix de l'or en Hollande. — Le Grand Juge communique au sénateur ministre une lettre qui lui a été écrite, le 29 prairial, par le sieur Jutheaume, adjoint au maire d'Anvers. En voici l'extrait : « J'ai remarqué que, lorsque le cabinet britannique se « proposait de payer des subsides sur le continent ou tramait quelque « complot, il en résultait une hausse considérable dans les monnaies d'or, « à la Bourse d'Amsterdam. La même hausse vient de s'opérer. Elle a « même été rarement aussi forte. Les ducats sont à 1 fr. 06 au-dessus de « leur valeur. Les louis à 85 centimes. » *Nota.* — Cet avis coïncide avec la lettre de Hambourg du 16 juin, rapportée à la fin de ce *Bulletin* (article : Extérieur) (1527). On y voit que la même hausse s'est opérée à Hambourg et a produit les mêmes réflexions.

1525. — Orne. Incendie. — Un incendie s'étant manifesté à la maison du sieur Charbonnel, ancien maire de la commune d'Appenay (Orne), on a sonné le tocsin pour attirer le plus de secours possible. Le sieur Medavid, curé de cette commune, s'est porté promptement auprès du sonneur et l'a forcé à carillonner, quoiqu'il lui observât qu'il n'y avait que le son du tocsin qui pût indiquer le besoin des secours étrangers et les multiplier. Ce prêtre voulait au contraire annoncer, par un son de joie, que l'incendie des bâtiments du maire était un événement heureux. On informe contre lui.

1526. — Toulon. Rapport du commissaire général de police. — Le 27 prairial il y a eu une discussion à Toulon sur la préséance à la procession entre le commandant de la place et le préfet maritime. Le premier a cédé.

1527. — Extérieur. Lettre d'un négociant (15 juin). — « L'or en « espèces et lingots est très demandé à 11 0/0 pour comptes russe et « prussien. La demande est trop vive pour que ce soit une affaire mer- « cantile. Le change a faibli à Londres de 1 0/0. On l'attribue aux mesures « du gouvernement batave contre le commerce britannique. L'opinion « change étonnamment. Les revers et la maladresse des gouvernements « ont usé la confiance. Le commerçant, ne voyant avec les autres ni « sûreté ni profit, s'attelle au char de la bonne fortune de l'Empereur et « Roi. Des plaisants disent que les aigles allemands seront convertis en « poules devant l'aiglon français. La prise de possession de Gênes et Luc- « ques est regardée comme naturelle. On s'attend à voir la Basse-Sicile « occupée par les Français. On ne doute pas que les flottes combinées « n'aillent débuter au Brésil, et que le Portugal ne ferme ensuite ses ports « aux Anglais. Le ministre de France est comblé de prévenances ; on se « presse dans son antichambre. »

1528. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Marseille. Lors de l'attaque du courrier de La Ciotat (1477) on a enlevé de l'argent dans les lettres. Le courrier donne le signalement du voleur.

Meuse-Inférieure. Arrivée de Vankelgtern, qui a obtenu son congé de l'armée batave. Il est provisoirement en surveillance.

Toulon. Arrestation de cinq marins déserteurs. Il ne reste pas un mendiant à Toulon.

Marseille. Le courrier qui annonce la réunion de Gênes annonce la mort du ministre des relations extérieures. — Faillite de la veuve Rabaud et Cie.

Bordeaux. Faillite de Pereira, agent de change. C'est le premier juif ayant manqué à Bordeaux. On a arrêté Cambon et Mausencat, complices de ces faillites.

Rapport du préfet de police. Quantité de marchandises envoyées de Paris à la

foire de Beaucaire. — Arrestations : dix voleurs, treize mendiants. — Bourse : baisse ; clôture : 61 fr. 65 ; actions de la banque : 1305.

Lettre de Hambourg. Pignatelli (1431) est à Hambourg, vêtu en jockey, en habit très court. — L'irlandais Can, ex-officier d'insurgés, est à Altona, avec la femme Merryman. C'est un ennemi de Sa Majesté. Ses relations avec l'Ouest. — Bruits de paix avec l'Angleterre.

Faits divers. Assassinat d'un garde forestier, dans la Somme. Le gendarme Menol est soupçonné. — Suicide : en Seine-et-Marne, de Champagne, compromis dans l'affaire des forêts (suicide Noël) (1467)). — Vols : de Porte, chez un curé des Basses-Pyrénées ; à Nîmes, par les brigands de Beaucaire.

BULLETIN DU 7 MESSIDOR AN XIII

Mercredi 26 juin 1805.

1529. — Saône-et-Loire. Forêts. — Le préfet de Saône-et-Loire expose, dans une lettre du 1er de ce mois, qu'on commet beaucoup de délits dans les forêts, sous prétexte de défrichements dans les clairières ; que les agents obtiennent par surprise des concessions, dont les valeurs ne sont pas connues, et ne remplissent pas les conditions auxquelles ils se sont soumis ; qu'enfin les préposés de l'administration forestière usent de la propriété publique comme de la leur.

1530. — Toulon. Amnistiés. — Par ordre du sénateur ministre, donné par suite de la certitude acquise par Son Excellence que l'agence de Londres, à la tête de laquelle se trouve le baron d'Imbert, est composée presque entièrement de Toulonnais réfugiés, qui sont présumés avoir conservé des correspondances dans leur pays, on a demandé au commissaire général de police de cette ville des renseignements sur la conduite de ceux qui ont profité de l'amnistie pour rentrer. Voici l'extrait de sa réponse du 27 prairial : — « Parmi les amnistiés, on distingue trois officiers de marine : Péron, Emeric, Vialis. Péron est employé sur le « Brick *L'Abeille* et membre de la Légion d'honneur. Emeric est « aussi employé sur la frégate *Le Rhin*, capitaine L'Inferné. Vialis est « capitaine d'un bâtiment marchand. Trois autres sont commis de « M. Emeric, frère du président : Mouton, Garnier. L'Inferné, frère du « capitaine, sert sur sa frégate. Guyot, signataire du traité, est marchand « de blé à Toulon. Laure, né à Malte, marin français, parti et rentré « avec les autres, vit à la campagne, à une lieue de Toulon. Deux Mouton, frères du commis de marine, sont à Toulon ; l'un est prêtre et « exerce, l'autre est pilote. L'abbé Roux, aumônier de vaisseau, et « Audemard, aspirant de marine, sont à Marseille. — Tous ces amnistiés, « dit le commissaire, ont entre eux une continuité de liaisons et de rapports qui les rend suspects. Mais point de preuves matérielles. Ils sont « tous dissimulés et réservés [1]. On voit, avec inquiétude, que plusieurs « sont employés soit sur les vaisseaux de Sa Majesté, soit dans les administrations. »

1531. — Rapport du préfet de police. — Le 5, on a donné au Vaudeville une pièce nouvelle, intitulée : *La Métempsychose*, composée par le jeune Bourguignon, qui a déjà composé quelques ouvrages dramatiques. Cette pièce a réussi ; plusieurs couplets ont été redemandés ; l'auteur appelé par acclamations a refusé de paraître. — A l'Opéra-Co-

1. En marge, de la main de Fouché : « Surveiller et rendre compte. »

mique, la première représentation de *La Méprise Volontaire* a eu le même succès. Duval est auteur des paroles. On cite pour la musique Mlle Le Sénéchal de Hercado, âgée de dix-neuf ans.

1532. — Hollande. Emigration. — Dans le mois de floréal dernier, le préfet de la Sarre annonça que plusieurs habitants de ces contrées demandaient des passeports pour l'Allemagne ou la Hollande, avec l'intention de se rendre en Amérique, et qu'il les refusait. La gendarmerie fit le même rapport et dit que la destination réelle de tous ces émigrés était l'Espagne, pour repeupler les contrées que l'épidémie avait ravagées. Elle ajouta que la maison Betmann, de Francfort, était chargée d'exciter et diriger les émigrations (*Bulletin* du 13 floréal) (1283). D'autre part, le sénateur-ministre a été informé, soit par une lettre trouvée dans les papiers de Rumbold, soit par un avis particulier de Hambourg, qu'un marin de Bremen, nommé Smith, autorisé à conduire des passagers en Amérique, avait proposé au ministre anglais de lui livrer, sous prétexte de ces passages, autant de recrues qu'il voudrait, à sept guinées par homme. Il était donc important de mettre obstacle aux émigrations pour l'Amérique, réelles ou simulées. — Le 22 prairial, 119 habitants de la Sarre et de la Moselle sont arrivés à Amsterdam et ont déclaré qu'ils se proposaient de passer en Amérique. Ils n'avaient que des passeports de leurs communes pour voyager dans l'intérieur. Ils ont dit qu'ils s'étaient embarqués ensemble à Sarrebruck et qu'ayant voulu faire viser ces passeports pour la Hollande, à Coblentz et à Cologne, les maires leur avaient répondu que cette formalité n'était prescrite que pour les voyageurs par terre et non pour les passagers par mer. M. Gohier, commissaire général à Amsterdam, s'est opposé à leur émigration. Il en rend compte au sénateur ministre par une lettre du 25 prairial : « Les personnes, porte cette lettre, qui vou- « laient les engager, ne pouvant obtenir des passeports pour leur expor- « tation, ont cessé de leur fournir des moyens de subsistance. » La régence d'Amsterdam leur a accordé 8 sols de Hollande par jour jusqu'à leur départ pour la France. M. Gohier n'a pas différé ce départ. Il s'est effectué le 24, sur le navire du capitaine Meyer, que M. Gohier a chargé, moyennant 1.100 florins, de reconduire à Cologne ces 119 émigrants. Le préfet de la Roër et le sous-préfet de Cologne en sont prévenus.

1533. — Limoëlan. — On a annoncé, dans le *Bulletin* du 11 pluviôse an XIII (860), que Limoëlan était resté aux Etats-Unis, où il était passé avec son beau-frère et sa sœur, après la paix d'Amiens. Le préfet des Côtes-du-Nord, qu'on avait chargé de vérifier si les deux époux étaient revenus en France, ainsi qu'on l'annonçait, a écrit qu'en effet ils sont de retour depuis l'année dernière, mais qu'il ignore si Limoëlan avait été les joindre en Amérique. On invite M. le général Turreau, ministre de France aux Etats-Unis, à s'assurer si Limoëlan est encore dans ce pays, et, dans ce cas, à faire observer ses démarches et à en donner avis à Son Excellence.

1534. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. On attend les ministres de la guerre et de la marine. — L'amiral Verhuel semble vouloir conduire en masse la flotte batave de Dunkerque à Ambleteuse.

Eure. Legoué, brigand, condamné à mort, se suicide par strangulation dans sa prison.

Rébellions. 1) Dans le Pas-de-Calais, pour sauver un conscrit réfractaire ; 2) à

Laon, contre les gendarmes qui arrêtent un particulier. Les deux chefs de cette rébellion, Hardy et Censier, sont arrêtés.

Deux-Nèthes. Sept contrebandiers essayent de tuer Desteche, douanier.

Lyon. Menégault, arrêté l'an passé pour escroqueries, a reparu avec Babaut et s'est donné comme inspecteur des prisons. Son passeport est en règle pour l'Italie où il dit qu'il va au couronnement de Milan. On lui donne l'ordre de sortir de Lyon. On est surpris qu'on le laisse aller en Italie et on prend des mesures pour l'empêcher de suivre Sa Majesté.

Marengo. Le brigand Verna est tué par deux brigands qu'il devait livrer pour obtenir sa grâce.

Rapport du préfet de police (suite). Arrestations : onze voleurs, deux mendiants, quatre faux monnayeurs, un déserteur. — Bourse : 61 fr. 75. Les négociations sont ralenties parce que les agents refusent de s'engager personnellement.

Renseignements. A vérifier : 1) Humphrys (965) ne serait-il pas le même que John Montagu Humphrys vu récemment dans l'Orne ? 2) Emploie-t-on aux douanes Lamariouze dit Paul et Poitevin Durosey, chefs de chouans, amnistiés, dangereux ? 3) Dumas, habitué du Café de la Régence, sous le nom du « Docteur », royaliste, désigne les hauts fonctionnaires comme des révolutionnaires traîtres à leur roi légitime.

Faits divers. Assassinats : 1) de Hiquel, par son frère, dans la Dyle ; 2) de Lyon, juif polonais, dans le Haut-Rhin. — Incendies : 1) accidentels : Jemmapes, Aube (foudre), Meuse-Inférieure ; 2) par malveillance : forêt de Haguenau ; Var (chez Legras, par Lions, croit-on), à Toulouse (chez Barreau, par Grisolles.)

BULLETIN DU 8 MESSIDOR AN XIII

Jeudi 27 juin 1805.

1535. — Deux-Nèthes. Exportation de piastres. — Le préfet des Deux-Nèthes expose que l'exportation des piastres par Anvers se continue. Il y en a actuellement plus de 600.000 à Amsterdam. On les croit destinées pour l'Angleterre. On obtient des permissions par des moyens inconnus.

1536. — Déserteurs. — Le 15 prairial, trente-sept déserteurs, armés de sabres, ont traversé le département des Alpes-Maritimes. Ils venaient d'Alexandrie. Ils paraissaient éviter avec soin les routes fréquentées. Ils avaient un chef portant des épaulettes d'officier, qui était leur commandant apparent. On a donné avis de leur passage à tous les préfets des départements voisins.

1537. — Marseille. Bandes de brigands. — Par une lettre du 26 prairial, le commissaire général de police de Marseille annonce que deux nouvelles bandes de brigands s'établissent, l'une sur la route de Lambesc, l'autre sur celle de Montélimar. Leur projet est d'attaquer et de dévaliser les courriers. On prend contre eux les mesures convenables. *Nota*. — Si cet avis et le précédent sont exacts, il est probable que les déserteurs, vus le 15 prairial dans les Alpes-Maritimes, ont pénétré dans les Bouches-du-Rhône et ont formé les bandes que l'on annonce.

1538. — Hérault. Dévastation. — Des inconnus [1] ont coupé trente peupliers, le 14 prairial, dans un champ appartenant au maire de Cousouls (?) ; il avait poursuivi avec zèle les conscrits réfractaires. On présume que ce dommage lui a été causé par vengeance.

1539. — Rapport du préfet de police. Bourse. — La Bourse a été

1. En marge, de la main de Fouché : « Ordre de rechercher les auteurs de ce délit « et de les faire punir. »

très animée. On s'attendait à une hausse considérable, parce qu'on savait que quelques agents avaient beaucoup de rentes à livrer. Dès l'ouverture de la Bourse, le bruit a circulé que tous ces engagements étaient remplis. Le cours a été faible quelques instants. Bientôt on a répandu que M. Levrat aurait emprunté pour deux mois 200.000 francs de rentes à 65 francs, et que c'était par ce secours momentané que les rentes promises se livraient. La hausse s'est rétablie, et le cours s'est clos à 61 fr. 80 centimes.

1540. — Hambourg. Lettre du 28 prairial. — On reçoit beaucoup de déserteurs dans les chasseurs d'Altona. Deux sont arrivés le 27. — Müller et Meyer, embaucheurs, qui avaient été signalés et arrêtés, viennent d'être mis en liberté par ordre du préteur. Vingt-huit recrues ont passé sur le territoire danois, sous la conduite de ces deux embaucheurs. Le transport a été dirigé vers Tondern. La police d'Altona ne se borne pas à favoriser l'embauchage continuel pour l'ennemi, elle permet encore qu'on y imprime et qu'on livre à la circulation les pamphlets qui se composent contre Sa Majesté.

1541. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. Arrivée de Dalyell, lieutenant de vaisseau, pris près de Saint-Valery sur le *Ratlér.* — Mayers, capitaine marchand, envoyé à Bitche. — Effectif : 693.

Morbihan. Evasion d'un déserteur de la prison de la Roche-Bernard.

Mendiants. Arrestation des deux frères Rossi, mendiant pour la rançon de leurs parents à Alger, avec une recommandation de Fats, de l'ordre de Saint-Etienne-de-Pise.

Luxembourg. Mort à la prison, de Jeomeau, rebelle de l'Ouest.

Lozère. Plaintes contre le brigadier de gendarmerie Carrier, accusé d'avoir frappé plusieurs personnes en arrêtant à Châteauneuf le réfractaire Astier, et d'avoir extorqué 15 francs à un parent de ce conscrit.

Sture. La situation s'améliore depuis la destruction de Manino. Son complice Gallot a essayé d'assassiner les conscrits qui l'ont tué. Esprit public bon.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicides de Ricard et de Valton. — Arrestation de Lafontaine, accusé d'avoir assassiné Boiton. — Arrestations : dix-huit voleurs, huit mendiants, un fou.

Ordres du Ministre. Garder en détention j. n. o. Marien, Hertz dit Boelpeck, Calingaert, Debelleder (garrotteurs acquittés). — En liberté : 1) en surveillance : Knops (chapelier de Malines, a favorisé l'évasion d'un déserteur; assez puni) ; 2) complète : Zons (propos contre Sa Majesté, étant ivre) ; 3) sous caution : Rymenans (fraude).

Faits divers. Suicides à Nantes : un cordonnier et Guilleret. — Assassinats : 1) de Duforestel, dans l'Eure ; 2) de Vergoten et de sa femme, par Vandenhabelle, dans l'Escaut.

BULLETIN DU 9 MESSIDOR AN XIII

Vendredi 28 juin 1805.

1542. — Paris. Prussien. — Mme de Lucchesini attendait M. de Lucchesini à Paris, le 6 de ce mois : elle a même veillé une partie de la nuit dans cette attente ; ce retard, qui s'est prolongé jusqu'à ce jour, donne des inquiétudes à cette dame. M. le major de Schack attend pour partir le retour de M. de Lucchesini, sur lequel il compte pour les fonds nécessaires à son départ. Il a perdu presque tout son argent au jeu. Lors

de son dernier voyage à Paris, à l'époque du couronnement, M. de Schack, se trouvant dans la même position, obtint de M. de Lucchesini un crédit de mille louis chez Fould, banquier, rue Bergère. M. de Schack a annoncé d'avance l'intention de venir passer l'hiver à Paris.

1543. — Exécution. — Bellanger dit l' « aveugle du bonheur », condamné à mort par la cour criminelle et dont l'exécution avait été suspendue par l'ordre du Grand-Juge, a subi sa peine aujourd'hui à 9 heures.

1544. — Namur. Fanatique. — L'évêque de Namur signale un fanatique de son diocèse, dangereux pour la tranquillité de ce pays. Il se nomme Martin, réside depuis cinq à six ans à Laroche, était garde forain sous le gouvernement autrichien ; on ne dit pas où. Le curé de Laroche ayant remarqué que sa conduite était régulière, ses mœurs austères, et que cependant il ne paraissait jamais à l'Eglise, lui rendit une visite, comme son paroissien, et lui demanda quelle religion il professait. Martin répondit : « Je suis catholique romain, mais non de « l'Eglise gallicane dont les ministres ont fait un serment scandaleux. » Le curé lui ayant parlé du Concordat et du Pape, il répliqua : « Le Pape « n'est que le premier vicaire de Paris. Les prêtres français trahissent « leur conscience et la religion. » Le fanatique ne se borne pas à la pratique intérieure de ses principes erronés : il est, en quelque sorte, chef de secte, a des partisans avec lesquels il se livre à divers actes de magie. Le sénateur ministre ordonne qu'il soit éloigné du pays sur lequel il exerce son influence.

1545. — Marseille. Esprit public. — Par une lettre du premier de ce mois, le commissaire général de police à Marseille marque que plusieurs habitants des quartiers de Saint-Geniez et Mazargues se sont plaints de ce que les dimanches et fêtes on ne chantait pas aux offices le *Domine salvum fac*, etc... Le grand vicaire, en l'absence de l'archevêque, a été invité à faire réparer cet oubli.

1546. — Rapport du préfet de police. Bourse. — La hausse des rentes se soutient. On l'attribue essentiellement à la rareté de celles en circulation et à la difficulté de livrer celles promises. On s'est principalement occupé à la Bourse de l'emprunt fait par M. Levrat de 200.000 fr. de rentes à 65 francs (*Bulletin* d'hier)(1539). Les rentes qui devaient être prêtées ont été déposées ; mais, la condition n'ayant pas été remplie, les prêteurs ont refusé de signer le transfert, et l'inexactitude de l'agent a causé des plaintes graves. On est d'autant plus inquiet sur M. Levrat qu'il a vendu beaucoup de rentes pour la fin de ce mois. On manifeste le désir que les opérations des agents de change soient régularisées et assurées par de nouvelles mesures.

1547. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Orne. Désordres causés à la fête de Glos par deux gendarmes ivres.

Oise. Arrestation à Attichy de Lefèvre, réfractaire de l'an VIII : faux passeport.

Moselle. Rébellion pour délivrer un individu pris par les gendarmes.

Bordeaux. Un brick de guerre français, venant de la Guadeloupe, où règne la fièvre chaude, répand le faux bruit de la prise de la Trinité, dans l'espoir qu'en faveur de cette nouvelle importante on le recevra.

Drôme. Cheynet, Bouton, Semyan, accusés de l'attaque du courrier de Montélimar (945), sont condamnés à mort. Martin, leur complice, est acquitté et écroué administrativement, j. n. o., par le préfet, à la tour de Crest.

Rapport du préfet de police (*suite*). Suicides de Jude et de André.— Arrestations : quatorze voleurs, cinq mendiants, un déserteur, un fou.

Ravel (847. 865. 1394) a été arrêté à son arrivée. Détails sur ses voyages. On a saisi chez lui une lettre de Mennet (1315), et quatre lettres de Londres : Lami à Roettiers, comte de Mesnard à Leclerc de Juigné, dame Parquet à Menard, demoiselle Madraa à son père. Il s'occupe du commerce des marchandises anglaises. Cependant, comme on n'a pas saisi de marchandises, on ne peut pas le poursuivre : il restera en prison jusqu'aux ordres de Sa Majesté. Ne pas inquiéter son associé Quesnin car on espère des résultats avantageux de nouvelles recherches.

Florence. M. de Beauharnais annonce l'évasion d'Amiot, arrêté avec Julien (559).

Ordres du Ministre. Refuser un passeport à Lesage (ex-commissaire de police à Béziers, destitué pour indignité, veut venir à Paris, probablement pour demander une place). — En détention j. n. o. : Gauthier dit Figuères (anarchiste, puis émigré, rentré, arrêté à Bologne où il vivait avec des brigands). — Ménégault et Babault (1534) : le commissaire de police de Turin leur tracera une route autre que celle que doit suivre Sa Majesté et leur fixera un délai. — A Charenton : Michelot (fou). — Autoriser à revenir à Paris, en surveillance, sous caution : Béchade (éloigné de Paris pour propos contre Sa Majesté). — En liberté, en surveillance à Nantes : Riboux (propos). — Aux Madelonnettes, jusqu'à ce qu'elle soit réclamée par des personnes connues : Giacosa Balbi (se disant veuve d'Oreilly et issue de la famille de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne ; vit d'intrigues et d'aumônes ; semble folle). — A Bicêtre, Saint-Denis et autres dépôts j. n. o. : dix-sept escrocs, vagabonds, perturbateurs, des deux sexes, non susceptibles de jugement.

Faits divers. Vols d'église dans les Ardennes. — Incendie : Aube.

BULLETIN DU 10 MESSIDOR AN XIII

Samedi 29 juin 1805.

1548. — Verdun. Évasion. — Tous les prisonniers de la marine marchande ont été consignés dans la citadelle de Verdun, d'après la tentative de plusieurs d'entre eux pour s'évader (*Bulletin* du 7 prairial) (1395). Un capitaine, nommé Brown, âgé de vingt-neuf ans, méditant sans doute une fuite prochaine, a imaginé de demander la permission de demeurer en ville, en déposant pour sûreté de sa personne 5001 francs. On a accepté cette offre, en y ajoutant la condition de fournir une caution personnelle, choisie parmi les prisonniers du dépôt les plus qualifiés. M. Knox, gentilhomme, a souscrit cet engagement, le 18 prairial. L'acte porte qu'il répond de Brown corps pour corps. Dans la soirée du 6 de ce mois, Brown a disparu. Son signalement a été envoyé de suite à toutes les brigades. M. Knox est gardé à vue par un gendarme. Sa personne et le dépôt de 5.001 francs sont tenus à la disposition du ministre de la guerre.

1549. — Gênes. Lettre (1er messidor). — Un observateur exact écrit ce qui suit : « J'ai traversé tout le Piémont ; j'ai remarqué que « quelques anciens seigneurs s'efforçaient de persuader aux paysans que « le roi de Sardaigne serait bientôt rétabli dans tous ses Etats, et que ces « paysans le croient. En Ligurie, l'esprit public est beaucoup meilleur à « Gênes que dans les campagnes. J'ai rencontré hier à Gênes des étrangers « que j'ai vus à Londres. Ce sont très certainement des Anglais, mais ils « ont des passeports américains. J'ai aussi aperçu avant-hier un suédois « qui arrive de Paris. Il m'a toujours paru suspect : je m'occupe de « savoir le sujet de son voyage. L'ambassadeur de Suède est encore à « Gênes. » Le sénateur ministre a donné des ordres pour la recherche de ces Anglais et de ce Suédois.

1550. — Jura. Contrebande. — L'adjoint de Saint-Claude écrit, à la date du 2 messidor, que la contrebande s'exerce avec activité. Ceux qui en font leur principale occupation craignent la réunion du pays de Vaud à la France et disent que toute la montagne serait ruinée si ce changement avait lieu.

1551. — Aude. Bande. Résultats des recherches. — On a signalé une bande de brigands dans les montagnes, sur les confins du Tarn, de l'Aude et de la Haute-Garonne. (*Bulletin* du 17 prairial) (1449). Le 30, le préfet de l'Aude a rendu compte du résultat des mesures concertées pour atteindre ces brigands. On en a arrêté un à Revel (Haute-Garonne), nommé Laredoute. Il a fourni quelques renseignements utiles. Trois frères, nommés Paul, sont signalés. L'un d'eux est arrêté ; on connaît la retraite des deux autres. On espère les saisir bientôt. Chacun de ces brigands paraît avoir son asile. Ils correspondent et se réunissent pour leurs complots à des signaux convenus. Les poursuites se continuent.

1552. — Invalides. — On a rapporté au sénateur ministre, le 8 du mois dernier (1420), que les soldats de l'Hôtel des Invalides et même quelques officiers se permettaient des plaintes séditieuses contre leur gouverneur, et y joignaient quelquefois des propos contre Sa Majesté et plusieurs généraux. Voici la réponse de la préfecture : « Il résulte des « renseignements recueillis qu'effectivement la majorité des soldats et « même des officiers de l'Hôtel se plaignent de leur gouverneur. La dis- « cipline qu'il a établie paraît la cause de ce mécontentement. Les prétex- « tes sont : les habits actuels, la qualité du vin, etc., etc... « On désigne « comme principaux instigateurs de ces murmures : Aubry, corridor du « nord, Lagrange, corridor de l'est, Déchaud et Lamothe, corridor du « sud. Ceux-là doivent présenter pour tous les mécontents, collective- « ment, un mémoire pour Sa Majesté. Le gouverneur paraît être le « seul objet de ces plaintes. Presque tous les invalides parlent de Sa « Majesté avec le plus grand enthousiasme, excepté quelques-uns des « armées du Nord (Le rapport de la préfecture ne les nomme pas). »

1553. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rhin-et-Moselle. Une barque, portant soixante-dix-sept conscrits, venant de Coblentz, chavire sur le Rhin. Trois sont noyés, six désertent, les autres sont sauvés.

Bouches-du-Rhône. Bandes de brigands signalées (1537) à Pont-de-l'Arc (1507). Il n'y a pas eu de rassemblement : on a seulement tiré deux coups de fusil sur une maison.

Aveyron. Quatre individus voulaient faire subir la castration à Marsal Bouignol, jeune ecclésiastique. Moulhac et Gamors sont arrêtés.

Bayonne. La femme Audriette, interrogée sur la lettre qu'elle remit à Rossolin pour Bedout (1436), a dit n'avoir rien voulu faire contre le gouvernement. Le sous-préfet la garantit. Elle demeure cependant détenue jusqu'à révocation du mandat lancé contre elle.

Rapport du préfet de police. Incendie chez Daniel : Henoc et Tonnelier sauvent la femme Chambellas et ses enfants. — Suicide de Huotte. — Arrestations : neuf voleurs, deux mendiants, un déserteur, un faux monnayeur, un fou. — Bourse : rente à 62 francs. Levrat a traité l'emprunt qu'il négociait et vendu beaucoup de rentes fin du mois.

Renseignements sur Antonelle, Marchena et Maupertuis (1420).

Haar (1458) a demandé à venir à Paris comme valet de chambre : il est renvoyé n Allemagne.

Semple et Wilkinson, vus à Paris tous les deux (1453). On ne peut pas les découvrir.

Hambourg. La dame Servier et sa fille (1333, 1343) ont été arrêtées pour faire le commerce de marchandises anglaises et servir la correspondance des Bourbons. On a trouvé chez elles une lettre de l'émigré Plantier disant qu'on n'osait pas lui envoyer une cassette contenant des papiers importants. Cette cassette, appartenant à Miomandre, était entre les mains de la dame Kenoblock. Bourrienne a menacé Plantier et a obtenu qu'il livrât les papiers et la cassette. (En marge : « La cassette est entre les mains du Ministre. »)

Faits divers. Tentative de vol chez un receveur de l'enregistrement des Vosges. — Incendie dans une forêt de la Meurthe.

BULLETIN DU 12 MESSIDOR AN XIII

Lundi 1er juillet 1805.

1554. — Officiers toulonnais agents de l'Angleterre. — 1° Laa. Le nommé Laa, arrêté à Bordeaux, a été amené au ministère de la police générale. Il résulte de ses aveux qu'étant enseigne sur *La Perle*, lors de la reprise de Toulon, il est passé en Angleterre sur ce bâtiment, capitaine Vankenpen (celui qui est aujourd'hui le payeur des émigrés à Naples). Rossolin et Lamothe, dont il sera question plus bas, étaient sur le même vaisseau. Laa fut payé de sa campagne par les Anglais et fut en outre admis à la pension de 50 livres sterling, dont il a joui pendant onze ans qu'il a séjourné en Angleterre. Laa a déclaré être rentré en France par Morlaix, où il a débarqué le 4 janvier 1804, sur un parlementaire anglais, sous la fausse qualité de prisonnier de guerre. Il s'est rendu de suite dans son pays, près Pau, où, après un mois et demi seulement de séjour, il prit un passeport pour l'Espagne. Il prétend qu'il y a fait le commerce et a été pris par un cutter anglais, près Bilbao, en décembre dernier, et conduit à Plymouth. Il a reçu la permission d'aller à Londres, d'où il est reparti pour la France, le 11 mai. Les rapports faits à la police générale, il y a plus de deux ans, et surtout les déclarations formelles de Rossolin, combinées avec les circonstances avouées par Laa, établissent que cet individu est un de ces Toulonnais vendus aux intérêts de l'Angleterre et agents du comité dirigé par d'Imbert, lesquels s'introduisent en France sans déclaration ni soumission préalable, et repassent ensuite en Angleterre, pour paraître de nouveau en France. C'est ainsi que Cocampot et Rossolin, chargés de mission sur Toulon, vinrent, il y a deux ans, à Bayonne, où heureusement l'autorité leur refusa de pénétrer. Ainsi, vers le même temps, Lamothe revenait à Blaye, Laa à Pau, par Morlaix. C'est ainsi, enfin, que Rossolin est revenu avec Dubuc. — La question particulière relative à Laa et qu'il importe d'approfondir est celle-ci : Laa est-il l'individu envoyé et annoncé par M. d'Imbert pour porter à Dubuc les encres sympathiques et un mémoire détaillé sur les opérations à suivre? Il persiste à soutenir la négative et assure n'avoir fréquenté aucun Toulonnais dans son séjour à Londres et n'avoir eu aucune commission pour la France. Voici les motifs qui semblent établir le contraire : 1° Rossolin a déclaré que le premier Toulonnais qui serait détaché en France par M. d'Imbert devait être ou Cocampot ou Laa; que l'un de ces individus ne tarderait certainement pas à venir le remplacer, lui, Rossolin. 2° D'Imbert annonce à Dubuc, dans deux lettres des 14 et 15 mai, qu'il vient de lui envoyer le nommé Michel, chargé de lui porter les encres et les mémoires, etc. Or Laa est précisément parti de Londres le

11 mai, de son aveu. 3° Il est arrivé à Paris le 12 prairial, et c'est précisément ce même jour, ou le lendemain, que l'individu chargé des commissions de d'Imbert a apporté et laissé dans la maison de Dubuc la fiole d encre sympathique annoncée par d'Imbert. Il est vrai que la servante, à laquelle la fiole a été remise, n'a pas pu affirmer, à la confrontation avec Laa, que ce fût bien celui qui la lui eût apportée. Mais elle avait annoncé d'avance qu'elle était si troublée de voir encore ce jour-là de nouvelles commissions pour Dubuc, qu'elle n'était pas sûre de pouvoir reconnaître le porteur si on le lui présentait.

2° Lamothe. Autre enseigne de vaisseau sur *La Perle* et camarade de Laa, déclare être rentré en France, il y a deux ans, sans déclaration ni soumission, avec un passeport anglais. C'est ce que porte son interrogatoire, où l'on a négligé de s'assurer par quelle voie il est rentré.(Serait-ce aussi par les cartels d'échange ?) On voit par les lettres de sa femme que celle-ci le presse de retourner en Angleterre; il avait donc conservé la facilité d'y être admis. D'ailleurs, sa femme et ses enfants y reçoivent le traitement. Mais ce qui est surtout remarquable ici, c'est que l'époque de ce retour coïncide avec le temps de la mission dont Rossolin et Cocampot furent chargés. Cette mission, suivant Rossolin, avait pour objet de préparer le Midi à des mouvements qui devaient y éclater à la suite d'une surprise qu'on méditait sur l'île de Corse. C'est M. le comte de Grasse, beau-frère de Lamothe, qui était l'auteur de tout ce projet, et il en suivait l'exécution avec MM. d'Imbert et Chossegros, autre officier principal de marine à Toulon. Rossolin nommait ces trois hommes : « Le triumvirat des Toulonnais ». On est donc fondé à croire que Lamothe, allié de M. de Grasse, a été envoyé pour coopérer à l'exécution de ce plan. Du moins, il est certain, d'après les déclarations expresses de Rossolin, que Lamothe, fixé à Blaye, continuait d'y recevoir son traitement et de correspondre avec M. de Grasse. Et, comme M. d'Imbert, dans une de ses lettres à Dubuc, parle d'un de ses agents, sous un nom supposé de Médine, qu'il dit être établi du côté de la Charente, on ne serait pas éloigné de présumer que, par le nom de Médine, il pouvait bien désigner Lamothe. Son Excellence le sénateur ministre cherche à éclairer ses soupçons, en même temps que, par une mesure générale, il va être à même de fixer son opinion sur tous les Toulonnais rentrés et de prévenir le retour des autres.

1555. — Caen. Filleul. Elections (1474). — Réponse du préfet du Calvados: « Filleul est, en effet, un mauvais sujet, qui n'a échappé « au supplice que par l'amnistie, et sur lequel je n'ai reçu que des notes « désavantageuses. Cependant, l'auteur de la dénonciation lui donne « une importance qu'il n'a jamais eue, étant couvert du mépris général. « Les choix ont été conformes au vœu réel des électeurs. Ils ont dési- « gné pour le Corps législatif MM. des Cotils et de Vassy; le premier « est magistrat de sûreté, probe, zélé, intelligent. Le second est un « ex-constituant, émigré à la vérité, mais estimé, et qui fut déjà pro- « posé pour le Sénat à la dernière assemblée. La dénonciation paraît « l'ouvrage d'un mécontent [1]. »

1556. — Nantes. Comte de Chambors. — L'émigré de Chambors, né à Paris, non amnistié, âgé de 49 ans, est arrivé à Nantes au commencement de ce mois, sur un navire portugais, venant de Lisbonne. Il a déclaré, dans son interrogatoire, qu'il ne s'était muni d'aucune autorisa-

1. En marge, de la main de Fouché: « Ordre de faire arrêter ce Filleul. »

tion ni permission préalables pour venir en France, mais qu'il avait cru n'être pas sujet à cette formalité, étant actuellement brigadier des armées royales, au service du Portugal, et qu'il avait un passeport du ministre de cette cour, visé par l'ambassadeur de France. Il a donné pour motif de son voyage le désir de voir sa fille, qui est chez Mme Des Cars, rue de Vaugirard. Le préfet de la Loire-Inférieure observe que le navire sur lequel M. de Chambors est arrivé a relâché à Portsmouth. Il ne rend pas compte de l'interrogatoire que le capitaine du bâtiment a dû subir à ce sujet, et il n'en est fait aucune mention dans celui de M. de Chambors. Il est constant qu'aucun émigré non amnistié, maintenu sur la liste et ne reconnaissant le gouvernement actuel par aucune soumission, ne peut se présenter sur le territoire français sans une permission spéciale. Par cette seule circonstance, M. de Chambors n'a pas dû être reçu. Mme Des Cars, chez laquelle il a le projet de se rendre, est sœur du comte Des Cars, qui a suivi constamment les Princes depuis le commencement de la Révolution et a succédé au duc d'Harcourt, pour représenter Louis XVIII à Londres, avec le titre de son ambassadeur qu'à la vérité le cabinet de Saint-James a toujours refusé de reconnaître. Enfin, s'il est vrai que le bâtiment ait relâché en Angleterre, M. de Chambors a pu se charger de quelque mission. On demande des renseignements à Nantes sur le fait de l'entrée de ce navire à Portsmouth. Le sénateur ministre en demande également sur M. de Chambors à M. le maréchal Lannes. Provisoirement, cet émigré sera retenu à Nantes jusqu'à ordre ultérieur.

1557. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Rouen. Bruslart. Suite de l'enquête (1512). Il existe à Rouen une rue « des murs Saint-Ouen » dans laquelle Bruslart aurait pu être reçu chez les demoiselles Janville et chez le journaliste Robert, très suspect par ses dépenses. Ces maisons sont surveillées.

Rhin-et-Moselle. Saisie de contrebande.

Sarre. Nouvelles lettres comminatoires contre les juifs de Sarrebrück (1495).

Hambourg. Lettre. Des Français, non soumis, vont être expulsés de Hambourg. Ils iront probablement en Danemark. Ils ont été mal accueillis par le ministre d'Angleterre à qui ils demandaient à aller à Londres. — La défense de faire passer les marchandises anglaises par le Hanovre entravera le commerce. Des permissions ont encore été vues, mais elles doivent être antérieures à cette mesure.

Faits divers. Arrestation des frères Kuentz et de Schmidt, assassins du juif Lyon (1534), dans le Haut-Rhin. — Incendie dans le Haut-Rhin.

BULLETIN DU 13 MESSIDOR AN XIII

Mardi 2 juillet 1805.

1558. — Chambors. Des Cars. — L'émigré de Chambors, parti de Lisbonne pour Paris, au commencement de mai, est retenu à Nantes jusqu'à ordre ultérieur (*Bulletin* d'hier) (1556). Voici le résultat des premières informations que la police générale vient de se procurer sur cet émigré. C'est le fils du comte de Chambors, qui fut tué à la chasse par le Dauphin. Il était gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, intimement lié avec le comte François Des Cars, capitaine des gardes de ce prince,

son confident particulier, se séparant rarement de sa personne. M. de Chambors suivit les princes au commencement de la Révolution et vécut à la Cour en 1791 et 1792. En 1793, il entra au service de Naples, avec Roger de Damas, passa ensuite à celui de Portugal, où il a obtenu le grade de brigadier des armées. Dans l'interrogatoire qu'il a subi à Nantes, il a donné pour unique motif de son voyage en France l'intention de voir sa fille, qui est à Paris, chez Mme Des Cars, cousine du comte François. — Plusieurs réflexions se présentent. Dans un moment où l'Angleterre croit à l'invasion prochaine des armées françaises, les princes et le petit nombre de courtisans qui leur restent recherchent avec inquiétude des correspondants exacts. Ce comte François avait près de lui, dans la première année de la Révolution, sa femme et sa fille. Il obtenait même pour leur subsistance, de temps à autre, quelques rouleaux de 50 louis, soit de la cassette particulière du comte d'Artois, soit du ministre anglais. Il a jugé convenable de les envoyer à Paris et même de les séparer. Sa femme demeure rue du Pot-de-fer : on a trouvé son adresse dans les papiers de Mme Dutheil, épouse du principal agent du comte d'Artois. Sa fille, nommée Justine, demeure rue du Bac, chez Mme de Ligny, son aïeule. Il a le double avantage de conserver, par ces combinaisons, le plus de fortune possible, sans se séparer du prince auquel il demeure constamment attaché, et d'entretenir une correspondance suivie avec ces deux femmes, qu'elles composent, sans doute, de tout ce qu'elles peuvent recueillir d'intéressant dans leurs sociétés. On est assuré que cette correspondance est fréquente. Cela ne suffit pas au prince, au comte François et autres, en ce moment d'urgence et d'inquiétude continuelle. M. de Chambors pourrait peut-être y joindre quelques faits plus importants, si sa résidence à Paris était tolérée.

Le préfet de la Loire-Inférieure a marqué au Ministre qu'il a eu avis que le bâtiment sur lequel M. de Chambors est venu a relâché en Angleterre. Les ordres sont donnés, pour la vérification de ce fait. S'il est exact, il est probable que M. de Chambors a eu une entrevue avec son ami le comte François : ce qui s'est passé ce matin au ministère ajoute à cette probabilité. Mlle de Chambors et Mme Des Cars, chez laquelle elle demeure, se sont présentées pour solliciter la permission de l'arrivée du père à Paris. On leur a demandé par quel événement sa traversée de Lisbonne à Nantes se trouvait de près de deux mois. Elles ont montré de l'embarras. Mme Des Cars a répondu qu'il avait éprouvé successivement un calme, des vents contraires, une quarantaine de dix jours, et la fille Chambors, ne trouvant pas ces raisons suffisantes, a ajouté avec vivacité que le passeport de son père était à la vérité du 4 mai, mais qu'il avait dû partir beaucoup plus tard. Tous ces faits seront éclaircis. M. de Chambors, Souza, capitaine du navire portugais sur lequel il est venu, et tout l'équipage seront interrogés avec soin.

1559. — Prisonniers de guerre. Nouveau dépôt. — Le ministre de la guerre annonce au sénateur ministre qu'il vient d'établir un nouveau dépôt de prisonniers de guerre au fort Moselle, à Metz, destiné, comme celui de Bitche, qui se trouve rempli, à recevoir les prisonniers anglais d'une conduite irrégulière et qui semblent méditer leur évasion. On prescrira, dans ce nouveau dépôt, les mesures de surveillance convenable.

1560. — Députation. — Le conseil municipal de Marseille envoie une députation à Gênes pour supplier Sa Majesté d'honorer cette ville de sa présence. On y adjoint deux membres de la chambre de commerce.

1561. — Toulon. Etrangers. — Le baron d'Arabe, Espagnol, et

M. de Volmarth, allemand, se sont présentés à Toulon avec des passeports réguliers, et le projet de séjourner dans cette ville. Il leur a été enjoint de continuer leur route. On a pris des mesures pour qu'à l'avenir aucun voyageur étranger ne puisse pénétrer dans cette ville.

1562. — Bologne. — Extrait d'une lettre de M. Marescalchi, datée de Bologne, 20 juin 1805 : « On a arrêté ici le nommé Thiers, sous « le faux nom de Broude, une fille Cavalieri, qu'il disait sa femme, et « leur fille, âgée de 7 ans. Thiers, né à Marseille, était receveur des « impositions à Beaucaire. Il a disparu au commencement de l'an XIII, en « laissant dans la caisse un déficit qu'on n'indique pas. L'enfant (fille de « 7 ans) a aggravé les soupçons conçus contre ses père et mère, en décla- « rant, plusieurs fois et sans varier, que son père avait été accusé, à Paris, « d'avoir voulu attenter à la vie de Sa Majesté l'Empereur et Roi, qu'il « était alors habillé en avocat, et qu'il avait fui avec sa femme et sa fille « parce qu'il craignait d'être arrêté. La police générale n'a aucune note « sur ce fait, ni sur ces individus.

1563. — Surveillance de la librairie. — Les courtiers près la Bourse de Paris demandent l'autorisation de former et publier chaque semaine un cours général des marchandises, sous le titre de : *Journal hebdomadaire du cours des marchandises* : — Accordé [1], à condition qu'ils ne s'occuperont pas d'objets politiques.

1564. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Une méprise cause une alarme dans le port (nuit du 8 au 9). Toutes les troupes sont sur pied, ce qui prouve l'exactitude de la surveillance.

Indre. Faux bruit d'un attentat contre Sa Majesté par un soldat de la garde italienne.

Meuse-Inférieure. Le prix des blés augmente par suite des enlèvements dans la Roër. Froment : 25 francs l'hectolitre ; seigle : 19 francs.

Deux-Nèthes. Trente individus arrêtés mis à la disposition de la marine.

Marseille. Treize faillites, dont celles de Folsch, agent commercial de Suède, et de Tournier fils. Maggiorani est arrêté pour avoir enlevé les papiers de Tournier.

Rapport du préfet de police. Deux incendies, deux noyés. — Arrestations : vingt-cinq voleurs, quarante et un mendiants, deux fous. — Bourse : 62 francs ; peu d'activité. Défiance réciproque.

Milan. La Carrière Méricourt (1466). M. Luini affirme qu'il a été renvoyé de Milan à la forteresse de Mantoue en septembre 1804, et cependant une lettre de réclamation de lui est datée de Milan, octobre 1804. On va éclaircir l'affaire.

Ordres du Ministre. Arrêter si son passeport n'est pas en règle : Sontag (négociant de Dantzig, soupçonné d'être recruteur à Hambourg pour l'Angleterre ; il existe à Hambourg un autre Sontag qui voyage sans avoir fait viser son passeport). — Accordé, il fera sa soumission prescrite par le sénatus-consulte du 6 floréal an X : Dalbouy de Monestrol (ancien capitaine de dragons venu de Russie ; il existe deux Monestrol sur la liste des émigrés ; il ne doit pas en être ; il demande à rentrer en France). — Envoyer à la frontière par la gendarmerie : Malvaux dit Tellier (ancien galérien, détenu par jugement depuis l'an VII ; demande à aller en Espagne). — Envoyer au dépôt colonial : Kinard (voleur incorrigible, non susceptible de jugement).

Faits divers. Meurtre involontaire de Puibarcant par le gendarme Garnier, à une foire des Charentes. — Viol par Badeux à Châlons. — Vols : 1) dans la Somme ; 2) dans le Calvados, chez la demoiselle Vauquelin.

1. Ordre du Ministre.

BULLETIN DU 14 MESSIDOR AN XIII

Mercredi 3 juillet 1805.

1565. — Paris. Légation prussienne. — La légation prussienne à Paris est restée pendant plus de quinze jours sans recevoir aucune lettre ni de Berlin ni de M. de Lucchesini. Mme de Lucchesini, elle-même, n'en recevait pas. Enfin, samedi dernier, 10 de ce mois, M. Roux en a reçu une de M. de Lucchesini, datée des eaux de Siekrewst. Elle porte que le Roi avait attendu avec impatience des nouvelles de M. Zastrow qui, en effet, était arrivé de Pétersbourg. Du reste, la lettre est vague, ne parle nullement du retour de M. Lucchesini à Paris, et M. Roux, après l'avoir lue, manifesta, à l'un de ses amis, l'inquiétude où il était que l'ambassadeur ne revînt pas de sitôt. M. Roux, lui-même, craint que la tournure des affaires ne finisse par l'éloigner de Paris, où il a des habitudes agréables, du luxe et, par suite, quelques embarras d'argent.

1566. — Boulogne. Correspondance. Anciens agents. — On a demandé au commissaire général de police à Boulogne des renseignements sur les anciens agents que Dutheil avait à Calais (*Bulletin* des 18 et 19 prairial) (1451. 1456). Voici l'extrait de sa réponse : Leveux, ancien maire, jugé avec Brotier, La Ville-Heurnois et Duverne, paraît ne s'occuper que de ses affaires de commerce. Cependant, ce dernier n'a pas cessé de correspondre avec l'Angleterre, et la contrebande de Calais le reconnaît pour son général. On le surveille avec distinction. Toute visite de ses papiers serait infructueuse. Il n'en garde aucun qui puisse le compromettre. — Mollien, son beau-frère, a la même prudence, mais il conserve un profond ressentiment de sa longue détention au Temple. Il continue aussi de correspondre avec l'Angleterre pour affaires commerciales. — Messe est ruiné, immoral, capable de se livrer à quiconque lui offrira quelque argent. Par cette considération, et parce qu'il s'était rendu, immédiatement après le 18 fructidor, l'agent le plus actif de la correspondance de Dutheil, au service de laquelle son navire était constamment employé, on vient de faire chez lui la perquisition la plus exacte. Tous ses papiers ont été examinés avec soin. On n'en a trouvé aucun qui indiquât qu'il eût conservé quelques rapports avec l'ennemi. — Pigault Monbaillarg est le plus adroit : on ne peut que l'observer. — Mouron est plus occupé de ses plaisirs et de ses affaires que de politique. Il correspond avec l'Angleterre pour le commerce et la banque. Il paraît attaché à Sa Majesté : M. le conseiller d'Etat Petiet loge chez lui. — Schousted et Jonas, marins dévoués à Dutheil, ont quitté Calais, le premier depuis trois ans, le second depuis la reprise des hostilités. M. Coffin, à Dunkerque, correspondant de Butler, principal adjoint de Dutheil, paraît sincèrement dévoué à Sa Majesté. On a fait aussi des perquisitions dans seize maisons des campagnes voisines, connues pour avoir servi les anciennes intrigues. On n'y a rien trouvé de suspect. — Quant au moyen de correspondance que d'Imbert se proposait d'établir entre Dunkerque et Calais, en plaçant une boîte de fer pour le dépôt des lettres à un point fixe de la plage, le service continuel qui se fait sur toute la côte, sans interruption, en rend l'exécution impossible.

1567. — Hyde. — Le grand juge communique au sénateur ministre un acte du 26 brumaire dernier, par lequel Hyde a donné congé à l'un de ses fermiers. Par cet acte, Hyde a déclaré qu'il demeurait à l'Etang, commune de Sancerre, et qu'il y faisait élection de domicile. Il est probable que cette déclaration n'a été faite que pour désigner un domicile légal, où toute signification pourrait être régulièrement déposée. Il a été l'objet continuel des recherches de la police, tant dans ce lieu que dans plusieurs autres du même département, où l'on présumait qu'il pourrait trouver un asile. Cette surveillance continue avec soin.

1568. — Conscription. Désertion. — Deux officiers, commandant des transports de conscrits, rapportent que, dans leur marche d'Orléans à Cosne, les habitants de ces contrées excitaient les conscrits à la désertion, en les assurant que ceux du Loiret ne partaient pas. Pour les décourager, ils leur insinuaient qu'ils étaient destinés à des expéditions lointaines. Ces officiers sont cependant parvenus à conduire les transports à leurs destinations. Trois de ces conscrits seulement ont déserté.

1569. — Exportation de piastres. — L'exportation des piastres se continue par les Deux-Nèthes et la Hollande. Il y en a plus de 600.000 à Amsterdam, destinées à l'Angleterre (*Bulletin* du 8 de ce mois) (1535). On a proposé précédemment plusieurs moyens pour empêcher toute espèce de fraude. Le seul relatif aux piastres est d'assujettir les capitaines des bâtiments qui arrivent de l'intérieur à rompre leurs charges. Toute autre mesure serait inefficace par la facilité qu'on a de cacher les espèces métalliques.

1570. — Renseignements demandés par Sa Majesté. — M. Thornton, qui vient d'être nommé ministre anglais à Hambourg, à la place de M. de Rumbold, n'est pas le même qui est compromis dans la correspondance de Dubuc. Ce dernier est Thornton, associé de Power, maison de banque anglaise, établie depuis huit ans à Hambourg et faisant tous les fonds ostensibles et même secrets du ministère britannique sur le continent, subsides, traitements, pensions, etc., même solde d'espions, comme il est arrivé dans l'affaire de Dubuc et dans plusieurs autres. Le Thornton ministre anglais est le très proche parent de Thornton, directeur de la banque et membre du parlement, qui vient de publier un excellent ouvrage sur les finances. Le banquier de Hambourg est le fils naturel de celui-ci. Toutes ces maisons Thornton, de Hambourg, de Pétersbourg, d'Espagne, de Constantinople et de Paris sont sous le patronage de celle de Londres, établies originairement et soutenues depuis par son crédit. Celle de Pétersbourg est sous la même raison et se sert de la même signature que celle de Londres. La raison et la signature de celles de Hambourg et Paris, fondées par le même homme qui régit celle de Paris, sont Thornton et Power. Le directeur et fondateur de ces deux maisons est celui qui demande à être naturalisé français.

1571. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Bellegarde, ancien officier, émigré, engagé volontaire au 26e de ligne. Détails sur lui et sur son père.

L'Écluse. On y néglige la surveillance des passagers arrivant de Rotterdam.

Boulogne. Faux bruit de l'arrestation d'un espion.

Morlaix. Arrestation de Lamarque, se disant négociant, et parcourant le pays sans faire viser son passeport.

Deux-Sèvres (1052). Arrestation de Barberin, prêtre réfractaire, qui s'était caché jusque-là.

Lyon. On recherche les deux frères Duchesne, bandits, faussaires, attaques de courriers, etc. On croit l'un à Vienne, l'autre à Paris.

Beaucaire. Arrestation de dix-sept voleurs de cette bande (1528).

Conscrits. Évasion de huit conscrits de la prison de Joyeuse.

Lot-et-Garonne. Rébellion, à Saint-Cirq, fomentée par des femmes et des enfants pour délivrer un marin déserteur.

Rapport du préfet de police. Arrestations: huit voleurs, trois déserteurs, un fou.— Bourse: peu active, 61 fr. 90. On parle de la reprise de la Jamaïque.

Renseignements. Arrêter où il se trouvera Coattando : émigré des-Côtes-du-Nord, jadis chargé d'une correspondance de Londres avec la côte par Jersey. On le dit parti d'Angleterre pour la Hollande.

BULLETIN DU 15 MESSIDOR AN XIII

Jeudi 4 juillet 1805.

1572. — Paris. Boyd et Benfield. — Il est remarquable que ces deux hommes soient à Paris, précisément au moment où l'on discute au parlement un des traits de la connivence de leur maison avec le fameux ministère Pitt et Dundas. On sait que Boyd et Benfield sont eux-mêmes en discussion relativement à des répétitions envers le gouvernement français, et c'est ce procès qui leur sert de motif ou de prétexte pour faire autoriser leur séjour à Paris. La présence du vieux Benfield, dont la nullité est aussi reconnue que sa ruine est complète, est bien sans inconvénient. Il n'en est pas de même de Boyd, l'homme de M. Pitt et placé par lui au centre de l'énorme fortune de Benfield, M. Boyd, après avoir eu des relations aussi intimes avec le ministre le plus ennemi de la France et de la Révolution. Le fruit que nous en avons recueilli a été une dépression énorme des assignats, par l'effet d'une de ses combinaisons ou manœuvre de banque. On prétend même que, dans des temps antérieurs, un peu avant la chute de la monarchie, il contracta de grands marchés avec les ministres de Louis XVI, pour des approvisionnements en grains, et qu'il sut augmenter leur embarras, en se jouant de ses transactions. M. Boyd est un banquier politique; argus dévoué à M. Pitt, il voit et pénètre tout notre intérieur, finances, crédit, esprit public, marine, mouvements militaires ; il peut tout analyser et beaucoup pressentir, et jamais à notre avantage, car ce n'est pas à la France qu'il a attaché son existence et sa fortune.

1573. — Lot. Rébellion. — Extrait d'un rapport de la gendarmerie, du 13 messidor : — Le 5 de ce mois, trois gendarmes de Caussade (Lot), conduisant dix-sept conscrits déserteurs, ont été attaqués par quarante hommes armés de fusils doubles, dans un bois, canton de Montpezat. Pendant qu'une partie de cet attroupement tenait les gendarmes en joue et les menaçait de les tuer, les autres coupaient les cordes, qui liaient ces déserteurs ensemble, et cherchaient à briser les fers de ceux qui en avaient. Les gendarmes ont fait feu sur les assaillants et sont parvenus à les mettre en fuite. Ils ont conservé treize de leurs prisonniers; les quatre autres ont suivi leurs libérateurs. La gendarmerie observe qu'il est nécessaire d'ordonner un désarmement général dans ces contrées, sauf à accorder

ensuite des permissions de port d'armes à ceux qui seront connus comme incapables d'en abuser [1].

1574. — Boulogne. Situation. — Le commissaire général de police à Boulogne écrit, à la date du 13, que les divers mouvements qui s'opèrent dans les armées vont en concentrer la totalité dans un espace de moins de dix lieues. Il en résulte une gêne momentanée parmi les habitants des pays que couvrent ces armées, et on en conclut que l'expédition est très prochaine. La plus parfaite tranquillité règne sur tous les points.

1575. — Péronne. Recherche infructueuse. — La police générale a été instruite que trois agents de l'Angleterre, désignés par le baron d'Imbert, avait été envoyés ensemble et étaient arrivés à Anvers, au commencement de prairial. Elle a prescrit les mesures les plus actives pour les découvrir. Laa, l'un d'eux, a été arrêté à Bordeaux ; il est au Temple. Cocampot, signalé précédemment, est présumé son compagnon ; il n'y a d'incertitude que sur le troisième. Laa est parti de Bruxelles dans la diligence, le 9 prairial. Il y avait dans la même diligence trois autres voyageurs, dont l'un s'est arrêté à Mons, le second à Valenciennes, le troisième, nommé Sauter, à Péronne. La police a principalement fixé son attention sur Sauter, comme pouvant être le troisième émissaire du baron d'Imbert. Sa station dans un département, où plusieurs autres agents de l'Angleterre ont leurs asiles et le centre de leur correspondance, ajoutait à cette présomption. Le préfet de la Somme a donc été chargé de faire la recherche de cet individu avec le plus grand soin, en lui observant que la diligence, par laquelle il était arrivé à Péronne, était partie de Bruxelles le 9 prairial, indication suffisante pour savoir quel jour et à quelle heure elle était entrée dans Péronne et, par suite, quel voyageur s'était arrêté dans cette ville, successivement, ce qu'il était devenu, ce qu'il avait fait. Le sous-préfet de Péronne, à qui le préfet a transmis l'exécution de cet ordre, paraît avoir fait cette recherche avec négligence. Voici l'extrait de son rapport : « Il n'y a à Péronne « aucun individu, aucune famille du nom de Sauter. On n'en trouve aucun « inscrit dans les auberges ni dans les bureaux de messageries. Si celui « recherché s'est arrêté dans cette ville, il n'y est point resté. » Ainsi, on n'a pas vérifié ce qui s'est passé à la diligence de Bruxelles du 9 prairial à son arrivée à Péronne ; si un voyageur quelconque l'a quittée dans cette ville, en quelle maison il s'est rendu, quelle conduite il y a tenue. Dans des recherches antérieures d'agents importants, on a éprouvé la même négligence. Ils n'ont été découverts que par les soins du général Savary qui s'est rendu exprès dans ce département [2].

1576. — Rapport du préfet de police. — Le ballet d'*Acis et Galatée* a attiré, le 13, beaucoup de spectateurs. Du haut des loges on a jeté une couronne à Duport. Il a été ensuite demandé par acclamation. Il a paru sur le théâtre, la couronne à la main ; on l'a couvert d'applaudissements. — Avant-hier, à la Bourse, on répandit que la nouvelle de la prise de la Jamaïque était certaine. Le cours des rentes fut porté à 62 fr. 20. Hier cette nouvelle ne s'étant pas confirmée, le cours a baissé. Il s'est clos à 61 fr. 08. Les actions de la Banque sont extrêmement recherchées. Le cours public n'est que 1310 francs ; on le dit beaucoup plus fort dans les négociations effectives.

1. En marge, de la main de Fouché : « Écrire au préfet pour avoir son avis. »
2. En marge, de la main de Fouché : « Envoyer un agent. »

1577. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Ile de Corse. D'après les intentions de Sa Majesté, le général Morand a pris des mesures contre trente individus pour rétablir l'ordre : vingt-cinq sont envoyés dans des bataillons de ligne ; cinq, inaptes au service, sont envoyés à la grosse tour de Toulon. Paganelli, condamné à mort pour embauchage, a été exécuté.

Ancenis. Rixe entre des bouchers et des bateliers qui suivaient une procession du Saint-Sacrement avec les insignes de leurs métiers. Ils maltraitent la gendarmerie.

Fontainebleau. Rixe entre les vélites et les habitants.

Aude. Augereau, percepteur, est dévalisé près d'Alet.

Gard. Arrestation, dans les bois entre Alais et Saint-Ambroise, de quinze étrangers que l'on croit être les brigands de l'Ardèche. (En marge, de la main de Fouché : « Les faire interroger et rendre compte. »)

Rapport du préfet de police (suite). Une lettre de Perronard, datée de Saint-Pétersbourg, communiquée par son père, dit qu'il n'y aura pas de rupture entre la France et la Russie. — Suicide de la dame Favre. — Un incendie. — Arrestations: cinq voleurs, dix-huit mendiants.

Foggo, écossais, interrogé sur une lettre énigmatique trouvée sur une Anglaise à Morlaix, prouve qu'elle a trait à une machine utile pour les montres marines. Berthout, Lepaute et Bréguet font son éloge.

Hambourg. Lettre. On continue d'arrêter les embaucheurs et d'expulser les mauvais Français, dont le chevalier de Laroque, agent de Louis XVIII et des Anglais. — Le lieutenant Néale arrive de Londres, venant des Indes, où, dit-il, l'armée de Holkar était presque anéantie. Des secours seraient trop tardifs.

Résumé des principaux délits de prairial : sept rébellions contre la gendarmerie pour délivrer des conscrits ; une attaque de courrier ; quatre attaques de particuliers; huit vols ; dix-sept assassinats ; sept incendies par malveillance.

Ordres du Ministre. Renvoyer en surveillance à Macquenoise, où il a des propriétés : Carion (1522) (son passeport est régulier; rien ne prouve sa culpabilité). — En surveillance à 20 lieues des frontières : Neuville, Pocquet, Sérouge, Goer (945).

BULLETIN DU 16 MESSIDOR AN XIII

Vendredi 5 juillet 1805.

1578. — Basses-Alpes. Situation. — Le préfet des Basses-Alpes adresse au sénateur ministre le tableau de la situation de ce département dans le dernier trimestre. Il est satisfaisant sous tous les rapports. Les subsistances sont assurées jusqu'à la récolte. Le prix a éprouvé quelque variation, bien que l'on ait fait beaucoup d'approvisionnements avant la sortie de l'escadre. Le culte s'exerce avec tranquillité. Lorsqu'il y a quelque discussion entre ses ministres et les autorités civiles, le chapitre, qui régit pendant la vacance du siège, les termine à la satisfaction du préfet. Les principales ont lieu dans les communes dont les desservants ne sont pas compris au nombre de ceux auxquels on a assigné un traitement. Le préfet annonce qu'il présentera un mémoire à ce sujet au ministre des cultes. Point de plaintes contre les amnistiés. Sur les conscrits de l'an XIII, trois seulement ont déserté. L'un d'eux a été arrêté et jugé. Il y a condamnation contre les deux autres. Enfin le meilleur esprit s'est manifesté aux fêtes célébrées dans toutes les communes du département pour l'avènement au trône d'Italie.

1579. — Sarre. Affiche séditieuse. — On a affiché à la porte du maire de Leisel un placard en caractères rouges et conçu en ces termes:

« Nous brûlerons les granges des riches, après la récolte, quand elles « seront pleines. Ils apprendront ainsi comment on se trouve quand on « est pauvre, ils porteront la peine de nous avoir méprisés et villipen- « dés. » Il n'existe, dit le préfet, aucune troupe de brigands : le calme et l'ordre règnent partout. Le placard est l'ouvrage d'un perturbateur isolé : on a arrêté celui sur lequel le soupçon portait.

1580. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Boulogne. Prise d'un petit bâtiment du Havre près d'Étaples. — La moitié de la station anglaise croisant devant Boulogne est retournée en Angleterre.

Forêt de Crécy. On conduit dans les grands bois, malgré la défense, des bêtes à cornes, moyennant une rétribution de 24 à 30 francs par tête. — On permet aux gardes l'ébranchement de quelques arbres, d'où des abus

Oise. Dégâts dans le verger de Desprelles, maire de Mesnil-Saint-Denis.

Seine-et-Oise. Lavautré, vétéran, vole le mouchoir du secrétaire de la mairie de Louvres pendant qu'il lui signait un billet de logement.

Jemmapes. On trouve des déserteurs dans une fosse à charbon.

Marengo. Vingt-cinq brigands forcent le prêtre Berettini, homme d'affaires du marquis Negroni, à leur livrer de grosses sommes.

Cantal. On évacue et on désinfecte la prison d'Aurillac (maladies contagieuses).

Rapport du préfet de police. Gausset, soldat, attaque trois dames. — Deux autres soldats mettent en liberté une femme conduite au poste. — Arrestations : seize voleurs, deux fous. — Bourse : bruits : prise de la Jamaïque, échec de Magon. Rentes : 61 fr. 90.

Florence. Amiot s'est évadé (1547). Beauharnais demande la liberté de Julien qui dit avoir reçu une pension d'Angleterre pour soigner les malades anglais (559).

Ordres du Ministre. En surveillance : 1) à Douai, Ratel (1380) ; 2) dans sa commune, sous la responsabilité de son père : Tamisier (condamné à mort par coutumace pour assassinat, acquitté en Vaucluse). — Garder en détention jusqu'à la paix : Barus et Macarty (anglais, dix ans de fer pour vol ; leur peine est expirée, mais ils ont passé dix ans à Toulon). — En détention j. n. o, : Martin-Martin (acquitté (1547), il a cependant reçu une part du vol.) — A la frontière : Joseph Blanc (vagabond, se dit hongrois).

Faits divers. Vol d'église dans la Somme. — Suicides : 1) Delaloin ; 2) Delaunay, dans le Calvados. — Assassinats : 1) Haut-Rhin ; 2) de Recausonne par Salnio et ses fils, en Sésia.

BULLETIN DU 17 MESSIDOR AN XIII

Samedi 6 juillet 1805.

1581. — Laa, émissaire du baron d'Imbert. — On a enfin acquis la preuve positive que Laa est bien l'émissaire envoyé de Londres, le 14 mai, par le baron d'Imbert à Dubuc, pour lui porter les encres sympathiques et un mémoire sur les opérations à suivre. En effet, d'Imbert annonce à Dubuc, par ses deux lettres du 14 et 15 mai qu'il envoie à Paris, pour cet objet, Michel, « notre bon cuisinier », dit-il ; il l'invite à donner à Michel les détails les plus circonstanciés sur les moyens les plus prompts et les plus propres pour attaquer enfin l'usurpateur. Or Laa étant rentré en France par Morlaix, le 12 nivôse de l'année dernière, sur le parlementaire le *Friends good wil*, on vient de s'assurer, sur les états de la marine, que André Laa s'est présenté alors sous le nom d'André Michel, avec la qualification de cuisinier. Cette circons-

tance lève tous les doutes et confirme pleinement que « le bon vieux cuisinier Michel » est bien Laa, qui d'ailleurs est parti de Londres à l'époque précise marquée par d'Imbert pour le départ de Michel, et c'est précisément dans les quatre jours de Laa à Paris que la fiole, dont était porteur le prétendu Michel, a été remise à l'adresse de Dubuc. Or Laa n'est pas seulement un commissionnaire, puisque, d'une part, on voit plus haut que Dubuc doit lui donner les détails les plus circonstanciés de ses plans, etc.. et que, d'autre côté, d'Imbert dit du prétendu Michel, dans sa lettre du 15 mai : « Ce bon petit homme (Laa n'a pas cinq pieds) « a mérité la confiance la plus étendue de notre associé (Bertrand Mol- « leville) qui le regrette infiniment parce qu'il menait toutes les affaires. » Laa va être interrogé d'après ces nouvelles données. — *Nota*. L'état envoyé par la marine, des hommes débarqués avec Laa à Morlaix, le 12 nivôse, an XII, peut fournir encore un renseignement important. Toutes les personnes qui y sont portées sont de l'armée du général Nognés et bien connues, à l'exception du Michel, cuisinier, et du M. Taffard, de Bordeaux, se disant lieutenant du corsaire l'*Aventure*. Il est possible que ce soit M. Lamothe, officier de la marine de Toulon, qui, vers ce temps, est passé de Londres à Blaye, où le sénateur ministre vient de le faire arrêter. Il y a à ce sujet divers rapprochements que l'on s'occupe d'éclaircir.

1582. — Processions. — A Marseille et Lyon, suivant les rapports des commissaires généraux de police, les processions de la Fête-Dieu ont excité des réunions nombreuses et y ont manifesté la plus grande ferveur. A Marseille, on était porté à l'intolérance et tout spectateur qui eût gardé son chapeau sur sa tête eût couru des dangers. Les cordons du dais ont été tenus par des notables de Marseille. Dans une assemblée sur le choix, deux voix avaient désigné par préférence quatre membres de la Légion d'honneur ; on n'y a pas eu égard. A Lyon, on a insulté et menacé quelques particuliers qui ne levaient pas leurs chapeaux, quoique à de grandes distances du passage de la procession, d'autres qui n'avaient pas tapissé, d'autres qui refusaient de contribuer aux frais de cierges, reposoirs, etc. Il sera pris des mesures pour que ces troubles ne se renouvellent pas.

1583. — D'Espinay Saint-Luc. — Emigré non rayé, rentré en France sans autorisation, connu pour susciter continuellement des procès à sa femme, qui a été remise en possession d'une partie de ses propriétés, et à ses anciens fermiers ; renvoyé au tribunal criminel de l'Eure qui l'avait condamné, en l'an II, par contumace, à huit ans de fers, pour crime de faux (*Bulletin* du 22 nivôse, an XIII) (776). Cet homme, qui a été acquitté depuis, sollicite la levée de la surveillance à laquelle il a été admis à Évreux. Il prétend toujours être considéré comme étranger, se dit comte de l'Empire germanique, refuse de prendre part à l'amnistie et vient de répandre l'alarme parmi les acquéreurs de biens nationaux, en adressant à un honnête négociant, adjudicataire d'un de ses domaines, une invitation très pressante de lui remettre son bien. Il paraît si bien convaincu que le nouveau propriétaire s'exécutera de bonne grâce qu'il croit, dit-il, inutile de faire usage de ses droits, etc. : — Lui donner [1] ordre de quitter sur-le-champ le territoire français, sous peine d'être reconduit de brigade en brigade à la frontière d'Allemagne.

1584. — Pêcheurs de nuit. — D'après une décision précédente, les

1. Ordre du Ministre.

pêcheurs de la côte de Boulogne devaient se rendre à la réunion qui a lieu à l'époque des grandes pêches du hareng dans la commune de Dieppe(*Bulletin* du 20 ventôse, an XIII) (1017). Le ministre de la marine fit des objections contre cette mesure. Par déférence pour son opinion, on le consulta lui-même sur les modifications qu'il jugerait convenables d'y apporter, et l'on suspendit l'exécution. Cependant le mal ne cessa de s'accroître. Il paraît que, depuis, les commandants des côtes et les chefs de la marine ont favorisé les abus au lieu de s'y opposer. Les permissions, qui devaient constamment être refusées, sont devenues l'objet d'un trafic reconnu et pour ainsi dire avoué; et il en résulte que les communications avec l'ennemi sont maintenant presque entièrement libres. Le ministre de la marine, qui a été invité de nouveau à communiquer ses idées, garde le silence, et il paraît qu'il sera difficile d'obtenir son intervention bien formelle dans l'exécution des dispositions ordonnées précédemment : — Recommander [1] de nouveau cette exécution et l'arrestation de ceux qui trafiquent des permissions.

1585. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Dame Dancourt, aux Madelonnettes, pour l'affaire La Neufville (991). Son mari demande la permission qu'elle se rende dans sa propriété, en Seine-Inférieure, et se porte garant. Le général de Beaumont et Canclaux se portent caution.

Aix-la-Chapelle. Quatre familles russes viennent aux eaux de Spa et d'Aix-la-Chapelle : comte Orloff, général Lambsdorff, chevalier de Solms, comtesse de Lichnowski. (Renseignements sur elles.) Lambsdorff et de Laharpe, instituteurs d'Alexandre, ont épousé les deux sœurs. Laharpe a amené le fils du général à Lausanne et à Paris (1386-1471).

Roër. Saisie de marchandises anglaises.

Meuse. Larose, garde forestier, blesse un habitant de Châtillon.

Ardennes. Voies de faits, par vengeance, contre le maire de Vendresse.

Deux-Nèthes. Un adjoint vole un couvert d'argent le jour où Son Altesse Impériale visite le château de la sénatorerie.

Toulon. Saisie de poudre de guerre chez un marchand.

Rapport du préfet de police. Grave et Meny, cuirassiers, tombent dans la Seine. — Deux incendies. — Arrestations : onze voleurs, trois mendiants, un fou. — Bourse : faible. Rente : 62 francs. Actions de la Banque : 1327, clôture : 1340.

Ordres du Ministre. Autoriser à débarquer à Cherbourg le *Contenansen* (1429). — En détention : 1) trois mois : Vastel (forçat libéré, s'absente de son lieu de résidence, récidive); 2) six mois : femme Sebert, dite Clodorée (scandale, a occasionné une rixe). — En surveillance : 1) à Angers : Biget (420, 430, 530) (sa conduite est inexcusable ; cependant il a jadis servi la police) ; 2) Trocherie (mauvais sujet). — Autorisé à venir à Paris : Pogy (arrêté pour l'attentat du 3 nivôse, en surveillance dans le Pas-de-Calais). — Autoriser le préfet à prolonger à Dourdan la détention de : Lefèvre et Martin (condamnés à un an de prison pour meurtre et vagabondage, gardés depuis en prison par mesure de haute police). — Enfermer à Saint-Venant : Binet (prêtre fou). — Autoriser à continuer à tenir un hôtel à Boulogne, malgré le décret du 12 prairial : Parker (anglais, appuyé par les officiers de la flotille).

Renseignements. La police surveille deux émigrés français à Gênes, qui ont parcouru, sans raison apparente, les mêmes pays que Sa Majesté.

Faits divers. Viol dans l'Aisne. — Incendie de forêt dans l'Orne. — Assassinat de la femme Cavalier à Lyon.

1. Ordre du Ministre.

. BULLETIN DU 19 MESSIDOR AN XIII

Lundi 8 juillet 1805.

1586. — Coignat dit Petit-Jean. — En exécution d'un ordre du sénateur ministre (*Bulletin* du 25 prairial) (1480), on a traduit à Paris le nommé Coignat, condamné à mort par contumace à Belfort. Le commissaire général de police à Lyon a fait une espèce d'accord avec lui, en thermidor an XII, par lequel il lui a promis que les poursuites commencées contre lui à Belfort seraient suspendues s'il procurait la découverte et la capture de tous les complices du vol considérable commis à Lyon, à cette époque, chez Gubian fabricant. Coignat a rempli son engagement. Sur ses indications, les marchandises ont été recouvrées, neuf coupables pris et condamnés. Depuis ce jugement, la cour de Belfort a réclamé Coignat pour qu'il subisse sa peine. C'est à la réquisition du commissaire général de Lyon que son transport à Paris a été ordonné. Il demeure à la disposition de la police générale jusqu'à ce que sa destination ait été fixée [1]. Le grand juge est prévenu.

1587. — Anvers. Agent anglais. — On a arrêté à Anvers le juif Hartog Lévy d'Amsterdam, signalé comme agent de l'Angleterre. On s'occupe de vérifier si la dénonciation faite contre lui est exacte.

1588. — Saisie de piastres. — Le 11 de ce mois, les douaniers ont saisi à Turnhout 1000 piastres qui avaient été placées avec beaucoup d'art dans les roues de deux charrettes.

1589. — Rapport du préfet de police. — On écrit de Genève qu'un régiment italien, qui a eu séjour dans cette ville, s'est mal conduit. Ces militaires se sont introduits dans les maisons avec violence; des habitants les ont repoussés à coups de fusils et en ont tué un. La garde française de Sa Majesté a passé dans la même ville, quelques jours ensuite, et y a observé la plus exacte discipline. — On a annoncé à la Bourse de samedi le prochain retour de Sa Majesté : les négociations de rentes ont été plus nombreuses que les jours précédents. L'agent Martinet en a beaucoup acheté. Tous les cours sont en hausse. Les rentes à 62 fr. 25. Les actions des ponts à 1460 francs.

1590. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Verdun. M. de Jersey, qui a obtenu de Sa Majesté l'autorisation d'aller sur parole en Angleterre, n'est pas revenu à la date fixée. Effectif : 692.

Conscrits déserteurs. Condamnation, à Valognes, à 1500 francs d'amende d'un conscrit déserteur et de ses parents.— Arrestation, dans l'Eure, de deux déserteurs et de ses habitants leur donnant asile.

Rhin-et-Moselle. Les émigrants arrêtés par Gohier (1532) sont revenus à Coblentz et vont à Trèves.

Dyle. Attentat contre Manneville, gendarme par Pierson, notaire.

Marseille. Arrestation de Barrière pour propos contre le culte. (En marge, de la main de Fouché : (« Demander des renseignements sur cet individu. »)

Rapport du préfet de police (suite). Une femme noyée. — Un incendie. — Arresta-

1. En marge de la main de Fouché : « Je pense qu'on peut le laisser en prison « jusqu'à ce qu'on l'envoie aux colonies. »

tions : cent deux filous, un chef de bande, dix-neuf voleurs, neuf mendiants, un individu pour loterie clandestine.

Faits divers. Suicide de Lallemand dans l'Aisne. — Incendie dans le Finistère par Disserbe. — Arrestations : de cinq juifs voleurs, dans la Roër ; de Joly, faussaire, et de ses complices, dans la Loire. — Assassinats : Gironde, Mont-Blanc.

BULLETIN DU 20 MESSIDOR AN XIII

Mardi 9 juillet 1805.

1591. — Bruslart. — D'après ce qui est recueilli dans la société de plusieurs amis de Bruslart, tels que M. de Saint-Sauveur, Mme de Brouillé, M. et Mme Trélan, il paraîtrait résulter que Bruslart aurait quitté l'Angleterre du 15 au 20 mai. Le motif mis en avant pour ce départ serait d'aller en Russie chercher du service, attendu, disent ces personnes, que Bruslart était mal avec le comte d'Artois et son conseil, se trouvait réduit à quatre schellings par jour. Le prince de Condé et le duc de Bourbon, dont il a conservé l'amitié, lui ont donné des recommandations pour la Russie, et le prétendant doit les appuyer. Le départ de Bruslart serait-il réel, et les motifs allégués ont-ils seulement pour objet de donner le change? On remarque que Boessulan avait pris aussi à la fin de mars, à Wolfenbuttel, un passeport pour la Russie. Ce sont des circonstances dont on ne peut donner l'explication.

1592. — Bourmont. — M. de Bourmont que l'on avait soupçonné dans l'intention de passer en Russie, était encore à Lisbonne le 24 juin; du moins un de ses amis, à Paris, vient de recevoir de lui une lettre sous cette date ; il lui marque : « J'ignore si les séquestres sur mes biens ont « été levés : je ne sais pas si l'on exigera que je quitte l'Europe ou si, « au contraire, on me permettra de rester en Portugal. J'avais fait deman- « der si je pouvais prendre du service en Espagne : on m'a répondu « négativement. Vous voyez s'il m'est possible de fixer quelque chose au « milieu de tant d'incertitudes. Dieu sait ce que je deviendrai ! etc.... » Quoique M. de Bourmont ne parle point de son épouse, on est instruit qu'à cette époque, il l'attendait à Lisbonne ainsi que ses enfants. Cette dame doit se rendre très incessamment auprès de lui [1].

1593. — Ille-et-Vilaine. Vagabonds. — En fructidor an VIII, on a arrêté près Vitré une femme âgée de vingt-cinq ans, enceinte de trois mois, déguisée en homme, n'ayant aucun papier qui pût la faire reconnaître. Pendant près de deux ans on employa tous les moyens possibles, dans la prison de Rennes où elle était détenue, pour l'engager à déclarer son nom, son origine, son état-civil. Son refus a constamment été fondé sur la crainte de compromettre sa famille, insinuant qu'elle était née dans une classe distinguée et paraissant avoir reçu une bonne éducation. Vers la fin de l'an X, de l'avis du grand juge, elle fut traduite comme vagabonde à un tribunal spécial auquel elle se présenta avec la même obstination et refusa formellement de se faire connaître. Le tribunal ordonna qu'elle demeurerait en réclusion pendant trois ans à l'hospice de Saint-Méen, à Rennes. Ce jugement a été exécuté. Par une lettre du 12 de ce mois, le préfet d'Ille-et-Vilaine expose que le terme de la réclusion de cette vagabonde est sur le point d'expirer ; qu'il lui a observé que si elle

1. En marge, de la main de Fouché : « Elle est à Paris depuis deux jours. »

persistait à vouloir demeurer inconnue on ne pourrait lui délivrer un passeport, ni la rendre à la société à défaut d'état civil. Il n'a eu aucun succès, et la résolution de cette femme est, paraît-il, invariable. Le préfet demande quelle destination il devra lui donner au terme de sa réclusion fixé par le jugement de l'an X.

1594. — Boulogne. Argenterie de S. A. I. le Prince Joseph. — Un vol considérable d'argenterie a été commis dans la maison de Son Altesse Impériale à Boulogne. L'intendant n'en avait pas fait la déclaration aux autorités locales. Le commissaire général de police annonce qu'ayant reçu un avis particulier de ce délit, il a fait des recherches et est parvenu à faire découvrir les coupables. Il ne les désigne pas. Sa lettre porte que l'argenterie a été remise à la maison de Son Altesse Impériale et a dû être renvoyée à Paris le 13 de ce mois.

1595. — Lyon. Quartier de Bellecour. — Le commissaire général de police à Lyon expose que les propriétaires des maisons de Bellecour, démolies après le siège, ne veulent ni vendre ni reconstruire, malgré les avantages considérables qui leur ont été assurés par Sa Majesté et par la commune. On attribue leur obstination à un esprit de malveillance et d'opposition, concerté entre tous.

1596. — Basses-Pyrénées. Insultes à l'évêque. — Un particulier de Bayonne écrit que l'évêque de cette ville a éprouvé les injures les plus atroces, pendant près d'une heure, de plusieurs jeunes gens [1] rassemblés sous ses fenêtres, contre lesquels, par indulgence et pitié, il s'est abstenu de porter plainte. Il ajoute que la municipalité, étant instruite de ce désordre, n'a pris aucune mesure pour le faire cesser ni pour punir les coupables. Le préfet des Basses-Pyrénées est chargé de rendre compte de cet événement.

1597. — Lettre de Hambourg (9 messidor). **Extrait.** — « La désertion est fréquente dans l'armée de Hanovre. Un de ces déserteurs, « arrivé récemment à Hambourg et qui y sera très probablement arrêté, « a confié hier qu'il était parti avec neuf autres de la même compagnie. « Cet effet des intrigues anglaises résulte uniquement des facilités que « les autorités danoises accordent aux embaucheurs pour le passage des « recrues sur leur territoire et les embarquements dans leurs ports. »

1598. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

D'Antraigues. Le ministre des relations extérieures, chargé de fournir des renseignements sur lui, dit qu'il est toujours à Dresde. On cherche ses moyens de communication avec la France.

Mayence. Les habitants réclament contre le danger de laisser les fourrages dans l'ancienne église des Recollets. Sa Majesté a désigné un autre local. Lutte entre le préfet et le ministre de la guerre à ce sujet. On donne la question à trancher à Sa Majesté.

Nord. Affaire Laa. Le Ministre ayant demandé des renseignements sur les voyageurs venus avec Laa de Bruxelles à Paris, on a signalé Hustand, comme s'étant arrêté à Valenciennes. A Valenciennes, on ne signale qu'un Hurtard, sous-lieutenant venant de Mayence à Paris. La préfecture de police recherche s'il a eu des rapports avec Laa.

Désertion de marins bataves, sur des bâtiments anglais.

Lys. Arrestation de Delvuf qui provoque une rébellion, à Bruxelles, pour arracher sa voiture aux employés de la régie.

1. En marge, de la main de Fouché : « Si le fait est vrai, faire arrêter ces jeunes gens. »

Lettres comminatoires : 1) adressée au juif David, dans Rhin-et-Moselle ; 2) dans les Ardennes.

Drôme. Lambert, gendarme, insulte un maire.

Rapport du préfet de police. Arrestation de Desgorce pour insultes à un factionnaire. — Suicide de Bayeux. — Arrestations : quatre voleurs, vingt-quatre mendiants. —Bourse : faillite de Levignac. Rentes : 62 fr. 45.

Faits divers. Vol chez Jellier, dans la Nièvre. — Tentative d'empoisonnement de Bergasse Laziroule, dans l'Ariège.

BULLETIN DU 21 MESSIDOR AN XIII

Mercredi 10 juillet 1805.

1599. — Exportation de monnaies autrichiennes. — Par une lettre du 13 de ce mois, le préfet des Deux-Nèthes expose que les couronnes et ducatons disparaissent de la circulation. Des négociants les accaparent et les envoient à Vienne, par Bruxelles et Cologne. On ne voit plus dans le commerce que quelques escalins de mauvais aloi. Le préfet demande s'il doit suspendre l'enlèvement de ces monnaies.

1600. — Extrait d'une lettre de Turin. — La place de deuxième secrétaire du gouvernement vient d'être donnée à M. Dauzers, chevalier de Malte et émigré. Cet individu était le chef du bureau particulier de M. l'administrateur général. L'arrêté qui fixe ses attributions lui donne dans la haute police la correspondance directe avec les tribunaux, la gendarmerie, les maires et les commissaires de police. Un pouvoir aussi étendu a effrayé les amis du gouvernement. Comme ils ne croient ni au talent ni à l'attachement de ce fonctionnaire, ils ont pensé que sa nomination était une méprise ou le résultat de quelque intrigue. Les ennemis du gouvernement ne se réjouissent que légèrement de ce choix ; ils seront obligés, disent-ils, de suppléer à l'esprit et aux connaissances qui manquent à cet individu.

1601. — Rapport du préfet de police. — « Il résulte de divers « renseignements (porte ce rapport) que les partisans de Moreau assurent « que la Bretagne lui est dévouée ; que l'on a envoyé quelques individus « pour sonder les militaires, et qu'on est content du résultat ; que Lenor- « mand, aide de camp de Moreau, y a paru sous le nom de Grenier ; qu'il « arrive de Brest, se cache dans les environs de Paris, dit que les Bour- « bonnistes de Bretagne désirent Moreau, etc., etc. » Lenormand qui était d'abord en surveillance en Côte-d'Or, a été autorisé à se rendre à Nantes, près de son père, également en surveillance. On a aucun avis qu'il s'y soit soustrait. Le conseiller d'Etat du premier arrondissement est chargé de s'en informer. — Le sénateur ministre observe que le résultat des informations qu'il a prises dans le mois dernier sur l'opinion de l'ouest, tant sur le général Moreau que sur toute sa famille, a été que ce nom ne rallierait pas dix hommes, soit dans le civil, soit dans le militaire (*Bulletin* du 4 prairial) (1381).

Peu de négociations de rentes à la Bourse ; on paraît craindre que la liquidation n'éprouve des difficultés. Cependant la hausse se soutient. Le cours s'est clos à 62 fr. 40. On a annoncé une faillite considérable à Orléans : maison Pincot raffineur : elle entraîne celle de la maison Hugues, de Paris, rue Bleue. On craint pour celle de Crignon jeune, raffineur rue Saint-Marc.

1602. — Delcabre. — Négociant, rue des Enfants-Rouges, a été désigné au sénateur ministre comme ayant des rapports fréquents avec la Russie et devant incessamment arriver de Pétersbourg avec beaucoup de lettres (*Bulletin* du 26 germinal) (1181). La préfecture rapporte qu'il s'est présenté spontanément à son arrivée et a déposé douze lettres dont il s'était chargé. Aucune n'a paru suspecte. La préfecture a cru devoir en retenir une écrite par M. Hitroff au général Lomel. Le sénateur ministre[1] a ordonné qu'elle fût envoyée sur-le-champ à ce général[2].

1603. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Eure. Suicide de Legoué et Durand, brigands, condamnés à mort (1534).
Saône-et-Loire. Rébellion à propos d'un bal.
Escaut. Une chaloupe anglaise échoue. L'équipage est pris.
Tanaro. Trois brigands attaquent, sur la route, le colonel Thouvenot.
Sésia. Capture de cinq brigands armés.
Liamone. Badi est tué par deux gendarmes qui le prennent pour un brigand.
Rapport du préfet de police (suite). Troubles à Sèvres par des gens de Clamart. — L'arrestation de Perrier, pour vol chez un orfèvre, fait découvrir tous les complices du vol de l'Institut, en l'an XI. Tous sont arrêtés. Le chef était Defer. Les autres : Defer frères, Dumont, Alaix et Perrier, auteur de la révélation. — Arrestations : six voleurs, cinq escrocs, vingt-huit rôdeurs de nuit, huit mendiants, un conscrit.
Renseignements : Alvarès et son beau-frère Lopès (1352), juifs, faisant le commerce des marchandises anglaises, avec la complicité des frères Meyer à Hambourg, ne peuvent être poursuivis, faute de preuve suffisante. Ils restent détenus jusqu'à décision de Sa Majesté. — La femme Carpentier, surveillée pour ses voyages, soupçonnée de faire la contrebande, a été interrogée à son retour. Elle a vu Dumouriez en Angleterre. Relâchée.
Ordres du Ministre. Autoriser à passer huit jours à Paris, puis renvoyer à 40 lieues de Paris et des côtes : Rutteau Charles (78. 762). — Contrebande anglaise : maison Josse et Dutertre ; détails sur eux. Josse est en fuite. Traduire Salmon au tribunal, envoyer Monnet trois mois à Bicêtre, garder Coutan et Dutertre en détention jusqu'à décision de Sa Majesté — En liberté : Cothenet (détenu à Bicêtre depuis l'an VIII pour propos). — En détention jusqu'à décision de Sa Majesté : Desforges (contrebande anglaise, non susceptible de jugement). — A Bicêtre j. n. o. : quarante-deux filous vagabonds, etc., non susceptibles de jugement.
Faits divers. Assassinats : 1) de Bouliard dans la Sarthe, par un homme à la figure noircie ; 2) de Buisson en Seine-et-Oise. — Vols : 1) dans l'Allier, par Thuelle, arrêté ; 2) d'église, en Sambre-et-Meuse. — Incendies : deux dans la Somme, dont un chez Henoque et un accidentel dans la Charente. — Suicide de Schervend, prêtre, dans la Sarre.

BULLETIN DU 22 MESSIDOR AN XIII

Jeudi 11 juillet 1805.

1604. — Brest. Militaires. — La nouvelle de la démission du contre-amiral Missiessy, répandue à Brest, y a produit un très mauvais effet. Elle a augmenté le froid qui était déjà assez marqué entre les officiers de

1. Note de Fouché : « Après en avoir pris lecture. »
2. En marge, de la main de Fouché : « Le général Lomel est chef de division au « ministère de la guerre. La lettre qui lui était adressée l'engage à se fixer en Rus- « sie pendant quelques années. Elle est écrite en termes convenables. »

terre et de mer. Ceux-ci se plaignent d'être traités moins favorablement que les autres. Ils disent que, dans l'expédition de la flotte de Rochefort, les honneurs, les récompenses et les éloges ont été pour le général de terre, sans qu'on ait fait mention de l'amiral, qui a au moins autant fait que lui pour le service de Sa Majesté. Enfin, les plus ardents vont jusqu'à dire que les faveurs sont toutes pour l'armée de terre et les dégoûts pour la marine. Ces propos, indiscrets autant qu'injustes, ont déjà donné lieu à de vives querelles dans différents endroits publics, et, sans l'excellent esprit des supérieurs, elles auraient pu dégénérer en querelles de corps.

1605. — Fleury. Emigré. — Le préfet de Strasbourg expose que M. de Fleury, ancien premier gentilhomme de Louis XVI, demande à rentrer en France, en se soumettant au gouvernement de S. M. l'Empereur et Roi, ou au moins la permission d'y venir pour trois mois. Il écrit de Berlin, en date du 1er juin, qu'il donne la parole la plus sacrée de respecter pendant son séjour, le plus scrupuleusement, la personne, les lois établies et l'autorité de Sa Majesté. Plusieurs gazettes ayant annoncé, il y a environ trois mois, que le duc de Fleury, qui était alors à Mittau, se proposait de revenir en France, le Ministre avait ordonné qu'il fût arrêté à son arrivée, attendu qu'il n'avait obtenu alors aucune autorisation (*Bulletin* du 16 germinal) (1137). On a su, quelques jours après (*Bulletin* du 2 floréal) (1218), que le duc de Fleury avait été renvoyé de Mittau, à la suite d'une vive discussion avec M. d'Avaray, qui a également fait chasser de Blankenburg le duc de Lavauguyon au commencement de 1797.

1606. — La Rochelle. Prêtres réfractaires. Mesure. — Par un rapport du 19 de ce mois, la gendarmerie annonce que l'évêque de La Rochelle, de concert avec le préfet du département, a fait, le 2, fermer les églises de neuf campagnes de son diocèse, où le culte était exercé par des prêtres qui ont refusé leur soumission au Concordat. Il a également interdit ces prêtres et leur a enjoint de s'abstenir de tout acte de leur ministère. L'exécution de cette mesure n'a éprouvé aucun obstacle et n'a causé aucun trouble. Le préfet de la Vendée n'a pas encore rendu compte de cet événement, dont ce rapport fixe l'époque au 2 messidor.

1607. — Rapport du préfet de police. — La hausse des rentes se soutient. Le cours des rentes s'est clos à 62 fr. 50. MM. Trudelle et Coindre ont beaucoup acheté. Les actions de la Banque sont également en hausse continue. On croit à l'établissement prochain de quelques succursales dans les principales villes de l'Empire.

1608. — Bizouard. — Prêtre résidant à Beaune, signalé précédemment comme un des chefs de la secte des « Missionnaires de Dieu », découverte dans Saône et-Loire. Il lui avait d'abord été fait défense de sortir de la ville où il est fixé (*Bulletin* du 17 prairial an XIII) (1417). M. le conseiller d'Etat (du 2e arrondissement) propose maintenant de le garder en détention jusqu'à nouvel ordre et de se borner à surveiller les autres adhérents de la secte, quelle que soit l'issue de la procédure commencée par eux; l'emprisonnement et la crainte des tribunaux paraissent avoir refroidi les têtes de ces fanatiques: — Approuvé [1].

1609. — Mertens. — Maître de poste à Anvers, prévenu d'avoir, en conduisant une voiture dans laquelle étaient deux voyageurs, forcé et frappé la consigne de la poste de Hollande. Le tribunal auquel l'affaire avait été portée vient de l'acquitter, sous le rapport de la violence, sous

1. Ordre du Ministre.

prétexte que le procès-verbal n'était pas en règle ; il reste à la police à prononcer contre lui, pour avoir soustrait à la surveillance et conduit à l'étranger deux individus qui paraissent suspects : — Le faire arrêter [1].

1510. — Dame Duchaffaut. — Demeurant à Rochefort, signalée comme ayant reçu, dans un temps, des lettres de Londres qu'elle se chargeait ensuite de faire passer à d'autres destinations. On sait d'ailleurs que Rochefort est une des villes où le baron d'Imbert annonçait avoir des intelligences: — Prendre [1] des informations sur cette dame et s'assurer si elle n'est point encore l'intermédiaire de la correspondance que les agents de l'Angleterre paraissent avoir sur cette côte.

1611. — ÉVÉNEMENTS DIVERS

Sarre. Arrestation de Brown qui avait Knox pour caution (1548).

Mayence. Contrebande. Boyer et sa femme (1254.1357) sont acquittés. Le procureur général fait appel.

Ile d'Elbe. M. de Cressac, les généraux Rusca et Alméras, le commissaire de Lyon demandent la liberté de Barthelas, ancien agent de Précy et Willot, envoyé à l'île d'Elbe.

Basses-Alpes. Attaque sur une route, près de Riez, par deux brigands masqués.

Rapport du préfet de police (suite). Tentative de suicide de Rocaz. — Un noyé par accident. — Arrestations : cinq voleurs, huit filous, six rôdeurs de nuit, un voleur de grand chemin, un faux monnayeur, deux fous.

Renseignements. Dreulette : recherches infructueuses à Paris. — Du Blaizel (1451. 1511) n'est pas celui qu'on cherchait. Il a été mis en liberté, en surveillance à Orléans. — Coattando (1571) : on ne le trouve pas à Paris.

Suisse. Vial, ambassadeur de France en Suisse, écrit que le baron de Steiger (1128), ennemi du gouvernement, d'après les papiers de Rumbold, est mort à Brunswick, et que Bellay, domestique d'Auguste (906), est entré au service de Rival, greffier à Lyon. On recherche toujours Auguste.

Ordres du Ministre. En liberté, en surveillance : 1) à Dijon : Delloye (1094) (son journal a été supprimé sept fois ; il réclame auprès de la commission sénatoriale) ; 2) Borda et Doney (fraude) (1201).

Renseignements. Amiot (1580) pourrait venir à Aix où est sa famille : le faire arrêter s'il se présente.

Faits divers. Vol : chez Champine, dans le Calvados. — Assassinats : 1) en Seine-et-Marne, par Egard ; 2) en Dordogne par Pinot. — Incendies : 1) de forêt impériale dans le Cher ; 2) accidentel dans la Somme.

1. Ordre du Ministre.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

(1) Voir spécialement F7 6233 et dans F7 6236 le dossier de Suzannet.

B

(1) Voir aussi : évêque d'Orléans : 111.554. 854. (Sources : F⁷ 6231.)

(1) Spécialement : F7 6232.

(1) Spécialement F⁷ 6230.

(1) Crawford ou Crawfurd.

1. Spécialement F7 6233.

E

F

G

I

1. Les mots comme K'dreau s'écrivent aussi souvent Kerdreau, et inversement.

1. Peut-être le même que Lethiais.

M

(1) Sources : baraque de Sa Majesté à Boulogne : F7 6505 Dos. 883.

O

Q

R

S

T

(1) Spécialement F7 6236.

V

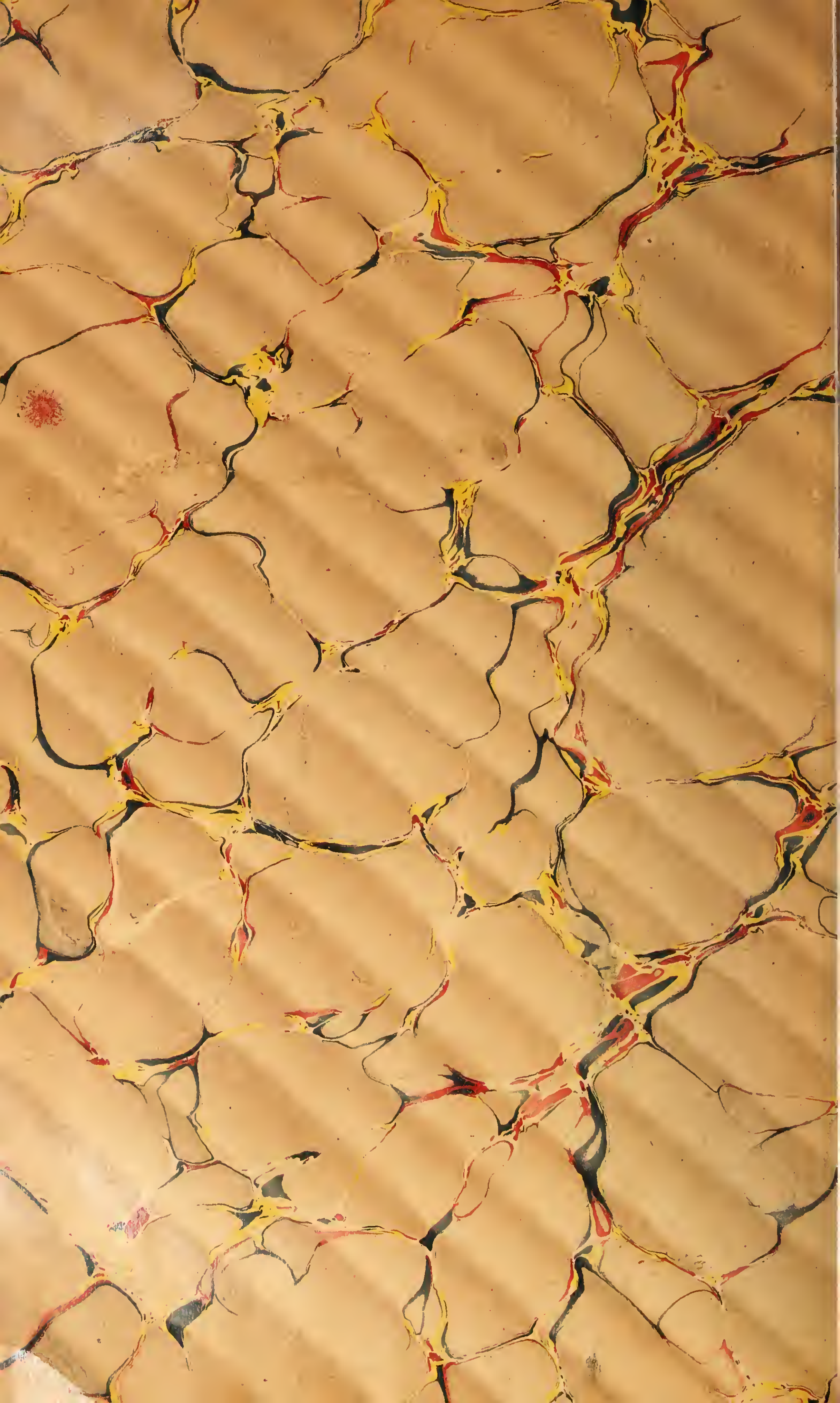
W

X

Y

Z

MAYENNE, IMPRIMERIE CH. COLIN




PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
DC
141
H35
t.1
Hauterive, Ernest d' (ed.)
La police secrète du premier empire

